8
3 B
18

8 - 3 . B . 18

XVI. 5. 13.

Digitized by Google

RECVEIL DE PIECES POVR LA DEFENSE DE LA REYNE MERE DV ROY TRES-CHRESTIEN LOVYS XIII.

Par Messire MATTHIEV DE MORGVES, Sieur de Sainct Germain, Predicateur du Roy, & Aumosnier de la Reyne Mere.

DERNIERE EDITION.

Reueuë, corrigée & augmentée de plusieurs choses qui ne sont point aux Editions contrefaictes, ausquelles c'est commis des fautes contre l'intention de l'Autheur.

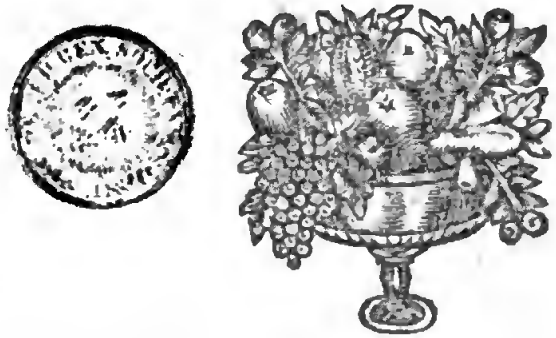

Sur la derniere coppie, Imprimée A ANVERS, Corrigée par l'Autheur.

M. DC. XLIII.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

AVROY.

SIRE,

Il eſt vray, que les maiſons des Roys ſont des lieux ſacrez, leurs throſnes ſont des autels, leurs perſonnes, les images viuantes de la Diuinité; & que Pythagore diſoit, qu'on change d'eſprit en entrant dans les temples, & approchant des ſtatuës des Dieux. Si i'ay vn iour l'honneur de me ietter aux pieds de VOSTRE MAIESTE', elle recognoiſtra que ſa Royale preſence ne me donne point des ſentimens nouueaux pour ſa Dignité, & pour ſon Eſtat; mais qu'elle a le pouuoir de faire paroiſtre les anciens, que i'ay conſerué auec grand ſoin. SIRE, i'ay eſté fidele eſtant mal traité ſous voſtre auctorité: & lors qu'on me deshonnoroit aupres de V. M. ie defendois tout ſeul l'honneur de Voſtre Naiſſance. Ie n'ay point cherché en cet employ d'autre ſatisfaction, que celle qu'vn homme de bien trouue en l'exercice de la Vertu, elle m'a conſeillé de quitter mon pays, d'abandonner mes biens, d'expoſer ma vie aux dangers, & mes intentions aux médiſances. Ie n'ay point apprehendé tous ces mauuais rencontres, que i'auois preueu, & choiſi; mais i'ay eſté extremement affligé, lors que i'ay apris que l'impoſture auoit eu la puiſſance de m'eſloigner des bonnes graces de Voſtre Majeſté, iuſques à ce qu'vn

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

changement me donne le moyen de faire cognoiſtre, ie ne dis pas l'innocence, mais le merite de mes actions.

SIRE, il faut aduoüer qu'vn bon ſeruiteur eſt bien malheureux, s'il eſt condamné ayant droict de demander recompenſe, pour la vertu contraire au crime qu'on luy impoſe. I'eſpere que le meſme ſoleil qui fera eſclater voſtre Iuſtice, qui eſcartera les tenebres des confuſions, & qui rendra ſa lumiere à la Royne voſtre Mere; fera voir à V. M. la verité de mes eſcrits, & les reſpects qu'ils ont toujours porté à voſtre ſacrée perſonne. Il eſt vray, SIRE, que i'ay crié vn peu haut contre ceux qui rauiſſoient à V. M. la gloire de ſes entrepriſes, la Paix de Sa Maiſon, le repos, les cœurs & les richeſſes de ſes ſujets, les places & ſeuretez de ſon Eſtat, qui ſont les pieces de ſa Couronne. C'eſt vn teſmoignage que ie ſuis fidele à mon Roy, & à mon pays, d'auoir dit en la naiſſance du mal, que les eſtrangers pourroient tirer vn grand profit de ſon progrez. Ce que i'ay eſtimé déplorable, eſt, que tous les deſordres que ie remarquois, venoient de la part d'vn homme ſi violent, que pour les deſcouurir i'ay eſté contraint de me couurir de la protection d'vn Prince, auquel V. M. a declaré la guerre. Ceux qui pour cette conſideration me veulent faire paſſer pour mauuais François, ne ſçauent pas que pour eſtre bon citoyen, il faut eſtre ſage homme: ie ne le ſerois pas, ſi ie m'amuſois, comme font les goujats dans les armées, à dire des injures à ceux que V. M. tient pour ſes ennemis; ou ſi ie ne ſçauois point viure dans vn pays, où la Prouidence de Dieu m'a enuoyé.

Si iamais les affaires changent (comme ie l'eſpere de la bonté de Dieu qui vous aime & voſtre Eſtat) ie demanderay à V. M. ſon Parlement de Paris, pour examiner mes liures, & ſupplieray cet auguſte Senat d'en iuger par

les plus ſeueres ordonnances de nos Roys, & par les plus rigoureuſes loix des anciens Empereurs.

Si mes œuures ont eſté brulées, ie ſçay que l'or & l'argent ont le meſme poids apres l'eſpreuue du feu ; qui ne fait aller en fumée que le plomb. L'alchimie de ceux auſquels ie reſpons, ne craint rien tant que la coupelle dans laquelle on les iettera vn iour. Voſtre Majeſté verra que les couleurs auec leſquelles i'ay peint les vertus de la Reyne voſtre Mere, & les vices de ceux qui l'ont perſecutée, eſtoient minerales ; c'eſt à dire qu'elles pouuoient ſouffrir la fournaiſe ſur vn bel apreſt de cryſtal. Les fauſſes lumieres qui paroiſſent dans les ſales vapeurs de quelques petits calomniateurs & flatteurs, ſeront diſſipées, lors qu'vn bon vent du ſainct Eſprit aura nettoyé l'air de la France, qui eſt maintenant remply de broüillards.

Pour monſtrer à voſtre Majeſté, que i'ay eu ces penſées, i'ay imité les orfeures, en ce que i'ay mis en la place d'honneur les armoiries de ceux qui m'ont commandé l'ouurage, & que i'ay marqué en vn petit coing mon poinçon, c'eſt à dire mon nom, pour eſtre chaſtié, ſi i'employois du bas ou du faux alloy. I'ay ſuiuy auſſi l'exemple de ce grand ſculpteur Phidias, lequel ayant paracheué cette belle ſtatuë de Pallas, qui fuſt vn des plus rares ornemens de la ville d'Athenes, voulut, au lieu de grauer ſon nom ſur la bordure du bouclier, releuer en demy boſſe ſon pourtrait, qui regardoit auec vn merueilleux artifice la face de la deeſſe, comme s'il receuoit ſes commandemens. SIRE, ie n'ay pas dreſſé à la Reyne voſtre Mere vne ſtatuë de marbre ; mais ie crois auoir fait vne image eternelle, viuante, & parlante de ſes rares vertus. I'ay creu que le plus grand honneur qui me pouuoit arriuer, eſtoit d'auoir eſté iugé capable par cette grande Princeſſe de la ſeruir en ce

rencontre, dans lequel SA MAIESTE' m'a donné le moyen d'acquerir quelque reputation en defendant la sienne. I'ay laissé auec la grande statuë de ses belles actions, & dans le bouclier que i'ay fait pour leur defense, quelque petit trait de mon estude, & de mon esprit : c'est à dire, le craion de mon ame.

Ma resolution paroistra estrange à ceux qui preferent le bien vtile à l'honorable ; & qui pour flatter leur vice, croyent qu'il n'y a plus de vertu que dans les liures des Saincts, & des Philosophes. Ie ne veux pas dire que la mienne soit grande ; mais Vostre Majesté qui a vne excellente memoire, se pourra souuenir que i'ay seruy auec courage la Reyne vostre Mere dans ses premieres afflictions, & ie peux dire, que plusieurs personnes sçauent, que dans les secondes, qui ont duré sept ans, ie n'ay pas esté corrompu par les biens & emplois qu'on me presenta au commencement ; & on ne m'a iamais veu esbranslé par les menaces des hommes violents, ny abbatu par les maux qu'ils m'ont fait ressentir. Outre les maximes de la philosophie Chrestienne qui m'ont jetté dans ce party ; ce qui m'a porté à le suiure iusques à la fin, est la parfaicte cognoissance, que beaucoup d'années & de fascheux rencontres m'ont acquis des inclinations & intentions de la Reyne vostre Mere. I'ay remarqué qu'elle a tousiours conserué, & fait paroistre l'amour que la nature luy a donné pour Vostre Majesté & peux asseurer que i'ay recognu, ce que disoit vn ancien, que les bonnes Meres apres auoir fait l'original de leurs enfans, en retiennent vne coppie, laquelle demeure dans leur cœur, qui considere tousiours ce pourtrait, & l'ayme comme peint auec son sang, & ses humeurs : l'esloignement, & les mauuais traittemens ne l'effacent iamais : il semble au contraire que les larmes

le lauent, pour faire eſclatter ſes viues couleurs, & que l'obſcurité des miſeres eſt vne ombrage qui luy donne plus de relief.

Le Baſilic, c'eſt à dire la plante Royale, reſeruée anciennement pour les jardins des Roys, à cauſe de ſa bonne odeur, rares qualitez & fleurs pourprines, croiſt mieux eſtant arrouſée auec les eaux ameres & boüillantes : il eſt vray, qu'il paſlit durant les iours Caniculaires ; mais Pline & Theophile deux grands Naturaliſtes nous aſſeurent, qu'il vient plus grand, & plus beau, eſtant ſemé auec des iniures. Celles qu'on a dit à la Reyne voſtre Mere, ont pluſtoſt releué qu'abbatu ſes affections. Ie peux dire auſſi, que ces hommes noirs qui l'ont fauſſement accuſée, ont eſté ſemblables aux lapidaires Ethiopiens, qui baillent le feu aux rubis auec le vinaigre : & que ſon bon naturel a eſté comme la pierre appellée Chryſolampis, qui eſt plus eſtincellante de nuict que de iour.

Ceux qui eſtoient obligez par ſes bien-faits à l'eſtimer aupres de vous, ſont ceux qui l'ont calomniée ; & qui m'ont fait paſſer pour criminel de leze Majeſté, parce que i'ay fait cognoiſtre leurs impoſtures. Tout ce qu'ils pourroient dire, eſt que i'ay eſcrit auec quelque chaleur, qui a eſchaufé mon courage, ſans faire tort ny à ma conſcience, ny à mon iugement. Si mon zele irrité par l'horreur des blaſphemes, que i'ay leu & examiné, auoit fait quelque ſaillie indiſcrette, ie demanderois pardon à Voſtre Majeſté, & luy remonſtrerois qu'elle doit imiter la clemence de cet incomparable HENRY LE GRAND, qui vous a fait Roy auec la Reyne que ie defends : mais ie crois auoir aſſez d'auantage dans la qualité de LOVYS LE IVSTE, pour ſupplier Voſtre Majeſté de la conſeruer, en ne ſouffrant pas que ſous voſtre authorité on faſſe du deſ-

plaiſir à celuy qui vous rend vn ſignalé ſeruice, lors qu'il aduertit d'vne entrepriſe faite contre voſtre honneur, voſtre vie, & voſtre Eſtat.

Ces aduis importans, qui pouuoient eſtre accompagnez d'vne hardieſſe excuſable, ont eſté donnez à voſtre Majeſté & au public auec toute ſorte de modeſtie & de reſpect. Ie peux dire, que i'ay pris vn grand ſoing non ſeulement d'euiter tout ce qui pouuoit deſplaire à voſtre Majeſté : mais de rechercher ce qui luy deuoit eſtre agreable. Ie ſçay, par la grace de Dieu, en quelle façon il faut dire les veritez aux Roys : il eſt neceſſaire de les appliquer comme les feuilles d'or auec le coton, & ſans cholere, qui les diſſiperoit en ſoufflant. Pour bien attacher l'eſcarlatte, les teinturiers oignent le drap auec du miel : les aduis qu'on donne aux Princes qui la portent, ne ſeront iamais bien receus, s'ils n'ont pour leur premiere couche vne grande douceur : ils doiuent eſtre ſemblables à l'eſmail, qu'il faut tirer d'vne eau bien clai-

Prou. 22. *Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem.*

re, c'eſt à dire, *d'vn cœur tres pur, lequel*, comme dit l'Eſcriture ſaincte en deſpit de tous les meſchans, *acquerra enfin l'amour du Roy* SIRE, i'oſe eſperer de voſtre bonté, qu'vn iour elle me iugera digne de l'honneur de ſa bienvueillance, pour les meſmes ſujets que les meſchans ont pris pour me jetter dans ſon indignation.

Si ie m'eſtois eſloigné de mon deuoir, i'aurois peché contre le ſainct Eſprit, n'ayant peu ignorer ce qu'il ordonne touchant le reſpect qui eſt deu aux Puiſſances ſouueraines. Ie me ſuis touſiours ſouuenu de ce que ſainct

D. Hieronymus in Danielem.

Hieroſme dit de la ſageſſe de Daniel, *Qu'il parloit veritablement à Darius, mais qu'il adouciſſoit tant qu'il pouuoit ſon diſcours, cognoiſſant qu'il traittoit de la part de Dieu auec vn Roy.* Apres auoir apris par le iugement d'vn ſçauant Docteur de l'Egliſe

de l'Egliſe la conduite d'vn ſage Prophete, Voſtre Majeſté aura agreable que i'eſtime la vertu morale du Sultan Soliman : qui fiſt aſſommer deux facres qui auoient entrepris vne aigle, & à coups de bec l'auoient faicte deſcendre en terre. Ce Tyran dit que ces oiſeaux meritoient la mort, pour auoir attenté ſur leur Roy. Ie me condamnerois, & me preſenterois au ſupplice que des iuges corrompus m'ont ordonné en peinture, ſi i'auois rauallé les actions de mon Prince, ou abaiſſé ſa Naiſſance : au contraire ie crois auoir raiſon de dire, que lors qu'on m'oſtoit mes biens, ie gagnois auec iuſtice les recompenſes, qu'on a donné iniuſtement à ceux qui ſous les priuileges de voſtre ſeau ont taché de vous deſrober la gloire que Voſtre Majeſté eſtime plus que ſa vie, & qui ont voulu troubler la ſource de laquelle Dieu vous a fait ſortir. Ie ne veux pas remplir cette Epiſtre des injures qui ont eſté faites à Voſtre Majeſté, ie me contenteray de m'eſtre acquité du deuoir d'vn fidelle ſeruiteur, les ayant remarquées en diuers endroits de mes eſcrits : dans leſquels i'eſpere que VOSTRE MAIESTE' verra vn iour que i'ay touſiours eſté,

SIRE,

De VOSTRE MAIESTE'

Tres humble, tres obeiſſant, & tres fidele ſeruiteur & ſujet
M. de Morgues.

Le 1. de Decembre
M. DC. XXXVII.

AVSAGE LECTEVR.

LES choſes nous paroiſſent de differente grandeur & figure, ſelon qu'on les regarde de loin, de pres, de front, de trauers, d'en haut & d'en bas: tout cela vient de la nature de noſtre veuë. La diuerſité de nos eſprits produit des iugemens contraires, ſelon que les paſſions, la ſcience, l'opinion, l'ignorance & l'erreur, donnent les mouuemens à noſtre ame. Cette cognoiſſance a fait que ie n'ay point eſperé vne approbation vniuerſelle, que iamais homme ne rencontrera. Ie n'ay pas eu auſſi la preſomption de croire que i'eſtois ce parfaict Eſcriuain, qui n'a point eſté, & qui ne ſera pas. On dit que la beauté d'vn viſage conſiſte en trente-ſix points; mais la laideur vient bien ſouuent d'vn ſeul defaut. On ne trouuera rien d'accomply dans les liures, ſi on veut eſtre iuge trop ſeuere: ce qui conſole ceux qui trauaillent auec quelque auantage eſt, qu'ils ſont comme les excellens Peintres, qui ont eſperance que les bons maiſtres recognoiſtront la ſecrette intelligence qu'ils ont caché dans leurs ouurages; & que les beaux eſprits qui ſeront bons, ſe rendront ſoigneux de leur donner le iour du coſté droit, qui eſt celuy qu'vn rare tableau a pour l'ordinaire. Ceux qui ſe meſlent d'eſcrire, ſe ſoulagent ou ſe flattent auec ces penſées: ils meſpriſent les ſentimens du vulgaire, & des rafineurs de paroles: ceux-cy ſont ſemblables aux petits enfans, qui ne cherchent dans les prez que des fleurettes; là où le ſage Medecin cueillit les plantes, auec leſquelles il veut compoſer vn bon remede.

Pour ce qui me regarde en particulier, ie cõfeſſe que ie pourrois tirer quelque ſatisfaction de ce que le monde verra mes œuures, en vn temps qui a deſia fait cognoiſtre, par vne mal-heureuſe experience, les hommes & les maux

que ie deſcrits : mais ie ne pretends pas me preualoir de la hayne, qu'vne infinité de perſonnes a conceu contre les autheurs des miſeres publiques. Ie ne veux prendre auantage que de la raiſon des ſages, ſans émouuoir les paſſions des intereſſez : ſi vous deſirez d'eſtre du nombre des premiers, ie vous ſupplie de mettre en conſideration ſix choſes : deſquelles i'ay voulu rendre compte à ceux qui ayment la Vertu & la Verité.

L'inſolence de celuy qui a fait imprimer in folio dans vn grand volume les I. diuerſes pieces pour ſeruir à l'Hiſtoire du temps, *nous a obligé à mettre en vn corps tous les liures que nous confeſſons auoir fait, afin de laiſſer dans les cabinets des curieux les Reſponſes aux libelles diffamatoires, que pluſieurs corrompus ont compoſé contre le reſpect qui eſt deu à la Naiſſance du Roy. Ces eſprits (que ie peux appeller malins & fols) ont eſté ſemblables aux Milans. Si ces oiſeaux tripiers & ſots voyent voller vn duc, ou vn hibou, auquel le fauconnier a attaché vne queuë de Renard ; ils deſcendent du plus haut de l'air, pour fondre ſur ce qu'ils croyent eſtre vn monſtre : mais ils ſont attrappez, lors qu'on laſche le ſacre apres eux, qui le pourſuit dedans les nuës, & à coups de bec les rameine battant iuſques en terre. Sage Lecteur, ie ferois tort à voſtre bel eſprit, ſi ie faiſois l'application : ie vous prie ſeulement, de ne croire pas que ie me donne quelque vanité, ſi ie dis que i'ay eu vn grand aduantage ſur ces vilaines beſtes, qui ne viuent que de corruptions & d'ordures.*

I'ay deſiré, que vous ſoyez aduerty que i'eſtois eſloigné d'Anuers, où II. *ces œuures ont eſté imprimées. Cette cognoiſſance fera que vous excuſerez les fautes, & quelques repetitions de mots, qui ne ſe voyent iamais bien que dans l'impreſſion, qui eſt plus nette que les manuſcrits. Vous eſtes trop ſage, pour vous arreſter ſur vne parole qui ſera deux fois dans vne page ou dans ſix lignes ; & vous eſtes trop iuſte pour me condamner pour vne ſyllabe, ſi vous auez ſujet de m'eſtimer pour tout mon diſcours. Ie vous diray auſſi, qu'en penſant des cruelles playes ie ne cherchois pas auec curioſité des belles paroles ; mais ie taſchois d'employer auec adreſſe des bons remedes. I'adiouſteray, que i'ay eſperance qu'vn iour mes eſcrits ſeront imprimez à Paris fort correctement ſous le priuilege du grand Sceau.*

Ie croy que vous ne me blaſmerez pas pour auoir vſé de quelques re- III. *dites : ie ne l'aurois point fait, ſi i'euſſe compoſé vn ouurage de ſuitte, & ſans diſcontinuation ; ou ſi vn ſeul homme m'euſt attaqué : mais ayant à combattre toute ſorte de gens, qui ne diſoient que les meſmes choſes, auec quelque petite diuerſité, i'eſtois obligé de reſpondre à chacun en particulier, de peur que celuy qui n'auroit point de repartie, ne s'eſtima plus adroit que ſes compagnons. Auec ce rencontre, que i'appelle neceſsité,*

ie n'ay pas eſté comme l'Echo qui repete bien ſouuent trois & quatre fois la meſme parole. Ie crois auoir dit en diuers termes en deux, ou pour le plus en trois endroits, ce que des importuns ont chanté en trente ou quarante lieux, pour groſſir leur cayer de frais ; c'eſt à dire, pour auoir vn plus grand payement.

IV. *Ie prie ceux qui liront ces eſcrits de conſiderer, qu'en cette derniere impreſſion nous n'auons changé & adiouſté que fort peu de paroles, & que nous auons laiſſé les choſes comme elles eſtoient dans nos œuures imprimées ſeparément, & en diuers temps, depuis l'an 1631. iuſques à l'an 1636. Cette declaration ſeruira pour faire voir, que nous auons preueu & predit beaucoup d'affaires qui ne ſont arriuées que cinq ou ſix ans apres. Nous auons tiré ces lumieres des regles politiques, des Hiſtoires du monde, & de la parfaite cognoiſſance que nous auons du naturel & deſſeins de celuy qui nous a obligez à le blaſmer. Nous luy proteſtons, que pour le bien du ſeruice du Roy & repos de la France, nous aurions pluſtoſt deſiré qu'il nous euſt donné ſujet de l'eſtimer, comme nous auions fait deuant que la proſperité l'euſt changé. Mais, helas ! il nous reſte vn extreme regret, d'auoir veu que les choſes, que la Prouidence de Dieu auoit ordonnées pour la punition de nos pechez, n'ont peu eſtre euitées, encore que nous les ayons predites.*

V. *Vous iugerez auſſi, que nous n'auons point failly en nos premieres pieces, n'ayant pas touché beaucoup d'Hiſtoires, qui ont eſté logées du depuis dans nos eſcrits à meſure que le temps les produiſoit : pour ce ſujet nous auons fait mettre les dabtes des impreſſions dans la page ſuiuante, auec la table des liures.*

VI. *Pour concluſion, ie confeſſe que ie ne recognois point de veritez pures que celles de la Religion Chreſtienne ; mais i'oſe aſſeurer que les miennes ſont entre celles ; que les Hiſtoriens peuuent dire ſur des faits, & par des raiſons, qui n'ont point d'autres fondemens & appuis que ceux de la cognoiſſance & conſcience d'vne perſonne qui eſcrit ce qu'elle a veu, & qui auroit horreur de mentir à toute la terre, & aux ſiecles ſuiuans. Si le zele que i'ay pour la Religion, pour la Verité, pour le ſeruice du Roy & de la Reyne ſa Mere, joint à*

Digitized by Google

l'affection & compaſſion que ie porte à mon Pays ; a faict paroiſtre quelque ardeur ; c'eſt vn peu de fiel qui a eſchauffé mon courage, mais qui n'a point troublé mon iugement, ny chargé mon ame d'aucun peché. Adieu ſage Lecteur.

Digitized by Google

ORDRE DES PIECES
CONTENVES EN CE VOLVME,

& le temps auquel elles ont eſté imprimées,
& comme l'Autheur les a miſes en cette
derniere Edition.

La charitable Remonſtrance de Caton Chreſtien. Imprimée l'an 1631.

La tres humble, tres veritable, & tres importante Remonſtrance au Roy. Imprimée l'an 1631.

Le François fidele, ou Reſponſe au libelle intitulé Defenſe du Roy & des Miniſtres. Imprimé l'an 1631.

La Reſponſe de Nicocleon à Cleonuille. Imprimée l'an 1632.

Le Genie demaſqué. Imprimé l'an 1632.

La Reſponſe à la lettre de Balſac. Imprimée l'an 1632.

La Verité defenduë. Imprimée l'an 1635.

Le Jugement ſur les diuerſes pieces. Imprimé l'an 1635.

L'aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet de certaines lettres, &c. Imprimé l'an 1636.

Les Lumieres pour l'Hiſtoire de France contre Dupleix. Imprimée l'an 1636.

La Lettre de Change proteſtée. Imprimée l'an 1637.

L'Epiſtre au Roy & l'Aduis au Lecteur. Imprimee l'an 1637.

Les deux faces de la Vie & de la Mort de Marie de Medicis. Imprimez l'an 1643.

Abregé de la Vie du Cardinal de Richelieu pour luy ſeruir d'Epitaphe. Imprimée l'an 1643.

Seneca lib. de Breuitate vitæ cap. x.

ILLE QVI MVLTA AMBITIOSE CONCVPIIT,
SVPERBE CONTEMPSIT,
IMPOTENTER VICIT,
INSIDIOSE DECEPIT,
AVARE RAPVIT,
PRODIGE EFFVDIT,
NECESSE EST MEMORIAM SVAM TIMEAT.

Ibidem cap. xiv.

O QVANTVM CALIGINIS
MENTIBVS HVMANIS OBIICIT
MAGNA FELICITAS!

CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN AV CARDINAL DE RICHELIEV.

VOSTRE Eminence, qui a dans le loisir de sa ieunesse leu autant d'Histoires, comme elle en a fait depuis quelques annees, aura peut-estre remarqué celle d'vn Orateur Romain, qui par l'effort d'vne grande maladie perdit tellement la memoire, qu'il ne se souuenoit plus de son extraction, de sa qualité, ny mesme de son nom. Ce rencontre nous fait voir que l'homme, qui s'estime beaucoup, est fort peu de chose; puis que son cerueau, qui est le lieu où l'ame exerce ses plus hautes fonctions, est ayſément detraqué; & qu'vn petit changement de temperament naturel, fait non seulement, que ses actions ne sont plus raisonnables, mais les rauale au dessous des bestes, qui ont quelque souuenance de ce qui leur a esté fauorable, ou contraire. L'ambition, qui est la plus violente maladie de nostre esprit, nous ayant ietté dans des syncopes si estranges, que les plus sages & plus sçauans medecins de l'ame n'y cognoissent rien, nous oste en fin la memoire de ce que nous auons esté, de ce que nous sommes, & de ce que nous pouuons estre. C'est cette fiévre ardente, qui a effacé toutes les especes, non seulement de ce que l'estude vous a enseigné, mais de ce que la nature vous a donné. Il est vray, qu'ayant

Remonstrance de Caton Chrestien.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

tant de noms & de qualitez qu'à grand' peine les peut-on retenir, eſtant Iean Armand du Pleſſis, de Richelieu, Cardinal, premier Miniſtre, Admiral, Conneſtable, Chancelier, Garde des ſeaux, Surintendant des Finances, Grand maiſtre de l'Artillerie, Secretaire d'Eſtat, Duc & Pair, Gouuerneur de trente places, Abbé d'autant d'Abbayes, Capitaine de deux cens hommes d'armes, & d'autant de cheuaux legers; eſtant contraint de comprendre par vn, &c. le reſte de vos tiltres; il y a moins de ſuiect de s'eſtonner de voſtre oubliance, que de celle de Meſſala Coruinus. Outre cela vous auez eu tãt de noms, que les nouueaux vous ont fait oublier les anciens. Nous auons apperceu que vous auez quitté Iean pour Armand, parce que vous ne voulez pas eſtre ſemblable au Precurſeur de noſtre Seigneur, mais vous deſirez d'eſtre luy-meſme; & que le nom d'Armand qui approche des armes que vous aymez, ou d'Aman que vous imitez, vous eſt plus agreable que celuy de Iean, qui eſt vn Sainct qui annonçoit la paix & la grace de Dieu. Si Armand vous a fait oublier Iean, Richelieu vous a fait quitter le Pleſſis. Le nom que vous auez retenu, eſt non ſeulement plus noble, mais encore plus riche: & vous auez raiſon de faire chaſſer le vieux qui eſtoit trop cognu dans les actes publics, par celuy qui eſt entré le dernier dans voſtre maiſon. C'eſt la raiſon, qui vous a porté à baptizer pluſtoſt Monſieur voſtre frere Cardinal de Lyon, que de luy donner le nom de voſtre famille; ayant iugé prudemmẽt, qu'on trouueroit pluſtoſt Lyon, qui eſt vne grande ville; que voſtre Pleſſis, qui ne fut iamais ny village, ny bourg. Vous n'auez dans voſtre eſprit que Richelieu, que vous auez rendu riche de pauure, ayant conuerty en Duché & Pairie, vn petit fief releuant d'vne Baronnie voiſine, apres que vous auez vni tout le pays d'alentour, & le lieu meſme qui vous rendoit vaſſal. Voſtre baſtiment fait ſur le modele de celuy de la Royne Mere, pluſtoſt acheué, plus richement meublé, mieux accompagné de canaux, parterres, terraſſes, & grand parc, vous a tellement agreé, que pour le rendre riche vous auez mis la pauureté par tout. Vous auez abbaiſſé toutes les grandeurs de la France, pour releuer voſtre nom, & pour vous en ſouuenir, vous auez oublié, Premierement, qu'il y a vn Dieu qui a dit, *Que celuy qui eſleue trop ſon edifice, cherche la ruine. Qu'il reſiſte aux ſuperbes. Qu'il deſtruict les maiſons dreſſees auec iniuſtice. Qu'il diſſipe les biens des violents. Qu'il fait fondre comme la glace les eſperances des ingrats.*

Prou. 17. Iacob. 4. Ierem. 22. Iob 17. Sap. 16.

Qu'il iette le mal dans la famille de celuy qui le rend pour le bien. Qu'il eſte ſa benediction à l'heritage qu'on acquiert auec trop de precipitation. Qu'il fait ſi nous voyons en paſſant l'impie eſleué comme le cedre du Liban, qu'en repaſſant nous ne le voyons plus. Qu'il renuerſe les thrônes des Capitaines orgueilleux, & met les doux en leur place. Qu'il cache dans la pouſſiere les inſolents. Qu'il rend captifs les mauuais Preſtres, ſuplante les Chefs des Conſeils des Roys, leur ceint les reins auec vne corde, leur enuoye l'eſprit d'aſſoupiſſement & de vertigo, ſurprend les ruſez dans leurs ruſes, & les fait tomber dans la foſſe qu'ils ont preparé pour les innocens. Remonſtrance de Caton Chreſtien. Prou. 17. Prou. 20. Pſal. 36. Eccli. 10. Iob 40. Iob 12. Iſa. 19. & 29. Iob 5. Pſal. 7.

Vous auez oublié la Theologie en laquelle vous eſtes Bachelier, & les predications que vous auez fait autresfois à ſainct André des Arcs, ſi vous n'auez plus de memoire de ces belles ſentences de l'Eſcriture ſaincte. Mais comment auriez vous ſouuenance de ce qui eſt eſcrit dans le liure de Dieu, ayant perdu celle de la nature, qui vous aduertit tous les iours par les infirmitez, & les frequents remedes que vous prenez, de ce que vous eſtes? Il ne faut point de valet de chambre qui vous crie tous les matins (comme on faiſoit au Roy de Perſe) Souuenez-vous que vous eſtes homme; puiſque les maux de teſte, les ardeurs du ſang, les fiévres de lyon, qui ne vous quittent point, les ſiringues, les lancettes, & les baignoires vous donnent aduis, non ſeulement que vous eſtes mortel, mais que vous poſſedez la vie auec des conditions onereuſes. Vos ennemis pourroient dire, que vous eſtes ſemblable aux malins eſprits, qui ne prennent point de diuertiſſement dans leurs peines ordinaires, qu'en faiſant du mal aux hommes.

Il n'eſt pas poſſible que vous croyez que voſtre vie ſoit bornee; qu'elle ſoit non ſeulement fragile, mais entre les plus foibles, dans les dangers communs à tous les hommes, & qu'elle en prouoque de tres-particuliers: que les annees la doiuent finir, & les violences la peuuent abreger: que vous eſtes guetté par tous les accidens du monde, & par tous les reſſentimens des maux que vous auez faict aux Grands, qui ont la puiſſance de vous faire perir; & aux petits, qui en ont la volonté, & qui nonobſtant vos gardes ſeront maiſtres de voſtre vie, lors qu'ils voudront abandonner la leur. Ne conſiderez vous iamais, que les iours que vous deſtinez à la ruine de cent mille perſonnes, peuuent eſtre au delà des voſtres? que le temps qui vous flatte en vous promettant la mort de vos ennemis, leur fera voir voſtre enterrement? & que les ſaiſons & les occaſions que vous attendez, & ſçauez ſi bien ordonner

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

& ranger, pour adjouſter tous les iours de nouueaux appuis à voſtre grandeur, & à l'acheminement du principal deſſein qui tend à la Souueraineté, ou du tout, ou d'vne bonne partie, verront la pourriture de vos os? Il n'eſt pas poſſible, que voſtre Eminence n'aye oublié les conditions auec leſquelles Dieu vous a donné la vie, faiſant ſi bon marché, comme vous faictes, de celle d'autruy. Le grand ſoing que vous prenez pour vous faire garder, vous perſuade, que voſtre fin ne pouuant arriuer par les violences du dehors, vous eſtes auſſi exempt de celle qui vient du temperament du dedans. Vous croyez que voſtre prudence, ou fineſſe, a fermé toutes les portes, par leſquelles la mort ou les ruines ſont entrees, pour faire perir ceux qui ont en quelque façon approché de voſtre authorité: mais vous ne ſçauez pas, que ſi vous auez mille artifices pour vous eſtablir, Dieu a vne infinité de moyens pour vous perdre; & que ceux-là meſme, que vous prenez pour vous affermir, ſont ceux qui vous affoibliſſent, & qui n'empeſchent & ne reculent pas voſtre cheute, mais l'aduancent & la rendent plus grande, parce que vous tomberez auec vne charge plus peſante.

Vous faites toutes les ſepmaines quelque progrez, & vous vous haſtez tant que vous pouuez pour monter au ſommet de la felicité: lors que vous y ſerez, vous n'aurez plus qu'à faire le ſaut. Il n'y a point d'eſtat de conſiſtence en ce monde: l'homme qui y eſt arriué à ſes plus grandes forces, commence à les perdre: les fruicts apres la maturité ſe deſtachent des arbres; ceux qui viennent promptement, ſe pourriſſent bien toſt: & ce que la nature a voulu conſeruer long temps, comme l'or & les diamans, elle l'a faict auec beaucoup d'annees. Vous ne conſiderez pas, qu'on va aux grandes puiſſances par des chemins eſtroicts & difficiles, mais qu'il n'y en a du tout point pour la retraicte: que cette fortune malicieuſe, qui taille les degrez pour nous faire aller au plus haut, les rompt apres que nous ſommes paſſez; & nous fait voir non pas vne deſcente là où nous auions trouué vne montee, mais vn precipice. Il n'y a qu'vne minute entre les careſſes des Empereurs, la conduicte de leurs Eſtats, des richeſſes prodigieuſes, & les commandemens des armees, & vn croc pour eſtre traiſné dans vne ville, vne potence pour eſtre pendu, cent mille picques & autant d'eſpees pour eſtre mis en pieces, & vn chemin public pour mandier ſon pain.

Seian, Aman, Roſſin, Belliſaire.

Digitized by Google

C'eſt la nature du monde, qui ſuit les ordres de la Prouidence, que voſtre prudence ne peut changer, & que vos artifices n'arreſteront pas. Ceux qui s'y oppoſent, ſont pluſtoſt & plus violemment emportez, & meritent d'auoir non ſeulement le nom de meſchans, mais encore d'inſenſez. Dieu ſe mocque d'eux, comme nous ferions de ceux qui voudroient faire vne digue au milieu de l'Ocean, qui entreprendroient de renuoyer les grandes riuieres à leur ſource, ou auec leur petit ſouffle arreſter vne tempeſte, pouſſee par vn vent impetueux. Quand vous n'auriez rien leu dans les liures que vous auez feüilleté autresfois, & que les grandes affaires que vous auez traicté depuis peu, vous auroient fait oublier ce que l'eſtude vous auoit enſeigné; vous deuriez vous ſouuenir, que ſur le theatre où vous eſtes vous auez veu vne mort violente, & vne naturelle, qui ont arreſté le cours de deux grandes felicitez. A la verité, elles ne ſe peuuent comparer à la voſtre: mais prenez garde auſſi que vos appuis ne vous chargẽt trop; & que le reſpect qu'on peut porter à voſtre Pourpre, ne vous exempte pas d'affliction, mais la rende plus longue. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

C'eſt ce qui m'a pouſſé à vous repreſenter, que vous n'auez pas ſeulement oublié voſtre nom, voſtre naiſſance, & voſtre nature, mais encore vos qualitez. Les plus releuees & les plus ſainctes, ſont celles de Preſtre, d'Eueſque, & de Cardinal. La Preſtriſe vous deuroit faire ſouuenir, que tout ainſi qu'elle eſt vne ambaſſade enuers Dieu, pour implorer ſa miſericorde pour les pechez du peuple; ainſi elle vous donne l'authorité de preſcher au Roy la clemence, & de le ſupplier d'vſer ſouuent de ceſte belle vertu Royale. Vous pouuez & deuez, ayãt le charactere du Sacerdoce, retirer quelquefois du ſupplice les criminels qui n'ont point failli contre l'Eſtat, mais contre vous; & eſtes obligé d'appaiſer la cholere du Roy, s'il eſt plus irrité pour voſtre intereſt, que pour le ſien. Vous aurez peut-eſtre leu dans les Prouerbes de Salomon cette belle ſentence: *Deliure ceux qui ſont menez à la mort.* S. Ambroiſe dit: *Toy qui es Preſtre, retire par tes prieres enuers Dieu, & par tes ſupplications & faueurs enuers les hommes, ceux qui ſont conduits à vne fin ignominieuſe.* Ce que vous practiquez tous les iours, eſt bien eſloigné de ce qui vous eſt commandé par l'Eſcriture ſaincte, & cõſeillé par les Saincts. Il ſemble qu'il n'y a plus de crime de leze Maieſté, que celuy qui vous offenſe: vous rempliſſez de ceux qui vous ont deſpleu les priſons d'Eſtat, & les rendez vne peine

2. Cor. 5.

Prou. 24. D. Ambroſ. in Pſal. 114. Serm. 8. *Eripe eum qui ducitur ad mortem; hoc eſt, eripe eum interceſſione, eripe gratia tu Sacerdos.*

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

perpetuelle : celles-là n'eſtant point ſuffiſantes pour retenir le grand nõbre de vos ennemis, vous en employez qui n'ont iamais ſerui à ces vſages ; comme la tour de la Porte neufue, afin que le Louure, qui eſt vne maiſon d'aſile & de grace, ſoit deshonoré par l'infamie d'vn cachot qui le touche ; & que de la galerie qui va aux Thuilleries, on puiſſe entendre les cris lamentables de ceux qui ſont dans les tenebres, & dans les fers. Vous tranſportez, & eſgarez ſans forme de Iuſtice, ceux qui ont eſté quelque temps dans la Baſtille : vous oſtez à leurs amis la cognoiſſance du lieu où ils ſont, & où vous auez deſſein de les faire languir & ſentir vne longue mort : vous ſçauez qui ſont ceux que vous retenez dãs le chaſteau d'Angers, & ailleurs. Tant s'en faut, qu'en faiſant l'office d'vn bon Preſtre, vous taſchiez de donner la vie & la liberté à ceux que voſtre cholere & voſtre ambition ont rendus criminels, ou perſuadé qu'ils le ſont ; que non ſeulement voſtre puiſſance, mais voſtre induſtrie s'employe tous les iours pour les faire perir. Nous dirons vne choſe horrible, mais veritable & que vous ne ſçauriez auoir dénié ny deſguiſé. Vous ſçauez ce que vous practiquez ordinairement pour ietter dans les pieges de la mort & de l'infamie, ceux qui par vos pourſuittes & pour vos intereſts ſont dans les priſons. Vous qui eſtes en effect leur partie, les viſitez en habit deſguiſé, ou les faictes cajoler par les voſtres, ſur tout par deux Dames qui vous ſont fort acquiſes, & par voſtre Capitaine de la Baſtille. Ce que ie diray, eſt bien plus eſtrange : c'eſt que de voſtre authorité particuliere vous enuoyez querir la nuict dans des carroſſes ces pauures miſerables ; vous leur faictes des grandes proteſtations de cõpaſſion, d'affection & de deſir de leur deliurance, que vous leur promettez à foy de Preſtre, & de Gentil-homme, s'ils veulent dire ce que vous leur ſuggerez, & charger des perſonnes que vous deſirez ou perdre, ou des-honorer : & comme il faut aduoüer que la nature vous a donné des grands aduantages pour la viuacité d'eſprit, & facilité de la parole, vous enjolez tellement ces pauures gens, qu'eſtans ennuyez de leur longue captiuité, ſurpris par voſtre beau langage, attirez par vos feintes douceurs, quelquesfois accompagnees de larmes, aſſeurez par vos ſermens, & par les promeſſes non ſeulement d'impunité, mais de grandes recompenſes ; ne ſe pouuãs imaginer, qu'vn homme de voſtre profeſſion ſoit meſchant iuſques au point que vous l'eſtes ; ils diſent cent fois plus qu'ils

ne ſçauent, & deuant des teſmoins cachez : ils ſe mettent la corde au col, & attirent dans leur ruine ceux auſquels vous deſirez d'oſter ou la vie, ou la reputation. Vous ne pouuez nier, que vous n'en ayez vſé ainſi à l'endroit de Chalais, que vous auez veu ſouuent en priſon; enuers Rodin, que vous auez fait mettre aux galleres; enuers Marcel, Vaultier, Senel, du Val, & pluſieurs autres, que vous auez fait amener chez vous de nuict: ayant fait tout ce que vous auez pû, tantoſt par eſperances, tantoſt par menaces, pour faire dire aux trois derniers quelque choſe contre la Royne Mere du Roy, ou contre Monſieur; afin d'auoir vn moyen de les ruiner dans l'eſprit de ſa Maieſté, & les diffamer dans le public. Voila les deteſtables artifices que vous practiquez, bien eſloignez de la qualité de Preſtre, qui doit pluſtoſt rompre les pieges qu'on a dreſſé aux malheureux, que d'en faire pour les ſurprendre, & pour vous en desfaire, afin d'eſtouffer la cognoiſſance devoſtre procedé, & deshonorer les innocens. Ainſi, vous eſtes partie, examinateur, cõmiſſaire, & iuge de ceux que vous deſirez de perdre. Vous faites dauantage; car vous les rendez criminels par la confeſsion d'vn peché qu'ils n'ont pas commis, & les portez à mentir, non ſeulement contre leur conſcience, en accuſant les gens de bien; mais contre leur vie, en ſe recognoiſſans coulpables. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Vous ne ſçauriez auoir oublié que vous eſtes Preſtre, & vous ſouuenir que vous eſtes Eueſque; cette qualité eſt appuyee ſur l'autre. Ie vous propoſeray l'exemple d'vn Prince & Pere des Paſteurs & des Eueſques, qui eſt S. Gregoire; afin que vous recognoiſsiez combien vous eſtes eſloigné de ſes mœurs, & de voſtre condition. Ce bon Pape diſoit: *Si ie me voulois meſler dans la mort des Lombards, il eſt certain que cette nation n'auroit point de Roy, ny de Capitaine: mais parce que ie crains Dieu, i'ay vne grande apprehenſion de m'embarraſſer dans la mort de qui que ce ſoit.* Helas! Monſieur, pourrez vous iamais dire les paroles de ce Sainct, vous qui eſtes coulpable de la mort de plus de deux millions d'hommes, ſans compter ceux qui ont eſté égorgez pour teindre voſtre chappeau auec leur ſang, ny ceux que vous auez mis entre les mains des bourreaux, & faict mourir en priſon? Vous aurez, peut-eſtre, leu vn Dialogue feint, qui fait trouuer vne grande armee de morts à la ſuite d'vn Prelat, qui ſe preſentoit à la porte du paradis, d'où il fut chaſſé ignominieuſement par ſainct Pierre. Si l'Allemand, qui com- Gregor. in Epiſtolis.

Remonstrance de Caton Chrestien.

posa cette raillerie, viuoit au temps de vostre decés, il auroit vn beau sujet pour faire paroistre les inuentions de son esprit, & monstrer que le vostre a esté trop guerrier pour vn homme de condition Episcopale, que vous exercez si rarement, qu'il ne faut pas trouuer estrange si vous en auez perdu la souuenance, qui vous a quitté auec l'habit violet.

C'est encore vn plus grand sujet d'estonnement, que vous ayez oublié, que la couleur que vous portez est celle du Sang du Fils de Dieu, sur lequel son Eglise est fondee, en laquelle vous tenez rang de Prince, mais pacifique. Vostre liuree est celle du feu de la charité, nõ du feu de la guerre, comme vous vous estes imaginé, & que nous recognoissons dans vostre conduite. L'escarlate vous remet en memoire, que vous deuez chercher les occasions du martyre pour la verité & pour la iustice: au contraire, vous le faites trouuer à la verité & à la iustice, lors que vous banniſſez, empriſonnez, & faites mourir ceux qui les soustiennent. Vous protestates à la Royne Mere du Roy, en la remerciant des grandes instances & despences, qu'elle auoit fait pour vous procurer la Pourpre sacree; que vous ne la porteriez iamais, que pour vous faire souuenir de l'obligation que vous auiez de respandre vostre sang pour elle. Vos actions ont fait voir, que le credit, que ceste dignité & les soins de vostre bonne Maistresse vous ont acquis, a esté employé, non pour vous disposer à verser vostre sang pour son seruice, & pour tesmoigner vostre recognoissance; mais pour tirer, si vous pouuiez, celuy de ses veines, comme vous auez fait les larmes de ses yeux. C'est en quoy vostre ingratitude paroist extréme, & vous est reprochee par l'habit que vous prenez tous les iours. Mais il ne faut pas s'esmerueiller, si vostre pourpre n'a pas assez de force pour vous faire souuenir de la Maistresse qui vous l'a procuree, puis que elle n'a pas le pouuoir de vous remettre en memoire l'Eglise qui vous l'a donnee, laquelle par cette couleur rouge vous exhorte à l'amour de Dieu, & de vostre prochain; au lieu qu'il semble qu'elle vous effarouche comme vn taureau, & vous fait hurter teste baissee, non seulement tous ceux que vous rencontrez dans vostre chemin, mais les Maistres qui vous ont nourry.

Ie recherchois ces iours passez d'où procedoit cette furie & fiéure phrenetique, qui a produit en vous vne si grande oubliance de vostre nom, de vostre naissance, de vostre nature mortelle

mortelle & fragile, de la Preſtriſe, de l'Epiſcopat, & du Cardinalat ; vous laiſſant à penſer, ſi ayant perdu la ſouuenance de toutes ces choſes, on peut croire que vous ayez retenu celle de Dieu. Ie croyois au commencement que quelque magicien vous auoit enchanté, & lié les plus nobles facultez de l'ame, ou qu'vn negromancien vous auoit fait apporter de l'autre monde de l'eau du Lethe, & vous en auoit fait boire par ſurpriſe ; ou qu'vn droguiſte Oriental, ayant trouué le Lothos d'Homere, vous en auoit fait part, & que par meſgarde vous l'auiez mangé, comme fit Vlyſſe: mais en fin i'ay trouué trois cauſes, qui ſont, ſelon mon aduis, les plus certaines. Et afin que ie ne me rende pas voſtre ſemblable, ie ne deſroberay rien à mes Maiſtres, & confeſſeray librement que Seneque m'a apris la premiere, lors qu'il dit, *que celuy-là oſte quaſi tout à la memoire, qui donne beaucoup à l'eſperance.* I'ay trouué par cette regle, que vous qui eſperez tout, ne vous ſouuenez de rien, que de ce qui cõduit vos deſirs, ou de ce qui les arreſte, & les recule. I'ay auſſi recognu, que vous ne pouuez eſtre yure de la douceur de voſtre fortune, ſans eſtre oublieux de celle que vous auez quitté, & de ceux qui vous en ont tiré. Vous allez auec telle impetuoſité à ce que vous voyez deuant vous, que vous ne tournez iamais la teſte pour voir ce que vous auez laiſſé derriere. Vous ne regardez ny la terre, où vous remarqueriez voſtre origine, & voſtre fin ; ny le ciel, qui vous aduertiroit de voſtre foibleſſe, & de voſtre petiteſſe : vous ne faites pas reflexion ſur vous meſmes ; & nous pouuons dire auec verité, ce que Dieu diſoit de Moab, *que voſtre ambition va par deſſus vos forces*, & s'eſtend non ſeulement au delà du Royaume, dans lequel vous auez le plus grand credit, & tantoſt la meilleure part ; mais au delà du monde, & d'autant de mondes comme l'orgueil d'Alexandre en deſiroit deuant qu'il rencontraſt ſept pieds de terre, apres la conqueſte de la centieſme partie de celuy que nous habitons.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Seneca de Benef. lib. 3. c. 4. *Memoria minimum tribuit, quiſquis ſpei plurimum.*

I'ay auſſi attribué voſtre defaut de memoire aux flatteurs qui vous enuironnent, que vous cheriſſez grandement, & qui vous eſleuent par belles paroles & meſchans eſcrits, au delà des cieux, iuſques dans les eſpaces imaginaires de voſtre vanité: dequoy on ne s'eſtonne pas ; mais de deux choſes: l'vne, qu'on entreprenne de perſuader au public tout ce qu'ils vous ont fait croire, & qu'ils ne croyent pas: l'autre, qu'il ſe trouue non ſeulement des paraſites & ſicophantes, qui veulent par-

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

vos loüanges changer leur condition en vne meilleure, mais des plus grands du Royaume de toutes qualitez, qui ſe rendẽt eſclaues de voſtre puiſſance, & s'atellent au chariot de voſtre gloire, pour vous conduire à la fin de vos deſſeins, s'ils en peuuent trouuer vne arreſtee.

Il faut que ie vous confeſſe, que les ſubmiſſions baſſes, les ſeruices laſches, & les reſpects, quoy que feints, de ces gens-là qui ſont dans leur cœur vos ennemis, m'ont fait ſouuenir d'vne hiſtoire que i'ay leu autrefois dans Iuſtin. Il dit, qu'vn homme d'aſſez baſſe condition, nommé Sandrocot, fut eſleu Roy des Bactrians par vn eſtrange artifice: il auoit fait appriuoiſer des lyons, que le peuple croyoit eſtre ſauuages, qui le venoient lecher lors qu'il dormoit à la campagne; où ſe rencontroit auſsi vn elephant priué, qui ſe couchoit deuant cét homme, & le receuoit ſur ſon dos auec teſmoignage de quelque veneration; ce qui donna vne ſi ferme opinion aux Bactrians, qu'il y auoit quelque diuinité dans Sandrocot, qui eſtoit recognuë par les plus fiers animaux, qu'ils ſe reſolurent de le faire leur Roy. Il eſt vray, que beaucoup de Seigneurs, que nous eſtimions des lyons, vous ont leché auec leurs langues flatteuſes; & que des elephans (c'eſt à dire les plus releuez du Royaume) ont fait des ſubmiſsions ſi baſſes deuant voſtre puiſſance, que cela vous a perſuadé que vous pourriez eſtre Roy, & au petit peuple, que vous l'eſtiez en effet, lors que on vous a veu flatté par tant de vaillans, & porté ſur le dos de tant de Grands. Ce qui vous a eſté autant honorable en apparence, comme il eſt infame par effect à ceux qui ont abbaiſſé leur naiſſance pour releuer la voſtre, & qui ſous l'eſperance de quelque augmentation de fortune incertaine, ou d'vn employ ruineux, ont ſeruy à l'acheminement de vos deſſeins, & ont preſté leurs mains pour vous ayder à deſtruire le Royaume, & la Royauté. Entre deux Princes du Sang, qui eſtoient en eſtat de vous reſiſter; vn s'eſt mis au deſſous de vous pour recueillir ce que vous auez meſpriſé; l'autre, plus genereux, a refuſé l'alliance de voſtre ſang, comme indigne d'eſtre meſlé auec le ſien; s'eſt maintenu dans ſon rang, & tout ce qu'on a pû gaigner ſur luy, a eſté, qu'il cacheroit ſon reſſentimẽt, que la diſsimulation ne ſçauroit plus retenir ſans faire tort à ſon courage. Nous auons veu vn Prince ſorti d'vne des plus grandes maiſons de l'Europe, & des mieux eſtablies dans la France, qui s'eſt rendu ſuiuant de celuy qui eſt ennemy iuré de

Iuſtin. lib. 15.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ſa famille, depuis le ſiege de la Rochelle, & a faict vœu qu'il la ruineroit; à quoy il a deſia bien trauaillé, ſans que celuy que nous deſignons aye ſceu recognoiſtre, qu'on luy fera la grace du Cyclope, de le manger le dernier, apres qu'on aura fait vne ſeconde querelle à ſa femme: ce qui ſera bien aiſé, & ne tardera pas long temps. Pour les Seigneurs, qui eſtoient des plus eſtimez de France, & qui auoient rendu beaucoup de preuues de leur generoſité; on s'eſtonne comme ces ieunes lyons, qui auoient deſia ſecoüé leur crin, & fait ſentir leurs ongles, ſe ſont laiſſez emmuſeler & rendre eſclaues, parce qu'on les nourrit d'vne vaine eſperance, qui leur a fait quitter l'honneur ſolide pour courir apres vn ombre qui leur paroiſt plus grande. Apollonius voyant vn charlatan, qui auoit dreſſé vn lyon à tendre la patte pour demander l'aumoſne, ſe prit à pleurer; & dit, qu'il auoit compaſſion d'Amaſis Roy d'Egypte, l'ame duquel eſtoit dans cét animal. N'eſt-ce pas vn obiect digne de larmes, de voir des eſprits que la creance publique tenoit pour genereux, mandier la faueur d'vn homme, qui faict ſemblant d'en vouloir faire part à pluſieurs, & la reſerue toute pour ſoy? C'eſt choſe bien plus eſtrange, que ces Meſſieurs flattent voſtre vanité, & ſe ſouſmettent à vn vſurpateur, pour le porter ſur leurs eſpaules, & le mettre, s'ils pouuoient, ſur leurs teſtes. Entre ceux-là nous remarquons des Prelats, qui tiennent des premiers rangs en l'Egliſe, qui ont abaiſſé leurs dignitez & leur courage, iuſques à prendre des charges & qualitez de grand vicaire, & le cõtreroole de voſtre maiſon. Ie ne dis rien d'vn tas de paraſites & ſicophantes de toutes conditions, qui vous aſsiegent, & voſtre table; qui ſont payez aux deſpens du Roy & du public pour chanter vos loüanges, & vous ſeruir de mouchars. Entre ceux là ſont vos eſcriuains à gages, qui ſont la pluſpart vos penſionnaires, & comme domeſtiques, nourris & recõmpenſez pour aller de maiſon en maiſon releuer vos actions, & faire toutes les ſepmaines des libelles remplis de calomnies contre ceux que vous n'aymez pas, & de flatteries pour vous. En quoy vous imitez ce Pſaphon, qui auoit dans des cages quantité de perroquets, merles, pies, geais, ſanſonnets & autres oyſeaux de ſemblable nature; auſquels ayant enſeigné, auec vn tres-grand ſoing, à dire ſouuent *Pſaphon eſt vn grand Dieu*, & les ayant laſchez, ces eſcoliers qui repetoient touſiours la ſeule leçon qu'ils ſçauoient, attirerent le peuple ignorant à dreſſer

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

des autels à cét impoſteur. Vos flatteurs, par parole, & par eſcrit, vous procurent tant qu'ils peuuent les meſmes honneurs; & ne tient pas à eux que vous ne mõtiez au ciel *par les eſchelons du menſonge*, ainſi que Tertulian diſoit *qu'on auoit entrepris d'y faire aller Romulus.*

Pardonnez moy ſi ie vous dis, que prenant voſtre vol au ciel, ou aux eſpaces imaginaires, vous nous deuriez donner quelque benediction, pluſtoſt que les maledictions qui ſont dans vos eſcrits; & vous feriez mieux de nous laiſſer le preſent de la paix, à l'exemple de noſtre Seigneur, que de nous ietter dans la guerre, que vous procurez par ambition, ou prouoquez par le deſeſpoir. N'y a t'il point de moyẽ de vous faire riche en loüanges, qu'en deſrobant tous les honneurs de la terre, ſans conſiderer que vous ſeriez bien malheureux, ſi vos vertus n'eſtoient releuees que par les vices d'autruy; ny vos belles actions recogneuës, ſi celles de tout le reſte des hommes ne paroiſſoient fort laides?

Greg. in Paſt.

Voila l'eſtat auquel voſtre orgueil & les flatteries vous ont reduit: qui eſt tel, ſi nous croyõs à S. Gregoire, *que vous eſtes ſemblable à l'Ange apoſtat; parce que vous ne voulez pas eſtre ſemblable aux hommes qui ont eſté deuant vous, qui viuent auec vous, & qui viendront apres vous.* Cette preſomption deſreglee pourroit eſtre excuſee par la folie, ſi elle n'eſtoit accompagnee de malice, ou de rage, lors que vous rendez le principal obiect de voſtre furie, la perſonne qui deuroit eſtre celuy de voſtre recognoiſſance, ou au moins de voſtre compaſsion. Vous eſtes tellement abandonné à vos paſsions, qu'il eſt hors de voſtre pouuoir de les retenir; & la maladie de voſtre eſprit eſt ſi preſſante, que vous ne ſçauriez vous en diuertir.

Vous faictes des propoſitions de reſpondre à la lettre de Monſieur, ou de luy faire vne belle remonſtrance: apres cinq ou ſix lignes vous ne vous ſouuenez plus de voſtre deſſein; vous quittez-là Monſieur, & deſchargez voſtre cholere ſur la Royne Mere de ſa Majeſté; parce qu'il eſt impoſsible que voſtre bile eſtant eſchauffee, vous oubliez ce qui a eſté par vn iuſte iugement de Dieu, prouoqué par voſtre crime, la ſeule cauſe du renuerſement de voſtre cerueau. Au lieu d'employer voſtre plume pour la defenſe du Roy (comme vous dictes) ou pour dreſſer vne belle inſtruction à Monſieur, vous iettez là le ſtile, & prenez la ſtillette pour bleſſer la Mere de celuy que vous voulez defendre,

& de celuy que vous desirez d'instruire.

Remonstrance de Caton Chrestien.

Ie diray bien dauantage, sans apprehension de paroistre scandaleux, parce que ie suis tant que ie peux d'estre semblable à vous, que vous taschez de rendre vostre plume plus cruelle que le foüet auec lequel ce sacrilege Estienne, Persan de nation, & le moyne Theodote, semblable à celuy qui est auprés de vous, battirent la bonne & saincte Imperatrice Anastasia, Mere de Iustinian, surnommé Pogonat, ou la grand' barbe; laquelle souffrit cét affront, pour s'estre opposee à la ruine de son fils, lequel estant absent vengea à son retour cette iniure, & les deux scelerats peu de temps aprés furent brulez tous vifs. Il est vray que vous n'auez pas eu la puissance de venir à ces extremitez; mais vous auez eu l'effronterie de battre iusques au sang, auec les foüets des langues & plumes mesdisantes, la plus grande & la plus vertueuse des Roynes de la Chrestienté, qui possede auec cette qualité celle de Mere de vostre Roy, & celle de vostre Maistresse & Bienfactrice; & vous n'auez rien de grand que sa bonté ne vous aye ou donné, ou faict donner. Ce qui est le plus fascheux, est, que l'ingratitude soit cachee sous la pourpre d'vn Cardinal; que vous soyez vn poireau sur cette belle face; qu'on vous voye comme vne tache en cét habit des Princes Ecclesiastiques; que vous ayez fourny quelque subiect de mespris aux esprits foibles des enfãs de l'Eglise, & prouoqué les blasphemes de ses ennemis. On espere que ces maux seront reparez, non seulement par les blasmes que ceux qui possedent plus dignement cette dignité eminentissime vous donneront, mais par les declarations publiques que sa Saincteté fera à toute la Chrestienté, que vostre conduite est contre les regles de Dieu, & doit estre reprouuee. Le S. Pere garde les ordres de l'Euangile, & commẽce par les aduertissemens charitables, & particuliers: mais lors que sa prudence aura recognu qu'ils sont inutiles, & que les huilles qu'on veut mettre sur vos playes ne font qu'allumer les feux de vos passions, elle employera sans doute des remedes plus cuisans; & apres qu'on aura rapporté à l'Eglise, de laquelle il est le Chef en terre, ce que vous faites tous les iours contre elle en France, en Allemagne, & aux Pays-bas, & les scandales que vous produisez en iettant la discorde entre le Fils & la Mere, l'Espoux & l'Espouse, & entre les Freres, on declarera que vous deuez estre tenu pour vn payen & publicain, qui ne voulez plus escouter la voix de vostre Mere, mais qui entre-

Digitized by Google

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

prenez de ruiner celle des enfans de Dieu, comme vous faites celle des enfans de France.

Cette iuſtice fera changer de langage à tous ces bons Religieux, & petit peuple, qui vous ont eſtimé vn Beat, apres la priſe de la Rochelle; & qui ont perdu vne partie de cette bonne opinion, lors que vous la faictes fortifier pour la vendre ou la laiſſer ſurprendre. On commence à cognoiſtre que vous n'auez pas cherché la gloire de Dieu, mais la voſtre; ny le bien de la Religion, mais vos aduantages; que vous eſtes maintenant, non le fleau des heretiques, mais celuy des Catholiques; & cõme diſoit le Prophete, *le marteau qui brize toute la terre*, que vous auez troublee par la guerre que vous mettez par tout, & par la faim & la peſte qui l'accompagnent.

Ierem. 50.

En quelle execration ſerez vous, & où trouuerez vous ſureté, ſi tous les eſprits ſont deſtrompez, & ſi vos artifices ne peuuent plus cacher aux fols ce que les ſages ont deſcouuert il y a long temps? C'eſt en vain que vous prenez & donnez la peine de faire des liures à voſtre loüange & iuſtification, & pour deshonorer ceux que vous auez ietté dans la miſere. Le liure que vous auez rendu public, & qui eſt leu par les ſçauans & ignorans, par les vertueux & vicieux, eſt celuy de vos actions, qui ſont recogneuës d'vn chacun; celuy-là refute tous ceux que les colporteurs de Paris crient, & que vous faites diſperſer auec tant de ſoin. Comme le grand Dieu faiſoit mõſtrer à ſon peuple, pour le confondre, la deſolation que leurs pechez auoient mis dans le temple; il nous ſuffiroit auſsi de faire voir les ruines que vous auez fait en France, & ailleurs, & de repreſenter les effects de voſtre ambition, iniuſtice, violence, & auarice, au lieu de nous amuſer à reſpondre à vos eſcrits. Mais parce que nous ſçauons que vous eſtes pointilleux, & que vous & vos flatteurs taſchez de tirer aduantage de toutes choſes, ſur tout de noſtre modeſtie, que vous prenez pour confeſsion des crimes que vous nous impoſez, & pour vn aduеu de ce qui eſt dit à voſtre loüange; nous auons iugé qu'il eſtoit à propos, en vous marquant les fautes que vous auez faict, de vous cotter auſsi les calomnies & impertinences que vous auez eſcrit & fait eſcrire.

Ezech. 43.

Nous commencerons par la Remonſtrance que vous auez faite à Monſieur, parce qu'on croit qu'elle eſt de voſtre ſtile; & que par honneur vous meritez de paſſer le premier entre les eſcriuains, afin que vous ſoyez premier en tout.

Ie trouue tout à l'entree, que vous auez bronché comme le cheual cantherius, & auez mal debutté, lors que vous dictes, *Monſeigneur, les monſtres d'ennie, d'auarice, & d'ambition, qui vous enuironnent.* Ce mot de *monſtres* eſt capable de faire peur ou horreur: vous n'auez pas ſceu que les commencemens des eſcrits doiuent eſtre doux & honneſtes pour obliger & engager toute ſorte de perſonnes à les lire. Ces regles ne ſont bonnes que pour les ames exemptes de paſſion; la voſtre, qui eſt touſiours agitee par la cholere, l'a fait paroiſtre dans la premiere parole, & nous fait iuger que voſtre diſcours ſera quelque monſtre, puis qu'il commence, *Monſeigneur, les monſtres*: au moins ſi vous euſsiez vn peu flatté, auec la main plaiſante, le bras auquel vous vouliez bailler vn coup de lancette; mais vous le faites apres, & donnez des loüanges impertinentes à celuy que vous auez repreſenté comme enuironné des monſtres, qu'il n'a pas l'eſprit de recognoiſtre par leurs figures eſtranges, qui ont la teſte d'vne hyene d'enuie, les mains d'vne harpie d'auarice, & les ailes d'vne aigle d'ambition. On void bien que vous n'eſcriuez pas auec intention de conuertir Monſieur, ny de l'inſtruire, mais de l'effaroucher, & de donner quelque apprehenſion de ſes monſtres au petit peuple, qui ſe moque de vos eſcrits malins, iniurieux, & impertinens.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Reſponce à la Remonſtrance faite à Monſieur.

Apres les monſtres, vous taſchez de faire voir à Monſieur le beau viſage de la paix, *que vous dictes eſtre grandement alteree par ſon eſloignement.* Qui eſt la cauſe de ce malheur? ceux qui ſouffrent toute ſorte d'extrémitez, ou ceux qui les font ſouffrir? ceux qui ont empriſonné la Royne Mere, & chaſſé Monſieur Frere vnique du Roy, ou ceux qu'on a voulu accabler? Il eſt certain, que la paix de la maiſon du Roy aſſure la publique; que les troubles dans la ſource de noſtre bien paroiſſent dans tout le cours de la riuiere; qu'il eſt impoſsible que les chefs de la famille Royale ſoient frappez, que tous les membres ne ſoient eſtonnez: les nerfs, qui ſont les forces de l'Eſtat, ont leur origine en la teſte; elle ne peut eſtre bleſſee que tout le corps ne tremble. Trouuez vous eſtrange qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, prenne quelque part à la conſeruation du Royaume? ſe garde d'oppreſsion, & reſiſte à celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, encore qu'il reiette ce nom, iuſques à ce qu'il aye acheué ce qu'il a deſia bien auancé, & qui reſerue le tiltre de Souuerain pour la derniere choſe qu'il veut prendre?

Pag. 53

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Nous confeſſons auec vous, & reſſentons plus tendrement que vous ne faites, que c'eſt vn grand malheur pour le peuple; & diſons auec ſouſpirs & larmes, *Cependant que le ſuperbe s'eſleue, le pauure eſt bruſlé.* Nous eſperons que l'vtilité publique ſera plus grande, que le mal qui ſera ſouffert par quelques particuliers. Si vous eſtiez charitable, vous y apporteriez le remede, qui eſt tres-aiſé puis qu'il ne conſiſte qu'en voſtre retraicte: mais vous eſtes obſtiné en vos pourſuites, & comme vous auez dit ſouuent, il faut que vous voyez iuſques où la fortune peut porter vn homme; ſans conſiderer que les felicitez ſont ſemblables aux palais enchantez de Menippus: Apres auoir veu beaucoup de maiſons & de meubles magnifiques, on ſe troue aſsis ſur vn fumier; & les faueurs extraordinaires des Roys viennent auec impetuoſité, comme rauines qui paſſent auec vn grand bruict & ne laiſſent que de l'ordure & du ſable. Si vous quittiez vos meditations de vanité, pour prendre comme Prelat de l'Egliſe, comme Chreſtien, & homme ſage, celles que ie vous fournis, nous aurions la paix, & vous feriez voir ſa beauté dans les terres de France, telle que vous taſchez de la depeindre dans vos eſcrits: mais vous la deſchirez auec les meſmes mains qui prennent la plume pour nous faire voir ſon excellence; & vous eſtes conuaincu de pecher contre le ſainct Eſprit, en deſtruiſant vn bien duquel vous cognoiſſez les aduantages.

Vous nous aſſeurez, *que le Roy eſt d'vn accés tres-facile*; & vous dictes vray; on l'approche plus ayſément que vous. *Il eſcoute plus que Prince du monde les plainctes de ſes ſubjects*: vous ne mentez pas; mais il le feroit plus ſouuent ſans vous. *Tous ceux de la Cour luy parlent tous les iours*: nous l'auoüons, pourueu que ce ne ſoit pas contre vous, & en particulier; vous y auez donné ſi bon ordre, que la verité des maux que vous auez fait, que vous faictes & voulez faire, ne peut aborder le Roy: on fait plus d'eſſay des perſonnes qui doiuent entretenir ſa Maieſté, que des viandes qu'elle doit manger; & ſi ceux qui ont vn grand intereſt à ſa conſeruation, & de ſon Eſtat, eſtoient aſſeurez que les chemins ſont auſsi bien fermez aux fievres qui peuuent attaquer ſon corps comme aux lumieres qui peuuent eſclairer ſon eſprit, les leurs ioüiroient d'vne grande tranquillité.

Vous ſçauez bien, & vous l'auez practiqué ainſi ailleurs, que c'eſt vn crime capital de parler à l'oreille du Roy, ſi on n'eſt dans voſtre cabale, & pour donner quelque aduis qui

vous

vous ſoit agreable ou profitable. Que ſi on auoit dit en ſecret quelque choſe indifferente, ſur la conjecture & iugement temeraire, vous rendez mauuais office à celuy qui a eſté ſi hardy, ſans vous eſtre affidé, de parler ou en cachette, ou tout bas; & la ſeconde fois qu'il entreprend la meſme choſe, il eſt chaſſé par la ſuppoſition du crime, qui eſt auiourd'huy le plus grand, d'auoir intelligence auec la Royne Mere du Roy, ou auec Monſieur ſon Frere vnique. Vous ſçauez bien que cette preſomption a fait bannir Belingan & Iaquinot, premiers valets de Chambre fort fideles, & enfans de bons & vieux ſeruiteurs; & que le meſme ſoupçon a fait commander de ſe retirer à Meſſieurs de Souuray & de Liancourt, premiers Gentilhommes de la Chambre, à Deſguilly, & à pluſieurs autres, qui n'ont eſté eſloignez & diſgraciez que parce qu'on a creu que leurs charges & les bonnes graces du Roy leur donnoient les moyens & le credit de parler auec quelque liberté, & en ſecret; ce que perſonne n'oſeroit entreprendre, ne reſtant auprés de ſa Maieſté que vos creatures corrompuës, ou ceux que les frequens banniſſemens & autres violences ont eſpouuantez, & qui ſouſpirent pour la tyrannie que vous exercez ſur l'eſprit du Roy & ſur leurs langues.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Par ce diſcours vous voyez que nous ne diſons pas qu'il y aye du manquement du coſté du Roy, qui ne ſçauroit auoir cognoiſſance du mal, auquel par ſa bonté & Iuſtice il apporteroit les remedes; eſtant enuironné de plus de gardes contre la verité, & contre ſes amis & ſeruiteurs, qu'il n'en a contre ſes ennemis: & nous pouuons dire auec tres-grande douleur que vous eſtes comme ces ſorciers, qui pour faire voir des illuſions enferment vn homme dans vn cercle, duquel il ne peut ſortir; ou cõme cét inſolent Popilius, Romain, qui en fit vn à Antiochus pour luy faire reſoudre là dedãs tout ce qu'il auoit enuie de tirer de luy. Nous n'accuſons pas le Roy, mais nous en auons compaſſion; & nous ſerions tres-marris de luy auoir donné la moindre partie du blaſme qui vous doit eſtre reſerué tout entier: comme nous aduoüons qu'il n'y a point de Prince plus vertueux que luy, nous ſommes auſſi forcez de confeſſer qu'il n'y a point d'homme qui le ſoit moins que vous.

Il ſemble que vous entriez dans les reproches de ce que vous auez fait pour Monſieur; vous dictes *que vous l'auez trouué eſloigné des affaires, lors que vous y eſtes entré*: vous ne l'en auez pas

Pag. 8.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

approché, & l'auez eſloigné non ſeulement des affaires, mais des bonnes graces & de la preſence du Roy; l'auez pourſuiuy en armes, chaſſé hors du Royaume, & reduit par la ſaiſie de ſes reuenus, à l'aſsiſtance des eſtrangers: vous ne luy auez iamais procuré du bien, & luy auez fait beaucoup de mal: c'eſt le premier enfant de la maiſon, en laquelle vous n'eſtes & ne pouuez iamais eſtre que ſeruiteur; & vous deuriez dire inutile, comme noſtre Seigneur vous l'enſeigne: quand vous auriez fait tout ce que vous pouuez pour le ſeruice de celuy auquel vous eſtes obligé de le rendre; recognoiſſez-le, ſi l'orgueil le vous peut permettre.

Vous commencez les hiſtoires du temps paſſé, par celles que vous dictes que le Mareſchal d'Ornano (que vous nommez Colonel) a faict: vous luy donnez les qualitez *d'homme hardy, & ambitieux:* vous appellez hardis tous ceux qui ont entrepris de vous reſiſter; & ambitieux, tous ceux qui ont voulu auoir quelque part à la puiſſance que vous auez deſiré de poſſeder tout ſeul. Comme vous trouuez tous les iours quelque moyen pour faire du mal aux viuans que vous n'aymez point; vous inuentez auſsi quelque crime contre les morts, qui ne ſe defendent pas. C'eſt donc depuis trois mois ſeulement, & quatre ans apres le decez du Mareſchal, que vous auez ſceu *qu'il formoit dedans la France, & au dehors, des grandes factions*: il le faut croire ainſi, parce que vous le dictes ſans preuue, comme vous l'auez faict mourir ſans iuſtice; à laquelle vous le pouuiez renuoyer auſsi hardimẽt, que vous auez fait le Mareſchal de Marillac, pour faire deſplaiſir à la Royne Mere, deuant meſme qu'elle fuſt arreſtee: mais ce que vous faictes contre ceſtui-cy par corruption de teſmoins, vous l'auez faict contre l'autre par oppreſsion, n'ayant rien trouué dans ſes actions contre le ſeruice du Roy & le bien de l'Eſtat, auquel luy & les ſiens ont eſté tres-fideles & tres-vtiles. Maintenant vous nous voudriez perſuader que ſon ombre a traicté auec celle de feu Monſieur de Sauoye auec lequel il n'a iamais eu intelligence en ce monde, ny à la Cour auec l'Abbé de Scaglie ſon Ambaſſadeur. Vous n'apportez point de preuue de ce que vous dictes; & la confirmation de ce que i'aduance eſt tres-forte parce que vous auriez eſté infidele au Roy, & auriez deſrobé vn grand exemple au public, ſi vous n'euſsiez faict chaſtier courageuſement par les voyes ordinaires vne trahi-

Pag. 10.

Remonſtrance de Caton à Chreſtien.

ſon faicte contre ſa Maieſté & ſon Eſtat, par vn Mareſchal de France. La conſideration de Monſieur ne vous deuoit point retenir ; vous luy auez faict plus de deſplaiſir de faire pourrir en priſon ſon ſeruiteur que vous deshonorez, que de le mettre entre les mains d'vn bourreau, qui d'vn ſeul coup euſt tranché ſa teſte & ſes miſeres: outre que ce ſupplice, ayant deſcouuert les pretenduës menees du Mareſchal, euſt peut-eſtre arreſté les deſſeins ſur l'Italie, & la ruine de tant de villes & de peuples, que vous faictes ſortir de cette conſpiration, & qui viennent en effect pluſtoſt de voſtre ambition, & de vos querelles particulieres. Il faudroit eſtre beſte pour ne le croire pas, & tout à fait ignorant des affaires du monde, pour prendre le change que vous voulez donner, pour tromper tous les viuãs, aux deſpens de la reputation d'vn homme que vous auez fait mourir, & l'honneur duquel vous tuez auſſi impunément comme vous auez faict ſon corps.

Afin que vous ne croyez pas que ie ſois auſſi iniuſte que vous, & que ie n'approuue rien de tout ce qui part de voſtre plume, ie confeſſeray que i'ay trouué vn fort bon traict, & vne belle verité que vous auez dict, en voulant faire le Politique & homme ſerieux ; voicy vos paroles : *Ne doutez pas, Monſeigneur, que les deſſeins de ceux qui ont l'honneur d'approcher les grands Princes, ne montent touſiours, & qu'apres s'eſtre donné creance auprés de leurs maiſtres, ils ne les portent à tout entreprendre. Il y en a peu qui le facent pour aduancer leur gloire, mais pour leur teſmoigner qu'ils leur ſont tout à faict neceſſaires, & de là s'acquerir vne authorité dans leurs actions, dont bien ſouuent ils abuſent.* Ie croy que Dieu vous a forcé, comme il a faict quelquefois le malin eſprit, de dire ces belles veritez, que nous recognoiſſons par vne malheureuſe experience en vous, ne les ayant pas deſcouuertes encore dans les actions des ſeruiteurs de Monſieur, auquel l'exemple de voſtre inſolence, & de l'abus de l'authorité du Roy voſtre Maiſtre, ſeruira de meilleure inſtruction que tout ce que vous pouuez iamais eſcrire.

Pag. 12.

Pag. 9.

Vous parlez apres à voſtre mode par enigmes, comme les Oracles; pour taſcher de perſuader que les factions du Colõnel ont eſté grandes, & que Monſieur en a voulu entreprendre pour le ſalut de ſon ſeruiteur ; qu'il euſt tres-aiſément tiré de priſon, ſi le reſpect qu'il a touſiours rẽdu au Roy n'euſt retenu ſon courage & ſa main. C'eſt faire tort à l'innocence, de la deliurer par la violence, qui faict ſoupçonner qu'on craint la

Pag. 13.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

deſcouuerte de quelque crime : celuy qui en eſt exempt doit pluſtoſt eſtre accompagné au ſupplice auec larmes, que d'en eſtre tiré auec les armes. Le Fils de Dieu tança le Diſciple, qui le vouloit garentir d'oppreſsion auec l'eſpee. Le maiſtre s'accuſe, qui rompt la priſon dans laquelle on a mis ſon ſeruiteur. Il faut faire ce qu'on peut auec ſollicitations & prieres, pour conſeruer la vie à vn homme de bien ; mais il ne ſe faut pas rendre coulpable, pour monſtrer qu'il ne l'eſt pas. Monſieur & ſon Conſeil ont ſuiuy ces maximes, en l'affaire du Colonnel, & on n'a point faict d'entrepriſe pour le mettre en liberté, parce qu'on n'a pas creu qu'on le peuſt faire mourir par iuſtice ; & on a eſperé que le temps, qui a eſté preuenu par ſa mort, pourroit faire cognoiſtre la verité.

Pag. 14. *C'eſt vn crime*, dictes vous, *d'attenter aux Miniſtres de l'Eſtat, qui ſont comme les organes de la Monarchie.* Vous appellez *attenter aux Miniſtres de l'Eſtat*, de leur reſiſter, ou de faire paroiſtre leurs mauuais deſſeins, non pas d'entreprendre ſur leurs perſonnes : car vous ne doutez pas, que ſi on euſt voulu prendre ce chemin, que quelques eſprits violens croyoient eſtre le plus court, on n'en fuſt venu à bout, nonobſtant toutes les gardes qui vous donnent la hardieſſe de faire mal, & oſtent l'apprehenſion d'en receuoir. Vous ne prenez auſſi ce mot *d'attenter*, que pour s'oppoſer ; en quoy vous me pardonnerez, ſi ie vous dits librement que vous auez tort de parler en ces termes. Vous ne doutez pas par exemple, qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, & autrement, ne puiſſe ſe faire entendre par viues raiſons, & meſmes par armes s'il y eſtoit contrainct, contre vn Miniſtre d'Eſtat qui prendroit toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui voudroit perdre tous ceux qui ont quelque intereſt à la conſeruation du Roy, & de ſon Royaume : voſtre propoſition eſt donc trop generale. Or vous ſçauez bien, qu'vn organe ou membre eſtant pourry on le retranche ſi on peut, de peur que la gangrene ne ſaiſiſſe le cœur, & qu'il ne ſe face tranſport au cerueau ; ce qui cauſe des terribles conuulſions, & en fin apporte la mort : il la faut touſiours preuenir, ſi on peut, iuſques à employer le fer & le feu, s'il eſt impoſsible de ſauuer autrement tout le corps. Pour vn homme qui vſe ſouuent de la medecine, vous eſtes auſsi mauuais Medecin qu'Eſcriuain.

Pag. 14. Vous faictes paroiſtre que voſtre Remonſtrance, qui deuroit eſtre remplie de reſpect (ſi voſtre intention eſtoit que

Monſieur en fiſt ſon profit) n'eſt autre choſe qu'vne meſdiſance, & vn deſcri de ſa perſonne, ſi elle en pouuoit receuoir par la voſtre. Vous luy dites *que la vanité de ſes efforts l'a decreditée dans la France, & chez les eſtrangers.* Ces efforts ont eſté inuiſibles par le paſſé; ce mot ſignifie vne entrepriſe ouuerte par les armes qui n'ont pas reüſſi : nous n'en auons point veu d'heureuſes ny de malheureuſes, deuant la publication de voſtre eſcrit: vous auez eu ſans doute des viſions, elles vous ſont ordinaires, ſur tout quand vous craignez & deſirez. La France, & les autres Pays, ont tres-bonne opinion de la perſonne de Monſieur; l'auront de la prudence de ſes reſolutions, lors que vous le contraindrez d'en prendre des genereuſes, & loüeront ſes executions, ſi le ſalut du Roy & de l'Eſtat l'obligent à en venir iuſques-là. Pour lors on fera trouuer faux ce que vous dictes, *que Monſieur eſt pour eſmouuoir des grands troubles, & pour en terminer bien peu.* Sans doute vous auiez deuant les yeux voſtre fortune, lors que vous auez eſcrit de celle de Monſieur : vos exploits paroiſſent grands auec des lunettes d'approche, que la flatterie & la preſomption vous ont donné; mais ceux qui voyent ſans artifice ce que vous auez fait, trouuent que vos deſſeins ont eu quelque proſperité iuſques à preſent, parce que vous n'auez trouué perſonne qui vous aye reſiſté viuement, & que trois choſes vous ont grandement aydé: la laſcheté & foibleſſe de vos ennemis; la mort, ou procuree ou autrement arriuee, de ceux qui vous pouuoient arreſter, en faiſant cognoiſtre la verité au Roy; ou en s'oppoſant genereuſement à vos entrepriſes, & en troiſieſme lieu le nom du Roy, ſa conduicte, ſes forces règlees, & ſes Finances. Auec tous ces aduantages nous ne voyons rien de parfaict; & pouuons dire auec verité que toute l'Europe, mais principalement la France, eſt eſmeüe par voſtre imprudence & malice. Perſonne ne peut croire, que vous ayez moyen de bien deuider toutes ces fuſees, ſi vous n'employez les Parques, comme vous auez deſia faict fort ſouuent, pour couper beaucoup de filets : mais ſouuenez vous auſſi, qu'elles portent des ciſeaux pour le voſtre; vous n'eſtes qu'vn ſeul homme, mortel, & de petite ſanté.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Pag. 15.

Vous entrez dans la raillerie, & teſmoignez d'auoir du regret, *que Monſieur n'aye fait eſlection de miniſtres ſemblables à ceux du Roy, parce que vous ne ſeriez en peine, que d'eſcrire les combats qu'il auroit gaigné ſur les ennemis de l'Eſtat, & la priſe de tant de villes, où ſa naiſſance & ſon courage luy donnent droict.* A la verité ſi Monſieur

Pag. 15.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

auoit la bourſe & les armes deſquelles vous diſpoſez, il auroit fait ce que vous faites ſemblant de deſirer; & qu'en effet vous auez touſiours empeſché, n'yant pû ſouffrir qu'il aye commandé dans les armees; & ayant donné des ialouſies eſtranges au Roy, parce que vous auiez apprehenſion de la puiſſance de Monſieur; & que la vanité & l'auarice vous ont porté à eſtre Generaliſsime. Vous eſtes remercié des belles offres que vous faites d'eſtre eſcriuain des exploits de Monſieur. Il dit qu'outre que vous eſtes peu veritable, & n'eſtes point iudicieux, vous auez vn ſtile fort groſsier; il veut auoir vn meilleur trompette de ſa gloire: comme il ne deſire point d'hiſtorien paſsionné pour luy, il reiette ceux qui mentiroient contre luy; ſur tout vous, qui eſtes tellement accouſtumé à vous attribuer l'honneur de toutes les executions, à cauſe de quelques conſeils que vous auez donné, que vous ne laiſſez rien ny au Roy, qui a commandé, ny à ſes ſeruiteurs qui ont eſté dans les perils & ont perdu la vie, cependant que vous eſtiez mieux gardé que voſtre Maiſtre, dans vn logement bien retranché.

Pag. 16. Apres auoir teſmoigné voſtre regret de ce que vous ne pouuez eſtre l'hiſtorien de Monſieur, vous faites voir que vous voulez eſtre denonciateur contre luy, & ſon Iuge en luy faiſant ſon procez *ſur la depoſition de Chalais, & de ceux qui viuent encore; leſquels ſe rengeans dans la miſericorde du Roy ont fait paſſer Monſieur pour coulpable en quelque choſe.* Voilà voſtre diſcours: contre lequel, pour ce qui regarde Chalais, on employe ce qui eſt dans la lettre de Monſieur; à quoy vous n'auez rien pû repartir; ce qui deſcouure voſtre malice, qui fait ſemblant dans deux ou trois mots de cacher des grands myſteres, qui ont eſté eſuentez; ce que vous diſsimulez. Il faudroit auoir les depoſitions, & le procez, pour le produire contre ceux que vous deſirez de rendre ſuſpects: mais comme vous auez ſacrifié vn homme à voſtre artifice, vous auez auſsi ſacrifié toutes les procedures qui ont eſté faites contre luy, & ſes declarations, à l'honneur des Dames qui ſeruent à preſent à voſtre deſſein: nous ne condamnõs pas les Iuges, mais les teſmoins que vous auez corrompu; & nous ne declarons pas innocent celuy qui par vos perſuaſions & promeſſes d'impunité s'eſt confeſſé coulpable: il meritoit de mourir pour cette laſcheté, mais non pas d'eſtre haché & chercuté de trente-deux coups: & ſi ſon procez ne faiſoit voir vos tours de ſoupleſſe, non les

Digitized by Google

mauuais deſſeins des Miniſtres de Monſieur, vous l'auriez pluſtoſt conſerué pour le mettre en lumiere, que de le ietter dans le feu.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Pag. 17.

Quant aux abolitions qui ont eſté priſes, vous declarez aſſez par la ſuitte de voſtre diſcours de qui vous parlez: & pour laiſſer à part les pieces qu'on a ioüé pour extorquer quelque confeſſion ſi generale qu'elle ne conclud rien, vous ſçauez bien dans voſtre ame, & quand vous ſeriez ſi effronté de le deſnier, les lettres du grand Seau & les regiſtres du Parlemẽt prouueroient contre vous, que dans l'abolition il n'y a aucune declaration ny contre Monſieur ny contre ſes Miniſtres. S'ils auoient eſté chargez en quelque choſe, ils auroient eſté obligez de prendre vne abolition, deuant que de s'aſſoir auec vn mortier ſur les fleurs de Lis du Parlement. A quoy penſez-vous? mais à quoy ne penſez-vous pas? n'eſt-ce pas ſur cette calomnie horrible que vous deſirez d'appuyer vos menaces de Charles de Lorraine? Prenez garde que vous n'ayez pris la tour de Loches pour celle d'Orleans, & que vous ne ſoyez pluſtoſt le Cardinal de Balüe, que Gaſton de France Charles de Lorraine. Monſieur eſt vne perſonne, pour la conſeruation de laquelle tout le public s'intereſſe, comme il fait pour la ruine de la voſtre, ou pour le moins, pour celle de voſtre fortune: & on vous iuge ſi pernicieux, qu'il n'y a iamais eu monſtre contre lequel tant d'hommes ſe ſoient armez, comme on en verroit pour vous exterminer ſi le Roy vous auoit abandõné, deuant que vous ayez le loiſir de baſtir cette grande & forte Ville, de laquelle les Commiſſaires de ſa Maieſté ont deſia tracé les murailles. On eſt ſeulement en peine de ſçauoir le nom que vous luy donnerez: on dit que ſi vous luy laiſſez celuy de Richelieu, on l'appellera Riche lieu des ruines de la France, Riche lieu de la deſolation de l'Eſtat, Riche lieu du ſang du peuple, Riche lieu des larcins faits au Roy & aux gẽs de guerre. Quelques-vns ont voulu dire, que Boiſbel ayant eſté baſty, il n'y a pas long-temps, on appelleroit voſtre ville Babel, apres les confuſions que vous auez mis dans le Royaume, dans la maiſon Royale, dans les Loix, & dans les Finances. On adjouſte, que vous ferez vne tour au milieu, comme Nemrod, pour donner l'eſcalade au Ciel, apres que vous aurez pris toute la terre & la mer: mais Dieu vous arreſtera par la diuerſité des langues. I'ay auſſi eſcouté quelques perſonnes, qui ont dit qu'il y auoit dans les Indes Orientales vne Iſle de

Digitized by Google

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

larrons: ſans aller ſi loing, l'Iſle d'Oleron a eſté appellee par les anciens l'Iſle des larrons; vous ne vous contentez pas d'en eſtre Gouuerneur & Seigneur, mais vous auez voulu auoir en terre ferme vne ville de larrons: & c'eſt peut-eſtre, pour ce ſuiect que Monſieur Deffiat y auoit deſia faict baſtir le premier & le plus grand logis, & y a retenu place de bonne heure: cela ſoit dit en paſſant.

Pag. 18. Vous eſtes en belle humeur, lors que vous dites, *que depuis que le Sieur de Monſigot a debité les notions qu'il auoit acquiſes, pendant qu'il eſtoit Secretaire du Conneſtable de Luynes, les affaires de Monſieur ne ſe faiſoyent pas ſi à contre-temps.* Ie n'ay rien à reſpondre à voſtre raillerie, qu'vne choſe: c'eſt qu'on vous cognoiſt pour vn homme qui ne craint pas tant les grandes notions, puis qu'il vous plaiſt qu'on ſe ſerue de ce mot, comme les courages bien reſolus, qu'il faut oppoſer à vos fineſſes pour vous combattre par armes contraires. Ceux deſquels vous vous mocquez comme groſsiers, & que vous dictes *auoir faict des lourderies*, ont eu aſſez d'eſprit pour cognoiſtre vos artifices; ont beaucoup de generoſité pour s'y oppoſer, vne tres-grande fidelité pour ſeruir leur Maiſtre, & vne parfaicte recognoiſſance du bien qu'ils en ont receu. Vous n'auez pas ces belles qualitez, vous eſtes plus fin, parce que c'eſt vn vice; & n'eſtes pas ſi prudent, parce que c'eſt vne vertu.

Pag. 19. Vous remarquez les fautes que ſon conſeil a fait commettre à Monſieur, qui ne ſont pas en ſi grand nombre que les voſtres, parce que vous n'en cottez que trois. La premiere eſt, *qu'ils luy ont fait quitter le ſiege de la Rochele pour le ramener à Paris.* Voſtre face deuroit eſtre auſsi rouge que voſtre robe, ſi l'effronterie ne vous auoit plus oſté de bon ſang, que les frequentes ſaignees, de mauuais. Ne vous ſouuenez vous point de ce que vous auez fait eſcrire dans le libelle de voſtre Defence, imprimé vn mois deuant voſtre Remonſtrance, *que le Roy, qui n'a iamais voulu faire la guerre par procureur, auoit deſiré de commander au ſiege de la Rochele?* duquel Monſieur ſe retira, non ſeulement à cauſe de l'arriuee de ſa Maieſté, qui luy oſtoit ſa charge par ſa preſence; mais encore, parce que vous fiſtes auſsi toſt les actions de Lieutenant Generaliſsime, & en priſtes toutes les marques: entre autres, deuant que Monſieur partiſt, voſtre temerité fut ſi grande, que de faire entrer en garde deuant voſtre logis bien retranché, le regiment des gardes du Roy, l'ayant faict retirer de celuy de Monſieur, qui ne pouuoit plus

ſouffrir

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ſouffrir cette inſolence, ſans ſe porter à vne grande extremité contre vous; ny eſtre plus long-temps qu'auec des-honneur dans l'armee, en laquelle voſtre ambition ne luy laiſſoit plus que la qualité de petit volontaire. Tant s'en faut donc qu'il aye eſté mal conſeillé par ſes ſeruiteurs, qui furent d'auis qu'il ſe retiraſt; qu'au contraire ils ſont dignes d'vne grande loüange de ce que la generoſité de leur Maiſtre, qui ne pouuoit ſouffrir voſtre orgueil, & ſa prudence qui ne le voulut point chaſtier, furent accompagnees de leur approbation, qui merite que ce ſeruice ſoit mis au rang des plus grands qu'ils luy ayẽt iamais rendu. Ie vous prie, pour l'honneur que ie porte à voſtre dignité, non pas d'eſcrire auec plus de pudeur (car ie croy auec grand regret, que vous l'auez toute perduë) mais auec vn peu d'auantage de memoire; & de concerter vos eſcrits, afin que les propoſitions nouuelles ne ſoient pas contraires aux anciennes. Comment pourriez-vous remarquer ce defaut, & auoir ſouuenance de ce qui a eſté eſcrit vn mois auparauant, veu que les paſſions qui vous agitent, vous oſtent en eſcriuant dans la ſeconde feüille, ce que vous auez couché ſur la premiere? Et pour vous monſtrer que ie me trompe moins que vous, prenez garde, s'il vous plaiſt, qu'apres auoir deteſté en cét eſcrit *les troubles, que Monſieur pourroit faire*; apres luy auoir predit *qu'il ne peut rien entreprendre contre la volonté du Roy qui luy reüſſiſſe bien*; meſmes apres l'auoir *declaré incapable de conduire à vne fin glorieuſe ce qu'il auroit commencé*; vous luy dites ſur le ſuiet de la Princeſſe Marie, *que tout le monde ſe preparoit pour l'aſſiſter dans vne boutade d'amoureux, & qu'il euſt trouué vingt mille ieunes hommes qui pouuoient enleuer ſa Maiſtreſſe:* n'eſtoit-ce pas vne ſedition, de ſe mettre à la teſte d'vne ſi grande armee; & vne violence, de rompre la maiſon du Roy? vous monſtrez ſes forces à Mõſieur, & luy enſeignez qu'il doit dans quelques rencontres s'en ſeruir. Mais vous dites, *que celuy de l'enleuement de cette Princeſſe n'euſt point faict de deſplaiſir au Roy.* Qui pouuoit eſtre aſſuré que cette diſpoſition fuſt dans l'ame de ſa Maieſté, qui faiſoit paroiſtre tout le contraire, ſi on s'y fuſt oppoſé? Vous qui auez touſiours ioüé les deux ieux, qui ne ſçauriez faire autrement, & cherchiez en ce temps-là, comme vous faictes à preſent, des pretextes pour ruiner Monſieur dans l'eſprit du Roy, euſſiez crié au tumulte, à la ſedition, & euſſiez eu peur que ces vingt mille hommes, ayant aſsiſté Monſieur en cette occaſion, ne l'euſſent vn iour ſuiuy contre vous. Voſtre diſcours

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

eſt bien eſloigné de voſtre penſee, vous le faites plus ſeruir au temps qu'à la verité, & vous le changez ſelon que les paſſions & les paſsions vous conduiſent.

Ie n'en vois qu'vne qui demeure touſiours ferme, qui eſt celle qui prend ſuiect de toutes choſes de meſdire de voſtre Bienfactrice, & de luy oſter tous les droicts que Dieu & la nature luy donnent ſur ſes enfans. Vous dites *que ſi Monſieur euſt enleué auec vingt mille hommes la Princeſſe Marie, il n'euſt offencé que la Royne ſa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeyr à nos parens en leurs paſſions.* Voila des belles maximes pour vn Preſtre, pour vn Theologien, pour vn Eueſque, pour vn Cardinal, & pour vn ſeruiteur tres-obligé: toutes ces qualitez rẽdent voſtre crime autant infame, comme elles ſont honnorables. Monſieur, dites vous, *n'euſt offencé que la Royne ſa Mere.* Eſt-ce vne perſonne de ſi petite importance, qu'il ne faille point apprehender de la faſcher? n'eſt-ce pas vne Royne, vne Mere, & voſtre Bienfactrice? La premiere condition qui a fait Monſieur vn grand Prince, ne luy donne point de priuilege de meſpriſer ſa ſource, mais de l'eſtimer dauantage; parce qu'elle eſt celle non ſeulement de la vie, mais de la qualité qu'il poſſede. Tant s'en faut donc que les Roys, & les enfans des Roys, puiſſent eſtre diſpenſez par leur puiſſance du reſpect qu'ils doiuent à leurs Meres, que les biens qu'ils ont receus de la fidelité de leur mariage, & par les ſoins de leur education, eſtans beaucoup plus grands que ceux que le reſte des hommes tire de leurs parens, les Princes ſont obligez par la loy de Dieu & de la nature, de teſmoigner plus de recognoiſſance à

Eccli. 3.

ceux qui leur ont donné les couronnes auec la vie. L'Eſcriture ſaincte, qui a dit, *que celuy-là eſt maudit de Dieu qui afflige ſa Mere*, ne vous a pas enſeigné de dire à vn enfant, *Vous n'euſtez*

Eccli. 3.

offencé que la Royne voſtre Mere. Le meſme liure de Dieu, qui dit *que la benediction du Pere affermit la maiſon des enfants, & que la malediction de la Mere arrache les fondemens*; vous aduertit qu'il ne faut iamais dreſſer ſa famille, & baſtir ſa maiſon (ce qui ſe fait par le mariage) contre la volonté des Peres & Meres. Sainct Ambroiſe dit *qu'il faut auoir apprehenſion de leur malediction mal fondee.* Sainct Auguſtin l'aſſure, *que la vergoigne naturelle retient touſiours quelque reſpect enuers les Parens, qui ne peut eſtre effacé par la plus grande malice*: & Origene a dit *que le nom du Pere eſt de grand myſtere, & celuy de la Mere de grande reuerence.* Cecy vous doit eſtre repreſenté, parce que vous eſtes d'vne profeſsion qui vous porte

D. Ambroſ. de Benedictionib. Auguſt. de Ciuit Dei. Origenes.

non seulement à apprendre toutes ces choses, mais à les enseigner. Vous les auez mesprisees, au mesme temps que l'ingratitude vous a fait oublier les bienfaicts de celle qui vous en a tant donné, qu'elle s'accuse d'auoir confondu vostre memoire. Il vous deuroit rester vn peu de conscience pour retenir vostre main, lors qu'elle escrit ces paroles scandaleuses, *qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeyr à nos parens en leurs passions.* Vous ne sçauez donc pas, que les passions des Peres & Meres sont excusees deuant Dieu, & par les hommes sages; & que nostre Seigneur reprit bien les Disciples, non la Mere, qui auoit fait vne demande qui partoit d'ambition. On ne peut pas aymer beaucoup les siens, sans passion, puis que l'amour est vne passion: on ne sçauroit craindre pour les siens, sans passion, autrement la crainte ne seroit pas vne passion. Si les enfans estoient dispensez d'obeyr à leurs Peres & Meres, quād ils ont quelque passion pour eux, ils ne leur obeïroiēt iamais. Il n'y a rien qui nous puisse tirer de ce deuoir qu'vn cōmandement de Dieu, aussi clair qu'est celuy qui a dit, *Honnore ton Pere & ta Mere, afin que tu viues longuement sur la terre.* L'Eglise demāde pour les mariages leur consentement, la iustice du monde le veut aussi; on tient pour vn rapt ceux qui sont faits autrement: & nous auons veu bien souuent, qu'ils sont punis dans l'an, de quelque notable iugement de Dieu, dans lequel vous voudriez precipiter Monsieur, pour vous en desfaire, ou pour le priuer de la benediction d'vne belle suitte d'enfans, que vous apprehendez. Contentez-vous d'auoir defendu la predication de la quatriesme loy de Dieu; ne la destruisez point par escrit, & par mauuais exemple: vous portez les deux tiers du Royaume à desirer vostre ruine, lors que vous mettez la guerre & la desolation dans les familles, en desbauchant les enfans, & attirant sur eux la malediction de Dieu, qui a voulu que le mespris enuers le Parens soit puny, de la mesme peine qu'il a ordonné aux blasphemateurs de son nom.

Remonstrance de Caton Chrestien.

Æquali pœna in Deum blasphemātes & Parentibus maledicentes punientur. Exod. 21. Leuit. 20. Matth. 15.

Ie veux encore auoir cét aduantage de vous conuaincre de malice, lors que vous faictes passer la Royne Mere du Roy pour passionnee contre le mariage de Monsieur auec la Princesse Marie. Ie soustiens que la resolution de s'y opposer partoit de prudence, & vous le sçauez aussi bien que moy; & quel a esté le suiect de la sage apprehension de la Royne Mere: la personne estoit tres-agreable pour son merite & plusieurs belles qualitez que chacun recognoist en elle; il n'y auoit

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

point d'inimitié contre ſa maiſon, qui arreſtaſt le contentement des ſiens. Monſieur l'a recognu, & s'eſt retiré peu à peu de cette recherche : les conſeils de ſes ſeruiteurs que vous blaſmez, ont eſté tres-fideles. Vous faictes ſemblant de l'ignorer, & nous attaquez ſur ce rencontre, parce que vous croyez bien que voſtre inſolence ne forcera point noſtre diſcretion à publier le ſecret de cette affaire.

Pag. 22. Vous eſtes abominable, en prenant occaſion des meilleures actions de la Royne Mere du Roy, & des plus aduantageuſes à ſes enfans, pour la diuiſer d'auec eux ; vous rendant par ce moyen deteſtable deuant Dieu, qui ne peut auoir horreur de celuy qui ſeme la diſcorde entre les freres, qu'il n'en aye beaucoup dauantage du meſchant qui l'a ietté entre la Mere & les Enfans.

Voſtre rage ne s'arreſte pas apres auoir produit la mauuaiſe intelligence entre le Roy & la Royne ſa Mere : vous voulez que la deſunion ſoit auec Monſieur : vous la chargez de tous les deſplaiſirs qu'il a receu ; & repreſentez les effects de ſon amour & ſageſſe, comme actions de haine & de vengeance. Quel feu, s'il n'eſt d'enfer, peut chaſtier voſtre crime? & quelles peines, ſi elles ne ſont eternelles, ſeront ſuffiſantes pour reſpondre à vos pechez? La perſonne que vous deuriez le plus eſpargner parlant à ſon enfant, eſt celle que vous deſchirez plus cruellement ; & la Princeſſe qui vous a chargé de tant de bien-faicts, que le grand nombre a étouffé voſtre recognoiſſance, eſt celle que vous chargez de tous les maux du monde, pour l'accabler dans la ruine de ceux, que la prouidence de Dieu a tiré de ſon ventre. Laiſſez luy, ſi la furie le vous peut permettre, le plus ieune de ſes fils, apres luy auoir deſrobé le cœur du plus grand, & que pour l'appuy de cette Monarchie elle s'eſt priuee de la douce preſence & conſolation de trois filles.

Vous dictes à Monſieur, *que la Royne ſa Mere toute pleine de deſirs de vengeance contre la maiſon de Mantouë a ſans ceſſe trauerſé ſes affaires, pour en perdre le chef.* Vn ancien Docteur, parlant de l'innocence des premiers Chreſtiens, diſoit que ceux qui ne ſont ennemis de perſonne, à plus forte raiſon ne le ſeront pas de l'Empereur : ainſi ie vous dits que la Royne, qui ne ſe vange d'aucun ennemy, ſe vengera encor moins de la maiſon de Mantouë. Si elle rendoit quelque mal pour celuy qu'elle a receu, vous en auriez ſceu des nouuelles, & n'auriez pas eu le

Tertul. in Apolog.

loiſir d'eſcrire ce que vous eſcriuez. Vous ſçauez bien, que vous n'auez iamais eſté en peine dans voſtre credit, d'arreſter les effects de ſa cholere contre ceux qui l'auoient offencee; & vous n'en auez point ſenti, encore que vous l'ayez prouoquee plus que iamais homme ne ſçauroit faire. Ie diray bien dauantage, qu'on accuſe pluſtoſt ſa patience, pour eſtre trop facile à pardonner & n'eſtre propre qu'à prouoquer les iniures, que ſa paſſion, pour eſtre trop prompte à teſmoigner ſes reſſentimens: & nous pouuons dire ſans flatter, & ſans calomnier, que vous n'oubliez pas pluſtoſt les bienfaicts, que la Royne Mere du Roy faict les offences. Pourquoy ſeroit-elle ennemie de la maiſõ de Mãtouë qui l'a touſiours honoree, & qu'elle a fort aymé? n'eſt ce pas de ſa bonne ſœur, & Marreine du Roy, que les Ducs predeceſſeurs de celuy qui eſt à preſent ſont ſortis? & n'eſt-ce pas ſa petite niepce qui eſt la Princeſſe? pourquoy voudroit-elle contribuer quelque choſe à la ruine de ſon Sang, qui ne luy a point rendu de deſplaiſir? Si vous croyez qu'elle en aye receu autrefois de Monſieur de Mantouë; penſez vous que le temps ne l'aye pas effacé d'vn eſprit qui ne retient point le mal? ne ſçauez vous pas ce qu'elle a contribué pour ſon eſtabliſſement dans l'Italie, & que ſes aduis ont touſiours eſté qu'il le falloit garder d'oppreſſion? n'ayant iamais blaſmé que le mauuais chemin qu'on a pris contre les regles de Iuſtice & de Prudence, qui ont eſté violees par voſtre vengeance; laquelle eſt auſſi veritablement la cauſe des miſeres de la France, & de la ruine du Piedmont, & de Mantouë, comme il eſt faux qu'elle aye eſté dans l'ame de la Royne Mere du Roy contre la maiſon de Mantouë, que vos conſeils temeraires, & la vanité de vos emplois ont mis en l'eſtat où elle eſt à preſent.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Ne dites donc pas *que les diuerſes negotiations auprés des Princes armez pour la deſtruire, les lettres ſurpriſes pendant la maladie du Roy, ſans parler de beaucoup d'autres choſes que vous aymez mieux taire que publier, ſeront d'aſſez puiſſans teſmoignages aux ſiecles aduenir de ce que vous eſcriuez.* Lors que les preuues bien claires vous manquẽt vous parlez par enigmes & par myſteres: vous ſeriez capable de perſuader que le reſpect vous fait retenir quelque choſe, ſi vous ne l'auiez entierement perdu. Croyez vous qu'ayant vſé d'impoſture aux choſes que vous auez publié, on ne iuge pas que vous vous en ſeruez plus effrontément en celles que vous faictes ſemblant de tenir cachees? Produiſez hardiment

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

non ſeulement en Iuſtice, mais dans vos libelles, les pieces que vous dites eſtre contre nous; afin que nous ayons moyen de les debattre, & de faire voir que vous les auez fauſſement fabriquees. Quelle apparence y a-il qu'vne bonne Mere, laquelle durant la maladie du Roy eſtoit toute fonduë en larmes, qui prenoit quelque peu de repos durant le iour, apres auoir veillé toute la nuict, qui aſsiſtoit auec grand ſoing aux conſultations des Medecins, & tomba en defaillance lors que elle ouyt parler de l'extréme Onction; durant tous ces accidens eſtranges, & ſyncopes, s'occupaſt à eſcrire & faire eſcrire quantité de deſpeches aux pays eſtranges, & ſe ſeruiſt pour deſeruir ſon Fils du rencontre de ſon indiſpoſition? Nous eſcrirons plus clairement de voſtre mauuaiſe conduicte durant ce temps d'affliction; parce que la verité ne ſe cache pas, cõme fait le menſonge. Vous ſçauez bien que voſtre imprudence, ou meſchant deſſein, eſtoit auſsi aſſurément la cauſe de ſon mal, comme les mauuaiſes humeurs. Pour couurir voſtre indiſcretion, & voſtre malice, qui auoit ietté le Roy dans vn air empeſté, & enfermé dans le vallon de ſainct Iean de Morienne, vous tiraſtes par force vn certificat du premier Medecin, qui teſmoigna, que cét air, & le voyage que ſa Majeſté auoit entrepris, ne pouuoient eſtre contraires à ſa ſanté. C'eſt la premiere piece que vous ioüaſtes pour amuſer les fols; celles que vous fiſtes à Lyon, ſont plus malignes. Vous qui aſſurez que la Royne Mere du Roy, qui ne mania iamais plume pour eſcrire en ce temps-là, fit des grandes depeſches; ne ſçauriez deſnier, que vous n'en ayez fait vne, qui fut eñuoyee par courrier exprés pour demander protection contre elle, & contre Monſieur; à vn Prince auec lequel vous voudriez auoir partagé le Royaume, pourueu qu'il ſe contentaſt de la moitié, & de ce qui eſt au milieu, & qu'il vous laiſſaſt toutes les places & gouuernemens des frontieres. Vous ſçauez bien auſsi, qu'en cette lamentable ſaiſon, vous qui eſtiez en deffiance de toutes choſes, & ſur tout de voſtre peché, enuoyaſtes en Auignon les deux layettes remplies de vos bagues, qui eſtoient, depuis voſtre depart pour aller en Sauoye, entre les mains de Monſieur le Cardinal de Lyon: ces treſors furent accõpagnez de Finances qui auoient eſté deſrobees au Roy, & aux gens de guerre en Piedmont, & du plus precieux de vos meubles. Vous voyez que nous ne parlons point en termes generaux, ny obſcurs; mais que nos veritez ſont claires & naïues, pour

taſcher de vous prouoquer à en dire quelqu'vne contre nous, ſi vous en ſçauez : voſtre qualité vous obligeroit à eſtre ſi religieux en eſcriuant, qu'il ne deuroit rien ſortir de voſtre main qui ne puſt ſeruir dans le Parlement de Paris de piece iuſtificatiue à voſtre innocence, & qui ne fuſt aſſez fort pour faire condamner ceux que vous accuſez : vous recognoiſtrez auec le temps, que nous en auons vſé ainſi ; & que rien n'a eſté auancé de noſtre part, que nous ne prouuions deuant les plus ſcrupuleux iuges de la terre, & dans le temps de la iuſtice qui arriuera apres que celuy de l'oppreſſion ſera paſſé. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Vous dites *que le pillage de Mantouë, & de tant d'autres places, auec les maux ſoufferts par tant de milliers de perſonnes, les meurtres, & les violemens qui s'en ſont enſuiuis ſont les effects de la paſſion de la Royne Mere, & de Monſieur.* Vous imaginez-vous qu'on le croira (comme diſent les petites artiſanes de Paris) parce qu'il eſt moulé ; & que tous les ſages prendront le change ſur voſtre rapport & ſans preuue? Qui eſt celuy qui ne ſçait que la guerre d'Italie, & tout ce qui eſt venu en ſuitte, ſont les effets de vos quereles particulieres auec Monſieur le Prince de Piedmõt, & l'Abbé de l'Eſcaille? que tous vos deſſeins tendoient, ou à arracher la thiare qu'on appelle le regne, ſur des fauſſes propheties, ou à ruiner en paſſant tout le Piedmont, que voſtre vanité vous auoit fait croire d'auſſi facile conqueſte que la plaine de Vaugirart ? La priſe & le pillage de Mantouë, les meurtres, brulemens, & violemens dans la France, Piedmont, Montferrat & Mantoüan, ſont les effects non ſeulement de voſtre mauuaiſe conduite, mais de vos vengeances, & de vos pernicieux deſſeins, qui eſtoient, ou de vous faire Chef de l'Egliſe, ou ſi cela manquoit, de trouuer plus de facilité dans la conqueſte de l'Eſtat, apres que vous l'aurez affoibly par la diſſipation des armes, & Finances, & par la mort de tous les vieux Capitaines & ſoldats, qui ont eſté les victimes de voſtre ambition iuſques à cinquante mille, ſans compter les habitãs deçà & delà les monts, que les peſtes & famines ont rauagé iuſques à vn nombre preſque infiny. Toutes ces ames, auec celles qui ont verſé leur ſang pour la teinture de voſtre chappeau, attendent la voſtre: elles demandent vengeance à Dieu, & ioignent leurs cris lamentables auec les larmes de la Veſue calomniee. Son ambition n'a iamais fait mourir perſonne, parce que ſes qualitez & ſes vertus la rendent aſſez grande, ſans faire marchepied des corps morts pour ſe releuer ; & ſi ſa Pag. 23.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

vengeance eſtoit cauſe de la mort d'vn ſeul homme, elle auroit choiſi celuy qui l'a le plus cruellement offencee; & en la ruine duquel on ne doute point qu'il n'y euſt plus de merite, que de crime.

Pag. 14. Afin que la Royne Mere du Roy ſoit la cauſe te tous les maux que Monſieur a ſoufferts, vous adiouſtez, *que de peur de l'irriter il refuſa le commandement de l'armee d'Italie.* Vous eſtes treſhumblement ſupplié de vous expliquer ſur cét article, & de nous dire, ſi vous entendez parler de l'armee de l'an mille ſix cens vingt-neuf, ou de l'an mille ſix cens trente. Pour la premiere, Monſieur l'auoit acceptee, & s'eſtoit mis en chemin pour la conduire: mais vous ſçauez bien, que le Roy par voſtre conſeil le rappella, & voulut commander en perſonne. Cette reſolution ayant eſté priſe deuant que Monſieur euſt rien faict, ne peut pas eſtre fondee ſur ſa mauuaiſe conduicte, mais ſur voſtre ialouſie. On ne peut dire auſsi, que s'eſtant mis en deuoir, & acheminé pour obeyr à ſa Maieſté, & ne s'eſtant retiré que par ſes ordres tres-exprés, ſuiuis de la perſonne du Roy, il aye refuſé ce que la meſme authorité qui l'auoit mis en charge luy oſtoit. Il faut dire, que vos ſecondes penſees effacerent les premieres (comme il vous arriue bien ſouuent) ſur tout apres auoir eſcouté mille flagorneurs, qui vous approchent pour griueler quelque choſe ſous voſtre authorité, & pour vous donner deffiance de tout ce qui ne deſpend point abſolument de voſtre pouuoir. Vous le deſirez auoir tout entier dans les armees d'Italie; & commencer l'an mille ſix cens ving-neuf, par la charge de Lieutenant General du Roy, pour eſtre l'an mille ſix cens trente Monſieur le Generaliſsime: tout cela ne ſe pouuoit bien adiuſter auec les emplois que la naiſſance & le merite de Monſieur luy acquierent; il a fallu violer l'vn & l'autre, pour faire place à voſtre vanité & vengeance: elles vous ont porté à reuoquer le premier pouuoir de Monſieur, & vous ont empeſché de luy preſenter le ſecond, que vous priſtes pour vous ſeul; en ayant fait part au Roy, que vous fiſtes approcher, lors que vous auiez perdu la tramontane, & recognu que la conqueſte d'Italie & le paſſage iuſques à Rome n'eſtoient pas ſi ayſez qu'ils paroiſſoient dans la carte de voſtre chambre, & par les diſcours de vos flatteurs.

Pag. 14. Là où ie deſcouure que vous n'auez point de conſcience, c'eſt quand vous marquez pour vne des fautes de Monſieur,

&

& imprudence de ſon conſeil, *que durant le ſecours donné à l'Italie, & deuant la conqueſte du Languedoc, pendant laquelle les maux preſſans, & les cœurs eſleuez luy donnoient beau ieu d'entreprendre pour ſe faire eſcouter, on l'euſt fait reuenir auec toutes les ſatisfactions qu'il euſt ſceu ſouhaiter.* Ce diſcours me fait dire, ou que vous eſtes preuaricateur en la cauſe que vous defendez, & en l'accuſation que vous faictes, ou que vous n'auez plus la ſouuenance de voſtre deſſein. Ce qui me porte à faire la premiere concluſion, eſt, qu'en faiſant paroiſtre vne vertu pour vn vice, c'eſt à dire la fidelité de Monſieur & des ſiens comme vne laſcheté, & voulant perſuader qu'il a laiſſé eſchapper vne belle occaſion de tirer par les troubles du Royaume, & diuertiſſement des armes du Roy, toute ſorte de contentement, meſmes au preiudice des affaires & de la reputation de ſa Maieſté; il merite d'eſtre blaſmé auec ſes conſeillers, de ne s'eſtre point ſeruy du temps, qui luy eſtoit ſi fauorable. Ce reproche eſt vn crime de leze Maieſté; cette inſtructiõ eſt puniſſable de mort, ſur tout eſtant donnee par vn Miniſtre de l'Eſtat: c'eſt vn aduis pour l'aduenir qu'on doit chercher ſon profit dãs les malheurs de la France; & c'eſt vouloir faire paſſer vn teſmoignage de bonté & d'affection enuers le Roy pour vn manquemẽt de courage & de ſageſſe. Il me ſemble qu'on peut dire qu'il vous eſt auriué comme à Balaam, de changer tout à coup le deſſein de ietter des maledictions, en paroles de benedictiõs, & les iniures en loüange. Vous auiez fait vn project au commencement de voſtre eſcrit, de cotter toutes les fautes que les Miniſtres de Monſieur luy ont faict faire, & aprés vous ne remarquez que des bonnes actions que Monſieur a faict, ou des meſchantes qu'il n'a pas voulu faire; & donnez quelque part dans ſa conduicte à ceux qui ont eu l'honneur d'eſtre en quelque conſideration auprés de luy. S'eſtre retiré de la Rochelle apres vne charge finie par l'arriuee du Roy, & les marques du commandement oſtees par voſtre ambition, eſt non ſeulement vn effect de courage & de prudence, mais de crainte de Dieu, de n'auoir pas arreſté le cours de voſtre inſolence auec celuy de voſtre vie. Auoir obey au Roy, qui a reuoqué le pouuoir de Monſieur, & l'a r'appellé, lors qu'il s'en alloit en Italie commander les armes de France, eſt vn teſmoignage de vertu, que vous deſirez de conuertir en vice. Parce que vous auez renuerſé toutes choſes, il ne faut pas trouuer eſtrãge ſi vous changez auſſi les noms & les qualitez, & eſtes de

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Iſaie. 5.

ceux qui ſont maudits en l'Eſcriture ſaincte, pour auoir appellé *vn mal vn bien, & vn bien vn mal.* Vous l'auez fait non ſeulement en ces deux chefs que i'ay marqué, mais encore lors que vous dites, que Monſieur a deu prendre ſon temps pour ſe faire donner la dague à la gorge; ce que ſa generoſité ne veut auoir que par iuſtice, & par merite. Vous mettez dans le nombre des fautes pretenduës, de n'auoir point armé & expoſé à la mort vingt mille ieunes hommes, pour leur faire remplir de leurs corps les foſſez du bois de Vincennes, & faire manger les murailles & les portes; & ſur tout de n'auoir point deſtourné le Roy, par vne guerre ciuile, de l'aſſiſtance de ſes alliez opprimez en Italie, & du chaſtiment de ſes ſubiects ſouſleuez en Languedoc.

Apres toutes ces choſes, qui ſont glorieuſes pour Monſieur, & honnorables à ſon conſeil, vous apportez pour comble d'abomination ces belles paroles: *Ils vous ont vny auec la Royne: i'aduouë que c'eſt vn acte de pieté de reduire vn fils dans l'obeyſſance de ſa mere, pourueu que ce ſoit à bonne fin; car il faudroit eſtre bien ſimple, pour ne ſçauoir pas qu'on peut auſſi bien offencer Dieu en obeyſſant à vne mere qui commanderoit choſe mauuaiſe, comme en luy deſobeyſſant en choſe bonne.* Ie ſuis fort aiſe que vous ayez icy eſueillé voſtre Theologie: elle eſt tres-bonne, mais tres-mal appliquee, en ce que vous ne monſtrez pas, ny ce que la Royne Mere du Roy a commandé à Monſieur, ny ce que Monſieur a fait par ordre de la Royne ſa Mere contre la loy de Dieu: vous n'auriez pas manqué de le faire valoir, ſi vous l'auiez deſcouuert: Monſieur n'a donc pû faillir en obeyſſant, & a grandement merité deuant Dieu en teſmoignant ſes reſſentimens & bons mouuemens pour les deſplaiſirs qu'on a rendu à la Royne ſa Mere. Vos ingratitudes & vos meſpris donnerent lieu à la liberté des paroles qu'il vous dit, & à ſa retraicte. Si vos violences qui ſont venuës en ſuitte; les cognoiſſances qu'on a eu de vos deſſeins, ont fait embraſſer à Monſieur la defenſe de l'honneur de la naiſſance du Roy, & de la ſienne, auec celle de l'innocence de la plus grande Princeſſe du monde; ſi la Mere n'a point vſé de l'authorité que la nature luy donne ſur ſon Fils, pour l'obliger à la vanger, mais ſi ſon bon naturel, ſa prudence, & les aduis de ſes fideles ſeruiteurs l'ont porté à faire paroiſtre, qu'il ne pouuoit approuuer voſtre procedé ſans vn notable preiudice de ſa reputation, & meſmes de ſes droicts; trouuerez-vous dans l'Eſcriture ſaincte, & dans les liures des

Pag. 28.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ſaincts Peres, qu'on aye offencé Dieu, en obeyſſant non pas à la Mere, qui n'a rien commandé ny recommandé que la paix, mais à la nature, qui a fait la premiere loy ſur laquelle Dieu a fondé non ſeulement celle de Moyſe, mais encore ſon Euangile? Vous ſçauez ce qu'il dit aux Phariſiens, qui la vouloient deſtruire pour eſtablir leurs traditions. Mais que direz vous, ſi vous rencontrez iamais dans l'Hiſtoire de Pologne, que le Roy Ladiſlaus autant eſtimé pour ſa pieté que pour ſa valeur, fit pendre vn des premiers de ſon Royaume, & qui luy auoit rendu de tres-grands ſeruices, appellé Witoud, parce qu'il auoit meſdit de ſa Mere? qu'euſt-il fait, ſi apres des empriſonnemens, & autres violences eſtranges, il euſt fait imprimer ce que nous auons veu dans vos libelles, & ſur tout dans voſtre Defenſe? Dauid commanda par teſtament qu'on tuaſt Semei qui l'auoit maudit, & luy auoit ietté des pierres dans ſon affliction, encore qu'il luy euſt pardonné dans la chaleur de ſa cholere, pour faire iuſtice lors qu'elle ſeroit paſſee: quelle peine euſt-il ordonné à Semei s'il euſt entrepris de des-honorer ſa Mere, de l'empriſonner & de la vouloir faire mourir auec ſon Frere? Si le priuilege du Temple & de l'Autel ne pût garentir la vie de cét homme; où trouueriez-vous vn aſile, ſi iuſtice vous eſtoit faite par vn Roy qui eſt auſsi bon & auſsi pieux comme Dauid, & comme Ladiſlaus.

Matth. 6.

Cromerus lib. 5.

Vous concluez voſtre dénombrement des fautes que Monſieur a fait, par l'aduis de ſon Conſeil, en diſant, *Voilà des iolis Conſeillers d'Eſtat!* Mais confeſſez, ſi vous n'auez autre choſe à dire, voilà des gens de bien, & des bons ſeruiteurs: deſquels, pour concluſion de toutes leurs loüanges, vous dictes qu'ils ont reüny Mõſieur auec la Royne ſa Mere; ce qu'ils n'ôt pas fait, parce qu'il n'y a iamais eu deſunion: il eſt bien vray, qu'ils n'ôt rien entrepris pour la faire naiſtre, cõme vous auez fait entre le Roy & ſa Mere, & taſchez de faire par cét eſcrit auec Monſieur. Mais qui eſtes-vous, qui auez l'effronterie de nous conſeiller; noſtre capital ennemy, celuy qui nous auez chaſſez de noſtre place & de noſtre bien; qui voudriez, ſi vous pouuiez, nous boucher tous les chemins pour nous empeſcher d'y rentrer & d'arreſter voſtre vſurpation? Vos violences cõtre la Mere & l'Enfant n'ont fait qu'vne cauſe des deux. Si la froideur de voſtre malice n'auoit point redoublé la chaleur de ces deux cœurs, la nature auroit produit cét effect, & auroit ietté Monſieur dans les reſſentimens d'vn bon Sang, quãd

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

il n'auroit point eſté offencé en ſon particulier. C'eſt en vain que vous employez vos artifices & vos eſcrits, pour rendre les bons ſeruiteurs ſuſpects, & pour les diuiſer entr'eux; vos fineſſes ſont deſcouuertes: les brebis ne reçoiuent point le conſeil des loups; elles les cognoiſſent non ſeulement par leur puanteur, mais par les veſtiges de leurs pattes; c'eſt à dire, qu'on vous void dans vos mauuaiſes actions, & encore mieux dans vos eſcrits.

Pag. 28. Vous quittez la pourſuite des Miniſtres de Monſieur, & n'abandonnez point celle de la Royne Mere: vous ne vous laſſez point de dire du mal de celle qui ne s'eſt point laſſee de vous faire du bien. Vous dictes *qu'elle a aſſuré les Miniſtres de Monſieur, par Meſſieurs de Marillac, de voſtre perte*: vous ſçauez que ces Meſſieurs, ſur tout le Mareſchal, n'auoient pas les bonnes graces de Monſieur, & par conſequent eſtoit mal auec ceux qui les poſſedoient. La Royne Mere du Roy vous a pû ruiner à Lyon, & ſe ſeruir de la mauuaiſe diſpoſition en laquelle le Roy eſtoit contre vous peu de temps deuant ſa maladie: vous ſçauez l'obligation que vous auez à Meſſieurs de Marillac, ie n'en diray pas dauantage.

Pag. 28. Vous repreſentez la vanité des eſperances de Monſieur, en *ce que le Roy trouue tant de ſuretez en la fidelité du Cardinal, qu'il ſouffre pluſtoſt l'eſloignement de ſa Mere, que la perte d'vn homme tant vtile au bien de ſes affaires, & de ſon Eſtat.* Ie trouue vn bon mot dans ce diſcours: vous dictes que le Roy *ſouffre l'eſloignement*: c'eſt donc ſigne qu'il n'en eſt pas l'autheur, autrement vous parleriez mal à propos; ce que vous fuyez plus ſoigneuſement que de mal faire. Il eſt vray que le Roy ſouffre ce ſcandale, comme Dieu, duquel il eſt l'image; ſouffre & permet le peché, mais en fin il le chaſtie, & faict paroiſtre ſa iuſtice, apres qu'on a long-temps abuſé de ſa patience. Vous vous chargez du crime, & le Roy de la diſſimulation *d'vn eſloignement*: c'eſt le mot honneſte que vous donnez à vne detention, & à mille violences qui l'ont acompagnee. Vous continuez touſiours dans vos deſguiſemens, qui n'ont iamais eſté receus par le public; mais qui peuuent encore tromper le Roy, parce que vous faictes en ſorte qu'il entend le dernier les veritez qu'il deuroit ſçauoir le premier. Vous luy donnez la loüange d'auoir preferé vn mauuais ſeruiteur à vne bonne Mere, celuy qui prend toutes les meilleures places de ſon Royaume à celle qui les a toutes conſeruees, & vn ingrat à ſa Bienfactrice.

Digitized by Google

Vous traictez comme eſgal auec Monſieur ; quand vous vſez de ces termes, *qu'il vous auoit iuré amitié.* Par tout on void voſtre orgueil, & voſtre meſpris inſupportable, en parlant de la plus grande Royne du monde, *ſi le cœur luy en dict*; & apres, *que la foibleſſe d'vne femme eſtoit trop peu de choſe pour oppoſer aux pernicieux deſſeins que vous faiſiez eſclatter contre l'Eſtat.* Ainſi la preſomption vous rend ſemblable à l'oyſon qui a mangé de la ciguë : elle vous fait leuer la teſte en haut, & apres la ietter tantoſt à droict, tantoſt à gauche: vous parlez en homme yure de proſperité ; auez oublié qui vous eſtes, où la bonté de la Royne Mere vous a trouué, & où elle vous a conduit. Elle a eu aſſez de puiſſance pour vous eſleuer; & lors que vous dictes *qu'elle eſt trop foible pour s'oppoſer à vos deſſeins*, vous luy donnez cette loüange d'auoir eu le moyen de vous rendre plus fort qu'elle n'eſt; & de n'auoir iamais eu la volonté, depuis que vous vous eſtes rendu indigne de ſes bonnes graces, d'employer autre choſe que des paroles veritables, pour vous oſter l'authorité de laquelle vous abuſez. Ne parlez point de la foibleſſe, qui a eſté aſſez forte pour vous faire grand ; & qui l'eſt aſſez pour vous perdre, ſi elle n'aymoit mieux vous donner le loiſir de vous conuertir, & faire penitence. Vous vous ſeruez de ce mot de *femme*, comme ſi vous parliez d'vne petite d'amoiſelle. Si vous voulez oublier les qualitez que ſa naiſſance, ſon mariage, & ſes alliances luy donnent ; ſouuenez vous que c'eſt la Mere de voſtre Roy, de voſtre Bienfacteur, & de celuy qui vous protege : portez quelque honneur à celle qui l'a donné à la France, & qui vous a donné à luy. Mais vous auez oublié ce qu'elle eſt, lors que vous n'auez plus eu de ſouuenance de ce que vous eſtes, auez eſté, & pouuez eſtre lors que Dieu vous fera iuſtice.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Pag. 29. Pag. 31. Pag. 32.

Vous aduancez beaucoup de choſes, & n'en prouuez pas vne: c'eſt que la bonne opinion que vous auez conceu de vous meſmes, vous fait croire que toute la terre dira de vos eſcrits, ce que les diſciples de Pythagore diſoient des leçons de leur Maiſtre, *C'eſt luy qui l'a dit.* N'auez vous iamais penſé que vos actions peuuent auoir oſté quelque creance à voſtre pourpre; & que vous auez eſté ſi ſouuent ſurpris en menterie, à faute de memoire & de probité, qu'il vous eſt neceſſaire d'auoir des fortes raiſons, & des cautions meilleures que celles du bon P. Ioſeph, & de voſtre Confeſſeur Mulot, ſi vous deſirez de paſſer pour veritable?

Pag. 32.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Vous dictes *que la Royne Mere du Roy a voulu ranger Monſieur dans l'alliance de Florence, que c'eſtoit ſon principal deſſein, & ce qui a pluſtoſt armé ſa reſolution contre vn homme qu'elle n'euſt iamais abandonné, apres l'auoir ſi hautement protegé, & luy l'auoir ſi dignement ſeruie.* Vne choſe de ſi grande importance ayant eſté auancee, il la falloit appuyer de quelque piece iuſtificatiue, ou d'vne conjecture ; mais voſtre deſſein n'eſtant que d'empoiſonner à petits frais le petit peuple, vous ne voulez faire que des liurets d'vn ſol ou de dix-huict deniers : outre que vous ſeriez bien en peine d'apporter quelque preuue, n'en ayãt point en main, ny d'argument en l'eſprit. Si le Mariage de la Princeſſe de Florence auec Mõſieur eſtoit le principal deſſein de la Royne Mere du Roy ; c'eſt vne grande merueille de ce qu'elle l'a ſi bien caché que perſonne ne l'a apperceu : les choſes qu'on a ſi fort à cœur ne s'oublient pas aiſément, & ne ſe couurent pas facilement ; rien n'empeſcheroit (au moins à preſent) qu'on ne fiſt paroiſtre cette volonté ; ſur tout, lors qu'il n'y a rien en cette alliance du coſté des parties, qui en doiue deſtourner. La Princeſſe eſt d'auſſi bonne maiſon que la Royne Mere du Roy, & Monſieur n'eſt pas de meilleure maiſon que le Roy Henry le Grand. Si on auoit penſé à ce mariage, il n'y a ny manquement de iugement, ny entrepriſe contre l'Eſtat, ny rien qui puiſſe donner ſoupçon qu'il ſeroit priué de la benediction des enfans, ce que nous deuons rechercher. Vous auez tort de dire, que le deſir que la Royne Mere du Roy a eu de cette alliance, a eſté cauſe de ce qu'elle vous a abandonné. Vous ſçauez que cela n'a iamais eſté mis en conſideration, mais d'autres choſes qu'on vous a deſia dit, & que vous faites ſemblant d'ignorer. Si la Royne *Vous a protegé hautement*, cela vous obligeoit à la ſeruir dignement : la fin qui couronne & deſcouure toutes les œuures, & toutes les intentions, a faict voir les voſtres : & ſi vous auez ſeruy plus fidelement voſtre Maiſtreſſe, que vous ne vous eſtes ſeruy d'elle, pour arriuer là où vous eſtes ; & apres voſtre grand eſtabliſſement, luy oſter les biens que ſa condition & ſa vertu luy auoient acquis, pour vous maintenir dans ceux que vous tenez de ſa bonté : ſouuenez vous, que vous auez deſſein de reduire à la neceſſité celle qui vous a donné le moyen de tenir la meilleure table de France.

Vous venez ſur la fin à voſtre apologie ; vous taſchez de monſtrer, qu'il n'y a point d'apparence *que vous entrepreniez*

voitre le Roy, & l'Eſtat, pour auoir quelques gouuernemens, & quelques charges, auec vne compagnie de gardes, qui n'eſt que pour vous defendre contre tant d'attentats que l'on a faict contre voſtre vie; ce qui n'eſt pas ſuffiſant pour conquerir vn Royaume, &c. Il me ſeble que i'entens l'hiſtoire d'vn riche marchand Portugais, qui ſe retiroit en ſon pays, apres auoir fait des grands gains au Mexique, & declaroit en ſecret à vn ſien amy, qu'il auoit dans le vaiſſeau deux cens mille eſcus; eſtant mort ce bon compagnon alla trouuer le Roy d'Eſpagne Philippe II. pour luy demander *quelques quartillos*, que ce marchand, qui n'auoit point d'heritiers, auoit laiſſé: ainſi, vous dictes que la moitié des fortes places du Royaume, & trois ou quatre grandes Prouinces qui ſont en vos mains ou de vos confidens, toutes les grandes charges de l'Eſtat vnies à voſtre perſonne, ou exercees par vos Commis, toutes les Finances, vn regiment des gardes, vne compagnie de gendarmes, vne de cheuaux legers, vne troiſieſme de carrabins, dix mille hommes dans vos forts & citadeles, & l'abſoluë diſpoſition de toutes les forces de France, ſont quelques petits gouuernemens, des petites charges, des petites gardes, & des petits biens. Il n'y a rien en tout cela de grand que vous, & vos actions. C'eſt vn teſmoignage de ceſte ingratitude que vous auez ſouuent reproché au Roy: comme c'eſt auſſi vne preuue que vous eſtes bien mal-heureux, d'eſtre enuironné & preſſé par tant de gens de peur des entrepriſes ſur voſtre vie; laquelle ſeroit en ſureté & liberté, ſi l'amour des Grands & des peuples, vous gardoit. Mais vous auez tellement irrité les particuliers, & le public, que vous craignez comme vn tyran: il vous ſemble que tous les hommes qui vous approchent ſont des aſſaſſins, tous leurs doigts des poignards, & tous les fers de leurs eſguilletes des ſtiletes. C'eſt qu'il eſt impoſſible de faire le mal, ſans auoir apprehenſion de le receuoir; & Dieu l'a ainſi ordonné, que l'homme criminel ſeroit le premier bourreau de ſa iuſtice. C'eſt ce qui vous rend plus digne de compaſsion que d'enuie; & qui portera ceux qui cognoiſtront les craintes qui accompagnent voſtre pouuoir, à deſirer pluſtoſt d'eſtre dans la baſſe, eſtroicte & obſcure condition d'vn pauure Curé de village, que dans l'eſclat de voſtre Eſcarlate Eminentiſsime, de voſtre Lieutenance Generaliſsime, & de voſtre Admirauté Illuſtriſsime. Si les tiltres, les biens & les flatteurs rendent les hommes bien-heureux, vous le deuez

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

eſtre: ſi les vrayes & fauſſes alarmes, ſi les chagrins & les infirmitez les peuuent faire mal-heureux, humiliez vous, en confeſſant que vos maux ſont plus ſenſibles que vos biens. Le moindre deſplaiſir altere vn grand contentement, comme vn grain de poiſon corrompt la ſanté de tout le corps: la piquure d'vn moucheron eſt plus cuiſante, que toutes les voluptez du monde ne ſont agreables; & le Sage a bien dict,

Eccli. 3. *que la malice*, c'eſt à dire l'affliction *d'vne heure, nous faict oublier vn plaiſir de longue duree.*

Pag. 34. Ie renuoye à la liſte de vos charges, gouuernemens & benefices; la refutation de ce que vous dictes, *que vous ne poſſedez pas dauantage que les fauoris des Roys qui ont precedé le noſtre.* Pardonnez moy ſi ie vous dicts, ou que vous auez receu tant de biens de voſtre Maiſtre & de voſtre Maiſtreſſe qu'ils ont confondu voſtre memoire, ou que vous les eſtimez ſi peu de choſe, au pris de ce que vous croyez auoir merité, que dans voſtre imagination le pois de vos actions emporteroit celuy de tout le Royaume. Voſtre diſcours eſt mauuais, lors que vous vous appellez *fauory*, qui eſt vn mot qui vient de faueur, & n'eſt pas bien employé pour repreſenter vn homme qui tient tout du merite, & rien de la faueur; qui n'eſt pas vn petit complaiſant, qui attire les bien faicts en ſe rendant agreable; ce qui eſt, à proprement parler, eſtre fauory: mais vous eſtes vn grand Miniſtre, auquel, comme vous dictes, *le Roy confie non ſeulement ſes ſecrets*, mais les principales pieces des Pays de ſon obeyſſance, ne les pouuant conſigner à perſonne plus vigilante & plus vaillante. Si vous n'auez faict cét eſcrit, reprenez hardiment ce ſot Eſcriuain, qui vous a appellé *fauory*, qui eſt auiourd'huy le nom des chiens de couchette.

Pag. 35. Lors que vous dictes *que le feu Roy a eu des Miniſtres qui partageoient les affaires*; vous n'auez pas remarqué qu'ils ne partageoient point le Royaume. Iamais homme du viuant de ce grand Prince n'a eu deux gouuernemens d'importance, ny meſmes les places fortes de la Prouince où il a eſté Lieutenant pour ſa Maieſté: iamais Preſtre n'a commandé, ny ſur la mer, ny ſur la terre: iamais Miniſtre de ſon Eſtat n'a compoſé vn conſeil à ſa mode: iamais on n'a veu la moindre choſe de celles que nous voyons, & que nous n'oſerions auoir repreſenté. Nous vous ſupplions de ne parler pas indignement de ſon regne, comme vous auez fait de ſa perſonne, pour releuer vos actions ſur les ſiennes. Si cét Hercule endormy, que vos pigmees

pigmees meſurent impunément auec leurs petits poulces, ſe releuoit, il vous abattroit, & tous vos mirmidons, auec le ſouffle de ſa bouche.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Pag. 36.

Vous nous demandez la paix, pour faire des merueilles; & dictes, *Laiſſez nous en paix ſeulement, & vous verrés que le Cardinal, apres s'eſtre reconcilié auec vous, & la Royne Mere* (que vous mettez la derniere) *il fera tout ce qui luy ſera poſsible pour acquerir les benedictions du peuple.* Vous auez bonne grace de dire, *Laiſſez nous en paix*, vous ne parlez pas de la publique, que nous n'auons pas troublee; mais de la voſtre particuliere que vous deſirez de conſeruer: c'eſt à dire, faire ce que vous faictes, & aduancer touſiours vos deſſeins ſans que perſonne s'y oppoſe, ny par paroles, ny par eſcrits, ny par actions. Au moins ſi vous eſtiez ſemblable aux dieux d'Epicure, qui ne vouloient ny faire ny ſouffrir le mal, vous auriez quelque raiſon de demander le repos en le donnant à tout le monde; mais vous eſtes reſolu de le garder ſi vous pouuez, en le rauiſſant à la Royne Mere du Roy, à Monſieur, à beaucoup de Grands du Royaume, à pluſieurs particuliers, à la France, & à toute l'Europe. Vous aſſurez que vous ferez fleurir ce Royaume, apres que vous ſerez reconcilié auec ceux deſquels vous cognoiſſez le bon naturel, qui honnore le Roy, ayme l'Eſtat, & n'eſt pas vindicatif: mais la grandeur de voſtre peché, & la priuation de la grace de Dieu, vous font dire ce que dit le plus malin de tous les hommes, *Mon offence ne merite point le pardon.* Genes. 4. Ce deſeſpoir vous a fermé les yeux, & a faict obſtiner voſtre eſprit au mal; auquel il ne ſçauroit courir à toute bride, ſans rencontrer bien toſt vn achopement & a fin, qui ſera celle des miſeres d'vn grand nombre de gens de bien. Vous ſçauez que la reconciliation ne ſe fait pas mal aiſee du coſté des perſecutez, qui doiuēt deſirer de rentrer dās leurs pais, dās leurs charges, dās leurs biens, ſortir des priſons, & de la neceſſité. Sur tout, vous n'ignorez pas que la Royne Mere du Roy, & Monſieur, ne vouluſſent eſtre en la place que Dieu & la nature leur ont donné; en eſtre dehors eſt vn eſtat de violence: le centre de ces deux cœurs eſt celuy du Roy; c'eſt le lieu de leur repos, duquel vous les auez arrachez pour les laiſſer en vne continuelle agitation. Ils cherchent tous les moyens raiſonnables pour y reuenir; mais ils vous trouuent comme vne barriere en leur chemin; vous les repouſſez auec les armes, auec les calomnies ſecretes dans l'aureille du Roy,

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

& auec les publiques dans les eſcrits. Vous ne les appellez, ny auec la langue, ny auec la main, & encore moins auec l'eſprit qu'on cognoiſt eſtre double, de ſi petite foy, & remply de tant d'inuentions, que vous ne manquerez iamais, apres vne reconciliation ſimulee de voſtre part, d'enueloper vn iour ſous vn meſme filet la Mere & le Fils, & de faire comme diſoit le Sauueur du monde, *que la derniere tromperie ſoit beaucoup plus grande que la premiere*, de laquelle les perſonnes ſe ſont garanties. Si vous les voulez attrapper, ie vous aduouë franchement qu'il faut preſenter des cautions meilleures & plus ſuffiſantes, que ne ſont les deux hommes que nous auons nommé.

Matt. 27.

Pag. 37. 38. 39.

Le reſte de voſtre eſcrit, & de voſtre eſprit, s'employe pour repreſenter à Monſieur *ſa foibleſſe, & les forces de la France.* Il eſt vray, que Monſieur eſt bien aiſe d'eſtre plus foible que le Roy; & bien marry de l'eſtre plus que vous, qui auez toutes les forces, & les meilleures places du Royaume. Nous voudrions que l'Eſtat fuſt encore plus puiſſant que vous ne le depeignez: il le ſeroit ſans les ruines que vous auez faict, ſans les diuiſions que vous y auez apporté, s'il auoit les hommes que vous auez faict perdre mal à propos; ſi les munitions & canons qui ſont dans vos places eſtoient dans les Arſenats; & ſi les Finances que vous auez mis dans le Havre & Broüage, eſtoiēt dans la Baſtille dans des ſacs entacez, au lieu de tāt de pauures miſerables qui ſont les vns ſur les autres. Il vous faut reſoudre, pour continuer vos violences, de la deſcharger, ſi vous ne voulez que la contagion s'y mette pour vous en deffaire, & accuſer de la mort de tant de gens de bien vne fiévre de pourpre, encore qu'elle ſoit procuree par la voſtre.

Pag. 40. & 41.

Vous dictes pour concluſion, *que vous occupez toutes les affections du Roy, & ne pouuez eſtre d'humeur de quitter la place que vous tenez dans l'Eſtat.* La Royne Mere du Roy, la Royne ſpouſe du Roy, Monſieur Frere vnique du Roy, tous les Princes du Sang, les autres Princes & Grands du Royaume, tous les ſeruiteurs de ſa Maieſté & ſon peuple, ſont à ce compte bien malheureux de n'auoir rien dans ceſte affection; ce qui ne peut eſtre, ſi vous l'occupez toute. Puis que nous n'auons point de place dans ce cœur Royal, nous croyons que les ſemences de quelque compaſſion y ſont encore; & qu'elles germeront auec le temps. Permettez nous au moins de flatter nos eſperances pour l'aduenir, puis que vous ne nous laiſſez

rien pour le preſent, & que vous parlez d'occupation & poſ- Remon-
ſeſſion, comme feroit vn demon, ou vn ſorcier. O Dieu, où ſtrance
ſommes nous, à quel poinct eſt montee l'impudence! on nous de Caton
appelle auprés du Roy; & on nous dit en meſme temps, qu'il Chreſtien.
n'y a plus de part dans ſa bien-veillance pour nous, comme ſi nous pouuions eſtre én ſureté ſans cela; & celuy qui nous a chaſſé non ſeulement du Royaume, mais de l'eſprit de noſtre Roy, tenant la moitié de celuy-là, & celuy-cy tout entier, comme il confeſſe luy meſme! Apres cela il dict, *qu'il ne ſera pas en humeur de ſe deffaire de la place qu'il tient dans l'Eſtat.* C'eſt que vous croyez la poſſeder à vie, comme vn benefice dans le tiltre duquel vous voulez mourir; comme ſi l'authorité que vous auez, eſtoit acquiſe par quelque droict, & aſſuree par les loix Royales & Imperiales. Si la meſme puiſſance qui l'a donnee par excez de bonté, ne la pouuoit oſter par raiſon & iuſtice, & ſi les ſeruiteurs des Roys n'eſtoient point de iettons dans les mains de leurs Maiſtres, qui s'en ſeruent pour vn grand & pour vn petit nombre. Aduoüez que voſtre fortune eſt non ſeulement malicieuſe, mais folle: ſon aueuglement nous feroit rire, ſi elle n'eſtoit plus meſchante que plaiſante; & ſi nos maux n'eſtoient plus ſenſibles, que vos impertinences, agreables. Vous exhortez Monſieur *de retourner ſans traicter.* Il ne le fera pas par voſtre conſeil, mais par ſa bonne inclination: lors que les empeſchemens que vous apportez ſeront oſtez, & qu'vn article ſera vuidé, on n'en deſirera point d'autres. Voſtre puiſſance eſt ſuſpecte, vos violences trop recognuës, & voſtre naturel trop dangereux: toutes les vertus, ſur tout la generoſité & la bonté, doiuent eſtre conduictes par la prudence, qui enſeigne à Monſieur par l'experience du paſſé, ce qu'il doit faire pour l'aduenir.

Vos remonſtrances ſeroient receuës, ſi vous eſtiez non pas Pag. 42.
comme vous dictes *ſon amy*, mais ſon ſeruiteur. Vous dictes *qu'il touchera le cœur du Roy par vn repentir de bonne grace.* Dequoy voulez vous qu'il ſe repreſente? de ne s'eſtre point laiſſé empriſonnier dans le bois de Vincennes? de ne s'eſtre point laiſſé prendre dans Orleans? d'eſtre ſorty du Royaume, lors qu'on l'a chaſſé auec vne armee? d'auoir trouué mauuaiſe la detention de la Royne ſa Mere? de s'eſtre plainct du traictement qu'vn ſeruiteur ingrat luy a faict, & des crimes qu'il luy a impoſez?

On ne demande point pardon des maux qu'on a ſouffert,

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ou auſquels on s'eſt oppoſé; mais de ceux qu'on a faict : la penitence ne ſuit point la patience, mais l'offence: puis que vous ſeul eſtes dans ceſte-cy, cherchez le remede de celle-là; & pour la rendre parfaicte, ayez toutes ſes parties : aſſauoir le deſplaiſir d'auoir faict le mal, la confeſſion de vos fautes, & la ſatisfaction pour les Finances, les places & les charges que vous auez pris au Roy : ſur tout, pour la reputation que vous auez raui par vos calomnies que vous auez porté iuſques dans les aureilles de ſa Maieſté, & ietté dans le public par les declarations, & eſcrits remplis de diffamations ſcandaleuſes & impoſtures abominables. Dieu ne vous donnera iamais l'abſolution de ces crimes, que vous n'ayez rendu l'honneur que vous auez oſté. Si voſtre Confeſſeur, en la perſonne duquel vous auez dict ſouuent que vous auiez vni la charge de voſtre bouffon, ne vous oblige à ceſte reparation, il ſe damne auec vous; & vous eſtes auſſi ſage que luy, lors que vous propoſez encore à Monſieur *l'exemple de Charles de Lorraine.* Vous ne pouuez dire la moitié d'vne hiſtoire, ſans faire penſer que vous auez le deſſein de la rendre entiere; ce qui des-honnore le Roy, l'aduertit de ſon ſalut, & monſtre le chemin que vous deſirez de prendre, ſi on ne vous arreſte.

Pag. 42.

Voila ſommairement ce qu'on peut vous remonſtrer ſur le ſubiect de voſtre Remonſtrance : de laquelle ie peux dire, ce que diſt vn meilleur Cardinal que vous n'eſtes, à vn meſchant Antipape qui fit vne lettre pour la reformation de l'Egliſe; qu'il feroit mieux de luy monſtrer des bons exemples, que de luy enuoyer des grandes lettres.

Nous vous demandons ceux-là, comme tres neceſſaires à voſtre ſalut; & meſpriſons celles-cy, comme remplies de calomnies & d'impertinences: on les void entacees les vnes ſur les autres, non ſeulement dans voſtre Remonſtrance, mais dans tous les eſcrits, que vos flatteurs & loüeurs, loüez à prix d'argent, ou attirez par l'eſperance des dignitez & charges, ont compoſez ou fagottez. Entre ceux-là nous auons remarqué *le vieux Courtiſan deſintereſſé*; lequel ayant effrontément menti en toutes les paroles du tiltre de ſon eſcrit, il ne ſe faut pas eſtonner ſi tout le corps de ſon diſcours eſt menteur, puis qu'il porte ceſte qualité ſur le front; ny s'il a eſté peu iudicieux dans l'election des choſes deſquelles il a farcy ſon libelle, puis qu'il paroiſt fol en celle de l'inſcription de ſon ouurage.

Second libelle, Le vieux Courtiſan deſintereſſé.

Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan*, ſans eſtre vieux. Il dit qu'il eſt *Courtiſan*, & eſt Religieux. Il dit qu'il eſt *vieux Courtiſan*, eſtant ſorty de la Cour fort ieune, & s'eſtant ietté dans vn Conuent auſſi toſt qu'il y eſt r'entré. A la verité, ayant eſté plus long-temps dans la Cour d'vn Prince infidele que dans celle d'vn Roy Tres-Chreſtien, il pourroit paſſer pour Courtiſan, s'il euſt adiouſté du Turc. Il ne ſe peut auſſi appeller *deſintereſſé*, ayant pris la plume lors qu'il s'eſt intereſſé dans vn Eueſché, qu'il a rauy cõtre les droicts de la Royne Mere du Roy, cõtre les intereſts de ſon amy, & du Protecteur de ſon Ordre; ayãt couru ſus à trois affligez, pour leur arracher leur bien; ce que les ſiens, qui ont autrefois honorablement employé le leur pour le ſeruice des Roys, ne luy euſſent pas conſeillé. Voſtre Eminence aduertira donc, s'il luy plaiſt, cét Eſcriuain, qui a chambre & entretien en voſtre hoſtel, & qui a, apres le breuet de l'Eueſché, voulu témoigner ſon zele & ſa recognoiſſance, en prenant vne plume pour voſtre defenſe, qu'il a bronché, comme vous en voſtre Remonſtrance, au premier pas qu'il a fait. Il n'eſt pas plus ferme dans la ſuitte de ſon diſcours, qui eſt en effect vne cenſure critique, ou vne anatomie non pas d'vn braue Chirurgien, mais d'vn chercutier, de la lettre que la Royne Mere eſcriuit au Roy, apres ſa ſortie de Cõpiegne, pour rendre compte à ſa Maieſté des ſujets qui l'auoient portee à prendre la route des Pays-bas. V.E. qui a, comme l'Empereur Conſtantin, des ſouris dans ſon Palais; en a trouué vne qui a rongé les lettres de la Royne voſtre Bienfactrice, & a voulu que ce beſtion laiſſaſt couler deſſus le papier la baue venimeuſe de ſa folle paſsion, pour empoiſonner ceux qui liront les ſaillies de ſon petit eſprit. Ie me contenteray de vous en repreſenter quelques vnes, ne voulant point perdre le tẽps, ny abuſer de voſtre loiſir pour vous les eſtaller toutes. Les penſees ſont groſsieres & malignes; les paroles ſont d'vn homme qui a oublié le langage François, dans le long-temps qu'il a eſté & traffiqué parmy les eſtrangers.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Il commence, *Ayant veu courre la lettre de la Royne*: il a veu courre vne lettre; il eſt vray, qu'il a eſté le chien, qu'on a laſché & ameuté apres. Il adjouſte, qu'il a creu *que le Roy ne trouueroit pas mauuais que ie fiſſe quelques reflexions, que la raiſon peut faire à tout eſprit non intereſſé, vn peu clairuoyant, & capable de ratiocination.* Quel galimatias eſt-ce là? quelle conſtruction peut-on donner à ces paroles? ne diroit-on pas que c'eſt vn eſcrit de Deſ-

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

uiettes de Normandie, ou du Bouriquet de la Martegale de Prouence ? Voila vn eſchantillon d'eloquence bien embarraſſee, qui deuroit eſtre plus nette à l'entree, pour ne dégouter point le Lecteur. Voicy le bon ſens du vieux Courtiſan: il dit, *La Royne attribuë la cauſe de ſa ſortie à la dureté de ſa priſon: mais cette cauſe eſt ſans eſtre, & ſans fondement. Quand elle eſt partie de Compiegne, elle y eſtoit auec pleine puiſſance, ſans gens de guerre, & ſans gardes de la part du Roy: en quel pays cela s'appelle-il vne dure priſon ? mais il luy eſtoit dur, peut-eſtre, d'eſtre traictee auec tant de reſpect; & n'auoir pas pretexte de ſe feindre priſonniere eſtoit vne croix & vne priſon à ſon eſprit deſireux qu'on la creuſt bien durement arreſtee, pour faire pitié & donner couleur à ſes plainctes.* O eſcolier de Cour! ô le mal adroit homme pour vn vieux Courtiſan, duquel V.E. a fait vn lourd & groſsier Eſcriuain! Il n'y a pas vn mot en tout ce diſcours qui parte du ſens commun de l'Autheur, & qui ne choque celuy du Lecteur, quand il dit, *que c'eſtoit vne croix à la Royne d'eſtre traictee auec tant de reſpect.* Il parle en vray conte de la croix ou autrement Herti des petites maiſons, lors qu'il adjouſte, *qu'elle a deſiré qu'on la creuſt bien durement arreſtee pour faire pitié.* Il taſche de perſuader aux foibles eſprits, ſemblables au ſien, que la plus grande Princeſſe du monde a voulu ſouffrir vn mal cuiſant pour eſmouuoir vne compaſsion, qui n'eſt iamais vn remede; en quoy elle auroit moins d'eſprit & de courage que les gueux de la cour des miracles prés la porte de Montmartre à Paris, qui ſe font des playes & procurent des vlceres pour eſmouuoir la charité des paſſans, deſquels ils tirent quelque aumoſne. Mais à quoy ſert de ſouhaitter le mal, qui ne fera qu'horreur aux hommes, & les portera à ſouſpirer ? De la meſme ceruelle qui a conceu ce beau diſcours eſt ſorty celuy qui eſt en la page huictieſme, là où pour deguiſer la detention de la Royne à Compiegne, il dit: *Elle y eſtoit auec toute ſa maiſon, bien payee des eſtats & penſions que le Roy luy donne, obeye en tout ce que il luy p'aiſoit de commander en pleine liberté de s'aller pourmener par tout où elle vouloit.* Ainſi parlent les voleurs qui ont battu, deſualizé, & deſpoüillé vn pauure marchand: ils diſent qu'il leur a vne grande obligation, parce qu'ils luy ont donné la vie: ainſi la Royne doit confeſſer par le diſcours de voſtre Eſcriuain, que vous luy auez fait beaucoup de bien de ne la reduire pas au pain des priſonniers, de ne l'auoir pas miſe en baſſe foſſe, & de n'auoir pas mis à ſes pieds des fers de cent liures: en fin vous luy auez laiſſé l'air & le iour libres; car pour la cam-

Pag. 8.

pagne que vous luy auez preſenté, vous ſçauez que c'eſtoit vn leurre; mais les aigles ne s'y prennent pas. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Il eſt plaiſant lors qu'il dit *que la Royne Mere du Roy eſtoit obeye à Compiegne en tout ce qu'il luy plaiſoit de commander.* Qui croira ce que vous eſcriuez, puis que vous ne le croyez pas vous meſme? Ie vous demande ſi elle donnoit le mot aux gardes, & ſi l'entree & la ſortie des ſiens dependoit d'elle, ou du Gouuerneur que vous y auiez mis; ſi ſes domeſtiques n'eſtoient point conduits deuant luy par des hallebardiers, & s'il n'eſt pas vray qu'il interrogeoit ceux qui arriuoyent plus ſoigneuſement, qu'on ne fait les eſtrangers aux portes des plus importantes places du Royaume? Les corps de garde de voſtre infanterie eſtoient iuſques dans la baſſecourt du chaſteau, la cauallerie tenoit le dehors. Vous oſtates les gens de pied pour inuiter la Royne à vne ſortie, que vous deſiriez de rendre funeſte: vous auez voulu prendre cét oyſeau Royal au paſſage, mais Dieu a rompu vos filets. Voſtre Eſcriuain Leuantin parle de ces choſes comme s'il eſtoit encore à Conſtantinople, informé par les aduis de Monſieur de Guron.

Ce qui eſt en la page dixieſme eſt encore plus ridicule. Pag. 10. Vous dites *que la façon dont le Roy s'eſt gouuerné en ſa ſeparation d'auec la Royne ſa Mere, monſtre bien qu'elle n'a pas eſté arreſtee en criminelle: elle n'y a du tout point eſté arreſtee.* Voila les conſiderations de voſtre Courtiſan, qui eſcrit en vray Secretaire de ſainct Innocent. Il loüe la façon auec laquelle le Roy s'eſt ſeparé d'auec la Royne ſa Mere, laquelle n'a pas eu l'honneur de voir ſa Maieſté, pour luy dire adieu; comme elle fit l'an 1617. eſtant renuoyee à Blois. Deuant que ſa Maieſté partiſt de Compiegne, les corps de garde furent poſez autour du chaſteau, le premier Medecin auoit eſté pris, les clefs des portes auoient eſté oſtees aux ſiens: apres cela *elle n'a pas eſté arreſtee en criminelle.* Comment appellez-vous cét arreſt fait de ſa perſonne? eſt-ce pour matiere ciuile, & pour les debtes qu'elle a fait pour vous enrichir, ou parce qu'elle eſtoit deuenuë furieuſe? Nous n'auons pas ouy dire qu'elle aye fait aucune extrauagance: nous voulons demeurer d'accord qu'elle *n'a point eſté arreſtee en criminelle*, mais en innocente. Vous aduoüez que [illegible] a eſté arreſtee; non pas en criminelle, parce Courtiſan [illegible] qu'elle ne l'eſtoit pas. Voſtre plus ſot, lors qu'il adiou[illegible] pertinent par vn au-

me insensez, & vos Prophetes seront estimez des fols à la mode de Turquie. Remonstrance de Caton Chrestien.

Vostre Courtisan est il si vieux, qu'il a oublié comme on parle à la Cour, lors qu'il dict *que la Royne auec vne inexcusable fermeté a tousiours demandé au Roy, qu'il trouuast bon qu'elle ne fist rien de tout ce que pour la sureté de son Estat il desiroit d'elle; tant, qu'en fin la condescendance trop grande du Roy en son endroict, luy a donné moyen d'executer le dessein de sa retraicte*? Icy les meilleurs esprits de France seroient bien empeschez de iuger, si le sens de ce discours est plus sot que les paroles : ceux qui ne cognoissent pas ce bon autheur, croiront, en voyant le tiltre de vieux Courtisan, que c'est quelque bon homme de cent ans, qui radote, & parle comme on faisoit du temps des Romans.

Pour faire passer pour actions de iustice & de zele au ser- Pag. 16.
uice du Roy toutes les violences que vous auez fait, vous dites *que beaucoup de gens croyent, qu'aux affaires passees d'Italie on auoit quelque intelligence auec les Estrangers.* Est-il possible que vous ayez fait tant de declarations, escrit tant de lettres, composé vn si grand nombre de libelles, sans en descouurir quelque vne? que vous ayez remply vos imprimez de toute sorte d'iniures, & que vostre discretion aye caché quelque histoire qui pouuoit rendre la Royne Mere du Roy criminelle, & faire paroistre vostre innocence? Si vous auiez crainte de la diffamer, vostre respect auroit plustost retenu les calomnies qui sont dans vostre *Defense du Roy & des Ministres*, que les veritez, si vous en sçauez : outre que l'emprisonnement d'vne Royne doit estre accompagné de la publication du mal qu'elle a faict, afin d'arrester les plainctes des siens, & d'estouffer la compassion des peuples. Apres auoir faict tout ce que vous pouuez de mal; dictes tout ce que vous sçauez. La Royne Mere du Roy vous deffie, & dit qu'il n'est pas en vostre puissance de faire voir, que ny de volonté, ny de parole, ny par effect elle aye rien entrepris contre le seruice du Roy. Toutes les condemnations sont fondees sur des faits particuliers: il faut monstrer quel meurtre a fait celuy, qu'on appelle meurtrier; qui a esté empoisonné par l'homme, qui est accusé d'estre empoisonneur. Il est aussi neccessaire, de faire voir auec quels estrangers, quand, comment, pourquoy, & à quelles conditions on a traicté contre le bien de l'Estat, & intentions du Roy. Vous verrez, comme la descouuerte & la poursuite d'vn crime se doit manier, si les portes de la Iustice sont vn iour

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ouuertes contre vous: vous n'auez leu dans nos eſcrits que les etiquettes des ſacs, qui ſont remplis des pieces que nous voulons employer; ce pendant vous aurez pû cognoiſtre, qu'auec noſtre miſere, & voſtre grande puiſſance, nous ſçauons bien de vos nouuelles, encore que nos recherches ne couſtent pas tant au Roy comme font les voſtres.

Pag. 17. Le vieux Courtiſan vous veut faire croire qu'il ne ſçait que les nouuelles de la baſſecour, quand il dict, *qu'il ſeroit bon de ſçauoir qui ſont ceux qui ont fait telles menaces à la Royne Mere; iamais on n'y penſa.* On void bien par ce diſcours, que Monſieur le vieux Courtiſan n'eſt ſorti de ſon Cloiſtre pour rentrer dans le mõde, que depuis quatre iours, & lors qu'il a eſté appellé pour faire paſſer pour œuure meritoire deuant Dieu l'empriſonnement de la Royne Mere du Roy, & gaigner vn Eueſché en faiſant vne Theologie nouuelle à la courtiſane, ou à la Turque, & prenant l'Alcoran pour l'Eſcriture ſaincte. Si ce Frere ignorant veut ſçauoir au vray qui a menacé la Royne Mere du Roy, & luy a dit des paroles bien rudes; ſur tout qu'on luy oſteroit tous ſes Officiers, ſi elle ne vouloit reprendre ceux que vous luy auiez donnez pour eſpions; il s'en faut enquerir de Monſieur le premier Preſident, qui eſt homme d'honneur, qui eſt chef d'vne grande Compagnie de Iuſtice; outre cela il a fait autrefois profeſſion de Cauallier: ſans doute il dira franchement ce qu'il ſçait, & preferera la deſcharge de ſa cõſcience à l'affection qu'il a pour vous. Meſsieurs le Mareſchal de Schomberg & Garde des Seaux en pourroient bien dire quelque choſe, s'ils vouloient: mais il ne les faut pas preſſer, parce qu'ils ſont vn peu choleres, & qu'ils craignent de vous offencer. Voſtre vieux Courtiſan, qui les void tous les iours, ſe peut enquerir d'eux tout doucement, & apprendre ce qu'ils ont dit à la Royne Mere à Paris, & à Compiegne, pour obeyr à voſtre paſsion, contre leur ſentiment.

Pag. 18. Vous confeſſez *que vous auez oſté à la Royne ſon Medecin*: ce qui ne s'accorde pas auec ce que vous auez dit en la page dixieſme, qu'on auoit laiſſé la Royne à Compiegne auec toute ſa maiſon, en laquelle le Medecin eſtoit vn des principaux, le plus neceſſaire, & perſonne qui vous deuoit eſtre ſacree: mais vous dites *qu'il eſtoit vn broüillon, factieux, & boutefeu.* Surquoy vous alleguez Caton, & luy faites dire ce à quoy il ne penſa iamais. Peut eſtre que vous auez deſiré des choſes du Medecin de la Royne pour le reſtabliſſement des voſtres auprés

Digitized by Google

celle, que ſes pourſuittes n'ont pu gaigner ſur la raiſon de ſa Maiſtreſſe : nous ne ſçaurions croire qu'il vous aye fait eſperer plus qu'il ne pouuoit & deuoit : vous qui eſtes ſa partie, l'auez fait amener chez vous, & luy auez baillé la queſtion (de parole s'entend) ſur cette article, & pluſieurs autres : mais c'eſt vn teſmoignage qu'il eſt innocent ; & que ſes depoſitions ne vous peuuent ſeruir contre la Royne, parce qu'il eſt viuant. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Si vos actions n'eſtoient des plus aſſurez teſmoignages de la perte de voſtre reſpect, que vos eſcrits, on diroit que vous l'auez perdu en parlant d'vne grande Royne, & voſtre Bienfatrice, comme d'vne petite marchande de Paris. Ie laiſſe à part qu'en la paye deuxieſme vous auez dit *qu'on peut ſans crime douter de la ſincerité de ſes paroles* : & que dans tout cét eſcrit, au lieu que voſtre recognoiſſance ne deuroit point eſpargner cette repetition, *la Royne Mere du Roy*, vous dites, *elle, elle*. Souuenez vous au moins que c'eſt elle qui a fait vn bon & grand L. & que vous auez tant d'obligation à cét ouurage, & à l'ouuriere, qui eſt celle de voſtre aduancement, que vous deuriez tancer ceux qui eſcriuent pour vous. *On luy offre de s'aboucher auec le Roy ; elle en tire ſubiet de plaincte : on luy propoſe Mante & Chartres ; elle veut que ce ſoit à Compiegne.* On vous a reſpondu pertinemment à cét article, dans les obſeruations ſur voſtre Declaration : mais parce qu'on recognoiſt par l'oubliance des bienfaicts que vous auez la memoire fort courte, on vous repetera que cette entreueuë que vous auez offert en paſſant, quand elle n'euſt pas eſté ſuſpecte, ne pouuoit produire que des larmes, des ſouſpirs & des ſanglots, capables de faire mourir la Royne Mere du Roy, qui euſt trouué ſa Maieſté tellement preuenuë par vos artifices, qu'vn demy quart d'heure ne pouuoit guarir les maux de quatre mois ; & vn adieu ou compliment ſemblable à celuy du depart pour aller à Blois, eſtoit ſuffiſant d'enuoyer la Royne aux abois. Vous eſtes faſché de ce que ſa prudence a cognu voſtre artifice : vous eſcumez de rage lors qu'on deſcouure voſtre ieu ; vous eſtes autant marry quand on eſt ſage, que vous eſtes ioyeux lors qu'on eſt temeraire : vous voulez faire & eſcrire le mal, & eſtes au deſeſpoir lors qu'on s'y oppoſe, ou qu'on fait des Apologies. En fin, vous eſtes tellement accouſtumé de faire la guerre ſans reſiſtance, que lors que vous en trouuez dans les eſprits que vous eſueillez, & dans les eſcrits que vous prouoquez, vous L. Louys

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

entrez en furie. Il vous faut pourtant reſoudre, ou à ne faire ny eſcrire les mauuaiſes choſes, ou à ſouffrir qu'on s'y oppoſe par bons conſeils & bonnes reſponſes; n'eſtant pas raiſonnable, que vous qui n'eſtes & ne pouuez iamais eſtre que ſeruiteur, ayez cét aduantage ſur voſtre Maiſtreſſe, & la Mere de voſtre Roy, de pouuoir mal faire & meſdire, & qu'elle n'aye ny le courage ny la puiſſance de ſe defendre. Elle ſeroit auſſi tres-malheureuſe, ſi voſtre fortune auoit rencontré des perſonnes qui vous donnẽt des mauuais aduis, & font pour vous des libelles; & que ſa vertu fuſt abandonnee de toute ſorte de ſecours. Vous auez beau à crier & à menacer; tous les hommes ne ſont & ne ſeront pas ingrats comme vous. Enfin, quand vous aurez faict, dict, & eſcrit tout ce qui vous plaira; on fera, dira, & eſcrira ce qui ne vous plaira pas.

Pag. 10.

Voſtre Eſcriuain pourſuit auec auſſi peu de reſpect que de ſens: *Elle dict qu'en elle toute l'Europe euſt eſté menee en triomphe, pource que ſes Enfans y dominent; comme ſi les Roynes ſes filles appartenoient à elle ſeule, & non point au Roy.* Ie croy que voſtre Courtiſan reſuoit, & croyoit que le feu Roy viuoit, lors qu'il a eſcrit, parlant à vne Mere, que ſes Enfans appartenoient auſsi bien au Roy qu'à elle. Vous aduoüerez, s'il vous plaiſt, qu'il y a quelque difference entre frere & ſœur, & Mere & filles: nous deuons la vie à noſtre ſource, non aux ruiſſeaux qui en ſont ſortis deuant, ou apres. La premiere & plus grande obligation de la nature eſt pour les Peres & Meres; ils vont immediatement apres Dieu: les affections qui montent ou deſcendent en droicte ligne, ſont plus fortes que les collaterales: les reſpects & les amours que ſe doiuent rendre ceux qui ſont ſortis de meſme ventre, ſont fondez ſur le ſang duquel ils ont eſté formez; s'il les porte à s'honnorer & aymer les vns les autres, à plus forte raiſon ce qui en eſt la cauſe & le lien. Cela nous faict voir, que les Roynes d'Eſpagne & d'Angleterre (puis que vous ne voulez point faire mention de Madame la Ducheſſe de Sauoye, qui n'eſt pas de pire naiſſance pour n'eſtre point Royne) appartiennent à la Royne leur Mere d'autre façon qu'au Roy, & ſont obligees par la nature, & par la loy de Dieu, de prendre vne grande part à ſes deſplaiſirs, & à teſmoigner leurs reſſentimens contre tous ceux qui en ſont les autheurs. Si voſtre Courtiſan auoit eſtudié en Theologie naturele & diuine, autant de temps comme il a faict à l'Alcoran & l'Arabe, il auroit apris ceſte belle leçon,

& eſcriroit autrement, pourueu que la recompence de la mitre, qui ne luy fera point changer la ceruelle, ne luy fiſt point changer de diſcours. Remonſtrance de Caton Chreſtien Pag. 11.

La teſte de voſtre Eſcriuain s'eſtant eſchauffee, eſt deuenuë de folle furieuſe : elle fait vne ſalie de priſonnier du pillier de ſainct S. Mathurin en Gaſtinois, oude la chaſſe de ſainct Benigne de Dijon, lors qu'il dit, parlant de la Royne Mere du Roy: *Si elle continuë, elle auroit à craindre de paroiſtre en fin ennemie de l'authorité du Roy, & de donner lieu de croire, qu'elle la hayt meſme en ſa perſonne, & non ſeulement en celle de ſes ſeruiteurs*: vrayement le Roy a vn bon tuteur de ſa perſonne, & de ſon authorité. Par voſtre foy (s'il vous en reſte) cét homme qui ſe dit deſintereſſé en toutes choſes, eſt-il plus intereſſé en la conſeruation du ſalut du Roy & de ſon Eſtat, que la Royne ſa Mere? aura-il plus de vertu, apres auoir vendu ſa conſcience pour vn Eueſché, que la Royne qui eſt deſpoüillee de ſon bien, pour n'auoir point voulu diſſimuler vos vſurpations?

Monſtrez nous le vice qui a corrompu ce bon Sang; il y a long temps que nous vous preſſons ſur cét article, qui eſt le ſeul que vous propoſez au Roy. Vous le deuiez cacher au public comme le plus grand de vos malefices : vous eſtes obligé de blaſmer cét indiſcret, qui reuele vos ſecrets myſtères, qui ſont de perſuader au Roy que la Royne ſa Mere *eſt ennemie de ſa perſonne*; à laquelle ſon cœur ne penſe iamais que ſa poitrine ne ſouſpire, & que ſes yeux ne pleurent. Elle voudroit perdre la vie de laquelle Dieu a tiré celle de ſa Maieſté, ſi ſa mort pouuoit eſtre vtile non ſeulement à ſa ſanté, mais à ſa proſperité. Vous ſçauez bien qu'elle eſt de bon naturel; le Roy l'a ſouuent recognu: & parce que le ſien qui eſt de meſme trempe, ioignoit facilement ſes affections auec celles de la Royne ſa Mere, vous n'auez point trouué de moyen de les deſunir, qu'en ſeparant les perſonnes; à quoy vous auez adiouſté la violẽce des ſoupçõs que vous auez donné à cette ame Royale: mais elle ſera ſurmonte par la puiſſance inuincible du plus noble & plus genereux Sang de la terre. Nous ne le ſupplions pas qu'il ſe venge ſur le voſtre, de l'iniure que vous auez faict au ſien: nous prions Dieu qu'il ſuggere à ſa prudence d'autres moyens pour vous chaſtier; & que ſa Maieſté apporte des remedes genereux, iuſtes, & puiſſans, aux maux que vous auez fait, & aux blaſphemes que vous auez eſcrit.

Voſtre Eſcriuain dit, *que la Verité, Royne des hommes & des* Pag. 21.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Anges, a bien perdu ſon credit aux eſprits (pour dire *dans les eſprits*) *de ceux qui ont dit que V. E. auoit deſſein de perdre l'Eſtat.* Eſt-ce vn iugement temeraire contre lequel il faille inuoquer la Verité, & faire des exclamations pueriles; de dire que nous voyons toutes les apparences d'inuaſion d'vn Eſtat, en la diſtribution de toutes les grandes charges du Royaume, & de ſa conduicte entre des Miniſtres qui dependent plus de vous que du Roy, & que vous rendez ennemis de ceux qui ont le principal intereſt à la conſeruation de la Couronne? Vous auez depuis peu, ou pris, ou faict diſtribuer à vos amis & creatures les Gouuernemens de Bretagne, de Poictou, de Picardie, d'Anjou, de Bourgongne, & d'Auuergne; voila le tiers du Royaume. Vous auez trente places importantes, deſquelles vous ou les voſtres eſtes Gouuerneurs: vous auez vny à voſtre perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral, & faictes exercer par vos procureurs celles de Garde des Seaux, de Surintendant des Finances, de grand Maiſtre de l'artillerie, & de Secretaire d'Eſtat. Iamais les Anglois ny la ligue derniere n'ont eu ſes aduantages en France: ils ont, peut eſtre, tenu plus de places; mais il n'y en auoit pas vne ſi bonne comme eſt la moindre des voſtres; les Officiers de la Couronne n'eſtoient pas à leur deuotion, ny les Finances dans leurs coffres, ny les armes & toutes les munitions dans leurs magazins, ny le Roy preuenu & aſsiegé par eux, comme il eſt par vous, & ceux de voſtre faction. Apres cela nous ne ſommes point criminels deuant Dieu, de dire que vous auez toutes les marques d'vn vſurpateur, ou diſsipateur; prenez de ces deux tiltres celuy qui vous agreera le plus: ne iuger pas que vous deuez porter ou l'vn ou l'autre, ſeroit vn teſmoignage de ſottiſe; & ne le publier pas, ſeroit vne conuiction de trahiſon. Nous ſçauons mieux les cas de conſcience que voſtre Theologien ignorant, & corrompu: il y a long temps que ſainct Auguſtin nous a enſeigné, qu'il eſt loiſible de iuger hardiment des choſes manifeſtes; & nous ſçauons bien que pour eſtre vrais Chreſtiens, on n'eſt pas obligé d'eſtre groſſe beſte.

Pag. 13. Sur ce qui auoit eſté eſcrit que vous auiez deſſein de faire mourir la Royne entre quatre murailles, voſtre Courtiſan ſe met en cholere, & dit, *que ſi le reſpect qu'on veut rendre à la Royne n'eſtoit extraordinaire, on le perdroit en cette occaſion*; comme s'il

n'auoit pas eſté foulé aux pieds il y a long temps, & qu'on ne l'euſt pas recognu par les actions, par les paroles & par les eſcrits. Mais afin que la mauuaiſe humeur de voſtre Courtiſan s'appaiſe, & qu'il ne trouue pas ſi eſtrange ce qu'on a dit; il remarquera, s'il luy plaiſt, que ceux qui ont eu le pouuoir & l'audace de faire arreſter la Royne Mere du Roy, ont pû paſſer au delà de cette violence, & la faire reſſerrer plus eſtroictement; ce qui eſtoit plus ayſé apres vn empriſonnement, & moins extraordinaire, que de luy oſter la liberté toute entiere. On s'eſtonne fort peu, quand on dit qu'vn priſonnier, qui ſe pourmenoit ſur les tours & rempars de la Baſtille, a eſté reſſerré; mais de le voir pendre dans Paris, cela eſpouuante tout le monde. Celuy qui offenſe, ne pardonne iamais; la mauuaiſe conſcience ne ſe pouuant aſſurer, porte ſes entrepriſes iuſques aux extrémitez : dans l'ame malicieuſe vn crime attire l'autre, le deſeſpoir vient à la fin qui iouë de ſon reſte, & croid que les reſſentimens des maux qu'il a faict, ne ſe peuuent étouffer qu'auec les perſonnes qui les ont ſouffers. Vous le prendrez comme il vous plaira : mais ie trouue qu'il y a plus de diſtance de la pleine liberté d'vne grande Royne à la captiuité dans vn chaſteau, ou dans vne ville, que de ce chaſteau ou de cette ville à vne ſeule chambre; ce qu'elle a appellé quatre murailles. I'abandonne volontiers le reſte du diſcours de voſtre vieux Courtiſan, parce qu'il va de mal en pis; & eſt tellement deſpourueu de iugement, qu'il eſt plus digne de compaſſion que d'indignation, & de riſee que de reſponſe: tout ce que ie vous peux dire, eſt, que pour deſtruire vne bõne cauſe, & en ſouſtenir vne mauuaiſe, vous auez choiſi vn tres-mauuais aduocat. Mais vous, qui en voulez auoir de toutes façons, auez iugé que celuy ſeroit bon pour les eſpiciers, droguiſtes, charlatans, eſguilletiers, rubantiers, & beurrieres de Paris, pour plier leurs marchandiſes auec les feüilles de ce pretendu deſintereſſé, qui ſe tire d'vne Compagnie religieuſe pour arracher vn Eueſché à ſes amis affligez, & pour oſter les droicts à la Royne : au moins il luy deuroit laiſſer la reputation, & pour mieux couurir le meſpris de ſes intereſts, il feroit bien de ne ſe ſeruir point du temps pour chicaner ceux qui ne ſe peuuent defendre, & pour demander ce qui ne peut iamais eſtre à luy, de quel coſté que les affaires tournent. *La charité*, dit ſainct Paul, *ne cherche point ce qui luy appartient;* 1. Cor. à plus forte raiſon ce qui ne luy appartient pas : &

Remonſtrance Caton Chreſti

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

nous pouuons dire que ce n'eſt pas eſtre deſintereſſé de paſſer au delà de ſes intereſts, pour deſrober ou prendre hardiment ceux d'autruy. C'eſt vne petite remonſtrance que vous ferez, s'il vous plaiſt, à voſtre defenſeur: & que vous deuez appeller protecteur par raillerie, comme vous faites le bon Monſieur le Duc de Montbazon.

Reſponſe au troiſieſme libelle.

Nous en auons veu vn autre qui eſt d'humeur bien differẽte, encore qu'il ſoit aſſez vieux Courtiſan; ayant eſté banny de la Cour du tẽps du feu Roy, pour auoir mal fait ſon premier meſtier, qui eſtoit d'eſtre miniſtre d'amour: il eſt vray qu'il exerçoit cette charge vn peu plus honnorablement, que ne font les huiſsiers de la Samaritaine: celuy-là a eu honte de s'appeller deſintereſſé, parce que toute la Cour a ſceu qu'il a eſté quelque temps hors de vos bonnes graces, pour auoir trop groſsierement eſcroqué vingt mille liures en la recherche des Financiers, & auoir lourdement coupé la bourſe en faiſant branſler la ſonnette. C'eſt ce bon Seigneur, qui eſt Autheur d'vn eſcrit de quatre feüilles (c'eſt à dire de deux ſols) & qui s'appelle *Diſcours au Roy touchant les libelles faicts contre le Gouuernement de ſon Eſtat.* Ce beau diſcoureur eſt ſemblable à Don Quixote, qui ne trouuant point d'ennemy, combatoit contre les toiles des moulins à vent. Deuant cét imprimé, & les autres qui ont prouoqué les defenſes de la Royne Mere, & de Monſieur, on n'a point veu de libelles, ſi on ne donne ce nom là à des lettres enuoyees, & receuës par ſa Maieſté, auſquelles on a reſpondu.

Cét Eſcriuain, qui n'eſt pas apprentif comme l'autre (car il a faict la premiere & ſeconde Sauoiſienne, l'Entretien des champs Eliſees, & autres œuures du temps) nous a fait eſperer qu'il refuteroit quelques eſcrits: mais il a voulu combattre plus au large, & n'a rien propoſé de ce qui a eſté eſcrit contre vous. Il parle par tout en termes generaux, & s'eſgaye en l'air, comme vn oyſeau qui a pris l'eſſor. Son commencement eſt ſemblable aux prefaces que font ordinairemẽt quelques compoſiteurs des imprimeries de Paris; leſquels pour auoir moyen de faire vn bon repas inuentẽt vn iour de petite feſte quelque hiſtoire d'vn monſtre né, ou d'vn prodige apparu, ou d'vne deffaite aux Indes, & pour remplir la feüille employent les deux tiers du diſcours en auant propos. Voſtre Apologiſte en fait de meſme; & parce qu'il cognoiſt bien que vous auez vn eſprit aſſez delicat, qui ayme mieux les choſes belles

belles que les bonnes,& les apparentes que les ſolides,il a fait ſur voſtre table trois ou quatre ſeruicesde viandes peintes à la mode d'Heliogabale, afin que cette gentilleſſe fuſt plus agreable à la veuë qu'à l'appetit. Apres ce feſtin de viandes creuſes,il a dreſſé vn theatre comme Tabarin,& fait venir vn Aſtrologue, vn Phyſionomiſte, & Chiromantiſte,auſquels il fait voir l'horoſcope, le viſage, & la main du Preſident le Coigneux, & faict conclurre à tous trois qu'il eſt inſenſé. C'eſt ainſi que vos gens, pour vous diuertir de vos melancholies, conuertiſſent en riſee les plus importantes & plus ſerieuſes affaires qui ſoient iamais arriuees en France; & monſtrent la verité de la parole de Dieu, qui a dit, *Le fol fait le mal comme en riant.* La Royne Mere du Roy, la plus grande & meilleure Princeſſe du monde, eſtoit en priſon; le Frere vnique du Roy,qui eſt ſans enfans, chaſſé hors du Royaume; toute la Chreſtienté eſmeuë par ces ſcandales; toute la France affligee de peſte, & la plus grande partie de famine: on conuertit toutes ces choſes en bouffonnerie, on ioüe dans le Royaume vne ſanglante tragedie, & on la fait paſſer deuant le Roy pour comedie: on luy deſguiſe tous ces maux, en diſant que le premier Officier de Monſieur a perdu l'eſprit, & meſme qu'il eſt né ſans ceruelle. Choſe eſtrange,qu'il aye eſté ſage lors qu'il a eſté en bonne intelligence auec vous, & qu'il ſoit deuenu fol lors qu'elle a ceſſé. Si cela eſtoit, il faudroit que Dieu fiſt des grands miracles pour vous: car de dire que le deffaut que vous impoſez, ſoit deuant la rupture; vous vous accuſeriez ou de ſottiſe, ou de malice: de ſottiſe,ſi vous ne l'auiez pas apperceu,ayant traicté ſi ſouuent auec le Preſident le Coigneux de tant d'affaires importantes, dans leſquelles il eſtoit ayſé de recognoiſtre ce manquement. Si vous en auiez eu quelque cognoiſſance, vous eſtes vn meſchant de n'en auoir pas aduerty le Roy, la Royne Mere, & Monſieur; & auez eſté encore plus malin de l'auoir aſſiſté (comme vous luy reprochez) pour auoir la charge de Preſident au mortier, & de l'ayder pour monter en vne place, en laquelle il doit eſtre arbitre, non ſeulement des biens, mais de la vie & de la mort des plus grands & des plus ſages de France, & meſme eſtre voſtre Iuge, ſi la haine que vous declarez auoir conceu contre luy, & l'iniure que vous luy faictes, ne vous ſeruent de moyens de recuſation. Vous teſmoignez encore vne meſchanceté plus noire, lors

Remonſtrance Caton Chreſti

Prou. 10

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

que vous aduoüez, que vous auez porté le Roy à demander vn chappeau de Cardinal pour le mettre au deſſus d'vne marotte : vous deshonnorez auſſi bien le College Eminentiſsime par vos diſcours, comme vous faictes par vos mœurs & actions ; & vous faictes paroiſtre que vous n'eſtes pas ſage, lors que vous auez deſiré de vous rendre compagnon des fols. Il eſt bien vray, qu'on dit que vous ne l'eſtes que par interualles ; mais que la malice ne vous donne point de relaſche, non pas meſme le loiſir de dormir. On dit auſſi que voſtre eſprit melancholique, ſemblable à celuy de Saul reprouué, vous agite ; mais qu'il s'appaiſe vn peu lors que Monſieur le Surintendant iouë de la harpe pour vous, & que ce bel Eſcriuain farceur taſche de vous prouuer, qu'il y a des perſonnes plus inſenſees que vous au monde. Apres ces badins viennent vos Docteurs en Thuyologie, qui vous aſſurent, que Dieu par vn iuſte iugement fait fondre & couler par le nez toute la ceruelle à ceux qui s'oppoſent à vos deſſeins ; & que vouloir troubler le courant de voſtre fortune fait perdre le ſens aux perſonnes, comme faiſoit l'eau de cette fontaine en Grece, ſi on ne la beuuoit dans le ſabot d'vn aſne : le ſoulier de voſtre Eſcriuain pourroit bien auoir cette vertu.

C'eſt vne choſe veritable, que ceux que vous deſirez de faire paſſer pour hommes qui ont perdu l'eſprit, ont teſmoigné qu'ils en auoient beaucoup dans les charges & deputations publiques, dans les harangues de la part de la chambre des Comptes faites au Roy, & receuës auec admiration, dans les affaires traictez auec vous & le Conſeil de ſa Maieſté : & tant s'en faut que le iugement de Dieu leur aye oſté le leur en vous reſiſtant, qu'au contraire ſes graces & aſſiſtences extraordinaires les ont rendus & fait paroiſtre plus aduiſez, lors que ils ont approuué & fortifié les reſolutions de Monſieur ; qui ſeroit, peut eſtre, mort de deſplaiſir, ou autrement dans le Dõjon de Vincennes, & eux dans la Baſtille, & apres cela l'Eſtat en proye. Si vous appellez ces preuoyances des folies, c'eſt que voſtre plus grande manie conſiſte en ce que vous croyez ; que c'eſt, eſtre priué de raiſon d'auoir vne bonne conſcience : & vous eſtes ſemblable à Antipheron, qui s'imaginoit qu'il voyoit touſiours ſon pourtraict ; ainſi le voſtre eſt ſans ceſſe deuant vos yeux, lors que vous ne deſcouurez que des inſenſez : ſouuenez vous qu'il y en a eu, & qu'il y en a encore

d'enfermez de voſtre race.

Remonſtrance de Caton Chreſtien

Et pour vous monſtrer que le prouerbe eſt veritable, Tel maiſtre tel valet; vos flatteurs ne ſont pas mieux timbrez que vous. Nous vous ferons remarquer quelques impertinences & ſottiſes qu'ils ont fait, en voulant defendre voſtre cauſe; elles ſont ſi euidentes, qu'il n'y a que la ſeule manie qui les puiſſe mettre à couuert du crime de preuarication: comme lors que voſtre diſcoureur dit en la page ſeptieſme, *que c'eſt vne eſpece de ſacrilege de diſputer du iugement du Prince, & de reuoquer en doute, s'il a bien ou mal faict à quelqu'vn.* Si pour excuſer voſtre Eſcriuain on ne met en ſuitte de ces paroles *auec raiſon*; & qu'on n'aſſure que cela eſt demeuré au bout de ſa plume, il faut neceſſairement qu'il paſſe pour inſenſé, s'il veut dire que ce ſoit *ſacrilege* de douter ſi le Prince a fait bien ou mal à quelqu'vn; veu que ce ne ſont point articles de foy diuine, ny morale, ny naturele: *faire du bien & du mal à quelqu'vn* ſont des faits deſquels on peut douter ſans peché mortel, & à plus forte raiſon ſans *ſacrilege*. Il y a meſme du merite de ſe deffier ſi le Prince a faict le mal, duquel vous eſtes pluſtoſt l'autheur que luy, & qui vous peut eſtre imputé auec certitude, par ceux qui cognoiſſent la vertu du Roy. Si entrer en doute d'où vient le bien que ſa Maieſté fait, eſt vn crime; qui eſt plus coulpable que vous, qui vous faites autheur de toutes les bonnes actions, & chargez ſa Maieſté des mauuaiſes que vous faictes? Ainſi par vn horrible peché, qu'on peut appeller double ſacrilege plus à propos que ce que vous dites, vous faites cét eſchange abominable de donner à voſtre Maiſtre la hayne des maux que vous faictes, & luy deſrober les loüanges, & les recognoiſſances des biens qu'il a fait.

De la meſme ſource de folie vient cét autre diſcours en la pag. 12. *que les Miniſtres de Mr. vous auoient donné aſſeurance que leur Maiſtre ne s'oppoſeroit point à voſtre grandeur, & rechercheroit toute ſorte de moyens pour aider à voſtre aduancement.* Il eſt vray que le ſuiet de tous les troubles vient de l'oppoſition à cette grandeur, non à la gloire du Roy, & à la paix de ſon Royaume. Ie laiſſe à penſer, ſi Monſieur a eſté ſi laſche de vous promettre qu'il vous porteroit ſur ſa teſte, & donneroit ſecours pour la conqueſte ou diſſipation de l'Eſtat.

Vous iugerez auſſi, ſi c'eſt diſcourir en homme ſage, d'eſcrire en la meſme page, *que le Roy craignant que la groſſe nuë du deſplaiſir de Monſieur, ſous pretexte de ſon principal*

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Miniſtre, ne ſe deſchargeaſt ſur ſa perſonne & ſur ſon Eſtat, iugea qu'il falloit deſtacher ſon Frere d'aupres de la Royne ſa Mere, gratifier le Coigneux de la charge de Preſident au mortier, & de l'eſperance du chappeau de Cardinal. Où eſt le iugement de voſtre Eſcriuain, lors qu'il dict que le Roy a eu peur de Monſieur, qu'il a mis la diuiſion entre luy & la Royne ſa Mere? cela eſt vn peché, la bonne intelligence n'ayant point eſté pour mauuais deſſein, ce que vous ne ſçauriez monſtrer, & n'ayant eu autre fondement que celuy du Sang, & du ſeruice du Roy, auec quelque deſgouſt de vos imprudences, malices & inſolences. Vous faictes auſſi vn grand tort à ſa Maieſté, & la deſcriez parmy ſon peuple, lors que vous dictes, qu'elle a donné vne charge de Preſident au mortier à vn homme qu'elle eſtimoit fol & meſchant, & luy a preſenté le lurre d'vn chappeau de Cardinal pour le faire venir ſur le poing, & le chapperonner. Vous nous repreſentez le Roy qui eſt genereux & bon, comme timide; & vous taſchez de perſuader, qu'vn Prince qui ne doit rien auoir en plus grande recommendation que ſa foy & ſa parole, ſe mocque de ceux auſquels il l'a donnee.

Pour monſtrer que voſtre diſcoureur eſt tellement deſpourueu des ſens commune, qu'il ne corrige iamais ſes premieres penſees par les ſecondes, & ne faict aucune election ny des paroles ny des choſes: il dict en la page trezieſme, *que les Miniſtres de Monſieur auoient promis au Roy, qu'ils retiendroient leur Maiſtre dans l'obeyſſance aueugle:* que vous deſirez d'eſtendre iuſques à ſouffrir le renuerſement, le pillage, la diſsipation, la ruine, & l'vſurpation de l'Eſtat; & à faire que Monſieur ne ſe plaigne non plus de l'empriſonnement de la Royne ſa Mere, qu'vn Moyne bien reformé, qui faict profeſsion d'obeyſſance aueugle d'vn changement de Conuent ou de chambre, ou vn ſoldat d'eſtre mis en faction.

En la page quatorzieſme nous remarquons que les paroles genereuſes & trop douces, que Monſieur vous diſt en partant de Paris, ſont appellees *fraſque honnorable pour vous.* Il eſt vray, que ſa retenuë fut, peut eſtre, trop grande, & accompagnee de quelque reſpect rendu au Roy, & à voſtre dignité; mais le mot de *fraſque* eſt tres mal employé.

De pareille etoffe ſont les termes, auec leſquels on faict que le Roy vous parle apres le depart de Monſieur. Voſtre Eſcriuain dict, *que ſa Maieſté vous promit de vous aſsiſter enuers tous, & contre tous.* Quand la bonté de ſa Maieſté ſe ſeroit abaiſſee

iuſques à vſer de ces paroles de pair à compagnon, voſtre modeſtie deuroit publier que le Roy vous auoit pris en ſa protection: on diroit en liſant cét eſcrit, que vous auez vne querele, & que vous croyez que le Roy ſera voſtre ſecond. Remonſtrance Caton Chreſti

Tous les manquemens de iugement que nous auons remarqué ſemblent eſtre à couuert par ceux qui s'enſuyuent. Vous parlez en la page quinzieſme des affaires d'Angers, & les appellez *la rebellion du pont de Cee*. Vous auez donc eſté le chef des rebelles. Toute la France ſçait que vous fuſtes le ſeul autheur de ces mouuemens, pour gaigner dans vn traicté le chappeau de Cardinal, qui fut la recompenſe de cent tours de ſoupleſſe que vous fiſtes, & qui vous ont donné le nom de Cardinal de la trahiſon: belle qualité, que vous porterez dans les plus veritables Hiſtoires de France. Vous ſçauez que vous eſtiez d'accord lors que vous fiſtes tuer cinq cens hommes, & ne tint pas à vous, que plus de dix mille ne fuſſent aſſommez. Vous croyez qu'on ne ſçait pas que vous donniez tous les iours les aduis des reſolutions, que vous preniez auec les Princes, & Grands qui eſtoient auprés de la Royne, & que vous ſeul deſcouuriſtes au Roy apres la deſroute le deſſein, que la Royne auoit d'aller paſſer la riuiere de Loire à Anſenis, ce que vous ne deſiriez pas, de peur que la Royne ne rencontraſt en Angoumois & en Guienne des puiſſans & fideles ſeruiteurs, qui luy euſſent deſcouuert vos menees. Le Roy qui les auoit ſceuës en tira ſa gloire, & nous en loüons Dieu; mais ſa Maieſté vous meſpriſoit, & deteſtoit ſi fort pour ce mauuais procedé, & double ieu, qu'elle recula de deux ans voſtre promotion au Cardinalat, & de deux autres apres voſtre entree dans ſes conſeils, n'allegant point d'autre raiſon à la Royne Mere, qui eſtoit portee par ſa mauuaiſe deſtinee, à preſſer ſa Maieſté de vous donner cognoiſſance de ſes affaires.

Vous auez bonne grace, lors qu'en la page ſeizieſme, reuenant ſur les affaires d'Angers, vous dictes, *que voſtre prudence pacifia le tout*. Ie vous prie ne faictes pas ce tort à ceſte belle vertu de luy donner quelque part dans vos fineſſes & laſchetez, qui ont faict diſputer aux plus ſages, ſi le deſſein de ceſte guerre a eſté plus infame, que la concluſion. Il ſuffit de dire, que le commencement & la fin ſont de voſtre ſeule inuention, & que Dieu a tiré du bien de voſtre peché, comme il a faict le ſalut des hommes de la perfidie d'vn Apoſtre.

En la meſme page vous faictes parler le Roy en ſi beaux ter-

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

mes,& penſees ſi releuees,à la Royne ſa Mere,lors que ſa Maieſté entreprit de vous remettre en ſes bonnes graces, auſquelles vous fuſtes reſtabli (ce que vous ne dictes pas) qu'il eſt ayſé de iuger que vous auez dreſſé ce diſcours pour ietter la Royne dans ſon tort, la faire blaſmer de meſpris enuers le Roy, & de trop grande rigueur contre vous. Outre que ces paroles bien recherchees par voſtre Eſcriuain, ne ſortirent iamais de la bouche de ſa Maieſté, qui parle bien, mais en Roy : vous ſçauez qu'il n'auroit iamais dict *que vous l'auiez ſi dignement ſeruie, ny que vous auiez preferé ſes intereſts à tous autres.*

Nous renuoyons la refutation de ce diſcours à la cognoiſſance publique : perſonne ne dira que vous n'ayez eu plus de ſoing de faire vos affaires que ceux de voſtre Maiſtreſſe, ayant faict en ſorte,que vous auez plus de reuenu qu'elle. On ne croira point auſsi que vous ayez mangé le bien de voſtre maiſon auprés d'elle ; au contraire, vous l'auez tiré de la diſcuſsion generale, & l'auez augmenté au centuple. Ce que vous eſcriuez,pourra,peut eſtre,ſurprendre ceux qui n'auront aucune cognoiſſance de l'eſtat auquel la fortune vous trouua, lors qu'elle vous prit pour vous preſenter à la Royne Mere du Roy.

Pour donner plus d'authorité à vne impoſture plus grande, vous dictes en la page dix-ſeptieſme auec vne effronterie eſtrange, *que le Roy dict auſsi à la Royne ſa Mere, qu'il ne mettoit point en ligne de compte les continuels ſeruices que vous luy auiez rendus, lors qu'elle n'eſtoit plus regardee de perſonne, ny les deſplaiſirs que vous auiez receus durant ſon eſloignement de la Cour en Auignon.* Vous n'auez pas eſté le page (car c'eſt trop peu pour vous) qui auez porté le flambeau deuant voſtre Maiſtreſſe; mais vous croyez auoir eſté ce ſoleil qui a eſclairé cette pauure Princeſſe, qui demeuroit incognuë dans les tenebres: ſa naiſſance, ſon mariage, ſes enfans, & ſur tout le Roy, ſa regence, ſes vertus, ſes bonnes actions ne la faiſoient point cognoiſtre ſans vous : toutes ces lumieres n'eſtoient que des vers luiſans, iuſques au leuer de voſtre puiſſance & de voſtre conduite ; qui ont diſsipé les broüillards obſcurs, qui enuelopoient & auoient mis la Royne hors de la conſideration, & de la veuë de toute la terre; eſtant en toutes façons inuiſible comme les Roſecroix, lors que vous auez ietté vos rayons ſur elle pour la faire voir & admirer. Mais que voulez vous dire, & de quel temps enten-

Digitized by Google

dez vous parler, lors que vous dictes, *que perſonne ne regardoit la Royne Mere*, lors que voſtre ſplendeur a faict eſclatter ſa gloire? ſi c'eſt lors que vous fuſtes enuoyé à Angouleſme par feu Monſieur de Luynes; vous ſçauez le contraire, que tant s'en faut que vous l'ayez faict mieux regarder, que vous fiſtes en ſorte que tous ces bons & genereux ſeruiteurs ne la regarderent plus, qu'ils ſe retirent meſcontans, & abandonnerent ſes intereſts: le Capitaine de ſes gardes, qui deuoit eſtre le dernier en ceſte retraicte, tua voſtre aiſné, pour teſmoigner par cét exemple dans quel deſeſpoir vous auiez ietté les ſeruiteurs de la Royne.

Si vous dictes *que vous l'auez faict regarder* dans les affaires d'Angers, vous le pouuez dire de l'œil de compaſſion; car pour l'aſſiſtence & le ſeruice des Grands, vous les oſtates entierement: vous ſçauez le deſgouſt qu'ils eurent apres voſtre traicté, dans lequel tous leurs intereſts furent ſacrifiez à voſtre chappeau de Cardinal; qui fut cauſe que dix-ſept ou Princes ou Officiers de la Couronne, & plus de dix mille Gentilhommes ne regarderent plus la Royne Mere du Roy; parce que vous eſtiez vn broüillard eſpais qui leur deſrobiez ſa lumiere: vos mauuais offices les chaſſerent du lieu où ſon merite & leur affection les auoient appellez. Nous vous pourrions nommer ceux que le deſplaiſir fit mourir de regret, ceux qu'il precipita dans les morts violentes, ceux qu'il fit cacher dans les Cloiſtres, & ceux qu'il fit retirer dans leurs maiſons: de ſorte que nous qui ſçauons comme les choſes ſe paſſerent, & les tyrannies que vous auez exercé du depuis, pouuons dire auec verité, que tant s'en faut *que vous ayez faict regarder la Royne, lors qu'elle ne l'eſtoit de perſonne*; qu'au contraire, lors qu'elle eſtoit regardee de tous les Grands du Royaume, vous l'auez empriſonnee, pour faire en ſorte qu'on ne la regardaſt plus. Mais c'eſt que vous auez voulu que leurs yeux fuſſent employez pour contempler, admirer, & adorer voſtre puiſſance abſoluë, qui eſt tellement brillante & brulante, qu'il y en a deſia beaucoup d'aueuglez par les éclats de ſa gloire.

Vous reprochez auſsi à la Royne *les maux que vous auez ſouffers en Auignon en ſa conſideration, durant ſon eſloignement de la Cour.* Dictes pluſtoſt que vous eſtes la ſeule cauſe des cruels deſplaiſirs que la Royne a receu à Blois, & que ſon depart de la Cour, & les affaires qui arriuerent deuant & apres, ſont les effects de vos mauuais conſeils, & de vos violences: vous

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

eſtiez ſeul autheur de tout ce qui deſpleut au Roy ; que nous n'accuſons pas; mais ſa Maieſté, qui a vne memoire excellente, ſe ſouuiendra bien, que vous eſtiez le grand Conſeiller de ceux qui perdirent l'honneur de ſes bonnes graces, les biens & la vie; & que toutes les choſes qui furent trouuees mauuaiſes, eſtoient ſorties de voſtre inuention. Ce n'eſt pas donc le mal de la Royne Mere, qui a faict le voſtre, mais le voſtre qui a faict le ſien, & vous auez plus de ſubiect de luy demander pardon, que de luy faire vn reproche.

Voſtre Diſcoureur dict, pour monſtrer que vous auez bien faict d'empriſonner la Royne; ce que vous appellez *pretendu arreſt, qu'il faut donner le coup pour ne le receuoir point.* Quel coup vous a on voulu donner, que vous n'ayez deu ſouffrir, deuant que de frapper la Royne ? vous eſtiez obligé de mourir pluſtoſt que de viure dans l'infamie d'ingratitude. Où ſont les entrepriſes contre voſtre vie, ny contre voſtre liberté, ny meſme centre voſtre faueur, qui vous ayent pû porter à venir aux extremitez que vous auez faict, & à *donner ce coup pour ne le receuoir pas?* Dans le diſcours que vous appellez *Coup d'Eſtat*, vous dictes que vous auez reſiſté pour le bien du Royaume, auquel vous croyez eſtre autant neceſſaire comme Dieu au mõde, & dictes auec luy, *Par moy les Roys regnent.* Cela eſt autant eſloigné de la verité comme de la modeſtie ; il y auroit meſme quelque impieté de croire, que la Prouidence diuine n'euſt point d'autres moyens que ceux que vous pouuez fournir pour conſeruer le Roy & ſon Eſtat: vos actions perſuadent le contraire, & ne peuuent produire que toute ſorte de malheurs; ſi vos deſſeins ne ſont bien toſt arreſtez par la puiſſante main de Dieu, qui appuyera celle des hommes qui s'oppoſeront à vous.

Prou. 8.

L'impudence de voſtre Eſcriuain paroiſt en la page dixneufieſme, là où il ſe meſle de faire vne verte reprimende au Roy : apres auoir repreſenté à ſa Maieſté, *que la cauſe eſſentielle de tous les malheurs de la France, eſt la promeſſe faicte au Coigneux d'vn chappeau de Cardinal*; il a dict; *Vne autre fois voſtre Maieſté ſera plus retenuë, & conſiderera auec plus d'attention, à qui elle depart ſes liberalitez.* N'eſt ce pas tancer le Roy d'imprudence, precipitation & temerité, de n'auoir pas eu l'eſprit de conſiderer, quand, comment, à qui, & ce qu'elle promettoit ? Que pourriez vous dire dauantage, ſi le Roy eſtoit vn petit eſcolier, & vous ſon pedagogue? Ce diſcours eſt ſuffiſant pour confirmer ce qu'on a voulu

a voulu perſuader, que vous entrepreniez de reprendre & gourmander le Roy: & qu'en arrachant les plus belles pieces de ſa Couronne, vous meſpriſiez la teſte qui la porte, ſans conſiderer que ſa main de iuſtice vous peut donner ſur les doigts. Si nous qui ſommes dans la defenſe de l'innocence, & dans la ſouffrance des maux qu'on nous faict ſous l'authorité de ſa Maieſté, auions eſcrit auec cette irreuerence, on publieroit que nos eſcrits deuroient eſtre bruſlez par la main du bourreau; là où les voſtres remplis d'iniures contre le Roy ſont impunément criez dans Paris, & diſtribuez par tout le Royaume.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Ce qui augmente l'eſtonnement, eſt, que Meſsieurs du Parlement diſsimulent non ſeulement le meſpris de la Majeſté, mais encore de la iuſtice Royale, qui eſt entre leurs mains. Comment ont ils pû ſouffrir ces paroles qui ſont és pages vingt-ſix & vingt-ſeptieſme, *que le Roy enuoye & adreſſe les Edicts & declarations aux Parlemens pluſtoſt par honneur, pour eſtre publiez & pour eſtre enuoyez aux Iuges inferieurs, que pour eſtre authoriſez.* Il adiouſte plus bas, *qu'il faut receuoir les Edicts & declarations, comme articles de foy*: & en l'autre page il dict, *que Meſsieurs du Parlement refuſerent la declaration contre Monſieur pluſtoſt par jalouſie, que par raiſon.* Ainſi eſcrit cét infame ſycophãte, qui a ſouuent dict en voſtre preſence, qu'il falloit chaſtier ces pedants du Parlement; encore qu'il y en aye dans ce grand corps vn bon nombre de meilleure maiſon, que ce poltron, qui ne tira iamais l'eſpée du fourreau, & auquel on peut conteſter ſa nobleſſe. Les Roys ont voulu que les Parlemens retinſſent quelque eſpece de l'ancienne liberté des peuples, & repreſentaſſent en certaine façon les trois Eſtats, qui ne peuuent eſtre appellez dans tous les rencontres des affaires de grande conſequence. C'eſt pour cela, que cette auguſte Compagnie a eſté compoſee de gens d'Egliſe, & de Nobles, & que le tiers Eſtat y a eu entree du depuis. Les bons & iuſtes Princes qui les ont aſſemblez, n'ont pas voulu que les Edicts nouueaux & les declarations importantes leurs fuſſent adreſſées par ceremonie, pour laquelle il ne faudroit point prendre la peine de demander les ſuffrages, de les peſer, & de les compter; mais d'eſcouter la lecture de ce qui eſt apporté, & le mettre dans vn regiſtre; afin que la poſterité le trouuaſt là dedans, non pas comme approuué, mais comme inſinué, & pour eſtre gardé dans les archiues du Roy.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

la preſence duquel ne ſeroit point neceſſaire, mais il ſuffiroit d'enuoyer ces pieces par le Commis de quelque Secretaire d'Eſtat; & aux Parlemens eſloignez, par les meſſagers ordinaires. Si le genereux Preſident du Harlay viuoit, on feroit bonne & briefue iuſtice à ce beau diſcoureur, & on condamneroit au foüet tous ceux qui crient dans Paris, & meſmes deuant la porte du Palais, ces infames eſcrits: mais il faut eſperer qu'Aſtree ſera à ſon tour Nemeſis.

La concluſion de ce bel ouurage eſt à la mode de cét Eſcriuain, qui finit touſiours par vos eloges, parce que ſon deſſein principal eſt de vous plaire; ſçachant bien que ce qu'il eſcrit ne peut agreer qu'à vous ſeul, qui eſtes la perſonne du monde qui ſe laiſſe le plus piper par les loüanges: & nous pouuons dire, que la maladie de voſtre cerueau eſt ſemblable à celle des femmes, qui eſt pluſtoſt apaiſee par les puantes odeurs que par les douces. Les plus infames flatteries ſont les meilleures pour vous; entre leſquelles la priſe de la Rochelle eſt touſiours la premiere: c'eſt vn ouurage auquel on ne faict point de part ny à Dieu ny au Roy; il eſt tout reſerué pour vous, qui en auez eu tout l'honneur & le profit. Voſtre inſolence eſt paſſee plus auant: nous auons ſceu d'vn grand Prelat, fort ſage & tres-vertueux, qu'apres la redditiõ de cette place, lors qu'il vous teſmoigna ſa reſioüiſſance, vous fuſtes tellement tranſporté, que vous luy diſtes, qu'il eſcriuiſt hardiment, que vous auiés pris la Rochelle en deſpit de trois Roys, entre leſquels celuy qui vous auoit donné le plus de peine eſtoit le Roy de France; pour les autres deux on entend aſſez que c'eſtoient, le Roy d'Eſpagne, & le Roy d'Angleterre: cela eſt tellement veritable, qu'il n'eſt pas plus vray que vous eſtes Cardinal.

Voila quelques eſchantillons de trois pieces, qui ſont imprimees non ſeulement ſur voſtre approbation, mais par voſtre commandement; & dans leſquelles, ſur tout en la premiere, il y a quelque choſe de voſtre façon. Si nous voulions refuter toutes les choſes, & anatomiſer les paroles, nous remarquerions autant de traicts de malice & d'imprudence, comme il y a de ſyllabes; outre que cela nous obligeroit à faire des liures trop eſpais, nous n'employons contre vous que les pieces de voſtre production; & declarons, que n'ayant point l'authorité, nous n'auons pas auſſi la volonté de defendre la lecture de vos eſcrits, comme vous faictes des noſtres: au contraire, nous prions tous les François de lire les œuures

de vos flatteurs, qui ſont auſſi mauuaiſes que vos actions, & nous pouuons dire auec verité, que iuſques à preſent vous n'auez point trouué de bon eſprit qui les aye voulu ſouſtenir; il ſemble auſſi que Dieu vous aye oſté le voſtre, depuis que vous auez quitté la vertu. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Voſtre Eſcriuain, qui a la plume feconde, nous a enuoyé vn libelle nouueau, qui porte ſur ſon front effronté le tiltre *d'Innocence iuſtifiee*; qui luy eſt dõné auec autant de raiſon & de pudeur, comme à vne deſbauchee le nom d'vne femme de bien. C'eſt en effet vn liuret diffamatoire contre Monſieur le Duc de Vandoſme, & contre Monſieur le Preſident le Coigneux, Chancellier de Monſieur: ce qui nous faict voir que vous croyez eſtre iuſtifié, lors que vous aurez faict voir que vos ennemis ſont coulpables. A la verité, cela vous pourroit ſeruir en quelque façon, ſi vous monſtriez qu'ils ont eſté malicieux en vous calomniant; & que vous euſsiez cét aduantage de refuter par bonnes pieces & raiſons les crimes qu'ils vous auroient impoſez: mais nous ne voyons rien de cela dans voſtre *Innocence iuſtifiee*; nous n'y liſons au contraire, que des recriminations contre le Preſident le Coigneux, qui ne ſont pas iuſtifications pour vous; & des impoſtures nouuelles contre Monſieur le Duc de Vandoſme, qui ne vous a iamais ny accuſé ny offencé, qui a ſouffert auec patience & ſilence que vous l'ayez deſpoüillé de ſon Gouuernement de Bretagne, & honneſtement chaſſé de France. Vous n'auez point de raiſon d'appeller ſon peché, & celuy du Preſident le Coigneux (s'ils en auoient faict) voſtre innocence; laquelle ne deſpendra iamais des fautes pretenduës d'autruy, mais de vos bonnes actions. Vous ſeriez malheureux, ſi vous ne pouuiez eſtre homme prudent & vertueux, ſi vos ennemis n'eſtoient fols & vicieux; & vous deuriez craindre qu'ils ne vouluſſent par deſpit eſtre gens de bien & ſages, pour vous faire paroiſtre meſchant & inſenſé. *Reſponſe au libelle intitulé l'Innocence iuſtifiee.*

Nous auons vne autre preuue pour monſtrer que vous ne pouuez iamais eſtre iuſtifié innocent: elle eſt tiree de la parole de Dieu, qui a dict, *que celuy qui ſe haſte pour eſtre riche, ne ſera point innocent.* Qui s'eſt plus haſté & precipité que vous, qui auez acquis dans ſept ou huict ans deux cens mille eſcus de rente, auez baſti & meublé des maiſons pour plus de deux millions d'or, & auez mis dans deux citadeles trois fois autant, ſans beaucoup d'autres choſes que nous ne diſons pas? Prou. 28.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

de ſorte qu'il faut, ou que la parole de Dieu ne ſoit point veritable, ou que vous ne ſoyez ny innocent ny iuſtifié; & vous qui autrefois auez faict rages d'arguer ſur les bancs de Sorbonne, ne ſçauriez reſpondre à cét argument. Ie rangeray point en bataille, pour combatre voſtre pretenduë innocence, tous les maux que vous auez faicts, tous les hommes qui ont eſté ſacrifiez à voſtre ambition, tous les pauures que voſtre auarice tuë tous les iours, toutes les violences que vous auez faict ſouffrir à voſtre Maiſtreſſe & Bienfactrice, & celles que vous continuez à l'endroict de trois cens priſonniers de toutes qualitez, qui ſont les victimes de voſtre furie & vengeance. Si apres tout cela vous meritez les tiltres d'innocent & de iuſtifié, nous ne croyons pas qu'aucun homme puiſſe eſtre coulpable deuant Dieu, qui a dit, *que tout homme viuant*, & ſur tout comme vous faictes, *ne ſera point iuſtifié deuant luy.*

Pſal. 142.

Voſtre flatteur remplit vne ne ſes cinq feüilles d'vne grande preface, qu'il taſche d'embellir de ſimilitudes, comme on faict l'entree des Egliſes vn iour de pardon de quelque lierre & papier peint. Pour monſtrer ſa pieté, de laquelle il n'a iamais eu que les contenances & les mines, ayant eſté plus ſoigneux de porter les marques dans ſa pochette, que les effects dans ſon cœur; il tord ſa teſte à l'accouſtumee, il roule ſes yeux en haut, & dict en ton d'hypocrite & caffard: *O doncſaincte Verité, fille du Ciel, ie vous inuoque, & vous coniure de faire voir que vous m'inſpirez ces paroles; & que comme vous eſtes belle, ſimple, & naifue, elles ſont pures, ſans art, & en leur pureté i'examineray toutes choſes.* O le beat, qui eſt plus capable de preſenter vn poulet d'vne main, en tenant vn chapelet de l'autre, que de faire deſcendre la Verité du Ciel! ô le ſainct perſonnage, qui veut ſeruir d'eſcuyer à la fille de Dieu; ayant rendu à ce qu'on dict, & continuant de rendre cét office aux dames, qui ont proſtitué leur honneur à la puiſſance, aux faueurs, & aux Finances! n'eſt-ce pas cét homme qui fut chaſſé par le feu Roy pour auoir voulu faire vne cabale dans la Cour, en ſe ſeruant en meſme temps de deux choſes bien contraires, de la Religion, & de l'amour? Il a ſi grande peur de n'eſtre pas recognu, qu'il dict en la page vingt troiſieſme, *qu'il couroit le cerf auec le feu Roy*: mais ce vieux chaſſeur ne dict pas qu'il fut chaſſé pour n'auoir pas ſi bien entendu la venerie de Venus, comme il a faict du depuis la volerie de Mercure. Il dict auſſi

en la premiere page, qu'il eſt autheur *du diſcours faict ſur les libelles, touchant le gouuernement de l'Eſtat.* Quand il ne l'auroit pas dict, nous l'aurions bien recognu; & qu'il eſt vn des Eſcriuains ou Secretaires de voſtre cabinet, dans lequel il apprend les nouuelles que vous deſirez qu'il ſçache : car pour les ſecretes, nous voyons bien ou qu'il les ignore ou qu'il les deguiſe, lors qu'il dict *que vous poſſedez les cœurs & les courages des plus vaillans, & des plus habiles.* C'eſt ſans doute que voſtre flatteur croid eſtre le chef de ces deux ſortes de perſonnes: mais comme le bon Seigneur ne vous donne que la mine, à cauſe du bien que vous luy faictes, nonobſtant la mauuaiſe opinion que vous auez de luy, il s'imagine, que les contenances de ceux qui ſacrifient quelque viſite, compliment, proteſtation, & meſme quelque ſeruice à voſtre pouuoir, en meſpriſant & deteſtant voſtre perſonne & vos deſſeins, vous dõnent leurs cœurs & leurs eſprits; mais ces offrandes ſont de celles que les anciens appelloient repreſentations, qui ſe faiſoient auec de la cire & de la paſte, auſquelles on changeoit de figure ſelon la neceſsité & les occaſions. Penſez vous que celuy qui eſcrit pour vous, vous offre autre choſe; & ne croyez vous pas, qu'il ſeroit contre vous, ſi la fortune vous auoit tourné le dos?

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Pag. 9.

Il dict, *que nous trouuerons que tous les mulets deſquels nous auons parlé, c'eſt à dire, qui ont porté vos threſors au Hauure, n'eſtoient chargez que d'auoine & de foin, pour repaiſtre des aſnes comme nous ſommes.* Ainſi eſcriuent ceux qui ſont plus voiſins de Mirebalais que nous, & qui vous on faict achepter cette terre, afin que vous fuſiez Seigneur comme vous eſtes Maiſtre des plus grands aſnes de France. On verra vn iour, lors que la porte de la iuſtice nous ſera ouuerte, ſi on eludera deuant cette auguſte Compagnie du Parlement de Paris ce chef d'accuſation contre vous, d'auoir faict tranſporter au Haure les Finances deſrobees au Roy, & tirees du ſang du peuple, en diſant que vint & cinq mulets ſont partis auec vne grande eſcorte de gens de guerre, qui n'ont point logé dans les villes & dans des bourgs pour porter dans des barrils & ballots, à trente & cinq lieuës de Paris du foin & de l'auoine.

Pag. 10.

Voſtre Eſcriuain ſaute des aſnes au Dieux, & dit *que ce n'eſt pas merueille ſi on vous fait deſcendre des Boys, puis que les Payens faiſoyent ſortir les grands perſonnages des Dieux.* A la verité, il y a peu de choſe à oſter de Dreux à Dieux: mais comme les idolatres

Pag. 11.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Pag. 11.

des Empereurs mentoient, auſſi font les voſtres, qui vous font deſcendre de la maiſon de Dreux ; & ont obligé les curieux à la recherche de voſtre genealogie, & à tirer vn certificat d'vn Conuent de Cordeliers, qui ne vous eſt pas honnorable.

Vous auez fait dire en la page vnzieſme *que vous n'auez peu reſiſter à la bienueillance, & à la liberalité du Roy, qui vous ont forcé de prendre les charges & honneurs que vous poſſedez*. Si cela eſt que vous ſoyez riche & puiſſant par contrainćte, vous eſtes plus digne de compaſsion que d'enuie ; & vous vous eſtes acquité d'vne tres-grande obligation, lors qu'on vous accable de tant de dons, de dignitez, de places, de gouuernemẽs, & d'emplois contre voſtre volonté, qui gemit ſous ſes fardeaux ; deſquels on ne croit pas pourtant que vous deſiriez d'eſtre deſchargé, n'ayant point trouué iuſques à preſent qu'vn pauure Moyne qui aye voulu eſtre caution de ce deſſein. Ie m'aſſure que cét Eſcriuain, qui a par voſtre moyen quelque choſe à perdre, ne s'offrira pas ſeulement pour eſtre certificateur.

En la Deffenſe des Miniſtres.

Pag. 1.

Il dit, *que le Roy vous a chery dés lors que vous eſtes entré en ſon ſeruice par vne liaiſon d'eſprits cauſee par aduanture par vne occulte conſpiration des aſtres*. Il ne ſçait donc pas que iamais ſa Maieſté n'a eu auerſion d'homme comme elle a eu de vous, qu'elle a reculé de deux ans voſtre promotion au Cardinalat ; & que durant deux autres annees vous n'approchiez iamais du Roy, qu'il ne diſt, en tournant le dos, *Voicy venir le fourbe* ; que ſon viſage ne changeaſt, & que ſon eſprit ne fuſt en garde. Sans faute les aſtres n'auoient point operé dans les naiſſances, & cette ſympathie imaginaire ne vient pas du Ciel, ſi par quelque notable reuolution les conſtellations ne ſe ſont rencontrees depuis ſix ans ſeulement. Vous ſçauez bien la peine que on eut à ſurmonter les influences qui vous eſtoiẽt contraires, & les ſoings que la Royne (que vous traictez auec tant d'ingratitude) priſt pour vous les rendre fauorables, la peine que elle a eu pour vous remettre dans les bonnes graces de ſa Maieſté ; & combien de fois vous vous eſtes ietté à genoux deuant elle, pour la ſupplier les larmes aux yeux de vous conſeruer, lors que vous auez eſté ſur le poinct d'eſtre chaſſé. Ce qui excuſe voſtre flatteur, eſt, qu'il dit *par aduanture* ; & nous adiouſtons, pour eſtre plus barbares, & plus veritables que luy, par male aduanture.

Pour monſtrer que vous n'eſtes pas content de la plus grande partie des ports de l'Ocean, & qu'il faut que vous ayez le

reſte, & ceux auſſi de la mer Mediterranee, vous faites que voſtre iuſtificateur dit au Roy: *Pour les ports de mer, la loy de bienſeance qui porte ſon thrône par tout, les donne & les attache à ſa charge de Surintendant des mers.* A ce compte là nos Roys n'ont point gardé cette loy de bienſeance, n'ayant iamais donné trois ports à vn Admiral. Ie croy auſsi, que par *cette loy de bienſeance* vous ne parlez point de celles des Roys, mais de la voſtre, *qui porte*, comme vous dites, *ſon thrône par tout*; c'eſt à dire, qui veut regner par tout. Si on ne luy reſiſte, elle eſt par ce droit de biẽſeance Maiſtreſſe du Royaume: & s'il n'y a rien à faire, lors qu'on a la puiſſance, qu'à prendre tout ce qui nous accommode; il n'y a point de doute, que vous n'ayez trouué le moyẽ de porter voſtre thrône non ſeulement ſur la Royauté, mais ſur l'Empire, & principalement ſur la Papauté. Par ce diſcours on void où voſtre aueuglement vous fait broncher, & où l'ambition vous conduit. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Pour empeſcher que le Roy ne s'y oppoſe, & pour le diſpoſer à vous donner le reſte du Royaume, duquel vous & vos creatures tenez deſia preſque la moitié; vous dites, *que les fauoris ſont les parellies & images du Prince, lors qu'il ne luit plus ſur eux, & pour eux, ils tombent dans le neant: c'eſt pourquoy il n'y a rien à craindre.* Quand on leur donne ou qu'ils prennent toutes les Prouinces, places & charges, pourueu qu'on garde le nom de Roy: il ſera ſuffiſant, à ce que vous dictes, pour deffaire celuy qui en aura l'effect; comme ſi les Hiſtoires du monde n'enſeignoient point par mille exemples, que les ſeruiteurs deuenus trop puiſſans on chaſſé leurs Maiſtres, qu'ils ont partagé les Royaumes auec eux; qu'ils ont reſiſté, lors que ceux là meſme qui les auoient faicts les ont voulu deffaire; & que la ruine de leur fortune a plus couſté de ſang & d'argent, que n'auoit fait le baſtiment. Outre cela, tout Souuerain doit conſiderer que il eſt mortel: cette condition le fait ſouuenir, que ſi Dieu l'appelloit deuant ſon fauory, peut eſtre qu'il ne ſeroit point en humeur de rendre au ſucceſſeur les pieces de la Couronne qu'il auroit en ſa main; & deſquelles les Roys ne peuuent diſpoſer que pour leur vie, qui doit eſtre reglee pluſtoſt par la prudence, qui enſeigne de n'abandõner iamais tout ſon Eſtat à la diſpoſition d'vn homme: la liberalité ne permet pas auſsi qu'on donne tout à vn. Ces vertus doiuent pluſtoſt conduire les actions d'vn grand Prince qu'vne affection trop chaude, & trop prompte, qui n'eſt pas vne eſtoille pour eſclairer les

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Roys, mais vn feu follet qui les meine dans vn precipice.

Ce feu fat qui ſert de guide à l'eſprit de voſtre Eſcriuain, luy fait dire au Roy : *Voſtre Majeſté qui commence encore, s'il faut ainſi dire, à pouſſer dehors les boutons, les fleurs, & les fruits de ſon courage.* C'eſt vne belle loüange que vous donnez à vn Roy de trente ans : vous diriez que ce n'eſt que depuis que voſtre ſouffle a touché le grand arbre qui nous couure, & à l'ombre duquel nous viuons, qu'il nous a donné des feüilles, des fleurs & des fruicts; & qu'auparauant c'eſtoit vn aloës, qui auoit demeuré trente ans rempant en terre, eſtant monté tout à coup, comme fait cette plante, lors que vous l'auez arrouſee & eſchauffee. Toute la France & les pays eſtranges auoient veu auec admiration les fruits excellens des vertus de ſa Maieſté, deuant que vous, qui vous en donnez toute la gloire, les euſſiez deſrobez.

Pour monſtrer que vous eſtes par tout contraire à vous meſme; vous qui loüez les boutons & les fleurs naiſſantes de ſa Maieſté, depuis que vous auez eſté auprés d'elle, eſtimez

Pag. 23. les fruits *de la iuſtice que le Roy fit du Mareſchal d'Ancre*, il y a quatorze ans, à voſtre compte: les fruicts eſtoient donc venus deuant les fleurs, & vous les auiez ſentis en voſtre banniſſement que vous approuuez.

Voſtre Eſcriuain veut faire paſſer le feu Roy pour Prophete, & dit qu'il eſt teſmoing de la prediction de ce grand Prince, qui aſſura *que ſon Eſtat ſeroit mal gouuerné apres ſa mort par Conchine.* Celuy qui eſcrit cette Hiſtoire, a logé cent menteries dans vn liuret de cinq feüilles, & en a mis cinq ou ſix dans trois lignes; c'eſt icy où il dit qu'il chaſſoit auec le Roy Henry le Grand : il veut faire croire qu'il eſtoit en conſideration auprés de ce Prince, qui meſpriſoit cét homme par deſſus tous ceux de ſon Royaume.

Pag. 24. Il adjouſte, *que nous auons veu les effects de cette prophetie, & quelques reſtes du gouuernement defectueux des femmes.* Se peut il bien faire, que ceux qui eſcriuẽt pour voſtre defenſe, blaſment vne conduicte dans laquelle vous auez eu tant de part, que les eſclats de ſon renuerſement tomberent ſur voſtre teſte, & l'euſſent écraſee, ſi la mitre ne l'euſt vn peu defenduë? Vos violences & imprudences firent les maux à la Royne, que vous reiettez ſur elle. Oſez vous parler du gouuernement des femmes, vous qui en auez receu tant d'aduantages; & le nommez

vous,

vous defectueux apres qu'il a ſi biẽ eſtabli voſtre fortune? Les ennemis de la Royne n'y trouuerent rien à redire que voſtre aduancement : vous eſtes d'accord auec eux contre vous meſme; & pour faire meſpriſer voſtre Maiſtreſſe, vous aduoüez qu'elle a mal faict de vous auoir fait ce que vous eſtes. Si la protection du Roy, & la puiſſance que vous auez iniuſtement vſurpé, ne vous ſeruoient de preſeruatif, vous ne vous empoiſonneriez pas ſi hardiment comme vous faites : vous eſtes ſemblable à vn charlatan, que nous auons veu ſur le Pont neuf : il mangeoit les teſtes de viperes auec du ſublimé, parce qu'il eſtoit aſſuré du remede qu'il auoit ſouuent eſprouué. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Vous reuenez touſiours à Chalais, & vos Eſcriuains luy baillent autant de coups de meſchante plume, comme celuy que vous fiſtes paſſer maiſtre bourreau ſur ſa teſte, luy frappa de coups auec la vieille eſpee d'vn Suiſſe. Vous citez deux teſmoins, qui, peut eſtre, ſont enterrez, comme ſon procez brulé. Pag. 24.

Vous dites *que Chalais proteſta deuant que de mourir, qu'il n'auoit chargé perſonne au preiudice de la verité que Madame de Chemenſe, qu'il auoit deſchargé.* Paſſe pour l'honneur des Princeſſes que vous honnorez, & deſquelles vous ne deuriez parler, ny en bien ny en mal. Il ne les faut iamais meſler dans nos diſcours, ny dire qu'on les charge & deſcharge. Ie m'eſtonne fort, que vous n'ayez tancé voſtre indiſcret Iuſtificateur, qui a oublié de dire, que Chalais eſtant conduit au ſupplice, & ſur l'eſchaffaut, repeta pluſieurs fois, *Ah traiſtre Cardinal* ! Vous ſçauez bien auſſi ce qu'on fit au Minime qui l'auoit confeſſé; & où ce pauure homme a eſté enfermé, & peut eſtre etouffé à preſent. Il n'y a point de doute, que dans vos frequentes viſites, dürãt la priſon de Chalais, vous ne l'ayez porté à accuſer ceux que vous croyez eſtre contraires à vos deſſeins, apres luy auoir promis impunité, pour luy faire dire plus qu'il ne ſçauoit. Cét artifice n'eſtoit qu'vne ſuitte de celuy qui auoit commencé la tragedie, qui eſtoit toute de voſtre inuention; & il n'y a rien de plus vray que ce qui eſt dans la lettre de Monſieur ſur ce ſujet, qui vous a tellement picqué à cauſe de ſa verité, que vous y portez touſiours la main, & vos Eſcriuains leur encre, qui aigriſſent pluſtoſt qu'ils ne guariſſent cette playe. Pag. 25.

A quoy penſez vous, lors que vous dites *que le grand Prieur fut accuſé par Chalais d'auoir propoſé, que pour tirer le Mareſchal d'Ornano de priſon, il vous falloit poignarder, & ſi on eſtoit preſſé s'en aller en* Pag. 25.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Flandres? Cette depoſitiõ pretenduë eſtant poſterieure à l'emprisonnement du grand Prieur, n'en pouuoit eſtre la cauſe: il eſt donc bien plus probable, que pour iuſtifier la detention precedente, vous auez extorqué cette declaration; & ainſi vous auez arreſté vn Prince non ſeulement ſans crime, mais deuant qu'il fuſt accuſé. Si vous l'euſſiez ſceu lors qu'on ſe ſaiſit de ſa perſonne, & de celle de Monſieur de Vandoſme ſon Frere, vous n'auriez pas manqué de le publier: mais au lieu que la condemnation preſupoſoit vn crime, vn accuſateur & des teſmoins, vous condamnez les hommes à la priſon; & apres vous ſuppoſez des crimes, & cherchez des accuſateurs & des teſmoins, pour taſcher de monſtrer qu'vne perſecution ſans cognoiſſance de cauſe a eſté vn iuſte chaſtimẽt. Vous vous ſouuiendrez auſsi, s'il vous plaiſt, d'auoir dit il y a trois ans, qu'vne perſonne qui poſſede maintenant vos bonnes graces, eſtoit le chef du conſeil pris de vous aſſaſiner: ce qui fait voir qu'il faut que cette hiſtoire ſoit inuentee; car ſans doute vous ne vous fieriez iamais, iuſques au poinct que vous faites, à ceux qui auoient tenu les dez, auec leſquels vous auez dit qu'on ioüoit voſtre vie, & qu'on iettoit au ſort qui auroit la commiſsion de la vous oſter. Ce que vous dictes du deſſein d'enleuer le Mareſchal d'Ornano, n'a point d'apparence, parce qu'il y eut ſi peu de iours entre ſa detention & l'enuoy que vous fiſtes de Monſieur le grand Prieur, pour luy faire conduire innocemment Monſieur ſon Frere en priſon: & le Mareſchal ſur ces commencemens eſtoit gardé dans le donjon de Vincennes, auec tant de ſureté qu'il n'y auoit point de puiſſance qui le puſt oſter à celle du Roy, ny de corruption à la voſtre. Apres tout cela, pour vous conuaincre entieremẽt d'impoſture, il vous faut faire ſouuenir d'vne choſe que vous auez dit ſi ſouuent, qu'on peut iuger que c'eſt pluſtoſt le manquement de conſcience que de memoire qui vous fait eſcrire que dans le meſme conſeil, où on auoit traicté de vous poignarder, on auoit deliberé de mettre en liberté le Mareſchal. Vous ſçauez bien que vous auez aſſuré cent fois, que cette reſolution d'attaquer voſtre perſonne auoit eſté priſe deuant ſa detention: ce qui fit croire à ceux qui entendoiẽt ce diſcours, que la fauſſe creance que vous auiez eu de cét attentat, eſtoit la vraye cauſe de ſon empriſonnement, qui fut auſsi celle de la captiuité du grãd Prieur; & en ſuite de la mort d'vn Prince, & d'vn Mareſchal de France: en quelle façon que ce ſoit, vous

les auez perdus. Vous dictes *que celuy là eſtoit mal ſain, & eſtoit fort incommodé de la pierre :* il le fut encore bien dauantage par celle du donjon de Vincennes ; l'autre eſtoit ſubiet à vne ſuppreſſion d'vrine : ces deux maladies ſe guariſſent ou ſe ſoulagent par vn peu d'exercice ; vous l'auez oſté par vos grandes rigueurs, qui ne leur ont iamais permis la ſortie hors d'vne petite chambre: vous auez donc tué ces deux perſonnes ; comme celuy qui laiſſe mourir de faim le pauure, l'eſtrangle. Ainſi par voſtre confeſſion nous voyons le ſujet de l'empriſonnement, & de la mort, ſans nous arreſter à ce que la lumiere de Dieu eſclairera vn iour. Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Vous dites auſſi *que le Cardinal de Berule eſt mort de repletion*, & le faictes paſſer pour vn poüacre ; mais on crainct fort que vous ne mouriez d'inanition, non de dignitez, de biens, & de vanité, qui vous font creuer ; mais de faing & de ſens.

Pour Fancan voſtre Medecin des corps & des eſprits, dit *qu'il eſt mort de remors de conſcience, pour auoir eu eſtant Preſtre, de trop grandes communications auec ceux de la Religion pretenduë reformee.* Il eſt vray qu'il en pouuoit auoir eu par les meſmes ordres, que vous auez donné du depuis à vn Moine des plus reformez en habit, qui traicte de voſtre part auec tous les Proteſtans, & les Turcs. Celuy là n'a eſté ruiné que pour vous auoir trop cognu, & ſceu vos ſecrets qui tiennent encore ſon frere priſonnier: voſtre Moine n'en ſera pas peut eſtre meilleur marchand. Vous eſtes comme les dames, qui croyent auoir trouué le moyen de couurir leur mauuaiſe vie en ſe deffaiſant de ceux qui ont eſté les miniſtres de leurs amours.

Parmy ces choſes non ſeulement ſerieuſes, mais deplorables, voſtre Eſcriuain en meſle des ridicules, comme lors que il dit, *que ſi le Mareſchal d'Ornano ne fuſt point mort d'vne ſuppreſſion d'vrine, on l'euſt mené à la Conciergerie.* Vous n'auez pas voulu dire qu'on luy euſt donné des Commiſſaires, comme on a fait à vn autre de meſme condition: mais vous dictes que ç'a eſté vn grand bon-heur pour luy qu'il ſoit mort (comme on dit à Paris) de ſa belle mort, parce qu'il en euſt ſouffert vne fort ſale. Au meſme endroit vous dictes, *que Modene & de Haian auoient eſté ſes principaux conſeillers.* Pourquoy donc les auez vous gardez en priſon trois ans apres la mort du Mareſchal? pourquoy les en auez vous tirez ſans forme de iuſtice, ou ſans abolitiõ? pourquoy les auez vous fait conduire à ſoixante lieuës de Paris, pour de là les renuoyer chez eux? pourquoy auez vous eu

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

apprehenſion qu'ils ne viſſent quelqu'vn à Paris, ou auprés, pour deſcouurir vos iniuſtices? Mais pourquoy ne les auez vous enuoyez à la Cõciergerie? Il n'y a point de doute que le priuilege de celuy qui eſtoit Secretaire du Roy ne vous euſt porté à le faire, ſi vous euſſiez eu dequoy luy faire faire ſon procez. Ie vois bien qu'il y auroit moyen de vous faire rougir ſur ces affaires, & ſur vos eſcrits, s'il vous reſtoit vn peu de bon ſang: ſi c'eſt l'eſclat de voſtre pourpre, ou les frequentes ſaignees, ou la grande habitude de mal faire qui empeſchent que voſtre honte ne paroiſſe, ie m'en rapporte; nous auons vne autre queſtion à traicter.

Pag. 28. En la page vingt-huictieſme de voſtre Iuſtification vous entreprenez vn grand diſcours, pour monſtrer *que le Roy a eu raiſon d'oſter le Gouuernement de Bretagne à Monſieur de Vandoſme, parce qu'il a taſché de diuertir le peuple de l'obeyſſance qu'il doit à cette Couronne* (vous parlez en Roy) *parce qu'il s'eſt fait appeller Monſieur le Duc ſans queuë*; (prenez mieux garde à ce que vous eſcriuez) *qu'il a fait mettre dans les prieres du Miſſel, pro famulo tuo Duce noſtro; qu'il a voulu corrompre le Lieutenant du chaſteau de Nantes; qu'il s'eſt ſeruy du Pere George, Recolet, qui ſous pretexte de quelques predications & confeſſions diſpoſoit les femmes d'eminente condition*, (regardez bien à qui vous donnez l'eminence) *de perſuader à leurs maris de prendre ſon party. Bref qu'il a taſté le poux de la Nobleſſe, des Parlemens, de la chambre des Comtes & du tiers Eſtat*; (iamais Medecin n'en taſta ſi grand nombre) *& que tout celà ne tendoit qu'à ſe faire Duc.* Toutes ces cognoiſſances vous deuoient fournir plus de mille teſmoins contre ce Prince, qui n'eſtoit pas en eſtat ny les ſiens de les intimider; vous n'auez eu qu'vn miſerable emballeur de menſonges de Lambale, qui a eſté pendu à la Croix du tiroir, pour auoir dit qu'il auoit eſté corrompu par argent pour depoſer contre Monſieur de Vandoſme. On n'a point veu de teſmoins, qui ayent ouy ces prieres *pro Duce noſtro*; point de Dames practiquees par le Pere George, point d'homme des trois Eſtats auquel on aye parlé, ny de Lieutenant du chaſteau de Nantes qui aye eſté interrogé. Si vous euſſiez eu ces preuues publiques, vous n'auriez pas manqué de les produire; vous n'auriez pas eu recours à vne demiſsion du Gouuernement, qui a eſté le pris de la liberté de ce Prince, mais vous l'auriez oſté auec Iuſtice. Pour monſtrer que ſes fautes ne vous en ont point donné, vous changez de batterie & dites *qu'il a eſté depoſſedé par raiſon d'Eſtat; qui ne peut ſouffrir que*

celuy qui pretend quelque droict ſur vne Prouince, pour eſtre deſcendu de ceux qui ont eſté Souuerains, en aye le Gouuernement. Surquoy vous dites, que Henry III. faillit en donnant celuy de Bretagne à Monſieur de Mercœur; que le feu Roy fit la meſme faute, en le mettant entre les mains de Monſieur de Vandoſme. Vous alleguez auſsi vn Factum de feu Madame de Mercœur; de laquelle vous dites, que toute ſaincte qu'elle eſtoit, ne laiſſoit pas de faire mention de ſes pretentions. Vous donnez poids à vos raiſons par l'authorité du Cardinal d'Oſſat; qui eſcriuit à Monſieur de Villeroy, qu'il s'eſtonnoit de ce que le Roy donnoit les Gouuernemens des Prouinces à ceux qui auoient des pretentions, quoy qu'elles fuſſent vieilles ou preſcriptes. Il eſt certain que ſi cette loy rigoureuſe, de laquelle nous ne diſputons pas, auoit lieu, le Roy l'a violee en vous faiſant Gouuerneur de Bretagne, ou il faut que voſtre genealogie ſoit fauſſe. Vous aurez agreable s'il vous plaiſt, que ie la vous repreſente le plus ſuccinctement que ie pourray, & que ie me ſerue de vos armes pour vous combattre. En la page ſoixante deux & ſoixante trois de voſtre genealogie, qui vous fait deſcendre de Louys le Gros par la branche de la maiſon de Dreux, qui eſt venuë iuſques à vous par voſtre grand Mere Françoiſe de la Rochechoüard, vous dictes qu'elle eſtoit iſſuë de Marie de Bretagne Comteſſe de ſainct Paul, & fille de Iean II. Duc de Bretagne, & de Beatrix d'Angleterre. Vous aſſurez auſsi au meſme endroit, que vous deſcendez de Blanche de Bretagne. Vous ne pouuez donc pas auoir le Gouuernement par la regle que vous auez fait, ſi voſtre genealogie appuyee par voſtre puiſſance n'eſt plus forte que voſtre loy. Souuenez vous qu'en l'an 1626. pour ietter le fondement de la deſtitution de Monſieur de Vandoſme, vous fiſtes coucher ſur les regiſtres des Eſtats de Bretagne, tenus à Nantes en preſence du Roy, la reſolution qui fut arreſtee, que ſa Maieſté ſeroit tres-humblement ſuppliee de ne donner point le Gouuernement de cette Prouince à ceux qui ſeroient deſcendus de la maiſon de Bretagne, & qui pourroient auoir pretenſions directes ou indirectes ſur la Souueraineté de ce Pays. Au preiudice de cette deliberation vous auez fait, que les meſmes qui l'ont priſe vous ont demandé pour Gouuerneur. Ou ſupprimez voſtre genealogie, ou declarez la fauſſe; ou adüoüez que vous faites des loix aſſez fortes pour depoſſeder les Enfans des Roys, & trop foibles pour empeſcher les vſurpations des petits fils de Moine.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Ce que voſtre Eſcriuain adiouſte, n'eſt pas moins contre Pag. 31.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

vous que les ordonnances que vous auez fait: il dit, *qu'il ne faut point irriter l'ambition & le courage des Grands, puis qu'il faut touſiours octroyer en vn Eſtat la moindre puiſſance à celuy, qui a le plus de naiſſance.* Par cette maxime, vous qui eſtes deſcendu de nos Roys, de ceux d'Angleterre, de Nauarre, & des Ducs de Bretagne & de Normandie, des Comtes de Prouence, de Champagne, & de Toulouſe; qui eſtes par deſſus tout cela Prince de l'Egliſe; ne deuez pas auoir tant de puiſſance, ſur tout en vn Pays dans lequel vous tenez toutes les meilleures places: de ſorte qu'il vous eſt tres-aiſé de vous rendre Souuerain quand il vous plaira.

Voyez la Genealogie.

Pag. 32. Vous dictes au Roy *que vous eſtes trop attaché à ſa fortune pour luy donner de l'ombrage.* Vous vſez auec ſa Maieſté de termes d'vn camarade de guerre: au lieu de dire que vous eſtes trop obligé à ſa bonté pour luy donner ombrage, vous dites que vous eſtes trop attaché à ſa fortune. Pardonnez moy, ſi ie dits que voſtre fortune parle comme yure; & que vous auez aueuglé celle du Roy, ſi elle ne void bien toſt les inſolences & les entrepriſes de la voſtre.

Fortunæque dulci ebria.

Et parce que nous ſçauons bien où elle va, & que ſon deſſein n'eſt pas de s'arreſter en Bretagne, mais de paſſer au trauers du Royaume pour aller en Prouence, le tenir aſsiegé par les deux bouts, & enuironné par les deux mers; nous iugeons bien que vous deſirez de faire valoir contre Monſieur de Guiſe *la meſme loy de bienſeance, qui porte, comme vous dictes, ſon thrône par tout*, & qui vous a ſeruy pour chaſſer Monſieur de Vendoſme de Bretagne: vous la rendez trop generale, pour ne vous en ſeruir pas pour la Prouence; pour laquelle vous alleguez la lettre du Cardinal d'Oſſat faite ſur ce ſuiet. Mais vous en ſerez exclus, comme de la Bretagne, par voſtre genealogie, qui vous fait deſcendre (dans les pages ſoixante deux & ſoixante trois) des Comtes de ce Pays là par Eleonor de Prouence, que vous dictes eſtre iſſuë de la maiſon Royale d'Arragon; voulant inferer par là, que les Roys l'ont vſurpee ſur l'Arragonnois, & que ſa Maieſté & tous autres pretendans n'y ont point de droict à voſtre excluſion: cela eſt capable, ſi on ne vous veut punir de voſtre crime, au moins de vous fermer la porte à ce Gouuernement: & Dieu veüille que le tẽps ne deſcouure pas, que la guerre de Gennes, à laquelle vous donnez vn ſi beau pretexte, ne ſoit point entrepriſe, pour perſuader au Roy qu'il eſt expedient, pour tenir l'Italie ſubiecte,

que vous ayez le Gouuernement de Prouence auec les meilleures places, & la Generalité des Galeres. Remonstrance de Caton Chrestien.

Voſtre genealogiſte ſe tourmente bien fort pour vous faire deſcendre des Roys de Nauarre, & rencontre en fin que vous eſtes de ce Sang Royal, de deux coſtez: aſſauoir de par Blanche de Nauarre fille de Thibaut Comte de Champagne, & par Marguerite de Nauarre ſœur de Thibaut II. auſsi Comte de Champagne, & de Henry premier Roy de Nauarre.

Vous trouuez auſsi que vous eſtes ſorty des Comtes de Thoulouſe & d'Artois, & des Ducs de Normandie & de Guyenne, qui ont poſſedé ces Prouinces en Souueraineté: mais vous vous attachez principalement à la Bretagne, Prouence, & Nauarre; ce qui doit eſtre fort ſuſpect, parce que ce ſont les dernieres pieces qui ſont venuës à la Couronne. Vous voyez auſsi par là de combien de Gouuernemens voſtre vanité vous auroit priué, ſi vous ne croyez que voſtre authorité aura plus de puiſſance que toutes les loix; qui ſont aux plus grands Princes du Royaume des barrieres bien fortes, & à vous des toiles d'aragnee.

Ce ſeroit vne grande merueille, ſi vous auiez aſſez de prudence pour accorder ce que vous faictes auec ce que vous eſcriuez; mais ce pendant qu'on amuſe les ignorans par les eſcrits, vous faictes progrez par vos actions: vous oppoſez les loix à ceux qui vous attaquent, vous les enuoyez contre ceux qui vous reſiſtent; & vous teſmoignez que vous eſtes deſia dans la Souueraineté, en vous mettant par deſſus elles.

Voſtre Eſcriuain qui ſuit voſtre paſsion, comme voſtre faueur les flatte toutes deux en meſdiſant du Preſident le Coigneux, le plus ſouuent & plus effrontément qu'il peut; il veut finir ſon libelle comme il l'a commencé, & le charge de trois notables calomnies, qu'il croid eſtre pieces iuſtificatiues de voſtre innocence. La premiere eſt l'accuſation d'auoir laiſſé perir Chalais, *par ce que Monſieur le Duc de Bellegarde, qui eſtoit ſon parent, pourſuiuoit ſon abolition.* Il aſſure *que des gens de qualité luy maintiendront qu'il l'a dit*: ils ne prendroient donc pas en mauuaiſe part s'ils eſtoient nommez en cét eſcrit, puis qu'ils ſont preſts à ſe declarer pour ſouſtenir ce que vous dictes: mais comme la choſe en ſoy n'a point d'apparence, ce que vous eſcriuez des teſmoins en a encore moins; & vous les auriez produits aſſez hardiment, ſi vous les cognoiſsiez, ſur tout Pag. 34.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

eſtant aſſuré que vous ne leur feriez point de deſplaiſir.

La ſeconde piece eſt, *que le meſme Preſident le Coigneux empeſcha la bonne volonté que Madame de Guiſe auoit de pourſuiure la liberté du Mareſchal d'Ornano; & vous dictes qu'elle fut deſtournee de cette loüable & ſaincte reſolution.* Vous ne vous ſouuenez pas que vous auez eſcrit que le Mareſchal eſtoit atteint de crimes horribles, tous de leze Maieſté. Comment peut on appeller *ſaincte & loüable* la reſolution de faire inſtance pour ſa liberté, veu qu'il n'eſt point permis de ſolliciter, ſi ce n'eſt aux plus proches, pour ceux qui les ont commis? Croyez vous que cette Princeſſe, qui ne fait rien qu'auec grande conſideration, euſt entrepris cette pourſuitte? Et ſi elle l'euſt trouuee iuſte, penſez vous que le Preſident qui n'auoit iamais parlé à elle, deuant le iour auquel il receut le commandement du Roy de luy aller dire, que ſa Maieſté auoit reſolu le Mariage de Monſieur auec Madamoiſelle de Montpenſier ſa fille, euſt eu le pouuoir de la diuertir d'vne œuure que vous appellez *ſaincte & loüable?* Ie croy que le Preſident ne me deſdira pas, lors que i'aſſureray qu'il ſe tiendra pour conuaincu en ce chef, ſi vous eſtes aduoüé par le teſmoing que vous alleguez, ſa perſonne ne receuant point de reproche. Il n'y a point d'innocent qui ne ſe confeſſe criminel ſur ſa depoſition, & qui n'adiouſte plus de foy aux yeux & aux oreilles de Madame de Guiſe, qu'au teſmoignage de ſa propre conſcience. Ie diray bien dauantage, que dans tout le traicté du Mariage de Monſieur il ne fut iamais parlé de la liberté du Mareſchal.

Apres ce diſcours, vous donnez ſubiect au Preſident le Coigneux de vous faire vn remerciement, lors que vous luy faictes l'honneur de dire qu'il a contribué quelque choſe par ſon induſtrie pour conſeruer Monſieur de Puy-laurans dans les bonnes graces de Monſieur. Il eſt vray, que ce Seigneur eſtāt vn des plus ſages, des plus genereux, & des plus accomplis qui ſoient en France, & le plus digne de poſſeder les affections d'vn grand Prince, celuy qui a aydé à le maintenir (s'il en auoit eu beſoin) auroit rendu vn notable ſeruice à ſon Maiſtre, & grandement obligé le public. Confeſſez donc en cét article, ou que voſtre Eſcriuain s'entend auec ceux que vous luy commandez de blaſmer, ou que vous auez eu deſſein de rendre le Preſident ſuſpect d'auoir intelligēce auec vous, lors que vous le loüez en faiſant ſemblant de l'accuſer. Cela ſeroit ſuffiſant de donner quelque ombrage, ſi vous ne luy auiez

dit

dit des iniures de harangere, & ne le chargiez auſsi toſt d'vn grand crime.

Remonſtrance de Caton Chreſtien. Pag. 35.

Vous auez reſerué pour la derniere & plus furieuſe calomnie, vne recrimination, pour eluder l'accuſation des empoiſonnemens, deſquels on a dit que vous eſtiez ſoupçonné: vous croyez que c'eſt le plus beau traict de viſage de voſtre Innocence iuſtifiee, de monſtrer la laideur d'vn abominable peché du Preſident le Coigneux. Vous dictes *qu'il a empoiſonné ſa troiſieſme femme, & qu'il eſt ſoupçonné d'en auoir fait autant à la ſeconde.* Ie m'eſtonne comme vous n'y auez encore mis la premiere: pour la ſeconde, deux mille perſonnes ſçauent qu'elle a langui long tẽps apres vne mauuaiſe couche: ſes parens, qui ſont de grande qualité, les Medecins, Chirurgiens, & Apoticaires l'ont veuë fort ſouuent durant ſa longue maladie; iamais perſonne n'a eu la moindre penſee de ce que vous dites; & chacun a ſceu que c'eſtoit vn tres-bon & tres-heureux mariage, que la mort naturelle a rompu. Pour ce pretendu troiſieſme, nous pouuons dire qu'il n'a iamais eſté. Nous auons bien ſceu, qu'vne certaine femme infame, qui a eſté entretenuë autrefois par feu Moiſſet, & qui auoit proſtitué ſes filles, auoit perdu la derniere, qui mourut quelque temps apres le depart du Preſident le Coigneux, & fut enterree comme fille en la Parroiſſe de ſainct Euſtache; c'eſt à dire auec les draps, paremens, cierges blãcs, & chappeau de fleurs: ce n'eſt donc pas ſigne que cette mere la tint pour femme mariee; encore qu'on dit qu'elle n'eſtoit pas fille; & que vos parens & alliez en ſçauent plus de nouuelles que ceux que vous accuſez. C'eſt donc par le moyen de ceux là, & par la corruption de voſtre argent, que trois ſepmaines apres cette mort, la mere s'eſt aduiſee de dire que le Preſident, qui eſtoit bien loing de là, auoit fait empoiſonner ſa fille, par l'entremiſe de l'Eueſque de Madore, qui n'a iamais veu la damoiſelle, ny ouy parler d'elle qu'apres ſon decez: & pour laiſſer à part la queſtion, ſi le Preſident la cognoiſſoit auſsi peu que l'Eueſque, ie vous diray franchement, que c'eſt vne choſe qui ne peut eſtre faicte, que durant voſtre gouuernement, & par voſtre puiſſance abſoluë, de receuoir la plainte d'vne femme abãdonnee qui a vendu ſes filles; & qui dit, trois ſepmaines apres vn enterrement, qu'vne morte qui a eu vn conuoy de fille eſtoit mariee, qu'vne proſtituee eſtoit femme d'vn Preſidẽt au mortier, & qu'elle a eſté empoiſonnee apres qu'elle a eſté pourrie.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Où ſont les Medecins qui ont veu les marques deuant & apres la mort ? où eſt le procez verbal de l'ouuerture du corps ? où ſont les teſmoins qui diſent auec quoy on a donné le poiſon, & qui l'a apporté ? où eſt le contract de mariage? Tout ce crime eſt reduict à la plainte acheptee d'vne femme qui a vendu ſon ame, apres auoir vendu ſon corps ; & qui s'eſt contentee de faire du bruict, pour voir ſi celuy de l'argent l'appaiſeroit. Ceux qui vous auoient promis qu'ils feroient bien ioüer cette piece, ont publié le deshonneur de la mere & de la fille, ont faict cognoiſtre leur beſtiſe, ont deſcouuert voſtre malice, & ont porté quelques curieux à rechercher voſtre vie priuee ; de laquelle on ne veut rien dire; à cauſe du reſpect qu'on porte à la poupre ſacree. Si nous le voulions entreprendre, nous dirions que ce ne ſont pas des femmes impudiques, mais des plus vertueuſes, qui ſe plaignent des attentats & violences que vous auez voulu faire ſur leur honneur : vous ſçauez auſſi qu'on vous a ſoupçonné de plus grands crimes en ce genre de peché. Nous ne croyons pas le mal ſi legerement comme vous faictes ; nous ne le publions pas temerairement, & nous ne l'inuentons pas malicieuſement. Nous ſçauons qu'il y a vn flambeau de verité, 1. Cor. 4. *qui eſclairera les choſes obſcures : & manifeſtera les conſeils des cœurs, & pour lors loüange ſera donnee de la part de Dieu à celuy qui aura bien faict* : comme le meſchant receura auſſi le blaſme, & la punition de ſon vice. Deuant ce Iuge on n'aura point d'Eminence que celle de ſa vertu, point de gardes que ſes bonnes œuures, point de citadelles que ſon innocence, point de retranchement que ſa penitence, point de threſors cachez que les aumoſnes, les prieres, & les ieuſnes.

Vous dictes *que le Preſident le Coigneux a confeſſé, que les ſonges qu'il auoit eu depuis peu de iours, luy auoient faict penſer qu'il y auoit vn Dieu* : & voſtre Eſcriuain dict, *qu'il l'a leu dans la lettre d'vn Gentilhomme* ; qui ne peut eſtre amy du Preſident, & doit eſtre ſuſpect, s'il l'a eſcrit : s'il ne l'a point faict, comme il eſt plus probable, vous luy impoſez le plus grand crime, qui eſt de n'auoir point cognu celuy qui ne peut eſtre ignoré ; & faictes paroiſtre que s'il a eſté ſi abominable, Dieu l'a aſsiſté d'vne grace extraordinaire pour le conuertir, lors qu'il a entrepris de vous reſiſter : ce qui feroit dire que la Majeſté diuine approuue grandement ſon deſſein : mais vous ne ſçauriez deſmentir la croyance publique, dans laquelle le Preſident eſt

tenu pour homme fort religieux. Laiſſons là les ſonges qui ſont menſonges ; s'il s'y falloit arreſter, on rapporteroit icy les teſmoignages de ceux qui ont couché dans voſtre chambre, qui ont dict fort ſouuent, que vous en auez de plus eſpouuentables que celuy d'Apollodore, qui ſongea que les furies luy auoient arraché le cœur, & dançoient toutes en feu au tour de la marmite dans laquelle il boüilloit. Vous ſçauez ce que l'Eſcriture ſaincte a dict, *que la conſcience agitee preſume & craint touſiours choſes cruelles* : la voſtre doit eſtre dans ces troubles, eſtant impoſsible qu'elle ſoit en repos, lors que vous rauiſſez celuy du Roy voſtre Maiſtre, de la Royne voſtre bonne Maiſtreſſe & Bien-factrice, de la Royne Eſpouſe du Roy, de Monſieur Frere vnique de ſa Majeſté, des Princes & Grands du Royaume, de deux Mareſchaux de France, de pluſieurs perſonnes de haute, mediocre, & baſſe condition, que vous tenez priſonniers ; de tout le peuple de France que vous affligez par la guerre, la famine, & la peſte ; de toute l'Europe que vous renuerſez ; de l'Egliſe de Dieu qui patit dans ces mouuemens, & pert en beaucoup d'endroits l'exercice de la Religion, que vous chaſſez par l'aſſiſtence que vous donnez à ſes ennemis.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Sapien. 17.

Quand toutes ces choſes ne vous oſteroient point la tranquilité de l'eſprit, la pouuez-vous conſeruer eſtant tourmenté par les quatre bourreaux de la vie : qui ſont l'ambition, l'auarice, la vengeance, auſquelles on dict que depuis peu vous auez adjouſté l'amour ? La premiere paſsion vous porte à faire tous les iours quelque nouueau progrez à ioindre au Cardinalat, au premier Miniſtere, à la Conneſtablerie, à l'Admirauté, aux Gouuernemens des plus grandes Prouinces & des meilleures places, les tiltres de Duc & Pair, & à chercher des Eſcriuains qui vous font deſcendre de nos Roys, de tous les anciens Princes de France, & paſſer pour vn Dieu.

L'auarice vous faict entacer finances ſur finances, terres ſur terres, benefices, ſur benefices : elle vous pouſſe à doubler les tailles, & contraindre les pauures à les payer par auance, pour mettre tout l'or de France dans vos citadeles, qui ſeront pluſtoſt remplies que voſtre cœur.

La vengeance vous faict ietter tous les iours quelqu'vn dans la Baſtille, & dans les autres priſons du Royaume, qui ſont pleines de pauures innocens qui ſe ſont plaints de vo-

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ſtre tyrannie, qui s'y ſont oppoſez, ou qui ont leu quelque eſcrit qui la deſcouuroit. Voſtre rage a eſté ſi grande, qu'elle n'a point eſpargné ceux qui ont eſté enuoyez de la part de la Royne Mere du Roy pour apprendre des nouuelles de la ſanté de ſa Maieſté : vous auez contre le droict des Gens empriſonné le ſieur de la Barre, & auez traicté plus indignement vn Gentilhomme, que le plus cruel ennemy de la France n'auroit fait vn Tambour ou vn Trompette, qui ſeroit allé pour demander vn priſonnier de guerre. Cette furieuſe paſſiõ vous a fait chercher tous les moyẽs pour faire mettre ſur vne roüe deux hommes comme criminels de leze Majeſté au premier chef, dans les procez deſquels les iuges, que vous auez choiſi, n'ont rien trouué qui meritaſt la mort.

Ie ne parleray point de vos amours, qui nous font croire que vous eſtes entre les mains de voſtre dernier Maiſtre, & eſperer que celuy là deliurera la France, & tous les gens de bien que vous perſecutez : c'eſt l'eſcueil où ceux qui ont eſté plus ſages que vous ont fait deſbris ; c'eſt le banc, où les vaiſſeaux des plus grandes fortunes ſe ſont eſchoüez, & c'eſt le feu qui a brulé les plus riches & les plus grandes maiſons. Le deſir que nous auons de ſauuer voſtre ame, faict que nous vous deſcouurons charitablement ces dangers ; que nous vous deuriõs cacher, ſi nous eſtions portez à pourſuiure voſtre perte pluſtoſt que voſtre conuerſion. Vous aurez de la peine, lors que vous ne penſerez qu'au mal que vous auez faict, de vous perſuader qu'il y aye au monde vne miſericorde plus grande que voſtre peché : & ſi la Clemence de la Royne Mere, qui eſt celle que vous auez le plus cruellement offenſé, ne vous aſſure, ie crains que les maux que vous adiouſterez à ceux que vous auez deſia faicts, ne ſoient des effets de voſtre deſeſpoir. Souuenez vous, que ce mauuais conſeiller peut pouſſer voſtre puiſſance à la ruine de ceux que vous n'aymez pas ; mais ſans faute vous y trouuerez la voſtre. Les preſens que le monde vous faict, ſont des pommes d'or qu'il iette deuant vos pieds, pour vous attraper & poignarder : les perſonnes que voſtre cholere pourſuit, ſont des coureurs qui vous conduiſent dans vne embuſcade. La belle ſtatuë de Fenele vous preſente le riche globe de l'Empire du monde ; mais ſi vous y touchez, il en ſortira vn traict qui vous percera le cœur.

Arreſtez le cours de vos deſſeins, & ne donnez point cette gloire à ceux qui peuuent eſtre inſtrumens des iugemens de

Dieu de les auoir rompus, ou à la mort de les auoir etouffez. Tout ce que vous poſſedez en honneurs & en biens, vous a pû tirer de la baſſeſſe & de la pauureté ; mais il ne vous ſçauroit oſter ny la fragilité, ny la mortalité : vous auez les bonnes graces d'vn grand Roy, & le trompez ; mais vous ne pouuez auoir la vie qu'auec ces conditions, ne tromperez point celuy qui vous l'a donnee, & qui eſt ſur le point de la vous demander, auec le compte de vos actions. Regardez entre les mains de qui tombera ce que vous auez ramaſſé, & entre les mains de qui vous tomberez. Craignez celuy qui meſpriſe vos citadeles, & vos gardes ; & qui a dit que *les puiſſans ſeront punis puiſſamment*. Donnez vous la paix, & nous la procurez ; elle s'accordera mieux auec la plus belle de vos qualitez, que la guerre que vous mettez par tout. Ne vous imaginez pas qu'elle puiſſe eſtre eternelle, pour vous fournir le moyen de regner touſiours parmy les confuſions, dans leſquelles vous perirez pluſtoſt que dans l'ordre, qui vous conſeruera auec l'Eſtat. Voſtre fortune eſt de verre, encore que vous la croyez de diamant parce qu'elle eſt fort riche. Comment pourroit elle eſtre de longue duree, veu que voſtre vie ne l'eſt pas, & qu'elle eſt violente ? Recognoiſſez que vous eſtes auiourd'huy Maiſtre de la liberté de cent millions de perſonnes, & pouuez eſtre demain le priſonnier d'vn chetif guichetier. On monte par pluſieurs eſchellons au plus haut de l'eſchelle de Pittacus ; mais il n'y a qu'vn ſaut à faire depuis le ſommet iuſques au pied. La bonté de Dieu eſt ſur le poinct d'eſtre contente de la patience de ceux que vous affligez, & ſa Iuſtice n'eſt pas eſloignee de voſtre inſolence : ſon Iugement ne ſçauroit eſtre arreſté par le voſtre, & voſtre bel eſprit ne peut perſuader que vous ne l'ayez prouoqué.

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

Sap. 6.

Si V.E. ne reçoit pas noſtre charitable Remonſtrance, la reiette auec indignation, & employe tous les moyens que ſa grande puiſſance luy fournit, pour nous faire du mal ; nous declarons, que vous nous auez attirez au combat, & que vous auez fait ſi grande quantité de libelles diffamatoires, que nous auons eſté contraincts de mettre la reſponce à quatre, dans vn meſme traicté. Si vous vous plaignez de noſtre hardieſſe, nous vous ſupplions de nous dire, ſur quel droict vous fondez la licence de meſdire de la plus grande & meilleure Royne de la terre, de la Mere de voſtre Maiſtre, & de voſtre Bienfactrice, de Monſieur Frere vnique du Roy, vous qui eſtes

Remonſtrance de Caton Chreſtien.

ſeruiteur, & tres-obligé: ſur quelle loy vous appuyez ſes deſpits & les rages que vous auez conceu contre nos reſponſes; & pour quelle raiſon vous taſchez de ruiner ceux que vous preſumez en eſtre les autheurs. Si vous eſtes faſché de voir des pauures argolets qui vous attaquent, vous en auez des plus chetifs qui les irritent. Mais on ſe prend à vous qui eſtes Cardinal, & Generaliſſime: vous ne pouuez entrer en la meſlee, que ceux qui ſont du party contraire n'ayent droict de ſe deffendre contre vous, comme on feroit contre le moindre de voſtre armee, ſur tout en vn combat d'hõneur. Cela vous doit faire cognoiſtre voſtre imprudence d'auoir eſcrit tant de liurets, pour nous obliger à repartir aux deſpens de voſtre reputation. Si vous & vos Eſcriuains la meſnagez mieux pour l'aduenir, & ſi vous eſpargnez la noſtre, nous demeurerons dans le ſilence, & dans l'eſperance: ſi vous nous contraignez de rompre celuy là, vous en aurez fort peu de conſolation; & ſi vous forcez cette cy, nous prierons, ſouſpirerons, regarderons le Ciel, & croirons fermement, que Dieu tout ſeul aura la gloire de voſtre chaſtiment, & de noſtre deliurance.

FIN.

TRES-HVMBLE, TRES-VERITABLE, ET TRES-IMPORTANTE REMONTRANCE AV ROY.

SIRE,

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Quel eſtrange rencontre & quel ſubiect d'eſtonnement à la France, à la Chreſtienté, & à toute la terre, vn Roy du ſang des Bourbons, qui ſont tous bons, qui eſt luy meſme tres-bon; qui eſt naturellement fort doux, merueilleuſement pieux enuers Dieu & enuers les ſiens, Iuſte à ſon peuple, formidable à ſes ennemis, & en ſinguliere veneration à toutes les nations du monde, pour ſa generoſité, vigilance, & autres admirables qualitez qui ſont en ſon ame, & paroiſſent en ſes actions en vn degré ſi eminent, que l'enuie n'y trouue rien à mordre, ny l'iniure dequoy ſe plaindre!

De l'autre coſté, nous voyons vne Royne, qui eſt la plus grande Princeſſe de l'Europe, en ſon mariage, en voſtre naiſſance, en ſes enfans, en ſes alliances, en ſes actions, en ſes entrepriſes, en la conduite de ſa perſonne, & en celle des affaires de voſtre Maieſté, lors qu'elle en a eu le maniment durant voſtre bas aage, & en ſes aduis lors qu'elle a eſté dans vos conſeils. Vne Royne touſiours Mere, & autrefois Regente du plus grand & du meilleur Roy de la terre; Mere qui a porté & enfanté auec peine, Regente qui a conſerué auec ſoing, celuy duquel deſpend la ſeureté de ſa vie, la conſolation de ſon ame, & qui eſt les delices de ſon cœur; dans lequel nous ne pouuons pas dire, qu'il aye le partage d'vn aiſné, puis qu'il le poſſede tout entier, & en eſt auſſi veritablement le Roy, comme il en eſt le fils. Vne

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Royne, en laquelle tant s'en faut, que le vice aye alteré la nature, que nous pouuons dire, que toutes les vertus Chreſtiennes l'ont perfectionnée : ſa religion, ſes prieres frequentes & feruantes, ſa charité enuers les pauures volontaires, malades, honteux, & priſonniers, font paroiſtre que la grace de Dieu eſt en ſon ame, qu'elle conduit ſes actions, & l'empeſche de faillir, principalement à rendre par amour & par iuſtice ce qu'elle doit à celuy, que la prouidence diuine a faict Roy dans ſon ventre, au meſme temps, qu'elle l'a faict ſon enfant.

Nous remarquons auſſi, que pour rendre la France heureuſe, & eſtablir ſa Paix, Dieu vous a donné vn Frere, qui doit eſtre voſtre bras droict, & le ſera s'il eſt bien meſnagé. Ce Prince n'a aucune inclination à la malice : a vne auerſion naturelle des broüilleries : eſt clement, liberal; & qui a bien monſtré qu'il n'auoit point de mauuais deſſein, lors qu'il s'eſt retiré ſans ſçauoir là où il alloit, abandonnant les places de ſon appanage, & refuſant celles qui luy ont eſté offertes, ſans que l'incommodité luy aye faict ietter la main ſur vos receptes, ny le meſcontentement ouurir les aureilles pour eſcouter les propoſitions, qui luy ont eſté faites par les eſtrangers. Il eſt ſorty en ſouſpirant hors de vos Eſtats auec vne petite eſcorte, qui n'a point foulé vos peuples, qui a payé par tout, & a eſté renuoyée de la frontiere : pour monſtrer, qu'on s'en vouloit ſeruir non pour faire le mal, mais pour fuir celuy qu'on auoit ſubiect de craindre.

SIRE, tous ces grands aduantages, que nous remarquons en vôtre Maieſté, en la Royne voſtre Mere, & en Monſieur voſtre Frere vnique, ſeruent grandement à la felicité de voſtre Regne, à la conſeruation du repos de voſtre Royaume, au ſoulagement de voſtre peuple, & à la bonne intelligence auec vos alliez & voiſins. Nous auons attendu tous ces biens du rencontre de ces admirables vertus naturelles, morales, & Chreſtiennes, que nous auons remarqué : & nous pouuons dire auec verité, que nous fuſmes confirmez en ceſte eſperance, lors que par l'inſtante priere de la Royne voſtre Mere, il vous pleuſt de rendre Miniſtre de voſtre Eſtat, Monſieur le Cardinal de Richelieu, que pluſieurs perſonnes cognoiſſoient homme d'vn eſprit ſubtil, & qu'on ne peut aiſément ſurprendre, parce qu'il eſt touſiours en garde : qu'il dort peu, trauaille beaucoup : penſe à tout, eſt adroict, parle bien, & eſt aſſez inſtruict des affaires eſtrangeres. On iugea lors que cette election fut faicte, que le grand deſir d'honneur & de gloire, qui paroiſſoit en toutes ſes actions, le porteroit à

faire les bonnes, & à deteſter les mauuaiſes. On ſçait bien qu'vn peu de vanité rend le Capitaine plus genereux, & le Miniſtre d'vn grand Roy plus ialoux de la repuration de ſon Maiſtre, & de la ſienne. On voyoit que c'eſtoit vn Cardinal : c'eſt à dire, vn homme dans le premier rang de l'Egliſe, apres celuy qui eſt hors de rang par deſſus tous. Que les qualitez de Preſtre, de Prelat ſacré, & la dignité de ſa Pourpre le feroient ſouuenir de la Paix : qui eſt l'heritage, que IESVS-CHRIST naiſſant, reſuſcitant, & montant au Ciel, a laiſſé à ſes enfans : qu'il la procureroit dedans & dehors le Royaume auec tres-grand ſoing, deſtourneroit auec prudence ce qui la pourroit ruiner, & la reſtabliroit promptement, ſi par quelque malheur elle eſtoit perduë. Chacun s'imaginoit que le premier repos, qui eſt celuy de la maiſon du Roy, ne pourroit iamais eſtre esbranlé, tant qu'on verroit en credit celuy, qui auoit tant de ſubiect de conſeruer l'vnion entre le Roy & la Royne, ſa Maiſtreſſe & Bienfactrice : & que de cette bonne intelligence dependoit celle de l'Eſpouſe, & du Frere vnique : & par conſequent, que la Paix domeſtique attireroit, auec toutes les benedictions de Dieu, celles de voſtre mariage : & non ſeulement aſſeureroit au dedans la tranquillité de vôtre Royaume, mais auſſi qu'il ne pourroit eſtre troublé par les dehors, qui ſont tenus par trois grands Souuerains vos Beaufreres, & Gendres de celle qui auoit obligé voſtre principal Miniſtre à meſnager les eſprits & les affaires en telle ſorte, que vos intereſts, & voſtre reputation qu'elle affectionne plus tendrement que les aduantages de ſes autres enfans, eſtant à couuert : Monſieur voſtre Frere, & mes Dames vos Sœurs euſſent quelque ſatisfaction de la conduite de Monſieur le Cardinal, pour le reſpect qu'il doit à voſtre Sang, & à la memoire des biens-faits de la Royne voſtre Mere, & la leur.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Ainſi chacun s'eſtoit proposé en la promotion de ce nouueau Miniſtre d'Eſtat vn ſiecle d'or : il l'auoit faict eſperer non ſeulement à voſtre Maieſté, & à la Royne voſtre Mere, mais à tous ceux auſquels il parloit, & fit les proteſtations publiques de ce bon deſſein, auec vn diſcours bien preparé, & accompagné de larmes, à l'ouuerture de l'aſſemblée des Notables tenuë au Tuilleries l'an. M. DC. XXVI.

On a veu du depuis le ſiege de la Rochelle, la deſroute des Anglois, & la priſe de cette place, qu'on croyoit eſtre imprenable, ſi Dieu (à ce qu'on dict) n'euſt inſpiré à Monſieur le Cardinal les conſeils qu'il vous a donnez. On a recognu, qu'en ſuite de ce coup

Tres-hible, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

d'Eſtat frappé ſur la teſte de la rebellion, tous les autres membres ont eſté eſtonnez: que ceux qui ont eu quelque mouuement, ont eſté retranchez; & que ceux qui pouuoient reprendre quelque vigueur, ont eſté liez ſi eſtroitement, qu'ils ſont dans l'impuiſſance de troubler le repos public. Apres auoir eſtouffé la guerre au dedans les alliez ont eſté aſſiſtez par les armes de voſtre Maieſté: elles ont arreſté les trois grandes Puiſſances de l'Europe, & obtenu ſur elles des aduantages ſignalez. La Sauoye, & vne bonne partie du Piedmont, ont receu vos loix: Cazal a eſté ſecouru: le Prince, que vous auez voulu proteger, & qui eſtoit ſur le point d'eſtre accablé, a eſté releué par voſtre main Royale, & a eſté conſerué dans la meilleure place de ſes Eſtats. Nous aduoüons, que dans tous ces bons ſuccez, les conſeils & les ſoings de Monſieur le Cardinal ont contribué quelque choſe, ſans nous arreſter à ſes intentions. Mais nous pouuons dire auſſi auec verité, qu'il faut reſeruer la plus grande partie de cette gloire aux genereuſes reſolutions de voſtre Maieſté, à ſa preſence à ſa vigilance, & à ſa bõne conduite. Il faut auſſi confeſſer, que les forces reglées de voſtre Eſtat y ont ſeruy, que vous auez eu de ſi bons Capitaines, vne Nobleſſe ſi courageuſe, & des ſoldats ſi hardis, qu'ils meritent quelque petit eſchantillon de cet honneur: encore que certains eſcriuains corrompus vous en donnent la moindre part, & n'en laiſſent du tout point à vos autres ſeruiteurs.

Helas, SIRE, qu'auons nous veu, & que voyons nous, durant & apres que vous auez eu tous ces grands aduantages: & que celuy auquel on donne la premiere loüange, a eſté le principal Miniſtre de voſtre Eſtat! Nous auons veu voſtre Royaume affligé de guerre, de peſte, & de famine, & que les trois fleaux de Dieu ont eſté liez enſemble pour nous battre: & pour nous faire cognoiſtre, qu'il y auoit quelque choſe non ſeulement en nos mœurs particulieres, mais dans noſtre conduite generale, qui deſplaiſoit à ſa diuine Maieſté, & attiroit ſur nous toutes les maledictions, qu'il verſe en ſon indignation ſur ſon peuple. Il y a des Prouinces en France, où vous n'auez que le tiers des ſubiects, qui viuoient il y a trois ans. Que ſi on dit, que la peſte & la famine ſont du nombre de ces maladies qu'on appelle diuines: & que la prudence & la charité des hommes ne ſçauroient preuenir ny guarir les maux, qui viennent de la mauuaiſe diſpoſition de l'air & de la terre: nous ſommes bien informez, que la bonté de voſtre Maieſté en a receu vn tres grand deſplaiſir: mais elle ſçait bien auſſi, qui ſont ceux qui au lieu d'arreſter les cours de ces deſordres, vous ont faict perdre tous les iours autant d'hommes qu'il en mourroit en vne bataille, ont augmenté le mal par leur imprudence

& ambition. Nous voyons en ce meſme temps, & par les meſmes cauſes, cinq ou ſix des plus importantes Prouinces de voſtre Royaume, & qui ſont toutes frontieres, grandement eſmeües pour les changemens, qu'on y a voulu faire, apres qu'elles ont ſouffert les foules des paſſages des gens de guerre, & les leuées extraordinaires qui ont eſté faictes, en argent, en mulets, en bleds, & pour fournir les eſtappes : apres que la contagion, qui les a quaſi deſpeuplées, a rendu la terre ſterile, & que la faim a contrainct de manger les animaux qui ſeruoient pour la cultiuer. On adiouſte à tous ces maux, celuy que le meſcontentement de tous vos Officiers de Iuſtice a produict, pour auoir eſté traictez comme des Financiers, qu'on eſpraint de temps en temps, ce qui leur a oſté non ſeulement l'affection, mais l'authorité qu'ils auoient parmy vos peuples, qu'ils ne veulent ou ne peuuent plus contenir en leur deuoir. Ainſi toutes choſes ſont reduites à la force, & à la neceſſité de retenir les villes & la campagne dans l'obeyſſance, & de leur faire reçeuoir les nouueautez par les armes: là où auparauant, l'amour par ſa douceur, & la iuſtice auec la baguette d'vn ſargent faiſoient ſans bruict, ce que les armées ne peuuent faire, lors qu'on eſt contrainct de les diuiſer en pluſieurs pieces, & que les hoſtes des ſoldats mal payez ſont leurs plus grands ennemis.

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

On entend en ce meſme temps les Eccleſiaſtiques, qui diſent qu'vn ſeul homme poſſede vingt grandes Abbayes, & ſe deſcharge de ſes decimes ſur les pauures Preſtres. La Nobleſſe ſe plainct de ce qu'on faict le procez aux perſonnes priuilegiées, & aux Officiers de la Couronne, comme à des facquins, & que leur honneur & leur vie dépendent de la corruption d'vn commiſſaire, qu'on a veu enfariné ſur vn theatre: que les Mareſchaux de France ſont empriſonnez ſans accuſation, & gardez eſtroittement ſans forme de iuſtice : que les charges & gratifications, que les Gentils-hommes pouuoient eſperer par leurs ſeruices, ſont reſeruées à ceux qui ſont dans les intereſts, dans la confidence, & à la ſuitte de Monſieur le Cardinal, & qui ſont employez pour l'acheminement de ſes deſſeins. Les Capitaines & les Soldats ſont au deſeſpoir, de ſe voir reduicts a l'auſmone, lors que des gardes qui ſont touſiours a l'ombre d'vne ſalle, reçoiuent des bonnes monſtres & bien reglées, pour eſtre en faction vne heure le iour à la porte d'vne chambre, le piſtolet bandé, amorcé, & le chien abbattu, caché ſous vne roupille d'eſcarlate, & qu'il n'y a point de trouppes bien payées & par ſepmaines, que celles qui gardent vn grand nombre de places maritimes, qui ſont les ſeules bien munies, pour ſeruir de retraicte aux threſors, & à la perſonne de

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

celuy, qui perſuade qu'il n'y a rien d'aſſeuré à voſtre Maieſté, que ce qu'on luy confie; & qui employe pour l'entretien de ſes garniſons de plus finance, qu'on n'en diſtribuë effectiuement pour faire ſubſiſter des armées de 20. mille hommes. Les Officiers, les marchands, & le pauure peuple, diſent, qu'õ tire d'eux par voyes ordinaires & extraordinaires le dernier eſcu, ſans que voſtre Majeſté ſoit plus riche, lors que vos bien-faicts, deſpences, & appointements de voſtre maiſon ſont retranchez d'vn tiers, que vos plaiſirs peuuent à bon droict eſtre appellez menus; que les delices ne vous couſtent rien, vos baſtiments fort peu, & que vos armées ſe deſbandent à faute de payement.

Grand & bon Roy, que ſera ce lors qu'on adiouſtera à tous ces deſordres les deux que nous auons veu depuis peu, & qui nous ont tiré des larmes de ſang? La Royne voſtre Mere qui a le plus notable intereſt à la conſeruation de voſtre vie, & de voſtre gloire; qui eſt la Veſue de cet incomparable Henry le Grand, qui vous a faict Roy auec elle, celle qui vous a deffendu mineur contre vos ennemis, qui vous a rendu vos Eſtats tous entiers, qui vous a conſeillé de prendre vne Eſpouſe treſ vertueuſe, qui vous a aymé plus qu'elle ne faict les entrailles deſquelles vous eſtes ſorty; qui n'eſt ny atteinte ny accuſée d'aucun crime, que d'auoir ceſſé d'aymer celuy qu'elle vous a faict aymer, deuant qu'elle cognuſt ce que le temps & les occaſions, qui changent les mœurs & les humeurs des hommes, luy ont deſcouuert. Cette royne, que ſon mariage voſtre naiſſance, & ſes vertus rendent la plus conſiderable Princeſſe, & la plus digne de reſpect qui ſoit en toute la terre, n'a point trouué de ſureté dans tous ces aduantage. Ces belles qualitez, qui deuroient couurir vn grand peché, n'ont pas eu le pouuoir de proteger vne grande innocence; ſon ſeruiteur qui ſeroit obligé de l'abſoudre, ſi elle eſtoit criminelle, eſt celuy qui la condamne eſtant exempte de crime, & celuy qui ſeroit recuſé par les parties de ſa Bienfactrice, ſi elle en auoit d'autres que luy meſme, eſt ſon denonciateur & ſon iuge. Elle a eſté reduicte à vn eſtat, qui vous a eſté incognu & caché par des artifices eſtranges, pour vous rauir le merite deuant Dieu, & la gloire deuant les hommes, de mettre fin à ſes miſeres, & au blaſme que les ignorans peuuent mettre ſur vous.

Nous ne dirons pas quel nom ils ont donné à la detention de la Royne voſtre Mere, & ne publierons point les circonſtances du mal qu'elle a enduré: ſes yeux eſtoient, & ſont encore deux fontaines de larmes; ſa poictrine iette plus de ſouſpirs, que ſon eſtomac ne reçoit de morceaux, ſon cœur a plus de battemens d'apprehenſion

pour vous, que de mouuements naturels : & ſon poulmon, n'ayant reſpiré qu'vn mauuais air enfermé, ſe corrompoit, & ſe rompoit, ne receuant plus le doux refraichiſſement que voſtre preſence luy apportoit : elle mouroit dans vn iour autant de fois, qu'elle vous a conſerué la vie durant neuf mois : & le regret qu'elle a de vous auoir donné pour conſeillier à Compiegne, celuy qui luy a donné la mort au meſme lieu, luy a cauſé autant de ſyncopes comme il a receu d'elle de bien-faicts : de peur que ſon ambition ſans fin & ſans meſure ne le rende ingrat enuers ſon Maiſtre, comme elle a faict enuers ſa Maiſtreſſe : & ne le porte à ruiner non ſeulement voſtre Eſtat, à quoy il a deſia bien trauaillé, mais voſtre perſonne, comme il a faict la liberté, & la ſanté de voſtre bonne Mere, & de ſa grande Bienfactrice.

Tres-lãible, tres-veritable, & tres importante remonſtrance au Roy.

Le premier mauuais traictement qui luy fut faict, obligea Monſieur voſtre Frere à teſmoigner quelque reſſentiment à celuy qui en eſtoit l'autheur : il demeura pourtant dans les termes d'vne grande modeſtie, & ſes paroles furent ſans aigreur : il creut que M^r. le Cardinal, qui n'auoit peu ſupporter celles de ſa Maiſtreſſe, & auoit recherché tous les moyens de s'en venger, ſe pourroit porter à des plus grandes extremitez contre celuy auquel il n'auoit pas tant d'obligation, & qui donnoit vne continuelle apprehenſion de quelque violence, de laquelle ſon eſprit a eſté eſloigné par la crainte de Dieu, & par le reſpect qu'il vous porte. Il iugea, qu'il n'y auoit point de ſureté pour luy, ny de moyen de ſe conſeruer vtile pour vôtre ſeruice, qu'en la retraicte qu'il priſt dans la Capitale de ſon appannage, où il viuoit plus en bourgeois qu'en factieux. On s'imagina, que le ſeiour eſtoit trop pres de la Cour & de Paris, & qu'il failloit eſloigner le peril, que la mauuaiſe conſcience ſe repreſente touſiours. On propoſe à voſtre Maieſté, qu'il eſt expedient d'aller à Eſtampes, pour auoir plus de moyen de traicter auec Monſieur, & de le rappeller aupres de vous : cependant on faict aduancer vos trouppes qui courent iuſques aux portes d'Orleãs, & qui empeſchẽt les viures d'y entrer : ce qui fut caché à voſtre Maieſté, & qui obligea monſieur voſtre Frere à fuir la faim, & ſa maiſon, qu'il voyoit enuironnée de tous coſtez : & tantoſt en Eſtat de luy ſeruir de priſon. Il ſe retira par le chemin qui luy reſtoit ſeul ouuert, & ſe fit accompagner par deux cens hommes de guerre, iuſques à ce qu'il euſt trouué quelque ſureté dans l'affection des ſiens, & compaſſion des eſtrangers.

SIRE, c'eſt la veritable & lamentable hiſtoire de la retraicte de Monſieur vôtre Frere vnique, que vous auez touſiours aymé tẽdremẽt,

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

que vous auez tres-bien partagé, pour lequel vous auez faict des choſes, que les conſiderations de l'Eſtat & de vos intereſts ont faict paroiſtre vn peu extraordinaires à ceux qui n'auoient pas vos bons ſentiments. C'eſt ce Prince, auquel de voſtre ſeul mouuement vous auez faict eſperer vn ſecõd mariage, ayãt conſenti au premier, encore qu'on euſt taſché de vous en diuertir. C'eſt ce Frere, auquel vous auez dict par vn excez de grande bonté, que vous le teniez pour voſtre fils, & l'auez traicté comme s'il auoit l'honneur de l'eſtre. Il a grand tort, s'il a oublié toutes ces faueurs, & ſi le mauuais conſeil a eu plus de puiſſance ſur ſon eſprit, que ſon ſang, ſon deuoir, & ſon bien. Mais voſtre Maieſté conſiderera, s'il luy plaiſt, ſi la deplorable condition de la Royne voſtre Mere a touché ce Prince non ſeulement d'vn extreme deſplaiſir, mais encore d'vne viue apprehenſion, de ſe voir par les meſmes artifices, & par des raiſons plus fortes en apparence, reduict au meſme eſtat: pour luy oſter le moyen de vous faire entendre, que voſtre reputation & la ſienne pourroient receuoir quelque atteinte, ſi on n'apporte bien toſt vn remede autant puiſſant, comme il vous ſera aduantageux & honorable: ce que vous ferez ſans faute, lors que vous ſerez bien informé de l'eſtat de cet affaire, qui eſt le plus important & le plus preſſant que vous ayez eu, & pouuez iamais auoir.

C'eſt ce rencontre qui faict ſouſpirer tous vos fideles ſeruiteurs, & qui oblige en conſcience ceux qui ont quelque cognoiſſance plus particuliere de ce mal, de vous en deſcouurir les ſuites, qui ſont autant dangereuſes comme la cauſe en eſt maligne.

Permettez, Pieux & Iuſte Roy, qu'on la vous face veoir; & ne croyez pas, s'il vous plaiſt, qu'auec bonne raiſon & caution, aux diſcours de ceux qui ſont pris à partie, & deſquels vous deuez eſtre le iuge auſſi bien que de nous. Que l'aduantage qu'ils ont d'eſtre touſjours attachez a voſtre aureille, ne vous ſurprenne pas, pour faire declarer innocens les flatteurs, & criminels les veritables, comme s'ils auoient manqué de reſpect enuers l'image viuante de la puiſſance, iuſtice, & clemence de Dieu. Nous vous proteſtons, SIRE, deuant ſa Maieſté diuine, qui nous doit iuger ſelon la cognoiſſance qu'elle a de l'interieur de nos cœurs, qu'ils ſont ennemis de la calomnie, amis de verité, portez à voſtre ſeruice, tres-deſireux de voſtre gloire; & que nos eſprits ne ſont pas ſi mal inſtruits en la Religion Chreſtienne, que nous n'ayons appris, que *la cholere du Roy eſt meſſagere de mort, & que celuy qui la prouoque peche contre ſon ame*, Nous ſçauons que *la mauuaiſe penſee contre l'oinct de Dieu eſt deffenduë*: à plus forte raiſon, les paroles, les eſcrits, & les actions, qui aporteroient du

ſcandale,

ſcandale, qui eſt le plus grand de tous les crimes dans noſtre Religion, comme eſtant commis contre la charité vniuerſelle. Cette conſideration de conſcience, non la crainte des priſons & des ſupplices, nous porte à ſupplier treshumblement voſtre Maieſté, d'examiner les diſcours & les deſſeins de ceux qui voudroient engager leurs maiſtres à les venger, comme eſtans offencez dans les plaintes qu'on faict contre les perſonnes & fautes de leurs ſeruiteurs: leſquels ſont tellement accouſtumez à oüir les menſonges des flatteurs, qu'ils prennent les veritez des gens de bien pour iniures. SIRE, nous n'attacquons que les deffauts qui vous ſont incognus, & qui ſont couuerts par vn grand artifice. Nous declarons, qu'il n'y a point de manquement ny de foibleſſe en voſtre Majeſté. Si vn eſprit ardent qui conſume ſon corps eſchauffe quelque fois voſtre cœur; nous ſçauons que l'eau forte graue pluſtoſt ſur l'acier & ſur le fer, que ſur le bois & ſur la cire; & qu'il ne ſe faut pas eſtonner, ſi voſtre ame eſtant forte reçoit quelque impreſſion, & ſi eſtant bonne elle eſt ſurpriſe par vn Cardinal que la pieté vous faict eſtimer, & par vn eſprit qui veille quand vous dormez, non pour deſmeſler vos affaires, mais pour les embroüiller; pour vous donner des ombrages contre vos plus proches, pour trouuer les moyens de conſeruer ſon credit, & pour fermer les portes & feneſtres à toutes les lumieres qui pourroient eſclairer ſes actions & ſes diſcours. De ſorte, qu'il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi vous eſtes trompé par vn grand nombre d'inuentions, deſquelles les ames vertueuſes ne ſe deffient pas, que les plus ſages ne peuuent deſcouurir, & dans leſquelles Salomon, qui a eu le don de la plus parfaicte ſapience que Dieu aye iamais communiqué aux Roys, auoit eſté ſurpris; lors qu'il nous aſſeure, que le mal de l'aduancement des meſchans, qu'il appelle fols, eſtoit ſorty de luy par la tromperie qu'on luy auoit faict.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, ce n'eſt pas vne imperfection aux hommes de ne faire point de miracles & ce n'eſt pas vn aueuglement de ne voir pas les rayons du ſoleil, lors qu'ils nous ſont deſrobez par l'interpoſition d'vn corps obſcur, ou en bouchant tous les trous par leſquels ils peuuent approcher de nos yeux. Vous auriez ceux de Tibere, ſi vous voyez dans la nuict; & vos actions ſeroient plus miraculeuſes que n'ont eſté celles de tous les Saincts, ſi dans le bruict de toutes les affaires, dans leſquelles on vous iette, & ſour tout, dans celles de la guerre, & des frequents voyages, vous ſondiez & penetriez les intentions des hommes artificieux, auec autant de loiſir & de repos que ſçauroit faire vn Philoſophe ſolitaire: vous ſeriez vn Ange, ſi toutes vos cognoiſſances eſtoient des reuelations, la verité ne pou-

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

uant entrer dans voſtre eſprit par le moyen des hommes; tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, eſtants corrompus par bienfaicts ou par eſperances, ou intimidez par les frequents baniſſements & empriſonnements de vos plus fideles ſeruiteurs. Ce n'eſt pas donc vn deffaut en vous, ſi la malice & la fineſſe vous ſurprennent bien ſouuent: voſtre aage, vos occupations, & meſme voſtre bonté, ne vous permettent pas d'examiner touſiours des conſeils preparez. Vous ne ſeriez pas l'image de Dieu, mais luy meſme, ſi vous eſtiez ſcrutateur des cœurs profonds; & vos yeux ne ſerpient pas mortels, ſi vous voyez auſſi clairement les penſées, comme vos aureilles eſcoutent atentiuement des paroles diſpoſées par vn grand eſtude, bien ſouuent accompagnées de proteſtations de fidelité, & quelquefois ſuiuies de larmes.

Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi tous ces artifices ont donné des mauuaiſes impreſſions à voſtre ame; n'eſtant point croyable, que pour taſcher de la rendre ſeuere, & d'accabler vne parfaicte innocence, les eſprits malins n'ayent inuenté des calomnies ſi noires, que l'enfer n'en a iamais produict de ſemblables; & que les ſoupçons de quelque entrepriſe, non ſeulement ſur voſtre Couronne, mais ſur voſtre vie, n'ayent eſté employez pour taſcher de vous faire hayr, & ruiner ceux qui ont le plus notable intereſt à la conſeruation de l'vne & de l'autre. Ce ſont les inuentions ordinaires des mauuais ſeruiteurs, qui veulent poſſeder tous ſeuls les affections de leurs Maiſtres, de leur rendre ſuſpectes les plus naturelles. Ils ſçauent bien qu'il n'y a point de perſonnes plus fideles que celles qui veillent par amour, & par intereſt; par conſcience, & par iugement: il faudroit que des grands crimes euſſent eſtouffé toutes ces choſes. Monſieur le Cardinal eſt obligé de les faire voir en Iuſtice, là où nous demandons, que les ſiens ſoyent examinez. Il ne ſe doit pas ſeruir de l'oppreſſion, ny commencer vne accuſation par vne peine la plus rude qu'vne bonne Mere puiſſe ſouffrir, qui eſt vne priſon, & vn eſloignement: & tout cela ſuiui de declarations infames, des ſaiſies de ſes rentes, & de ſes meubles; pour reduire, ſi on pouuoit, la plus grande Princeſſe du monde à vne extreme neceſſité, & l'obliger de ſe rendre à diſcretion à ſes ennemis: que voſtre Maieſté doit tenir pour les ſiens, quand ils n'en auroient iamais donné autre preuue, que d'auoir rendu l'object de la compaſſion de tous vos peuples, & de toute la terre, la Veſue & la Mere des grands Roys; & de l'auoir contrainćte, pour mettre ſa vie à couuert, de chercher vne autre terre que la voſtre, dans laquelle Dieu s'eſt ſerui d'elle pour vous faire Roy, & qui vous a eſté conſeruée par ſa prudence & par ſon

courage. Pour vous porter, ie ne dis pas à diſſimuler, ny à ſouffrir ce ſcandale public, mais à permettre qu'on ſe ſoit ſerui de voſtre authorité & de voſtre nom pour le faire, il faut qu'on aye employé des ſuppoſitions & calomnies tout à faict diaboliques. Nous en auons veu quelques vnes dans vn libelle infame, qui a eſté imprimé depuis peu, ſous le tiltre de voſtre defence, & de vos Miniſtres : & nous ne ſommes pas trompez, lors que nous iugeons hardiment des diſcours qu'on vous peut auoir faict, non ſeulement par la detention de la Royne voſtre Mere, & par l'eſloignement de Monſieur voſtre Frere vnique, mais par ceux que les confidens de l'autheur de ces deſordres, & de tous les autres, ont tenus à leurs amis ; par les blaſphemes que ſes complices ont vomi contre voſtre Sang, & par les execrables meſdiſances des moindres valets diſperſez dans les cabarets ſuiuans la Cour, & de la ville de Paris : pour empoiſonner les eſprits du petit peuple par des impoſtures qui ont faict horreur aux gens de bien, & qui ont faict trembler les ſages, lors qu'ils ont cognu l'artifice de ceux qui ont taſché de troubler la ſource de laquelle Dieu vous a tiré, & de perdre celuy qui en eſt ſorti apres vous.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-important remonſtrance au Roy.

Ce ſont ceux là, SIRE, qui vous blaſment en effect, qui veulent oſter quelque choſe à la dignité de voſtre naiſſance. Ce ſont ceux là, SIRE, qui ſont traiſtres deſcouuerts, qui fourniſſent aux couuerts matiere de diſcours eſtranges : qui donnent moyen d'entreprendre à ceux qui ont des mauuais deſſeins. Ce ſont ceux là, SIRE, qui enflent le cœur aux ennemis eſtrangers, qui iettent la diuiſion dans voſtre Maiſon, & qui appellent les voleurs en y mettant le feu. Ce ſont ceux-la, SIRE, qui vous deſrobent voſtre gloire, qui payent des eſcriuains pour faire publier par tout, qu'eux ſeuls ont pris la Rochelle, & dompté les rebelles : qu'ils ont humilié l'Empereur, les Roys d'Eſpagne & d'Angleterre, & le Prince de Piedmont : qu'ils ont conqueſté le pays du dernier, ſauué celuy du Duc de Mantoüe, & ſecouru Cazal. Ce ſont ceux là, SIRE, qui ſe veulent eſleuer par deſſus vous, qui apres auoir rangé ſous leurs pieds la Royne voſtre Mere, & Monſieur voſtre Frere, font imprimer, que vous deuez imiter ce que faiſoit le Roy Ferdinand au Cardinal Ximenes, aller au deuant d'eux teſte nuë, & vous mettre à genoüils lors que vous les aborderez. Ce ſont ceux-là, SIRE, qui ſe veulent emparer de voſtre Eſtat, qui ont en leur diſpoſition voſtre ſeau, voſtre plume, vos Finances, vos canons, vos vaiſſeaux, & vos principales places maritimes & frontieres, qu'ils taſchent à vos deſpens de rendre imprenables à

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

vous meſmes. Ceux là ont violé le reſpect qui eſt deu à voſtre perſonne, l'authorité de voſtre Couronne, & les loix de voſtre Eſtat ; non ceux qui ne demandent rien que l'honneur de vos bonnes graces, que le reſtabliſſement de la paix, que l'ordre en toutes choſes ; & que voſtre Majeſté ne croye pas, que leurs ſalutaires aduis ſoient eſcrits pour deſcrier voſtre gouuernement. Nous ſçauons, qu'il eſt defendu de *meſdire en ſon cœur des Roys, & que les oyſeaux du Ciel* (c'eſt à dire, *les Anges*) *declareront nos penſées ſecretes*. Nous ſupplions tres-hũblement voſtre Majeſté, ſi quelque traict de noſtre plume eſtoit mal interpreté par les ignorans & malins apoſtillateurs de ce temps, de croire, que nous ſommes pluſtoſt groſſiers auec ces eſcriuains, que malicieux auec eux, qui ne ſont pas ſeulement infideles à voſtre Majeſté, mais preuaricateurs en la mauuaiſe cauſe, qu'ils entreprennent de defendre.

Nous proteſtons auſſi, que noſtre deſſein n'eſt pas de ſortir hors des termes du reſpect que nous deuons, comme enfans de l'Egliſe, à la Pourpre ſacrée des Cardinaux : nous aduoüons, que cette dignité eſt treſ-eminente, & doit eſtre en ſinguliere veneration, comme eſtant la premiere parmy les Chreſtiens, apres celle qui eſt ſans pair. Nous ſçauons bien, que ſi cette-cy nous repreſente *Ieſus-Chriſt*, celle là eſt l'image du ſainct college des Apoſtres : mais nous n'ignorons pas auſſi, que ſi entre les douze le malin eſprit en a corrompu vn pour le rendre auaricieux, infidele, & ingrat, il n'en puiſſe plus aysément poſſeder vn entre les ſeptante deux. Les pechez & crimes ſecrets des Prelats de l'Egliſe doiuent eſtre cachez, de peur de ſcandaliſer les foibles en la vraye Foy, & pour ne donner quelque aduantage à ceux que les opinions nouuelles ont faict ſeparer de nous. Mais ſi les bouttons de cette face ne ſe peuuent couurir, ſi les deffauts de ces perſonnes ſont non ſeulement publics, mais tendent à la ruine du public ; ſera il dict, qu'on portera tant d'honneur à la Pourpre d'vn Prince, que s'il eſt le premier à la breſche par laquelle on va prendre vne ville pour la ſaccager, on n'oſe point tirer ſur luy ? Nous accuſera on d'auoir laiſſé perir vn grand Royaume composé de tant de Sages & de riches, qui preuoyent & apprehendent ſa deſolation, & de tant de pauures qui la ſentent, ſans qu'il ſoit loiſible de dire d'où nous vient ce mal ; par ce que c'eſt vn Preſtre, vn Eueſque, & vn Cardinal qui le faict ? A la verité, ſe ſeroit vne ſuperſtition d'vne conſcience foible, vne laſcheté d'vn petit courage ; & ſur tout vne treſ-grande iniuſtice, d'auoir preferé le reſpect qu'on veut porter à vne dignité & à vn habit, au ſalut de tant de millions d'ames & de corps qui periſſent par le deſeſpoir, par la guerre, & ſes ſuites la peſte & la famine, qui ont tantoſt rauagé tout ce pauure Royaume, ont

reduict à la neceſſité la moitié du peuple,& en ont tué le tiers.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Non,il ne ſera pas dict,que nous ayons abandonné la cauſe de Dieu, qui eſt celle de la Iuſtice, & de la Paix;ny celle de voſtre Maieſté, qui eſt trompée, & mal ſeruie; ny celle de voſtre Eſtat,qui eſt diſſipé; ny celle de la Royne voſtre Mere, qui a eſté detenuë priſonniere par l'ingratitude; ny celle de Monſieur voſtre Frere vnique, qui a eſté chaſsé par la vengeance; ny celle des Grands de voſtre Royaume, & Officiers de voſtre Couronne, qui ſont empriſonnez, bannis, & deſpoüillez de leurs charges par l'enuie & la cholere: ny generalement celle de toute la France, laquelle vous demande iuſtice contre ceux, qui ſous le Regne du meilleur & plus Iuſte Roy du monde,exercent les plus grandes meſchancetez & iniuſtices qu'on aye iamais leu dans les Hiſtoires.

Et afin que voſtre Majeſté recognoiſſe plus clairement toutes ces veritez, il eſt neceſſaire de vous deſcrire la ſource du mal;c'eſt à dire, le naturel de celuy qui l'a produict. On diſpute des effects des eaux medicinales,ou venimeuſes,par les qualitez des mineraux par leſquels elles paſſent; & on iuge des inclinations, vertus & vices des hommes, par leur temperament. Il eſt certain que celuy qui eſt dans la creance publique,le principal autheur de tous les deſordres de la France, & des afflictions d'vn grand nombre de particliers; eſt tellement composé, que la cholere & la melancholie predominent en luy. Cette diſpoſition eſt ordinairement celle des bons eſprits, qui ont la ſubtilité & viuacité pour comprendre, & la facilité pour parler de la premiere humeur; & de la ſeconde, la ſagacité, l'aſtuce, & multitude des inuentions. Comme le ſang ainſi temperé eſt excellent pour les fonctions de l'ame ſuperieure,ſi elle ſe veut porter au bien; il faut aduoüer qu'il eſt tres-dangereux,ſi elle ſe iette dans le party du mal, ne pouuant aller auec la promptitude & adreſſe qu'a des grandes extremitez. Ainſi les Anges corrompus ſont des diables, les chairs les plus delicates eſtant pourries ſont les plus infectes, & les plus belles plumes eſtant bruſlées ſont les plus puantes. Vn eſprit delié,vne langue bien affilée, ſont des bonnes armes maniées par la prudence, & tres dangereuſes entre les mains de la fineſſe: celle-là eſt conduite par la vertu, & ſe propoſe le bien public; cette-cy eſt pouſſée par le vice, & n'a deuant les yeux que ſon intereſt. C'eſt la gouuernante de celuy qui a ſouuent confeſſé à ſes familiers, qu'il eſtoit en cela ſemblables aux ſinges, qu'il ne pouuoit iamais marcher par les droites lignes, & ſuiuoit touſiours les obliques: auſſi n'eut il iamais ſincerité, ny en ſes paroles; ny en ſes actions; ne faiſant pas meſmes les plus natureles ſans quelque déguiſement. Ce grand pi-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres importante remonſtrance au Roy.

lote d'Eſtat, & Admiral, eſt en cela ſemblable à ceux qui manient le timon des vaiſſeaux, qu'il tourne ſouuent le dos au lieu où il veut aller. S'il entreprend de ruiner le Parlement de Paris, il s'y faict receuoir Conſeiller : pour deſtruire la Sorbonne, il l'a faict baſtir : pour acheuer le premier mariage de Monſieur voſtre Frere, il demande acte comme il n'en eſt point d'aduis : pour faire aller voſtre Maieſté aux iours Caniculiers dans vne armée affligée de peſte, il proteſte qu'il ne le conſeille pas : pour faire empriſonner Monſieur le grand Prieur, il luy promet, qu'il luy procurera la conduicte des armées nauales. S'il craint le courage d'vn genereux & grand Seigneur, il le iette dans les hazards, qu'il appelle employs honorables : s'il le veut incommoder, il l'oblige à beaucoup de deſpenſe : s'il deſire de le ruiner de reputation, il le careſſe, & le faict meſpriſer par les ſiens. Apres auoir apporté dans voſtre conſeil, & faict apporté par ceux qui dependent de luy, des raiſons fortes en apparence pour vn deſſein, & des foibles au contraire ; il ne veut pas eſtre tenu pour Conſeiller hazardeux, il deſire d'auoir toute la gloire d'vn bon ſuccez : & faict en ſorte, s'il eſt mauuais, qu'il a moyen de dire, qu'il auoit bien preueu les difficultez ; & que c'eſt contre ſon ſentiment qu'on a entrepris ce qui n'a pas reuſſi. Tels ſont les traicts de ſa diſſimulation, que nous ne reiettons pas entierement, & aduoüons qu'vn grand Conſeiller d'Eſtat s'en doit ſeruir quelquefois : mais nous ne pouuons approuuer, que celle qui cache le ſecret, & qui faict bonne mine en l'aduerſité. Nous deteſtons celle qu'on appelle en ce temps fourberie, qui ſe ſert de duplicité & menterie aux promeſſes & aux traictez, & ruine entierement la confiance, ſans laquelle les Grands ne peuuent viure auec leurs amis, alliez, ſeruiteurs & ſubiects, ny ſe reconcilier auec leurs ennemis. Voſtre Maieſté ſçait bien, que celuy que nous deſcriuons eſt maiſtre iuré en tous ces artifices, & qu'il eſt en cela contraire à Dieu ; que ſa ſaincte prouidence permet le mal pour en tirer du bien : là où ſi la fineſſe de cettui-cy faict ou procure du bien à quelqu'vn, c'eſt pour en tirer du mal auec le temps, & pour faire qu'vne pierre d'aduantage ſoit vne pierre d'achopement, auquel il conduict inſenſiblement ceux qu'il a obligez en apparence. C'eſt qu'il eſt generalement ennemy de tous les hommes, parce qu'il les meſpriſe tous. Ceux qui ont des belles qualitez naturelles, & l'eſprit fort ouuert, ſont ceux qu'il deteſte le plus, ne les aduance iamais, & ne les reçoit point à ſon ſeruice, de peur qu'ils ne remarquent ſes imperfections, ou qu'on ne preſume dans la

Cour qu'il ſe ſert de leurs aduis. Il ne laiſſe pas de faire ſon profit de ce qu'on luy dict, encore qu'il face ſemblant de l'improuuer, principalement lors qu'il ſe trouue en deſordre; ce qui luy arriue ſouuent aux grandes affaires, quand elles ne reuſiſſent pas ſelon ſes intentions, & que ſon imprudence eſt deſcouuerte; c'eſt lors que ſon viſage & ſa parole font voir la baſſeſſe de ſon courage: & nous pouuons dire auec verité, qu'il n'eſt diſſimulé qu'en la proſperité, & qu'en l'aduerſité ſa face eſt la monſtre de l'horologe de ſon ame; & que tous ſes reſſorts ſont ſi naifuement marquez au dehors, qu'il n'y a point d'homme ſi groſſier qui ne les recognoiſſe, ny de ſage qui ne iuge, que c'eſt vn tres grand deffaut en vn Miniſtre d'Eſtat. Celuy là n'eſt pas moindre, de n'eſtre iamais rencontré deux fois en egale diſpoſition: c'eſt bien vn meſme canal de riuiere, mais non vne meſme eau qui coule dedans. Auiourd'huy il careſſe vn homme auec chaleur, demain il le reçoit auec froideur; apres demain il luy faict cognoiſtre que ſa viſite luy eſt à charge, & cette humeur ne le quitte non plus pour ſes plus proches, que pour les eſtrangers, & pour ſes ſeruiteurs.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Cét eſprit ainſi compoſé eſt ſi malade, qu'il n'y a rien qui ne bleſſe, & rien qui le puiſſe guarir: les veritables aduerriſſemens qu'on luy donne, ſont eſcoutez auec chagrin & meſpris, auſſi bien que les faux. Il ne faict point ce qu'il dict, ne dict point ce qu'il faict; & n'accomplit point ce qu'il promet: il s'occupe iour & nuict à chercher ce qu'il doit dire, non ſeulement à voſtre Majeſté pour luy couurir la verité, mais à tous les Grands auec leſquels il doit traicter, iuſques à mediter ſur les complimens qu'il doit faire aux plus petits pour les amuſer. Voyla ſon principal eſtude, & à quoy il eſchauffe ſon ſang, qui ne reçoit point tant de rafraichiſſement de ſes bains ordinaires, que lors qu'il voit ſes piperies, ſes careſſes, ſes proteſtations, & ſes déguiſemens receus pour des naifuetez. Le plaiſir ou la peine qu'il prend en ſemblables meditations, le priuent du ſommeil; & font que s'il ſe iette dans les diuertiſſemens des muſiques, du ieu, & de la raillerie, il s'ennuye tout auſſi toſt, ſa melancholie le reiettant dans la deffiance ou recherche de quelque tromperie. Il a en ſa ieuneſſe aymé les voluptez, qui luy ont faict faire des choſes non ſeulement indignes de ſa profeſſion, mais tout à faict ridicules: on ne les publie point dans cét eſcrit, qui ne doit conter que les imperfections & les fautes preiudiciables a l'Eſtat. Les lettres ont ſeruy pour ſubtilizer d'auantage ſon eſprit, & pour le faire entrer dans la Cour: à quoy quelques predications, & les recommandations de Madame la Marquiſe de Guercheui le ſeruirent beaucoup:

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

elle en a eſté recompenſée du depuis, comme chacun ſçait. Les premiers tours de la ſouppleſſe de ſon eſprit parurent à Rome, où il trompa le Pape PAVL cinquieſme, luy ayant faict entendre, qu'il auoit l'aage pour eſtre Eueſque; & apres ſon ſacre ayant eu recours à l'abſolution du ſainct Pere : qui diſt en preſence de quelques Cardinaux, qu'il recognoiſſoit en la façon & aux actions de ce ieune homme, que s'il viuoit long temps, il ſeroit vn grand fourbe. Ces paroles ſorties de la bouche de l'Oracle de verité ont eſté prophetiques; & l'experience nous a faict voir, que PAVL V. ne les auoit point dictes comme homme, mais comme Pape, qui ne peut mentir.

De cette compoſition naturele, corrompuë par l'ambition & l'auarice, viennent tous les deffauts que nous auons remarquez, & pluſieurs autres que nous couurons, parce qu'ils ne tourmentent que celuy qui en eſt atteint, & le rendent plus digne de compaſſion que d'enuie. SIRE, il eſt certain que Monſieur le Cardinal euſt eſté eſtimé homme d'eſprit, s'il ne l'euſt trop produict, & s'il l'euſt conduict par le droict chemin : il eſt malheureux en ſa felicité, en ce que ſon bien ne le laiſſe non plus en repos que ſon mal; qu'il ne trouue le ſommeil qu'apres s'eſtre laſſé dans ſon lict, où il eſt agité par ſes irreſolutions, n'oſant point entreprendre tout ce qu'il deſire, & ne pouuant venir à bout de tout ce qu'il entreprend. Il eſt touſiours en branſle; parce qu'il eſt ſuſpendu entre la crainte & l'eſperance, qu'il ſe voit obligé de viure non comme il veut & il doit, mais comme il a commencé : & n'eſt point affligé d'auoir faict vn mal, mais de ne l'auoir pas acheué; il apprehende les choſes legeres, & les fauſſes, comme les enfans. Il croit, que c'eſt le troubler de le prier de quelque choſe; & que c'eſt le meſpriſer, de ne le faire pas : il va touſiours vacillant, parce qu'il eſt trop chargé : il ſe faſche contre les perſonnes, contre les affaires, contre ſa fortune, contre ſoy-meſme. Il ayme le changement non ſeulement des hommes, & des choſes, mais des places; comme ſi la maladie qui l'afflige, venoit pluſtoſt des maiſons que de luy. Il voudroit tout ſçauoir, ſans rien apprendre d'autruy; gouuerner les hommes, ſans les voir; & auoir l'honneur de toutes choſes, ſans rien faire. Il continuë de faire du mal, parce qu'il a commencé; & pourſuit comme ennemis ceux auſquels il n'a point donné ſubiect de l'aymer. Son eſprit depuis peu eſt en grand deſordre; parce qu'il ne voit aucun moyen de ſortir, & de demeurer dans le labyrinthe où il eſt entré, ne pouuant obeir ny commander à ſes mauuais deſirs. Il n'oſeroit deſcendre du plus haut de ſa fortune : il ayme mieux la tenir embraſſée,

ſée, que de couler en bas : toutefois quelques vns de ſes amis aſſeurent, qu'il la quitteroit, s'il n'eſtoit menacé de folie melancholique, lors qu'il ſera abandonné à ſoy-meſme.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, voila l'eſtat auquel ſe trouue à preſent celuy, qui ne ſe peut imaginer qu'il ſoit mortel, qu'il ſoit foible, qu'il ne ſoit qu'vn homme qui a vne induſtrie qui ſe plaiſt au tumulte; qui n'eſt pas ſageſſe, mais agitation d'eſprit; & qui boit vne bonne partie du poiſon, qu'il faict aualler à ceux qu'il croit eſtre ſes ennemis. I'ay dict, que l'ambition & l'auarice luy auoient faict tous ces maux. Pleuſt à Dieu, que ces deux vices euſſent ſeulement tourmenté le cœur dans lequel ils ont pris naiſſance, & n'euſſent point affligé voſtre Majeſté, la Royne voſtre Mere, la Royne voſtre Eſpouſe, Monſieur voſtre Frere, tous les Grands de voſtre Royaume, vos Officiers, voſtre pauure peuple; troublé la France, & toute la Chreſtienté! L'ambition, à laquelle l'auarice faict ſeruir tout ce qu'elle prend à voſtre Majeſté, au public & aux particuliers, doit eſtre deſcrite la premiere, comme eſtant la plus grande, & celle qui conduict toutes les autres paſſions.

Nous auons dict, qu'vn peu de vanité donnoit à vne ame courageuſe quelque pointe pour la pouſſer aux bonnes actions : elle eſt comparée à la bile, que le fiel enuoye ſous l'eſtomac pour ayder à la digeſtion; mais ſi elle eſt en ſi grande abondance qu'elle regorge dedans, elle produict les maladies. L'ambition reglée, eſt l'ayde de la generoſité; eſtant deſreglée, eſt la cauſe du renuerſement des Eſtats & Empires du monde, & en terre dans ſes ruines celuy qui a faict tous les remuemens : non ſeulement par ce que la Prouidence de Dieu luy reſiſte; mais auſſi tous les hommes, qui s'oppoſent à ſes entrepriſes, apres que la diſſimulation à leué le maſque, & que l'inſolence enyurée de proſperité, s'eſt portée dans la tyrannie. Si iamais pauure mortel a eſté poſſedé par ceſte furie, il faut confeſſer auec compaſſion, que c'eſt celuy, qui s'eſtant imaginé qu'il a dompté la rebellion dans voſtre Royaume, & toutes les forces de l'Europe au dehors; ayant faict voir que ſa Maiſtreſſe eſtoit ſa captiue, & le Frere vnique de ſon Maiſtre ſon banny; ayant rendu les Princes du Sang, auec leſquels il a conteſté le premier rang, ſes inferieurs : il ne luy reſte rien plus qu'à arracher la Couronne de la teſte de ſon Maiſtre, apres s'eſtre ſaiſi de toutes ſes places, armes & Finances, & ſe rendre par la force chef de l'Egliſe, effacer le peché originel des François par vn bapteſme de ſang : ce qu'il euſt executé, & euſt oſté le S. Pere de ſon throne, s'il euſt peu prendre toutes les places d'Italie, auſſi facilement comme il fit Pignerol.

SIRE, c'eſt la nature de l'ambition d'eſtre infinie en ſes deſirs;

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

& le ſeroit en ſes entrepriſes, ſi la vie de l'homme n'eſtoit bornée par la mort; & ſi le vaiſſeau des plus grandes felicitez n'eſtoit arreſté au milieu de ſon cours par vn petit Remora de quelque ſecret iugement de Dieu, executé bien ſouuent par les plus foibles perſonnes de la terre. La fortune n'a iamais ſi bien eſtably vn homme, qu'elle ne l'aye menacé d'autant de mal comme elle luy a permis d'en faire: les fruicts meurs ſont abbatus par vn petit vent; les bleds qui ſont trop eſpais, ſont renuerſez par la moindre pluye; le feu s'eſteint lors qu'il eſt deuenu plus clair. Et ce grand Intendant des mers ſe deuroit ſouuenir, que cét element ſe change en vn moment; & qu'au meſme lieu où les pilotes ont deſployé leurs voiles, leurs eſtendars, leurs bãderoles, & tiré leurs canons, ils ſont engloutis par les vagues.

C'eſt vn malheur qui accompagne, & vn aueuglement qui ſaiſit tous ceux qui ſe ſont abandonnez a l'ambition, que les exemples & les raiſons n'ont point de puiſſance ſur leur eſprit; s'imaginans que ceux qui ſe ſont perdus deuant eux, ont faict quelque faute, qu'ils ne commettront pas: n'ont point preueu ce à quoy ils ont pris garde, & n'ont ſçeu trouuer, comme eux, le clou qui arreſte la roüe de la fortune.

Ayez agreable, grand Roy, que ie vous face voir, par quels degrez eſt montée celle que nous tenons eſtre au plus haut de l'eſchelle. Ses commencemens ont eſté petits, encore que ſon extraction & ſa profeſſion fuſſent nobles: il n'y auoit rien en ſa perſonne, qui ne ſe rencontraſt en beaucoup d'autres de ſa qualité, que la ſubtilité & viuacité de ſon eſprit, eſchauffé par vn extréme deſir de paruenir aux plus eminentes dignitez de l'Egliſe, & plus hautes charges de l'Eſtat, auſquelles il eſt arriué par les moyẽs que nous deſcouurirons.

Le premier fut, de practiquer les bonnes graces de la Mareſchale d'Ancre, en ſe ſouſmettant à toutes ſes volontez; ayant eu l'entrée dans ſa chambre, & acquis quelque creance par le pretexte de pieté, par vne feinte humilité, vn diſcours preparé des petits aduis, & quelques autres moyens que nous ne dirons pas. Barbin, bon homme mais aſſez groſſier, qui croyoit que le beau langage d'vn Prelat, qui auoit la façon aſſez agreable, & luy offroit ſa ſœur en mariage, eſtoient les plus aſſeurées marques d'vn cœur fidele, & d'vne bonne ame, diſpoſa la Royne voſtre Mere à vous demander pour luy la charge de Secretaire d'Eſtat, par la diſgrace du plus ancien & plus capable des quarre; qui ne ſe pouuoit aſſubiectir a perſonnes de baſſe condition, & qui vouloient, ſelon ſon aduis, faire vn monde nouueau. La plume de voſtre Majeſté fut oſtée a cette main ridée & tremblante, pour eſtre miſe en celle d'vn ieune homme, qui promet-

toit que la ſienne ſeroit aſſeurée & hardie : on luy donna pour l'inſtruire vn vieux & fidele Commis, qui a eſté du depuis Secretaire d'Eſtat. Cet ancien ſeruiteur ne peut ſouffrir long-temps qu'on changeaſt toutes les formes d'eſcrire, qu'on fiſt parler voſtre Majeſté vn langage contraire à ſa dignité ; il priſt bien toſt congé de ſon Maiſtre, & de ſon diſciple, & laiſſa à vn Preſtre & à vn Eueſque le departement de la guerre : ce que quelques Prelats trouuerent ſi eſtrange, qu'ils en firent deſlors vn grand bruict ; mais en vain, car l'ambition vouloit que cet employ fuſt le premier degré de ſon aduancement, encore que la hauteur de la mythre fuſt vn peu abaiſſée.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Les changemens, qui arriuerent bien toſt apres, ayant rendu cette charge de peu de durée, & celuy qui l'exerçoit ayant eu commandement d'aller faire celle d'vn bon Paſteur ; la deffiance qu'on eut que ſon ambition ne remuaſt quelque choſe en Poictou, fit qu'on la borna dans Auignon, d'où elle trouua dans peu de temps le moyen de ſortir. Les affaires d'Angouleſme eſtant arriuees, & ceux qui auoient la meilleure part dans vos bonnes graces, eſtant entrez en vne grande apprehenſion des iuſtes reſſentimens de la Royne voſtre Mere, & de la generoſité & fidelité de ceux qui s'eſtoient rangez aupres d'elle ; l'ambitieux prend cette occaſion au poil, & faict entendre ſecretement à Monſieur de Luynes, que s'il ſe vouloit confier en luy, il rendroit ce notable ſeruice d'employer toute la puiſſance, qu'il diſoit auoir grande ſur l'eſprit de la Royne voſtre Mere, pour luy faire trouuer bon ce qu'on deſiroit d'elle, pour la tirer des mains (ainſi eſcriuoit on en ce temps la) de ceux qui luy auoient donné retraicte, & ruiner les Seigneurs qui eſtoient à ſon ſeruice. Ce deſſein ainſi propoſé, & preſſé, fut ſuiuy ; & les aſſeurances par lettres ayant eſté receües, le relegué ſortit d'Auignon ſans paſſeport, pour mieux couurir le ieu. Ce qui donna ſubiect à vn peché d'ignorance que fit Monſieur d'Alincourt ; à la maiſon duquel vne bonne action a faict beaucoup de mal.

Le Conſeiller de paix ayant eſté receu à Angouleſme aſſez froidement, eſchauffa les cœurs dans peu de temps par l'ardeur de ſes diſcours bien preparez, par l'aſſiſtance de quelques amis, & autres petites induſtries : il eut dans quelques iours le credit de faire changer les reſolutions qui auoient eſté priſes pour les gouuernemens des chaſteaux d'Angers, Chinon & Pont de Sé, & pour les diſtributions de quelques charges : ce qui refroidit les volontez de la plus part des ſeruiteurs de la Royne voſtre Mere : fit cognoiſtre aux plus aduiſez, que ſa bonté eſtoit ſurpriſe ; & porta vn des plus courageux des ſiens, ne pouuant tirer autre raiſon de l'iniure qui luy eſtoit

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

faicte par vn Preſtre, de ſe battre en duel auec ſon frere aiſné, & le ſacrifier à l'ambition de ſon cadet.

Cette paſſion, qui deuoit eſtre mortifiée par cette mort, ſe rendit plus viſue; elle changea de batterie ſelon les rencontres & les ſaiſons, & tenta toute ſorte de moyens contraires, pour arriuer à ſa fin. Celle que ce Prelat s'eſtoit propoſée, eſtoit le Cardinalat; auquel ceux de ſa condition aſpirent ordinairement: mais il y en a pluſieurs, qui n'y voudroient pas arriuer par des voyes peu honnorables. Celles qui furent ſuiuies ſix mois apres le traicté d'Angouleſme, & la reconciliation de Tours, furent ſi eſtranges, qu'elles ſeront en horreur à la poſterité.

On iugea bien, que la Royne voſtre Mere demeurant ſeparée de vous, & viuant en paix, on ne donneroit iamais de bonne grace le credit qu'apporte le bonnet rouge à vne perſonne d'vn eſprit remuant, & trop ſubtil; il ſe fallut reſoudre d'arracher ce preſent par force, de rompre pour vn temps les intelligences ſecretes auec Monſieur de Luynes, d'eſmouuoir vne guerre de la Mere contre l'Enfant, d'y engager vn Prince du Sang, dix & ſept Princes ou Officiers de la Couronne, ou Gouuerneurs de Prouinces, & tous les chefs des Huguenots; pour obliger par ce grand bruict à venir à vn accommodement, dans lequel tous ceux du party ſeroient abandonnez, & perdroient, & l'autheur de tout ce mal gaigneroit par le traicté vn chappeau rouge, teint du ſang de tous ceux qui moururẽt de part & d'autre, au rencontre ou drolerie du Pont de Sé, & laué dans les larmes non ſeulement de la Royne voſtre Mere, & des Princeſſes & Dames qui eſtoient aupres d'elle, mais d'vn million de perſonnes ruinées par quatre grandes armées.

Il eſt veritable, que cette petite piece d'eſcarlate, deuant que d'eſtre taillée & couſuë, couſta à voſtre Maieſté deux millions d'or, à la Royne voſtre Mere deux millions de liures, à voſtre peuple plus de dix; aux Princes, Seigneurs, & Capitaines, que l'ignorance du mauuais deſſein auoit faict embarquer dans ce vaiſſeau, la perte de leurs Gouuernemens, charges, penſions, & la plus grande qui eſt celle de vos bonnes graces. Outre le danger dans lequel on s'eſtoit ietté, de rendre les premieres armes de voſtre Maieſté malheureuſes: ce qui euſt porté les affaires hors d'eſperance de reconciliation, que voſtre Maieſté ne refuſa iamais à ſa bonne Mere; ayant recognu la ſincerité de ſes intentions, veu en ſon viſage, & ſur tout en ſes yeux, la tendreſſe & verité de ſes affections; & remarqué dans ſes diſcours, que ſi elle auoit eſté mal traictée par quelques vns, qui ſe diſoient vos ſeruiteurs, elle auoit eſté trompée par les ſiens: ce que

voſtre Maieſté luy fit cognoiſtre, & que par intelligence ſecrete ils auoient traicté quelques iours deuant la deſroute, & promis de faire en ſorte, qu'on rencontreroit les choſes dans l'heureuſe confuſion qui arriua. Ie l'appelle heureuſe; parce que le grand Dieu, qui ſeul peut tirer le bien du mal, fit naiſtre l'ordre de ce deſordre, fit ſortir de ce conſeil de tenebres la lumiere de ſa gloire & de la voſtre, & fit produire à ces mouuemens le repos de la Royne voſtre bonne Mere.

Tres-hſible, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

La cognoiſſance, que voſtre Maieſté, & les Miniſtres de voſtre Eſtat auoient des tours de ſouppleſſe qui furent ioüez dans tous ces rencontres, vous porta à reculer la promotion au Cardinalat, qui auoit eſté promiſe pour contenter la Royne voſtre Mere; laquelle eſtoit ſi bonne Maiſtreſſe à vn mauuais ſeruiteur, & tellement preſſée par les importunitez continuelles de ſon ambition, qu'elle abandonnoit ſes plus importantes affaires pour aduancer celle là; croyant que cette dignité en la premiere perſonne de ſa maiſon luy apporteroit quelque grand auãtage, ſur tout celuy qu'elle auoit ſuiect d'attendre de ſa recognoiſſance & fidelité à ſon ſeruice. Mais la Cour de Rome, qui n'ayme pas les eſprits trop remuans, qui eſtoit informée par de bons memoires enuoyez de France, qui ſe ſouuenoit de la tromperie faicte à PAVL V. & de ſa prophetie, reculoit ce deſſein tant qu'elle pouuoit, & le bon Pape GREGOIRE XV. auoit peine à ſe reſoudre dans ce rencontre, qu'elle inſtance qui luy fuſt faicte par voſtre Maieſté, par la Royne voſtre Mere, & continuelles ſollicitations du Prieur de la Cochere, depuis Eueſque d'Aire, & mort bien toſt apres ſa retraicte, non ſans ſoupçon d'vne mort auancée. Il auoit, eſtãt à Rome, toutes les ſepmaines des couriers: l'vn deſquels, nommé Papiniere, fut aſſaſſiné par ſon valet ſur le chemin; ce qui donna ſubiect de parler diuerſement de ce meurtre mal recherché. Martin ancien Secretaire du Prelat eſtoit vn autre emiſſaire, qui fut du depuis diſgracié, chaſſé, & reduict à vne extreme pauureté, dans la quelle il mourut deux ou trois mois apres.

Les difficultez ayant eſté ſurmontées par les rencontres du temps, par la mort de quelques vns de vos ſeruiteurs, par les inſtances & par les preſens de la Royne voſtre Mere, & par les corruptions qui font taire les raiſons: au meſme inſtant que ſur vn autre rencontre on miſt pres de la ſaincte Hoſtie ſur l'Autel de Sorbonne vn eſcrit, qui contenoit beaucoup de veritez; la nouuelle du bonnet tant deſiré & ſi viſuement pourſuiui arriua, lors que voſtre Maieſté eſtoit deuant Montpellier; ce preſent fut receu à Lyon de la main de voſtre Maieſté, auec demonſtration de grande humilité, & proteſta-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

tions d'vne parfaicte recognoiſſance enuers voſtre Maieſté, & la bonne Maiſtreſſe.

Elle ſe reſioüiſſoit de ſe voir deſchargée d'vn grand ſoing, qũe cette pourſuite luy auoit donné; lors qu'elle fut attaquée par vne autre batterie de l'ambition, laquelle non contente d'auoir la premiere dignité qu'vn Eccleſiaſtique peut eſperer en France, ſe perſuada que cet honneur luy deuoit ſeruir d'eſchelon pour monter au maniment de vos affaires, & auoir le premier rang dans vos Conſeils. Il ne fut pas mal aiſé de faire croire a la Royne voſtre Mere, que cet employ luy ſeroit treſ-aduantageux, & vn moyen de conſeruer la bonne intelligence entre vôtre Maieſté & elle; qui eſt le ſouuerain bien qu'elle s'eſt propoſée pour ce monde. Celuy qui euſt douté de la force de cet expedient, euſt eſté eſtimé priué du ſens commun: celuy qui ſe fuſt deffié du zele & de la fidelité d'vn ſeruiteur, obligé iuſques au point que Monſieur le Cardinal l'eſtoit, euſt paſſé pour vn eſprit enuieux & malin, & euſt eſté chaſſé auec infamie, s'il euſt predict la moindre choſe de celles que nous auons veu du depuis.

Voſtre Maieſté auoit encore quelque auerſion contre cette perſonne, ſe ſouuenoit des intelligences ſecrettes, qu'il auoit entretenu contre les intentions de la Royne voſtre Mere; & iugeoit que les maladies de ſon Eſtat ſeroient pluſtoſt guaries par des ſages & experimentez Medecins, que par des Empiriques hazardeux, qui ſoulagent pour trois mois, & tuent pour touſiours. Elle ſçauoit bien, que la trop grande ſubtilité eſt dangereuſe, non ſeulement dans les myſteres de la Religion, mais dans ceux des Empires du monde; & qu'il y a certains eſprits, principalement ceux des ieunes miniſtres, qui ſont ſemblables au ſoleil de Mars, plus propres à eſmouuoir qu'à reſoudre. Ceux qui auoient l'honneur d'eſtre aupres de voſtre Maieſté, ſçauent bien les ſages apprehenſions que vous en auiez, & la peine qu'on eut pour les ſurmonter: elles furent en fin vaincuës par les prieres continuelles de la Royne voſtre Mere; à laquelle il vous pleuſt de donner ce contentement à Compiegne: ce qui obligeoit celuy qui en auoit le fruict à conſacrer toute la douceur qu'il en retireroit, à celle qui l'auoit produict; là où l'ingratitude luy a faict boire au meſme lieu le plus amer abſinthe, & la violence le plus cruel poiſon, que la puiſſance paſſée en tyrannie aye iamais faict aualer à vne bonté trop liberale, & à vne parfaicte innocence.

Les commencemens de ce grand employ furent accompagnez de quelque modeſtie: mais l'ambition, qui ne s'arreſte iamais, paſſa bien toſt au de là des bornes, que la diſſimulation pluſtoſt que l'humilité luy auoient donné pour vn temps. L'année ne s'acheua

point, qu'on ne fiſt paroiſtre, qu'il eſtoit impoſſible de ſouffrir ny ſuperieur ny compagnon en credit; il failloit auoir non ſeulement le premier, mais encore le ſeul. Celuy qui s'y oppoſoit vn peu, eſtoit le Marquis de la Vieuille, qui auoit laiſsé vaincre la deffiance qu'il auoit d'vn naturel entreprenant, & auoit aproché de voſtre Maieſté celuy qui l'en eſloigna; qui non ſeulement luy fit oſter la charge, qu'il faiſoit auec ſcience & integrité, mais luy fit perdre l'honneur de vos bonnes graces, & la liberté. Ce coup d'Eſtat eſtant faict, il ne reſtoit que Monſieur le Chancelier d'Aligre dans le miniſtere; qui n'auoit point eſté produict à voſtre Maieſté par celuy, qui vouloit remplir toutes les places à ſa phantaſie; dans laquelle cet homme de bien, & venerable vieillard, paroiſſoit trop mol. Il croyoit, que Monſieur de Marillac ſeroit plus hardi; & Mr Deffiat, qu'il auoit recognu bon œconome dans le contrerolle de ſa maiſon, fort propre pour manier à ſa deuotion vos Finances; en attendant vn Secretaire d'Eſtat pour ioindre auec le ſeau, & la bourſe, la plume de voſtre Maieſté. Celuy qui fut employé le premier, eſtant homme Religieux, donna bien toſt quelque deſgouſt; mais l'opinion de ſa probité faiſoit qu'on n'oſoit pas s'en deffaire ſi toſt: on ne luy pouuoit reprocher aucune maluerſation en l'adminiſtration des Finances, & de la Iuſtice; auſſi le libelle des entretiens des champs Eliſees, ou dialogue des morts d'vn Lucian de ce temps ne dict rien que ce qu'on ſçauoit bien deuant qu'on l'employaſt dans les grandes charges de l'Eſtat; & qui donneroit plus de blaſme à ces bons & francs Gaulois, qui luy ont aydé pour y arriuer, qu'à celuy auquel on reproche des pechez effacez par le temps, par les Edicts, & par des cognoiſſances nouuelles qui ont chaſſé les anciennes. Chacun ſçait, pourquoy il a eſté deſtitué, & ce que l'ambition a faict pour auoir l'Empire abſolu de toutes les plus importantes charges du Royaume, qui ſont auiourd'huy poſſedees par des hommes, qui deſpendent abſolument de celuy, qui par des artifices eſtranges les a faict agréer à voſtre majeſté: de laquelle ils ne ſont pas tant ſeruiteurs, comme ils ſont valets de Monſieur le Cardinal; l'ambition & l'intereſt duquel les ayant mis là où ils ſont, ſon orgueil & ſon chagrin les traicte comme ſes eſclaues, & en ſorte qu'eux meſmes ſouſpirent bien ſouuent, & voudroient, s'ils pouuoient, rompre les liens de ce Maiſtre rigoureux, qui les veut engager à perir auec luy, & à s'enterrer dans ſes ruines.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

I'auois oublié à mettre dans la chaine de tous les deſſeins ambitieux, les charges d'Admiral, & de General des armees. Monſieur le Cardinal ne s'eſt pas contenté de rechercher des employs contraires

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

à ſa profeſſion, laquelle pour n'auoir manié depuis cinq ou ſix ans que fort rarement le Breuiere, & endoſſé la chappe, a oublié, que ces marques de paix s'accordoient fort mal auec les piſtolets & les harnois de guerre: mais il a fallu inuenter des mots nouueaux & inoüis en France, pour exprimer des dignitez plus grandes, que n'ont iamais eſté celles qui ont eſté poſſedées par tant de Princes & Seigneurs François, qui paſſent dans l'opinion de ce grand Capitaine de terre & de mer pour des nouices d'armes, n'ayant iamais eſté apres vne longue experience, & pluſieurs batailles gagnées, que Generaux; là où ce moderne, ſans auoir faict aprentiſſage, eſt Generaliſſime, comme Eminentiſſime; & peu s'en faut qu'il ne ſe face appeller Miniſtriſſime, & Admiraliſſime: mais il prendra ce dernier tiltre ſuperlatif, lors qu'il aura ioinct l'Admirauté du Leuant à celle du Ponant; & qu'il ſera Generaliſſime de ſoixante galeres, comme il eſt d'autant de vaiſſeaux qu'il appelle ſiens: dans leſquels, auſſi bien que dans ſes Gouuernemens, on parle de voſtre Majeſté comme d'vn Roy eſtranger. Tous les commandemens, bans, & cris publics ſont faicts de par Monſeigneur. C'eſt luy qui met & deſtituë les Capitaines & autres Officiers de puiſſance abſoluë; qui ordonne des monſtres, qui a faict fondre grand nombre de canons, qui ne portent point d'autres eſcuſſons que les ſiens: & qui a pris tous les tiltres & marques de Souueraineté par tout où il n'a que voſtre Lieutenance. Que ſera ce, ſi à tous ces effects d'intolerable orgueil, on adiouſte ceux que nous auons veu depuis peu.

Il eſt vray, SIRE, que l'ambition eſtant arriuée au ſommet de ſes pretentions, ſe change en preſomption, audace, temerité, cruauté, & tyrannie: ce ſont les armes auec leſquelles elle ſe defend, & attaque tout ce qui la menace, ou qu'elle preſume luy deuoir eſtre contraire: elle ſe plaiſt à faire ſentir ſon pouuoir aux plus grands, & à donner l'eſpouuante aux plus petits; craignant tout le monde, elle ſe faict craindre à tous; & ne pouuant, ou ne voulant ſe faire aymer à perſonne: elle ſe rend redoutable à vn chacun, & ſe faict enuironner de gardes, non comme vn Roy, mais comme vn tyran, qui craint les efforts du deſeſpoir, dans lequel il iette tous les hommes.

Iamais ambitieux n'a pris ce chemin dans vn Royaume libre, & parmy vn peuple nourry dans la douceur d'vn Empire iuſte, qui l'aye peu tenir long-temps; & ſi celuy qui l'a voulu ſuiure s'y maintient longuement, il faut que toutes les experiences du paſſé ſoyent trompeuſes; & que la prouidence de Dieu abandonne non ſeulement la conduicte de voſtre Eſtat, mais la protection de l'innocence.

Qui pourra eſcrire ſans ſouſpirer, iuſques où eſt allé l'orgueil d'vn ſerui-

teur, qui ſe voyant en poſſeſſion de la bien-veillance de ſon Maiſtre, des plus grands honneurs & des plus hautes charges, a meſpriſé les Princes du Sang de ſon Roy, iuſques à leur vouloir conteſter la main droicte, non ſeulement dans le Louure, & leur hoſtel, mais dans ſon logis; & a faict ſemblant de vouloir annexer au Cardinalat cette préeminence, que ceux de la meſme condition, de meilleure maiſon que luy; & arrachez par des veritables ſentimens de pieté à la conſeruation rigoureuſe de tous les droicts Eccleſiaſtiques, n'ont iamais deſiré. Ie ne dicts rien des plaintes, que les Ambaſſadeurs extraordinaires des Roys ont faict du meſpris de la dignité de leurs Maiſtres bleſſée en leurs perſõnes, que voſtre Majeſté a receu auec plus d'honneur que n'a faict voſtre ſeruiteur. Il eſt certain qu'il a faict litiere des Princes & Grands de voſtre Royaume, qu'il n'a point daigné les accompagner vn pas hors de ſa chambre; qu'il a voulu deſpoüiller Monſieur de Guiſe de ſa charge d'Admiral de Leuant, ſans forme de iuſtice; qu'il a faict achepter à Monſieur de Vandoſme voſtre Frere naturel la liberté par la demiſſion de ſon Gouuernement, ſur lequel il a ietré ſon cuſſinet; & apres l'auoir publié innocent, le tient exilé du Royaume iuſques à ce qu'il ſoit eſtably dans la Breragne. La preſomption, la violence, & la vangeance, l'ont porté à faire bannir de voſtre Cour trois Princeſſes; vne, qui a eu l'honneur d'eſtre femme d'vn Prince du Sang, & laquelle eſtant tirée hors de ſon élement, eſt morte de deſplaiſir; la ſeconde, qui eſt voſtre Sœur naturelle, & mariée auec vn Prince genereux de la maiſon de Lorraine, qu'on a ietté dans le deſeſpoir; & la troiſieſme, qui eſt ſortie de la meſme maiſon, & eſt la ſœur de cet incõparable Duc de Mayẽne, mort pour le ſeruice de voſtre Majeſté, & qui a eſté regreté par tous les François, excepré par celuy qui redoutoir ſon courage, & haiſſoit ſa vertu. Ie ne veux point repreſenter icy les banniſſemens de pluſieurs grandes Dames, ny faire voir à voſtre Majeſté, qu'vne ame eſt bien cruelle, qui change en aigreurs & rigueurs les douceurs, & les courtoiſies que les plus barbares ont teſmoigné aux femmes de qualité; lors que la fragilité de leur ſexe les a portées à faire quelque petite faute. Mais il eſt vray, que ſi la cholere pardonne, la ſuperbe ne ſçauroit vſer de clemence.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Nous auons remarqué dans ces meſmes rencontres, la ciuilité, gentileſſe, generoſité, & liberalité empriſonnees auec la perſonne du Mareſchal de Baſſompierre, & chaſſees hors du Royaume auec le Duc de Bellegarde: ces deux parfaicts courtiſans ne ſont coulpables, que de n'auoir point aymé celuy qui le veut eſtre en faiſant du mal, qui veut eſtre reſpecté en meſpriſant, & ſerui fidelement en trom-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

pant. Ie ne veux pas groſſir cette Remonſtrance en faiſant vn regiſtre de tous les bannis, & rapportant les eſcroües de tous les empriſonnez ſans forme de iuſtice, & detenus dans l'inquiſition d'Eſtat contre les loix du Royaume, qui ordonnent, que les priſonniers ſeront ouys dans vingt & quatre heures. Il ſuffit de dire, que la Baſtille & le donjon de Vincennes ne ſont plus des lieux pour garder les criminels, iuſques à ce que leur procez leur ſoit faict: mais vne peine perpetuelle pour les innocens ſans autre arreſt que de la partie, qui les y faict enfermer, ou pour luy auoir deſpleu, ou de peur qu'ils ne luy deſplaiſent. Qui faict de ces deux maiſons de voſtre Majeſté, vn hoſtel Dieu de pauures malades, dans lequel vn Prince, vn Mareſchal de France, & vn Abbé ſont morts ſans autre conſolation pour l'ame, que de Dieu & des Anges, & ſans ſoulagement pour le corps. Ne vaudroit-il pas mieux auoir reſpandu leur ſang tout à la fois, que de l'auoir faict corrompre peu à peu, & de l'auoir tiré goute à goute. S'ils eſtoient atteints de quelque crime, vn ſupplice public, apres vne entiere conuiction euſt faict eſtimer voſtre iuſtice, & la conſtance de ceux qui l'auroient ſouffert courageuſement: mais on a mieux aymé les faire martyrs ſans gloire, & les ſacrifier ſecrettement à la paſſion de leurs ennemis. On ne peut parler des priſons, qu'on ne ſe ſouuienne de celle du Mareſchal de Marillac.

SIRE, il faut confeſſer, qu'vn homme eſt bien malheureux qui ne reçoit du mal que par occaſion, qui eſt deshonnoré comme vn traiſtre; parce qu'il eſt frere d'vn homme chaſſé, à cauſe que la Royne voſtre Mere a parlé auec quelque chaleur, & qu'on preſume contre verité qu'il a animé ſon courage. Vn iour deuant cet eſclat, voſtre Majeſté portée par ſes ſentimens, & par ſes cognoiſſances, auoit eſcrit vne lettre remplie de teſmoignages de ſatisfaction au Mareſchal, & luy donnoit toute la conduicte des trouppes & affaires que vous auiez delà les Monts. Eſt-il poſſible que cet homme ſoit deuenu & recognu infidele au meſme temps que la Royne voſtre Mere a eſté genereuſe? S'il auoit fait quelque mal auparauant, celuy qui confeſſe dans ſon dialogue des morts qu'il vous a preſſé de le faire Mareſchal de France, & qu'il luy a faict donner l'employ en Italie, eſt criminel de vous auoir importuné de mettre le commandement de vos armées entre les mains d'vn traiſtre. S'il eſt deuenu en Piedmont, au meſme inſtant que la Royne voſtre Mere a faict paroiſtre à Paris ſa iuſte indignation, il ne faut point faire de difficulté d'en donner la cognoiſſance au Parlement, où les Officiers de voſtre Couronne doiuent eſtre iugez, ny apprehender de l'executer en Greue. Ses amis ne ſont pas ſi puiſſans, qu'il faille

craindre qu'on l'oſte à voſtre iuſtice : tout voſtre peuple la loüera, & les Grands de voſtre Royaume ſeront aduertis par cet exemple d'eſtre fideles à leur Roy, & à leur Pays.

Tres hũble, treſveritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

En toutes ces choſes que i'ay repreſenté à voſtre Majeſté, elle ne peut eſtre blaſmée ny d'iniuſtice, ny de precipitation, ny de cholere, ny d'aucune mauuaiſe paſſion ; les iuges qui enuoyent au ſupplice vn innocent, ne ſont point coulpables, mais ceux qui l'accuſent.

SIRE, vous eſtes le Iuge ſouuerain de tout voſtre peuple : Dieu vous a donné l'eſpée de la iuſtice, auec celle de la guerre : les teſmoings corrompus qui vous ſont produicts par ceux qui ont la conduicte de vos affaires, & qui rapportent deuant vous comme les Conſeillers deuant leur Preſident, ſont ceux qui condemnent les hommes, encore que vous prononciez quelquefois leur arreſt. Ie dicts, quelquefois ; parce que on proſcrit, & on empriſonne bien ſouuent ſans que voſtre Majeſté en ſoit aduertie : que ſi elle l'eſt, les pieces qui ſont contre les pretendus criminels, ſont falſifiées : celles qui pourroient ſeruir à leur defence, ſont ſupprimées ; & on rend les moindres ſoupçons en choſes legeres des crimes ſi eſtranges, que ceux qu'on veut perdre ont plus de ſubiect de loüer voſtre clemence, que de ſe plaindre de voſtre ſeuerité. On met en auant, pour releuer des faicts de petite importance, le ſalut de voſtre perſonne, & de voſtre Eſtat : on leur donne le nom formidable & ſcandaleux de crime de leze Majeſté au premier chef ; & on dict que voſtre authorité eſt perduë, ſi ceux qu'on veut perdre ne ſont perdus. Si les Cours ſouueraines font des Remonſtrances contre des Edicts qui vont à la foule des peuples, & ſi les Prouinces frontieres, qu'il faut conſeruer doucement, alleguent leurs Priuileges, & les confirmations qu'elles en ont de voſtre Majeſté, où s'oppoſent à l'eſtabliſſement de quelques nouueautez, qui tendent à leur ruine ; on reduict toutes choſes à l'authorité, on appelle les ſupplications rebellions, & on ne vous parle iamais de bonté, de clemence, de iuſtice, mais de ſeuerité, de rigueur, & de force. On ne vous repreſente point la miſere des peuples, les deſordres des guerres, les rauages de la contagion, l'extremité de la faim : mais on vous dict que cet oyſon crie touſiours & ſe debat quand on le plume. On voudroit vous perſuader, que c'eſt vn bon meſnage de perdre les cœurs des hommes pour conſeruer le corps de l'Eſtat ; comme s'il pouuoit viure, eſtant priué de ce qui luy donne la vie, & le mouuement pour voſtre ſeruice.

Ce qui eſt encore plus dangereux, eſt, qu'ayant oſté l'authorité & l'affection aux Officiers de iuſtice, les villes & la campagne ne ſe peuuent plus conſeruer que par les armes, leſquelles ne ſçauroient

Digitized by Google

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

eſtre ſeparées en pluſieurs endroicts, qu'elles ne ſoyent foibles par tout, & quelquefois chargées par les payſans, que les rençonnemens & inſolences des ſoldats ont reduict au deſeſpoir.

Le plus grand crime que les autheurs de ces conſeils violents commettent, eſt, de reiecter ſur la volonté abſoluë de voſtre Majeſté toutes ces confuſions, & generalement tout ce qui eſt trouué mauuais; ayans touſiours en bouche ſur les plainctes qui ſont faictes, Le Roy l'a voulu ainſi: c'eſt vn effect de la cholere du Roy, nous n'auons peu deſtourner le Roy de cette reſolution, & ſemblables diſcours, qui tendent à charger le meilleur & le plus Iuſte Roy de la terre, de tous les maux qui ſe font; cependant que les plus malins ſeruiteurs ſe dõnent la loüange de tout ce qui ſe faict de bon, & lors qu'ils ſe diſent autheurs des bienfaicts & des graces, renuoyent ſur voſtre Majeſté la haine des refus, & des paroles rudes; pour faire croire, quand voſtre bonté apporte quelque temperament à leur violence, qu'ils ont arreſté les effects de voſtre indignation.

SIRE, nous nous contenterions d'auoir deſcouuert ce crime, que nous appellons auec raiſon de leze Majeſté au premier chef; puis qu'il tend à vous faire perdre l'affection de tous les Grands de voſtre Royaume, & generalement de tous vos peuples, & à les faire ſouſleuer contre vous, lors que vous ne regnerez plus dans les cœurs, que ces meſchans taſchent de vous oſter par mille artifices, qui vous ſont incognus, & qui meritent vne punition extraordinaire. Mais il ſemble que ce crime, & tous les autres que nous auons faict voir, ſoyent couuerts par les deux qui ont eſté commis depuis peu; lors que la preſomption inſolente & brutale, eſt deuenuë enragee & deſeſperee.

Il eſt vray SIRE, que ceux qui ont perdu la crainte des Iugemens de Dieu, & des voſtres, qui par la frequente habitude de nuire aux hommes ont eſtouffé la honte, qui nous eſt naturele auſſi bien que la recognoiſſance, ſont dans vn tel abiſme d'aueuglement, que rien ne leur eſt ſainct & ſacré. La cruauté a celà de mauuais, qu'elle croit non ſeulement eſtre obligee à pourſuiure ſa pointe & à defendre par des crimes plus grands ceux qu'elle a deſia commis: mais l'homme violent ſe perſuade, qu'il luy eſt neceſſaire d'eſtre meſchant, qu'il ne ſe peut maintenir par autres voyes dans le credit, & dans les biens; & il voudroit, qu'il n'y euſt point de Puiſſance qui le peuſt deffaire, ny de Iuſtice qui luy oſaſt demander compte de ſes actions.

Il n'y a point de doute que Monſieur le Cardinal n'aye ces intentions. elles ſont aſſez recognuës par l'horrible attentat commis con-

tre la perſonne qui vous eſt la plus chere, & la plus proche; & qui luy deuoit eſtre la plus ſaincte apres la vôtre. Les ſiecles qui ſuiuront celuy qui a porté ce monſtre d'inſolence & d'ingratitude, prendront pour vn ſubiect de Tragœdie inuenté par quelque Poëte du temps, ce que nos Hiſtoires eſcriront de ceſte entrepriſe faicte contre le ventre qui vous a porté, la meilleure Princeſſe de l'Vniuers, & la plus liberale Maiſtreſſe enuers vn ſeruiteur, qui a eſté ſi malin, de vous donner des mauuaiſes & fauſſes impreſſions contre elle, l'a eſloignee de voſtre preſence; ce qui luy eſt plus inſupportable que la mort: l'a priuee de la liberté; a deſiré de la bannir de voſtre Royaume, l'a contrainct d'en ſortir, luy a voulu rauir la vie, en la iettant dans des douleurs capables de la faire mourir, & noircir ſa belle reputation, en la faiſant paſſer parmy les ignorans pour vne Mere ſans amour enuers ſon Fils aiſné, & ſans fidelité enuers ſon Roy.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, entre les pechez qui crient vengeance à Dieu, & à vous qui eſtes le Lieutenant de ſa Iuſtice, l'oppreſſion des Veſues en eſt vn: & nous croyons, qu'entre les crimes de leze Majeſté au premier chef, on doit comprendre l'entrepriſe contre l'honneur des Roynes durant le Regne de leurs Enfans: le deſcry des Meres de cette condition abaiſſe la grandeur de la naiſſance des Princes; & les diſcours qui ont accompagné ce crime, tendoient, comme les ſages l'ont iugé, à eſbranler voſtre Couronne. Iugez, SIRE, qu'elle obligation vous auez à celuy, qui a produict ce ſcandale par vn deſir furieux de vengeance: ce qui paroiſt aſſez par la lettre qu'il a dreſſé, & qu'il a faict adreſſer ſous voſtre nom à vos Parlemens, & aux Gouuerneurs de vos Prouinces; par laquelle la Royne voſtre Mere n'eſt accuſee, que de n'auoir point eſté en bonne intelligence auec Monſieur le Cardinal. GRAND ROY, contraindre d'aymer, & de hayr, eſt vouloir rendre eſclaues les deux plus libres paſſions de l'homme: ſera ce vn crime d'Eſtat qui merite la priſon d'vne Royne, de n'aymer pas ſes ennemis? Il eſt vray, que de les aymer, eſt le plus haut degré de la perfection Chreſtienne: mais ce n'eſt pas vn ſubiect de condemnation de ne les aymer point; pourueu qu'on retienne la vengeance. Cette verité doit eſtre ſuiuie d'vne autre; que c'eſt vn ſubiect de merite deuant Dieu, & de loüange dans le monde, de ne s'entendre pas auec les meſchans: & c'eſt vn teſmoignage de fidelité en la perſonne, qui a la premiere place dans voſtre Conſeil, de n'eſtre pas de meſme aduis auec celuy qui ruine vos affaires dedans & dehors voſtre Royaume. On ſçait bien, SIRE, que voſtre premiere obligation, apres celle que vous auez à Dieu, eſt celle de la conſeruation de voſtre Eſtat, auquel vous eſtes bon Pere; & que le ſalut d'vn nom-

vn peu hautement ; & à vous ſupplier d'eſloigner de vous celuy qu'elle en auoit approché. Il eſt certain, SIRE, que celle qui luy a procuré cet honneur, eſt obligée de pourſuiure qu'il luy ſoit oſté s'il en a abusé; non ſeulement, parce qu'elle eſt voſtre Mere, & dans voſtre Conſeil, mais parce qu'elle eſt ſa caution, qui veut eſtre deſchargée, & que vous auriez ſubiect de la blaſmer, & tout voſtre peuple, de luy ſçauoir mauuais gré d'auoir ietté dans vos affaires, & dans voſtre confiance vn homme, qui auroit par indiſcretion ou malice voulu perdre voſtre perſonne, & voſtre Eſtat. La Royne voſtre Mere eſtãt plus obligée de veiller pour voſtre intereſt, & pour le ſiẽ, deſcouurir la premiere le mal; & ſe ſeruit de la liberté, que ſa qualité luy donné, & que ſa reputation & ſa cõſcience luy recommandent, pour vous en aduertir. Elle auoit aperceu depuis le ſiege de la Rochelle, que ceux qui pilloient vos Finãces, deſroboient voſtre gloire; & elle auoit biẽ cognu, que la deſcente des Anglois en l'Iſle de Rhé eſtoit vn effect de la querelle particuliere de Monſieur le Cardinal auec Bouckingan; & que ces deux eſprits vains, Admiraux frais eſmolus, & auſſi ſçauans l'vn que l'autre, apres s'eſtre ſouuent picquotez par diſcours rapportez aux vns & aux autres, par lettres picquantes, & dans quelques rencontres & priſes de vaiſſeaux, pour commencer l'eſcarmouche, en fin auoient obligé leurs Maiſtres à venir aux mains; ce qui eſtoit vne grande imprudence à Monſieur le Cardinal, d'auoir prouoqué vn combat ſur mer, & irrité vne nation qui eſtoit lors beaucoup plus puiſſante en nombre, en grandeur de vaiſſeaux, & en hommes de marine, que n'eſtoit la noſtre, qui n'auoit que fort peu de nauires en ce temps là; & n'auoit point encore recognu ſes forces. Outre que cette guerre commença par malheur, lors que voſtre Majeſté eſtoit malade à Villeroy, & qu'elle eſtoit menacée d'vne fiéure de longue durée, que la prouidence de Dieu, qui vous ayme, & voſtre Eſtat, retrancha miraculeuſement; pour vous donner la gloire d'auoir battu la plus fiere nation du monde, dompté la plus obſtinée rebellion, & pris la plus forte place de la terre & de la mer.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance, au Roy.

Encore que les euenemens ayent eſté heureux, il ne faut pas douter que l'entrepriſe n'aye eſté dangereuſe; & que la Royne voſtre Mere ne tremblaſt lors qu'elle vous voyoit partir n'eſtant pas encore remis en ſanté, & n'euſt mauuaiſe opinion de ceux qui pour leur querelles particulieres vous auoient obligé dans les plus grandes chaleurs de l'année, & à la fin d'vne maladie, à vous trouuer dans vne armée, laquelle a eſté vrayement victorieuſe par voſtre conduicte admirable, & vigilance incomparable. Mais vous

de maladie à Sainct Iean de Morienne, on vous faiſoit arreſter en ce Pays là, où il ſembloit qu'on auoit coniuré de vous faire perdre la vie. Elle l'auoit veüe au retour de ce beau voyage reduicte à telle extremité à Lyon, que l'extréme Onction ayant eſté apportée dans voſtre chambre, les genoüils ployerent à celle, qui fut en auſſi grand danger de mourir de douleur, comme vous de maladie.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Elle fut à la veille de perdre le premier & le meilleur de ſes enfans, & ſur le poinct de voir la deſolation entiere de voſtre Royaume deſpourueu d'armes, d'hommes, de Finances, & de Conſeil.

Elle fut bien aduertie, qu'en ce temps, auquel tout voſtre peuple eſtoit en priere & en larmes; & que voſtre Majeſté luy donnoit vn exemple ſingulier de pieté, & de meſpris des Couronnes de la terre; celuy qui eſtoit la principale cauſe de la ruine qui nous menaçoit, recherchoit la protection d'vn Prince peu affectionné à la Royne voſtre Mere, & à Monſieur voſtre Frere. Voylà, SIRE, les plus grands & importans ſubiects de ſes deſplaiſirs. Voylà ce qui la fit reſoudre auec raiſon, auſſi toſt que DIEV vous auroit remis en ſanté, & luy auroit faict la grace de vous voir, de vous aduertir courageuſement de vous deffier de ceux qui faiſoient ſi bon marché de voſtre perſonne, qu'on pouuoit iuger qu'ils l'auoient venduë à vos ennemis eſtrangers, ou à ceux qui regardent voſtre ſucceſſion.

La Royne voſtre Mere ſçauoit bien auſſi, que les reſolutions priſes à Paris, deuant le depart de Monſieur le Generaliſſime, auoient eſté changées. Ses inſtructions portoient de meſnager l'eſprit de Monſieur de Sauoye, cõme treſ-neceſſaire pour le ſecours de l'Italie; à la conſeruatiõ de laquelle il auoit vn ſi notable intereſt, qu'il ne le pouuoit oublier que par le deſeſpoir, dans lequel on le ietta par vn ſi grand meſpris de ſa perſonne, & des tromperies ſi eſtranges, qu'on le precipita contre ſa volonté dans le party de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne par vn deſpit; qui eſt vne paſſion qui perd les ames les plus genereuſes, & leur faict abandonner non ſeulement les biens, mais la vie. Ceux qui ont eu quelque cognoiſſance de la ſuite de vos affaires, ſçauent bien, que cette mauuaiſe intelligence eſt venuë de la haine furieuſe, que Monſieur le Cardinal auoit conçeu contre Monſieur le Prince de Piedmont, & contre l'Abbé de l'Eſcaille, Ambaſſadeur en voſtre Cour pour Monſieur de Sauoye.

Le ſubiect de cette querelle vint de ce que Monſieur le Prince de Piedmont, en ſon dernier voyage à Paris, ſe plaignit hautement, & auec des paroles vn peu aigres, des mocqueries de Monſieur le Cardinal, qui fit retirer vos armes d'Italie ſans traicté de Paix, & l'auoit abandonné à la vangeance des Eſpagnols protecteurs des Genois: de-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres importante remonſtrance, au Roy.

ce qu'apres luy auoir promis la Lieutenance de voſtre Majeſté en Italie, on auoit faict en meſme temps ce ridicule traicté de la Valtoline de l'an 1627. ſans luy en rien communiquer, ny faire mention des intereſts de ſa maiſon. L'Abbé de l'Eſcaille s'eſtant ſouuent plaint auec quelque chaleur de ces meſpris, ayant parlé courageuſement à celuy qui apres auoir offencé ſon Maiſtre gourmandoit ſon Ambaſſadeur; il le picqua ſi viuemẽt par la liberté de ces paroles, qu'il l'obligea à le faire ſortir de voſtre Cour, & iura dés lors qu'il ruineroit sõ Maiſtre; qu'il a faict gloire d'attacquer, s'imaginãt de pouuoir paſſer pour vn grãd perſõnage, lors qu'il aura querelle auec des Souuerains, & qu'il ſe ſeruira de voſtre puiſſance pour ruiner vos alliez.

GRAND ROY, il eſt certain, que cette paſſion couſte à voſtre Majeſté, ou à ſon pauure peuple, cent millions de liures, & la vie à deux cents mille François, morts ou en Piedmont de maladie, ou en France de faim & de peſte, que les paſſages de quatre-vingt mille hommes de guerre ont laiſſé dans les logemens. Que ſi Monſieur de Sauoye euſt voulu de gayeté de cœur rompre auec voſtre Majeſté; (ce qui ne fut iamais ſon intention) c'eſt vne choſe aſſeurée, qu'apres que Monſieur le Generaliſſime luy eut faict cognoiſtre qu'il auoit tort, ayãt pris glorieuſement ſans reſiſtance la ville, chaſteau & citadelle de Pignerol, la paix d'Italie ſe pouuoit faire, & fut offerte plus aduantageuſement, qu'on ne la fera iamais, apres la mort de cinquante mille hommes François, la ruine de cent mille familles, la deſpence ou larrecin de cinquante millions, & auoir eſpuiſé la France d'argent, de bleds, de cheuaux, & enleué tous les mulets qui ſeruoient au commerce & au labour. La Royne voſtre Mere a cognu cette mauuaiſe conduicte, que quelques vns accuſoient d'imprudence, & les autres d'infidelité. Elle a veu qu'vn homme acablé de ſes bienfaicts, qui eſtoit par ſon moyen dans vos bonnes graces, obligé d'eſpargner hors de vos intereſts Meſdames vos Sœurs, & de ſuiure les bonnes inclinations & iuſtes ſentimens de ſa Maiſtreſſe; eſtoit celuy qui s'y oppoſoit le plus, luy rendoit des mauuais offices aupres de vous, donnoit des interpretations ſiniſtres à ſes conſeils, & croyoit la pouuoir touſiours payer par des diſcours affectez, & preparez pour ſa iuſtification. Elle a veu, que celuy qui deuoit empeſcher qu'il ne ſe paſſaſt rien dans voſtre Cour, contre le reſpect deu à ſa Bienfactrice, ſouſtenoit les actions, & prenoit le party contre elle de ceux qui auoient voulu marier monſieur voſtre Frere, ſans luy en rien communiquer, non plus qu'a vous, qui auez le principal intereſt en cet affaire.

Elle a apperceu qu'on ruinoit voſtre ſanté, en vous iettant dans

milſe apprehenſions, & vous donnant cent fois le iour des fauſſes alarmes de la part de vos plus proches, & de vos plus anciens & fideles ſeruiteurs; comme s'ils eſtoient ennemis de voſtre vie, & de voſtre Eſtat: artifices deteſtables, & ordinaires aux mauuais ſeruiteurs, qui veulent poſſeder leurs Maiſtres tous ſeuls, & attirer tous leurs bienfaicts, de rendre la fidelité de tout le reſte des hommes ſuſpecte, & meſme celle des perſonnes qui ont plus d'inclination & d'intereſt à voſtre conſeruation, ſi quelque horrible peché ne leur a renuerſé la nature, & vn notable iugement de Dieu n'a faict perdre l'eſprit, apres qu'ils ont abandonné la conſcience à toute ſorte de crimes. Il faut que ces ſcelerats les marquent dans la conduicte & actions de la Royne voſtre Mere, s'ils entreprennent de la faire paſſer pour deſnaturée: eſtant choſe veritable, que les pechez contre nature ne ſont iamais les premiers qui attaquent vne ame, mais la punition de tous les autres.

Tres-bũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Nos Peres ont veu dans la Cour de France des furieuſes factions entre les Grands du Royaume, du Regne des Roys François II. Charles IX. & Henry III. Le chef d'vn party eſtoit le Cardinal de Lorraine, homme de bon eſprit, Prince d'extraction, grand Prelat de condition, & courtiſan tres-accord: de l'autre coſté eſtoit vn Conneſtable de France de tres-bonne maiſon; & auquel les Roys & l'Eſtat auoient des tres grandes obligations. La Royne Catherine Mere des Roys employoit toutes ſes induſtries, pour empeſcher que les mauuaiſes intelligences, qui eſtoient entre des perſonnes de ſi grande conſideration, & dans le rencontre des premiers efforts de ceux de la Religion pretenduë reformée, n'apportaſſent quelque deſordre, & ne pouuoit ſi biẽ faire, qu'elle ne deſobligeaſt tantoſt les vns, tãtoſt les autres. Nous ne diſõs pas qu'elle fuſt dãs le crime: mais nous ſçauons biẽ, qu'elle eſtoit dãs le ſoupçon de n'aymer pas eſgalement ſes Enfans; & sõmes aſſeurez que François II. & Charles IX. en auoient quelque deffiance, ſur laquelle il euſt eſté aysé au Cardinal de Lorraine de luy procurer quelque deſplaiſir: mais ce Prince ſçauoit trop bien le reſpect, qui eſtoit deu à la qualité d'vne Royne Mere, & le danger qu'il y auoit de mettre ſes doigts entre le bois & l'eſcorce; que Milon le plus robuſte des hommes s'eſtoit engagé les mains, & auoit eſté mangé des loups, en voulant ſeparer vn arbre; que le bon ſang peut boüillir pour peu de temps, mais qu'apres il ſe remet en ſon temperament; que les naturels bien compoſez ne s'alterent iamais pour touſiours; que ceux qui entreprennent de deſmolir ce qui eſt par deſſus leur teſte, courent fortune d'eſtre accablez ſous la ruine; que Samſon esbranlant la colomne, qui

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

ſouſtenoit la ſale, fit vne action de temerité ; auſſi bien qu'Eleaſar, lors qu'il entreprit de fendre le ventre à l'elephant qui portoit le Roy.

Il eſt vray auſſi, qu'il n'y a que les hommes deſeſperez qui attaquent les perſonnes Royales : & les Hiſtoires de toutes les nations du monde nous ont faict voir, que ceux qui ont entrepris de leur faire du mal, & ſur tout les ingrats, ont pluſtoſt trouué la punition de leur entrepriſe, que la ruine de ceux qu'ils ont voulu perdre. Pardonnez moy, SIRE, ſi i'vſe de ce mot de perdre, pour vous faire cognoiſtre ce que vous n'auez point ſceu ; parce que ſans doute vous ne l'euſſiez iamais permis. On a taſché de vous perſuader, que le bien de vos affaires requeroit, que la Royne voſtre Mere fuſt ſeparée de vous pour quelque temps ; pour luy faire ſentir qu'elle auoit tort de ne s'eſtre point accordée auec Monſieur le Cardinal de Richelieu. Cette ſeparation eſt à la Royne voſtre Mere, qui vous ayme tendrement, vn ſupplice ; & cette conſideration luy apporte non pas vn blaſme (car nous ſçauons bien que vous eſtes trop bon pour luy en donner) mais vne grande loüange ; nous croyons que c'eſt voſtre intention, & que le temps la deſcouurira. Nous auons veu depuis voſtre départ de Compiegne, que cette ville & voſtre chaſteau, dans lequel la Royne voſtre Mere fut laiſſée, ont eſtez enuironnez d'vn regiment de gens de pied, & toutes les aduenuës gardées par voſtre cauallerie legere ; qu'vn Mareſchal de France a eſté commandé, pour voir & examiner tous ceux qui entreroient ou ſortiroient ; & que perſonne, hors des domeſtiques neceſſaires pour le ſeruice de la perſonne de la Royne voſtre Mere, n'a eu permiſſion de l'approcher. Nous croyons tous, que ſi vous n'auez point donné ces ordres, pour empeſcher que quelque meſchant, animé par les calomnies qu'on a inuenté contre la Royne voſtre Mere, n'entrepriſt ſur ſa perſonne, vous les auiez ignorez : & l'auez aſſez teſmoigné, lors qu'à la reſponſe, que vous auez faict à la ſeconde lettre de Monſieur voſtre Frere, vous auez aſſeuré, que la Royne voſtre Mere eſtoit en liberté. Sans faute vous l'auez eſcrit, comme vous l'auez creu, ſa deplorable condition vous ayant eſté cachée ; ceux qu'on vous a produict pour y enuoyer, ayant eſté inſtruicts de ce qu'ils vous deuoient dire, & n'ayant iamais veu les lettres de la Royne voſtre Mere, qu'on vous a renduës ſuſpectes par vn execrable blaſpheme. Monſieur le Cardinal dans ces belles apoſtilles ſur la lettre de Monſieur a declaré auſſi, que la Royne voſtre Mere n'eſtoit point priſonniere, parce qu'elle ſe pouuoit promener autour de Compiegne. Nous attendions qu'il diſt, par ce qu'elle reſpiroit, voyoit le Soleil, & qu'elle

n'eſtoit point en baſſe foſſe chargée de fers au pieds. SIRE, quand eſtre eſtroitement gardée, dans vn vieux chaſteau, par mille hommes de pied, & par trois cens cheuaux, qui ſont autour de Compiegne vne premiere & ſeconde enceinte; & tout ce que nous auons dict, ne ſeroit pas vne detention (ce que nous auons plus de honte de dire, que Monſieur le Cardinal n'en a eu de le faire) la Royne voſtre Mere, & tous les gens de bien, qui ont l'honneur de cognoiſtre ſes ſentimens, croiroient qu'elle ne peut auoir vne priſon plus eſtroite, plus puante, & plus obſcure que d'eſtre eſloignée de vous: elle n'a point de liberté, ſi elle n'a celle de vous approcher; ny de lumiere, que celle qui luy vient de vos yeux: hors de voſtre preſence, la plus grande Prouince de voſtre Royaume luy eſt vn cachot; & ſi Dieu l'auoit tant infortunée de vous perdre, toute la terre luy ſeroit vne priſon. Cela eſtant veritable, comme il eſt, qu'on donne le nom qu'on voudra pour couurir vn grand ſcandale, & l'oppreſſion de l'innocence de la plus grande Royne du monde, & de la meilleure Mere: nous croyons, SIRE, que ce qu'on a inuenté n'eſt pas tant pour tromper la France, & les Pays eſtranges, qui ſont bien informez du contraire, comme pour deſguiſer les choſes à voſtre Majeſté: laquelle ſans faute y apporteroit des remedes genereux, ſi elle ſçauoit au vray le traictement qui eſt faict à celle, qui vous a faict Roy, en conſeruant voſtre vie dans ſon ventre, & voſtre Couronne durant ſa Regence.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, d'où vous pourroit venir la cognoiſſance de la deplorable condition de la Royne voſtre Mere? ſera ce de la part de celuy qui a eſté autrefois ſon Secretaire, & maintenant eſt le voſtre: Il ſemble, que s'il y a homme dans voſtre Cour obligé à ſeruir cette grande Princeſſe, que celuy-là le doit faire, apres tant d'honneurs & tant de bienfaicts qu'il a receus de ſa bonté; & auſſi qu'il en a tous les iours le moyen, eſtant la ſeule perſonne qui reçoit les commandemens, qui confere des affaires les plus importantes, & qui eſt touſiours attaché à l'aureille de voſtre Majeſté. Mais il ſuit le chemin ordinaire des ingrats, qui s'eſtiment beaucoup obligez aux meſchants, qui pour leur intereſt particulier les ont produicts, & du tout point aux bons Maiſtres qui les ont receus; parce qu'ils ſe deffient d'auantage de la malice que de la bonté, ils ſeruent plus fidelemẽt celle là, qu'ils ne font cette-cy. C'eſt ce qui fait, SIRE, que voſtre Secretaire qui eſt vn clerc à gages de celuy qui vous l'a preſenté, a oublié que ſa Maiſtreſſe luy a donné ou laiſſé prendre plus de cent mille liures de rente, & a procuré vn honnorable & vtile mariage à ſon fils, qui luy en apportera autant. Il ne ſe ſouuient plus, que la premiere char-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

ge de Secretaire qu'il a eu, a ſerui de fondement à la ſeconde; & que la recommandation de la Royne voſtre Mere la luy a procurée. Il ſe maintient en la mauuaiſe humeur, qu'il a touſiours eu d'eſtre mal faiſant fourbe; ennemi des hommes d'honneur & de cœur, enuieux de tous les bienfaicts, meſdiſant, & enclin à faire des mauuais offices à toute ſorte de perſonnes, pour eſtre tout ſeul riche & puiſſant. C'eſt le propre des petits eſprits & des laſches; n'y ayant que les bons & genereux qui ſçachent, veüillent, & puiſſent dire, deſirer, & faire le bien. Celuy que voſtre Majeſté cognoiſt aſſez, & ſouffre trop, n'eſt pas de cette trempe: il ne ſe plaiſt qu'à deſtourner vos bonnes volontez, & à remplir voſtre ame de mauuaiſes impreſſions; ayant ſerui d'inſtrument pour y ietter les plus noires contre la Royne voſtre Mere, & pour taſcher de vous perſuader contr'elle, & Monſieur voſtre Frere; ce que le plus malin demon des enfers n'oſeroit auoir ſuggeré à celuy, qu'il recognoiſt & craint comme l'Oinct de DIEV. SIRE, il eſt certain, que les particuliers & longs entretiens que cet homme a auec vous, & l'apprehenſion que vos ſeruiteurs ont de cet eſpion, qui faict paſſer pour vn crime de vous auoir parlé à l'aureille, empeſche que vous ne ſoyez aduerti au vray de ce qui ſe paſſe en vos affaires, & ne recognoiſſiez le miſerable eſtat auquel eſt reduicte la Royne voſtre Mere: & ſi voſtre bon Ange, qui eſt le tutelaire de la France, n'agiſt dans voſtre eſprit, par quelque puiſſante inſpiration; nous n'auons plus d'eſperance qu'au temps, qui eſt vn mauuais medecin, parce qu'il ne faict cognoiſtre les maladies que par des criſes trop violentes, & bien ſouuent par des pertes de ſang ſi eſtranges, qu'on a beaucoup de peine à les arreſter. Mais la prouidence de Dieu reſerue touſiours quelque merueille, & coup de maiſtre pour les extremitez; afin de faire paroiſtre dauantage ſa gloire, & donner d'autant plus de merite aux Roys, qui ſuiuent ſon eſtoille; que les hommes non ſeulement n'y ont rien contribué, mais y ont apporté toute ſorte d'empeſchemens.

Sur ce propos, il me ſouuient d'auoir leu dans vn Hiſtorien digne de foy, que l'Empereur Baſile ayant donné ſa confiance à vn Moyne nommé Sandabarenus; comme les gens de cette profeſſion ſont quelquefois violents, & veulent gouuerner les Princes & hommes libres auec cet empire abſolu, qu'ils exercent parmy leur cloiſtres dans leſquels perſonne ne leur reſiſte, qu'il ne ſoit traicté auec beaucoup de rigueur. Ce Moyne acouſtumé à cette façon de regner, & enflé de la vanité que luy donnoit l'entiere & paiſible poſſeſſion des bonnes graces de ſon Maiſtre; ietta ſon eſprit dans la deffiance de la fidelité des principaux Officiers de l'Empire, & les fit bannir, ou

empriſonner : ayant commencé par la ruine des ſeruiteurs, entrepris de pourſuiure & finir par celle de Leon fils de Baſile, & heritier preſomptif de l'Empire; il perſuada à ſon pere ialoux, de ce qui veut eſtre poſſedé ſans pair, que l'ambition & l'impatience de ſon fils auoient entrepris de le deſplacer de ſon thrône, pour s'y loger deuant le temps. L'eſprit de l'Empereur, par le conſeil de cet homme cruel, ſe porta à faire mettre ſon fils dans vne eſtroitte & obſcure priſon, où Sandabarenus auoit volonté de le faire mourir : la crainte que tous les ſeruiteurs auoient des mauuais offices de cet eſprit malin, qui aſſiegeoit touſiours Baſile aſſez colere & ſeuere de ſon naturel, empeſcha que perſonne n'entrepriſt de l'aduertir du miſerable eſtat, auquel eſtoit reduit ce pauure Prince, qu'on n'oſoit pas meſme nommer. Mais Dieu protecteur de l'innocence, & qui ſe plaiſt à deſtruire par des foibles moyens, les deſſeins que les malicieux ont bien appuyé ſelon leur aduis; fit qu'vn oyſeau, qui eſtoit nourri dans le cabinet de l'Empereur, oubliant ſon ramage ordinaire, forma ces paroles bien diſtinctes, *Ha pauure Leon* ! & les diſt ſi ſouuent, que le pere commença à croire que Dieu l'aduertiſſoit de la miſerable condition de ſon fils; & comme il faut fort peu de choſe pour eſmouuoir vn bon ſang, l'Empereur ſe reſolut de le retirer de la priſon; & apres auoir examiné plus meurement, & ſans paſſion, les actions de Leon, & la vie & conſeils de ſon Moyne. declara celuy-là ſucceſſeur de l'Empire, & chaſtia rigoureuſement ceſtui-cy.

Tres-hũble, treſsvertuable, & treſs-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, cette hiſtoire, qui nous donne ſuiet d'admirer la prouidence de Dieu, & de craindre ſes iugemens, nous faict eſperer que celuy qui a fait cognoiſtre la verité à vn meſchant Empereur d'Orient, par vne voye extraordinaire, & tiré d'oppreſſion vn Prince, en trouuera quelque autre; pour faire cognoiſtre à vn bon Roy celle qui eſt faite à vne Princeſſe, que voſtre naiſſance à rendu la plus grande de la terre, & que le Ciel a faict la plus vertueuſe.

Ce n'eſt pas vn petit Moyne qui l'a reduite à l'extremité où elle eſt, mais, ſi nous croyons à vn de nos Hiſtoriens, vn petit fils de Moyne : ce n'eſt pas vn moyne, mais vn homme qui a pour ſon principal conſeiller vn moyne, le plus violent de voſtre Royaume. C'eſt celuy, SIRE, que vous cognoiſſez, qui eſt Agent de monſieur de mantouë : il n'eſt pas expedient que ie le nomme, de peur de ſcandalizer ſon Ordre remply de gens de bien, qui n'approuuent point ſes actions. C'eſt ce bon Pere qui creue d'ambition dans vn ſac de penitẽce; qui veut tirer à ſoy les plus grãdes dignitez de l'Egliſe auec vne groſſe corde, & qui a caché ſous vn pauure & rude capuchon, le deſir d'auoir des grãds biens, & vn bonnet d'eſcarlate. C'eſt vn hõme

Popelinie-re.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

qui a voulu fonder autrefois ſur vne reuelation feinte, vne canalierie qui ne dura que ſix mois, & qui deuoit prendre le grand Turc dãs vn an: c'eſt vn eſprit petit, inquiet, qui parle beaucoup, & ne dict rien de bon. SIRE, defiez vous de ceux qui vont aux delices, & aux honneurs par des chemins contraires, des Religieux, qui n'ont que les apparences de Religion: qui eſtãs foulez ou laſſez de leur profeſſion, cherchent les diuertiſſemens dans les affaires du monde; & ſont ſemblables aux beſtes de charge, qui ſont recrües, leſquelles ne vont plus fermement, dans le droict chemin, mais chancelent tãtoſt à droict & tantoſt à gauche. I'ay eſté forcé par la verité de dire ce que ie dicts, & d'aſſeurer voſtre Majeſté, que ce Moyne a eſté la principale cauſe de toutes les violences qui ont eſté faictes, & qu'il ne s'eſt pas contenté de diſpoſer celuy qui l'eſcoute, & qui ſe laiſſe gouuerner par luy (comme il dict) de donner des bons penſionnaires à ſon frere, mais l'a pouſſé aux eſtranges entrepriſes, qui ont eſté faictes contre la Royne voſtre Mere, & contre Monſieur voſtre Frere. Perſonne ne l'oſe deſcouurir: mais nous eſperons, que Dieu enuoyera bien toſt vn oyſeau du Ciel (c'eſt à dire, vn bon Ange) qui chantera aux aureilles de voſtre cœur: Ah, pauure MARIE, qui eſtes la Vefue de la Mere des Grands Roys! & qui eſtes indignement traictée par des valets! qui eſtes dans vne grande innocence, & dans vne grande miſere! Ah, pauure MARIE, qui eſtes tant fonduë en larmes, non pour le mal que vous ſouffrez; mais pour celuy que vous craignez, pour voſtre fils bien aymé! Ah, pauure MARIE, qui auez à force de pleurer tant perdu les yeux! qui ne peuuent plus veiller à la conſeruation de la ſanté de voſtre LOVYS; & qui ont leu dans vn eſcrit infame le vray coup frappé ſur la teſte de l'Eſtat, que celuy qui a ietté tous les iours la vie du Roy dans les hazards des guerres & des peſtes, & qui abrege ſes années par mille apprehenſions, eſt celuy que Dieu luy a donné pour le ſalut de ſa perſonne; comme ſi ceux qui ont le plus grãd intereſt, & les veritables affections, auoient quelque deſſein de la perdre. Ah, pauure MARIE, qui auez ſemé tant de bienfaicts dans vne terre qui ne vous a produict que des eſpines, qui vous perçent le cœur! & qui aprenez auiourd'huy, qu'vne petite obligation faict vn homme recognoiſſant, & vne trop grande le rend ennemi! Ah, pauure MARIE, qui auez eſté priſonniere non pas de voſtre Enfant, mais de voſtre ſeruiteur; & plus mal traictée que n'ont iamais eſté les moindres Princeſſes priſes dans vne guerre, qui ont rencontré quelque reſpect & humanité parmi les plus cruels & les plus inſolens vainqueurs! Ah, pauure MARIE, qui auez eſté contrainćte de ſortir d'vn chaſteau, dans lequel vous ne pouuiez regarder le

dér le Ciel, ſans voir les corps de garde qui vous enuironnoient ! qui auez ſçeu qu'on veut faire croire au peuple, que voſtre detention n'eſtoit pas vne priſon, parce qu'elle eſtoit vn peu large ; encore qu'on vous l'euſt renduë eſtroicte, par la iuſte apprehenſion qu'on vous auoit donnée, qu'vne promenade de mille pas vous pourroit produire vn voyage de trois cens lieuës, & vn banniſſement hors du Royaume. Vous eſtes bien aduertie, que ce deſſein n'eſt pas venu à la cognoiſſance du Roy ; mais qu'il eſtoit dans l'ame du celuy qui ne faict voir ſes reſolutions que piece à piece ; & qui deſeſperant du pardon de ſa faute, taſchoit en vous renuoyant, renuoyer bien loing la punition, qui luy viendra pluſtoſt du Ciel que de vous. Ah, pauure MARIE, qui ſçauez & voyez comme on pille voſtre cher Fils, & ſon Royaume ; & qu'on prend, auec les Finances, toutes les places fortes ; qu'on altere toutes les Loix, & toutes les volontez ; & cependant vous n'auez plus de moyen de crier aux voleurs, aux meſchans, ſecours, Iuſtice ! Ainſi l'Ange de DIEV vous parlera, GRAND ROY, puiſque tous les hommes ſont reſolus de ſe taire, ou par corruption, ou par aprehenſion : nous croyons, que le remede à tous ces deſordres & ſcandales eſt à la porte, & que ceux qui en ſont les autheurs, ſeront chaſtiez dans peu de iours.

Tres hõble, tres-ble, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Vn malheureux nommé Felician, auoit eſté aduancé & enrichy par Eliſabeth Royne d'Hongrie : c'eſtoit vn homme qui auoit vne ambition & vne malice fort cachées ; l'vne & l'autre firent vn grand eſclat. Ce meſchant ayant attaqué le Roy Charles, luy porta vn coup d'eſpée ſur la teſte : la Royne voulant parer auec la main, & defendre la vie de ſon Eſpoux, eut quatre doigts coupez, qui auoient eſté les Miniſtres, comme dict l'Hiſtorien, d'vne tres-grande liberalité enuers cet ingrat. SIRE, ceux qui ont empriſonné & chaſſé la Royne voſtre Mere, ont entrepris de luy oſter le moyen de s'oppoſer au mal, qu'ils vous veulent faire ; ont coupé la main qui vous defend, & qui leur a donné autrefois les biens qu'ils employent maintenant contre elle. Iean Gouuerneur de Croace par vn excez d'ingratitude empriſonna Marie auſſi Royne d'Hongrie ; & ſçachant que le Roy Sigiſmond venoit pour la deliurer, luy donna la liberté, apres auoir extorqué vn ſerment ſur des ſainctes Reliques, qu'elle ne ſe reſſentiroit iamais de l'iniure qu'elle auoit receu : mais cette Princeſſe ſçauoit bien, que les priſonniers ne ſont pas obligez de garder des promeſſes tirées par force, & dans vne priſon. Iean qui s'en deffia, ſe retira dans la forte ville de Dobor, de laquelle il eſtoit Gouuerneur : il y fut aſſiegé, & ſe voyant preſſé, voulut chercher le ſalut par la fuite ; en laquelle il fut pris, & peu de iours apres puny

Diſſimulata huic iniquitas & ambitio.

Illi quidem tuor dicto tot amputauit, quos habuerat profuſiſſimæ liberalitatis miniſtros.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

ſeuerement. Sous l'Empereur Michel fils de Theophile, ſa Mere Theodora, qui auoit eſté fidele Regente, fut chaſsée de la Cour auec ſes Filles; fut deſpoüillée de tous ſes biens, & empriſonnée par vn ingrat nommé Bardas. Quelque temps apres la Mere fut reſtablie aupres de ſon Fils, & Bardas aſſaſſiné par des perſonnes qui n'auoiẽt point d'intention de vanger Theodora. Alexis Sebaſtocrator, l'vn des plus cruels & des plus ſcelerats qui ayent iamais abusé dũ nom & de la puiſſance d'vn grand & bon Prince, pourſuiuit auec tant de rage la pauure Marie ſœur d'Alexis Comnenus, qu'il la contraignit, pour garentir ſa vie, de ſe retirer dans le temple de ſaincte Sophie, & d'embraſſer l'autel; duquel ce meſchant homme la vouloit faire arracher, mais le Patriarche & le peuple s'y oppoſerent. Elle fut bannie, & ſon perſecuteur apres auoir exercé des grandes cruautez, pris toutes les charges importantes, empriſonné, proſcript, & pillé tous les threſors de l'Empire, eut les yeux creuez, & fut condamné à priſon perpetuelle.

SIRE, ces exemples font voir à voſtre Majeſté, que Monſieur le Cardinal de Richelieu n'eſt pas le premier, qui a attaqué les meres, & plus proches perſonnes des Roys; il ne ſera pas auſſi le dernier que DIEV chaſtira: il eſt d'autant plus coulpable qu'il eſt le premier de ſa profeſſion, qui a attenté ſur les perſonnes ſacrées; & qui a contrainct non vne Marie ſœur d'vn Empereur d'Orient eſleué à cette dignité par des ſoldats brutaux; mais vne Marie mere d'vn Roy, faict Roy par la ſainctetté & fidelité de ſon mariage, & conſerué par la vigilance & ſageſſe de ſa Regence. Ce n'eſt pas vn barbare Sebaſtocrator, qui l'a contrainɛte de prendre pour lieu de refuge vn temple ſacré, & de s'attacher à vn autel, autrement que par le recours qu'elle a touſiours à Dieu; mais qui l'a forcée par ſa violence, & par ſes artifices de quitter la France, où elle auoit demeuré trente vn an, Regnante, Regente, fidelle Conſeilliere, & touſiours bonne Mere. Elle n'a point eu de regret de laiſſer tout le bien qu'elle y auoit apporté, celuy que le feu Roy, & vous luy auez faict; mais le ſouuerain bien qu'elle poſſede en terre, qui eſt la douce preſence de voſtre perſonne, à laquelle elle ne peut penſer qu'en ſouſpirant, & qu'elle ne ſçauroit nommer qu'en pleurant. Ce cœur qui bruſle d'amour pour vous, ces yeux qui ne peuuent plus veiller pour vous, cette bouche à laquelle il eſt defendu de parler pour vous, ces entrailles qui vous ont porté, ces mains qui vous ont defendu, ont par contrainte & auec regret demandé protection à vn beau Fils, & à vne bonne Parente, pour ſe garantir des iniuſtes pourſuites d'vn ſeruiteur ingrat; lequel s'eſtant rendu criminel, pour l'eſloigne-

ment, detention, & autres violences qu'il a exercée contre ſa Maiſtreſſe; elle a eſté ſi charitable enuers luy, qu'elle a mieux aymé fuir, que de rendre coulpable de ſa mort celuy, qui ne l'eſt que trop pour luy auoir rendu la vie amere.

Tres-hé-ble, tres-veritable, & tres importante remonſtrance au Roy.

Et afin que voſtre Majeſté cognoiſſe, que la Royne voſtre Mere s'eſt retirée auec plus de raiſon, que de paſſion; il eſt neceſſaire que voſtre Majeſté ſoit informée des deſſeins de Monſieur le Cardinal, & de la ſuite de ſes fineſſes ordinaires. Il n'a pas ſubiect de ſe plaindre, de faire des declarations contre ceux qui ont aſſiſté la Royne voſtre Mere en ſa ſortie, ny de luy rẽdre des mauuais offices ſur ce ſubiect; puis qu'elle n'a faict que ce qu'il a deſiré, & diſposé par vn grand artifice, qui eſloigna de quelques lieües les gardes des gens de pied; fit preſenter ſubtilement vne place à la frontiere, & ouurir vn peu de iour pour ſeruir de pantiere ou feneſtre; afin de la faire prendre au paſſage, s'eſtant iettée dans ce danger pour garantir ſa vie, que l'air relant d'vn vieux chaſteau, terraſſé iuſques au ſecond eſtage, euſt eſtouffé ou grandement incommodé dans les humiditez de l'Automne. Monſieur le Cardinal dict, qu'on l'a grandement preſſée de prendre d'autres retraictes: mais outre qu'elles ſont auſſi mal ſaines que celle la, elle n'a pas voulu, pour conſeruer l'honneur de voſtre naiſſance, eſtre trainée en triomphe au trauers de trois ou quatre Prouinces, ny courir fortune d'eſtre bannie hors de voſtre Royaume; ayant eu aduis qu'on auoit deſſein de luy faire acheuer par force le reſte du chemin, duquel elle auroit faict volontairement la moitié. Elle a demeuré à Compiegne tant qu'elle a peu, & a reſiſté à ceux qui la preſſoient d'en ſortir; s'eſtant perſuadée, que ce lieu là eſtant aſſez proche de la ville de Paris & du Parlement, on auroit plus d'aprehenſion de l'enleuer par violence, ou de la reſſerrer plus eſtroictement, ou de luy oſter tous ſes ſeruiteurs, pour expoſer ſa vie à la corruption de ceux que ſes ennemis luy enuoyeroient. Elle eſt ſortie pour ſe garantir d'opreſſion, & pour chercher la liberté, qui eſt naturellement deſirée, non ſeulement par les plus petits & plus vils de tous les hommes, mais par les moindres oyſillons. La plus rigoureuſe Theologie nous aſſeure, que ce n'eſt pas vn peché à vn criminel de rompre ſa priſon; à plus forte raiſon, à vn innocent: & Dieu meſme nous commande d'aller de ville en ville, pour fuir la perſecution. Mais on a pris retraicte parmy les eſtrangers; & ſur tout dans les terres d'vn Roy, que voſtre Majeſté tient pour ennemy de ſon Eſtat. Se retirer dans vne place frontiere, euſt faict crier Monſieur le Cardinal a la reuolte, à la rebellion; & l'euſt porté à faire dans peu de iours d'vne citadelle, vne priſon. Où pouuoit

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

aller vne Veſue d'vn Roy affligée, qu'aupres d'vne Princeſſe Veſue, & qui eſt entre les plus vertueuſes que la terre aye iamais porté? Cette conſideration, le voiſinage, la ſureté, l'alliance, la parenté, ont porté la Royne voſtre Mere à prendre la route des Pays bas, & à demander protection apres y eſtre entrée. Ce qui deuroit tirer les larmes des yeux, faire frapper la poictrine, & ſouſpirer cent fois le iour celuy qu'elle a tant obligé, & mis dans la puiſſance qu'il exerce contre elle, le faict eſcumer de rage en apparence: car dans ſon cœur il eſt tres-content de voir ce qu'il a voulu & acheminé; & auſſi d'auoir vn pretexte pour dire qu'on eſt dans la deſobeyſſance, dans les practiques auec les eſtrangers, parmy ceux qu'on a voulu faire croire à voſtre Maieſté, auoir eſté ſecretement fauoriſez dans les rencontres des guerres d'Italie, & par ces diſcours & impoſtures taſcher de rẽdre cette demeure odieuſe, & de fermer la porte à la liberté ſaincte, que la Royne voſtre Mere a recherché pour faire cognoiſtre à voſtre Maieſté, à vos Cours ſouueraines, à la France, & à toute la Chreſtiété, ſon innocence, l'abus abominable de voſtre nom & authorité; pour perdre le plus vertueux des Roys, & acabler la meilleure des Meres. SIRE, nous n'auons que ce ſeul moyen, & nous n'en voulons point employer d'autre, de peur qu'il ne deſplaiſe à DIEV, & à vous: mais tant que nous aurons des voix & des plumes, nous demanderons iuſtice: ſi nos requeſtes, denonciations, & accuſations ne ſont ny reſponduës, ny receuës, ny leuës, nous adreſſerõs nos plaintes au Ciel; c'eſt là où vont nos vœux pour voſtre proſperité, & delà viendra voſtre lumiere & noſtre ſecours. On pourra menacer de la priſon ceux qui ſeront enuoyez à voſtre Majeſté de la part de la Royne voſtre Mere: tous ſes ſeruiteurs iront chercher ces marques honnorables de leur fidelité; & encore que les effects de voſtre douceur & bõté naturele ſoyent arreſtez pour quelques temps, apres leſquels ils couleront auec plus de force, ceux de la Royne voſtre Mere ne ſeront point interrompus: & ſans apprendre la diſpoſition de vos affaires, puis que vous ne l'auez pas agreable, ſon parfaict amour la rendra ſoigneuſe & curieuſe de ſçauoir l'eſtat de voſtre ſanté; & la ſeule recommandation qu'elle fera à ſes ennemis, ſera de la mieux meſnager qu'ils n'ont faict.

SIRE, apres cet eſtrange effect de preſomption & de violence, il ſemble que tout ce qu'on pourra dire, ſera de petite conſequence, & que l'eſloignement du Frere vnique d'vn Roy, apres la detention d'vne Royne Mere, n'eſt pas vn crime, mais vne faute legere. Si eſt-ce qu'elle paroiſtra bien grande, eſtant conſiderée en toutes ſes circonſtances: c'eſt le ſeul Frere legitime que DIEV vous a conſerué: c'eſt

vn Prince qui n'eſt point ambitieux; malicieux, entreprenant & broüillon: c'eſt voſtre bras droict, & la perſonne apres la Royne voſtre Mere, en laquelle vous pouuez vous confier d'auantage, la force du ſang n'ayant point eſté corrompuë en luy par aucun vice malin. Dieu pour nos pechez ayant differé la fecondité de voſtre mariage, encore que tout voſtre peuple deſire que perſonne ne puiſſe recueillir voſtre ſucceſſion, qu'apres cent ans d'aage, & quatre vingts & dix de Regne; cependant iuſques à ce que la prouidence diuine y aye pourueu autrement, Monſieur voſtre Frere eſt voſtre enfant, & voſtre bonté luy a proteſté ſouuent qu'elle l'aymoit non comme Frere, mais comme Fils. Auec tous ſes aduantages qu'il a trouué dans voſtre bon naturel, & que ſa naiſſance luy a acquis, il a eſté chaſſé hors de voſtre Royaume, & contraint de mandier l'aſſiſtance des eſtrangers pour viure, & ſe conſeruer pour vous ſeruir vn iour. I'ay dict, qu'il a eſté chaſsé non par voſtre mauuaiſe volonté, SIRE; car nous ſçauons tous que vous l'aymez tendrement: mais par l'artifice, apprehenſion, ambition, & vengeance de ceux qui ne le pouuoient plus ſouffrir, ny aupres de vous, ny en France. Ils l'ont apprehendé, parce que ſa qualité & voſtre affection luy donnoient quelque liberté de parler hautement, & de vous dire la verité de ce qui ſe paſſoit. Ils ont creu, qu'il ne pouuoit demeurer dans voſtre Cour, ſans faire du bruict ſur l'empriſonnement de la Royne voſtre Mere, qui eſtoit reſolu dans le ſecret conſeil des malins deuant ſon depart de Paris; & tout eſtoit diſposé, ſans que vous en ayez rien ſceu, pour faire ce qu'on ne vous propoſa qu'à voſtre arriuée à Compiegne. Dans ce meſme triumuirat on auoit faict deſſein de vous porter par des grandes conſiderations d'Eſtat, & horribles calomnies, à vous aſſeurer de la perſonne de Monſieur voſtre Frere. Il en fut bien aduerty, & ſe contenta de dire des paroles genereuſes, qu'vn eſprit plus violent que le ſien, & qui n'euſt pas eu tant d'aprehenſion de vous deſplaire, euſt accompagné de quelque grand effect de cholere: mais Dieu le defend; vous n'en euſſiez pas eſté content, & l'inclination de Monſieur voſtre Frere n'y eſt pas portée. Il ne laiſſa pas de partir de Paris, ne voulant point eſtre obligé de faire du mal, ny ſubiect à en reçeuoir: il vous aduertit de ſa retraicte, qui fut dans la Capitale de l'appannage que vous luy auez donné; il vous fit toutes les proteſtations d'obeiſſance que vous doit vn bon Frere & fidele vaſſal. Il ne manda ſes gardes, les genſd'armes que vous entretenez ſous ſon nom, & quelques Gentilhommes voiſins, que lors qu'il fut bien informé qu'on le vouloit ſurprendre dans ſa maiſon, & qu'on auoit practiqué quelques perſonnes parmy ceux

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Tres hũble, tres veritable, & tres importante remonſtrance au Roy.

de ſa ſuite, pour ietter la diuiſion entre les ſiens, & le faire vendre par le party qui ſurmonteroit l'autre. Il vid en ſuite de cela, que voſtre Majeſté s'approchoit de luy apres la detention de la Royne voſtre Mere; & que voſtre bonne ame n'ayant autre intention que de le r'appeller aupres de vous, il recognut que celle de voſtre principal Miniſtre eſtoit ou de le faire prendre dans Orleans, ou de l'en chaſſer: que pour faire reüſſir ce deſſein, on faiſoit aduancer pied à pied vos trouppes, & que cette ville eſtoit ſur le poinct d'eſtre blocquée & affamée, les viures qu'on y apportoit ayant eſté arreſtez.

SIRE, il n'y a perſonne qui ne fuye dans ces rencontres, n'ayant point de volonté, ny de puiſſance pour reſiſter: en ce cas, il ne reſte qu'à practiquer le commandement de noſtre Seigneur. Monſieur voſtre Frere ſe reſolut à cela, ſortit d'Orleans, & priſt le chemin qui ſeul eſtoit libre; paſſa ſans faire mal à vos ſubiects iuſques en Bourgoigne, pour voir ſi vn ſeruiteur que vous luy auez donné le receuroit: & croyant eſtre en ſeureté en vne frontiere, où il vouloit viure ſans faire mal, & ſans crainte d'en ſouffrir; il n'y fut pas pluſtoſt arriué, qu'on fit entendre à voſtre Maieſté, que ceſte retraicte dans vne Prouince gouuernée par le plus paiſible Seigneur de voſtre Royaume, le menaçoit de ruine, qu'il eſtoit neceſſaire de la preuenir par vne diligence extraordinaire, autrement que tout eſtoit perdu. C'eſt ce qui porta voſtre Majeſté à faire le voyage de Bourgoigne, à y entrer en armes, à deſpoſſeder le Gouuerneur, à reduire Monſieur voſtre Frere à la derniere place du coſté de la Franche Comté. Mais ceux qui le vouloient chaſſer hors de France, & le rendre criminel, pour s'eſtre ietté entre les bras (comme ils diſent) des anciens ennemis de l'Eſtat; croyans que le deſeſpoir le porteroit à rechercher vne protection, de laquelle il euſt eu horreur hors de cette extremité, furent trompez lors qu'ils virent que Monſieur voſtre Frere (qui aymeroit mieux tomber entre les mains de ceux qui le pourſuiuent, que de donner vn mauuais ombrage à la France d'auoir vn cœur autre que François) fut d'aduis de prendre ſa retraicte dans les terres d'vn Prince allié de voſtre Couronne, qui eſt affectionné au ſeruice de voſtre Majeſté; & outre qu'il eſt du Sang de France du coſté des femmes, a eſpouſé vne petite niepce de la Royne voſtre Mere. Durant tout ce voyage de Monſieur voſtre Frere, voſtre Maieſté a receu par ſes lettres, & creances des Gentilhommes qu'il a enuoyé, toute ſorte de teſmoignages de reſpect, de ſoubmiſſion, & de deſplaiſir de ce que pour ſa conſeruation il eſtoit contrainct d'abandonner voſtre Royaume, & ſur tout

de s'eſloigner de la douceur de voſtre preſence : & parce que ſes lettres contenoient quelques plaintes contre celuy qui auoit fait arreſter la Royne voſtre Mere, & qui l'auoit obligé de ſortir hors de voſtre Eſtat, & auſſi qu'elles donnoient quelque tendreſſe à voſtre bonne ame ; on fit arreſter Monſieur de Briançon, qui fut porteur de la derniere, afin de couper chemin aux cognoiſſances qui vous pouuoient venir de ce coſté-là ; mettre les affaires hors d'eſperance d'accommodement, qui eſt tout ce qu'on deſire, & de forcer Monſieur voſtre Frere à ſe perdre par triſteſſe, qui luy a deſia causé vne maladie, ou par deſeſpoir d'entreprendre quelque choſe qui vous deſplaiſe. On penſe ſe couurir de tous ces crimes, en diſant que les ſeruiteurs de Monſieur voſtre Frere ſont meſchans. Nous ne voulons point faire icy vne apologie pour eux ; il ſe peut faire qu'il y en aye quelqu'vn qui ne ſoit pas homme de biẽ: mais il eſt certain, qu'ils ne ſont pas violents, & que s'ils auoient eu le credit de faire ſortir leur Maiſtre hors du Royaume contre raiſon, ils auroient eu le pouuoir de le porter à faire quelque violence contre Iuſtice. On leur reproche qu'ils ont eſté corrompus par argent ; ceux qui ont deſiré de les achepter, leur ont voulu enſeigner à ſe vendre : mais ils ont trouué la fidelité enuers leur Maiſtre toute entiere ; & n'ont pas veu qu'ils ayent employé les biens qu'ils ont receu de luy pour l'empriſonner & le chaſſer. S'ils eſtoient fols & inſenſez, comme on a publié contre verité dans ces belles apoſtilles, ceux-là ſont des meſchans qui ſe vantent de vous auoir porté à les faire Iuges des ſages.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Le plus grand mal qui aye eſté faict en ſuite de cette affaire, eſt en la premiere declaration adreſsée au Parlement de Paris, & tres-mal dreſsée en ce qu'elle comprend tous les domeſtiques de Monſieur voſtre Frere, ſans excepter ceux qui ſeruent ſa perſonne ; en quoy il ſemble qu'on le veüille contraindre de ſe rendre à ſes ennemis, en l'obligeant à faire boüillir ſa marmite, & à tirer ſes chauſſes. Chacun a creu, que ſi ſa perſonne n'y a point eſté compriſe, la bonté de voſtre Majeſté ne l'a peu ſouffrir ; & les ſages ont iugé, que la violence qui a eſté faicte à voſtre Parlement de Paris, pour auoir differé la verification de cette declaration mal conceuë, eſt vne grande breſche faicte à voſtre authorité & reputation : tant s'en faut que ce delay aye bleſſé l'vne & l'autre, comme on vous a voulu perſuader, pour vous porter à employer le pouuoir abſolu ; qui eſt vne piece que vous ferez ioüer quand il vous plaira : mais iamais homme de bien, ny ſeruiteur fidele, ne vous conſeillera de la faire valoir que dans vne grande extremité.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Et afin que voſtre Majeſté ſoit plainement informée de cette verité, qui eſt de tres-grande importance; il eſt neceſſaire de vous repreſenter, pour quelle conſideration nos bons & iuſtes Roys ont eſtably les Parlemens, & autres Cours ſouueraines; leur ont donné le pouuoir de verifier leurs Edicts, declarations & lettres patentes, auec la permiſſion de faire leurs tres humbles remonſtrances ſur la conſequence de ce qui leur eſt adreſſé; pour eſtre examiné par eux, non pour eſtre ſimplement enregiſtré, ce qui n'eſt l'office que des Greffiers. Ce n'eſt pas, SIRE, que ces corps ſoyent les contrerolleurs de vos actions, ou tuteurs des Roys, qu'ils ayent vne puiſſance par deſſus la voſtre, & ſoyent comme Tribuns du peuple, ainſi que ceux qui le voudroient rendre odieux vous veulent faire croire, ou que des particuliers de ces compagnies qui ignorent leur inſtitution ſe ſont imaginez, & peuuent auoir dict. Il eſt vray, SIRE, qu'ils ſont tous vos ſubiects, & vos Officiers; qu'ils n'ont point de puiſſance que celle qu'ils tiennent de vous, & ne doiuent vſer d'aucune repartie, quand vous commandez en Maiſtre. Mais vous me permettrez, s'il vous plaiſt, de vous dire vn ſecret qui vous a eſté caché.

C'eſt, SIRE, que les bons Roys vos predeceſſeurs auoient apris ce que tous les anciens Politiques ont eſcrit, & que toutes les Hiſtoires des Empires du monde ont confirmé; que les Monarchies qui n'auoient point de temperament d'Ariſtocratie, eſtoient de petite durée; parce qu'elles ſe rendoient premierement ſuſpectes, & apres odieuſes aux peuples, qui leur donnoient vn mauuais nom. Nos Roys qui ont voulu fuyr non ſeulement l'effect, mais le ſoupçon, ayant apperceu que les loix de leur Eſtat, & la ſubmiſſion des François, leur acqueroient vne entiere diſpoſition de la vie & biens de leurs ſubiects, & meſme de faire des nouueautez, impoſitions, creations d'offices, declarations, &c. ſelon le rencontre & neceſſité des affaires, pour faire receuoir ces choſes auec plus de raiſon & apparence de iuſtice, ſe ſoumirent volontairement à les faire examiner & verifier par les Cours ſouueraines, tant pour la deſcharge de leur conſcience deuant Dieu, que pour celle de leur reputation deuant les hommes, ſe reſeruans touſiours d'vſer de l'authorité abſoluë, conformement à ces mots qu'ils mettent en toutes leurs lettres patentes & Edicts, *Tel eſt noſtre bon plaiſir.* Les bons Roys, comme vous, ſe contentent de faire mettre ces paroles ſur le parchemin, pour monſtrer leur puiſſance: mais ils ne ſe ſeruent iamais de tout le droict de la Souueraineté, qui doit eſtre bien meſnagé; & ne le ſçauroit mieux eſtre qu'en ſuiuant les chemins ordinaires, qui font aymer comme bon, & eſtimer comme iuſte celuy qui les tient. Au

contrai-

contraire, on murmure contre celuy qui les quitte, & on a mauuaiſe opinion de ſon gouuernement : ce qui diſpoſe peu à peu les eſprits à la rebellion. Pardonnez moy, ſi ie vous découure cette verité tres-importante : ce n'eſt pas aymer voſtre perſonne, & voſtre Eſtat, de la couurir; & c'eſt hayr l'vne & l'autre, de la faire meſpriſer, comme font ceux que la Iuſtice de Dieu & la voſtre rẽuoyeront bien toſt deuant les Iuges, qu'ils ont voulu rendre odieux à voſtre Majeſté; & qui ſont en effect plus fideles ſeruiteurs eſtãt interdits, proſcripts, bannis & traictez auec paroles rudes, que ne ſont ceux qui ont maintenant l'honneur de vos bonnes graces, & ſont chargez de vos bien-faicts.

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Tout ce que i'ay repreſenté à voſtre Majeſté, tendoit à faire voir l'ambition, l'orgueil & la violence de celuy qui eſt le principal Miniſtre de voſtre Eſtat; & qui eſt arriué iuſques à vn tel aueuglement d'inſolence, de faire publier dans toutes les ruës de Paris vne genealogie qui le faict deſcendre de la coſte de Louys le Gros. Il ne manque rien à cela, que de renuerſer par les armes, Finances, & places qu'il a en ſa diſpoſition, la Loy Salique, & à ſe faire Roy; s'il ne ſe contente de faire ſa niepce Royne, en taſchant de faire reüſſir ſon grand deſſein: qu'il auroit deſia acheminé, s'il n'euſt rencontré dans l'eſprit d'vn Prince de voſtre Sang, & dans celuy de Madame ſa Mere, vne entiere auerſion d'vn mariage fort deſiré, mais que perſonne n'a eſté ſi hardy de leur propoſer; chacun ayant bien iugé, qu'il eſtoit impoſſible de faire reſoudre vn Prince courageux, & bien appuyé ſur les racines de ſa naiſſance, & ſur le merite particulier de ſa perſonne, d'eſpouſer vne Dame, à la verité fort pieuſe; mais qui l'eſt iuſques à vn poinct, qu'elle a faict vœu de religiõ, qui a deſia de l'aage, qui eſt petite fille d'vn Notaire, & les reſtes d'vn pauure galeux.

Apres auoir faict cognoiſtre à voſtre Majeſté vne partie des effects de la plus deſreglée ambition, & du plus fier orgueil qui aye iamais poſſedé l'ame d'vn Courtiſan; il eſt neceſſaire de dire quelque choſe de ſon auarice, qui eſt d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt plus couuerte; & que peu de perſonnes, ſur tous ceux qui ne iugent que par les apparences exterieures, ne ſe peuuent imaginer, qu'il en ſoit tourmenté comme il eſt. On void vn grand luxe, vne deſpence Royale, des gardes montez à l'aduantage, quantité de Nobleſſe penſionnaire, beaucoup de Secretaires, Pages, Eſtaffiers, Officiers, & Faiſeurs d'affaires bien couuers, pluſieurs Eſcuyries remplies de cheuaux de grand prix : on void & on entend vne bande de vingt-cinq ou trente mulets tous couuers de broderie : on remarque les deſpences exceſſiues de bouche, des baſtimens ſuperbes, & ameublemens magnifiques : cõment peut on dire que l'auarice ſe rencontre parmi

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

toutes ces profuſions, qui meritent pluſtoſt le nom de prodigalité; ou pour eſcrire en termes plus doux, de magnificence Royale, eſtant choſe veritable, qu'elle ſurmonte celle de nos Roys qui ont veſcu deuant François Premier.

SIRE, voſtre Majeſté iugera, que toutes ces choſes qui ſemblent contraires à l'auarice, ſont ſes vrayes ſources: apres que ie luy auray faict voir, qu'vne meſme ame eſt capable en meſme temps des deux extremitez, qui ruinent la liberalité, & la modeſtie. Il eſt certain, & nous le remarquons tous les iours dans voſtre Cour, & dans la façon de viure de quelques Seigneurs de voſtre Royaume, que ceux qui deſpencent en Roys, queſtent en gueux; & qu'il n'y a perſonne plus hardie à deſrober au public, plus importune à demander aux Princes, ny plus cruelle à exiger des peuples, que ceux qui ſe veulent faire paroiſtre par vne grande ſuite de Nobleſſe & valets, par des beaux baſtimens, meubles precieux & habits; qui ſont grands ioüeurs, qui ne ſçauent point donner, mais diſſiper: & ne peuuent meſnager auec honneſte prudence, ce qu'ils ont ramaſsé auec vne ſale auarice. Cette verité eſtant bien recognuë, & prouuée par l'experience; il ne reſte qu'à faire voir, que celuy que nous deſcriuons à voſtre Majeſté, eſtant le plus magnifique qui aye iamais eu part aux bonnes graces d'vn grand Roy, eſt auſſi le plus auaricieux; & qu'il ne ſe peut faire autrement, qu'outre les bienfaicts de ſon Maiſtre & ceux de ſa Maiſtreſſe, il n'aye pris ſous la main plus de trois quarts de ce qu'il a employé & reſerué depuis dix ans: ſi nous mettons en ligne de compte ce qu'il auoit deuant ce temps, la deſpence qu'il a faite du depuis, & ſon eſpargne, nous deſcouurirons ayſement la recepte.

Chacun ſçait, que ſes reuenus eſtoient fort petits, lors qu'il vint d'Auignon à Angouleſme; & qu'auſſi toſt apres il fit cognoiſtre, que ſon auarice luy faiſoit preferer le bien vtile à l'honnorable, lors qu'il rechercha & trouua les moyens de faire perdre les debtes de ſon pere & de ſon frere, & qu'il fit caſſer le teſtament du dernier, & laiſpieux faicts en vn temps, auquel, comme il diſoit, l'affliction auoit affoibli ſon eſprit. Les artifices qui furent practiquez, les tours de ſoupleſſe qu'on fit pour deſgager les biens de ſa maiſon, & ruiner des pauures creanciers, ſont cognus par pluſieurs perſonnes: & l'intelligence particuliere de tous ces deſtours a faict tenir vn homme priſonnier a la Baſtille, & l'a rendu depuis quatre ans Penſionnaire de voſtre Majeſté: n'eſtant coulpable d'autre crime, que d'auoir ſçeu ce qui s'eſt practiqué en ces affaires; qui ont faict voir que l'auarice auoit mis ſous le pied l'honneur & la conſcience, l'ayant porté à

faire declarer ſon pere ſaffranier, & ſon frere aiſné inſenſé. Cette paſſion ayant trouué dequoy eſguiſer ſon appetit, non dequoy ſe remplir dans l'Intendance de la maiſon de la Royne voſtre Mere, dans laquelle il a exercé vne cruelle tyrannie, s'eſtant rendu maiſtre abſolu de toutes choſes; ayant receu, comme il a confeſſé autrefois en preſence de pluſieurs perſonnes, en bienfaits extorquez & argent comptant, neuf cens mille eſcus, ſans les ameublemens, buffets de vaiſſelle d'or & d'argent, pierreries, & chapelle qui a couſté plus de cent mille piſtoles; adiouſtez à tout cela, que la plus part des parties caſueles ſont demeurées entre ſes mains, que perſonne n'y a eu part durant ſon gouuernement. Qu'il a vendu les charges de premier Aumoſnier, & d'Intendant, & gardé le profit des deux auec la recompence; qu'il a faict la guerre d'Angers pour ietter les Finances dans la confuſion, & conuertir la plus grande partie en ſes vſages, ou des ſiens; qu'il a entretenu la Nobleſſe qui le ſuiuoit, & la plus part de ſes parens & domeſtiques, auec les penſions de la Royne voſtre Mere; & que ceux qui ne ſe rendoient eſclaues de ſes volontez, n'ont eu que la miſere & le deſeſpoir: & vous recognoiſtrez la tyrannie que ſon auarice a exercé, & qu'elle a retiré durant l'adminiſtration des biens de ſa Maiſtreſſe pour ſoy, ou pour les ſiens, plus de deux milliõs d'or. C'eſt en ce temps là qu'il a liquidé & augmenté de beaucoup les reuenus de ſa maiſon, qu'il a achepté Limours quatre vingts dix mille eſcus; qu'il y a fait des reparations pour plus de cent mille: qu'il a acquis, faict baſtir & embellir magnifiquement ſa maiſon de Paris; qu'il a adjouſté à ſa terre des Domaines de voſtre Majeſté, les Greffes, & Offices qui eſtoient à ſa bien-ſeance; qu'il a recherché curieuſement par toute la France & en Italie les meubles precieux: qu'il a corrompu à Rome ceux qui s'oppoſoient à ſon bonnet rouge: qu'il a faict des grands preſens à ceux qui le pouuoient ayder pour ſurmonter les difficultez, qu'il a entretenu quantité de ſolliciteurs; qu'il a grandement relené ſon train: qu il a faict des feſtins exceſſifs, & tenu grand ordinaire, ayant fort peu de bien, & ſans rien emprunter. Tout cela s'eſt fait aux deſpens de la Royne voſtre Mere, qui reçoit auiourd'huy vn beau payement, non ſeulement des biens qu'elle a faict de bonne grace, mais de ceux qu'elle a ſouffert qu'on luy deſrobaſt ſans crier.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres importante remonſtrance. au Roy.

Que ſi l'auarice a faict ces pillages ſur vn petit bras de mer, & dans vn exquis; quel brigandage aura elle exercé ſur l'Ocean auec vne flotte; Si dans la maiſon de la Royne Mere, qui n'eſt qu'vn ruiſſeau de la voſtre, on a puiſé tant de biens, qu'aura on faict dans la ſource; Ce que ie diray ſurpaſſera toute creance; & neantmoins il eſt-

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

certain, que c'eſt pluſtoſt au deſſous, que par deſſus la verité. Outre que tout le fruict de la recherche des Financiers tomba dãs la bourſe de Monſieur le Cardinal, ou dans celle des ſiens: Voſtre Maieſté a dequoy tirer quelque aduantage, contre les ennemis de ſon Eſtat, de ce que ie veux dire; & vn moyen de leur faire voir voſtre puiſſance, lors que i'auray prouué qu'vn ſeruiteur, auec ceux qui ont eſté en intelligence auec luy, vous a pris dans ſix ans plus de dix millions d'or: que le baſtiment de Richelieu faict par ambition ſur le plan de celuy de Luxembourg, & trois autres maiſons baſties par celuy, entre les mains duquel Monſieur le Cardinal a mis vos Finances pour en diſpoſer librement, vous couſtent plus de huict millions de liures, & les ameublemens plus de ſix millions, lors que voſtre modeſtie oſe à grand peine faire à Verſailles vn petit logement d'vn Gentilhomme de dix ou douze mille liures de rente, & que voſtre Louure demeure imparfaict. Mais que ſera ce lors qu'on fera voir à Voſtre Majeſté les reuenus qui ont eſté adiouſtez à ces magnifiques maiſons? Richelieu, qui n'eſtoit qu'vn petit fief releuant d'vn voiſin, eſt maintenant vne terre de plus de cent mille liures de rente. Celuy qui porte le nom de Surintendant de vos Finances, & en effect n'eſt que l'argentier de celuy qui vous l'a dõné, n'a pas acquis moins de reuenu en Auuergne, en Tourraine, & en Anjou: & chacun d'eux poſſede en diuers endroicts, & differentes ſortes de biens, plus de cent mille eſcus de rente; ſans comprendre les benefices de Monſieur le Cardinal, qui valent autant que le reſte de ſon bien, & les appointemens, penſions, entretenemens, gratifications pour ſes charges & places, ſur tout pour l'Admirauté, dequoy on ne ſçauroit faire vn eſtat certain: parce que cela eſt a diſcretion, & ſans diſcretion augmente tous les iours, & que pour la marine il n'y a rien de reglé; la plus part de ce qui eſt contenu en cet article s'employant en vn comptant, quoy que voſtre chambre des Comptes puiſſe dire au contraire: à laquelle on fit paſſer par iuſſion & commandement expres de Voſtre Maieſté, il n'y a pas long temps, vn comptant de deux millions de liures, pour l'entretien de vos vaiſſeaux, ſans fournir aucun eſtat de la deſpence.

C'eſt ſur ce mot de comptant, que nous aurions vn grand ſubiect de faire voir les horribles brigandages qui ſe font dans vos Finances. Si on vous veut deſrober cent ou deux cens mille eſcus à la fois, & prendre (comme on a faict au ſiege de la Rochelle) le tiers ou la moitié d'vne voiture de Finances; cela ſe faict pour abreger chemin par les menus de comptant, ſur leſquels on expedie vn ou pluſieurs acquits de comptant, pour la deſcharge des Treſoriers de vo-

ſtre eſpargne en la chambre des Comptes : mais on n'a garde d'y faire voir les menus, qui deſcouuriroient la volerie. Ce chapitre des comptant ne deſpend que de voſtre Surintendant ; c'eſt là où il ſert ceux qui l'ont mis en charge, & ne s'oublie pas. Pour couurir ce ieu, on faict bailler des certifications par des hommes affidez, & perſonnes de neant, comme s'ils auoient receu les deniers de Voſtre Maieſté, ou pour employer en affaires ſecretes, ou pour l'entretien des vaiſſeaux, ou pour les trauaux aux ſieges des places, ou pour achepter des munitions & des viures, ou pour voyages, & autres inuentions qui ſe pratiquent. Eſtant choſe aſſeurée, que pour la digue, trãchées, & forts de la Rochelle, il ſe trouuera à l'eſpargne pour plus de ſix milliõs de liures de certificatiõs, baillées par vn valet de Chãbre de Monſieur le Cardinal, qui de boulanger de la ruë de la Mortelerie à Paris eſt deuenu tout à coup grand Seigneur, auſſi bien qu'vn autre, qui de lacquais eſt vn beneficier d'importance, & riche de trente mille liures de rente. Ces gens là, & pluſieurs autres, ne s'eſtant remplis que des mietes qu'on leur a abandonné, lors qu'ils ont ſeruy pour bien couurir la table de leur Maiſtre. Si on ſupputoit les biens de ceux qui n'ont pris que les petits poiſſons dans l'eau trouble de vos Finances, ſous la protectiõ de Monſieur le Cardinal, on trouueroit que cela monte à plus de cent mille liures de rente, ſeulement dans deux ou trois maiſons ; d'où on peut coniecturer, ce que doiuent auoir fait ceux qui n'ont peſché que des monſtres.

Tres-bũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Nous pourrions faire voir en deſtail beaucoup de choſes, deſquelles nous auons de tres-bõs memoires ; il ſuffit de monſtrer au doigt ce qui paroiſt & eſclate au Soleil, & qui n'eſt pas venu du Ciel, ny des rentes des anciennes familles. C'eſt aſſez que chacun a horreur de voir, que ceux qui ont pillé Voſtre Majeſté, & ſon peuple, n'ont pas caché leur larrecin ; qui ſeroit vn teſmoignage de quelque pudeur, mais ont publié leur peché, comme s'ils en faiſoient gloire. Encore que tout ne ſe voye pas, & qu'il y aye des Finances recelées, leſquelles dans vne diſgrace & recherche pourroient eſtre employées contre Voſtre Maieſté, & pour la diſſipation de l'Eſtat.

Vne partie de ces threſors, en bagues & argent monnoyé, ſur tout ce qui auoit eſté practiqué dans la guerre d'Italie, fut apporté de Lyon en Auignon ; dans l'aprehenſion que la maladie de Voſtre Maieſté donnaà celuy, qui au lieu d'auoir recours aux prieres enuers Dieu, & d'aſſiſter aux conſultations des medecins, metroit à couuert ſes richeſſes, & cherchoit en meſme temps des protections contre vos plus proches.

La Royne voſtre Mere, qui auoit ſceu toutes ces choſes, & plu-

Tres-hũble, tres-veritable, & tres importante remonstrance au Roy.

sieurs autres que la modestie luy fit taire, ayant parlé genereusement à Vostre Majesté; l'accusé se deffia de sa mauuaise cause, craignit vostre iustice, & l'authorité & les raisons de sa partie, en telle façõ qu'il auoit resolu de s'enfuir, s'il n'eust esté arresté par le conseil de deux Officiers, qu'il vous fit prendre pour recompẽse de l'aduis qu'ils luy donnerent de s'opiniastrer contre le mauuais rencontre. Cependant sa deffiance fut telle, qu'il enuoya les plus precieux de ses meubles dans la citadelle du Havre de grace; & fit embaler par vn des siens, qui l'a dict par mesgarde, cent sacs de pistoles d'Espagne, qui pouuoient faire en tout enuiron quatre millions de liures : on a transporté au mesme lieu, depuis peu, vingt-cinq charges de mulets d'or monnoyé. Il est problable, que Broüage n'est pas moins fourny, ou de ce qu'on y a apporté, ou de ce qui s'exige sur toutes les costes de Guyenne, Poictou, & Bretagne, ou de ce qu'on retire des salines; estant chose veritable, que le gouuernement de cette place vaut cent mille escus tous les ans, & en couste à Vostre Maiesté plus de deux cens mille. Mais comment ne feroit on ce lieu là des grandes voleries, puis qu'il a esté volé pour seruir à ce dessein, à la Royne vostre Mere laquelle ayant aperceu la tromperie qu'on luy auoit faicte, apres auoir payé la recompense, n'a point faict d'instance pour entrer en possession d'vn gouuernement que Vostre Majesté luy auoit donné; par ce qu'elle ne desire point d'autre sureté en Frãce, que celle de vos bonnes graces, & ne veut point d'autre appuy, que celuy que vostre naissance & son innocence luy doiuent apporter. C'est là où elle cherche sa retraicte, & où elle loge tous ses thresors; & croit fermement, qu'il n'y a que ceux qui ont mal faict, ou qui veulent mal faire, qui marchandent & fortifient les meillieures places du Royaume; & que la crainte de la punition pour les crimes commis, ou le dessein d'en adiouster des plus grands, les portent à se cantonner, & à faire amas de richesses contre vostre Iustice & vostre Puissance.

Sire, il est certain que celuy qui voudroit, s'il pouuoit, vous persuader qu'il est vn pauure Prestre, qui n'a point d'argent caché, en a assez auec son argentier & son clerc, pour releuer tous les affaires de V.M. & soulager vostre peuple. Le Garde des seaux de Marillac auoit faict vn estat de ce qui estoit venu à sa cognoissance depuis 5. ans, qui montoit à des sommes immenses, sans ce qui estoit passé par les comptans, rabais de vos fermes, presens des partisans, Edicts nouueaux, ce qui auoit esté practiqué dans les viures, artilleries, achapt des munitions, monstres desrobées, & sur tout dans la marine que personne ne cognoist, & qui n'a rien de reglé. Ce roole qui ne com-

prenoit rien de tout ce qui eſt prouenu de tous ces articles, & des charges qui ſont toutes entre les mains de deux hommes, deuoit eſtre preſenté à V.M. par Mr de Marillac, fut trouué dans ſa layette de laquelle on ſe ſaiſit, & fut apportée à celuy qui n'auoit garde de faire mettre en inuẽtaire ce papier, & encore moins de le vous faire voir, comme il euſt faict quelque piece, qui euſt ſerui pour faire perdre la vie & l'honneur à celuy, qu'il s'eſt imaginé auoir eſté ſon grand ennemi, & qu'il appelle ingrat dans ſon Dialogue des morts, Mais en effect nous pouuons aſſeurer auec verité, qu'il n'a point eſté ny traiſtre ny larron: que ſi on euſt trouué ſeulemẽt vne coniecture du premier crime, & quelque marque du ſecond, on n'euſt pas manqué de le publier, comme on a faict ce qui s'eſtoit paſsé durant les troubles de la Ligue. Que s'il a faict paroiſtre vne grande inclination pour l'eſtabliſſement des Monaſteres nouueaux, a facilité leurs affaires, & leur a procuré quelque biẽ; il eſtoit aiſé de retrancher les effects d'vn trop grand zele de pieté, autant excuſable, comme on doit blaſmer l'hypocriſie de celuy qui donne vos Finances auec profuſion, non ſeulement à tous les Conuents de Paris, mais a toutes les maiſons Religieuſes qu'il rencõtre en ſon chemin, pour ſe faire preſcher dãs les chaires grand ſeruiteur de Dieu & du Roy, innocent adminiſtrateur de ſon bien, & protecteur du pauure peuple; & dans les viſites frequentes que font quelques Moynes à Paris & ailleurs, leur faire combattre la verité trop clairement recognuë, & trop viuemẽt ſentie. Ce n'eſt pas la ſeule inuention qui ſe practique pour acquerir quelque reputation d'homme de bien, & effacer la creance publique: mais en tous les feſtins qui ont eſté faits de 20. 30. & 40. mille liures, à l'enchere les vns des autres, lors que le pauure peuple languiſſoit de faim, les ſoldats eſtoient mal payez, & que les affaires de voſtre Majeſté eſtoient reculees; il n'y a point eu de Maiſtre d'hoſtel, d'eſcuyer de cuiſine, bon patiſſier, & officier de bouche, qui n'aye eu vne ordonnance de cent ou deux cens eſcus pour la bonne chere; eſtant raiſonnable, que Voſtre Maieſté payant les banquets exceſſifs, elle payaſt auſſi par excez tous ceux qui les auoient dreſſez.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Tout ce que nous auons dict, n'eſt qu'vn petit abregé du luxe & de l'auarice de ceux qui ont pillé vos Finances, qui ont ruiné vos peuples, qui ont rebuté vos gens de guerre, qui ont apauuri vos Officiers de iuſtice, & cõtrainct de vẽdre à vos ſujets trop cheremẽt en deſtail, ce qu'õ les a forcez d'achepter à grand pris; & s'ils ne peuuent aſſeurer ce qu'on leur liure, qui n'eſt qu'vn peu de parchemin & de cire.

Voſtre Maieſté a vn notable intereſt de faire ceſſer tous ces deſordres; & ceux qui ont l'honneur de gouuerner voſtre conſcience,

Digitized by Google

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

ſont bien demeurez en arriere de ne ſauoir iamais aduertie, de ce qu'ils ne peuuent ignorer, qui leur creue les yeux, & leur rompt les aureilles; vne ſaincte liberté euſt deſchargé leur conſcience, & euſt ſoulagé la voſtre. Nous ſçauons, SIRE, qu'elle eſt tres bonne, & loüons DIEV de ce qu'il vous a donné vne belle ame, vne pieté admirable, & vne parfaicte inclination à la Iuſtice. Mais toutes ces qualitez, tres-aduantageuſes pour voſtre ſalut, pour le contentement de vos plus proches, & pour le gouuernement de voſtre Eſtat, doiuent eſtre aydées par quelque lumiere qui vous vienne de dehors, & qui ſoit ioincte auec l'interieure que DIEV vous donne. Ceux-là attirent la malediction de tout voſtre peuple, qui cachent celle-là, & eſtouffent cette-cy par des grands artifices. Prenez garde ſur toutes choſes, SIRE, à celuy qui les a tous ſemblables aux Courtiſanes de Veniſe, ou filous de Paris; qui veut faire paſſer pour des grandes prudences, des petites fineſſes qui ne ſont pas de durée; ſont ayſement recognuës, effarouchent tous les eſprits, & ne ſçauroient conſeruer vn Royaume, qui doit eſtre gouuerné par des maximes certaines & ſolides. La premiere & principale eſt, de faire iuſtice à vn chacun; & de commencer par celle qu'il faut rendre à ſoy-meſme, & à ſon ſang. La Royne voſtre Mere, & Monſieur voſtre Frere vnique, la vous demandent: & comme les loix du Royaume les aſſubiectiſſent à la plus rigoureuſe, s'ils ont failli; les meſmes loix, & celles de la nature veulent, que ceux qui les ont accuſez fauſſement deuant vous, qui les ont calomniez deuant voſtre peuple, & qui les ont ſcandaliſez à la face de toute la Chreſtienté, ſoyent ſeuerement punis. Outre que vous y auez vn intereſt d'honneur, trois grandes & vertueuſes Princeſſes vos Sœurs, les trois plus releuez Princes de la Chreſtienté apres vous, qui ſont leurs maris, & l'eſprit meſme du feu Roy, vous demandent cet exemple: qu'on ne veut point porter aux extremitez, où il deuroit aller pour reſpondre aux fautes extremes; mais il eſt neceſſaire, qu'il ſoit faict en la façon qu'il vous plaira, & le pluſtoſt que vous pourrez, pour la gloire de DIEV, pour la ſureté de voſtre perſonne, pour la deſcharge de la reputation des voſtres, pour la ſatisfaction de vos Officiers, & pour le ſoulagement de voſtre pauure peuple. Rappellez les eſprits égarez, rechauffez les cœurs refroidis, donnez la liberté aux priſonniers, remettez en leurs places ceux qui en ont eſté chaſſez par la violence, laquelle ne peut continuer ſans leur mort qui met en danger voſtre vie. Ne croyez pas ce qu'on vous a voulu perſuader, que les frequens changemens des Miniſtres d'Eſtat apportent vn grand deſordre à vos affaires. Il eſt vray, SIRE, que les mutations des Medecins & des remedes

ordinai-

ordinaires empeſchent la guariſon des malades; qu'il eſt dangereux de percer vn vieux abcez, encore qu'il incommode le corps, & que c'eſt le propre d'vn deſgouſté de taſter vn peu de chaſque viande: mais ceux qui ſe ſeruent de ces maximes, qui doiuent conſeruer les gens de bien dans la conduicte des affaires des bons Roys, ne les ont pas propoſées lors qu'ils vous ont faict faire pluſieurs changemens, iuſques à ce qu'ils n'ont veu perſonne qui ne dépandiſt plus d'eux que de vous. Maintenant, apres auoir exigé de voſtre Majeſté des ſermens iniuſtes & abominables pour obliger voſtre ame à ne rien eſcouter, ou à leur declarer tous les bons aduis qui vous ſeront donnez contre eux: ils voudroient vous faire croire, s'ils pouuoient, que l'action de la plus grande iuſtice que vous ſçauriez faire, ſeroit vn teſmoignage de legereté. Ils font publier par des eſcriuains infames, & qui ſont à leurs gages, que vous les deuez garder pour les grands ſeruices qu'ils vous ont rendus. Ils diſent qu'ils ont pris la Rochelle. Qu'auez vous donc faict, puiſſant & genereux Monarque? n'eſtiez vous en ce ſiege qu'vn petit volontaire? On ne compte pour rien les actions de tant de braues hommes, qui ont bien executé vos ordres. On ne dict rien du Mareſchal de Schomberg, qui a chargé ſi viuement les Anglois; du Mareſchal de Thoiras, qui les a ſouſtenus long-temps ſans apparence de ſecours; du Commandeur de Valancé, qui donna l'inuention de le faire paſſer: & de beaucoup de ſages Capitaines, & vaillans ſoldats, que voſtre conduite a dreſſez, que voſtre preſence a animez, & leur courage a porté dans les hazards. On diroit, à ouyr parler les flatteurs de Monſieur le Cardinal, qu'il a eſté l'Ange qui a tué tout ſeul l'armée de Sennacherib, lors que celle des Iſraëlites dormoit: & que Dieu nous a enuoyé vn Samſon, qui ſans ayde d'aucune perſonne, & ſans machoire d'aſne a deſfaict les trouppes des Philiſtins. On imprime, que non ſeulement l'Eſtat doit ſa conſeruation, mais la Religion ſa liberté à vn autre qu'à vous, & par vn crime qui paſſe le premier de leze Majeſté, on vous oſte la gloire que vous eſtimez plus que la vie. A la verité ce ſeroit vne grande merueille, ſi la Religion deuoit quelque choſe a ceux qui teſmoignent n'en auoir point. Les progrez qu'elle a faict dans voſtre Royaume ſont deus à la ſolide pieté de V. M. & aux conſeils de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui deſtruiſent la vraye Egliſe en Allemagne, & dans le Pays bas. Non que ie veüille blaſmer les conſiderations d'Eſtat, qui vous ont porté pour ſauuer l'Italie, & garder d'oppreſſion vos alliez, d'aſſiſter les Princes & Republiques qui ont peu diuertir les ennemis, & tirer les mauuaiſes humeurs des parties nobles pour les ietter ſur les plus eſloignées.

Tes-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Tres-hi-ble, tres-verita-ble, & tres im-portante remon-ſtrance, au Roy.

Mais il y a certains aduis qui ne doiuent point venir des Eccleſiaſtiques, & ſur tout des Religieux qui ſe diſent bien reformez.

Le mariage, le trafic, & condamner les criminels, ſont choſes bonnes & vtiles à la republique; cependant elles ſont deffenduës aux gens d'Egliſe. Tout ce qui eſt bon ne doit pas eſtre practiqué indifferemment par tous les hommes; & la diuerſité des profeſſions faict en vne vn crime, ce qui eſt vne vertu en l'autre. Il n'eſt pas bien ſeant, que les Ambaſſadeurs de Hollande, & les Agents du Roy de Suede ſoyent adreſſez à vn Religieux, encore qu'il ſoit bon pour l'Eſtat de les aſſiſter. C'eſt vne choſe plus eſtrange, que ce Moyne aye procuré l'aſſemblée de Leipzig de vingt & cinq Princes, ou villes Anſiatiques, des ſectes de Caluin ou de Luther, pour leur faire reſoudre vne Ligue proteſtante contre la Catholique; pour laquelle ce meſme homme a eſté autrefois Solliciteur en voſtre Cour, & c'eſt vn crime execrable d'auoir voulu corrompre vn ingenieur François, qui ſert le Roy de Poloigne, pour luy faire trahir ſon Maiſtre, & donner entrée au Turc dans trois ou quatre places; de peur que le Polonois n'aſſiſtaſt l'Empereur: ce deſſein eſt bien eſloigné de l'inuention ou reuelation de la Croiſade, qui deuoit prendre le grand Turc.

En toutes ces choſes nous ne parlons pas des raiſons d'Eſtat, que nous voulons croire eſtre bonnes: mais nous aſſeurons, que les Eccleſiaſtiques, qui font publier qu'ils ſont les reſtaurateurs de la Religion, deuroient laiſſer a d'autres les ſoings des affaires des Proteſtans, & teſmoigner d'auantage de pieté & de charité qu'il n'en paroiſt en leurs actions, & ſur tout auoir l'eſprit de paix, que IESVS-CHRIST a laiſſé pour heritage à ſes enfans; & qui leur doit eſtre tellement recommandée, que ſainct Auguſtin ne faict point de difficulté de dire, que celuy qui ne l'ayme pas, eſt enfant de perdition, & Ante-chriſt.

Quelle qualité donnerons nous à nos Eccleſiaſtiques, qui recherchent les guerres pour ſe rendre neceſſaires, piller mieux à couuert dans les confuſions qu'elles apportent, faire perdre la cognoiſſance de leurs crimes, & fuir la punition: qui ne ſe contentent pas d'agacer les ennemis eſtrangers, mais irritent les enfans de la maiſon, les Grands du Royaume, & les peuples, pour les ietter par deſeſpoir dans les factions, & dans la rebellion; & apres tout cela, ils diront qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui ſoyent fideles, qu'il n'y a point de places, ny point de gouuernemens aſſeurez à Voſtre Majeſté, que ceux qu'on leur met entre les mains, en donnant des recompences exceſſiues a ceux qu'on veut deſpoſſeder; rendant leur fidelité ſuſpecte, pour y loger ceux qu'il en faudra tirer, peut eſtre dans peu de temps,

auec beaucoup plus de frais, qu'on n'en a faict pour les y mettre.

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonstrance au Roy.

SIRE, on vous descouure vn des plus grands abus de vostre Royaume, dans lequel les changemens des Gouuerneurs des places fortes s'est rendu aussi frequent que celuy des Ministres de vostre Estat: lesquels ne se voulans point maintenir par la reputation des bonnes actions, & sur tout en recherchant les moyens qui les asseureroient pour long temps de la continuation de vostre bien-veillance, acheptent au pris du sang de vos subiects les meillieures retraictes; ne se contentent pas d'vne ou de deux, mais en veulent auoir vingt ou trente: ce qui est d'vne perillieuse consequence; non seulement parce que le plus clair de vos Finances y est employé, mais qu'on ne sçauroit estimer combien vous coustent les constructions des citadelles nouuelles, les fortifications des anciennes qu'on munit contre vous, l'entretien des garnisons trop fortes pour conseruer les places, & estimées trop foibles pour garder les thresors: outreque celles des autres villes frontieres n'estant point entretenuës, ont contrainct les Gouuerneurs de les venir offrir à ceux qui trouuent le moyen de vous faire agréer leur demission, en leur payant aurant comme elles coustеroient si on les retiroit des mains des Espagnols, ou des Anglois: s'estant cet infame & dangereux trafic continué depuis la mort du feu Roy; mais n'estant iamais venu au point où il est mis, par ceux qui l'ont autrefois blasmé en autruy pour trois ou quatre places, & qui maintenant en possedent en leur nom ou de leurs parens, alliez & affidez, plus de trente, & en tiennent en marché plus de dix de tresgrande importance.

Ie ne sçaurois oublier vne ruse qu'on a pratiqué pour oster au Mareschal de Thoiras le Gouuernement de l'Isle de Rhé: celuy qui vouloit estre Maistre de tout l'Ocean de France, de ses Ports, de ses Forts, de ses Isles & de ses vaisseaux, apres la prise de la Rochelle, persuada à Vostre Majesté, pour se rendre plus aisement & auec moins de bruict Gouuerneur de cette Isle, qu'il estoit necessaire; pour le bien de vos affaires, de raser la citadelle de Sainct Martin, qui auoit esté tres-bien bastie par le soing & conduicte dudict Mareschal; lequel ne laissa pas de tesmoigner quelque petit regret de voir comme il disoit, couper la teste à la fille aisnée. Mais comme il est sage, & fort obeissant aux commandemens de Vostre Majesté, il ne dist pas tout ce qui pouuoit seruir pour arrester ce dessein. Celuy de Monsieur le Cardinal estoit, de faire rebastir la citadelle apres qu'on auroit eu la demission; & d'obliger Vostre Majesté à vne double despence, qui est tousiours colorée par quelque pretexte nouueau, que les bons esprits inuentent tout a propos, pour venir à

Digitized by Google

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

bout de leur entrepriſe, qui eſt en effect de ſe cantonner, & partager le Royaume auec vous, ou de faire vn effort pour l'enleuer tout entier, ſi la prouidence de Dieu & voſtre prudence ne les arreſtent bien toſt.

Le remede à ce mal eſt, d'oſter le moyen de ſe mettre à couuert contre voſtre iuſtice, & de troubler le repos de la France, à ceux qui ont ſubiect d'aprehender voſtre indignation, & le reſſentiment de vos plus proches qu'ils ont voulu perdre. SIRE, il eſt neceſſaire d'empeſcher que ceux-là ne facent les tyrans dans les extremitez de voſtre Royaume, qui l'ont faict trop long temps au milieu; & par vn bon reglement qui ſera ſainctement iuré, couper chemin à l'aduenir à l'ambition, auarice, & deſſein pernicieux de ceux qui veulent auoir le gouuernement de pluſieurs places. Que les plus fideles ſeruiteurs n'en ayant qu'vne, & les miniſtres de voſtre Eſtat, ny leurs parens du tout point, pour leur donner ſubiect de ne ſe confier qu'en leurs bonnes actions, & en l'affection de vos ſubiects; & ſur tout en voſtre bien veillance, qui protegera touſiours ceux qui feront bien, comme au contraire elle chaſtira ſans apprehenſion de mauuaiſe ſuite, ceux qui abuſeront de l'authorité que vous leur mettez en main, & ſe prendra à leurs perſonnes, auquel cas les plus fortes citadelles ne leur ſeruiront de rien: au contraire leur nuiront beaucoup; Voſtre Majeſté eſtant forcée, iuſques à ce qu'elles vous ſoyent renduës, de retenir priſonniers ceux qui en ſeroient quittes pour vn eſloignement: en quoy Monſieur le Cardinal a grandement failli, n'ayant pas ſceu recognoiſtre, que le iugement de Dieu nous perd bien ſouuent par les meſmes choſes dans leſquelles nous auons cherché noſtre affermiſſement. La qualité de M^r le Cardinal l'exemptoit d'vn plus rude traictement que d'vn congé: il ſemble que les places qu'il tient, & les threſors qu'il y a retirez, luy donnent la hardieſſe de s'enfuir, ou obligent V. M. à s'aſſeurer de ſa perſonne; puis qu'elle a mieux aymé courir le hazard de tomber du plus haut de ſa fortune ſur les baſtions & canons du Havre de grace ou de Broüage, que ſur les licts molets, & riches tapiſſeries de Richelieu.

Le bon & ſolide iugement de Voſtre Maieſté auoit preueu ce mal, & auoit trouué vn moyen de luy couper chemin, lors qu'elle commanda de ſa bouche, & par ſa preuoyance ſeule, au Secretaire d'Eſtat, qui expedia les prouiſions du Surintendant de vos Finances, d'y attacher & faire mettre ſous le contre-ſeel vne declaration, qui portoit, que le Marquis Deffiat ne pourroit iamais pretendre d'eſtre Miniſtre de voſtre Eſtat, d'auoir ſeance dans voſtre Conſeil eſtroict, d'eſtre Gouuerneur de Prouince, ny de place forte, ny aſpirer à aucune

charge d'Officier de voſtre Couronne: Voſtre Majeſté ayant voulu par ces loix arreſter non ſeulement l'ambition & l'auarice de celuy qui entroit dans cet employ; mais luy faire cognoiſtre, que s'il auoit plus de ſoing de ſes intereſts que des voſtres, il n'y auroit aucune apprehenſion de remuement, ny conſideration de dignité qui empeſchaſt de le traicter, comme on feroit le moindre de vos Financiers conuaincu de peculat. Voſtre Majeſté voulut, pour luy donner plus de crainte, retirer la copie ſignée de ſes prouiſions, auec celle de ladicte declaration; dequoy elle a treſbonne memoire, comme de tout ce qui eſt iamais venu à ſa cognoiſſance; qui ſçait bien que nous ne mentons pas, & que cette declaration n'a point eu d'effect. Voſtre Maieſté iugera auſſi, s'il n'eſt pas expedient de ne receuoir iamais vn Miniſtre ny Secretaire d'Eſtat, ny principal Officier, par les recommandations & pourſuites importunes de celuy qui eſt dans voſtre Conſeil eſtroict, qui en faict vn à ſa mode, qui deſpend entierement de luy, qui faict ſeeler ce qu'il veut par l'vne de ſes creatures, ſigner à yeux clos par l'autre, deliurer argent ſans compter, mettre des canons dans ſes citadeles ſans nombre, & des munitions ſans peſer par le troiſieſme: faiſant cognoiſtre à ce triumuirat par la puiſſance qu'il a eu de l'eſtablir, qu'il n'en a pas moins pour le ruiner quand on le faſchera. SIRE, ceſte trop grande intelligence, principalement quand elle ſe porte au mal, eſt la cauſe de la deſolation de voſtre Eſtat; comme la trop grande deſ-vnion en peut reculer le bien. C'a eſté vne fatalité, que depuis la mort du feu Roy la plus part des Miniſtres de l'Eſtat ont attaché leur eſprit, & perdu le temps qu'ils deuoient employer à vos affaires, aux intriques de Cour, & à faire des cabales pour ſe chaſſer les vns les autres, ou pour s'entendre à voſtre preiudice.

Tres-hũble, treſveritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

Voſtre Majeſté, qui eſt par la grace de Dieu treſ-bonne meſnagere, eſtant aduertie des larrecins qui ſe font dans vos Finances, les arreſtera en oſtant par vn arreſt ſeuere les comprans qui ſeruent de couuerture à tous les pillages; eſtant choſe veritable, que celuy de vos menus plaiſirs qui ſont au deſſous de la mediocrité, & celuy de l'entretien de quelques eſpions & penſionnaires ſecrets, vous font deſrober plus de quatre cens mille eſcus tous les ans, & en temps de guerre la moitié dauantage. Voſtre Maieſté iugera auſſi, s'il n'eſt pas expedient de regler les deſpenſes de la marine, d'en prendre cognoiſſance, & la donner en deſtail à voſtre chambre des Comptes, afin qu'on voye là où va le quart de voſtre eſpargne, qu'on dict eſtre englouti par la mer.

Il eſt auſſi treſ-important, que Voſtre Maieſté examine les deſſeins

Digitized by Google

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

de ceux qui voudront faire entreprendre des guerres mal à propos, ou qui ne les termineront pas quand il trouueront vn plus grand aduantage pour voſtre gloire, & conſeruation de vos Capitaines, ſoldats, munitions de guerre, Finances, & pauure peuple, que de les cõtinuer auec la ruine de toutes ces choſes; pour ſe rendre plus neceſſaires & venger leurs querelles particulieres. Ce qui eſt abominable deuant Dieu, & puniſſable dans toutes les iuſtices des Empires du monde. SIRE, les bons & ſages Roys (comme vous eſtes) ne ſont iamais portez à entreprendre vne guerre, que par neceſſité; & ne la font que pour eſtablir la paix dans leurs Eſtats, ou l'acquerir à leurs alliez: & lors qu'on l'a demandée, & que l'occaſion s'eſt preſentée de la donner, ou de l'accepter ſans vn notable preiudice de leur reputation, l'ont embraſſée comme vne fille de Dieu, ſœur de la Iuſtice, mere de l'abondance, tutrice de la pieté, & le plus riche preſent que le Ciel puiſſe enuoyer à la terre, & les Roys donner à leur peuple.

Nous ſçauons bien, que Voſtre Maieſté a vn bon deſſein de pourueoir au ſoulagement du ſien; & l'auroit deſia faict, ſi elle n'euſt eſté retenuë par les affaires qu'elle a eu au dedans & au dehors de ſon Royaume, & par les mauuais conſeils de ceux qui proteſtent en voſtre preſence, dans les aſſemblées publiques & dans leurs imprimez, qu'ils recherchent les moyens de le deſcharger, & qu'ils le feront paroiſtre dans peu de temps, apres que toutes les guerres, qu'ils veulent faire, ſeront terminées; c'eſt a dire, que nous recognoiſtrons la ſcience d'vn admirable operateur, apres que l'Eſtat ſera tout relaxé & rompu: qu'on fera l'eſſay d'vn excellent baume, apres qu'on nous aura tous bleſſez; & on nous donnera vn bon remede, lors qu'on nous aura tous empoiſonnez: ou pluſtoſt que ce grand reſtaurateur & ſauueur deſcendu du Ciel (ainſi baptisé par le R. P. Guron) nous reſuſcitera tous, apres qui nous aura tuez par peſte, par guerre, & par faim; & qu'il créera vn beau monde nouueau, lors qu'il aura faict de ceſtui-cy vn chaos de confuſion. Il recherche, dict-il, tous les moyens de ſoulager le peuple. Pour acheminer ce bon deſſein; il met toute ſorte de mauuais eſprits, en queſte de partis nouueaux; il faict doubler & tripler les droicts de voſtre grand ſeau, qui eſt la ſacrée marque de voſtre Iuſtice, & de voſtre Foy; reduict le huictieſme du vin au quatrieſme; il preſente trente Edicts a la fois à trois Cours ſouueraines; ils crée des millions d'Officiers qui ſont autant de ſangſuës; il diuertit & pille les deniers du Taillon, il retient les monſtres des gens de guerre, pour les faire nourrir & payer les preſts par les payſans, qui n'ont

pas le moyen d'auoir vn morceau de pain pour eux meſmes, & empruntent à cent pour cent des vſuriers.

Tres-hũble, treſveritable, & tres importante remonſtrance au Roy.

SIRE, nous ne doutons pas, que voſtre bonté & pieté n'euſſent vne grande compaſſion de tant de pauures Chreſtiens & François, que Dieu a rangez ſous voſtre authorité, & qui ſont les images de ſa raiſon; comme vous eſtes celuy de ſa puiſſance: mais leur miſere vous eſt cachée. On ne vous dict pas, & vous ne ſçauriez voir le grãd nombre de ceux qui s'en vont peupler les pays eſtrangers, & faire des ſoldats à vos ennemis; combien la famine, fille de la guerre, & mere de la peſte, vous en a rauy; & quelle deſolation ces trois fleaux ont apporté dans quelques Prouinces: leſquelles, auec toutes les autres, n'eſperent qu'en voſtre bonté; prient Dieu tous les iours, & le font prier par les ames innocentes pour voſtre proſperité & ſanté, & demander qu'il vous face la grace d'auoir vn conſeil composé de gens de bien, qui ſecondent vos ſainctes intentions pour leur ſoulagement, & pour l'appuy de voſtre dignité Royale; qui conſiſte, comme dict Salomon, *en la multitude du peuple.*

SIRE, il eſt aiſé de iuger, que ce grand bien n'arriuera iamais que par quelque changement; duquel tous les diſcours de ceux qui ont l'honneur de vous approcher, & les eſcrits publics veulent deſtourner Voſtre Majeſté, comme d'vne choſe qui apporteroit quelque preiudice à voſtre reputation, & ruineroit vos affaires: & cela ſeroit vray, ſi les hommes eſtoient tels qu'ils ſe deſcriuent eux meſmes; & ſi leurs actions cognuës par beaucoup de milliers de perſonnes n'eſtoient plus puiſſantes pour les vous faire condamner, que les belles paroles des parties, ou les groſſieres de 3. ou quatre flateurs, pour les faire abſoudre. SIRE, il eſt vray, que ſi c'eſt vn teſmoignage de legereté, ou de cholere, de chaſſer vn ſeruiteur fidele; c'eſt vne marque de bon iugement, & action de Iuſtice, d'en chaſtier vn meſchant. Mais celuy qui eſt accusé, eſt vn autre Cardinal Ximenes; il eſt vray en ſon orgueil, & en ſon luxe; comme il eſt vn Cardinal d'Amboiſe en ſon ambition d'eſtre Pape, vn Cardinal d'Yorck ou Cleſel en ſon ingratitude, & vn Cardinal d'Hongrie en ſes fourberies, qui broüillerent toute la Chreſtienté, & contraignerent vn bon Empereur de s'en deffaire par vne voye extraordinaire. Le noſtre a tous les vices de ceux-là, & n'a pas vne de leurs vertus. On nous louë ſes conſeils, qui ont eſté ſi perilleux, qu'encore qu'il y en aye qui ont reuſſi, ils ſeroient tous blaſmez par le Senat de Spatre, ou de Rome; dãs lequel on ne conſideroit iamais les choſes par l'euenemẽt, mais par la prudẽce qui les auoit proposées, & cõduictes. Qui doute, que la temerité n'aye prouoqué les Anglois, lors qu'il failloit

Tres-hũble, tres veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

reduire à la raiſon les Rochelois ? & que la vengeance particuliere n'aye treſ mal à propos irrité Monſieur de Sauoye, lors qu'il eſtoit neceſſaire de ſecourir le Montferrat ? Ces deſſeins ont eu vne aſſez bonne iſſuë, par ce que la generoſité des executions a mis à couuert l'imprudence des reſolutions ; & que l'aſſiſtance de Dieu, qui ayme Voſtre Majeſté, & a touſiours eſgard à la ſincerité de vos intentions, auec voſtre preſence ont faict reüſſir toutes choſes à voſtre aduantage : ce qui n'a pas eſté ſans vne grande perte de braues hommes, que les maladies ont tué, & ſans vne deſpenſe extraordinaire qui a fort incommodé voſtre peuple ; & encore reſte il peut eſtre quelque ſuite, qui nous pourroit faire voir, ſi Dieu n'y met la main, que Voſtre Majeſté a eſté mal ſeruie. SIRE, c'eſt vn malheur qui accompagne ordinairement tous les bons maiſtres, d'auoir des mauuais ſeruiteurs ; les deffiants, & les ſeueres, les tiennent plus en crainte, qui leur faict peſer plus exactement ce qu'ils conſeillent, & ce qu'ils font. Ceux qui rencontrent vne grande douceur & liberalité, abuſent bien ſouuent des graces & bienfaicts qu'ils reçoiuent de ces belles vertus ; & entrent en preſomption, que les aduantages qu'elles leur donnent, viennent de leur merite, & de leurs ſeruices. Ainſi peu à peu la fortune s'enyure, & eſtant aueugle de ſa nature, & yure par accident, elle oublie d'où elle vient ; ne ſçait point ce qu'elle faict, & ne void pas où elle va : elle frappe auſſi toſt ſur l'amy, que ſur l'ennemy : ſur ſon maiſtre, que ſur ſon valet : deſtruict plus ordinairement le bien, que le mal : & en fin ſe precipite elle meſme dans quelque abiſme de malheur, où la Iuſtice de Dieu la faict perir, & cognoiſtre non ſeulement meſchante & furieuſe, mais encore ſotte & ridicule.

SIRE, voila au vray l'eſtat où ſe trouue cette prodigieuſe fortune, que le vulgaire eſtime, que les ſages meſpriſent, que les grands redoutent ; qui s'eſt faicte ſentir à toutes les conditions de voſtre Royaume, & qui a eſté au plus haut point de ſa violence, lors qu'elle a attaqué la Royne voſtre Mere, qu'on la veuë ſe heriſſer contre ſa Maiſtreſſe, cracher contre le Soleil qui l'a engendrée, & renuerſer l'appuy qui l'auoit ſouſtenuë ; qu'elle a violé le reſpect qui eſt deu à la naiſſance, qualité, & vertu de la Royne voſtre Eſpouſe, qu'elle a bouleuerſé toute ſa maiſon, & l'a ſouuent changée ſelon ſa phantaſie ; qu'elle a pourſuiui à picques baiſſées Monſieur voſtre Frere vnique, entrepris de faire paſſer les excuſſons d'vn petit Gentilhomme, deuant ceux des legitimes Enfans de France ; & nous a voulu enſeigner, que ſi nous auions creu qu'ils ſuccedoient par ordre à la Couronne ſans ſauter ſur la teſte de perſonne, que maintenant vn

Prince

Prince pourroit eſtre Roy apres auoir eſté inferieur à celuy, auquel il commanderoit. Quels deſordres ſont cecy? Il ne reſte rien plus à cette fortune inſolente & entreprenante, qu'à ſe mettre à voſtre coſté, & apres à vous laiſſer derriere. Arreſtez-là, GRAND ROY: faictes luy cognoiſtre, que vous la pouuez deffaire auſſi facilement comme vous l'auez faicte: ſi la Puiſſance l'a eſleuée, que la Iuſtice l'abbate: vous la deuez à vous meſme; & apres vous, à la Royne voſtre Mere, qui eſt voſtre premiere ſubiecte; & comme telle, vous la demande, non comme Mere: car la querelle de cette qualité, eſt la voſtre; puis qu'elle vous a faict homme, & Roy; que ſes ſoings aſſeurent voſtre vie, & ſa vertu voſtre Couronne. Les Meſchans la veulent eſbranler par des artifices ſecrets, & que nous n'oſerions publier. Ils attaquent auſſi voſtre perſonne, non ſeulement en meſnageant mal voſtre ſanté, & rempliſſant voſtre eſprit de mille apprehenſions; mais encore ils vous veulent priuer, s'ils peuuent, de la benediction de la longue vie, & de la fecondité du mariage, qui ſont les deux graces que Dieu enuoye aux enfans qui conſolent leurs meres. La ſaincte Eſcriture l'aſſeure ainſi, & que tout malheur arriue à celuy qui afflige ſa mere. Nous ne doutons pas, que le reſpect ne ſoit tout entier dans voſtre ame: mais vous eſtes obligé de donner l'exemple public à tous vos ſubiects, & en eſtes tres-humblement ſupplié par tous les Peres & Meres qui font la meilleure partie de voſtre Royaume; & par toutes les Veſues, qui vous demandent, pour leur conſolation, celle de la Veſue du Grand HENRY voſtre Pere: elle s'en va mourante, lors que ſa ſolitude luy donne loiſir de conſiderer & bien examiner toutes les circonſtances du ſubiect de ſa douleur; & que ſon amour, & les cognoiſſances qu'elle a de l'eſprit de ceux qui ont preuenu le voſtre, la font trembler à tout moment, lors qu'elle void mille dangers qui enuironnent voſtre perſonne, & qui menacent voſtre Eſtat. Vous ne trouuerez pas auſſi mauuais, que le cœur qui vous a donné la vie, & qui a ſes plus forts mouuemens pour vous, aye quelque petit ſentiment pour Monſieur voſtre Frere; principalement pour l'amour de vous, qui trouuerez touſiours plus de ſureté en la vigilance d'vne bonne Mere, en l'affection d'vn bon Frere, & en voſtre Sang qui n'eſt point alteré par le vice, que vous ne ſçauriez faire dans l'ame corrompuë d'vn mauuais ſeruiteur.

Tres-humble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

SIRE, vous pouuez facilement remettre toutes choſes en leur ordre naturel, & les tirer de l'eſtat de violence, où elles ſont, ſans en faire à perſonne. Il eſt vray, SIRE, que les offenſez ne la demandent pas: mais ſi vous voulez auoir plus d'eſgard à la condition des perſonnes qu'à leurs fautes; ils vous ſupplient treſ-humblement, de

Tres-hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

faire reparer, par les voyes les plus douces que vous pourrez trouuer, la breſche qui a eſté faicte à voſtre repuration, les ruines de vos affaires, les iniures que les voſtres & les Grands de voſtre Royaume ont receu; & donner pour l'aduenir vn ſi bon ordre, que les maux publics & particuliers, que nous auons deſcouuert, ne viennent iamais plus des ſources qui les ont produicts. Dieu vous commande ces deux choſes: quels deſguiſemens que les faux Prophetes y puiſſent apporter, vous ne pouuez conſeruer ſa grace, auoir la tranquillité de voſtre eſprit, faire iuſtice à voſtre peuple, le deſcharger, luy donner la paix, eſtre arbitre de la Chreſtienté, & continuer a eſtre le miroüer des bons, pieux, genereux, & iuſtes Roys, que cela ne ſoit faict. Pour en venir à bout, il ne faut qu'eſcouter la nature, voſtre bonne ame, l'inclination que vous auez au bien, & voſtre prudence: ne prenez point d'autre conſeil; vous n'en auez iamais eu de plus mauuais, que lors que vous en auez trop pris d'autruy, & qu'on a faict tous les iours des grandes aſſemblées de cinq & de ſix heures, dans leſquelles la tromperie, qui eſt vne grande diſcoureuſe, a ſurpris la verité, qui n'a pas beaucoup de paroles: le feu Roy la trouuoit chez ſoy, comme vous ferez dans vous meſmes, & dans vn ou deux tours de gallerie auec vn ou deux hommes ſages & vertueux. La France, voſtre Cour, la ville de Paris, ne ſont pas tellement deſpourueuës, que vous n'en rencontriez de plus capables, & de plus gens de bien, que ne ſont ceux qui veulent perſuader qu'ils ſont les Hercules, & les Atlas, qui ſeuls peuuent ſouſtenir le Ciel de voſtre Eſtat. La prouidence de Dieu l'auroit bien abandonné, s'il n'y auoit qu'vn homme qui le peuſt conſeruer; & l'honneur qui vous eſt deu vous ſeroit rauy, s'il y auoit vne autre perſonne qui nous fuſt neceſſaire que la voſtre. Auſſi ce mauuais eſcriuain du coup d'Eſtat nous aſſeure, qu'il vaudroit mieux auoir perdu deux villes que ce grand Conſeillier: c'eſt trop peu, ſi la France ne ſubſiſte que par luy, & n'a point de gloire que celle qu'il luy a acquis, comme il veut faire croire; celuy qui a ſauué le tout, & qui garde tant de fortes places, ſeroit liuré à bon marché, ſi ſon pris n'en valloit plus de deux. Mais nous dirons au contraire, qu'il vaudroit mieux qu'vn ennemi euſt enuahy deux de vos Prouinces, que de garder plus long temps celuy qui les ruine toutes. Arreſtez ſon ambition, ſon auarice, & ſa violence, GRAND ROY: appellez aupres de vous ceux qui par le droict de la nature y doiuent eſtre, & le meritent par la vertu: ne receuez perſonne dans voſtre Conſeil eſtroict par l'importunité de ceux qui ont l'honneur d'y eſtre: ayez deffiance de ceux qui ſe preſente, & ſe font de feſte; reculez ceux qui s'approchent, & approchez ceux qui reculent: ceux

là ſont les ambitieux, auaricieux, & imprudents; ceux-cy ſont les modeſtes, les deſintereſſez, & les ſages : deliurez vous & nous de ceux-là, recherchez ceux-cy. Voyez où ſont paſſées vos Finances, vos canons, vos munitions : ſoulagez voſtre pauure peuple: & Dieu vous donnera vne parfaicte ſanté, le repos de l'eſprit, vne belle lignée, la paix au dedans & au dehors, vn bon conſeil, des Officiers fideles, vn Royaume obeiſſant, & vous comblera de toutes ſortes de benedictions. Ainſi ſoit-il.

Tres hũble, tres-veritable, & tres-importante remonſtrance au Roy.

FIN.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE SVR LES CALOMNIES ET BLASPHEMES DV S^r DES MONTAGNES OV EXAMEN DV LIBELLE INTITVLE' DEFENSE DV ROY ET DE SES MINISTRES.

AV ROY.

SIRE,

Si la porte de la Iuſtice euſt eſté ouuerte à la Royne voſtre Mere, ceux qui la calomnient ne prendroient pas le chemin de l'inſolence, apres auoir ſuiuy iuſques au bout celuy de la violence: ils n'adiouſteroient point aux plus cruelles actions qu'on aye iamais veu, les plus horribles blaſphemes qu'on aye iamais leu: Monſieur le Cardinal ne ietteroit point dans la ſource de Voſtre vie, & dans celle de ſon bien, la boue de laquelle il a eſté tiré, & ſe contenteroit de l'auoir remplie d'amertume.

Nous ſupplions tres-humblemẽt V. M. ſi les plaintes & les larmes de la Vefue iniuſtement affligée, qui montent iuſques au thrône de Dieu, ne peuuent arriuer iuſques au voſtre, pour vous demander Iuſtice pour vous meſme, de permettre à vos fideles ſeruiteurs d'entreprendre voſtre defenſe auec celle de la Royne voſtre Mere. Perſõne ne peut trouuer mauuais que la recognoiſſance & la verité employent auec modeſtie les armes, deſquelles l'ingratitude & le menſonge ſe ſont ſeruies auec effronterie.

Nous garderons le reſpect qui eſt deu à vn Grand Roy, & nous ſouuiendrons du bon aduis que donnoit Paryſatis mere d'Artaxerxes à ceux qui vouloient faire des remonſtrances à ſon fils, d'vſer de paroles de fin lin. C'eſt l'intention de la Royne voſtre Mere, qu'en defendant ſon honneur, qui eſt le voſtre, on ne bleſſe pas le voſtre, qui eſt le ſien; & qu'on ne tombe point dans le crime, qui a eſté commis par ceux que nous accuſons. Sils ont eſté ſi laſches de ſe mocquer des innocens, qu'ils ont rendus miſerables; nous ne ſerons pas ſi foibles de repartir auec l'aigreur, qui pourroit eſtre excuſee par la force de noſtre douleur.

SIRE, nous auons bien creu, que la France ayant produit vn Achitophel, qui pourſuiuoit ſa Maiſtreſſe & Bien-factrice, pleurante, & deſpoüillee de ſes biens; elle rencontreroit dans ſon chemin quelque Semei, qui luy ietteroit des pierres, & la maudiroit. Nous viſmes auſſi toſt apres ſa detention l'Entretien des champs Eliſees, & le Coup d'Eſtat. Ces libelles, auſquels on n'a rien reparti, ont donné la hardieſſe à des Eſcriuains beaucoup plus impudens de faire diſtribuer dans la ville de Paris, de ſemer par toute la France, & enuoyer aux pays eſtranges, des liures tres-infames. L'enfer en a horreur, encore qu'il aye recognu ſon ſtile, & ſon encre, &

que les plus malins de ſes eſprits les ont dictez aux plus meſchãs de la terre.

Celuy qui les a tous ſurpaſſez, eſt vn homme qui s'eſt perſuadé qu'il deuoit appuyer par ſes eſcrits l'aduis qu'il auoit donné en Theologien, ou plutoſt en faux Prophete, pour la detention de la Royne voſtre Mere. Ce liuret execrable a eſté ſuiui d'vne grande quantité d'autres: ils ont rempli de ſcandale toute la Chreſtienté, & ont fait tant de bruit dans Paris, que les pauures malades ont eſté ſur le point de faire preſenter requeſte au Lieutenant ciuil, pour faire taire mille faineans, payez pour les crier par toutes les ruës & carrefours.

Si tous les peres & meres de voſtre Royaume, ſe pouuoient aſſembler, ils feroient ſans doute vne deputation ſolemnelle pour ſe plaindre des pernicieuſes inſtructions, qu'on donne à leurs enfans, & de ce que les Predicateurs n'oſent plus preſcher le commandement de Dieu; qui eſt le ſeul qui porte promeſſe d'vne longue vie en ce monde, & de l'eternelle en l'autre.

1. Tim. 4. *C'eſt pour cette raiſon que Philon le Iuif appelle la pitié enuers les peres & meres, l'arbre de vie planté dans tout le monde; parce qu'elle conſerue & reſtablit l'huile de la lampe du cœur, lors qu'il aime & honnore ceux deſquels il l'a tirè. Platon dit, que nous deuons garder aupres de nous ceux qui nous ont donné la vie, comme images viuantes & domeſtiques de la Diuinité, qui nous apportent plus de bon-heur que toutes les ſtatues des Dieux.*

Si tous les enfans ont cet intereſt commun, il faut aduoüer, que celuy des Roys eſt tres-particulier; lors que la naiſſance leur donne la Couronne: elle eſt touſiours aſſaillie, bien ſouuent esbranlee, & quelquefois abatuë par les defauts qu'on remarque dans leurs meres, & qui leurs ſont impoſez malicieuſement par ceux qui regardent la ſucceſſion de leurs enfans.

SIRE, V. M. n'eſt pas ſeulement offenſee par cet attentat, mais elle pourra remarquer dans cet imprimé qui porte le nom de Voſtre Defenſe,

Pag. 92. 93. 94 95. 96. *que celuy qui eſt ingrat enuers ſa Bien-factrice, iuſques à conuertir ſes bien-faits en iniures, a deſia par la meſme ingratitude conuerti les voſtres en reproches, & les a reduits à rien. Il ſe plaint fort au long, & par pluſieurs exemples, que V. M. n'a point fait pour luy ce que les Roys vos predeceſſeurs, & les Princes qui regnent à preſent dans les autres parties de l'Europe, ont fait pour ceux, qui ont eſté honnorez de leurs bonnes graces. Il dit qu'ils n'ont pas rendu la centieſme partie des ſeruices que V. M. a receu de Monſieur le Cardinal, & qu'elle ne ſçauroit recompenſer non ſeulement en luy preſtant ſans caution voſtre Royaume (comme il publie que V. M. veut faire) mais en le luy donnant tout entier, & ne ſe reſeruant que Verſailles.*

GRAND ROY, *c'eſt ainſi que l'ambition, l'auarice, & les prodigieuſes fortunes ſont touſiours ingrates; elles ſont comme la pierre Siphnie,*

qui s'endurcit eſtant arrouſee d'huile. Celuy qui croit auoir merité le tout, n'eſtime iamais vne partie; & s'il veut auoir le reſte, non ſeulement il meſpriſe ce qu'il poſſede, mais il tient pour iniuſte celuy qui ſe reſerue quelque choſe, & il deuient ſon ennemy. Il ne faut pas trouuer eſtrange s'il l'eſt de ceux qui entreprenent de le faire cognoiſtre meſchant, puis qu'il l'eſt de celuy qui le fait paroiſtre grand; ny s'il veut perdre ceux qui le blaſment pour les biens qu'il a extorquez, puis qu'il vouloit ruiner celuy qui ne les a pas tous abandonnez.

Sa puiſſance qui eſt conduite par la malice, & ſa fineſſe qui eſt accompagnee de violence, ont commis, & ont voulu deguiſer les maux que la Royne voſtre Mere a ſoufferts: mais elles ne ſçauroient couurir les diffamations ſcandaleuſes publices auec priuilege, & noms des Imprimeurs. Cette entrepriſe a fait trembler les ſages, pleurer les gens de bien: elle nous a forcé de prendre la plume, pour aduertir V. M. du danger, auquel ſa perſonne, ſa reputation & ſa Couronne ſont expoſees.

Si en teſmoignant nos bonnes intentions, & ſaintes affections, nous ſommes traitez auec toute ſorte de rigueur: nous chercherons la conſolation dãs nos conſciences, & dans le Ciel. Nous nous ſouuiẽdrons, que l'Empereur Baſile, ſurnommé le Macedonien, eſtant emporté par vn grand cerf, vn bon & adroit ſeruiteur coupa la ceinture de ſon Maiſtre, par laquelle il eſtoit acroché à vn andoüiller: ce braue homme qui auoit ſauué la vie à ce Prince, fut tué par vn flatteur, qui dit qu'il auoit tiré l'eſpee contre l'Empereur.

SIRE ſi nous ſommes mal-heureux, que nos ennemis, qui ont l'auantage d'eſtre atachez à vos oreilles, perſuadent à V. M. que nous l'ataquons; nous dirons pour noſtre defenſe, que nous voulons couper les liens, par leſquels noſtre Roy eſt attaché à vne beſte farouche qui l'emporte. Nous croirions eſtre Martyrs en mourant apres auoir conſerué voſtre vie, & defendu l'honneur de la Royne voſtre Mere, ſur tout la part que V. M. y doit prendre.

Nous la ſouſtiendrons ſans apprehenſion des violences ſecretes & publiques de Monſieur le Cardinal; nous ſommes aſſeurez, que nos plumes eſtant celles de la verité, qui eſt vne aigle generoſe & clair-voyante, deuoreront celles des oyſeaux de nuict, qui ſont les impoſteurs & flatteurs que Monſieur le Cardinal employe & entretient à vos deſpens.

Il trouuera plus de repos dans le ſilence que dans le bruit: ſon train & ſes actions en ſont aſſez ſans y adiouſter celuy des colporteurs. Ils crieront vn iour auec liberté les veritez, qu'on n'oſe voir qu'en cachettes, cependant que le menſonge publie hautement les triomphes de l'iniuſtice.

V. M. recognoiſtra en nous plus de ſincerité, plus de courage, & peut eſtre, plus de capacité pour ſon ſeruice, qu'on n'en peut trouuer parmi les

valets des faueurs : ils employent toute ſorte d'eſtayes tirees du desbris de voſtre auctorité, des ruines de voſtre Eſtat, des eſclats de voſtre gloire, & adiouſtent les feſtus de leurs foibles plumes pour appuyer la grandeur de Monſieur le Cardinal.

Dieu qui aime voſtre perſonne, & voſtre Royaume, qui protege les innocens, & qui a pitié des opprimez, qui reſiſte aux ambitieux, & qui deteſte les violens; fera cognoiſtre en ſon temps toutes ces veritez à V. M. & nous le prierons ſans ceſſe pour voſtre proſperité & ſanté.

SIRE,

De VOSTRE MAIESTE'

Tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-fidele ſeruiteur, & ſuiet.

François Fidele.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE.

SERONS nous pauures habitans de la vallée de larmes, ie ne dis pas attaquer, mais regarder le Seigneur des Montagnes, qui ſouſtiennent le Ciel? Elles iettent des feux & des flammes, comme celles de Sicile; ou pluſtoſt comme Sina, ſur laquelle on nous veut faire voir le grand Dieu, tonnant, ardant, conſumant, & vn Moyſe, qui deſcend auec les tables de la Loy. Il employe l'Eſcriture ſaincte pour nous reprendre, & menacer: il entre en vne telle cholere, que ſi nous luy repliquons la moindre parole, il caſſera ſur noſtre teſte les deux pierres, ſur leſquelles il dit que Dieu a graué ſes commandemens. Iettons nous à genoüils deuant luy, prions le d'eſtre pour nous, & luy teſmoignons que nous deſirons de nous conuertir. Mais i'ay peur que cet homme a reuelations, qui ſe dit le Seigneur des Montagnes, ne ſoit point le bon Moyſe; mais cet impoſteur de Candie, qui fit precipiter, noyer, & mourir dans les deſerts tant de pauures Iuifs, qui alloient auec luy au rencontre du Meſſie. Ce qui m'en fait defier, eſt qu'il s'appelle Seigneur (ce que le vray Moyſe ne fit iamais) qu'il confeſſe qu'il eſt tranſporté de furie comme Balac ennemy iuré des Iſraëlites; qu'il abuſe de l'Eſcriture ſaincte, appliquant aux bons Catholiques les deſcriptions que l'Apoſtre ſainct Iude a fait des heretiques, deſquels il eſt ſolliciteur general. Il ne faut point faire de difficulté de l'aborder, ny craindre de toucher cette montagne, encore qu'il ſemble qu'elle ſoit toute en feu. Ie ſçay bien *qu'elle fumera ſi on la frappe*. Qui en doute? puis qu'elle a vomi tant de flammes, de charbons, & de cendres, pour

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Exod. 32.

Num. 23.

Pſal. 42.

Vrais & bons amis de François fidele.

bruler, noircir, & accabler des innocens qui eſtoient eſloignez par reſpect & par crainte.

Il eſtoit queſtion de refuter les faits contenus dans vne lettre de Monſieur Frere vnique du Roy. S. M. auoit reſpondu en termes generaux, ſans vouloir, pour quelques conſiderations, examiner tous les articles & chefs des accuſations contre ſon principal Miniſtre. On demandoit Iuſtice à celuy, qui la peut, & doit faire aux plus foibles de ſon Royaume contre les plus puiſſans; & qui permet par les loix de ſon Eſtat, que ſes Parlemens la rendent en choſes ciuiles contre luy-meſme. Ce grand & bon Prince porte le nom de Iuſte, & le ſera touſiours, encore que les effects de ſa iuſtice ſoient (en ce qui nous regarde) arreſtez pour quelque temps. C'eſt par la malice de ceux, qui luy voudroient oſter la plus belle vertu de ſon ame, & rompre le plus riche fleuron de ſa Couronne; parce qu'ils ont ſuiet de craindre celle qui a la puiſſance, & qui aura bien-toſt la volonté de les chaſtier. Nous l'eſperons ainſi, quels artifices qu'on puiſſe apporter pour deſtourner le cours de la Prouidence diuine, pour couurir les crimes qui meritent punition, & pour fermer la bouche aux accuſateurs. Le ſecret iugement de Dieu veut, que la fleche qui partira de ſon arc frappe d'autant plus rudement, que la corde ſera plus tenduë, que les pechez des coulpables s'augmenteront, que la patience des innocens leur aura acquis plus de merite: ſur tout, lors que l'oppreſſion de la Vefue ſe rendant plus violente aura fortifié la voix, qui demande à Dieu la vengeance: le cœur de l'affligée ne la deſire pas, mais qu'il plaiſe au Roy de faire reparer l'iniure qui eſt faite à ſa Naiſſance, & les ruines de ſon Eſtat, par les voyes que ſon bon naturel & ſa prudence luy ſuggereront.

Cette grande Princeſſe ne demande autre choſe ny au Ciel, ny en la terre: elle ſe ſouſmet à la volonté de Dieu, & à la Iuſtice du premier Parlement de France, dans lequel elle a eſté declarée Regente, deſchargée de ſon Gouuernement, remerciée & loüée par la bouche du Roy, de l'affection, de la fidelité, & du courage qu'elle auoit teſmoigné en la conſeruation de ſa perſonne ſacrée, & de ſon Eſtat.

Failloit-il ſur le ſuiet d'vne lettre eſcrite par Monſieur, qui ne contient que des faits qui le touchent, & ne parle au Roy qu'en paſſant du mauuais traictement qui eſt fait à leur bonne Mere, prendre occaſion de faire vn libelle diffamatoire, impie, execrable, & digne d'eſtre brulé auec ſon auteur? Failloit-il deſchirer les entrailles qui ont porté le Roy, & intereſſer non ſeulement

S. Mi

S. M. mais tous les Princes & Princeſſes de la Chreſtienté à la defenſe de la reputation de leur Mere, de leur parente, & de leur alliée?

Vrais & bons aduis de François fidele.

C'eſt à ce coup que voſtre deſſein a eſclaté, que voſtre fiel s'eſt creué, que voſtre poiſon s'eſt reſpandu, que la cholere a ſurmonté voſtre diſſimulation, & que vous auez mis au iour les ſecrets, que vous auiez caché dans les tenebres d'vne profonde hypocriſie. Nous ne parlerons plus d'artifices que d'vn ſeul, pour lequel tous les autres ont eſté inuentez, & practiquez. Vous ſçauez l'exacte recherche que vous auez fait l'hyuer paſſé de quelques papiers, que vous iugiez pouuoir ſeruir contre le Roy, au cas qu'il vouluſt employer ſa Iuſtice, & ſa Puiſſance, pour chaſtier celuy qui a trop abuſé de ſa bonté: vous prepariez deſia des pieces, pour mettre toutes choſes en confuſion. Ie n'en diray pas d'auantage; parce que la main me tremble, mes yeux s'esbloüiſſent, & mon cœur panſele, lors que ie penſe au chemin que la furie de l'ambition veut prendre, quand elle ſe verra preſſée de rendre compte de ſes actions. Il ſuffit de dire, qu'elle veut eſtre ingrate iuſques au dernier point, & faire dire, que ce n'eſt pas ſans raiſon, que ſainct Paul dans les marques des derniers temps a ioinct *les ingrats* auec *les ſcelerats*. Si l'ingratitude s'augmente auec les bienfaits, il ne faut pas douter qu'ayant paru tres-grande apres les tres-grands de la Royne Mere, elle ne ſoit extreme dans les extremes que Monſieur le Cardinal a receu du Roy, & qu'elle ne ſe porte à la ruine de l'Eſtat, & de la perſonne de ſon Maiſtre, & principal Bien-facteur.

2. Tim. 3. *Ingrati, ſceleſti.*

Si Dieu, les Saints, & la raiſon ne defendoient de redire les blaſphemes qui ne doiuent eſtre ny ſupportez, ny repetez; ſi nous n'auions plus de honte que vous d'effronterie, & ſi nous n'eſtions meilleurs Chreſtiens que vous n'eſtes Religieux; le public liroit des accuſations, & des preuues qui le ſouſleueroient contre vous, & feroient deſpauer les ruës pour vous aſſommer: mais Dieu ſe reſerue la gloire, & au Roy l'honneur, de vous auoir chaſtiez.

Voſtre rage deuroit eſtre aſſouuie, apres auoir eſloigné des conſeils du Roy celle qui eſt naturellement ſa premiere Conſeillere, ſi l'infidelité ne l'a priuée de ſes droits, non le manquement d'affection enuers vn ſeruiteur infidele. Vous ne vous eſtes pas contentez d'oſter à la Royne Mere de S. M. la cognoiſſance des affaires; mais vous auez enfermé les yeux, qui veilloient pour la conſeruation de la perſonne & ſanté du Roy: ils eſclairoient de trop pres vos actions, & s'offenſoient du bon marché que vous

Voyez la premiere declaration du 23. Feurier.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

auez fait de ſa vie: de laquelle celle de la Mere deſpend auſſi veritablement, comme il eſt aſſeuré que le Fils en a tiré la ſienne. N'eſtiez vous pas contens dans cette detention deguiſée au Roy, qui n'a iamais ſceu la moindre circonſtançe de ce ſcandale, d'auoir donné tous les iours mille ſuiets d'affliction à celle qui ſeroit morte de douleur, ſi la conſolation de Dieu, ſon courage, & le deſir qu'elle a de ſe conſeruer pour le Roy, n'euſſent fortifié ſon cœur? Ne vous arreſtez vous pas, apres auoir eu la ſatisfaction d'auoir contraint de ſortir hors de France celle qui luy a donné vn bon Roy? elle n'y a peu eſtre plus long-temps ſans mourir, ou ſans vous rendre criminels d'vne violence, qui euſt eſté plus eſtrange, que celles que vous auez fait: encore que nous ayons ſuiet de croire, que voſtre double artifice a donné iour à cette liberté, pour tirer du mal de ce bien: mais la Prouidence de Dieu vous confondra, & fera naiſtre le bien de ce mal.

Vous Sieur des Montagnes, qui auez eſté vn des principaux conſeillers de ces ſcandales, vous auez contrefait le Theologien, pour perſuader au Roy (qui a la conſcience tres bonne, & qui reſiſtoit au deſſein de Monſieur le Cardinal) que S. M. eſtoit obligee d'eſloigner, d'empriſonner, & de faire enleuer par force la meilleure Mere, & la plus grande Princeſſe du monde, & de chaſſer ſon Frere vnique. Vous qui faites mettre tant de perſonnes en penſion à la Baſtille, pour enrichir voſtre frere, & qui portez celuy qui vous croit à demander, acheter, & prendre hardiment tous les Gouuernemens des Prouinces & places de France. Vous qui deuiez vous arreſter dans ces conſeils & *ouurages du demon de tenebres*, vous eſtes ſeruy *de celuy du midy*, pour mettre au iour l'eſcrit abominable & futieux, que vous auez fagotté auec precipitation & cholere. Laiſſant à part quelques paſſages de l'Eſcriture ſainte, de laquelle vous abuſez: nous pouuons dire auec verité, ſans zele & ſans paſſion, qu'en voulant plaider contre la nature, vous l'auez perduë, que d'homme eſtes changé en beſte farouche; ou pluſtoſt du plus malin eſprit de ce monde, vous eſtes deuenu le plus malin eſprit de l'enfer.

Pſal. 90.

Pag. 1. Vous dites, *que vous eſtes le fils de Creſus*; nous ſçauions bien que vous eſtiez ſon principal miniſtre, comme il eſt celuy du Roy: nous auons veu à Lion vn train, qui approchoit de celuy d'vn Prince, & vne liuree de gris & de iaune, qui a fait cognoiſtre que vous auiez quitté voſtre façon de viure, & vouliez abandonner voſtre cloiſtre: mais nous ne croirons iamais, que vous puiſſiez eſtre comparé à vn muet, fils de Roy: il y a long temps que vous ne parlez que trop, & ne dites rien de bon: quand voſtre langue auroit eſté liee

Vrais & bons aduis de François Fidele.

iuſques à preſent, l'occaſion que vous dites qui ſe preſente de defendre le Roy, qu'on veut attaquer en ſa perſonne, ne doit pas faire vn grand effort ſur les organes de voſtre voix: mais ie croy que vous prenez pour le Roy celuy qui le voudroit bien eſtre, qui prend toutes les marques de la Royauté, & les chemins pour y paruenir: & qui promet, s'il y peut artiuer, que vous ſerez ſon Cardinal, & ſon grand Aumoſnier. Si vous liſez ſans paſſion ce que nous auons eſcrit, vous ne trouuerez pas, que nous ayons iamais dit, qu'il faille attenter ſur ſa vie, & que nous l'ayons demandee, ny au Roy, ny à ſon Parlement. Nous deſirons la fin & le remede des maux, non le ſang & la mort des perſonnes. Nous croyons, que c'eſt vn ſacrilege d'aſſaſſiner les Prelats ſacrez; mais nous n'oſons rien dire des tyrans vſurpateurs: c'eſt vne grande preuue que nous ne le voulons pas maſſacrer, de ne l'auoir pas fait, & d'auoir retenu les mains de ceux, qui ont le zele d'Abiſai. Nous ne demanderons pas auec le Roy, qui eſtoit ſelon le cœur de Dieu: *Seigneur infatuez le conſeil d'Achitophel.* Au contraire nous ſupplions ſa diuine bonté, que ſes conſeils ſoyent ſalutaires au Roy: nous ſommes aſſeurez, que s'ils le pouuoient eſtre, les innocens y trouueroient leur ſalut, les affligez leur conſolation, le peuple le ſoulagement, & le Roy ſa gloire: que nous deſirons auec plus de verité, & de paſſion, que vous ne faites auec flatterie & diſſimulation. 2.Reg.15.

Vous eſtes donc bien eſloigné, Monſieur des Montagnes, d'eſtre en ce rencontre ſemblable au fils de Creſus: il n'y a pas vn de nous qui ne vouluſt expoſer mille vies pour celle de ſon Roy: & qui n'aimaſt mieux auoir receu vn coup de poignard dans le ſein, que ſi noſtre Prince auoit vne eſgratinure ſur la main. Oſeriez vous bien douter des veritables & ſinceres affections de la Royne Mere de S.M. & de Monſieur ſon Frere, & preferer à ce bon Sang les feintes proteſtations, & larmes hypocrites d'vn ſeruiteur flatteur? Faites cognoiſtre le vice, qui a eſtouffé la nature, & le monſtre de peché, qui a arraché les cœurs. Monſtrez nous que la perte du iugement aye ſuiui celle de la conſcience, qu'vne mere ſoit deuenuë non ſeulement meſchante, pour deſirer la ruine de ſon enfant; mais fole, pour ſe reduire à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſeureté, & qui l'approche du danger de tomber entre les mains de ſes ennemis. Nous auons bien ſceu, que des valets, des tireurs de laine, & des filous auoient eſté ſemez dans les cabarets ſuiuans la Cour, & dans ceux de Paris, pour vomir des blaſphemes ſẽblables à ceux que vous eſcriuez: mais nous n'euſſions iamais creu, qu'on les euſt imprimez dans la capitale du Royaume auec priuilege, & le nom du † librai-

† *Le Libraire eſt Eſtienne Richer, & le priuilege eſt ſigné par Gaultier Secretaire du Roy.*

Vrais & bonsa duis de Frãçois Fidele.

re : qu'on les euſt vendus au Palais, & ſur le Pont neuf, qu'vn Religieux les euſt compoſez, & qu'vn Cardinal les euſt fait diſtribuer.

La conſolation des affligez eſt, qu'ils voyent l'abomination montee dans cet eſcrit deteſtable au ſommet de ſon precipice, & qu'elle n'a rien qu'à faire le faut dans l'enfer. Vous entreprenez, pour taſcher de ruiner noſtre innocence, ce que la malice (ſi nous en auions) deſireroit qu'on fiſt, pour nous vanger de vos iniures. Vous faites paroiſtre, que la fin de voſtre tragedie s'approche, lors que pour faire rire les fols, & pleurer les ſages, deuant que de renuoyer la compagnie, vous preſentez ſur le theatre, que vous auez enſanglanté, ceux qui eſtoient appellez par les Romains, les Andabates: ils auoient les yeux bandez, & vne maſſuë en main, auec laquelle au lieu de frapper ſur leurs ennemis, ils euſſent deſchargé des grands coups ſur les Senateurs & vierges Veſtales, qui eſtoient aux plus bas ſieges, ſi les barreaux ne les euſſent defendus. Ne voyez vous pas, que vous eſcriuez dans vn Royaume, où la naiſſance fait & aſſeure les Roys? ne recognoiſſez vous pas, que dans l'opinion de toute la terre, la vertu de la mere fait honneur aux enfans? GRAND ROY, ſouffrirez vous long temps cette iniure, & laiſſerez vous impuni ce crime de leze-Maieſté au premier chef? Si toutes les iuſtices de voſtre Royaume ſont non ſeulement ſourdes pour le preſent, mais aueugles pour l'aduenir, & ſi on leur a lié les ſens auec les mains, le Ciel par quelque notable iugement ioindra le chaſtiment du crime commis contre la perſonne de V. M. qui eſt attaquee en celle de la Royne ſa Mere. Comme nous auons ſuiet de dire, que vous eſtes plus offenſé qu'elle; nous auons auſſi occaſion d'apprehender, que l'ingratitude ne ſoit plus grande contre V. M. nous le iugeons par cette regle, que la meſcognoiſſance croiſſant auec les bien-faits, & la malice auec la puiſſance, elles produiront des plus eſtranges effects contre V. M. que n'ont eſté tous ceux que nous auons veus contre la Royne voſtre Mere. Chacun ſçait comme elle a eſté traitee par les actions: voicy comme on la deſchire par les eſcrits.

Pag. 4. Le Sieur des montagnes fait ſemblant de vouloir reſpondre à la lettre de Monſieur Frere vnique du Roy, & de la conuaincre de faux en tous ſes chefs & articles: les fumees de la cholere luy font perdre tout auſſi toſt la ſouuenance de ſa propoſition: ſon bel eſprit & ſa grande memoire ne luy fourniſſant de rien, pour oppoſer aux veritez de ce qu'il appelle Manifeſte, il fait vne inuectiue d'vn homme forcené contre la Royne Mere de S. M. & baiſſant ſa teſte pointuë d'vn meſme coup, il hurte le ventre qui a porté le Roy, qui reçoit la plainte, & le Prince qui la faite. Il croit, qu'il ſera eſtimé

bien ſage, apres qu'il aura fait vne proteſtation groſſiere, *qu'il demeurera dans les termes du reſpect, qui eſt deu à la naiſſance de Monſieur*: lors qu'il met en pieces les entrailles qui l'ont porté, & qu'il rend ſon extraction non ſeulement vile, mais infame. Il dit, *qu'il entreprend la defenſe du Roy*: & luy conduit vn ſi foible ſecours, qu'on peut iuger aiſement, que c'eſt vn pauure Moyne qui l'a dreſſé. Il dit, que *nous auons eſcrit auec meſpris*: mais ces paroles ſont des blaſphemes, & les loüanges qu'il donne à S.M. ſont ſi froides, & ſi petites, que nous pouuons dire, que c'eſt vn Aduocat preuaricateur.

Vrais & bons aduis de Fran. ois Fidele Pag. 5.

Et afin qu'il recognoiſſe les veritables & bons ſentimens que nous auons du Roy: nous l'honnorons de tout noſtre cœur, non ſeulement pour ſa dignité Royale, mais pour les admirables qualitez de ſa perſonne: & adiouſtons ce que vous luy oſtez, la grandeur & le luſtre qu'il tire de la vertu de ſa ſource. Nous ſommes François en Flandres, & comme les Perſes nous adorons par tout noſtre Roy. Nous diſons qu'il eſt trompé par les meſchans, comme Salomon l'a eſté auec toute ſa prudence, & Dauid auec ſa grande pieté par Achitophel, qui eſtoit ſon premier Conſeiller. Tous les bons & ſages Empereurs l'ont eſté, pluſtoſt que les ſeueres & cruels qu'on a apprehendé, & que les plus ſimples, qui ſont ordinairement defians. Nous publions, que ce n'eſt pas choſe eſtrange, qu'vn Prelat de l'Egliſe ſurprenne vn Roy pieux: qu'vn eſprit ruſé deguiſe la verité à vne bonne ame: qu'vn grand diſcoureur la face rendre, pluſtoſt en la laſſant, qu'en la perſuadant: qu'vn burin d'acier graue ſur l'or: que par la force d'vne roue & d'vn ciſeau bien aceré vn diamant ſoit taillé: que les rayons du Soleil paroiſſent rouges, s'ils paſſent au trauers d'vn verre qui eſt de cette couleur, ny que Phaëton brule le monde, lors qu'il ſe meſle de conduire le chariot du Soleil.

Nous ſçauons, & declarons à toute la Chreſtienté, dans laquelle nos eſcrits ſeront mieux receus que les voſtres, & qui ſera plus ſoigneuſe de conſeruer les veritez que les flatteries: Que le Roy eſt bon, & pieux: encore que les effects de ſa Iuſtice, pour ce qui regarde la Royne ſa Mere, Monſieur ſon Frere, pluſieurs particuliers, & le ſoulagement de ſon peuple, ſoient arreſtez par la malice & iniuſtice de ceux, leſquels peuuent retenir le cours de ces belles eaux, auſſi bien que celuy des larmes. Mais nous ſommes aſſeurez, qu'elles s'enflent d'auantage, & qu'elles rompront & emporteront bien toſt toutes les digues, & noyeront les ouuriers qui les ont inuentees & dreſſees. Le feu de l'amour naturel ne pouuant paroiſtre au dehors, & eſtant enfermé dans vn bon cœur, ſera redoublé par

Vrais & bons amis de François fidele.

vos froideurs qui l'enuironnent: vous le rendrez ſi fort, qu'il eſchauffera les innocens, & qu'il deſſechera leurs larmes, lors qu'il tirera celles de vos yeux, & vous noircira & bruſera comme criminels. En fin, Monſieur des Montagnes, noſtre affliction ne pouuant eſtre plus grande, ny la malice de ceux que vous defendez plus inſolente: nous n'auons rien plus à craindre que pour le Roy: & pouuons eſperer quelque ſoulagement de ſa bonté, lors que vous eſtes tourmentez de la continuelle apprehenſion de ſa iuſtice. Nous aimons mieux eſtre dans la patience accompagnee d'eſperance, que dans la violence bourrelée par la crainte. Si nous ſommes tenus pour mal-heureux en ſouffrant le mal, nous nous eſtimons bien heureux de ne le faire pas.

Pag. 7. Vous faites ſortir de voſtre plume des choſes, qui n'ont iamais paſſé par nos penſées: pour taſcher de nous rendre ſacrileges, vous eſtes ſcandaleux. Les ſages doiuent pluſtoſt ſupprimer qu'imprimer les blaſphemes des fols. Il n'appartient qu'aux impies d'en inuenter & à former des monſtres, non pour les combattre, mais pour leur faire attaquer l'Oinct de Dieu. *Nous n'auons iamais deſiré des ciſeaux*, que pour raſer la veille d'vne bonne feſte voſtre teſte cauteriſée & puante, qui a trop de cheueux, pour cacher voſtre ordure, & voſtre profeſſion. Nous ſerions fort contens de vous voir dans voſtre Cloiſtre, auec vne couronne bien faite: & de vous auoir perſuadé, que tout ainſi qu'elle vous reproche, qu'eſtant vne fois mort au monde, vous n'y deuriez pas viure comme vous faites: que nous ſommes preſts de mourir tous pour ſouſtenir celle du Roy. Pour ce ſuiet nous honnorons, ſeruons, & aſſiſtons l'ouuriere qui l'a faite, qui a plus d'intereſt à ſa conſeruation, qu'vn ſeruiteur qui la rompt pour emporter les pieces, & qu'vn Moine flatteur qui la ternit auec les ſales vapeurs de ſa bouche pourrie, & la noircit auec l'encre de ſa plume mal taillée.

Pag. 7. Apres cela ſa cholere nous maudit, au lieu que ſa charité nous deuroit exhorter pour nous conuertir, ſi nous eſtions meſchans. Ce grand Predicateur, qui allegue à tout propos la parole de Num. 20. Dieu, n'y a iamais leu, que Moyſe fuſt tanſé pour auoir frappé la roche, à laquelle il deuoit parler doucement: & que l'enfant ne re- 4. Reg. 4. ſuſcita point touché par le baſton, mais eſchauffé par le ſouffle d'Eliſée. Contre ces maledictions nous diſons ce qui fut dit à Dauid 2. Reg. 13. par vne belle & vertueuſe dame: *Nous ne ſommes eſmeus, ny par vos benedictions flatteuſes, ny par vos maledictions furieuſes.* Vous n'eſtes point noſtre Paſteur: vous n'eſtes pas bon Religieux: vous n'auez ny iuriſdiction dans l'Egliſe, ny credit enuers Dieu. Nous

ne prouoquons pas ſon indignation par nos violences, mais nous l'appaiſons par nos patiences: nous le prions qu'il vous rende ſages, & qu'il conuertiſſe ceux qui nous perſecutent par effect, par parole, & par eſcrit. Vrais & bons aduis de François Fidele.

Vous dites, que *nous repreſentons le Roy comme eſclaue*: ce mot eſt ſcandaleux: il eſt trop grand pour le deuenir, & trop genereux pour le ſouffrir. Nous diſons, que la verité luy eſt deguiſée par le menſonge, & cachée par l'artifice: que toutes les portes & feneſtres ſont fermées aux bonnes lumieres: que par corruption, ou par crainte, on ne luy dit point ce qui ſe paſſe, & on luy dit ce qui ne fut, & ne ſera iamais: qu'on chaſſe tous les iours ceux qu'on preſume auoir intention de luy donner quelque bon aduis: que voſtre bon parent, agent principal, eſpion maiour, & clerc à gages de celuy qui l'a produit, eſt touſiours attaché aux oreilles de S. M. pour la remplir d'impoſtures ſi grandes, que c'eſt vn teſmoignage de la bonté du Roy, de ce qu'il n'employe point toute ſa puiſſance, pour nous faire perir. Nous pouuons dire à l'image de Dieu, ce qui a eſté dit à Dieu meſme: *Si nous ne ſommes pas conſumez, nous le deuons à la miſericorde du Seigneur.* Pag. 7.

Vous nous reprochez, *que pour rendre le Roy odieux, & appeller les eſtrangers en France, nous le repreſentons comme Prince d'vn Eſtat ruiné, & d'vn peuple qui mange l'herbe.* Thren. 3. Sauf correction de voſtre capuchon, ce n'eſt pas noſtre deſſein: mais de faire voir par nos tres-humbles Remonſtrances, ce qui ne ſe peut cacher qu'à celuy qui apporteroit le remede, ſi vous ne couuriez le mal, qui deſcouuriroit les pillages, les profuſions, les recelemens, & diuertiſſemens des deniers tirez du ſang des pauures, par le doublement des tailles, eſtappes, paſſages des gens de guerre, par les contributions, par l'eſtabliſſement des Officiers nouueaux, qui ſont autant de ſangſues appliquées ſur les veines de l'Eſtat, qui ſont les marchands, & les laboureurs, & par les impoſitions ſur toute ſorte de marchandiſes & danrées. Nous diſons, que les deniers qui prouiennent de toutes ces inuentions, ne ſeruent que pour remplir la bourſe des larrons, leur faire baſtir & meubler des ſuperbes palais, achepter des rentes ſur le Roy, & ſur le peuple, auec toutes les terres des voiſins: faire à tour de bouquet des feſtins de trente ou quarante mille liures, recompenſer tous les Gouuernemens de France, faire rebaſtir les citadeles & fortifications deſmolies: bref, tenir en marché tout le Royaume, & acquerir auec le ſang conuerti en or, ce qu'il faudra retirer auec l'or conuerti en ſang. Nous diſons, qu'au meſme temps qu'on fait ces infames trafics, le peuple

Vrais & bons aduis de François Fidele.

en pluſieurs endroits a eſté priué de la nourriture des hommes, pour prendre celle des beſtes: c'eſt vne choſe que le Roy doit ſçauoir, pour y apporter le remede. Si vous l'auiez propoſé au lieu d'augmenter le mal, & de vous en mocquer, nous ſerions treſaiſes que vos conſciences euſſent deſchargé les noſtres, & que des bons aduis particuliers euſſent empeſché l'eſclat public. Vous concluez, que cela donne ſuiet aux ennemis de l'Eſtat d'entreprendre ſur nous: mais outre que la miſere eſt plus deſcouuerte par elle-meſme, que par nos eſcrits, ils ſçauent bien que nos ruines ſont plus riches que leurs baſtimens: que nos mines ſont d'or monnoyé, ſemé par toutes nos terres couuertes de ſoldats: que la guerre, que l'ambition & imprudence de Monſieur le Cardinal ont mis dans toute la Chreſtienté, a reduit tous les Princes & Republiques à l'incommodité, & a fait que chacun eſcoute la voix de ſon peuple, lors qu'il penſe à attaquer le noſtre. Outre cela nous les aduertiſſons, que ſans la fauſſe monnoye que vous faites battre par des priſonniers, & entre autres par le Pleſſis (ce qui vient de l'inuention du ſieur des Montagnes) nous ſçauons deux caches qui peuuent entretenir deux ans deux armées de cinquante mille hommes: il n'eſt queſtion, pour auoir ces grands treſors, que de loger deux meſchantes perſonnes en vn lieu qu'ils ont remply de gens de bien: pourueu qu'ils ne ſoient pas gardez par le frere du ſieur des Montagnes, qui leur feroit trop bonne chere.

Au reſte, vous apprendrez, quand il vous plaira, à parler mieux que vous ne faites de la Royauté: vous n'eſtabliſſez ſa grandeur, *que dans l'opinion, & apprehenſion de la ſeule puiſſance*: vous aurez agreable que ie vous aduertiſſe, que ſous le nom de la defenſe du Roy vous le trahiſſez, lors que vous n'affermiſſez ſon auctorité, que par l'opinion, non par la raiſon parmy les hommes, & dans la parole de Dieu entre les Chreſtiens. Vous auez tort de n'appuyer point les Couronnes des Roys ſur la Iuſtice, pluſtoſt que ſur la Puiſſance: celle-là produit l'amour, & cette-cy ne donne que la crainte, qui cherche toute ſorte de moyens pour s'aſſeurer.

Pag. 8. Pag 9. & 10.

Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi vous auez oublié la premiere & la plus grande vertu Royale: parce que vous auez fait vœu de n'en parler iamais, & ne mettez rien deuant les yeux de S. M. que le pouuoir abſolu. Vous faites paſſer par là toutes choſes, ſans vous ſouuenir du titre que le Roy a pris, & que vos conſeils violens luy auroient deſia oſté, s'il n'eſtoit plus retenu, & plus iuſte que vous. Ie laiſſe à part le reſte de voſtre diſcours, bas, rude, & groſſier, ſur les louanges de la dignité Royale: que vous eſtes plus capable de faire

faire meſpriſer que de faire eſtimer.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Vous nous impoſez, que nous auons dit, *que le Roy a triomphé de ſes ennemis eſtrangers. & a domté ſes ſuicts rebelles pluſtoſt par miracle de Dieu que par ſa conduite.* Nous *rendons à Dieu ce qui eſt à Dieu: & reſeruons à Ceſar ce qui eſt à Ceſar.* Il eſt vray, que dans voſtre Coup d'Eſtat, & Entretiens des champs Eliſées, vous n'auez rien donné, ny à Dieu, ny au Roy; de peur d'oſter quelque choſe à Monſieur le Cardinal. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi celuy qui prend tout, ne laiſſe non plus de gloire à Dieu, & d'honneur à ſon Maiſtre, que de finances & de places. Nous recognoiſſons comme bons Catholiques, que Dieu a fait des miracles pour le Roy, & que le Roy a fait des merueilles pour Dieu; que Monſieur le Cardinal a fait des ruines eſtranges dans l'Europe, & vous des grandes ſottiſes dans vos eſcrits.

Pag 11. Matth. 22.

Et afin que vous ne doutiez plus de noſtre creance, & ne la deſcriez point au peuple, comme iniurieuſe au Roy: nous diſons que la ſainteté des intentions de S. M ſes prieres & ſes vertus ont attiré toutes les graces de Dieu, qui luy ont donné les auantages qu'il a eu: & que les ſiniſtres intentions, l'orgueil, l'auarice & l'imprudence du principal miniſtre ont arreſté le cours des victoires de ſon Maiſtre, & ſont les cauſes de tous les deſordres & confuſions que nous voyons. Nous diſons, que ſous ſon miniſtere la Rochelle a eſté priſe, les rebelles ont eſté chaſtiez, les eſtrangers repouſſez, & les alliez ſecourus: mais nous ne ſommes pas d'accord, que ce ſoit par ſon miniſtere.

Pag. 12.

Nous le cognoiſſons, & ſçauons que ſes conſeils ſont temeraires, ou timides: & que ſes actions ſont violentes, ou laſches: il n'a rien propoſé nettement, ny executé genereuſement. Nous ſouſtenons, que pour perdre le Mareſchal de Thoiras, il a voulu perdre Rhé, & ſauuer la Rochelle: & prouuerons, que le ſecours eſt entré dans l'Iſle contre ſon aduis: que ſa paſſion, & celle du feu Eueſque de Mande ſon couſin, appellerent les Anglois: & que ce n'eſt pas ſon courage qui les a chaſſez. Il irrita & rendit ennemy feu Monſieur de Sauoye, pour ſe vanger de Monſieur le Prince de Piedmont, qui s'eſtoit plaint de luy. Il a pris Pignerol ſans reſiſtance, a triomphé ſans combattre: & lors que les belles occaſions ſe preſentoient, il a abandonné l'armée, pour venir demeſler, comme il a declaré, des petites menées qui ſe faiſoient à la Cour contre luy. Nous ſommes encore à voir quelque bon reglement pour l'Egliſe, pour la guerre, pour la Iuſtice, pour les Finances, pour le ſoulagement du peuple: ces emplois eſtoient dignes d'vn Cardinal, & d'vn Pre-

Vrais & bons aduis de François Fidele.

ſtre; non l'Admirauté, la conduite des armees, & les gouuernemens des Prouinces, & des places. Vous dites, *que les troubles ont empeſché l'execution de ſes bons deſſeins*: que s'il n'euſt fait ces grands exploits de guerre, nous aurions veu des belles ordonnances, & bien executees dans la paix: que cet Alchimiſte, qui a reduit tout le bien de la France en cendres, euſt conuerty tout le cuiure en or, & tout l'eſtain en argent: & que le ſiecle de S. Iorne n'euſt pas eſté ſeulement dans la citadelle du Haure, mais dans toute la France. C'eſt donc la faute de ceux qui l'ont empeſché de ſouffler, ou qui l'ont fait trop ſouffler en le mettant en cholere, qui a tout gaſté, & qui a fait que par deſpit il a mis par tout, au lieu de l'abondance de la paix & de la ſanté, la famine, la guerre, & la peſte, qui ſont les trois beaux preſens qu'il nous a fait, & qu'il a portez en Italie. De ſorte que nous pouuons dire, que ſans compter le ſang, qui a eſté employé pour teindre ſon bonnet, il eſt cauſe de la mort de plus de deux millions de perſonnes. Voy-là les miracles de ce nouueau ſaint: qui veut faire croire au peuple, que pour oſter la gloire à noſtre Roy, nous publions qu'il a pris la Rochelle, & les villes rebelles de Languedoc, auec l'Arche de Dieu, & les trompettes Sacerdotales: parce que nous n'aduoüons pas, que Monſieur le Cardinal les a priſes tout ſeul, qu'il a eſté Demetrius Poliorcetes, qui auec la grande machine de ſon eſprit, a renuerſé les baſtions, demy-lunes, cornes, & tenailles, comme ſi la preſence du Roy, & ſa conduite, les forces de l'Eſtat, les Mareſchaux de Camp, les Officiers de l'artillerie, les Capitaines, & les ſoldats, n'y auoient rien contribué. On nous dit, que l'eſclat de la pourpre a esbloüy les yeux des ennemis, que la creſte de ce coq a fait fuir les lyons, que les accords de ſa voix & de ſon luth ont charmé les tigres, & ſes enchantemens endormy les dragons.

Le Cardinal de Richelieu bon ioüeur de luth.

Noſtre eſcriuain, apres nous auoir fait vne belle leçon monachale, & parlé en vray Mulot de la dignité Royale, veut par vn artifice groſſier noircir toutes les actions de la Royne Mere du Roy. Pour auoir ſuiet de faire voir, que les plaintes contre les Miniſtres de l'Eſtat ne ſont pas nouuelles, il a ramaſſé fort ſoigneuſement celles qui furent faites, non pas contre le gouuernement & la Regence, où il ne trouue rien à mordre, mais contre le credit & les conſeils de la Royne Mere du Roy, és annees 1615. & 1617.

Pag. 13.

Pag. 14.

Son deſſein n'eſt pas de prouuer par ces pieces, que les querelles contre les Miniſtres du Roy n'ont pas commencé depuis ſix mois: mais de faire voir par lambeaux & haillons coupez çà & là dans les Manifeſtes des Princes, qu'il y a eu quelque choſe à redire

dans la conduite de la Royne Mere de S. M. Cette inuention fait voir, que la paſſion a eſtouffé le iugement du ſieur des Montagnes: & que ſa furie eſt ſi grande, que pour ſe defendre il prend l'eſpee par le trenchant: & comme ce Gobrias enragé, il ſe veut percer le premier, pour tuer au trauers de ſon corps l'ennemy qui eſt derriere. Monſieur le Cardinal eſtoit Secretaire d'Eſtat, principal Miniſtre, & confident de celuy contre lequel les Princes ont fait les remonſtrances: s'il y auoit du mal, il en eſtoit l'autheur. Pourquoy donc met il en auant pour ſa defenſe, ce que les ennemis de ſa Maiſtreſſe ont eſcrit contre luy, qui eſtoit au temps de ſes reproches vn valet nouueau, preſt à tout faire, ardent, hardy, violent? s'il s'eſt fait quelque mal, il eſt certain qu'il y a eu la meilleure part. Il ne ſe contente pas d'auoir fait extraire les pieces des Manifeſtes de 1617. mais il en apporte encore de celuy de l'an 1619. comme n'approuuant pas ce que la Royne eſcriuit, de Loches & d'Angouleſme. Il eſt vray, qu'il n'eſtoit pas encore arriué pour trahir ſa Maiſtreſſe. Il ſe deuoit ſouuenir, que la ſortie de Blois, & la retraite à Angouleſme, auoient produit le rappel de ſon banniſſement: & que la guerre d'Angers, la drollerie du pont de Sé, & les lettres de l'annee 1620. eſtoient de ſon inuention. Tout cela ne ſe faiſoit que pour arracher le chapeau de Cardinal: mais il failloit, pour remplir l'ouurage du ſieur des Montagnes, mettre en ſuite ce que luy-meſme eſcriuit en ce temps-là contre le Roy & ſes Miniſtres. Vray eſt, que dans l'imprimé, qui porte pour titre, Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le Gouuernement de ſon Eſtat, il dit, *que Monſieur le Cardinal a bien ſeruy le Roy dans les affaires d'Angers*: ce qu'il ne ſçauroit auoir fait dans ce rencontre, qu'il n'ayt trahy ſa Maiſtreſſe: puis qu'il luy auoit fait leuer les armes contre S. M. & qu'il eſtoit non ſeulement l'auteur, mais le directeur de cette guerre.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Pag. 15. & 16.

Ces belles allegations ayant eſté bien rangees, & n'y ayant rien d'oublié que celles d'Angers; le ſieur des Montagnes dit, *qu'il ne faut point faire eſtat des plaintes, qu'on fait contre les Miniſtres du Roy; par ce que ce ne ſont que des accens eſtudiez, & repreſentez comme des comedies, qui partent moins du cœur, que de la couſtume.* Voilà les beaux traits de ſa plume, & les iolies inuentions de ſon bel eſprit; pour taſcher de prouuer, que le Roy & le peuple doiuent regarder comme des farces les tragedies qu'on a fait, en chaſſant du Conſeil la premiere & la plus fidele Cõſeillere de l'Eſtat de France, en arreſtant priſonniere la plus grande des Royne du mõde, en blaſmant la plus vertueuſe des Meres des Roys, la

Pag. 17.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

contraignant d'abandonner le Royaume de ſon Fils, banniſſant le Frere vnique du Roy, le pourſuiuant à picques baiſſées iuſques à la frontiere, empriſonnant les Mareſchaux de France, & beaucoup de gens de qualité, faiſant retirer & mourir de regret les Princeſſes, & des-honnorant les Dames. Il eſt vray, que ces perſecutions ſanglantes, & actions tragiques, ne vous fourniſſent que ſuiet de rire: & ayant eu iuſques à preſent vne iſſuë agreable pour vous, ie trouue que vous auez raiſon de les appeller comedies: mais ceux qui ſouffrent, les nomment tragedies.

Nos accens ne ſont pas eſtudiez, comme vos piperies: il faudroit eſtre vne ſtatuë de marbre: encore celle d'Apollon pleura à Cumes, lors qu'on ruinoit le pays. Nous ſerions frappez de la maladie de Sardaigne, ſi nous rions en mourant: & ſur tout cette grande Royne, qui s'eſt veuë eſloignée du Roy, empriſonnée, gourmandée par des diſcours rudes & menaces eſtranges, contrainte de ſortir du Royaume, deſpouïllée de ſes biens, ſes rentes arreſtees, ſes meubles inuentoriez, ſes ſeruiteurs mis dans la Baſtille, proſcrits, pourſuiuis, volez ſans forme de Iuſtice. Elle verſe plus d'eau de ſes yeux que ſa bouche n'en boit: elle ſouſpire autant de fois qu'elle reſpire: & Dieu par miracle retient ſon ame dans ſon corps, pour faire que ſa vie ſerue à la conſeruation de celle du Roy, & de Monſieur ſon Frere, & à leur reconciliation: afin qu'vn iour S. M. aye la gloire de faire reparer l'iniure qui a eſté faite à ſa Naiſſance, & ſa bonne Mere la conſolation de le voir deſtrompé. C'eſt pour lors, mon bon amy, que les ſanglantes tragedies ſeront conuerties en comedies: parce que nous ne deſirons pas que le ſang humain ſoit reſpandu, & que la cataſtrophe ſoit horrible, ſi Dieu par vn iuſte iugement ne l'ordonne autrement. Lors que vous nous faites pleureurs de ſainct Innocent à gages, & par couſtume, vous deſirez par ces diſcours eſtouffer les tendres reſſentimens du Roy: auquel ne pouuant plus cacher le mal que vous faites à la Royne ſa Mere, vous dites qu'elle le reçoit, & s'en plaint en riant. Vn infame bouffon autrefois chargé de baſtons, & maintenant d'vne des plus belles charges de la Cour, a eu depuis peu cinquante mille liures, pour conuertir en riſee & en farces les choſes les plus ſerieuſes, & plus importantes qui ſoient iamais arriuees en France: c'eſt en ce ſens, que vous changez les tragedies en comedies: mais prenez garde, que Dieu ne change vos comedies en tragedies. Sieur des Montagnes, qui faites le ſçauant en l'Eſcriture ſaincte, ſouuenez-vous qu'elle dit, *que la riſee ſera meſlee auec la douleur, & que la fin de la ioye ſera la triſteſſe.* Nous vous dirons auec ſainct Paul:

Prou. 14.

Vous regnez ſans nous, & plaiſe à Dieu que vous regniez: c'eſt à dire, ſelon les regles de la Iuſtice. Craignez celuy *qui renuerſe les ſieges des Conſeillers orgueilleux & violens, & met les humbles & les doux en leur place.* Ne vous mocquez point des miſerables, ſur tout de ceux que vous auez rendus tels. Contentez vous d'auoir eſté cruels: ne ſoyez point ſi laſches de vous reſiouyr apres auoir mal fait. Apprehendez les iugemens de celuy, qui a permis qu'Achitophel & Iudas traiſtres & ingrats ayent ſeruy contre eux-meſmes de bourreaux à ſa Iuſtice: celuy-là fiſt fuir deuant ſon Enfant ſon Bien-facteur & ſon Maiſtre: cettuy-cy vendit IESVS-CHRIST, & fiſt pleurer ſa ſaincte Mere.

Vrais & bons aduis de François fidele.

1. Cor. 4. Eccli. 10.

Tous les combats du ſieur des Montagnes iuſques à la page 18. n'ont eſté que legeres eſcarmouches: il commence à faire choquer le gros, & à donner bataille à la Royne Mere du Roy. Il range diuers eſcadrons de citations, d'exemples, de figures, de conſequences: tout cela eſt capable de faire peur au petit peuple, ſemblable à ce valet, qui eſtoit eſpouuanté, iuſques à ce que le Prophete luy euſt monſtré le ſecours de Dieu: le voicy. En premier lieu vous iniuriez le Roy, & dites des mots que vous tirez par vne conſequence enragee, auſquels perſonne de nous n'a penſé: nous vous auons fait noſtre declaration au contraire; & vous meritez d'eſtre chaſtié, non ſeulement pour nous auoir calomniez, mais pour auoir fourny des penſees horribles à ceux qui perdront le temps, & offenſeront Dieu en liſant vos abominables eſcrits.

Pag. 18.

4. Reg. 6.

Pag. 19.

Vous dites, que *ſi la Royne Mere du Roy a quelque mal, elle ne doit pas s'en prendre au Roy, mais à elle meſme* Ce ſont vos termes: auſquels ie reſpons, qu'elle ne ſe plaint point du Roy, & qu'elle ne s'accuſe pas: parce que le Roy eſt ſurpris, & qu'elle eſt innocente. Eſtre trompé n'eſt pas vn peché, ny touſiours vne marque de manquement d'eſprit: les plus vertueux & les plus ſages l'ont eſté. Eſtre dans l'affliction, n'eſt pas vne conuiction de crime, ny d'imprudence; les plus gens de bien ont eſté perſecutez, & les plus aduiſez ont ſouffert les violences des plus fols. Vous dites, que *la Royne deuant ces derniers rencontres auoit la ſouueraine auctorité.* Vous faites tort au Roy qui ne la doit iamais abandonner à perſonne. Vous adiouſtez, *qu'elle eſtoit aimée de tous les François.* Il eſt vray, qu'elle eſtoit, & eſt encore honnoree & reſpectee par les gens de bien. Vous la voulez faire meſpriſer, & rendre odieuſe par vos diſcours de tauerne, & imprimez du Pont neuf, qui ne ſont que pour ſeduire les ignorans, & pour amuſer vos partiſans. Vous luy reprochez, *qu'elle a eu plus de reuenu, & de gratifications que les*

Pag. 20.

Pag. 12.

Vrais & bons aduis de François fidele.

Roynes doüairieres qui ont eſté deuant elle Vous n'aucz iamais veu l'eſtat de leurs rentes, ny les acquits de leurs penſions. Vous eſtes malin: vous n'eſcriuez que pour les harangeres, & pour faire entretenir par les chanteurs de Paris les valets qui cherchent maiſtre, & les artiſans, que les frequens voyages que vous faites faire au Roy, ont laiſſé ſans employ, & dans la faim.

Catherine de Medicis que vous mettez la premiere ſur les rangs, a eu les biens qu'elle a voulu auoir, eſtant dans la puiſſance. Si vous iugez des Finances des Roys ſes enfans, & du temps auquel on viuoit, on baſtiſſoit, on entretenoit, & on recompenſoit les ſeruiteurs à fort bon marché: vous verrez que vous eſtes trompé en voſtre calcul: vous ne deuriez auſſi compter qu'auec le chapelet, ou les neuds de voſtre corde. Pour les trois Roynes ſans enfans, que vous nous alleguez, outre qu'elles ont eſté peu de temps en France, & qu'elles y ont apporté fort peu de choſe; ſi la paſſion ne vous auoit aueuglé, vous ſçauriez bien recognoiſtre, que d'eſtre Vefue d'vn grand Roy, & en auoir fait vn autre Grand, ſont conſiderations, qui meritent quelque auantage par deſſus les Roynes ſteriles. Ie vous dis outre cela que la noſtre a plus eu en Mariage, que toutes celles que vous auez cotté, que le doüaire va touſiours à proportion de la dot, & qu'vn Prince qui a deſia quelque aage fait auantage à vne fille. C'eſt Henry le Grand qui a aſſigné le principal bien: le Roy ſon Fils a creu auec raiſon, que ſa Naiſſance, & les ſoins de la Royne ſa Mere durant ſa Regence le deuoient augmenter pluſtoſt que le diminuer: la Royne Mere du Roy auec ſes deniers a retiré des eſtrangers & Princes proteſtans d'Allemagne les terres qui demeuroient engagees auec quelque des-honneur pour la France: & le fruit de ce meſnage reuiendra tout au Roy, ſi Monſieur le Cardinal, qui ioüit à preſent de tous ces reuenus, ne ſe fait donner la confiſcation, apres qu'il aura reduit la plus grande Royne du monde à la compaſſion & penſion des eſtrangers, comme il a fait à Madamoiſelle d'Orleans, à vne extreme incommodité. Il monſtre que ſa rage veut perſecuter la Mere, les Enfans, & les petits Enfans: & attaque non ſeulemẽt l'innocence des mœurs, mais encore celle de l'aage. Ie vous cõfeſſe que i'entrerois en cholere, ſi ie ne craignois qu'elle fiſt tort à mon iugement: ie le veux conſeruer, pour faire recognoiſtre que vous n'en auez point, lors que vous mettez en ieu, comme vraye & paiſible Royne de France, la Royne Marguerite. Voſtre diſcours ſeroit capable de perſuader, qu'on a dit vray, quand on a aſſeuré, que Monſieur le Cardinal & vous auez fait vne exacte perquiſition de certains papiers,

que vous ne pouuez auoir recherché ſans vous rendre criminels de leze-Maieſté au premier chef, & auoir merité d'eſtre traitez comme Rauaillac. La Royne Marguerite eſtoit vne grande & bonne Princeſſe: mais tant s'en faut, qu'elle aille du pair auec les Roynes Meres des Roys, qu'elle n'eſt pas meſme dans le nombre des femmes des Roys: vous en ſçauez auſſi bien les raiſons, comme vous ignorez ou faites ſemblant d'ignorer les rentes & penſions, deſquelles elle ioüiſſoit: elles montoient iuſques à quatre cens mille eſcus, ainſi que ſes treſoriers & partiſans vous diront, là où vous ne faites aller qu'à vn million de liures celles de la Royne Mere de S.M. Voyla comme vous eſcriuez auec eſprit & verité. Vrais & bons aduis de François Fidele.

Apres cela vous nous repreſentez la Royne Mere du Roy, comme ſortie par ſa faute du Paradis de tant de felicitez, d'honneurs, & de biens qu'elle poſſedoit, & tombee dans l'abiſme des afflictions, vous aſſeurez *qu'elle n'y eſt plongee, que pour s'eſtre embarquee dans quelques deſſeins & vnions qui ont deſplu au Roy.* Pour les deſſeins vous eſtes encore à les declarer, & elle à les faire voir: ſi vous les euſſiez deſcouuers, vous les auriez publiez, comme vous auez fait des calomnies plus abominables que tout ce que vous ſçauriez dire. Pa. 22.

Comment pourriez vous cacher quelque choſe vraye, puis que vous n'en laiſſez point en arriere de fauſſe? Mais où ſont ces vnions dans leſquelles vous dites que la Royne Mere de S. M. s'eſt embarquee? Monſieur le Cardinal declare au contraire, qu'elle n'a eſté arreſtee à Compiegne, que pour vne deſ-vnion. Il n'eſt pas à ſe repentir, de n'auoir allegué à toute la France, que ce ſuiet de la detẽtion d'vne grande Royne, Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bien-facteice: il voudroit bien pouuoir arracher des regiſtres des Parlemens, des cabinets des Gouuerneurs des Prouinces, & de la memoire des hommes, cette belle raiſon, comme il a taſché de ſupprimer toutes les copies de la ſeule piece qui a eſté faite auec quelque naifueté. Apres vn crime recent la mauuaiſe conſcience trembloit encore, la grande ſuite des violences ne l'auoit point aſſeuree, & les attentats contre la Maiſon Royale n'auoient point tiré toute la honte, qui feroit rougir ſa face, ſi elle n'eſtoit plus colorée du ſang d'autruy, que du ſien.

Il vous a fait eſcrire, *qu'il n'eſt rien arriué de nouueau ny d'eſtrange en tout ce qui s'eſt paſſé depuis ſept ou huict mois contre la Royne Mere, s'eſtant trouuee dans les meſmes rencontres apres la mort du Mareſchal d'Ancre.* Ainſi on auctoriſe vn crime par vn autre crime: parce que l'innocence a eſté opprimee vne fois, il faut qu'elle le

Vrais & bons aduis de François Fidele.

ſoit deux; & que Monſieur le Cardinal couure ſa faute par celle de Monſieur de Luynes, encore que ſes actions ſoient iuſtifiees & ſanctifiees, ſi on les compare auec les voſtres. Celuy-là eſtoit creature du Roy, vous eſtes celle de la Royne ſa Mere. Celuy-là s'eſtoit imaginé, que le cours de ſa fortune eſtoit arreſté par la Royne Mere du Roy, la voſtre a eſté faite par elle; & vous n'auez point de bien, de dignité, & d'employ, que ſa bonté ne vous aye ou donné, ou procuré. Celuy-là n'auoit iamais eſté domeſtique de la Royne Mere du Roy, & vous l'auez eſté long-temps. Celuy-là a fait vne action de temerité; vous en auez fait cent de malice, de trahiſon, & d'ingratitude. Celuy-là a fait releguer la Mere de ſon Maiſtre dans vne des plus belles maiſons du Royaume, & l'a laiſſee là auec ſes domeſtiques, & dans la iouyſſance paiſible de tous ſes biens: vous auez fait arreſter dans vn vieux chaſteau voſtre Maiſtreſſe & Bien-factrice, l'auez enuironnee de gardes, auez empriſonné ſes domeſtiques, & entre autres ſon premier Medecin: auez banny les Princeſſes qui eſtoient aupres d'elle, l'auez vouluë chaſſer hors de la France: auez ſaiſi ſes rentes, auez taſché de la diffamer par vos eſcrits, & l'auez forcee par artifice & violence de quitter le Royaume, auquel elle a donné vn Roy, & dans lequel elle vous a fait grand. En fin, vous auez accomply ce que vous auez dit autrefois: que ſi vous eſtiez en la place de Monſieur de Luynes, vous feriez bien ſentir autrement voſtre puiſſance à la Royne Mere du Roy: ſa bonté croyoit que c'eſtoit vne raillerie, mais elle voit que c'eſtoit vne menace inſolente. Oſez vous bien apporter l'exemple de ce qui a eſté fait l'an 1617. pour faire paſſer pour vne choſe ordinaire ce que nous auons veu l'an 1631? Ie n'ay qu'vn dilemme pour vous faire voir, que vous n'auez point perdu l'ame ſans perdre l'entendement. Ou ce qui arriua apres la mort du Mareſchal d'Ancre, eſtoit iuſte, ou ne l'eſtoit pas. S'il n'eſtoit pas iuſte, il ne vous peut ſeruir pour monſtrer, que vous auez eu raiſon de faire encore pis: s'il eſtoit iuſte, vous Monſieur le Cardinal, & pour lors Monſieur de Luçon, fuſtes iuſtement chaſſé de la Cour, iuſtement banny en Auignon, & iniuſtement rappellé de voſtre exil, pour eſtre enuoyé à Angouleſme. Quelles armes prenez vous pour vous defendre? celles qui vous ont bleſſé, celles de vos ennemis, celles des perſonnes auſquelles vous auez fait la guerre? Certes vous faites paroiſtre que vous auez eu tort, s'ils auoient bien fait, & que vous auez trahy voſtre conſcience en leuant les armes contre toute Iuſtice. On croira pluſtoſt ce que les plus aduiſez remarquerent, que pour auoir vn bonnet de Cardi-

nal,

nal, vous auiez vne intelligence ſecrete auec celuy, duquel vous loüez maintenant les conſeils.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Ces traits d'aueuglement ſont ſuiuis de ceux de la menterie, qui repreſentent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé à Compiegne tout autrement qu'elle n'eſt. On dit, *que la Royne Mere du Roy a eſté laiſſee*: il eſt vray, mais c'eſt comme les Preuoſts & Huiſſiers laiſſent les priſonniers entre les mains des Concierges & Guichetiers. On aſſeure, *qu'on luy a offert la retraite de Molins, auec le Gouuernement de Bourbonnois: celle de Neuers ou d'Angers; & que la Royne Mere a fait eſperer qu'elle ſe diſpoſeroit pour obeyr à S. M. mais qu'elle a fort ſouuent changé de reſolution, & pris diuers pretextes pour ſe diſpenſer de garder ſa parole.* Icy Mr le Cardinal eſt ſẽblable à Fimbria, qui fut ſi impudent, que de mettre en iuſtice le pauure homme, qui auoit eſquiué le corps, lors que ce meſchant luy vouloit donner vn coup d'eſpee dans le cœur. On ſçauoit bien, que Mr le Cardinal apres les premiers quinze iours de la detention (c'eſt à dire, apres le deſeſpoir du pardon) ne deſiroit qu'vne ſortie hors des murailles de Compiegne, pour acheminer vn banniſſement hors du Royaume; qu'il n'oſoit point faire prendre au colet vne grande Royne dans vne ville voiſine de Paris; qu'il luy ſeroit plus aiſé de changer vn cocher & vn poſtillon dans la campagne, & de faire eſcarter vingt & cinq gardes par cinq ou ſix cens cheuaux legers. La Royne Mere du Roy, n'a pas eſté ſi imprudente de ſe ietter dans ce deſplaiſir, qui luy euſt cauſé la mort; ny ſi mal heureuſe, qu'elle n'euſt eu aduis du mauuais deſſein, par des perſonnes auſquelles la cholere peu ſecrete de Monſieur le Cardinal l'auoit fait cognoiſtre. Entre les excuſes qu'elle a apporté, celles de ſa ſanté eſtoient veritables, les autres eſtoient remplies de prudence, & procedoient d'affection enuers le Roy. On ne s'en vouloit pas eſloigner de trois cens lieües, ny faire dire, que durant ſon Regne ſa bonne Mere euſt eſté bannie des Eſtats, que le bon-heur & fidelité de ſon Mariage luy auoient acquis, & que ſes ſoins luy auoient conſeruez.

Pag. 23.

Pag. 24. & 25.

Vous reuenez à Compiegne, & dites, *qu'on a donné en ce lieu là des gardes à la Reyne Mere du Roy, par honneur.* Si vous ne vous mocquez de toute l'Europe, vous eſcriuez pour l'Amerique, & voulez tromper les Margajats, & les Canadins. Vous deuiez dire, que vous auiez logé douze ou quinze cens hommes de pied dans la ville de Compiegne, & deux cens cheuaux ſur les auenuës, que vous auiez mis des corps de garde à la porte, & ſous les feneſtres du Chaſteau, pour empeſcher que les loups de la foreſt ne man-

Pag. 27.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

geaſſent la Mere du Roy ; & que des halebardiers conduiſoient tous ceux qui entroient dans la ville deuant vn Mareſchal de France, pour eſtre examinez, s'ils auoiẽt intelligence auec Mr le Cardinal, & auec quelque empoiſõneur ou aſſaſſin. La Royne vous remercie de la peine que vo⁹ auez pris pour l'hõnorer, & cõſeruer: vous ne croirez pas, qu'elle en eſtoit ſi hõteuſe, que cette conſideration l'a portee à vous décharger de ce ſoin. Perſonne auſſi, ſi ce n'eſt † Maniquet, ne ſe perſuadera, que ce que vous eſcriuez ſoit veritable; & nous pouuons dire, que voſtre reſpect a eſté ſemblable à celuy des Iuifs, qui bailloient des ſouffleis au bon Dieu, en luy faiſant vne profonde reuerence.

† C'eſt vn petit enfant, auec lequelle Cardinal ſe ioüoit.

Pag. 28. Noſtre bel eſprit dit *qu'il ne ſçait point de loy qui oblige vn fils de demeurer touſiours auec ſa mere*: nous sõmes d'accord, qu'il n'y en a point d'eſcrite que dãs les cœurs, ny cõtre les ingrats auſſi: ce n'eſt pas à dire qu'il le faille eſtre, ny qu'il ſoit hõnorable à vn ſeruiteur, d'ẽpriſonner & de taſcher de diffamer la Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bien-faictrice. Le Roy a trouué bon, que le palais de Luxẽbourg, baſty par les ſoins & aux deſpens de la Royne ſa Mere, fuſt le lieu de ſa retraite, lors qu'elle ne pourroit, ou ne voudroit plus ſuiure S.M. en ſes voiages, ou aſſiſter à tous ſes cõſeils. On la pouuoit prier de ſe retirer en ce lieu là, encore qu'on l'euſt trouué vn peu rude dutant le credit de Mr le Cardinal, & ſans autre ſuiet que celuy qui touche ſon intereſt: ainſi qu'on peut voir en la premiere declaration. Les ſeparations des Roys, & de leurs Meres, ſont des eclipſes, qui apportent touſiours quelque incõmodité à la terre: elles ne peuuẽt eſtre fondees ſur des cauſes ſi legeres: non ſeulement les Parlemens en doiuẽt auoir cognoiſſance; mais ſur ce rencontre il faudroit aſſembler les Eſtats Generaux, ſur tout quãd vne Mere a eſté Regẽte, & qu'elle a vn ſecond Fils, que les mauuais deſſeins de ceux qui regardẽt la ſucceſſion de ſes Enfans peuuẽt deſunir & entreprendre de ruiner l'vn par l'autre, & les deux à la fin. Vne bõne Mere doit faire tout ce qu'elle pourra pour demeurer aupres de leurs perſonnes, eſtant leur plus ſeure garde, leur plus fidele conſeil, le lien de leur bonne intelligence, & le ſeul moyen de la renoüer lors qu'elle ſera rompuë. Les Meres des Roys, auſquels Dieu n'a point donné d'Enfans, & qui n'ont qu'vn ſeul Frere, s'acquiteront mieux de ce deuoir, qu'vn Conſeiller flatteur & ingrat, ſi le vice n'a corrompu la ſource de la vie & du ſang du Roy: ſi apres la perte de la conſcience & du cœur, la folie n'a tellement troublé l'entendement & le cerueau, qu'vne Veſue eſtrangere de naiſſance, vueille perdre ſes deux Fils pour tomber entre les mains de ſes ennemis: ou pour en fauoriſer vn, ſe defaire de l'autre, afin d'eſtre reduite a l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſeureté, & qui la met à la veille d'vne miſerable orbité. De ſorte que ie n'ay qu'à

faire ce petit argument à Mr des Montagnes : Ou la Royne Mere du Roy eſt vertueuſe, & par principe de vertu elle voudra conſeruer ſes Enfans; ou ſi elle eſtoit vicieuſe, par maxime d'intereſt, qui eſt la ſeule regle des meſchans, elle ne les voudra point perdre. Il ne vous reſteroit qu'à dire, qu'elle a perdu l'eſprit : auquel cas vous feriez vn bel honneur au Roy, vous ſeriez dementy par toutes les actions de la Royne, par ſa race qui a porté les plus ſages Princes du monde, & meſme par ſa phyſionomie. Cela ſeroit vn teſmoignage, que celuy qui a eu & a encore dans ſa maiſon quantité d'inſenſez; qui a des accez de cette maladie, eſt de fol par interualles deuenu enragé pour touſiours, & doit eſtre enfermé auec ſa ſœur.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Mais que dirons nous de l'ignorance, de la malice, & de l'effronterie du Sr des Montagnes? Il n'a ſceu trouuer dãs toutes les hiſtoires vn exemple d'vne mere, qui aye voulu oſter la Couronne de la teſte de ſon fils aiſné, pour la mettre ſur celle du puiſné, ou d'vn gẽdre: il en a fabriqué deux qui ſont faux, comme il les a propoſez, & dans la verité ſont cõtraires à ce qu'il veut prouuer. Le premier eſt celuy de Cõſtance femme du Roy Robert, & mere de Robert & Henry. Ce fidele & ſçauant hõme dit *que cette Princeſſe voulut faire regner Robert puiſné au preiudice d Henry.* Tous nos Hiſtoriẽs, excepté les plus ſuſpects, & vn bon hõme, qui eſt à preſent aux gages de Mr le Cardinal, pour auoir fait ſa genealogie de Louys le Gros, diſent, & il eſt vray que Robert eſtoit l'aiſné de Henry; lequel pour eſtre plus genereux, fut courõné Roy par l'ordre du pere; & que la mere, qui deſiroit de garder la regle de Iuſtice, voulut conſeruer la Couronne à Robert: qui volõtairement quita ſes droits à ſon frere, lequel ne laiſſa pas d'honnorer grãdement, & de traiter fauorablement ſa Mere. Nos Hiſtoriens l'aſſeurẽt ainſi, hors de Mr des Montagnes, qui nous fait vne genealogie nouuelle, & rapporte contre nous vne fable, qu'il a inuenté pour nous faire chercher vne veritable hiſtoire, qui eſt cõtre ſon deſſein. Pour celle d'Eliſabeth de Bauiere, fẽme de Charles VI. outre que Monſtrelet ne dit pas vn mot de ce que vous luy faites dire, elle eſt non ſeulemẽt forgee à plaiſir, mais impoſſible. Vous aſſeurez *que cette Royne apres la mort de Charles VI. fit couronner Roy de France Henry d Angleterre, qui eſtoit ſon gendre:* ce qui ne ſe pouuoit faire, veu qu'il eſtoit mort 50. iours deuãt Charles VI. Toutes les Chroniques de Frãce & d'Angleterre, ſans en excepter vne, l'aſſeurẽt ainſi; & nous enſeignent, que les Ducs de Bourgogne & de Bethfort firent courõner à Paris Henry petit fils d'Eliſabeth. Aucun auteur n'a dit qu'elle y fuſt cõſentante; au cõtraire, ils nous aſſeurẽt tous, qu'elle eſtoit preſẽte à Bourges au courõnemẽt de Charles VII. ſon fils, qui fut fait auſſi toſt apres le deçés de

Pag. 31.

Pag. 32.

Voyez Aymon, Heldui. dus, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paul Ioue, &c.

Vrais & bons aduis de François fidele.

Charles VI. & quelque temps deuant celuy de Henry Roy d'Angleterre. Ainſi le menſonge feint ſes auctoritez, & ſes exemples: & ne trouuant point ou fort peu des meres deſnaturees, il faut en inuenter, pour taſcher de rauir aux bonnes les cœurs de leurs enfans, & les conſeruer à des ſeruiteurs infideles. Ils ont eſté en ſi grand nombre, que nous pourrions alleguer mille hiſtoires eſtrangeres & domeſtiques, pour repreſenter ce qui ſe paſſe auiourd'huy en France. Ie me contenteray d'en rapporter vne, qui ſemble auoir eſté faite expres, & qui eſt tres-veritable. Amalaſonthe (qui dans la creance de pluſieurs ſiecles, & dans l'opinion de tous les ſages, eſt vne des plus vertueuſes & des plus courageuſes Roynes, & des meilleures Meres que la terre ayt iamais porté) eſtant Regente d'Athalaric, appella aupres d'elle, & mit dans les conſeils de ſon Fils vn nommé Theodat. Cet homme fut ſi meſchant, qu'ayant acquis le credit que la Mere auoit auparauant, & luy ayant deſrobé les affections de ſon Enfant, il la fit empriſonner à Rauenne, puis bannir dans vne Iſle, où en fin il la fit aſſaſſiner dans le bain, pour executer le deſſein qu'il auoit de ſe faire Roy. Il y paruint, ayant ruiné de ſanté & de reputation ſon Maiſtre, & s'eſtant defait de la Mere, qui pouuoit toute ſeule par ſa fidelité, par ſon amour, & ſon courage luy en oſter les moyens, & s'y oppoſer genereuſement. L'Empereur Iuſtinian enuoya Belliſaire en Italie pour vanger cette iniure.

Bonfinius Rerum Hungaricarum lib. 5.

Pag. 33. Vous auez adiouſté, pour faire trois hiſtoires, vne calomnie contre la Royne Catherine de Medicis, & apportez vn ſoupçon & vne meſdiſance pour vne choſe veritable. Nous croyons, que vous cotteriez à la marge la vie de ſaincte Catherine, ou quelque libelle diffamatoire des Huguenots. Vous employez des beaux mots pour deſchirer la reputation d'vne Royne, quand vous dites, *elle a eſté ſoupçonnée.* Si on fondoit là deſſus des veritez bien recognuës, il n'y auroit perſonne qui fuſt exempte de crime : ſi ceux que vous impoſez eſtoient bien verifiez, ils ne ſeruiroient pas pour monſtrer que la Royne Mere du Roy a failly ; comme nous prouuons clairement, que Monſieur le Cardinal a eſté le premier de ſa robe, qui a ioinct auec l'ambition, la violence ; & auec l'auarice, l'ingratitude. Nous ne cherchons point d'exemple dans ſon Ordre, comme vous faites parmy les Roynes Meres : parce que nous ſommes aſſeurez, que nous n'en trouuerions point ; & ie m'eſtonne, comme eſcriuant pour Monſieur le Cardinal, vous oſez parler du ſoupçon des empoiſonnemens.

Pag. 34. Vous ſeriez plaiſant, ſi vous n'eſtiez trop meſchant, lors que

vous dites, *que Henry III. cacha à la Royne ſa Mere le deſſein du maſſacre de Blois.* Cette diſſimulation fut auſſi auantageuſe à ce Prince, que l'execution: celle-là fut vne marque de l'imprudence de ſon conſeil, & celle-cy de ſa foibleſſe. Vous ſçauez les maux qui en ſont ſortis, & les riuieres de larmes & de ſang, que ce petit ruiſſeau a produit. La Royne Catherine, qui mourut de regret ſix iours apres, l'euſt arreſté, & peut eſtre euſt donné vn meilleur, vn plus iuſte, & plus genereux expedient, ſi on luy euſt demandé ſon aduis. Ie vous prie, n'apportez plus des fautes que les mauuais ſeruiteurs ont fait faire aux Roys, pour couurir celles que font les Miniſtres de ce temps. Nous aurions plus de ſuiet de dire: Que ſi le Roy Henry III. pouſſé par l'aduis des meſchans, a fait maſſacrer vn grand & genereux Cardinal; la jalouſie que donne vn homme de la meſme profeſſion, & bien eſloigné de ſa naiſſance & de ſon merite, eſt bien plus forte, & pourroit diſpoſer quelque eſprit peu affectionné à Monſieur le Cardinal, à faire cette eſtrange conſequence, qu'il eſt en danger de receuoir vn traictement pareil auec plus de raiſon & de iuſtice, & auec moins de danger & de ſuite. Vous ne deuiez pas eſmouuoir cette quetelle, ſi vous ne vouliez ſuggerer cette penſee.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Vn homme de voſtre condition a encore plus mauuaiſe grace de ſe rendre abominable deuant Dieu, qui a dit, qu'il deteſte celuy *qui ſeme la diſcorde entre les freres.* Vous y adiouſtez par vn meſme trait celle de l'Enfant & de la Mere, & bien-toſt apres de l'Eſpoux & de l'Eſpouſe, afin qu'il ne reſte rien de ſaint & ſacré dans la maiſon du Roy, qui ne ſoit violé par vn ſacrilege attentat. Vous n'auez iamais appris ny practiqué la maxime d'vn ancien Pere de l'Egliſe, qui diſoit, *qu'il eſtoit plus expedient de iuger des choſes cachees par les manifeſtes, que de condamner les manifeſtes par les incognuës.* La Royne Mere du Roy a touſiours ſouſtenu ouuertement l'auctorité de S. M. & la iuſtice de ſes reſolutions contre les petits meſcontentemens de Monſieur ſon Frere; elle a procuré & entretenu la bonne intelligence, & fait cognoiſtre, que les droits d'aineſſe & de ſouueraineté emportoient la meilleure partie de ſon cœur. Si Monſieur a eu la place, que la nature luy pouuoit donner auec iuſtice; la part du Roy n'a pas eſté moindre. S. M. l'a recognu, & en a eſté ſatisfaite, iuſques à ce que voſtre malice luy a voulu perſuader le contraire, & que d'vn meſme coup elle a bleſſé l'eſprit du Roy, l'ame de la Mere, & la reputation de Monſieur. Dieu fera voir dans le temps qu'il

Prou. 6.

Tertul. in Apol.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

a deſtiné à l'eſclairciſſement de la verité, que tous les bons mouuemens de la Royne Mere du Roy, & tous les reſſorts de ſes affections eſtoient conduits par le grand & petit poids de l'amour maternel. Vous auez rompu la corde qui les tenoit liez, auez deſtraqué toutes les roües de la nature. Elle reuiendra, & vous ſerez punis par les iugemens de Dieu, que vous ne craignez pas: & qui ſont autant immuables, comme ils ſont ſecrets.

Pag. 34. & 35. Vous croyez auoir bien prouué, *que ce n'eſt pas ſeulement dans le rencontre des affaires preſentes, que le Roy ſe plaint des menees* (c'eſt voſtre beau mot) *de la Royne ſa Mere.* Vous apportez la piece d'vne lettre eſcrite à Angoulſme l'onzieſme d'Auril mil ſix cens dix-neuf, c'eſt à dire, vous taſchez de rendre coulpable la Royne Mere du Roy, & de monſtrer, que Monſieur le Cardinal eſt innocent par le teſmoignage de Monſieur de Luynes. A cela il failloit adiouſter les lettres enuoyees à Angers; pour reſponſe à celles que vous auiez eſcrites en ce lieu là. Vous auriez bien plus de ſuiet d'vſer du mot de *menées*, pour faire voir les ſouſleuemens des deux tiers de la France, & les leuees de cinquante mille hommes, que voſtre ambition auoit armez, & qu'elle deſarma apres auoir receu les aſſeurances, & les deſpeſches pour le bonnet rouge. Ainſi quand vous auez pris le preſeruatif de l'auctorité du Roy, vous vous empoiſonnez hardiment, pour ietter ſur nous le venin de voſtre ſouffle: mais pour le repercuter contre les baſilics, & les faire mourir, nous auons le miroir de criſtal de la verité, *laquelle* (comme dit ſainct Iean) *nous deliurera.*

Ioan. 7.

Pag. 36. Vous dites, *que la Royne Mere du Roy s'eſt laiſſee gouuerner par le mauuais conſeil de ceux qui s'eſtoient rendus maiſtres de ſon eſprit*: perſonne ne s'en eſt iamais emparé, que ceux qui ont employé la magie, qui par la force de cet art l'ont endormie, lors qu'ils la pilloient: l'ont liee, lors qu'ils la vendoient: & l'ont liuree à ſes ennemis, lors qu'ils ont chaſſé & deſeſperé tous ſes bons ſeruiteurs. Voſtre rage vient de ce que vous auez eſté deſcouuers, & n'auez peu continuer vos malefices. Dieu ſeul, plus fort que les demons, a rompu ces liens, a diſſipé ces charmes, & arreſté les effects des enchantemens: il n'y en a point eu depuis ce temps-là, & nous n'en craignons plus pour l'aduenir.

Vous teſmoignez voſtre ignorance, lors que vous dites, *que Salomon a meſpriſé Bethſabée.* Vous ne ſçauez donc pas, qu'auſſi-toſt qu'il fut aſſis ſur ſon throſne Royal, il fit mettre celuy de ſa Mere à ſa main droicte, & luy proteſta qu'il luy octroyeroit tout ce qu'elle deſireroit. Elle fut refuſee pour l'affaire d'Adonias, parce qu'elle le vouloit eſtre. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi elle eſtoit vn peu diſſimulee contre le fils de ſon maty, pour le ſalut du ſien: ny ſi elle n'aſſiſtoit pas Adonias auec fidelité, puis qu'elle n'auoit pas gardé celle de ſon premier mariage.

Vrais & bons aduis de François Fidele. pag. 38. 3. Reg. 2.

Mais vous eſtes fort indiſcret, lors que vous comparez couuertement vne putain auec vne femme de bien: & couuertement vn demy-frere, qui auoit attenté à la vie du Roy, à vn frere des deux coſtez, qui eſt exempt de ce crime. Voudriez vous bien imiter ce Mage ſcelerat, qui fit mourir Merges frere de Cambyſes, pour faire regner Oropaſtes?

Pour les autres hiſtoires que vous apportez, elles ſont hors de propos, & fauſſes. Sur la premiere du gouuernement qu'Alexandre laiſſa à Antipater, non à ſa Mere: il failloit adiouſter, qu'vne larme d'Olympia ruina Antipater. Apres qu'il eut pris vne grande peine, vſé de toute ſorte d'artifices, & employé pluſieurs impoſtures pour endurcir le cœur de ce lyon: l'eau forte des yeux de la Mere y graua tout ce qu'elle voulut, & effaça tout ce que le fauory y auoit imprimé. Vous n'auez point trouué de moyen, que la ſeparation du Fils & de la Mere, pour empeſcher que la meſme choſe ne vous arriuaſt: & vous n'auez point voulu qu'ils ſe ſoyent veus pour ſe dire à Dieu. Sçauez-vous bien que ces deux bons & tendres cœurs s'vniront en s'approchant: & que les torrens, qui ſortiront de leurs yeux, ſeront aſſez forts pour vous noyer, & pour lauer toutes les ſales impreſſions que vous auez donné? Vous penſez faire perdre vne belle ſource d'amour: mais vous ne faictes que l'arreſter, afin qu'elle coule auec plus grande abondance pour vous emporter,

L'exemple de Philippe Auguſte eſt contre voſtre deſſein; puis

Vrais & bons aduis de François Fidele.

que ſa Mere eſt aſſociee au gouuernement: encore que vous euſſiez mieux dit, que le Roy luy donna pour conſeil l'Archeueſque de Rheims. Vous n'auez eu garde de propoſer l'exemple de ſainct Louys, & de Blanche ſa Mere: cela eſt trop commun. Vous voudriez qu'il fuſt oſté de nos Hiſtoires, & qu'on n'y peuſt lire que le teſtament de Louys XI. non les actions d'vn grand Sainct. Elles doiuent eſtre pluſtoſt imitees par vn Roy qui porte ſon nom, que celles d'vn Roy trop artificieux, & deuenu ſur la fin de ſes iours imbecille d'eſprit: ſur tout lors qu'il diſoit, ce que vous propoſez pour regle de conduite à vn Roy bien ſenſé.

Pag 37. Vous dites, *que dans toute l'Eſcriture ſaincte il n'y a point de paſſage qui nous enſeigne que les Meres des Roys doiuent gouuerner leurs Enfans, & leurs Eſtats.* Nous en tommes d'accord, & ne pretendons pas auſſi que ce droit leur ſoit acquis, ny par la parole de Dieu, ny autrement, apres les minoritez. L'intention de la Royne Mere du Roy n'eſt pas d'auoir autre conduite que celle de ſa maiſon: elle prie ſeulement qu'on luy permette d'obeïr à la loy de Dieu, qui luy commande de veiller ſur la ſanté de ſes Enfans: d'entretenir la bonne intelligence qui doit eſtre entre eux, de les aduertir des mauuais deſſeins de ceux qui les veulent perdre l'vn par l'autre, ou tous deux à la fois, & qui partagent le Royaume auec ceux qui regardent leur ſucceſſion. Elle veut ſeruir & honnorer celuy qui regne, & retenir en ſon deuoir celuy qui ne regne pas. Si tout cela n'eſt point eſcrit dans les tables de la Loy de Moyſe, il eſt graué dans celles des cœurs, qui ſont le fondement de toutes les autres.

Mais vous qui auez feüilleté les ſaintes Lettres auec vn ſi grand ſoin, pour aſſeurer qu'il n'y a rien pour nous, & beaucoup de choſes contre nous, n'y auez vous point rencontré, & compté les trente maledictions que Dauid le plus doux des hommes iette ſur Achitophel, le nom duquel ſignifie frere de la ruine, & qui auoit

Pſal. 108. ſeduit le fils de ſon bien-facteur? *Que la mort le ſaiſiſſe qu'il deſcende viuant en enfer, & qu'vn autre prenne ſon Eueſché*, c'eſt a dire ſes charges, &c. N'auez vous point remarqué tant de belles ſentences

Eccli. 3. & 7. Prou 20. du Sage en faueur des Meres? Ne croyez vous pas, puis que les Roys viennent au monde comme leurs ſuiets, que ces regles leur ſont communes? parce qu'elles ſont de Dieu, qui les ordonne pour tous: & que le Roy de tous les mortels, & des immortels, eſt la Loy de Dieu, comme diſoit Pindare. Ces ordonnances ſont fondees en la nature, qui nous rend tous ſemblables par la conception, par la naiſſance, & par la mort. Ie crois que vous auriez enuie de ietter la

Bible

Bible dans le feu; comme fit vne Dame trop prompte, & tres-ignorante, qui n'entendit pas ces paroles, *L'iniuſtice de l'homme eſt meilleure, que la femme bien faiſante.* Auſſi quand vous lirez: *L'affliction ne ſe retirera pas de la maiſon de celuy, qui rend le mal pour le bien. L'eſperance de l'ingrat ſe fondra comme la glace de l'hyuer, & s'eſuanoüira comme vne eau ſuperfluë*, & dans ſainct Paul: *La pieté* (il entend enuers les peres & meres) *eſt vtile à toutes choſes, ayant la promeſſe de la vie preſente & de la future*, vous deſireriez que tout cela fuſt effacé du liure de vie; & ſi vous oſiez, vous le deſchireriez auec la meſme impieté, qui vous fit defendre le Careſme paſſé aux Predicateurs de Paris, de parler du reſpect & de l'honneur que les enfans doiuent aux peres & meres: parce que cet *in illo tempore*, n'eſtoit pas de ſaiſon *in hoc tempore*; & que vous faites, comme diſoit le grand ſainct Hilaire, *la foy du temps, non de l'Euangile eternel, auquel vous ne croyez pas.*

Vrais & bons aduis de François fidele.

Eccli. 42. Prou. 17; Sap. 16.: 1. Tim. 4.

Hilar. de Trinit.

Vous concluez, ſauf à y reuenir bien-toſt, apres les diſcours horribles contre la Royne Mere du Roy, par la raiſon que vous dites, *que S. M. a eu de la laiſſer à Compiegne; parce que Monſieur eſtoit meſcontent à Orleans.* Il me ſemble que la concluſion euſt eſté plus forte, & plus raiſonnable, ſi vous euſſiez dit, qu'il failloit conſeruer la Royne Mere dans la Cour; afin que ſon entremiſe y fiſt reuenir Monſieur, que ſa parole l'aſſeuraſt: & que ſon auctorité luy remonſtraſt ce qui eſtoit de ſon deuoir, s'il s'en eſtoit eſloigné, ce qu'il n'a iamais fait. Mais vous n'auez voulu, ny la Mere ny le Fils, pour teſmoins de vos actions: auez craint leur liberté de parler, & l'oppoſition qu'ils pouuoient former à vos mauuais deſſeins: vous ſçauiez bien, que ſi la vertu ne l'euſt point faite, elle deuoit venir de l'intereſt.

Pag. 40.

Ne dites pas que l'Eſpagne fauoriſoit les meſcontentemens de la Royne Mere du Roy, & de Monſieur. Il n'eſt pas vray, ſauf-correction, que l'Eſpagne, deuant les ſcandales que vous auez produit, ny apres, aye eu intelligence auec la Royne contre le ſeruice du Roy: mais il eſt vray, que depuis ſix mois l'Eſpagne a eſté dans les reſſentimens de toute la terre, & que le Roy & la Royne de ce Pays-là en ont eu de fort tendres, que l'alliance & le ſang leur ont donné. Que ſi la Sereniſſime Infante a eſté eſmeuë de compaſſion en voyant ſouffrir vne Princeſſe qui eſt ſa parente, elle a teſmoigné ſon bon naturel, qui a touſiours eſté d'aimer les ſiens, & de les aſſiſter en leurs afflictions. Vous en auez du deſplaiſir; parce que vous deſiriez que la Royne Mere du Roy fuſt abandonnee à voſtre rage, & que ſa Naiſſance & ſon Innocence ne

Pag. 41.

Vrais & bonsa duis de Fráçois Fidele.

trouuaſſent point de couuert, *iuſques à ce que l'iniuſtice ſoit paſſee,* & que la violence aye fait ſa pointe.

Vous tournez tout court, & vous vous ruez ſur les Parlemens, entre autres ſur celuy de Paris: vous croyez, que s'il n'eſt pas allé ſi viſte que vous auez deſiré: il n'a pas eſté retenu par la belle Aſtrée, mais par la belle Paulette. Vous faites tort à cette Auguſte Compagnie, de la faire conduire pluſtoſt par la fille d'vn partiſan, que par la fille de Dieu. A la verité vous luy oſtez vn grand honneur: mais vous en donnez tant à celuy qui employe voſtre plume, que vous n'en laiſſez point, ny au general, ny au particulier. Prenez garde à vous: le priuilege de voſtre robe ne vous exempte pas de la iuriſdiction des Parlemens: ils vous pourroient vn iour faire gloſſer voſtre eſcrit: comme Monſieur de Lorraine a voulu depuis peu faire interpreter les memoires remplis d'impoſtures, que vous auiez donné à deux de vos freres, pour deſcrier dans ſes Eſtats la Royne Mere du Roy. Sans l'entremiſe d'vn de ſes bons ſeruiteurs on euſt ſerré les pouces, & apres le col à ces porteurs de calomnies, & on euſt veu lequel des deux euſt mieux fait la moüe au bois. Vous ramaſſez grand nombre de defenſes faites aux Parlemens de ſe meſler des affaires d'Eſtat: nous ne doutons pas de la puiſſance que les Roys ont ſur leurs Officiers. Ceux qui les peuuent eſtablir, interdire, & deſtituer, peuuent à plus forte raiſon borner leur auctorité: mais vous qui eſtes ſi ſçauant en l'Eſcriture ſaincte, ſçauez bien qui eſt celuy qui a dit, *Tout m'eſt loiſible, mais tout ne m'eſt pas expedient.* Taſchez de faire trouuer bon tout ce que le Roy veut, non tout ce qu'il peut. Nos Roys n'ont pas pris la regle des Parlemens: mais la leur ont donnée pour temperer en quelque façon le pouuoir abſolu de leur Monarchie: ils ont apprehendé qu'elle ne ſe rendiſt odieuſe aux peuples: comme elle le deuient inſenſiblement, lors qu'on vſe de la pleine puiſſance, & qu'on ne fait les choſes que par auctorité. Vous ſeruez tres mal voſtre Maiſtre, en ne luy preſchant que cela: vous choquez ſon inclination qui eſt portee à la Iuſtice, & iettez dans l'eſprit de ſes ſuiets vne mauuaiſe impreſſion de ſon gouuernement. S.M. ne vous en ſçaura point de gré: la terre vous maudira, & le Ciel vous punira.

Donec tranſeat iniquitas, Pſal. 56. Pag. 42. & 43.

Pag. 44. & 45.

Con. 6.

Pag. 51. Vous reuenez à Monſieur, & *vous comparez ſes ſeruiteurs auec des empoiſonneurs, ſorciers, & fondeurs de ſtatuës de cire, la Mole, Coconas, Tourtay.* A quoy portez vous les affaires? voulez vous obliger le Roy à perdre ſon Frere: comme il deuroit faire, s'il croyoit ce que vous dites, & s'il n'eſtoit plus ſage, & plus

iuſte que vous? Les trois ſcelerats que vous nommez, n'ont iamais eſté employez par le feu Duc d'Alençon: & il n'y a perſonne dans la maiſon de Monſieur qui les vouluſt imiter: il les feroit bruler, s'il les auoit deſcouuers: & vous ſeriez traiſtres au Roy, ſi vous ne les auiez declarez: comme vous eſtes des meſchans, de donner ces ſoupçons ſans auoir aucune preuue. Si vous ne fuyez de dire quelque choſe à l'auantage des Meres des Roys, vous euſſiez peut eſtre adiouſté à ces hiſtoires ſcandaleuſes, que la Royne Catherine fit faire le procez à Coconas, la Mole, & Tourtay.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Du depuis le Cardinal de Richelieu s'eſt allié auec ceux qu'il accuſoit de crime.

Vous donnez le change pour l'affaire de Chalais. Monſieur *n'accuſe point ſa condamnation d'iniuſtice*, (comme vous dites) mais deſcouure les tours de ſoupleſſe qu'on a fait pour le porter à declarer plus qu'il ne ſçauoit: & enueloper dans ſes depoſitions beaucoup de gens de bien par la promeſſe de l'impunité. Il n'eſt pas vray, que les Ducs de Bellegarde & de Reths ayent ſigné aucun teſmoignage contre luy: non plus que le Commandeur de Valancé, qui n'a iamais veu l'accuſé dans la priſon auec Monſieur le Cardinal. Son Eminence ſçait bien trouuer les artifices, pour taſcher de donner quelque part dans ſes fautes aux braues hommes, & leur oſter celle qu'ils doiuent auoir aux bonnes actions. Vous penſez auoir prouué, que Louuigny eſtoit homme de bien, parce qu'il eſtoit de bonne maiſon: comme s'il n'y auoit point de fauſſe monnoye d'or, auſſi bien que d'argent: ce que vous dites ne couure point ſon peché, mais le fait paroiſtre d'auantage. Pag. 52. & 53.

La rage du ſieur des Montagnes entre dans le cercueil de feu Monſieur le grand Prieur: luy caſſe les os, & fait voir, que ceux qui l'ont empriſonné, ne ſe contentent pas de luy auoir oſté la vie, mais luy veulent encore rauir l'honneur. Ils ſçauent bien, que ce Prince de bon & genereux eſprit a mieux aimé mourir captif, en defeudant ſon innocence, que de viure en liberté, en confeſſant vn crime qu'il n'auoit point commis. Vous alleguez Madame d'Elbeuf, pour la rendre odieuſe, apres l'auoir bannie: vos parties ne peuuent eſtre vos teſmoins: & vous ne ſçauriez auoir pour vous, ceux qui ſont contre vous.

Vous prenez la depoſition du Nau, pour celle d'vn homme ſage: apres l'auoir corrompu par argent, & fait parler de gayeté de cœur contre ſon Maiſtre, vous voulez que cet homme de trois lettres luy face tout ſeul le procez, que vous n'aueziamais peu Pag. 54.

commencer. Vous auez voulu forcer ce Prince de prendre vne abolition, pour couurir voſtre iniuſtice, & le tenir priſonnier apres la confeſſion d'vn peché qu'il n'auoit point fait. N'ayant peu tirer de luy voſtre deſcharge, vous auez aduancé ſa mort, & auez eſté tres contens qu'elle vous aye guary de l'apprehenſion des iuſtes reſſentimens de celuy, auquel vous auiez manqué de parole pour la charge d'Admiral.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Pag. 56. Pour le Colonel, qui eſt encore vne des victimes de voſtre vangeance, vous dites, *qu'il a eſté conuaincu de pluſieurs mauuais conſeils.* Mais comment peut-on, ſi ce n'eſt en voſtre Pays, & à voſtre mode, conuaincre vn homme, qui n'a pas eſté accuſé, contre lequel on n'a pas ouy des teſmoins, qui n'ont eſté ny recolez, ny confrontez? On n'a fait aucune procedure : mais on l'a laiſſé pourrir en priſon, pour ne rien dire d'auantage.

Paag. 57. Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a point perdu Mr le Cardinal de Berule: parce qu'il luy auoit procuré le bonnet rouge, & beaucoup de bien.* Mon bon amy, nous ſommes en vn temps, auquel non ſeulement celuy qui fait, defait: mais celuy qui a eſté fait, defait celuy ou celle qui l'a fait. C'eſt vne choſe bien plus eſtrange, qu'vn ſeruiteur perde ſa Maiſtreſſe & Bien-factrice, qu'vn Cardinal ſon cõpagnon, & ſon obligé. Si l'ingratitude prend occaſion d'impoſer vn crime ſur vn bien-fait receu, à plus forte raiſon la vangeance trouuera ſujet de fonder la ruine d'vn homme ſur vn bon office rendu : & ie vous peux dire auec verité, que c'eſt la mode de Mr le Cardinal.

Pag. 58. Mais afin qu'il n'y aye pas vn de ceux que ſon Eminence a fait mourir en priſon, qui ne perde par ſon moyen l'honneur auec la vie: vous n'auez pas voulu oublier Fancan, que vous faites paſſer *pour vn inſenſé, & compagnon de Cormeil.* Monſieur le Cardinal a tiré de luy toutes les inſtructions des affaires eſtrangeres: il s'en eſt ſeruy dans des negotiations tres-importantes en Allemagne, & au Pays-bas: il luy a fait dreſſer durant deux ans toutes les depeſches, memoires, & inſtructions de grande conſequence : il a eu tous les iours des conferences de deux & trois heures auec cet homme fort ſenſé, & grandement deſintereſſé. Vous qui eſcriuez, & qui rongez ſes os, auez pourſuiuy ſa ruine, apres auoir taſché de le faire aſſaſſiner: contentez vous que les voſtres qui le gardoient, & deſquels ſa vie dependoit, ont eu ſon Abbaye : & qu'elle a eſté demandee deuant qu'il fuſt attaqué par la maladie de laquelle il mourut. Cela eſt d'vn tres mauuais exemple, & de conſequence tres-dangereuſe.

Pag. 59. Si la Royne Catherine a interrogé le Duc d'Alençon, la Royne

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Mere du Roy n'a pas interrogé Monſieur ; parce qu'il n'a iamais ſté criminel. Vous l'effarouchez, lors que vous parlez de la pri-on:& encore plus, lors que vous propoſez à S M. l'exemple d'vn Roy qui a,comme vous dites ; fait mourir ſon Fils. La vie d'vn enfant deſpend plus abſolument d'vn pere, que ne fait celle d'vn frere de ſon frere. Vous auez grand tort de mettre dans l'eſprit du Roy, qu'il puiſſe auoir ſuiet de faire ſans forme de Iuſtice, ce qui eſté fait(s'il a eſté fait)par des conſiderations que la prudence paternele a caché, & que nous deuons preſumer auoir eſté tres-grandes, puis qu'elles furent plus fortes que le ſang d'vn Prince tres-ige.

Apres ces diſcours vous deuenez furieux, & nous dites toutes Pag. 60.
es iniures qui ſont dans l'Epiſtre de ſainct Iude, contre les heretiques. Vous dites, *que vous ſentez que la paſſion de Balac payen, & ennemi des enfans de Dieu, vous ſaiſit* A la verité, vous vous comparez vn honneſte homme, & nous faites beaucoup d'honneur de dire, ue nous ſommes les Iſraëlites. Mais vous nous faites peur, lors ue la tranchée de ſaint Mathurin vous prend : nous chercheons vne corde pour vous lier, ſi nous n'en trouuions vne ſur vous, ui pourroit faire l'office. Nous fuyrions deuant vous, ſi vous porez cette eſcharpe blanche, que vous auez mis autour de voſtre puchon, pour en faire vn turban à l'ataque des barricades e Suze, ou ſi vous eſtiez comme à Priuas, monté ſur ce beau eual entier de l'eſcurye de Monſieur le Cardinal. Vous vous uuenez bien, comme ceſte mauuaiſe beſte, qui ſentoit que ous n'eſtiez pas trop bon cauallier, & n'auiez que des gamaes & vn eſperon, ayant rencontré vne iument, luy ſauta ſur la oupe. Apres ce faſcheux rencontre, vous fiſtes ſerment à Dieu, ue vous ne monteriez plus ſur cét impudent & luxurieux cheual, uquel depuis ce temps le nom d'impudent eſt demeuré : dequoy onſieur le Cardinal,& voſtre bon ami Mulot, ont fait des belles ees. Voyla les hazards que vous auez couru en guerre, & les exoits que vous y auez fait: qui ne ſont pas meilleurs que ceux que us faites auec la plume.

Vous dites, que vous auez pitié de nos diſcours, & cependant Pag. 62.
us appellez demons; c'eſt vn ſigne, que vous nous prenez pour des ns demons: car vous n'auriez point de compaſſion des meſchans: us les chaſſeriez auec la croix & l'eau beniſte: mais i'ay peur que te-cy vous manque, apres en auoir donné abondamment à onſieur le Cardinal, par vne digreſſion que vous faites ſur ſes anges, & principalement ſur ſes belles victoires, & triomphes

de guérre, qui ont eſté inuiſibles, n'ayant iamais gagné bataille, ny fait combat, ny emporté ville d'aſſaut, ny par ſiege, que Pignerol, qu'il priſt ſans reſiſtance. Mais nous eſperons, qu'ayant tous les Ports de Bretagne, il triomphera, comme fit Caligula, des huiſtres & coquilles de cette mer.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Pag. 63. Sueton. in Vita Caligu'a cap. 64.

Vous nous renuoyez bruſquement, & ſans ſuite, à Meſſieurs du Parlement: deſquels vous ne faites eſtat, que lors que vous croyez qu'ils ſont de voſtre coſté: autrement vous les meſpriſez, & baſoüez comme vn homme qui a perdu ſon procez. Vous dites, *que nous apprendrons d'eux à parler des puiſſances ſuperieures.* Vous apportez l'auctorité d'vn* homme, qui auoit trop de memoire, pour auoir beaucoup de iugement: qui n'a point trouué de preuue, dans le procez de la Mareſchale d'Ancre, de ce qu'il auança, & qui fut non ſeulement ſon iuge, mais ſolliciteur contre elle.

Pag. 64. * Le Preſident de Verdun.

Vous trouuez mauuais, qu'on aye repreſenté au Roy la miſere de ſon peuple: on en a caché beaucoup plus qu'on n'en a dit. Si vous eſtiez Prouincial de voſtre Ordre, comme vous auez eſté autrefois, vous apprendriez en faiſant voſtre viſite, par le recit de vos Freres, que l'extreme pauureté des villes, & de la campagne, ſe fait ſentir dans vos Conuents. Si vous n'eſtiez traité comme premier Conſeiller du premier Miniſtre de l'Eſtat, vous auriez plus de pitié des ventres vuides, ou remplis de pain d'auoine, de chenuis, de fougere, de mar de noix, d'herbes des prez, & des racines des montagnes, deſquelles vous eſtes Seigneur. Pour monſtrer que les plaintes, que nous faiſons à vn Roy Sage, ſont mal fondees, vous alleguez l'exemple de celles, qui ont eſté faites à Charles VI. lors qu'il auoit perdu l'eſprit, & eſtoit en tutele. Penſez mieux vne autrefois à ce que vous eſcriuez. Ie m'eſtonne, comme en parlant des maux que le peuple ſouffroit du temps de Charles VI. vous ne vous ſouuenez que le Cardinal d'Amiens eſt accuſé d'en eſtre la cauſe. les Hiſtoriens diſent, qu'il s'enfuit en Flandres, & de là emporta en Auignon les treſors qu'il auoit pillé en France.

Pag. 65.

Voyez Gaguin.

Pag. 66.

La cholere & la precipitation vont enſemble, quand vous deſcouurez vn eſcrit fait contre celuy qui vous entretient vn carroſſe, & vn chariot à la campagne, qui vous traite bien par tout, & qui vous a fait diſpenſer de l'obeiſſance que vous deuez à vos Superieurs. Vous ne taſchez que de reſpondre promptement, pour teſmoigner voſtre zele & prompt eſprit, non ſagement, pour faire paroiſtre voſtre bon iugement, ny veritablement, pour monſtrer que vous auez bonne conſcience. Vous dites, *que les guerres ſont les ſeules cauſes de l'affliction du peuple.* Donc celuy-là eſt à bon droit en exe-

eration, qui les a recherchees & entretenuës, qui par ſes querelles particulieres a irrité les eſtrangers, a voulu accabler les alliez, & perdre les enfans de la maiſon. Vous dites, *qu'il a eſté bon meſnager, en eſpargnant au Roy l'entretien des garniſons dans les places inutiles, qu'il a fait raſer.* Parmi celles-là nous remarquons la citadelle de Xaintes, qui luy nuiſoit: & nous n'en voyons point des ſiennes, ny de celles de ſes amis, encore que Saumur, Chinon, & Angers ſoiẽt au milieu du Royaume, & des nids de petits tyranneaux. La conſtruction de la citadelle du Havre, qui ne ſert ny pour la mer, ny pour l'emboucheure de la riuiere de Seine, a plus conſommé de deniers, que les ~~mortes~~ payes de quelques petits chaſteaux, deſmolis par vengeance & enuie, ne pouuoient couſter de deux cens ans: l'ẽtretien des garniſons, & de la garde des treſors de Mr le Cardinal, ſont plus à charge a l'Eſtat, que tous les gens de guerre qui peuuent ſeruir à ſa conſeruation. Voyla ſes beaux meſnages que chacun ſçait, voit, & ſent.

Vrais & bons aduis de François Fidele. Pag. 67.

Vous ne pouuez quitter les loüanges de voſtre bon Seigneur & ami, vous y rentrez auſſi toſt: *Vous l'exaltez de ſa candeur & ſincerité*: vous ne pouuiez pas mieux rencontrer entre toutes ſes vertus: vous en auez choiſi deux bien recognuës, & auez trouué le moyen de faire eſtimer faux prophete le Pape, qui auoit predit, que Monſieur le Cardinal ſeroit vn grand fourbe. Vous dementez la croyance vniuerſelle, & ne faites pas plaiſir à celuy, qui aime mieux paſſer pour vn finet & deſſié, que pour vn homme ſimple, & peu diſſimulé. Pag. 69. 70. & 71.

Vous taſchez de monſtrer, *que ſans mauuais deſſein, ny imprudence*, on a publié cette belle genealogie, qui le fait deſcendre de Louis le Gros. Vous dites, *qu'il y a des maiſons plus riches, & plus pauures dans le Royaume, qui ſe peuuent vanter d'auoir le meſme auantage.* Nous demeurõs d'accord, que des plus pauures l'ont: mais des plus riches, non. Ainſi vous ne pouuez iamais dire verité qu'à demi: mais au lieu de plus riches, vous auez voulu dire de plus nobles. Nous auons raiſon de blaſmer de vanité celuy, qui en ſon credit, & parmi les ſoupçons qu'il donne, a tant fait crier dans Paris cette genealogie, que les ſains & les malades en ont eſté importunez & tourmentez. Son imprudence a ietté les curieux dans la recherche des titres de la maiſon du Pleſſis: ce qui n'a pas eſté fort auantageux, parce qu'on a trouué vne plume qui a arreſté celle de beaucoup de flatteurs, & entre autres la voſtre. Pag. 72.

Vous dites, *qu'il faudroit accuſer ce fidele Miniſtre d'auoir employé ſa puiſſance, pour faire venir les eſtrangers en France.* A la verité, ſa puiſſance n'a pas fait ce mal: mais ſon imprudence, ſa vangeance, Pag. 73.

ſa vanité, & ſes querelles particulieres.

Vrais & bons aduis de Frãçois Fidele.

Il n'a pas rendu aux ennemis les places conſignees à ſa foy (ce ſont vos termes,) il ne le fera pas tant qu'il ſera en credit: mais il eſt fort dangereux qu'il ne prenne ce chemin, lors que la Iuſtice du Maiſtre voudra regler le trop grand pouuoir de ſon ſeruiteur, il ſera ingrat enuers luy, comme il a eſté enuers ſa Maiſtreſſe.

Ceux qui acquierent, ne vendent pas. Il faut auoir adiouſté aux Gouuernemens qu'on poſſede ceux qu'on tient en marché, & receuoir quelque deſplaiſir. On verra apres cela, ſi le deſir de ſe conſeruer à quel pris que ce ſoit, l'ingratitude, la vengeance, & la peur feront auſſi fideles comme la proſperité, l'auctorité, l'ambition, & le deſſein de poſſeder toutes choſes, font ſemblant de l'eſtre. On fera bonne mine, iuſques à ce que tout le Royaume qu'on acquiert piece à piece, trouue vn marchand qui l'achepte en gros, ou qui le partage auec celuy, qui n'eſt pas capable de le garder tout entier.

pag. 15. *Vous comparez à l'innocence de* IESVS-CHRIST *celle de Monſieur le Cardinal, & nous aux Iuifs, qui l'accuſoient de ſe vouloir faire Roy.* Si le Sauueur du monde, qui n'auoit point de retraite, euſt eſté Gouuerneur de trente places dans la Paleſtine, ou dans l'Aſie; s'il euſt entretenu pour leur garde dix mille hommes de pied, & pour la ſienne plus de caualerie & de ſuite que le Roy: s'il euſt eu trois cens mille eſcus de rente, ou d'appointement, ſans le tour du baſton: s'il euſt caché dans ſes threſors vingt millions de liures, ſans les bagues & meubles precieux: & ſi au lieu de faire des miracles bien faiſans, de reſuſciter les morts, faire marcher droit les boiteux, & voir les aueugles, il euſt fait mourir les viuans, fait eſtropier les adroits, & empriſonner les libres, ſur tout la Mere de Ceſar: les Iuifs euſſent eu ſuiet d'en donner vne grande defiance à l'Empereur: iamais Pilate ne ſe fuſt laué les mains deuant que de le condamner à mort, & nous ne croirions pas qu'il euſt eſté le vray Meſſie.

Selon voſtre aduis, *les meſmes choſes qu'on eſcrit contre Monſieur le Cardinal, ont eſté dites contre la maiſon de Guiſe, Monſieur d'Eſpernon, & le Mareſchal d'Ancre.* Il n'eſt pas queſtion de rapporter ce qui a eſté dit, mais d'examiner les raiſons ſur leſquelles on appuye les diſcours. Les faux-teſmoins parlent comme les veritables. Il ne faut pas dire, qu'il n'y a point de crimes, parce qu'il y a eu des calomnies. Il n'y a rien qui reſſemble plus à vne femme ſage, qu'vne debauchee: n'y a vn enfãt legitime, qu'vn baſtard. Nous n'examinons pas ce qui a eſté dit au tẽps paſſé, mais ce qui ſe fait à preſent.

preſent. Comme il eſt ſans exemple, vous vous tourmentez en vain dans la recherche de ceux de la Ligue. Tout ce que vous en pouuez tirer, quand on demeureroit d'accord de leur verité, eſt, que vous n'auez pas eſté les premiers accuſez: mais nous ſouſtenons, que vous eſtes les premiers conuaincus. Vrais & bons aduis de François Fidele.

Il ſemble que vous ne recognoiſſiez *qu'vne beſte en l'Apocalypſe*: encore qu'il y en aye, qui vous repreſentent, & d'autres, celuy que vous ſouſtenez. Vous pouuez eſtre comparé à *vne ſauterelle du puis de l'abyſme*, & luy *au dragõ roux, ou rouge, qui veut deuorer la fẽme, & ſon enfant*: mais Dieu dõne des aiſles à la Mere: elle s'enfuit, de peur d'eſtre noyee dans les eaux, qui ſortent de la gueule du dragon, & la terre l'aide. Nous eſperons que le Ciel nous donnera ce bon ſecours, & que la terre s'ouurira de ſept pieds, pour engloutir le monſtre qui nous pourſuit. Pag. 76. Apoc. 12. Apoc. 9. Apoc. 12.

Les vers de Ronſard que vous employez, ſont plus propres pour deſcrire vos defenſes, que nos plaintes. Nous n'auons rien mis dans noſtre lettre, qui ne ſoit tiré des Autheurs ſacrez & profanes, anciens & modernes, & ſur tout de l'Eſcriture ſainte, que vous deſchirez ſans reſpect, pour en faire vn manteau de cent couleurs, & d'autant d'eſtoffes, auec tous vos ramas d'allegations fauſſes, & hors de propos. Noſtre verité, toute ſimple & naifue, ne s'eſt point ſeruie de tous ces recueils pedanteſques & puerils: elle n'a rien cité que les hiſtoires, que vous auez fait depuis quelques annees: elle a creu, que ſon innocence eſtoit aſſez belle ſans atours, & ſans fard, & voſtre malice aſſez noire ſans encre, & ſans charbon. Pag. 80.

Vous alleguez la puiſſance abſoluë du Roy: à cela nous n'auons rien à dire, ſi la volonté ſert de raiſon: mais nous ſçauons bien, que vous ne ſerez pas aduoüez par LOVYS LE IVSTE, qui porte auec le Sceptre la main de Iuſtice, à laquelle nous nous adreſſons. Ne luy faites pas ce tort, & à nous, de la luy arracher: nous aimons mieux qu'elle nous chaſtie, ſi nous ſommes calomniateurs, que ſi elle eſtoit perduë pour l'appuy des innocens. Vous teſmoignez bien que vous la craignez, lors que vous la voulez rompre, & ſouſtenez, que tout ce qu'on veut eſt equitable, parce qu'on le peut: cependant vous ſeriez bien marri, qu'on vous fiſt fouetter par cette regle: & diriez bien toſt, que c'eſt vne tyrannie. Icy vous dites *que nous ſommes les fabuleuſes harpies*: & nous aſſeurons que vous eſtes les veritables. Pag. 81.

Vous portez parole de la part de Monſieur le Cardinal, & dites, que vous eſtes fondé en bon pouuoir & procuration, pour aſſeurer, *qu'il eſt preſt de remettre à S. M. tout ce qu'elle luy a confié de places, & de charges.* A cela ie ne vois qu'vn danger: c'eſt que les Pag. 83.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

gens de voſtre condition ſont de fort mauuaiſes cautions, ſont grãdemẽt ſuiets à deſaueu, & n'ont pas dequoy payer que de leur peau, qui n'eſt bonne à rien. C'eſt aſſez que vous nous ayez teſmoigné par ce diſcours, que vous eſtes dans la parfaite confiance, & par conſequent, non ſeulement ſuſpect en la defenſe que vous entreprenez, mais deſcouuert: non pas tant par voſtre mauuais ſtile, & paſſages mal employez de la ſainte Eſcriture, que par la familiarité que vous confeſſez. A la verité, puis que vous voyez ſon Eminence Ducale en cette bonne diſpoſition & belle humeur, vous qui croyez eſtre Theologien, & fort ſçauant dans le liure de Dieu, luy deuriez propoſer l'exemple de Ionas, qui diſt aux matelots: *Si ie ſuis cauſe de la tempeſte, iettez moy dans la mer.* Ou ſi vous en voulez vn plus doux, celuy de Iacob, lequel apres s'eſtre enrichi dans la maiſon de ſon beau pere, & voyant que les freres de ſes femmes commençoient à murmurer cõtre luy, il leur diſt, qu'il eſtoit plus à propos qu'il ſe retiraſt, que de fournir vn ſuiet d'enuie & de diſcorde. Saint Ambroiſe dit, *que l'homme de bien doit faire retraite, lors qu'il voit que la deſunion entre les proches arriue pour ſon ſuiet.* Vous ſçauez bien que nos Caſuiſtes enſeignent, que pour deliurer vne ville d'vn ſiege, l'innocent qui ſera demandé par les ennemis, ſe doit liurer ſoy meſme, pour garantir vn grand nombre de peuple de la mort, & de la ruine. Ceux de Calais le firent ainſi. Le Fils de Dieu s'eſt volontairement expoſé à la mort de la Croix pour le ſalut du monde. Vous auriez plus de merite de faire ces exhortations à celuy que vous voulez cautionner, qu'à compoſer des liures, qui vous deſcrient, & luy auſſi.

Ion. 1.

Gen. 31.

D. Ambroſ. l. 2. c. 5. de Iacob & vita beata

Melius eſt ſine liteabire, quam reſidere cũ iurgio.

Vous auez creu, que vous pourriez eſtre caution ſuffiſante de Monſieur le Cardinal, depuis que vous eſtes deuenu Miniſtre ſecret, comme il eſt Miniſtre public: & que vous auez eu quatre Secretaires de voſtre robe, auſquels vous auez diſtribué par departemens tout ce qui vous eſt renuoyé. Le premier, à Rome & l'Italie, ſurtout Mantoüe; le ſecond, à la Frãce; le troiſieſme, à l'Eſpagne, & les Princes Catholiques; & le quatrieſme, qui eſt le plus employé, à les deſpeſches pour l'aduancement des Proteſtans d'Allemagne, des Hollandois, & de ceux de la Religion pretenduë reformee de France. Tout ce qui regarde le progrez de ces gens là, eſt à voſtre diſpoſition, ne s'ordonnant rien pour leur auantage que par voſtre rapport. Il n'y a point de lettres, memoires, ny d'inſtructions, pour ce qui regarde leurs affaires, qui ne ſoyent expediees par vos ordres, que le Secretaire d'Eſtat, qui vous eſt affidé, reçoit, & met la ſignature du Roy, & la ſienne, là où l'on iuge que la voſtre n'eſt pas

suffisante. Quel monstre est cecy ? que des personnes qui ont baillé vn si rude coup de pied au monde, que les pieds leur en seignent bien souuent, se fourrent si auant dans le monde, qu'ils ayent dressé vn Royaume dans vn Cõuent ? qu'on dispose de la vie, de la liberté, & des biens des hommes, en vne Maison de simplicité, & pauureté ? qu'on donne les premiers mouuemens aux armes de France, d'Italie, d'Allemagne, & des Pays bas, dans le logis de la paix ; & que dans vn port, où tant de gens de bien se sont retirez pour fuir les tempestes, on souleue tous les orages de la terre & de la mer ? Vn nommé Busulaire de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, fut enfermé dans vne cage de fer à Versel, par le commandement du General de l'Ordre, pour auoir voulu soustraire la ville de Pauie de l'obeissance du Marquis de Montferrat, & la faire tomber entre les mains des Visconti. La sentence du saint personnage qui condamna son Religieux à vne si rude penitence, ne portoit autre chose, que ces belles paroles de saint Paul : *Personne ne combat sous l'enseigne de* IESVS-CHRIST, *qui s'embroüille dans les affaires du siecle.* Il n'est pas de merueille, si ayant intention de faire ce que vous faites, vous l'auez commencé par la dispense d'obeir à vostre General, qui souspire tous les iours auec vn grand nombre de gens de bien, qui sont dans vostre Religion, de voir l'abomination de desolation plantee dãs les lieux saints. Nous protestons, que ce discours ne veut point combatre les raisons d'Estat, que S. M. peut auoir pour le secours de ses alliez : mais nous soustiendrons iusques à la mort, que les moyens qu'on prend, ne doiuent point passer par les mains & par les plumes des Religieux, qui se disent des plus reformez, & qui ont beaucoup de Confreres, qui le sont par effect. L'honneur que nous leur portons, nous fait apprehender, que ce grand corps fort vtile à l'Eglise de Dieu, ne perde par les crimes d'vn homme, & de ceux qu'il a desbauchez, vne partie de la bonne reputation qu'il auoit acquis : mais les fautes sont personnelles.

Vrais & bons aduis de Frãçois Fidele.

L'an 1360.

2. Tim. 2.

Apres vous estre presenté pour estre caution d'vn riche Cardinal, encore que vous ne soyez qu'vn pauure Moyne, vous faites paroistre que vostre zele, ou peut estre quelque bon vin que vous aimez, vous a tellement eschaufé, que vous chocquez teste baissée la cognoissance publique, en escriuant des choses contre la vostre : il ne faut que repeter vostre discours pour le refuter ; pour vous rendre plus digne de compassion, que de cholere, & declarer indigne d'indignation. Vous dites, *que Mr le Cardinal n'a autre chose que la charge de la mer, à moindres conditiõs que les Admiraux du tẽps passé ;* &

Pag. 84. 85. 86. &c.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

qu'il la poſſede auec titre onereux, ſans gages, & auec moins de places que n'auoit l'Admiral de Ioyeuſe. Vous mettez dãs voſtre liure pour le rendre plus eſpais, & faire plaiſir au libraire, les lettres de prouiſion que le Roy Henry III. donna à Monſieur de Ioyeuſe; par leſquelles il paroiſt, que les Gouuernemens du Haure & de Diepe furẽt ioints à l'Admirauté. Par voſtre foy, croyez vous, ie ne dis pas auoir trouué des raiſons & des exemples pour conuaincre les ſages & les ſçauans; mais des amuſemens pour les fols, & pour les petits enfans? Ie crois que vous ſeriez plus propre à faire des ioüets pour les vendre aux portes des Egliſes le iour de la feſte de Paroiſſe, que pour dreſſer des Apologies. Vous dites, que celuy, qui ſans eſtat ſigné du Roy, & ſans rendre compte, employe à la marine le tiers du reuenu de la France, & qui a fait ſon Peru de l'Admirauté, engage pour la faire valoir les biens de la ſucceſſion de ſon pere, qu'il a moins de places que n'auoit Monſieur de Ioyeuſe, qui eſtoit Gouuerneur du petit chaſteau de Diepe, & de la chetiue tour du Haure. Tout cela ne valoit pas la moitié d'vn baſtion de la citadele, qui a plus couſté (ſans pouuoir iamais ſeruir qu'à la retraite d'vn criminel de leze-maieſté, & à la garde de ſes treſors) que toute la maiſon de Ioyeuſe n'a receu de bien-faits du Roy Henry III. Mais que ſera-ce, lors qu'on adiouſtera à cette place toutes celles que vous auez dans les coſtes & emboucheures des riuieres de Normandie, Bretagne, Pays d'Annix, Xaintõge, & Guienne? ſi on vous fait vn denombrement des villes, citadeles, forts, ports; iſles & rades que vous auez fortifi.? Outre le Gouuernement & Lieutenance pour le Roy en Bretagne, qui eſt la Prouince la plus forte en haures & gens de marine, vous auez ſur la mer Oceane le Haure, Breſt, Morbien, Marans, la Rochelle, Broüage, Calais, les Iſles de Rhé, d'Olero, de la Tramblade, d'Alleuert, du Croiſil: ſans parler de Blaye, qui eſt à voſtre deuotion, de Blauet, & de Nantes que vous marchandez. Vous gardez toutes les emboucheures des riuieres, auez ſur les deux plus grandes le Pont de l'Arche, & Saumur; ſur la terre ferme Angers, Verdun, Pontoiſe, Dijon, ſaint Iean de Laune, Bellegarde, & pluſieurs autres que noſtre memoire ne nous peut fournir. Dans la diſpoſition abſoluë de la France, vous auez à preſent celle de la Bretagne, de la Picardie, de la Champagne, & de la Bourgogne. Nous y pouuons adiouſter le Languedoc, que vous auez fait gouuerner, il y a vn an paſſé, par vn Maiſtre des requeſtes: à l'auarice & furie duquel vous auez abandonné cette grande Prouince, & auez voulu perdre Monſieur de Montmorency, pour la faire tomber entre les mains du Marquis de Brezé,

Vous croyez, que Monſieur le Cardinal tient tout ſeul le regiſtre de ſes places, pour fair e bien payer ſes garniſons, & pour ſoulager ſa memoire, qui ne ſe ſouuiendroit pas de ce grand nombre. Vous vous eſtes imaginé, parce que vous voyez les mains engourdies, & les langues atachees, que les eſprits ſont endormis, & les yeux fermez, pour ne cognoiſtre, & ne voir pas, ce qui ne peut eſtre ny ignoré, ny caché. Vrais & bons aduis de François Fidele.

Vous deuriez auoir quelque honte de publier, *que le Roy Henry III. entretenoit dans chacune des deux places qu'il ioignoit à l'Admirauté vne compagnie de gens de pied*: c'eſt à dire, cinquante, ou ſoixante hommes, là où dans le Haure il y en a à preſent deux mille de garde, dans Broüage douze cens, dans Breſt cinq cens, & ainſi à proportion dans les autres places: de ſorte que le Roy ſoldoye à Monſieur le Cardinal vne grande armee, qui couſte plus que celles qui ſont en campagne mal payees: tous les plus clairs deniers ſont employez à l'entretien de trente garniſons: il ne ſe faut pas eſtonner ſi la terre eſt pauure, puis que la mer engloutit tout.

En ſuite de ce beau & iudicieux diſcours, vous faites deux comparaiſons fort odieuſes auec la maiſon de Monſieur le Cardinal de Richelieu: La premiere de celle de Montmorency, la ſeconde de celle de Guiſe: & dites aſſez clairement, *que ces deux familles ont rendu moins de ſeruices, & ont receu plus de recompenſes.* Que diroient les Claudes, Charles, & Henrys de Guiſe, les Annes & François de Montmorency, s'ils eſtoient en vie? ne feroient ils pas à l'exemple de noſtre Seigneur vn foüet de corde, pour chaſſer ces vendeurs, & ces achepteurs hors du temple, dans lequel ils n'ont pas manié ſi ſouuent la croſſe, & porté la chape, qu'eux ont à la campagne mis la main à l'eſpee, & endoſſé le harnois. Ils ont plus fait de combats, gaigné de batailles, & forcé des villes, que ces modernes fripons n'ont trafiqué des places, & deſrobé des millions? Apres cela, ils preferent non ſeulement leurs exploits inuiſibles, mais leurs maiſõs incognuës à celles d'vn grand Prince, & du premier Seigneur de Frãce: ils taſchent de nous perſuader, que le Cõmandeur de la Porte, le Marquis de Brezé, la Milleraye & le Pont Corlet ſont plus vaillãs, que n'eſtoiẽt les freres de la maiſõ de Guiſe, ou les quatre enfans de ce grãd Cõneſtable; entre leſquels il cõbatit, & fut tué en la bataille de S. Denis. Mais vous dites, que voſtre Generaliſſime *n'a point eſté priſonnier de guerre, comme celuy là qui fut pris à la iournee de S. Quintin.* C'eſt que Monſieur le Generaliſſime ne s'eſt iamais trouué dans ces occaſions. *Mais il n'a pas eſté rachetté par la reſtitution de tout le Piedmont, au contraire ceſtui cy en* Pag. 90. & 91.

Vrais & bons aduis de Fráçois Fidele.

à conqueſté vne bonne partie. Par tout vous eſtes ou trompé, ou trompeur: le Piedmont ne fut pas reſtitué par cette conſideration, mais par celle du mariage: encore retint-on cinq des principales places, entre autres Pignerol, qui eſt le prix immortel, & ſans peril de vos conqueſtes. Vous ne croyez pas, mais vous dites, qu'elles ont obſcurcy toutes celles des ſiecles paſſez: & ont fait voir, ſans coup frapper, que non ſeulement les Guiſars, & les Montmorency n'ont eſté que des argolets, mais qu'Alexandre, Scipion, & Ceſar n'ont eſté que des petits pions, & des clercs d'armes.

Apres la comparaiſon des exploits, *vous venez à celle des alliances, des biens, & des Gouuernemens.* & ne vous ſouuenez pas, qu'outre les extractions qui ſont bien differentes, nonobſtant la coſte de Louys le Gros, ces maiſons ont eſté faites dans pluſieurs ſiecles, que les biens y ſont entrez par des grands mariages, que les charges ont eſté acquiſes à coup d'eſpee, non par l'argent: & ont eſté acheptees auec le ſang de ceux qui les ont poſſedees, non auec celuy du pauure peuple. En fin ces gens là ont plus veu de canons pointez, des picques & des lances baiſſees, & d'eſpees tirees contre eux, que Monſieur le Cardinal, qui ſe fait ſeigner toutes les ſepmaines, & bailler des clyſteres tous les iours, n'a veu de lancettes de Chirurgien, & de ſeringues d'Apoticaire. Et apres tout cela vous trouuerez, que vous vous eſtes abuſé en voſtre calcul, & que ces deux maiſons enſemble n'ont pas eu tant de Gouuernemens que Monſieur le Cardinal en a tout ſeul. Il faut auſſi conſiderer, que vous comparez toutes les branches des Guiſars à vne perſõne, qui a plus de benefices & de charges que tous ceux là: ſans mettre en ligne de compte les offices de Garde des Seaux, de Suaintendant des Finances, de Grand Maiſtre de l'Artillerie, & de Secretaire d'Eſtat, que Monſieur le Cardinal fait exercer par commiſſion par ſes creatures & eſclaues, ayant vny à ſa perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral.

Vous oſterez auſſi du roole des Gouuernemens, que vous trouuez dans la maiſon de Guiſe, la Picardie, la Bourgogne, & la Guienne, & tantoſt l'Auuergne: ces deux là comme deſia confiſquez: le troiſieſme comme n'eſtant tenu que par vn allié, & le quatrieſme comme marchandé par Monſieur Deffiat. Il ne ſe peut faire, que cette maiſon eſtant grande en ſon origine, & eſtablie il y a ſix vingt ans en France, n'aye fait pluſieurs alliances, dans leſquelles on trouuera des charges, & des biens. Vous auez mauuaiſe grace de leur en faire reproche, & vous eſtes trop entreprenant de les vouloir rauir. Vous auriez deſia emporté la Prouence, ſion ne vous

euſt reſiſté: & tous les Gouuernemens de Meſſieurs de Guiſe ſeroient reduits à celuy de leurs maiſons, ſi vous ne les logez dans celle du Roy, apres que vous les aurez deſpoüillez.

Vrais & bons aduis de François fidele.

A vous ouyr parler, le Cardinal d'Amboiſe, par les conſeils & generoſité duquel quaſi toute l'Italie a eſté aſſuiettie aux François, n'a eſté qu'vn Grimelin: parce qu'il ne fut iamais Generaliſſime, & n'a point eſté peint armé auec vn baſton de commandement, donnant ordre aux attaques de Pignerol, qui n'ont point eſté faites: & au paſſage de la Doüaire, qui vous fut abandonné ſans coup frapper. Tout ce en quoy nous pouuons comparer ces deux grands Cardinaux, eſt en la volonté de monter ſur le throſne de ſainct Pierre, en faiſant marchepied de vingt ou trente mille corps morts qui euſſent fait vne riuiere de ſang, pour noyer le peché originel de noſtre nation. Monſieur le Cardinal de Richelieu vouloit acquerir ſur elle cette obligation, & nous combler de cette benediction; mais ſes Aſtrologues le tromperent en deux choſes, en la facilité de la conqueſte de l'Italie, qu'il pretendoit d'auoir ſubiuguée dans le mois d'Octobre, & en la mort du Pape, qu'on luy auoit aſſeuré deuoir arriuer en ce temps là: mais par la grace de Dieu ſa Saincteté ſe porta bien, & le conquerant, qui n'auoit pris qu'vne place par hazard, ſe trouua bien eſtonné à Lyon dans la maladie qu'il auoit fait gaigner au Roy. Au lieu de faire ſon entrée à Rome, il ne penſa qu'à enuoyer en Auignon ſes bagues, ſa vaiſſelle d'argent, & ce qu'il auoit profité en la guerre d'Italie; parcequ'il eſtoit trop eſloigné du Haure de Grace, & encore plus de la Papauté, qu'il deuoit pluſtoſt trouuer dans le chaſteau de Pierre Anciſe, que dans le palais de ſaint Pierre de Rome.

Pag. 92.

Monſieur de Montagnes, qui cherche des exemples par tous les Pays, & dans le temps paſſé & preſent, va en Angleterre, en Eſpagne, & en Allemagne, pour compter auec ſes doigts tous les bien-faits, *que le Duc de Buckingan, le Comte Duc d'Oliuares, & le Prince de Kemberg ont receu de leurs Maiſtres, ſans auoir rendu* (cõme il dit) *la centieſme partie des ſeruices que le Roy a receu de Monſieur le Cardinal.* C'eſt vne eſpece de reproche fait à S.M. & enſemble vn eguillon pour la pouſſer à faire plus de bien qu'elle n'a fait à ce pauure homme, qui n'a point eu le ſoin de faire ſes affaires, il n'a iamais penſé qu'à celles de ſon Maiſtre: au ſeruice duquel il a mangé tout le bien de ſa maiſon, & celuy qu'il a emprunté de ſes amis. A la verité, c'eſt vne grande honte au Roy, de s'eſtre laiſſé ſurmonter par l'Empereur, & les deux Roys ſes Beaufreres: & de n'auoir rien fait encore pour celuy,

Pag. 93.

ſeurs. Ils ont plus fait pour la Religion Catholique que vous, qui vous vantez de la priſe de la Rochelle, comme ſi le Roy auec toutes ſes forces euſt eſté endormi durant tout le ſiege. Vous eſt blaſmé par les bons Catholiques d'auoir (eſtant Preſtre & aſſiſté d'vn Moyne) beaucoup contribué, pour faire tomber entre les mains des Hollandois, non ſeulement Bolduc & Vezel, auec trois cens Paroiſſes voiſines de ces deux places, mais d'auoir fait conquerir aux Proteſtans d'Allemagne trois ou quatre Prouinces, & plus de cent villes. Outre cela, vous auez tort de vouloir perſuader, par ces mots *nos iours voyent vn enfant* de dix-neuf ou vingt ans, qu'il n'en a que quatre ou cinq.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

C'eſt vn Prelat tres-bien eſleué, c'eſt deſia vn bon Theologien; & qui rendra, ſi Dieu luy conſerue la vie, des ſeruices plus fideles, & plus grands à l'Egliſe, & à l'Eſtat, que ne ſont les voſtres. Vous eſtes auſſi vn mocqueur, lors que vous dites auec deſſein de reproche au Roy, & auec eſprit d'enuie contre ce Prince, qu'il a trois fois plus de benefices que Monſieur le Cardinal: nous vous monſtrerions, que celuy que vous nous deſcriuez comme vn pauure Preſtre, a beaucoup plus de reuenu en bien d'Egliſe, que Monſieur de Rheims; ſi vos Abbayes n'eſtoient en ſi grand nombre, que l'eſtat en détail de leurs rentes meriteroit vn eſcrit auſſi grand que voſtre libelle. Contentez-vous de poſſeder les trois plus grandes ſources des Priorez de France, Clugny, Marmouſtier, & la Chazedieu: & que pour vous acquerir & corrompre beaucoup de perſonnes, vous auez plus de collations, que tous les officiers du Royaume n'ōt de beuuettes. Ne vous plaignez de voſtre petite fortune, mais apprehendez qu'elle ne ſoit trop grande. N'accuſez pas le Roy de meſcognoiſſance, mais defaites-vous de ce vice. Ne regardez pas ce que les autres ont de bien, mais iugez que vous en auez trop. Si vous croyez que vous n'aurez rien iuſques à ce que vous aurez tout: vous auéz trouué le moyen de ne ioüyr iamais de ce que vous poſſedez, & de le perdre bien toſt.

Lambition ne regarde que ce qui va deuant elle: mais l'auarice tourne la teſte, pour voir ce qui la ſuit: & eſt autant enuieuſe des mediocres, que des grandes richeſſes. Vous regardez d'vn mauuais œil celles d'vn vieux Treſorier, qui a trauaillé cinquante ans, & de deux marchands Ioüailliers. Contentez-vous, que voſtre bourſe s'eſt enflée de la recherche de celuy-là, apres que vous auez fait chaſſer de la Cour, & empriſonner ſon gendre voſtre bien facteur. Vous ſçauez auſſi, que lēs deux

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Orfevres ont plus gagné aux preſens, que la Royne Mere du Roy vous a faits, & par les recognoiſſances que vous auez tiré d'eux, qu'ils n'auoient fait dans le trafic de pluſieurs années: ne leur enuiez pas les profits qu'ils ont fait, ſi vous ne voulez qu'ils vous reprochent vos griuelées.

Vous croyez que vous ſerez innocent au temps preſent, ſi vous pouuez faire paroiſtre, qu'au temps paſſé la Royne Mere du Roy a eſté coulpable : pour monſtrer que vous eſtes eſpargnant, vous paroiſſez ingrat : vous meſnagez mal voſtre reputation, pour faire voir que vous auez bien meſnagé les Finances du Roy. Vous dites, *que durant la Regence de la Royne on a veu les vrayes profuſions, & qu'on a diſſipé douze ou quinze millions de liures.* Ceux qui firent ce reproche à la Royne Mere du Roy, auoient eu la plus grande partie de l'argent, qui fut employé pour acheter leur fidelité, & la Paix, & pour gagner par cette perte le tẽps auquel le Roy peuſt faire valoir ſon auctorité. Cela acquiſt le repos au Royaume durant la minorité. On ne cria que lors, qu'il n'y euſt plus rien pour faire taire les meſcontens. Apres que les raiſons d'or eurent manqué, on voulut faire valoir les pretextes du fer; & les demons ne ſe mirent en campagne pour troubler le Royaume, & eſmouuoir les tempeſtes, qu'apres qu'ils n'eurent plus des threſors à garder dans la Baſtille.

Vous n'auez pas bien conſideré ce que vous dites *des promeſſes, qui furent trouuées dans les pochettes du feu Mareſchal d'Ancre.* S'il en eſtoit chargé (ce qu'on ne croit pas) Monſieur le Cardinal comme Secretaire d'Eſtat, par ſon moyen, & ſon confident, auoit ſigné les acquits & les comptans. Pour blaſmer la memoire d'vn mort, il donne des memoires contre ſa propre vie; & les meſmes pieces qu'il produit pour faire le procez à ſon bien-facteur, ne ſeruent pas ſeulement pour le faire declarer ingrat, mais pour le conuaincre d'infidelité en ſa charge.

Pour monſtrer que la Royne Mere du Roy n'a pas eſté ſi bonne meſnagere que vous, vous rapportez vne piece de la Remonſtrance, que le Parlement fit au Roy l'an 1615. par laquelle on aſſeuroit, *que dans quatre ans on auoit peu eſpargner vingt millions de liures.* Il eſt vray que cela ſe pouuoit faire, ſi les conſiderations que ie vous ay alleguées, n'euſſent fait ouurir la bourſe pour fermer la porte à la guerre; & ſi les raiſons de la prudence n'euſſent eſté plus fortes, que celles de l'eſpargne. Les Romains gardoient les threſors publics dans le temple de Saturne: pour monſtrer, que le temps & les occaſions les deuoient employer. Il failloit durant

le bas aage du Roy, entretenir ceux qui pouuoient bien ſeruir, ou nuire, d'auantage: recompenſer liberalemẽt les fidelles: & retenir fortemẽt les infideles, ce qui ne ſe pouuoit faire ſans deſpenſe. Si vous la trouuez extraordinaire de vingt millions, dans quatre ans de minorité du Roy: on trouuera bien plus eſtrange, qu'on aye volé autant dans la guerre d'Italie en quatre mois, & le triple, depuis que l'Argentier de Monſieur le Cardinal, garde la bourſe. Lors qu'on permettra aux Iuges de faire Iuſtice, on prouuera ce qu'on auance, & on fera voir par l'eſtimation de quatre baſtimens, & de leurs ameublemens, que ceux qui les ont fait dreſſer & garnir, y ont conſumé plus de trente millions, qui ne ſont pas prouenus des rentes de leurs peres: ie ne dis rien de ce qu'ils ont caché & employé en acquiſitions, & nous voulons croire, que leurs reuenus & les appointemens de leurs charges ſuffiſoient pour les deſpenſes exceſſiues de leur maiſons. Vous adiouſtez l'Arreſt de l'an 1615. par lequel il eſt dit, *qu'on pourra repeter les dons immenſes fait à gens de peu de merite.* Nous voudrions que reglement fuſt gardé: les Marquis de Brezé & de la Mailleraye n'auroient pas aſſez de bien pour faire reſtitution, de ce qu'ils ont receu ſans auoir rendu aucun ſeruice: vn infame bouffon, & vn grand nõbre de valets qui ont preſté leurs noms incogneus, pour couurir des fripponneries, dans leſquelles ils ont eu quelque petite part, retourneroient à leurs premiers meſtiers: les maiſtres d'hoſtels, les cuiſiniers, les paticiers, & les officiers des maiſons, qui ont fait feſtin à Monſieur le Cardinal, & à ſes Commis dans les principales charges, rendroient ce que la friandiſe de Monſieur Deffiat leur a donné à prendre dans les coffres du Roy, apres qu'ils luy ont remply ſa panſe.

Les vrais & bons aduis de François Fidele.

Vous eſtimez auſſi l'*ordonnance qui fut faite contre le luxe des meubles, ſur tout de la vaiſſelle d'or & d'argent.* Où eſt-elle en plus grãd nõbre, & plus precieuſe, que chez M. le Cardinal? qui a vne chapelle de cent mille piſtoles, vne autre de vingt mille eſcus volée à la Royne d'Angleterre, vn buffet de deux cens mille liures, pour plus 200000. eſcus d'autre argenterie, pour 4. ou 5000. eſcus de bagues; & pour autant de meubles achetez par ambitiõ & par fantaiſie: entre leſquels il y a vn cabinet d'Allemaigne de quarãte mil liures. Peut eſtre que par cette regle du retranchement des meubles de grand prix, M. le Cardinal a voulu qu'on fiſt l'inuentaire de ceux de la Royne Mere, qui ſont à Luxembourg, encore qu'elle ne ſoit ny en effet, ny par declaration criminelle.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Mais ce grand amy de Iuſtice a creu qu'elle auoit violé les loix ſomptuaires: que luy, qui eſt par deſſus la loy, merite d'auoir la confiſcation. Il ne ſe veut pas contenter de ce qu'on luy a donné: mais il s'imagine qu'il a droit de prendre tout ce qui ſe trouuera dans la ſource, en laquelle il a puiſé tout ce qu'il a de plus riche & de plus beau, afin que tout cela ſerue pour releuer la Maieſté de la Royne Gilete, qui eſt ſa niepce: elle s'eſt placee de plain ſaut dans le throſne du petit Luxembourg: où elle commande à baguette, au lieu d'executer ce qu'elle a voüé à Dieu: mais elle ne deſire pas d'eſtre Carmeſite (c'eſt à dire l'eſpouſe de IESVS-CHRIST) ſi elle peut eſtre femme d'vn Prince du Sang: & ne veut point quitter le monde tant qu'il luy ſera fauorable, ny penſer à aller au Ciel, que la terre ne l'aye chaſſee: elle fera bien de minuter ſa retraite de bonne heure. Le Prince qu'elle recherche, eſt trop genereux pour la prendre en mariage: & Dieu eſt aſſez miſericordieux, pour la receuoir en Religion.

Pag. 107. & 108.

Noſtre hermite des Montagnes ſe releue, & ſe plante ſur la pointe d'vn rocher, pour nous faire vn ſermon contre la meſdiſance, apres auoir dit mille blaſphemes: & en voulant adiouſter des plus execrables contre la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere d'vn grand Roy, toutes perſonnes ſacrees. Apres qu'il nous a appellez meſchans, inſenſez, calomniateurs, pires que diables, il nous dit, *qu'on merite d'eſtre ietté dans le feu, pour auoir dit à ſon frere, Tu es vn fol.* Qu'il face cette remonſtrance à ſon compagnon d'office, qui dans ſon diſcours touchant les libelles diffamatoires, donne le nom de *Pierre du Puy*, à vn des plus releuez Magiſtrats du Royaume: il luy fait preſent de la ſurintendance des petites maiſons, & luy remplit le cerueau d'atomes & de vif argent. Ayant ainſi qualifié le premier Officier de Monſieur, il dit, *que le Secretaire de ſes commandemens a deſrobé autrefois vn million.* Chacun ſçait que ſa reputation a eſté deſchargee par Arreſt du Parlement de Paris, qui n'a rien trouué de criminel dans ſa vie, recherchee par les pourſuites de ceux qui auoient le plus grand credit, & les premieres charges de la Cour.

Matth. 5.

Nous auons cet auantage ſur nos ennemis, qu'ils ſe condamnent les vns les autres, & eux meſmes au feu, *& à eſtre iettez dans la mer, auec vne meule de moulin penduë au col, pour auoir cauſé ſcandale.* Il ne peut eſtre plus grand, ny plus public, que d'auoir empriſonné, & voulu faire mourir la Mere de ſon Roy, ſa Maiſtreſſe, & ſa Bien-faictrice, d'auoir taſché de la deshonnorer par declarations & eſcrits infames, & ſur tout par ce libelle qui fait horreur à la na-

Pag. 108.

ture. *Mauuais ſeruiteur, nous vous iugeons par voſtre bouche:* laquelle n'ayant pas aſſez de vertu pour confeſſer ſon crime, eſt forcee par la verité de s'ordonner ſa peine. Vrais & bons a duis de François Fidele.

L'eſcriuain fait en paſſant vne apologie pour ſoy, & dit, *qu'il n'eſt pas vray, qu'il ſe ſoit ſerui des reuelations, pour acquerir plus de creance à ſes inuentions.* Ie prens à teſmoin Monſieur le grand Maiſtre, & tous les confreres de la Milice Chreſtienne, qui ne dura que ſix mois, ſi ce bon Pere ne l'auoit point fondee ſur vne reuelation, qu'il auoit eu à Rome (comme il diſoit) & qui eſt conuaincuë d'impoſture par la prompte extinction de cet Ordre de Cheualerie, les œuures de Dieu eſtans de plus longue duree. On ſçait bien que dans vos diſcours ordinaires vous dites, que Dieu par des lumieres interieures, vous fait cognoiſtre, non ſeulement les intentions des perſonnes, mais les euenemens des affaires: & que vous auez ſouuent aſſeuré, apres auoir bien repeu, que Monſieur le Cardinal n'agiſſoit que par inſpirations du Ciel. Ce beau courtiſan deſintereſſé, & teſte de ſoury, qui s'eſt meſlé de ronger la lettre de la Royne Mere du Roy, pour s'intereſſer dans vn Eueſché, deſpoüiller ſon bon amy, & le neueu du Protecteur de ſon Ordre, vous deuoit aduertir, qu'en Turquie (que vous auez voulu conqueſter auec cent Cheualiers, & ſept vaiſſeaux, & où il a appris l'Arabe, qu'il ſçait mieux que le François) on tient que les fols ſont Prophetes, & il y paſſoit pour tel: mais en France on dit naïfuement, que ceux qui ſe vantent d'eſtre Prophetes, ſont des fols. Il eſt bien vray, que ſur le point de l'empriſonnement de la Royne Mere du Roy, on produiſit ces deux auteurs modernes, qui eſtoient comme ces faux Prophetes de la Paleſtine entouſiaſmez, & armez de cornes de fer, pour ſeduire les Roys de Iuda, & d'Iſraël. Le plus pieux de toute la terre, qui ne pouuoit conſentir à ce ſcandale, fut perſuadé par ces deux hommes, qui firent vne Theologie à leur mode, ſemblable à celle de Petit, qui voulut prouuer, que le meurtre du Duc d'Orleans auoit eſté fait en conſcience. 2. Reg. 22.

Sans faute vous eſtiez dans ces tranſports furieux, lors que vous auez *veu des Sybilles*, que vous auez rangé leurs feüilles de laurier, & y auez trouué ce qui n'y fut iamais eſcrit. Pour cõmencer de donner creance à vos blaſphemes, vous iettez pour fondemẽt, *qu'il n'y a que les Italiens qui ſoient curieux de s'enquerir par voyes defenduës, des choſes qui doiuent arriuer.* Vous pouuiez vous abſtenir de blaſmer cette natiõ, de laquelle on tire les Souuerains Paſteurs de l'Egliſe, & de laquelle le Roy eſt ſorty de par ſa Mere. Mais puis que

Vrais & bons aduis de François fidele.

vous la traictez ſi mal, & luy donnez le coup de mort dans le cœur, il ne ſe faut pas eſtonner ſi vous deſchirez ſon Pays. Elle, ſes Enfans, ſes Parens, ſes alliez, & ſes ſeruiteurs doiuent demander Iuſtice & reparation au Roy, de l'iniure que vous faites à ſa Naiſſance, à ſon Mariage, & à ſon Sang, trois choſes ſacrees. La declaration faite au Parlement, & vos diſcours publics & particuliers ont aſſez interpreté vos enigmes, par leſquels vous taſchez de rendre abominables deuant Dieu, & deuant les hommes, la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere. Vous voulez fermer pour iamais le chemin au retour de la premiere perſonne: vous ouurez celuy du diuorce pour la ſeconde; & ne laiſſez à la troiſieſme, menacee de l'excluſiõ de Charles de Lorraine, que celuy du feu, du fer, & du deſeſpoir: & tout cela fondé ſur vne lettre que voſtre malice a fauſſement fabriquee. Si l'imprudence extreme l'auoit tiree de la fragilité d'vne fẽme, l'apprehenſion du ſcãdale vous deuoit faire eſtouffer ce monſtre en ſa naiſſance, au lieu de le preſenter au Roy, & le rendre le plus affreux que vous auez peu: pour donner à S. M. des terreurs paniques, qui ſont capables de le faire mourir. Celles qui firent perdre l'eſprit à Charles VI. eſtoient moindres. Nous loüons Dieu, qui a fortifié celuy du Roy, & a fait paroiſtre ſon cerueau ſi fort & ſi ferme, que toutes les ſecouſſes que vous luy donnez ne l'ont pas encore esbranlé. Cela nous fait croire auſſi, qu'il recognoiſt vos fantoſmes pour ombres & lutins d'enfer: & ſçait qu'il ne ſe peut faire, que le cœur d'vne tres-bonne Mere, la penſee d'vne Eſpouſe tres-fidele, & les deſſeins d'vn Frere tres-bien né, les ayent produits. Mais vous en auez engendré de ſi horribles contre toutes les loix de la nature, qu'on ne ne trouuera point eſtrange, que vous ſoyez les peres de ceux-cy.

Celle qui eſt principalement attaquee, eſt tres-Chreſtienne: elle ſçait bien, que c'eſt vne curioſité criminelle deuant Dieu, *de s'enquerir du ſalut de ſon Prince*: elle eſt Mere, & cette qualité luy fait deſirer auec paſſion ſa ſanté, & la vie de ſon Enfant: ſi quelque horrible peché n'a eſtouffé en elle, non ſeulement les vertus Chreſtiennes & morales, mais les naturelles, qui ſont les dernieres qui meurẽt en nous. Apres cette perte non ſeulement nous ſommes au deſſous des beſtes, mais nous n'auons rien dans le monde, qui ſoit l'image de noſtre malice. Monſtrez ce vice qui a eſteint la grace & la nature, & qui a fait de la plus grande Royne du monde, non la plus miſerable (car cela ne vient que de vous) mais la plus meſchante des meres, & la plus imprudente des femmes.

Pag. 113. *Cogitare de ſecundis nuptiis ſuperſtite marito, ſacrum eſt.*

Vous flattez en François la ployе que vous auez faite en Latin à la reputation de la Royne Regnante: & apres auoir dit des

choſes que nous n'oſerions auoir repeté, ny en noſtre langue, ny en vn autre, vous baillez vn nouueau coup de raſoir ſur la face de la Royne Mere du Roy, & ne couurez ſa bleſſeure qu'auec vn creſpe. Vous dites, pour reſpondre aux accuſations qu'on fait *de quelques ſourdes cruautez de Monſieur le Cardinal de Richelieu, que Catherine de Medicis a eſté accuſee d'auoir fait empoiſonner pluſieurs perſonnes, entre autres Monſieur le Dauphin Frere aiſné de Henry II. trois de ſes enfans, le Duc d'Anguien, & pluſieurs autres par l'artifice de Coſme Roger.* Vous citez trois Auteurs impies: les memoires de Charles IX. compilees par ceux qui firent batre des teſtõs au Roy morteux; la vie de ſaint Nicaiſe faite par vn athee cõtre l'Abbé de Clugny, & l'hiſtoire d'Aubigni, brulee par main de bourreau. Voila les plus ſerieux, & plus ſecrets entretiens que vous auez auec le Roy, pour luy rendre l'affection & fidelité de ſa Mere, de ſa Fẽme, & de ſon Frere ſuſpectes. Vous trauaillez pour luy prouuer, que rien n'a eſté fait par vne Royne Italienne, qui ne ſe puiſſe faire par vne autre: ny attenté par vn Frere de Roy, que Monſieur ne vueille entreprẽdre: & ainſi ſur des faux exemples vous dõnez des faux ſoupçons: & par vne fineſſe, ordinaire à tous les calomniateurs, apres auoir allegué des faits execrables, vous dites entre vos dents & en ſouſriant, *que vous ne les croyez pas.* En eſcriuant ces choſes au long, & taſchant de les prouuer, vous adiouſtez laſchement, *que ce ſont impoſtures*: pourquoy les publiez vous donc? Mais pourquoy en ſouſtenant vn Cardinal, n'eſpargnez vous la reputation d'vn autre? Vous ne croyez pas, que celuy de Richelieu puiſſe paſſer pour vertueux, ſi tous les autres n'ont eſté vicieux: ſur tout celuy de Lorraine, que vous appellez *pere putatif de l'Abbé de Clugny*: & dites, *qu'il a eſté empoiſonné par ſon fils.* Ainſi d'vn meſme coup vous maſſacrez l'honneur d'vn Prince, qui a poſſedé la qualité que vous auez à preſent en l'Egliſe, & d'vn Abbé, auquel vous auez ſuccedé, & qui a augmenté de la moitié les reuenus de Clugny duquel vous ioüiſſez. Contentez vous d'eſtre ingrat enuers les viuans, & ne le ſoyez pas enuers les morts: n'adiouſtez pas aux blaſphemes contre les Roys & les Roynes, ceux que vous vomiſſez contre les Prelats: arreſtez vous apres auoir deuoré ceux que vous tourmentez en ce monde, & n'entrez pas dans les tombeaux pour caſſer les os de ceux qui repoſent en paix.

Pourquoy dans vn liure rempli de calomnies contre la Mere d'vn Roy, & dreſſé pour la defenſe d'vn Cardinal, rapportez vous tous les eſcrits infames, qui ont eſté faits contre vne Royne, ſi ce n'eſt auec deſſein d'en blaſmer vne autre? Si Catherine auoit eſté

Vrais & bons aduis de Frãçois Fidele.

c'eſt la Loy citee par le Sr des Mõtagnes, & qui n'eſt que cõtre les fẽmes mariees. Pag. 115. Pag. 116.

Vrais & bons aduis de François Fidele.

mauuaiſe Mere (ce qui n'eſt pas) ſon peché ne rendroit pas Marie criminelle. Il nous ſera plus aiſé de trouuer des ſeruiteurs traiſtres à leurs Maiſtres, que des Meres ſans amour enuers leurs enfans. Pour rendre au Roy la fidelité de Monſieur le Cardinal ſuſpecte, il ne faut point feüilleter des liures; mais repreſenter comme il s'eſt comporté enuers ſa Bien-factrice. Il n'y a point d'exemple plus fort que celuy qu'on tire de nous meſmes: nous n'auons point de part aux crimes qui ont eſté deuant nous, ils ne ſeruent qu'à faire voir, que le monde n'a iamais eſté ſans meſchans. Les ſiecles ſuiuans iugeront du noſtre, comme nous auons fait de ceux qui nous ont precedé: il n'y aura que cette difference, que dans tout ce qui eſt paſſé on ne trouuera point vne ingratitude, ny vne violence contre vne Royne innocente, & vne bonne Maiſtreſſe, pareille à celle qu'on lira dans l'hiſtoire de nos iours.

Voſtre groſſier & malin artifice pourſuit ſon deſſein plus viuement, & ramaſſe tout ce qui a eſté dit de plus abominable contre la Mareſchale d'Ancre; pour ietter quelque goute d'encre ſur la face de la Royne Mere du Roy. Rien de tout ce que vous dites ne fut prouué contre cette pauure miſerable, qui fut condamnee à mort pour d'autres conſiderations *que pour les pechez de magie, & d'empoiſonnemens.* Le Parlement, que nous ne voulons pas blaſmer, ne trouua point de preuue du premier, & ne vid point d'accuſation du ſecond. Il y a encore des Iuges viuans qui en pourront teſmoigner quelque choſe. Vous adiouſtez à cette impoſture *les extraits du Manifeſte des Princes de l'an 1617.* & prenez les ſalies de la cholere pour des preuues de verité. On ne peut dire, qu'vn homme ſoit empoiſonneur, s'il n'a donné ou voulu donner du poiſon à quelqu'vn: c'eſt vn teſmoignage de malice d'aſſeurer qu'il a cette meſchante qualité, deuant qu'on aye monſtré, quand, commẽt, & contre qui il s'en eſt ſerui. Ouurez nous la porte de la Tournelle de Paris, & vous verrez que nous ſçauons mieux deſcouurir, & prouuer vn crime, que vous ne le ſçauez defendre & deſguiſer.

Pag. 119.

Ce que vous dites *de l'impieté de Montalto, & de Saint Mahé,* ne peut ſeruir à voſtre deſſein. Ces perſonnes n'ont iamais eſté domeſtiques de la Royne Mere du Roy, ny employees par elle Sa pieté a eu touſiours en horreur ceux qui eſtoient atteints du plus grand crime, qui eſt de ne cognoiſtre pas Dieu, qui ne peut eſtre ignoré. Elle ne s'eſt iamais ſeruie d'heretiques, ny de libertins; & ſa maiſon a eſté touſiours vne eſcole de Religion, de Vertu, & d'Honneur. Mais vous qui croyez, que tous les impies qui ont eſté à Paris, ou à la Cour, durant la Regence de la Royne, luy doiuent

Pag. 120.

apporter

Vrais & bons aduis de Frãçois Fidele.

apporter quelque blaſme, dites nous (s'il vous plaiſt) qui eſt celuy qui nous accuſe, & qui eſtes vous qui le defendez? Ie veux pardonner à la Pourpre ſacree, & ne deſcouurir point les taches qui ſont en ſa doubleure: ie ſuis marri qu'on voye trop clairement celles qui ſont au dehors. Mais pour voſtre bure, qui eſt taillee en habit de Religieux bien reformé, ie ne ſçaurois m'empeſcher d'eſcrire quelle couure vn homme, la Religion duquel nous ignorons. Nous le voyons ſolliciteur general des Mahometans, des Lutheriens & Caluiniſtes, Procureur de tous les blaſphemateurs du nom de Dieu, & de ſon Fils IESVS CHRIST, des renuerſeurs d'Egliſes, des maſſacreurs de Preſtres, & des violateurs de Nonains. Nous ſçauons que ces gens là pourſuiuent leurs deſſeins par voſtre conduite, & par l'aſſiſtance que vous leur faites donner, comme directeur de tous leurs affaires, & poſſeſſeur des bonnes graces de Monſieur le Cardinal, duquel vous auez voulu eſtre caution. Dites moy, comment ſe peuuent accorder ces emplois auec voſtre habit, voſtre Breuiere, voſtre Meſſe, & auec la Religion eſtroite & reformee, de laquelle vous faites profeſſion? Ie ne dis pas *profeſſez*, comme vous, qui meritez en eſcriuant en ſi mauuais termes d'eſtre prouſeſé. A tout le moins vous deuiez procurer la liberté de conſcience (puis que vous la laiſſez dans la Rochelle) aux Catholiques de Bolduc & Vezel, cela euſt vn peu caché voſtre ieu. Mais vous auez voulu faire, & publier le peché, qui fait dire, sãs ſe mettre en dãger de porter vn iugemẽt temeraire, que vous n'auez rien de Chreſtien que le Bapteſme, de Catholique que le nom, & de Religieux que l'habit.

Ie ne me peux aſſez eſtonner de voſtre imprudence & malice, lors que vous dites *que ce qui fut eſcrit contre le Mareſchal d'Ancre. ſa femme, & les perſonnes qui eſtoient engagees auec eux, eſt à preſent redit plus groſſierement par ceux là meſmes qui eſtoient dans leurs conſeils & qui eſtoient en execration au Roy & à toute la France.* Rappellez vn peu vos eſprits eſgarez, frottez le derriere de voſtre teſte, où vous auez vn ceton, ſecoüez voſtre memoire qui dort, eſueillez voſtre prudence qui eſt aſſoupie, & reſuſcitez voſtre conſcience qui eſt morte. Le ſeul homme que nous cognoiſſons auiourd'huy du conſeil du Mareſchal d'Ancre, & de ſa femme, eſt Mr le Cardinal de Richelieu, qui n'eſt pas auec nous, mais contre nous, cõme vous ſçauez. Celuy qui a eſcrit ſous Monſieur la lettre, qui donne ſuiet à voſtre libelle, n'a point eſté de ce temps là, ny dans les affaires, ny dãs la Cour, ny dans la maiſõ de la Royne Mere, & n'a iamais parlé à ceux, deſquels vous le faites confident, pour oſter la creãce à la

Pag. 122

verité qu'il a dit. C'eſt icy où ie vous deſcouure preuaricateur en la cauſe que vous defendez; & ſi vous ne l'eſtes par malice, aduoüez que c'eſt par ſottiſe: Monſieur le Cardinal vous pardonnera pluſtoſt la premiere que la ſeconde. Il aime mieux que ces eſcriuains ſoient malins que groſſiers. Vous eſtes l'vn & l'autre, & ne faites voir autre choſe, ſi ce n'eſt que Monſieur le Cardinal a eſté accuſé en deux diuers temps, que ſes conſeils ont eſté touſiours dangereux, & ſa conduite deſauantageuſe à la France. Voſtre Apologie le charge de grandes fautes durant le premier employ, qu'il auoit il y a dixſept ans; & ne le deſcharge pas de celles qu'il a fait depuis peu: ainſi vous le faites trouuer criminel en toutes occaſions, auec cette difference, que le credit qu'il a maintenant, eſtant ſans comparaiſon beaucoup plus grand, que celuy qu'il a eu autrefois, ſi par voſtre confeſſion il merita vn banniſſement, quelle peine luy ordonnerez vous pour les crimes qui ſont deuenus auſſi grands que ſa fortune, & plus prodigieux que ſa puiſſance?

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Pag. 123. Il ſemble que vous auez entrepris de faire parler alternatiuement, ſur le theatre de voſtre libelle, l'Imprudence & la Meſchanceté. Celle-là vient de dire ſon rolet; voicy l'autre qui rapporte *les articles de l'Edict de Loudun*, & des ſales lambeaux *des plaintes de la Nobleſſe Françoiſe*, dreſſees par vn badin, qui voulut faire gaigner quelques piſtoles aux Colporteurs de Paris, & en auoir ſa part. Vous auez remué & ramaſſé toutes les vilenies, qui eſtoient dans les infames eſcrits faits en vn temps, auquel la licence paſſa ſi auant, que ce qu'on ſouffroit eſtre chanté ſur le Pont neuf, eſtoit non ſeulement preiudiciable à la reputation du Roy, mais encore à ſa Couronne. Vous faites couler toutes ces ordures dans voſtre liure, & croyez qu'on ne ſentira pas voſtre puanteur, & la leur: lors que vous direz, *On diſoit*. Vous faites gliſſer *les noms d'Athalie, & de Ieſabel, & aſſeurez que les dominations funeſtes ne furent pas oubliees*. Vous eſtes le premier qui auez eſcrit ces choſes, qui ſont inuentions de voſtre teſte, cauteriſée comme voſtre conſcience. Voilà les belles conſolations que vous enuoyez: ie ne dis pas à vne grande & vertueuſe Royne, laquelle apres auoir fait beaucoup de biens à vos Conuents, a eſté empriſonnee, & chaſſée: mais à vne pauure Vefue affligee, & à vne bonne Mere. Vous luy auez deſrobé la preſence de ſon cher Fils, & l'auez priuee du moyen de reconcilier ſes Enfans, & vous deſirez de ruiner l'vn par l'autre: pour faire emporter par Monſieur le Cardinal & les ſiens, tout le butin de la maiſon Royale, dans laquelle vous iettez le feu. Vous liez les bras à ceux qui peuuent apporter de l'eau pour l'eſteindre: vous chaſſez le ſecours, & fer-

mez la bouche à ceux qui l'implorent. Ne craignez vous pas que Dieu vous face perir dans les flammes que vous allumez: & commencer voſtre Enfer, là où vous faites trouuer le Purgatoire à beaucoup de gens de bien? GRAND DIEV, Pere de miſericorde, & Roy de paix, conuertiſſez pluſtoſt les mauuais deſſeins de ces gens là en bonnes penſees, leurs blaſphemes en vos loüanges, & leurs actions mandites en œuures de benediction: vous aurez plus de gloire, & nous plus de contentement en leur conuerſion, qu'en leur punition: & vous ferez vn plus grand miracle en les faiſant gens de bien, qu'en les chaſtiant pour le mal qu'ils ont fait: toutefois voſtre volonté ſoit faite: de toutes vos diſpoſitions nous tirerons ou merite, ou conſolation; & nous les receurons non ſeulement auec patience, mais auec grand reſpect. Vrais & bons aduis de François Fidele.

La derniere guerre nous faſche, parce qu'elle a eſté glorieuſe au Roy. Pag. 124. C'eſt voſtre dicours: vous ſouſtenez cette gloire, à laquelle vous qui auez renoncé au monde, n'auez rien; & aſſeurez que celle, à laquelle la nature en dõne la meilleure part, a eſté marrie d'vn bien qui luy eſt arriué. Diagoras Rhodiẽ mourut de ioye, en voyant les triomphes de ſon fils; & vous feignez que la Royne meurt de triſteſſe, en voyant ceux du Roy: donc le ſang n'a plus de force dans ſon cœur, & l'enuie en a banny l'amour. Qui croira ce que vous dites, & que vous ayez plus de zele pour le reſtabliſſemẽt de Mõſieur de Mantoüe, l'ayant veu en reuelation à Rome, qu'vne bonne Mere pour la reputation de ſon Enfant, qui eſt chair de ſa chair, & os de ſes os? qui eſt vne Vefue, à laquelle ſon Eſpoux n'apporte plus de lauriers & de palmes; & ne ſe peut reſiouyr, ny ſe glorifier, que dans les victoires de ſes deux Fils.

Il eſt vray, qu'elle euſt eſté tres-aiſe, qu'on euſt fait la paix deuant la perte de cinquante mille hommes François, & la diſſipation d'autant de millions de liures; & ſur tout, parceque les bonnes Meres deteſtent la guerre, & craignent touſiours quelque mauuais rencontre pour leurs Enfans. Mais les affections de la Royne Mere du Roy eſtant reglees par la prudence, elle a deſiré vn traité auantageux pour la France, & a eſté faſchee de ce que la vanité de Monſieur le Cardinal auoit negligé, ou laiſſé eſchapper auec mauuais deſſein l'occaſion de la conclurre, deuant & apres la priſe de Pignerol. Vous qui deuriez eſtre Pere pacifique, auez touſiours aimé les armes: principalement depuis que vous auez chargé l'eſcharpe blãche, & que vous eſtes mõté ſur l'impudent, il sẽble qu'il a emporté voſtre pudeur, que de trompette de l'Euãgile vous eſtes deuenu corneur de guerre. Vous conſeillez les violẽces, pour

Horat. *Bellaque matribus deteſtata.*

Vrais & bons aduis de François Fidele.

obliger ceux, auſquels elles ſont faites, à ſe ietter dans la defenſe naturelle, apres que la patience Chreſtienne aura eſté forcee: que la iuſtice, à laquelle on auoit eu recours, a eu les mains liees, & que ſon bandeau luy a non ſeulement fermé les yeux, mais bouché les oreilles.

C'eſt la puiſſance abſoluë de Monſieur le Cardinal, & vos aduis qui l'ont miſe en cet eſtat. Souuenez vous, qu'elle eſt fille de Dieu qui la deliurera auec la verité: *Vous les detenez priſonnieres* auec la meſme cruauté, qui a chaſſé la Mere, & le Frere, & qui cherche les moyens d'en faire autant à l'Eſpouſe. Apres cela vous n'aurez rien de ſaint & ſacré à ruiner que le Roy: pour lequel vous reſeruez & preparez deſia vos derniers efforts, ſi la main peſante de Dieu n'arreſte la voſtre, qui va auſſi viſte que voſtre langue, & voſtre plume.

Rom. 1.

Pag. 126. Il ne vous reſte plus qu'à dreſſer vne petite defenſe pour l'adminiſtration des Finances, & à taſcher de prouuer aux aueugles des quinze vingts, qu'ils doiuent auoir grand regret de ne voir pas vn monde nouueau, qui a eſté fait de rien par deux de leurs voiſins, qui l'ont remply de baſtimens ſuperbes, de meubles precieux, de iardins, de parterres, de vergers, de fontaines, de parcs, de canaux, de foſſez à fons de cuue, de grottes, de boſcages, d'allees couuertes à perte de veuë, & qui ont ſurmonté tout ce que la magnificence de nos Roys, & les richeſſes des plus puiſſans Princes de l'Europe ont fait à grands frais, & auec le trauail d'vn nombre preſque infiny de leurs ſuiets.

Le Cardinal de Richelieu, & le Surintendant logez à Paris pres de l'hoſpital des aueugles.

C'eſt encore vn plus grand miracle, d'auoir fait & ſouſtenu tant de grandes guerres dedans & dehors le Royaume, auec ſi petite d'ſpenſe, qu'elle ne va pas (à ce que vous dites) *a la moitié de ce qui a eſté employé les annees precedentes, pour acquerir de la honte à la France.* Vous la repreſentez comme ruinee de reputation, deuant que Monſieur le Cardinal euſt releué ſon honneur, & l'euſt tiree du lieu infame. Contre tous ces beaux diſcours, ie ne veux pas produire les comptes de l'eſpargne, ny les eſtats de l'ordinaire & extraordinaire des guerres, ny celuy des receptes: tout cela ſe peut voir à la Chãbre des comptes. Mais ie veux aſſeurer trois choſes: La premiere, que depuis cinq ans on a volé au Roy, aux gens de guerre, & au public ſoixante millions. Si quelqu'vn, comme vous dites, a aſſeuré qu'on auoit pillé deux cens millions, il a parlé ſans aduen, & ſans charge: mais pour ſoixante nous le prouuerons par bons teſmoins: & le premier ſera le ſoleil, lors que les feneſtres du Palais luy ſeront ouuertes. En ſecond lieu nous monſtrerons, que depuis quatre

ans on a doublé les tailles & taillon, on a fait verifier vn grand nombre d'Edits, on a retranché les penſions, gratifications, & les baſtimẽs. Il faut dõc que la deſpẽſe aye excedé pour le moins de la moitié de celles des annees precedentes, ou qu'il y aye de l'argent en reſerue, ou qu'on aye beaucuop deſrobé. Ces conſequences ſont fort aiſees à faire. En troiſieſme lieu, on iuſtifiera qu'il n'y a iamais eu tant de Comptans, qui ſont les vrays moyens de diſſipation & de confuſion : les menus n'eſtans point employez dans les comptes de l'eſpargne. Nous prouuerons, que tous les ans on a tiré par cette voye plus de douze cens mille eſcus, ſans ce qui va à la marine, qui n'a ny riue ny fonds. Que depuis peu on a tenu ce chemin des Comptans, pour donner au Marquis de Brezé cent mille liures, & à la Milleraye autant, pour les grands ſeruices qu'ils ont rendu à l'Eſtat dans les Academies du ieu. Que deux hommes ont eu, l'vn cinquante, & l'autre quarante mille liures, pour ſeruir à des mauuais deſſeins. Cela n'eſt qu'vn petit exemple venu à noſtre connoiſſance, & vn eſchantillon de la piece, qui ſera deſployee vn iour, auec l'infamie de ce corrompu Intendant des Finances qui trouue les inuentions pour couper la bourſe au Roy : le Sur-intendant l'emporte, le Cardinal la garde, & donne quelque part du larrecin à ceux qui l'ont aydé à le faire.

Vrais & bons oduis de François fidele.

Enfin, Monſieur des Montagnes vous deuriez auoir deſcouuert de la plus hautes de vos ſeigneurie la pauureté de la campagne : à laquelle on a fait nourrir depuis huict mois, tous les gens de guerre, & bailler les preſts qui leur ont tenu lieu de monſtres. Il eſt vray, que Monſieur le Cardinal a fait eſperer au peuple, qui luy rabatroit ſur la taille ce qu'il auroit auancé. Pour s'acquiter de cette parole, comme des autres, il a doublé les impoſts, & par ce moyen a rendu la France ſi miſerable, qu'il eſt impoſſible de la faire ſubſiſter, qu'en luy donnant vn peu de loiſir, pour reuenir de ſa defaillance, & ſe remettre. L'expedient ſeroit de foüiller dans les caches du Haure, & de Broüage, & dans la bourſe de trois ou quatre ſignalez larrons : il vaut mieux les reduire à la fortune de leurs peres, que de laiſſer dans la pourriture, & dans la faim, vn nombre preſque infiny de Chreſtiens, & de François, qui demandent iuſtice & ſoulagement à Dieu, & au Roy,

Ie croirois, que ſur la fin voſtre libelle le trauail vous auroit eſtourdy, ſi vous ne l'euſſiez eſté dés le commencement. Vous dites deux choſes contraires : en la page 133. *que les miniſtres*

Pag. 133. & 134.

point d'intereſt à la conſeruation de l'Eſtat ? qu'vn Fils de France ſouffre le mauuais traitement d'vn ſeruiteur ? qu'vn Prince de cette qualité n'oſe dire mot, lors qu'on empriſonne ſa Mere, & que pour ſouſtenir l'honneur de la ſienne, le fils d'vn bourgeois ſoit excuſé, quand il aura aſſommé vn valet inſolent?

Vrais & bons aduis de François Fidele.

Vous parlez des combats du Pont neuf, & vous employez vn rencontre de quelque gayeté, pour vn ſuiet de meſpris : vous meriteriez, & celuy qui vous met en beſongne, ſi vous n'eſtiez Preſtre, qu'on fiſt ſur vous vn aſſaut de reputation deuant la ſtatuë de Henry le Grand. Vous auez entrepris de des-honnorer ſa memoire, & ſon Mariage, d'empriſonner ſa Vefue, & de chaſſer ſon Fils. Vous ruinez le Roy heritier de la Couronne, qu'il luy a conſeruee auec ſes ſueurs & ſon ſang, auec trois cens ſieges, cent combats, & ſept batailles : cependant vous faites ſi bon marché & achetez à ſi vil pris les pieces, qui luy ont tant couſté.

Vous rendez plaiſante la concluſion de voſtre comedie, lors que vous dites : *Ne valloit-il pas mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, ou l'Vnion des Princes Chreſtiens contre le Turc, que d'intenter des actions au Parlement, & teſmoigner vne ſi grande crainte du Cardinal, qu'on demande d'en eſtre esloigné, pour euiter ſa main funeſte? Iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, eſtans naturellement vaillans.* Voila voſtre diſcours mot à mot, qui eſt à proprement parler celuy d'vn petit eſcolier, qui entretient ſon compagnon reuenant de l'eſcole, ou de la femme d'vn artiſan de Paris, qui ſert Mr le Cardinal, laquelle caquette auec ſa voiſine accouchee, ou d'vn crocheteur plus rempli de vin que de ſens, qui en compte à perte de veuë ayant les coudes ſur la table d'vn cabaret. Ie m'eſtonne, que vous ayez eſcrit comme ces gens là parleroient, apres que vous auez negotié en Allemagne, & recognu les forces de l'Empire, vous croyez qu'on le peut acquerir par vne brigue comme vn Eſcheuinage de ville, ou vne Deputation de Prouince. Vous qui auez tant de credit aupres de Mr le Cardinal, deuiez, pour faciliter les moyens de ceſte conqueſte, faire donner à Mr vne armee de cent mille hommes, cent pieces de canon, & dix millions d'or : ſur tout il ſeroit expediẽt de vous faire paſſer premier pour employer les intelligences que vous auez auec les Electeurs Eccleſiaſtiques & Catholiques. Vous les auez rendus ennemis de la France : & ils ne vous appellent pas autrement que Moyne Lutherien. Vous ſçauez bien qu'vn Gentil-homme appellé Montpinſon fut empriſonné, il y a quatre ans, pour auoir propoſé à Monſieur vn deſſein hors du Royaume, qui n'eſtoit ny grand, ny ſi hardi, que celuy que vous mettez en auant.

Pag. 135.

Vrais & bõs aduis de François Fidele.

Monſieur le Cardinal n'a peu ſouffrir ſans donner ialouſie au Roy, parce qu'il auoit apprehenſion pour luy meſme, que Monſieur aye commandé vne armee de vingt mille hommes en France, & vous faites ſemblant, que vous luy en deſirez vne de cent mille: vous luy oſtez le rang & l'auctorité que ſa Naiſſance luy a acquis aupres du Roy, & luy voulez procurer l'Empire: vous eſtes des mocqueurs.

La ſeconde ſottiſe que vous adiouſtez, eſt, que vous dites, *que Monſieur deuoit procurer l'Vnion des Princes Chreſtiens contre le Turc.* Vous luy donnez bien de la beſongne à la fois, d'enleuer l'Empire, & de ruiner le Turc. Vous reuenez à vos reuelations, & eſtes encore coiffé de voſtre Cheuallerie, où vous eſcriuez cecy, pour vous monſtrer zelé contre les ennemis de IESVS-CHRIST, cependant que ſous main vous auancez leurs affaires contre les Chreſtiens. Souuenez vous de l'Ingenieur du Roy de Polongne, de l'aduis que vous auiez donné l'annee paſſee, de faire deſcendre l'armee du Turc en Italie, & de ce que vous traitez à preſent aupres du Roy de Maroc, pour luy faire ſurprendre quelque port dans les terres d'vn Prince Chreſtien.

Pag. 134. Ie demeure d'accord, que ces conqueſtes, qui ſont hors de vos intentions, *ſeroient plus reuences que de preſenter vne requeſte au Parlement*: c'eſt en quoy il faut auoir pitié du mal-heur de la France, & deteſter l'ambition & la malice, qui ont contraint Monſieur Frere du Roy de prendre à partie vn diſſipateur de l'Eſtat, qui luy a oſté les penſees de ſes intereſts, pour luy donner celles du ſalut public & du ſien. On le cherche pluſtoſt dans la Iuſtice, que dans la violence: vous ne doutez pas qu'on n'euſt peu, ſi on euſt voulu, vſer de cette-cy. Mais Dieu ne le veut pas: cela euſt offenſé le Roy, & les proſcrits ne l'ont pas deſiré, de peur de rauir la gloire à S.M. qui apportera le remede au mal, lors que ſa Iuſtice vous chaſtiera. Si nous nous adreſſons à elle, c'eſt vn teſmoignage de noſtre grande vertu que vous deuez eſtimer, & de noſtre extreme miſere que vous deuriez deplorer, au lieu de vous en mocquer, lors que vous dites, *que nous auons teſmoigné peu de courage par noſtre retraite.* Vous ſçauez bien, qu'il faut fuir le peril dans lequel il n'y a point d'honneur à acquerir, ce n'eſt pas poltronnerie de ſortir d'vne maiſon empeſtee, de ceder à vne plus grande force n'eſt pas laſcheté, mais prudence, & c'eſt vne marque de bonté & de reſpect, de ne ſe preſenter point deuant ſon Maiſtre, lors qu'il eſt en cholere. Ceux qui feroient cent lieües pour ſe trouuer en vne bataille, en doiuent faire autant pour ſe garantir d'vne oppreſſion, & d'vne priſon.

Vous

Vous dites, *qu'il faudroit eſtre inſenſé pour y loger le Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans.* On a eſté donc enragé d'y mettre la Mere ſans crime ; & ſans accuſation. Il n'y a point de fils qui voye arreſter ſa mere innocente, qui n'apprehende vn plus rude traictement. Puis qu'on vouloit eſtre meſchant, il y auoit bien plus d'apparence de faire violence au Frere, qu'à la Mere de ſon Maiſtre, à ſa Maiſtreſſe, & à ſa Bien-faictrice. Monſieur le Cardinal a non ſeulement eu intention de s'aſſeurer de la perſonne de Monſieur: mais ſe repent tous les iours de ne l'auoir point fait. Ie ſuis faſché de vous recognoiſtre menteur ſans memoire. Souuenez vous de ce que vous auez rapporté du Duc d'Alençon. Vous appellez *la main de Monſieur le Cardinal funeſte*: c'eſt la ſeule verité, que vous auez dit dans tout voſtre libelle, eſtant plus funeſte que celle de Caſſandre, qui fit mourir la Royne Barſiné & Alexandre ſon fils, pour s'emparer du Royaume de Macedone.

Les vrais & bons aduis de François Fidele.

pag. 135.

Vous concluez à la mode du Gouuerneur de Marans, Capitaides flagorneurs, paraſites, ſicophantes, flatteurs à gages, & eſcriuains payez pour mentir. Vous loüez tous vos bons amis, *les appellez fauteurs & adherans de Monſieur le Cardinal*: vous auez raiſon de leur donner ces beaux titres, & encore plus de bailler à chacun vn peu d'eau beniſte de Cour, de peur que le malin eſprit, qui les guette, & ne vous craint pas beaucoup, ne les emporte en voſtre preſence.

pag. 137.

Le ſieur de Guron.

Vous commencez par Monſieur l'Archiminiſtre, & dites des merueilles. Vous n'auez oublié qu'vne choſe, pour monſtrer, qu'il ne ſe faut pas eſtonner s'il a mal traicté la Mere de ſon Maiſtre; puis qu'il a voulu faire mourir de faim la ſienne, & l'a tuee de regret. Cette bonne Dame dans la deſroute du bien de ſon mary, & du ſien (parce qu'elle auoit parlé dans les contracts à la mode de Paris) ſe trouuoit incõmodee ſur la fin de ſes iours, & viuoit de quelque petit ſecours, qu'elle tiroit de l'Eueſché de Luçon. Monſieur l'Eueſque qui ſe voulut mettre dans la vanité, & dãs l'amour, luy retrãcha ſa penſion, & la laiſſa dans vne ſi grande incõmodité, que le deſplaiſir ou la miſere la firent mourir. Pluſieurs perſonnes ſçauent, que ſes dernieres paroles, apres auoir receu l'extreme Onction, & apres beaucoup de remonſtrances, furent, qu'elle pardonnoit à cet ingrat Eueſque de Luçon. Ne vous eſtonnez pas, s'il a eſté meſcognoiſſant iuſques au dernier point enuers ſa Maiſtreſſe, puis qu'il l'a eſté iuſques à procurer la mort à ſa Mere.

Penſant plaire à vne Dame qui ſe mocquoit de luy, il a danſé eſtant Eueſque auec vn habit de ſatin vert, ayant le chapeau, la plume, le bas, & les ſouliers de meſme couleur.

Vous dites, *qu'il a rendu beaucoup de ſeruices.* Nous ſouſtenons que ſes actions ont deux faces, comme ſes penſees: & que tout ce qu'il a

Vrais & bons oduis de François fidele.

fait, eſt fort problematique. Il a ruiné la Rochelle. C'eſt le Roy qui l'a fait auec ſes forces; & Monſieur le Cardinal tout ſeul, qui la fait fortifier auec deſſein (ſi elle n'eſt ſurpriſe) de la remettre entre les mains des Huguenots, pour eſtre aſſiſté de leur party. Il s'eſt preſenté deuant Pignerol, qui luy a eſté rendu: mais il le faut reſtituer auec honte, l'ayant peu faire auec honneur, & en ſauuant la vie à cinquante mille hommes François. Que s'il auoit fait tout ſeul, & auec bonne intention tous ces miracles que vous dites, il eſt homme ſuiet à changement, & à vanité: ces deux choſes le pourroient auoir rendu autre qu'il n'a eſté: & nous ne diſputons pas tant de ce qu'il eſtoit, il y a quatre ou cinq ans, comme de ce qu'il a eſté depuis vn an. Les maux qu'il a faits ſont plus ſenſibles, que les biens que vous luy attribuez: il n'a pas executé les plus hautes entrepriſes d'vn homme, & a fait les plus mauuaiſes actions d'vn malin eſprit: quand il ſeroit auteur de tout le bien, que voſtre flatterie luy donne, il eſt emporté par le mal que la verité recognoiſt: & tous le bons & ſages iugent, ou qu'il n'a iamais eſté bon & ſage, ou qu'il eſt deuenu meſchant & imprudent: ſur tout, lors qu'il a attaqué la Mere de ſon Roy, ſa Maiſtreſſe, & Bien-factrice. Il s'eſt trop fait cognoiſtre, & a eſté comme le cerf dans les fables, lequel apres auoir eſté caché ſous la vigne, euita la mort tant qu'il y demeura en repos à l'ombre de ſa rame ſorte & eſpaiſſe; il fut deſcouuert par le grand bruit, & remuemens qu'il fit en mangeant les feüilles, & pampres de celle qui l'auoit protegé, & garanty contre ſes ennemis: vous aurez peut eſtre l'eſprit d'appliquer ce que ie dis.

Pag. 145. Sur la fin vous nous demandez *noſtre miſſion*, comme on fait aux heretiques: ou noſtre obedience, comme à des Moynes eſtrangers. Encore que vous ne ſoyez ny noſtre Eueſque, ny noſtre pere Gardien: ie ne feray point de difficulté de vous dire, que noſtre miſſion vient de Dieu, du Roy, & de la Loy de nature. De

1. Tim. 5. Dieu, qui nous commande de *reprendre publiquement* Monſieur le Cardinal *qui peche publiquement: & de luy reſiſter en face, parce qu'il*

Galat. 2. *merite d'eſtre tanſé.* Il veut auſſi que nous defendions noſtre honneur, que vous attaquez par vos eſcrits, lors qu'il dit: *Aye ſoin*

Eccli. 41. *de la bonne reputation.* Noſtre miſſion vient du Roy: qui ne ſeroit pas LOVYS LE IVSTE, s'il ne permettoit à tous ſes ſuiets, & principalement à ſa Mere, & à ſon Frere, de luy demander Iuſtice contre toutes ſortes de perſonnes: il la fera à la fin: parce que ſa verture ſera plus forte que vos artifices, & que noſtre patience vaincra voſtre malice. En ſecõd lieu, le Roy eſt amy de verité: chacun a le pouuoir de la luy dire auec reſpect, & il ne faut point de lettres patẽtes pour

cela: auſſi bien Mr le Garde des Seaux ne les ſeelleroit pas, & Mr le premier Preſident s'oppoſeroit à l'enregiſtrement. Noſtre miſſion vient auſſi de la Loy de nature. L'euſſiez vous demandee au fils de Creſus, (auquel vous vous eſtes comparé au commencement de voſtre bel ouurage) lors qu'il aduertit ſon pere, pour luy faire eſquiuer le coup de mort? Vous demandez la miſſion à vne Mere, qui donne aduis à ſon Fils qu'on ruine ſa ſanté, & qu'on veut reſpandre le ſang qui eſt ſon ſang, & perdre la vie qui eſt ſa vie. Souuenez vous que c'eſt vne Mere, qui ſeroit laſche, ſi elle n'auoit que des larmes muettes, & des ſouſpirs ſans voix. Souuenez vous, que c'eſt la premiere Conſeillere d'Eſtat de France, que cette qualité eſt fondee ſur celle de Mere, & n'en peut eſtre ſeparee que par l'infidelité, qui n'a point eſté, & ne ſera iamais en elle. Pour Monſieur, vous ſçauez quel intereſt il a à la conſeruation de l'Eſtat.

Vrais & bons aduis de François fidele.

Ce que i'eſcris, eſt plus à propos que voſtre paſſage de Seneque, qui conclud pluſtoſt contre vous, qui eſtes meſdiſant, impoſteur, & inſolent en voſtre proſperité, que contre nous, qui ſommes veritables, modeſtes, & humbles en noſtre affliction. Nous prions Dieu pour la conuerſion de Mr le Cardinal, & pour la voſtre: nous ſupplions tres-humblement ſa diuine bõté, de faire cognoiſtre au Roy, que la Royne que vous perſecutez, luy a eſté, luy eſt, & ſera touſiours tres-bõne Mere, & que nous n'auõs eſté, ne ſommes, & ne ſerons iamais que tres-fideles ſeruiteurs: la violence nous a peu faire changer de pays, mais elle n'eſt pas aſſez puiſſante, pour nous faire changer ny d'affection, ny de diſcours. Nous ſerons iuſques au dernier ſouſpir de noſtre vie, ſans flatterie, deſireux de la gloire de noſtre Roy, ſans autre intereſt que celuy de noſtre nation, ioyeux de ſes auantages, & ſans laſcheté ny trahiſon, amateurs de la paix. Si dans ces bonnes intentions, & ſaintes affections, nous ſommes mal traitez, nous ne croirõs pas, que Dieu chaſtie les pechez qu'õ nous impoſe, mais qu'il nous veut oſter quelques imperfections que nous pouuons auoir, & prend plaiſir à l'exercice de noſtre patiẽce. En attendant qu'il en ſoit ſatisfait, nous nous conſolerons dans le témoignage de nos conſciences, & dãs cette ferme eſperance, qu'auec le temps la lumiere de Dieu fera diſcerner les bõnes actiõs d'auec les mauuaiſes, & que le ſoleil ſe leuera pour nos, lors qu'il ſe couchera pour tous ceux qui ſe ſont oppoſez à nous. Nous ſçauõs bien, que la Prouidẽce qui gouuerne le mõde, & qui aime la vertu, ne peut abãdonner la protection de cet Eſtat, & la defenſe de l'Innocence: ce grãd Dieu, *qui a le cœur du Roy en ſa main pour le faire pancher là où il veut*, le fera tourner vers ſa Mere, vers ſon Frere, & vers sõ Peuple.

Prou. 21.

Vrais & bons aduis de Frãçois Fidele.

Pour concluſion, ie m'adreſſe à vous mon Reuerend Pere, pour vous prier de conſiderer, combien vous vous eſloignez de voſtre deuoir, en conſeillant des guerres, & en eſcriuant des calomnies. Les diſcours que vous faites au Roy, & les liurets que vous ſemez dans le monde, ſont des menteries, mais la plus grande de toutes eſt en voſtre habit: il ſemble que vous ne le portez que pour deguiſer vn Preſtre meurtrier, vn Religieux ſans pieté, vn Chreſtien ſans foy, & vn homme ſans humanité. N'auez vous iamais penſé à la grande charge que vous mettez tous les iours ſur voſtre conſcience, lors que vous deſpeſchez à toute heure vos Emiſſaires traueſtis qui vont troubler l'Europe, & faire armer les Princes Chreſtiens les vns contre les autres? Vous faites ces choſes pour contenter la vanité & la violence de celuy qui vous employe, ou pluſtoſt pour conſeruer voſtre caroſſe, voſtre train, vos Secretaires, voſtre bonne table, voſtre credit, vous exempter de la rigueur de voſtre Regle, & de la ſainte priſon de voſtre Cloiſtre. Si vne goutte de ſang crie vengeance au Ciel contre celuy qui l'a reſpandu, quel bruit doiuẽt faire deuant le thrône de Dieu plus de mille torrens de ſang humain verſé en autant de batailles, ou de combats, ou de ſieges de places? Si la petite larme qui coule ſur la ioüe de la Vefue affligee va de la terre iuſques à l'empiree pour demander iuſtice, quels iets d'eau peuuent faire cẽt mille fontaines de pleurs qui montent auec impetuoſité iuſques au Paradis? Si la plainte d'vn pauure ouurier fruſtré de ſon ſalaire retẽtit dans les oreilles de Dieu, quels tonnerres & eſclats ferõt les cris de tant de milliõs de payſans, artiſans, fẽmes & enfans chaſſez de tous leurs trauaux, & mourãs dãs les flãmes, dãs les riuieres, dãs les bois, dans les hoſpitaux, dans les ruës, & par tout? Quelle ſatisfaction deuez vous à Dieu pour auoir cõſeillé tant de guerres, qui ont depeuplé l'Europe pour peupler les enfers où le deſeſpoir en a precipité d'auantage, que la patiẽce n'ẽ a eſleué dans les Cieux? Tous ces maux ne prouiennent que du traité que vous fiſtes auec le Roy de Suede: cet ouurage fuſt de voſtre ſeule inuention: vous ſignates cette ligue auec la meſme plume qui vous auoit ſerui pour ſigner la paix de Ratisbonne. Eſperez vous qu'vn ſouſpir à l'heure de la mort effacera tous ces pechez? Eſtes vous aſſeuré que vous aurez la grace de vous repentir? & penſez vous que ſur le rapport de quelque ſimple Religieux, le ſcandale que vous auez donné à toute l'Egliſe de Dieu, ſera bien reparé? Conuertiſſez vous de bonne heure mon Reuerend Pere. Pour vous rendre, en vray diſciple de noſtre Seigneur, le bien pour le mal, ie nous donne ce bon conſeil, au lieu des iniures que vous vous auez enuoyé.

FIN.

ADVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE SVR SON ADVERTISSEMENT AVX PROVINCES.

CLeonuille, ce n'eſt pas l'apprehenſion de ton ſtile, mais l'horreur de ton diſcours, qui m'a fait dire, apres auoir leu ton eſcrit, ces paroles de Dauid : *Sauuez moy Seigneur, parce que les veritez ont eſté affoiblies, ou fardees par les enfans des hommes.* Pſal. 11.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

I'ay recognu, que tu auois eu plus de ſoin de faire vn bel ouurage, que de le rendre bon; que tu as trauaillé auec eſperance d'eſtre recompenſé, & ſans crainte d'eſtre cenſuré, & que ton deſſein a eſté d'acquerir la reputation de gentil Eſcriuain, pluſtoſt que d'homme de bien. C'eſt toute la louange, que ma conſcience me permet de te donner, au meſme temps qu'elle me force de te dire, que ton menſonge peut paſſer parmi les eſprits communs, pour vne aſſez iolie & aſſez-bien paree deſbauchee: mais les plus releuez diront que tu es ſemblable à cét ouurier, qui eſtant dans le deſeſpoir de ce qu'il ne pouuoit peindre Heleine auec quelque traits de beauté, ſe reſolut de la couurir toute d'or.

Nous auons veu les meſmes choſes que tu as dit, dans le liuret du Seigneur des Montagnes, auquel on a reſpondu : tout

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

ce que tu as adiousté à ceste vieille piece, est vn peu de fard. Nous descouurons, que tu presentes sur le theatre de l'effronterie les mesmes calomnies mieux coiffees; tu as aussi employé plus de temps pour les agencer. En fin, Cleonville est des Montagnes mieux couuert : celuy-là auoit fait voir ses menteries vestuës en furies, tu les habilles en nymphes : ses flatteries estoient puantes, les tiennes sont parfumees: il aboyoit comme la Charybde, tu chantes comme les Sirenes: il donnoit du poison, comme vn pauure Moyne, dans vne escuelle de terre, dans laquelle il beuuoit deuant qu'il eust quité le Conuent; tu le presentes dans vn verre de cristal : il a meslé le sublimé dans du pain bis, tu l'as glacé sur du massepain: sa baue estoit celle d'vn sale crapaud, tõ venin est celuy d'vn serpent bien emaillé. Ie peux dire, que ton dessein a esté semblable à celuy de ce riche meschãt, qui dans les Declamations de Quintilian empoisonna les fleurs de son iardin, pour faire mourir les abeilles de son voisin. Tu as respandu ton poison sur quelques fleurettes, antitheses, petits rencontres, mots choisis, pour corrompre les esprits des curieux sans iugement; qui estiment les choses par les paroles, & qui croyẽt, que tout ce qui est assez bien escrit, a esté fait auec iustice & verité. On voit bien que tu as esté le premier, auquel ton ouurage a agreé; & on s'imagine que tu l'as souuent recité à toy mesme, en branlant la teste, & frappant du pied. Aime toy, tant que tu voudras, dans ton ouurage : si tu te plonges & te perds là dedans, tu ne peux iamais estre changé en Narcisse, & encore moins en vne Immortelle, tu ne seras mesmes vne Hemerocale; ta beauté ne peut durer vn iour, ny seulement vne heure qu'on perdra pour lire ton escrit. Et afin que tu recognoisses, que ce n'est pas l'enuie qui me porte à iuger ainsi de tes escrits; ie te marqueray quelques points dans lesquels ie feray voir tes fautes & imposture, mesmes à ton aueuglement.

Tu commences par l'Afrique, qui produit tous les ans quelque monstre, à cause du meslange des animaux de diuerses especes qui se rencontrent auprés des eaux fort rares en ce pays là : tu n'as pas pris garde que le nom de Cleonuille, que tu as choisi, estant composé du Grec & du François, ne peut signifier autre chose qu'vn monstre; & ce mot de Roman nous fait croire que ton liuret est vne fable plustost qu'vne histoire. Tu dis que tu es la gloire de ta Ville: cela seroit bon, si

apres Sidonius Apollinaris elle n'auoit plus porté de tres-ſages & tres-ſçauans hommes, en toutes ſortes de profeſſions; & ſi Sauaron & ton oncle n'en eſtoient point ſortis vn peu deuant toy.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu enuoyes vn Aduertiſſement aux Prouinces, ſans leur donner vn conſeil profitable, ny la bonne nouuelle de leur ſoulagement; qu'elles receuroient auec plus de ioye que ton papier, qui ne contient & n'enuelope ny vne recepte, ny vn remede contre les maux qui les accablent. Tu t'eſgayes en ton exorde aſſez long; & deuant que de frapper de ton eſpadon, tu faits cent moulinets en l'air, croyant que nous aurons peur lors que nous le verrons briller au ſoleil: ou pour mieux dire, apres nous auoir fait attendre vn bon repas, le premier mets que tu apportes eſt vn grand plat de creme foüettee, qui eſt toute en eſcume, & dreſſee en rochers ſur des branches de fenoüil, ou de roſmarin. Tu faits des belles proteſtations, que tu veux conſeruer auec grand ſoin l'honneur & le reſpect que tu dois à la Royne Mere du Roy, & à Monſieur; cependant on iuge ſur tout par la fin de ton diſcours, qu'il n'y a point eu d'Eſcriuain menteur & cruel comme toy. Il eſt vray, que les autres ont eſté plus brutaux, & nous ont attaquez en taureaux & en ours; mais tu nous picques en ſerpent: ceux-là nous pouuoient caſſer quelque iambe ou quelque bras, mais tu portes ton venin droit au cœur.

Pour te monſtrer qu'il y a long temps que nous n'auons veu Monſieur le Cardinal, qui dans ſes reſueries a accouſtumé de rongner les ongles à ceux qui ſont auprés de luy; nous ſommes reſolus de te monſtrer les noſtres, & de commencer par la premiere atteinte que tu nous donnes.

Apres auoir employé quinze pages en auant propos, tu dis en la ſeiziéme *que nous ſommes bannis volontaires.* C'eſt, amy Cleonuille, que tu crois qu'on ne peut eſtre banni, ſi apres auoir eu le foüet & la fleur de Lis, on n'eſt conduit à la porte d'vne Ville auec vn trompette & vn bourreau: c'eſt ainſi qu'on te chaſſeroit, ſi on te faiſoit iuſtice, pour auoir meſdit de la Mere & du Frere de ton Roy: mais pour les perſonnes de cette condition, on les bannit, lors qu'on leur oſte la place que la nature leur donne; qu'on les pourſuit auec armes, ou qu'on les empriſonne, ou qu'on les enuoye hors de la Cour: c'eſt vn exil pour ceux qui y doiuent eſtre en repos comme en leur centre, & en ſeureté comme dans leur maiſon. Pag. 16.

Aduertiſſement de Nicocleon a Cleonuille.

Apres nous auoir donné ce coup de bec en paſſant, tu te perches pour chanter les loüanges de Monſieur le Cardinal, & commences l'hiſtoire de ſa vie depuis ſes eſtudes, comme tu auois fait dans ton Coup d'Eſtat: tu redits les meſmes choſes
Pag. 17. 18. 19. &c. auec quelque petite diuerſité; dans laquelle nous voyons ta diſette, qui te contraint de rapporter les miſerables reſtes deguiſees d'vne viande, qui nous fut preſentee il y a tantoſt vn an: où nous pouuons dire que tu es ſemblable à ces Comediēs qui n'ont que quatre ou cinq autheurs, pour ioüer trente perſonnages, & font en vn inſtant des hommes & des femmes, des Roys & des valets, auec des habits, des maſques, & des vers.

Pag. 20. Tu dis, *que du temps du Mareſchal d'Ancre ſans Monſieur le Cardinal on euſt fait encore pis: qu'il demanda ſouuent ſon congé: mais que le beſoin qu'on auoit d'vne teſte comme la ſienne, le luy fit refuſer abſolument.* Prens garde Cleonuille, tu accuſeras le Roy d'iniuſtice, pour auoir chaſſé de ſa Cour, & apres de ſon Royaume, vn homme qui à ton compte auoit tres-bien ſerui S. M. & ſon Eſtat, & qui n'eſtoit point coulpable des maux que tu dis auoir eſté faits en ce temps là. Tu aſſeures qu'il diuertit le Mareſchal d'Ancre de bailler Quillebeuf aux Eſpagnols, & que la lettre qu'il eſcriuit ſur ce ſuiet fut veuë dans le procez de la Mareſchale: pourquoy teniez vous cachee iuſques à preſent ceſte verité? pourquoy eſt-ce qu'on a bruſlé auec le procez ceſte piece excellente? pourquoy eſt-ce que les Iuges la ſupprimerent, ſi elle ſeruoit pour faire voir l'innocence de Monſieur le Cardinal? pourquoy fut-il banni apres le iugement, s'il auoit rendu ce grand ſeruice? pourquoy n'en a on point parlé lors que la plus part des Iuges viuoient? quelqu'vn de ceux qui reſtent peut eſtre s'en ſouuiendra? tirerez vous ce teſmoignage de la bouche du Preſident de Bellieure, ou du Procureur General? Eſcriuons auec plus de verité; & diſons, que iamais le Mareſchal d'Ancre n'eut intention de faire ce que l'ingratitude de celuy qui auoit eſté auancé par ſa femme luy impoſe. Il eſt plus probable qu'on deſcouurit quelque choſe contre le Cardinal, puis que dans la ſuite de cét affaire on le fit ſortir de Luçon, où il auoit eſté renuoyé, & on le relega en Auignon.

Il faut aduoüer que tu es vn plaiſant bouffon, lors que tu dis, que le premier employ donné à Monſieur le Cardinal
Pag. 21. par la Mareſchale *fut ſon apprentiſſage, & que la reconciliation apres*

la deſroute du Pont de Sé fut ſon chef d'œuure. Tu as rencontré à ce coup, & les ſages l'ont creu comme tu le dis : il n'y a que cecy à adiouſter, que la France paya bien cherement ſon apprentiſſage, & que le chef d'œuure, pour le faire paſſer Maiſtre, fut fait aux deſpens de beaucoup de vies & de biens. Il fut trouué ſi beau, qu'il en eut vn chapeau de Cardinal ; & il tira de cét ouurage incomparable, le plus rare qu'il aye iamais fait, le nom qui luy demeurera touſiours, à ſçauoir de Cardinal de la trahiſon. Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu es mauuais Annaliſte, lors que tu dis, *Le voylà Cardinal tout auſſi toſt apres ſon chef d'œuure :* tu ſçais bien qu'il y eut deux ans entre la promeſſe, & la promotion. On a dit ailleurs les raiſons qui porterent ſa Sainteté & le Roy à laiſſer vn peu tremper ce bonnet dans la teinture, & à luy donner le loiſir de ſe ſeicher. Tu dis auec la meſme temerité, *qu'il fut chef du Conſeil quelques annees apres :* tu ſçais bien que cela ne peut eſtre qu'apres qu'il en a chaſſé la Royne ſa Maiſtreſſe, & que ceſte qualité dans ſon eſloignement eſt acquiſe à Monſieur le Cardinal de la Rochefoucaut, comme eſtant le plus ancien, encore qu'il n'en face pas ordinairement la fonction.

Tu employes ſept ou huit pages pour deſcrire les auantages *que la Religion & l'Eſtat ont retiré de la priſe de la Rochelle ; que tu deſcris comme la citadele de l'impieté, & de la rebellion.* Pag. 24. Nous ne doutons pas que le fruit de ceſte priſe ne ſoit bien grand : tu nous permettras auſſi de te dire, qu'il euſt eſté plus auantageux, ſi Monſieur le Cardinal n'euſt retenu la place, & la gloire ; s'il ne faiſoit fortifier celle-là, & ne gardoit auec tant de ſoin ceſte-cy, qu'il eſt fort à craindre que le Roy n'en ayant du tout point, ny dans tes eſcrits, ny dans ceux de tes compagnons, il n'en aye pas d'auantage dans ceſte Ville, s'il ſouffre que ſes rempars ſoyent reſtablis. Ie confeſſeray pourtant, que tu aurois plus de ſuiet d'appeller ceſte priſe vn chef d'œuure, que la drollerie du Pont de Sé. Ie te prie de me permettre de donner vn Aduertiſſement à celuy qui adreſſe le ſien aux Prouinces ; c'eſt de prendre garde, que dans la deſcription des grands exploits de Monſieur le Cardinal, tous vous autres Meſſieurs les Eſcriuains l'auez touſiours nommé, eſtimé, & loüé tout ſeul, comme ſi perſonne ne l'auoit aſſiſté. Nous voyons que dans les hiſtoires des ſieges, batailles & combats, on remarque les belles actions de ceux qui ont ſagement commandé, & courageuſement combatu : on les nomme pour laiſſer à la

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

posterité quelque tesmoignage de leurs seruices ; cela est deu à leur vertu, & en vser autrement est vn larrecin d'honneur. Dans vos escrits on ne fait point mention du Roy, on ne dit rien des ordres qu'il a donné, des peines qu'il a pris, & des inuentions qu'il a trouué. C'est vne chose plus estrange, que Monſ. le Card. a dit à vn homme d'aussi grande qualité que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en despit du Roy. Ne t'estonne donc plus s'il a inuenté, que ce genereux & courtois Seigneur, que sa seule vertu a rendu prisonnier, auoit tenu ce discours, *Nous ſerons ſi fols que de prendre la Rochelle.* Quand ces paroles seroient sorties de sa bouche, les bonnes resolutions, & les executions hardies ne laissoient pas de sortir de son cœur. Contente toy que tes escrits taschent de luy desrober la reputation, comme le Maistre, qui t'employe, a fait la liberté. Nous sommes plus equitables que vous sans oster ce qui peut estre deu aux conseils de Monsieur le Cardinal, & sans vouloir disputer ce qui est renuoyé aux affaires qui arriueront dans quelque temps, pour faire iuger si ses aduis ont esté salutaires, ou temeraires ; nous disons qu'il faut apporter aux pieds du Roy toutes les despoüilles ; & que la iustice veut, qu'apres auoir couronné sa teste de lauriers, & chargé ses mains de palmes, on en donne quelque petite branche pour le siege de la Rochelle, pour la reddition des villes rebelles, pour les affaires d'Italie, aux Mareschaux de la Force, de Schomberg, de Montmorency, de Thoiras. Vous permettrez qu'on y adiouste les deux pauures prisonniers, si vous ne voulez qu'on leur oste la gloire auec la liberté. Ie ne dis rien de tant de sages Mareschaux & Maistres de Camp, braues Capitaines, & hardis soldats, ausquels il ne faut point refuser vn peu de nostre encre, pour recompense du sang qu'ils ont respandu. Vous n'auez point loüé ny nommé iusques à present que ce grand Cardinal : vous le rendez autheur de tous les biens, & logez ses ordres par dessus les ordinaires de Dieu, en ce que vous le faites operer sans causes secondes ; on dit de luy, comme de Menetho, qu'il fait tout, tout seul : mais comme ce Grec, qui luy voyoit exercer plusieurs charges de la republique, predit apres en auoir fait le dénombrement, qu'il auoit trouué beaucoup de moyens pour chercher le repentir ; nous croyons aussi que Monsieur le Cardinal n'en est pas esloigné.

Le Mareschal de Bassompierre. Pag. 30.

Messieurs de Bassompierre & de Marillac.

Nous ne parlerons pas icy des fautes qu'il a fait dans tous

les rencontres desquels il tire tant de gloire, ny de la temerité de ses conseils, ny de ses interests particuliers, ny de ses querelles & vangeances: tout cela a esté remarqué ailleurs; & nous ne voulons pas vser de redites, comme tu faits, ny rendre nos pages petites comme les tiennes: en quoy tu monstres que tu es vn Aduocat corrompu, en faisant beaucoup de roles, pour auoir vn plus grand payement. Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

Vous ioüez vne piece nouuelle, lors que vous dites, *que la Royne Mere du Roy, ayant esté d'aduis d'assister Monsieur de Mantoüe, deuint Espagnole par les persuasions du Cardinal de Berule, & du Garde des Seaux de Marillac, durant le voyage que le Roy fit à Suze.* Vous ne donnez point de marques de ce changement, & nous en auons du contraire. La Royne Mere du Roy assista l'annee suiuante au Conseil, qui fut tenu pour resoudre le second secours; elle l'approuua, & que Monsieur le Cardinal eut la charge de le conduire: mais elle fut d'aduis qu'il mesnagea l'affection de Monsieur de Sauoye: auec lequel son imprudence, sa vanité, & sa cholere, le firent rompre. La Royne, ny pas vn esprit sage ne le pouuoit trouuer bon; non plus qu'on ne sçauroit aduoüer, que les deux personnes qu'on veut faire passer pour affectionnees à l'Espagne, ayent trahi leur pays, & suiui les anciennes maximes de la Ligue. Qui seroit plus coulpable de ce crime que le Cardinal, qui s'est vanté de les auoir auancez, ayant sceu le parti qu'ils auoient tenu durant les troubles du Royaume, & le zele qu'ils auoient tesmoigné? il estoit changé en vne parfaite affection pour la Religion, pour le Roy, & pour l'Estat; & ils ont tousiours creu, comme font tous les gens de bien, que ces trois choses estoient inseparables. Pag. 35.

Comme il n'appartient qu'à Monsieur le Cardinal de faire des loix, lors qu'elles luy sont fauorables; & de les rompre, lors qu'vn dessein nouueau les a renduës contraires: aussi luy seul peut impunément presenter des hommes au Roy, luy dire qu'ils sont les plus vertueux de son Royaume, & les plus fideles à son Estat; iusques à ce qu'ils s'oppose nt à ses volontez. C'est pour lors que non seulement il leur impose des crimes nouueaux, mais qu'il se desdit sans honte de tout ce qu'il auoit dit auparauant. Il se blasme de temerité en ses chois, & aime mieux se rendre infame pour auoir mis dans les affaires ceux qu'il appelle meschans, que de se voir en danger d'en sortir. Il vse de ces artifices, lors qu'il se voit descouuert par

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

ceux, ausquels il a procuré quelque employ ; plustost pour les rendre ministres de ses mauuaises intentions, & se descharger sur eux de la haine de ses violences, que pour leur faire part des bonnes graces du Roy, & de la gloire qu'on peut acquerir en le seruant auec affection & fidelité.

Apres auoir rapporté, pour la premiere cause de l'auersion contre le Cardinal, les conseils d'vn mort, & d'vn prisonnier, qui ne se defendent que deuant Dieu ; tu as voulu reietter le desespoir de l'Exempt Baranton, sur la grande haine
Pag. 37. que la Royne auoit conceu contre Monsieur de Mantouë, pour lors Monsieur de Neuers. Toute la France sçait, que le malin esprit porta le foible de cét Exemt (qui fut desaduoüé des deux costez) à se defaire soy-mesme ; & la Royne fut tres-marrie que cét enragé eust adiousté la perte de son corps, & de son ame, à celle de son honneur.

Pag. 38. & 39. La seconde cause de l'auersion de la Royne, n'est pas selon vostre aduis (car vous ne le croyez point) mais est selon vostre discours, le dessein du Mariage de la Princesse de Florence. Vous asseurez que S. M. creut que le Cardinal s'y opposoit auec les Ministres de Monsieur ; pour auancer celuy de la Princesse de Mantoüe. Tu dis *que ceste imagination acheua de le perdre.* Il faut confesser que tu trauailles sur des mauuais memoires. Si ce qu'on te fait escrire estoit vray, la Royne eust dés ce temps là chassé de sa maison le Cardinal, & les siens : il n'y auoit point de consideration qui l'en peust empescher. On te dira bien d'auantage, que le Roy estoit plus disposé à l'abandôner qu'il n'a esté apres : il ne faut pas douter que l'authorité de la Royne estant plus grande, & le credit du Cardinal moindre, il n'eust esté tres-aisé de le ruiner. Par où tu peux iuger que les raisons, qui ont porté la Royne à l'esloigner de ses bonnes graces, & à parler comme elle fit au Roy, ont esté tirees de la mauuaise conduite, & pernicieux desseins que le Cardinal a fait paroistre vn an apres. Il commença dessors à tres-mal mesnager la santé, les affaires, les Alliez, & les Finances de son Maistre ; & sur tout, les biens & les bien-faits de sa Maistresse. Il prist, à la veuë de tout le Royaume, les marques d'vn vsurpateur ou d'vn dissipateur de l'Estat. Et parce que nous auons apporté ailleurs toutes ces raisons, & que la France iuge mieux par ce qu'elle voit & qu'elle ressent, que par ce que nous pouuons dire & escrire ; nous te renuoyons à nos autres escrits, & à la cognoissance publique, pour

te

te dire que tu as tort, en parlant de la Royne, d'employer ces termes: *Les exemples du passé nous apprennent ce que peut ordinairement sur l'esprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque: la violence de ses mouuemens irreguliers, qui iettent par fois la raison des plus sages hors de son accoustumee assiette.* Tout beau, Cleonuille, tout beau; tu t'es chaufes vn peu trop pour vn Auuergnat. Le temperament que tu veux apporter en la page 41. disant *que la Royne n'est pas vindicatiue*, est vn foible remede à ce detraquement de cerueau, que tu veux persuader estre arriué, & à cette *possession des malins esprits*, que tu dis *s'estre meslez dans les humeurs de la Royne.* Apres luy auoir donné les deux mauuaises qualitez qu'on peut tirer de ce discours; quel déguisement que tu puisse apporter, tu ne sçaurois adoucir l'iniure que tu dits, ny excuser ta folie, ny couurir la rage de celuy qui t'employe.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille. Pag. 39. Pag. 41. Pag. 42. Pag. 40.

Tu te mets fort en peine pour rechercher les exemples des Princesses qui ont esté choleres: nous iugerios plus rares ceux des Dames qui ont esté exemtes de cette imperfection. La parole de Dieu nous enseigne, *qu'il n'y a point d'indignation plus grande que celle de la femme*; & vn gentil Poëte Romain a dit, que son infirmité la porte à se plaire à la vangeance.

Eccli. 25. Lucan. — *Nempe pusilli Semper & infirmi est animi exigua voluptas. Plutio: ideò sic collige, quod vindicta. Nemo magis gaudet quàm fœminæ.*

Tu nous represantes vne grande cabale, que tu appelles amas de *broussailles & ordures au dessus d'vne escluse, qui est à la fin emportee par l'impetuosité de l'eau arrestee par tant de bois trauersez.* Tu te sers en cét endroit du mesme discours presque mot à mot que tu as fait dans ton Coup d'Estat: c'est vn tesmoignage de la disette de tes pensees, qui t'ont contraint d'estre larron à toy mesme: c'est aussi vn argument que tu veux remplir ton liure, & le rendre de la grandeur de l'autre, pour payer tous les ans par vn ouurage de mesme poids, que tu presentes à la fin de l'annee pour retirer l'ordonnance de ta pension. Si tu dis *que nous appellons desordre dans l'Estat tout ce qui ne va pas bien dans nostre maison*; nous te pouuons repartir, que ce qui fait bien aller la tienne, est par toy nommee excellente conduite du public. Nous ne sommes pas marris qu'on te face du bien, mais de ce que tu le cherches au preiudice de ta reputation, & de ta conscience, ne pouuant dire autre chose de toy; si ce n'est que tu es sottement trompé auec les plus innocens, ou que tu es malicieusement du nombre des trompeurs. Si tu es entre les premiers, tu es digne de la compassion des honnestes gens, & du salaire de ceux qui t'employent: si tu es entre les secõds, tu merites plustost chastiment que recompense.

Pag. 45.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

Pag. 45.

Tu nous veux faire passer pour miracle de S. Martin ce qui arriua le iour de sa feste, comme si ce bon Saint estoit le protecteur du Cardinal, *parce qu'il l'est de la France:* tu deuois adiouster, parce que ce bon Seigneur a son Abbaye de Marmoustier, & son Doyenné de Tours. Ie ne trouue point de personnes qui facent meilleur marché des miracles que font les Escriuains du Cardinal; ny d'homme qui les attire, & qui y croye moins, que fait son Eminence.

Pag. 46. ad 53.

A quoy sert, ie te prie, si ce n'est pour faire paroistre beaucoup de besongne à ton Maistre, la description curieuse que tu faits dans six ou sept pages du naturel & de l'education de Monsieur? Tu representes à vn Prince, qui a des enfans, ce qu'on luy a dit estant petit enfant: tout cela est hors de propos pour les affaires du temps; non pour les tiennes, comme i'ay dit.

Pag. 52.

Pourquoy escriuant contre la Royne Mere du Roy, blasmes tu le conseil de ses ennemis, qui mirent le Colonnel auprés de Monsieur? Pourquoy entres tu dans les tombeaux de deux Mareschaux de France, pere & fils, & du grand pere genereux Capitaine, pour leur casser les os, & te rendre semblable à d'Aubigny, qui a esté le seul auec toy qui a mesdit de ces deux fideles seruiteurs de nos Roys? Si tu trouues dans leur vie quelque action qui doiue estre reprise, cela ne rendra pas innocent celuy que tu soustiens, qui est accusé d'en auoir fait dix mille mauuaises.

Messieurs d'Ornano.

Pag. 53.

Lors que tu dis, *qu'vn Ecclesiastique estranger auoit esmeu le venin du Colonel*, tu as designé l'Abbé de l'Escaille; qu'on deuroit traiter plus doucement apres la paix faite auec son Maistre, & la reconciliation auec luy. Nous voyons bien que l'orgueil du Cardinal est si grand, que l'affection de tous les Princes du monde luy estant indifferente, il choque amis & ennemis: comme il fait le Prince de Piedmont dans sa puante Satyre, & la memoire du feu Duc de Sauoye son pere dans ses lettres de Duc & Pair. Mais il faut croire, qu'apres le mespris de la Royne sa Maistresse, & Mere de son Roy, & du Frere vnique de S. M. rien ne luy est sainct & sacré. On ne doit poinr trouuer extraordinaire s'il perd le respect auec les Princes estrangers, puis qu'il veut vser de ces termes, *que Monsieur auoit iuré amitié auec luy.* Certes il faut qu'il passe, ou pour vn tres-mauuais courtisan, ou pour vn homme tres-orgueilleux: nous le cognoissons, & sommes asseurez que sa conscience

Pag. 55.

luy fera pluſtoſt confeſſer vn crime, que ſa vanité ne luy fera aduoüer vne ſottiſe.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu apportes des beaux exemples, pour prouuer qu'il faut mettre Monſieur en tutelle : tu dis, *qu'vn Roy a fait tuer vn Secretaire de ſon Frere naturel, parce qu'il guindoit l'eſprit de ſon Maiſtre à choſes trop hautes.* C'eſt à dire, que tu voudrois qu'vn Roy fuſt meurtrier, & qu'il traitaſt comme vn baſtard ſon Frere legitime. Si Monſieur ſe defioit de ce que tu conſeilles, & ſi ſes ſeruiteurs craignoient l'aſſaſſinat duquel il ſemble que tu es d'aduis; par ta foy aurois tu trouué le chemin de la paix? ne vois tu pas, que celuy qui t'employe, a intention de porter les choſes au deſeſpoir; lors qu'il approuue ce que tu eſcrits, apres ce que nous ſçauons qu'il a dit? Pag 57.

Pour l'exemple de remuë-meſnage que fit Charles V. dans la maiſon de Ferdinand ſon Frere, nous te reſpondons, que les ſeueritez qui ſont ſageſſes en Eſpagne, ſeroient des cruautez en France: les eſprits de nos Princes ne le ſouffriroient pas; & les extremitez dans leſquelles on les porteroit, cauſeroient des plus grands maux, que ne peuuent faire leurs petits deſplaiſirs : ils ſont plus facilement appaiſez qu'ils ne ſont eſmeus; ſur tout, quand on ne repreſente point aux Roys (comme tu faits) qu'ils peuuent tuer leurs Freres, leur oſter tous leurs ſeruiteurs, & faire maſſacrer ceux auſquels ils ſe confient. Pag. 58.

Tu n'as eu garde de dire en parlant du changement que fit * Ximenes dans la maiſon de Ferdinand; que l'autheur que tu as cité dit, que ce Prince n'eſtoit qu'vn enfant; auquel tu compares vn Fils de France qui a des enfans. Ce meſme Hiſtorien dit, que Ximenes oſta des gens de bien à Ferdinand par vangeance & inimitié qu'il auoit contre Nonius de Guſman, Caualier tres-genereux & tres-ſage; parce qu'il auoit obtenu la grande Maiſtriſe d'Orete ſans s'eſtre adreſſé à luy. Ce meſpris eſtoit vn crime en ce temps la, comme en ceſtui-cy c'eſt vn moyen de ne rien auoir, de ne

* Aluarus Gomes lib. 7. *Hæc omnia, quantum ad fidem & integritatem Petri Nonnij & Oſorij pertinent, vana fuiſſe, & ab eorum æmulis in vulgus ſparſa, multis argumentis compertum habeo: Nonnius enim ob mores inculpatos, & inſignem pietatem, ab Iſabella Regina pueritiæ Ferdinandi datus eſt cuſtos; Oſorius verò, etſi non admodum ſedati ingenij fuit, animi tamen in Reges fideliſſimi habitus.*

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

dire pas au Cardinal qu'on veut tenir le bien-fait de luy seul. Pour Aluare Osorius, qui estoit Precepteur de Ferdinand, il estoit en horreur à Ximenes Cordelier, parce qu'il estoit Dominicain, & qu'il y auoit vne grande ialousie entre ces deux Ordres. I'apporte les raisons de ton Historien, qui adiouste que Ferdinand, quoy qu'enfant, voulut tuer Ximenes, qui fut sur la fin de ses iours fou, furieux & empoisonné. Il fut en execration à tout le monde, pour auoir ruiné la fortune de beaucoup de gens de bien; & sur tout, d'vn ieune Gentil-homme, nommé Moscosus, qui estoit le plus adroit d'esprit & de corps, & le plus parfait en toute sorte d'exercices, qui fust en Espagne : & afin que tu ne m'accuse pas d'estre imposteur, comme toy, i'ay mis à la marge vne partie de ce que ton autheur en a dit.

Pſal. 60.

Tu parles de trois Officiers de Monsieur : & tu dis, *On les taste, on les esbranle, on les emporte.* C'est vne belle loüange que tu donnes à ceux qui ont entrepris ce trafic, dans lequel nous voyons bien, par vostre confession, qu'on les a voulu acheter: mais nous ne voyons pas qu'ils vous ayent rendu la liberté de leur Maistre comme Monsieur le Cardinal a sacrifié à son credit celle de sa Maistresse. Vous ne feriez pas en cholere contre eux s'ils l'auoient fait: & le seul suiet de vostre indignation vient de ce que leur fidelité a esté plus forte que vostre corruption; que leur esprit a veu qu'elle tendoit à les porter à endormir leur Maistre, cependant que vous pilleriez la maison, dans laquelle il est né; & dissiperiez le Royaume, à la conseruation duquel il a le premier interest apres celuy du Roy. Cela vous a tellement faschez, que sur l'exemple du traitement fait aux seruiteurs d'vn fils de putain, vous voulez qu'on tuë ceux qui ont garanti de vos mains vn Fils de France, legitime & heritier de la Couronne, qu'on vouloit ou enleuer ou esgorger. Vous conseillez ces horribles attentats, en proposant qu'vn Roy peut faire, sans forme de Iustice, contre son Frere, ce qu'vn autre a fait contre son Fils.

Pag. 61. & 62.

Vous venez à la promesse du chapeau de Cardinal faite au President le Coigneux, & nous contraignez de dire: O sainte Pourpre, à quoy es tu reduite en ce temps, depuis que tu as esté la recompense d'vne trahison ! celuy qui l'a faite, confesse qu'il t'a presenté pour en attirer d'autres; & qu'il t'a voulu mettre sur la teste de ceux qu'il appelle insensez.

I'ay remarqué dans toute la ſuite de ton diſcours, que tu faits eſtat d'apporter plus d'exemples que de raiſons. Ceux-là te ſont plus aiſez; parce que trois ou quatre liures que tu as leu, t'en fourniſſent aſſez: entre autres celuy de Iean Duc de Bourgongne, le flambeau fatal de la France, auquel tu compares Monſieur. Tu ne te ſouuiens pas, que le Frere vnique du Roy ne peut rien auoir de ſemblable auec le meurtrier d'vn Frere vnique d'vn Roy; & que ceux que tu appelles ſeruiteurs du Bourguignon n'eſtoient point ſes domeſtiques, mais des François traiſtres à leur Prince, que l'ambition, la vangeance, & les artifices du Duc auoient desbauchez.. Tu adiouſtes que Louys XI. & le Duc d'Alençon, ne s'eſtoient retirez, l'vn de la Cour de Charles VII. ſon Pere; & l'autre de celle de Henry III. ſon Frere, que par les mauuais conſeils, & pour les intereſts de leurs ſeruiteurs. Ie te diray, que ce qui ſe paſſe n'a rien de pareil auec les Hiſtoires que tu recherches. Nous confeſſons, que ces Princes n'auoient point ſuiet de ſe plaindre ny d'apprehender, comme Monſieur doit auoir. Il n'y auoit point en ce temps là de Miniſtre ſi puiſſant, inſolent, & violent, comme eſt le Cardinal; ny point de Royne Mere du Roy, ſage & vertueuſe, empriſonnee; des trente places fortes & frontieres entre les mains d'vn homme, auec les plus importantes Prouinces; vn Conſeil compoſé à ſa mode, toutes les grandes charges de l'Eſtat dans ſes mains, toutes les Finãces du Royaume dans ſes coffres, dix mille ſoldats entretenus dans ſes garniſons, trois cens pieces de canon qui ne portent point d'autres armoiries que les ſiennes, ſoixante vaiſſeaux qui ne recognoiſſent point d'autre Maiſtre que luy, trois cens priſonniers qui ſont gardez par ſes Capitaines & concierges, deux Mareſchaux de France qui ſont captifs ſans crime, vn autre qu'on a fait mourir en priſon auec vn Frere naturel du Roy; plus de deux mille perſonnes de qualité, hommes & femmes, bannis, proſcrits, & deſpoüillez de leurs biens ſans forme de Iuſtice. Tout cela & beaucoup d'autres choſes que chacun ſçait, & pluſieurs reſſentent, ne ſont pas, à ton aduis, des ſuiets capables de faire qu'vn Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans, apprehende pour ſa perſonne, & pour l'Eſtat: qu'il ſe mette en peine pour deſcouurir les deſſeins de celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui menace effrontément de l'excluſion de Charles de Lorraine, celuy que nous tenons pour Dauphin, iuſques à ce

Aduertiſement de Nicocleon à Cleonuille. Pag. 64.

Pag. 67.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

qu'il aye pleu à Dieu d'en donner vn à nostre Roy. Feüillette tant que tu voudras nos Histoires, & adiouste (comme tu fais d'ordinaire) quelque chose du tien pour mieux accommoder les choses passees à celle de ce temps, ie te defie de pouuoir ny trouuer ny feindre rien de semblable.

Pag. 68. Parmi beaucoup de reproches que ie te faits auec raison, ie crois estre obligé de te faire vn remerciement d'vn bon aduis que tu donnes aux seruiteurs de Monsieur, lors que tu dis, *que le desir de se faire quelque chose plus qu'ils ne sont, est le seul but de toute l'equippee qu'ils ont fait faire à leur Maistre; & que le temps, qui ne laisse rien de caché, descouurira ce que tu dis.* Tu auras prophetisé, si l'interest de ces Messieurs est la regle d'vn accommodement; il n'y a point de doute que ce ne soit la pierre de touche de leur fidelité: mais aussi s'ils font voir, qu'ils ne desirent autre chose que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, le repos de la Royne sa Mere, la reputation de Monsieur, la seureté de l'Estat, la deliurance des prisonniers, le restablissement des bannis, & sur tout le soulagement du pauure peuple, comme ils doiuent faire, & l'ont ainsi iuré; Cleonuille sera bien trompé: il recognoistra, peut estre à ses despens, qu'il ne faut pas iuger temerairement des intentions des grands Princes, ny de celles des personnes de qualité, qui sont en consideration auprés d'eux.

Pag. 69. Apres auoir fait paroistre que tu es malicieux, tu passes pour bouffon, lors que tu nous represantes la retraite & le seiour de Mõsieur à Orleans comme des conspirations contre le Roy & l'Estat: tu faits des puissantes leuees de gens de guerre en Limosin, des grands amas de prouisions en Beausse: tu desbausches en vn instant auec ces deux Prouinces, la Prouence, le Dauphiné, & la Bourgongne: tu resuscites le vieux Royaume d'Orleans, reduit en cendres depuis tant de siecles: bref tu faits desia paroistre ce Prince deuant Corbeil & Pontoise, auec trente mille hommes sur le point d'affamer & assieger Paris. Voylà d'estranges visions: sans faute ce sont les mesmes que le Cardinal ne croit pas; & qu'il presente au Roy, pour luy donner apprehension de ses plus proches: on te fait porter ceste fausse marchandise dans le public, & on se persuade qu'elle est bonne, pourueu qu'on l'achete sur le pont neuf, où se fait le debit de toutes les drogues des charlatans de France, qui sont aussi fidelement composees que tes escrits.

Tu as voulu traiter Monſieur & ſes ſeruiteurs les premiers; & apres les auoir bien teſtonnez, ſelon ton aduis, tu viens pour lauer la teſte à la Royne Mere du Roy : tu dis *que la plus part des choſes du monde ſont ſemblables aux tableaux à deux rapports.* Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille. Pag. 71.

Il n'y a rien de plus veritable: mais tu te mets du coſté qui te fait voir le pourtraict d'vne tres-belle vie comme fort hideux; tu le veux repreſenter à ceux qui le conſiderent à main droite, tel qu'il te paroiſt à la gauche, où tu es auec le Cardinal, & auec les lunettes de quelque penſion, qui n'eſt iamais ſans paſſion : mais ceux qui n'ont ny penſion ny paſſion, ſe mocquent bien de toy. Pour moy, qui approuue tout ce qui eſt ſagement eſcrit; ie te confeſſe que dans le long diſcours que tu as fait, pour monſtrer que les Roys doiuent plus à leur Eſtat qu'à leurs plus proches, il y a quelque choſe qui peut eſtre receu; mais tu me permettras auſsi de me ſeruir de la meſme ſincerité pour te reprendre des mauuaiſes inductions que tu faits, & des furieuſes conſequences que tu tires d'vne ſeule propoſition, qui eſt touſiours la generale, que tu taſches de prouuer par vne grande quantité d'exemples. Pour la propoſition particuliere, à la confirmation de laquelle ton diſcours ſe deuroit principalement arreſter, nous ne voyons rien qui nous puiſſe, ie ne dis pas conuaincre, mais inſtruire. Et afin que ie m'explique plus clairement; parce que ie recognois bien en ta façon d'eſcrire, que tu es diſcoureur ſans Dialectique; ie te dis, que c'eſt en vain que tu te tourmentes de nous prouuer, qu'vn Roy doit auoir plus de ſoin de conſeruer ſon Eſtat, que de contenter ſa Mere & ſon Frere, ſi tu ne mõſtres en quoy la Mere & le Frere, cõtre leſquels tu eſcrits, ont voulu ruiner cét Eſtat. C'eſt auſsi vne grande folie d'aller chercher dans les liures tous les lieux communs, & exẽples des mauuaiſes Meres des Roys, & de leurs mauuais Freres, ſi tu ne faits voir en quoy la Mere & le Frere, que tu veux accuſer, ont eſté ſemblables à celles ou à ceux auec leſquels tu les compares. C'eſt vn erreur qui vous tient, & que vous deſirez de ietter dans le public, que la Royne Mere du Roy eſt criminelle, & a failli contre l'Eſtat, ſans dire, ny quand, ny cõment. Il eſt certain, que ſi elle n'euſt iamais eſloigné de ſa maiſon le Card. & les ſiens, & ſi elle n'euſt point deſcouuert à S. M. les pernicieux deſſeins de cét hõme, elle eſtoit tres-fidele au Roy & au Royaume : comme ſi le Mareſchal de Marillac n'euſt eu vn frere, auquel on oſtoit les Seaux, il eſtoit le meilleur & le

Pag. 72. 74. 75. & 76.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

mieux employé seruiteur qu'eust le Roy : de sorte que les crimes que vous imposez, sont crimes qui sont faits par les occasions, non par les personnes. Remarquez en la Royne vn peché contre le Roy, & son Estat; produisez ses escrits, faites le procez à ses Secretaires, & à ceux qui ont traité pour elle auec les ennemis de la France : elle ne peut auoir negocié toute seule ; alleguez quelque fait pour donner couleur à vos violences. Vous ne dites autre chose, que la Royne Catherine de Medicis, Anne de Bretagne, Louyse de Sauoye, Elizabeth de Bauiere, Iudith de la seconde race, Isabeau de France femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, Vrraque Royne de Castille, firent, dirent, furent traitees, chassees, empriſonnees: encore marquez vous ou quelque faute, ou quelque soupçon en celles-là; & lors que vous ne trouuez pas ce que vous cherchez dans les Histoires, vous auez l'esprit & la malice de l'adiouster: mais pour ce qui regarde la Royne Mere du Roy, vous ne dites pas le mal qu'elle a fait, & voulez monstrer par les actions des Princesses criminelles (ou que vous croyez estre telles) que celle qui n'a point commis leur peché ou vray ou pretendu, doit porter leur deshonneur ou leur peine. Vous n'escriuez que pour tromper le peuple, & amuser les curieux par les Histoires, qu'ils trouuent ramassees dans vos escrits. Vous croyez que personne ne prendra la peine de les rechercher dans leurs sources, qu'on n'examinera pas si elles sont bien appliquees, ny si vous auez prouué ce que les exemples ne sçauroient faire. Ils ne sont pas argumens (comme les ignorans s'imaginent) que contre ceux qui les ont produits; & contre les autres sont embelliſſemens ce qui a esté confirmé par viues raisons, ou faits bien auerez.

Mais vous dites que la Royne a attenté contre l'Estat, ayant entrepris de s'opposer à ce grãd Cardinal par lequel il subsiste. A la verité c'est le seul crime que vous auez marqué distinctement en vostre premiere Declaration, c'est le seul fait particulier que vous auez allegué ; car pour tous les autres, nous vous auons coniuré d'en dire quelqu'vn : nous auons voulu prendre le chemin de la Iustice, pour vous obliger de recriminer contre nous, lors que nous vous auons accusé d'entrepriſe contre le Roy, & son Royaume : apres tout cela nous n'entendons que ces paroles, *Elle a fait des menees, elle a eu des intelligences* : & en suite de cette belle production on remplit le sac des fautes de toutes les mauuaises Meres. Les Cardinaux

dinaux ne ſont pas ſi anciens au mõde cõme les Meres, & les Roynes: pourtant ſi le reſpect que nous portons à cette grande dignité, ne nous arreſtoit, nous luy feriõs voir, & à vous monſieur le rauaudeur d'exemples, que nous en ſçauõs beaucoup: mais ſes fautes eſtant publiques & horribles, il ne faut point aller chercher dans les liures les moyens de les faire cognoiſtre, ny de les rendre plus hideuſes. Nous confeſſons auſſi noſtre ignorance, que ny dans ſon ordre, ny dans toutes les Hiſtoires des plus violens & des plus ingrats hommes qui ont iamais veſcu, nous ne trouuons rien qui puiſſe repreſenter ſa violence & ſon ingratitude.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonville.

I'ay bien leu quelque choſe d'approchant dans vn bon Autheur, d'vn nommé Apocaucus. Cét homme eſtoit d'vn naturel fort ambitieux, & grandement corrompu, faiſant ſur tout profeſſion de cette infame tromperie, à laquelle on a donné depuis quelques annees le nom de fourberie. Il porta ſes deſſeins inſques ſur le thrône de l'Empire d'Orient, & commença ſes pourſuites par la ruine d'Anne Mere de Iean Empereur; la deſcria parmy le peuple, par des lettres ſuppoſees, comme ſi elle euſt voulu changer la Religion. Par ces deteſtables artifices il l'a rendit execrable à ſon Fils, qui receut trop facilement les impreſſions que ce mauuais ſeruiteur, auancé par ſa Mere, luy voulut donner. Apres qu'il l'eut ruinee dans l'eſprit de ce ieune Empereur; mais non pas empriſonnee, ny chaſſee; il gouuerna ſi paiſiblement ſon Maiſtre, qu'il eut de luy les principales charges de l'Empire: il fut Admiral, & Colonnel des genſdarmes; ou, comme quelques vns diſent, Conneſtable: il pilla tous les threſors publics, & les cacha dans deux chaſteaux; l'vn deſquels s'appelloit Epibas, & l'autre Mangas. Pour ſe rendre tous les Grands fauorables, il leur faiſoit eſperer le mariage de ſa fille vnique, & ne la donnoit à perſonne. Sa puiſſance deuenuë inſolente, & ne pouuant eſtre ſupportee, les principaux Officiers commencerent à s'y oppoſer, & luy à diſpoſer l'Empereur à les faire empriſonner en ſi grand nombre, que le Palais, appellé le grand Iuſtinian, en fut tout remply. Ne trouuant point de moyen pour les faire mourir, & n'ayãt aucune preuue des crimes qu'il leur auoit impoſez, il auoit à ſa deuotion vn pendart, nommé Glycas, homme lay: lequel prenant vn habit de Moyne, s'en alloit à la priſon entendre les confeſſions de ces pauures mal-heureux, pour découurir s'ils auoiẽt

Cantacuzenus lib. 3.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

cognoiſſance de quelque conſpiration contre celuy qui l'employoit. Mais comme l'innocence, quel artifice qu'on puiſſe apporter, ne ſe veut iamais declarer criminelle; Glycas ne pouuant rien tirer des priſonniers, Apocaucus ſe reſolut de les aller voir pour les menacer: & par vn iuſte iugement de Dieu, qui aueugle ceux qu'il veut perdre, ayant laiſſé à la porte ſes gardes, qui eſtoient auſſi fortes que celles de l'Empereur, il entra ſans apprehenſion: mais il fut tout auſsi toſt aſſailli par tous ceux qu'il auoit rendu miſerables; leſquels ſe ruans ſur les marteaux de quelques maſſons qui baſtiſſoient, ſacrifierent ce ſcelerat à leur vengeance, & à la Iuſtice de Dieu. Que dis tu de cette hiſtoire, Cleonuille? Ie m'aſſeure que celuy, pour lequel tu eſcris, n'oſeroit entreprendre de ſe trouuer ſans eſcorte dans la Baſtille, au milieu de 90. priſonniers qu'il y a mis; il craindroit que ſa fin ne fuſt ſemblable à celle de cét homme, duquel il a imité les actions.

Ie t'ay voulu donner ce petit exemple pour eſchange de tous ceux que tu as apporté: il n'y a que cette difference, que cettui-cy a fait voir, qu'vne partie des crimes publics du Cardinal s'eſt rencontree dans la vie d'Apocaucus; mais ceux que tu apportes des mauuaiſes femmes ne monſtrent rien, que l'infirmité de leur ſexe en general, ou la malice particuliere de celles qui ont eſté coulpables. Tu as parlé, apres des Montagnes, d'Olympia; c'eſt à dire, d'vne adultere; & pour auoir ſuiet de comparer le Roy à Alexandre: regarde, à qui tu compares ſa vertueuſe Mere.

Pag 74. Tu vas ſur les briſees de ce venerable autheur, auquel tu as deſrobé beaucoup de choſes: mais c'eſt que tu as eu honte de les voir ſi mal veſtuës, que tu as eu enuie de les habiller vn peu plus honneſtement. Tu reproches à la Royne ſes grands biẽs: nous auons reſpondu à cét article; auquel nous adiouſtõs, que la Royne ayant apporté en France la moitié plus que les autres Roynes, ayant eſpouſé Fille vn Roy de cinquante ans, elle a eu quelques auantages, outre ceux que la Naiſſance du Roy, & la conſeruation de l'Eſtat durant la Regence luy ont acquis. De ſon eſpargne, & auec l'aide du Roy, elle a fait baſtir le beau Palais de Luxembourg, que tu monſtres comme le teſmoignage d'vne felicité qu'elle n'a pas cognu; mais c'eſt vn preſent pour le Roy, & vn monument à la poſterité de la grãdeur d'vne Princeſſe ſortie de la maiſon magnifique de Florence. Le Cardinal a fait vn baſtiment à Richelieu, qui a au-

tant couſté auec ſes deſpendances, que Luxembourg auec ſon petit clos: celuy-là a eſté dreſſé, orné, & accompagné de belles terres acquiſes par le ſang du peuple, & il n'en reuient rien au Roy ; ce que tu ne trouues pas mauuais, parce que tu n'es pas payé pour cela, comme pour faire paroiſtre laid tout ce que la Royne a fait de beau. Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu as encore plus grand tort de luy reprocher les bien-faits du Roy; comme s'il les pouuoit mieux loger que dãs le cœur qui luy a donné la vie : tu aurois plus de ſuiet de dire, que S. M. ignore qu'on aye retenu ſans forme de Iuſtice & ſans crime, non ſeulement les gratifications que la Royne ſa Mere receuoit, mais les reuenus de ſa dot & de ſon doüaire, qui ſont choſes ſaintes & ſacrees, qui ne peuuent eſtre rauies que par la mort, ou par vne condemnation publique. Les enfans doiuent l'entretien de la vie à ceux deſquels Dieu a tiré la leur: les Roys ſont hommes, ils viennent au monde comme les autres; & il n'y a point de Dignité qui les exemte de rendre les deuoirs naturels. Le Roy peut croire que la Royne ſa Mere eſt priuee de ſes bien-faits, mais il ignore qu'elle ſoit deſpoüillee du bien qu'elle auoit deuant que le feu Roy fuſt ſon Mari, & S. M. ſon Enfant. Il ſemble que ces belles qualitez d'Eſpouſe & de Mere des Roys luy doiuent pluſtoſt augmenter que diminuer ſes rentes. C'eſt vn ſcandale, qu'vn ſeruiteur qui a adiouſté de ſi grands biens aux petits de ſa maiſon, par la liberalité de ſa Maiſtreſſe, luy rauiſſe ce que la Naiſſance luy a donné : qu'il face tout d'vn coup tarir la fontaine, dans laquelle il a puiſé vne bonne partie de ce qu'il poſſede, pour rendre s'il pouuoit, la plus pauure Dame de France, celle qui l'a fait le plus riche Prelat de l'Europe. Pag. 75.

Apres ce diſcours vient ta digreſsion, dans laquelle tu t'efforces de monſtrer, qu'il faut preferer le ſalut du public, non ſeulement aux contentemẽs, mais au ſalut des ſiens : tu te ſers de ce meſchant exemple que des Montagnes auoit apporté: ie ne ſçay pas ce que tu veux inferer des ſeueritez & cruautez que tu allegues, & que ie n'oſe point redire. Ie t'aduertis ſeulement, que tu es obligé de conuaincre les perſonnes auſquelles tu impoſes des crimes, qui approchent de ceux qui ont eſté chaſtiez par des conſiderations de Religion & d'Eſtat, capables d'arreſter le cours de la nature. Nous t'aſſeurõs au cõtraire, que ceux qui la veulent faire perir par le pretexte ſpecieux de la Religion & de l'Eſtat, ſacrifient des innocens à la Pag. 78. & 79.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

ruine de l'vne & de l'autre, dequoy ils ſont conuaincus par leurs actions publiques ; là où ceux que tu calomnies n'en peuuent eſtre iuſtement ſoupçonnez, pour les plus ſecrettes qu'ils ayent iamais fait.

Pag. 80. Tu es en belle humeur, lors que tu cherches les raiſons pourquoy les biches ne portent point de bois : en quoy tu monſtres ton imprudence d'auoir meſdit du ſexe puiſſant en France, ſur tout à Paris; & meſmes, à ce qu'on dit, auprés de celuy qui t'employe. La raillerie de Louys XII. eſtoit vn peu deſaduantageuſe aux Dames : mais elle ne touchoit pas d'auantage la Royne ſa femme, que les autres.

Ie ne te repartiray rien ſur le maſſacre de Blois, que tu dis auoir eſté caché à la Royne Catherine: ie croy qu'on a ſatisfait ſur cét article en la Reſponſe au ſieur des Montagnes, duquel tu as tiré vne mauuaiſe conſequence: laquelle eſtant ambiguë, & fort embaraſſee; ie mettray icy tes paroles, pour t'obliger à les expliquer : Pag. 82. *La derniere fut l'execution de Blois, dont il luy communiqua ſi peu le deſſein, que le deſplaiſir d'auoir pluſtoſt ſceu l'euenement que le proiect d'vne action que le Cardinal de Bourbon luy reprocha, la porta dans onze iours apres au tombeau : & c'eſtoit ce que le Roy pouuoit faire à la ſienne*; c'eſt à dire, à ſa Mere. Nous ne ſçauons ſi tu veux dire, que le Roy deuoit faire mourir ſa Mere de deſplaiſir ou autrement; ou que tout ainſi que le Cardinal de Bourbon diſt à la Royne Catherine, qu'elle auoit approuué le mal qui auoit eſté fait (ce qui eſt par ton teſmoignage contraire à la verité) auſſi que le Cardinal de Richelieu a deu perſuader au Roy (pour ietter dans vn regret mortel la Royne ſa Mere) qu'elle auoit (comme tu écrits) Pag. 82. & 83. *trauerſé les affaires d'Italie, & entretenus des intelligences où l'on l'auoit engagee.* Tout ce que ie peux tirer de l'obſcurité de ton diſcours, eſt, qu'en tout ſens il eſt tres-malicieux ; que ſur des impoſtures en l'exemple, & en l'application, tu donnes vn conſeil pernicieux & deteſtable. Il me ſemble auſſi, que ſi tu dis de la Royne Catherine, qu'elle ne ſceut pas le deſſein du meurtre de Blois; ce qui va à la deſcharge de ſa reputation ; auſſi que tu le rapportes ſans iugement contre toy meſme, & que tu l'employes hors de propos contre la Royne Mere du Roy.

Pag. 83. Mais on ne te ſçauroit pardonner ce que tu dis, *que le Roy vſa de toute ſorte de remonſtrances & de prieres, pour diſpoſer la Royne ſa Mere à ſe departir de ſes intelligences.* Nous ne voulons, pour conuaincre d'impoſture celuy qui t'a baillé ce memoire, &

toy qui le faits valoir, que la tres-bonne conſcience du Roy, & ſa cognoiſſance qui n'oublie rien. S. M. ſçait bien, qu'elle n'a point vſé de ces paroles; parce que les actions de la Royne Mere ne les ont iamais prouoquees: & nous prions bien fort celuy qui te fait trauailler, de te commander de publier les preuues qu'il a de ces intelligences, qui ſont à la verité celles des Philoſophes; c'eſt à dire, inuiſibles eſprits, illuſions & fantoſmes, qui n'ont point de corps, s'il n'eſt ſemblable à ceuy que prenent les lutins.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu donnes du nez contre la grande pierre d'achopement, qui eſt la detention à Compiegne: tu dis (pour parler à la mode) *que c'eſtoit vne ſeparation pour vn peu*; & apres, *qu'on retrancha à la Royne la communication auec ceux qui l'auoient portee à des extremitez*. O Dieu, que ce peintre adoucit ſes pieces! mais elles ſont tellement plates, qu'on n'y peut remarquer aucun trait, qui releue la verité. *Ceſte ſeparation pour vn peu* a duré cinq mois: c'eſt beaucoup pour vne Royne innocente, & pour vne bonne mere. Ces rigueurs ne finiſſoient pas auec ce temps; puis que la reſolution qui fut apportee par le Mareſchal de Schomberg, alloit à pluſieurs annees: il ne traitoit de la part de S. M. que pour diſpoſer la Royne à prendre vne retraite plus eſloignee & plus rigoureuſe que n'eſtoit ſa priſon. Vous la niez, et confeſſez, en diſant par vne contradiction manifeſte: *C'eſtoit vne ſimple ſeparation, & on luy oſta les gardes trois mois apres*, qui eſt ſigne qu'elle en a eu; donc elle eſtoit detenuë. Ce retranchement de communication, que vous dites, alla iuſques à foüiller les domeſtiques, à les faire conduire par des ſoldats tenant vn Mareſchal de France, à mettre des corps de garde ſous les feneſtres de la chambre de la Royne, & à ne permettre point que perſonne approchaſt d'elle, qui fuſt ſuſpect au Cardinal: il changea le Gouuerneur de Compiegne pour en mettre vn à ſa deuotion: il logea vn regiment autour du chaſteau, & corrompit quelques perſonnes pour luy ſeruir d'eſpions auprés de la Royne.

C'eſt icy où tu commences à eſtaler les exemples des Roys, ou meſchantes, ou mal-heureuſes: ce qui me donnera ſuiet de ramaſſer en cét endroit tous ceux qui ſont eſpars çà & là dans ton liure; qui eſt, pour dire vray, pluſtoſt vn lieu commun d'hiſtoires, qu'vn diſcours de bonne ſuite. I'auois reſolu vne fois de les eluder par le meſpris, eſtant aſſeuré que les ſages, qui ſont ceux auſquels nous voulons ſatisfaire, iugeront

Pag. 85.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonmille.

qu'elles n'ont point de force, que pour monſtrer, qu'en tout temps il y a eu des Roynes Meres, & femmes affligees auec iuſtice, & auec iniuſtice; ce qui ne rend pas criminelles les innocentes, & ne fait pas innocentes les criminelles. Vne perſonne ne ſçauroit eſtre blaſmee, que pour le mal qu'elle a fait: on ne peut apporter contre nous que noſtre mauuaiſe action, pour donner quelque ſoupçon que nous en auons fait beaucoup de ſemblables. Mais les fautes d'autruy ne ſont point noſtres: elles ne peuuent eſtre employees que pour diſpoſer les eſprits foibles (qui prenent les exemples pour des raiſons) à faire vn mauuais iugement: elles ſont auſſi comme les peintures, qui ne laiſſent pas de donner des vilaines penſees, encore qu'elles ne repreſentent bien ſouuent que des fables. Cela ſeroit ſuffiſant pour renuerſer toutes les Hiſtoires, que tu as recueilli auec tant de ſoin pour enfler le cayer de frais, & augmenter la doſe de ton ordonnance: tu ſerois digne de compaſſion pour la peine que tu as pris, ſi tu ne meritois la punition pour les choſes que tu as fauſſement cotté, & malicieuſement inuenté, adiouſté, & roigné. Tu ne te peux excuſer, qu'en diſant, que ton ignorance ou ta pareſſe ont fait que tu as creu à quelque compilateur d'exemples, qui t'a abuſé, & t'..a vendu pour ton argent, comme tu faits au Cardinal pour le ſien, ou pluſtoſt pour celuy du Roy: ou bien il faut dire, que Dieu a permis, qu'eſtant calomniateur en tous les fairs que tu impoſes à la Royne Mere du Roy, tu as eſté menteur en toutes tes Hiſtoires vieilles & nouuelles, afin que tu ſois impoſteur en tout.

Pour te faire cognoiſtre que ie fuis, tant que ie peux, d'eſtre ſemblable à toy, ie raporteray fidelement tous tes exemples, & les rangeray par nations. Pour commencer par la noſtre, il me ſemble que tu trouues dans nos Annales trois mauuaiſes Meres; Eliſabeth de Bauiere, femme de Charles VI. Louyſe de Sauoye, Mere de François I. & Catherine de Medicis.

Du Haillan liure 10.

Tu dis de la premiere, *que Charles VII. ſon fils eſtant encore Dauphin la fit conduire à Blois, & de là à Tours; & commanda au Conneſtable d'Armaignac de luy prendre ſes ioyaux, iuſques à ceux-là meſmes qu'elle auoit mis en depoſt dans les Egliſes.* Il n'eſt pas vray que le Dauphin fit eſloigner ſa Mere, mais la fantaſie de Charles ſon Mari, qui auoit perdu l'eſprit, & eſtoit en tutele. Il alloit au bois de Vincennes voir Eliſabeth; & rencontrant vn ſien

Gentil-homme, qui ſe contenta de ſaluer le Roy en courant; ce pauure Prince s'imagina, qu'il y auoit quelque grand mal caché ſous ceſte ſottiſe: ce qui le porta à faire ietter dans l'eau ce malheureux courier, & à releguer ſa femme à Blois, & à Tours: elle y eſtoit en liberté; ainſi que nous pouuons apprendre par l'Hiſtoire, qui nous enſeigne, que le Duc de Bourgongne la trouua à la Meſſe à Marmouſtier. Ie ne veux pas iuſtifier toutes les actions de ceſte Princeſſe, qui a eſté tenuë pour malicieuſe: mais ie dis, que ce qui luy arriua par la folie de ſon Mari, ou (comme dit du Haillan) par la meſchanceté de ceux qui le gouuernoient, n'approche en rien de ce que nos iours ont veu, ny du pretexte qui a eſté pris, ny de l'innocence de la Royne Mere du Roy. Le Cõneſtable d'Armaignac, fauori de ce temps là, fit piller les bagues d'Eliſabeth; comme le Cardinal a fait inuentorier les meubles de la Royne Mere du Roy, & luy retient ſon bien: mais tu peux ſçauoir, que ceſte entrepriſe fut cauſe quelque temps apres de la mort du Conneſtable, qui eſtoit vn homme violent & malin. On te peut dire auſsi, que ce temps de miſere & de confuſion, dans le renuerſement du cerueau d'vn Roy, ne doit point fournir d'exemple pour regler les actions d'vn Prince ſage, & d'vn Regne paiſible. Que ſi dans celuy-là on trouua fort eſtrange la priſon du Frere d'vne Royne peu auiſee, qu'auroit on dit, ſi on euſt veu la detention d'vne Royne innocente, & tres-bonne Mere?

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Ton ſecond exemple eſt celuy de Louyſe de Sauoye: tu dis ſans autheur, en ayant cité en tous les autres exemples, *qu'elle deſeſpera Charles de Bourbon, pour auoir refuſé de ſe marier auec luy*: comme ſi les Meres des Roys eſtoient obligees de raualler leur condition, d'abandonner leurs Enfans, & de leur donner des ſuiets de meſpris, de peur de faſcher ceux qui les recherchent. Tu leur voudrois impoſer vne neceſsité, qui ne ſert point de loy aux moindres veſues des bourgeois & artiſans: mais ta raiſon eſt fauſſe, & contraire aux aduis de tous nos Hiſtoriens. Ie ne veux alleguer que l'authorité d'vn homme, qui eſt ſeruiteur du Cardinal, & plus veritable en beaucoup de choſes que toy, qui es menteur en tout. C'eſt du * Cheſne; lequel en ſon Hiſtoire d'Angleterre dit auec tous les plus anciens, que le Conneſtable fut irrité par la perte du

*Du Cheſne liure 20. de l'Hiſtoire d'Angleterre: *Charles de Bourbon Conneſtable de France, irrité du*

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

procés intenté contre luy par Louyſe de Sauoye Mere du Roy, touchant la ſucceſsion de Madame Suſanne de Bourbon, vint meſmes à s'oublier tellement, qu'il prit les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy ſon Maiſtre.

procez, que Louyſe de Sauoye auoit intenté contre luy touchant la ſucceſsion de Suſanne de Bourbon : ce qui fut vn ſuiet aſſez foible, pour luy faire prendre les armes contre ſon Roy. Pour ce que tu dis de Lautrec, qu'il eſtoit mal traité par la meſme Royne, & que cela ruina les affaires d'Italie, tu l'as inuenté ſans produire aucun teſmoin, de peur qu'on ne l'examina, comme on a fait les autres que tu as cotté.

Belleforeſt liure 6. de la Vie du Roy François dit, *que ce procez intenté par l'aduis du Chancelier du Prat fut cauſe du meſcontentement de Charles.* Il dit auſsi, *qu'il ſe deſpita, parce que dans la diſtribution des Gouuernemens de France, le Roy François ne luy en auoit point donné.*

La troiſieſme mauuaiſe Mere de nos Roys eſt, à ton aduis, celle que des Montagnes a chargé de grands crimes, par le teſmoignage des Vies de ſainte Catherine & de ſaint Nicaiſe, & par l'Hiſtoire d'Aubigny, trois liures excellens, & dignes des Eſcriuains du Cardinal. Tu as eu honte de les nommer, & nous as donné dans la veuë par l'eſclat de ce grand Preſident de Thou, qui a dit, *que Charles IX. quelque temps deuant ſa mort auoit voulu enuoyer ſa Mere en Pologne, ſous pretexte d'vne negociation d'importance; mais que c'eſtoit en effect pour s'en defaire.* Il eſt vray que ce bon Hiſtorien a eſcrit quelque choſe de ce que tu dis, & que le deſſein du voyage venoit de la curioſité d'vne femme, & de l'affection d'vne Mere, qui deſiroit de voir ſon Fils dans ſon nouueau Royaume. On iugera par le diſcours qui eſt rapporté fidelement, que ſi Charles IX. auoit eu ceſte volonté d'eſloigner ſa Mere pour quelque temps, il auoit intention, qu'elle reuint apres qu'il auroit ruiné les maiſons de Guiſe & de Montmorency, qui eſtoient, à ſon aduis, trop puiſſantes, & le troubloient par leurs querelles particulieres. Mais outre que perſonne ne peut aſſeurer que le Roy euſt arreſté ces choſes, deſquelles on ne parle que par coniectures ; que peut auoir de ſemblable ceſte penſee, ou meſmes vne parole dite en chole-

Thuanus Hiſtoriarum lib. 57. *Matrem ipſam honeſto Regis Poloniæ in Regno nouo inuiſendi colore, à ſe ablegare conſtituerat*, &c.

re

re, auec ce qui eſt arriué par effect à la Royne Mere du Roy? Elle n'a iamais donnné ſoupçon d'eſtre inegale & iniuſte en ſes affections, dans leſquelles S. M. a touſiours eu ce qu'vn aiſné peut & doit pretendre, & vn Roy meriter. Que ne propoſez vous à ce Prince, ſage & craignant Dieu, vn bon & aſſeuré exemple de Charles IX. pluſtoſt qu'vn mauuais, fondé ſur quelque petit deſpit ou aparẽce legere? Represẽtez luy ce que ce Roy dit deuant que de rendre l'eſprit à Dieu; auquel tẽps on deſcouure les plus ſinceres & meilleures intentions. L'Hiſtorien que vous citez, rapporte les dernieres paroles du Roy Charles, & aſſeure, qu'apres qu'il eut embraſſé & baiſé ſa tres-bonne Mere, qui auoit beaucoup merité en ſon endroit; il luy recommanda ſon Eſpouſe qu'il aimoit vniquement, ſa Fille, & ſon Royaume: duquel, quelques iours auparauant, il l'auoit declaree Regente, iuſques à ce que ſon ſucceſſeur fuſt venu de Polongne. On pourroit dire auſsi, que ce Prince mourut dans vn deſſein qui n'eſt pas celuy de ceſte ſaiſon. Il auoit recognu les mal-heurs qui eſtoient arriuez à ſon Eſtat, pour auoir oſté la cognoiſſance de pluſieurs affaires aux Parlemens. Il iugea, mais trop tard, que c'eſtoit vn moyen pour retenir les Grands en leur deuoir, les fauoris en modeſtie, les peuples dans l'obeyſſance, & pour acquerir la reputation de Prince Iuſte, de laiſſer leur pouuoir aux Cours ſouueraines. Il auoit apris par l'experience, qu'il ne faut iamais quiter les chemins ordinaires de la Iuſtice, pour ſe ietter dans celuy des Commiſſaires; qui ne ſçauroient eſtre ſi gens de bien, qu'on ne les ſoupçonne d'eſtre Miniſtres des paſsions de ceux qui ſont en authorité, parce qu'ils les choiſiſſent. Venons aux exemples des autres Princeſſes, & commençons par les Imperatrices, qui ont eſté nos Roynes.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Thuanus Hiſtor. lib. 57. *Quibus dictis, Reginæ, vt optimæ ac de ſe egregiè meritæ Parenti, poſt arctiſsimos amplexus valedixit, commendatâ Vxore, quam vnicè diligebat, & Filiolâ ex ea ſuſceptâ, ac poſtremò Regni curâ.*

Rex ægritudinem ſuam cauſatus, quâ fieret vt rebus ſuis ſuperesſe non poſſet, curam negotiorum in Matris manus vt digniſsimæ reſignaſſe ſe dicebat, &c. *donec Rex Poloniæ in Galliam adueniret.*

Tu en propoſes vne, croyant auoir trouué vn threſor, lors que tu la fais rencontrer priſonniere à Cõ- Annales rerum geſta-

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

rum à Ludouico Imperatore : *Vxorem autem Landuni eſſe, & in Monaſterio ſanctæ Mariæ includi voluit.*

Belleforeſt Hiſtorien de Cleonuille, liure 2. de la Vie du Debonnaire, dit : *Louys voyant qu'il eſtoit comme Dauid perſecuté par ſon fils Abſalon, il taſcha de ſauuer ſon Eſpouſe ; & pource il l'enuoya à Laon en l'Egliſe & Monaſtere dedié à noſtre Dame; & apres on l'enuoya en Italie, en la cité de Tortonne au pays Lombard.*

Le meſme eſt dit par Marianus Scotus.

Annales ſiue Geſta Francorum incerti Auctoris, anno 834. *Poſt iudicio Epiſcoporum arma depoſuit, & ad agendam pœnitentiam incluſus eſt: vxor in Italiam ducta: proximaque æſtate ipſe relaxatus, arma reſumpſit, vxorem recepit.*

Theganus de Geſtis Domni Ludouici : *Supradicti impij, ſcilicet Pipinus & Lotharius, obiicientes ei multa contraria, dixerunt Iudith Reginam violatam à quodam Bernardo, mentientes omnia, eamque vi velantes, & in Monaſterium mittentes. Ludo-*

piegne, & plus eſtroitement reſerree, que n'a iamais eſté la Royne Mere du Roy. C'eſt Iudith, que ton ignorance te fait nommer Royne de la ſeconde race ; parce que tu n'as point ſceu, que c'eſtoit la ſeconde femme de Louys le Debonnaire Roy de France, & Empereur, & fille du Duc Welphe de la maiſon de Bauiere. En cét exemple ie te veux monſtrer que tu es le plus effronté impoſteur, le plus malin eſcriuain ; ou ſi on te veut deſcharger de ces crimes, le plus temeraire & ignorãt, qui aye iamais employé les Imprimeurs: & parce que i'ayme mieux par charité Chreſtienne te donner les dernieres qualitez, que les premieres ; ie t'enſeigneray ce que i'ay leu dans les Hiſtoriens, qui ont eſcrit la Vie de Louys le Debonnaire. Ils diſent tous, que Lothoire & Pepin ſes enfans de la premiere femme, & Princes deſnaturez, ayant pris les armes contre leur bon Pere accuſerent leur belle Mere, tres-vertueuſe Princeſſe, d'auoir commis adultere auec vn nommé Bernard, fileul & parent de l'Empereur. Ils le forcerent de mettre ſa femme dans le Monaſtere, nõ de Compiegne, comme tu dis, mais de N. D. de Laon, ou de ſaincte Ragonde de Poictiers, au meſme temps qu'ils arreſterent leur Pere priſonnier, le tondirent & enfermerent dans l'Abbaye de ſainct Cornille à Compiegne. La femme fut la ſeconde fois conduite à Tortonne en Lombardie, où elle demeura ſept ou huit mois, iuſques à

ce que Louys, qu'on auoit mené de Compiegne à ſaint Denis, fut remis dans le thrône Imperial : auquel temps deux Eueſques, par l'ordre du Pape Gregoire IV. ramenerent Iudith à ſon Mari, qui la receut auec grande ioye, & la recognut innocente. Bernard offrit le combat (ſelon la couſtume du temps) à ceux qui l'auoient accuſee: perſonne ſe voulut batre contre luy ; & chacun aduoüa que cette Princeſſe, tres-innocente, & tres-ſage, auoit eſté perſecutee par ceux qui croyoient qu'elle vouloit auancer Charles le Chauue ſon Fils à leur preiudice. Tu monſtres bien que tu n'as iamais leu ny Thegan, ny Nitard ; tu te contentes auſſi de mettre leurs noms à la marge : outre que ces deux Hiſtoriens deſchargent entierement la reputation de Iudith, ils diſent qu'elle fut releguee à Tortonne, non à Compiegne, où tu la renfermes ſi eſtroitement.

uicus ipſe incluſus Compendij in Monaſterio. Tunc impletum eſt elogium Ieremiæ: Serui dominati ſunt noſtri.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonville.

Theganus: *Poſtquam præualuit Imperator, miſit fideles ſuos Legatos in Italiam, vt reducerent coniugem ſuam ſæpè mendaciis afflictam: qui venientes ſuſceperunt illam honorificè, & perduxerunt illam cum iucunditate & lætitia ad præſentiam Principis, qui erat tunc temporis in Aquiſgrani palatio.*

De meſme aduis ſont l'Autheur des Annales de Louys le Debonnaire, Marianus Scotus, celuy qui a eſcrit les actions des François: ton Belleforeſt, & Papyrius Maſſonius, qui a recueilli cette Hiſtoire de tous les anciens Autheurs. Allemans & François, qui me fourniſſent trois moyens de faux contre toy. Le premier eſt, que tu as (ſauf le reſpect de ceux qui liront cét eſcrit) impudemment menti dans le rencontre de Compiegne. Pour mieux adiuſter tes exemples, tu as dit qu'vne Royne ne ſe pourmenoit pas, qui alla de Laon en Lombardie, & reuint à Aix la Chapelle, dans vn an. Le Cardinal euſt bien voulu, que

Vita Ludouici Pij incerti Auctoris coætanei: *Lotharium in Monaſterio S. Medardi Patrem ſub arctâ cuſtodiâ eſſe præcepit: Vxorem eius Landuni in Monaſterio ſanctæ Mariæ conſiſtere voluit.*

Ipſe autem Aquiſgranum peruenit ; ibique Iudith Auguſtam, ab Italiâ reducentibus Ralhaldo Epiſcopo & Bonifacio, recepit.

Nitardus Angilbertus: *Iudith in Longobardiam in exilium mittitur. Interea hi qui Iudith in Italiâ ſeruabant, audientes*

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

quòd Lotharius fugam inierat, & Pater Imperium regebat, Aquisgrani omnes prospere peruenerunt, gratum munus Imperatori detulerunt.

la Royne Mere du Roy eust fait la moitié de ce voyage. On a descouuert son dessein aussi clairement comme on voit ton ignorance & malice, qui te deuoient porter pour trouuer quelque chose de remarquable à Compiegne à escrire : que tout ainsi que Ieanne la Pucelle fut prise en ce lieu là, & bruslee à Roüen par la sentence d'vn Eueſque traistre à la France, qu'elle auoit courageusement serui; ainsi que par l'aduis d'vn Prelat de ce temps, plus corrompu que celuy là, il falloit condamner à mort celle qui a dans sa Regence conserué le Roy, & l'Estat. Ta seconde faute est, que tu compares la Royne Mere du Roy auec vne Princesse renuoyee en Italie, sur vne accusation, quoy que fausse, d'impudicité. La troisiesme, que tu veux iustifier le Roy, en disant qu'il a traité sa Mere, comme les Princes les plus detestables qui soyent iamais sortis du Sang de France firent leur mâraſtre. Tu dois sçauoir, qu'en ce mesme temps ils enfermerent dans vn Cloistre celuy qui a porté la qualité de Prince & Pere debonnaire, iusques à l'excez qui prouoque les iniures : mais pour ces deux enfans, ils meritent les titres de cruels & maudits de Dieu, ayans esté non seulement pour ce crime, mais pour toute sorte d'autres meschancetez, des monstres de nature. Tu ferois mieux, à mon aduis, de proposer à S. M. l'exemple d'vn Prince, duquel il porte le nom, qui fut Louys, le troisiesme Fils de cét Empereur, qui demeura, contre les poursuites & menaces de ses freres, dans le respect & seruice de son Pere: ce qui luy acquist la benediction de Dieu, la loüange des hommes, & l'Empire. Que si tu voulois faire vn beau rapport, tu deuois comparer le Cardinal à Hebo, & luy faire l'apostrophe que fait Thegan à ce Prelat, qui fut cause de l'emprisonnement de Louys le Debonnaire, qui l'auoit auancé. Il luy dist : Il t'a reuestu de pourpre, & tu luy as mis le cilice sur le dos : il t'a logé sur le thrône de l'Eglise, & tu l'as osté de celuy de l'Empire. Cruel & ingrat, tu n'a pas obey au commandement de Dieu, qui a dit : *Le valet n'est pas*

Papyrius Massonius lib. 2. *Impudicitiæ crimen diluit sacramento.*

Theganus: *Vestiuit te purpura & pallio, & tu eum induisti cilicio: ille pertraxit te immeritum ad culmen Pontificale, tu eum falso iudicio voluisti expellere à so-*

au dessus du Maistre. Qui t'a conseillé le mal que tu as fait ? c'est, sans faute, celuy *qui est le prince de tous les enfans d'orgueil.* Voylà vne leçon faite au Cardinal, il y a huit cens ans.

lio Patrum suorum. Crudelis, cur non intellexisti præcepta Domini, Non est seruus supra Dominum suum, &c. *Crudelis, quis consiliarius fuit, aut ductor tuus? nónne ille, qui est super omnes filios superbiæ?*

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

Venons aux Histoires d'Espagne; dans lesquelles tu n'es pas plus sçauant, & plus fidele, que dans celles d'Allemagne. Tu ne peux fuir ces blasmes, qu'en declarant que tu es preuaricateur en la cause que tu defens, & traistre à celuy qui te paye. Au lieu de rechercher des exemples pour luy, tu en as rapporté contre luy, comme sont tous ceux dans lesquels on voit ou la punition des Roynes impudiques, ou ce que le vice des mauuais enfans, & les impostures des fauoris ont fait souffrir à des Princesses vertueuses. Tu peux prouuer aussi que le scandale, qu'on a veu depuis peu en France, est arriué autrefois parmi toutes les nations de l'Europe; non pas si grand, mais en quelque façon approchant de celuy de nos iours. Le premier entre les Espagnols est d'Vrraque, heritiere de Castille, & femme d'Alphonse II. Roy d'Arragon, surnommé le Gras: laquelle ne fut pas releguee ny empriſonnee par son Mari; au contraire, elle le chassa de Castille, & s'en rendit Maistresse, au moins d'vne bonne partie. Il est vray, qu'elle osta son bien à Ansure, Gentil-homme tres-vertueux, & grand seruiteur d'Alphonse, parce qu'il l'auoit tansee pour ses horribles & publiques impudicitez: ce qui porta son Mari à la vouloir repudier, sous pretexte de la parenté. Mariana que tu as cité, l'appelle *l'eternel deshonneur de l'Espagne:* dit que elle mourut au chasteau de Saldaine, en accouchant d'vn bastard. Il rapporte aussi l'opinion de ceux qui asseurent, qu'entrant dans l'E-

Alphonsus II. cognomento Crassus, fuit in fratres animo non satis fraterno aut liberali; vt illis & sororibus satisfaceret, Summi Pontificis interminationibus & sacrorum interdictione coactus. Duardus Nonnius.

Mariana lib. 10. cap. 8. *Ansurium ditione paterna euertit; quòd grauissimi viri increpationes, ob malè tectas libidines, ferre non poterat*, &c.

Pudicitiam sanè, dum vixit, haud satis honestè ha-

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

buit : in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt, æternum Hispaniæ dedecus: alij, cùm thesauros D. *Isidori exportasset, in ipso templi limine ruptis visceribus, manifesta Numinis vindicta, expirasse.*

gliſe de ſaint Iſidore, apres auoir pillé les treſors qui y eſtoient, & mis ſes mains ſacrileges ſur les ſaintes Reliques, par vn iugement eſpouuantable de Dieu elle creua à la porte, & ſes entrailles tomberent en terre; comme celles de l'ingrat Iudas, lors qu'il ſe pendit, apres auoir trahi ſon Bien-facteur & ſon Maiſtre. Il n'y a point d'apparence qu'on doiue comparer le Cardinal à Anſure, qui eſtoit homme de bien. Tu approcherois d'auantage de l'Hiſtoire du temps, ſi tu diſois qu'vn nommé Ander fut tué par le commandement de Iean I. Roy de Portugal, pour auoir fait des fauſſes lettres, par leſquelles il vouloit perſuader au Roy (comme a taſché de faire le Cardinal) que ſon Frere Fernand le vouloit faire mourir, pour auoir ſon Royaume; & que ſa Mere Eleonor, qui auoit auancé le ſcelerat Ander, en eſtoit conſentante. Cette calomnie porta Iean à s'aſſeurer de la perſonne de ſa Mere, iuſques à ce qu'il euſt recognu ſon innocence. Voilà ce qui approche plus de ce qui eſt arriué depuis peu, & des lettres qui ont eſté fauſſement attribuees à vne grande Dame, que tout ce que tu eſcrits.

Duardus Nonnius Hiſtor. Hiſpan. Mariana. l. 17. c. 2.

Apres t'eſtre rendu criminel, & puniſſable de mort, pour auoir comparé la meilleure Mere de la terre, à la plus mauuaiſe femme qu'elle aye iamais porté; tu prens dans la meſme Hiſtoire d'Eſpagne l'exemple d'vne Princeſſe vertueuſe, que tu veux faire paſſer pour meſchante. C'eſt Violans, ou Iolans (non pas Violente, comme tu dis, pour faire alluſion malicieuſe) elle eſtoit Royne de Caſtille, femme d'Alphonſe X. & fille de Iacques I. Roy d'Arragon. Ie ne me veux ſeruir que de tõ autheur Mariana, que tu n'as iamais leu, ou tu es bien malin. Il eſcrit, que Violans fut quelque temps mariee ſans auoir des enfans; & qu'Alphonſe, à cauſe de cela, la voulut repudier, pour eſpouſer Chriſtine fille du Roy de Dannemarck: mais comme on la conduiſoit en Eſpagne, Violans ſe trouua groſſe; dequoy ſon Mari fut

Mariana Rerum Hiſpaniæ lib. 10. c. 9. *Alphonſi animus angebatur, procreandæ ſobolis cura præcipua: aſſentatores, quorum in aulis Principum magnus eſt numerus, diuelli id coniugium poſſe diſputabant. Iacobus pater ad arma venit;*

grandement ſatisfait, & en eut cinq fils, & quatre filles. Il eſt vray que ce Prince, qui fut du depuis eſleu Empereur, s'abandonna à toute ſorte de vices : deuint mauuais mari, plus mauuais pere, & tres-mauuais frere, ayant fait aſſaſſiner Frederic, qui n'eſtoit pas frere de ſa femme (cõme tu dis) mais le ſien propre. Apres cela il chaſſa ſon fils Sanctius, empriſonna ſa femme, deuint cruel, furieux, & blaſphemateur contre Dieu. Ces crimes porterent les Caſtillans à luy oſter le Gouuernement du Royaume, duquel il fut iugé incapable. Son Fils fut mis en ſa place, & Violans ſe retira pour mener vne vie ſainte dans Burgos: où elle mourut chargee d'annees, & de merites. Mariana remarque, que deuant ſon decez la terre trembla, & on remarqua des grands prodiges au ciel; comme ſi le bon-heur de l'Eſpagne euſt abandonné le pays auec cette ſainte Princeſſe.

ſed magni belli motus læti-ſſimo exitu mutatus eſt: Reginæ vterus ſenſim intumeſcere viſus eſt, ac palam grauidam eſſe compertum: inſperata re perculſus Regis animus, odium amore mutauit.

Fratrem ſuum interfecit, filium rebellem effecit, Regno pulſus eſt ob blaſphemias in Deum. lib. 14. cap. 5.

Aduertiſſement de Nicoclcon à Cleonuille.

Ces deux exemples ſont des Roynes mal traitees par leurs Maris; mais vne iuſtement, & l'autre iniuſtement; & ne peuuent eſtre appliquez à vne Royne Mere, qui reçoit du mal par le moyen de ceux qui abuſent du nom & de l'authorité de ſon Fils. Vous luy deuriez propoſer l'exemple de Pierre Roy de Caſtille, qui receut des grandes benedictions de Dieu pour auoir aimé & honnoré ſa Mere; ou celuy de Fernand Roy du meſme pays, qui fut tres-heureux, & vainquit tous ſes ennemis tant qu'il reſpecta ſa Mere qui s'appelloit Marie; & auoit eſté ſa Regente : on remarqua que ſes affaires allerent en deſordre, lors que l'intelligence ne fut pas ſi eſtroite. Que ne dites vous auſſi, que Sanctius Troiſieſme, ſurnommé le Deſiré, imita Pompee Roy d'Armenie en la tendreſſe d'affection enuers ſon Frere, apres l'auoir vaincu plus par courtoiſie que par armes? Au lieu de cueillir dans les liures ces belles fleurs pour les offrir au Roy, & porter les choſes à la recõciliation & à la paix, vous ne faites vos extraits que des violences, cruautez, empriſonnemens, empoiſonnemens, & maſſacres des plus proches, pour taſcher de diſpoſer le Roy à imiter ceux qui s'en ſont ſeruis. Mais la force de ſon bon Sang,

Sanctius Hiſtor. Hiſpaniæ Part. 4. c. 8.

Sanctius 3. Parte cap. 32.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

& de la crainte de Dieu, qui ont plus de puissance sur son ame que vos discours & que les conseils du Cardinal, ne sçauroient souffrir, que ce que tu escrits, & que ton Maistre dit, produise l'effect qu'il desire.

Ie viens aux Histoires Angloises. La premiere est d'Emme Mere d'Edoüard *que tu dis auoir esté empriſonnee par ſon Fils* : pour donner plus d'apparence de iustice à cette action, tu appelles ce Roy *le Confeſſeur*. Il est vray que l'opinion du peuple luy a donné ce nom : parce qu'il vesquit en celibat, estant marié. Ie laisse à part, qu'il y a des * Historiens, qui disent qu'il ne le meritoit pas : premierement parce qu'il se laissa conduire par les passions & mauuais aduis de Godouuin son beau pere, homme meschant, & qui auoit tué Alphred son frere. En second lieu, parce qu'il fut ingrat enuers sa Mere, qui l'auoit aimé tendrement, & garanti des pourſuites de Haroldus, que Camdenus appelle vsurpateur ayant esté auparauãt Maistre d'Hostel de Canut : les autres disent, qu'il estoit son Fils d'vne premiere femme appellee Elfgina, ou Elduina; & qu'ayant osté la Couronne à son Pere; il chassa sa belle Mere auec son enfant. Ce Prince fut esleué par le soin de Guillaume le Bastard Duc de Normandie : lequel, apres qu'Harold eust esté tué, & son corps ietté dans la Tamise, aida Edoüard pour recouurer son Royaume; qui declara Guillaume son successeur, en recognoissance de ce bien-fait. La Mere qui auoit sauué son enfant, & qui l'auoit grandement assisté pour le remettre dans ses Estats, fut releguee par les artifices & calomnies de Godouuin, qui l'accusa faussement d'impudicité, comme il parut par le miracle que Dieu fit. Son Fils (qui tesmoigna en cela son mauuais naturel) luy permist de se purger par le feu, ainsi qu'elle

Rogerius de Houedem: *Emma hiemu initio ſine miſericordia expellitur Angelia; quæ rate mox parata in Flandriam tranſuehitur, & à Nobili Comite Balduino cum honore ſuſcepta eſt : is, vt talem virum decuit, quamdiu neceſsitas popoſcerat, ei neceſſaria gratanter miniſtrari curauit.*

* Guillelmus Malmesburgenſis de Gestis Regum Anglorum lib. 2. Camdenus.

Polydorus Virgilius lib. 8. *Emma ſanctiſsima femina bonis omnibus ſpoliatur, impulſore Godouuino.*

Du Chesne liu. 10. *Duquel miracle le Roy fut eſtonné, luy rendit du depuis*

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

qu'elle l'auoit desiré ; & ayant fait ses prieres & ses protestations auec larmes, elle passa & repassa pieds nuds, sans estre brulee, sur des socs rouges de feu, en presence du Roy & de toute la Cour. Cette merueille porta son Fils à luy demander pardon auec mille ressentimens de douleur, à l'honnorer tout le reste de sa vie, & à se conduire par ses conseils. Il regna dixneuf ans en paix par la benediction de sa Mere, que Polydore Virgile appelle tres-saincte. Voilà ton premier exemple Anglois, par lequel tu fais voir, que tu recherches des Roynes separees de leurs Enfans par soupçon, ou calomnie d'impudicité : & si dans toute la vie d'vn Roy tenu pour saint, & qui a fait, pour acquerir ce titre, plusieurs bonnes actions, tu en peux descouurir vne mauuaise, tu la proposes au Roy pour porter à l'imiter, sans luy dire la suite & verité des choses ; parce que cela seroit contraire au dessein de celuy auquel tu veux plaire.

toute sorte de bons & pieux deuoirs.

Polyd. Virg. lib. 8. *Super ignitos vomeres incessit illæsa : quo miraculo Rex commotus, mira pietate post hac Matrem coluit obseruauitque : pacem per 19. annos habuit.*

Ton second exemple tiré de l'Histoire d'Angleterre, ne tesmoigne pas moins ton ignorance & ta malice, que le premier. Tu dis, que Elisabeth Fille de Philippe le Bel, femme d'Edoüard II. & Mere d'Edoüard III. fut empriſonnee par son Fils, & reduite à mille liures de pension. Tu allegues Belleforest, n'ayant peu trouuer ceste fable dans les Historiens Anglois, qui disent bien, que ceste Princesse fut tres-mal traitee par sõ Mari grandemẽt desbauché, & corrompu par Ganeston, homme abandonné à toute sorte de vice, & massacré par les Princes du pays, qui ne pouuoient supporter son insolence. Au credit de celuy-là succederent les Spenciers, pere & fils, qui contraignirent la Royne, par leurs mespris & violences, de s'enfuir auec son enfant, & se retirer en

Du Chesne dit: *Elle estoit plus desiree à la Cour qu'attenduë; tous les Grands allerent au deuant d'elle : apres les saluts, elle raconta au Roy le suiet de son voyage, & les felonnies de Hugues le Despencier.*

Polyd. Virgilius lib. 18. *Hugones Spenserij, pater & filius, duo insignes eius indolis corruptores.*

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

France auprés de Charles le Bel son frere; qui l'aida pour se remettre dans sa dignité, & conseruer les droits de son Fils. Elle en vint à bout par l'assistance des Grands du Pays : les Spenciers, ou Despenciers, furent chastiez; le pere ayant esté pendu, & le fils mis en pieces. *Edoüard fut miserablement assassiné par la trahison d'Adam Euesque de Hereford, qui auoit esté esleué par ce Roy; auquel son Fils succeda, qui ne fut guere meilleur, car il tua son frere de sa propre main, & fit trancher la teste à son oncle. Quand à la prison, & pension de mille liures, à laquelle tu dis que Elisabeth fut reduite, pas vn Historien d'Angleterre n'en parle : au contraire Polydore Virgile Italien, qui est fort veritable, & sans passion, dit sur le suiet de la mort de ceste Princesse, *qu'elle merite vne loüange immortelle, parce que iamais personne ne ressentit sa puissance, que pour l'augmentation de son bien, ou pour le soulagement de son mal.* C'est vn eloge en peu de mots le plus grand qu'on puisse donner, ie ne dis pas à vne Royne, mais au plus vertueux & plus sage Roy, qui aye iamais regné. Il adiouste, que quelques Princes la calomnierent pour s'estre opposee à son Mari; mais il dit, qu'elle estoit obligee de secourir le Royaume, n'ayant iamais eu intention de nuire au Roy. Il me semble qu'on doit adiouster plus de foy à ce discours, qu'à celuy de Belleforest, Historien peu iudicieux, qui accuse ceste reine vse-

*Camdenus : *Eduardus II. Adami Episc. Herefordensis scelerata versutia est sublatus, qui hæc verba sine interpunctionibus ad eius custodes scripsit: Eduardum occidere nolite timere bonum est; vt prosensum varietate & illi cædem patrarent, & ipse se commodè excusaret.*

Du Chesne liure 15. dit que *Edoüard III. tua son frere de sa propre main.*

Polyd. Virgilius lib. 19. *Annus qui secutus est nobilis fuit morte Isabellæ, Edoüardi Regis Matris, feminæ immortalitatis nomine longè dignissimæ: quippe cuius potentiam nemo sensit, nisi aut boni accessione, aut leuatione mali. Hæc apud nonnullos Principes non caruit calumnia, quòd esset persecuta virum, tametsi non nocendi viro, sed Reipublicæ succurrendi causa id facere coacta est : quare*

Royne & bonne Mere, d'impudicitez eſtranges, qui ne dit pas en quel lieu elle fut arreſtee; qui adiouſte, que ſon Fils la fiſt eſtrãgler, ou aſſaſſiner, ou empoiſonner; ce qui auroit eſté dit par quelque autre, & qui eſt de tres-mauuais exẽple, pour eſtre propoſé à vn Roy. Si Eliſabeth euſt eſté mal traitee par ſon Fils, il auroit eu grand tort, ayant fait, pour conſeruer, ſa vie & ſa Couronne, tous les deuoirs d'vne tres-bonne Mere. Outre cela, Edoüard III. ne fondant ſes pretenſions ſur la France, que ſur les droits qu'il auoit d'Eliſabeth, il eſt certain qu'il ne la pouuoit affliger ſans vn grand preiudice, & ſans attirer les reproches de tous nos François. Ils n'auroient pas manqué de marquer ceſte ingratitude & reduction à mille liures de penſion, pour la recompenſe d'vn grand Royaume, que Edoüard s'imaginoit luy eſtre acquis par le moyen de ſa Mere. On pourroit dire, que le Cardinal, auquel la Royne a donné ou procuré plus de trois cens mille liures de rente, t'a fait eſcrire, qu'vne Royne d'Angleterre a eſté reduite à mille liures de penſion: mais on peut repartir, que cét ingrat laiſſe moins à vne Royne de France, qui a apporté huit cens mille eſcus, ſans les autres auantages. Lors que tu as fait mention de ceſte ſomme de mille liures, tu pouuois penſer que tu en auois eu deux cens d'auantage, pour auoir fait vn libelle infame appellé le Coup d'Eſtat; & que le Coup d'Eſtat, que la Royne fit en faiſant vn Dauphin, qui eſt à preſent noſtre Roy, meritoit bien qu'on la traitaſt plus honnorablement. Tu verras, peut eſtre, que tu as eu grand tort d'alleguer dans le rencontre des affaires preſentes les exemples des Roynes vicieuſes, ſur tout impudiques ou ſoupçonnees, ce que la noſtre n'eſt pas; ou des vertueuſes, cõme la noſtre eſt, mais pourſuiuie comme celles-là, par les calomnies & artifices de fauoris corrompus, & deteſtables ingrats. Prens garde auſſi, que tu faits eſtat de trois ou quatre Princes qui ont tué leurs freres; que tu parles en vn endroit d'vn Roy qui fit mourir ſon fils ſans forme de Iuſtice; & de cét autre qui commanda qu'on priſt ſon frere vif ou mort: ſi tu n'es pas aſſez ſage pour conſiderer iuſques où l'appetit d'vne chetiue penſion a tranſporté ta paſſion, ceux qui n'ont ny l'vn ny l'autre, iugeront ſainement ce que tu merites, & où va le deſſein

profectò venia danda eſt, ſi ob amorem patriæ, pro qua reliqua omnia negligenda ſunt, minùs priuato officio ſeruierit.

Adultriſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

de celuy, qui est plus maistre de ta plume, que tu n'es de ton esprit. Tu dis aussi que Louys XII. faillit à estre exclus de la succession de la Couronne, pour s'estre soulleué contre Charles VIII. Tu allegues ton Belleforest, qui dit en termes exprés, que personne ny trouua empeschement: il adiouste, que ceste loy pretenduë de l'exclusion des Princes du Sang, pour auoir porté les armes contre les Roys, ne fut iamais; tu as voulu ioindre ceste menace auec celle que vous tirez de la prison de Charles de Lorraine, pour nous faire voir sur quoy le Cardinal veut fonder son inuasion.

Si dans le rencontre des affaires qui se presentent, tu voulois proposer à S. M. quelques exemples, tu en deuois chercher pour luy faire voir les maux qui arriuẽt aux Roys par la mauuaise intelligence auec leurs Meres, & les espouuentables effects de leurs maledictions. Tu en verras vn dans l'Histoire d'Angleterre, rapporté par Estienne Pasquier, qui en fait vn chapitre tout entier; si tu voulois adiouster à celle-là les Espagnoles & Portugaises, tu pouuois alleguer celle d'Alphonse, qui fut le premier qui porta le nom de Roy en Portugal. Il empriſonna sa Mere Therasia, & attira sa malediction, qui fut suiuie à l'heure mesme d'vn horrible iugement de Dieu. Le Roy est asseuré, que la Royne sa Mere ne luy donnera iamais que des benedictions, le Cardinal sçait qu'elle ne prendra point les voyes extraordinaires pour se vanger; & c'est ce qui luy donne la hardiesse de l'offenser trop librement: ce qu'il n'auroit iamais fait, s'il n'eust cognu, qu'elle oublie aussi facilement les iniures, que luy les bien-faits. Tu n'aurois garde d'escrire ce que tu escrits, si tu ne croyois, que la bonté de ceste grande Princesse la portera plustost à te deliurer des mains de la Iustice, que son ressentiment ne la pousſera à te faire chastier. Mais Dieu, que tu dois craindre, & le S. Esprit, contre lequel tu peches en combatant la Verité cognuë, defendant le mensonge descouuert, & confirmant des faux faits par des faux exemples, te fera peut estre sentir les effects de sa iuste indignation. Ie reprens la suite de ton discours.

Pasquier en ses Recherches.

Lucas Tudensis.

Pag. 88. Tu blasmes la sortie de la Royne, & sa retraite au Pays bas: on a respondu à tes compagnons sur cét article. Contente toy, que la Royne peut dire auec ce Capitaine Grec: Nous estions perdus, si nous n'eussions esté perdus. Son déplorable & forcé depart ne pouuoit trouuer hors de France vn seiour plus doux; & sa vertu n'a peu estre, ny plus honnoree,

ny moins ſoupçonnee, qu'au lieu où elle eſt, & parmi les perſonnes qui l'ont receuë. On l'a prouué ſi clairement ailleurs, qu'il ſeroit ennuyeux de le redire icy ; noſtre intention n'eſtant pas de contenter ceux qui nous employent par la longueur de nos diſcours, ny d'attirer vn plus grand payement, mais de deſtromper les ignorans par la verité des choſes. Aduertiſſement le Nicocleon à Cleonuille.

Tu dis vne nouuelle extraite des vieux regiſtres du Cardinal, qui t'a enſeigné, qu'il y a quelques annees, que la Royne fit venir d'Italie en France vne bonne Religieuſe, qui s'appelloit Paſithee : tu luy faits predire des choſes, auſquelles elle ne penſa iamais. La Royne, qui ſçait mieux que perſonne du monde ce que cette vertueuſe fille luy diſt, a ſouuent aſſeuré, qu'il n'y a rien qui luy puiſſe donner quelque apprehenſion, ny flatter l'eſperance du Cardinal. Il eſt ſemblable au malin eſprit, en prophetiſant le mal qu'il a enuie de faire, lors qu'il menace la Royne en termes couuerts d'vne priſon perpetuelle : les ſages iugeront, ſi c'eſt le moyen d'acheminer vne bonne reconciliation ; ie n'en diray pas d'auantage. Pag. 89.

Les deux raiſons que tu apportes, pour monſtrer que le Cardinal n'eſt pas tant ingrat comme on le croit, rendent ſon peché plus infame, & le noirciſſent au lieu de le lauer. La premiere eſt, *qu'il doit d'auãtage au Roy qu'à la Royne.* Outre que cette raiſon eſt appuyee ſur vn faux fondement ; à ſçauoir que les intereſts du Roy & de la Royne ſa Mere eſtans contraires (ce qui n'eſt pas, n'a iamais eſté, & ne peut eſtre) le Cardinal eſt obligé, ayant à prendre parti, de ſe ietter non ſeulement du coſté qui eſt le plus fort, mais qui luy a donné plus de bien. S'il euſt eu aſſez de prudence & bonté pour les conſeruer tous deux, n'y ayant autre oppoſition que celle qu'il y a voulu mettre, il n'y a point de doute que le Cardinal paſſoit pour vn homme bien ſage. Tu dis, *qu'il a deu ſuiure le Roy, auquel il a plus d'obligation qu'à la Royne.* N'eſt-ce pas elle qui l'a donné au Roy, & qui luy a fait donner par le Roy tous les biens & honneurs qu'il poſſede ? Il eſt vray, que pour les places, les canons, munitions, & les Finances deſrobees, cela ne vient point des bien-faits de la Royne. Le Cardinal, qui croit ceux-cy les plus grands, parce qu'ils ſont les plus vtiles, n'eſtime rien au pris de ce couuert, les fondemens & tout le baſtiment de ſa fortune : la beauté des dernieres pieces luy a fait meſpriſer les premieres : l'orgueil luy a perſuadé, que celles-cy n'auoient pas ſerui pour acquerir celles-là ; & meſmes que Pag. 90. & 91.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

le bonnet de Cardinal n'a point attiré toute l'authorité, & ne protege pas la puiſſance de celuy, qui l'a obtenu par les prieres & aux deſpens de la Royne Mere du Roy. Ce que nous ne diſons pas pour faire paroiſtre plus petits les biens, que le Cardinal a receu de ſon Maiſtre: mais pour monſtrer qu'il eſt le plus ingrat homme de la terre, en voulant nier, que par les bonnes graces de la Mere il ſoit arriué à celles du Fils, & par les deux à tout ce qu'il poſſede de dignitez, de biens, & d'emplois. Ie renuoye à la cognoiſſance publique le iugement de ce different.

Pag. 92. & 93. La ſeconde raiſon de Cleonuille pour la defenſe du Cardinal, eſt, *qu'il a acheté plus cherement les bien faits de la Royne, que ceux qui les luy reprochent n'en voudroient auoir donné.* Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi celuy qui eſt arriué au dernier point de la meſcognoiſſance, rendant le mal pour le bien, a paſſé au delà du premier, lors qu'il ne veut point confeſſer qu'il aye receu beaucoup de choſe; & au delà du ſecond, lors qu'il a l'effronterie de dire qu'il a tout acquis à haut pris. Sa vanité luy a perſuadé, que le moindre de ſes ſeruices ne ſeroit pas dignement recompenſé par tous les Empires du monde. Ceux qui ſçauent l'Hiſtoire du temps, & ont eu quelque lumiere de ce qui eſt arriué dans la conduite des affaires de la Royne, ſçauent la monnoye que le Cardinal a baillé, que nous pouuons aſſeurer auoir eſté toute fauſſe; ſes pretendus ſeruices n'ayant eſté que tromperies, pour ne dire point trahiſons. Le frere du Cardinal, *que tu demandes à la Royne*, ne fut point ſacrifié à la querelle de S.M: mais à celle de ſon frere, qui n'en fut pas trop marri, n'ayant iamais ſceu viure trois iours en bonne intelligence auec ſes plus proches: ils ſont dans le cœur les plus grands ennemis qu'il aye, & ceux qui parlent plus librement de ſes deportemens. Pour te monſtrer le bon marché qu'il a eu de tout ce qu'il tient de la Royne; vn an de mauuais ſeruice lui donna le chapeau de Cardinal, qui eſt la plus belle piece de ſon cabinet, auec laquelle il a acquis toutes les autres.

Pag. 94. Mais il faut aduoüer, que tu loges le Cardinal au dernier point de l'ingratitude, lors que tu dis, pour effacer par vn ſeul trait toutes les obligations qu'il a à la Royne, *qu'elle luy a fait plus de mal que de bien; & que la faueur de cette Princeſſe luy eſt autant fatale, comme la diſgrace; parce qu'il euſt eſté plus content en demeurant dans la condition mediocre d'Eueſque de Luçon.* A ce compte, non ſeulement il a acheté les honneurs, & les biens, mais on luy a

liuré de tres-pauure marchandiſe, pour la riche qu'il a donné. Ne diriez vous pas que le Cardinal eſt vn de ces bons Peres du temps paſſé? vn S. Gregoire, vn S. Iuſt, vn S. Eucher, qui eſtoient tirez par force du deſert, pour eſtre mis dans les Dignitez de l'Egliſe? comme ſi on ne ſçauoit pas auec quelles ardeurs il les a pourſuiuies, quelles deſpenſes il a fait faire à la Royne pour les arracher, combien d'hommes il a tenu à Rome, & de quels artifices il a vſé, pour ſurmonter les difficultez que ſa mauuaiſe reputation, & les iuſtes apprehenſions du du Roy & de ſon Conſeil auoiēt formé. Apres cette qualité, ſur laquelle tous ſes emplois ont eſté appuyez, quelle peine donna & prit le Cardinal, pour entrer dans le Conſeil eſtroit de S. M. qui auoit vne grande auerſion de ſa perſonne? Tu es bien trompé, ſi tu crois qu'il te ſera aiſé de nous perſuader, qu'on a fait tort au Cardinal de le tirer de ſon repos, pour le mettre dans les affaires. C'eſt luy qui les a cherchez auec tant d'ardeur & de furie, qu'il a creu, que de l'aider pour y entrer, eſtoit acquerir ſur luy vne obligation immortelle; que ſa malice veut non ſeulement reduire à rien, mais cōuertir en mauuais offices tous les bons que la Royne a fait pour ſon auancement. Par ce diſcours, on voit que le ſieur de Cleonuille a produit vn effet contraire à ſon deſſein; en voulant couurir l'ingratitude du Cardinal, il l'a deſcouuerte en ſes trois parties; qui ſont d'oublier le bien receu, de le nier, & de le conuertir en mal.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Si le Cardinal auoit les ſentimens dans leſquels tu dis qu'il eſt, rien ne l'empeſche de chercher le repos: mais il a tant de preſomption, qu'il croit que Dieu (que les anciens ont appellé *Neceſſité*) n'eſt pas plus neceſſaire au monde, que luy à la France. Il s'imagine, que ſa ſainte Prouidence a employé, en le donnant à cét Eſtat, les derniers moyens qu'elle auoit pour le ſauuer; comme ſi ceux de la Toute-puiſſance n'eſtoiēt pas infinis. Il eſt vray que ce grand Admiral eſt pluſtoſt batu par les tempeſtes, que doucement porté ſur les vaguus: mais il a émeu tant de tourmētes, qu'il eſt obligé de prendre la haute mer. Encore qu'il aye tantoſt tous les ports de l'Ocean de France; entreprendre d'en gagner vn, & de relaſcher, c'eſt chercher, à ſon aduis, le débris qu'il veut faire, en ſe tenant loing de la terre. Il ne ſe peut faire autrement, que dans ces agitations ſon petit eſtomac ne face d'eſtranges efforts: mais il ſe digereroit luy meſme, s'il ne deuoroit toute la France. Il

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

eſt impoſsible que ceſte mare publique ne ſoit troublee par tant d'hommes & de beſtes qui entrent dedans, & que le tintamarre des vrayes & fauſſes alarmes n'eſtourdiſſe ce bizet: mais il faut que *Moab meure dedans le bruit.* Il croit que le ſilence & la nuict vont enſemble, & que la paix n'eſt que la compagne de la mort. Comment pourroit-il chercher la parfaite tranquillité hors de la Cour, veu qu'il refuſe celle que les ſages peuuent trouuer dans ſon tumulte? Il confond toutes choſes, & meſmes ſes eſprits, dans la guerre, qu'il met par tout: principalement dans la ſource des diuertiſſemens honneſtes, qui eſt la Maiſon Royale; & dans celle des conſolations Diuines, qui eſt l'Egliſe de Dieu, qu'il renuerſe en Allemagne. Penſe tu que le ſuperbe Palais de Richelieu, & deux cens mille eſcus de rente, puiſſent faire aimer la vie retiree à vn homme, qui porte ſon ambition, non ſeulement ſur toute la terre, mais ſur toute la mer? qui a ſur celle-là le titre de Generaliſſime, ſur celle-cy la qualité d'Admiral; & qui s'auance tant qu'il peut pour acquerir ſur l'vne & ſur l'autre le nom de Souuerain. Il a dit fort ſouuent, qu'il veut voir où la fortune peut porter vn homme: elle n'eſt point la conſeillere du repos, ſon globe & ſa voile la roulent, & la pouſſent touſiours plus auant; & ſa courſe ne finit iamais qu'auec ſa cheute. Ie ſçay bien que les reſolutions, ie ne dis pas d'vn Chreſtien, & d'vn Preſtre: mais d'vn ſage Payen, ne deuroient pas eſtre de ſuiure ceſte aueugle iuſques au bout; & qu'il ſeroit plus vtile de viure deuant que de mourir, que de mourir deuant que d'auoir veſcu. Mais le Cardinal eſt du nombre de ceux qui aiment mieux eſtre ſurpris par le mal, que de conſiderer le danger; & meſurant toutes choſes par ſon vtilité, il choiſit pluſtoſt de nuire à pluſieurs perſonnes dans la puiſſance, que ſi dans la vie priuee il ſe nuiſoit à ſoy-meſme. Il a l'eſprit ainſi fait, qu'il faut par neceſsité, ou que dans la preſſe du monde il renuerſe les hommes & les villes par ſa malice, ou que dans la ſolitude il ſe perde luy meſme par la folie.

Pag. 98. & 99.

Tu entreprens vn long diſcours, pour monſtrer, *que c'eſt vn crime de leze Maieſté au premier chef d'attenter à la perſonne des miniſtres de l'Eſtat.* C'eſt l'apprehenſion du Cardinal, qui te fait mettre en ieu cette queſtion inutile. Il voit qu'il eſt impoſsible de rauir le bien, la liberté, la reputation, & la vie à pluſieurs, ſans eſtre dans la crainte de quelque violence. Celuy qui donne la terreur, la reçoit: celuy qui entreprend tout ſur

autruy.

autruy, a peur qu'on n'entreprẽne quelque chose sur luy. Que si *la pensee* (comme tu dis) *de tuer vn homme du Conseil du Roy doit estre aussi bien vn crime en France*, comme tu veux faire croire qu'il l'est en Angleterre; toutes les prisons du Royaume ne sont pas capables de receuoir ceux, qui apres la pensee ont eu le desir de tuer le Cardinal. Tous les bourreaux ne sçauroient dans vn an defaire tous ceux qui voudroient estre celuy d'vn homme, qui a mis la disette par tout, pour mettre l'abondance dans sa maison. Pour ne rien dire de ceux qui sont poussez par le zele de la Religion; combien de prisonniers, de bannis, de proscripts, & de personnes qui leur appartiennent, cõbien de pauures paysans pillez & batus par les soldats, accablez par les impositiõs extraordinaires, & affligez de famine & de peste, que la mauuaise conduite du Cardinal a mis, & entretient dans le Royaume; combien d'Officiers de la Royne Mere du Roy, de Monsieur, des Princes, & des Grands, chassez ou mal traitez, voudroient estre trãsformez pour vn quart d'heure en furies, ou en striges, pour l'estrangler dans son lit? Ces gens là ne sont plus retenus par la conscience, mais par l'impuissance & par l'apprehension des supplices. Considere, si tu peux, Cleonuille, si celuy-là n'est pas plus digne de compassion que d'enuie, qui est contraint d'auoir plus de gardes que le Roy: si celuy-là n'est pas mal-heureux, qui tient ses amis pour suspects, & croit ses ennemis dangereux; qui se defie de sa table, de son lict, de ses habits, & de l'air qu'il respire; qui est contraint d'employer des Escriuains, comme toy, pour aduertir qu'on se garde bien d'entreprendre sur sa vie, parce que ce seroit vn crime de leze Maiesté au premier chef: ce qui est dire en deux mots, qu'il est Roy; il suffisoit de dire qu'il est Prestre.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

Apres que tu as traité cette question assez au long, tu nous veux prouuer vne chose de laquelle on ne doute point, *que le Roy n'est point prisonnier*. Ie ne serois pas si mal aduisé d'auancer ces paroles, si tu ne les auois dites, & si tu n'auois fait des figures impertinentes, pour chercher en quelle prison estoit le Roy. Nous n'auons pas cette folle imagination, qu'il est enfermé entre quatre murailles; mais chacun sçait que S. M. est enuironnee par des artifices, qui n'ostent rien à la liberté de sa personne, mais à celle de ses grandes vertus: elles ne peuuent agir conformément à ses bonnes inclinations, lors que par vn estude & surprise estrange on destourne ses

Pag. 100. 101.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

volontez portees au bien, on diſpoſe des choſes qui viennent à vaquer contre ſes deſirs, on fait reuoquer les dons qu'il a fait, que ſon cabinet n'eſt lambriſſé que de miroirs, qui luy repreſentent les eſpeces des plus belles choſes comme tres-laides, & ne luy font voir que des figures renuerſees : nous pouuons dire auſſi, que la table de ſon cabinet eſt toute couuerte de ces cilindres inuentez depuis quelques annees, qui d'vne monſtrueuſe confuſion de couleurs font vne image bien faite. Ce que nous blaſmons, eſt le ſoin que le Cardinal a eu, d'oſter d'auprés du Roy tous ceux qui luy pouuoient dire quelque verité ; d'auoir commencé par la Royne ſa Mere, & d'auoir pourſuiui en rendãt ſuſpects les Princes & Seigneurs, qui ne ſont point à ſa deuotion. En fin, nous te dirons auec Seneque: *Viens, & ie te monſtreray quelle eſt la pauureté (ou ſi tu veux, la priſon) de celuy qui poſſede tout: il eſt en neceſſité d'vn homme, qui luy diſe ce qui eſt vray.* Ce que nous loüons, eſt la bonté du Roy, qui n'a conſenti au mal que par ſurpriſe, & ne s'eſt point portee à faire tout ce que la malice du Cardinal luy a conſeillé. Nous ſommes bien informez que la rage a tiré de ſa bouche des iniures horribles cõtre ſon Maiſtre, lors qu'il ne ſuiuoit pas ſes paſſions qu'il deſire de rendre les priſons de l'eſprit du Roy. Mais cette aigle genereuſe rompra les filets ; prendra la liberté que ſa Naiſſance, ſon courage, luy donnent, & que ſa dignité luy recõmande: Dieu (puis que les hommes, iuſques aux Confeſſeurs, ſont en defaut) fera voir à S. M. l'impieté des ſermens qu'on a exigé d'elle, ſur les choſes les plus ſaintes, pour l'obliger à declarer au Cardinal tout ce qui auroit eſté dit contre luy, meſmes en la confeſſion. C'eſt vne eſpece de ſacrilege d'extorquer des ſermens pour choſes mauuaiſes, & qui peuuẽt eſtre preiudiciables au public, ou aux particuliers: tant s'en faut qu'il y aye peché de les rõpre, qu'il eſt tres-grand de ne le faire pas. Il n'y a point d'homme qui puiſſe, ſans offenſer la Maieſté Diuine, & Royale, tirer vn ſerment de celuy auquel il doit le ſien ; ce qui eſt en certaine façon le rendre ſon eſgal, ou inferieur : ainſi que ſceut fort bien repreſenter Charles V. eſtant Dauphin ; lors que les Deputez des Eſtats generaux de France aſſemblez à Paris, apres la priſe du Roy Iean, le voulurent contraindre de iurer, qu'il ne reueleroit rien de ce qui luy ſeroit dit : c'eſt vne plus grande effronterie d'obliger vn Roy à dire tout ce qu'il ſçaura.

Seneca lib. 6. de Benef.

Du Haillan lib. 15.

Pag. 103. Apres auoir taſché de monſtrer que le Cardinal n'eſt

pas ſi meſchant de tenir le Roy priſonnier, tu le rends plus criminel que s'il auoit oſté la liberté à la perſonne de S. M. lors que tu nous faits cognoiſtre qu'il approuue tes eſcrits, dans leſquels il deſrobe la gloire au Roy, que ce Prince genereux eſtime plus que ſa Couronne, & ſa vie. Tu employes ces façons de parler: *C'eſt ce Cardinal qui a pris la Rochelle, qui a deliuré Cazal; bref qui depuis trois ans a fait tous ces grands coups, que les ſiecles ſuiuans admireront.* De grace, Cleonuille, reſerue quelque choſe au Roy, qui eſtoit au ſiege de la Rochelle. Ne veux tu pas que l'Hiſtoire teſmoigne que Louys XIII. l'a priſe? ou bien, ſi tu deſires que c'eſt le Cardinal en la preſence de S. M. ou (comme il a dit) contre ſon gré; mais pourquoy a il deliuré Cazal, non le Roy? Il me ſemble, que les troupes qui furẽt enuoyees pour le ſecours, eſtoient à S. M. qu'elles eſtoient conduites par ſes Officiers, & que ſes Ordres & Finances les faiſoient marcher, non le Cardinal, qui auoit quité ſa charge, lors que les occaſions ſe preſenterent de la faire valoir. Quãd tu aſſeures qu'il a fait tout ce que nous auons veu de grand depuis trois ans, tu repreſentes le Roy comme endormy, ou malade, ou priſonnier, durant ce temps là.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Ce qui fait paroiſtre que tu n'as point de iugement, eſt qu'apres auoir donné toute la gloire du Roy au Cardinal, tu loües la modeſtie de celuy qui approuue ton diſcours, & te recompenſe pour l'auoir fait. Tu dis, *qu'il a reietté les bordures* (tu deuois dire, des ſupports de ſes armes) qui le releuoient vn peu trop. A la verité nous auons remarqué dans Fauin & du Cheſne, qui ne peuuent eſtre ſuſpects, qu'il n'y a ny ſupports, ny cimier, ny couronne, ny tourtis, ny bourlet au deſſus & au tour de l'eſcuſſon de ſon pere: perſonne ne l'a voulu flater, iuſques à ce point de luy donner quelque marque de nobleſſe bien releuee. Nous pouuons dire, que celle de ſa Chenallerie de l'an 1585. eſt la plus ſimple, & la plus baſſe qui ſoit dans toute l'Hiſtoire de l'Ordre: ce qui nous fait croire, qu'elle a eſté donnee à quelque extraordinaire importunité, comme celle du Surintendant. Tu dis auſſi, *qu'il a fuy des comparaiſons odieuſes, & les robes rouges d'vne Compagnie de Iuſtice, qui l'a voulu viſiter auec l'habit qu'on porte en allant au deuant du Roy.* Grands effects du meſpris de la vanité du monde en vn homme, qui a des deuiſes qui brauent les Papes, les Empereurs, & les Roys: qui a fait autrefois tendre vn dais dans la maiſon du Roy à Fontainebleau: qui t'a fait eſcrire, il y a vn an, que

Pag. 104.

dinal, qui veut oſter à S. M. toute ſa gloire, & la charger de tous ces blaſmes; là où nous arrachons au Cardinal tout l'hõneur qu'il rauit au Roy, & luy donnons en la place toute l'infamie qu'il veut reieter ſur ſon Maiſtre. Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

Tu dis, que nous appellons perſecutions les procedures de Iuſtice, qui ſe font contre les coulpables. Toute la France a veu, & la Chreſtienté ſçaura, ce qui s'eſt paſſé dans les pourſuites contre le Mareſchal de Marillac, & les violences qu'on a voulu faire pour forcer la conſcience des Iuges: on a auſſi remarqué, à quoy ont abouti les accuſations du crime de leze Maieſté au premier chef contre Senele, & du Val. On prie les gens de bien, & les ſages, de donner vn nom à la detention de tant de priſonniers, qui ne ſont ny accuſez ny interrogez, & encore moins iugez. On aſſeure, qu'ils ſont les captifs de l'Eſtat: dites donc pourquoy cét Eſtat ne les fait point chaſtier pour ſa ſeureté? pourquoy ſe charge il de leur nourriture, & la fait payer à beaucoup de pauures innocens? faites Iuſtice, ou vſez de Clemence: nous auons ignoré en France iuſques à preſent ceſte inquiſition, qui n'exerce point de vertu, que celle de la patience de ceux qui ſont plus mal-heureux que criminels, & plus miſerables que coulpables. Pag. 111.

Cleonuille eſt bien plus cruel: car il veut qu'on eſtrangle, & qu'on bruſle ſans forme de Iuſtice, & figure de procez, tous ceux qui aſſiſtent les Roynes, & Freres des Roys, en leurs retraites: & c'eſt icy où il loge toutes les Hiſtoires, que nous auons reietté. Cleonuille tu vas vn peu trop viſte: mais il faut teſmoigner que le ſang boult de zele, pour faire boüillir la marmite. Tous les exemples que tu ramaſſes en vray pedant, & compilateur de lieux communs, que tu as trouuez ſous vn meſme titre du Polyanthea, ou du Theatre de la vie humaine, ne touchent point les perſonnes que la tyrannie du Cardinal a ietté dans l'oppreſsion. Ce qui ſe paſſe auiourd'huy en France, n'a rien de ſemblable auec ce que les ſiecles precedens y ont veu, ou qui eſt arriué dans tous les Eſtats du monde. Ils n'ont iamais porté, non pas ſelon ton aduis (car tu n'en crois rien) mais ſelon tes eſcrits, vn plus grand perſonnage que le Cardinal de Richelieu: & ſelon noſtre iugement, qui ſera ſuiui de tous les gens de bien, vn ſi pernicieux & ſi violẽt homme; ny vn ſi malicieux eſcriuain comme Cleonuille. Il compare la Royne Mere du Roy, & Monſieur Frere vnique du Roy, à ce monſtre des Princes Charles d'Eureux Roy de Pag. 112. Pag. 113.

dans leurs biens, ou beaucoup de moyens, pour les recompenſer de leurs pertes. Tu remarqueras auſsi, que ceux qui venoient de la part du Dauphin, n'eſtoient pas eſcoutez: mais on ne les empriſonnoit pas, pour auoir voulu preſenter des lettres remplies de reſpect, comme on a fait ceux qui ont eſté enuoyez au Roy par la Royne ſa Mere, pour apprendre des nouuelles de la ſanté de S. M. Ils alloient auſsi pour faire cognoiſtre, que ſi les meſchans auoient la puiſſance de retenir les effects des affections d'vn bon Fils, il n'y auoit point de mauuais traitement qui peuſt empeſcher ceux de l'amour d'vne bonne Mere. Aduertiſſement de Nicoleon à Cleonuille.

Tu te retranches dans ton dernier exemple, qui eſt celuy du Duc d'Alençon, Frere des Roys Charles IX. & Henry III. tu as ſoigneuſement ramaſſé dans trois liures, ce qui ſe paſſa dans les retraites de ce Prince, & diuers meſcontentemens qu'il receut. Si tu faits eſtat des memoires de la Royne Marguerite, pour autre ſuiet que pour blaſmer les Freres des Roys; il me ſemble, qu'apres les auoir alleguees cinq fois, tu me dois permettre de me ſeruir de l'authorité de ceſte Princeſſe, pour te faire voir qu'à la verité vne partie du mal que tu dis a eſté fait au Duc d'Alençon: mais toy, qui ne veux faire paroiſtre que des rigueurs, pour en attirer d'autres; t'es bien gardé de rapporter ce que la Royne Marguerite a remarqué ſur les ſuiets de tous ces mouuemens. Tu verras dans ces memoires, que le Duc d'Alençon eſtoit vn Prince fort ſage, fidele aux Roys ſes Freres, ennemi des broüilleries, & grandement patient: mais il n'y a point de patience, ie ne dis pas des Fils de France, qui naiſſent tous auec vn grand courage, mais de ſimple Gentil-homme, qui ne fuſt forcee par les inſolences & brauades des fauoris de Henry III. qu'on appelloit en ce temps là mignons. Tu n'as peu extraire ce que tu as mis dans ton eſcrit, ſans remarquer en paſſant l'impudence du Guaſt, homme de petite extraction, & ſi malin, qu'il faut aduoüer, que le feu Roy & le Duc d'Alençon furent retenus par vne grande crainte de Dieu, & reſpect merueilleux enuers Henry III. de n'auoir point aſſommé ou fait aſſommer ce ſoldat de fortune, qui employoit toute ſorte d'impoſtures, faiſoit mille mauuais offices, & teſmoignoit beaucoup de meſpris au Frere vnique, & Beaufrere de ſon Maiſtre. Tu auras pû lire dans le meſme liuret les ſanglantes mocqueries de Maugiron, Quelus, & autres ieunes Gentils-hommes, leſ- Pag. 122. & 123.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonville.

quels eſtans enyurez du vin de la faueur, rioyent au nez de Monſieur d'Alençon, quand ils le rencontroient au bal; portoient le Roy, ſans ſuiet, à luy donner des gardes, à foüiller luy meſme dans ſon lict, à faire emporter ſes coffres en ſa preſence, & à d'autres indignitez indignes d'vn grand Prince, deſquelles il faiſoit apres des reparations fort baſſes, iuſques à demander pardon auec larmes. Tu n'as garde d'en faire mention, parce que cela nuiroit à ton ſuiet; ny de dire que le feu Roy (les exemples duquel doiuent eſtre puiſſans enuers ſes Enfans) chaſſa du Pin ſon Secretaire, qu'il affectionnoit grandement, parce qu'il auoit parlé vn peu hautement à la Royne Marguerite. Lors que tu faits mention de l'empriſonnement des Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, & que tu cites l'Hiſtoire du Preſident de Thou, pour monſtrer auec quelle violence ils furent trainez à la Baſtille; tu ne dis pas le ſuiet qui eſt remarqué par ce graue Hiſtorien: à ſçauoir, que ce n'eſtoit pas pour quelque mal qu'ils euſſent fait, mais pour l'apprehenſion qu'õ auoit, qu'apres la mort du Roy Charles, en attendant le retour d'Henry III. ils ne fiſſent du bruit pour ſe vanger de leurs ennemis. Tu as auſſi malicieuſement ſupprimé le iugement que fait ce grand homme d'Eſtat de ceſte iniuſtice, & les Eloges qu'il donne à ces deux grands perſonnages, & bons François.

Thuanus lib. 57. *Inualeſcente in dies Regis morbo, cùm Regina parens de morte eius certa de nouo Rege cogitaret, veritæ ne per illius abſentiam Montmorantius & Coſſæus quidquam molirentur, eos in poteſtate habere conſtituit.*

Pag. 114. Ta rage, ou pluſtoſt celle de ton Maiſtre, paroiſt dans les exemples de cruauté, que tu propoſes. Tu dis, *que la Royne Catherine fut ſur le point de faire paſſer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le priſt vif ou mort, lors qu'il ſe retira à Dreux.* La premiere choſe que tu as mis en auant ſans autheur, eſt fauſſe; la ſeconde eſt vne marque de cholere aueugle, qui ne doit point eſtre repreſentee à vn Roy, ny au public, pour regle de Iuſtice, mais pour faire abhorrer les meſchantes paſſions. Tu deuois adiouſter ce qui eſt dans les memoires, qui t'ont fourni ce beau diſcours, que Henry III. auoit voulu entreprendre ſur la vie de la Royne Marguerite, qu'il auoit fait enleuer Madamoiſelle de Thorigny pour la faire noyer, qu'il auoit eſté autheur de l'aſſaſſinat du Braue Buſſi, lequel fut

attaqué

attaqué par trente hõmes en ſe retirant du Louure. Tu approues toutes ces choſes auec le maſſacre de Blois ; tu cognois l'humeur du Cardinal, & ſçais que ſon ame bourrelee ne penſe qu'à des bourreaux, & que ſon ſang ardent ſe rafraiſchit dans les meditations cruelles. Nous apperceuons bien où tendent tes conſeils: nous auons ſceu ce que la rage a fait dire au Cardinal; elle l'a porté à menacer de priſon perpetuelle la Royne Mere du Roy, & tu en as touché quelque choſe. S.E. a paſſé plus auant, & a dit qu'il feroit voir à la France ce qu'elle n'a iamais veu, vn Frere vnique d'vn Roy ſans Enfans, fournir le ſuiet d'vne ſanglante tragedie. Il croit preparer les eſprits à ſouffrir ces cruautez tyranniques, en te faiſant ramaſſer & publier les exemples des plus mauuaiſes actions, que nos Roys, ou les eſtrangers ayant fait, ou voulu faire, ou que tu leur impoſes fauſſement. Tu perds le iugement iuſques à ce point, que tu approuues les violences qu'on vouloit faire au Duc d'Alençon, vni d'affection & d'intereſt auec le Roy de Nauarre, qui a eſté du depuis noſtre Roy tres-genereux & tres-clement Henry IV. Il ſemble que tu eſtimes les reſolutions, qui faiſoient perir le Roy, Monſieur, & trois grandes Princeſſes, en reſpandant le ſang duquel Dieu a du depuis tiré leur vie. On te prieroit, ſi tu auois des yeux, de prendre garde où te porte ton aueuglement, ou pluſtoſt où va celuy du Cardinal, qui te paye pour eſcrire ces choſes.

Aduertiſſement de Nicocleon à Cleonuille.

O le grand ſuiet que nous auons de louër eternellement les miſericordes de Dieu, de ce que nous auons vn Roy, qui le peut remercier comme Salomon, *pour luy auoir donné vne amie ſi bonne*, qu'elle ne peut receuoir les mauuaiſes impreſſions ny les conſeils de tenebres, que cét eſcrit, le plus meſchant de tous ceux qui ont eſté imprimez, a voulu ietter dans l'eſprit de S.M. N'auons nous pas raiſon de dire, ſans eſtre coulpables d'vn iugement temeraire, qu'il faut que les hommes, qui publient ce que nous auons remarqué, ayent des barbares & tyranniques deſſeins ? puis que la diſſimulation, de laquelle ils font ſi grande profeſſion, n'a peu retenir ce qui a eſchappé non ſeulement à leur langue, comme nous auons ſceu ; mais ce qui a coulé de leur plume, & que toute la France peut auoir leu.

Cleonuille ayant eſté dans tout ſon liuret vn ſerpent, qui a taſché d'empoiſonner l'air, & de picquer à mort la belle re- Pag. 138.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

putation de la Royne Mere, & de Monsieur Frere vnique du Roy, a voulu estre scorpion en blessant par la queuë de son ouurage, qu'il a conclu en ceste façon : *De quoy se pouuoient-ils plaindre? De rien certainement, si ce n'est peut estre de l'ignorance de ces funestes deuins, qui leur auoient promis sur la derniere maladie du Roy, ce que les astres plus amis de la France que de leur ambition, ne leur ont pas voulu tenir.* C'est l'imposture qui a donné dans l'esprit du Roy le coup mortel à l'Innocence, laquelle n'a iamais eu la curiosité de rechercher la fin des annees de S.M. ny la malice pour la desirer: elle sçait que la Religion Chrestienne ne permet pas qu'on face estat des sciences qui sont defenduës dans l'Escriture sainte; parce qu'elles entreprenent sur la cognoissance de l'aduenir, de laquelle Dieu est ausi ialoux que de sa gloire. Ceste grande Princesse n'ignore pas, que la nature ne peut souffrir, sans se perdre, qu'vne Mere soit marrie de la santé de son Enfant; & que sa raison seroit tout à fait esgaree, si la passion luy faisoit mespriser ses aides & ses appuys. On a fait le procez à ceux qu'on asseuroit auoir esté consultez sur cét article: les Commissaires les ont deschargez de ce crime, n'ayant rien trouué qui merita la mort. Ils y auroient esté condamnez, si ce que le Cardinal dit en la Declaration faite au Parlement, & ce que tu escrits, estoit veritable: mais puis qu'vn homme de sa condition a osé mentir, & prendre la qualité d'imposteur dans le Senat où il a celle de Conseiller; il ne se faut pas estonner, si toy qui n'es qu'vn Aduocat sans droit & sans employ, a voulu estre calomniateur en plaidant vne mauuaise cause : ie crains fort qu'il ne soit ordonné vn iour, que tu corrigeras ton plaidoyé.

Ie te laisse pour aduertir ton Maistre, qu'il a eu tort de dire au Roy, ce que nous auons apris depuis peu, que nous blessions indirectement S. M. dans nos escrits; dans lequels elle est traitee auec beaucoup plus de respect, sans comparaison, que dans les tiens, & dans ceux de tes compagnons. Vous l'offensez directement en sa personne, lors que vous l'accusez de precipitation & temerité en ses promesses, d'iniustice & ingratitude enuers le Cardinal. Vous blessez sa dignité, lors que vous luy ostez la gloire, de laquelle S. M. est autant ialouse comme de son lict, ou de son thrône Royal. Pour le faire paroistre vn petit Roy, vous ne parlez que de ce grand Cardinal, qui a pris la Rochelle, secouru Cazal, fait (comme

vous dites) tout ce que nous auons veu de remarquable depuis six ans; & le comparez auec vn homme de sa condition, qui a gouuerné vn Royaume sous la foiblesse d'vne femme. Faut-il trouuer estrange, si apres cela on publie que le feu Roy estoit vn factieux & brouillon, & si on approuue les desseins de ceux qui ont entrepris sur sa personne? Tout cela est directement ataquer le Roy: sur tout, lors que dans vn Royaume où la Naissance donne la Couronne, on deschire la reputation de la Royne Mere de sa Majesté & que pour monstrer que les violences qui ont esté faites à son Innocence ne sont pas sans exemples, on rapporte ceux des Roynes, ou conuaincuës, ou soupçonnees d'impuditez: qu'on adiouste à cela, qu'elle est iniuste en ses affections; qu'elle n'en a point pour son aisné, contre lequel vous dites, que non seulement elle a fait des factions dans la France, & des trahisons au dehors, mais qu'elle a recherché & desiré la fin de la vie de son Enfant, & de son Roy. Ce sont les blasmes qui attaquent le Roy, & vont droit à luy; ou il faudroit que la parole de Dieu ne fust point veritable, lors qu'elle dit, *que la gloire du Fils vient de l'honneur du Pere*: qui doute que cela ne s'entende aussi de la Mere?

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

Les eaux des belles fontaines retiennent le goust & les qualitez de leur source, non de la main d'vn fontanier. Les fruits tirent quelque douceur ou amertume de leur racine, non de celuy qui cultiue l'arbre; & les vins sentent le terroir qui les porte, non les appuis & eschalas qui soustiennent les branches & les pampres. Les enfans tiennent plus des Meres, que des Peres: outre qu'elles contribuent également pour la generation, elles fournissent la plus grande partie de la matiere du corps, auec toute la nourriture de neuf mois. Quand le ventre ne seroit que le lieu de la demeure durant ce temps-là, il faut confesser qu'il laisse à nostre tendresse quelques dispositions & humeurs, qui nous donnent inclination au bien ou au mal pour toute nostre vie. C'est ce qui porte tous les hommes à vouloir defendre l'honneur de leur naissance, & qui a fait prendre les armes, ou rechercher les voyes de iustice aux enfans, pour vanger ou faire chastier les iniures qui ont esté faites à leurs Meres; de peur qu'on ne leur reprochast ce que disoient les Grecs: Tu es vn mauuais œuf d'vn meschant corbeau. Louys Duc d'Anjou, ayant esté adopté par

Aduertissement de Nicocleon à Cleonuille.

Ieanne d'Hongrie, mena en Italie vne puissante armee, pour tirer hors de prison celle qui ne luy auoit point donné la vie, mais vn Royaume ruiné, & qu'il failloit acquerir par les armes. Que doiuent faire pour la liberté & honneur de leurs Meres vertueuses les Enfans legitimes, & ceux qui leur ont obligation pour leur auoir conserué vne grande, riche, & fleurissante Couronne? Il faut aussi prendre garde, si ceux qui accusent de mauuais naturel les Meres des Roys, n'ont point de dessein de mettre quelque tache dans leurs Enfans. Si pour confirmer cela, ils disent, qu'il y a quelques defauts dans les Freres, sans doute ils ont intention de rendre leur imposture plus probable. On a voulu attribuer à Monsieur des grandes imperfections: & on les remarqueroit dans les Sœurs de S. M. si cela seruoit à ceux qui veulent rendre au Roy tout son Sang suspect; s'ils ne disent que Dieu a fait vn miracle, en le garentissant des vices de tous les siens, desquels il seroit soupçonné auec plus de fondement, que de ceux de ses seruiteurs & Conseilliers. Charles V. a esté appellé le Sage, lors qu'estant Dauphin il a esté trahi par l'Eueſque de Laon, & qu'il fut trompé & volé sur la fin de son Regne par le Cardinal d'Amiens. Il semble que ç'a esté tousiours vn mal-heur fatal à tous les bons Princes, d'auoir des mauuais seruiteurs. On les peut chasser & changer auec iustice & gloire; mais on ne sçauroit changer de Mere: & on ne la peut chasser, sans conuiction de ce grand crime; ny la reduire à la neceſſité, sans pecher contre la nature; ny la mespriser, sans se mettre en danger, par les regles de Dieu, d'estre malheureux & infame, & mesmes de perdre bien tost la vie. Pour les seruiteurs & Conseillers, ils sont des hommes que la seule fidelité peut recommander: ce sont des iettons, qui seruent pour compter vn grand ou petit nombre: sont des bastons qui appuyent la main du Prince, & qui la blessent quand ils sont rompus, ou corrompus par le vice: sont des miroirs qui nous font voir le monde; mais on les doit casser lors qu'ils le representent renuersé. C'est vne action de Iustice de chastier vn Ministre d'Estat, qui fait plus de cas de ses interests que de ceux de son Maistre, & c'est vn tesmoignage de bonté & de sagesse, de preferer les veritables affections de son Sang aux feintes protestations des valets. Ils font semblant de soutenir la Couronne du Souuerain, pour arracher les pierreries &

Qui fugat matrem, ignominiosus erit & infelix. Prou 16.

les fleurons qui l'embelissent ; & sont dans les confusions des guerres qu'ils esmeuuent, comme les lartons qui nous appuyent dans vne presse, pour auoir le moyen de mettre la main dans nostre poche, & emporter nostre bourse. Les imperfections de ces gens là peuuent estre contre les Roys ; mais ne peuuent point donner défiance qu'elles soient dans les Roys: elles feront dire, qu'ils sont trompez (ce qui n'est point vn peché) mais non pas qu'ils ayent des inclinations mauuaises ; dequoy on soupçonne ceux qui sont sortis d'vne mauuaise Mere, iusques à la vingtiesme generation. Il est loisible aux Roys, & leur peut estre auantageux, d'esloigner vn Conseiller : mais il ne leur est point permis d'affliger vne Mere ; & il leur est peu honnorable, & tres-dangereux, de souffrir qu'on la blasme. La Prouidence de Dieu n'est pas si pauure, ny le Roy & son Estat en si petite consideration auprés de sa Maiesté Diuine, qu'elle ne puisse & vueille donner vn bon Conseiller à la France: mais sa puissance, quoy qu'infinie, ne sçauroit enuoyer au Roy vne autre Mere, si les mauuais traitemens & la douleur luy auoient rauy celle, de laquelle les ordres du Ciel l'ont fait naistre. Nous auons voulu mettre ces considerations à la fin de cét ouurage, pour monstrer que le Roy n'est point offensé indirectement, comme on luy a voulu persuader, dans les blasmes qui sont donnez à son principal Ministre; mais que S. M. est ataquee directement en ceux qu'on impose à sa personne, à celles du feu Roy son Pere, de la Royne sa Mere, & de Monsieur. Nous aduertissons aussi toute la Chrestienté, qu'on n'a iamais abusé de ces mots *directement* ou *indirectement*, comme ont fait depuis peu quelques Escriuains François : ils s'en seruent, pour monstrer que le Cardinal de Richelieu, qui est Theologien, n'a rien faict contre sa conscience, lors que pour le bien d'vn Estat, qui n'estoit point ataqué, il a assisté ceux qui renuersoient l'Eglise de Dieu, qui a esté ruinee en plusieurs endroits par les mains de quelques Catholiques ignorans, qui ont esté pipez par vne distinction qu'ils n'ont pas entenduë. On

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

Aduertissement de Nicocleon à Cleonville.

l'employé maintenant pour tacher de prouuer au simple peuple, que le Conseiller doit estre plus respecté que la Mere du Prince : comme si elle n'estoit point considerable à l'esgal du seruiteur dans vn Royaume, où la Naissance fait le Roy, le Roy l'Estat, & l'Estat la seureté publique. Ces raisons, contre lesquelles il n'y a point de repartie, ne peuuent estre representees à sa Maiesté à cause de la tyrannie du Cardinal ; mais nous voulons qu'il sçache, que s'il accable l'Innocence, il ne fera point taire la Verité. Il a par vne lasche vangeance raui le bien de ceux qui la soustiennent : mais il n'est pas en son pouuoir de confisquer leur esprit, leur cognoissance, leur courage, & leur fidelité.

FIN.

LE GENIE DEMASQVE.

AIRE le mal, & blasmer le bien, sont deux crimes du Cardinal de Richelieu. Corrompre par argent, & tromper par belles paroles & meschans escrits, sont ses artifices ordinaires. Deguiser ses demons en bons Genies, & vouloir faire passer l'Ange exterminateur de la France pour son restaurateur, sont les effects des meditations de ses nuicts inquietés. Ce qui le fasche, est, qu'il rencontre des hommes *qui sçauent esprouuer les esprits, & cognoistre s'ils viennent de la part de Dieu.* Le dernier que nous auons veu sous le beau nom du *bon Genie de la France*, a esté iugé par toutes les personnes spirituelles vn lutin malin, & badin, qui a emprunté la fausse lumiere d'vn discours affecté. Le Cardinal qui l'a veu apres Cleonuille, & deuant qu'il fust exposé au public, a adiousté de sa main, conduite par son esprit aigre, des iniures beaucoup plus picquantes que celles qu'il a dit par le passé. Ces considerations nous obligent a vne response, en laquelle nous abatrons le masque de son pretendu bon Genie; & ferons voir par quatre marques, que c'est vne furie d'Enfer, qui est cachée sous ce beau nom.

Le Genie demasqué.

1. Ioan. 4.

En premier lieu, l'esprit de calomnie ne peut estre vn bon Ange, mais plustost celuy qui est appellé diable; c'est à dire, calomniateur. Que ce Genie soit tel, il paroist en ce qu'il dit, que *les deportemens de monsieur donnent des impressions de tyrannie.* Toute la Cour cognoist la douceur des inclinations de ce Prince, & la France ne se peut plaindre de la violence de ses commandemens, ny de ses actions: les armes qu'il a pris pour le salut du Public: sont conduites auec tout l'ordre qu'on peut mettre parmi des gens de guerre, qui ne sont pas des Moynes bien reformez. Si Dijon, & son voisinage, ont ressenti quelques effects de la cholere des soldats, sur lesquels

Pag. 3.

Le Genie demaſqué.

——on a tiré le canon ; cette temerité meritoit quelque teſmoignage de rigueur : on ne s'en eſt point ſeruy contre ceux qui ont recognu ce qu'ils deuoient au Fils de HENRY LE GRAND, au Frere du Roy, à l'heritier preſomptif de la Couronne, & à vn Prince, qui apres auoir demandé Iuſtice, eſt contraint d'embloyer la force pour la deliurance du Roy & de l'Eſtat. Celuy qui veut qu'on chaſtie par les loix vn tyran, & qui prouue qu'il eſt tel, fuit tant qu'il peut de paroiſtre ſemblable à celuy qu'il pourſuit : & il ſuffit de dire que Monſieur eſt de la race des BOVRBONS, qui ſont tous bons.

Pag. 4. C'eſt auſſi vne calomnie, d'aſſeurer que *Monſieur à reçeu des pardons qui ont effacé ſes fautes paſſées.* On n'a employé ny parchemin ny cire, pour luy donner des abolitions : iamais le Roy n'a vſé de ces paroles : & Monſieur n'a point flechy le genoüil deuant S. M. qui eſt tout ce que les perſonnes de ſa condition pourroient faire, lors que par leur ordre on auroit aſſommé vn inſolent fauori. On ne l'a point voulu entreprendre, chacun ayant creu que la gloire du chaſtiment de ce grand criminel eſtoit reſeruée a la iuſtice du Roy, qui ſera vrayement LOVYS LE IVSTE, lors qu'il l'aura faite.

Les plus abominables calomnies ſont celles qui ſuiuent.

Pag. 12. Il dit, que *le cachet & le ſein de Monſieur ont paru dans les conſeils des Princes eſtrangers, pour les aſſeurances de la part qu'ils pouuoient pretendre au desbris de cette Couronne.* C'eſt vn des enigmes du Cardinal, qui eſt ſommé de s'expliquer ; & pour l'obliger à cela, nous diſons qu'il eſt vn impoſteur, ſauf le reſpect de ſa dignité, que nous ne pretendons pas de violer, pour ſouſtenir celle d'vn Fils de France, & Frere du Roy. S'il eſt aſſiſté par les eſtrangers, ſur tout par vn grand Prince qui eſt ſon Beaufrere, la compaſſion & le zele de la Iuſtice pouſſent ceux qui luy donnent ſecours, non le deſſein de mettre le Royaume en pieces, pour prendre celles qui leur ſeroient plus commodes. Si dans le rencontre de la guerre ciuile, que le Cardinal a prouoqué, nos voiſins trouuent quelque ſoulagement, & ſe peuuent garantir de celles que cét eſprit broüillon a eſmeu parmy eux : ce deſir eſt ſi naturel, qu'il ne peut eſtre blaſmé, ny en ceux qui le recherchent, ny en Monſieur. Il a ſuiet de procurer la paix à ceux qui contribuent quelque choſe pour luy faire trouuer la ſienne, ſans qu'il la vueille acheter par la diuiſion d'vn bien qui le regarde tout entier. Outre que ce deſſein eſt fort eſloigné de ſa penſée : il ſçait qu'il ne trouueroit pas vn Gentil-homme qui vouluſt preſter ſes mains pour mettre en pieces la Couronne de France, & pour ſeruir à la paſſion de celuy qui l'employeroit contre ſon propre intereſt.

De pareille eſtoffe eſt la calomnie qui eſt ſur la fin de ce chetif Traité, que *Monſieur remerciera vn iour les Iuges qui ont fait mourir ce deteſtable Medecin, qui recherché ſous le nom de Monſieur, & à ſon inſceu auoit preparé diuers poiſons pour faire mourir le Cardinal.* On ne ſçait pas ſi les rigueurs d'vne torture extraordinaire ont fait dire quelque choſe de ſemblable à vn laſche mal-heureux; mais on ſçait bien, qu'il n'y a point eu de Medecin defait par auctorité de Iuſtice, ny d'homme condamné pour le ſujet qui eſt rapporté par ce mauuais Genie, ny d'Arreſt qui face mention de ce crime. On a eſté aduerti, que le Pleſſis ſouffleur d'alchimie, & faux monnoyeur tres-renommé, auoit eſté pendu par le commandement du Cardinal, qui l'auoit traité en Prince pour apprendre ſon ſecret: mais on n'a rien apris de ce Medecin, ny de ſon crime; ce qui nous fait aſſeurer que c'eſt vne pure impoſture. Elle eſt tres-malicieuſe, en ce qu'on recognoiſt bien que ces paroles, *à ſon inſceu*, ne ſont pas adiouſtées pour adoucir celles qui precedent, *ſous le nom de Monſieur*; mais que la calomnie, qui n'oſe point ietter tout ſon venin ou le preſenter tout crud, le deguiſe, ou pluſtoſt le couure par des mots qui ſemblent le corriger. Il ſuffit de dire, que la choſe eſtant fauſſe en toutes ſes parties, & meſmes en la qualité de la perſonne qu'on dit auoir eſté executée; il ne ſe faut pas mettre en peine pour deſcouurir la malice du diſcours, puis qu'elle paroiſt toute entiere en l'inuention de l'hiſtoire qui n'eſt point arriuée.

Le Genie demaſqué. Pag. 16.

Perſonne ne croira auſſi, que ceux qui ont eu la puiſſance, ſans rien hazarder, d'attenter ſur la vie du Cardinal, ayent penſé de prendre des voyes laſches pour ſe defaire de luy. Ils ne veulent point rauir la gloire que le Roy acquerra en le faiſant chaſtier, apres que Dieu luy aura fait la grace de bien cognoiſtre ſon Miniſtre, & que la fin de ſes actions aura apporté autant de lumiere & de naïfueté, comme les commencemens ont eſté enuelopez de tenebres & d'artifices.

En ſecond lieu, les bons Genies ne ſe iettent iamais dans les iniures, non pas meſme contre les demons. La parole de Dieu nous enſeigne, que ſaint Michel reſpecta la nature qui eſt ſemblable à la ſienne, encore qu'elle ſoit corrompuë par le peché. On nous a voulu perſuader, que cét Archange eſtoit le bon Genie de la France, qui a pour cette raiſon vn Ordre de cheualerie qui porte ſon nom: perſõne ne ſe pourra imaginer, que cét eſprit ſaint & ſage aye perdu la modeſtie qu'il garda en parlant au diable, & qu'il puiſſe dire, *que la Royne Mere du Roy a eſté ruinée par ſa legereté, ſimplicité, & ſa fidelité.* Sans faute cét Ange murieux n'eſt pas le tutelaire de ce grãd

Iudæ Epiſt. Pag. 6.

Le Genie demaſqué.

Royaume; mais pluſtoſt celuy qui manie les langues des harangeres de Paris, lors qu'elles ſe querellent & ſe deſcoiffent. On dit, que *la Royne Mere du Roy eſt legere:* parce qu'elle a ceſſé de proteger le Cardinal, lors qu'elle a recognu ſes mauuais deſſeins: les ſages ne changent pas, mais ils accommodent leurs conſeils au temps & aux rencontres. On dit, *qu'elle eſt ſimple famelete*, parce qu'elle ne veut pas eſtre trompée deux fois. Ce qui ſera trouué plus eſtrange, eſt que ce pretendu bon Genie imite les plus effrontez laquais, en conuertiſſant en iniure vne benediction de Dieu, qui a dit, que *la couronne des Peres & Meres ſera de voir les enfans de leurs enfans.* Si Dieu a adiouſté à la Couronne que la Royne a pris à ſaint Denis auec ioye celle des longues années, que ſa ſainte Prouidence luy augmente au Pays bas dans ſes afflictions, pourquoy l'appellez vous *vieille*, par meſpris dans le Royaume de ſon Fils? il ne peut auoir trente & vn an, & auoir vne Mere bien ieune. Elle n'eſt point encore dans cét aage precipité, n'eſtant pas arriuée à la ſoixantieſme année, & a l'eſprit ſain dans vn corps ſain. Quand elle ſeroit plus auancée, le Roy qui craint Dieu doit augmenter ſon reſpect: & ceux qui veulent faire valoir le bon-heur de ſon Regne, ne le peuuent loüer ſans recognoiſtre l'obligation qu'ils ont a celle qui a porté le Souuerain, qui l'a gouuerné mineur, qui l'a marié majeur, & qui eſt la meilleure & la plus ſeure garde qu'il puiſſe auoir contre les ennemis de ſa vie: & ſur tout, contre celuy qui luy deſrobe la Couronne, en faiſant ſemblant de vouloir deſcharger ſa teſte. Outre cela on vous peut repartir, que ſi vous eſtimez la Royne Mere bien vieille, vous auez plus de tort de l'affliger, & de luy oſter ſon bien, & vous ſeriez obligé à en auoir plus de compaſſion, ſi voſtre ame en eſtoit capable.

Prou. 17.

Pag. 8. & 13.

On doit auſſi mettre parmy les iniures ces beaux mots, que *Monſieur eſt Lieutenant General de ſes Miniſtres*, & que *ſon procedé eſt trop criminel pour eſtre excuſé par la bonté du Roy.* Qui croira que ces fleurettes ſoient cueillies dans le Paradis, & apportées en terre par vn bon Ange: Mais qui ſe perſuadera que le Cardinal, qui les a ſemées dans cét eſcrit, aye quelque volonté de moyenner vne reconciliation entre le Roy, & Monſieur ſon Frere, qu'on appelle auec des iniures, comme ſi cét oyſeau Royal deuoit eſtre reclamé de la ſorte pour le faire venir ſur le poing? n'eſt ce pas reduire les choſes au deſeſpoir, bannir la paix pour iamais, en faiſant ſemblant de la deſirer, & vouloir touſiours regner dans la confuſion, au lieu de la demeſler.

Ioan. 8.

En troiſieſme lieu, vn Genie menteur ne ſçauroit eſtre bon, mais pluſtoſt du nombre de ceux *qui n'ont pas eſté fermes en la verité*,

& ſont appellez *eſprits de menſonge.* Telſ ſont les flatteurs qui diſent, *qu'on ne peut trouuer à redire auec iugement & iuſtice dans les actions du Cardinal.* Pourquoy fait-il donc fermer les portes de la Iuſtice, s'il eſt aſſeuré de la loüange qu'elle luy donnera? Il doit rechercher & laiſſer ce beau titre dans ſa maiſon, il luy ſera plus honnorable que le Palais de Richelieu, & la Citadelle du Haure, qu'on a baſty, garny & muny, auec le ſang de tant de Capitaines & ſoldats volez, auec les larmes de tant de vefues chaſſées, auec les cris de tant d'orphelins abandonnez, auec les ſueurs de tant d'artiſans & payſans rançonnez, & dreſſé ſur les ruines de pluſieurs Prouinces deſolées. Le Genie demaſqué. Pag. 7.

La ſeconde flatterie, non ſeulement infame, mais grandement dangereuſe, eſt celle qui eſt en la meſme page, que *le Roy ne peut commettre ſes places auec plus de ſeureté qu'entre les mains du Cardinal.* Ah, Nobleſſe Françoiſe! ah genereux enfans de ces Peres, qui vous ont laiſſez pauures pour auoir employé leurs vies & leurs biens au ſeruice des Roys! La fidelité hereditaire à vos maiſons eſt renduë ſuſpecte, pour releuer celle d'vn homme qui a perſuadé au Roy, qu'il n'a rien d'aſſeuré que ce qu'il luy confie ou à ſes parens & alliez imbecilles: ils ſont eſtimez les ſeuls bons François, & ſeuls capables de garder nos frontieres, lors qu'on vous enuoye dehors pour vous faire tuer ſans gloire par la faim, & par la peſte. On y employe cette ruſe, de peur que vos courages ne s'oppoſent vn iour à la diſſipation du Royaume. Pour auancer ce deſſein, le Cardinal a retiré dans ſes places quaſi tout ce qui nous reſtoit de bons ſoldats, & fait perir (comme perſonnes ſuperfluës) tous ceux qu'il ne peut loger dans ſes retraites. Pag. 7.

Cét infame flatteur dit auſſi que *le Cardinal fait regner le Roy auec toute ſorte de Majeſté.* Il le fait regner; il eſt donc Dieu, qui a dit, *Ie fais regner les Roys.* Mais il le fait regner auec grande Majeſté: pourquoy ſe rend il donc ſon compagnon; ce qui abaiſſe grandement la Majeſté? pourquoy ſouffre il qu'on imprime, *Le Roy & Monſieur le Cardinal feront pour vous*, on parloit ainſi des aſſociez à l'Empire. Pourquoy a on eu l'effronterie d'eſcrire dans la remonſtrance de ce beau Genie, que *le Cardinal eſt le ſecond Pere de la France* ſans dire qui eſtoit le premier? Pourquoy oſtez vous la gloire au Maiſtre pour la donner au ſeruiteur, lors que vous dites, que *la bonne conduite du Conſeil du Roy*, c'eſt à dire du Cardinal, *a mis la France à vn ſi haut point, qu'elle donne le branle à toute la Chreſtienté?* Ne comptez vous pour rien la generoſité, la diligence & les autres vertus du Roy? Pourquoy, ſi vous deſirez d'apporter vn grand eſclat à la Maieſté Royale, ſouffrez vous que le Cardinal prenne toutes les marques Pag. 7. Prou. 8. En la harangue de la Maiſon de ville de Paris. Pag. 16. Pag. 8.

Le Genie demaſqué

de la Royauté, qu'il aye des compagnies de genſd'armes, de cheuaux legers, & de carabins qui le gardent, & plus de cent Gentils-hommes payez aux deſpens du Roy qui marchent deuant luy? La perſonne de S. M. eſt tellement abandonnée, qu'on a ſuiet de dire, que tant de laſches ſuiuans du Cardinal iugent qu'il peut tout aupres du Roy, & que le Roy ne peut rien aupres de ſon Miniſtre. Il fait reuoquer les dons, & paſſer le canif ſur les breuets auec vne inſolence & meſpris qu'on n'a iamais veu en France. Mais ie trouue qu'il a raiſon de dire, que *les conſeils du Cardinal ont donné le branle à toute la terre:* c'eſt à dire, qu'il a fait danſer à toute l'Europe des branles au ſon du tambour, & qu'il a eſbranlé toute la terre. Cela arriue (ainſi que nous apprenons par la parole de Dieu, & voyons par vne miſerable experience) *lors qu'vn valet regne.* Vous dites, * *qu'il menace toutes les autres Puiſſances.* Il eſt vray, mais nous craignons qu'õ ne voye à nos deſpens, qu'il y a grande difference entre menacer & ſurmonter. Des menaces inſolentes, & des foibles efforts, irritent nos voiſins, & les picquent pour les faire venir en France. Les ſages apprehendent, que le dernier acte de la tragedie ne ſe iouë dans ce pauure Royaume, apres que les guerres eſtrangeres auront tiré la plus grande partie de ſon ſang & de ſes forces, qui ſont en ſes ſoldats & Finances.

Pron. 30. *Mouetur terra per ſeruum cùm regnauerit.* * Pag. 8.

Nous voudrions pour la gloire & ſeureté de la France, qu'elle *euſt les cent mille hommes ſur pied que vous luy donnez ſur voſtre papier.* A Dieu ne plaiſe que nous publions ſa foibleſſe: ſes forces vnies ſont inuincibles; mais pour celles que les deſordres du Cardinal ont peu aſſembler, nous en ſçauons le nombre: nous ſommes auſſi aſſeurez qu'elles s'employeront auec vn grand courage pour le deſtruire, & mettront en pieces ce Ruffin, s'il va dans les armées.

Pag. 8.

Voſtre Genie dit, que *le Cardinal eſt tout au bien de la France.* Si cet eſprit menteur eſtoit forcé par quelque exorciſme de dire la verité, il ne diroit pas que *le Cardinal eſt tout au bien de la France*; mais, que tout le bien de la France eſt au Cardinal, où à ſes confidens.

Pag. 15.

Il me ſemble que ces cinq ou ſix eſchantillons d'vne piece de huit feüillets ſont ſuffiſans pour monſtrer qu'vn Ange de Dieu ne l'a pas compoſée, mais qu'vn demon l'a griffonnée & barboüillée.

Pour quatrieſme & derniere marque de la ſuppoſition de cet Ange, il faut mettre ſon ignorance & impertinence. Entre les eſprits bien heureux il y en a qui ſont appellez *plenitude de ſcience:* on les repreſente par des teſtes, pour monſtrer qu'ils ſont tous rẽplis de iugement; & nous les nõmons Intelligences, & Lumieres, pour faire entendre que l'erreur, l'opinion & les tenebres ne les peuuent ſur-

Cherub.

prendre. Iugez ſi on peut mettre dans ce rang vn Genie, qui portant le nom de grand Prince du Ciel, appelle vn Prince de la terre *Monſeigneur*; qui dit, que *ce Prince n'eſt pas Lieutenant du Roy*, eſtant en aage de faire valoir cette qualité qui eſt acquiſe à ſa Naiſſance. On luy reproche *ſon appannage & ſes penſions*; comme ſi les biens, que la nature luy donne, eſtoient deſrobez au Cardinal, qui pretend que tout eſt à luy, meſme l'entretien qui eſt deu & qui a eſté oſté à l'Enfant de la maiſon. On fait alleguer par cet Ange des hiſtoires qui preuuent le contraires de ce qu'il veut confirmer. Il dit, que *Charles VII. fit retirer le Preſident Louuet, lors que la pluſpart des villes de France crierent contre luy.* Elles crient toutes auec la campagne deſolée contre le gouuernement du Cardinal de Richelieu : il ſe doit donc retirer. Mais *le Preſident Louuet ne quita point la partie, que lors que le Comte de Dunois ſon gendre fut contre luy.* Noſtre remede viendroit bien tard, s'il falloit attendre que le Gardinal euſt des filles mariées, & vn beau fils reuolté contre luy : il ſuffit que ſes actions ſoyent condamnées par ſes plus proches. Le Marquis de Brezé, qui luy tient lieu de gendre (en attendant que Madame de Combalet luy en aye donné vn de plus grand eſtoffe) a dit au Roy de Suede, qu'il auoit eſté tenté de tuer le Cardinal, tant il auoit en execration ſon ingratitude enuers la Royne Mere du Roy. Auec pareille ignorance eſt rapportée l'hiſtoire du Dauphin qui fut depuis Louys XI. On dit, *qu'il ne remua iamais rien en Feance durant les dix années de ſon eſloignement.* Pour conuaincre cette fauſſeté, il faut lire nos Hiſtoires; & pour cognoiſtre l'impertinence de l'eſprit folet, il faut peſer ce qu'il dit ſur le rencontre des affaires preſentes; que *le Comte de Dampmartin eut ordre de ſe ſaiſir de la perſonne du Dauphin.* Par la on veut faire entendre, que le Compte de Nanteuil, voiſin de celuy de Dampmartin, autrement le Mareſchal de Schomberg, a vne pareille commiſſion : mais il aura bien de la peine a l'executer; & ſans faute le mauuais Ange du Cardinal n'eſt pas diſcret, lors qu'il deſcouure trop ſon ſecret. Il fait voir auſſi qu'il n'eſt pas bien informé : s'il eſtoit ami de Dieu, il ne luy auroit iamais reuelé, que *Monſieur ſe retire en la Franche Comté, ou va en Prouence, pour prendre retraite en Italie.* Le temps deſcouurira que ſes eſpions n'ont pas bien ſerui le Cardinal, & que Dieu couure beaucoup de choſes au demon du pretendu grand Miniſtre de France, ou que le diable eſt eſprit de menſonge dans la bouche de ſes prophetes, qui prediſent les choſes qu'ils deſirent.

Le Genie demaſqué.

Dan. 10. & 12.

Pag. 3.

Pag. 5.

Pag. 9.

Pag. 13.

Pag. 14.

Ce Genie furieux a conclu ſes boutades par vne ſaillie contre ceux qui ont defendu dans leurs eſcrits la reputation de la Royne

Pag. 15.

Le Genie demasqué.

Mere du Roy, & de Monſieur: il les appelle *parricides*, pour auoir attenté a l'honneur *du ſecond Pere de la France*, qu'on veut faire paſſer pour fille de Preſtre, & pour vn monſtre, en diſant qu'elle a deux Peres. Il dit, que *nous auons allegué des fauſſetez, & mauuaiſes raiſons:* mais il n'en marque pas vne. Il adiouſte, que *Monſieur les deteſtera vn iour*: ſi nous n'eſperons point la recompenſe, pour laquelle nous ne ſeruons pas; nous ne craignons point le blaſme, que nous n'auons point merité. Cet infame Pyton, qui ouure ſa gueule afin qu'on la rempliſſe, qui employe du mauuais encre pour auoir du bon or, qui ſert aux paſſions pour auoir des penſions, ne conſidere pas que les Eſcriuains de la Verité ont abandonné leurs biens pour la defendre, lors que les aduocats du menſonge en acquierent pour debiter l'impoſture. Le chaſtiment, duquel ils menacent les hommes vertueux & courageux, eſt à la porte des laſches corrompus: s'ils croyent, qu'ils ſe mettront à couuert contre la iuſtice des hommes dans les retraites du Cardinal; celuy qui les promet n'y ſera point en ſeureté contre celle de Dieu, lequel enuoyera bien toſt le vray & bon Genie de la France, qui parlera ainſi au Roy:

Grand Prince, puis que la peur ou la corruption des hommes empeſchent, que les cognoiſſances de ce qui ſe paſſe dans voſtre Royaume n'entrent dans voſtre eſprit; Dieu qui cognoiſt voſtre bonne ame, enuoye l'Ange tutelaire de la France, qui eſt auſſi celuy de voſtre perſonne ſacrée, pour vous apporter les lumieres du Ciel. Il vous aduertit, que ſa ſainte Prouidence qui vous aime, qui a imprimé dans les cœurs de vos ſujets le reſpect qu'ils vous portent, qui a ietté la terreur dans l'ame de vos ennemis, & qui vous a donné des auantages ſur eux, eſt ſur le point de retirer ſes graces, ſi vous ne faites retirer celuy qui ruine l'Egliſe ſainte, qui trompe le Souuerain Pontife, qui abuſe de la credulité des Moynes, qui eſt cauſe de la deſolation de l'Europe, & ſur tout de voſtre Royaume; qui a produit le ſcandale de l'empriſonnement de voſtre Mere; qui a priué des alimens celle qui vous a donné la vie, qui a rauy ſon bien a la Vefue de voſtre Pere ſans forme de Iuſtice, qui veut faire mourir voſtre Frere, qui a fait decapiter vn innocent, qui fait languir en diuers cachots trois cens priſonniers, qui a ietté la confuſion dans tous les ordres, a violé toutes les loix de voſtre Eſtat, & qui a degouſté tous vos Alliez: ils ſont ſur le point de s'vnir auec vos ennemis, afin que toutes les forces de l'Europe tombent ſur vos bras, que la pauureté de voſtre peuple ne ſçauroit plus appuyer.

Vous ne pouuez auoir vne parfaite ſanté ny aſſeurance d'vne

longue

longue & heureuſe vie, qu'en rendant les teſmoignages d'honneur & d'amour à voſtre Mere, puis que la recompenſe des années eſt donnée à la vertu de pieté. Ne reiettez pas celuy que la nature a fait voſtre Frere: il eſt voſtre ſemblable hors de la Royauté, & vous tient lieu de Fils, iuſques à ce que la benediction de Dieu, qui eſt retenuë par les mauuais conſeils de voſtre Miniſtre, en aye donné vn à voſtre Mariage, Rendez Iuſtice, ou donnez grace aux accuſez. Reglez vos ſoldats, faites les payer & chaſtier: ils viuent parmi vos ſujets comme barbares: vne grande partie des laboureurs a pris la fuite, pour faire des peuplades dans les pays eſtrangers, ou pour mendier dans les voſtres. Le vray moyen de couper la racine à tous ces maux, eſt d'eſtouffer la guerre, dans laquelle voſtre Conſeiller veut regner, ne deteſtant rien tant que la paix, qui diſſiperoit les broüillars qui couurent ſes vangeances, & ſes pillages. Il vous amuſe par l'eſperance de quelques petites conqueſtes, qui tournent toutes à ſon profit; & il fait deſſein de rendre ce que vous prenez, pour acquerir des amis contre vous, lors qu'il recherchera ſes vieux ennemis pour cõbatre les nouueaux. Ouurez vos yeux & vos oreilles: voyez la miſere de vos peuples, & écoutez la voix de vos anciẽs & fideles ſeruiteurs. Celui qui n'entend qu'vn homme eſt touſiours trompé. Le Conſeiller qui veut eſtre ſeul, eſt aſſeurement vn preſomptueux, & il y a grande apparence que c'eſt vn traiſtre: la modeſtie ne reiette iamais des compagnons, & la fidelité eſt bien aiſe d'auoir des teſmoins de ſes conſeils. Ceux qu'on vous donne ſont plus hazardeux que ſages; il ont, comme les apparitions des mauuais anges, des commencemens agreables, mais leur fin ſera remplie de trouple. Souuenez-vous que vous eſtes Roy pour rendre Iuſtice, & que voſtre peuple ne la peut eſperer de vous, tant que vous la refuſerez à voſtre Mere, & à voſtre Frere. Ceux qui vous engagent à beaucoup de guerres, vous iettent dans la neceſſité de faire vn grand nombre d'Edits qui ruinent vos ſujets. Ie ſçay que voſtre bonne ame en a eu auerſion, & ie ſuis teſmoin de vos ſouſpirs; mais les affaires preſſans vous ont contraint d'y conſentir. N'attendez pas que l'extreme miſere de la France vous face hayr ceux qui en ſont les cauſes; mais arreſtez les deuant que le mal ſoit hors de remede. Ceux qui mettent en pieces voſtre Eſtat, ſeront grands Seigneurs auec vne petite partie de ſon deſbris: mais vous ne ſerez iamais grand Roy, ſi vous ne le gardez tout entier. Vous n'auez point d'autre moyen que la paix, que vous reſtablirez en reſtabliſſant toutes choſes en leurs places; & iuſques à ce qu'elles y ſoient, vous ne verrez que des ſouſleuemens & des guerres ci-

Le Genie demaſqué.

Le Genie demaſqué.

uiles. Eſcoutez des Conſeillers paiſibles : les voſtres ne ſont pas vnis par affection à voſtre ſeruice, mais ils ſont liguez par faction pour ſe maintenir. Dieu vous veut faire regner auec Paix, Iuſtice, & Sageſſe, ſans l'aſſiſtance de cet homme, qui s'eſt imaginé, que la Puiſſance infinie n'a point d'autre inſtrument que la viuacité de ce petit cerueau, plus propre à eſmouuoir qu'à reſoudre: ſon ame eſt abandonnée à toute ſorte de paſſions: l'orgueil l'a aueuglé, & la cholere luy ſert de guide. Il ne vous peut eſtre vtile, n'eſtant point aggreable Dieu; de la grace duquel ſortent toutes les bonnes penſées & actions. Suiuez les ſentimens qu'il vous donne; & croyez celuy, qui par les ordres de ſa ſainte Prouidence à la charge de conſeruer voſtre ame, voſtre corps, & voſtre Royaume. C'eſt le vray & bon Genie de la France, non ce menteur & ce badin lutin, qui a entrepris de faire vne ſotte & meſchante harangue à voſtre Frere.

FIN.

ABREGE' DE LA VIE DV CARDINAL DE RICHELIEV POVR LVY SERVIR D'EPITAPHE.

LA Premiere choſe que ie demande de toy amy Paſſant, eſt la loüange que tu dois à Dieu de ce que tu peux lire en France auec ſeureté ce qui s'enſuit. Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu.

Dans ce petit eſpace eſt enfermé vn mort, qui en ſon viuant ne pouuoit eſtre arreſté par toute la terre. Apres l'auoir eſbranlée, il a voulu donner le mouuement au Cieux, ayant choiſi cette deuiſe inſolente. *Eſprit qui meut les Aſtres.*

Afin que tu cognoiſſes au vray qu'elle a eſté cette Intelligence, ou Eſprit mouuant. Il auoit vne induſtrie agiſſante, mais inquiete, & autant ennemie de ſon propre repos comme de la traquillité publique.

Ceux qui l'ont pratiqué plus familierement ont recognu dans ſon bel eſprit (que pluſieurs ont admiré) vn grand meſlange de folie; que tout le bleſſoit, & rien ne le gueriſſoit, ne pouuant ſouffrir ny ſes biens, ny ſes maux.

Il s'eſt maintenu long-temps non pas tant par la bien veuillance, comme par l'authorité d'vn grand Roy, qu'il a trompé auec beaucoup d'eſtude.

Les bons ſuccez pluſtoſt que les ſages conſeils l'ont faict appeller heureux, n'ayant eſté mal-heureux qu'en ſoy meſme par la ſeule cholere de Dieu, qui l'auoit rendu ſujet a des maladies eſtranges.

Il n'a point ſçeu en quoy conſiſtoit la felicité, l'ayant touſiours cherchée dans l'infelicité d'autruy. Ne s'eſtant jamais perſuadé qu'il fuſt heureux & n'ayant ſçeu faire croire a perſonne qu'il fuſt homme de bien.

Il a eſté tourmenté par l'vn & par l'autre bile, c'eſt a dire: par les deux bourreaux de la vie: ayant ſouffert continuellement les feux de la jaune & les fumées de la noire: Ainſi nous pouuons

Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu.

dire qu'il a senty le premier ce poison qu'il a respandu sur plusieurs.

Il a esté le plus ambitieux de tous ceux qui ont vescu, & le plus couuert auaricieux du monde, estant prodigue des finances du Roy, & chiche des siennes.

S'il a esté cruel à ceux qui l'auoient offencé, Il l'a esté encore d'auantage à ceux ausquels il auoit commencé de faire desplaisir.

Ayant esté enrichy par les bien-faicts de la Royne Mere. Aduancé par ses soins & rendu puissant par son authorité, il luy a raui les bonnes graces du Roy son fils, la liberté, son dot & son doüaire. Apres l'auoir tenuë esloignée douze ans l'a faict mourir à Cologne. Pour ne luy pardonner pas (mesmes apres sa mort) il a faict mespriser ses dernieres volontez, & a laissé pourrir son corps dans la chambre ou elle estoit decedée iusques à ce qu'il l'a suiuie en la mort (mais non en la façon de mourir) cinq mois apres.

Il a violé le respect qu'il deuoit au Frere vnique du Roy, & a voulu perdre sa personne.

Non seulement il a mis la mauuaise intelligence entre l'Enfant & la Mere, & entre les Freres; mais il a voulu faire le mesme entre le Mary & la Femme.

Il a faict decapiter le Mareschal de Marillac contre droict & Iustice. Le Duc de Montmorency par vn droict souuerain, & absolu.

Le Marquis de Cinqmars auec droict & injure, & le Conseiller d'Estat de Thou, auec plus d'iniure que de droict.

Il a escarté, & obligé a la fuite quelques Princes: a empriſonné beaucoup de grands, en a chassé de la Cour vn bon nombre, & a proscrit toutes les personnes qui se pouuoient opposer a ses dessеins, sans auoir espargné les plus vertueuses Princesses & Dames. De sorte que nous pouuons dire que la France, gouuernée deuant son credit auec douceur n'auoit iamais veu tant de rigueurs.

Il a mesprisé & baffoüé les Prelats. A abusé de la generosité de la Noblesse & la renduë roturiere. A deshonoré, & rançonné les Officiers, Et a accablé le menu Peuple.

Il a cassé tous les Priuileges des Prouinces & des Villes, & pour faire regner le pouuoir absolu, Il a osté l'authorité des Cours souueraines, que les Roys ont estably entre eux & leurs sujects, pour faire receuoir & estimer leurs volontez comme justes.

Lors qu'il brusloit son sang par les passions, & consumoit ses esprits par des agitations continuelles, Il mesnageoit encore plus mal la santé du Roy.

Estant soustenu par la puissance de son Maistre, & abusant des richesses d'vn Royaume abondant, Il a perdu vne infinité de fleches

pour fraper vn but qu'il a failly : Mais celuy contre lequel ſon cœur miroit, eſtant contraire a celuy contre lequel ſon bras tiroit, il gagnoit ſelon ſon deſſein ſecret tout ce que la France perdoit. Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu.

Ses proſperitez ſont venuës principalement de quatre cauſes. De l'action continuelle de ſon eſprit. De ſon audace qui entreprenoit tout. De la ſeuerité qu'il exerçoit contre toute ſortes de perſonnes. Et de l'amour que les François ont pour leur Roy.

Il euſt eſté bien-toſt ruiné, ſi entre les eſtrangers quelques-vns euſſent eſté plus aduiſez, & ſi entre quaſi tous les François qui l'ont hay, il euſt rencontré vn ennemy.

Ce qui luy a beaucoup ſerui, eſt de n'auoir point eſté cognu, & qu'on n'a point adjouſté foy à ceux qui le cognoiſſoient.

Il a eſté ſi heureux que les Gentils-hommes & les Soldats en deteſtant ſon gouuernement le conſeruoient, & reſpandoient leur ſang & celuy d'autruy, lors qu'il alliоit le ſien auec le Royal.

Il deuoit perir en cette entrepriſe, qui fut funeſte à Sejanus, s'il n'euſt trouué le moyẽ de faire perir le Genereux Cõte de Soiſſons.

L'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, les Pais-bas, la Lorraine, & la Bourgongne, (mais ſur tout la FRANCE) ne releueront pas dans vn ſiecle les ruïnes que le court paſſage de ſa fortune a fait.

Tirant ſon plus grand plaiſir des miſeres des voiſins, & ſur tout de celles des François, pour arracher les cheueux à ceux là, il a deſchiré les entrailles de ceux cy. Ayant couppé quelques bras & jambes aux Eſtrangers, il a percé le cœur à ſon Pays, lors qu'il a fait la guerre non ſeulement aux hommes, mais aux Loix, & aux bonnes mœurs qui conſeruent la Religion & l'Eſtat.

Le voyage au Rouſſilon n'eſtoit pas tant pour la priſe de Perpignan, cõme pour executer ſon grãd deſſein. Dieu dans quelque tẽps deſcouurira ce myſtere d'iniquité; Il fut renuerſé par ſa maladie, & il euſt eſté ruiné ſi vn jeune imprudent ne ſe fuſt perdu pour le perdre.

La Iuſtice diuine luy pourrit & roidit le bras droict qu'il auoit roidy ſouuent contre le Ciel; & apres luy ſecha la main qui auoit ſigné beaucoup de guerres & d'injuſtices.

Ce qui eſt à deſplorer eſt, que celuy qui ſe ſentoit frappé ne recognoiſſoit pas aſſez d'où luy venoit le coup.

Nous auons ſujet de le croire ainſi; lors qu'en cét eſtat nous l'auons veu plus ardant à la pourſuite de ſes ennemis particuliers.

Nous auons ſçeu auſſi qu'en mourant il a pluſtoſt faict le Politique que le Chreſtien, ayant eſté plus ſoigneux de recommander les ſiens au Roy, que ſon ame à Dieu.

Il n'a pas conſideré qu'en cette derniere action qui couronne ou

Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu.

condamne toutes celles de la vie; l'exẽple de ſa vraye penitẽce nous pouuoit eſtre plus vtile que toutes ſes fauſſes maximes d'Eſtat.

Peu de iours deuant ſa fin il inuenta la Comedie à laquelle il donna le nom d'Europe, ayant fait repreſenter auec vne magnificence Royale tous ces pretendus triomphes, mais ſa maladie ne luy permit pas de voir jouër ce qu'il auoit mieux dreſſé que les comptes qu'il alloit rendre à Dieu.

S'il euſt examiné ſa conſcience, il euſt trouué qu'il auoit perſecuté l'Egliſe eſtant Cardinal: qu'eſtant Preſtre il auoit reſpandu beaucoup de ſang: qu'eſtant Chreſtien il n'auoit iamais pardonné à ceux qui l'auoient offencé: & qu'eſtant homme il ne s'eſtoit pas ſouuenu qu'il eſtoit mortel, lors meſmes que les vers naiſſants dans beaucoup de ſes vlceres, l'aduertiſſoient qu'il auoit vn corps non ſeulement corruptible, mais en partie corrompu.

Ayant durant dix-huict ans couru à la fin qu'il s'eſtoit propoſé, & ayant pris toute ſorte de moyens pour y arriuer, ſans auoir iamais conſulté ny la conſcience, ny l'honneur, ny l'vtilité publique. Ayãt ſacrifié la Religion, l'Eſtat & vne infinité de perſonnes à la conuerſation de sõ credit. Il arriua enfin à la fin commune à tous les hommes par vne mort aſſez douce en apparence, mais venuë trop tard pour ceux qu'il auoit fait paſſer deuant luy.

Il eſt mort à Paris, ou il eſtoit nay cinquante ſept ans & trois mois auparauant.

Abandonnant la France & ſa maiſon, Il taſcha de mettre le feu dans celle-là par la declaration qu'il extorqua contre le frere du Roy, & dans cette cy par ſon Teſtament dicté par vne femme.

Il a fait voir qu'eſtant nay fort pauure, Il ne pouuoit laiſſer des richeſſes immenſes acquiſes en peu de temps, ſans auoir mis la main dans celles du Roy, & de beaucoup de particuliers. Il eſt vray auſſi qu'il auoit deſtruict quaſi toutes les grandes maiſons du Royaume pour releuer la ſienne.

Si la France n'a iamais enrichy homme a l'eſgal de cettuy-cy, on peut dire qu'eſtant aſſez impatiente elle n'a iamais ſouffert ſi long-temps vne tyrannie pareille à la ſienne & que le deſir de la paix a fait qu'elle n'a iamais veu vn mort auec plus de ioye.

Ie crois ſage Paſſant que durant ſa vie tu as caché dans ton cœur les meſmes ſentimens que ſa mort a rendus publics.

Si tu rencontre quelque ignorant qui en doute, ou quelque corrompu qui aſſeure le contraire prie les d'adiouſter foy a celuy qui a tiré tout cecy de ſes ſecrets, & veritables cognoiſſances.

Il deſire que tous les hommes ſe perſuadent, que la moindre bon-

té doit eſtre plus eſtimée que la plus releuée authorité, & qu'il ne faut point faire eſtat de la grande mais de la bonne reputation.

Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu.

Confondre beaucoup de choſes n'eſt pas faire des grandes choſes, empeſcher qu'elles ne ſe confondent eſt beaucoup faire, & les deſmeſler quand elles ſont confuſes eſt tout faire.

Le menu peuple prend pour des vertus les crimes heureux; mais il n'y a point de plus grand malheur que d'eſtre heureux en faiſant le mal, parce que cette fauſſe felicité nous fait perdre la veritable.

RICHELIEV, grand ouurier de toutes ſorte d'artifices, a trompé pluſieurs perſonnes durant vn moment; mais peut eſtre qu'il s'eſt trompé ſoy-meſme eternellement, dans les mauuaiſes penſées qu'il a eu de l'Eternité.

Helas! il ne deſmeſlera pas tout ce qu'il a embraſſé, ayant creu que la paix qui ne s'accordoit point auec ſon naturel, eſtoit ennemie de ſa fortune: Et de la ſont ſortis tous les maux, qui ont affligé la Chreſtienté durant ſon credit.

Priez Dieu, qu'il ne recherche point auec rigueur celuy qui auoit beſoin de grandes miſericordes, pour effacer vn grand nombre de grands crimes.

Penſez ſerieuſement, que tout ce qui paſſe en vn inſtant n'eſt rien. Seneque. *Pas vn de ceux que nous voyons veſtus d'eſcarlate n'eſt heureux pour cela, non plus que les Comediens qui ſur le Theatre portent le Sceptre & l'habit Royal: Apres qu'ils ont marché auec orgueil, releuez ſur des patins, au ſortir de là on les deſchauſſe, & ils retournent à leur taille ordinaire.*

Nous pouuons adjouſter, que celuy, qui eſtoit vn grand feu, eſt maintenant vn peu de cendrés; & que l'eſclair, qui esbloüiſſoit nos yeux, n'eſt à preſent qu'vne vapeur puante à noſtre nez.

Dieu vueille, qu'il n'aye point eſté vn flambeau à ſoy-meſme, ayant embrazé toute la Chreſtienté. Elle eſpere maintenant que ſes feux s'eſteindront, celuy qui les allumoit eſtant eſtouffé.

Encore que ie t'aye arreſté aſſez long-temps, Amy paſſant, ie te ſupplie de croire que ie n'ay pas tout dit.

Ie t'exhorterois de faire priere à Dieu qu'il luy donne la paix, ſi ie ne craignois de luy procurer du deſplaiſir en le priant de luy deſirer ce qu'il hayſſoit par deſſus toutes choſes. Ne laiſſe pas pourtant de la demander pour luy, puiſque Dieu t'oblige à aymer tes ennemis: Si la paix que tu luy ſouhaitteras n'arriue point iuſques à luy elle reuiendra à toy. *Luc.* 10. Ainſi le commande IESVS CHRIST, en qui ie te conſeille de viure pacifique ſi tu veux mourir paiſiblement en luy. A Dieu.

FIN.

RESPONSE A LA SECONDE LETTRE QVE BALSAC A FAICT IMPRIMER AVEC SON PRINCE.

BALSAC, La haine ne me pouſſera iamais à meſdire de toy, ny l'enuie à te dire la verité: mais la charité Chreſtiēne me portera touſiours à deſirer, que tu ſois auſſi ſage Eſcriuain comme tu veux & crois eſtre agreable. L'amour propre, l'ignorance & la flatterie t'ont perſuadé, que l'eſprit & le iugement eſtoient vne meſme choſe. On voit bien que tu es entre les mains de ces mauuais conſeillers, & que tu n'as point d'autres miniſtres de l'eſtat de ton ame, & de ta reputation, que ces trois infideles. Pour eſcrire en homme, & pour les hōmes, il faut reietter le ſtile que les anciens Critiques ont appellé *Meretricius*: les Sages l'ont banni des Republiques, comme la cauſe & l'effect de la corruption de la ieuneſſe: les mieux ſenſez ont iugé qu'on deuoit employer plus de temps & d'eſtude pour choiſir les choſes, qu'a trier les mots pour les expliquer. Vn Peintre eſt plus eſtimé pour le trait que pour le colori. Vne belle femme peut eſtre deſbauchée, ou puante, ou folle. Qui cauſe mieux que les Courtiſanes de Veniſe, qui ont acquis l'intelligence des langues en

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

perdant leur honneur ? Nous auons veu à Paris vne miſerable vagabonde, qui ſe diſoit fille du feu Roy, & d'vne Princeſſe : elle racontoit ſes auantures imaginaires de ſi bonne grace, & en ſi beaux termes, qu'ils rauiſſoient tous ceux qui l'eſcoutoient : elle ne laiſſoit pas d'eſtre menteuſe, & pauure. Le Herti des petites maiſons eſt vn excellent maiſtre d'eſcriture, il forme fort bien les lettres, mais ce qu'il eſcrit n'a point de ſens. Tu perds tant de temps pour adoucir ton ouurage, & pour chercher des rencontres curieux, qu'il ne te reſte point de loiſir pour prendre garde à ce que tu eſcrits ; & faiſant vn procez verbal ſur vne particule, tu faits le procez à ta reputation. La langue begaie en vn yurongne, apres que ſon cerueau eſt eſbranlé : ainſi les eſcrits ne diſent rien en deſordre, qu'apres celuy de l'ame de l'eſcriuain.

Tu veux faire dire : Balſac a des belles penſées, mais ces penſées ne ſont ny veritez ny raiſons ; & celuy qui les lit, ne ſçauroit deuenir ny plus ſage, ny meilleur, ny plus ſçauant. Ceux qui ſe meſlent de faire des liures, quoy qu'impertinens, ont tous les ſectateurs & diſciples. Les tiens ſont ſemblables à ces petits enfans, qui reçoiuent des empoulles d'eau & de ſauon : elles paroiſſent de diuerſes couleurs en ſortant du tuyau, & ne laiſſent en la main qui les rompt, en les voulant prendre, qu'vn peu de ſale humidité. Les premiers hommes qui virent l'arc au Ciel, croyoient que c'eſtoit vn pont azuré ; ils recognurent apres que ces apparences eſtoient faites & defaites par le ſoleil, & que c'eſtoit vn beau menſonge. Les bonnes gens de village qui voyent vne grande quantité & diuerſité de marmouſets, que certains Allemans font paſſer auec des reſſorts cachez, s'imaginent qu'on leur enchante les yeux, iuſques à ce qu'ils ont cognu le ſecret qui leur fait regretter le temps, & l'argent qu'ils ont perdu pour contenter leur curioſité. Il eſt vray, que tes eſcrits peuuent piper pour la premiere fois les eſprits communs des ieunes gens. On voit en l'Alchimie les rencontres & paſſages des metaux qui amuſent les ſouffleurs : & en tes œuures, ſelon la diuerſité des ſuiets, on remarque des gentils traits ; mais c'eſt en vain qu'on attend l'or de la ſageſſe, ou de quelque cognoiſſance releuée. I'ay pitié de toy, parce que ie ſçay bien que tu ne faits rien ſans grand trauail ; que ton ame ſterile ne produit que par endroits, auec vn extreme ſoin ; & que tout ce que tu peux faire, eſt de polir vne periode dans vn iour. Ce qui te rend plus coulpable, eſt, que tu employes beaucoup d'heures pour faire de ſang froid vne ſottiſe, là où les autres Eſcriuains de Monſieur le Cardinal en ont fait dans la chaleur de leur zele vne centaine à la fois. Les femmes de cham-

bre des Dames, qui ſont vn peu vaines, ont gaigné leur iournée, lors qu'elles ont coiffé leur Maiſtreſſe, & ont trauaillé toute la matinée a friſer & paſſer vn cheueu apres l'autre, ou à dreſſer les parterres & compartimens d'vne garcete. Tu adiuſtes & agences auec grand' eſtude tes paroles, & tu perds vn iour pour loger vne conionction ou propoſition : & apres tout cela tes libelles ſont des ieunes mignons, qui ont les cheueux mieux faits que la teſte. Voyons nous rien de mieux tiré & auec plus de proportion que les toiles d'aragne ? ce n'eſt que l'ouurage d'vne ſale beſtion, qui le fait pour prendre des mouches. Ie ne te feray point de tort, ny à tes admirateurs, lors que ie te compareray auec eux à des petites beſtes ; & que diray, qu'vn liure rempli de ce que vous appellez *belles penſées*, eſt vn iardin tout couuert de pauots tres-beaux & tres-bigarres en leurs couleurs, mais qui ſont tous puants. C'eſt vn grand dommage d'auoir gaſté tant d'or pour faire des idoles, d'auoir peint auec tant d'artifice vn verre fragile, d'auoir adiouſté vn riche ornement à vne boüe cuitte ; bref, d'auoir perdu tant de belles paroles, pour faire vn ſi vilain diſcours. Employer des mots choiſis dans des libelles diffamatoires, eſt faire profeſſion de bien eſcrire, & de mal viure.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Nous attendions la naiſſance de ce Prince, que Balſac vouloit faire croire deuoir eſtre autant agreable comme ſeroit vn Dauphin. Il y a long-temps qu'on nous fait eſperer la fin de ce trauail : on diſoit qu'il ſeroit la derniere piece de l'embelliſſement du monde, & la mort de tous les liures, excepté de la Bible que Balſac faiſoit ſemblant de vouloir reſpecter. Cét enfant a eſté autant de temps dans le ventre de ſa mere, que celuy de la ville de Sens qui ſe petrifia, & qu'on tira auec eſtonnement, apres la mort de cette pauure femme qui le porta dix ans.

Balſac a autant gardé le ſien, qui a fait mourir celuy qui luy a donné la vie, lors qu'il a rué ſon honneur, & a eſté ſupprimé par la cenſure des Docteurs, & ſentence des Iuges vn mois apres ſa naiſſance. Nous auons veu vne piece, qui deuoit eſtre tres-releuée & tres-ſerieuſe, commencer par vne baſſe & ridicule inuention de Roman, par les deſcriptions des peupliers & des grenoüilles des riuages de la Charante, & par le bonnet bleu d'vn Flamand, qui eſt le premier perſonnage de ta comedie. Cela nous fait voir, que l'auteur n'eſt pas ſeulement extrauagant dans l'election des choſes qu'il dit, mais encore des acteurs qu'il fait monter ſur ſon theatre. I'ay eſté ſcandaliſé en voyant ces impertinences logées apres le pourtrait d'vn grand Roy : & n'euſt eſté que l'aduertiſſement au lecteur m'auoit inſtruit du deſſein de l'ouurier, i'euſſe creu en liſant à l'entrée l'exacte

Reſponſe à la lettre de Balſac.

deſcription des ſaiſons de l'année, que le Prince de Balſac deuoit eſtre le ſoleil qui les fait.

Apres auoir examiné l'ouurage tout entier, i'ay dit en moy-meſme: Eſt il bien ſorti de l'inuention, & parti de la main de ce Roy d'elegance Françoiſe, de cet excellent raffineur de paroles, de ce reſueur melancholique, qui eſt ſi paſle apres auoir brulé ſon ſang en choiſiſſant vn mot, en poliſſant vne phraſe, en donnant la quarrure & cadance à vne periode; qui n'eſcrit rien pour regler nos mœurs, & inſtruire nos eſprits, mais pour nous faire dire qu'il a bien eſcrit? Failloit-il ſe bannir du monde, & chercher les ſolitudes pour rentrer dans la Cour, en conduiſant cet Orſat tant leché, & emuſelé d'or & portant entre ſes bras ce petit More emmailloté de broderies? Sans faute ce Roy des Eſcriuains du temps n'eſt que leur Roy d'armes: ſon ſceptre n'eſt que de bois doré, & ſa cotte ne paſſe pas ſon genoüil. Ce Monarque qu'il veut d'eſcrire, n'eſt pas ce grand Roy LOVYS XIII. incomparable en pieté, bonté, prudence, courage & iuſtice. Balſac a emprunté ſon nom, comme font les ſergeants de peur d'eſtre batus: il ne ſe contente pas de vouloir vendre a S. M. des paroles fardées, mais il luy voudroit debiter, s'il pouuoit, des vices fardez: ſon impieté & ſa folie vont ſi auant, qu'il deſire de nous perſuader, que des crimes nouueaux ſont des vertus qui auoient eſté incognuës. A Dieu ne plaiſe, que noſtre Roy ſoit tel que ce mauuais Peintre pour le naturel nous le depeint. Nous ne voyons, dans le pourtrait qu'il nous preſente, aucun trait ny de ſon ame, ny de ſes vertus: & comme nous n'aduoüerons point, que le Prince de Balſac aye eſté tiré ſur l'original du Roy, nous ſerions auſſi tres marris que S. M. fut formée ſur le modele de cet ouurier, qui nous a voulu faire vn Roy à la mode du Cardinal de Richelieu. Il eſt certain que tu luy as demandé le patron, ſur lequel il voudroit que ſon Maiſtre ſe reglaſt: & c'eſt luy qui t'a fait eſcrire, *que le Prince Parfait* (comme ce bon Seigneur le deſire) *doit garder cette maxime: Sur vn ſimple ſoupçon, ſur vne legere defiance, ſur vn ſonge qu'aura fait le Prince, pourquoy ne luy ſera il pas permis de s'aſſeurer de ſes ſujets factieux, & de ſe ſoulager l'eſprit en leur donnant pour peine leur propre repos?* Voy-là vne leçon pour vn tyran voy-là ce que le Cardinal practique, & que le Roy n'entend pas. On inuente des crimes, pour le porter à conſentir à l'empriſonnement ou exil de quelqu'vn, duquel le Cardinal *a eu vn leger ſoupçon*; ou qui a eſté ſi mal heureux, que ſon eſpece s'eſt preſentée horrible à ſon imagination dans vn de ces eſpouuentables ſonges d'Appollodore, qui luy ſont aſſez ordinaires. Sur ces apprehenſions, ou malicieuſes ou foles, on oſte la liberté à ceux qui pourriſſent dans les priſons, qui

Pag. 200. & 201.

laiſſent des familles deſolées, qui ſont des-honnorez comme criminels, & qui voyent leurs biens emportez, diuiſez, diſſipez; eſtans comme le duc atachez auec des longes ſur vne perche, il n'y a pas vn oyſeau qui ne leur arrache vne plume. Apres auoir fait les ſonges regles de la Iuſtice; & maiſtres de la vie & reputation des hommes, tu adiouſtes vne doctrine plus eſtrange: *Ne vaut-il pas mieux empeſcher les innocens de faillir, que d'eſtre reduit à cette triſte neceſsité de condamner les coulpables?* Par cette regle il faut tuer les enfans, pour empeſcher qu'ils ne deuiennent pecheurs. S'il n'y a point d'homme de bien qui ne puiſſe faire vne faute, & la fidelité duquel ne courre le hazard d'eſtre legerement ſuſpecte, parce qu'il eſt homme, c'eſt à dire changeant, ou qui ne ſoit ſujet à vn mauuais office, ou à ſe rencontrer par mal heur dans le ſonge du Prince, qui ſera celuy qui pourra eſtre en ſeureté? Tu feras le Souuerain non ſeulement iniuſte, mais inſenſé, & le reduiras à ce faire la barbe auec vn tiſon, ou à tirer l'eſchele apres qu'il ſera monté en ſa chambre. Eſtudie toy à bien dire, prepare des apologies, donne la peine à tes compagnons de ſouſtenir ton parti; tu ne feras iamais receuoir ces opinions pour Chreſtiennes & humaines par vn Roy tres-Chreſtien, qui eſt Prince d'vne nation, laquelle a touſiours eſté, & veut eſtre conduite par la douceur. Reſponce à la lettre de Baſſac.

De meſme & plus dangereuſe conſequence eſt ce que tu dis; *que les Princes peuuent preuenir le danger de leur vie par la mort de ceux qui leur ſont ſuſpects*, tu adiouſtes, *que c'eſt vne excuſable ſeuerité, & vn effect de la prudence, qui penetre dans les penſées & ſecretes des hommes.* Par cette doctrine tu approuues les maſſacres, qu'il ſemble que tu deteſte en vn autre endroit; ayant trouué à redire à ce qui arriua ſous Charles IX. qui deuroit eſtre iuſte, ſi ton ſentiment eſtoit vne loy. Mais comment ſe peut-il accorder auec ce que tu as eſcrit en la page 97? où apres auoir reietté la nouuelle Theologie, tu dis, *qu'on laiſſe crier la vieille dans les eſcoles, & dans les chaires des predicateurs, où elle enſeigne qu'vn petit mal eſt defendu, quand il en deuroit naiſtre vn grand bien. Que ſi le monde ne ſe peut conſeruer que par vn peché, elle eſt d'aduis qu'on le laiſſe perdre.* Il me ſemble que ce diſcours Chreſtien, tiré de ſaint Paul, deuroit retenir celuy que tu as fait apres; qu'vn ſonge creux peut faire empriſonner l'innocence, & vn petit ſoupçon tuer vn ou pluſieurs hommes pour le ſalut du Prince ou du public. On les peut conſeruer par des voyes plus ſeueres & plus ſaintes que celles là, Les Souuerains ont la Iuſtice contre les indices des attentats, ou rebellions: il ne leur eſt pas loiſible de faire maſſacrer perſonne, s'il ne reſiſte à la iuſte puiſſance, ny d'empriſonner, pour vn ſonge; autrement nous deuons prier

Pag. 200. & 201.

La ſaint Barthelemi.

Pag. 97.

Rom. 3.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Dieu, comme faiſoient les Indiens dans Philoſtrate, qu'il enuoye des bons ſonges à nos Roys, ou deſirer qu'il ne nous cognoiſſent pas, de peur de nous rencontrer dans les fantoſmes de leur ſommeil, ou dans les reſueries de leur maladies.

Page. 117.

Tu iugeras, ſi le Roy ſuiuant tes preceptes peut garder cette pureté de conſcience, que tu loges à vn ſi haut point de perfection, que tu as oſé dire, ſans reuelation, *qu'humainement parlant, & dans la rigueur de noſtre iuſtice, s'il ne ſe calomnie ſoy meſme en la confeſſion, il ne peut s'accuſer de mal faire: qu'il a conſerué pure & entiere l'innocence iuſques icy qu'il a receu de ſon Bapteſme: mais en effect il ſe laue bien ſouuent pour ſe rafraichir, non pas pour ſe nettoyer; & prend des remedes pour ſe confirmer en ſanté, non pas pour ſe guarir.* Tu ne ſçais donc pas, que ſi c'eſt vn ſacrilege de taire auec malice ſon peché, c'eſt vn crime, ou vne ſottiſe: de s'accuſer de celuy qu'on n'a pas fait. S. M. n'ayant iamais offensé Dieu, n'a iamais eu l'abſolution, ſi elle ne s'eſt chargée de ce qu'elle n'a point commis. *Le iuſte tombe ſept fois le iour, & ſe releue.* L'innocence telle que tu la deſcrits, n'eſt que dans la foibleſſe des années ou de l'eſprit: l'infirmité de la nature produit ces deux là; la grace en a donné vne plus releuée à la ſainte Vierge, & à ſaint Iean Baptiſte; les Apoſtres la receurent auſſi auec le ſaint Eſprit. Tu faits du Sacrement de Penitence vn bain delicieux de * Deſpos, ou de Precontat, non du Sang du Fils de Dieu qui nous eſt neceſſaire, parce que *tous ont peché, & ont beſoin de ſa gloire*, laquelle paroiſt en la miſericorde qu'il exerce en nous pardonnant. Nous le loüons & beniſſons, de ce qu'il a fait vn rare preſent d'vne bonne ame à noſtre Prince, & qu'il l'aſſiſte de beaucoup de benedictions pour l'empeſcher de l'offenſer; & iugeons, par ton diſcours, que le Roy eſtant innocent iuſques au point que tu le repreſentes, tu confirmes ce que nous auons touſiours creu, que S. M. n'a iamais ſceu l'empriſonnement de la Royne ſa bonne Mere, qui ne l'a point offensé ny ſon Eſtat: qu'il ignore qu'elle ſoit priuée de ſes biens, ſans forme de Iuſtice, ſans ſaiſie, ny condemnation; qu'on aye fait ſon inuentaire deuant ſa mort, qu'on luy refuſe les alimens, qu'on l'aye calomniée par des libelles diffamatoires: qu'on aye donné vn priuilege à tes eſcrits, qui rendent ſa Naiſſance infame, & publient des impoſtures, qui ſont criminels ceux qui les liront auec autre eſprit que d'execration. Il faut aduoüer, pour conſeruer la vertu & reputation du Roy, & mettre S. M. hors de la neceſſité de ſe confeſſer, que le Cardinal employe autant d'eſtude à cacher à ſon Maiſtre ce qui ſe paſſe dans les deſplaiſirs de la Royne ſa Mere, & miſere de ſon pauure peuple, comme tu prens de peine pour adoucir tes paroles, & à inuenter des hyperboles impies & extrauagantes.

Prou. 24.

* Deux Chirurgiens renommez en la Cour de France.

Rom. 3.

Ie ne m'eſtonne plus de ta mauuaiſe conduite, ayant recogneu que ton deſſein n'a eſté que de plaire à celuy duquel tu as attendu ta principale recompenſe; & qui pour t'obliger à dreſſer vn Prince ſelon ſa fantaſie, t'a recommandé quatre choſes. La premiere, de taſcher de faire paſſer pour regles de Iuſtice, les maximes de ſa cruauté & de ſon inquiſition d'Eſtat, qui luy ouurent le chemin à l'vſurpation, ou diſſipation qu'il veut faire. La ſeconde, de corner la guerre contre les Eſpagnols & les Italiens, de monſtrer leur impuiſſance, d'inuiter tous les Princes & Republiques à la ruine de la Maiſon d'Auſtriche: tu n'as pas l'eſprit de voir que cela ſert de pretexte à celuy qui veut affoiblir le Royaume dans les efforts des conqueſtes eſtrãgeres, pour auoir meilleur marché de celle de la France. En troiſieſme lieu, il a voulu eſtre loüé par ta deſbauchée, qui courra par tout le monde, & ſera trouuée belle par tous ceux qui eſtimeront ſon viſage par ſon fard, & ſa taille par ſon habit. Comme tu ne manqueras pas d'approbateurs (parce qu'il y a aſſez de perſonnes qui iugent des choſes par les paroles) tu en trouueras auſſi, apres le * Pere Goulu & le Pere André, qui feront voir ton ignorance, tes larrecins plagiaires, ta preſomption; & ſur tout ton impieté, qui t'a fait prendre parti auec Machiauel, qui eſt le ſeul auteur que tu as choiſi pour ton Maiſtre, ayant traité d'eſcoliers tous les autres.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

* *Deux Religieux Feuillans qui ont eſcrit contre Balſac.*

En quatrieſme lieu, pour contenter ce grand Cardinal, & cet excellent Miniſtre (qui ſeroit Archiminiſtre des pretendus reformez, s'il n'auoient reietté la Hierarchie (il a fallu blaſmer la Royne Mere du Roy, & atacher à la fin de ton ouurage vne queuë de ſcorpion, ou donner au deſſert le poiſon qui eſt dans ta ſeconde lettre. Celuy qui t'employe, ayant par vn iuſte iugement de Dieu perdu, auec la recognoiſſance, la conſcience, a touſiours ſon peché deuant les yeux; non pas pour s'en repentir comme Dauid, mais pour entrer en furie comme Saul. Ta harpe le charme, & appaiſe en quelque façon ſa melancholie. Apres luy auoir chanté des loüanges puantes, tu te iettes tout à coup ſur l'inuectiue horrible contre la Royne Mere de ce grand Prince, que tu as exalté au meſme temps, que tu as abaiſsé ſa Naiſſance, & que tu as meldit de tous les Monarques anciens & nouueaux, noſtres & eſtrangers, pour mettre ton grand Cardinal par deſſus leurs teſtes, que tu eſtimes foles ou vicieuſes. Nous ſerions bien mal-heureux, ſi noſtre Roy ne pouuoit eſtre tenu pour ſage & vertueux, ſi toutes les nations, & meſmes la noſtre, n'auoient eu que des Princes inſenſez & meſchans. Tu as eu tant d'apprehẽſion, que la gloire de HENRY le Grand ne fiſt tort à celle du Roy ſon Fils, que tu as fait difficulté d'eſtimer ſon Pere digne d'eternelle memoire, & ie ne ſçay ſi tu le prendras pour vn de ces

I. Reg. 16. Pag. 168. & 182.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

deux Roys moins imparfaits, & aucunement paſſables, que tu trouues dans nos trois * Races. Mais c'eſt ſans doute que ſon mal-heur a porté, qu'il n'a point eu de Cardinal de Richelieu pour Conſeiller, ny de Balſac pour Eſcriuain. Ce que ie trouue plus eſtrange, eſt, que ce Prince clement & genereux nous ayant eſté rauy par vn execrable parricide, * de la meſme ville, qui a porté ce monſtre, en ſoit ſorti vn autre pour aſſaſſiner la reputation de ſa Vefue.

* Pag 99. *Le feu. Roy eſtoit grand; mais ce n'eſt pas par luy que Dieu a voulu faire des choſes grandes.*

Pour te monſtrer que tu as perdu la memoire auec la probité, ie te prieray de te ſouuenir, que dans ton Prince, apres auoir blaſmé la ſuperſtition des Eſpagnols, *qui croyent* (comme tu dis) *certaines propheties qui leur promettent l'Empire du monde*, tu reiettes toutes les predictions, pour en faire valoir vne d'vn ſainct homme, qui eſt le premier de ton Kalendrier; c'eſt Nicolas Machiauel, par lequel tu fais predire à Laurens de Medicis Duc d'Vrbin, *que la miſerable Italie eſperoit de ſa maiſon quelqu'vn qui la deliuraſt.* Tu dis, *qu'infailliblement l'eſprit de Dieu, qui luy dictoit ces paroles, voyoit de loing le Mariage de* HENRY *le Grand, & entendoit parler de* LOVYS *le Iuſte*, Paſſe pour l'application, ſans nous arreſter à examiner ſi la Royne Mere du Roy eſt deſcenduë de ce Duc, & marquer ton ignorance, ou ſi l'eſprit de Dieu eſtoit familier à vn impie. Ie pourrois dire, que ſi tu prens cette caiollerie pour vn oracle, tu dois grandement eſtimer la Princeſſe, qui a porté & conſerué le Roy qui doit accomplir la Prophetie. Il eſt vray, que les actions que S. M. a deſia fait, ſon courage & ſa puiſſance nous donnent plus de ſujet de bien eſperer de ſes deſſeins, que la lettre de Meſſer Nicolo, l'interpretation de Balſac, & la conduite du Cardinal. Mais ſi tu iuges, que ce bon heur vient au Roy du coſté de la Royne ſa Mere, pourquoy en meſme temps que tu trouues cette benediction dans la Naiſſance du Roy, la veux tu rendre vile & abiecte, pour plaire à celuy, qui s'imagine qu'on le fera paſſer pour fol & vicieux, ſi la Royne Mere du Roy eſt recognuë pour eſtre ſage & vertueuſe? Pourquoy dis-tu au Cardinal: *Vous endurez pour la Iuſtice; & voſtre cauſe eſt celle du Roy & de l'Eſtat?* De grace monſtre nous, ce qu'endure celuy qui fait ſouffrir non ſeulement la France, mais toute la Chreſtienté, ſi ce n'eſt le contre-coup de ſa malice, ou qu'il ſe charge de plus d'affaires & de biens que ſa foibleſſe n'en peut porter. Tu veux faire croire, que la Royne Mere du Roy fait le mal qu'elle reçoit, & que Monſieur vous perſecute en ſe retirant. Où eſt le ſujet du martyre pour la Iuſtice; duquel tu faits ſi bon marché, lors que tu dis, *que le Roy en chaſſant les Anglois a autant merité que les martyrs.* C'eſt vne ſaillie de folie qui approche de l'impieté, apres que l'Euangile a dit, *que la plus grande charité eſt de perdre la vie pour la querelle & l'amour de Dieu.* Si la *cauſe du*

Pag. 391. Pag. 106. Iean 15.

Cardi-

Cardinal eſt celle du Roy & de l'Eſtat; il faut que celle de la Royne Mere du Roy, que tu tiens pour eſtre contraire, ne le ſoit pas. Il me ſemble pourtant que le Cardinal n'a pas ſauué le Roy, & la France, durant la minorité; & que Sa M. peut trouuer d'auſſi fortes affaictions & ſages conſeils en ſa Mere, qu'en ſon ſeruiteur. Tu le veux rendre plus neceſſaire à la France que Dieu & le Roy: tu taſches de prouuer que la Toute-puiſſance n'en peut faire vn ſemblable; & que la ſageſſe d'vn Prince, apres trente ans d'aage, ne ſe peut paſſer d'vn Conſeiller, ou en dreſſer vn à ſa fantaſie, ou diſcerner vn bon aduis d'auec vn mauuais: c'eſt bien accourcir le bras de Dieu, & l'eſprit du Roy. Reſponſe à la lettre de Balſac.

Tu pourſuis: *Si vous auez de la douleur de n'eſtre point agreable à vne grande Princeſſe, pour le moins vous n'auez point de remors de luy auoir eſté infidele.* Si le Cardinal n'a point de douleur, il n'a point de ſentiment: s'il n'a point de remors (comme tu dis) il a perdu la conſcience.

Tu aſſeures, que *la priſe de la Rochelle, & le ſecours de Caſal*, plus châtez à la loüange du Cardinal que du Roy, *ſont les ſeuls crimes qui l'ont rendu coulpable, & que l'eſclat de ce qu'il a fait au dehors, n'ayant peu eſtre ſupporté à la Cour, les eſtrangers ſont venus ſe meſler dans cette ialouſie domeſtique, & eſſayer de perdre celuy qu'ils ne pouuoient pas gaigner.* Nous te voudriõs prier de t'expliquer ſur cette ialouſie domeſtique. Es tu ſi fol de croire que la Royne Mere du Roy aye eſté enuieuſe de la gloire de sõ Enfãt, ou de l'hõneur qu'a peu acquerir en le ſeruãt celuy qu'elle a donné, & duquel elle auoit reſpondu iuſques à ce que la vanité l'a changé, & que l'auarice l'a corrompu? Les conſeils de la Royne Mere du Roy, & ſes ſoins, ſont entre les cauſes principales de la priſe de la Rochelle: le Cardinal ſçait qu'elle y a plus cõtribué à Paris, que luy n'a fait dãs le cãp: elle agiſſoit & dedãs & dehors, pour auãcer tout ce qui pouuoit aider, & pour deſtourner tout ce qui auroit troublé cette entrepriſe. Apres le Roy elle y a la meilleure part, outre celle qu'elle prend comme tres-bonne Mere dans les triomphes de ſon Enfant, n'ayant plus de Mari qui luy apporte des lauriers, & des palmes. Il eſt vray, qu'elle eſt faſchée que le Cardinal les arrache au Fils & à la Mere; ne laiſſant au Roy dans tes eſcrits & dans ceux de tes compagnons, que ce qu'il meſpriſe; & reiettant ſur la Royne toute l'infamie des fautes qu'il a fait. Il ne manquera pas de dire qu'elle ſeule arreſte le cours des victoires & proſperitez de S. M. qu'elle a empeſché la conqueſte d'Allemagne, & a raui au Roy la Couronne Imperiale. Voy-là les artifices auec leſquels le Cardinal penſe couurir ſon ambition, qui a eſmeu plus d'affaires que ſa foibleſſe n'en peut conduire; & qui a l'eſprit ſemblable à ces foyes, qui font beaucoup plus

Reſponſe à la lettre de Balſac.

de ſang que la chaleur naturelle n'en peut regir.

Voicy vne autre faillie de ton eſprit: *La credulité de la meilleure Royne du monde à ſeruir d'inſtrument à la malice de nos ennemis; & la priere qu'elle fit au Roy de vous eſloigner de ſes affaires, ne fut pas tant vn effect de ſon indignation contre vous, que le premier coup de la coniuration qui s'eſtoit formée contre la France & qu'on luy auoit deguiſée ſous vn voile de deuotion, afin qu'elle creuſt meriter en vous ruinant.* Sauf voſtre correction, Monſieur de Balſac, vous auez entaſſé dans cette periode trois impoſtures. La premiere eſt, que la Royne a ſerui d'inſtrument aux ennemis de l'Eſtat; & que les plaintes, qu'elle fit au Roy contre le Cardinal, *furent vn effect de conſpiration eſtrangere.* La Royne n'a iamais eu intelligence auec ceux qui ſont mal affectionnez à la France, ny pour tromper le Roy, ny pour eſtre trompée ſous quelque pretexte que ce ſoit: les vertueuſes Meres ne trompent point leurs Enfans, & les Princeſſes aduiſées ne ſe laiſſent point tromper. La credulité ſeroit vn teſmoignage de foibleſſe en la femme, & la coniuration de malice en la mere. Il n'eſt rien entré dans ſon eſprit contre le Cardinal, que par ſes yeux; ſes actions l'ont deſtrompée, ſon inſolence l'a porté a parler; la neceſſité de ſes affaires, & les iuſtes deſplaiſirs de ſes ſeruiteurs, à luy oſter la conduite de ſa maiſon. Le crime qu'on veut impoſer a la Royne, eſt feint par occaſion, & vne recrimination ſans preuue. Si le Cardinal l'auoit recogneu, il n'y auoit point de reſpect qui le deut empeſcher de le declarer, & de ſatisfaire à ſon ſerment; qui n'a eſgard à perſonne, quand il s'agit du ſeruice du Roy. Mais ſon Eminence veut faire croire, que celuy trahit l'Eſtat, qui ne luy laiſſe point gouuerner ſon eſprit, & ſa maiſon: ſi on recule ſes eſpions, & qu'on ſe deliure de ſa tyrannie, on deuient auſſi toſt ennemi du Royaume. Si on n'eſt plus cette bonne Maiſtreſſe, qui donne trop liberalement; on eſt vne mauuaiſe Mere, qui veut perdre ſon Enfant. Si on parle librement de la ruine de la France, on deuient Eſpagnol; & ceux qui veulent perſuader que les Eſpagnols ne deſirent que noſtre perte, on dit que les Eſpagnols font deſcouurir nos defauts par la Royne. Ces diſcours s'accordent auſſi mal comme d'eſtre Cardinal, Admiral, & General d'armée.

La ſeconde menterie que tu as dit en cet endroit, eſt, *que la Royne pria le Roy d'eſloigner le Cardinal*: ce qui eſt tres-faux, ſauf la correction de ceux qui liront cet eſcrit. La Royne qui merite plus de creance que le Cardinal, a aſſeurer qu'elle ne parla iamais au Roy de chaſſer le Cardinal, ny de luy oſter la cognoiſſance de ſes affaires: elle luy diſt ſeulement qu'elle ne s'en vouloit point ſeruir, ny des ſes pa-

rens ; par leſquels elle eſtoit aſſiegée ; mais que s'il plaiſoit au Roy de le conſeruer pour ſes affaires, elle le verroit, auec ſes autres Miniſtres, dans les conſeils & ailleurs, ſi le bien de ſon ſeruice le requeroit. Il eſt vray, que depuis que les violences ont eſté faites, & que les perfidies ont eſté recognuës, la Royne a parlé & eſcrit autrement : elle a iugé qu'il luy eſtoit impoſſible de trouuer la ſeureté qu'elle deſire, & le contentement qu'elle merite aupres du Roy, que par l'eſloignement de celuy que la Iuſtice ne peut ſouffrir dans l'auctoriré de tout prendre, ny la Prudence dans la puiſſance de tout entreprendre. Ne cognoiſtre pas le peril, ſeroit eſtre beſte ; & ne le fuir pas, ſeroit eſtre bois ou pierre. Ne dis pas *que ſous pretexte de pieté la Royne a eſté ſurprisé*. Il n'y a point de Princeſſe au mõde, qui ſçache mieux iuſques où va la Religion, qui aye vne deuotion plus ſolide, & qui l'accorde mieux auec l'Eſtat. Elle ſçait tout ce que ſa condition & ſon ſexe luy permettent de ſçauoir de la vraye Theologie, & ne ſe laiſſe point piper par les fauſſes opinions, qui ne ſurprennent que les foibles eſprits.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Venons à ta ſuite : *Le Roy luy a donné la deſſus toute la ſatisfaction qu'elle pouuoit deſirer : de voſtre part (Monſeigneur) vous n'auez rien oublié pour taſcher d'adoucir ſon eſprit.* Diſons auec plus de verité, que la Royne ſe porta courageuſement à tout ce que le Roy deſira : elle eſcouta le Cardinal en preſence du Confeſſeur de leurs Maieſtez ; elle receut ſes proteſtations, & luy donna la parole (qui n'a iamais manqué à perſonne) qu'elle oublieroit les mauuais offices que le Cardinal luy auoit fait ; qu'elle ſacrifioit à Dieu, & donnoit au Roy ſes reſſentimens ; qu'elle vouloit croire qu'il n'abuſeroit iamais des bonnes graces de ſon Maiſtre, pour en tirer occaſion de procurer du deſplaiſir à ceux qu'il eſtoit obligé d'honnorer & ſeruir. Ces parole données & receuës auec larmes, & ſuiuies de mille ſermens de fidelité, furent accompagnées dés le lendemain de tres-mauuais effects : ils furent produits, ou par la legereté, ou par les pernicieux deſſeins que le Cardinal n'auoit iamais quité, qui eſtoient, ou de perdre ſa Maiſtreſſe, ou d'auoir cet auantage que tous les ſiens fuſſent reſtablis aupres d'elle, & luy remis dans la Surintendance de ſa maiſon : il le pourſuiuit auec tant d'ardeur, qu'il fit menacer la Royne qu'on luy oſteroit tous les ſeruiteurs qui luy eſtoient plus fideles & agreables, ſi on ne la pouuoit diſpoſer a reprendre ceux que ſa prudence & ſa iuſtice auoient chaſſez. Vne Princeſſe de Naiſſance, la Vefue, la Mere & belle Mere des Roys, creut qu'elle deuoit teſmoigner plus de courage, qu'vn petit Gentilhomme eſleué par elle n'auoit de hardieſſe : elle ſe reſolut de ſouffrir pluſtoſt les extremitez

Le premier Preſident fiſt cette harangue à la Royne.

Reſponce à la lettre de Balſac.

de ſes violences, que de porter la honte d'auoir cedé à ſon inſolence. De là, & des paroles genereuſes que Monſieur diſt au Cardinal, qui a le ſentiment trop delicat, ſont venus tous les ſcandales que nous auons veu, & de là ſortiront tous les maux qui les ſuiuront, iuſques à la ruine de la France, ſi Dieu n'y met la main.

Tu as donc grand tort de dire: *Les mauuais eſprits qui l'enuironnoient, empeſcherent l'effect que nous attendions de vos ſoumiſſions: les diſeurs de bonne fortune, & les interpretes des ſonges l'emporterent ſur les ſages conſeillers, & ſur les fideles ſeruiteurs: la Royne ſe laiſſa perſuader à vne ſcience qui n'a iamais fait que tromper les Princes; & quelques vaines predictions furent pluſtoſt creües, que ces eternelles verités, que vous prononciez lors qu'elle vous faiſoit l'honneur de vous eſcouter.* Voy là le plus grand effort de ta meſdiſance: tu crois auoir trouué vn moyen pour faire paſſer la Royne pour foible d'eſprit, & le Cardinal pour ſage, en diſant que S. M. croit plus facilement des eſtoilles muettes que des oracles parlans, & des ſottiſes que des raiſons; que celles-cy ne pouuant conuaincre le Cardinal, on le fait condamner par les ſonges, & par les aſtres. Si nous diſions que iamais la Royne n'a veu des prediſeurs, le Cardinal nous tiendroit pour des perſonnes qui nient toutes choſes. Nous confeſſons, que ce grand Admiral, qui fait ſa carte marine des figures des Aſtrologues iudiciaires, & qui n'entreprend rien ſans auoir conſulté les deuins, a preſſé quelquefois la Royne d'eſcouter les premiers: ce qu'elle a fait pluſtoſt par complaiſance, & pour s'en mocquer, que pour y adiouſter foy: elle les a ouys comme ont fait ceux qui cherchent la quadrature du cercle, la pierre Philoſophale, la poudre de proiection, ou le mouuement perpetuel: elle a touſiours iugé, que de leuer la teſte pour contempler les aſtres, ſans prendre garde a ſes pieds, nous peut faire tomber dans la foſſe, & nous expoſer, auec cét ancien Philoſophe, à la riſée d'vne chetiue ſeruante. La croyance qu'on donne aux vendeurs d'influences, eſteint la preuoyance, ſans laquelle on rencontre mille accidens qu'on pourroit deſtourner: elle relantit par vne ſotte & oyſiue eſperance la vigueur des actions genereuſes: on ne veut pas ſe tourmenter pour faire reuſſir ce qu'on croit que les planetes feront toutes ſeules: cependant qu'elles roulent nous ne bougeons d'vne place. Nous auons cette imagination, que ce que le ciel marque ou fait, ſera accompli par la Prouidence de Dieu ſans cauſes ſecondes, ou par la force de ce grand corps, qu'on ſe perſuade auoir autant de puiſſance ſur les choſes libres, comme ils en ont ſur les naturelles. Cette eſcole charlatane, qui ne fait que des diſciples pareſſeux, n'a iamais eſté la maiſtreſſe de celle que tu accu-

ſes fauſſement. Elle ſçait que le Ciel eſt le liure de Dieu ; mais que les characteres y vont ſi viſte, qu'il eſt comme impoſſible de les adiuſter auec le moment de ce qui eſt arriué en terre, où les horologes ne s'accordent pas bien ſouuent auec le ſoleil. Le monde n'ayant iamais veu deux fois tous les aſtres en meſme rencontre, qui peut parler par experience de ce qui n'a eſté qu'vne fois ; & par ſcience, de la nature des corps ſi grands & ſi eſloignez de nous, qui ſommes arreſtez par les difficultez que nous trouuons en la cognoiſſance d'vne petite fourmi qui eſt deuant nous, & de l'ame qui eſt en nous ? La Royne Mere du Roy ſçait toutes ces choſes, comme ſage Princeſſe ; & comme Royne tres-Chreſtienne elle obeit à la loy de Dieu, qui defend d'adiouſter foy aux deuins, que tu appelles *diſeurs de bonne fortune*. Dans ta meſdiſance tu as eſté plus aduiſé que le Cardinal, qui en ſa Declaration enregiſtrée par la violence qu'il a fait au Parlement, & dans les liures infames de tes compagnons, aſſeure que la Royne n'a pas eſté ſeulement foible pour ſe laiſſer amuſer par des predictions, mais qu'elle a eſté meſchante pour en eſperer des effects contraires à la conſcience, & à la nature. Dieu qui cognoiſt & ſonde les cœurs, ſçait que cette impoſture, fondée ſur les lumiéres du ciel, eſt plus noire que les tenebres de l'enfer. Celuy qui a fait tout ce qu'il a peu pour en auoir quelque indice, & qui apres les promeſſes a employé les tortures pour perdre vne bonne Mere dans l'eſprit d'vn bon Fils, n'a rien trouué que ſa confuſſion : & a conuaincu ſa malice, en voulant accuſer l'Innocence. Pour concluſion, tu ſçauras que la Royne Mere du Roy ne cherche point ſa felicité dans le ciel des eſtoilles, mais dans le ciel des vertus.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Au procez de Semele.

Pour ces *eternelles verité*z, deſquelles tu le faits auteur pour le rendre precepteur de la Royne, aſſeure toy, qu'il n'a iamais fait cette leçon à celle qui l'a recognu pour ſeruiteur, non pour pedagogue. Il y a long temps que cette Princeſſe n'en a plus : & tant s'en faut qu'elle aye pris du Cardinal comme il failloit viure auec le Roy que c'eſt luy qui doit à la Royne les inſtructions pour ſa conduite. Il les a quitées lors que l'ambition l'a corrompu : c'eſt ce maiſtre qui luy a chatoüillé les oreilles, & l'a diuerti (comme dit ſaint Paul) *de la verité, pour le ietter dans la vanité*. Tu dis, que cét excellent directeur des eſprits a remonſtré à la Royne, *qu'elle ne deuoit regarder que le Roy* : tu ſçauras, que le mal qu'elle a receu luy eſt arriué pour ne ſauoir point voulu perdre de veüe, & pour veiller ſur les actions de ceux qui meſnageoient auſſi mal ſes affaires, ſes alliances, & ſon Royaume, que ſa ſanté, & reputation. Tu adiouſtes pour ſecond

2. Tim. 4.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

precepte du Cardinal, que *la grandeur de l'Eſtat ne diminuoit point celle de la Royne.* La puiſſance de la France ne peut eſtre celle du Roy, qu'elle ne ſoit à ſa Mere, qui a la ſeconde part au contentement, à la gloire, & à la ſeureté. Si le Cardinal luy a peu oſter la derniere, il ne luy rauira iamais les deux autres: elles ſuiuent la nature, & la vertu, qui ſont auſſi entieres en Flandres qu'en France. Dans vn triſte eſloignement la Royne ſe reſioüit auſſi bien des vrais auantages du Roy, & prie Dieu auec autant d'affection de les conſeruer & augmenter, comme elle feroit dans le Louure, ou dans le Palais de Luxembourg, où elle doit trouuer, auec les bonnes graces du Roy ſon Fils, le centre de ſon repos, & attendre la fin de ſa vie. Le troiſieſme aduis que tu fais ſortir du Cardinal, eſt, *Que les conſeils qui vennent d'Eſpaigne, ne ſont pas bons pour les affaires de France: & que de laiſſer faire les Eſpagnols, n'eſt pas demeurer en repos, mais ſe preparer de la peine, & à toute la poſterité.* Si le Cardinal euſt donné ces inſtructions à la Royne, & s'il euſt teſmoigné qu'il ſe defioit de ſa fidelité enuers la France, ſa temerité meritoit que S. M. le chaſſaſt de ſa maiſon: elle l'a fait, lors que l'impoſture de ſon Eminence à entrepris de faire paſſer pour vn crime la paix auec l'Eſpagnol. La Royne n'a iamais eu autre deſir que de conſeruer la bonne intelligence entre ſes Enfans, & a creu que la rupture entre leurs Couronnes pourroit apporter vn notable preiudice à la France, comme il eſt arriué. L'ignorance du Cardinal, ou ſa malice, a fait ſemblant de ne le croire pas, pour couurir le deſſein qu'il a d'affoiblir l'Eſtat, en nous faiſant venir aux mains auec l'Empereur & le Roy d'Eſpagne: qui n'ont rien entrepris qui nous doiue obliger a vne guerre ouuerte. Le Cardinal a trouué ta melancholie diſpoſée, ou ton auarice preſte pour receuoir auec honneur, ſous eſperance de profit, la charge de trompette fanfaron, ou pluſtoſt de ſoldat François, d'auant-victorieux, & de corneur infame de cette guerre: mais, ſelon le ſentiment de tous les ſages, elle s'accorde fort mal auec la pauureté, peſte, & famine qui affligent le peuple, auec le mauuais traitement qui a eſté fait à la Royne Mere, auec l'eſloignement de Monſieur Frere vnique du Roy, auec les meſcontentemens des Grands & de tous les Officiers, & ſur tout auec les actions de celuy qui employe ta plume de paon pour nous amuſer par ſes belles couleurs, cependant qu'il taſche de ſe rendre maiſtre du Royaume, ou d'vne bonne partie. Tu es gagé pour crier au Roy, qu'il doit courir apres ceux qu'on accuſe fauſſement de luy auoir coupé la bourſe, lors que le Capitaine de la Matte l'emporte, & ſe ſauue: mais ce grand Prince verra bien toſt qu'on luy veut donner le change; il te chaſtiera pour tes mauuais

Le liure du Prince de Balſac ne preſche que la rupture auec l'Eſpagne.

eſcrits, & le Cardinal pour ſes eſtranges fineſſes.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

La concluſion des pretenduës leçons de ce Docteur politique, ou de Paleſtine, eſt : *Les eſtoilles ne luy pouuoient rien apprendre de plus vray ny de meilleur : & ſi elle ſe fuſt arreſtée à ces bons oracles, nous la verrions encore pleine de gloire & de maieſté auoir part à toutes les pensées de ſõ Fils, & nous vous verrions encore receuoir ordinairement de ſa bouche les commandemens de voſtre Maiſtre : mais elle ne l'a pas voulu.* Tout ce que la Royne Mere du Roy a attendu de vray & de bon des eſtoilles, eſt la lumiere & l'influence de celle qui illumine & conduit les Roys, qui leur monſtre la demeure de la vertu, qui gemit & endure. Nous eſperons que cét aſtre s'arreſtera-là, apres qu'il aura caché ſa clarté à celuy qui perſecute l'Innocence, & qui deſcharge ſa rage ſur les ſeruiteurs ; le conſeil de Dieu n'ayant pas voulu permettre qu'elle aye fait perir les maiſtres. Et afin que tu ne ſois pas en peine d'interpreter cét enigme, lors que tu ſçauras que celuy qui te fait eſcrire eſt vn Herode, tu trouueras l'explication du reſte. I'adiouſteray que le Cardinal eſtant vn feu folet, qui ne guide point le Roy, mais le veut conduire dans vn precipice : ce ſale meteore, qui eſt vne exhalaiſon que le ſoleil de la liberalité de la Royne a eſleué de la terre, ſera bien toſt eſteint, & ne laiſſera qu'vne puante fumée.

Ce Docteur de Paleſtine eſtoit vn fol de Paris.

Tu dis que *la Royne n'a point voulu eſcouter les bons oracles du Cardinal, & que cela luy a fait perdre ſa gloire, et la part qu'elle auoit à toutes les pensées du Roy.* Tu faits bien d'appeller oracles les paroles d'vn Python, qui ſont touſiours ambiguës : ce n'eſt pas vn Calchas, mais vn Phorbas excellent. Il ſçait & practique mieux la doctrine des equiuoques, & des euaſions mentales, que ne font ceux que tu perſecutes dans tes eſcrits. Il eſt maudit de Dieu, qui a dit, *Mal heur à celuy qui entre dans la terre par deux trous.* Le Cardinal eſt ſemblable au Renard, qui a vne porte derriere : *il parle en cœur et cœur* ; c'eſt vne perdrix de Thrace qui en a deux & il eſt, cõme diſoit le Sage, *abominable deuãt Dieu, en diſcourant iamais qu'en Sophiſte.* Ainſi les faux Prophetes trõpoient les Roys de Iuda & d'Iſraël auec leurs reſpõſes douteuſe : ainſi celles de Delphes eſtoiẽt à double ſens : ainſi nous liſons dans l'Alcoran, que Mahomet perſuadoit qu'il eſtoit inſpiré de Dieu, lors que ſon demon, & le mal appellé diuin, le tourmentoient. Ie viens à la ſuite de tes impertinences. *Le Roy qui luy accorda autrefois le pardon de plus de quarante mille coulpables, n'a peu obtenir d'elle la grace d'vn innocente : & celuy qui eſt venu à bout de l'obſtinatiõ des rebelles, & qui n'a rien attaqué qu'auec ſuccez, à prié ſa Mere inutilement.* Ce que ie peux repliquer à ce vilain diſcours, & à ces belles paroles, eſt qu'ayant remarqué dans ton liure du Prince, que tu as mis le nez dans celuy de Dieu, ou que tu

Eccli. 2.

Pſal. 11.

Eccli. 37.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

en as ouy parler; i'ay iugé, que ſi tu l'auois leu tout entier, tu aurois peu apprendre, que ſaint Paul eſtimant la grace que Dieu a fait aux pecheurs, a dit par humilité: *Entre leſquels ie ſuis le premier.* Le Cardinal ſe doit mettre à la teſte de ceux qui ont receu l'abolition du Roy, ſi elle a eſté donnée pour les affaires d'Angers, qu'il furent de ſon inuention & de ſa conduite: s'il y a eu quelque crime qui aye merité vn pardon, il le priſt auec les autres; & comme le chef, ainſi qu'il arriue aſſez ſouuent, il euſt cet auantage, qu'il receuſt par deſſus vne grande recompenſe, pour monſtrer que les pechez, que tu confeſſes pour luy, ont eſté ſi heureux, que non ſeulement il en a eu l'abſolution, mais la benediction; & que là où les autres ont reſpandu & perdu la pourpre de leur ſang, il a recueilli & gaigné celle qui a teint l'habit qu'il porte. Voy-là vn des plus beaux traits de viſage de cette Innocence, que tu nous depeints comme belle pucelle dãs le tableau qui nous repreſente, comme vne furie horrible, l'opiniaſtreté de la Royne, que le Roy n'a ſceu vaincre, ny la raiſon conuaincre, ſi on croit tes impoſtures. Mais ſi on recherche la verité, on trouuera que S. M. ayant deſiré que la Royne ſa Mere eſcoutaſt le Cardinal & luy teſmoignaſt qu'elle vouloit oublier les iuſtes ſuiets qu'il auoit donné à ſes plaintes; elle a fait tout ce que le Roy a deſiré, & le Cardinal n'a rien accompli de ce qu'il auoit promis: il en perdit la ſouuenance en ſortant du cabinet de la Royne, & reprit à la porte de celuy du Roy les artifices deſquels il ſe ſert ordinairement. Pour ioüer ſes vieilles pieces, & en inuenter des nouuelles, il changea la honte qu'il auoit eu de ſa faute en rage de l'auoir confeſſée, & ſe repentant de ſa penitence, il importuna le Roy de preſſer la Royne ſa Mere de reprendre ceux qu'elle auoit fait retirer de ſon ſeruice. S. M. iugea que cette priere eſtoit fort inciuile, & blaſma celuy qui l'auoit faite. De ſorte, que le Cardinal, qui nous veut repreſenter l'ame de la Royne comme vne place inexpugnable à la raiſon, & aux prieres du Roy, a trouué que S. M. auoit reſiſté aux ataques qu'il a voulu faire contre la Iuſtice & Bienſeance: mais en fin le Roy a eſté forcé par toutes les calomnies que le malin eſprit a enuoyé au ſecours des impoſteurs, pour taſcher de ruiner les deux grandes ennemies des Fauoris, qui ſont la Nature & la Vertu.

Tu dis, *que ce n'eſt pas offenſer la nature de ne pas abandonner la vertu.* Nous ne traitons pas de leurs droits; noſtre queſtion eſt du fait: nous ſommes aſſeurez, que le Roy & la Royne ſa Mere ſont de tres bon naturel; mais nous ne demeurons pas d'accord que le Cardinal ſoit vertueux: nous croyons le contraire de ce que tu ſouſtiens, & diſons que l'artifice & le vice l'ont emporté ſur la Nature & ſur la Vertu: ſi

ces deux

ces deux grandes puiſſances cedent pour quelque temps, en fin elles triomphent de la violence & de la fineſſe. Le Sang de France peut eſtre vn peu alteré par la chaleur de la cholere, ou par la froideur de l'auerſion, mais il ne ſçauroit eſtre corrompu: il ſe remet en ſon temperament par ſa propre force, & il boult contre ceux qui l'ont voulu eſchauffer contre ſoy-meſme. Reſponſe à la lettre de Balſac.

Tu es conuaincu d'inſolence & impieté, lors que tu dis, *que ce n'eſt pas pecher contre la reuerence maternelle que de ne point violer l'amitié.* Tu traites auec eſgalité le Roy & le Cardinal par le mot *d'amitié*: celuy qui a voulu gaigner le deuant ſur les Princes du Sang, s'eſt deſia mis à coſté de ſon Maiſtre; & dira dans peu de temps, comme le Cardinal d'Yorck, *Moy, & mon Roy.* S. M. ne doit pas ſouffrir que le nom d'vn ſujet aille à l'eſgal du ſien, ce que Tacite dit eſtre tres-dangereux; & ailleurs il aſſeure, que Granius Marcellus fuſt accuſé du crime de leze Majeſté, pour auoir eſleué ſa ſtatuë plus haut que celle des Ceſars.

Tu nous veux perſuader, que S. M. a imité noſtre Seigneur, lequel parlant de ſes Diſciples, les appelle *ſa mere & ſes freres*; ayant dit, *que celuy qui fait ſa volonté, eſt ſon frere, ſa ſœur, & ſa mere, qu'il a penſé que les Roys ne deuoient pas conſiderer en telle ſorte la proximité qu'ils n'ayent eſgard à l'affection; & que pour regner, ils ont veritablement beſoin d'alliances & de parens, mais qu'ils ne ſe peuuent paſſer de ſeruiteurs & d'obeiſſance.* Cette application ne peut eſtre ridicule qu'elle ne ſoit impie, puis que tout manquement de reſpect que nous deuons à la parole de Dieu, eſt vn eſpece de blaſpheme. Le Sauueur du monde parloit de ſes Saints qui n'auoient point d'autre regle que ſes commandemens, ny d'autre amour que pour luy; qui ont honnoré parfaitement ſa ſainte Mere, & qui auoient en leur compagnie les couſins de leur Maiſtre, qu'ils aimoient grandement. Tu employes cette leçon, pour monſtrer que le Roy doit, au preiudice des ſiens, conſeruer vn ſeruiteur, qui n'a point de viſée que celle de ſon ambition, qui n'a rien à cœur que ſes intereſts, qui empriſonne la Mere, & chaſſe le Frere de ſon Seigneur. Tu dis, que *le Roy ſe paſſera plus facilement de ſes plus proches, que de ſeruiteurs & d'obeiſſance.* Monſtre nous que les ſiens ayent eſté infideles: as tu prouué contre eux quelque choſe qui doiue faire preferer la bien-veillance a l'amour? ou ſont les pieces ſur leſquelles vous pretendez de faire perdre ſon procez à la nature? Puis que vous entreprenez de vous ſeruir de la parole de Dieu, ſouffrez que ie vous allegue cette maxime, *que le valet n'eſt point par deſſus le Maiſtre.* Pour renuerſer cette loy, il faut dire: *Vous voylà donc Monſeigneur maintenu par la neceſsité de vos ſeruices, & par les intereſts de*

Matt. 12.

Matt. 10.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

l'Eſtat ; vous voy-là au deſſus des vents, & de la tempeſte. Donc le bras de Dieu a eſté ſecourci & affoibly depuis qu'il l'eſtendit pour preſenter ce grand Cardinal à la France, & qu'il l'a roidy pour le maintenir ! donc cét Archiminiſtre eſt l'Atlas qui porte le ciel, qui nous accableroit, ſi ſon Eminence auoit retiré ſes eſpaules : donc c'eſt l'ame generale qui nous fait viure, l'air que nous reſpirons, le ſoleil qui nous eſclaire, l'influence qui conſerue l'vniuers, qui retourneroit à ſon chaos, ſi Dieu l'auoit eſteinte. Si ce Geant de l'Eſtat auoit ſon œil creué, la France ne ſeroit qu'vne lourde maſſe de chair : ſi cette clef tomboit, toute la voulte iroit en ruine : ſi ce bouclier, qui couure le Roy dans les Theſes ſcandaleuſes que nous auons veu, eſtoit fauſſé, noſtre grand & inuincible Monarque ſeroit vaincu : & ſi vn coup de vent emportoit ce Gouuernail, noſtre Vaiſſeau ſeroit le ioüet des vagues & des vents; là où par la conduite de cét admirable Admiral (qui ne fut iamais ſur la mer) nous allons à vogue tancade ; & celuy qui tient le timon, *eſt au deſſus des orages & des tempeſtes.* Il ioüit donc de la tranquillité de ceux qui ſacrifioient ſur le ſommet du mont Olympe : il eſt comme les Dieux qui eſtoient ſpectateurs ſans compaſſion, & ſans crainte des combats qui ſe faiſoient autour de la ville de Troye. Se peut-il faire que Dieu donne tant de repos à ceux qui troublent ſon Egliſe, qui renuerſent les Royaumes, ruinent les peuples, font gemir tant de payſans, pleurer tant de veſues, languir tant de petits enfans, empriſonner tant d'innocens, & bannir tant de mal-heureux? Cette Marmotte dort auſſi profondement dans ſes filets, cõme elle faiſoit en ſon giſte: ce Samſon, qui eſt ſur le ſein de la Fortune, n'a point d'apprehenſion, ny des ciſeaus de cette infidele, ny des cordes de ſes ennemis: & ce Siſara repoſe ſans remors de conſcience qui luy perce les temples, parce que la proſperité l'a aſſoupi auec la douceur de ſon laict. Diſons pluſtoſt, que celuy que tu loges au plus haut du bon-heur, ne peut ſans vertige ietter les yeux ſur le plan duquel il eſt monté : il croit ſans doute, que tous ceux qui le regardent, le mirent pour l'abatre; & il s'imagine, que le ſommet qu'il embraſſe, branle, parce que ſon cœur tremble continuellement au bruit des fauſſes & des veritables alarmes. Celuy que tu veux aſſeoir *au deſſus des vents*, les marque tous auec la baguette qu'il tient en la main, comme faiſoit l'hõme qui eſtoit au plus haut de la tour de Vitrue. Cette ſtatuë touchoit ſur le vẽt, qui eſtoit à l'oppoſite de celuy qui ſouffloit: on doit dire le meſme du Cardinal, qu'il fait touſiours paroiſtre le contraire de ce qu'il pẽſe. Ce n'eſt pas vne ſi petite cõtrainte, qu'õ puiſſe, ſans

flatterie, eſtimer tres-heureux celuy qui eſt en ce miſerable eſtat, pluſtoſt ſuſpẽdu qu'aſſis, agité qu'arreſté; & qui ne pouuãt eſtre abatu que par vn ſeul coup, cent mille qui le menacẽt luy donnent plus d'apprehenſions, que ne luy fera de mal celuy qui les finira toutes. Reſponſe à la lettre de Balſac.

Apres cela dis tant que tu voudras : *Les plaintes qu'on a fait contre vous, n'ont fait qu'aſſeurer voſtre Maiſtre, que vous eſtiez plus à luy qu'on ne deſiroit.* Tu as grand tort de blaſmer la Royne, d'auoir quelque regret de ce que le Cardinal ſert le Roy (comme tu crois) auec affection & fidelité. N'eſt-ce pas cette bonne Princeſſe qui l'a donné à S. M. auec intention qu'il la ſeruiſt comme il a deu faire? n'eſt-ce pas elle qui a ſurmonté l'auerſion du Roy? n'eſt-ce pas elle qui a gaigné ceux qui s'oppoſoient à ſon entrée dans les conſeils eſtroits; n'eſt-ce pas elle qui en a reſpondu: qui eſt la caution qui ſoit marrie quand on la deſcharge, & qui ſe faſche lors que le principal debiteur paye; qui eſt la perſonne ſi folle qu'elle ſe reſiouïſſe, apres auoir preſenté vn valet, lors qu'on luy reproche qu'il a ietté dans vne maiſon vn eſpion, vn traiſtre, ou vn larron? crois tu pouuoir perſuader que la Royne ſeroit affligée, ſi elle voyoit ſon Roy, qui eſt ſon Enfant, fort content du ſeruiteur qu'il a reçeu de ſa main.

Ce qui vient en ſuite, eſt encore plus extrauagant : *Ie ne doute point que vous ne pleuriez l'infortune d'vne Maiſtreſſe, que vous auiez conduite par vos ſeruices au dernier degré de la felicité.* Nous auons ſçeu ce que l'inſolence a fait dire au Cardinal, & nous auons remarqué ce que la violence luy a fait faire. Nous ſçauons que l'homme vertueux adiouſte au bien-fait, & oſte tout ce qu'il peut à l'iniure; & nous auons veu que ſon Eminence a eſtouffé mille graces, pour faire viure trois paroles vn peu rudes. *Pour ſes larmes*, s'il en a verſé, nous ſommes aſſeurez, que la rage de n'auoir point acheué les maux qu'il a fort auancé, les tire pluſtoſt que le deſplaiſir de les auoir commencez. Il ne peut deplorer comme *infortune* ce que ſon deſſein a produit: on n'appelle pas mal-heur l'affliction qu'on procure: ce qu'on nomme accident, vient d'vne cauſe qui n'a point de conſeil. Tu voudrois perſuader, que les embuſcades des voleurs & les coups de foudre viennent d'vn meſme principe. Perſonne ne peut croire, qu'vne pierre qui aſſomme vn paſſant, eſtant abatuë par vne tempeſte, ſoit vn rencontre ſemblable à l'arquebuzade d'vn ennemy qui tuë par vne feneſtre. Le Cardinal n'a iamais ſeruy d'Eſcuyer à la Royne, pour la conduire au palais de *Felicité* : mais il y eſt allé à la ſuite de ſa Maiſtreſſe. Tu es mauuais Philoſophe, lors que tu prens l'effect pour la cauſe : & tu es inſenſé, lors que tu t'imagines qu'vne Princeſſe grande par ſon extraction, par ſon Mariage, par la Naiſſan-

Reſponce à la lettre de Balſac.

ce du Roy, par ſes autres Enfans, par les Alliances qu'elle a fait, & ſur tout par ſa conduite & ſa vertu, n'aye peu eſtre heureuſe que par le moyen d'vn homme qu'elle a tiré de la miſere. L'oubliance de la condition en laquelle on la trouué, & des bien-faits qu'il a receu, luy a donné tant de preſomption, qu'il croit auoir en main la baguette de Moyſe, auec laquelle il chaſſe les tenebres & ramene le iour : ou la houſſine de Mercure, qui iette les ombres dans les tenebres des enfers, & les fait ſortir pour reuoir la lumiere du Ciel: ou qu'il a trouué l'anneau de Giges, auec lequel il rend viſibles & inuiſibles ceux auſquels il le preſte : ou qu'il enuelope & deſuelope les perſonnes, comme faiſoit Venus ſon Enée. Ainſi ou ce ſainct Prophete, ou ce faux Dieu, ou ce Roy fabuleux, ou cét eſprit de deſbauchée, donne & oſte la felicité, quand bon luy ſemble: il a apporté le bon-heur quand il a voulu à la Royne, & l'a raui quand elle l'a faſché. En fin, Balſac qui a entrepris de réuerſer toutes les creances anciennes, & qui nous veut deſcouurir dans ſes eſcrits vn monde nouueau, s'eſt imaginé qu'il auoit aſſez d'eloquence, pour nous perſuader que ce n'eſt pas la Royne Mere du Roy qui a auancé le Cardinal, mais que c'eſt le Cardinal qui a auancé la Royne Mere du Roy.

Tu dis vne choſe, ſur laquelle tu pourras eſtre deſaduoüé : *Ie m'aſſeure que vous voudriez eſtre mort à la Rochelle, puis que iuſques là vous auez veſcu dans la bien veillance de la Royne.* Le Cardinal ne fait pas ſi bon marché de ſa vie, & ne l'eſtime pas ſi peu de choſe, la faiſant ſi bien garder, qu'il la vouluſt perdre par complaiſance. Par ta foy, crois tu que cét homme, qui eſt preſſé de ſept ou huit Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, & Exempts, qui ont des piſtolets dans leurs poches, & des dagues dans les chauſſes, qui porte vne cotte de maille, qui a fait armer ſa litiere & ſon carroſſe, & qui craint comme vn tyran, vouluſt perdre cette vie de licieuſe & orgueilleuſe pour cette pauure & miſerable Maiſtreſſe, à laquelle il la voudroit oſter s'il pouuoit ? Mais penſes tu que la bien-veillance de cette Princeſſe aye abandonné le Cardinal apres la priſe de la Rochelle? Perſonne ne porte enuie à vn bien qu'elle a deſiré & auancé, comme a fait la Royne Mere la reddition de cette place : outre cela elle recognoiſt que le Cardinal ne l'a point forcée ; c'eſt le courage & la conduite du Roy, auec la puiſſance de ſon Eſtat, qui l'ont contrainte de ſe rendre. De ſorte, que ſi la Royne enuioit cette gloire au Cardinal, elle fondroit ſon enuie ſur vn bien, auquel elle a plus de part que luy ; ce qui ſeroit vn grand teſmoignage de folie : ſon Eminence a fait aſſez de mal recognu, & fait paroiſtre aſſez d'eſclat

de vanité, qui donneroient iuſte ſuiet à la haine, & à la ialouſie, ſi on en vouloit auoir contre luy.

Reſponſe à la lettre de Balſac.

Tu as voulu finir par l'eſperance que tu donnes au Maiſtre de ta plume, en diſant, *que Dieu diſſipera vn iour ces nuages, & enuoyera à la Royne des plus equitables penſées de la fidelité du Cardinal.* Nous attendons que le Ciel diſſipe les broüillars qui couurent la France, & que le Soleil de Verité & de Iuſtice eſcarte les tenebres du menſonge & de la confuſion; mais ce beau iour ne doit pas eſtre deſiré par le Cardinal, s'il ne le veut employer pour pleurer les fautes que cette Lumiere & le repos luy feront voir, pourueu qu'il vueille ouurir les yeux, & chercher la tranquillité qu'il rauit à autruy, & à ſoy-meſme.

Tu as tort de dire, que *les penſées de la Royne ſeront plus equitables*: comme ſi elles auoient eſté ou pouuoient eſtre iniuſtes. On ne la peut accuſer que d'auoir eu trop de bonté, qui a prouoqué les iniures d'vn ingrat, lors qu'elle deuoit eſmouuoir ſa recognoiſſance. Si le Cardinal auoit ſouffert quelque iniuſtice, on diroit que Dieu le punit pour celles qu'il a fait: mais iuſques à preſent il a eſté pluſtoſt en poſſeſſion d'en faire, qu'en eſtat d'en receuoir. Il ne ſera pas auſſi l'obiect de la vangeance de celle qui n'en veut point prendre ſur ſa perſonne, qu'elle a mis à couuert ſous la pourpre de l'Egliſe: ny ſur ſes biens, parce que la Royne ne deſtruit pas ſes ouurages, & ne demande pas ce qu'elle a donné. Il eſt vray, qu'elle ſeroit bien aiſe que ces auantages que le Cardinal a ioint, auec celuy de l'auctorité qu'il a pris, n'euſſent pas la puiſſance de continuer les deſordres que nous voyons: ils ſont venus ſi auant, que ſi on ne les arreſte bien toſt il n'y aura que les miracles qui nous en puiſſent tirer. Le Ciel reſerue au Roy la gloire d'auoir fait ceſſer les maux de ſon Eſtat, nous eſperons que LOVYS LE IVSTE rendra Iuſtice à l'Egliſe de Dieu & à la Royne, qui ſont deux Meres, deſquelles il eſt le premier Fils.

Ta concluſion eſt merueilleuſe, & n'a pas beſoin d'vn grand examen pour faire voir la legereté de ton cerueau: qui en ſe loüant, ſe condamne: & en s'excuſant, s'accuſe. Il eſt vray que c'eſt ton ordinaire, n'ayant iamais fait eſcrit ſans apologie. Voicy tes paroles: *Ie ſçay bien que ie ſuis bon François, & que i'aime extremement mon Pays; mais ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique, ny ſi ie cognois aſſez nos affaires: ſans doute i'ay plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience.* Balſac s'imagine, que le Cardinal & luy ſont les deux meilleurs François du Royaume; parce que l'vn pretend au Royaume des peuples François, & l'autre à l'Empire des Eſcriuains Frãçois: mais ie ne cognois pas deux plus mauuais Gaulois, que ceux qui irritent, l'vn par ſes actions, & l'autre par ſes eſcrits, tous les eſtrangers & les citoyens

Reſponſe à la lettre de Balſac.

pour les porter à vne guerre ouuerte,& àvn ſouſleuement. Ils croyent obliger leur Pays en y mettant le feu,pourueu que la clarté qu'il produira face eſclater la gloire de ceux qui l'ont allumé,ou qui penſent en acquerir en l'eſteignant. On iugera de là,ſi c'eſt *par amour* que le Cardinal veut embraſſer la France par les deux mers ; ſi c'eſt auſſi par amour que Balſac flatte ſes playes,au lieu d'aduertir qu'il eſt tẽps de ſe mettre en eſtat de les guarir,deuant que la gangrene oblige au retranchement des membres qui ſont deſia noirs & enflez: ne rompons pas la teſte en charlatans à ce pauure malade,mais ordonnons luy quelque bon remede.

Balſac eſt plaiſant,lors qu'il dit ; *Ie ne ſçay pas ſi ie ſuis bon Politique*, luy qui entreprend de traiter du Prince,qui eſt le chef, l'ame, & la loy viuante de la Police. Il a ſujet de ſe defier de ſa ſcience, puis que ſans cholere ny enuie nous pouuons dire, que iamais homme n'a plus malicieuſement,ny plus baſſement, ny plus legerement traité cette matiere.

Ton liure commence par vne entrée de balet, & finit par vne retraite de furie, n'eſtant rien qu'vn amas de pieces mal atachées, vn habit de diuerſes coûleurs groſſierement couſu ; & vn eſcrit, dans lequel tout ce que tu as ſceu & ouy dire de diuerſes choſe a eſté non pas rangé,mais ietté. Encore que le ſtile ſoit aſſez coulant, il n'y a rien de plus forcé ny de plus interrompu par digreſſions que ton ordre: on ne remarque aucune deffinition ny diuiſion des vertus neceſſaires à vn Souuerain, mais vn perpetuel meſpris de tous les Auteurs anciens, & de tous les Monarques, auec vn teſmoignage de preſomptiõ inſupportable,accompagné d'hyperboles ou hyperbates foles & impies, & de metaphores extrauagantes,qui ſont les plus riches ornemens de ton diſcours. Ie peux aſſeurer,que hors du pourtrait,du nõ & des loüanges du Roy,qui pouuoit & deuoit eſtre plus iudicieuſement eſtimé,ſi on auoit retiré ces trois choſes dignes d'vn tres-grand reſpect, ie croirois qu'vn homme d'Angouleſme nous auoit voulu deſcrire Angouleuẽt,qui eſtoit Prince d'vn Pays, dans lequel tu pouuois eſtre Secretaire de ſes commandemens.

Angouleſme eſtoit vn fol de Paris, qui ſe faiſoit appeller le Prince des ſots.

Tu as raiſon de te defier *du peu de cognoiſſance de nos affaires.* Si tu en ſçauois autant comme le Chancellier de Sillery, Monſieur de Villeroy,& le Preſident Ianin, tu ne cornerois pas la guerre pour faire plaiſir à celuy qui eſt en cette belle humeur de la mettre par tout. Il ſçait que dans la tranquillité de la Paix, on verroit & on arreſteroit ſes deſſeins,qu'il veut cacher & auancer dans les confuſions.

Tu dis que tu as *plus de courage que de force, & plus de zele que de ſcience.* Ce que tu faits, ne vient ny du courage ny du zele ; encore que ces

deux choſes ſans prudence ſoyent temerité & folie. Mais on peut dire auec verité, que tu as plus de vanité que de capacité, plus d'effronterie que de ſcience, & plus de caquet que de raiſons : tu es vn orfeure qui as bruni ton ouurage auec vn peu de mercure ; & tu es vn peintre, qui pour faire eſclater tes couleurs, as employé du vernis qui les a toutes meurtries. Tu as comme le chardonneret vne iolie voix, auec des plumes de toutes couleurs, & rien plus : tu faits peu de beſongne & mauuaiſe, en beaucoup de temps : ta façon d'eſcrire laſſe ſouuent la foibleſſe de ton eſprit : tu ferois plus de chemin, & plus ſeurement, ſi tu n'allois que le pas : mais Baſſac n'allant qu'à balſades, auec ſon ſtile ſautelant, il ne ſe faut pas eſtonner s'il eſt bien toſt hors d'haleine. *Reſponſe à la lettre de Balſac.*

Ce qui me fait bien eſperer de ton amendement, eſt, que tu recognois vne partie de tes fautes auſſi toſt que tu les as faites ; & qu'ayant rapporté toutes les pieces de ton ouurage, tu as aperceu ſa difformité, qui ne paroiſſoit pas tant deuant qu'elles fuſſent aſſemblées. Cela t'a obligé à faire vne Apologie dans l'Aduertiſſement au Lecteur, & dans les deux Lettres qui ſont à la fin de ton Liure : ainſi tu te defens deuant que d'eſtre accusé. Il me ſemble que tu ferois mieux de changer ce qui eſt defectueux, que de l'excuſer : & il ſeroit plus ſagement fait, de ſupprimer des mauuais eſcrits, que d'en faire imprimer d autres pour les ſouſtenir. Sans faute tu verras ataqué par beaucoup d'endroits ſur ton Traité du Prince : il n'y a rien qui puiſſe reſſiſter que les loüanges du Roy ; encore ce grand Prince te dira ce qu'vn bon Roy diſoit de Dieu à ſes amis flatteurs : *Il n'a pas beſoin de voſtre menſonge*. Il y a tant de belles veritez a dire de luy, que c'eſt faire voir qu'on ne les cognoiſt pas, de ſe ſeruir de menteries. Que deuiendra ce fier Roland, ſi ce braue Oger ne luy ſert de Second ? Il ne le fera point ſur tout, apres que tu as offensé auec la Mere de ton Grand Roy les Meres de ta petite ſcience, qui ſont les Vniuerſitez ; & que tu as en meſme temps ietté de la bouë dans la ſource de la vie de ton Maiſtre, & ſur la face de ceux qui ont eſté tes Maiſtres. Ces imprudences ſont les premieres peines de ton orgueil, & les marques les plus certaines que nous ayons de ton aueuglement. La fortune paſſera, la Nature demeurera ; le menſonge perira, la Verité triomphera ; la proſperité ſera affligée, l'affliction ſera conſolée ; & le ſuperbe s'eſleuera, iuſques à ce que Dieu ſoit exalté en l'abaiſſant. Baſſac ne ſera pas trõpé, car il croit que cela arriuera : il ne ſera pas des-honnoré, ne pouuant eſtre plus infame qu'il eſt ; & il ne ſera pas deſchargé par l'impreſſiõ de la teüille qu'il a retenu, & dans laquelle (à ce qu'il dit à ſes amis) il a defait tout ce qu'il a fait

Iob 13. *Le ſieur Oger a ſouuent defendu Balſac.*

Reſponſe à la lettre de Balſac.

pour le Cardinal de Richelieu. La plus douce penitence qu'on te puiſſe ordonner, ſera de t'obliger à corriger tes œuures au lieu où elles ont eſté faites ; de conuertir ta ſolitude volontaire en vn banniſſement forcé, & de te condamner a eſtre trempé trois fois dans la Charante, comme on faiſoit anciennement dans la Saonne ceux qui auoient recité des mauuais eſcrits en l'aſſemblée des ſçauans hommes, qui ſe faiſoit tous les ans à Lyon. A Dieu.

Palleat vt nudis preſſit qui greſſibus anguem, Aut Lugduuenſem Rhetor dirus ad aram.

FIN.

LA VERITE DEFENDVE:

ENSEMBLE QVELQVES OBSERVATIONS SVR LA CONDVITE DV CARDINAL DE RICHELIEV.

AV SAGE LECTEVR:

NOVS auons retenu quatorze mois cette reſponſe ayant mieux aimé laiſſer noſtre reputation engagée, que d'eſloigner vn accommodement qu'on fiſt eſperer il y a vn an. Le Cardinal de Richelieu a iugé que noſtre paix ſeroit contraire à ſa fortune, & nous a fait vne plus cruelle guerre: il a voulu qu'on fiſt vn grand volume de toutes les iniures que ſes Eſcriuains auoient dit à la Royne Mere du Roy, & à Monſeigneur Frere vnique de S.M. & que le ſieur du Chaſtellet y adiouſta vne Preface plus infame que ne ſont ces petits libelles. Nous auons recognu que noſtre prudence ne produiſoit point d'autre effect que de rendre le menſonge plus hardi, & auons creu, que la conſcience & la raiſon vouloient qu'on arreſta cette inſolence. Si le Cardinal de Richelieu ſe contentoit de ſe faire louër par des corrompus, les bons eſprits ſe mocqueroient des ſottes loüanges qu'on luy donne, & ſes ennemis ſe reſioüiroient de ce que les flatteurs auancent ſa ruine: mais lors que ces fripons calomnient tous ceux qu'il a offenſez, & taſchent de prouuer que les eſlans de

ſes paſſions ſont des effects de ſa raiſon, ils doiuent attirer les iuſtes defenſes de ceux qui ſont mal traitez dans leur eſcrits. Celuy qui ne croit pas eſtre innocent, ſi la Royne Mere du Roy n'eſt coulpable, merite non ſeulement d'eſtre chaſtié, mais il oblige l'Aduocat de ceſte grande Princeſſe de fournir des reproches contre ceux qui l'accuſent, & contre les teſmoins qu'ils produiſent. Si les paraſites du Cardinal ſont des chiens qui leſchent celuy qui tient en ſa main droite le baſton qui les menace, & leur preſente auec la gauche le pain pour les amuter contre ceux qu'il veut faire mordre; qu'il conſidere que nous ne craignons point ſes coups eſtans en lieu de ſeureté, & que nous n'abbayons pas apres ſes biens, luy ayant abandonné les noſtres. Nous l'auons prié ſouuent de commander à ſes Eſcriuains de ſe taire: nous ſerions tres-aiſes de n'eſtre point contraints d'effacer ſes loüanges, en lauant les blaſmes qu'il nous donne; ce qui ne ſe peut faire autrement, à cauſe du meſlange qu'il a fait. Nous ne voulons pas vſer de violence: nous ne pouuons auoir la Iuſtice: il ne nous reſte qu'à nous defendre auec les meſmes armes qu'on employe contre nous. Il eſt raiſonnable que nous en ayons le choix, puis que nous ſommes appellez. Les François qui ſçauent & pratiquent cette regle dans leurs combats, ne le trouueront point eſtrange: toute la terre iugera que nous ſommes fondez en raiſon, & chacun deplorera la miſere de noſtre ſiecle, qui voit ce qui n'a iamais eſté veu, qu'vn homme eſleué par les bien-faits de la Royne, entreprent de la calomnier impunement dans le Royaume de ſon Fils; & qu'il eſt ſi effronté de faire debiter ſes impoſtures dans tous les Pays, où regnent les Enfans & Parens de la plus grande Princeſſe du monde. Sage Lecteur, ſi la rigueur du temps oſte la liberté à tes paroles, ie ſuis aſſeuré qu'elle n'eſtouffera pas la iuſtice de tes ſentimens.

LA VERITE' DEFENDVE.

La verité defenduë.

PERSECVTER les exilez, calomnier les morts, oſter la reputation apres qu'on a raui les biens & la vie, dire des iniures aux miſerables, ſe mocquer de ceux qui ſouffrent, & ſe couurir de ſa puiſſance pour meſdire ſans preuue, ſont les plus eſtranges effects de la tyrannie; & c'eſt à quoy s'occupent ceux qui veulent plaire au Cardinal de Richelieu. Il n'a pas laiſsé de recognoiſtre, que les violences luy reuſſiſſent mieux que les meſdiſances; & que les miniſtres de ſa cholere ſont plus ardens executeurs de ſes volontez, que ſes Eſcriuains ne ſont habile: flatteurs de ſes vanitez. Il a veu auſſi, que ſi la foibleſſe de ceux qu'il a affligé, a eſté contrainte de ceder à ſon pouuoir abſolu, leur vertu a trouué en ſes apologies tous les auantages qu'on tire de la verité defenduë par vne perſonne genereuſe, & bien inſtruite. Il y a vn an que ces conſiderations le porterent à arreſter les libelles de tous ceux qu'il payoit, pour faire des inuectiues contre la Royne Mere du Roy, & Monſeigneur Frere vnique de ſa Majeſté. Il fiſt bien, car outre que tous les hommes vertueux diſoient que ces diffamations eſtoient indignes d'vn Chreſtien, les gens d'eſprit iugeoient qu'il ne gaignoit pas le procez par eſcrit. De l'autre coſté celuy qui a pris la plume pour ſouſtenir l'Innocence, & deſtromper l'ignorance, s'eſtoit tenu dans la modeſtie, ayant touſiours creu que s'eſtoit vne petite vangeance, d'ataquer auec des paroles picquantes ceux qui nous pourſuiuent auec des cruelles actions. Nous eſperions de conuertir le Cardinal, en le ſouffrant; & nous craignions de le rendre plus meſchant, en luy reſiſtant: nous auions auſſi quelque apprehenſion d'endurci ſon front, en le batant trop ſouuent; & auons voulu taire les plus enormes de ſes crimes, pour luy laiſſer quelque pudeur. Nous ſçauons que l'effron-

La verité defenduë.

——té n'a plus de honte de faire ce que tout le monde cognoit : nous voulions traiter doucement ce furieux, & auons eu peur que ſon deſeſpoir ne perdit le Roy que nous aymons, & le Royaume que nous deſirons de conſeruer. L'homme aduiſé n'effarouche iamais vn ſinge, qui ſe ioüe auec des choſes precieuſes & fragiles : il ne faut pas faire ſemblant de le regarder, afin qu'il les remette en leur place, apres que ſa fantaſie ſera paſſée. Ainſi nous eſperions, que la conſtance & la prudence de noſtre bonté ſurmonteroit l'opiniaſtreté & la folie de ſa malice ; & nous croyons, que les ſerpens qui nous auoient mordus ſi ſouuent, n'auoient plus de dents, ny de venin. Le ſilence que la crainte commandoit au Cardinal, & la vertu à la Royne, faiſoient croire que les affaires prendroient le chemin de la douceur, lors que nous auons ſenti vne aigreur extreme dans vn ouurage, qui a eſté dreſſé par le commandement & ſur les memoires du Cardinal. Le titre eſt : *Obſeruations ſur la vie & condamnation du Mareſchal de Marillac*. L'aucteur a pris ſon pretexte ſur vn eſcrit compoſé pour la deſcharge du Mareſchal ; mais il n'en parle que fort peu, & ſur la fin de ſon diſcours. La plus grande partie du libelle eſt employée pour blaſmer la conduite de la Royne Mere du Roy. Les plus moderez ont creu que cét eſcrit meritoit vne reſponſe. Les Theologiens ont dit que Dieu nous obligeoit à la faire ; & les bons ſeruiteurs du Roy ont iugé qu'elle eſtoit neceſſaire.

Il eſt vray, que celuy qui ſupporte trop patiemment les iniures des impudents, en prouoque des nouuelles ; que c'eſt vne œuure agreable à Dieu d'arreſter leur peché. Si la trop grande bonté de la Royne eſt la cauſe du mal qu'elle ſouffre, ſa trop grande patience ne doit point attirer les calomnies qu'on ſeme dans tout le monde. Si S. M. veut ſacrifier toutes les iniures qu'on luy dit, elle doit effacer auec ſoin ce qui peut rejallir ſur le Roy, ſur Monſieur, & ſur trois grandes Princeſſes : parce qu'elle ne peut diſpoſer de la gloire que Dieu a donné à leur Naiſſance. La Royne ſe doit defendre, & ſes Enfans la doiuent vanger ; pour ietter dans l'eſprit des Fauoris, qui viendront apres le Cardinal, l'apprehenſion de perdre le reſpect enuers les Meres de leurs Maiſtres. Si c'eſt vn deuoir des gardes du Roy, de s'oppoſer aux attentats que des parricides font ſur ſa perſonne ſacrée, ceux qui ſçauent eſcrire ſont obligez de faire voir les entrepriſes que les inſolents font contre ſa reputation. Ce qui nous rend hardis, eſt, que nous defendons la verité contre le menſonge, la Mere de noſtre Roy contre vn ſeruiteur ingrat, & la plus grande Princeſſe du monde contre le plus petit calomniateur. Si le Cardinal ſe plaint, qu'en parant du poignard, nous luy portons quelque coup d'eſpée ; il ap-

prendra, s'il luy plaiſt, que c'eſt l'ordre des combats. Il eſt aſſez iniuſte en toute autre choſe, ſans prendre cét aduantage de frapper ſans eſtre en danger d'eſtre touché. Il eſt bien armé, mais il contraint ceux qu'ils a mis en chemiſe de chercher les defauts de ſes armes. S'il eſt plus fort que nous en places & en gardes, nous ſommes plus forts que luy en ce que pour les choſes qu'on dit à ſa loüange, il doit auoir des teſmoins qui ſoyent plus gens de bien que le Sieur Hay; & que celles qu'on dit contre luy ſont deſia prouuées, eſtant non ſeulement cognuës, mais reſſenties. La verité defenduë.

Il faut auſſi confeſſer que nous auons vn grand deſ-auantage: c'eſt que nous combatons contre deux deſeſperez. Le premier eſt le Cardinal, qui a commandé qu'on fiſt ce dernier eſcrit contre la Royne Mere du Roy, & les Marillacs, parce qu'il eſt tourmenté par deux furies, qui s'appellent *Ingratitude* & *Cruauté*. Celle-là luy a fait iuger des reſſentimens de la Royne par les remors de ſa propre conſcience: & celle-cy luy repreſentant touſiours le ſang innocent qu'il a reſpandu en forçant la peur, ou corrompant l'auarice de treze Iuges; il cherche des hommes qui appaiſent ces puiſſans demons, qui ſont les deux bourreaux de ſa vie. Ce Saül ainſi tourmenté, n'a pas trouué vne harpe de Dauid, mais pluſtoſt vn enragé prophete de Baal, qui ſe deſchire & deſcoupe ſoy meſme. C'eſt vn autre deſeſperé par ſes crimes qu'il a rendus auſſi publics que * la Nep ueu ſa desbauche. C'eſt vn nommé *Hay*, qui eſt hay de Dieu & des hommes, Vn Iuge concuſſionnaire, vn corrompu Commiſſaire, aux gages de toutes les tyrannies, & valet des faueurs, contre leſquelles il ſe rend denonciateur ou teſmoin; ou recherche d'eſtre rapporteur, lors qu'elles ſont tombées en diſgrace. Il a fait autrefois l'office d'Aduocat general dans vn Parlement; il conuertiſſoit le barreau en theatre de charlatan: ſes plaidoyez n'eſtoient que des ſatyres; elles firent fondre ſur luy vne greſle de coups de baſtons, qui ne le rendirent pas plus ſage, mais l'obligerent de quiter ſon pays, pour venir raffiner ſa malice dans la Cour. Il y a veſcu en reputation d'vn homme qui fait profeſſion d'impieté & de trahiſon, & meſtier de bouffon & de fripon. L'impieté luy donna l'inuention de ſouffler par vne ſalbacane à l'oreille d'vne fille de bonne maiſon, & aſſez riche heritiere, *Aime Hay*. Encore qu'il y euſt de la contradiction en ſes paroles, la Damoiſelle eſpouſa le couſin de cét Eſcriuain, & mourut de regret quelque temps apres. La trahiſon luy fiſt adorer le credit de Madame de Piſieux, & apres ſa diſgrace demander auec inſtance la commiſſion de faire le procez à ſon beau pere, & à ſon mari: il ſuborna des teſmoins contre eux, & chan-

* *La Nepueu, femme à Paris extremement effrontée.*

La verité defenduë.

gea les depoſitions : nous auons ouy les plaintes du Preſident de Belieure ſur ce ſuiet. Son eſprit porté à la meſdiſance, l'a rendu auteur des plus infames & ſanglans paſquins, qu'on aye veu depuis dix ans. Il a ſouuent imité les ſaintes & ſimples proſes du Miſſel de Paris, pour faire des ſatyres profanes & malicieuſes, dans leſquelles il n'a point eſpargné ceux qui le receuoient à leur table. La corruption luy a fait prendre part dans toutes celles du temps, & chercher l'occaſion de profiter dans tous les changemens. Il brigua d'eſtre adioint au commiſſaire des Eſtats de Bretagne l'an 1627. la friponnerie qu'il fit, meritoit plus iuſtement vne potence, que tout ce qu'il impute au Mareſchal de Marillac, le moindre blaſme. Ceux qui le cognoiſſent, iugent que le gibet n'a point encore perdu les pretenſions qu'il a ſur luy, aduoüent qu'il y a quelque choſe en ſon viſage qui marque ce logis, & que ſes inclinations le conduiſent là. Le Sieur Beautru, pour ſe defaire d'vn enfant trouué qu'on luy a voulu donner, & qui s'appelle, *Les vers aux abſens*, dit hautement, que celuy qui vient d'eſcrire en proſe, a compoſé autrefois en poëſie cette puante ſatyre, qui appelle par deriſion *puiſſante Epiphanie*, la Mere ou belle Mere de trois Roys. Elle attend l'eſtoille qui les illumine; & qui en eſclairant la verité, fera voir & payer celuy qui eſt l'aucteur de ce rencontre. Ceux qui ayment mieux vn bon mot qu'vn bon amy, & qui preferent vne raillerie au repos de leur vie, ne conſiderent pas que les choſes de ce monde ſont ſemblables à la ſtatuë de l'iſle de Chio, laquelle paroiſſoit riante d'vn coſté, & pleurante de l'autre. Ils ignorent que le Sage a dit, que *les grandes triſteſſes ſuiuent ordinairement les ioyes exceſſiues* : que Dieu perd les heureux inſolens, & ſauue les miſerables patiens auec peu de choſe; & que le meſme inſtant qui fait la felicité mal-heureuſe, fait bien-heureuſe l'infelicité : pour faire ces changemens, il ne faut qu'adiouſter ou oſter vne ſyllabe. L'homme qui ne regle point ſes actions par cette penſée, qui s'engage trop auant dans le party de la proſperité, & pouſſe rudement la miſere, fait paroiſtre qu'il n'eſt pas ſage. Si l'Orateur Ciceron euſt penſé que la fortune pouuoit changer, il n'euſt pas trauaillé pour acquerir la reputation que luy donnerent les Philippiques, & qui attirerent la ruine de ſa maiſon. Mais le Cardinal veut que ſes Eſcriuains s'obligent à perir auec luy, & que ceux qui le ſeruent, luy fourniſſent les moyens de les perdre quand il voudra, pour les crimes qu'il leur a fait commettre. Il a cognu tant de legereté & de perfidie en celuy qui a fait ces belles Obſeruations, qu'il a deſiré non pas de l'acquerir, mais de le ruiner ſans reſource. Il le fiſt mettre en priſon, pour auoir menty au

Roy ; & il l'a tiré de priſon, pour le faire mentir au public : il luy a fait acheter par vn grand crime la liberté, qu'il auoit perduë (à ce qu'il dit) pour ne conſentir pas à vn moindre peché. Il fait voir que ſa recuſation eſtoit vne colluſion ; auſſi ne fuſt elle receüe qu'apres qu'on fuſt aſſeuré du nombre des opinions neceſſaires pour faire mourir vn innocent. Il eſt vray, que le Cardinal eſtoit auſſi bien d'accord de la recuſation, que le recuſé de ſon empriſonnement ; & que la priſon a eſté donnée à ſon eſprit remuant pour vn lieu de repos, afin qu'il euſt le loiſir de trauailler à ce libelle, qui eſt ſa rançon, encore qu'il ne ſoit pas l'aſſeurance de ſa fidelité : c'eſt pluſtoſt vn teſmoignage de ſon deſeſpoir, ou vne cedule ſemblable à celle que les demons exigent des ſorciers. Cét homme ſans iugement, & abandonné de Dieu, ne voit pas, qu'en ſortant de priſon il a changé de ſeruitude, il s'eſt obligé de perir auec vn Fauori, qui le perdra pour n'eſtre point en peine de le conſeruer, & parce que ce ſacrifice pourra ſeruir vn iour à quelque expiation. Le Cardinal n'eſt pas ſi ſot de croire, que les ouurages de Hay ſoyent des teſmoignages d'amour, mais pluſtoſt des effects de la crainte ; qui cherchera ſes ſeuretez, & trompera lors qu'il verra le profit, là où il voit maintenant la perte. Cét homme eſt à preſent vn ſerpent, qui empoiſonne les herbes, & les fleurs ſur leſquelles il paſſe ; mais vn iour il troublera les eaux dans leſquelles il s'eſt caché. Nous auons deſia ſceu qu'il a fait vne proſe contre le Cardinal, & la Dame de Combalet ; il l'a recitée à des perſonnes qui ſont parmy nous : il croit que les bons mots qu'il a mis dans cette bouffonnerie, effaceront les mauuais qu'il a ſemé dans ſes Obſeruations. Il iuge que les François oublieront les iniures, auſſi facilement que le Cardinal perd la memoire des bien-faits. Il s'imagine que ſon eloquence nous perſuadera, qu'il a contribué à la ruine de celuy qui l'employe. Il s'efforcera de nous prouuer, que rien ne precipite tant les puiſſances violentes, que ceux qui les aident en qualité de Commiſſaires, & qui prennent celle d'Eſcriuains, pour les eſchaufer au mal, ou pour les empeſcher de s'en retirer. Mais qui ne ſçait, que le flatteur qui loüe le peché, eſt plus coulpable que celuy qui le fait ; Le meſchant offenſe tout ſeul : celuy qui eſtime le crime, en fait vn exemple public. La paſſion peut auoir troublé celuy qui s'eſt laiſsé aller au mal, mais la malice conduit celuy qui le defend. Il fait voir, que ce n'eſt pas vne mauuaiſe inclination qui le pouſſe ; mais vn iugement arreſté qui le rend indigne de pardon. Loüer vne meſchãte action, eſt non ſeulemẽt vne folie, mais vne impieté. Nous pourrions dire beaucoup de choſes ſur ce ſujet : il vaut mieux laiſſer le deſtail à la me-

La verité defenduë.

La verité defenduë.

ditation du ſage Lecteur,& ne luy deſcouurir qu'en gros le mauuais deſſein de l'Aucteur des *Obſeruations*, & de celuy qui luy a fourni les memoires.

Ils veulent deſcrire la vie de deux Saints morts, & ils ne voyent pas qu'ils nous mettent en peine de rechercher celle de deux mal viuants. On a touſiours caché celle du Cardinal, qu'on ſçait depuis le berceau; mais il ſemble que la pourpre ſacrée efface tous les defauts que l'homme auoit deuant qu'il en fuſt reueſtu, & qu'elle nettoye la ſource de beaucoup de vices. Si on force la patiençe & la ſcience, on eſcrira des choſes qui ne plairont pas à ceux, auſquels la cruauté plus que barbare à fait violer les tombeaux & le repos des treſpaſſez, pour ronger & caſſer iuſques aux plus petits os. On adiouſte aux deux freres de Marillac, la femme du Mareſchal: on dit

Pag. 6. qu'elle eſtoit *vieille fille, panure, mediocrement belle lors qu'elle ſe moria, que leur fonds conſiſtoit en grande eſperances.* Cette Dame eſt morte de regret dans la perſecution qu'on faiſoit à ſon mari: l'amour qu'elle luy portoit n'a iamais tiré vne parole de ſa bouche contre ſon ennemi: ſa vie & ſa fin ont eſté ſaintes: c'eſt vn ſacrilege de les blaſmer, & vne grande imprudence de traiter indignement ſa memoire, apres auoir creu & publié, qu'elle auoit l'honneur d'eſtre parente du Roy. Cecy a eſté eſcrit malicieuſement, pour abbaiſſer la Naiſſance de S. M. encore que cette parenté ſoit preſque auſſi eſloignée, que celle de la maiſon de Dreux, par laquelle le Cardinal ſe fait couſin du Roy.

Certes il ne faut pas eſtonner, ſi la furie du Cardinal rend la condition des viuants pire que celle des morts, qui trouuent la paix à la fin de la vie; là où ceux que cet homme violent a contraint de ſortir de la France, & ſur tout la Royne Mere du Roy, ſont perſecutez meſmes dans le lieu de leur retraite, où leur ennemi leur ſuſcite des trahiſons domeſtiques, des rebellions & des guerres ouuertes au Prince qui les nourrit & les protege. C'eſt encore vn teſmoignage de plus grande inhumanité à celuy qui a tourmenté la France, l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, l'Angleterre, le Pays bas, la Lorraine, & la Sauoye, d'aller iuſques en l'autre monde pourſuiure trois perſonnes, qu'il y a enuoyées en diuerſes façons. Leur deſpart rempli de pieté vrayement Chreſtienne, qui a pardonné de ſi bon cœur à celuy qui les faiſoit mourir, nous a perſuadé, que leurs eſprits ſont bienheureux. Qui doute qu'ils ne le ſoyent, quand ils n'auroient point d'autre felicité que d'eſtre hors de la tyrannie du Cardinal? qui durant deux années, leur a fait apprehender cent mille morts, deuant que de leur faire ſentir celle qui leur a donné vne meilleure vie. Il ſe

deuoit

deuoit contenter de leur auoir oſté celle de ce monde auec les biens, d'eſtre entré dans Paris auec deux cens cheuaux, les trompettes ſonnantes comme en triomphe, ou en Roy, lors qu'on tranchoit la teſte au Mareſchal; d'auoir fait fermer la porte de ſaint Honnoré, de peur que le corps qu'on portoit en terre en rendit par miracle abondance de ſang deuant la porte de ſon meurtrier. On ſçait, que les os du Garde des ſeaux ont eſté priuez de leur tombeau qu'il auoit choiſi à Pontoiſe. Le Cardinal qui a le gouuernement auec le domaine, & qui y fait quelque fois ſa demeure, lors que le Roy eſt à ſaint Germain en Laye, a eu peur que l'eſprit de cet homme de bien ne troubla le ſien; il s'eſt imaginé que les os tranſportez ſeroient accompagnez de quelque ombre qui le tourmenteroit: il a voulu qu'ils demeuraſſent trois ou quatre mois à Chaſteaudun priuez d'enterrement. Ils ont eſté logez du depuis ſecretement aux Carmelines de noſtre Dame des Champs.

La verité defenduë.

Hay, qui eſt vn chien ſepulchral, les va inquieter: il s'arreſte d'auantage ſur ceux du Mareſchal, qu'il a trouuez aux fauxbourg ſaint Honnoré dans l'Egliſe des Feüillants: il ſemble qu'il les veut bruler, & ietter les cendres au vent; ce que les iuges corrompus eurent honte d'ordonner aux bourreaux. Il ſçait bien, que les Payens coupoient la main à celuy qui auoit violé vn ſepulchre: il n'ignore point que la Religion Chreſtienne les reſpecte: que parmi les Barbares c'eſt vn teſmoignage de laſcheté, de tirer la barbe à vn lion mort: qu'il n'appartient qu'à vn faquin de dire des iniures à vn des plus ſages & des plus vaillans hommes que la France aye porté. Ce Pigmée meſure auec le poulce de ſon petit eſprit vn Hercule ſommeillant, qui l'abatroit auec le ſouffle de ſa bouche, s'il ſe remuoit; & ce grand Capitaine feroit bailler les eſtriuiere par ſes lacquais à ce Margaiat, ou Cannibale, qui trouue quelque volupté & nourriture, en mangeant la chair de ceux qu'il a tuez. Pour monſtrer ſa doctrine au preiudice de ſa conſcience, il eſcrit en la page 92. de ſon ouurage, qu'il ſçait bien, que c'eſt vn crime d'ataquer les morts, & apporte les exemples de l'Eſcriture ſainte: il veut faire voir qu'il entreprend de pecher contre le ſainct Eſprit; & ne veut point auoir de pardon en ce monde, d'où il a chaſſé les Saints, ny en l'autre, où il leur va faire la guerre.

Ie ne voudrois pas arguer vn mort, ny mordre ſes os, ny accroiſtre le nombre des vers qui rongent les deſpouilles de ſa fortune deſuëe.

Il me ſemble, que le perſecuteur de ceux qui ne ſe defendent que deuant Dieu, ſe deuoit arreſter apres auoir eſté vn des principaux inſtrumens de leur mort. La recuſation concertée deuant le iugement, n'exempte point de crime celuy qui a trauaillé à l'inſtruction du procez. Il a fourni les inuentions pour mettre hors de defenſe le

La verité defenduë.

pauure innocent,& il a eſté pluſtoſt ſa partie que ſon iuge. Il a ſollicité contre luy,& trouué des ſubtilitez, pour taſcher de le mettre en deſordre. Il n'a pas donné ſa voix, mais il a formé treze aduis pour le condamner : il eſt plus coulpable de tuer tout ſeul ſon honneur (comme il veut faire dans ſon eſcrit) que d'auoir maſſacré ſon corps auec ſon opinion,qui euſt eu des compagnons de ſon crime.

Sortons de l'horreur des tombeaux,& apres auoir dit quelque choſe pour la defenſe de la reputation des morts, ſouſtenons la gloire de la plus belle vie du monde, qui eſt celle de la Royne Mere du Roy ; laquelle eſt blaſmée d'imprudence,pour monſtrer que les Marillacs ont eſté des meſchans.Ces calomnies ſont appuyées ſur deux fondemens. Que la Royne Mere du Roy a auancé les Marillacs contre droit & raiſon,& qu'ils ont eu vne ſi grande puiſſance ſur ſon eſprit,qu'ils l'ont porté à deſirer & pourſuiure pluſieurs choſes contre les intentions du Roy, & intereſts de la France. Ce qui efface la premiere impoſture, eſt la confeſſion que le Cardinal fait par ſon Eſcriuain,qui dit la verité à faute de iugement,ou de memoire.En la page 119.il fait les Marillacs creatures du Cardinal, & par tout il aſſeure, *qu'ils ont eſté ingrats enuers celuy qui les a auancez*. Comment ſe peuuent accorder ces contrarietez?voicy la verité.

Le Cardinal ſçeut qu'a l'entrée de ſon credit il paſſoit pour mauuais Chreſtien; pour auoir employé le Comte de Mansfelt en Allemagne,& pour auoir refuſé d'entrer en la ligue Catholique : les libelles qui furent faits contre luy l'appelloient le Cardinal de la Rochelle;ce qui luy fiſt apprehender vn grãd deſcri de ſa reputation, & quelque attentat ſur ſa perſonne.Pour remede à ces deux apprehenſions, il demanda des gardes au Roy,& preſſa S. M. de mettre dans ſes Conſeils,& direction des Finances,Meſſieurs de Marillac, & de Champigny, qui eſtoient eſtimez Catholiques zelez. Cela arriua apres la diſgrace du Marquis de la Vieuille ; qui fuſt ſuiuie dans vn an & demi de celle du Chancellier d'Alligre: auquel le Cardinal fiſt oſter les Seaux,pour les bailler à Monſſieur de Marillac,qu'il iugeoit homme plus ſeuere, & plus vigoureux, pour appuyer les reſolutions qu'il vouloit prendre, & qui commencerent a eſclater dans Nantes au premier Mariage de Monſieur. Il eſt donc vray, que le Cardinal propoſa Monſieur de Marillac premierement a la Royne, & apres au Roy, pour ces deux charges; & il n'eſt pas vray qu'il aye eſté ingrat ny traiſtre au Cardinal,comme nous ferons voir.

Page 18. & 19.

C'eſt vne calomnie qui eſt execrable, de dire, que la Royne aye eu quelque intelligence auec les Marillacs pour trauerſer la priſe de la Rochelle : ce qui conſole S. M. eſt, que le Roy ſera ſon iuge &

La verité defenduë.

ſon teſmoin. Sans doute, l'effronterie du Cardinal ne l'a point porté à faire lire cet eſcrit au Roy : il a creu que ſa bonne conſcience le deſmentiroit auſſi aſſeurement, comme il eſt vray que le Cardinal parle contre la ſienne. S. M. & ſon Miniſtre ſçauent bien, que perſonne n'a deſiré la priſe de la Rochelle auec plus d'ardeur que la Royne, & qu'elle a deſtourné ſagement tout ce qui pouuoit empeſcher l'heureux ſuccez de ce ſiege. Encore que les bonnes meres voyent auec quelque regret aller a la guerre leurs enfans; la Royne fuſt d'aduis, que le Roy l'entrepriſt pour forcer la rebellion dans ſon fort, & pour chaſſer les eſtrangers, qui entroient dans ſes Eſtats. La Royne eſtoit pour lors ſi puiſſante dans les conſeils, que ceux du Cardinal n'eſtoient reçeus que ſous ſon approbation. Ie diray bien d'auantage, que le Cardinal apporta beaucoup de difficultez, pour arreſter cette reſolution, eſtant timide de ſon naturel, & n'eſtant pas beaucoup ennemi des Huguenots. Il euſt diſſimulé & plaſtré leur faute, s'il n'euſt eſté picqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckinghan, pour des ſuiets que la prudence nous fait taire. La Royne Mere du Roy, & le Garde des ſeaux de Marillac, auoiẽt les bonnes intentions pour cette guerre, qui donna tant de peine à S. M. que nous pouuons dire, qu'elle n'a iamais eſté en vne ſi grande inquietude. Elle ſeule rompiſt la ligue de trois grands Princes, qui entreprenoient de faire des diuerſions par terre & par mer. L'Eſpagne, que l'Eſcriuain accuſe d'auoir eu ce deſſein, n'eſtoit point entrée dans cette vnion, & preiera les maximes de la Religion à celles de l'Eſtat.

Pag. 24. *Le Roy d'Eſpagne remuoit tout ce la Chreſtienté, pour empeſcher la gloire du Roy.*

La ſageſſe de la Royne ne trauailloit pas ſeulement pour appaiſer les tempeſtes de la terre & de l'Ocean, qui pouuoient troubler le Royaume; mais ſa pieté nous rendoit le Ciel fauorable. Combien de Meſſes faiſoit elle celebrer pour ce ſubiet? combien de neufuaines a telle fait à noſtre Dame de Paris? où elle alloit tous les ſoirs faire chãter vn Salut qui duroit vne heure. Le Cardinal ſçait bien, ſi la Royne eſt d'vn naturel qui ſe puiſſe contraindre en toutes ces choſes, ſi l'affection & deuotion ne la portent. Auec quel ſoin a elle recherché les Autels & les Religieux, ſur leſquels elle a creu que Dieu verſoit plus de benedictions & de graces? Elle fiſt vœu d'aller à noſtre Dame de Chartres, d'y preſenter la ville de la Rochelle en argent de relief, & decommunier tous les ans le iour de la reddition; ce qu'elle obſerue ſaintement, meſme dans les Pays bas. Elle fuſt curieuſe de ſe faire inſtruire des vents, qui pouuoient eſtre fauorables ou contraires aux nauires des Anglois; & ayant fait mettre en vn lieu eſleué vne bouſſole qui les marquoit, elle la regar-

La verité defenduë.

doit cent fois le iour, & interrompoit ſon ſommeil, pour enuoyer des perſonnes qui luy rapportoient de quel coſté ils ſouffloient. Ayant dit vn iour, qu'elle voudroit auoir perdu le petit doigt de ſa main droite, & que le Roy fuſt maiſtre de la Rochelle: le Mareſchal d'Eſtré qui l'auoit ouy, eſtant venu pour teſmoigner ſa reſioüiſſance; luy fiſt ce compliment, qu'il auoit deux grands ſuiets de ioye, que la Rochelle fuſt priſe, & que ſa Majeſté euſt encore ſon petit doigt. Le plus fort de tous les teſmoignages, eſt celuy du Roy, qui ſçait bien que la Royne ſa Mere le vouluſt deſtourner de venir à Paris deuant que la place fuſt renduë; qu'elle luy enuoya des courriers pour ce ſuiet, & prefera touſiours la reputation des armes de ſon Fils à la conſolation qu'elle receuoit en le voyant. Elle luy fiſt inſtance de l'en priuer, & le preſſa de s'en retourner, pour acheuer ce qu'il auoit commencé. Tels eſtoient les bons aduis d'vne Mere; laquelle n'ayant peu voir ſur ſon ſein les lauriers & les palmes que ſon cher Eſpoux luy euſt apporté, n'a point de plus grande gloire, que de prendre ſa part dans les victoires de ſon Fils bien aimé. Il ſçait que nous eſcriuons la verité; & ſi on eſtoit ſi effronté de luy faire voir vos libelles, qui ne ſont que pour empoiſonner les ignorans, au lieu des recompenſes que le Cardinal donne à ceux qui mentent pour luy, ils receuroient le chaſtiment qu'ils meritent. Mais il viendra dans le temps que Dieu a deſtiné, pour faire cognoiſtre l'impoſture, & pour tirer d'oppreſſion l'Innocence.

Pag. 18. Vous dites, *que le Mareſchal de Marillac contribuoit au monopole d'empeſcher la priſe de la Rochelle, auec vne inſtruction à ceux de ſon chiffre, comme il a confeſſé en ſon procez, & que Monſieur Bouthiller ne vid point ſes deſpeſches, & qu'elles fuſſent deſtournées par les femmes de chambre.* Menterie horrible en tous ces chefs! Le Mareſchal n'a iamais eſcrit a la Royne durant le ſiege de la Rochelle: il n'a point eu de chiffre auec ſa Majeſté, vous auriez ſans doute nommé ceux que vous dites auoir eſté de ce chiffre. Vous deſchargez Monſieur Bouthiller, qui eſt dans voſtre intelligence; & vous faites des femmes de chambre, qui ne ſçauent pas lire, des perſonnes intelligentes en chiffre, ſans dire qui deſchiffroit pour la Royne. Mais la plus horrible de vos calomnies, eſt en la confeſſion que vous dites que le Mareſchal a fait. Que n'imprimez vous le procez pluſtoſt que des obſeruations ſur ſa ieuneſſe, & ſur ſon mariage? Vous auez bruſlé les pieces, & les procedures, pour auoir la liberté de faire paſſer toutes les inuentions de voſtre malice pour des accuſations contre la Royne Mere du Roy. Elle vous reſpond: Que la lettre que vous luy faites eſcrire

Pag. 19 par le Mareſchal apres la priſe de la Rochelle, & que vous compoſez

en ces termes, *qu'il ne vouloit dependre que d'elle, & eſtoit ſon ſeruiteur enuers tous, & contre tous*, eſt vne choſe ſuppoſée, encore qu'il n'y aye point de crime de leze Majeſté en ces paroles de compliment, lors que les intereſts de la Royne ne ſont point ſeparez de ceux du Roy. La verité defenduë.

L'Aucteur fait vne deſcription à ſa mode de l'imbecillité de l'eſprit des femmes, ſans prendre garde qu'il offenſe en general le ſexe de Madame de Combalet; s'il ne veut faire quelque diſtinction pour vn rencontre que nous ne dirons pas. Son deſſein eſt, de tirer la propoſition particuliere, que la Royne Mere du Roy eſt imprudente, de la generale, que toutes les femmes ſont foles. Pour la preuue, il dit, *que la Royne n'auoit pas encore conçeu aſſez d'indignation & de ialouſie contre le Cardinal.* La Royne iuge le Cardinal indigne de ſon indignation, & digne de ſa compaſſion: il a eſté l'obiect de ſes bien-faits, & ne peut eſtre iamais celuy de ſa ialouſie. La caution n'eſt point ialouſe, de ce que le principal debiteur paye, & la deſcharge. La Royne auoit reſpondu au Roy pour le Cardinal, & auoit ſurmonté les grandes auerſions que ſa Majeſté auoit contre luy; & elle ſera ialouſe de ſes bons ſeruices? Nous voyons icy, que le titre de *bonne Princeſſe*, que l'Eſcriuain luy donne ſi ſouuent, n'eſt que pour la faire mettre au nombre de ceux que les Picards appellent *ſots de bonté.* Auſſi voyons nous en vn endroit, *Elle ſe laiſſoit gouuerner.* & ailleurs, *Ils s'eſtoient emparez entierement de ſon eſprit. Elle s'empoiſonna ſans le cognoiſtre à la fumée des flambeaux qui donnoient toutes ces fauſſes lumieres. Son eſprit eſtoit abuſé par des fauſſes apparences, & des images trompeuſes.* & ſemblables diſcours, qui font cognoiſtre, que le Cardinal veut faire paſſer la Royne pour vn eſprit infirme, lors qu'il a eu la force de ſortir de ſa tyrannie. Nous pouuons dire, que s'il a iamais peché en excez de bonté, c'eſt lors qu'il a fait trop d'honneur & de bien au plus ingrat homme de la terre, qui n'auoit point de plus grande ruſe que de cacher ſa malice, iuſques à ce qu'il a eu la puiſſance pour la faire valoir. Il a commencé de l'exercer contre celle qui la donnée; & qui euſt creu offenſer Dieu, en preuoyant qu'il en abuſeroit. Il ſembloit que ce ſerpent n'auoit point de venin dans l'hyuer de ſa pauureté, mais la chaleur de la proſperité en a tant produit, qu'il a empoiſonné premierement ſa retraite, & apres toute la terre.

Pag. 19. *Leur intereſt porte les femmes pluſtoſt à l'extremité qu'à la raiſon.*

Pag. 51. *Aux rancunes des femmes, comme aux feux d'artifice, toute la plus grande fineſſe eſt de les faire durer.*

Pag. 49

Pag. 27.

Pag. 56.

Cette ialouſie, qu'il donne fauſſement à la Royne, eſt veritablement en luy; & nous pouuons dire, que ſa vanité a ſi grande apprehenſion que quelqu'vn ne prenne part à la louange de la [illegible] la Rochelle, que pour ce ſuiet il a fait pluſieurs grands [illegible] leüange que

La verité defenduë.

nous pouuons appeller ſacrileges. Le premier eſt de la gloire du Roy, ayant dit à vn Cardinal qui eſt plus hõme de bien que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en deſpit de trois Roys; entre leſquels celuy qui luy auoit donné plus de peine, eſtoit le Roy de France. Nous auons ouy chanter ſur le Pontneuf, & par tout le Royaume, *que le Cardinal auoit deſpucelé la Rochelle*, comme ſi le Roy eſtoit declaré impuiſſant. Nous auons leu ces mots imprimez : *N'eſt-ce pas ce grand Cardinal qui a pris la Rochelle?* comme ſi le Roy n'auoit eu en cette guerre que la qualité de volontaire. La Royne n'eſt point ialouſe des proſperitez de ſon Enfant; mais de la gloire que ſon ſeruiteur luy deſrobe. Se faut-il eſtonner, ſi apres auoir fait ce larrecin public, il entreprend de voler l'honneur plus ſecret que la Royne a acquis en ce ſiege; ny s'il eſcrit, qu'elle a deſiré le mauuais ſuccez, puis qu'il aſſeure, que le Roy a voulu empeſcher le bon? Si faire la fauſſe monnoye eſt vn grand crime, que ſera-ce de ſe maſquer auec le faux viſage du Souuerain? que ſera-ce de contrefaire l'image viuante de Dieu, en vſurpant ſon auctorité? que ſera-ce de ſe reueſtir de ſes habits triomphaux, & de luy arracher les couronnes de lauriers de la teſte, pour les mettre ſur la ſienne. Apres ces deux entrepriſes ſur les Maiſtres, il faut remarquer celles qu'il a fait ſur
Pag. 23. la reputation de tous ceux qui deſendirent & ſecoururent l'iſle de Rhé. L'Eſcriuain ne donne rien aux Mareſchaux de Schomberg, de Thoiras, de Marillac, ny au Commandeur de Valencé : il prend le teſmoignage du dernier, pour accuſer le troiſieſme de poltronnerie. Nous ne croirons iamais, que la liberté naturelle au Commandeur aye entrepris de combatre la cognoiſſance de tous les gens de guerre, ou que les actions & les playes du Mareſchal ne ſoyent des meilleures preuues de ſa valeur, que le diſcours d'vn homme qui pouuoit eſtre marri de le voir plus eſleué que luy.

S'il ne ſe faut point arreſter à la relation, que Hay appelle *Roman*,
Pag. 12. & qu'il ſouſtient fauſſement eſtre l'ouurage du Garde des ſeaux de Marillac, qui nous peut obliger de croire, que le Cardinal, qui eſtoit en terre ferme lors qu'on chaſſoit les Anglois d'vne iſle, les aye defaits tout ſeul, & que ſon eſprit aye emporté cette victoire, lors que pluſieurs braues ſoldats combatoient ſous la conduite de quatre grands Capitaines; Cela pourroit eſtre receu, ſi noſtre grand conducteur eſtoit vn Moyſe, qui gaignoit les batailles en leuant les mains au Ciel. Si on veut examiner ce qui dependoit plus particulierement du Cardinal, on verra que ſes mauuais ordres, & le defaut de preuoyance, donnent vn iuſte ſuiet de conclurre qu'il e-
ſtoit beaucoup
moins neceſ-
ſaire. Il fiſt paſſer dans vne iſle quatre mille hommes

sans viures ; pour secourir vne citadelle qui estoit sur le point de se rendre à faute de pain. Si les chefs des Anglois, ausquels la surprise osta le conseil, eussent apres le passage de nos gens fait estendre leurs vaisseaux dans le canal, & qu'ils se fussent tenus dans leurs retranchemens, il n'y a point de doute, que non seulement les assiegez, mais encore le secours, estoient obligez de se rendre à discretion ; puis que les mesmes chalouppes qui auoient deschargé les hommes, furent renuoyées pour apporter les viures. La verité defenduë.

Concluez, que celuy qui veut auoir toute la gloire de ce bon succez, doit auoir tout le blasme du danger auquel il exposa la reputation du Roy, & de la France, auec la vie de beaucoup de gens de bien. Si on ne luy veut imputer le crime d'auoir voulu ruiner le Mareschal de Thoiras, qui luy estoit suspect à cause de sa valeur recognuë, & de sa faueur cachée ; vos mensonges nous contraignent de dire ces veritez, & de vous faire sentir que nous sçauons de vos nouuelles. Le temps nous a fait voir, que le Cardinal a voulu perdre Rhé, & son secours, pour perdre vn homme qu'il a persecuté ouuertement du depuis. S'il a contribué quelque chose pour la prise de la Rochelle, il l'a fait pour en profirer : & on peut dire en ce sens qu'il l'a prise, là où la Royne & les Marillacs n'ont cherché que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, & le repos de l'Estat. Escriuez donc pour les * freres ignorans, desquels le Cardinal est protecteur, *qu'il a esté porté à l'entreprise de la Rochelle par le zele de la Religion, & que son extreme affection au bien de l'Eglise & de l'Estat, l'atacherent à ce siege.* C'est vn discours pour amuser le simple, qui s'imagine que l'Euangile n'est seureté, que depuis qu'on a rasé le bastion que les Rochellois appelloient de l'Euangile, que la lumiere de la Foy esclatera d'auantage apres la ruine de la tour de la lanterne, & que la digue a arresté le cours des opinions de Luther & de Caluin. Ceux qui sçauent l'Histoire du temps, ne peuuent ignorer ; que le Cardinal n'aye fait la declaration par escrit, & seellée du grand seau de France, qu'il n'ataquoit point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne voyons pas aussi qu'il aye rien fait en France pour l'auantage de l'Eglise ; & nous sçauons qu'il l'a cruellement persecutée en Allemagne, & au Pays bas. Il est vray, que deuant le ministere du Cardinal le Roy entreprit le voyage de Bearn, pour restablir les Ecclesiastiques dans leurs biens : il est aussi certain, que les conseils du Cardinal empeschent que les Euesques & Abbez d'Allemagne ne soyent remis dans leurs benefices, & qu'il a voulu ruiner la ligue qui auoit esté faite pour ce suiet. Il est asseuré, que le zele du Roy a de-

* *Les hospitaliers, appellez freres ignorans, sont sous la protection du Cardinal de Richelieu.* Pag. 25.

——— ſiré l'extinction des erreurs contraires à ſa Foy: mais le Cardinal en
La verité defenduë. a eu ſi peu de ſoin, qu'il n'a point oſté en aucun lieu de France l'exercice de l'hereſie; & par ſes aſſiſtances d'hommes & d'argent, il
——— l'a eſtabli en plus de dix mille Paroiſſes, & a mis le Preſche dans Nancy & dans le Pontamouſſon, ville tres-Catholiques. Si la pieté du Roy a fondé trois ou quatre Monaſteres dans la Rochelle, l'impieté de ſon miniſtre en a fait profaner & ſaccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu vn extreme regret de la mort du Roy de Suede, qui auoit (comme il a dit ſouuent) le deſſein de faire vn trou au monde, de raſer la ville de Rome, qu'il appelloit *Babylone*, & de ſonner le dernier coup de la Meſſe par tout où il paſſeroit. Quand les conſeils du Cardinal auroient apporté quelque petit auantage à la Religion dans la France (ce qui n'eſt pas) il faut aduoüer, que noſtre creance eſtant ſemblable par tout, & toutes les Egliſes n'en faiſant qu'vne, c'eſt vn meſme crime de les violer en quelle part du monde qu'elles ſoyent. Vn Cardinal, qui eſt Prince de l'Egliſe vniuerſelle, eſt obligé d'en auoir vn ſoin eſgal, s'il ne veut confeſſer, qu'il eſt indigne de l'habit & de la qualité qu'il porte. Il pourra peut
David & les Machabées. eſtre trouuer quelques exemples des Enfans de Dieu, qui ſe ſont ſeruis de l'aſſiſtance des heretiques & payens, pour ſe garder d'oppreſſion: mais il n'en trouuera point d'aucun qui aye eſté eſtimé Chreſtien, ayant eſmeu & aſſiſté les heretiques & les infideles, pour troubler la paix des Princes Catholiques, enuahir leurs Eſtats, & l'ancien patrimoine de leur maiſon. Le peché que le Cardinal a commis contre l'Egliſe, qui luy a eſté ſi bonne Mere, qu'elle l'a mis au plus haut rang auquel vn François puiſſe aſpirer, ne nous peut faire oublier la ſuite de ſes crimes contre la Mere de ſon Roy, qui a eſté celle
Pag 36. & 37. de ſa fortune. Il accuſe cette grande Princeſſe de l'auoir voulu ruiner par les mauuais conſeils des Marillacs.

Page. 55. *La Royne luy declara ſa haine en public à Fontainebleau.*

L'Eſcriuain dit, que *ces grands maux eſclaterent à Fontainebleau lors du retour du Cardinal du ſiege de la Rochelle: que la Royne Mere en le voyant ne peut cacher ſa mauuaiſe volonté; ſon viſage s'arma de cholere & de meſpris*, &c.

Pag 56. *Elle trauailloit en perſonne à ſa ruine, tant elle eſtoit engagée à la reſolution de le defaire.*

Pag 64. *Le Roy ſçauoit, que les mauuaiſes volontez de ſa Mere eſtoient toutes ſuggerées par vne faction eſtrangere.*

Nous dirons la veritable hiſtoire de ce rencontre, apres que nous aurons fait remarquer, que le Cardinal fuſt enyuré d'vne proſperité que Dieu auoit enuoyé au Roy: ſon miniſtre receut toutes les loüanges des flatteurs; parce qu'il s'eſtoit rendu diſpenſateur des Finances, des charges, & des emplois, qui ſont le froment, le miel, & les tiaiſnées que ces formis, ces abeilles, & ces loups ont accou-

accouſtumé de ſuiure. Il reuint à la Cour enflé d'orgueil, & remply de meſpris : il creut, que l'honneſte deference qu'il auoit rendu par le paſsé à la Royne, eſtoit vne ſeruitude : il voulut ſubſiſter par luy meſme, ne dependre de perſonne, & aſſuietir le Roy à ſes volontez; ſur leſquelles il croyoit que le bon ſuccez de ce ſiege de la Rochelle luy auoit acquis vn pouuoir abſolu. Cet oyſon auoit auallé cette ciguë; & donnant de la teſte, tantoſt à droit, tantoſt à gauche, entreprit de heurter la Royne Mere du Roy: ce qui ſe paſſa en cette ſorte, de quoy nous prenons Dieu à teſmoin, & ſon image, qui eſt le Roy.

La verité defenduë.

Le Cardinal entra dans la chambre de la Royne pour luy faire la reuerence. S. M. luy ayant demandé fort ciuilement s'il ſe portoit bien, il reſpondit enflammé de cholere, le front ridé, le nez affilé, & les léures tremblantes; ce qui luy arriue lors qu'il eſt en deſordre: *Ie me porte mieux que beaucoup de gens qui ſont icy ne voudroient.* La Royne rougit ſelon ſa couſtume; & penſant le diuertir de ſa mauuaiſe humeur, ſouſrit en voyant entrer le Cardinal de Berule en habit court, & auec des bottes blâches. Le Cardinal de Richelieu s'approcha entre les deux Roynes, & auec vn ton d'vn homme tranſporté, dit à la Royne Mere du Roy : *Ie voudrois eſtre auſsi auant dans vos bonnes graces, comme eſt celuy duquel vous vous moquez.* La Royne diſſimulant cette ſeconde picoterie, reſpondit, que l'eſtime qu'elle faiſoit du Cardinal de Berule ne nuiſoit point à celle qu'elle auoit touſiours eu de luy, & qu'elle auoit ri eſtant vn peu ſurpriſe par ſon habit. La modeſtie de la Royne eſtoit vn eau qui tomboit ſur vn charbon de pierre allumé: elle augmentoit les flammes de l'indignation & les fumées de l'inſolence du Cardinal; qui commença a dire des choſes eſtranges contre deux Princeſſes, qui auoient l'honneur d'approcher de la Royne. S. M. ne pouuant plus ſouffrir cette effronterie, ſur tout en la preſence de la Royne ſa belle fille, fuſt contrainte de teſmoigner quelque reſſentiment, & de luy dire qu'il ſe rendoit inſupportable. Le Roy eſtant arriué ſur ce rencontre, le Cardinal luy alla au deuant; & l'ayant ſupplié d'entrer dans le Cabinet, pour preuenir l'eſprit de S. M. teſmoigna que la cholere eſtoit maiſtreſſe du ſien. Il fiſt des reproches du ſeruice qu'il venoit de rendre au ſiege de la Rochelle, & menaça de ſa retraite comme d'vn mal-heur fatal à la France. Apres que le Cardinal euſt quité le Roy, la Royne ſa Mere l'informa au vray de ce qui s'eſtoit paſsé. S. M. conclud, que le Cardinal auoit grand tort, & blaſma ſon inſolence. Luy meſme la recogneut, & la condamna apres que la froideur de la nuict euſt temperé ſa bile, & que le repos l'euſt rendu plus ſage. Il eſcriuit vne lettre à

La verité defenduë.

la Royne, par laquelle il luy demandoit pardon de ce qui s'eſtoit paſsé: ne l'ayant peu faire preſenter par le Confeſſeur de leurs Majeſtez, qui eſtoit malade, il s'en rendit luy meſme le porteur; la donna auec larmes, qui luy ſont aſſez ordinaires, ſur tout quand il veut trõper. Il teſmoigna vn ſi grãd reſſentiment de ſa faute, que la Royne le reſtablit dans ſes bonnes graces: ſa malice & ſa legereté ne les conſeruerent pas long-temps. Apres ſept ou huict iours, le Cardinal, qui recherchoit les occaſions de faire des affronts à la Royne en bonne compagnie, ayant trouué S. M. auec la Royne ſa belle Fille, la ſupplia de vouloir ordonner qu'on paya la penſion du Vicomte de Sardigny: la Royne reſpondit, qu'elle ne l'auoit arreſtée que ſur les plaintes qu'il auoit fait de luy; & que s'il en eſtoit content, elle vouloit qu'on luy donna ſatisfaction. Le ſon de cette harpe, qui deuoit charmer ce tigre, le rendit furieux. Il repartit: *Vous le pouuez faire payer de voſtre teſte, auſſi bien que vous auez donné de voſtre mouuement, & ſans me demander aduis, vne Abbaye à Vaultier voſtre Medecin.* La Royne ſe ſentit outrée par l'inſolence de cette reſponſe; & ſa patience fuſt forcée de dire au Cardinal, qu'elle trouuoit fort eſtrange, qu'il ſe voulu rendre maiſtre de toutes ſes diſpoſitions & bien-faits: qu'elle luy auoit demandé conſeil, quand il luy auoit pleu pour la diſtribution de ſes graces; mais qu'il s'abuſoit, en s'imaginant qu'elle vouloit eſtre ſon eſclaue, & perdre la puiſſance de faire du bien à ſes ſeruiteurs.

Le Cardinal s'eſtant retiré apres auoir tiré & receu ce coup; la Royne creut que ſa Naiſſance, ſon Mariage, & ſes Enfans luy deuoient donner plus de courage, qu'vn petit Gentil-homme & vn ſeruiteur auancé par elle n'auoit de hardieſſe. S. M. ſe reſolut de luy bailler ſon congé par eſcrit; qui luy fuſt apporté par vn vallet de chambre. La Royne luy commandoit de s'abſtenir de la conduite de ſes affaires. Le Cardinal fit voir la lettre au Roy, & luy proteſta qu'il ne pouuoit quitter la charge de Surintendant de la maiſon de la Royne ſans abandõner ſa Cour, dãs laquelle il ne voudroit point demeurer auec cette fleſtriſſure, d'auoir eſté chaſſé par ſa maiſtreſſe. Le Roy luy promit, qu'il s'employeroit aupres de la Royne ſa Mere pour le remettre en ſes bonnes graces: ce que S. M. entreprit, encore qu'elle blaſma la mauuaiſe conduite du Cardinal. La Royne proteſta au Roy, que ſon intention n'eſtoit point de le prier d'oſter la cognoiſſance des affaires de ſon Eſtat au Cardinal (s'il le iugeoit vtile a ſon ſeruice) mais de permettre qu'elle ne s'en ſeruit plus dans les ſiennes, pour n'eſtre pas obligée de traiter auec cet inſolent ailleurs qu'en la preſence du Roy, & dans ſes Conſeils. S. M. ſe laiſſant

emporter aux raiſons de la Royne, paſſoit encore plus auant qu'elle ne deſiroit; & ſi le Cardinal n'euſt fait ioüer tous ſes reſſorts, ſans eſpargner meſme ceux du pretexte de Religion, le Roy, ou pluſtoſt le bon Genie de la France, enuoyoit cet homme chercher le repos, qu'il a oſté du depuis à la Maiſon Royale, à la France, & à toute l'Europe. La verité defenduë.

Le Cardinal ayant eſté remis deux fois dans les bonnes graces de la Royne, ſe defia de trois choſes: de ſon inſolence, qui ne ſe pouuoit empeſcher de piquoter l'eſprit de la Royne dans tous les rencõtres: du bon naturel du Roy, qui condamnoit l'audace & la temerité de cet ingrat; & de la generoſité de la Royne, qui eſt née auec vn grand courage. Celle qui donne liberalement ſon bien, ne peut ſouffrir, que ceux, auſquels elle tend la main, luy frappent ſur les doigts. Elle ſçait, que Dieu meſmes, duquel la patience eſt infinie, a dit, *qu'il ne ſouffrira pas, que les ingrats qu'il a nourris & eſleuez, diſent contre ſa diuine Maieſté des paroles de meſpris.* Le Cardinal qui apprehendoit ces trois choſes, priſt, pour vn moyen de les euiter, la reſolution de perſuader au Roy de paſſer les Alpes au mois de Ianuier; pluſtoſt pour empeſcher que ſa iuſtice & ſa bonté ne fuſſent forcées par les raiſons de la Royne ſa Mere, que pour forcer Suze, & ſes barricades.

Au retour de ce voyage arriua le bruit ſur le ſuiet de la Princeſſe Marie de Mãtoüe. Le Cardinal qui eſtoit obligé de ſuiure les inclinations de la Royne, ſe declara hautemẽt pour le parti contraire & cõtre la iuſtice, qui ne peut permettre qu'on traite le mariage d'vn Enfant en deſpit d'vne Mere, & contre les raiſons que ſon Eminence ſçauoit mieux que perſonne de la Cour. Il diſſimuloit, pour auoir l'occaſion de ſe vanger de ceux qu'il s'imaginoit eſtre ſes ennemis, & deſiroit de les deſcouurir dans ce rencontre: il vouloit auſſi aliener d'vn meſme coup les deux Enfans de la Royne leur Mere; ce qui eſt impie deuant Dieu, & horrible deuant les hommes. Page 361

L'Eſcriuain Hay s'eſtant donné carriere ſur ce ſuiet, & croyant auoir trouué vn beau champ pour exercer ſon eloquence, il eſt neceſſaire de l'eſcouter, & de luy reſpondre. Il dit, *que la Royne fuſt ſa ſeule cauſe de la premiere retraite de Monſieur.* Nous voudrions bien que le Cardinal euſt plus de conſcience, ou de iugement, ou de memoire, & que ſes Eſcriuains euſſent mieux concerté leurs eſcrits. Dans tous les autres que nous auons veu, les miniſtres de Monſieur ſont les ſeules cauſes de ſes meſcontentemens, & dans ceſtui-cy c'eſt la Royne ſa Mere toute ſeule. C'eſt vne adreſſe du Cardinal, Page 36.

La verité defenduë.

auquel la cholere fait accuſer en vne ſaiſon ceux qui ont eu la confiance de Monſieur, & ſa fineſſe les deſcharge en vn autre temps. Lors qu'il les a voulu perdre, ils eſtoient *des monſtres & des meſchans*: lors qu'il les a voulu ſurprendre, ils ſont honneſtes gens, & n'ont point fait de mal. Il les fait condamner à mort pour la ſortie de Monſieur; pour les rappeller, il les iuſtifie, & s'allie auec eux. Dieu vueille que cela ne ſoit point vn lurre pour les faire venir ſur le poing, les enchaperonner & les mettre en muë. Ce qui eſt plus eſtrange, le Cardinal a fait ſa grande machine dans l'eſprit du Roy de l'inegalité & iniuſtice des inclinations de la Royne, ayant perſuadé qu'elles eſtoient tellement acquiſes à Monſieur, que le Roy n'auoit point l'auantage & le droit de l'aiſné, & du Souuerain. Celuy qui a ſurpris S. M. auec cette calomnie, veut attraper Monſieur par le contraire, en publiant que la Royne ſa Mere ne l'aime point, & qu'elle a trauerſé ſon contentement dans le deſſein qu'il auoit d'eſpouſer la Princeſſe Marie. Ils diſent, *que ce deſſein eſtoit tout innocent de la part de Monſieur*, & le repreſentent comme rempli d'imprudence & de malice de la part de la Royne, *qu'elle vouloit redonner à ſa maiſon la gloire de l'alliance de Monſieur, & que ce deſir luy a fait trauerſer ſes amours, que les Principaux de la faction* (c'eſt à dire Meſſieurs de Lorraine) *ne vouloient pas que Monſieur eſpouſa aucune de ces deux Princeſſes, aſpirans à l'honneur de le voir encore en leur alliance.* Il me ſemble, que les proiects de ces Mariages, qui ſont appellez *glorieux pour Florence, & honnorables pour Lorraine*, approchent plus de la qualité d'vn Fils de France, que ne feroit celuy de Madame de Combalet, qui à peine eſt Damoiſelle, & eſt la vefue d'vn ſimple Gentil-homme. La Royne pouuoit deſirer auec iuſtice & raiſon, que Monſieur priſt vne femme dans la famille qui luy auoit donné vne Mere. Ce deſir n'a point eſclaté, non plus que celuy de Meſſieurs de Guiſe. La Royne n'a point trauerſé les amours de Monſieur, que pour monſtrer à ceux qui le vouloient marier ſans ſon conſentement, qu'ils auoient tort de faire cette entrepriſe. Il y a d'autres raiſons, que nous auons dit ailleurs; le Cardinal ſçait la principale: il nous picque, pour violenter noſtre diſcretion: il ſuffit que nous aduoüons, qu'il n'y a rien en la naiſſance ny en la perſonne de la Princeſſe, qui la peut eſloigner de cét honneur. La principale conſideration de cét Aucteur, *qu'elle eſtoit née en France*, eſt bien ridicule, lors qu'on peut alleguer beaucoup de qualitez qui la releuent d'auantage; & que les Roys, ny leurs Enfans ne ſont point obligez de prendre pluſtoſt pour femmes les filles de leurs vaſſaux, que celles des Souuerains qui ſont leurs voiſins.

Pag. 30.

Pag. 31.

Ce diſcours ſemble eſtre inutile depuis que le Mariage de Monſieur a aſſoupy tous ces differens, & a eſtouffé les pretenſions de ceux qui le vouloient contraindre de ſe marier à leur mode, ou luy faire eſpouſer le Donjon du bois de Vincennes. Il a vſé du pouuoir qu'il auoit de choiſir vne femme, & a fait election auec toutes les ſolemnitez de l'Egliſe d'vne Princeſſe belle, bonne, ſage, & qui eſt ſortie d'vne Maiſon qui a eſté ſouuent alliée auec nos Roys. Il n'eſt plus queſtion de diſputer ſur les volontez que Monſieur a eu de ſe marier, mais de loüer Dieu de ce qu'il eſt bien marié. Il ne faut plus parler des Princeſſes de Florence, ny de Mantoüe; mais deſirer à celle de Lorraine des enfans, & blaſmer celuy qui taſche par des moyens ſacrileges d'oſter cette benediction à la Maiſon Royale, & ce ſupport à la France. La verité defenduë.

Apres auoir deſmelé les confuſions que le Sieur Hay veut ietter dans les eſprits, en reſueillant les vieilles querelles qui ſont aſſoupies par les alliances nouuelles; il reuient aux pourſuites, qu'il veut perſuader auoir eſté faites pour faire perdre au Cardinal les bonnes graces de la Royne, & la porter (ainſi qu'il veut faire croire) à deſtruire l'ouurage de ſes mains. Il dit, *qu'on a procuré ce malheur tantoſt en entretenant le chagrin de la Royne, & ſa mauuaiſe humeur, par vn ſilence artificieux, vn abaiſſement de teſte, vn conſentement des yeux, des ſouſpirs de compaſſion ou de crainte, & vn mouuement de viſage ou des mains; tantoſt par quelque eſlancement de conſcience & de pieté ſimulée, qui furent les iargons de cette caballe, qui donnent en telles rencontres la force & l'aſſaiſonnement aux venins: les autres faiſoient entrer dans ſon ame les deſirs iniuſtes de l'opprimer.* Pag. 34. Ne direz-vous pas que, les cercles qui ſe font deuant la Royne, eſtoient des cercles des ſorciers; qu'on ne luy diſoit rien, qui ne fuſt tiré du Grimoire, ou de la Clauicule de Salomon, & qu'on a employé tous les exorciſmes de ſaint Leon, pour faire ſortir de ſon eſprit le Cardinal de Richelieu, comme s'il euſt eſté vn demon qui l'euſt poſſedée? On dit plus bas: *Le complot & l'aſſemblée de tant d'ingenieurs de tous ſexes, & de toutes qualitez, eſt la ſeule cauſe de tout ce qui s'eſt fait; & la perſonne Illuſtre d'vne ſi grande Royne n'en eſt, à dire vray, que le moyen & l'organe, ſans en eſtre coulpable.* Pag. 35. Ce qui eſt, en peu de mots, faire paſſer pour vne beſte moins meſchante vne des plus ſages & des meilleures Princeſſes de la terre.

Ces diſcours nous contraignent de dire quelques veritez, que nous auons caché iuſques à preſent: nous reſeruerons les principales; & l'impudence des Eſcriuains du Cardinal ne forcera iamais noſtre patience, à les laiſſer eſchapper. Nous en ſacrifierons quatre à l'honneur de la Royne, & au deſir que la charité nous donne de

La verité defendue.

tirer d'erreur le public, & ſur tout la Cour de Rome. Le Cardinal a eſté ſoigneux de l'empoiſonner, ayant pris vn grand ſoin de vomir ſon venin, comme font les aſpics dans les plus claires fontaines, & de ietter le menſonge dans les lieux, où tous les Chreſtiens vont chercher la verité. La voicy en quatre articles.

Le premier eſt, que le Cardinal n'a eſté bleſſé que par luy meſme: ſon meſpris, ſes tromperies & menteries deſcouuertes, l'ont ruiné dans l'ame de ſa Maiſtreſſe. La tyrannie qu'il exerçoit aupres d'elle, l'ayant aſſiegée auec tous les ſiens, qui eſtoient des ſangſuës, des eſpions, des importuns & impertinens ſeruiteurs, l'a rendu ſuſpect. Il a eſté deſcrié par les domeſtiques de la Royne, qui ne pouuoient plus ſouffrir l'iniuſtice du Cardinal, & batoient continuellement les oreilles de S. M. de plaintes, de ce qu'on leur rendoit mille mauuais offices, qu'on les priuoit des bien-faits, & que toutes les parties caſueles ſe perdoient dans vn abyſme qui n'eſtoit iamais rempli.

La ſeconde verité eſt, que la Royne ny à Fonteinebleau, apres le ſiege de la Rochelle, ny a Lyon, ny à Paris, n'a iamais parlé au Roy de chaſſer le Cardinal, ny de luy oſter la cognoiſſance de ſes affaires: au contraire, elle luy a touſiours proteſté, que s'il iugeoit vtile à ſon ſeruice, non ſeulement il le pouuoit conſeruer, mais qu'elle ne feroit point de difficulté de le voir & de traiter auec luy dans les conſeils, & hors de là, ſi le Roy le deſiroit. Il n'eſt pas donc vray, *que la Royne aye voulu eſloigner le Cardinal du gouuernement du Royaume*, comme dit le ſieur Hay: mais il eſt vray, qu'il merite d'eſtre chaſtié, pour auoir eſcrit, que le Cardinal gouuerne le Royaume, ce qui n'appartient qu'au Roy. Tous les deſſeins de la Royne ne tendoient qu'à ſe deliurer des inſolences inſupportables du Cardinal, & de l'importunité des ſiens, pour les raiſons que nous auons dit. Si ſon Eminence pouuoit ou vouloit dire la verité, il confeſſeroit, que dans l'entreueüe des feſtes de Noël, apres la rupture, il ne s'eſt iamais parlé que de ſon reſtabliſſement, & de celuy des ſiens, dans la Maiſon de la Royne. Le Roy a condamné d'iniuſtice & d'inciuilité les demandes du Cardinal. Les menaces du premier Preſident ne furent fondées que ſur le refus que la Royne auoit fait, de reprendre par contrainte tous ceux qu'elle auoit chaſſée auec iuſtice. De ce veritable diſcours on peut iuger, ſi le Cardinal a eu ſujet de dire, que la Royne l'a voulu perdre; ſi vn congé donné à vn ſeruiteur merite l'empriſonnement d'vne Royne, la diſgrace d'vne Mere, & la ruine entiere d'vne Bien-factrice; à laquelle on a oſté ſa dot, ſon doüaire,

Pag. 62.

& les alimens que la loy de nature luy ordonnoit. Quand le Cardinal n'auroit fait autre mal, que d'auoir procuré cét auantage au Roy d'Eſpagne, de pouuoir reprocher au Roy qu'il a nourry ſa Mere, lors qu'on employoit les armes & finances de France, pour ruiner ſa Maiſon & troubler ſes Eſtats; il n'y a point de doute, que le Cardinal ne merite d'eſtre chaſtié, pour auoir ietté des pierres à ceux qui donnoient du pain à ſa Bien-factrice, & à la Mere de ſon Maiſtre. La verité deffenduë.

La troiſieſme verité eſt, que Meſſieurs de Marillac n'ont iamais rendu mauuais office au Cardinal, ny porté l'eſprit de la Royne à aigreur contre luy, ny à le reculer de ſes affaires. S. M. l'aſſeure ainſi: ce n'eſt pas pour les garder d'oppreſſion, puis qu'elle eſt finie auec leur vie; ny pour deſcharger leur reputation, qui ne pourroit eſtre iuſtement blaſmée, pour auoir aidé à faire cognoiſtre vn meſchant; mais elle rend le teſmoignage, qui eſt deu à vne grande vertu, & à la verité. Celuy de la Royne, qui ne mentit iamais, eſt ſans comparaiſon de plus grand poids que n'eſt celuy de la Dame de Combalet, qui eſt citée par l'Aucteur des Obſeruations, encore que, ſauf ſa correction, elle ſoit vne menteuſe, ayant manqué de parole à Dieu. Elle luy auoit promis de paſſer le reſte de ſes iours parmi les Carmelines, de ne porter iamais perles ny diamans, ny robes de grand pris, de ne mettre point fard ſur ſon viſage, ny de poudre ſur ſes cheueux, & de ne monſtrer point ſa gorge, tant qu'elle demeureroit dans le monde. Elle laiſſa tous ces ſaints propos dans le logis de la Royne; en ſortant de ſon ſeruice, elle abandonna celuy de Dieu. Ce qui me fait croire que la deſbauche de ſon eſprit auoit commencé auparauant, eſt, que l'Eſcriuain confeſſe, *qu'elle a fait vn beau recit de quelques artifices que les Marillacs employoient aupres d'elle*; pour monſtrer qu'elle n'eſtoit plus dans ces rauiſſemens, qui luy eſtoient aſſez frequens lors qu'elle entra dans la Maiſon de la Royne, où elle eſtoit eſtimée *vna beata de caſa*. Il ſemble que le ſieur Hay iuge qu'elle eſt peu ſenſée, lors qu'il dit, *que Meſſieurs de Marillac auoient le ſecret & l'amitié de cette bonne Dame, ſeduite par le luſtre d'vne franchiſe deguiſée*. Qui ne voit que par ces mots, *vne bonne Dame ſeduite*, on nous deſcrit Madame de Combalet, comme vne vieille bigotte, ou comme vne ieune idiote? Ils la croyoient telle, tant que la deuotion nourriſſoit la ſimplicité dans ſon cœur: mais à preſent ils diront qu'elle eſt habile femme, & adroite courtiſane, s'eſtant chargée de pierreries & de broderies, ayant inuenté des nouuelles modes qu'on appelle à la Combalet. On l'a veüe au Cours chargée de plumes, couuerte d'hermines, & montée ſur des hacquenées

Pag. 26.

Pag. 26.

——blanches: elle a eſté dans les feſtins ſomptueux, dans la liberté des comedies, dans la galanterie du bal, dans la coqueterie des Thuilleries: elle a paru en Royne dans le petit Luxembourg, & en maiſtreſſe du grand a fait deſtourner les eaux des fontaines. Elles reuiendront dans leur canaux, lors que la Prouidence de Dieu remettra toutes choſes en leur place.

La verité defenduë.

La quatrieſme & derniere verité eſt, que ceux qui furent les plus ardens à deſirer que la Royne teſmoigna ſes iuſtes reſſentimens au Cardinal, & qui preſſerent qu'on luy donna congé, ſont ceux auſquels il a donné des grandes recompenſes, lors qu'il faiſoit arreſter Meſſieurs de Marillac, qui n'auoiēt aucune part en ce conſeil. Il a fait mourir ceux cy, & a bien payé ceux-là. Ainſi va le monde, & ſur tout la Cour, où bien ſouuent on donne au vice le pris qui eſt deu à la vertu, & à celle-cy, le chaſtiment que le vice merite. Nous auons veu vn Eueſque de Luçon, qui a eu vn chapeau de Cardinal, pour auoir ſouſleué tout le Royaume, ruiné deux millions de payſans, & fait vne trahiſon à ſa Maiſtreſſe; & vn Mareſchal de France, qui a eu la teſte tranchée, pour n'auoir pas bien tenu le contrerole d'vn baſtiment, ny peſé exactement le pain de munition d'vne armée. Le Mareſchal de Baſſompierre a demeuré quatre ans en priſon, parce qu'il pourroit faire des bonnes actions; & le ſieur Hay a eſté mis en liberté dans trois mois, pour faire vn meſchant eſcrit. Vn autre Mareſchal de France a moins de recompenſe & de penſion, apres auoir ſouſtenu deux grands ſieges, qu'vn Chirurgien pour auoir penſé le ſiege du Cardinal. Vn Conſeiller de Dijon à la charge de premier Preſident d'vn Parlement, pour auoir fait perdre les debtes du pere & du frere du Cardinal, & pour auoir condamné à mort le Mareſchal de Marillac; & vn genereux Preſident au mortier eſt chaſſé, pour auoir parlé pour le public. Vn valet de garderobe a plus acquis de bien, pour auoir vuidé la chaire perſée du Cardinal, qu'vn Garde des ſeaux & vn Mareſchal de France, apres pluſieurs années de ſeruice rendu au Roy & à l'Eſtat. Ainſi ſe gouuerne le pays, où on fait la nuict du iour, & le iour de la nuict; & où la malediction de Dieu eſt bien ſouuent, parce qu'on y appelle le bien mal, & le mal bien. Le ſieur Hay nous pardonnera, ſi nous ne paſſons pas plus auant: vn de ſes anciens amis & alliez, qu'il a trahi, ſçait que nous ne mentons pas.

Le Mareſchal de Marillac.

Le Mareſchal de Thoiras.

Le Preſident de Meſmes.

Les Marillacs.

Apres ces quatre veritez, nous ferons voir vne eſtrange impoſture.

Pag. 58. L'Eſcriuain dit, *qu'à Lyon le Cardinal ſçeut les deliberations qui furent faites contre ſa perſonne, que le Mareſchal de Marillac n'adoucit point; & qu'il retint en cette conioncture aupres de Lyon, pour les executer, toutes les troupes de cauallerie,*

qu'il

qu'il deuoit mener de Champagne en Piedmont. Voy-là le plus ſale & mortel poiſon que la calomnie aye iamais vomi. Le Cardinal ſçait bien, que le grand credit qu'il a eu aupres de la Royne, n'a iamais eſté aſſez fort pour la porter à faire reſpandre le ſang. Maintenant, pour donner quelque apparence de iuſtice aux violences qu'il a fait à ſa Maiſtreſſe, il allegue trois ans apres qu'elle a pris des reſolutions de faire aſſaſſiner vn Preſtre, vn Eueſque, vn Cardinal, en la preſence du Roy, durant ſa maladie, & dans le rencontre des affaires d'Italie. Il dit, *qu'on a retenu beaucoup de caualerie pour appuyer ce deſſein.* Vn ſeul homme le pouuoit executer ſans peril, ſi la conſcience de la Royne ſe fut abandonnée à faire ce commandement. Elle reçeut le Cardinal dans ſon bateau, en deſcendant par la riuiere de Loire: il n'eſtoit eſloigné que de quatre doigts de la mort, que les gardes de S. M. luy pouuoient faire trouuer dans l'eau, ſi elle, ou quelqu'vn de ſa part, euſt fait le moindre ſigne. Il eſt vray, que pluſieurs ont creu, qu'vn peu moins de bonté de la Royne l'euſt exemtée, & vn grand nombre de gens de bien, de beaucoup de maux. L'Aucteur meſme des Obſeruations aduoüe, que Catherine de Medicis, qu'il appelle *moins bonne Princeſſe, n'en fuſt pas demeurée là où la Royne s'arreſta apres la rupture.* Ainſi ce preuaricateur en la cauſe qu'il defend, ou peu iudicieux Eſcriuain, monſtre à la Royne qu'elle a eſté trop douce, au meſme temps qu'il la blaſme d'auoir conſenti à vn meurtre. Il eſcrit que Catherine eſtoit moins bonne que Marie, lors qu'il aſſeure, que cette-cy a voulu faire tuer vn Cardinal; & que nous ſçauons que l'autre mourut de regret, de ce que ſon Fils auoit fait mourir vn Cardinal: accordez ces choſes.

La verité defenduë.

Tous ceux qui ont l'honneur de cognoiſtre les inclinations de la Royne Mere du Roy, demeurent d'accord, que S. M. aime mieux que l'excez de bonté luy ſoit preiudiciable, que ſi quelque vice luy eſtoit profitable: elle choiſit a pluſtoſt les vertus mal heureuſes en ce monde, que les crimes heureux pour vn temps. Il me ſemble, que les Eſcriuains du Cardinal ne ſont pas ſages, ou ſont des traiſtres, d'eſmouuoir les eſprits, en publiant qu'on a voulu tuer le Cardinal: cela donne ſuiet aux curieux d'aller feüilleter les liures des Theologiens, dans leſquels quelques vns ont trouué, que le tyran qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, pouuoit eſtre tué ſans forme de iuſtice, comme eſtant l'ennemy du public. Ceux qui ont leu le directoire de l'Inquiſition, aſſeurent, que peu de perſonnes ſages doiuent condamner ſecrettement celuy qui ruine la Religion, & que les particuliers peuuẽt executer cét arreſt, contre ceux auſquels les peuples n'ont point preſté de ſerment de fidelité. On a douté, ſi

La verité defenduë.

chaſtier les meſchans, deliurer les innocens de la priſon ou de la mort, remettre les bannis & les proſcrits dans leurs maiſons & dans leurs biens, eſt vne vangeance deſagreable à Dieu : s'il eſt expedient d'arreſter celuy qui oſte la paix à la Chreſtienté, le repos à la famille Royale, & la ſeureté aux gens de bien ; pourueu qu'en cette entrepriſe on recherche la gloire de Dieu : s'il ſe faut contenter de ſuiure les ordres de ſa ſainte Prouidence qui affligent les vertueux, ou s'il faut rechercher les moyens qui les deliurent : ſi la nature nous donne cette leçon ; ſi la parole de Dieu y eſt contraire, & ſi elle n'a point d'exemples ny de preceptes pour cela. A la verité il ſemble, que s'il faut meſpriſer ceux qui ont la volonté de nuire ſans puiſſance, & craindre ceux qui ont la volonté & la puiſſance, qu'il ſe faut oppoſer à ceux qui ont la volonté, la puiſſance & l'audace, s'ils ſont, comme i'ay dit, des perſonnes auſquelles nous ne deuons point d'obeiſſance par ſerment, & que la naiſſance & les loix n'ont point fait, & ne peuuent faire nos Maiſtres. L'Auteur de cét ouurage n'approuue point les opinions qui ont ietté les Princes legitimes dans les perils, auſquels les vſurpateurs doiuent eſtre ſujets. Il veut qu'on garde rigoureuſement la parole de Dieu, qui defend d'attenter à la vie de ſes Oints. Le Cardinal l'eſt comme Preſtre, comme Eueſque, & comme Prince de l'Egliſe : outre, que la qualité de Miniſtre d'Eſtat a quelque ombre de la Majeſté Royale. Ces quatre liens doiuent lier toutes les mains : & les ſeruiteurs de la Royne ſont obligez de ſuiure ſes volontez, qui ayment d'auantage vne larme de penitence qu'vn ruiſſeau de ſang de vengeance. Il eſt auſſi plus croyable, que les flatteurs, non les ennemis, ruineront le Cardinal ; & que ſa fin violente viendra, ou des cauſes qui ſont en luy, comme de ſa cholere & de ſa folie ; ou de ceux qui l'approchent. Ceſar fuſt tué & trahi par les ſiens, qu'il n'auoit ſçeu contenter ; non par les eſtrangers, qu'il auoit offenſé.

Pag. 62.

Deuant la concluſion de tout ce qui regarde la Royne dans cét eſcrit, nous remarquerons en paſſant l'ingratitude du Cardinal, qui eſt excuſée par le ſieur Hay en ces termes : *Toutes ſes faueurs doiuent paſſer auſsi bien pour des recompenſes de ſeruice, ou pour des moyens d'en tirer d'autres plus grands, que pour des pures liberalitez.* Il n'y a point d'hommes plus ingrats, que ceux qui croyent que tout leur eſt deu, & qui eſperent beaucoup ; l'attente d'vn plus grand bien eſtant le lien d'vne ame meſchante. Le Cardinal n'en pouuant receuoir de la Royne, qui fuſt plus releué ny plus riche que celuy

qu'il auoit, & craignant qu'elle ne s'oppoſa à ce qu'il vouloit prendre, à perdu la ſouuenance de ce qu'il tenoit, en courant à ce qu'il a pris du depuis. Il s'eſt imaginé, que trente places fortes qu'il a arraché au Roy, eſtoient meilleures que trente benefices que la Royne luy auoit donné, ou fait donner; que deux cens mille eſcus de rente, & trois magnifiques palais richement meublez, n'eſtoient rien à comparaiſon d'vn Royaume, duquel il vouloit diſpoſer. Il dit, *que les bienfaits de la Royne ſont des gages.* Il a reçeu dans ſept ou huit ans neuf cens mille eſcus en argent, ſans ſes appointemens & beaucoup de preſens magnifiques. La Royne a vn grand ſuiet de dire, O le cher ſeruiteur! & nous, O l'ingrat! qui nie le bien fait duquel il porte touſiours les liurées, & qui l'a conuerti en iniure. L'Euangile dit, qu'entre dix ladres gueris par le Fils de Dieu, il n'y en euſt qu'vn recognoiſſant: a la verité, il n'appartient qu'aux ladres de ne ſentir pas les bons offices. L'Eſcriuain adiouſte, que les bien fairs de la Royne ſont ou des recompenſes, ou des moyens pour tirer des ſeruices du Cardinal: il ne prend pas garde, qu'en faiſant de la Royne vne marchande, & de ſes liberalitez vn trafic, il nous fait cognoiſtre, que l'empriſonnement & les autres maux que le Cardinal luy a fait, ſont vne aſſez mauuaiſe marchandiſe, qu'on nous dit qu'elle a acheté. Cét ingrat a fait du mal a la Royne, parce que dans les meſchantes ames la haine eſt plus forte que l'affection, & l'opinion de l'iniure ſurmonte le reſſentiment du bien-fait.

La verité defenduë.

Tout le reſte de l'eſcrit, qui ſemble auoir eſté fait pour diffamer la Royne Mere du Roy, contient deux points. Le premier eſt vne inuectiue contre le Garde des ſeaux de Marillac, qu'on appelle *ligueur forcené.* encore que les Edits ayent defendu d'vſer de ces reproches, & que le temps les aye effacez, on les fait reuiure, pour rendre ſa memoire odieuſe. Il n'y a point de doute, que les ennemis de Monſieur de Marillac n'ayent dit en l'an 1626. tout ce qui eſt dans cét eſcrit, pour luy donner l'excluſion, lors qu'on euſt intention de luy bailler les ſeaux. On tira du cabinet d'vn peintre, qui a ſon logement dans la galerie du Louure, toutes les pieces plus ſecretes de la ligue, pour les faire voir au Cardinal; & on fiſt des commentaires auſſi ſanglans que pourroient eſtre ceux du ſieur Hay. Le Cardinal s'en mocqua, & allegua la preſcription de trente cinq ans, lors qu'il iugeoit, que Monſieur de Marillac luy pouuoit eſtre vtile. Il ne veut point maintenant, que celle de quarante ans aye lieu, parce qu'il s'imagine, que

Pag. 37. Pag. 54. Pag. 133.

La verité defendue.

Monſieur de Marillac a eſté ſon ennemi. Ou il faut chaſtier celuy, qui ſe vante de l'auoir auancé, ayant ſçeu ſes inclinations, qu'il dit eſtre preiudiciable à l'Eſtat; ou il faut aduoüer, que les intereſts contrariés iettent la contrarieté dans ſon diſcours.

Ce qui ſert grandement à la deſcharge du Garde-des ſeaux, eſt ſa pauureté auec ſa frugalité: ſon bien ne l'a peu conduire iuſques à la mort: la charité de ſa belle fille l'a nourri auec ſes gardes qu'on luy a fait defrayer: elle a payé auſſi le petit conuoy qui a eſté fait à ſon corps. On ne dira pas la meſme choſe du Cardinal, ny de ceux qu'il a mis dans les finances & affaires du Roy: ils ont voulu eſtre conuaincus de larrecin par tant de teſmoignages publics, qu'il ne faut point d'autre iuge pour les condamner que le ſoleil. C'eſt vne merueille de ce temps, qu'on appelle crime de peculat, de n'auoir pas pris garde à la meſure d'auoyne, & à la groſſeur de la bote de foin, au poids du pain de munition, au compte des ſeptiers de chaux, & aux pierres d'vn baſtiment, & que le pillage de cent & deux cens mille piſtolles ſoit vne gallanterie. Il me ſemble, que ſi ceux qui ont pris la toiſe pour meſurer exactement les baſtions & les courtines de la fortification de Verdun, l'auoient appliquée à trois palais d'vn homme que le Cardinal auoit fait Surintendant des finances, on y trouueroit plus de millions deſrobez pour affoiblir le Royaume, que d'eſcus mal employez en la conſtruction d'vne citadelle qui le deffend.

Le ſecond point eſt celuy ſur lequel le ſieur Hay s'eſtend d'auantage, & qui ſemble eſtre le principal but de ſon deſſein: c'eſt de publier les cauſes de l'arreſt de mort donné contre le Mareſchal de Marillac. Le Cardinal & ſon Eſcriuain font paroiſtre leur peu de iugement, lors qu'ils s'eſtudient de faire cognoiſtre à toute la terre les raiſons que les iuges ont eu pour condamner à mort le Mareſchal; comme ſi toute la Chreſtienté, ſcandaliſée de cette cruauté, les auoit citez pour declarer les motifs de l'arreſt; & que le Sieur Hay, comme le plus eloquent de la compagnie, euſt eu la commiſſion de les deguiſer. Il dit, *que le Cardinal a employé ſa faueur pour faire auoir vne abolition au Mareſchal*: mais il n'adiouſte pas que le Mareſchal l'a reiettée. Vn homme genereux ne ſe doit iamais declarer criminel pour garantir ſa vie. Le meſchant ne deſire la confeſſion des innocens, que pour les perdre auec plus d'iniure, & iuſtifier ſa tyrannie. Mentir contre ſoy-meſme, eſt vn peché contre nature. Il faut pluſtoſt perir par le crime d'autruy, que par noſtre laſcheté. Cette conſtance fait cognoiſtre, qu'on a eu tort d'appeller poltron le Mareſchal: il a eſté ſi mal traicté durant l'inſtruction de ſon procez, & mené en triomphe au trauers de tant de Prouinces, qu'il a ſouuent demandé

la mort comme vn bien-fait ; mais il n'a point recherché le pardon. L'Auteur dit, *qu'il eſtoit aſſez ingrat, & ſes crimes aſſez qualifiez, pour l'abandonner à toute la ſeuerité des ordonnances, & le ſiecle licentieux requeroit cet exemple.* On aduouë donc, qu'on a exercé ſur luy toute la ſeuerité des loix, par leſquelles il n'y a point de Capitaine ny de Cõmiſſaire qui n'aye merité quelque punition. Si le Cardinal croit, qu'il peut faire auec raiſon, tout ce que les loix luy permettent, encore qu'il ſoit eſtrange & horrible ; il faut qu'il demeure d'accord, que par les plus anciennes ordonnances du Royaume, ſans auoir eſgard a la ſainteté de ſa pourpre, on le peut mettre entre les mains d'vn bourreau, comme le moindre ſuiet du Roy. Qu'il ſçache donc, que les hommes ſages accommodent les vieilles regles aux mœurs & couſtumes du temps : que les Priuileges ſont des loix : qu'on fait beaucoup de choſes contre raiſon, qui ne peuuent pas eſtre condamnées par les loix : & qu'il ne faut iamais prendre pour vne loy, l'execution trop ſeuere d'vne loy. La grande ville de Paris ne ſeroit pas beaucoup peuplée, ſi on n'y laiſſoit viure que ceux qui ſeroient abſous par des Iuges extremement rigoureux : les ſages Miniſtres conſeillent aux Princes de diſpenſer de la ſeuerité des loix : les Conſeillers cruels vangent leurs querelles par la rigueur des loix ; & les bons la craignent, parce qu'elle tombe aiſement dans la cruauté. Mais on dit, *que le ſiecle licentieux requeroit cet exemple.* Ils confeſſent tacitement qu'il a quelque choſe d'iniuſte, qui eſt recompenſé par l'vtilité publique. Mais pourquoy a on choiſi cette perſonne parmi tant d'autres beaucoup plus criminelles, pour donner crainte à ceux qui commettent le peculat ? Eſt ce que le Mareſchal fut le plus grand voleur d'vn pays, dans le quel le Cardinal s'eſt contenté de l'amende de tant de comptables, qu'il mit à rançon au commencement de ſon credit pour remplir ſa bourſe, & celle de trente affamez qui eſtoient aupres de luy ? Il n'y a point de doute, qu'entre les financiers quelques vns auoient deſrobé des millions : il n'y euſt qu'vn pauure mal-heureux, qui n'auoit ny argent ny amis, qui fuſt pendu ; non pas pour ſeruir deſpouuantail aux meſchans, mais d'vn apaſt, pour faire venir les timides à compoſition. Tous furent mis à l'amende, qui eſt la punition ordinaire des coulpables ; & ceux qui n'auoient point failli, ſe trouuerent dans la taxe, pour monſtrer qu'on attaquoit pluſtoſt les charges que les crimes, & qu'on ne cherchoit point la conuerſion des pecheurs pour l'aduenir, mais quelque ſatisfaction pour le paſſé. Il eſt vray, que l'ordonnance quarante ſix alleguée par l'Eſcriuain, qui confiſque le corps & les biens, eſt contre les comptables, non contre les Generaux d'armée, ny

La verité defenduë.

La verité defendue.

contre les Gouuerneurs qui ont la charge de faire baſtir des citadeles: ils n'ont point de ſerment à la chambre des comptes, & ne peuuent reſpondre de toutes les concuſſions des Capitaines, ny de toutes les fripponneries de cent Officiers. Ce qui deſcharge fort le Mareſchal, eſt, qu'il ne peut auoir failli tout ſeul: il faut que les Treſoriers des guerres, ou leurs Commis, les Capitaines, les Commiſſaires, les Ingenieurs, les Contreroleurs des fortifications les Secretaires, & cent autres perſonnes qui ont acheté cherement des charges, pour piller le Roy & le public, ayent eu leur part à ces pre-
Page 87. tendus crimes de peculat. Cependant perſonne n'eſt accuſé, ny adiourné, ny chaſtié que le Mareſchal. On dit, *que le ſiecle licentieux*, qu'on tient par ce diſcours eſtre celuy du brigandage (& il eſt en effect) n'auoit pas beſoin de ces petits exemples.

La verité deuant Dieu, qui cognoiſt les cœurs eſt, que la vangeance & la violence ſont naturellement ſi odieuſes, que ceux qui en veullent vſer, ſont contraints de les couurir par l'apparence de la iuſtice. Le Cardinal a perſecuté le Mareſchal, qu'il n'a iamais aimé, & qu'il a tenu pour ſon ennemi. On n'a peu arreſter priſonnier ſon frere, en luy laiſſant le commandement d'vn armée. Ces conſiderations, auec l'apprehenſion que le reſſentiment de la Royne ne ſe ſeruit vn iour de celuy des Marillacs, ſont les vrayes cauſes de leur mort. Le General de l'armée du Roy a eſté criminel en Piedmont; parce qu'on s'eſt aſſeuré de la perſonne de ſon frere aupres de Paris: & cettui-cy eſt arreſté à cauſe des paroles que la Royne a dit au Cardinal de Richelieu. Pour monſtrer que le peché du premier n'eſt inuenté que par occaſion, & pour iuſtifier celuy qui le veut perdre, on a faict imprimer autrefois les lettres que le Roy eſcriuit au Mareſchal vne heure deuant que la Royne donna ſon congé au Cardinal. Les ſages ſe mocquent de ce qu'on dit, qu'en ce temps, qui ne voit que les deſordres que ſon Eminence, & ceux qu'il protege, ont fait, *il falloit donner vn exemple de iuſtice, pour arreſter la licence.* Le Mareſchal n'a point ruiné par ſon auarice, comme d'autres ont fait, les armées du Roy. il n'a point perdu de place n'y de bataille, pour auoir fait diſſiper les troupes, ayant deſrobé les monſtres, comme il eſt arriué en Piedmont; où on voloit au Roy, & aux gens de guerre, dix mille liures par iour: ce qui n'a point eſté recherché par le Cardinal, parce qu'il y prenoit la plus grande part. Il nous allegue la ſeuerité des loix: mais les bons eſprits diſent, que chacun eſt aiſement ſurpris par les choſes auſquelles il prend plaiſir, comme le Cardinal par la vangeance & par la crainte, qu'il couure de la rigueur des ordonnances: ſes flatteurs les vont eſtudier apres qu'il a fait vne in-

iuſtice; pour appaiſer les agitations qu'elle donne à ſon eſprit, & pour amuſer le peuple. On luy a dit, que ce grand exemple empeſchera qu'õ ne deſrobe plus les Finances du Roy, & que celuy du Duc de Montmorency retiendra tous ceux qui voudroient troubler le Royaume. Pour monſtrer que le Cardinal fait & empeſche ces exemples, ſelon qu'il craint, où qu'il aime quelqu'vn; ne voyons nous pas que le Duc de Rohan, ami du Cardinal, a eu des recompenſes & des emplois honorables, ayant eſté le chef des rebelles dans trois mouuemens, & apres deux abolitions? & que le Duc de Montmorency, ſans parler des ſeruices de cinq Conneſtables ſes predeceſſeurs, apres auoir gaigné deux batailles, & receu des bleſſures en la preſence de S. M. a eu la teſte tranchée, pour auoir voulu garder d'oppreſſion l'Heritier de la Couronne? Ainſi l'amitié du Cardinal fait non ſeulement pardonner, mais recompenſer les plus grands crimes; & ſon inimitié fait donner les plus grands ſupplices aux plus petites fautes. La verité defenduë.

Encore falloit-il ſe ſouuenir, que pour paroiſtre bien iuſte, il eſt expedient de pourſuiure la punition des perſonnes de condition par les voyes les plus communes, & ſçauoir cacher ſa crainte, ſon enuie & ſa cholere; ce que le Cardinal n'a point fait. Si on veut oſter les priuileges qui peuuent engendrer la licence, il ne faut pas que la puiſſance d'vn fauori produiſe la tyrannie, ny reiette les Iuges ordinaires. On a mauuaiſe opinion de la iuſtice du Parlement de Paris, quand on luy oſte la cognoiſſance des crimes des Ducs & des Mareſchaux; où il faut aduoüer, qu'on craint qu'ils ne ſoient pas aſſez criminels, pour eſtre condamnez par les compagnies reglées, cette apprehenſion fait qu'on choiſit des Commiſſaires de pluſieurs corps, pour en compoſer vn monſtreux, qui aye quelques membres bien-faits, mais beaucoup plus de contre-faits, pour en tirer l'effect qu'on deſire. On allegue pour la deſcharge du Cardinal les arreſts donnez contre les Mareſchaux de Giez & de Biez, & contre l'Admirable Chabot; & on confeſſe quand & quand, qu'il ne furent pas condamnez à mort pour le crime de peculat. Dans les pourſuites qui furent faites contre le Mareſchal de Giez, il y a quelque choſe de conforme à ce qui eſt arriué en noſtre temps: i'ay iugé, pour confondre le ſieur Hay, qu'il eſtoit à propos de faire mettre à la marge ce que luy-meſme en a fait imprimer dans le gros volume qu'il a compilé depuis peu il y a inſeré la vie du Cardinal d'Amboiſe, dreſſée auec beaucoup de ſinc erité par le ſieur Baudier, laiſ-

Le Roy reuient en conualeſcence, & le Cardinal à la Cour. La Royne offenſée de l'obſtacle que le Mareſchal auoit apporté à ſon deſſein. qu'elle tient à iniure, le fait accuſer de crime de leze-Majeſté, où le peculat entroit,

& quelques autres points. Le Cardinal qui pouuoit arrester la rouë de cette affaire, la laisse aller mesme la pousse. On arreste prisonnier le Mareschal à Orleans, où le Chancelier de Rochefort l'interroge : il nie ce qu'il n'auoit pas commis, dit-on. Deux puissans tesmoins luy sont confrontez, Madame d'Angoulesme, qui fust mere de François premier, & le feu Allain d'Albert, pere du Roy de Nauarre. Les Gens d'armes du Roy le menent à Amboise, où estoit cette Princesse; & de là à Chartres, & à Dreux où estoit Alain. Cependant on donne aduis à la Royne, que le Parlement de Toulouse estoit le plus seuere & le plus rigoureux du Royaume. Elle y fait euoquer le procez, y fait conduire le prisonnier & y fait apporter les responses des grands Iurisconsultes d'Italie, qu'elle auoit enuoyé consulter sur ce fait, afin d'induire les Iuges à le condamner. Hippolyte Marsille & Louys Bolegnin, grands Docteurs d'Italie, declaroient en leurs consultations le Mareschal criminel de leze-Majesté. Ce Parlement de Thoulouse, aussi equitable qu'on le croyoit seuere, nonobstant que l'accusé eust vne Reyne de France, & vn grand Ministre du Roy fauori pour parties, ne trouua point de causes de mort en luy. Mais parce qu'il n'estoit pas seant, qu'estant odieux à son Maistre, il se presentast deuant luy; il l'interdit d'aller à la Cour, & de se presenter deuant le Roy & la Royne, durant cinq années (ce sont presque les mesmes mots de nos Historiens) dont il se retira auec toute liberté en sa maison du Verger. L'Estat calamiteux de ce Mareschal de France, personne de condition, de merite, & fort vieux, pouuoit esmouuoir les François, non seulement à compassion, mais d'auantage leur faire conceuoir de l'indignation contre celuy qui les rauailloit. Il estoit de la Maison de Rohan, & auoit dignement seruy l'Estat, disent nos Histoires : mais cette haute conduite du Cardinal (voy-là son animosité de l'opinion de iustice qu'on auoit conçeu de ses actions) & l'ameur des François qu'il s'estoit acquis en les rendant heureux, luy fit recueillir de la gloire, d'où il pouuoit receuoir du blasme : de sorte que cette affaire, qui pouuoit exciter le courroux, se tourna en raillerie : on disoit que le Mareschal auoit voulu ferrer Rohan, & que Rohan luy auoit donné vn si grand coup de pied, que de la Cour il l'auoit resté dans le Verger.

La verité defenduë.

Le Cardinal d'Amboise s'appelloit aussi le Cardinal de Rohan.

sant au bon esprit du Lecteur à faire les rapports, & à iuger, si le Parlement de Thoulouse n'a pas esté plus equitable en l'affaire du Mareschal de Giez, que les treize Commissaires en celle du Mareschal de Marillac. Le sieur Hay ne dit pas aussi, si le bannissement & la prison perpetuelle sont des confiscations de corps portées par l'ordonnance: il cache ce qui arriua au Chancelier Poyet pour s'estre vangé de l'Admiral Chabot; & la dis-grace pareille, qui est arriuée dans l'an à celuy qui presida au procez du Mareschal de Marillac. Pour Montegu, outre qu'il estoit Surintendant des finances, vne faction violente, comme celle du Cardinal, fist perir par Commissaires, celuy qui fust declaré innocent par des Iuges. Le Roy François premier voyant dans l'Eglise des Celestins de Marcoussis le tombeau de Montegu, dit, que c'estoit grand dommage, qu'il fust mort par Iustice : vn bon Moyne repartit, Sire, il ne fust pas condamné par Iustice, mais par Commissaires. A la verité, nous deuons faire vne priere a Dieu, qu'il nous garde des Iuges courtisans & botez, qui s'arrestent plustost à regarder le fauory, qu'à escouter le criminel, & qui n'ont point d'autres Greffiers que leurs Clercs. Mais le Cardinal à voulu faire (comme dit le Sieur Hay) *vn grand exemple qui fust sans pareil.* Il luy seroit plus expedient d'en assoupir la memoire, s'il pouuoit, que de la resueiller par ces foibles raisons, sans apporter les responses du Mareschal, & vouloir que sur le plaidoyé d'vne partie toute la terre condamne l'accusé. Cela est iniuste, & n'empeschera pas que tous ceux qui sçauent

uent la vie & la mort du Mareſchal, ne croyent que celle-là a eſté remplie de gloire, & cette-cy accompagnée de ſainteté. Noſtre deſſein n'eſt pas de nous arreſter d'auantage ſur les procedures faites contre luy, ny ſur les chefs de l'accuſation; il faudroit ouyr le mort en ſes defenſes, & auoir le procez qu'on a brulé malicieuſement, ou qu'vn homme plus fidele que le Sieur Hay en euſt fait les extraits. Il ſuffira de faire remarquer en paſſant, qu'au meſme temps qu'on arreſta le Mareſchal, on publia dans les *Libelles du Coup d'Eſtat*, & de *L'entretien des champs Elisées*, qu'il auoit trahi le Roy & l'Eſtat, par intelligences auec les eſtrangers: de quoy nous ne voyons rien dans le procez, ny dans ce dernier eſcrit. Il peut mentir auſſi effrontement, pour ce qui regarde le peculat; comme les deux autres ſont conuaincus d'auoir menti pour le crime de trahiſon. *La verité defenduë.*

Reſte à faire vn peu de reflexion ſur la recuſation du Sieur du Chaſtelet, pour lequel le Sieur Hay ſon bon amy fait vne longue apologie. Il dit, *qu'il n'eſt pas vray, que le Roy voyant la requeſte de recuſation, qui luy fuſt preſentée contre le ſieur du Chaſtelet, le fiſt iurer ſur ce qu'elle contenoit.* Il aſſeure plus bas, *que la meſme requeſte auoit eſté preſentée aux Commiſſaires à Verdun, & à Mets au Conſeil.* Toute la ſuite du diſcours n'eſt qu'vne ſalie d'iniures, qui nous font voir, que le ſieur Hay eſt ſi fort picqué pour ſon amy, qu'il oublie d'eſcrire les raiſons, pour leſquelles le ſieur du Chaſtelet s'eſt retiré du iugement du procez, apres s'eſtre maintenu opiniaſtrement dans l'inſtruction. Il ne dit pas auſſi, ſi on luy a commandé de quiter ſa commiſſion; ou ſi volontairement il l'a abandonnée, & pourquoy. Il me ſemble, que le bel eſprit du Sieur Hay deuoit deſcharger le Sieur du Chaſtelet, & dire que la conſcience l'a preſſé, ou que celle du Roy n'a peu ſouffrir, qu'vn hõme qui auoit aduoüé à S. M. qu'il eſtoit auteur d'vne proſe impie & infamante, & qui faiſoit profeſſion ouuerte d'inimitié contre le Garde des ſeaux de Marillac, pour auoir eſté chaſſé par luy du Conſeil, fuſt arbitre de la vie de ſon frere. Il n'eſtoit pas neceſſaire, que le Roy fiſt iurer, ſur les faits de la requeſte, vne perſonne qui les auoit aduoüez, pour mettre en belle humeur le Cardinal; auquel l'Auteur de la proſe auoit recité non ſeulement cette ſanglante raillerie, mais pluſieurs autres pieces de meſme eſtoffe. Il n'y a point de doute, que le Sieur du Chaſtelet ne deuoit non plus eſtre de l'inſtruction du procez que du iugement; puis que la meſme cauſe l'excluoit de l'vn & de l'autre. Il eſt plus criminel, comme nous auons dit, d'auoir trouué mille inuentions, & changé les depoſitions des teſmoins, pour donner quelque couleur de iuſtice aux opinions de treze Commiſſaires, que d'auoir adiouſté ſa voix, qui a eſté iugée *Chaſtelet & Hay le meſme homme.* Pag. 104. & 105.

La verité defenduë.

ſuperfluë, lors qu'on a eſté aſſeuré du nombre ſuffiſant pour la condemnation. La recuſation ou libre ou forcée du Chaſtelet, a eſté vn amuſement pour le public, qui n'a pas laiſſé de ſe defier de la friponnerie: on la voit encore plus clairement, apres qu'on a mis en liberté celuy, qui dans le loiſir de la priſon a fait ce bel ouurage, qui caſſe & met en cendre les os de deux freres tuez diuerſement, pour vne meſme cauſe, & auec pareille iniuſtice.

Le Sieur Hay, qui eſt bien informé de tout ce qui touche le Sieur du Chaſtelet, l'euſt bien obligé, s'il euſt voulu dire, pourquoy ce bon Commiſſaire, qu'il dit eſtre ſi ſaint & ſi iuſte, fuſt empriſonné par le commandement de Louys le Iuſte. Cette raiſon eſt demeurée dans ſa plume, qui a laiſſé couler, *que le Garde des ſeaux de Chaſteauneuf luy meſme ſe donna la peine de l'arreſter*: il fait faire l'office de Preuoſt au chef de la iuſtice de France, pour prendre vne perſonne de grande conſideration. Il dit auſſi, *que ce Garde des ſeaux eſtoit ſon ennemy*. O le mal-heureux homme! qui a pour ennemis tous ceux qui ſont en cette charge, auſquels ſans doute cét eſprit broüillon a eſté ſuſpect. Où il faut dire, que cinq ou Chanceliers ou Garde ſeaux, qui n'ont pas eſtimé le Sieur du Chaſtelet, ſont des ſots ou des meſchans, afin qu'il paſſe pour habile & pour vertueux.

Pag. 106.

Il ſemble que ce bon innocent veüille aduoüer, que la proſe de l'an 1630. a eſté le ſujet de ſa recuſation, & de ſa detention: voicy ſon diſcours peu iudicieux. *C'eſt commettre vn grand crime parmy ces gens là de faire des rimes Latines, par ce que l'Egliſe en a receu l'vſage en la decadence de la bonne Poëſie, & de l'elegance Romaine*, &c. *auiourd'huy que les reformations, & principalement celles du Concile, en ont aboli l'vſage*. Voy-là les belles defenſes que fournit Hay aduocat du Chaſtelet. Il dit, qu'il eſt loiſible de meſdire d'vn * Cardinal de Rome, d'vn Garde des ſeaux de France, & d'vne * dame d'Atour de la Royne, auec les rimes profanes, laſciues & diffamantes, parce qu'on a chanté deuant la reformation dans l'vſage de Paris des ſimples, & des ſaintes. Par cette raiſon, les ſorciers qui ſe ſeruent des paroles de la Meſſe, ſeront innocens: il ſera loiſible d'aſſommer les hommes auec le baton de la Croix; par ce qu'on la porte aux Proceſſions. Mais voyez ce fripon, qui nous veut bailler le change: il dit, qu'on trouue mauuais qu'il face des proſes, lors qu'on ſe plaint des meſdiſances. Sans faute, le Sieur du Chaſtelet doit reuoquer le Sieur Hay, comme vn aduocat qui trahit ſa partie. Mais il adiouſte, *que le ſieur Viette Maiſtre des Requeſtes, qui ne cede en rien aux plus grands hommes de l'ancienne Grece, fit des rimes contre la ligue, qui ne furent pas priſes pour des ſacrileges*. Belle autorité & digne occupation des arbitres des biens, de la vie & de l'honneur des hommes, Viette a donné carriere à ſon eſprit vne fois

* *Le Cardinal de Berule.*
* *Madame de Fargis.*

Pag. 107.

en ſa vie, le Chaſtelet fait meſtier de bouffonnerie : celuy là pouuoit eſtre eſtimé pluſtoſt badin que malin, & le Chaſtelet a eſté iugé plus malin que badin. les proſes de celuy-là eſtoient en termes generaux & dans la licence de la guerre ciuile; celles que nous auons veu depuis peu, ſont contre des particuliers de grande conſideration, & dans vn Royaume paiſible. Hay les appelle *des fruits que le temps donne & conſomme aiſement, qui ne meritent ny le blaſme ny l'excuſe.* Semblables fruits ont fait pencher autrefois des branches ſur le dos du S^r. Hay: ſont pommes de Gomorre, qui ont vne eſcorce vermeille, mais qui n'ont au dedans que de l'ordure. Ces fruits ne ſont pas, comme dit le Sieur Hay, *auſſi toſt conſumez que donnez*: vn mouuement deſreglé d'vn cerueau deſtraqué les produit dans vne demie heure, & pluſieurs années les conſeruent. Quand à ce que l'Auteur dit, *que cét ouurage ne merite ny e blaſme ny l'excuſe*; il confeſſe, qu'il eſt mal auiſé de le defendre, & ne ſe ſouuient pas que des railleries moins malicieuſes que les ſiennes, & contre des perſonnes de moindre conſideration, ont fait porter la torche au poing & la corde au col à ceux qui en eſtoient les auteurs: mais nous ſommes en vne ſaiſon, en laquelle, pour contenter la belle humeur de celuy qui fait les violences, ou pour mettre vn emplaſtre au contrecoup qu'il en reçoit, on compoſe des bonfonneries contre ceux qu'il a rendu miſerables. Ie ne vois pas auſſi, pour qu'elle raiſon Vietre peut eſtre comparé *aux plus grands hommes de l'ancienne Grece*: il me ſemble que Solon, Ariſtides & Socrates ne s'amuſoient point a faire des chanſons. Cela reſent pluſtoſt le Trazon que le Platon, approche plus du payen que du Chreſtien. Qui doute, que Seneque n'ayé eſté plus eſtimé pour le diuin traité de la Prouidence, que pour la raillerie, en laquelle il conuertit en citroüille l'Empereur Claude.

La verité defenduë.

Pour monſtrer encore plus clairement que le Sieur Hay n'eſt pas ſage, & pour le faire declarer impertinent, meſme ſur le rapport du Sieur du Chaſtelet; il remarquera, s'il luy plaiſt, quelques articles entre pluſieurs autres, qui font voir, qu'il a perdu l'eſprit : ou il faut dire que ce flatteur trompe celuy qui l'employe, & que c'eſt vn chien, lequel apres auoir lechè le ſang qu'il a reſpandu, le vomit ſur celuy qu'il fait ſemblant de vouloir careſſer. Il ſeroit plus honorable au Sieur Hay de quiter le parti du Cardinal, que d'y demeurer pour le trahir, en le pouſſant à cõtinuer les cruautez que ſes ennemis deſirẽt, pour voir bien toſt ſa fin. Son ame defiante & ſubtile prendra garde, que le S. Hay a fait gliſſer des choſes dans ces eſcrits, pour s'en ſeruir dans vn changement; en faiſant voir, qu'il a eu deſſein de deſhonnorer celuy qui fait ſemblant de loüer. Il luy rend la moitié

du monde ennemie, lors qu'il medit des femmes ſous l'auctorité de celuy qui ne deſire pas qu'on le broüille auec elles. Il n'approuuera point, qu'on monſtre à la Royne Mere du Roy le chemin qu'elle a deu tenir pour le ruiner, ny aux [a] Eſpagnols leurs defauts, & les moyens d'arreſter le bon-heur de celuy qui n'a rencontré iuſques à preſent que des ſages trop retenus, ou des courageux temeraires. Il ne veut pas auſſi, qu'on eſcriue que les [b] Preſtres & les Moynes ne ſont pas propres pour le gouuernement d'vn Eſtat, lors qu'vn Cardinal eſt le ſeul miniſtre de celuy de France, & a pour ſon principal Conſeiller vn ſoy diſant Religieux. N'y qu'on aſſoure, qu'à [c] Rome on deteſte fort l'ingratitude de ceux qui ſont appellez en ce pays-là creatures. Apres qu'on a veu la meſcognoiſſance du Cardinal, qui ne peut nier, au moins pour ce qui regarde le Cardinalat, qu'il ne ſoit creature de la Royne, & qu'il ne l'aye aduoüé fort ſouuent, meſmes par eſcrit. Ainſi cét aduocat preuaricateur defend ſa partie.

La verité defenduë.

Pag. 59. [a] *Les Eſpagnols s'eſtonnerent deuant les François en vn moment, où leur ancienne valeur euſt pluſtoſt hazardé toutes leurs Couronnes, que de faire paroiſtre tant de foibleſſe & de peur en vne telle occaſion, &c. Ils furent trop ſages & retenus.*

Pag. 109. [b] *Les cellules & les cabinets ne produiſent pas des meſmes penſées : la fumée des caſſolettes, & celle de l'encens, ont des effects bien contraires.*

Pag. 109. [c] *A Rome la meſcognoiſſance des creatures eſt inſupportable.*

Le Cardinal eſt appellé creature de la Royne en la page 62.

Il trouue mauuais, que le Mareſchal de Marillac, allant à la mort, qu'il confeſſe *auoir eſté conſtante*; recommanda à ſon neueu *de ſeruir bien le Roy, apres Dieu toutes fois.* Ce *toutesfois* eſt vne queuë de ſcorpion, atachée par le Sr Hay, afin qu'il aye ſuiet de faire des ſalies d'impie & de furieux, & d'offenſer toute la famille des Marillacs, qu'il appelle *ſeditieuſe*. Si cét homme liſoit dans Tertullian, que l'Empereur eſt le premier apres Dieu, il bruleroit ſes eſcrits. Le Mareſchal a recommandé aux ſiens de ſeruir le Roy apres Dieu : eſt-ce vn blaſpheme, *ou monſtrer vne inclination à la reuolte, ou s'imaginer que le Prince va charger le turban, abatre les Croix pour y mettre le croiſſant, & ſe declarer l'Antechriſt*, comme dit Hay auec tres-grand ſcandale? Les paroles du Mareſchal furent les meſmes, que les meilleurs ſeruiteurs du Roy diſent tous les iours à leurs enfans; & que le Sieur Hay diroit aux ſiens, s'il eſtoit homme de bien : c'eſt en ſubſtance le commandement de Sainct Pierre. *Craignez Dieu, & honnorez le Roy.*

Pag. 133.

In Apol.

1. Pet. 2.

Nous ne voulons pas cotter ſes impertinences, parce qu'elles ſont en trop grand nombre : il nous faut contenter, pour ne tranſcrire ſon liure tout entier, d'auoir remarqué les plus notables defauts de ſon iugement, ou effects de ſa double malice. Tous ces manquemens paroiſſent dans le deſſein de ſon œuure; qui entreprēd de tirer

les morts des tombeaux, pour esueiller beaucoup de pensées des viuants. Ioab Connestable de Dauid, ayant assassiné le vaillant Amasa, vn homme sage retira le corps du chemin public, & le couurit, pour empescher les discours & les ressentimens des passans. Vn genereux Mareschal de France, ayant esté decapité par les iniustes pourssuites du Cardinal; si le Sieur Hay eust esté son amy & bien sensé, il n'eust pas deterré ce mort, pour l'exposer dans son liure a la compassion de toute la terre. La verité defendue. 2. Reg. 21.

Pour conclusion, le Sieur Hay s'egaye dans l'interpretation d'vn passage du liure de Iob, & ayant apporté hors de propos les versions Hebraïques & Grecques, il finit ainsi son ouurage : *Toutes ces veritez me font dire, qu'vn factieux & qu'vn larron tombé dans la disgrace de son Prince, ne peut auoir vne meilleure odeur que celle d'vne lampe esteinte, & que les Iuges firent leur deuoir quand ils acheuerent de bruler ce tison plein de fumée, & placé pour faire cheoir autruy, quand ils estouffernent ce flambeau de sedition dans la France, & qu'ils firent mourir celuy qui deuoroit les finances du Roy, & consumoit les personnes & les biens de ses sujets.* Pag 140. Ces paroles de furie & d'horreur, qui donnent les qualitez de factieux, de seditieux, & de mangeur d'hommes, au Mareschal de Marillac, luy imposent des crimes, desquels on n'a point fait de mention dans le procez, ny dans ce libelle. On voit bien, que le Sieur Hay est sorty de son ouurage, comme vn esprit malin d'vn corps possedé, en deschirant & compant tout ce qu'il a rencontré. Qui pourra croire, que cet imposteur soit dans la plus haute compagnie des Iuges de Frãce; O pauure Royaume, quel desordre t'a produit la venalité des charges, & la trop grãde multitude d'Officiers; Estre homme de biẽ dãs cette confusion, merite vne double loüange; estre meschãt, n'est pas vn sujet d'estonnement. Ceux qui se sont mis en danger de perdre plustost leurs offices qu'vn innocent, ceux qui renoncerent aux bonnes graces du Cardinal, pour conseruer celles de Dieu; ceux qui ne receurent pas ses embrassades, & n'assisterent point au festin qu'il fist aux treze meurtriers du Mareschal apres sa condemnation, sont dignes d'eternelle loüange. Les corrompus qui ont acheté vne condition plus auantageuse aux despens de leur conscience & de leur reputation, seront blasmez auec raison par tous les siecles, qui liront la veritable Histoire de nostre, & sur tout ce qui s'ensuit.

Puis que le Sieur Hay ataque les viuants & les morts, & qu'il esueille nos sentimens qui estoient endormis; il aura agreable qu'ils luy rendent quelques Obseruations sur les affaires du temps, en eschange des siennes qu'il a pris la peine de nous adresser au Pays bas.

La verité defenduë. Il recognoiſtra que les eſprits n'y ſont point ſi bas qu'il s'imagine,& qu'on ne ſent pas ſi viuement les perſecutions du Cardinal,qu'on ne remarque ſa conduite.

OBSERVATIONS SVR LA CONDVITE DV CARDINAL DE RICHELIEV.

La verité defenduë.

TOute la France, & ſes bons Alliez diſent, que la cauſe de toutes les guerres qui affligent la Chreſtienté, eſt la trop grande auctorité du Cardinal de Richelieu; c'eſt a dire, d'vn homme, lequel ayant eſleué ſes baſtimens ſuperbes par deſſus les Royaux,a porté ſes deſſeins à la Royauté. Ses paroles ſont de Souuerain,ſes actions & ſes vſurpations de celuy qui le veut eſtre.

Il fait tout ce qu'il peut: il peut plus qu'on ne luy deuroit permettre; & deſire plus qu'on ne ſçauroit dire. Encore qu'il n'acheue rien de ce qu'il entreprend,ſes entrepriſes ſont touſiours infinies.

Il ne s'arreſte point a ce qu'il poſſede, parce qu'il court à ce qu'il n'a pas. Apres qu'il a fait vne grande affaire pour ſon auancement, il en medite vne plus auantageuſe; & dans vne vie bornée, il entaſſe les deſſeins qui n'ont point de fin.

Le feu de ſon ambition,cherche touſiours quelque nouuelle matiere: celuy de ſon ingratitude, conſume tout ce qu'on y iette; & c'eſt vn abyſme dans lequel toutes les liberalitez ſe perdent.

Il ne demande plus, mais il prend: il croit, que tout ce qu'il peut attraper,n'eſt qu'vne partie de la recompenſe des ſeruices qu'il a rendus; & il s'imagine,qu'il oblige beaucoup ſon maiſtre de demeurer auprés de luy, le menaçant de ſa retraite, comme du plus grand malheur qui pourroit arriuer a ſa perſonne,& à ſon Eſtat.

Il a non ſeulement abandonné, mais mal traité ſa Bien-factrice & Maiſtreſſe, pour n'en cognoiſtre point d'autre que la fortune qui le flatte,qui vuide la bourſe du Roy dans la ſienne: abbaiſe l'auctorité de S. M. pour releuer l'orgueil de ſon miniſtre: en ſorte qu'on ne parle plus dedans & dehors la France, que de ce grand Cardinal.

Le bruit de ſon credit & de ſa puiſſance, fait qu'on deſire plus ſon amitié, que la bien-veillance de ſon Roy. La verité defenduë.

Ce Prince treſ-bon, treſ-pieux & treſ-genereux, a confié entre les mains de ſon conſeiller ſes finances, ſes armes, ſon Eſtat, & meſmes ſa vie. Le ſeruiteur a pris toutes les ſeuretez de la Couronne de ſon Maiſtre, auec toutes les clefs de ſon Royaume; & ſemble qu'il ne luy veut laiſſer que celle du threſor de la ſainte Chapelle de Paris.

Le Roy eſt en eſtat de dependre plus du Cardinal, que le Cardinal du Roy: ſon Maiſtre l'ayant fait ce qu'il eſt, il a le moyen de ſe faire ce qu'eſt ſon Maiſtre. Il fait ſemblant de l'aimer pour ſon profit: mais il n'y a perſonne qui ne l'aime d'auantage, parce qu'il eſt tres-digne d'amour, ſans que cette affection fuſt ſi chere.

Si les mal-heurs, que le Cardinal recherche, auoient ruiné les affaires de S. M. il ſe retireroit auec les dernieres pieces du deſbris; & ayant eſbranlé cet Empire auec l'auctorité du Souuerain, il le renuerſeroit entierement auec la ſienne.

Il n'y a rien de plus certain, que s'il ſe fortifie d'auantage, le Roy, qui luy en a donné les moyens, aura plus de ſujet d'apprehender ſa puiſſance, que celuy qui les a receus n'aura occaſion de craindre ſa juſtice: & il fera voir au Prince, qui croit qu'il ne ſe peut paſſer de ſon miniſtre, que ſon miniſtre eſt en eſtat de ſe paſſer de luy.

Le Cardinal efface les traits de l'image de Dieu qui ſont en la Royauté, lors qu'il ſe rend plus fort que celuy qui l'a fait; puis que Dieu ne ſeroit point Dieu, s'il auoit tiré du neant vne creature, qui luy peut donner de la peine pour la defaire. Il ne faut iamais mettre entre les mains d'vne homme ce qu'on luy oſteroit auec danger, ſi la iuſtice vouloit qu'on le fiſt.

On peut iuger par ces veritez, quel notable intereſt a le Roy d'arreſter cette prodigieuſe inſolence de ſon miniſtre; auquel quelques temeritez heureuſes ont perſuadé, que c'eſt ſa prudence qui a ſurmonté les difficultez, & c'eſt ce qui l'a rendu ſi hardi à entreprendre, & ſi audacieux en ſes diſcours, qu'en diſant & eſcriuant qu'il eſt l'ame & l'eſprit de l'Eſtat, il ne fait paſſer le Roy que pour le corps.

S'il plaiſoit à S. M. d'eſprouuer la fidelité de celuy qui veut eſtre eſtimé le ſeul fidele ſeruiteur, elle la cognoiſtroit en demandant ſes places: s'ils les rend, il acquerra la reputation d'homme de bien; & le Roy en les retirant, confirmera la croyance qu'on a de luy, qu'il eſt ſage Prince.

La verité defenduë.

Il amuſe la France par des conqueſtes, qui ſont pluſtoſt des fardeaux nouueaux que des nouuelles forces, qui nous affoibliſſent en nous dilatant, & qui nous peuuent obliger à rendre ou à perdre auec honte, ce que nous auons pris auec facilité, ou acheté bien cherement.

Il a mis la pauureté dans la France, pour entretenir les Suedois. Il a fait alliance auec les Goths, que nous ne cognoiſſions pas deuant ſon credit. Il a ruiné d'honneſtes gens, pour enrichir des barbares. Il n'a intelligence qu'auec des Turcs & des Heretiques: il anime ceux-là contre les Chreſtiens, & ſoldoye ceux-cy contre les Catholiques.

Il eſt plus entreprenant que courageux, & plus temeraire que ſage: le bon heur a plus fait pour luy, que luy pour nous acquerir le bon heur; & les Parques ont plus trauaillé pour faire reüſſir ſes deſſeins, que ſa bonne conduite.

Il a fait paroiſtre ſon eſprit tyrannique, en deſirant de tous les hommes l'affection qu'il n'a pour perſonne. Il veut vendre cherement ſes aſſiſtances, & veut auoir à bon marché les ſeruices. Il a prouoqué la vangeance par les iniures, & l'enuie par le faſte.

Il a eſté plus ſoigneux de nous faire voir ſes palais magnifiques, ſes riches ameublemens, & ſes grandes terres, que ſes rares vertus. Il a fait enfermer dans Paris vn faux bourg fort eſtendu: a mis des impoſitions extraordinaires ſur le peuple, & l'a obligé à vne deſpenſe de deux millions, pour adiouſter vn iardin à ſa maiſon.

Il ne voit pas qu'vne puiſſance, qui n'eſt pas appuyée ſur ſes racines, eſt facilement renuerſée: que les Roys ſe degouſtent apres auoir beaucoup donné; qu'ils ſont bien aiſes de trouuer tout leur bien en vn lieu, pour le reprendre plus aiſement. La plus grande marque de la Souueraineté, eſt d'abaiſſer le fauori qui ſe veut eſleuer par deſſus ſon Maiſtre: & les ieunes Princes ſont auſſi ialoux de leur auctorité, que les vieux maris de la beauté d'vne ieune femme.

Il eſt ennemi des ſages, & des genereux: il craint que ceux-là ne le deſcouurent, & que ceux cy ne le deſtruiſent. Il veut l'obeyſſance aueugle, & deteſte la verité courageuſe.

Il faut eſtre ſon ennemi, ou ſon eſclaue: les reconciliations qu'on fait auec luy, ſont des victoires pour luy, & les defaites de ceux qui ſe ſont oppoſez à ſa puiſſance: il ne leur arrache les armes des mains, que pour les charger des manotes; & il ne traite auec eux, que pour les deshonnorer.

Ceux qui cognoiſſent ſon eſprit chagrin, n'eſtiment pas ſa felicité par ſa puiſſance, par ſes dignitez, par ſes biens & par ſa ſuite: ils le

iugent

iugent mal-heureux dans ſa teſte, & dans ſon cœur. Pour eſtre heureux il faut eſtre dans la poſſeſſion d'vn bien aſſeuré, & en iouyr auec plaiſir. Pour eſtre mal-heureux, il ne faut que le croire; ce qui peut arriuer dans l'abondance des honneurs & des biens, parce qu'il manque touſiours quelque choſe à celuy qui eſpere plus qu'il ne merite. La verité defenduë.

Il entreprend tous les ans quelque nouuelle guerre: il n'en a point eu que d'offenſiues; & d'vne il en fait naiſtre deux, ſans conſiderer ſi elles ſont iuſtes & neceſſaires, ny s'il faut eſmouuoir vn vieux Eſtat qui eſt en paix, non plus que le corps d'vn vieillard qui ſe porte bien.

On verra apres ſa mort, ou apres ſa diſgrace, non ſeulement en France, mais en Piedmont, en Allemagne, au Pays bas, & en Lorraine, les ruines du paſſage de ſa fortune: on ne demandera que des rapels des bannis, des reparations d'honneur, des eſlargiſſemens de priſonniers des reſtabliſſemens dans les maiſons, des reſtitutions de biens; & on n'entendra que des plaintes, pour le ſang iniuſtement reſpandu.

L'ingratitude, l'auarice, l'ambition, & la cruauté ſont les quatre vices qui deshonnorent ſa vie, & les bourreaux qui tourmentent ſon ame. Tous les maux qu'il a fait aux hommes, ne ſont que les effects de ſa peur. Il ne croit pas eſtre meſchant & infame, en faiſant les violences qui ſeruent à ſa conſeruation; parce que la preſomption luy fait croire, qu'elle eſt neceſſaire à la France.

Il ſe fortifie de places, d'hommes & d'argent; & il ne voit pas, que ceux de ſa condition ne ſont iamais ruinez par leur foibleſſe, mais touſiours par leur imprudence: la ſienne eſt grande en ce qu'il a tenté la fortune, eſtant au plus haut de la felicité.

Ce qui fait voir la baſſeſſe de ſon courage, eſt, qu'il ne veut point negliger les petites vengeances: il ne recognoit pas, que parmi les peuples les choſes de peu d'importance ſont pluſtoſt remarquées que les grandes; & nous pouuons dire, qu'à Paris on a trouué plus eſtrange, qu'il aye oſté les penſions à quelques femmes qui auoient eu ſoin de la perſonne du Roy en ſon enfance, qu'on n'a fait des iniuſtices de plus grande conſequence.

Il ne cognoiſt pas dans ſes maladies horribles, que le Ciel n'eſt pas touſiours fauorable à ceux auſquels la terre donne trop de proſperitez. On peu dire de luy, ce qu'on a dit de Piſiſtrate & de Minos, qu'il eſt mal heureux dans ſon bon-heur par la ſeule cholere de Dieu, qui luy enuoye la punition des Philiſtins; parce qu'il detient auec iniuſtice la verité priſonniere.

La verité defenduë.

Il ne conſerue point les anciennes alliances pour la ſeureté de l'Eſtat, mais il en cherche des nouuelles pour la ſienne : & il ne voit pas qu'elles luy manqueront, & ſeront contre nous, lors qu'on ne les pourra plus acheter ; & que les Allemans, qui combatent en partie pour le pillage, chercheront celuy de la France, apres qu'ils auront rauagé leur pays.

Il n'a pas voulu acquerir l'amour & la crainte, qui viennent du reſpect, & qui n'ont point d'autre ſource que l'opinion de probité & de ſageſſe. Il s'imagine qu'il eſt homme de bien, en ne faiſant pas tout le mal qu'il peut faire : qu'il eſt ſage, en entreprenant beaucoup ; & courageux, en hazardant toutes choſes.

Sa cholere ſe porte toute contre le dernier object qui la picque ; & il abandonne les vieilles entreprises, pour s'appliquer entierement aux nouuelles : mais en ſe lançant comme l'ours du coſté d'où luy vient le coup, il ſe deſcouure pour en receuoir vn nouueau. Il penſe cacher ſon impuiſſance en faiſant des efforts extraordinaires : il eſt comme vn cerf qui eſt ſur le point de ſe rendre : il fait des grands bonds, & de belles gliſſées qui ne dureront pas long-temps. Les plus experimentez pilotes ſe mocquent de cét Admiral, qui n'a tantoſt plus de voile en ſon nauire que le perroquet.

C'eſt vne choſe merueilleuſe, qu'eſtant impoſſible à ſon Eminence d'aller plus auant, elle ne peut auſſi s'arreſter. Il recherche tous les iours de nouueaux appuis de places & d'alliances ; ſans conſiderer, que ces eſtançons qu'il met a ſa fortune, l'aduertiſſent de ſa foibleſſe, n'eſtant appuyée que pour l'empeſcher de tomber. Pompée, pour conſeruer ſa puiſſance, faiſoit naiſtre tous les iours quelque nouueau ſujet de guerre : à la fin ſon eſprit ambitieux ſe porta à la ruine de la Republique : il perit dans ce deſſein, & acquit l'Empire à ſon ennemy.

La furie le pouſſe à la ruine du bien d'autruy, comme ſi de là dependoit la conſeruation du ſien. Il s'imagine, que par mille dangers, dans leſquels il iette ſon Maiſtre, la France & ſoy meſme, il trouuera ſes ſeuretez, & qu'il rencontrera ſon bon-heur dans le mal-heur de tout le reſte des hommes.

Tantoſt il apprehende comme vn precipice le plan de ſon repos : tantoſt ſon orgueil meſure auec le ſot vulgaire la hauteur de ſa felicité : tantoſt ſon chagrin la conſidere comme inſupportable à celuy auquel le peuple l'a donné. S'il n'eſtoit point violent, les ſages auroient pitié de cét homme, qui eſt touſiours ſuſpendu entre la crainte & l'eſperance. Il ne peut eſtre aſſeuré, parce que ſon eſprit n'eſt pas plus fort que ſa fortune : il ſe defie touſiours qu'elle n'aille point

iuſques à la fin de ſa vie, qu'elle n'auance ſa mort, ou la rende ignominieuſe. La verité defenduë.

Il force ſes actions, ſon viſage, & ſes paroles, ayant iugé qu'il ne luy eſtoit point expedient de paroiſtre affligé, lors que les douleurs tuent ſon corps, & que les deſeſpoirs rongent ſon cœur. Il voit les confuſions qu'il a fait, & recognoiſt ſa folie, qui s'imaginoit que iamais elle n'arriueroit où elle couroit à toute bride.

C'eſt vne tres-grande imprudence, de vouloir entreprendre des choſes deſquelles on ne peut iamais venir à bout. La ſageſſe approuue ce que la puiſſance ne peut changer. On ſe mocquoit a Rome d'vn nommé Pætus, qui auoit fait beaucoup de chemin pour chercher ce qu'il ne pouuoit iamais rencontrer. Que dira-on de l'entrepriſe que le Cardinal a fait contre le Mariage de Monſieur.

Ce qui m'eſtonne d'auantage, eſt, que ſon Eminence eſtend ſes eſperances au de là de cent ans, en mourant tous les iours. Il croit que c'eſt viure, de ioindre ſes ſupplices à ceux d'autruy, & de renuoyer le plus loin qu'il peut le plus grand bien qu'il luy ſçauroit arriuer, qui eſt ſon repos. Il ne voit pas, qu'en bruſlant peu à peu, & perdant goutte à goutte ſon ſang, l'ame ſe deſtache inſenſiblement. Il ne penſe pas, que ce ſoit vne mort qui vient du dedans: & il ne s'eſtudie qu'à deſtourner auec des gardes celle qu'il fait ſentir tout à coup à beaucoup de perſonnes.

Ie confeſſe qu'il eſtoit homme de bon eſprit, s'il l'euſt conduit par le droit chemin; & s'il n'euſt deſiré de le faire trop paroiſtre, pluſtoſt que de le rendre vtile: ou s'il euſt eu vne induſtrie paiſible: ou ſi les paſſions violentes, la hauteur des dignitez, le trop grand employ, & vn peu de bon heur au commencement de ſon credit n'euſſent esbranſlé ſon cerueau. Il auoit auſſi quelque cognoiſſance des bonnes lettres: mais il faut aduoüer, que les ſciences & les beaux eſprits, qui donnent quelque auantage pour la vertu, ſont des armes dangereuſes entre les mains du vice: comme les baſſanes moucheteés d'hermines affinent le cheual en ſa bonté ou en ſa malice; ou, comme les Aſtrologues aſſeurent, que la planete de Mercure eſt treſ-bonne, eſtant iointe auec Iupiter qui eſt bon, & treſ-mauuaiſe auec Saturne qui eſt malin.

On s'eſtonne, de ce qu'vn corps & vn eſprit malades tyranniſent tant de perſonnes ſaines en l'vn & en l'autre. Le Cardinal croit que ſon induſtrie iette la terreur dans tout le monde; mais il faut aduoüer, que le nom du Roy fait qu'vn grand nombre de Nobleſſe genereuſe obeit aux volontez de ſon miniſtre.

Il eſt hay, & doit eſtre meſpriſé: c'eſt ce qui donneroit la har-

La verité defenduë.

dieſſe d'entreprendre ſur luy, ſi ſon habit n'eſtoit plus reſpecté que ſa perſonne; & ſi on ne craignoit d'auantage la force de ſes gardes, que la iuſtice de Dieu.

Ayant entrepris des meſchantes choſes, il croit que l'opiniaſtreté luy ſera plus honnorable que la repentance; & que ſe laiſſer vaincre par la raiſon, eſt confeſſer vne faute. Au lieu d'examiner la nuict les mauuaiſes actions qu'il a fait le iour auparauant, il en medite de plus meſchantes pour le lendemain.

Ayant diſpoſé des biens de la Royne & de ſes bons ſeruiteurs, il a enuoyé des maledictions aux pauures qu'il a fait. Il a ſuſcité des trahiſons au Roy d'Eſpagne, qui les nourrit & garde d'oppreſſion. Il veut perſuader, que ce grand Prince, qui leur fait du bien par generoſité, eſt vn marchand qui veut acheter quelque auantage, qui ſera preiudiciable à la Couronne de France.

Il fait tout ce que la cholere luy conſeille; & la cholere luy conſeille tout ce que ſa fortune peut. Sa hayne s'exerce d'auantage contre ceux qu'il a offenſé, parce qu'il en a plus d'apprehenſion. Son ingratitude chaſſe ſes bien-facteurs; & il s'imagine que leur preſence eſt vn reproche, ou qu'elle l'oblige à les honnorer & ſeruir.

Les Mareſchaux de Montmorency, de Marillac, d'Ornano, de Baſſompierre, de Thoiras.

Il a fait mourir trois Mareſchaux de France; il en tient vn priſonnier, & vn autre eſloigné, qui eſtoient treſ-capables de ſeruir le Roy & l'Eſtat. Il a retiré dans ſes garniſons douze ou quinze mille des meilleurs ſoldats du Royaume, qui ſont à charge au public. Il a caché dans ſes places la plus grande partie des finances de France: il tire le dernier eſcu du peuple, crée des rentes ſur le Roy; & affoiblit le Royaume d'hommes & d'argent: c'eſt à dire, il luy coupe les deux bras: il le veut laiſſer comme le fantoſme qui ſe preſenta à Valens Empereur giſant ſur le chemin d'Antioche, couuert de playes, & ne monſtrant point de vie, que dans les yeux ouuers & pleurans. Pour faire voir que nous ſommes fideles à noſtre patrie, nous aduertiſſons que les eſtrangers attendent la defaillance, en laquelle nous iette celuy qui eſpuiſe toutes les veines de l'Eſtat.

Le Cardinal des honnore la France en ce qu'il ne ſe ſert que des armes des foibles, qui ſont les tromperies & corruptions. Il fait voir auſſi, qu'il n'a ny ſageſſe ny generoſité, n'ayant iamais employé ces deux belles vertus ny dans les affaires qu'il a entrepris, ny dans les traitez qu'il a fait. Nous ne voyons par tout que fineſſe & infidelité, qui ſont les deux vices qui viennent d'imprudence & laſcheté. Les ſtratagemes ſont permis en guerre: mais il faut confeſſer

que c'eſt vne façon de combatre, indigne d'vn grand Miniſtre, & ſur tout d'vn Cardinal, de ſurprendre les bons par des faux ſermens, & d'employer l'argent pour les rendre meſchans; de n'attaquer iamais les courageux & les fideles, & de s'adreſſer touſiours aux poltrons & aux traiſtres. S'il eſtoit vertueux, il ſeroit plus marri de voir que ſemblables entrepriſes luy reüſiſſent, que de s'en reſioüir auec inſolence, comme il fait. La verité defenduë.

Il a conuerti les plus grands biens de la France en ſes plus grands maux. Il a tiré de la priſe de la Rochelle l'orgeüil inſupportable, qui luy a fait ataquer la Royne Mere du Roy, Monſieur, & tous les Grands du Royaume, fouler les peuples ſous les pieds, meſpriſer les Alliez, & irriter les voiſins.

Cét homme qui nous promettoit vn ſiecle d'or, ne nous a fait voir iuſques à preſent que celuy de fer & de plomb. Il a tantoſt fait du plus riche pays du monde, vn hoſpital de pauures & de malades; & il s'imagine qu'il l'eſt encore de ſols, lors qu'il nous veut perſuader dans les eſcrits de ſes flatteurs, qu'il eſt ſage tout ſeul.

Il fait voir clairement, qu'il s'aime plus que le public, en ce qu'il ne fait point de difficulté de le troubler, pour vanger ſes iniures particulieres. Son intereſt eſt auiourd'huy la regle des affaires d'Eſtat: & la France eſt reduite à vn tel point, que ſi elle eſtoit de verre, vne des choleres du Cardinal la caſſeroit; ou ſi elle eſtoit vn diamant, & qu'il trouua vn marchand, il le vendroit pour acheter ſon ſalut, ou le donneroit pour vne grande alliance; c'eſt a dire, pour vne vanité.

Il ne iuge pas, que le fauori qui differe ſa ruine par les ſupplices & par les guerres, c'eſt à dire, par le maſſacre des hommes, auance ſon mal-heur; & que celuy qui exerce ſa puiſſance en faiſant du mal à pluſieurs, & donnant la crainte à tous, ne ſçauroit ſe maintenir longuement. La cruauté ſe peut défaire de quelques hommes, mais la bonté les gaigne tous.

La liberté de luy dire les choſes comme elles ſont eſtant eſteinte, & la fidelité changée en flatterie, il ne croit pas eſtre trompé, parce qu'il l'eſt auec douceur & reſpect. Il perd la cognoiſſance de ſa foibleſſe, en ſe laiſſant perſuader qu'il eſt auſſi fort comme on luy veut faire croire; & que c'eſt eſtre vaincu, de ceder à la raiſon, aux affaires & au temps.

Il s'imagine, que tout ce qui le conduit à la felicité, va au point de ſa fermeté; & il ne ſçait pas, que les choſes qui ſont grandes par excez & fragiles de leur nature, doiuent eſtre maniées auec beaucoup d'artifice, de patience, de peine, & de peril. Vne fortune

La verité defenduë.

demeſurée doit eſtre ſouſtenuë par pluſieurs mains fortes, ſages & fideles: elle a beſoin d'vn grand nombre d'amis, qui ne ſont pas ceux qui ſe preſſent pour entrer dans le cabinet d'vn fauori : vn ſiecle ne les produit pas a la foule, la Prouidence de Dieu en crée peu dans cent ans, & la Cour n'en fait iamais.

Lors que le Cardinal vient du Louure, qu'il trouue toute la ruë de ſaint Honnoré embarraſsée par les carroſſes de ceux qui l'attendent chez luy; qu'il voit ſa Cour, ſon eſcalier, ſa ſale & ſon antichambre chargées de Courtiſans, d Officiers & Deputez, il ne conſidere point que ſa maiſon eſt remplie de ſes ennemis : qu'il n'a ſes gardes que contre ceux qui le viſitent: qu'il craint les mains de ceux qui flechiſſent le genoüil deuant luy: & qu'il eſt dans la preſſe des hommes ſans toucher iamais vn ami.

Il fait tout ce qu'il peut, il eſcrit tout ce qu'il veut contre ceux qu'il deſire de perdre, & enuoye en meſme temps des perſonnes, pour les empeſcher de faire & eſcrire ce qui luy peut deſplaire. Ses agents font eſperer ſes bonnes graces, pourueu qu'on diſſimule ſes iniures. Ce qui eſt plus merueilleux, eſt, qu'en trompant ouuertement & également ſes ennemis & ſes amis, il veut que les vns & les autres l'eſtiment homme de bien: & eſt ſi heureux, qu'il trouue tous les iours des perſonnes qui ſe confient en luy, & ſe laiſſant ſurprendre.

Vne de ſes plus grandes paſſions eſt contre la maiſon de Lorraine. Il coupe la raſine, pour faire ſecher les branches qui ſont en France. Il chaſſe hors du Royaume Madame de Guiſe & Meſſieurs ſes Enfans; il ne conſidere pas, que Monſieur ſon mari n'ayant plus de ſujet de crainte, n'aura point de conſideration qui arreſte les effects de ſes reſſentimens, ou pluſtoſt les efforts de ſon deſeſpoir.

Il a tenu Monſieur eſloigné, iuſques à ce qu'il a creu mieux trouuer ſon compte auec luy qu'auec Monſieur le Prince. Il appellé Monſieur le Prince, lors que la generoſité de Monſieur le Compte a reietté le mariage de Madame de Combalet : mais il ſacrifieroit le Roy, & tout ce qui eſt entre S. M. & Monſieur le Comte, pour auoir ſon alliance; & la dot ſeroit le Royaume, duquel il tient la plus grande partie.

Il a monſtré qu'il eſtoit par deſſus le Roy, en faiſant reuoquer les dons & les graces de S. M. qu'il vouloit auoir plus de puiſſance que le ſaint Pere, s'efforçant de rompre quatre grands mariages. Les affaires qui ſont ſuruenuës contre ſes intentions, ne luy ont pas permis de toucher à trois; mais il a fait ouuertement tout ce qu'il a peu contre le quatrieſme: la iuſtice de ſa Saincteté & la vertu de Mon-

ſieur ont arreſté ſes pourſuites.

La verité defenduë.

Il a fait dans vn iour les mariages de trois Couſines ſecondes, pour s'acquerir deux Prouinces auec deux des plus fortes places du Royaume. Il a mis dans ſes intereſts celuy qui a la principale confiance de Monſieur. Parmi les grandes affaires du Roy & miſere du public, il a donné des ſommes immenſes, & fait des magnificences incroyables.

Il a voulu faire tomber toute l'Allemagne, qui eſt la pepiniere des ſoldats, armes & cheuaux, entre les mains d'vn Prince proteſtant, & les dix-ſept Prouinces des Pays bas dans vn Eſtat populaire & Huguenot. Il a entrepris d'vnir toutes les forces qui ont diſſipé autrefois l'Empire Romain, & qui euſſent deuoré en peu de temps l'Italie & la France. Il a taſché en meſme temps de mettre à la porte de cette vieille Monarchie Catholique, vne Republique ieune & heretique. Les ſages politiques iugeront, ſi cela eſtoit balancer les puiſſances de l'Europe; & ſi en penſant abaiſſer la Maiſon d'Auſtriche, on ne l'a point miſe au plus haut point qu'elle aye iamais eſté.

La priſe de Philiſbourg mal gardé, qui eſt la meilleure & la plus importante place d'Allemagne, la perte du magazin de l'arſenac, & des finances des François, la ruine par la faim, par le froid, & par les coups des meilleures troupes du Roy, tout cela par la faute du Cardinal, doiuent donner vn iuſte ſujet de douter non ſeulement de ſa prudence, mais de ſa fidelité. Il eſt aſſeuré qu'il aura les meilleures pieces de noſtre deſbris; qu'il a les plus fortes citadeles, les treſors, les vaiſſeaux, & ce qui reſtera de bons ſoldat. Il laiſſe perdre ce qui n'eſt point à luy, pour ne trouuer point de reſiſtance au cantonnement qu'il veut faire dans la deſroute generale, qu'il attire tant qu'il peut.

Ceux qui ſont dans ſes intereſts, publient hautement, qu'il ſe faut mocquer de ceux qui aduertiſſent de ce danger. Mais ſon deſſein eſt ſemblable à la fieure ectique: il eſt difficile à cognoiſtre au commencement, mal-aiſé à guarir en ſon progrez, & incurable quand il ſera formé.

Pour faire ſemblant, qu'il veut remedier aux maux qui nous menaçent apres la bataille de Nortlinguen, la priſe de Philiſbourg, & autres auantages que l'Empereur a eu, il prend des moyens impies. N'ayant ſçeu faire ruiner le Roy de Polongne par les Moſcouites & Turcs, il taſche de le retirer de l'aſſiſtance qu'il doit à l'Empereur ſon oncle: n'ayant peu rendre pauure ce Prince inuincible, il voudroit le rendre perfide, en luy promettant l'Empi-

La verité defenduë.

re qu'il deuroit conſeruer pour ſon Maiſtre, s'il eſtoit en ſa diſpotion.

Il a enuoyé au Turc vne grande ſomme de deniers, pour faire deſcendre en Italie la flotte qu'il a ſur mer. Il veut faire piller par les infidelles le patrimoine de ſaint Pierre: ce qui mettroit en danger ſa Saincteté & tous les ſiens du ſouſleuement des peuples. Ils diroient qu'elle n'a point reprimé l'audace du Cardinal de Richelieu, & qu'elle a employé en France des hommes qui ſe ſont laiſſé tromper ou corrompre; encore qu'il ſoit vray, que le ſaint Pere fait tout ce qu'il peut, pour moyenner vne bonne paix entre les Princes Chreſtiens, & que pour ce ſujet il aye enuoyé en France des miniſtres tres-ſages & tres fideles.

Au meſme temps que le Cardinal traite ces choſes auec le Turc, & qu'il eſt excommunié par la Bulle *in Cœna Domini*, il enuoye des Ambaſſadeurs en Angleterre, en Dannemarc, en Hollande, & a Straſbourg, pour faire des nouuelles ligues contre la Religion; & en propoſe vne au ſainct Pere toute contraire, pour exterminer les heretiques: il dit qu'il les a affoiblis en les engageant par des petites aſſiſtances à des grandes entrepriſes, & ayant retiré beaucoup de places de leurs mains. Qui peut iuger à quoy ſe reſoudra cet homme, qui d'vn coſté ruine l'Egliſe, & la menace de ſon deſeſpoir, & de l'autre luy donne des eſperances qu'il la rendra plus floriſante qu'elle n'a iamais eſté, pourueu qu'on ne touche point à ſon auctorité: de laquelle il vſera ſelon qu'il trouuera ſon auantage, apres qu'il aura coniuré la tempeſte.

Il a fait entendre par pluſieurs perſonnes, qu'il deſiroit auec paſſion le retour de la Royne, pourueu qu'elle oubliaſt les affaires paſſées. Lors qu'elle en a donné les aſſeurances, il a demandé des choſes non ſeulement iniuſtes, mais impoſſibles, que S. M. miſt entre les mains des bourreaux ſes fideles ſeruiteurs, pour eſtre immolez à la paſſion de celuy qui l'a trahie.

Nous auons ſçeu, qu'il ne s'eſt ſaiſi de Madame de Lorraine, qu'auec deſſein de ſe ſeruir de ſon auctorité & de ſon nom, pour faire trancher la teſte au Duc ſon mari, au Duc François, à Madame ſa femme, & à la Princeſſe de Phalſbourg leur ſœur, comme criminels de leze Maieſté, pour auoir entrepris de luy oſter ſes Eſtats. Ces Princes & & Princeſſes s'eſtant eſchappez, le Cardinal a traité Madame de Lorraine comme inutile, l'a meſprisée iuſques au dernier point, & la laiſsée dans les incommoditez, que la ville de Paris ne peut voir ſans deplorer ſa miſerable condition.

L'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſsé entre le Cardinal & Puylaurens, pour-

pourroit remplir vn grand liure : il ſe faut contenter de dire, que iamais vn eſprit ſubtil ne trouua vne plus franche duppe que ce pauure malheureux ; qui s'eſtoit imaginé, que le Cardinal ſouffriroit vn autre fauori, & qu'il prefereroit le mariage d'vne petite couſine, à la ſeureté de ſa grande fortune. Il fera perir ce Duc & ce couſin, pour s'acquiter du ſerment qu'il auoit fait de le perdre, lors qu'il diſoit, qu'auec le temps il auroit de * l'aage. Ce qui a vn peu auancé ſa ruine, eſt l'aduis des memoires qu'il auoit eſcrit de ſa main, pour ſouſtenir le Mariage de Monſieur. Le Cardinal eſt ſi iuſte, qu'il veut faire trancher la teſte à Puylaurens, pour la ſeule action de probité qu'il a fait en ſa vie, au lieu de le chaſtier, pour auoir eſté inſolent contre la Royne Mere de ſon Roy, & de ſon Maiſtre : mais ce crime eſtoit pluſtoſt vne recommandation aupres du Cardinal.

La verité defenduë.

* *Puylaurens s'appelle Anthoine de Lage,*

Il a pour ſon principal Conſeiller vn homme, qui ſous vn ſaint habit cache vn corps puant & vne ame meſchante ; qui eſt deguiſé en Religieux bien reformé, pour viure en mauuais Chreſtien. Cet hypocrite s'imagine, que Dieu ne le cognoiſtra pas, lors que les plus groſſiers de tous les hommes l'ont deſia deſcouuert : ſon eſprit fait tant de chemin, qu'il n'eſt pas de merueille s'il parle touſiours en homme eſchaufé, ny s'il a ſouuent foif. Il eſt plus propre à trouuer des ſujets de rigueur & de cruauté, que de douceur & bonté. Comme la corruption des meilleures & plus delicates viandes eſt touſiours la pire : il faut dire (par la confeſſion meſme du Sieur Hay) qu'il n'y a rien de plus meſchant qu'vn Religieux deſbauché. Celuy que nous deſignons, eſt grand inquiſiteur de l'Eſtat ; interroge les pretendus criminels, fait mettre les hommes en priſon ſans information, empeſche que leur iuſtification ne ſoit eſcoutée, & par des terreurs paniques il tire les declarations, qui ſeruent pour couurir l'iniuſtice du Cardinal. Il monſtre qu'il eſt bien preuoyant en compoſant des chimeres, & fourniſſant des expediens pour les combatre. Pour eſtre eſtimé vn excellent pilote, il fait croire à noſtre Admiral, qui eſt aſſez apprehenſif, que chaſque vapeur doit produire vne tempeſte. Il fait indignement ſeruir le Ciel à la terre, le nom de Dieu aux tromperies, & la Religion aux rutes de l'Eſtat. Ce qui eſt plus deplorable, eſt, que ce meſchant moyne, ayant obtenu vne commiſſion pour employer cent Religieux à la propagation de la foy, il les enuoye deguiſez en Turcquie, Perſe, Fez, Moſcouie, Allemagne, & Hollande, pour deſtruire l'Egliſe. Ils portent plus ſeurement, & a moindres frais, des paroles & des pacquets, & ſe rendent ſolliciteurs pour faire vne choſe qui n'eſt

La verité defenduë.

pas mal aiſée; à ſçauoir, de rendre tous les ennemis de la Foy Catholique ennemis de la Maiſon d'Auſtriche. Les Princes voiſins ſe voyans deſcheus des eſperances que le Cardinal leur auoit fait conceuoir, il enuoye les emiſſaires de cét apoſtat, pour tromper les plus eſloignez. Ils ſont deſia arriuez en Tartarie, & en Perſe; ils promettent vne inondation de ces peuples ſur les Eſtats de l'Empereur, & font eſperer ſans doute vn ſecours de Chinois, ou de faire venir vne armée de ces dragons volans, qui ſont au delà du fleuue Hyphaſis, & qui enleuent les hommes armez de toutes pieces. Les viſions du Pere Ioſeph vont iuſques là, depuis qu'il a voulu ruiner le grand Turc auec cent hommes, & ſept vaiſſeaux.

Nous ferions vn volume de veritez auſſi gros comme eſt celuy des menſonges compilées depuis peu par le Sieur du Chaſtelet, ſi nous voulions eſtre auſſi longs en nos Obſeruations, comme il a eſté dans les ſiennes: il ſe faut contenter, pour concluſion, de faire ce iugement de la vie, mœurs & conduite du Cardinal de Richelieu, que c'eſt vn homme, que l'ambition, l'auarice, la vangeance & la felicité ont porté ſi auant, & conduiſent auec tant de viteſſe, qu'il luy eſt impoſſible ny de reculer ny de s'arreſter: encore que la hauteur où il eſt l'eſtonne, & que le precipice qu'il voit luy face tourner la teſte; il tient ſon ſommet embraſſé, & ne veut tomber qu'auec luy. Il ayme mieux rompre ce qui reſte d'entier dans le monde, que de rabiller ce qu'il a deſchiré. Il ne iuge pas qu'il eſt plus expedient de faire doucement la retraite, que d'eſtre contraint de prendre la fuite; & qu'il vaut beaucoup mieux obeir à ſa raiſon, qu'a la force d'autruy. Ce qui le retient, eſt, qu'il ne peut emporter tout ſon bon bagage; & qu'il fait plus d'eſtat des biens qu'il acquiert tous les iours pour luy ou pour les ſiens, que de la tranquillité de ſa vie. Ie le iuge plus digne de compaſſion que d'enuie, en ce que ie ſçay bien qu'il a plus d'apprehenſion que de plaiſir, qu'il ſe defie plus de ſes amis que de ſes ennemis; qu'il eſt plus tourmenté dans ſon lict & dans ſa litiere, qu'vn homme conſtant ne ſeroit ſur vn cheualet, ou ſur vne roüe. Il n'eſt iamais plus mal-heureux, que lors qu'il eſt ſeul; par ce qu'il n'eſt iamais plus meſchant: ſes mouuemens dans ſa ſolitude deſployent ce que la honte & la crainte cachent au public: en cette retraite il eguiſe ſa cholere, & effarouche ſon audace; & c'eſt le lieu où il ſent la charge de ſon malin eſprit, qui eſt peſant aux autres dans ſes actions, & à luy meſme dans ſes meditations. Si le Sieur de la Folaine, qui a charge de renuoyer ceux que le Cardinal ne veut pas voir, pouuoit auſſi bien donner l'excluſion aux mauuaiſes nouuelles, aux alarmes, & aux de-

ſeſpoirs ; il gaigneroit bien les appointemens qu'on luy donne. Ce qui doit conſoler ceux qui ſont exclus, eſt, qu'ils ſont plus heureux que ceux qui entrent ; parce que eſtre meſpriſé eſt vn moindre mal, qu'eſtre trompé. En fin, iugez miſerable celuy qui nous monſtre des biens qu'il ne gouſte pas : qui ſe repent ſur pluſieurs affaires, & ne reuient iamais à ſoy : qui a pris vne tres-grande circonference d'employ, mais qui ne trouue iamais de repos dans ſon centre. Il eſt miré ſans ceſſe par le changement, ſuiui par la repentance, ataqué par la maladie, aſſeuré de la mort ; & il ſe repreſente touſiours la derniere heure de ſa puiſſance & de ſa vie, qui rend toutes les autres mal-heureuſes. La verité defenduë.

Quelle infamie pour luy, & en quel deſordre doit eſtre ſon ame, lors qu'il voit que toute la Chreſtienté ſe prepare pour le defaire, ſi ce n'eſt qu'il tire de la vanité de ce qu'il met tant de perſonnes en peine ? Au commencement de ſa fortune, ceux qui le cognoiſſoient en auoient peur comme d'vn petit ſerpent ; mais lors que ſa puiſſance a fait ſentir ſes entrepriſes aux quatre parties de l'Europe, elles ſe vont vnir pour le pourſuiure comme vn dragon, qui empoiſonne l'air & les fontaines. Nous croyons, que les Grands & le peuple de France les preuiendront, & qu'ils oſteront aux eſtrangers la gloire de l'auoir défait, ſi la iuſtice du Roy ne la veut auoir tout entiere. Nous la luy deſirons, & le ſupplions tres-humblement, de ne ſouffrir pas qu'on mette le feu dans ſa Maiſon, pour en chaſſer vn homme qui a la peſte. Nous eſperons que S. M. comme tres-pieuſe, aura ſoin de l'Egliſe de Dieu, & deſirera de remettre en ſa place la Royne ſa Mere. S. M. comme treſ-bonne, aura compaſſion de ſon pauure peuple ; & comme treſ-iuſte, fera iuſtice à ceux qui ont abuſé de l'honneur de ſes bonnes graces, & de ſon auctorité.

Nous pourrions faire des grandes Obſeruations ſur la vie du Sieur Hay, mais nous auons peur d'offenſer le Cardinal en l'accouplant auec luy. Il ſuffira de dire en paſſant, qu'vn ingrat defend l'autre. Hay offenſe la Royne Mere du Roy, qui luy a fait du bien, & deſchire la reputation du Garde des ſeaux de Marillac, qui luy a ſauué la ſienne auec la vie. Pour monſtrer que nous ſçauons de ſes nouuelles, voicy deux ou trois veritables hiſtoires. L'an 1626. le Duc de la Trimoüille, incommodé par la mauuaiſe conduite du pere du Sieur Hay, qui eſtoit Intendant de ſa maiſon, vendit les terres de Guel & de Becherel, mouuantes de la Comté de Nantes, qui appartient à la Royne Mere du Roy. Le Sieur Hay s'adreſſa au Cardinal de Berule, pour obtenir par ſon moyen les droits qui

La verité defenduë.

eſtoient acquis à S. M. elle luy en fiſt le don, qui luy a vallu huit ou neuf mille liures ; ainſi qu'on peut prouuer par ſa quitance. Enuiron ce meſme temps, le Sieur Hay eſtant Commiſſaire d'vn nommé Lopez, Syndic des Grenadins chaſſez d'Eſpagne, & priſonnier à la Baſtille pour crime d'Eſtat ; le Sieur Hay le fiſt trouuer innocent, apres auoir receu de luy vn diamant de quinze mille liures : ce qui vint à la cognoiſſance du Garde des ſeaux de Marillac, qui pour ce ſujet chaſſa du conſeil le Sieur Hay, ſans le vouloir ſcandalizer, ny chaſtier plus rigoureuſement, comme il meritoit. Le meſme Garde des ſeaux peu auparauant auoir retenu vn Prince, qui vouloit faire roüer à coups de baſtons le Sieur Hay, pour auoir fait vne ſatyre à ſa mode contre luy. La Royne luy a donné le bien, le Cardinal de Berule l'a obtenu pour luy, le Garde des ſeaux de Marillac luy a ſauué deux fois l'honneur & la vie : il a fait contre la Royne deux libelles infames, vne proſe impie contre le Cardinal de Berule, & les Obſeruations contre les Marillacs. Iugez, ſi les bien-facteurs doiuent eſtre payez de cette monnoye, & quel ſupplice merite celuy qui conuertit des obligations ſenſibles en iniures atroces.

Il ſe faut contenter pour ce coup de ces deux Obſeruations ſur la vie du Sieur Hay, & tirer cette conſequence de celles du Cardinal ; que tous les ſiecles paſſez n'ont point veu de fauory inſolent, cruel & ingrat comme luy. Maximin le Thracien, qui fiſt mourir la ſage Mammea ſa bien-factrice, & ſe defit de l'Empereur Seuere ſon fils, qui luy confioit ſes ſecrets & la conduite de ſon armée ; Berengarius, qui reduiſit à vne extréme pauureté la vefue de Lothaire ; Anno Archeueſque de Cologne, qui fiſt emprisonner la vefue de Henry I I I. Empereur, n'ont rien fait qui approcha des violences du Cardinal. Il nous fait chanter dans tous les eſcrits qui blaſment la Royne, les ſeruices qu'il a rendus au Roy & à l'Eſtat : en attendant que ſa fin deſcouure aux plus ignorans s'il a eſté bon ou mauuais homme, ſage ou fol conſeiller, diſons que le Royaume de France ne luy aura iamais tant d'obligation, que l'Empire d'Orient auoit à Eutrope ; c'eſt ce grand Capitaine tant eſtimé par les Orateurs & Poëtes de ſon temps. Les proſperitez, les grandes charges, & la faueur, le porterent à telle inſolence, qu'il meſpriſa Eudoxia, vefue de Theodoſe & mere des Empereurs Arcadius & Honorius. Cette Princeſſe ne pouuant ſouffrir cét impudent, porta ſes enfans à le chaſtier : ſe voyant pourſuiuy par les gardes d'Arcadius, il ſe ietta dans la principale Egliſe de Conſtantinople, qui eſtoit vn azyle inuiolable, & s'atacha a l'autel. Saint Iean Chryſoſtome, ayant plus d'eſgard a la raiſon qu'au mauuais traitement qu'il auoit receu

autrefois de l'Imperatrice, montant au iubé, cria au peuple, qui vouloit combatre pour le priuilege du temple, qu'on laiſſa faire iuſtice. Eutrope fuſt donc arraché de l'autel qu'il embraſſoit; il fut enuoyé en exil, on oſta ſon nom des faſtes, on briſa ſes ſtatuës, & en fin il euſt la teſte tranchée. Que diroit ce bon Saint s'il viuoit en cette ſaiſon, qui a veu vn ſeruiteur, qui a empriſonné, deſpoüillé de ſes biens, & iniurié publiquement la plus grande Royne du monde, ſa Bien-factrice & la Mere de ſon Maiſtre? Voy là vn exemple fort propre pour le Cardinal: en voicy vn autre pour le Sieur Hay. Vn nommé Gneuoſſius, ayant calomnié Heduige femme de Ladiſlas Roy de Polongne, l'impoſteur fuſt condamné par tous les Grands du pays à ſe deſdire de ſon accuſation, en aboyant comme vn chien ſous la table de cette Princeſſe. Si le Sieur Hay, qui a vn nez trouſſé en chien d'Arrois, en eſt quite à ſi bon marché; on luy fera vne belle grace. Qu'il ſe ſouuienne d'auoir eſcrit, que la corruption de noſtre ſiecle a beſoin de grands exemples: il doit craindre, que la punition d'vne effrenée licence que le temps a donné d'eſcrire contre la Royne Mere du Roy, ne ſe prenne ſur vn homme de trois lettres, qui eſt conuaincu d'auoir compoſé trois meſdiſances, & pourroit bien eſtre eſtranglé en vn lict compoſé de trois pieces par les mains d'vn Officier, qui a trois ſyllabes en ſon nom. Nous aymons mieux qu'il ſe conuertiſſe, & l'en prions. Si le deſeſpoir luy fait continuer ſon peché, & qu'il ſe meſle encore de parler inſolemment, il doit auoir apprehenſion, qu'en ſouſtenant la reputation d'vne Princeſſe, qui tient ſa grandeur de Dieu & de la nature, on ne reſpecte point vne qualité acheteé. Si Monſieur le Cardinal fournit vne autrefois des memoires pour blaſmer ſa Bien-factrice, il trouuera plus de reſiſtance à ce deſſein, qu'à la priſe de Pignerol & de Nancy.

La verité defenduë.

FIN.

AV SAGE LECTEVR.

SAGE Lecteur, au commencement de cet ouurage ie vous ay donné quelques aduis ; ie ſuis obligé à la fin d'en adiouſter vn: I'ay ſçeu que mes verités ont touché ſi viuement le Sieur du Chaſtelet, qu'apres vn eſtonnement & retraite de pluſieurs iours, ſa ſanté a eſté tellement alterée, que dans quelques mois il eſt mort en la vigueur de ſon aage d'vne hydropiſie, prouenuë de ſa melancholie. Ie proteſte deuant Dieu, que mon intention n'a point eſté de precipiter ſa vie, mais d'arreſter ſa plume; ny de le perdre, mais de le corriger. I'ay eſté aduerti, que deuant ſon depart de ce monde il auoit eu regret de l'auoir rempli de calomnies & railleries contre la Royne Mere du Roy, & pluſieurs perſonne de condition. Ie me ſuis reſiouy auec les Anges de ſa penitence, & i'ay eu vn extreme deſplaiſir, de ce que ſon petit iugement auoit ſi mal conduit ſon grand eſprit, qui s'eſtoit abandonné à la corruption du ſiecle, & à ſon inclination de meſdire: elle s'emportoit ſi fort, qu'il a eſté expedient de luy donner vn caueçon: i'ay bien recognu qu'il l'auoit bleſſé. Vne de ſes lettres eſcrite au Marquis de la Milleraye, lors qu'il eſtoit au ſiege de Louuain, eſtant tombée entre mes mains ; i'ay veu qu'il coniure ce bon Seigneur, ſon intime ami, de faire bruler dans la place de Bruxelles tous les eſcrits qui l'ont deſchiré, & meſmes leur auteur. Il aſſeure pourtant que Monſieur le Cardinal luy a dit, qu'il engraiſſoit en liſant ce qu'il appelle meſdiſances ; mais ie croy que ſon Eminence le voyant enfler d'eau, taſchoit de luy perſuader qu'il ſe rempliſſoit de graiſſe. La charité n'empeſche de publier cette lettre, dans laquelle on voit beaucoup de baſſeſſes, quel-

La lettre eſt du Samedy 16. Iuin 1635. à Paris. Le deſſus. *A Monſeigneur Monſeigneur de la Milleraye, grand Maiſtre de l'artillerie de France.* Signé Chaſtelet.

ques mocqueries, principalement contre les Sieurs de Charnaſſé, & de Miromenil, & des grandes ſalies d'vn eſprit eſgaré. Comme Dieu ordonna des affaires du Pays bas autrement que le ſieur du Chaſtelet ne croyoit: auſſi ſa ſainte Prouidence diſpoſa bien toſt apres de ſa vie, & ne voulut pas qu'elle fuſt reſeruée pour vn exemple de la iuſtice du Roy. Dieu l'a faite: ie l'ay prié pour cette ame, qui a exercé ma patience, mon eſprit, & ma main.

IVGEMENT SVR LA PREFACE ET DIVERSES PIECES QVE LE CARDINAL DE RICHELIEV PRETEND DE FAIRE SERVIR A L'HISTOIRE DE SON CREDIT.

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

LE soin que la Prouidence de Dieu a de la Verité, n'a point permis que les escrits des flatteurs ayent duré long temps; & a fait que les liures des Historiens veritables ont triomphé des siecles. Tous les fauoris ont rencontré grand nombre de personnes qui les ont loüez : nous ne voyons point les œuures de tous ces corrompus, & admirons celles d'vn homme courageux qui s'est opposé à leur puissance ; ou d'vn sage, qui a remarqué leur mauuaise conduite. Il faut faire estat du iugement de ceux qui dressent des histoires sans esperance d'estre recompensez, & sans apprehension d'estre mal traitez. Si les Escriuains du Cardinal de Richelieu portoient le flambeau de Verité deuãt luy, ils l'empescheroient de broncher, & produiroient apres luy l'ombre de la Vertu, qui est la gloire. Ils portent derriere luy vne fausse, ou, comme nous disons, sourde lanterne, qui produit deuant luy l'ombre de vanité, à laquelle il s'amuse; & c'est ce qui le fait trebucher. Il ne voit pas que ses flatteurs

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

ne veulent plaire qu'à luy seul, qu'ils reiettent tout ce qui seroit profitable à la plus grande partie de ceux qui viuent, & agreable à tous ceux qui viuront: on ne leur sçauroit monstrer les ruines qu'a fait le passage de la fortune du Cardinal, qu'ils ne recognoissent qu'il n'a esté estimé que par des menteurs. En effect leurs discours ne sont que des loüanges pour luy, ou des calomnies contre ceux qu'il a offensé. Voy-là les deux emplois de la double imposture, & les exercices ordinaires des chiens qui lechent les playes de celuy qui les nourrit, & taschent d'en faire à ceux apres lesquels on les ameute.

C'est la principal estude de celuy qui a dressé vne longue Preface pour la mettre à la teste d'vn gros volume, qui est vn amas de flatteries, & de mesdisances. Il a donné pour titre à ce bel ouurage, *Recueil de diuerses pieces pour seruir à l'Histoire*; encore qu'il n'y aye rien pour l'Histoire, que le suiet de faire vne periode, qui monstrera que l'imprudence du Cardinal a creu qu'vn grand liure le loüeroit beaucoup, & blasmeroit grandement ses ennemis. Ie confesse, que ie n'ay iamais veu tant de folies in folio, & crois, que les Escriuains du Cardinal ont voulu mettre sous les pieds de ses petites actions ce gros registre, pour les releuer d'auantage: ils ont pensé aussi, qu'en iettant sur nostre teste cette lourde masse, ils nous estourdiroient. Lors que i'ay appris que Cramoisi auoit esté l'imprimeur, i'ay dit, que le Cardinal & ses venerables cõpilateurs s'estoient estudiez de paroistre fols en cramoisi à double teinture. I'ay eu regret de voir, qu'on aye employé tant de papier fin pour faire vn ouurage si grossier, que les bras des tireurs se soiẽt lassez pour lasser nos esprits, & que leurs bales enflees ayent produit tant de vent. Mon dessein estoit vne fois de mespriser ce fatras, ou de n'employer que les escritures de ses aduocats contre nostre partie, qui pourroit iuger, si elle auoit le loisir, que ses Escriuains sont du nombre de ceux qui prenent pour duppes les puissans & les riches qui veulẽt estre loüez. A la verité, ie n'ay iamais veu vn homme plus malheureux en ses loüanges que son Eminence, qui n'a point esté estimé iusques à present par vn homme de bien, ny loüé par vn habile & sçauant Escriuain. Il a recognu sa disette, & pour tascher de s'en releuer, il a dressé vne escole, ou plustost vne voliere de Psaphon, l'Academie qui est en la maison du Gazetier, c'est à dire du pere des mensonges: là s'assemble vn grand nombre de pauures ardens, qui apprennent à composer

des fards pour plaſtrer des laides actions, & à faire des vnguens, pour mettre ſur les playes du public & du Cardinal. Il promet quelque auancement, & donne des petites aſſiſtances à cette canaille, qui combat la Verité pour du pain. Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Le chef de la bande infame eſt vn homme qui eſt d'autant plus meſchant qu'il eſt rebelle à la lumiere, qu'il ne peche point, ny aueuglé par l'ignorance, ny preſſé par la miſere; mais pouſſé par l'ambition, & tyranniſé par la crainte. Il a quelque aduantage par deſſus ſes compagnons, & comme Capitaine de ces enfans perdus, il paroiſt à la teſte du grand volume, pour ſe donner l'honneur d'auoir fait la premiere piece de celles qu'il s'imagine deuoir ſeruir à l'Hiſtoire du temps. Son nom d'Hay me fait ſouuenir d'vn commandemẽt que Dieu fit à Ioſué, de leuer ſon bouclier contre la ville d'Hay, eſtant ſaccagee par les enfans de Dieu, auſquels elle s'oppoſoit. Pour obeyr à ſa diuine Maieſté, & rendre ce que nous deuons à l'Innocence & à la Verité, nous leuerons le bouclier doré de nos iuſtes defenſes: nous ſommes aſſeurez, que ſon or eſtant expoſé aux rayons du ſoleil, donnera dans les yeux à nos ennemis, & les remplira de confuſion. Ioſué. 8.

Ie confeſſe, que ie ſuis en peine de recognoiſtre l'intention d'vn homme, lequel ayant eſté Aduocat General dans vn Parlement, depuis Maiſtre des Requeſtes, & qui eſt maintenant Conſeiller d'Eſtat, s'eſt amuſé à faire vn gros volume de tout ce que pluſieurs petits barboüilleurs de papier ont eſcrit pour le Cardinal, & contre ceux qui ont choqué ſon credit. Ie vois que cét Eſcriuain remplit ſa Preface d'hiſtoires mal appliquees, & de ſimilitudes mal adiuſtees: que ces autheurs ne ſont que ceux des femmes curieuſes, ou des ieunes gens qui reuiennent des eſcoles: il n'a leu que les Oeuures morales de Plutarque; & il a deſrobé la plus grande partie de ce qu'il eſcrit, dans le Remerciment de l'Aduocat d'Orleans, ou dans les libelles du Soldat François, & de l'Auant-victorieux. Il me ſouuient qu'en ma ieuneſſe ces eſcrits eſtoient fort eſtimez par ceux qui entroient dans le monde: i'ay creu que le ſieur Hay s'en eſt autrefois ſeruy dans ſes plaidoyez, deſquels il a extrait la quinte eſſence, pour embellir ſa longue & ennuyante Preface. Ie ne veux pas examiner ce qu'il a tiré des lettres humaines, encore que i'euſſe le moyen de faire voir en cent endroits, qu'il adiouſte aux hiſtoires pour les accommoder à ſon ſuiet. Ie ne trouue pas eſtrange,

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

au contraire i'eſtime, de prendre hardiment dans les eſcrits d'vn Sage vne belle ſentence de morale ou de police, & de augmenter ou oſter quelque mot pour l'accommoder à ſon ſuiet: c'eſt ſe ſeruir d'vn bien que l'eſprit d'vn homme ſerieux a voulu rendre public; c'eſt teſmoigner, qu'on a le iugement d'approuuer les choſes bonnes, & la volonté de les rendre meilleures: mais ie ne fais point d'eſtat de ceux qui fõt parade dans vn diſcours politique de certaines fleurs qui ne ſont recherchees que par des petits enfans. Les eſcrits qui traitent de la morale, doiuent eſtre des iardins de ſimples, qui ſeruent plus à la medecine qu'au plaiſir. La Verité les cueillit pour guarir le public, non pas en charlatan, qui auec beaucoup de diſcours fait valoir peu de choſe; mais en ſage medecin, qui penſe pluſtoſt à ordonner vn bon remede, qu'à piper ſon malade auec des belles paroles. On voit bien que le ſieur Hay a trauaillé pluſtoſt pour appaiſer le Cardinal, & pour acquerir quelque reputation parmy les ignorans, que pour ſatisfaire à ſa conſcience, & pour ſe mettre en bonne eſtime parmy les ſages. Les recherches curieuſes de ſa Preface nous font cognoiſtre ſa penſe. Le corps monſtrueux de ſon volume, tout contraire à ſon titre, nous fait voir, que ce compilateur n'a voulu payer que d'vn gros ouurage, qui ne peut apporter autre lumiere à l'hiſtoire, que celle qu'il rendra lors qu'il ſera brulé par la main d'vn bourreau. Hors de trois declarations, & autant de lettres, nous ne voyons dans ce grand amas aucunes pieces, qui nous puiſſent inſtruire de ce qui s'eſt paſſé en France, & au dehors, depuis le miniſtere de ſon Eminence.

Pour dire des choſes fort particulieres, il falloit parler de ſes pourſuites pour auoir le chapeau de Cardinal, & pour entrer au Conſeil, de ſes negotiations auec le Baſtard de Mansfelt, des affaires & traitez de la Valteline, de la diſgrace du Marquis de la Vieuille, de la recherche des financiers, des vrais motifs de la mort de Chalais, de l'empriſonnement de Meſſieurs de Vandoſme & du Mareſchal d'Ornano, des intrigues d'Angleterre, de ce qui ſe paſſa au ſiege de la Rochelle & en l'iſle de Rhé, des ombrages que le Cardinal euſt de l'Eueſque de Mande ſon couſin, des mauuais offices qu'il fit au Mareſchal de Thoiras, de la reſolution qu'il priſt de ruyner la Maiſon de Lorraine, de remarier Monſieur à ſa fantaſie, de perdre le Cardinal de Berule, & les Marillacs; ſur tout, de faire dependre de ſon pouuoir la Royne ſa Maiſtreſſe.

En ſuite de ces choſes, nous ſerions tres-aiſes de voir le ſecret de la rupture auec le Duc de Sauoye, & du meſcontentement qui fut donné au Prince de Piedmont en ſon voyage qu'il fit à Paris : pourquoy on entreprit ſi chaudement la defenſe de Monſieur de Mantoüe, & qu'on ne voulut pas accommoder ſon differend par la douceur : quel deſſein caché auoit la guerre d'Italie: ce qui ſe paſſa en la diete de Ratisbonne; ſi le Cardinal traita de bonne foy: ſi au temps que l'Empereur deſarmoit, ſon Eminence appelloit en Allemagne le Roy de Suede, & à quelles conditions : ſi apres la reddition de Mantoüe il a deu retenir Pignerol : pour quelles raiſons le Duc de Lorraine a eſté deſpoüillé de ſes Eſtats à trois repriſes ; les fineſſes du Cardinal pour le ſurprendre : les entrepriſes contre l'Empire, les aſſiſtances extraordinaires qu'il a donné aux Hollandois & Suedois pour ruiner la Maiſon d'Auſtriche, & rendre miſerable la Royne Mere du Roy: les traitez que faiſoient les gens de Monſieur en allant en Languedoc, & les lettres qu'ils enuoyoient au Cardinal ; celles qu'ils ont fourny pour faire perir le Duc de Montmorency, & les vrais ſuiets de ſa mort : les pourſuites contre le Mareſchal de Marillac, la corruption de treze Iuges, la pitoyable hiſtoire de ſa condemnation & ſupplice : les practiques pour rendre traiſtre Walſtein apres la mort du Roy de Suede : les deſſeins & les partages que cettuy-cy faiſoit de l'Europe, & la fin tragique de l'autre : les efforts pour empeſcher la paix d'Allemagne : les negotiations de Conſtantinople : les allees & venuës pour attirer Monſieur en France: la deſroute des ſiens, & la veritable cauſe de l'empriſonnement de Puylaurens : les inſtructions, lettres, memoires, vnions, confederations trouuez dans le bagage du Roy de Suede, dans les papiers de Walſtein, dans Philisbourg; tout ce qui a eſté tiré des cabinets de diuers Princes ſurpris dans les valiſes de pluſieurs couriers, & donné par diuers miniſtres des Souuerains & Republiques. Voy-là les pieces authentiques qui deſcouuriront la verité de ce qui s'eſt paſſé depuis dix ans: il faut dreſſer là deſſus l'hiſtoire du credit du Cardinal de Richelieu, qui ſera auſſi grande que le liure qu'il nous a fait voir depuis peu. Nous auons vne partie de ces papiers en noſtre pouuoir, outre ce que nous ont dit ceux qui ont traité ces affaires, & les cognoiſſances particulieres, que l'experience & la reflexion nous ont acquis. De ces choſes ſecretes

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

& origineles il faut tirer les lumieres pour eſcrire naïfuement, non pas des panegyriques importuns du Cardinal de Richelieu, & des iniures qu'il a fait dire à la Royne Mere du Roy, à Monſieur, à tous les Princes Chreſtiens, & ſur tout à ceux qui ont eſcrit des veritez, qui ne luy ſont point agreables. Quelle effronterie? que la plus grande affaire qui ſoit iamais arriuee à la France, à la Maiſon Royale, & à toute l'Europe, ſoit deguiſee par des libelles faits pour loüer le Cardinal, & pour deshonnorer tous ceux qu'il a ruinez ou troublez?

Quelle impudence, qu'on oſe appeller pieces pour l'hiſtoire l'Entretien des champs Eliſees; c'eſt à dire vn dialogue de Lucian, ou de Maiſtre Guillaume;* vne inuectiue d'vn vallet de college deuenu furieux, contre celuy qui defend la reputation de la Royne Mere de S. M. vne lettre ſuppoſee du Cardinal de Richelieu, & pluſieurs autres diſcours de sẽblable eſtoffe? Ce qu'il faut remarquer, eſt, que toutes ces pieces qu'on dit eſtre deſtinees pour ſeruir à l'Hiſtoire, ſont ſi authentiques; qu'il n'y en a pas vne qui porte le nom de ſon Autheur, hors du Catholique d'Eſtat; l'imprimeur meſmes ſe cache, & ſur tout le compilateur, qui eſt l'Autheur de la Preface. Il faut aduoüer, que ces gens ſe defient de la fortune du Cardinal, ou qu'ils ſont honteux d'auoir eſcrit tant de menteries. Mais en quelle diſette eſt ce ramaſſeur de lambeaux pour faire vn manteau à l'Hiſtoire, lors qu'il eſt contraint pour remplir ſes cayers, & porter au Cardinal vn gros liure, de rendre l'Aduocat de la Royne autheur de trois ouurages qu'il n'a iamais veu, de la Reſponſe au manifeſte des Liegois, de la Repartie à la declaration du Comte Henry de Bergue, & de l'Hellebore aux meſcontens? Les deux premiers eſcrits ſont ſi petits & ſi obſcurs, que perſonne n'en cognoit les ouuriers: le dernier a eſté fait à Bruxelle par vn pauure Gentil-homme Walon, mort depuis cinq ou ſix mois; vous l'employez comme vne piece fauorable à ſon Eminence, ayant eſté faite par vn homme zelé pour les miniſtres d'Eſpagne. Ils ſeruent leur Roy auec tant de ſatisfaction de ſes peuples, que c'eſt les offenſer de les vouloir defendre, ou de faire cognoiſtre qu'ils ont beſoin d'eſtre recommandez par des libelles impertinens. A quelle miſere eſt reduit celuy qui diſpoſe de tous les biens de la France, & qui a la plus grande partie de ſes treſors? il ramaſſe auec ſoin, & tient pour pre-

* Lettre de change de Sabin.

cieux ce que nous auons ietté parmy les ordures: il emprunte les armes qu'il croit auoir eſté faites pour couurir ſes ennemis; & il ſe declare fol en prenãt l'hellebore pour ſoy, encore qu'il ſoit preparé par vn hõme qui n'eſtoit pas des plus ſages.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Si le compilateur ſe mocque du Cardinal, en luy faiſant vne cazaque de ce qui a eſté vne ropille à l'Eſpagnolle, qu'il s'imagine auoir eſté taillee par le ſieur de ſaint Germain; il fait paroiſtre d'auantage ſa pauureté, en groſſiſſant ſon ouurage de celuy du Theologien ſans paſſion. On ne met point à la teſte de ce diſcours qui en eſt l'autheur: mais l'Eueſque de S. Malo, qui a eſgratiné la Remonſtrance au Roy, aſſeure, que cette piece eſt ſortie de la meſme main. Le ſieur Hay ne deuoit pas adiouſter au corps de ſon ouurage vne œuure qu'il croit auoir eſté faite par vn eſprit qu'il appelle *funeſte au Cardinal*, ny le Cardinal la faire inſerer auec tant de ſoin dans le Mercure François; qui n'eſt, auſſi bien que le gros volume, qu'vn magaſin de toutes ſortes de friperies. Le ſieur Hay a vſé en cecy de mauuaiſe foy: puis qu'il entreprenoit de fournir des memoires pour l'Hiſtoire, il les deuoit ranger ſelon l'ordre des temps. Le Theologien ſans paſsion fait l'an 1626. deuroit à ce compte eſtre la premiere piece de tout l'ouurage. Outre que le ſieur du Chaſtelet ne luy a point voulu faire tant d'honneur, il a eu peur qu'on ne remarqua que cét eſcrit auoit veu le iour, lors que les actions du Cardinal n'eſtoient pas œuures de tenebres. On l'a loüé iuſques à l'an 1626. & on le reprend depuis l'an 1628. il a eu du temps pour changer, ou pour ſe faire cognoiſtre: c'eſt vn ſuiet qui a pû receuoir des qualitez contraires, où il a eſté aſſez artificieux, pour faire paroiſtre quelque vertu qui le pouuoit porter à la puiſſance, qui n'a plus diſsimulé lors qu'elle n'a rien craint. Dans le commencement de la fortune du Cardinal nous iugions des choſes cachees par les publiques, nous faiſons maintenant le meſme; & nous imitons Dieu, qui eſtime ou meſ-eſtime les hommes ſelon la bonté ou la malice preſente.

Le libelle fait pour la defenſe des fauoris a pour titre, Hellebore aux meſcontens.

Apres auoir deſcouuert le deſſein qu'a eu le compilateur du gros volume en ſa grande Preface, il eſt raiſonnable que nous venions au particulier, & que nous tirions le ſecond ſuiet de la confuſion du ſieur Hay des choſes qu'il a eſcrit contre la Royne Mere du Roy. Il faut aduoüer que l'effronterie des Eſcriuains du Cardinal n'eſt pas ſi eſtrange que ſon vice. Si celuy qui rend les hommes flatteurs pour en tirer vanité,

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

eſt plus meſchant que celuy qui ſe rend flatteur pour ſortir de la neceſsité; combien eſt plus malin l'ingrat, qui pour couurir ſon crime, achete ou menace des Eſcriuains, pour les porter à calomnier ſes Bien-facteurs ? Le mal que le Cardinal a fait à la Royne, le iette dans vn ſi grand deſeſpoir que pour l'en retirer, il veut qu'on luy repreſente la Royne comme criminelle; & la premiere perſonne contre laquelle il fait chercher des mauuaiſes penſees, eſt la premiere pour laquelle il eſt obligé d'en auoir des bonnes. Le ſieur Hay, qui eſt aſſez adroit courtiſan, ayant cognu la maladie de ſon maiſtre, loge ſur le frontiſpice de ſon ouurage, & meſmes hors d'œuure, des iniures contre S.M. afin que le Cardinal voye tout à l'entree, qu'on s'eſtudie d'appaiſer le demon qui le perſecute. Que pretendez vous ſieur Hay? voulez-vous rauir vn honneur qui ne depend que des actions de la Royne, qui ſont plus cognuës que ne ſeront iamais vos eſcrits ? Vous auez pû oſter à cette grande Princeſſe la preſence de ſes deux Fils, ſa dot, ſon doüaire, ſon beau palais, ſes meubles precieux, & l'air de France; vous ne pouuez rien contre ſa gloire, qui eſt celle de ſes Enfans: vous eſtes des Apharantes, qui maudiſſez vn ſoleil qui eſt regardé auec admiration par toute la terre : vous tirez des fleſches contre le Ciel qui a porté les Dieux du monde; & vos mains ſacrileges veulent rompre les feüilles d'vne vigne plus eſtenduë & plus belle que celle du ſonge de Mandané : ne voyez vous pas que la noſtre va remplir toute la Chreſtiété? Ie crois que voſtre deſſein ſeroit, apres que vous auez chaſſé la Royne du lieu que la Prouidence de Dieu luy auoit donné pour ſon repos, de la ietter, ſi vous pouuiez, dans l'impatience, pour luy faire perdre la place que Dieu luy prepare dans le Ciel. Si vous n'eſcriuez qu'auec cette intention, vous faites vn effect contraire: vous augmentez les Couronnes de S.M. & adiouſtez celle de la patience aux deux, que Henry le Grand ſon cher Eſpoux luy fit mettre ſur la teſte à ſainct Denis. Ne croyez donc pas que la Royne ſoit tellement irritee par vos iniures, que ſa cholere aye commandé qu'on vous enuoye vne reſponſe : ſa bonté vous pardonne, mais nous auons intereſt qu'on vous cognoiſſe. Cét eſcrit, & les autres que nous auons fait, ne ſont dreſſez que pour defendre l'honneur de la Naiſſance du Roy, & pour vous denoncer comme criminels de leze Maieſté diuine & humaine : en attendant que le Roy face chaſtier ce crime, nous enuoyerons nos proteſtations à

tous

tous les Roys, Princes & Republiques, & les mettrons dans toutes les bibliotheques des hommes curieux.

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

Nous auions assez de suiet de trauailler aux loüanges d'vne Princesse, de laquelle dans cent ans tous les Souuerains de l'Europe serõt descẽdus; cõme ils le sont quasi tous à present ou de Pere, ou de Mere, de Marie de Bourgongne. Mais puis que le Cardinal a voulu que sa Bien-factrice fust contrainte de laisser des apologies contre ses calomnies, il doit auoir grand despit, de ce que la posterité ne pourra iamais voir l'Innocence d'vne bonne Maistresse, sans detester la malice d'vn seruiteur ingrat. Toute la terre iugera, que tout ainsi que ce vice est capable de noircir toutes les actions de son Eminence, quand elles seroient belles; aussi que par vn iuste iugement de Dieu les escrits qu'il a fait dresser auec tant de soin contre la Royne, ont attiré des responses, qui le rendront infame pour iamais.

Il a fait vn gros volume, qui n'a point d'autre pris que celuy que sa grosseur luy donne, ny d'autre poids que sa pesanteur: & il a acheté toutes les copies, pour les distribuer à ceux qui apres sa faueur ou sa vie ietteront dãs le feu ces abominables escrits. Si ce meschant Empereur Caligula fit raser la maison dans laquelle Seian auoit fait empriſonner sa Mere assez malicieuse; il n'y a point de doute, que nostre bon Roy ne laisse à Compiegne vne semblable marque, pour monstrer qu'il deteste la detention de sa vertueuse Mere. S. M. ordonnera aussi vne recherche tres-exacte pour supprimer tous les liurets qui ont abaissé sa Naissance, & fera mettre en leur place les nostres, qui n'osent paroistre, iusques à ce que l'iniustice & la violence ayent fait leur pointe & leur passage. Cela arriuera non seulement parce que toutes les choses de ce monde, & principalement celles de France, ont leur tour & retour; mais parce que la Verité tiree de son puys par le temps, y iettera pour iamais le mensonge.

Dieu vouloit confondre les Iuifs, lors qu'il commandoit à son Prophete de leur monstrer le temple saccagé & ruiné par leurs pechez. Le plus grand suiet de la confusion du Cardinal, & de ses Escriuains, doit venir de ce qu'ils ont entrepris de piller & rauager le beau Palais, qui a esté la premiere & la plus noble Maison des Roys & des Roynes. Nous ne le representons pas en l'estat où il est dãs les Pays bas, qui est bien differend de celuy de son Mariage & de sa Regence; il retient

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

pourtant ſa dignité & ſa maieſté dans ſes afflictions : mais nous le ferons voir tel qu'il nous eſt depeint dans les liures du Cardinal, qui y met le feu, & cherche ſa gloire dans cét embraſement. Lors qu'on luy fait voir ce temple de Grandeur, d'Honneur, & de Vertu; il doit mourir de honte apres les graces qu'il a receu, & les pillages qu'il y a fait, de s'efforcer de le noircir & profaner par mille calomnies, & de conuertir tant de bien-faits en ſacrileges. Nous voulons que toute la terre les voye, afin qu'elle condamne cét attentat, qui

Page 2. paroit au commencement de la Preface: *Nous auons veu que ſans aucun exemple ancien & moderne, les eſloignemens de la Royne Mere ont fourny tant de pretextes aux ennemis de l'Eſtat, & qu'on a entrepris de luy redonner par la force ce que les rencontres des affaires ne pouuoient plus ſouffrir entre ſes mains. Apres les traitez d'Angouleſme & d'Angers, le Roy ſe conſoloit de deux reuoltes ſous le nõ d'vne perſonne ſi venerable; mais il ne peut ſupporter, que la retraite qu'elle a fait hors du Royaume, aye eſté encore le ſuiet d'vne troiſieſme rebellion.* Il faut remarquer dans ce diſcours, que les Eſcriuains du Cardinal, iuſques au Gazetier, diſent touſiours *la Royne Mere*, eſtans obligez d'y adiouſter *du Roy*: eſcrire autrement durant le Regne & dans le Royaume de ſes Enfans; c'eſt vn teſmoignage de meſpris. Il eſt accompagné en cette Preface de celuy du feu Roy de glorieuſe memoire, qui eſt nommé en ces ſimples termes *ſon pere*, en parlant du Roy qui regne. Mais où ſont ces pretextes, que les eſloignemens de la Royne ont fourny aux ennemis de l'Eſtat? Les eſtrangers ſe ſont-ils meſlez des affaires d'Angouleſme & d'Angers? nous n'y auons veu que les François. Qui a produit ces eſloignemens? eſt-elle ſortie de Paris la premiere fois de gayeté de cœur? n'eſt-ce pas vn fauori qui l'a chaſſee, & luy a oſté l'education de ſes Enfans? n'eſt-ce pas le meſme homme, qui par le traité d'Angouleſme ne voulut point que la Royne fuſt à la Cour, mais qu'elle ſe retira à Angers? Quand à la troiſieſme retraite, qui eſt celle des Pays bas, c'eſt vne ſortie de priſon: elle eſt forcee par le deſir naturel de conſeruer ſa vie, & d'acquerir ſa liberté: on appelle cela rebellion; qui eſt le meſme nom que les archers d'vn Preuoſt ou les ſergeants donnent à l'effort que fait vn homme qu'ils veulent faire priſonnier. Si vne Royne ne ſe laiſſe pas eſtouffer dans vn vieux chaſteau, ou enfermer dans vn Monaſtere, ou renuoyer en Italie, ou empoiſonner ou tuer, elle eſt rebelle. Il ne ſe faut point eſtonner de ceete impudence,

puis que dans le grand credit du Cardinal on oſe appeller les affaires d'Angouleſme & d'Angers deux reuoltes. Il eſt vray qu'il ne commença point le premier mouuement ; mais il en eût la recompenſe, qui fut le gouuernement d'Angers. Pour le ſecond, il en a eſté l'autheur & le conducteur : il l'a fait ceſſer, lors qu'il a trouué dans vn traité la promeſſe du chapeau de Cardinal, s'eſtant imaginé, que cette Principauté de Paix ne luy ſeroit iamais donnee que par la guerre. En celle d'Angers il a eu la ſurintendance, la diſtribution des deniers & des charges : les ſiens qui poſſedent auiourd'huy les premiers du Royaume, auoient les regimens & les compagnies de gens de cheual & de pied ; & il appelle cela reuolte. Certes c'eſt eſtre bien deſeſperé de ſe percer ſoy meſme, pour tuer ſon ennemy. Mais où trouuera-il cette troiſieſme rebellion des Pays bas, de laquelle il nous accuſe ? S. M. ſouffre, & prie pour ceux qui la perſecutent : on luy prend ſon bien, & elle attend que la Prouidence de Dieu le luy rende ; elle enuoye au Roy pour luy demander ſon retour, elle eſcrit au Cardinal pour le porter à le procurer, elle l'aſſeure du pardon de toutes les offenſes qu'elle a receuës ; on ne voit point qu'elle prene d'autres voyes que celles de la douceur, & on dit qu'elle eſt rebelle. Il eſt vray, que Monſieur eſt entré en armes dans le Royaume, pour l'intereſt qu'il doit prendre à la conſeruatiõ de la Couronne que le Cardinal met en pieces. Ie ne diſpute pas ſi la Royne a le droit, apres auoir demandé iuſtice, de prẽdre par la force ſon bien que la nature luy a donné en Fille de Souuerain ; ny ſi elle peut faire reparer par les armes vne iniure atroce faite à vne Royne, ny ſi elle ſe peut ſeruir de quelques moyens violens pour ſauuer ſes Enfans : ſi nous auions à traiter cette queſtion auec des Theologiens & Iuriſconſultes plus raiſonnables, & moins corrompus que les ſix qui ont condamné le Mariage de Monſieur ; nous leur ferions aduoüer que de ſe mettre en eſtat d'arreſter les entrepriſes du Cardinal de Richelieu n'eſt pas vne rebellion, mais vn mal de la condition de ceux qui ont quelque choſe de violent, qui eſt adouci par l'vtilité publique ; & que c'eſt vne guerre defenſiue, de reſiſter à ceux qui nous priuent des choſes naturelles.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

L'Autheur de la Preface reuient aux affaires d'Angers, & auec vne pareille effronterie, il dit : *Il eſtoit mal-aiſé, que la Royne Mere oubliaſt ſon ancienne puiſſance ; tous les Grands, pour ſe rendre* Pag. 524.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

conſiderables, entretenoient ſes deſplaiſirs : elle eſtoit l'azile des meſcontens ; elle ſe void perſecutee de tant d'offres & de tant de plaintes, que cette ſemonce, comme publique, l'engagea plaſtoſt que les aduis particuliers de ceux qui la ſeruoient : & quelques lignes apres : *Si ſon principal Miniſtre euſt eu ſi grande puiſſance, ſi ſa voix euſt eſté plus forte que celle de tant de Princes, & ſi luy meſme n'euſt point eu d'autres penſees que d'eſtre Cardinal ; n'euſt-il pas accepté les offres, ſans porter ſa Maiſtreſſe à tant de deſpenſes & d'inquietudes, & ſans courir le hazard de perdre dans la guerre le credit qu'il auoit auparauant que de l'entreprendre ?* Ainſi non ſeulement la Royne Mere du Roy, mais tous les grands du Royaume ſont criminels, pour rendre le Cardinal innocent: tout ainſi que ſur les ruines de S. M. & de la plus grande partie des Princes de France, il a baſti ſa fortune ; il faut auſſi qu'on fonde ſa gloire ſur le des-honneur de tous ceux qu'il a perſecuté. On dit, que la Royne a troublé le Royaume, *pour rentrer dans ſon ancienne puiſſance* ; & que le Cardinal, qui en a eu tout le profit, n'a point eu de part aux moyẽs qu'il a luy meſme choiſi pour remettre S. M. dans le credit. Celuy qui a tant blaſmé la faueur de Monſieur de Luynes, qui l'a deſcriee par eſcrit, qui l'a choquee par mille artifices ſecrets, qui a aſpiré tout ſeul à prendre ſa place, & qui la tient à preſent, auoit les bras croiſez, & prioit Dieu, lors que l'ambition de la Royne & la paſſion de tous les Grands du Royaume trauailloient pour faire vn changement. Sans doute c'eſt vn miracle, que luy ſeul en aye profité ſans y cooperer, & ſans y penſer: on trouuera pourtant, que toutes les inſtructions & depeſches enuoyees au Cardinal de Guiſe, aux Ducs de Longueuille, de Vandoſme, de Mayenne, de Montmorency, d'Eſpernon, de Rohan, de la Trimoüille, de Boüillon, & autres, ſont dictees par le Cardinal ou eſcrites de ſa main; que les finances qu'on a employé pour ces guerres, ont eſté diſtribuees par ſes ordres ; & on peut dire par deſſus tout cela, qu'il y a griuelé plus de cent mille eſcus. Pourquoy n'arreſtoit-il ces deſpenſes? Pourquoy ne preuenoit-il ces deſordres, s'il eſtoit (comme vous dites) *le principal Miniſtre?* ou pourquoy ne ſe retiroit-il en ſon Eueſché, s'il auoit tant d'horreur de cette reuolte, s'il n'auoit point de part en cette conduite, & s'il eſtoit ſans ambition d'eſtre Cardinal? Vous dites, *que cette dignité luy fut offerte deuant la guerre.* Il eſt vray qu'on luy monſtroit ce lurre, mais de ſi loin, que cét oyſeau ne le voyoit quaſi point : il l'a voulu faire approcher par la guerre ; qui fut terminee par

vn traité, apres lequel le Roy & la Royne enuoyerent à Rome, pour demander cette dignité; & la resolution ne fut prise qu'à Brissac sur les instances que le Cardinal en fit. Vous ne dites que des choses estudiees, pour plastrer le mensonge, & nous apportons les veritables histoires: nous auons la Royne qui est nostre oracle; elle a vne memoire tres-excellente, qui ne peut estre effacee par le temps, non plus que sa verité ne sçauroit estre alteree par les iniures que vous luy dites & faites. Il ne sert de rien d'alleguer, que le Cardinal n'a point eu cette dignité durant la vie de Monsieur de Luynes: ie dis bien d'auantage, qu'il ne l'eust iamais euë, si le Connestable eust vescu: ce fauory defiant, ne vouloit point procurer les auantages que donne ce chapeau à celuy qui ne visoit qu'à prendre sa place. Pour euiter vn mauuais rencontre, il a fait esperer le bonnet rouge; mais la crainte de se ietter dans vn plus dangereux accident, luy a fait differer & trauerser l'execution qui n'est arriuee que huit mois apres sa mort. Vous nous renuoyez au tesmoignage de *Monsieur le Prince, des Ducs de Bellegarde & de Chaunes, & de Monsieur de Pisieux.* Vous sçauez bien que ils sont trop prudens pour depoſer contre le Cardinal en ce temps; & nous les escouterons volontiers quand il sera changé. Vous dites aussi, *que tous les efforts de la Royne ne tendoyent qu'à se remettre dans la puissance qu'elle auoit perduë.* Nous cognoissons son esprit, qui est fort amy du repos: si elle a eu dessein de prẽdre cognoissance des affaires de ses Enfans, il me semble que ce soin est bien naturel, & que Dieu le commande. Mais pourquoy est-ce que Monsieur le Cardinal craint & reiette si fort cette authorité qui l'a mis là où il est? croit-il que sa prudẽce soit plus grande que celle de la Royne? ou que le credit de sa Maiesté doiue estre plus suspect que le sien? que ce soit vn desordre qu'vne Mere soit auprés de son Enfant, sans autres seuretez que celles de son cœur; & qu'vn seruiteur qui est en estat de despoüiller son Maistre quand il voudra, soit en vne place bien remplie & dans vne authorité bien reglee?

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

La cholere de l'Escriuain estant eschauffee contre la personne de la Royne Mere du Roy, elle se iette sur tous ceux qui suiuirent son party à Angers, & appelle traistres en general tous les François, mais en termes couuerts; les voicy: *Les Grands s'y obligerent plustost pour le bien de leurs affaires, que pour appuyer les plaintes d'vne Mere; & auoient, à la mode de France, chacun auprés du Roy quelque amy secret qui menageoit leur accommodement.* Pag. 54.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

Voylà vne belle loüange pour Monſieur le Comte de Soiſſons, pour la memoire de ce genereux Duc de Mayenne, pour les Ducs de Vandoſme, d'Eſpernon, de la Trimoüille, de Rohan, de Rhez, & grand nombre d'autres Seigneurs qui viuẽt encore. Traiter en particulier, eſtant dans vn party, & ſans le ſceu du chef, auquel on a donné ſa foy & ſa parole, eſt, à mon aduis, vne trahiſon; dire, *que c'eſt à la mode de France*, eſt deshonnorer toute la nation. Quelles exclamations & boutades d'Eſcriuain zelé pour la gloire des François feroit le ſieur Hay, ſi nous auions eſcrit la meſme choſe? ſans faute il diroit, qu'il paroiſtroit clairement dans ce diſcours, que la Flandre nous a rendus Eſpagnols. Nous n'oſerions dire au Pays-bas, pour flatter nos deſplaiſirs, que les affaires changent ſouuent en France: & vn homme, qui eſt à Paris, eſcrit non ſeulemẽt que les Princes du Sang & les Grands du Royaume ſont des traiſtres; mais que c'eſt vn vice de la nation. Il fait auſſi reimprimer dans le Catholique d'Eſtat, que les François ſont legers.

Pag. 140.

Hay reuient iuſques à la troiſieſme fois aux affaires d'Angers, pour donner quelque atteinte à la reputation de la Royne Mere du Roy; il dit: *Ces Eſcriuains ont ils penſé que cét argument ſoit bien iudicieux, pour eſmouuoir les peuples à prendre les armes en faueur de la Royne Mere, que de les faire ſouuenir qu'on les a deſia leuées deux fois pour ſa cauſe, & ſans aucun profit?* Nous n'auons iamais eſcrit, que les peuples ont pris les armes pour la Royne, que pour reſpondre à ce que le Cardinal, qui a eſté autheur de les leuer, reprochoit à S. M. nous ne propoſons pas pour exemples les mauuais conſeils du Cardinal; nous n'auons point fait d'effort pour eſmouuoir les François qu'à la compaſſion, & pour eſueiller la raiſon des Sages. Si nous eſtions contraints d'employer la force pour nous garantir d'oppreſſion, nous aurions des conſiderations plus fortes que ne ſont celles des affaires d'Angouleſme & d'Angers. Les pourſuites de Monſieur de Luynes n'approchẽt point des violences du Cardinal de Richelieu: il s'eſt porté à de ſi grandes extremitez, que toutes les conſiderations de ce qui s'eſt paſſé dans le credit des autres fauoris, ſont trop foibles pour repreſenter ce qui ſe fait auiourd'huy. Si le Cardinal n'a perdu, auec la memoire des bien-faits de la Royne, celle des choſes qu'il luy a dit; il ſe ſouuiendra, que dans les plus grandes afflictions de S. M. il diſoit, *que Monſieur de Luynes n'y entendoit rien, & que s'il*

Pag. 55.

eſtoit en ſa place, il ne la traiteroit pas ſi doucement. Qui euſt creu que cette boutade indiſcrete fuſt vne menace ? cependant vne mal-heureuſe experience nous a fait ſentir que c'eſtoit vne de ces predictions, qui ne ſont iamais entenduës, qu'elles ne ſoient accomplies. Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Ie laiſſe pluſieurs paroles iniurieuſes contre la Royne Mere du Roy, pour n'en rapporter que le moins qu'il me ſera poſsible. L'Autheur de la Preface dit, *que la poſterité n'excuſera pas l'entrepriſe de la Royne Mere, ſur la ſeule malice de ceux qui la luy perſuaderent; & l'on blaſmera à l'aduenir ſa trop grande facilité.* La meſdiſance va encore plus auant en la page 83. *Les ennemis de l'Eſtat auoient de certaines voyes ſecretes, par où, comme par des tuyaux, ils luy parloyent de loin: leurs voix ſe rendoyent meſcognoiſſables par cette inuention; & leur parole en la bouche de ſes faux ſeruiteurs la trompoit, comme celle des Preſtres impoſteurs, par l'organe des idoles, abuſoit autresfois les peuples.* Et en la page ſuiuante, pour monſtrer que le Cardinal n'eſtoit point obligé de ſe retirer pour contenter la Royne, il eſcrit en ces termes: *Pouuoit-il tellement diſpoſer de ſa perſonne, que pour flatter la paſſion d'vne Royne abuſee par tant d'illuſions differentes, il deuſt quitter vne puiſſance qu'il ne tient que du Roy ſeul?* Voylà comme le ſieur Hay deſcrit la Royne Mere du Roy: il la veut faire paſſer pour temeraire, lors qu'il dit, *que ſon entrepriſe n'eſt pas excuſable*; pour vne idiote qui ſe laiſſe conduire par les oreilles; pour vn idole, par lequel le diable ou les impoſteurs parlent; pour vne famelette bigote, abuſee par des illuſions des malins eſprits. Voylà cette grande Marie vne petite Marionette, qu'on fait marcher auec des reſſorts; & on dit que cette piece de bois n'a point d'autre nerfs que ceux de ces charlatans, que les Grecs ont appellé neuropaſtes. Si ce que les Medecins diſent eſt veritable, que les maſles tiennent plus du temperament de la mere que de celuy du pere; quel honneur fait on au Roy & à Monſieur, de les faire ſortir d'vne Mere qui eſt depeinte comme vne imbecille d'eſprit? Tous ces beaux eloges d'honneur ſe donnent en France à vne Royne, ſon Fils regnant, & ſous le miniſtere de ſa creature: tout cela s'imprime en gros charactere in folio, pour eſtre debité par toute la terre, & laiſſé à la poſterité. Si quelqu'vn y trouue à redire pour le Roy, & pour les autres Enfans de cette grande Princeſſe; ſi pour repouſſer l'iniure on fait voir que celuy qui l'a dit eſt vn meſchant; qui ne merite point d'eſtre creu; ſi on decredite le Cardinal, qui veut

Pag. 74.

Pag 83.

Pag. 84.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

que cela ſoit publié, qui donne les memoires pour eſcrire, qui commande l'impreſsion, qui la paye, & qui la fait debiter auec ſoin; ſi pour oſter l'authorité à ces calomnies on repreſente qu'elles viennent de la part d'vn ingrat, & ſi on recherche la vie de ce malin denonciateur, ou de ce faux teſmoin; on veut eſtrangler l'Aduocat qui fournit les reproches, & qui ſert fidelement ſa partie: on l'appelle *forcené*, *impudent*, *diable impie*, *ſcelerat*, *traiſtre*, *blaſphemateur*: *on le menace du gibet, de la roue, & du feu.* C'eſt à cauſe qu'il touche à la reputation ſaincte & ſacree de ce grand & incomparable Cardinal, qui eſt ſi eſclatant en gloire, qu'il a obſcurcy celle de tous les miniſtres des Roys, & les a rendus de petits vers luiſans. Ie ne veux prendre qu'vn argument, pour monſtrer la generoſité de l'eſprit de la Royne contre les calomnies du ſieur Hay. Si cette ame Royale n'eſtoit de la plus forte trempe du monde, elle auroit ployé ſous tant d'afflictions, de mauuais rencontres, d'apprehenſions, de maladies & de trahiſons: il faut aduoüer, que des ataques beaucoup plus foibles & moins frequentes ont abatu les cœurs, & affoibly les eſprits d'vn grand nombre d'hommes qui eſtoient eſtimez bien ſages.

On dit, que le Cardinal *ne tient ſa puiſſance que du Roy ſeul*: il doit donc reſpecter la Mere de ce Roy, qui l'a rendu puiſſant. Mais n'eſt-il pas bien ingrat de nier, que la Royne luy a acquis cette puiſſance? Elle luy a non ſeulement donné les biẽs & les dignitez qui l'ont porté là où il eſt; mais elle a rompu auec peine les difficultez qui s'y oppoſoient. Combien d'apprehenſions auoit le Roy de cét eſprit, qu'il auoit recognu peu fidele dans les affaires d'Angouleſme & d'Angers? Ce bon & ſage Prince ſe voyoit aſsiegé & batu continuellement par tous ceux qui l'enuironnoient, & qui eſtoyent gaignez par la Royne: ayant perdu le retranchement d'vne excluſion, il ſe iettoit dans vn autre, iuſques à s'eſtre cantonné dans la derniere raiſon tiree d'vn defaut naturel du Cardinal, que la modeſtie nous fait taire; mais nous le publierons, ſi on nous preſſe. Apres cela on nous veut faire croire, que le Roy de ſon mouuement, ou par l'inſpiration de Dieu, eſt allé chercher ce ſainct homme, pour luy confier ſon ſecret, & la principale conduite de ſes affaires, & que la Royne n'y a rien contribué. Se faut-il eſtonner ſi le Cardinal nie vn bien-fait, qu'il a deſia conuerty en crime?

L'Autheur de la Preface fait vne boutade ſur la mort deplorable

plorable du Roy Henry le Grand, & la conclud ainſi : *Si luy reſte quelque ſentiment des choſes humaines, & ſi le ſouuenir des fortunes de la terre peut en quelque façon troubler ſon repos; peut il voir auec plaiſir, que celle, à qui ſa bonté preparoit tant d'honneurs, ſoit auiourd'huy comme vn trophee parmy ſes ennemis heritiers des terres & des cruautez du Duc de Bourgongne, qui tiennent en la poſſedant ce qui luy fuſt plus cher apres ſon Eſtat.* Il me ſemble que nous auons plus ſuject de dire, que ſi le ſouuenir des fortunes de la terre pouuoit en quelque façon troubler le repos de ce Prince, le Cardinal ſeroit le parricide de ſa paix, comme Rauaillac l'a eſté de ſon corps : il verroit ſa tres-chere Eſpouſe, grande en ſa Naiſſance, glorieuſe en ſon Mariage, heureuſe en ſes Enfans, abaiſſee, diffamee, & malheureuſe, par la violence, calomnie & inſolence d'vn ſeruiteur: cette Princeſſe, qui eſt petite Fille, petite Niepce, & couſine germaine des Empereurs; cette Royne, qui eſt la Vefue de ce Roy incomparable en generoſité & clemence, qui l'a choiſie pour femme, & qui l'a aimee, eſtimee & honnoree l'eſpace de dix ans; cette Mere de ſix Enfans, qui a le premier de ſes Fils qui regne en France, le ſecond dans le Ciel, & le troiſieſme Heritier preſomptif de ſa Couronne : qui a la premiere de ſes Filles Royne de tant de Royaumes, la ſeconde qui n'eſt pas moindre que beaucoup de Roynes pour n'eſtre que Princeſſe, la troiſieſme qui porte trois Couronnes; & toutes trois qui ont en leurs Mariages vne ſi grande benediction de Dieu, que la terre ne ſera pas aſſez ample pour dignement loger leur poſterité. Cependant cette Royne & Regente de France, cette Mere, belle Mere & grand Mere de tant de Roys, Roynes, Princes & Princeſſes, eſt deſpoüillee des biens que la Naiſſance luy auoit donnez plus grands, que tous ceux que les autres Roynes ont apporté en France, eſt priuee des conuentions de ſon Mariage, eſt fruſtree de l'entretien que ſon Fils luy doit, a eſté empriſonnee, contrainte de ſe retirer d'vn Royaume auquel elle a donné le Roy, où elle a eſté couronnee, où elle a eſté Regente, où elle ne fit iamais mal à perſonne, où elle a fait du bien à pluſieurs, & trop à celuy qui la rend pauure, qui l'empriſonne, la chaſſe, la calomnie, & la perſecute. Il fait eſcrire, que le Roy d'Eſpagne, qui donne auec tãt de teſmoignage de bonté la protection & l'entretien à ſa belle Mere, en fait *vn trophee*, comme on faiſoit anciennement d'vn vieux cheſne esbranché. Celuy qui fait publier ces cho-

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

ſes, luy a oſté ſes feüilles, ſes fleurs, ſes fruicts & ſes rameaux; la voulu rendre l'eſclaue des triomphes de ſa vanité, & la mener au trauers de la France comme captiue, apres l'auoir tenuë ſix mois priſonniere. Il appelle *heritier de la cruauté des Ducs de Bourgongne* vn Roy, qui entretient ſa belle Mere auec tant de generoſité & de liberalité, qu'il ne tient qu'à la modeſtie de la Royne, qu'elle ne reçoiue des plus grandes aſſiſtances. La Royne d'Eſpagne offre toutes les choſes deſquelles elle peut diſpoſer, & celles qu'on ne luy refuſera pas : la Royne ſa Mere la recognoit pour vne des meilleures filles du monde, & dans les liures du Cardinal le Roy d'Eſpagne eſt vn cruel; & la Royne Fille de France, qui a vn Fils heritier de tant de Couronnes, & qui eſt de ſi grande eſperance, ne met au monde que des heritiers des cruautez de la Maiſon de Bourgongne. Cette Infante Iſabelle, de laquelle nous pouuons dire que ſon nom eſt venerable meſmes à ſes ennemis, qui ont pleuré en ſa mort, cette petite Fille de France, cette Princeſſe, qui a eſté l'ornement de noſtre ſiecle, cette ſaincte dans le cours & fin de ſa vie, qui a receu auec tant d'honneur la Royne, qui la conſolee auec tant de iugement, qui la aſsi-aſsiſtee auec tant de charité, qui la viſitee ſouuent auec tant de douceur, qui luy a fait des preſens auec tant de liberalité, qui les a agencez auec tant d'eſprit, qui a eu ſoin de la ſanté de S.M. auec tant d'inquietude, eſt vne heritiere des cruautez des Ducs de Bourgongne? Cét Infant Cardinal, qui eſt venu au Pays-bas, chargé de lauriers, qui a paſſé ſur le ventre à tous les ennemis de l'Egliſe & de ſa Maiſon, qui eſt ſi courtois, ſi complaiſant, ſi reſpectueux à la Royne, & ſi ſoigneux de tout ce qui la regarde, qui a eu pour ſon premier ordre, de donner ſatisfaction à S. M. en tout ce qu'elle deſirera, de veiller à la conſeruation de ſa perſonne, & de luy faire rẽdre les reſpects qui luy ſont deubs, il eſt, ſi on veut croire au Cardinal de Richelieu, vn de ces heritiers des cruautez des Duc de Bourgongne. Mais ces Ducs de Bourgongne ne ſont-ils pas Princes du ſang de France? s'ils euſſent eu des maſles iuſques à preſent, ne ſeroient-ils pas nos Roys? & cette Marie de Bourgongne, de laquelle deſcend le Roy d'Eſpagne, n'eſtoit-elle pas fille d'vne Princeſſe de la Maiſon de Bourbon? pourquoy donc deſchire on ſa reputation, & celle des Princes qui en ſont deſcendus, puis que de Pere & de Mere elle eſtoit Françoiſe, & que noſtre Roy meſmes en eſt ſorti par la Royne ſa

Mere? Mais ſe faut-il eſtonner ſi on n'eſpargne point les Roys d'Eſpagne, & ſi on dit qu'ils tiennent la cruauté des Enfans de France, puis qu'on oſe publier, que le Roy preſentement regnant eſt Fils d'vne Mere qu'on nous repreſente extrauagante & ſans iugement? Il faut aduoüer, qu'on voit vn eſtrange renuerſement de diſcours dans celuy que le Cardinal a fait de toutes choſes. On dit, que le Roy d'Eſpagne eſt cruel, lors qu'il aſsiſte de ſon bien la Royne, & on aſſeure que le Cardinal, qui luy rauit le ſien, eſt vn homme fort equitable: quelle punition ne merite il point, d'auoir donné cét auantage à ceux qu'il s'imagine eſtre ennemis de ſon Maiſtre, de luy pouuoir reprocher qu'ils ont nourri ſa Mere, lors qu'on employoit ſon nom & ſa puiſſance pour les ruiner? Vous dites; *que s'il reſtoit quelque ſentiment des choſes humaines au Roy Henry IV. il auroit horreur de voir ſa Vefue entre les mains de ſes ennemis.* Mais pluſtoſt il auroit vne grande recognoiſſance pour ceux qui la gardent de l'oppreſsion & de la faim, & ſeroit touché d'indignation contre ceux qui la veulent accabler, & qui l'ont reduite à la penſion du Roy d'Eſpagne. Le Cardinal, pour ietter la Royne dans vne honteuſe neceſsité, pour faire retirer le ſecours qu'on luy donne, & pour l'obliger à ſe rendre à diſcretion, a voulu donner des ſoupçõs eſtranges; il a fait eſcrire dans vn liuret volant du nõbre de ces obſcurs, qui n'ont point d'autre priuilege ny approbation que les meſdiſances contre la Royne, qu'il falloit prendre garde, *que l'Eſpagne nourriſſoit vne Helene fatale.* Ainſi parle celuy qui n'auroit point de plus grãde volupté, que de voir la Mere de ſon Maiſtre & ſa Bien-faictrice reduite à vne miſere ſi extreme, qu'elle fut contrainte de ſe ietter dans ſes cheſnes, d'auoüer qu'elle a mal fait de les rompre, d'approuuer la conduite de ſon Eminence, & de condamner ſes propres actions, pour faire paroiſtre iuſte ſon ennemi; qui eſt tout ce qu'il deſire, & que la Royne ne fera iamais.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Mais ſi ce grand Roy, auquel on voudroit donner en l'autre monde des reſſentimens de la cruauté des heritiers de Bourgongne, les pouuoit auoir contre quelqu'vn, ne ſeroient-ils pas contre le Cardinal, & tant de petits fripons, qu'il chaſſeroit du Louure auec vn foüet, comme noſtre Seigneur fit les vendeurs du temple? Sans faute la generoſité & prudence de ce grand Prince ne pourroit pas ſouffrir cét infame trafic, qui va tout au profit du Cardinal & des ſiens. Il a diſpoſé depuis

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

quatre ans des gouuernemens de Prouence, de Languedoc, de la ſuruiuance de celuy de Guyenne, de Poictou, Angoulmois, Xaintonge, Aulnix, Limoſin, haut & bas Auuergne, Bourbonnois, Anjou, Bretagne, Picardie, Champagne & Bourgongne: voyla les trois quarts du Royaume. Il a pris pour luy, ou pour ſes parens, les trente meilleures places: il a tous les bons ports de l'Ocean, auec les frontieres de Lorraine & d'Allemagne: celles d'Eſpagne ſont dans ſon alliance, & il va prendre celles de la Mediterranee. Il a vni en ſa perſonne les charges de Conneſtable, d'Admiral, & de chef du Conſeil: il a dans ſa maiſon les offices de la Couronne, qui ſont ceux de grand Maiſtre de l'artillerie, & le Colonnel de l'infanterie; & il eſt ſur le poinct d'y faire entrer celles de General des galeres, & Colonel des Suiſſes, en ayant deſia fait le marché. Ses alliez ont les ſeaux & le finances. Il eſt tout, il fait tout, il tient tout: il eſt ſur le poinct de n'eſtre, & de ne tenir rien; & il veut donner des choleres aux eſprits bienheureux contre le Roy d'Eſpagne, n'eſtant pas content de ſouſleuer contre luy tous les eſprits mal-heureux des infideles & des heretiques. N'eſt-il pas plus probable, que l'ame de ce grand Henry IV. que nous croyons eſtre deuant Dieu, luy demande la iuſtice, qu'il feroit luy-meſme, s'il luy eſtoit permis de retourner au monde? n'eſt-il pas croyable, que le Cardinal ne voit iamais ſa ſtatuë de bronze, que la Royne a fait mettre ſur le pont neuf, qu'il n'aye quelque apprehenſion de cette Majeſté; ou qu'il ne recognoiſſe, que ſi nos pechez ne nous euſſent priuez de ce grand Roy, le Cardinal de Richelieu ne ſeroit que l'Eueſque de Luçon, & les affaires de France ne ſeroient pas dans la confuſion, en laquelle ſon imprudence & ſa malice les ont iettees.

Voylà quelques traits de la Preface du Sieur Hay: il a reſerué les plus empoiſonnez pour la fin. Pourſuiuant cette belle penſee des ſentimens de l'ame du feu Roy, il adiouſte: *N'eſt-ce pas encore vn eſtrange eſtonnement à ce grand Heros, de voir qu'elle* (c'eſt à dire la Royne) *aye auprés d'elle pour ſeul miniſtre celuy qui veut faire perdre la vie aux bons ſeruiteurs du Roy ſon Fils?* On fait autheur ce miniſtre de la carabinade tiree ſur le Duc de Puylaurens, des entrepriſes pretenduës d'Alfeſton & de Chauagnac, & des ſortileges & abominations de Gargand: on meſle dans toutes ces choſes ou execrables ou ridicules le nom ſacré & Auguſte de la Royne Mere du Roy, & on taſche de per-

ſuader aux peuples, que l'eſprit de vangeance luy fait rechercher toutes ſortes de moyens, meſmes impies, pour ſe defaire de ceux qui l'ont offenſee. On met le premier le Duc de Puylaurens: nous luy donnerons cette qualité, & ferons voir que nous ſommes plus ciuils que les Eſcriuains du Cardinal; leſquels ſans auoir eſgard à l'honneur de ſa haute alliance, & à la Duché & Pairie, ne l'ont appellé que Puylaurens. Sans faute ils ſe ſont defiez de leur peu de duree: on dit, *qu'il ne doit la vie qu'à trop de bales que les gens de la Royne employerent pour la luy faire perdre.* Il eſt vray, que ſi celuy qui fit cét attentat, euſt chargé ſa carabine auſſi prudemment, comme il mira droitement, le Duc de Puylaurens ne ſeroit pas en danger de mourir par la main d'vn bourreau: mais il n'eſt pas vray que la Royne ou les ſiens ayent quelque part à cette entrepriſe; il eſt pluſtoſt fort probable, qu'elle a eſté faite par ceux qui nous en accuſent. Ils en auoyent aduerty le Duc de Puylaurens, comme le diable predit le mal qu'il veut faire: ils vouloient à coups de perche donner la terreur à ce poiſſon, pour le faire ietter dans le filet: lors qu'ils ont veu qu'il eſtoit retif, ils ont hazardé le coup pour le perdre, s'il reüſſiſſoit; ou pour le faire precipiter dans ſon mal-heur, s'il manquoit. On voit bien, que l'eſclat de la carabine mal chargee n'a ſerui au Cardinal que de tintamarre, pour faire venir percher les biſets ſur l'arbre, ſous lequel il les attendoit pour les abatre, comme il a fait. Il a perſuadé du depuis au Duc de Puylaurens, que le conſeil d'Eſpagne & les ſeruiteurs de la Royne auoient concerté cette entrepriſe: ce pauure mal-heureux l'a creu, ou pluſtoſt a fait ſemblant de le croire, pour faire cognoiſtre au Cardinal qu'il rompoit ſans reſource auec la Royne & l'Eſpagne, à quoy on l'auoit obligé long temps auparauant. De là ſont venuës les inſolences qu'il a fait à la Royne, & les plaintes contre les miniſtres d'Eſpagne. Apres que ce coup fut tiré, on mit en priſon deux freres nommez Brugers, qui ont eſté deſchargez par ſentence des Iuges; & ſi quelques conſiderations ne les euſſent retenus, ils auroient chaſtié par la rigueur des loix les faux teſmoins qu'on auoit apoſté contr'eux. Mais que dira-on du Cardinal, qui a accuſé le ſieur de Puylaurens de crime de leze Maieſté au premier chef, & qui ne trouue pas ſeulement vn pretexte pour le faire condamner par la corruption du ſieur de Chaſtelet.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Il eſtoit priſonnier quand cecy fus eſcrit.

Ces deux Brugers ont eſté du depuis employez par le Cardinal de Richelieu.

Tout ce que nous pouuons dire de la condamnation d'Al-

Cecy eſt extraict d'vne

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

feſton, eſt, que par l'examen imprimé des procedures faites contre luy, il eſt conſtant qu'il n'a iamais eu deſſein d'attenter à la perſonne du Cardinal; que les deux, qui l'ont accuſé, ſont des meſchans, qui ſe ſont denoncez eux meſmes, & ont chargé Alfeſton apres l'aſſeurance de l'impunité & promeſſe de grandes recompenſes. Il eſt vray, que ceſtui-cy dans la rigueur de la queſtion accuſa le Pere de Chantelouue; mais en ſon teſtament ſupplicіaire, & ſur l'eſchaffaut, il proteſta deuant Dieu, qu'on luy auoit arraché cette depoſition par les tourmens, & que le Pere de Chantelouue ne luy auoit iamais parlé d'attentat contre la perſonne du Cardinal: nous auons la lettre que le Confeſſeur qui aſſiſtoit le patient en a eſcrit, & cela a eſté confirmé par quelques vns de ſes Iuges. Le ſieur Hay, qui a mis au iour les procedures qui ſont à la fin du gros volume, & qui s'eſt eſgayé ſur les motifs de l'arreſt, n'a eu garde de faire mention de cette deſcharge: s'il auoit quelque probité, au lieu de conclurre que cét homme a voulu tuer le Cardinal par la ſollicitation des ſeruiteurs de la Royne, parce qu'il auoit vn cheual de l'eſcuyrie de S. M. il cõcluroit tout le contraire, qu'il n'eſt point probable, ſi on euſt eu deſſein d'employer Alfeſton à cette mauuaiſe action, qu'on luy euſt donné vn cheual cognu & marqué à la cuiſſe. Il eſt vray auſſi, qu'Alfeſton & le cheual eſtans retranchez en meſme temps, on donna la beſte à l'homme pour l'obliger à ſe retirer.

Lettre eſcrite à la Royne Mere du Roy par vn vieux Conſeiller d'Eſtat.

Pour ce qui regarde Blaiſe Rufflet, qui ſe dit tantoſt Chauagnac, tantoſt Baron d'Vrfé; il ſuffit de dire de ce meſchant ce que le ſieur du Chaſtelet qui a inſtruit ſon procez, en a eſcrit: *Il fut donné aduis de rechercher la vie de cét homme; & on eût aduis de diuers endroits de fort mauuais deportemens, changement de nom, ſuppoſition de contracts, & baulx de terres & ſeigneuries imaginaires, promeſſe de mariages en diuers lieux, & à diuerſes femmes; bref, qu'il auoit mené vne vie de fourbe & d'impoſteur.* On veut que cét affronteur ſi bien deſcrit, & qui s'eſt denoncé luy-meſme, ayement enty en cent extrauagances qu'il a dit: on aſſeure qu'il n'y a rien de vray dans ces roſponſes; & on deſire qu'en l'accuſation ſeule contre les gens de la Royne, qui ne l'ont iamais veu, il ſoit veritable, encore qu'elle ne ſoit faite qu'apres la promeſſe d'impunité par le ſieur du Chaſtelet, qui auoit fait cacher des teſmoins, lors qu'on cajola cét impoſteur. Il n'a rien dit de ſemblable dans les interrogatoires reglez, & toutes les procedures qui ont eſté faites contre luy, eſtans plus.

Pag. 899.

fripones que ſes actions : le Cardinal ne l'ayant pas oſé enuoyer au Parlement (ainſi qu'il auoit promis) & les Commiſſaires de l'Arſenac s'eſtans mocquez de ſes depoſitions, on l'a mis entre les mains des nouueaux Iuges de Metz. Ceux cy l'ont condamné, pour vn meurtre, à eſtre pendu, ſans luy faire donner la queſtion, & ſans produire ſon teſtament ſuppliciaire. Cela fait voir, que l'on ne l'a pas tenu pour criminel de leze Maieſté, parce que ſans doute on l'auroit fait roüer comme Alfeſton : il auroit eſté encore plus coulpable, eſtant entré dans la chambre du Cardinal, ſous pretexte d'vne entrepriſe ſur le chaſteau de Namur, là où Alfeſtõ n'auoit point approché de ſon Eminence de dix lieuës. Mais ie ſerois d'auis, que l'autheur de la Preface fuſt plus aduiſé qu'il n'eſt lors qu'il eſcrit, *que les propoſitions de la priſe de Namur accompagnees de tant d'apparence & facilité, luy deuoient donner toute ſorte d'accez & de liberté dans la Cour.* Il ne ſe ſouuient pas, qu'il n'y auoit point de rupture entre les deux Couronnes, & que la paix debuant eſtre conſeruee par la ſainteté des ſermens, le Cardinal a grand intereſt à faire chaſtier ceux qui eſcriuent qu'il a voulu ſurprendre les places des Pays bas, ayant deſaduoüé les practiques qu'on a fait de ſa part à Arras & à Grauelines. Sans faute, ſi l'Eſpagne rompoit auec la France, cette-cy payeroit l'amende de deux millions, ſi le Cardinal ne reiettoit comme vn faux teſmoin ce beau faiſeur de Preface pour ſeruir à l'Hiſtoire du temps ; dans laquelle on verroit que ſon Eminence a marchandé les places du Roy d'Eſpagne deuant la rupture.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Pour le meurtre cõmis en la perſonne du ſieur Iacques Threſorier de France à Lyon.

Pag. 93.

Il faut ſortir de ces horreurs par la plus grande de toutes. Le Cardinal ayant voulu qu'on meſlaſt le nom de la Royne Mere du Roy dans ces deux procez, il l'a mis encore plus diſtinctement dans vn troiſieſme, qui eſt plus horrible de tous. Vn Preſtre & deux laïques eſtans accuſez d'auoir fait dans le ſainct Sacrifice de la Meſſe des imprecations execrables contre le Cardinal, & ces trois ſcelerats ayans eſté condamnez au feu, on a fait gliſſer ce trait empoiſonné dans le procez : *Tant de choſes horribles, à l'vne deſquelles aſſiſta vn vallet de pied de la Royne Mere nommé la Roche, encore auiourd'huy priſonnier dans la Baſtille, ont eſté maintenuës au procez.* Pag. 910. Quel mortel poiſon, de meſler le nõ tres-Auguſte de la Royne dans ces infames procedures : de vouloir donner quelque ſoupçon, que S. M. qui eſt vne des plus religieuſes Princeſſes du monde, a eu quelque cognoiſſance de la profanation, que des impies ont fait, des plus ve-

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

nerables myſteres de noſtre Religion? Ce pauure vallet de pied eſt en priſon, parce qu'on ne l'a pas voulu ſouffrir à ſaint Germain en Laye, d'où il eſt, & où le Cardinal va ſouuent: ſa mere preſſe depuis quinze mois qu'on luy rende ſon fils, ou qu'on luy face ſon procez; on ne veut accorder ny l'vn ny l'autre: l'intention de ceux qui l'ont pris n'eſtant, que de le tenir enfermé, & de faire que la qualité de ſeruiteur de la Royne, les liurees qu'il porte, & la nature de ſon pretendu crime, donnent quelque ombrage contre la pieté de S. M.

Voilà vne partie de ce qui a eſté dit de nouueau contre la Royne Mere du Roy. Voyons ſi le retour de Monſieur en France a produit à ſon Alteſſe vn traitement plus fauorable, & ſi ſa reputation a eſté mieux meſnagee. Ie croyois, deuant que i'euſſe leu l'inuentaire des pieces qu'on veut faire ſeruir à l'Hiſtoire du temps, que la declaration que le Roy a fait en faueur de Monſieur, auoit fait ſupprimer tous les libelles qu'on a fait contre ſa perſonne, ou pour le moins qu'on en auroit retranché les choſes plus ſanglantes. Cette croyance m'a porté à faire vne recherche ſoigneuſe, & à confronter les vieilles copies que i'auois auec le grand volume imprimé depuis le retour de ſon Alteſſe, & publié quatre mois apres: i'ay trouué, qu'il y auoit quelque choſe de changé, mais fort peu. Ce qui m'a eſtonné dauantage, eſt, que i'ay ſceu de bonne part qu'il y a quelques mois, que Monſieur eſtant à Ruel auec le Cardinal de Richelieu, le ſieur Hay ſe ietta à genoux deuant ſon Alteſſe, pour luy demander pardon de ce qu'il auoit eſcrit trop librement contr'elle, il obtint ſa grace, qui fut donnee à l'inſtante priere du Cardinal, qui promit pour luy toute ſorte de ſeruices, & beaucoup de fidelité. Son Eminence ſe rendit caution du ſieur Hay; mais ce qui eſt arriué du depuis, nous a fait voir clairement, que le principal debiteur & ſon reſpondant ſe mocquoient de leur creancier. L'eſprit leger & malin du ſieur Hay n'a pas laiſſé de recueillir auec ſoin toutes les pieces qui auoient eſté faites contre l'honneur de Monſieur, & de les donner au public en plus groſſe & plus belle lettre, & en meilleur papier. I'ay trouué là dedans tous les meſpris qui ſont dans la Defenſe du Roy & des miniſtres: il eſt vray qu'ils ont oſté les combats du Pont-neuf, qu'on auoit reproché à Monſieur, l'ayant voulu faire paſſer dans le premier imprimé pour vn tireur de laine; mais dans le ſecond in folio ils le deſcriuent comme vn Prince peu genereux, *qu'il valloit*

Dans la Defenſe du Roy & des Miniſtres. Pag 384. 385. 386. &c.

mieux

mieux aller briguer l'Empire en Allemagne, que d'intenter des actions au Parlement: que s'il a teſmoigné vne ſi grande crainte du Cardinal, qu'on a demandé d'en eſtre eſloigné pour euiter ſa main funeſte: que iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, eſtans naturellement vaillans. Les traits plus cruels ſont dans la Remonſtrance à Monſieur par vn François de qualité. Cette piece monſtrueuſe commence par ces paroles: *Monſeigneur, les monſtres d'auarice, d'enuie & d'ambition, qui vous enuironnent.* Si le Cardinal les a creu monſtres, pourquoy a-il donné au plus grand de tous ſa couſine en mariage? ce n'eſt pas pour en tirer de la race, car il ſçait que les monſtres n'engendrent point: quand cela ſeroit l'intention de l'Autheur n'eſtoit pas de donner le loiſir à ce monſtre de produire ſon ſemblable: il eſtoit aſſeuré, que deuant que l'aage permiſt à la fille de conceuoir, ſon mari perdroit la vie; & que la clauſe du contract, qui portoit donation mutuelle, ſeroit, ſelon l'intention des fondateurs, fauorable à la femme: elle tire du profit de l'infamie de ſon mary, ſes charges ſont donnees & poſſedees deuant ſa mort par les plus proches de cette petite eſpouſe, qui a eſté le vermiſſeau auec lequel on a couuert l'hameçon, qui deuoit prendre & eſtrangler ce poiſſon. Toutes ces choſes ſont veritablement des monſtres: en voicy de plus grands contre la reputation de Monſieur: *Que la vanité de ſes efforts l'a decredité dans la France, & chez les eſtrangers: que les Princes & la Nobleſſe viuent dans la creance qu'il eſt pour eſmouuoir des grands troubles, & pour en terminer fort peu: que Chalais & les autres qui ſe ſont rangez dans la miſericorde du Roy, ont fait paſſer Monſieur pour coulpable en quelque choſe: qu'il a teſmoigné peu de reſolution, de n'auoir point enleué la Princeſſe Marie, qu'il euſt trouué vingt mille iennes hommes qui l'euſſent aſſiſté dans vne boutade d'amoureux, qu'il n'euſt offencé en cela que la Royne ſa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeyr à nos parens en leurs paſſions. Penſez vous que Dieu ne puniſſe les ſermens des amoureux, & qu'il ne ſe ſouuienne pas que vous le reniaſtes pour tel, ſi iamais vous changiez de volonté?* Dans le Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de ſon Eſtat, *que le Roy a craint, que la groſſe nuë de deſplaiſir de Monſieur ne ſe deſchargeaſt ſur ſa perſonne: que les Miniſtres de Monſieur auoyent promis au Roy qu'ils retiendroyent leur maiſtre dans l'obeyſſance aueugle: que Monſieur fiſt vne fraſque honnorable pour le Cardinal.* Dans l'Aduertiſſement aux Prouinces par Cleonuille, cét Autheur le plus cruel de tous, ramaſſe quantité d'exemples, pour monſtrer

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Pag. 517.

Puylaurent eſt mort depuis en priſon.

Pag. 520.

Pag. 521.

Pag. 522.

Pag. 724.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

que ſans forme de iuſtice le Roy peut faire tuer non ſeulement les ſeruiteurs de Monſieur, *s'ils gindent l'eſprit de leur Maiſtre à choſes trop hautes*; mais qu'il peut faire maſſacrer ſon Frere, & luy oſter la vie qui appartient au public. Il apporte l'exemple

Pag. 513. 514. 515.

d'vn Roy, qu'il dit auoir fait tuer ſon Fils: il aſſeure, *que la Royne Catherine fut ſur le point de faire paſſer le pas au Duc d'Alençon, & que le Roy Henry III. commanda qu'on le priſt vif ou mort, lors qu'il ſe retira à Dreux: que Monſieur & ſes ſeruiteurs ne ſe peuuent plaindre que de ces funeſtes deuins, qui leur auoient predit la mort du Roy en ſa maladie de Lyon.* Dans le liuret du bon Genie de la France,

Pag. 680. 681. 682. &c.

que les actions de Monſieur donnent des impreſſions de tyrannie; qu'il a receu des pardons qui ont effacé ſes fautes paſſees: que ſon cachet & ſon ſeing ont paru dans les conſeils des Princes eſtrangers, pour les aſſeurances de la part qu'ils peuuent pretendre au desbris de la Couronne de France: que Monſieur eſt Lieutenant General de ſes miniſtres, & que ſon procedé eſt trop criminel, pour eſtre excuſé par la bonté du Roy. Voylà vne partie de ce qu'on a reimprimé & debité dans Paris en la preſence de Monſieur depuis ſon retour en France, apres les fermens que le Cardinal a fait de le vouloir honnorer; en meſme temps que le Sieur du Chaſtelet, qui a ramaſſé tous ces vieux haillons, demandoit pardon à ſon Alteſſe, & l'obtenoit par vn excez de bonté qui auoit eſtouffé ſa iuſtice. On voit bien dans toute cette procedure, quelle mine que le Cardinal face à Monſieur, qu'il creuſe vne mine pour le faire ſaulter, qu'il le veut ietter dans le meſpris de France, & de tous les eſtrangers; afin qu'il ne ſoit ny plaint ny ſecouru, quand il le voudra perdre; & qu'il deſire de le rendre infame dans les ſiecles ſuiuans, pour s'eſtre oppoſé à ſon credit. Ayant iugé que ces liures volans ſe pourroient facilement eſgarer, il a voulu faire vn gros volume, qui euſt rang parmi les grands liures de toutes les bibliotheques de l'Europe: il a creu que rien ne pouuoit tant nuire à ſon Alteſſe, que la diſſimulation de cette iniure qui luy eſt faite auec eſclat, & dans toute la Chreſtienté. Il a fait imprimer dans vne feüille du Gazetier, que Monſieur eſt vn grand & bon Prince, parce *qu'il a viſité, careſſé & eſtimé Monſieur le Cardinal Duc, apres la detention des ſiens, & que c'eſt vn teſmoignage que ſon Alteſſe aime fort le Roy & la France:* ce papier ſera ietté dans le feu, apres qu'il aura fait rire ceux qui le liront; mais dans cent ou deux cens ans Monſieur ſera deſcrit dans le gros volume, comme vn meſchant & imbecille, ſi on ne rencontre nos reſponſes, & la veritable Hiſtoire

du temps. Elle fera voir qu'on a dit, que Monſieur eſtoit le plus chetif & infame Prince du monde, lors qu'il a eſté contraire au Cardinal; & qu'il eſt deuenu le plus grand & le plus triomphant, lors qu'il eſt allé voir le Cardinal à Ruel, & s'eſt entretenu vne heure auec luy. Le Duc de Puylaurens eſtoit vn monſtre deuant qu'il fuſt dans l'alliance du Cardinal: apres qu'il a receu cét honneur, on a imprimé qu'il eſtoit deſcendu trois fois de la Maiſon Royale; qu'il auoit plus ſerui le Roy & la France, que s'il auoit gaigné ſix batailles; qu'il auoit vn eſprit admirable, & vn iugement le plus ſolide qu'on aye iamais veu en ſon aage. Mais parce que dans la confeſſion generale qu'il fit au Cardinal, il ne dit pas vn gros peché, à ſçauoir qu'il auoit dans le temps du traité ſecret eſcrit de ſa main des memoires pour Rome vn peu picquantes contre ſon Eminence; ce peché mortel caché malicieuſement a fait reuiure tous les autres : Puylaurens n'a plus eſté parent du Roy, ny allié du Cardinal, ny Duc, ny bon eſprit, ny homme ſage; il a plus des-obligé la France, que s'il auoit perdu ſix batailles; & qui pis eſt, il eſt en danger d'eſtre ſans teſte.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Tout cela fut dit en Parlement, lors que Puylaurens fuſt receu Duc & Pair.

Se faut-il eſtonner, ſi le Cardinal ſe iouë ainſi de la reputation de l'heritier de la Courône, puis qu'il n'eſpargne point celuy qui la porte, & qui luy eſt ſi bon Maiſtre? Pour monſtrer que nous ſommes meilleurs ſeruiteurs du Roy que luy, nous ne pouuons ſouffrir le meſpris qu'on fait de la perſonne de S.M. Le commandement que nous auons de la Royne eſtant ioint à noſtre inclination, nous auons touſiours eſcrit auec le reſpect que nous deuons au Roy; & ne croirons iamais qu'on le puiſſe perdre, en diſant que S.M. eſt trompee, puis que Dauid & Salomon confeſſent qu'ils l'ont eſté: & il eſt vray auſſi, qu'vn bon Prince qui ſe fie à vn Conſeiller qui eſt plus fin que luy, ſe deſcouure pour receuoir des grands coups. Le Cardinal ſe peut ſeruir de l'authorité de noſtre Prince, pour nous faire du mal; mais pour nous en faire dire contre noſtre Souuerain, ſa violence n'eſt pas aſſez forte. Nous l'auions prié, & tous ſes petits Eſcriuains, d'oſter des eſcrits qu'on a fait contre la Royne & Monſieur quelques choſes qui bleſſent grandement la reputation du Roy; mais nous recognoiſſons bien que nous n'auons pas creance auprés d'eux, & qu'ils n'aiment pas S. M. Le Cardinal ayant manqué à ſon deuoir, il ſuffit que nous faiſons le noſtre.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

Nous reïterons noſtre proteſtation, qui nous ſeruira peut eſtre vn iour; au moins ſommes nous aſſeurez que Dieu agréera noſtre zele, & que nous aurons le merite d'auoir obey aux volontez de noſtre Maiſtreſſe. Nous auions donc aduerti le Cardinal de prendre garde, que dans le liuret intitulé *Diſcours au Roy touchant les libelles faits contre le gouuernement de ſon Eſtat*, l'autheur, ou ſot, ou malin, auoit fait gliſſer ce diſcours ſur la promeſſe qu'il dit auoir eſté faite par S.M. d'vn chapeau de Cardinal au Preſident le Coigneux : *Vne autrefois V. M. ſera plus retenuë, & conſiderera auec plus d'attention à qui elle departſes liberalitez.* N'eſt-ce pas dire ouuertement que le Roy eſt vn temeraire? qu'il ne penſe point à ce qu'il dit & promet? n'eſt-ce pas le blaſmer de la meſme imperfection qu'on dit eſtre en la Royne ſa Mere, & faire voir qu'il la tient de ſa naiſſance? Nous auions auſſi aduerti que ces paroles eſtoient ſcandaleuſes: *C'eſt ce Cardinal qui a pris la Rochelle, & qui a deliuré Cazal.* La fidelité des conſeils acquiert la loüange au Conſeiller qui les donne; mais la gloire des actions eſt touſiours reſeruee au Prince : & celuy qui s'attribuë le premier honneur de ce qui a reüſſi en la preſence du Souuerain, fait voir qu'il prend la place de ſon Maiſtre. De la meſme inſolence procede ces diſcours : [a] *Le Cardinal gouuerne le Royaume : le Cardinal fait regner le Roy auec toute ſorte de Maieſté : le Cardinal eſt* [b] *le ſecond pere de la France : le Cardinal eſt l'ame & l'eſprit de l'Eſtat.* Le Roy à ce cõpte n'eſt que le corps. [c] En la harangue de la maiſon de ville de Paris on met S. M. & le Cardinal enſemble; & on en parle comme on faiſoit des aſſociez à l'Empire, lors qu'on dit, *Le Roy & Monſieur le Cardinal ſeront pour vous.* L'impudence va bien plus auant, lors que le Cardinal approuue la qualité que on luy donne de *Prince tres-inuincible*; qu'il reçoit des Theſes qui luy ſont dediees auec vne figure en taille douce, en laquelle il ſert de bouclier au Roy, & le couure ſous des palmes qui portent ſes armoiries, ſes deuiſes & ſes chiffres: [d] qu'il fait paſſer comme vne marque de modeſtie, de n'auoir point encore dit auec le Cardinal d'Hyorc, *moy & mon Roy*; comme ſi vn homme eſtoit ſage, de n'eſtre pas ſi fol que les plus inſenſez. Il ne faut point chercher d'effronteries apres celles-là, ny des preuues plus ſenſibles de la folie & de l'ambition du Cardinal. Il a autant de ſortes de gardes que le Roy : il va dans Paris auec cét equipage, & mieux ſuiuy que n'eſt S.M. le peuple y a eſté ſurpris, & a ſouuent crié en le voyant paſſer, Viue

Reimprimé en meſmes termes dans le gros volume fol. 447.

Dans l'Aduertiſſement aux Prouinces.

a *Dans les Obſeruations ſur la condemnation du Mareſchal de Marillac.*

b *Dans le Bon Genie de la France.*

c *Imprimee l'an 1632.*

Non patiatur Princeps priuati hominis nomen iuxta vel ſupra ſuum attolli, quod eſt formidoloſum. Tacitus.

L'an 1632. Theſes de Briſacier.

d *Dans l'Aduertiſſement aux Prouinces.*

le Roy. Cét orgueil intolerable ne preſſera-il point ce grand Dieu qui reſiſte aux ſuperbes? celui qui eſt l'image de ſa puiſſance n'aura-il iamais la ialouſie contre vn Conſeiller qui a pris toutes les marques de la Royauté, & qui veut faire d'vn office vn Empire? On dit que nous ſommes criminels de leze Maieſté, en deſcouurant les crimes de leze Maieſté; & que ceux qui les commettent, ſont les plus fideles ſuiets du Roy. Sur le bruit qui courut à Bruxelles, qu'vn Gentilhomme auoit dit quelques paroles contre le reſpect qui eſt deu à la ſacree perſonne du Roy; la Royne fit inſtance pour le faire chaſtier. Vn bon ſeruiteur, quoy que chaſſé de la Maiſon du Roy, s'eſt porté deux fois ſur le pré pour teſmoigner ſon reſſentiment, & a receu la ſeconde fois vne grande bleſſure: tout cela n'eſt point eſtimé, & les iniures qu'on dit, eſcrit & imprime à Paris contre le Roy, ſont recompenſees aux deſpens de S.M.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Le ſieur Laquinot premier vallet de Chambre du Roy.

Le Cardinal ne ſe contente pas de ſe mettre par deſſus la teſte de tous les viuans, il met tous les morts ſous ſes pieds: il fait abaiſſer les actions du feu Roy pour eſleuer les ſiennes: il ſouffre qu'on eſcriue indignement de ſa memoire: il ne fait preferer le merite du Roy à celuy du grand Henry ſon Pere, que pour monſtrer que Louys XIII. a eu vn miniſtre qui en a plus ſçeu que Henry IV. & tous ſes Conſeillers. La meſme vanité luy a fait ſouffrir que Balſac aye eſcrit, *qu'à grand peine verra-on dans les trois races de nos Roys trois Princes qui ſoient paſſables.* Faut-il trouuer eſtrange s'ils n'ont point eſpargné les eſtrangers; & ſi dans ce Prince de Balſac, ſi dans l'Epiſtre d'vn nommé Sillon adreſſee au Cardinal, à la teſte du traité de l'Immortalité de l'ame, dans le Catholique d'Eſtat, dans le Coup d'Eſtat, dans l'Entretien des champs Eliſees, dans la Relation de ce qui s'eſt paſſé l'an 1630. dans la Reſponſe au Manifeſte du Duc de Sauoye, dans tous les autres liures ramaſſez en ce gros volume, & meſmes en la Preface, on deſchire la reputation de tous les Princes Chreſtiens, & de tous leurs miniſtres, pour faire valoir celle du Cardinal de Richelieu, qui ne croit pas eſtre grand, ſi tout ce qui l'eſt, ou l'a eſté, ne deuient petit deuant luy. S'il dit, que c'eſt pour faire paroiſtre le Roy, ie m'aſſeure que S. M. qui tient ſa grandeur de ſa Naiſſance, de ſon Royaume, de ſa vertu, & de ſes actions, ne les voudroit pas rehauſſer par les vices d'autruy: le Roy ſeroit bien mal-heureux d'eſtre ſage & vaillant, parce qu'il eſt nay dans vn ſiecle, qui n'auroit produit que des Princes infirmes

Pag. 99. *Le feu Roy eſtoit grand, mais ce n'eſt pas par luy que Dieu a voulu faire des choſes grandes.*

Balſac en ſon liure du Prince.

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

& foibles. Il me ſemble, que les Eſcriuains du Cardinal loüeroient mieux le Roy en loüant tous les Souuerains, & preferãt S. M. que de les blaſmer comme ils font. Qui doute que la gloire du Roy ne fuſt plus releuee, ſi on luy mettoit ſous les pieds des Geans & des Coloſſes, qu'en diſant qu'ils ne ſont que des nains & des mirmidõs? C'eſt vne choſe qui fera horreur à toute la terre, de voir qu'on n'attaque pas ſeulement les viuants, mais qu'on va dans les tombeaux de tous les Empereurs, Roys d'Eſpagne, & Princes de la Maiſon d'Auſtriche, pour leur caſſer les os, les bruler, & ietter les cendres au vent, auec la memoire de leurs actions. Dans les Eſcrits & fueillets que nous auons cotté, Ferdinãd Roy de Caſtille, Maximilian & Charles V. Empereurs, & Philippe II. Roy d'Eſpagne, ſont des poltrons, des impies, des perfides, des traiſtres, & des aſſaſſins: la Maiſon d'Auſtriche n'eſt baſtie que ſur les vſurpations, iniuſtices, deſloyautez & tyrannies, ſans auoir égard aux alliances que nous auons fait, à la paix, qui n'eſt point rompuë ouuertement, & à la Naiſſance du Roy, qui en eſt ſorti par ſa grand Mere maternelle, & ſans reſpecter la Royne de France, qui eſt ſi vertueuſe & ſi bonne, ny tous les grands Princes de ce nom, qui viuent auiourd'huy auec tant de pieté, regnent auec tant de clemence, combatent auec tant de generoſité, & traitent auec tant de franchiſe. Les viuants ſont encore deſchirez auec plus de cruauté. Que ne dit-on contre l'Empereur, qui eſt vn Prince ſi ſaint & ſi iuſte? cotre le Roy d'Eſpagne, qui eſt ſi ſage & ſi genereux? contre le Roy d'Hongrie, qui eſt ſi prudent & courageux? cotre l'Infant Cardinal, qui eſt vn des plus accomplis Princes que la terre aye veu de long temps? Les Gazetes, qui ſont des libelles diffamatoires auec permiſſion, trouuent toutes les ſepmaines quelques taches dans ces aſtres. On les veut rendre tantoſt odieux, & tantoſt ridicules: on donne à leurs peuples des mauuaiſes impreſſiõs de leur gouuernemẽt, & à leurs voiſins des apprehenſions de leurs deſſeins. Tantoſt dans la Gazete ces Princes sõt reduits à demander l'aumoſne, & les gardes de leurs perſonnes ſe vont mutiner: tantoſt tous leurs ſuiets ſont ſur le point de ſecoüer le ioug pour le mauuais traitemẽt qu'ils reçoiuẽt: tantoſt les Grands ſe vont reuolter en Hongrie, en Boheme, en Auſtriche, en Caſtille, en Arragon, en Portugal, au Royaume de Naples, à Milan, & en Flandres. On dit que des prodiges, qui preſagent leur ruine, ont paru à Vienne, à Madrid,

Voyez le Catholique d'Eſtat, Coup d'Eſtat, Entretien des champs Eliſees, Prince de Balſac, Epiſtre de Sillon, la Preface, & autres pieces.

à Milan, à Naples, à Bruxelle, à Cambray, à Arras : qu'on a veu des oyſeaux de diuerſes eſpeces, qui ont plumé vn aigle en l'air ; & qu'vn chat ſauuage, qui eſtoit le cimier des anciennes armes de Bourgongne, ayant paſſé au trauers du Regiment des gardes du Roy, eſt venu pour ſe faire tuer aux pieds de S. M. de là on tire des coniectures de la ruine indubitable de la Maiſon d'Auſtriche : cependant on aſſeure, que vne colombe a accompagné ſix lieuës la littiere du Cardinal Duc, & luy a parlé à l'oreille, laiſſant à iuger au lecteur, ſi c'eſt celle qui inſtruiſoit ſaint Gregoire, ou celle qui abuſoit Mahomet. Le Roy d'Eſpagne, & ce ſage Cõſeil que Balſac veut faire paſſer pour fol, & Ferrier pour meſchãt, vont à leurs fins ; & encore qu'ils ne courent point ſi viſte, ils meſpriſent ces clabaudeurs d'Eſcriuains, qui ſont ſemblables aux chiens des villages, qui mordent les iarrets des cheuaux des couriers, leſquels ne s'arreſtent pas pour cela ; & ſe mocquent de la ſottiſe de ces beſtes, qui ſont en hazard de receuoir vn grand coup de pied.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Le Chaſtelet dira icy ſans faute, que nous auons renoncé à la France, & ſommes deſcouuers Eſpagnols. Faut-il eſtre beſte & menteur, pour eſtre François ? eſt-il neceſſaire, pour eſtre bon citoien, de renoncer à la Religion Chreſtienne, qui nous defend de meſdire des Puiſſances ſouueraines ? eſt-ce dire la verité pour ſon Roy, de mentir contre tous les autres Princes ? n'eſt-il pas plus expedient de les eſtimer tous, pour inuiter leurs Eſcriuains à loüer le noſtre ? La gloire du Roy vient elle de l'infamie d'autruy ou de ſa propre vertu ? ne ſera-il pas ſage ſans eſtre comparé à des imprudens ? & ceſſera-il d'eſtre genereux, ſi les autres le ſont ? Pour monſtrer que nous ne ſommes pas d'auantage Eſpagnols qu'Anglois, ny Anglois qu'Italiens ; nous trouuons mauuais en general, que dans les liures du Cardinal, entaſſez dans le gros volume, on aye meſdit de tous les Princes Chreſtiens, auſsi bien que de ceux d'Auſtriche, encore qu'on ſe ſoit plus atachè à ceux-cy. Le ſage, clement & iuſte Roy de la grand Bretagne, ce Prince qui a tant de vertus, qu'elles nous font deſirer que cét ornement de noſtre ſiecle ſoit vn des plus rares de noſtre Egliſe, n'eſt pas exempt de leurs atteintes. Le Sieur Hay dit par vanité, qu'il eſt deſcendu des Millors d'Hay Anglois, encore qu'on ſoit bien informé de la baſſeſſe de ſon extraction. S'il croyoit eſtre ſorti d'Angleterre, & que cét aduiſé, cou-

Bonus ciuis eſt bonus Chriſtianus.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

tois & accompli cheualier le Comte de Catlile aye droit de s'y oppoſer pour la gloire de ſa maiſon, il ne traiteroit pas ſi mal les Anglois. Il fait voir ſa malice, ou ſon peu de iugement, en traduiſant en bon François le mauuais Latin de quelque yurongne, qui dans vn poëlle d'Allemagne vomit il y a dix ans des iniures atroces contre la perſonne du Roy de la grande Bretagne: elles ne deuoient point eſtre leües en noſtre langue, ny publiees en groſſe & belle lettre dans le grand volume, qu'il ne falloit point remplir de ces ordures, ny les rendre immortelles. Dans l'Entretien des champs Eliſees on dit, *qu'en Angleterre, ſous le gouuernement d'vn homme, les affaires ne vont pas auec telle vigueur, comme du temps qu'elles eſtoient entre les mains d'vne femme: que les Anglois ne ſçauent faire la paix ny la guerre: qu'ils ont ataqué la France ſans ſujet, & ont fait la paix ſans raiſon.* N'eſt-ce pas vouloir faire paſſer vn Roy pour moins genereux qu'vne femme, & pour vn Prince ſi imprudent, qu'il ne ſçait faire ny la paix ny la guerre? Il faudroit faire vn liure eſpais comme celuy des Diuerſes pieces du temps, ſi on vouloit extraire toutes les iniures qui y ſont contre feu Monſieur de Sauoye. Ce Prince qui a eſté tenu pour vn des plus genereux & plus aduiſez qui fuſt au monde, n'a point d'autres qualitez dans les eſcrits de ces gens, que *de perfide, de trompeur, & de fourbe*; encore qu'il ſoit vray, que dans vn Eſtat mediocre il a eu la liberalité, la magnificence & le courage d'vn grand Roy. Tout ce que ie pourrois eſcrire pour faire voir les indignitez qu'on a fait à Monſieur de Lorraine, & le meſpris de ſa perſonne, ſeroit au deſſous de ce que toute la terre a veu auec eſtonnement: on l'a traité auec tant d'indignité, qu'il vaut mieux en aſſoupir la memoire, que de l'eſueiller: tout ce qu'on a auancé, eſt, qu'en penſant le perdre, on a ouuert vn grand champ à ſa vertu; & lors qu'on l'a voulu rendre vn pauure Prince, on en a fait vn grand Capitaine. Ie laiſſe à part les atteintes qu'on a donné en termes couuerts aux grands Ducs de Toſcane, parce qu'ils tendent à abaiſſer la naiſſance du Roy: mais ie m'eſtonne de ce que le Prince d'Orange, qui eſt vn des plus grands Capitaines de ce temps, & fort eſtimé, meſmes par ſes ennemis, eſt ſi mal traité par ſes amis. Dans les Entretiens des champs Eliſees ils en parlent en ces termes: *Pour le Prince d'Orange, il eſt d'vn naturel mol.* N'eſt-ce pas auec des paroles moins rigoureuſes le faire paſſer pour vn laſche, comme ils l'ont voulu prendre pour

Nouu. nouuorum anno 1625. Pag. 62. de la Preface.

Pag. 247. imprimé l'an 1631.

Pour Monſieur de Sauoye. pag. 64. 210. 217. &c.

Prince de Balſac.

Pag. 248.

pour vne duppe, lors que le Cardinal s'efforça de luy enleuer la forte place d'Orange, apres l'auoir engagé au siege de Bolduc? mais sa Prudence preuint la fineſſe du Cardinal. Si les grands Princes ne ſont point eſpargnez dans ſes eſcrits, leurs miniſtres le ſeront encore moins. Quelles meſdiſances n'auons nous point leu contre le Prince [a] d'Ekemberg, contre le Duc de Buckingan; mais principalement contre le Cõte Duc [b] d'Oliuares, auquel les autheurs du Cardinal s'attachent d'auantage, parce qu'ils ſçauent la haine qu'il a conceu contre ce Miniſtre qui ſert ſon Maiſtre auec tant de capacité & ſi peu d'intereſt. Il eſt eſt vray, que le Cardinal ſe pique de paroiſtre plus habile homme que luy; mais la fin deſcouurira qui aura mieux meſnagé le bien & reputation de ſon Prince, & moins engagé la ſienne.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Pag. 247. 248.

a *Prince d'Ekemberg* pag. 246.

b *Le Comte Duc d'Oliuarez*, pag. 80. 178.

Dans les procedures contre cét impoſteur ſignalé Blaiſe Rufflet, vous donnez vne atteinte à la reputation du Marquis d'Aytone, encore que vous ayez pû apprendre par beaucoup de François, combien la vertu de ce Seigneur eſt eſloignee de toute ſorte de laſchetez & trõperies. Mais dãs tous vos eſcrits, tantoſt à couuert, & tantoſt à deſcouuert, vous teſmoignez voſtre rage contre l'Abbé de l'Eſcaille, l'vn des plus grands hommes que noſtre ſiecle aye porté en la cognoiſſance des affaires d'Eſtat, & experience de tout ce qui peut rendre accompli le miniſtre d'vn Prince. Il a ſerui le ſien auec tant de fidelité & de capacité, que ces qualitez vous ont eſté inſupportables auſſi bien que la force de ſon eſprit, qui a cognu la foibleſſe de celuy du Cardinal, & luy a ſouuent reſiſté auec courage & raiſon. Vous donnez en paſſant vn petit trait de plume à Don André Cantelmo, qui eſt vn Cauallier de grande extraction, ſage, vaillant, craignant Dieu, & qui employeroit plus volontiers ſa vie pour attaquer la puiſſance du Cardinal, qu'vn empoiſonneur pour faire perir ſa perſonne.

Pour le Marquis d'Aytone, pag. 904.

Pour l'Abbé de l'Eſcaille, pag. 540.

Pour Dom André Cantelme.

Pour concluſion. Tout ainſi que le Cardinal de Richelieu eſt ſeul miniſtre en France, auſſi veut-il eſtre ſeul vertueux au monde: il s'imagine que la vertu communiquee eſt partagee, & que c'eſt vn bien qui luy appartient tout entier: au moins ſi ce Phœnix aduoüoit, que deuant cinq cens ans le monde en auoit vn, ou qu'il ſouffriſt qu'apres cinq cens ans il en naſquit encore vn autre: mais luy & ſes flatteurs ne veulent pas que la terre aye veu ſon pareil, & que Dieu luy face iamais preſent d'vn ſemblable. Ils ne diſent pas ſeulement, que tous les vi-

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

uants ſont imparfaits pour releuer l'eſclat de ſes perfections, mais ils aſſeurent que tous les morts ſont des ombres qui font eſclatter ſa gloire; & que tous les plus ſages miniſtres qui viendront, ſeront des Pigmees, lors qu'il ſe meſureront auec cét Hercule Gaulois.

Ie vous laiſſe à penſer, ſi vn pauure homme, qui oſe choquer les imaginations de ces inſenſez, eſt bien receu: ſi celuy qui efface les loüanges du Cardinal, parce qu'il les trouue meſlees auec les blaſmes de la Royne, & qu'il eſt quaſi impoſſible de les ſeparer, doit eſtre traité auec grande modeſtie: ſi tous les petits ardens, qui veulent teſmoigner leur zele pour attirer quelque bien-fait, n'aboyent point, & ne taſchẽt pas de mordre cét Aduocat, qu'ils croyent auoir l'effronterie d'ataquer ſon Eminence, encore que ſon Eminence ataque la Maieſté de la Royne ſa Bien-factrice. Nous reſpondons à ceux qui nous calomnient, & ne touchons que ceux qui les employent: ils blaſment les viuants & les morts, ils trouuent mauuais qu'on eſſuye la bouë qu'ils nous iettent, quand nous defendons nos maiſtres. On ſouffre, que ceux qui ont perdu leur procez, diſent du mal de leurs Iuges durant vingt-quatre heures: on nous a pris nos biens, on nous tient eſloignez de noſtre pays, & on deſchire noſtre reputation, ſi nous reſpondons vn petit mot.

Ie ſuis d'aduis que nous changions de façon d'eſcrire, pour n'eſtre point obligé à repeter le nom du ſieur Hay, & à luy dire ſouuent le mien; ie veux en noſtre querelle particuliere m'adreſſer à luy. Vous auez eſté Aduocat du Roy, & moy Predicateur. Nous auons fait profeſſion de parler en public, nous la faiſons maintenant d'eſcrire. Vous accuſez les perſonnes que ie defends, & i'accuſe celles que vous defendez. Vous, en retirant du bien & des emplois de S. M. eſcriuez en la page quatrieſme de voſtre Preface, *que la vertu du Cardinal de Richelieu ſe trouue tellement meſlee dans le bon heur & les admirables ſuccez des affaires du Roy, que la main, l'inſtrument & l'ouurage de l'artiſan ont moins de rapport enſemble, qu'il ne s'en remarque entre les belles actions d'vn ſi genereux maiſtre, & l'induſtrie d'vn ſi fidele ſeruiteur.* Vous remarquerez, s'il vous plaiſt, que dans le commencement de ce diſcours vous donnez *la vertu* au Cardinal, & *le bon-heur* au Roy; qui eſt vn aſſez mauuais partage. Sur le milieu vous dites, *que le Cardinal eſt plus que la main, l'inſtrument & l'ouurage du Roy*: il n'y a rien par deſſus cela que l'ame & l'eſ-

pag. 4.

prit de l'ouurier ; S. M. n'eſt à ce compte que le corps. Sur la fin vous luy donnez la generoſité, mais vous la faites cõduire par l'induſtrie du Cardinal, comme par vn reſſort. Aduoüez que vous eſtes vn mauuais Aduocat du Roy. Ie vous pourrois produire cent autres pieces ſemblables, par leſquelles ie pretends de vous faire condamner comme preuaricateur. Qui doute que vous ne le ſoyez, lors que dans vn Royaume ou la Naiſſance a fait le Roy, vous deſcriuez la Royne ſa Mere cõme vne femmelette idiote, comme vne Princeſſe malicieuſe, comme vne Mere deſnaturee; & que vous aſſeurez que le Frere du Souuerain eſt ſans iugement, ſans conduite, ſans foy, & ſans generoſité ? Ie crie au larron contre ceux qui volent au au Roy l'honneur de ſa Naiſſance, & la gloire de ſes actions; à la Royne la grandeur & les biens de ſon extraction, le bonheur & les conuentions de ſon Mariage, la prudence & la generoſité de ſa Regence, la fidelité & la iuſtice de ſes conſeils; à Monſieur la bonté de ſon naturel, la ſincerité de ſes intentions, & la liberté de ſa perſonne. Vous dites, que ie touche à la reputation de ce grand miniſtre. Me doit-il eſtre plus ſainct & ſacré qu'à vous les trois perſonnes Royales ? Pourquoy tirez vous les loüanges du ſeruiteur des blaſmes de ſon Maiſtre, de ſa Maiſtreſſe, & de l'Heritier de la Couronne ? pourquoy confondez vous les eloges auec les iniures ? croyez vous que le Cardinal m'aye obligé à tirer de la preſſe la reputation de la Royne, ſans donner quelque coup de coude & de pied à la ſienne, qui nous ſerre de trop prés ? Si vous liez les langues & les plumes en vn pays, qui ne ſera plus François s'il n'eſt franc; permettez nous qu'en lieu de ſeureté nous crions au voleur & au meurtre, lors qu'il emporte noſtre bourſe, noſtre liberté, la vie de nos amis, & qu'il pourſuit la noſtre. Vous ne pouuez acquerir l'eſtime d'eſtre vaillans, ſi nous ne rendons point de combat: ſi vous portiez l'eſpee, vous n'auriez point d'honneur de vous battre auec vn homme qui auroit les mains liees: puis que vous auez eſté Aduocat, vous n'ignorez pas, qu'il vous eſt impoſſible de gaigner voſtre procez auec iuſtice, ſi vous eſtes ouy tout ſeul. Faites des contredits & des ſaluations; mais n'empeſchez pas que nos eſcritures ne ſoient miſes dans le ſac auec les voſtres. Vous eſtes le ſeul iuge que nous recuſons: ce n'eſt pas que dans voſtre ame vous ne ſoyez pour nous; & que ſi vous viuez, vous ne mordiez les mains que vous baiſez a preſent: mais outre que

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

vous auez tasté de la prison, qui vous donne trop d'apprehension, vous estes si corrompu, que tant que la faueur du Cardinal durera, vous serez le plus cruel ministre de sa tyrannie: si vous la suruiuez, nous esperons de vous voir le plus ardent solliciteur de la condemnation de sa memoire. Ie me resioüis de ce que vous ne pouuez iamais estre mon Commissaire, ny mon Iuge; vous estant declaré ma partie & mon ennemy, par les iniures atroces que vous me dites: ie les estime heureuses, puis qu'elles me tirẽt hors de vostre iurisdiction: mais ie ne vous conseille pas de les continuer, parce que vous en auez assez escrit pour estre recusé; & pourriez tant mentir, que vous me contraindriez de vous dire beaucoup de veritez. Ie louë Dieu, qu'apres l'estude que vous auez fait de ma vie, de laquelle i'ay passé 22. ans dans Paris, vous n'auez rien trouué à redire en mes mœurs, qui ont esté irreprehensibles. I'ay tousiours creu que ie perdrois parmy les esclaues du temps la reputation d'homme vertueux: mais pour l'estre en effet, i'ay esté obligé de prendre le chemin que ie suiuray iusques à ce que la Royne aye trouué son repos.

Au commencement de vostre Preface vous auiez fait vne protestation en ces beaux termes, page 9. *Ie ne veux point appeller à mon aide les iniures & mesdisances, qui sont les principales forces de celuy qui nous persecute.* La passion emporte aussi tost non seulement vostre iugemẽt, mais encore vostre memoire: en la page suiuante vous m'appellez *forcené*, & dans les autres *Flamand passionné pour l'Espagne, perfide, frenetique, traistre, maistre d'escole, pedant, serpent rempant, impudent, affronteur, monstre de Sigebert, blasphemateur:* vous me donnez toutes vos qualitez: vous estes soigneux de semer dans chaque page vne de ces fleurettes de vostre esprit modeste; & pour le faire esclater d'auantage, vous y meslez quelque trait tiré des lettres humaines, ou vne similitude prise des choses naturelles: vous affectez de paroistre sçauant & mesdisant tout ensemble; c'est à dire, bon escriuain & meschant homme. Vous m'appellez par mocquerie *Sophiste & Rhetoricien*: & ie dis serieusement que vous n'estes ny l'vn ny l'autre. Le mot de Sophiste est pris souuent en bonne part parmy les anciens; & ie le suis ainsi. Ie me glorifie d'estre Rhetoricien; c'est à dire, Orateur: ce que vous seriez, si vous estiez bon Aduocat. Si i'estois Sophiste en mauuais sens, c'est à dire, faiseur de faux argumens, vous deuriez descouurir en quelle forme ou figure i'ay manqué: vous ne le

faites point; ce qui me fait croire, que vous ne ſçauez pas diſcerner vn ſophiſme d'auec vn ſyllogiſme. La qualité que vous me donnez, eſt l'iniure que les miniſtres Huguenots ont accouſtumé de dire à nos Theologiens, lors qu'ils preſſent le menſonge par vne verité concluante. I'ay pitié de voſtre ignorance, & m'eſtonne de ce que vous auez eſté receu Aduocat general ſans Dialectique ny Rhetorique, & croyant que ces deux ſciences n'eſtoient que pour les chaires des Colleges, ou pour celles des Predicateurs, non pour les barreaux: ie les ay ſouuẽt remarquees en celuy de Paris, où i'ay cognu beaucoup d'hommes eloquens & vertueux. Ie ſouffrirois plus aiſément voſtre ignorance que voſtre malice: cette-cy paroiſt tres-grande contre moy, lors que, pour me rendre criminel, vous m'auez fait autheur de trois pieces, qui ne ſont point ſorties de ma main. Vous dites, *que i'ay forcé mon ſtile, & que ie l'ay vendu aux Eſpagnols.* Sans cette impoſture, ſur laquelle vous auez dreſſé la moitié de voſtre Preface, elle ſeroit bien courte, vos penſees auroient eſté fort ſteriles; & ie ſerois meſmes à voſtre rapport coulpable dans ſept ou huit pieces, que i'ay fait de ſept ou huit ou contradictions, ou beſueües. Tous les plus grands crimes que vous m'impoſez, viennẽt de trois eſcrits qui ne ſont point à moy, & i'aymerois mieux auoir perdu la main, que d'auoir tenu vne plume pour y trauailler. Vous faites tort, ſieur Hay, non ſeulement à ma conſcience, mais à mon eſprit: celle-là ne peut ſouffrir que ie donne la moindre atteinte à la gloire de mon Roy, ny à l'honneur de mon Pays, que mon affection n'a point quitté. Il me ſemble auſsi, que ſi ces ouurages eſtoient ſortis de ma boutique, ils ſeroient mieux polis: quelle force & violence que ie puiſſe faire à mon ſtile, ceux qui le cognoiſſent, iugeroient bien que cét Achile & cét Hercule ne ſe peuuent iamais bien cacher ſous vne robe de femme. Ie vous aſſeure, que ſi la Royne Mere du Roy ſçauoit, que i'euſſe ou preſté ou vendu ma plume pour bleſſer la reputation du Roy, elle me feroit chaſtier, cõme elle a pourſuiui celuy qui auoit dit quelques paroles contre la perſonne ſacree de S. M. que ie peux dire pourtant n'auoir pas eſté beaucoup plus eſtranges, que celles que vous auez imprimé dans Paris.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Pag. 10.

Et afin que vous ayez ma declaration par eſcrit, & que cette piece vous ſerue pour me condamner, ſi ie fais le contraire, ie vous proteſte, que dans les Pays bas ie tiens pour mon Roy

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

celuy, dans le Royaume duquel la Prouidence de Dieu m'a fait naiſtre: ie l'honnore, & le veux ſeruir comme mon Prince naturel, comme le Fils aiſné de ma Maiſtreſſe, comme mõ Maiſtre particulier, & comme mon Bien-facteur. Ie ne rompray iamais ces quatre liens: & ſi dans mes œuures, qui ne ſont que celles qui ſont toutes d'vn meſme charactere, & faites pour la defenſe de la Royne & de Monſieur, on y trouue quelque choſe qui donne ſeulement le moindre ombrage à la gloire de mon Roy, lors qu'il me ſera monſtré par vn Iuge moins ſuſpect & moins corrompu que vous, ie vous proteſte, que i'effaceray les traits de ma plume auec mes larmes; & me condamneray à bruſler le iour, ſi i'ay eſté ſi mal aduiſé d'obſcurcir la lumiere de mon Prince. Rayez donc de voſtre grãde Preface, que ie ſois l'autheur de *la Flandre fidele, de la Reſponſe au Manifeſte des Liegeois, & à celuy du Comte Henry de Bergue non plus que de l'Hellebore aux meſcontens.* Ce n'eſt pas que ie n'aduoüe, que ſi les miniſtres d'Eſpagne euſſent deſiré quelque ſeruice de ma voix ou de ma plume, lors que les cabales & corruptions du Cardinal taſchoient de mettre en confuſion tout le Pays où nous ſommes refugiez, pour l'oſter au Prince qui nous protege, & nous nourrit, ie n'euſſe fait tout ce qui pouuoit dependre de ma profeſsion & petite induſtrie, pour contenir les Grands & les peuples en leur deuoir. I'eſtois obligé à cela par le deſir que ie dois auoir de conſeruer la Royne, cõtre laquelle ces entrepriſes eſtoient dreſſees; le Cardinal ayant dit, lors *qu'il eſperoit qu'elles reüſſiroient, qu'il eſtoit aſſeuré de la prendre à Bruxelles dans ſon lict.* I'euſſe auſsi fait toutes les choſes raiſonnables qu'on m'euſt commandé, & que i'euſſe creu eſtre vtiles non ſeulement pour me garder moy meſme d'oppreſsion, mais pour teſmoigner au Prince, qui a ſi bien receu la Royne, que S. M. a des gens de bien à ſon ſeruice, & qui ſçauent viure dans les pays, où la Prouidence de Dieu les enuoye. Mais tout ainſi que les Eſpagnols ſont trop ſages pour exiger de moy quelque choſe contre mon deuoir; auſsi ie l'ay tellement en recommandation, que s'ils euſſent voulu employer ma plume, ie l'aurois fait conformément au deſir du Roy d'Eſpagne, qui n'eſt pas de blaſmer vn Roy, qui eſt ſon Parent & ſon allié. I'aurois ſuiuy mon inclination & obligation, qui me portent à deſirer la gloire de mon Prince, & à eſtimer les François, puis que i'ay l'honneur de l'eſtre, encore que ie ne poſſede rien en France, depuis que la vangeance de

Monſieur le Cardinal l'a voulu ainſi. Si i'euſſe fait autremẽt, les Eſpagnols & les Flamans, parmi leſquels ie ne ſuis pas marri d'eſtre en quelque eſtime, m'auroient meſpriſé: il m'eſt expedient de mieux meſnager ma reputation parmi eux. Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Les choſes qui ſont dans ces trois ouurages que tu me donnes, peuuent eſtre pardonnees à la paſsion d'vn Flamand, d'vn Walon ou d'vn Bourgoignon; mais ie confeſſe qu'elles doiuent eſtre execrables en vn François, d'appeller la Royne Mere du Roy *Agrippine*, pour faire vne mauuaiſe comparaiſon d'vn monſtre auec noſtre bon Roy; ny de dire en general, *que la nation Françoiſe eſt legere, temeraire, deſloyale, incompatible à ſoy meſme.* Ie laiſſe à part toutes les choſes qui ſeroient des blaſphemes en ma plume, & qui ne ſont que de ſalies de cholere en celle des ſuiets naturels du Roy d'Eſpagne. Retranche dõc de ta Preface toutes les inuectiues que tu as fondé ſur cette fauſſeté, & ſur tout, celles qui ſont dans les pages 11. 12. 13. & 14. & que tu reprends auec tant de furie en la 94. Ie te pardonnerois volontiers ces boutades, ſi ie me pouuois perſuader que tu crois ce que tu eſcrits: mais te cognoiſſant comme ie faits, & m'imaginant que tu me cognois vn peu, ie ſuis aſſeuré, que tu ne peux non plus penſer que ie ſois autheur de ces quatre ouurages, comme il eſt impoſsible au Cardinal de Richelieu de t'eſtimer Eſcriuain veritable, iuge equitable, & ſon ſeruiteur bien acquis. L'aduocat Vibius Gallus ayant ſouuẽt contrefait le fol, le deuint à la fin: tu ne ſeras iamais vrayement zelé pour le Cardinal en le contrefaiſant; toutes les careſſes qu'il te fait, lors qu'il employe dans les commiſsions ton iniuſtice, & ton effronterie dans les eſcrits, ne peuuent mettre dans ſon eſprit qu'il ſe doiue fier au tien. Ie ſçay bien que dans ſes railleries il t'appelle ſon levrier; & il a raiſon: car tu es celuy de ſes bourreaux, lors que tu es iuge; & en eſcriuant pour luy tu es ſon levrier d'attache, mais aſſez maladroit.

Tu dis, que *i'ay vendu mon ſtile enflé aux Eſpagnols.* Si ie nie qu'ils m'ayent payé, ie ſuis iniuſte: ſi ie dis qu'ils ne m'ont rien donné, ie ſuis ingrat: ſi ie publie que ie n'ay rien receu, ie ſuis vn impudent: cependant i'oſe faire imprimer chez eux, que ie n'ay point eu de payement, parce que ie n'ay rien vendu, ny eux rien marchandé; & que tout mon entretien, apres la perte de mon bien, vient de celuy que S.M. reçoit: laquelle par ſa bonté me defend contre la neceſſité, comme ie Pag. 10.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

la deffens contre les calomnies. La veine baſilique, c'eſt à dire royale, nourrit auec le ſang du cœur le poulmon, qui luy donne du rafraichiſſement. Ie n'ay point ouuert iuſques à preſent la main pour prendre des bien-faits que de la Maiſtreſſe que ie ſers; & de cette incomparable & ſaincte Infante, laquelle me fiſt preſent d'vn calice & d'vn baſsin d'argẽt, auec des burettes, pour quelques predications que i'auois fait en ſa Chapelle. Ie crois à la verité, que la ſeule cauſe pour laquelle ie n'ay rien receu, eſt, que ie n'ay rien fait pour le Roy d'Eſpagne; & comme ie n'ay rien gaigné par mes ſeruices, auſsi ie n'ay rien demandé par mes importunitez. Aprenez ſieur Hay, qu'vn homme de bien ne s'achete point, parce qu'il ne ſe met point en vente; & qu'il ſçait, que quand il le feroit, il trouueroit peu de marchands en noſtre ſiecle.

Il me ſemble que tu recognois cette verité en la page 17. où tu dis, que ie ſuis *vn pauure ſerpent, qui rampe en vne terre eſtrangere, pour ſupplice de vous auoir tentez.* Comment ſe peut accorder cette vente de ma plume à vn grand Roy auec cette pauureté que tu me reproches? quand i'aurois demandé aux miniſtres de ce tres-puiſſant Prince vne recompenſe de Philoſophe, ils m'en auroient donné vne digne d'vn puiſſant Monarque; & ie ne ſerois pas ce pauure vermiſſeau que tu deſcrits rampant ſur le paué de Bruxelle, & que tu appelles en la page 81. *rebelle affligé.* Ou ne dis point que i'ay vendu ma plume, ou recognois que ie ne ſuis point ſi pauure comme tu me fais paroiſtre. Ie te veux eſcrire mon humeur: ie crois que ſi ie demandois, i'aurois plus que ie n'ay; mais i'obtiens auec plus de facilité de moy de ne demander point, que ie n'en aurois à obtenir d'autruy ce que ie demanderois. Ie ne feray iamais ce tort à la Maiſtreſſe que ie ſers, de me plaindre de mon entretien; ny à la Prouidence diuine de murmurer, parce qu'elle m'a remis là où elle me prit il y a vingt ans. I'obeys à Dieu comme Chreſtien, & comme Philoſophe: ie reſiſte au malheur: ie taſche de ſuiure les ordres du Ciel, & de ſupporter les accidens de la terre. C'eſt vne conſolation à ma fortune renuerſee, de voir que celle du Cardinal branle. Ie m'eſtime heureux, parce que ie ne veux pas viure ſelon ton opinion; & ie ne crois pas que ma pauureté ſoit peſante, n'ayant point eſté iuſques à preſent à charge à mes amis, ny à moy meſme. I'ay quité la France ſans ſonger aux biens que i'y laiſſois, parce que la tyrannie du Cardinal ne me donnoit le loiſir que

de

de prendre garde au ſalut de ma perſonne. Ie n'ay point craint les dangers par laſcheté, mais ie les ay euitez par prudence. Le reſſentiment des obligations que i'auois à la Royne m'a porté à abandonner tout ce qu'elle m'auoit donné, ce que mõ induſtrie m'auoit acquis, & ce que ie pouuois eſperer. I'ay mieux aimé eſtre ſans rentes, que ſans recognoiſſance; & ay voulu faire voir, qu'vn pauure Predicateur en auoit plus que vn riche Cardinal. La premiere annee en laquelle ie commẽçois à viure vn peu à mon aiſe, i'ay quité mes biens; & le meſme eſprit qui me les auoit acquis, m'a conſeillé de les perdre. Ie ne ſuis pas tombé dans les miſeres que tu me reproches, i'y ſuis allé. Ie ſuis de ces Stoïciens, qui trouuent vne ſi grande ioye en la vertu, qu'ils croyent que les afflictions qu'elle attire, ſont des nües, qui ne peuuent iamais obſcurcir le Soleil qui les a eſleuees. Comme ie ne m'eſtime point mal-heureux pour eſtre pauure, ie ne me crois pas infame pour eſtre hors de France: ie la defens courageuſement dans Bruxelle, & tu la trahis laſchement à Paris. Ie ſuis ſorti d'vn pays duquel le Cardinal a eſté autrefois banni, & où tu as eſté empriſonné. Il eſt vray, que noſtre ſeiour au Pays-bas eſt plus long que ne fut celuy du Cardinal en Auignon, mais il n'eſt pas ſi infame; & noſtre retour ſera, s'il plaiſt à Dieu, plus glorieux que ſon rappel, qui renuerſa toute la maiſon de la Royne dãs vn mois, & fit vne guerre dans vn an. Si la mauuaiſe fortune s'arreſte long temps ſur nous, c'eſt qu'elle nous a recogneus vaillans; elle ne fit que paſſer ſur le Cardinal, parce qu'il n'eſt pas genereux: peut eſtre que nous verrons, quand il ſera affligé comme nous ſommes, qu'il n'eſt pas vn grand homme, mais que la ſplendeur de ſon authorité a esbloüy les yeux de beaucoup de perſonnes, & les a empeſchez de voir la baſſeſſe de ſon courage.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Pour finir ce diſcours, vous m'appellez *pauure & affligé hors de mon pays*, au lieu de m'accuſer des maux que ie pourrois auoir commis: vous me reprochez ceux que le Cardinal m'a fait. Cela ne me touche point, cõme fait le mot de *rebelle*; qui n'eſt qu'à voſtre mode, pour ne m'eſtre point laiſſé prendre par trois Preuoſts, & eſtrangler ſans bruit. Ie ne ſuis rebelle que pour n'auoir voulu rendre le Cardinal coulpable de cette execution iniuſte; & i'ay creu qu'il eſtoit aſſez criminel pour la volonté qu'il en a eu. Ce qui me conſole, eſt, que ie ſuis aſſeuré de n'auoir point irrité la cholere d'vn homme puiſſant:

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

ie me ſuis tiré à l'eſcart, lors qu'elle s'eſt eſmeuë, mais mal à propos, contre moy. Les fols effarouchent les taureaux, & les ſages ſe retirent de leur paſſade. Ie n'eſcris point de gayeté de cœur contre celuy qui me peut proſcrire : ie n'ataque point, ie defens, & ie me mets deuant celuy qui veut aſſaſſiner la belle reputation de ma Maiſtreſſe, qui eſt la Mere de mon Roy. Me trouuant en cette poſture d'vn homme de bien & de ſeruiteur fidele, tu veux tuer mon honneur : ô que ie ſerois glorieux, ſi ie t'auois donné le change, ſi tu n'auois point de penſee que de meſdire de moy, non de blaſmer la Royne ! ſans faute ie croirois auoir merité d'eſtre mis dans l'Hiſtoire de France, auec plus de raiſon qu'Vrbinius dans celle de Rome, pour auoir pris la place de ſon Maiſtre, que ſes ennemis venoient poignarder dans ſon lict. Il eſt temps que nous venions aux coups que tu me donnes pour mes veritables œuures, apres auoir reietté celles que tu m'attribuës fauſſement, pour me rendre odieux.

Deuant que de venir à l'examen des fautes, que tu faits en voulant deſcouurir les miennes ; ie te confeſſeray auec la modeſtie d'vn Chreſtien, qu'en eſcriuant beaucoup ie n'ay pas eu l'intention de rendre la ſainte Eſcriture menteuſe: elle
Prou. 10. aſſeure, *que dans les longs diſcours il y aura quelques pechez*. Ie n'en ſuis pas peut eſtre exempt ; mais c'eſt aſſez qu'ils ne ſont pas ſi frequens, ny ſi grands que les tiens. Il n'y a point d'or à vingt & quatre carats. Ie ſçay auſſi, que parmy les hommes il y a fort peu de veritez pures hors de celles de Dieu, & de ſon Egliſe. Ie ſuis fort aiſe, de ce que dans des eſcrits eſpaix d'vn demi pied, & dans ſept ou huit pieces tu n'as trouué que ſept ou huit choſes à reprendre ; & que ie me peux ſi bien defendre ou expliquer, que deuant des Commiſſaires plus equitables que toy ie ſerois renuoyé abſous. Les ſages & les ſçauants diront, que ſi i'ay failli, c'eſt ſi legerement, qu'il n'y aura qu'vn Momus ou vn bouffon de Cour (comme le ſieur Hay) qui puiſſe dire autre choſe de ma Venus, ſi ce n'eſt qu'elle eſt belle ; mais que ſon patin a fait vn peu trop de bruit, qui n'a pas eſté agreable aux dieux de ce temps, parce qu'il les a eſueillez: c'eſt qu'ils ne dorment pas d'vn profond ſommeil.

Ie viens à la premiere atteinte que tu me donnes, qui n'eſt pas pour me reprendre, mais pour auoir vn ſujet de t'égager ſur la genealogie du Cardinal, & le piper ſur vne matiere

qui le chatoüille fort. Ton zele forcé fait des grandes exclamations, ſur ce que i'ay dit, *que la cheuallerie du pere du Cardinal eſtoit la plus ſimple & la plus baſſe, qui fut dãs toute l'Hiſtoire de la cheuallerie du S. Eſprit.* Pourquoy au lieu de m'appeller *effronté, impudent, mẽteur*, n'as tu mis mõ diſcours tout entier, & n'as-tu refuté du Cheſne & Fauin que i'ay allegué? I'ay eſcrit, que ces deux autheurs ne diſent point pour quelles raiſõs l'ã 1585. qui fut l'annee de la naiſſance du Cardinal, le ſieur de Richelieu fut fait Cheuallier par la volonté abſoluë du Roy Henry III. ſans aſſembler le Chapitre general; encore que quelques vns qui eſtoient de ce temps-là nous aſſeurent que c'eſtoit pour vn ſeruice que i'ay voulu taire. I'ay dit que ſa Cheuallerie paroiſſoit fort ſimple, en ce que dans ſes armes, qui ſont repreſentees & blazonnees par ſes Eſcriuains, il n'y a point de ſupports, de cimiers, de couronne, de tourtis, de bourlet; que le timbre en pourfil eſt le plus ſimple qui ſe donne à la moindre Nobleſſe, & à celle meſme qui ne l'eſt que par priuilege. En fin nous n'auons voulu dire ce que tu confeſſes, & qui te feroit empriſonner vne autrefois, ſi le Cardinal y prenoit garde: c'eſt en la page 22. où tu dis, que la terre de Richelieu eſtoit vn petit fief, mais le premier; releuant de la Baronnie de Faye la Vineuſe, que le Cardinal a acheté pour donner quelque titre à ſa maiſon, laquelle auparauant eſtoit vn peu plus qu'vn domaine noble. Il eſt vray, qu'il n'y auoit point eu encore de fauori de cette race, qui euſt mis en peine tant de flatteurs pour rechercher cette genealogie de Louys le Gros; qu'on a trouué trois fois dans la maiſon de Puylaurẽs, lors qu'il a eſté allié auec le Cardinal. I'ay touſiours veu que les bons eſprits n'ont point manqué de ſemblables inuentiõs: il eſt mal-aiſé de les deſmeler, perſonne n'en voulant prendre la peine. Nous auons veu que des eſcriuains affamez faiſoient changer de place à vne lettre dans le nom de Monſieur de Luynes, qui s'appelloit Albert, pour le faire deſcendre de la maiſon d'Albret. Tout ce dequoy ie te peux aſſeurer, eſt, que ie ne conteſteray point auec toy ſur la genealogie du Cardinal, pour n'offenſer Dieu en te donnant la peine de remplir d'impoſtures dix ou douze feüilles de papier. Ie vois que tu paſſes de fievre en frenesie; & que pour taſcher de me conuaincre d'vne petite menterie, tu encheris tellement ſur celles des flatteurs du Cardinal, que tu as fait deſſein d'emporter le prix par deſſus tous. Deuant que i'euſſe dit en paſſant, que

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

la Cheuallerie de ſon pere paroiſſoit *fort ſimple*, il n'eſtoit deſcendu que de Louys le Gros, dans la lettre deſchifree qui eſt inſeree dans ce volume : mais dans la Preface vous allez rechercher ſa ſource biẽ plus haut, & la creuſez ſi profõdemẽt, que c'eſt vn abyſme. Vous dites, qu'il eſt deſcẽdu des premiers Cõtes du Maine, & de la race d'Euilleguin. Voylà dõc la maiſõ du Cardinal auſſi anciẽne que celle des Capets: cette genealogie les fait ſortir de la meſme ſouche, à ſçauoir des Ducs de Saxe. Arreſtons nous là, & n'eſchaufons pas dauantage les Eſcriuains de ſon Eminence : ſans faute ils remonteront iuſques à la premiere origine de nos Roys, puis qu'ils ſont deſia arriuez à la ſeconde. Ils diront que les anceſtres du Cardinal eſtoient plus proches parens d'Eudes que Huës Capet; & partant qu'il a vſurpé le Royaume ſur eux. I'ay peur auſſi qu'ils n'aſſeurent que l'Empire & la Saxe luy appartiennent, puis qu'il y a eu quatre Empereurs Saxons ſortis de cét Euilleguin: mais il y auroit plus de danger, ſi le Cardinal de Richelieu ſe diſoit iſſu de la ligne maſculine de Robert Cõte de Dreux; & ſi ce que pluſieurs Hiſtoriens diſent eſtoit veritable, qu'il eſtoit le fils aiſné de Louys le Gros : mais que pour la baſſeſſe de ſon eſprit & courage, ſon Frere Louys le ieune fut appellé à la Couronne par le Pere, qui le fit ſacrer durant ſa vie. Concluons, que ſon Eminence ne peut tirer vn grand auantage d'eſtre deſcẽdu par les femmes d'vn Prince ſtupide; ou qu'il a vn mauuais deſſein, s'il veut prouuer, qu'en droite ligne maſculine il vient des aiſnez de nos Roys.

Pour appaiſer ces Meſsieurs qui encheriſſent ſur leurs menſonges, lors qu'on les met en cholere, ie faits ma declaration, que ie n'ay iamais eſcrit que le Cardinal ne fuſt point de noble extraction; mais i'ay dit, comme ie faits encore, qu'elle n'eſt Royale que depuis ſon credit. I'adiouſte qu'il faut ſi peu de choſe pour manquer en dreſſant vne genealogie, que l'erreur en vne ſeule perſonne fait qu'on ſe fouruoye iuſques à l'infiny : la conuiction de la tromperie eſt difficile, & il eſt neceſſaire d'auoir tant de pieces pour la deſcouurir, qu'il vaut mieux en abandonner la pourſuite, ou s'arreſter aux coniectures. Ie dis qu'elles ne ſont pas auantageuſes pour le Cardinal : nous ne voyons dans ſa famille qu'vn petit fief, ſa mere fille d'vn Aduocat, & rien ne paroiſt ny dans ſes armes, ny dans les actions de ſes anceſtres, ny dans leurs qualitez, ny dans leurs charges, qui ne ſe trouue dans la

plus commune Nobleſſe ; c'eſt ce que nous auons voulu dire. Si vous eſtiez homme de bonne foy, vous auriez rapporté tout noſtre diſcours, qui eſtoit, que dans l'eſcuſſon de Richelieu nous n'auons rien remarqué qui ſentiſt ſa maiſon bien releuee. Outre cela, nous vous prions de prendre garde, que l'ancien nom eſtant du Pleſſis, il y a vn ſi grand nombre de Gentils-hommes qui le portent en France, qu'il eſt mal-aiſé de s'empeſcher de prendre l'vn pour l'autre, & tres-aiſé de donner le change. On peut dire auſſi, que ce nom du Pleſſis n'a pas eſté ſi releué dans le monde, puis qu'on le quita il n'y a pas long temps, pour prendre celuy de la petite terre de Richelieu.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Fauin fait cét eſcuſſon de la Nobleſſe commune : du Cheſne en la page 70. de l'Hiſtoire de la maiſon du Pleſſis de Richelieu, n'y met point de timbre, d'achemens, ny de ſupports, aimans mieux n'en mettre point que d'en feindre, ou les faire trop ſimples.

Quant à ce que vous dites, *que ce moyne, duquel Popeliniere parle, n'eſtoit pas le grand pere du Cardinal, mais ſon grand oncle*; i'ay plus de raiſon de croire ce que i'ay auãcé, que vous de me blaſmer. L'Hiſtorien l'appelle *Richelieu*, ſans le nommer cadet à la mode de Gaſcoigne, & ſans luy donner à la façon de France le nom de quelque terre, comme ſeroit celle du Chilou, par laquelle on a diſtingué autrefois le Cardinal d'auec ſes freres. Vous ſçauez que les armoiries des puiſnez ont des briſures, & qu'ils ont quelque difference en leurs noms, pour euiter la confuſion : lors que ie n'en vois point en celuy que Popeliniere appelle Richelieu, i'ay ſuiet de croire, que c'eſt le grand pere du Cardinal, chef du nom & des armes.

Pag. 25. & 26.

La ſeconde faute de laquelle vous m'accuſez, & ſur laquelle vous faites des ſalies extrauagantes, eſt, que i'ay dit, *que Catherine de Medicis n'eſtoit point parente de la Royne Mere du Roy.* Ie perſiſte encore en mon opiniõ, & ne veux point d'autre teſmoin que le ſieur Hay, qui demeure d'accord, que les deux brãches de Medicis ont eſté ſeparees par les Enfans de Laurens de Medicis l'ancien: en quoy il a failli, c'eſt en ceux de Iean de Medicis, Pere de Coſme, & de Laurens. S'il plaiſoit au ſieur Hay, au lieu de ſe bruler le ſang par la cholere, de faire auec ſcience l'arbre de cette genealogie, il trouuera qu'à la verité ces deux Roynes viennẽt d'vne meſme ſouche ; mais que les rameaux ſont ſi eſloignez, qu'on a pû enter leurs reiettons l'vn dans l'autre ſans diſpenſe du Pape, eſtans ſeparez de neuf degrez. C'eſt ce que nous auons voulu dire, lors que nous auons aſſeuré qu'il n'y auoit point de parenté. Ce qui auoit donné ſuiet à ce diſcours, eſt, que dans le liure de la Defenſe du Roy & des miniſtres, & dans la Reſponſe à la Remonſtrã-

Pag. 26.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

ce faite par cét impertinent Pere de Sancy, on iettoit des ordures ſur la Royne Catherine, pour les faire rejallir ſur la face de la Royne, que le vulgaire a tenu pour ſa Niepce. Nous auons defendu la reputation de la Royne Mere des Valois contre les calomnies de ces impudens, qui l'ont deſcrite comme vne femme abandonnee de Dieu, encore qu'elle fuſt tres-ſage & tres-vertueuſe. Nous ne reiettons point cette grande Princeſſe par meſpris, au contraire nous la defendons contre le voſtre; mais nous ne voulons pas mentir pour acquerir vn honneur de proximité, qui n'eſt pas iuſques au point que vous le voulez faire croire. Voſtre mauuais deſſein nous a obligez à dire, que ſi Catherine eſtoit coulpable (de quoy on ne demeure pas d'accord) cela ne faiſoit aucune mauuaiſe conſequence contre Marie, puis qu'elles n'eſtoient point ſi proches parentes, comme le peuple s'imaginoit. Le ſieur Hay en ſes Obſeruations nous fait ſentir, que ſi le Cardinal euſt offenſé Catherine comme il a fait Marie, il n'en auroit pas eu ſi bon marché: c'eſt vne verité; mais il ne la dit pas, lors qu'il aſſeure, que la Royne ne voit point nos eſcrits. C'eſt de S. M. que nous auons apris la genealogie de ſa Maiſon: mais l'Eſcriuain du Cardinal merite d'eſtre puni comme vn meſchant, lors qu'il eſcrit apres le Mariage du feu Roy, *que le plus grand honneur que la Maiſon de Medicis aye receu, eſt l'alliance de Catherine auec vn Duc d'Orleans, & que la Royne s'eſt preualuë d'vne ſi grande gloire*: apres auoir eſté l'Eſpouſe de Henry IV. & Mere de Louys XIII. il me ſemble, que ces qualitez ne peuuent receuoir vn plus grand luſtre: il eſt vray auſſi, que la Royne eſt de la race Ducale de Toſcane, & petite Fille d'vn Empereur, & que Catherine n'a pas eu ces auantages.

Voyez Scipion Admirati, & ſur tout François Sãſouin au liure de l'Origine des Maiſons illuſtres d'Italie.

La Maiſon de Florence vient de Laurens de Medicis frere de Coſme premier; celle d'Vrbin vient de Coſme.

Voyez Elias Reuſnerus. pag. 90.

Pag. 26.

La ſalie du ſieur Hay ne s'arreſte point là, mais il veut faire croire que nous auons offenſé la Maiſon des grands Ducs, comme ſi par quelque meſpris elle ne vouloit point aduoüer la Royne Catherine pour ſa parente; ce qui ne fut iamais noſtre intention. Nous voulons dire la verité de toutes choſes, pour détromper les ignorans, & faire cognoiſtre aux malins Eſcriuains du Cardinal, que les vices qu'ils impoſent à Catherine de Medicis ne peuuent apporter aucun blaſme ny ſoupçon à la Royne Mere du Roy. Voylà pour ce chef.

Pag. 27.

Venons à la troiſieſme faute que vous trouuez dans mes eſcrits, & que vous dites eſtre de grande conſequence. Le ſieur des Montagnes a comparé la Royne Mere du Roy à Conſtan-

ce femme du Roy Robert, pour monſtrer que S. M. aimoit plus Monſieur que le Roy, comme ceſte Royne auoit voulu faire regner ſon cadet Robert au preiudice de ſon aiſné Henry. I'ay reſpondu (ſans auoir eſgard à voſtre meſchante & abominable application, qui tend à faire perir Monſieur) que voſtre Hiſtoire eſtoit fauſſe. I'ay dit, que Aymon, c'eſt à dire la ſuite de l'Hiſtoire ſous ce nom, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paule Ioue, & i'adiouſte Paule Æmile, aſſeuroient, que Robert eſtoit l'aiſné de Henry, & que la Mere ſuiuoit la loy de la nature & du Royaume. Vous me gourmandez fort là deſſus, & me citez Glaber moyne, Helgaudus, le Fragment de l'Hiſtoire depuis Robert iuſques à Philippe, & Ordericus Vitalis moyne de ſaint Euroult. Vous dites, que Baronius a ſuiui ceſte opinion: il eſt vray, que ce grand Cardinal s'eſt attaché à celle de Glaber, qu'il a rapporté en meſmes paroles. Vous iniuriez tous mes Autheurs, ne me pouuant conuaincre de les auoir corrompus: vous dites Gaguin eſt vn badin, parce qu'il a mal parlé de l'auarice du Cardinal d'Amiens, qui a quelque rapport auec celle du Cardinal de Richelieu. Vous adiouſtez, que du Haillan eſt vn ignorant, Paradin vn homme paſſionné pour la Bourgongne, à laquelle il a voulu donner les aiſnez de France: vous en faites vne affaire d'Eſtat, encore que ceſte Maiſon de Robert ſoit eſteinte, & que la Bourgongne ſoit retombee dans la Maiſon Royale en la poſterité des Valois: mais vous ne dites rien contre Paule Ioue & Paule Æmile, qui ſont de mon aduis. Vous prenez la licence de vous mocquer de Gaguin, que vous appellez par deriſion *frere Gaguin autheur de fables*: vous en trouuerez d'auantage, & de plus ridicules dans vos quatre Autheurs, Glaber, Helgaudus, Ordericus, & celuy qui a dreſſé le Fragment de l'Hiſtoire: vous qui eſtes plus malin que beſte, ne croyez pas la centieſme partie de ce qu'ils eſcriuent, principalement Ordericus, qui a fait vn pot pourri eſtrange. Deux de vos teſmoins ne diſent rien du deſſein de Conſtance; mais en nommant les Enfans de Robert, ils mettent Henry deuant Robert, parce qu'il eſtoit Roy. † Ces bonnes gens ſont fort inconſtans en parlant de Conſtance: ils la loüent tantoſt comme la meilleure & plus ſage Princeſſe du monde, & la blaſment apres comme la plus malicieuſe, & la plus fole. Vous n'auez garde d'extraire ce qui eſt dans le Fragment de l'Hiſtoire de Robert, & la reſponſe que luy fit le moyne de

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Paulus Iouius: *Succeſſit Roberto Henricus filius, quem ille moriens heredem nuncupauit, vt nonnulli ſcribunt, minorem filium.*

Paulus Æmilius de Geſtis Francorum: *Succeſſit Roberto Henricus, vt nonnulli ſcribunt, minor filius; huic conſilio mater obſtabat.*

† Glaber lib. 3. c. 2. *Nomine & animo Conſtantia inclyta Regina.*

Helgaudus ex alio: *Conſtans & fortis quem non Conſtantia ludit.*

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

Dijon.* Si à preſent vn Religieux en auoit dit autant en France, il ſeroit mis à la Baſtille. Pardonnez au compoſiteur, qui a mis Hilduinus au lieu d'Helgaudus, & ne m'accuſez pas, car i'en eſtois eſloigné de dix lieuës. En fin toute noſtre queſtion conſiſte en vne hiſtoire, que vous auez apporté pour ruiner dans l'eſprit du Roy la Royne ſa Mere & Monſieur. Encore que le crime de Conſtance ne rendroit pas Marie criminelle, ie ſouſtiens que i'ay plus d'Autheurs pour mon aduis, que vous n'en auez pour le voſtre: ie vois bien que vous auez deſſein d'eſtre tyrans des opinions, comme vous l'eſtes des perſonnes. Mais quelle imprudence eſt-ce d'auoir cité Orderieus Vitalis au liure troiſieſme de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, là où il n'eſcrit rien de ce que vous dites, & fait vn grand ſaut depuis Louys d'Oultremer iuſques à la dix-neufieſme annee de Henry premier, ſans auoir nommé ny Robert, ny Conſtance, ny leurs Enfans: le liure eſt imprimé à Paris l'an 1619. & eſt inſeré dans le volume des Autheurs de l'Hiſtoire des Normands. I'eſpere que les hommes de lettres qui liront cét eſcrit, ſeront ſoigneux de verifier voſtre impoſture, & demeureront d'accord, que i'ay eu pour mon opinion des meilleurs Autheurs, & en plus grand nombre que vous, qui n'auez qu'vn moyne Glaber; c'eſt à dire vn tondu & vn pelé.

Auctor Fragmenti: *Conſtantia cognomento Candida, ſtrenua ſanè puella, & ſue nomine digna.*

* Ex Fragmento Hiſtoriæ Roberti: *Meminiſſe conuenit, ô Rex, iniuriarum patri & matri illatarum in tua iamentum, quoniam tibi talia iuſto Dei iudicio permittente à filiis ingeruntur.* Glaber verò de Hugone: *Patri & matri ſeruis obedientior idcò in regnum adſcitus.* Glaber, c'eſt à dire pelé. Pag 36. Contre Ximenes, voyés Pag. 35. contre le Cardinal Volſen page 43.

Ie viens à vne cruelle atteinte que vous me donnez; vous dites, que ie ne porte point le reſpect que ie dois à la pourpre ſacree des Cardinaux, & que i'ay dit des choſes au deſauantage des Cardinaux Ximenes, d'Hiorch, Clezel, d'Amiens, & d'Amboiſe. Ie n'ay rien à vous dire, ſi ce n'eſt que Cleonuille faiſant comparaiſon des deux premiers, les a traitez comme des inſolens, pour faire paſſer le Cardinal de Richelieu pour modeſte. Pour le Cardinal d'Amiens vous en eſcriuez fort indignement en la page 274. dans le Coup d'Eſtat. Vous appellez le Cardinal d'Amboiſe ignorant en la page 173. en la page 174. vous le deſcriuez comme vn fourbe: en la page 274. vous dites, que luy & le Cardinal d'Hiorch ont eſté traiſtres à leurs Maiſtres, pour taſcher d'eſtre Papes. Ie ne dis rien de ce qu'on peut tirer de la vie & du teſtament du Cardinal d'Amboiſe, que vous auez fait imprimer & inſerer dans voſtre volume, pour faire voir ſes defauts, & monſtrer que le Cardinal de Richelieu eſt plus fidele & plus ſage miniſtre que luy. Ie m'aſſeure, que le ſacré College ne ſe plaindra point:

point de ma plume,& ne ſe picquera pas de ce qu'il y a eu autrefois des Cardinaux qui ont eu quelques defauts. Les Papes en ont fait chaſtier pluſieurs ; & perſonne ne s'eſtonnera, de ce que dans vn grand nombre des Princes de l'Egliſe, qui ont repreſenté les ſeptante deux Diſciples durant pluſieurs ſiecles, il y en aye eu vn petit nombre d'imparfaits, puis qu'entre les douze Apoſtres nous en voyons vn traiſtre. I'ay cét auantage par deſſus vous, que vous blaſmez tous les Cardinaux vertueux, morts & viuāts, pour eſleuer le Cardinal de Richelieu par deſſus eux ; & i'excuſe tous ceux qui ont eu quelques manquemens, en faiſant voir qu'ils n'approchent point de ceux du Cardinal de Richelieu. Il a ceſte obligation à ſa dignité, ou au reſpect que ie luy porte, que ie n'ay point voulu toucher les vices de ſa perſonne, ny eſcrire des choſes eſtranges de ſes mœurs, n'ayant eſté retenu que par l'honneur que ie rens à ſa robe. Ie vous diray en paſſant, que vous deuez blaſmer Ferrier, qui a eſcrit en la page 92. *Le ſiecle, où nous ſommes eſt l'eſgout des ſiecles paſſez, encore qu'il aye porté ce grand Cardinal, qui l'a rendu ſi floriſſant, ſi riche & ſi paiſible, que noſtre ſiecle en doit eſtre bien glorieux, & ſe preferer à tous les autres.* Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces

Pour monſtrer que voſtre malice ne s'arreſte point là, vous dites, que i'ay preſché à Paris contre l'authorité du ſaint Siege, & que i'ay dit, *que les abus de la Cour de Rome auoient beſoin de la reformation d'vn Concile.* Si i'ay fait ceſte equippee, ç'a eſté en bonne compagnie, & vous ne manquerez pas de teſmoins pour me conuaincre; mais ie ſuis aſſeuré, que vous n'en trouuerez point de gens de bien. I'ay fait deux mille predications dans Paris auec quelque reputation : ie n'ay iamais eſté repris par mes Superieurs, ny aduerti par mes amis, d'auoir failli en mes diſcours publics. Vous faites vn grand tort à trois Prelats, qui ont eſté de mon temps les Paſteurs de la ville capitale du Royaume ; ils meritent d'eſtre blaſmez, s'ils ont dormi lors que i'ay ſemé vne mauuaiſe doctrine: vous deshonnorez ces ſçauans Curez de Paroiſſes, s'ils ont diſſimulé mon peché ; & vous blaſmez tous les zelez Catholiques de Paris, s'ils n'ont point murmuré lors que ie les ay ſcandaliſez. Vous ſçauez au contraire, que i'ay eſté fort recherché, & que le dernier Careſme de quinze que i'ay preſché, i'ay eſté plus ſuiui & eſtimé que le premier. Mais qui eſtes vous, qui me voulez rendre odieux à ſa Saincteté? vous eſtes mon ennemi iuré, & vn impie, qui faites profeſ-

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

ſion de libertinage ; qui vous mocquez des choſes ſaintes, & les reduiſez en chanſons. Vous auez fait imprimer dans voſtre gros liure des blaſphemes contre les Papes en la page 106. des railleries contre le Concile de Trente en la page 233. contre les Religieux en la page 105. 127. & en la page 245. où vous parlez ainſi : *Il eſt de meſtier de Moyne.* En fin, rien ne vous eſt ſainct & ſacré que cét incomparable Cardinal, ce flambeau du monde, qui donne & oſte la lumiere à tous les aſtres du Ciel, & meſmes au ſoleil de Rome. Ie ne veux point ſallir mon papier ; en y eſtendant les ordures que vous auez reſpandu dans tout le voſtre : ie me contente de vous menacer, que ſi vous me donnez la peine d'en faire les extraits, ie ſouſleueray toute la terre contre vous ; qu'il vous ſuffiſe que la plus grande partie des autheurs de voſtre rapſodie ſont des perſonnes ſans religion : ie n'en veux point d'argument plus euident, que de les voir combattre la Vertu, & la Verité, pour ſouſtenir la tyrannie, qui ſe fait ſentir aux plus inſenſibles.

Pag. 44. Vous dites, que par les ſaints Decrets les Eſcriuains des libelles diffamatoires ſont excommuniez : vous eſtes de ce nombre, auec tous ceux qui ont ſuiuy voſtre exemple. Les reſpõſes ſont permiſes, les faux teſmoins sõt chaſſez de l'Egliſe ; & ceux qui les reprochent pour ſauuer leur vie & leur hõneur, y sõt nõ ſeulemẽt receus, mais protegez, & fort eſtimez.

Pag. 46. Vous dites, que le Cardinal fit bien de prendre la charge de Secretaire d'Eſtat durant le credit de la Mareſchalle d'Ancre, qui la luy fiſt donner : vous m'accuſez de malice pour l'auoir trouué mauuais, & au deſſous de la dignité Epiſcopale. Ie ſçay qu'en ce temps là les Eueſques en firent plainte au Cardinal, & ſur tout de ce qu'il auoit demandé le departement de la guerre, qui ne s'accordoit pas auec ſa profeſſion. Vous eſcriuez, *qu'il ne contribua rien à ceſte election que ſa vertu & ſon obeyſſance.* Faites ces comptes aux aueugles des Quinzevingt, qui ſont voiſins de Mõſieur le Cardinal ; nous ſçauõs les pratiques qu'il fit auec Barbin, & les promeſſes de luy dõner en mariage ſa ſœur. Mais vous eſtes plaiſant, lors que vous nous reprenez d'auoir dit, *que le Cardinal priſt la charge de Mr. de Villeroy* : s'il eſtoit hors de la Cour deuant ce temps, cela ne faiſoit pas qu'on ne dit, que la charge eſtoit à Mõſieur de Villeroy. Encore qu'elle euſt paſſé 5. ou 6. mois par d'autres mains, on la conſideroit touſiours comme ſienne, n'ayant point eſté deſtitué pour crime ny eſloigné auec recompenſe. Ce qui cõ-

firme mon discours, est, que Monsieur de Villeroy fut remis en sa place le iour que le Cardinal en fut chassé. Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

Vous dites, que le Pape Paul V. n'a iamais dit, *que le Cardinal de Richelieu seroit vn grand fourbe*: cependant il ny a rien de plus veritable. Vous aduoüez en la page 22. qu'il demanda Pag. 42. dispense pour estre sacré Euesque deuant l'aage: mais nous sommes asseurez, qu'apres auoir dit qu'il auoit l'aage, il demanda l'absolution; & sur ce rencontre le Pape dit, que si l'Euesque de Luçon viuoit, il seroit vn grand fourbe. Vous estes si iniuste, que pour oster la fourberie au Cardinal, vous rauissez l'esprit de Prophetie au saint Siege; & asseurez, *que les Papes ne sont point Prophetes*, parce que le Cardinal de Richelieu est fort sincere. Certes ie doute, si vostre argument est plus impie que ridicule. *En la lettre deschifree.*

Vous faites vne furieuse insulte sur la reputation du Marquis de la Vieuille. Ie vois bien que tant de traits de vostre plume viennent de ce que sans doute la sienne vous donna quelque trait, lors qu'il auoit la surintendance des Finances, & que vous croyez auoir merité des grandes recompenses, pour auoir entrepris de faire le procez au Chancellier de Sillery, & à Monsieur de Pysieux, vos bons amis deuant leur disgrace. Nous serions estimez des censeurs trop rigoureux, si nous monstrions que vous auez menti en tout; & nous paroistrions trop amis de nous mesmes, si nous asseurions, que nous n'auons iamais failli. Dieu dit que le long discours ne sera pas sans faute. Escrire beaucoup n'en doit point estre excepté: nous en confessons vne qui se trouuera seule dans la premiere de nos pieces, & qui est corrigee en trois. Il est vray, que nous auons escrit dans la Remonstrance, que la Royne pria le Roy d'esloigner le Cardinal de Richelieu. Ie dressay cét escrit pour employer le loisir que son Eminence me donnoit, lors que ie fus contraint de me cacher pour fuir ses iniustes poursuites: cela arriua enuiron trois semaines deuant que la Royne sortit de Compiegne. Ie n'auois point encore consulté cét oracle, & i'estois demeuré dans l'opinion commune, que la Royne auoit prié le Roy de faire retirer de la Cour le Cardinal. Ayant sçeu du depuis de la bouche de S. M. qu'elle n'auoit parlé que de luy oster la surintendance de sa Maison, auec protestation qu'elle le verroit dans le Conseil du Roy & ailleurs, si le bien des affaires de S. M. le requeroit, i'ay corrigé mon premier discours. C'est vne grande merueille, que Pag. 56.

Iugement sur la Preface & diuerses pieces.

Dieu aye permis que i'aye failli en vne choſe qui eſt auantageuſe au Cardinal. Ie confeſſe, que ſi ie merite d'eſtre gourmandé, c'eſt pour auoir deſchargé ſa reputation. N'eſt-il pas vray, que ſi la Royne euſt voulu perdre le Cardinal auprés du Roy, il auroit eſté moins criminel de s'eſtre oppoſé à la volonté de ſa Maiſtreſſe, encore qu'il ſeroit touſiours coulpable d'auoir ruiné ſa Bien-factrice, pour ſe maintenir dans la puiſſance? mais s'il oſte à la Royne les bonnes graces du Roy, ſa liberté & ſes biens; s'il la tient eſloignee, & la calomnie, parce qu'elle n'a plus eu ſon ſeruice agreable en ſes affaires domeſtiques, qui doute que ſon crime ne ſoit plus execrable? Vous voyez par là, ſieur Hay, qu'en la Remonſtrance i'ay deſchargé le Cardinal. Mais puis que ie ſuis ſi malheureux, qu'en luy voulant faire ce bon office, vous me reprenez auec aigreur; ie vous prie de croire que ie ne feray plus ceſte faute, & ie vous remercie du bon aduis que vous m'auez donné, de prendre garde à ne rien dire qui puiſſe excuſer les pechez du Cardinal. Pour vous recompenſer en quelque façon, ie vous aduertis charitablement, que vous auez eſcrit, *qu'Abiſai vouloit tuer Saul pour vanger Dauid*: vous vous eſtes meſpris lourdement, & auez pris Saul pour Semei, qui maudiſſoit ſon Roy, lors que ſon fils Abſalon le pourſuiuoit: ceſte befueüe eſt ſans comparaiſon bien plus grande que la mienne, car elle eſt contre la parole de Dieu: vous en auez ouy dire quelque choſe, mais vous ne l'auez iamais leuë. Ie me plains auec raiſon, de ce que vous trouuez mauuais que ie la cite, puis que c'eſt ma profeſſion; & que ie la ſçay mieux, que voüs ne ſçauez le Soldat François, & l'Auant-victorieux.

a *Regnum cap. 16. Pag. 86.*

Vous eſtes ſcandalizé de ce que nous appellons le Cardinal ingrat: vous dites, *que l'vnique reproche de ceſte meſcognoiſſance eſt inſupportable à ſon eſprit*; combien le deuroit eſtre d'auantage le crime? il apprehende d'eſtre appellé ingrat, & n'a point de peur de l'eſtre: c'eſt vne folie de craindre pluſtoſt les noms que les choſes. En vain cacherions nous ce que toute la terre voit: les biens que la Royne a fait à ſon Eminence ſont publics, comme le mauuais traittement que S. M. en reçoit: Monſieur le Cardinal deuroit effacer ceſte tache, au lieu de ſe plaindre de la qualité qu'elle merite.

Pag. 83.

Sur la fin de voſtre Preface, vous teſmoignez voſtre zele pour la conſeruation de la vie du Cardinal, qui ne ſe fie pas tãt à ſes gardes, qu'il ne craigne quelque coup d'vn deſeſperé,

Vous appellez le Pere de Chantelouue *general des assassins*, & le chargez d'iniures horribles: on vous a fait voir dans vn autre escrit, que les accusations sur lesquelles vous fondez ces beaux titres, sont des inuentions de vostre esprit malin: vous deuriez auoir honte de les donner à vn homme de sa condition, sans autres preuues que celles que vous auez produit. Iugement sur la Preface & diuerses pieces. Pag. 88. 93. & 97.

Vous dites, que i'ay *poussé les esprits foibles, pour les faire attenter à la personne du Cardinal*; encore que dans tous mes escrits ie deteste semblables entrepriſes, & que *i'aye supplié le Roy de faire reparer l'iniure qui est faite à sa Naissance par des voyes douces & honnorables.* Pag 97. En la Remonſtrãce.

Vous ne laissez pas de dire, que le sieur de sainct Germain en la Paraphrase qu'il a fait sur le Pseaume cent vingt-trois *pour consoler les affligez par la malice des hommes*, leur dit sur ce verset, *Le lacet a esté rompu, & nous auons esté deliurez; que les instrumens de cette deliurance & des iugemens de Dieu sont bien souuent les plus chetifs hommes de la terre.* Pour tesmoigner vostre zele, vous criez là dessus *au meurtrier, au parricide.* Certes vous auez tort; ces paroles ne disent que ce qu'vn sage payen a dit, *qu'il n'y a point de grands qui ne soyent en danger d'estre defaits par les plus petits:* & la parole de Dieu asseure, *qu'il a choisi les choses foibles pour confondre les fortes.* Pourquoy donc dites vous, que celuy qui n'escrit sur ce Pseaume que selon le sens litteral, a renuersé l'Escriture sainte? pourquoy vous estendez vous au long sur cette profanation, & vous iettez dans vn lieu commun des Peres de l'Eglise que vous n'auez iamais leus, & dans des apparitions que vous ne croyez pas? Pourquoy appellez vous *blasphemateur, heretique, apostat, & homme problematique en la Religion*, celuy qui vous enuoye vn liure estimé tres-pieux, approuué par les Docteurs, & qui console ceux que vous auez affligé? Quelques seruiteurs de la Royne prisonniers dans la Bastille ont esté priuez assez long temps des Sacremens de l'Eglise & de la sainte Messe: pourquoy trouuez vous estrange qu'on tire leur soulagement de la parole de Dieu? voulez-vous empescher qu'on ne lise le Pseaume 123. à cause qu'il depeint les violences du Cardinal; comme vous auez defendu de prescher l'honneur qui est deu aux peres & meres, parce que cét *in illo tempore* n'est pas l'Euangile *in hoc tempore?* Vous appellez à vostre secours contre moy tantost l'Eueſque de Bruxelles, que vous ne cognoissez pas, tantost le Pere Suffren; & vous osez vous adresser à la Royne, pour la prier de faire chastier vn homme qui defend S.M. & console ses bons

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

ſeruiteurs. Qui eſtes vous qui nous deſcriez, & qui demandez iuſtice contre nous à la Princeſſe que nous ſeruons? vous eſtes le miniſtre de la tyrannie qu'on exerce contre S.M. & contre nous: vous eſtes le Commiſſaire corrompu, qui par voſtre meſchante induſtrie faites trouuer criminels les ſeruiteurs de S.M. vous eſtes l'Eſcriuain, qui ſans eſtre prouoqué l'auez iniuriee à trois repriſes, & qui nous diffamez pour ſon ſuiet. Nous la defendons, & vous reiettons comme faux teſmoin: vous preſſez ceux que nous ſeruons, de couper la gorge à leurs chiens, qui vous deſcouurent comme voleurs des biẽs, de la liberté & de l'honneur de leur Maiſtreſſe. On vous cognoiſt trop pour vous croire; & on nous cognoiſt aſſez, non ſeulement pour ne nous faire point le mal que vous deſirez, mais pour nous proteger, eſtimer & recompenſer.

Vous dites, qu'on *deuroit exercer ſur nous les ſeuerite⁊ de l'inquiſition.* Si vous auiez leu le Directoire, vous y trouueriez la cõdamnation du Cardinal, comme fauteur des Heretiques: & ſi vous eſtiez en lieu où l'inquiſition fuſt eſtablie, vous auriez porté il y a long temps le Sanbenit, pour eſtre vn impie & libertin en vos paroles; ce que vous teſmoignez en toutes les tables delicates de la Cour, que vous auez touſiours fort recherché. Vous auez eſté vn pillier de celle du Preſident le Coigneux, contre lequel vous faites reimprimer mille ordures, pour le recompenſer de la bonne chere qu'il vous a fait, & de la belle femme qu'il vous adonné. Vous auez compoſé des proſes à l'ancienne mode de l'Egliſe de Paris, & les auez remplies de blaſphemes: quand vous n'auriez point commis d'autre crime, que d'auoir flatté, animé & defendu celuy qui eſt la cauſe de la ruine de vingt mille Egliſes, & qui auroit aboli l'exercice public de la Religion en Europe, ſi ſes deſſeins euſſent reüſſi, vous meritez d'eſtre brulé. Sortons de ces horreurs, & diſons, que ie n'ay iamais veu Commis de Secretaire d'Eſtat ou de Financier qui ſçache mieux que vous augmenter le cayer de fraix, ny Aduocat qui face plus de roles dãs ſes eſcritures. Vous eſtes allé ramaſſer vne vingtaine de petits liurets ou feüilles volantes, que les Allemans nous enuoyerẽt en Latin l'an 1625. & 1626. vous eſcrimez contre des perſonnes mortes, & contre leurs liurets qui ne ſe trouuent plus. Ce que vous faites, eſt pour paroiſtre bien zelé, pour enfler voſtre Preface, & pour dire, qu'il n'y a pas vn ennemi de la belle reputation du Cardinal, que vous n'ayez defait à plate couſture,

Pag 62.

Vous luy dites, que perſonne ne l'a fait deuant vous ; encore que le Theologien ſans paſſion & l'Autheur du Catholique d'Eſtat y euſſent trauaillé, ſans imprimer en groſſe lettre les blaſphemes, que vous publiez en François, afin que le peuple les voye, donne ſon iugement là deſſus: lequel ſera ſans doute, qu'au commencement du credit de Mr. le Card. pluſieurs perſonnes prophetiſerent ce que nous auons veu du depuis: mais leurs predictions ont eſté celles de Caſſandre, qui n'eſtoient point entenduës qu'apres leur accompliſſement.

Iugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

Vous concluez voſtre ouurage par des loüanges les plus puantes que puiſſe inuenter vn paraſite, lors qu'il eſt contraint de faire ſeruir ſon eſprit à ſon ventre : vous en auiez mis beaucoup dans tout le corps de voſtre diſcours, mais vous auiez conſerué les plus impudentes pour la concluſion, afin qu'elles laiſſent en belle humeur celuy que vous flattez. Vous luy attribuez la gloire de tout ce qui a eſté fait par la puiſsãce & generoſité du Roy: vous faites terraſſer au Cardinal tous ſes ennemis, & mettez ſous ſes pieds les quatre grandes nations de l'Europe. Vous l'appellez *homme extraordinaire*, & vous auez rencontré : car iamais perſonne n'a fait des choſes ſi extraordinaires ; c'eſt à dire, hors de toute ſorte d'ordre & de raiſon.

Pag. 77. 78. 79.

Pag. 101. 102. 103. &c.

Ie ne veux pas eſtre ſi long & ſi ennuyant comme vous : ie n'ay pas tant de temps ny de papier à perdre: ceux que ie ſers, ne ſe ſoucient pas que ie leur apporte vn gros liure. La ligne droite eſt la plus courte de toutes les lignes, & le diſcours de Verité le plus court de tous les diſcours : ie finis le mien par vn remerciment que ie vous dois des bons offices, que vous nous rendez auprés de Monſieur le Cardinal. Pour vous faire voir que i'eſcris ſerieuſement, ie vous diray, qu'il n'y a que deux moyens pour ruiner vne puiſſance tyrannique; celuy de la force, & celuy de la flatterie. Nous ne voulons pas employer le premier, & vous nous preſtez le ſecond. Le Cardinal a trois ou quatre ſortes de gardes contre la violence particuliere, il a trente places fortes auec quinze ou ſeize mille hommes contre la publique, & meſmes contre la iuſtice du Roy. Il n'eſt pas aiſé de le ruiner par la puiſſance; & il eſt certain qu'il perira par ſa folie: c'eſt à quoy vous trauaillez plus ardemmẽt qu'homme que ie cognoiſſe, lors que vous le batez en ruine auec la flatterie, qui produit quatre grands effects pour nous. Le premier eſt, que non ſeulement vous le rendez obſtiné dans le mal qui le perdra; mais vous l'eſchaufez, c'eſt à dire,

Pag. 111.

Iugement sur la Preface & diuerſes pieces.

vous le faites aller plus viſte à ſa fin. Lors qu'il fait des choſes pour leſquelles il ne craint point d'eſtre blaſmé, & eſpere d'eſtre eſtimé, il paſſe de l'orgueil à la preſomption, & de la preſomption à l'arrogance, qui prouoque l'ire de Dieu, & auance ſa punition. En ſecond lieu, vous le rendez odieux au Roy, qui a vn eſprit excellent & aſſez defiant. Vous croyez que vous auez fermé toutes les portes à la Verité; mais celles des yeux clair-voyans de ce grand Prince demeurent touſiours ouuertes, pour voir que vous lui dérobez ſa gloire, & que vous la donnez ou vendez à ſon Conſeiller. En troiſieſme lieu, vous attirez ſur le Cardinal la haine & l'enuie de toute la terre: celle-là en blaſmant tous les Princes & grands pour le ſoüer tout ſeul; celle-cy en rauiſſant à beaucoup de gens de bien l'honneur des bonnes actions qu'ils ont fait pour le ſeruice du Roy. En quatrieſme lieu, vous trahiſſez le Cardinal en ce que dans vos panegyriques vous meſlez des calomnies contre la Royne Mere du Roy, & contre tous ceux qui ſe ſont oppoſez au credit de ſon Eminence: par ce moyen vous nous obligez à obeyr à Dieu, qui veut que chacun defende ſa reputation, & que le bon ſeruiteur ſe rende teſmoin de l'innocence de ſon Maiſtre. Si elle ne ſe peut ſouſtenir ſans faire voir la malice de ceux qui l'accuſent, la conſcience veut qu'on la deſcouure; & la parole de Dieu ordonne, qu'on reprene en public celuy qui peche publiquement. Nous appellons toute la terre pour iuger, ſi nous auons tort de nous defendre; & ſi vous auez raiſon de meſurer les choſes de ce monde pluſtoſt par la puiſſance du Cardinal, & par l'opinion du vulgaire, que par la Naiſſance, le Mariage & autres qualitez de la Royne, ſur tout par les loix, qui ne ſouffrent pas que les forts deshonnorent les foibles, pour leſquels la Iuſtice eſt eſtablie dans le monde. Deux choſes vous ont touſiours trompé: vous auez donné à la prudence du Cardinal les bons ſuccez de la fortune, encore qu'elle fauoriſe plus ſouuent les temeraires que les ſages, & ſe mette pluſtoſt du coſté des meſchans que des gens de bien. Les crimes impetueux ſe font admirer au commencement; la retenuë de la prudence n'eſt recogneuë qu'à la fin. Les inuentions, les reſolutions & diſpoſitions des conſeils ſont en noſtre puiſſance; les euenemens dependent pour l'ordinaire du rencontre. La ſeconde illuſion de voſtre imagination bleſſee, eſt, que vous regardez comme des monſtres les blaſmes qu'on donne à vne perſonne que vous ne voyez

iamais.

iamais que dans les proſperitez : au contraire vous croyez, que de meſpriſer & iniurier ceux qui ſont dans l'affliction, ſoit vne choſe bien naturelle. Il eſt vray, que le ſage n'aigrira iamais de gayeté de cœur celuy qui luy peut faire du mal; mais le genereux deſmentira celuy qui le diffame. La ciuilité enſeigne d'employer ſa defenſe auec reſpect enuers ceux auſquels on le doit; mais on n'eſt point obligé de le garder auec tant de rigueur, lors qu'on reſpond pour ſon Superieur à vn inferieur. C'eſt auſsi en vous vne laſcheté plus que barbare, d'iniurier ceux que vous auez rendus miſerables; & l'ingratitude eſt à ſon dernier poinct, lors qu'on veut accabler de calomnies ceux qui ont comblé de bien-faits. Nous vous prions de n'enuoyer plus des meſdiſances à la Royne Mere du Roy & à ſes bons ſeruiteurs; & ie vous promets que vous n'aurez plus de repartie. Si vous continuez, nous repliquerons touſjours aux deſpens de la reputation de celuy qui vous employe; & obeïrons à Dieu, qui veut, que ſi vne beſte furieuſe bleſſe quelqu'vn, apres l'aduis qu'on en a donné à ſon maiſtre, on s'adreſſe à luy pour luy faire payer le dommage. Loüés Monſieur le Cardinal ſans nous offenſer: nous voudrions par charité, que vous luy euſsiez perſuadé qu'il eſt heureux, que vos chanſons euſſent enchanté les maux de ſon corps & de ſon eſprit, pourueu que Dieu l'euſt conuerti. Cela ne pourroit eſtre ſans faire ſentir à toute la Chreſtienté, & à nous particulierement, les effects de ce changement : s'il arriue, nous loüerons ſa penitence auec plus d'induſtrie, que vous n'apportez de fineſſe pour deguiſer & flatter ſon peché. Ie vous prie de l'aduertir, que s'il veut eſcouter la Verité en particulier, il ne l'entendra plus publiquement; & s'il peut rencontrer vn bon ami qui luy parle à l'oreille, ceux qu'il tient pour ſes ennemis, ne crieront pas contre luy. Ie deſire auſsi qu'il ſçache, que la plus grande de mes paſsions eſt, qu'il m'oblige par ſes bonnes actions non ſeulement à me taire, mais à l'eſtimer: ie le feray, lors que ma conſcience me le pourra permettre.

Jugement ſur la Preface & diuerſes pieces.

FIN.

ADVIS DE CE QVI s'eſt paſſé ſur le ſuject d'vne lettre preſentee au Roy tres-Chreſtien de la part de la Royne mere de ſa Majeſté.

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujeſt d'vne lettre preſentee au Roy.

LA Royne Mere du Roy, en ſon heureuſe Regence, auoit par vn double Mariage eſtabli vne bonne vnion entre les deux Couronnes. S. M. a maintenu ceſte intelligence par ſes ſages conſeils, lors qu'elle a eſté auprés du Roy ſon Fils, & a deſtourné prudemment tout ce qui eſtoit capable d'alterer le repos de la Chreſtienté. La Royne, comme bonne Mere, deteſtoit les guerres qui pouuoient mettre en quelque danger la perſonne du Roy; & comme fidele Conſeillere elle apprehendoit la deſolation de la France, & les euenemens des armes, qui ſont touſiours incertains. Ceux qui penſoient tirer quelque profit des confuſions, ou quelque vanité d'auoir ruiné ou affoibli les voiſins, ont recognu, qu'il n'y auoit rien ſi contraire à leurs deſſeins pernicieux, que l'amour d'vne Mere, qui vouloit conſeruer la paix entre ſes Enfans, & trouuer ſon repos dans celuy de la France. Ils ont contraint, apres beaucoup de violences, ceſte grande Princeſſe de ſortir du Royaume; dans lequel il ne reſtoit perſonne qui puſt auec quelque authorité s'oppoſer à leurs conſeils & entrepriſes. Nous auons veu, que depuis ceſte ſortie ils ont ſous le nõ & par les armes & Finances du Roy attaqué l'Empire, deſpoüillé le Duc de Lorraine, ietté vne armee dans les Pays-bas. Enfin ils ont declaré la guerre au Roy Catholique, lors que les affaires d'Allemagne obligeoient vn conſeil qui euſt eſté ſage & fidele, à chercher pluſtoſt des moyens de paix, qu'à eſmouuoir des nouuelles guerres. Ils deuoient ſur tout euiter de rompre ouuertement auec vn puiſſant Prince, qui a ſes

Estats qui enuironnent la France, & desquels elle tire par le commerce la plus grande partie de ses Finances.

Aduis de ce qui s'estt passé sur le sujet d'vne lettre presentee au Roy.

La Royne ayant esté contrainte l'esté passé de se retirer en lieu de seureté deuant les armes de son Fils, a tousiours creu, que ce scandale auoit esté couuert ou deguisé au Roy, aussi bien que la longue maladie, que ce changement & les desplaisirs ont causé à ceste bonne Princesse. Elle n'a songé qu'à esteindre le feu qu'on allumoit dans la France, & à faire tous ses efforts pour tesmoigner au Roy son bon naturel, & au Royaume son ancienne affection.

S. M. estoit priuee du moyen de faire cognoistre au Roy son Fils les dangers dans lesquels on iettoit sa personne, sa reputation & son peuple, en commençant vne guerre qui n'estoit point d'Estat, mais de passion. L'apprehension que le Cardinal de Richelieu a de la tendresse du Roy, & des conseils fideles de la Royne, auoit fermé la porte non seulement aux bons aduis de S. M. mais à toute sorte de complimens de l'amour maternel. L'affection naturelle, qui ne peut estre grande sans estre industrieuse, recherchoit toute sorte de moyens, pour faire cognoistre au Roy qu'elle n'estoit point diminuee, ny par l'esloignement de cinq annees, ny par toutes les affaires passees, que la Royne n'attribuë qu'au mauuais conseil du Cardinal de Richelieu. Elle s'aduisa, que dans les occasions qui se presentoient, il n'y auoit point d'expediant que de s'addresser à Sa Saincteté, pour faire voir au Roy la sincerité des intentions d'vne bonne Mere, & luy offrir les assistances qu'elle luy pouuoit donner.

La Royne estoit informee, que le saint Pere vouloit interposer son authorité pour restablir la paix en la Chrestienté, par la reconciliation de deux puissans Roys, & Beaufreres. S. M. croyoit que les qualitez de Mere & de Bellemere la deuoient porter à s'offrir au Lieutenant de IESVS CHRIST Prince de paix, & à contribuer tout son pouuoir pour la procurer à ses Enfans. Elle escriuit au saint Pere, & le pria de tenir la main à ce bon œuure digne de luy: S. M. fit aussi offre de son entremise, pour seconder les desirs dignes du Pere commun des Chrestiens.

La lettre de la Royne ne faisoit mention d'autre chose, & ne touchoit ny prés ny loing le Cardinal de Richelieu: la prudence de S. M. auoit iugé, qu'il ne failloit point irriter celuy qui estoit capable, par les despits qui luy sont assez ordinaires,

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet d'vne lettre preſentee au Roy.

de porter les choſes aux extremitez. La Royne ne ſe plaignoit point des mauuais traitemens qu'elle auoit receu : ſa patience, qui pouuoit eſtre laſſee apres vn rude exercice de ſix annees, ne s'addreſſoit point à ſa Saincteté, pour luy demander iuſtice contre vn Cardinal; ny pour le prier de s'employer enuers vn Fils, afin qu'il entendit les plaintes de ſa Mere, luy donna la liberté de le voir, luy rendit ſon bien, & fiſt reparer les iniures qui eſtoient faites à ſa Naiſſance. Les propoſitions que la Royne faiſoit, n'eſtoient que pour la paix vniuerſelle, ſans toucher à ſes intereſts particuliers, & & ſans teſmoigner aucune paſſion contre l'autheur de ſes deſplaiſirs; au contraire, dans la lettre que S. M. eſcriuoit à Monſieur Mazarini, Nonce extraordinaire de Sa Sainteté en France, elle vſoit de ces termes: *Qu'elle croyoit, que les principaux Miniſtres du Roy luy conſeilleroient les choſes iuſtes pour venir à vne bonne paix.* Les moyens que la Royne prenoit pour l'acheminer, pour faire cognoiſtre ſon bon zele à la Chreſtienté, ſon amour au Roy, & ſon affection à la France, eſtoient les ſeuls, que la rigueur des defenſes que le Cardinal auoit fait faire à S. M. & la rupture entre les Couronnes, luy permettoient de choiſir, à ſçauoir d'eſcrire au ſaint Pere, & de le ſupplier, de commander à Monſieur Mazarini de donner ſa lettre au Roy: dans laquelle la Royne ſa Mere luy repreſentoit les malheurs qu'vne longue guerre pouuoit produire, & luy offroit ſes ſoings, pour moyenner vne paix qu'elle luy conſeilloit.

Le Cardinal auoit fait defendre à la Royne par la bouche du Roy de luy enuoyer perſonne de ſa part.

Afin que chacun puiſſe iuger des intentions de la Royne, & de recognoiſtre combien ſes ſentimens eſtoient eſloignez de ceux que le Cardinal de Richelieu a donné au Roy, nous auons voulu publier à la fin de ce Diſcours les lettres de la Royne, les Brefs que Sa Saincteté luy a eſcrit, & la reſponſe de Monſieur Mazarini, qui contient celle du Roy.

Le Cardinal de Richelieu, ayant eu communication de la lettre de la Royne par la copie qui auoit eſté enuoyee à Monſieur Mazarini, luy donna des interpretations telles, que ſa paſſion & ſon mauuais deſſein de ruiner la France luy pouuoient ſuggerer. Ayant eu le loiſir de preuenir le Roy, ſon artifice fut ſi puiſſant, que S. M. au lieu d'eſcrire à la Royne ſa Mere, pour la remercier de ſa bonne volonté & conſeils ſalutaires, ſe reſolut de reſpondre auec quelque emotion à Monſieur Mazarini, *Que les termes de la lettre de la Royne eſtoient plus propres pour vn Manifeſte contre la France, que pour*

perſuader la paix: qu'auec ces apparences elle tendoit à deſcrier le gouuernement preſent, à condamner ſes reſolutions, & à alienер les cœurs de ſes ſuiets: mais que par deſſus toutes ces choſes, il luy deſplaiſoit d'auoir recogneu dans la lettre, que la Royne Mere n'auoit plus d'affection pour luy ny pour ſa Couronne; & que ce qui le confirmoit en cette creance, eſtoit la commiſſion que la Royne auoit donné depuis peu à vn nommé le Clozel, pour diſpoſer le Duc de Rohan à prendre parti contre ſon ſeruice. Le premier chef de cette reſponſe fait voir clairement, ou que le Cardinal de Richelieu auoit empeſché que le Roy ne ietta les yeux ſur la lettre de la Royne, de laquelle S.M. auroit fait vn iugement tout autre s'il l'auoit leuë; ou il faut dire, que le Cardinal l'auoit finiſtrement interpretee.

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſuiet d'vne lettre preſentee au Roy.

Il eſt impoſſible, qu'vne lettre, de laquelle il n'y auoit point de copies que celles qui auoient eſté enuoyees à Sa Saincteté, & à Monſieur Mazarini, ſoit vn Manifeſte. C'eſt auſſi faire vn grand tort au bon iugement du S. Pere, qui auoit veu & approuué la lettre de la Royne, de dire qu'elle tendoit à troubler la France. Il faut auoir cette bonne opinion de la prudence de Monſieur Mazarini, que deuant que de la preſenter, il euſt remonſtré au S. Pere qu'elle eſtoit mal conceuë, ou meritoit d'eſtre corrigee en certains mots ou articles. Perſonne n'y pouuoit trouuer à redire, que celuy qui craint toutes les veritez, & principalement celles qui viennent de la part de la Royne. S'il ne veut pas qu'on repreſente les dangers de la guerre, il faut qu'il change ſa nature, qui eſt d'eſtre incertaine: s'il n'approuue pas qu'on parle du pauure peuple, il doit corriger les Edicts & Declarations des Roys tres-Chreſtiens, qui vſent touſiours de ces mots: s'il reiette les conſeils du feu Roy qui ſont propoſez par la Royne, il condamne les ſentimens de ce grand Prince, comme il fait ceux de ſa Vefue. En fin, nous le ſommons de oſter ces termes, qu'il veut faire paſſer dans l'eſprit du Roy *pour des Manifeſtes, qui tendent à émouuoir les peuples.* Tous les ſages, auſquels nous ſommes contraints de communiquer la lettre de la Royne, iugeront ſi elle eſt capable de porter les François à vne reuolte, ſi elle bleſſe l'honneur du Roy, & ſi elle condamne la conduite de ſes Miniſtres.

Le Roy dit auſſi à Monſieur Mazarini, *qu'il reſpectoit la Royne ſa Mere, mais qu'il eſtoit plus obligé à ſon Eſtat.* C'eſt vne maxime que le Cardinal de Richelieu a mis bien auant dans l'eſprit de S. M. mais elle preſuppoſe ce qui n'eſt pas; à ſçauoir que la

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet d'vne lettre preſentee au Roy.

Royne a entrepris quelque choſe contre l'Eſtat de France, dequoy elle n'eſt point accuſee, tant s'en faut qu'elle en ſoit conuaincuë. Dans la declaration que le Cardinal dreſſa apres la detention de la Royne, on ne la publie coulpable que de ce grand crime, *de n'auoir point eſté en bonne intelligence auec le Cardinal de Richelieu.* Depuis ce temps là nous l'auons preſſé aſſez ſouuent de dire hardiment, quel peché auoit cõmis la Royne contre l'Eſtat, ſans que nous l'ayons pû obliger à le declarer, ny en Iuſtice ny dans tous ſes libelles diffamatoires, ny meſme dans l'Hiſtoire de France faite par Scipion Dupleix, qui l'a dreſſee ſur les memoires du Cardinal, & n'a rien oublié de tout ce qui pouuoit donner mauuaiſe impreſſion des intentions de la Royne. Tous les ſages iugeront, que ce diſcours qu'on a rendu ſi commun, *que le Roy eſt plus obligé à ſon Eſtat qu'à la Royne ſa Mere*, eſt fondé ſur vn fait qui n'eſt point: mais quād ce qui n'eſt pas ſeroit, nous demanderions volontiers au Cardinal de Richelieu, & à ſes flatteurs qui couurent ſon ingratitude par cette maxime d'Eſtat, à quoy peut ſeruir à la France, qu'on oſte ſes biens à la Royne, qu'on l'empriſonne, qu'on luy deſnie les alimens que le Roy luy doit, qu'on eſcriue contre elle des calomnies, qu'on ne veüille point ſçauoir des nouuelles de ſa ſanté, ny luy donner la conſolation qu'elle en puiſſe apprendre de celle du Roy; qu'elle n'aye point de Reſidēt à Rome pour deux affaires de pieté; qu'on face des vains efforts pour empeſcher que la Royne d'Angleterre n'aſsiſte ſa Mere, & qu'on la traite & les ſiens auec tant de rigueur, que toute la Chreſtienté en eſt ſcandalizee. Ne ſemble il pas, que ſi on auoit quelque defiance que les conſeils de la Royne ne fuſſent point vtiles à l'Eſtat, qu'elle a conſeruć & rendu au Roy non ſeulement entier, mais floriſſant, il ſuffiroit de n'eſcouter pas ſes aduis, ſans porter les choſes aux extrémitez qui ſont horreur à la nature?

Pour ce qui regarde le Clozel qu'on a fait paſſer dans l'eſprit du Roy pour Agent de la Royne auprés du Duc de Rohā, c'eſt vne impoſture inuentee par l'ennemy iuré de S. M. La veritable hiſtoire eſt, que le Clozel eſtant preſſé par la neceſſité, ſe reſolut de ſuiure le Duc d'Elbeuf, qui ſe retiroit auprés du Duc de Lorraine, pour chercher quelque employ digne de ſa naiſſance & de ſon courage, & enſemble vn remede à l'incommodité, dans laquelle on l'auoit ietté par la confiſcation de ſes biens; & qui ne pouuoit eſtre ſoulagee ſelon ſa condi-

tion par la bonne volonté de la Royne. Le Clozel suiuit ce Prince iusques au Camp du Duc de Lorraine, où il ne trouua point ce qu'il desiroit, & croyoit meriter; ce qui le fit resoudre d'accompagner le President Coste, qui s'en alloit en Espagne par l'Italie. Estans arriuez à Milan, le Clozel, qui dans ces derniers mouuemens du Languedoc auoit acquis beaucoup d'habitude auec le Duc de Rohan, eut quelque desir de le voir, & luy enuoya demãder permission & seureté; ce qu'il obtint aussi facilement, comme de son naturel il estoit trop facile à se confier: estant arriué au lieu que le Duc luy auoit marqué, il fut arresté par ses ordres, & ne fut trouué chargé ny de lettres, ny d'instructions & memoires, ny d'aucun pouuoir & creance par escrit, estant chose veritable, qu'il n'en auoit pas mesme de parole. De là on peut iuger s'il y a apparence, que vn homme qui ne manquoit pas d'esprit, & auoit traité autrefois beaucoup d'affaires pour le Duc de Rohan, & pour le party qu'il auoit formé en Languedoc, soit allé trouuer vn General d'armee par l'ordre de la Royne, sans auoir demandé quelque marque d'adueu: si on l'auoit trouuee sur luy, il seroit aisé au Cardinal de la produire; & la haine qu'il a conceu contre la Royne n'auroit pas manqué de la faire voir, non seulement au Roy, mais au public. Il faut croire aussi, que si de la deposition du Clozel on eust pû tirer quelque chose cõtre la Royne, le Cardinal l'auroit fait conduire à Paris, afin que cette piece fust iouëe en presence du Roy, & sur le plus grand theatre de la Frãce. C'est vn témoignage, que la Royne ny ceux qui se meslent de ses affaires n'ont point eu de part en celles du Clozel, puis qu'on l'a estranglé sans bruit dans la Valteline, & qu'il a esté condamné par vn Commissaire, grãd confident du Cardinal de Richelieu: il l'a enuoyé de Paris en poste pour ce seul suiet, & l'a fait executer ce pauure malheureux comme espion, non comme negotiant contre le seruice du Roy. Quelle apparẽce y a il aussi, que le Clozel faisant profession d'estre Huguenot fort zelé, eust voulu desbaucher celuy qui assistoit si puissamment ceux de sa creance? Il est beaucoup plus probable, qu'il auoit recours à luy, pour obtenir par son moyen quelque accommodement, & la liberté de retourner en France. Tout ce qu'on peut dire de cette mort, est, que le Duc de Rohan n'y a pas acquis beaucoup d'honneur; & qu'il est probable, que le Clozel y a gaigné le Ciel par sa conuersion à la Religion Catholique.

Aduis de ce qui s'est passé sur le suiet d'vne lettre presentee au Roy.

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſuiet d'vne lettre preſentee au Roy.

Le Cardinal de Richelieu rendoit ſur ce rencontre mille mauuais offices à la Royne, lors que la cholere de ſon Eminence fuſt eſchauffee par les offres que S. M. faiſoit de s'employer pour la paix: de laquelle il hayt autant le nom comme il craint les effects, encore qu'il face ſemblant de la deſirer. Il n'eſtoit pas en ſon pouuoir de retenir ſa paſſion; il la fit eſclatter en vne affaire, qu'il eſt expedient de raconter vn peu au long, pour faire voir l'aueuglement de celuy qui l'a entrepriſe.

Si la Royne ne deſiroit la conuerſion du Cardinal de Richelieu pluſtoſt que la continuation de ſon peché, elle auroit grand ſuiet de ſe reſioüir, de ce qu'il a fait paroiſtre ſon animoſité contre ſa Bien-factrice ſur le plus haut theatre de la Chreſtienté; & a voulu rendre teſmoin de ſon inſolence noſtre ſainct Pere, qui en doit eſtre le Iuge.

Sa Sainteté ſçait, que la Royne ne luy a point fait de plaintes pour les maux que le Cardinal de Richelieu luy a faits, ny pour ceux qu'il luy fait ſouffrir tous les iours. Elle auoit deſiré, que le Sieur Abbé Fabroni euſt auprés de ſa Sainteté la qualité de ſon Reſident, qui auoit charge d'offrir au ſaint Pere tout ce qui pouuoit dependre de S. M. pour moyenner vne bonne Paix à la Chreſtienté, & ſur tout au Royaume de France. La Royne faiſoit auſsi pourſuiure la Beatification de la Venerable Mere Anne de S. Barthelemy Carmeline, aux prieres de laquelle S. M. croit auoir l'obligation du recouurement de ſa ſanté.

Le Cardinal de Richelieu n'a peu ſouffrir que Sa Saincteté aye receu le Reſident de la Royne, auec les honneurs que ſa Prudence & Iuſtice ont creu eſtre deüs à vne ſi grande Princeſſe, ny que ſes offres, pour la Paix, ayent eſté agreables: il a fait dire au ſaint Pere par l'Ambaſſadeur de France, que le Roy trouuoit mauuais que Sa Saincteté euſt receu vn Reſident de la Royne, & euſt commandé qu'on luy fiſt les honneurs qu'il receuoit du ſacré College, & de toute la Cour de Rome: il adiouſta vne proteſtation, qu'il ne le pouuoit recognoiſtre en ceſte qualité, ayant defenſe de luy rendre aucun reſpect, & commandement de dire à Sa Saincteté, que ſi la Royne auoit quelque choſe à traiter en ſa Cour, elle ſe deuoit adreſſer aux Miniſtres du Roy ſon Fils, & ſur tout au Cardinal de Lyon. Nous ne croirons iamais, que cét ordre, non ſeulement iniuſte, mais ridicule, aye eſté communiqué

au

au Roy ; qui a teſmoigné meſmes dans les afflictions de la Royne ſa Mere, d'eſtre bien aiſe qu'on luy rendit au Pays bas les honneurs qui luy ſont deüs, & auſquels ſon bon naturel l'oblige de prendre part.

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſuiet d'vne lettre preſentee au Roy.

Tout ce qui eſt arriué en cét affaire, eſt vn effect de la paſſion du Cardinal de Richelieu ; laquelle a eſtouffé ſa conſcience, a aueuglé ſon iugement, & a meſpriſé ſa reputation.

Il n'eſt pas ſi ignorant, qu'il ne ſçache non ſeulement par ſa raiſon, mais par beaucoup d'exemples, que pluſieurs Femmes & Vefues des Princes ne peuuent auoir eu recours à la protection & iuſtice du ſaint Siege, ou contre leurs Maris, ou contre leurs Enfans, ſans auoir à Rome des Reſidens ; dequoy nous pourrions alleguer cent exemples.

Si le Reſident de la Royne n'eſt point auprés du ſainct Pere, pour ſe plaindre des iniures qu'on fait à S.M. & pourſuiure les reparations, c'eſt vn teſmoignage de ſa vertu : s'il y eſt pour des ſuiets qui doiuent eſtre agreables au Roy, & profitables à la France, on doit loüer ſon deſſein, au lieu de la vouloir priuer de ſes droits.

La Royne eſt Princeſſe de Naiſſance, & Fille de Souuerain : elle eſt Royne par ſon Mariage, & quant & quant Princeſſe Souueraine : elle a eſté couronnee, & oincte, ce qui confirme tous les droits de Souueraineté. La Naiſſance du Roy eſt à la verité la principale benediction de ſon Mariage, mais elle ne fait point ſa Mere Royne ; au cõtraire, c'eſt elle qui le fait Roy. On pourroit dire, que ce bon-heur d'auoir porté le Roy luy ſeroit preiudiciable, s'il luy faiſoit perdre ce que ſa Naiſſance, ſon Mariage, & ſon Couronnement luy ont acquis. La qualité de ſuiette que le Cardinal fait valloir auec tant de bruit, ne peut rien dire en tout cas, ſi ce n'eſt que les Roynes tant qu'elles demeurent en France, ſont obligees d'obeyr aux loix de l'Eſtat : les Roys les doiuent auſſi garder, ſur tout les fondamentales, ſans que cela preiudicie à leur Souueraineté. Mais quand les ſubiections des Roynes ſeroient telles que le Cardinal de Richelieu veut perſuader, pour les faire dépẽdre de ſon authorité, ſeroit il bien ſi iniuſte, de vouloir aſſuiettir la Royne à ſes loix lors qu'elle eſt hors de France, n'ayant rien emporté du Royaume que S.M. & ſes droits naturels, qui la ſuiuent dans les afflictions comme dans la proſperité ? Le Cardinal de Richelieu l'a empriſonnee, l'a calõniee, l'a obligee de chercher la protection & aſsiſtance du Roy Catholi-

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet d'vne lettre preſentee au Roy.

que ſon Beaufils, luy a oſté les biens qu'elle auoit apporté en France, ceux que les conuentions de ſon Mariage luy ont acquis, & l'entretien que le Roy luy doit: tout cela s'eſt fait non ſeulement contre les Loix de France, mais contre celles des Gens, & meſmes de la Nature; & ſon Eminence veut que la Royne garde en Flandres les ordonnances de la France, dans laquelle il fait toutes choſes en ce qui regarde S. M. contre les Loix du Royaume, & de toute la terre.

Si l'iniuſtice du Cardinal de Richelieu ſe fait voir en cét article, ſa folie paroiſt en ce qu'il offre les Miniſtres du Roy, pour traiter les choſes que la Royne deſirera de Sa Saincteté. Comment ſe peut accorder cét offre auec la defenſe que la Royne a eu d'enuoyer & d'eſcrire au Roy, & de tenir aucune correſpondãce en France, où ſes ſeruiteurs ſont empriſonnez, quand ils viennent pour ſçauoir des nouuelles de la ſanté du Roy? en quelle façon veut le Cardinal, apres la rupture entre les Couronnes, que la Royne, ſans ſe rendre ſuſpecte, face entendre ce qu'elle deſire des Miniſtres du Roy ſon Fils qui ſont auprés de Sa Saincteté? Comment peut elle attendre vne fidelle ſollicitation de la part de ces Miniſtres, & auoir intelligence auec eux, ſans prendre la voye du Cardinal, duquel ils reçoiuent les inſpirations; ayant eſté tout fraichement ſi mal traitee, que durãt deux mois de maladie elle n'a pas receu vn teſmoignage de deſplaiſir de ſon mal, qui a eſté caché au Roy, encore que le Cardinal aye ſçeu tres-particulierement tout ce qui s'eſt paſſé? Il ſemble que les affaires de la Royne eſtant en l'eſtat auquel le Cardinal de Richelieu les a reduites, le Roy Catholique auroit plus de ſuiet d'offrir à la Royne ſon Ambaſſadeur auprés de Sa Saincteté.

Le Card. de Richelieu ſe mocque de la Royne, en luy faiſant preſenter le Card. de Lyon ſon frere: qui n'eſt enuoyé à Rome que pour taſcher de renuerſer le Mariage de Monſieur, & mettre la confuſion dans la ſucceſsion du Royaume de Frãce; que ſon Eminence veut faire perdre aux Enfans de la Royne. Mais comment pourroit Monſ. le Card. de Lyon pourſuiure la paix que la Royne deſire contre les intentions du Card. de Richelieu ſon frere, qui ne veut regner que par les deſordres, & s'enterrer dans les ruines de la Frãce? auec quel zele ſolliciteroit le meſme Card. de Lyon la Beatification de celle qui a obtenu de Dieu la ſanté de la Royne contre les deſirs du Card. de Richelieu, qui eſt la cauſe de toutes les maladies de S. M. qui ſou-

haite ſa mort, & taſche de l'auancer tant qu'il peut par les deſplaiſirs qu'il luy donne? Il ne veut pas que l'Ambaſſadeur du Roy rende au Reſident de la Royne ſa Mere les reſpects que les Ambaſſadeurs des autres Princes luy rendent: cela eſt bien eſloigné de leur monſtrer l'exemple, & de remercier Sa Sainteté du reglement qu'elle a fait; & le ſacré College, de ce qu'il l'a approuué, & ſuiui. Mais ſi le Cardinal de Richelieu veut, contre les intentions du Roy, que les Miniſtres de S. M. meſpriſent ceux de ſa Mere, la Royne a commandé aux ſiens de reſpecter ceux du Roy.

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſuiet d'vne lettre preſentee au Roy.

Toute la terre verra ce mauuais & ce bon exemple dans la Ville capitale de l'Egliſe de Dieu: la Chreſtienté iugera iuſques où va la paſsion du Cardinal de Richelieu contre celle qui l'a fait ce qu'il eſt; & auec quelle impudence il voudroit preſcrire au Souuerain Pontife des loix pour ſa conduite, & blaſmer les diſpoſitions de ſa prudence & iuſtice.

L'inſolence de cét attentat a obligé la Royne d'eſcrire à Sa Sainteté vne lettre, par laquelle S. M. fait voir, que la pourſuite faite contre ſon Reſident, eſtoit vn effect de la paſsion du Cardinal de Richelieu; qui a taſché en ceſte occaſion, & en beaucoup d'autres, de deshonnorer la Naiſſance du Roy. Si la trop grande patience de la Royne diſsimuloit ceſte iniure, S. M. manqueroit non ſeulement à ſa dignité, mais à celle de ſes Enfans, & ſur tout à celle du Roy; la reputation duquel a eſté en ce rencontre auſsi mal meſnagee par le Cardinal de Richelieu, comme en beaucoup d'autres affaires, où il l'a engagee mal à propos. La Royne veut qu'il ſçache, que tous ces artifices & violences ne produiront iamais l'effect qu'il ſe propoſe; qui eſt, en donnant à S. M. quelque deſgouſt par les mauuaiſes interpretations de ſes ſaintes intentions, de la deſtourner de propoſer & procurer la paix generale. Perſonne ne peut auoir ſes ſoings pour ſuſpects que le Cardinal de Richelieu, qui eſt ennemi du repos d'autruy & du ſien: qui veut conſeruer & augmenter ſa fortune dans les confuſions de la France: qui ne hazarde rien qui ſoit à luy, lors qu'il hazarde l'Eſtat: lors qu'il eſt prodigue du ſang des François qu'il croit eſtre ſes ennemis, & qu'il eſpuiſe le Royaume de Finances tirees de l'oppreſsion de toute ſorte de conditions, afin qu'il ne reſte rien en France de riche ny de puiſſant que luy. Il a pû faire ſouffrir à la Royne Mere du Roy les violences qui ont ſcandalizé toute la terre: il peut fermer tous les chemins par-

Aduis de ce qui s'eſt paſſé ſur le ſuject d'vne lettre preſentee au Roy.

leſquels le Roy receuroit les aduis d'vne bonne & ſage Mere: mais il n'empeſchera pas les prieres, propoſitions, & proteſtations que S. M. fera au ſaint Pere, & à tous les Princes Chreſtiens, pour la deſcharge de ſa conſcience & de ſon honneur. En fin la Royne veut faire voir, que les mauuais traitemens qu'elle a receu ſous l'authorité du Roy, n'ont point refroidi l'ardeur de ſon amour, & ne ſurmonteront iamais la force de ſon ſang.

LETTRE DE LA ROYNE A SA SAINTETE'.

TRES-SAINT PERE,

AYant donné compte à Voſtre Saincteté comme nous auions acquieſcé à tout ce que le Roy noſtre tres-honnoré Sieur & Fils auoit teſmoigné deſirer de nous, & des deuoirs auſquels nous nous eſtions miſe pour faire vne bonne reconciliation, pour taſcher par ce moyen à trouuer quelque remede aux malheurs qui trauaillent toute la Chreſtienté: Nous luy dirons maintenant, qu'au lieu du bon effet qu'on s'eſtoit promis de cette action, elle a produit le contraire; en ſorte que les voyes nous ſont fermees à enuoyer deuers luy, & meſmes à luy eſcrire. Ce procedé nous eſt d'autant plus ſenſible, qu'il nous oſte le moyen de luy faire cognoiſtre les dangers, qui ſont à craindre pour ſon Royaume, des guerres dont il eſt menacé au dedans & au dehors, & de l'vnion de la plus-part des Princes Chreſtiens intereſſez à ſon preiudice. Noſtre ſoing principal a touſiours eſté (dans l'authorité que nous auons euë en ce Royaume) de conſeruer la Paix entre les deux Couronnes, comme celle qui leur doit eſtre eſgalement deſirable, & en laquelle conſiſte en grande partie la conſerua-

tion de la Religion Catholique. C'eſt ce que le feu Roy noſtre tres-honoré Seigneur & Eſpoux, de glorieuſe memoire, nous auoit touſiours recommandé tres-expreſſément; & à quoy ne doutant point que Voſtre Sainteté n'apporte tout ce qui eſt de ſon pouuoir, Nous ſommes neantmoins obligee par le reſpect que nous deuons aux bons aduis de ce ſage Prince, & par l'amour que nous portons au Roy noſtre tres-honoré Sieur & Fils, & par les intereſts que nous auons en tant de ſortes au repos & à la Paix publique, de ramenteuoir à Voſtre Saincteté les moyens qu'elle a d'y contribuer par la bonté & la pieté du Roy noſtre tres-honoré Sieur & Fils. Il a tellement la crainte de Dieu deuant les yeux, que Voſtre Sainteté peut eſtre certaine qu'il ſe portera entierement à tout ce qui luy ſera repreſenté de ſa part, eſtre du deuoir de ſa conſcience, & neceſſaire pour le bien de la Religion Catholique; pourueu que les principaux Miniſtres, ſur leſquels il ſe repoſe de la conduite de ſes affaires, ſecondent ſes bonnes intentions. Eſperant donc que Voſtre Saincteté y donnera l'ordre qui eſt attendu de ſa ſinguliere prudence, & de ſon affection pour vn bien ſi important à toute la ſaincte Egliſe; nous continuerons à prier Voſtre Sainteté (comme nous auons deſia fait) que ce qui nous regarde en particulier, ne ſoit mis en aucune conſideration, au prix du bien & de l'auantage de nos Enfans, comme auſſi de l'vnion & bonne intelligence qui doit eſtre entre les deux Couronnes: aſſeurant Voſtre Saincteté, que nonobſtant tout ce qui s'eſt paſſé, il ne tiendra iamais à nous que tous les differens ne ſoient compoſez à l'amiable, & ſpecialemẽt que la France ne ioüiſſe du repos & de la tranquilité; pourquoy nous faiſons à Voſtre Sainteté toute l'inſtance qui nous eſt poſſible. Pour la faire reüſſir plus efficacement, nous auons enuoyé vn Gentilhomme exprés vers l'Empereur noſtre Frere. Sa pieté nous fait eſperer qu'il ſe portera à toutes les choſes iuſtes & raiſonnables, & qu'il donnera moyen à tous les Princes d'y trouuer leur compte & leur ſatisfaction: ainſi que le dira de bouche à

Voſtre Sainteté le Sieur Abbé Fabroni noſtre Aumoſnier & noſtre Reſident auprés d'elle ; auquel nous prions Voſtre Sainteté de donner entiere creance , comme nous l'auons en luy: priant Dieu, TRES-SAINT PERE, *qu'il donne à Voſtre Sainteté longues & heureuſes annees pour le bien & regime de ſon Egliſe. Eſcrit à Anuers, ce 15. Iuillet, 1635.*

PREMIER BREF DE SA SAINTETE'

A LA ROYNE.

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHariſsima in Chriſto Filiâ noſtra , ſalutem. Pacem, quam humani generis hoſtis è fidelium regionibus eliminare contendit , tamquam virtutum comitem , & conſeruatricem Religionis , aſsiduo ſtudio firmare conati ſumus: etenim in ſummo Apoſtolatus apice publicę felicitati ſeruire in Domino gloriamur , ita vt filiorum diſcordiis paternæ charitatis viſcera dilanientur. Quocircà non ſolùm publicis ac priuatis precibus Diuinæ clementiæ thronum adiuimus, è cuius virtute Pax pendet ; ſed nullum per Nos , aut per Nuntios noſtros prætermittendum à Paſtorali ſollicitudine officium duximus , quod parere poſſet optatæ tranquillitatem concordiæ. Et licet exortis armorum motibus illam vndique labefactari contingat : non tamen animum ita deſpondemus , vt ſpem de meliori ſtatu deponamus ; ſed, quantum in Nobis eſt, ea omnia præſtare non deſiſtimus, quę ad obtinendam expetitam ſerenitatem conferre cenſemus. Quamobrem non parum auxit ſolatia ſollicitudinum noſtrarum Maieſtas tua, dum omne ſtudium intendere ſignificauit,

vt imminentia Christiani Catholici Orbis damna arceantur. Siquidem vota pietatis & prudentiæ tuæ, quibus in commune bonum præcipuâ voluntate duceris, magnam habitura auctoritatem confidimus. Perge charissima in Christo Filia; audiantur ex ore tuo consilia, quibus populorum salus muniatur, vt in congregatione iustorum regnet Deus totius consolationis. Omnium certè Nationum, & sequentium ætatum plausu memoraberis, si quę in luctuoso bello extinguendo aggrederis, det tibi Deus perficere; cuius causâ omnia velle debemus, ingentemque ab illo pij laboris mercedem iure poteris præstolari. Facilè enim est tanti facinoris promerita metiri magnitudine calamitatum, quæ discrimen Religioni, & vastitatem Prouinciis minitantur. Magnum hoc decus adiiciat Diuina bonitas Maiestati tuæ, cui Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Maiorem, sub annulo Piscatoris, die XXXI. Augusti, M. DC. XXXV. Pontificatus nostri anno XIII.

Iulius Rospigliosius.

SECOND BREF DE SA SAINTETE'

A LA ROYNE.

VRBANVS PAPA VIII.

REGINÆ CHRISTIANISSIMÆ VIDVÆ.

CHarissima in Christo Filia nostra, salutem. Nuper datis ad te literis Maiestatem summoperè laudauimus, quòd Catholicorum Principum animis reconcilandus, dissidiisque de medio tollendis diligentiam omnem impendat. Etenim Nobis, qui nihil ardentiùs cupimus aut studiosiùs curamus, quàm Christiani Orbis tranquilitatem restitui, gratissimum accidit, te egregiâ animi magnitudine præclaram operam publicæ incolumitati nauare, & ad communia incõmoda auertenda auctoritatem tam sedulò adhibere. Itaque quod à Nobis flagitasti, dilecto filio Iulio Mazarino Nuntio

noſtro iniunximus; vt Chriſtianiſsimæ Maieſtati primo quoque tempore tuam epiſtolam reddat. Speramus voluntatem optimi Regis pijs tuis poſtulatis non defuturam; Deumque precamur, vt præclarum religioſi animi tui zelum vberes optatæ concordiæ fructus ſubſequantur. Maieſtati tuæ Apoſtolicam benedictionem amantiſsimè impertimur. Datum Romæ apud ſanctam Mariam Maiorem, ſub annulo Piſcatoris, die 13. Octob. 1635. anno Pontificatus noſtri 13.

Iulius Roſpiglioſius.

LETTRE DE LA ROYNE A MONSIEVR MAZARINI NONCE EXTRAORDINAIRE DE SA SAINTETE', EN FRANCE.

MOnſieur Mazarini, Tous moyés m'eſtāt oſtez de pouuoir faire ſçauoir de mes nouuelles au Roy Mōſieur mon Fils, i'ay creu que Noſtre S. Pere le Pape n'auroit point deſagreable, que ie m'adreſſe à vous, pour vous prier, comme ie faits, de luy preſenter de ma part la lettre que ie luy eſcris, n'y ayant rien dans icelle qui luy puiſſe deſplaire, & qui ne tende à luy faire voir les mal-heurs qui peuuent arriuer de la rupture entre les deux Couronnes; afin qu'il y remedie promptement: il a l'ame ſi bonne, que ie ne fais point de doute qu'il ne ſe porte à la Paix; & que ſes principaux Miniſtres, ſur leſquels il ſe repoſe de ſes affaires, ne luy conſeillent de faire toutes les choſes iuſtes & equitables pour y paruenir. I'ay enuoyé à l'Empereur, au Roy Catholique mon Beau fils, & au Roy de Hongrie, pour taſcher de deſtourner l'orage qui menace la France. Ie n'eſpargneray ny mes prieres vers Dieu, ny mes ſoings vers ceux qui peuuent contribuer à ce bon œuure tant deſiré des gens de bien; & quel-

que

que meſpris que le Roy mondit Sieur & Fils puiſſe faire de mon affection & bonne volonté, ie l'aimeray tant que ie viuray, & ſon pauure peuple auſſi; pour le ſoulagement duquel ie feray touſiours tout ce qui me ſera poſſible. Ie finiray par cette verité, & par la priere que ie fais à Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde. Eſcrit à Anuers le 15. Septembre 1635.

LETTRE DE LA ROYNE AV ROY SON FILS.

MONSIEUR MON FILS.

ME trouuant plus eſloignee de vous plaire, lors que i'en ay plus ſoigneuſement recherché les occaſions, & n'ayant rien oublié de tout ce qui vous pouuoit donner ſuiet de me teſmoigner l'affection qu'vne Mere doit attendre de ſon Fils; ie laiſſeray pour cette heure ce qui me touche en particulier, & ne parleray que de ce qui regarde voſtre Eſtat, & voſtre perſonne. Toutes les voyes eſtans fermees par leſquelles ie vous pouuois donner de mes nouuelles, i'ay prié le ſieur Mazarini, Nonce de Sa Saincteté, de vous faire tenir cette lettre. Le ſuiet qui me la fait eſcrire, merite bien qu'on y employe des ſoins extraordinaires, voyant la France menacee d'vn tel orage, qu'il eſt impoſſible, que ceux qui le ſçauent, n'en ſoient point touchez d'apprehenſion. Pleuſt à Dieu, qu'il me fuſt auſſi facile d'y remedier, comme ie ſuis obligee de vous en deuoir eſcrire de la ſorte, eſtant au lieu où ie ſuis & dans le rencontre des affaires qui ſe preſentent. Une partie de ce que i'ay preueu, & taſché de vous faire ſçauoir par le moyen de Meſſieurs du Parlement, eſt proche de

ſon effect; & la France eſtant vne fois plongee dans les guerres qui ſe preparent, tout le bien qu'on ſe pourroit promettre pour elle, ne peut eſtre comparable aux maux qu'elle ſouffrira auec le temps. La guerre n'eſt iuſte que lors qu'elle eſt neceſſaire : ſa iuſtice & ſa neceſsité ne ſont fondees que ſur la conſeruation & la defenſe, qui ne ſont legitimes, qu'au cas que les autres voyes ne ſoient pas ſuffiſantes. C'eſt vn mal qui n'eſt toleré que pour en euiter vn plus grand. Et quel mal eſtes vous contraint d'euiter, ou quel profit pouuez vous eſperer eſgal à la perte de ce que vous expoſez? Iuſques icy vous eſtes l'arbitre de la Paix & de la guerre : dés lors que vous aurez quitté la qualité de Iuge pour celle de partie, aucune des deux ne dependra plus de vous. Les forces, la conduite & les intereſts de vos ennemis ſeroient balancez auec les voſtres : la diſproportion n'eſtant pas extreme, les ſuccez n'en peuuent eſtre infaillibles; & s'ils ſont incertains, comment pouuez vous eſtre aſſeuré, que le mal qui doit arriuer à l'vn des deux partis, ne puiſſe tomber ſur le voſtre? Mais à quoy en ſerions nous reduits, ſi Dieu nous affligeoit iuſques à ce point? Et quand pouuez vous vous promettre du repos, & en donner à ce Royaume qui en a tant de beſoin? D'autres que moy vous peuuent dire l'eſtat auquel il eſtoit apres des guerres ſemblables à celles que nous allons voir : chacun ſçait ce que les peuples en patiſſent; mais ce que ſouffrent les Roys ne ſe peut apprendre que des Roys meſmes. Le feu Roy Monſeigneur, qui l'auoit experimenté plus que perſonne (quoy que ce fuſt auec la gloire & l'auantage de tant de victoires) m'en a ſoigneuſement informee, afin de vous le pouuoir touſiours remettre deuant les yeux : & vous ſçauez que ie n'y ay pas manqué quand l'occaſion s'en eſt preſentee. En vain ie vous ſerois reſouuenir, qu'il ne m'auoit rien ordonné de plus expreſſement pour la conduite de voſtre Eſtat, (penſant à ce qui pourroit arriuer quand il diſpoſeroit de luy) que de maintenir la Paix & l'vnion, & la fortifier des alliances qui ſe ſont faites auec les

principales Couronnes de la Chreſtienté. L'ayant pratiqué de la ſorte, Dieu m'a fait la grace de conſeruer voſtre Royaume, & de le remettre entre vos mains au meſme eſtat qu'il eſtoit ſorty de celles du Roy Monſeigneur. Maintenant que le mal qu'il preuoyoit ſe va rendre ineuitable, i'en ſouffre en mon ame des douleurs qui n'en peuuent auoir de ſemblables : & tout moyen de vous y eſtre vtile m'eſtant oſté de voſtre part, ie taſche pour le moins, où l'action m'eſt libre, de deſtourner ce qui peut venir à ma cognoiſſance. La diſpoſition des affaires preſentes ne me permettant pas d'en dire plus de particularitez, ie me contenteray de vous faire ſçauoir que i'ay touſiours fait (comme ie feray encore) tous les offices poſsibles pour empeſcher cette guerre de Couronne à Couronne, qui ne peut produire que des mal-heurs extrémes pour l'vne, ou pour l'autre, & qui met toute la Chreſtienté au plus grand danger qu'elle fut iamais. I'en ay eſcrit à Noſtre ſaint Pere, le priant de ſe preualoir de la bonté de voſtre conſcience, pour s'oppoſer à ces deſordres, & à ceſte ſubuerſion generale. Ne doutant point que ces inſtances ne vous ſoient faites de la part de Sa Saincteté, au nom de Dieu & de ſon Egliſe ; ie ſuis obligee de m'acquiter au meſme temps de ce qui m'a eſté enioint par le feu Roy Monſeigneur : que ſi ie vous voyois en termes d'entrer en vne pareille guerre, i'euſſe à vous coniurer par ſes cendres, & par ſa memoire (qui vous doit eſtre en veneration) de n'en point venir à ſes extremitez ; où y eſtant entré, de vous conuier à y apporter vn prompt remede, & vous recommandant de ſa part de contribuer à la Paix, comme à la conſeruation de ce qu'il vous a laiſſé, l'ayant reconquis par ſon ſang, & par vingt annees de perils & de peines. Les paroles de ce grand Roy voſtre Pere me ſont des Oracles, & ſes conſeils des Loix inuiolables : ie croy qu'ils n'auront pas moins de force auprés de vous. Et quant à moy, Monſieur mon Fils, qui n'exerce point d'authorité de Mere, & qui ſuis touchee au

profond de l'ame, de crainte, de douleur, & de compaſſion, ie me iette à vos pieds pour voſtre Royaume, & pour vous meſmes; & auec les larmes Royales, & Maternelles, ie vous ſupplie au nom de Dieu, & de ceux qui vous ont mis au monde, d'arreſter le cours des mal-heurs ſi eſpouuentables; & dont il y a danger, que ceux qui y donneront le commencement, n'en voyent pas la fin. Ayez pitié de tant de ſang qui ſe va reſpandre, de tant d'ames qui ſe vont perdre, & de la Chreſtienté qui eſt menacee de ſa ruine. Conſeruez vous, & conſeruez enſemble la plus digne Couronne de la terre que Dieu vous a donnee: accordez à cette Mere ce qu'elle demande pour vous; & ſi ſon ſang & ſa vie vous ſont neceſſaires, elle les vous offre de bon cœur. A Anuers, ce dernier Aouſt, 1635.

RESPONSE DE MONSIEVR MAZARINI A LA ROYNE.

SACRA REAL MAESTÁ.

RIceuei nell' iſteſſo tempo il diſpaccio di Voſtra Maeſtá, reſomi dal ſuo palafreniero, & il duplicato di eſſo per il camino di Londra, ancorche queſto foſſe ſcritto quindici giorni dopo. E ſe io ho tardato à rendere humilliſſme gratie à Voſtra Maeſtá del honore che m' ha fatto, & à rappreſentarle la forma con cui ho eſſequiti li ſuoi ordini, e proceduto dal non voler laſciar indietro diligenza acluna per ſeruirla. Era il Re nella Champagna, quando reiceuei la lettra, che Voſtra Maeſtá mi commandaua preſentargli; e dandoue parte al Emi-

mentißimo Signore Cardinale Duca, mi dieſſe con grandißima prontezza, che poteuo inuiarla à Sua Maeſtá per vn corriero. Coſi feci, e Sua Maeſtá riſpoſe alla mia lettera ſenza mandarne alcuna per la Maeſtá Voſtra: ma ſapendo che doueua eſſer quanto prima di ritorno à S. Germano; & hauendo riconoſciuto dalla reſpoſta datami, che non era rimaſta molto ſodisfatta del contenuto della lettera di Voſtra Maeſtá giudicai bene tentare, ſe in voce haueßi potuto rimoſtrar à Sua Maeſtá, che il puro zelo della Pace, e l'amore che la Maeſtá Voſtra portaua al ſuo ſeruitio, l'haueua obligata à ſcriuerli con quella libertá, e non con altro fine. Mi ſon dunque abboccato con Sua Maeſtá piu d'vna volta ſopra queſt' affare, procurando con ogni efficacia e deſtrezza inſinuarli, che non poteua eſſer caduto in penſiero alla Maeſtá Voſtra d'apportarli diſguſto: e per queſt' effetto, ho in diuerſi modi interpretate alcune particolaritá, che conoſceuo eſſere ſenſibili à Sua Maeſtá, ſupplicandola di volerle dar riſpoſta: ma la Maeſtá Sua mi ha ſempre parlato nella medeſima conformitá, dicendo, che li concetti della lettera di Voſtra Maeſtá erano piu proprij per vn Manifeſto contro la Francia, che à perſuadere la Pace: che con queſt' apparenza haueua Voſtra Maeſtà fine di ſcreditare il gouerno preſente, condemnar le ſue riſolutioni, & alienare l'amore de ſuoi ſudditi: & in fine, che ſopr' ogni altra coſa gli diſpiaceua d'hauere riconoſciuto in detta lettera, che la Maeſtà Voſtra non haueua piu affettione alcuna per la Maeſtà Sua, ne per queſta Corona: e che ció rimaneua baſtantemente confirmato ancora dalle commiſſioni date da Voſtra Maeſtà al Signore Clozel, per mouere il Duca di Roano à prender partito contro il ſuo Real ſeruitio. A che replicando io quello che doueua per diſſingannare Sua Maeſtà, mi ha ſogiunto, che difficilmente io poteuo ſcuſare le ſudette coſe, che conſiſteuano in fatto: ma che voleua credere tuttauia, che

ſoſſero effetti di cattiui conſigli di qualche mal intentionato, e non del buon naturale della Maeſtá Voſtra : à cui, mi diſſe, che non mancarebbe mai di render ogni teſtimonio della ſua affettuoſa riuerenza, in tutto quello che non haueſſe pregiudicato al bene e ripoſo del ſuo Regno, e che riſolueua di non riſpondere alla ſua lettera per la neceſsitá in che ſi meterebbe de opporſi alli fondamenti di eſſa, con dir coſe che apportarebbero ſenz' altro diſpiacere à Voſtra Maeſtá: ne io per il medeſimo caſo ho creduto opportuno inuiarle copia della riſpoſta datami in iſcritto, maſsime que per altro non puol giouar à coſa alcuna. Il carattere ch'io porto di Miniſtro de Sua Santitá, e la profeſsione ch'io faccio d'humiliſsimo ſeruitore de Voſtra Maeſtá, non le permetterano di riuocar in dubio, che neſſuna coſa mi ſarebbe ſtata piu grata, che incontrar interamente il ſuo guſto, & in conſequenza non eſſer aſtretto à rappreſentarle (benche in compendio) quello Sua Maeſtá mi ha riſpoſta: ma non potendo ſcuſarmene ſenza mancar alla fede con cui ſon obligato ſeruire, l'ho fatto, aſsicurandomi, che la Maeſtá Voſtra riceuera tutta in buona parte, e credera, che deſidero con eſtrema paſsione comprobar con l'opere l'affetto della diuotione che le profeſſo.

Quanto alla Pace, che viene della Maeſtá Voſtra deſiderata con quel zelo ch'é degno della ſua pietá, deuo dire, che qualunque volta ho hauuto l'honnore de tenerne propoſito al Re, mi ha ſempre riſpoſto d'eſſerui intieramente applicato; purche trattandoſi congiontamente con li ſuoi Collegati, ſi foſſe potuta concludere ſicura, e generale per eſsi & quer queſta Corona; e coſi mi ha ancora ratificato in queſta occaſione, & fattone aſsicurare la Santitá dit Noſtro Signore per il Signore Cardinale di Lione, e Conte di Nouaglie ſuo Ambaſciatore. Con che à Voſtra Maeſtá fo humiliſsima riuerenza. Di Ruel, le 27. di Nouembre, 1635.

SECONDE LETRRE DE LA ROYNE A SA SAINCTETE'

TRES-SAINT PERE.

NOus auons eſté merueilleuſement ſurpriſe, lors que nous auons apris du Sieur Abbé Fabroni noſtre Reſident, que l'Ambaſſadeur de France auoit eu ordre par vn courrier exprés d'aller à Caſtel Candolf, pour faire des plaintes à Voſtre Sainteté, de ce qu'elle nous auoit fait la faueur d'agreer que nous euſſions vn Reſident auprés d'elle, non pour parler de nos intereſts, ny pour demander raiſon des outrages que nous auons receu du Cardinal de Richelieu (laiſſant à Dieu la vangeance des offenſes que nous auons receuës, & receuons continuellement de luy) mais bien d'offrir à Voſtre Sainteté dans le loüable deſſein qu'elle a de reunir par vne Paix generale les Princes Chreſtiens) de contribuer à ce bon œuure par nos ſoings vers l'Empereur & le Roy Catholique. Le Cardinal de Richelieu (qui eſt le ſeul autheur de ceſte harangue impertinente faite à Voſtre Sainteté) veut que nous nous ſeruions des Ambaſſadeurs du Roy noſtre tres-honnoré Sieur & Fils: ce qui choque le ſens commun; eſtant tres-certain, que leſdits Ambaſſadeurs ne feràt rien de tout ce que nous deſirerons d'eux, ſans vn ordre exprés du Roy noſtredit Sieur & Fils. Et comment le ferons nous donner, veu que le Cardinal de Richelieu nous a oſté tous les moyens de luy faire ſçauoir de nos nouuelles, ſoit par lettres ou autrement: ce qui a fait, que nous n'auons oſé dans noſtre

derniere maladie (laquelle nous auoit reduite à l'extremité) enuoyer en France quelqu'vn des noſtres vers noſtre dit Sieur & Fils, pour luy demander des Medecins, de crainte que nous auions que ledit Cardinal de Richelieu ne fiſt oſter la vie, ou du moins la liberté à ceux que nous enuoyerions; ſelon les menaces qu'il en auoit faites au dernier des noſtres qui y auoit eſté de noſtre part. Voſtre Sainteté ſçait comme toute voye nous eſtant fermee, nous nous ſommes ſeruie de celle du ſieur Mazarini ſon Nonce, pour le prier de faire tenir noſtre lettre au Roy noſtre tres-honnoré ſieur & Fils; de laquelle nous auons enuoyé la copie à Voſtre Sainteté. Et pource que ledit Cardinal entend que doreſnauant nous nous addreſſions auſdits Ambaſſadeurs, Nous le ferions tres-volontiers, ſi nous croyons qu'ils ſuiuiſſent les ſentimens du Roy noſtredit ſieur & Fils. Mais eſtans neceſſitez de dependre abſolument des volontez du Cardinal de Richelieu, ils ſont contraints, pour euiter la perte de leur vie, biens & honneur, d'agir ſelon les paſſions dudit Cardinal: de ſorte qu'ils ne traitent que de fomenter les deſunions qui ſont entre les Princes Chreſtiens, de porter à rebellion les ſubiets contre leurs Princes Souuerains, de mettre le feu aux quatre coins & au milieu de la Chreſtienté, de parler inceſſamment de Paix ſans auoir intention de la faire, de renuerſer les loix diuines & humaines, de choquer directement l'authorité Apoſtolique, de violer les Sacremens, en voulant rompre le Mariage de mon fils le Duc d'Orleans, & de la Princeſſe Marguerite de Lorraine ma fille. Le Cardinal de Richelieu va meſmes iuſques à l'impudence de menacer Voſtre Sainteté, en cas qu'elle ne conſente à ſes volontez. Ce procedé a grandement decrié ledit Cardinal parmy tous les Princes eſtrangers, qui ont loüé & donné mille benedictions à Voſtre Sainteté, pour auoir meſpriſé toutes ſes menaces. Nous qui auons les intentions bien eſloignees de ſemblables meſchancetez, & qui voulons rendre toute ſorte d'honneur à Voſtre Sainteté, qui auons touſiours durant noſtre Regence

gence reſpecté le ſaint Siege, & fait tout ce qui nous a eſté poſſible pour maintenir en vnion les Princes Chreſtiens, particulierement les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, & qui ſommes reſoluë de faire ce que nous pourrons pour procurer la reünion; prions Voſtre Sainteté de trouuer bon que noſtre dit Reſident demeure auprés d'elle, pour luy rendre conte de toutes les choſes que nous apprendrons qui pourront faciliter la Paix, deſiree de tous les gens de bien; & auſsi pour receuoir par luy les bons conſeils de Voſtre Sainteté, & la maniere auec laquelle nous nous deuons conduire en vne affaire de ſi grande conſequẽce, comme eſt celle de la tranquillité & repos de toute la Chreſtienté. Le Cardinal de Richelieu fait ouuertement paroiſtre ſa rage, & la hayne qu'il a contre nous, de faire tous ſes efforts auprés de Voſtre Saincteté pour nous oſter, s'il pouuoit, vn honneur qui eſt deu à noſtre Naiſſance, & à la dignité de Royne, que nous auons receu du plus grand Roy qui ait iamais eſté, & de Mere de celuy qui regne maintenant; qui n'a point de part à toutes ces violences, & qui n'oſeroit ouurir ſon cœur à ceux qui l'enuironnent, qui ſont tous ou gaignez du Cardinal par argent, ou retenus par la crainte des ſupplices, qui leur ſeroient infaillibles, s'ils teſmoignoient l'affection qu'ils ont pour leur Roy. Vn exemple tout recent confirme la verité de nos paroles, qui eſt, que le Roy ayant commandé au Comte de Carman (de qui la vertu, la qualité, & le courage eſt cognu d'vn chacun) de luy donner ſon aduis ſur le voyage qu'il alloit entreprendre; il repreſenta à ſa Maieſté, qu'il n'y auoit point du tout d'apparence que elle ſe trouuaſt en perſonne dans ſon armee: s'il arriuoit qu'il ſe donnaſt vne bataille (l'euenement en eſtant incertain) qu'il valloit mieux qu'elle demeura dans le cœur de ſon Royaume, que d'eſtre contrainte de ſe retirer en deſordre. Le Cardinal de Richelieu luy donna la Baſtille pour recompenſe de ſon bon conſeil; dont certainement le Roy aura eſté fort ſenſiblement touché. Voylà le pitoyable eſtat auquel le Cardinal de Richelieu a re-

duit le Roy & ſon Royaume. Il voudroit bien s'acquerir vn abſolu pouuoir ſur les volontez de Voſtre Sainteté par ſes menaces: mais nous la pouuons aſſeurer, qu'encores qu'il ſoit capable de toutes ſortes de meſchancetez, qu'il eſt d'vn naturel ſi timide, qu'il n'entreprendra iamais vn ſi horrible ny impie attentat cõtre le ſaint Siege, comme eſt celuy dont il le menace; il ſçait bien que ſa ruine s'en enſuiuroit, & que les pierres s'eſleueroient pour l'accabler. Nous finirons par vne verité, qui eſt à la confuſion du Cardinal de Richelieu, & à la loüange de l'Empereur, & du Roy Catholique, en la protection duquel nous ſommes, & auquel nous ſommes extrémement obligee. Ils n'ont point condamné l'affection que nous auons pour la France, ny deſapprouué les teſmoignages que nous leur auons rendu du deſir que nous auons pour la Paix; au contraire ils nous en ont d'auantage eſtimee. Le Cardinal de Richelieu n'en eſt pas de meſme; eſtant tres-certain qu'il conſentiroit pluſtoſt au bouleuerſement de toute la France, que d'approuuer que nous nous entremettions de la Paix. Mais nous deſirons ſi paſſionnément le bien de l'Egliſe, le repos de la France, & la tranquillité de toute la Chreſtienté, que s'il eſt neceſſaire pour paruenir à ce bon-heur que le Cardinal de Richelieu demeure & ſubſiſte dans l'authorité en laquelle il eſt maintenant prés du Roy noſtre tres-honnoré Sieur & Fils, & que nous demeurions dans la miſere à laquelle il nous a reduitte; Nous prions Dieu qu'il le conſerue en ſon credit, & nous donne la force de ſupporter auec patience, & à ſa gloire, les perſecutions qui nous viendront de ſa part. Nous eſperons que Voſtre Sainteté nous obtiendra ceſte grace par ſes prieres; priant Dieu, TRES-SAINT PERE, *qu'il donne à Voſtre Sainteté longues & heureuſes annees pour le bien & regime de ſon Egliſe. Eſcrit à Anuers, ce 7. Decembre, 1635.*

LETTRE DE SA MAIESTE' IMPERIALE A LA ROYNE MERE DV ROY TRES-CHRESTIEN.

FERDINANDVS Secundus Diuinâ fauente Clementiâ electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, ac Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ, Sclauoniæ, &c. Rex, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & VVirtembergæ, &c. Comes Tirolis, Sereniſſimę & Chriſtianiſſimæ Principi Mariæ, Reginæ Franciæ viduæ, Sorori noſtræ, Patrueli chariſſimæ, Salutem ac mutuæ beneuolentiæ omniſque felicitatis continuum incrementum.

Sereniſſima Princeps, Soror, Patruelis chariſſima, litteras Serenitatis Veſtræ, quibus tam amanter de ſuo Nobis ſtudio in Pacem & tranquillitatem publicam teſtatur, ſimulque Nos, vt eódem operam & ſtudia noſtra conferre velimus, hortatur, perquàm libenter accepimus Intelleximus etiam benignè quæ in eamdem ſententiam, ex mandato Serenitatis Veſtræ, eiuſdem huc ablegatus Internuntius Dominus de la Riuiere viuâ voce benè ac prudenter Nobis expoſuit. Quemadmodum igitur à Nobis quidem nihil hactenus intermiſſum ſcimus, quod an tranquillum Chriſtiano Orbi ſtatum conciliandum conduceret; ita ſanè haud mediocri Nobis ſolatio eſt,

idem Pacis ſtudium in Veſtrâ etiam Serenitate idemtidem recognoſcere : in cuius verbis, dum ad cogitationes Pacis Nos vocat, actiones noſtras approbari videmus. Itaque quibus hactenus ea cura tam altè inſedit, quàm in animo quietis & concordiæ amantiſſimo inſidere poteſt, non committemus vt hęc Serenitatis Veſtrę tam beneuola adhortatio apud Nos fruſtrà fuiſſe videatur. Atque vtinam eam, ad tractatum qui nunc apparatur ſuper eâ re, omnes quam Nos diſpoſitionem adferant; breuî beata illa tranquillitas in Orbe Chriſtiano refloreſcat. Quò tamen Serenitas Veſtra, ſi eadem efficacia ſua officia apud eos etiá qui hæc bella ex alieno nutriunt interpoſuerit, multùm cooperari poterit. Quod reliquum eſt, Serenitati Veſtræ omnia beneuolentiſſimi Patruelis officia deferentes, eidem omnia ex animi ſententiâ euenire optamus. Dabantur in ciuitate noſtrâ Viennæ, alterâ die menſis Nouembris, anno Domini ſupra mille ſexcentos quinto & trigeſimo; Regnorum noſtrorum, Romani ſeptimodecimo, Hungarici duodeuiceſimo, Bohemici verò vndeuiceſimo, &c.

Eiuſdem SERENITATIS VESTRÆ

Bonus frater Patruelis.

FERDINANDVS.

LVMIERES POVR L'HISTOIRE DE FRANCE,

ET POVR FAIRE VOIR les Calomnies, Flatteries, & autres defauts

De SCIPION DVPLEIX.

CAlomnier les vertueux, loüer les vicieux, & mentir par corruption à tous les hommes, en faueur des méchans, ſont les plus abominables crimes que puiſſe commettre vn Hiſtorien, qui doit trauailler pour la Vertu, pour la Verité, & pour l'Eternité. Thucidide a dit, qu'il faut cultiuer l'Hiſtoire comme vne terre qui produira iuſques à la fin du mõde: cette commiſſion doit eſtre donnée aux plus gens de bien, & aux plus ſages d'vn Eſtat. Parmy les Iuifs les Souuerains Pontifes auoient ceſte charge : ceux des Romains gardoient dans les temples les memoires des choſes paſſées : & Pline le Ieune donne non ſeulement la majeſté, mais la diuinité à l'Hiſtoire. Pour la bien dreſſer, il eſt neceſſaire d'auoir vne parfaite cognoiſſance des affaires; la prudence politique, auec le talent de coucher nettement par eſcrit; cela regarde la capacité de l'Hiſtorien : mais ſa principale partie eſt la probité, qui n'apprehende & n'eſpere rien; parce qu'elle eſtime dauantage la verité que l'amitié des grands, & prefere ſa reputation aux recompenſes des riches : elle craint plus les reproches de ſa conſcience que la puiſſance des Fauoris : elle ne veut pas eſtre agreable à peu de perſonnes viuantes, mais elle deſire d'eſtre vtile à tous ceux qui viuront apres nous. Celuy-la fait le contraire, qui porte le flambeau du temps, pour noircir auec la fumée de ſa paſſion les actions des perſonnes vertueuſes qu'il deuroit eſclairer; &

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

taſche de donner la lumiere de la gloire, qui eſt l'eſclat des vertus heroïques, aux plus noirs & plus abominables crimes. Nous pouuons dire auſſi, que cét homme fait de l'Hiſtoire (qui eſt appellée la maiſtreſſe de la vie) vne ſorciere, qui ſacrifie les enfans au malin eſprit, ſi elle rauit la reputation aux innocens pour en faire vne offrande à vn Tyran.

Tous ceux qui liront ſans hayne & ſans enuie le dernier Volume de Scipion Dupleix, iugeront qu'il eſt le plus infame que la corruption de noſtre ſiecle aye produit à vn Fauory, qui achetoit cherement ſes loüanges & les blaſmes de ſes ennemis. Sa temerité paroiſt en ce qu'il a entrepris vn ouurage tres-difficile & tres-dangereux, lors qu'il a voulu publier ſon Hiſtoire durant la vie & credit de ceux qui en font la plus grande partie. Il ſeroit eſtimé vertueux, s'il auoit preferé la ſincerité aux bonnes graces & payement de ceux qui peuuent beaucoup: il feroit voir ſon courage, ſi pour la verité il auoit meſpriſé les reſſentimens de leur cholere: il paroiſtroit bien inſtruit, s'il ne pouuoit eſtre deſmenty par tous ceux qui ont veu ce qu'il a eſcrit: & il paſſeroit pour tres-aduiſé, s'il auoit ſi bien conduit ſa plume, que ſans bleſſer la Verité elle ne toucha point ceux qui la craignent. Si on remarquoit en luy ces quatre qualitez d'vn parfait Hiſtorien, en vn temps qui a rendu la generoſité & la ſincerité ſi criminelles; ie confeſſerois, qu'il eſt non ſeulement le plus homme de bien, & le plus capable de ce ſiecle, mais qu'il eſt ſi heureux, que ie ne vois point dans toute l'antiquité auquel vn ſemblable deſſein aye bien reüſſi. Si au contraire on recognoit dans tout le diſcours de Dupleix, qu'il a eſcrit l'Hiſtoire de ſon temps pour acquerir la bien-veillance & les biens-faicts des hommes puiſſans: qu'il a flatté laſchement ceux qui ſont dans la hayne du public: qu'il eſt tres-mal informé de ce qui s'eſt paſſé, ou le deſguiſe malicieuſement: qu'il eſt ſi mal-adroit ou ſi meſchant, qu'eſtant obligé de paſſer entre la Verité & la Puiſſance, il heurte celle-là pour ne toucher point cette-cy: nous publierons auec grande raiſon que Scipion Dupleix eſt vn homme ſans vertu, ſans courage, ſans cognoiſſance des affaires, & ſans iugement.

Ie ne veux pas eſtre eſtimé ennemy de celuy duquel i'ay eu aſſez bonne opinion tant qu'il a eſcrit la vie des morts, & iuſques à ce que l'auarice pluſtoſt que la neceſſité l'ont portée à vendre la liberté de l'Hiſtoire, pour la rendre eſclaue du temps. Nous auons ſçeu, qu'outre les appointemens de l'Hiſtorien de France, il a receu douze mille liures par la recommandation du Cardinal de Richelieu; pour

auoir contredit en ſa faueur non ſeulement ce que l'Europe ſçait & entend, mais ce qu'elle voit & ſent. Ie ſçay bien qu'il ne faut iamais demander des teſmoins à vn Hiſtorien; ſa qualité le diſpenſe d'en produire: mais il ne doit point abuſer de ce priuilege, s'il a le droit de pouuoir eſtre creu ſans alleguer ſes Autheurs; la prudence luy doit conſeiller de faire en ſorte, qu'il ne ſoit point deſmenty par tous ceux qui eſcriront apres luy.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Seneca in Apolocyntoſi: *Quis vnquam ab Hiſtorico impratores exigit?*

Seneque parlant d'vn Hiſtorien appellé Ephorus, homme d'aſſez mauuaiſe foy, diſoit qu'il auoit eſté trompé & trompeur. Le meſme eſt arriué à Dupleix: il a demandé des memoires à ceux qui l'ont employé; & pour auoir ſujet de les loüer, il s'eſt deshonnoré: il a voulu eſtre mal informé, pour mal informer toute la terre; & s'eſt rendu autant criminel en cherchant le menſonge, qu'en le debitant. La Religion nous deffend de loüer vn homme durant ſa vie; & la prudence nous enſeigne, lors qu'vne perſonne entreprend de manier des choſes grandes & fragiles, d'attendre qu'elles ſoient bien remiſes & aſſeurées en leur place, ce qui n'ariue que par vne paix vniuerſelle. Nous ne recognoiſſons iamais que par la fin, ſi le bon-heur ou la ſageſſe ont conduit les entrepriſes; & ſi quelques bons ſuccez au commencement ont eſté les effets d'vn eſprit ſage, ou des amorces de la fortune, ou pour mieux parler, des traits du ſecret iugement de Dieu.

I'aurois diſſimulé la faute de Dupleix auec meſpris, s'il ſe fuſt arreſté dans les loüanges du Cardinal de Richelieu: mais ie n'ay peu ſouffrir, qu'en dreſſant vn Panegyrique à celuy auquel il a voulu plaire, il faſſe vne Satyre contre tous ceux qu'il n'ayme point, ou qui ſe ſont oppoſez à ſon credit: Ce n'eſt pas que ie ne ſçache, que c'eſt vn crime auſſi grand de loüer celuy qui fait mal, que de blaſmer celuy qui fait bien: l'Hiſtoire eſtant le miroir des choſes paſſées, ne les doit pas repreſenter renuerſées: c'eſt ietter la confuſion dans le monde, & commettre le plus horrible de tous les ſacrileges, de donner au vice ce qui appartient à la vertu, & à la vertu le partage du vice. Ie peux auſſi aſſeurer, que celuy qui loüe vn broüillon qui bouleuerſe toutes choſes, doit eſtre plus execrable que l'autheur du deſordre; parce qu'il y a plus de ſcandale d'eſtimer le mal que de le faire; & que c'eſt le vray moyen de l'augmenter, de perſuader à vn homme vain, qu'il acquiert la gloire par des actions qui pourſuiuent l'infamie.

Dupleix n'a trauaillé que ſur ce deſſein, & ie peux dire, que ſon Hiſtoire eſt vne coppie du pourtraict des paſſions du Cardinal: l'Eſcriuain a eu deuant les yeux cét original, & il n'a pas ti-

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

ré vn trait de plume ſans le regarder : ſon intention n'a iamais eſté de peindre la Verité, mais de faire vn tableau ſelon la fantaiſie de l'homme qui le deuoit payer : ſon deſir eſtoit d'eſtre eſtimé innocent, en faiſant paroiſtre criminels tous ſes ennemis. Voyons, ſi l'ouurier qui a entrepris ce chef-d'œuure, y a reüſſi, & s'il a bien gaigné la recompenſe qu'il a receu.

L'Hiſtorien a voulu commencer ſes crimes par celuy de leze-Majeſté, lors que les premiers traits de ſa plume ont eſté employez contre la Reyne-Mere du Roy : il eſt vray, que cette grande Princeſſe eſt tellement releuée par deſſus ſon ſeruiteur ingrat, qu'elle l'a touſiours regardé comme fait le Soleil les Apharantes, qui maudiſſent le principal inſtrument de leur bien, & deuiennent plus noirs en le regardant auec cholere. La Reyne a pitié des ſalies de ceux qu'elle a nourris & eſleuez ; comme Dieu meſpriſe les blaſphemes des impies, qui reſſentent à tous momens les effects de ſa prouidence. Tout ce qui deſplaiſt à ſa Majeſté, eſt, que le Cardinal ne recognoiſſe pas que ce qu'il prend pour couurir ſon ingratitude, la deſcouure dauantage ; & qu'il fait paroiſtre ſon peché plus grand, en s'eſtudiant de le rendre petit.

Il a fait trauailler tous les Eſcriuains corrompus du Royaume de France, pour calomnier celle qui luy auoit mis en main les moyens d'acquerir l'honneur : il cherche quelque ſoulagement à ſes maux, en eſcoutant des perſonnes yures, ou folles, qui iettent de la boüe vers le Ciel qui a porté les aſtres qui brillent dans toute l'Europe ; & ſur tout le Roy, que le Cardinal doit tenir pour ſon Soleil. Si le bois pourry du Nauire Argos fuſt mis entre les conſtellations, parce que les Dieux y eſtoient entrez pour ſe pourmener ſur la mer ; il me ſemble qu'il ſeroit plus à propos de donner la lumiere au vaiſſeau qui a porté les Dieux de la terre, que de le vouloir enuironner de tenebres : on l'a ietté dans les tempeſtes des empriſonnemens, des fuites, de la priuation des biens, des maladies, des trahiſons, des apprehenſions pour le Roy, & pour Monſieur : parce que Dieu l'a retiré de tous ces dangers, on le veut bruſler auec les feux artificiels des meſdiſances & calomnies. Ie ſçay bien que l'eſperance d'vn changement, & le deſir que tous les intereſſez ont de reſeruer la gloire au Roy d'auoir chaſtié cette inſolence, retiennent les plaintes des Princes, & lient les mains des ſeruiteurs : mais cette conſideration ne doit pas arreſter les Chirurgiens qui doiuent appliquer vn emplaſtre aux playes toutes chaudes, en attendant que les Iuges inſtruiſent le procez de ceux qui les ont faites. Ie trouue que les plus

cruelles ſont les dernieres: la furie qui ne deuoit auoir qu'vne pointe, ſi elle eſtoit d'vn homme, & principalement d'vn François, eſt conuaincuë d'eſtre d'vn demon, lors qu'elle ne ſe peut rompre ny par les efforts ny par le temps: ie vois au contraire qu'elle redouble ſa force, & que ny la pitié de l'innocence qui ſouffre, ny la grandeur de la perſonne qui eſt pourſuiuie, ny la modeſtie de celuy qui defend ſa vertu, n'arreſtent point la cholere des perſecuteurs, & l'effronterie des impoſteurs. Lumieres pou l'Hiſtoire de France.

Nous auons veu au commencement de nos afflictions des petits liurets de ſept ou huict feüillets, qui ont attaqué la reputation de la Royne Mere du Roy, comme enfans perdus qui eſtoient détachez de l'auantgarde: depuis vn an on a choqué auec le gros Volume de pluſieurs pieces qui compoſoient la bataille: on nous gardoit pour l'arriere-garde l'ouurage de Dupleix, qui eſt eſtimé d'autant plus fort, que c'eſt vne Hiſtoire dreſſée par vn homme qui a trauaillé à la generale de la France, qui publie celle du Roy, qui ſe couure du ſeau & du nom de ſa Majeſté, & qui meſle dans les loüanges du Fils des iniures contre la Mere. Cét homme s'eſt imaginé, que perſonne n'oſeroit choquer cette qualité d'Hiſtorien, appuyé d'vn priuilege & d'vne approbation; & ſur tout protegé par le Cardinal de Richelieu, qui donne la terreur par tout, qui a garotté les mains, lié les langues, arraché les plumes, eſtouffé les ſoupirs, & opprimé la liberté Françoiſe. Mais il faut que ſon Eminence ſçache, qu'elle en fait trop dire pour n'eſcouter point quelque choſe: ſon Hiſtorien apprendra, que nous auons promis dans nos autres œuures, qu'il ne viendroit rien à noſtre cognoiſſance qui peut bleſſer tant ſoit peu la reputation de la Reyne, qui ne receut ſa repartie: comme nous promettons auec raiſon, nous nous acquitons auec iuſtice; elle nous oblige à dire quelques veritez à Dupleix.

La premiere ſera, que ie m'eſtonne de ce qu'vn homme qui a eſcrit toute l'Hiſtoire de France, n'a point ſçeu dans ſon dernier ouurage la premiere loy de ſa profeſſion, qui eſt, comme dit Ciceron, de ne rien dire qui ſoit faux, & de ne rien cacher qui ſoit vray; de ne faire paroiſtre ny affection, ny auerſion. Il eſtoit impoſſible à Dupleix de garder cette regle, s'eſtant propoſé la recompenſe, qu'il l'a fait haſter d'eſcrire, de peur qu'elle luy eſchappa auec le credit ou la vie de celuy duquel il l'attendoit. Il s'eſt informé auec grand ſoin de ſes appetits pour aſſaiſonner les choſes à ſon gouſt, & a meſlé la douceur des loüanges qu'il luy donne, auec l'aigreur des iniures qu'il dit à ſes ennemis: ces paſſions ont precipité ſon eſprit, & luy ont fait jetter

Cicero de Oratore lib. 2. *Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ legem, ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat,*

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

dans le monde vne piece fort mal digerée.

neque ſuſpicio grata ſit in ſcribendo, neque ſimulata.

Le grand Dieu, qui monſtre auſſi euidemment ſa puiſſance infinie en tirant le bien du mal qu'en creant le monde de rien, fait paroiſtre ſa bonté en ne permettant iamais qu'on aduance le menſonge, que pour faire ſortir de cette nuict le iour de la verité. Ce que Dupleix a creu faire pour l'eſtouffer, ſert pour la faire eſclatter d'auantage. Il a eſcrit l'Hiſtoire de ſon temps auec ignorance & corruption: mais il a eſueillé ceux qui ſont amateurs de la ſincerité, & plus ſçauans que luy dans les affaires: il leur a mis la plume en la main pour le deſmentir, & les a portez à vouloir laiſſer à la poſterité le recit veritable de ce qui s'eſt paſſé en France & ailleurs, durant le credit du Cardinal de Richelieu: cet ouurage pourra voir le iour apres les tenebres du tẽps, & dira auec ſcience & iugement, ſans eſperance & ſans crainte, ce que nous auons veu & ſenty de bien & de mal, depuis dix années de trouble & de confuſion.

Ce grand Architecte Gnidien, qui baſtit la Tour du Phare, mit le nom du Roy d'Egypte ſur le plaſtre, & graua la ſien au deſſous ſur le marbre; le temps qui fit tomber la crouſte pourrie, deſcouurit ce qui eſtoit ſur la pierre ſolide. Les Hiſtoriens qui ne trauaillent que pour leur aage, qui plaſtrent des mauuaiſes actions, & couurent les bonnes, ne voyent pas que la prouidence de Dieu, amoureuſe de la verité, a touſiours fait perdre les eſcrits des flatteurs, & a conſerué ceux des veritables; qui en dreſſant les exemples des iugemens de Dieu eſleuent vn Phare qui fait voir les bans & les eſcueils des vices, & monſtre la route de la vertu qui conduit au port de ſalut.

Le Sieur Dupleix n'a pas eu toutes ces conſiderations, lors qu'il s'eſt engagé à eſcrire l'Hiſtoire de ſon temps, dans laquelle il s'eſt propoſé de flatter les paſſions d'vn Fauory: il a recognu que la plus violente eſtoit contre la Reyne Mere du Roy; il s'eſt eſtudié de maſquer en furies toutes les actions & paroles de cette grande Princeſſe, & d'habiller en vertus toutes les inſolences & ſalies d'vn ſeruiteur ingrat. Venons aux preuues.

Cet Autheur ayant eſcrit l'Hiſtoire du feu Roy de glorieuſe Memoire, rend par tout a la Royne ſon Eſpouſe les teſmoignages qu'il doit à ſes rares vertus naturelles, acquiſes & ſurnaturelles: cela fait voir, que l'Eſcriuain n'a changé de diſcours dans l'Hiſtoire de Louys XIII. faite ſous le credit du Cardinal de Richelieu, que pour ſacrifier à ſa hayne les blaſmes de la Reyne. Cela ſera trouué eſtrange, que du Regne du Roy ſon Fils, ſa Mere & ſa Regente ſoit plus mal traittée, apres auoir plus trauaillé pour luy, & pour ſon Eſtat, que ſous la douceur

de l'Empire de ſon Mary. Outre cela, il me ſemble que le nom de Mere eſt encore de plus grand reſpect que celuy d'Epouſe; & que d'auoir gouuerné fort ſagement la France, & de l'auoir conſeruée entiere & floriſſante, ſont des preuues de vertu, là où eſtre Femme & Mere des Roys ne ſont que des effects de la benediction de Dieu. Ce qui eſt plus extraordinaire eſt, que ces reſpects qui deuoient croiſtre auec les merites, actions & aage de la Reyne, ſont violez, non pas par ſon Enfant (à Dieu ne plaiſe que nous ayons cette penſée) mais par ſon ſeruiteur tres-obligé; ou pour mieux dire, tellement chargé de ſes bien-faits, qu'il ſemble que le trop grand poids l'a plongé dans l'abiſme de l'ingratitude. Dupleix qui diſſimule, ou nie, ou conuertit en iniures ces bien-faits en cent endroits de ſon Hiſtoire, les adiouë vne ſeule fois en ces termes: *Le Cardinal ne vouloit pas contredire cette grande Princeſſe Mere de ſon Roy, de laquelle il recognoiſſoit tenir toute ſa fortune.* Iugez, ſi les fruits, que nous vous preſenterons, deuoient ſortir d'vn arbre planté & cultiué par cette main Royale: nous ne voulons defendre ſes actions qu'en les faiſant voir. Si l'Empereur Tite Veſpaſian, eſtant ſur le point de mourir, fiſt ouurir ſa littiere, pour dire en regardant le Ciel qu'il n'auoit rien commis en ſa vie qui luy donna du repentir, qu'vne ſeule choſe qu'on n'a point ſçeu: la Reyne peut aſſeurer, qu'elle n'a rien fait qui luy aye peu apporter du deſplaiſir, que d'auoir trop aduancé le Cardinal de Richelieu. Il eſt vray auſſi qu'elle pourra dire au Roy, ce que Ageſiſtrate Mere du Roy Agis diſoit à ſon fils: Voſtre grande bonté vous a fait du mal, & à moy auſſi. Elle adiouſtera: vous auez trop gardé le Cardinal de Richelieu, & ie vous ay trop preſſé de le prendre.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Page 609.

Il faut remarquer ce que nous auons dit autrefois, que iamais ny Dupleix ny les autres Eſcriuains du Cardinal ne diſent la Reyne Mere du Roy; mais ſeulement la Reyne Mere: ce qui pourra faire deffier les ſiecles ſuiuans, ſi elle eſtoit Mere du Roy regnant. Le ſujet d'en douter ſera augmenté par la cognoiſſance du mauuais traittement qu'elle a receu, & ſur tout dans les eſcrits du temps: en voicy quelques eſchantillons. Dans la Preface de l'Hiſtorien: *La Royne Mere meſme, qui en auoit fait ſon oracle, ayant preſté l'oreille à ſes enuieux & conceu des ſiniſtres impreſſions de luy, auec ce qu'elle le voyoit plus attaché au ſeruice du Roy & au bien de l'Eſtat, qu'aux intereſts de tout le reſte du monde, taſcha de le deſcrediter & diſgracier enuers le Roy: mais ce fut en vain; ſa Majeſté deferant plus aux preuues ſenſibles, dont la France reçoit le fruict, qu'à des paroles de cholere.*

En la Preface page 10.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

De ſorte que la Reyne Mere en remuant toutes pierres pour le perdre, raffermit d'autant plus ſon credit & faueur enuers le Roy: & luy arriua ce que les Poëtes chantent de la Deeſſe Iunon, qu'elle accreut la gloire & reputation d'Hercule, en oppoſant des monſtres à ſa vertu. Le Cardinal pourtant ne voulant pas ſe roidir contre la paſſion d'vne ſi grande Princeſſe, Mere de ſon Roy, à laquelle il recognoiſſoit auoir des grandes obligations, mais pluſtoſt la laiſſer r'allentir par ſon eſloignement de la Cour, & du maniment des affaires d'Eſtat; ſupplia ſa Majeſté de luy permettre de ſe retirer, dont il fut eſconduit, & au contraire obligé par ſon commandement tres-exprez à continuer ſon miniſtere. Dela vint que la Reyne Mere ne pouuant plus ſupporter l'eſclat de la faueur du Cardinal aupres du Roy, tranſportée d'indignation, & pouſſée par vn mauuais conſeil, ſe retira en Flandres: retraite que la precipitation de ſa paſſion luy fiſt choiſir pluſtoſt qu'vne raiſon, ou conſideration bien digerée: car outre qu'elle ne pouuoit eſtre en pire condition en lieu de ce Royaume, que chez l'eſtranger ennemy du nom François, ce n'eſtoit pas là vn refuge conuenable à vne Princeſſe, qui auoit eu l'honneur d'eſtre Reyne & Regente de France.

Dupleix a iugé que le Cardinal de Richelieu impatient de ſon naturel, chaſtié par des maladies horribles, agité par le mauuais ſuccez des affaires qu'il a entrepris, n'auroit ny la patience ny le loiſir de lire, ou d'eſcouter tout cet amas de menſonges, dans lequel l'Ouurier a cherché vn plus grand payement par le nombre des feüilles. Les premieres penſées de l'Hiſtorien ont eſté, de faire dans la Preface, qui eſt la ſeule piece qu'il a leuë au Cardinal, vn abbregé des iniures qu'il a ſemé dans le corps de ſon Hiſtoire contre la Reyne. Ce qui eſt encore plus conſiderable, eſt, qu'en acquerant les tiltres de calomniateur & de flatteur, qu'il fait cette proteſtation: *Au demeurant, ie ſçay combien il eſt difficile d'eſcrire, & plus encore de publier l'Hiſtoire de ſon temps ſans ſoupçon de hayne ou de faueur, paſſions trop ordinaires aux hommes.* Il a dit deux fois dans la meſme page, que *la Reyne a eſté emportée & tranſportée par ſes paſſions*: il veut qu'on croye qu'il en eſt exempt, lors qu'il dit des iniures à la Mere de ſon Roy: il aſſeure qu'il n'a point deſgard à la faueur, lors qu'il s'en couure pour meſdire, & en retire la recompenſe: il nous promet qu'il eſcrira auec toute la ſincerité & candeur de celuy qui a deſia acquis l'approbation, & ne voit pas qu'il perd la creance dés l'entrée de ſon ouurage, ny ayant rien plus contraire à la ſincerité de l'Hiſtoire, que de dire des iniures à ceux qui ſont dans l'affliction, & de chanter les loüanges de ceux qui ſont en proſperité. L'Hiſtorien qui voudra paroiſtre ſincere, dira les choſes naïfuement comme elles ſont arriuées: ceux qui les liront,

donneront

donneront dans leurs ames les noms aux vertus & aux vices. Ce n'eſt pas eſtre vn Hiſtorien : mais vn declamateur importun, d'eſcrire comme fait Dupleix : *Ce grand, ce diuin, cet incomparable Cardinal, qui n'a point eu & n'aura iamais ſon pareil*, & au contraire : *Cette Reyne pouſſée de cholere, portée de paſſion, tranſporté d'indignation, Iunon qui enuoye des monſtres pour les oppoſer à la vertu d'Hercule, qui eſt le Cardinal.* Certes, voila bien debuté pour vn Hiſtorien ſincere, comme il dit. Si Lucian auoit leu cette entrée poëtique, il en feroit des railleries auſſi plaiſantes qu'il a fait ſur celle qui commençoit par le Cheual aiſlé, qui marchoit ſur les ondes de la mer, & ſur la pointe des eſpics. Ie croirois, ſi Dupleix eſtoit ieune homme, & qu'il traita vne matiere indifferente, que le foüet de l'eſchole le pourroit corriger: ie laiſſe à penſer, ſi eſtant deſia vieux, & maniant des ſujets de ſi grande importance, comme ſont la reputation du Roy & de la Royne ſa Mere, l'eſtat des affaires de France, & les conſeils qui l'ont reduite au point où elle eſt à preſent, on ne iugera pas que des verges, plus rudes & plus infames que celles d'vn Regent doiuent punir non pas ſon ignorance, mais ſon crime. Quel monſtrueux diſcours eſt cecy ? *La Reyne taſcha de diſgracier le Cardinal, parce qu'il eſtoit attaché au ſeruice du Roy.* Si la Reyne qui l'a lié à ce ſeruice, & l'a conſerué lors que le Roy l'en a voulu chaſſer, ne peut ſouffrir que celuy pour lequel elle a reſpondu, deſcharge ſa caution ; il faudroit aduoüer, que ſa Majeſté auroit l'eſprit bien foible. Dupleix adiouſte, que *la Royne ne pouuant plus ſupporter l'eſclat de la faueur du Cardinal, ſe retira en Flandres.* Ceux qui liront cette Hiſtoire apres cent ans, croiront que la Reyne n'eſt pas ſortie d'vne priſon de ſix mois pour aller aux Pays-bas ; & n'a pas eſté contrainte par l'apprehenſion des plus grandes violences de quiter le ſejour de la France ; mais que ſon enuie, qui n'a peu ſupporter l'eſclat que ſa bonté auoit donné à ſon ſeruiteur, luy a fait abandonner le magnifique Palais de Luxembourg, pour de plain vol s'en aller à Bruxelles. Quelle impudence de jetter dans le public vne Hiſtoire qui renuerſe la verité, confond la ſuitte, & deſtruit l'ordre des choſes qui ſont ſi freſches dans la memoire de tant de millions de perſonnes ? Si Dupleix vouloit eſcrire en homme de bien, il deuoit dire les cauſes de la mauuaiſe intelligence, & ſe contenter d'vne ſimple relation des actions & paroles de la Reyne, ſans faire des inuectiues, pour nous depeindre cette ſage Princeſſe comme vne perſonne furieuſe, qui a voulu de gayeté de cœur rompre l'ouurage de ſes mains apres l'auoir paracheué. Si cét Eſcriuain auoit ſuiuy les preceptes de ſon art, & s'il nous auoit laiſſé la liberté

Lnmiere pour l'Hiſtoire de France.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France,

de iuger des choſes, ſans leur donner des bonnes ou mauuaiſes qualitez ſelon ſa fantaſie ou corruption ; il auroit teſmoigné qu'il a eu bonne opinion de noſtre iugement, & nous ſerions obligez d'en porter vn fauorable de luy ; mais où il a creu que nous eſtions tous des beſtes, qui ne ſçaurions pas tirer les concluſions de ſes propoſitions; où il s'eſt perſuadé qu'en faiſant le zelé pour le Cardinal de Richelieu, & l'eſchauffé contre ſes ennemis, il produiroit ſes paſſions dans toutes les ames de ceux qui liront ſon ouurage. Ie me ſouuiens à ce propos d'auoir leu, que les Abderites ayant ouy la tragedie d'Archelaus ſur le ſujet d'Andromede, l'ardente chaleur du Soleil, qui frappoit ſur les teſtes des ſpectateurs, donna à la plus grande partie la fiévre chaude: ces pauures gens dans leurs reſueries recitoient tout ce qu'ils auoient retenu de cette action, & repreſentoient les affections & geſtes des Acteurs: peut-eſtre que Dupleix s'imagine, qu'apres que nous l'aurions ouy declamer contre la Reyne Mere du Roy, & chanter les loüanges de ce grand Cardinal, nous tomberons dans ſa phreneſie, qui nous fera dire les meſmes choſes: mais ce pauure homme ne voit pas que le meſme Soleil qui fait boüillir ſon ſang, & a corrompu ſes humeurs, n'a point touché les noſtres; outre que perſonne ne ſera ſi bien payé pour croire, comme Dupleix l'a eſté pour eſcrire. S'il a eſté gagné par argent, le Cardinal n'a pas aſſez de fonds pour obliger tous les viuans & ceux qui viuront, à ſuiure les mouuemens que ſon Hiſtorien leur veut donner. Celuy qui compoſe vn liure, mais principalement vne Hiſtoire, ſe doit perſuader, que tous ceux qui liront ſon ouurage, examineront en particulier non ſeulement toutes les choſes, mais peſeront les paroles, comme les changeurs peſent vne piece d'or apres l'autre. Le Cardinal deuoit pour ſon honneur faire le premier cet examen, rejetter ſes loüanges, & corriger les blaſmes qu'on donne à la Reyne: il euſt eſté encore plus vertueux & plus ſage, il euſt mis ce gros liure dans le feu, comme Alexandre le Grand jetta dans l'eau l'Hiſtoire d'Ariſtobulus, qui luy attribuoit des choſes fauſſes ; ou comme Attila fiſt bruſler à Pauie les vers qui luy furent preſentez par Marulle, parce qu'il le faiſoit deſcendre des Dieux. Combien eſt eſloigné de cette generoſité celuy qui achepte cherement des Panegyrique menteurs, qui recompenſe les iniures qu'on dit à ſes Bien-facteurs, & fait bruſler par les mains des bourreaux les apologies que les bons ſeruiteurs font pour l'innocence de leurs Maiſtres ? Nous l'auions prié de ſe contenter de l'exercice de nos patiences, puis que celuy de nos plumes ne luy eſtoit point agreable : il ſe pouuoit oſter ce deſplaiſir, &

nous eſpargner cette peine : mais puis que ſa cholere emporte ſa prudence, il met à couuert la noſtre : la ſienne luy deuoit conſeiller de ne prouoquer iamais ce qu'il craint, qui ſont les veritez ardentes & cuiſantes ; il n'ayme que les luiſantes & plaiſantes : il fait voir que la vanité ſurprend pluſtoſt les eſprits ſubtils que les groſſiers, parce qu'elle entre plus aiſément dans vne ame ouuerte que dans vne ſerrée. Ie ſçay qu'il crie, lors qu'on luy creue cette enfleure : mais nous ne pouuons guarir autrement celle que les picqueures de ſes Eſcriuains ont fait à vne belle reputation. Tout ce que Dupleix dit contre celle de la Reyne Mere du Roy en pluſieurs endroits de ſon Hiſtoire, peut-eſtre reduit à quatre chefs. Aux affaires de la Regence. A ceux de la premiere ſortie de la Cour, ſejour à Blois, mouuemens d'Angouleſme, & d'Angers. Aux ſujets qui ont fait perdre au Cardinal l'honneur des bonnes graces de cette Princeſſe; &, A ce qui s'en eſt enſuiuy contre ſa Majeſté. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Nous reduirons à ces quatre articles tous les diſcours de l'Hiſtorien: & encore que nous ayons en nos Reſponſes à diuers Libelles jetté au vent toutes ces impoſtures, & que Dupleix n'adiouſte à ce qu'il a pris dans les amuſemens du Pont-neuf que des mauuais memoires du Cardinal; cet Autheur croiroit eſtre plus habile homme que ſes compagnons, parce qu'il a fait vn plus gros liure, ſi on ne luy faiſoit voir que ſa malice & ſon ignorãce ſurpaſſent de beaucoup celles des Eſcriuains de dix ou 12. feuilles, parce qu'il en a remply trois ou quatre cens.

Le premier blaſme qu'il donne à la Reyne eſt, d'auoir donné des charges & des biens au Mareſchal d'Ancre : il dit, que *le prodigieux aduancement de cet eſtranger eſleué de la pouſſiere au plus haut degré d'authorité & plus encore ſon arrogance, ſeruirent d'vn tres-apparent pretexte de iuſte meſcontentement, & quaſi à toute la Cour, & leurs reſſentimens ſe communiquerent aiſément à tous les Ordres du Royaume, n'y ayant rien qui attire plus l'enuie & la hayne de pluſieurs, que la faueur du Prince enuers vn ſeul, & plus encore s'il eſt eſtranger, & qui pis eſt inſolent, orgueilleux & incapable de telle charge*, en la page 136. *Le Roy eſt vny d'affection auec la Reyne ſa Mere, & tous deux ſe rendent les deuoirs auſquels la nature & la decence les oblige : mais quand aux affaires d'Eſtat, leurs volontez ſont grandement eſloignées : car elle ſe laiſſe emporter à la paſſion du Mareſchal d'Ancre, par les charmantes impreſſions de Galigay ſa femme, & le Roy reconnoiſſant la malice du Mareſchal, ſe reſoult à s'en deffaire, &c.* L'Hiſtorien ne croyant pas auoir dit aſſez d'iniures au Mareſchal d'Ancre, les fait eſcrire par le Mareſchal de Boüillon; & compoſant la lettre à ſa mode, le fait appeller I. Page 41.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France, Page 42. en la lettre que le Mareſchal de Boüillon eſcrit à Monſieur le Prince. Pag. 146. Pag. 147.

faquin Florentin. Il ramaſſe auſſi auec ſoin toutes les remonſtrances que le Parlement fiſt durant & apres la Regence, & les lettres que les Princes meſcontens eſcriuirent à la Royne, durant les trois mouuemens qui arriuerent dans le Royaume ſous le pretexte du Mareſchal d'Ancre. Surquoy il faut remarquer quelques contradictions tirées des eſcrits de cet Hiſtorien. La premiere eſt, qu'en vn endroit il deſcrit le Mareſchal d'Ancre comme vn *faquin* : ailleurs il dit qu'il eſtoit *homme d'eſprit, adroit aux armes, qu'il tranchoit du grand Capitaine* : en pluſieurs lieux il le blaſme d'eſtre *Italien* ; & taſche de faire paſſer ces mots, *en Italien, d'Italien, à l'Italienne*, pour des iniures : comme ſi cette nation, qui eſt des plus ſages & des plus polies de la terre, qui fournit maintenant à l'Egliſe les Souuerains Pontifes, qui remplit le ſacré Conſiſtoire, & qui a donné vne Mere au Roy, eſtoit la plus infame du monde. L'Hiſtorien accuſe la Reyne pour auoir mediocrement aduancé vn homme de ſa nation, auquel elle ſe confioit. On a obiecté la meſme choſe à Blanche Mere & Regente de ſainct Louys. Dupleix aduouë que le Mareſchal auoit les bonnes qualitez que nous auons dit ; & ce pauure aueuglé par les paſſions, & par l'argent du Cardinal, ne voit pas qu'il blaſme d'auantage le Roy que la Reyne ſa Mere, lors qu'il dit *ce Prince fuſt porté par les perſuaſions de Luynes, & meſme encouragé pour faire tuer le Mareſchal d'Ancre.* Il dit auſſi, que *le Roy ayant deſia comblé d'honneur & de biens, Luynes le fortifia encore de l'eminente qualité de Duc & Pair de France ; & à cet effect erigea en Duché & Pairie le Comté de Maillé ſous le meſme nom de Luynes, qui n'auoit eſté donné qu'à vne petite maiſon champeſtre, mais noble en Prouence.* Voila vne touche donnée l'extraction du Conneſtable : en voicy de plus rudes à ſon eſprit & à ſes mœurs : il dit, qu'il *eſtoit incapable de la charge de Conneſtable* : que *le plus nouueau Capitaine y aſpira par vne ambition deſreglée* : que *le Roy ne l'eſtimoit pas* : qu'il *auoit eſté eſleué plus par la faueur extraordinaire du Roy que par ſon merite* : qu'il *s'eſtoit rendu agreable en dreſſant des moineaux à prendre des mouches* : qu'il *eſtoit Conneſtable ſans experience, & Garde des Seaux ſans ſuffiſance* : que *ces emplois le rendoient ridicule, & que les tiltres d'honneur ne luy acqueroient que de la honte.* En vn autre endroit il dit, que *Luynes ne pouuoit garder le ſecret.* De tous ces beaux eloges que Dupleix donne au Duc de Luynes ie tire cette conſequence, qu'il ne faut pas s'eſtonner, ſi cet Hiſtorien peu iudicieux oſe blaſmer la Reyne, pour auoir fait du bien apres dix-ſept ans de ſeruice à vn Gentil-homme de ſa nation, qui auoit de l'eſprit & du merite ; puis que dans l'Hiſtoire du Roy, & en ſon viuant, on oſe imprimer ſous le priuilege de ſon Sceau : qu'il a aduancé

Voyez la pag. 150.

Pag. 239. Page 24. Pag. 294. Pag. 295.

Pag. 173.

aux premieres charges de guerre & de iuſtice vn ſot, vn laſche, vn ignorant, vn indiſcret, qui n'auoit point d'induſtrie que pour attraper des mouches. Sur ce rencontre, ie demanderois volontiers aux plus ſages François, ſi ce n'eſt pas faire tort à l'eſprit & à la iuſtice du Roy, d'eſcrire qu'il a donné ſa confiance à vn lourdaut; qu'il a fait du bien, & a dit tous les ſecrets de ſon cœur à vn homme incapable de toutes choſes. Il n'y aura pas vn homme de bon iugement, qui ne voye que Dupleix eſt veritablement criminel de leze-Majeſté. Celuy qui a eſcrit que le Roy a peu eſtre ſurpris auſſi-bien que Salomon & Dauid, par vn homme ſubtil, artificieux, ſçauant, beau parleur, vigilant, mais grand trompeur & tres-malin, ne donne aucune atteinte ny à l'eſprit ny à l'ame du Roy: cependant, dans la iuſtice diſtributiue du ſiecle, Dupleix a eu douze mille liures de recompenſe; & celuy qui deſcharge la reputation de ſon Prince, & qui defend ſon honneur, perd autant en rente que Dupleix acquiert de ſalaire. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Il dit, que *le Roy ne rend compte de ſes actions qu'à Dieu ſeul, & qu'il peut faire honorer ceux que bon luy ſemble, pour des conſiderations telles qu'il luy plaiſt.* Ie m'aſſeure, que ſa Majeſté, ſi elle veut conſeruer le tiltre de Louys le Iuſte, qui eſt ſur toutes les feüilles de ſon Hiſtoire, ne demeurera pas d'accord de cette regle: celle de la iuſtice ne vient iamais de la volonté & de la puiſſance abſoluë; mais de la loy qui ordonne d'eſleuer les hommes auec le poids, de les recompenſer auec nombre, & ſe confier en eux auec meſure. Pag. 241.

II. Le ſecond chef du blaſme que l'Hiſtorien donne à la Regence de la Reyne, eſt la profuſion des Finances: il allegue ſur ce ſujet toutes les remonſtrances qui furent faites par le Parlement, & les plaintes des Princes qui eſcriuirent diuerſes lettres: toutes ces pieces ſont rapportées pour faire le procez à la memoire de la Reyne, qu'on accuſe d'auoir eſté mauuaiſe meſnagere. Il eſt conſtant, que le feu Roy n'auoit laiſſé dans la Baſtille que quatorze ou quinze millions de liures: ce fonds fournit à l'extraordinaire de ſix ans; on n'en tira iamais rien que par lettres verifiées à la Chambre des comptes, qui faiſoient expreſſe mention de l'vrgente neceſſité. Il eſt vray, que par les ſecrettes cabales de ceux qui armoient pour s'oppoſer au Mariage du Roy, la Chambre refuſa les lettres & iuſſions pour prendre deux millions & demy, qui eſtoient neceſſaires pour fournir aux frais de la guerre, deſpenſes du voyage, & magnificences pour les deux Mariages. Sur ce refus le Roy alla prendre cét argent dans la Baſtille: il voulut que la Reyne ſa Mere y fuſt preſente, & que le Chancelier, Secretaires d'Eſtat, & les Chefs des Finances fuſſent teſmoins. L'Hiſtorien ne

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

trouue rien à redire en tout ce procedé: mais il a ſi peu d'eſprit, ou tant de malice, qu'il ne voit pas, ou ne veut point eſcrire, que iamais Finances ne furent ny plus ſainctement meſnagées, ny plus vtilement employées: elles ayderent au reuenu ordinaire durant trois ans pour acheter la paix, & durant les autres trois pour faire ceſſer la guerre. Les Grands qui en auoient eu la meilleure partie, ne ſe plaignirent de la pretenduë profuſion, que lors qu'elle n'alloit plus à leur profit, ou qu'on ne fuſt pas en humeur ou en pouuoir de continuer les preſens qui les auoient retirez de l'incommodité. La Regence de la Reyne ſera eternellement loüable, de ce qu'auec peu de Finances elle fiſt appeller les quatre années de ſa Regence le ſiecle d'or; & les dix années du credit du Cardinal de Richelieu ſeront à iamais execrables, de ce qu'auec des grands threſors tirez du ſang du peuple, il n'a fait qu'vn ſiecle de fer & de plomb, & vn deluge de ſang & de larmes: il a plus deſpenſé dans chaſque année de ſon pouuoir, que la Reyne ne fiſt dans toutes celles de ſon authorité. S'il dit qu'il a fait des choſes plus remarquables, ie demeure d'accord, qu'il en a remüé de tres-grandes: mais il me ſemble qu'il n'en a point fait de bonnes, ou qu'il les a auſſi toſt conuerties en mauuaiſes. Il a fait tranſporter en eſpeces tout l'or & vne partie de de l'argent de la France: il a fermé la porte au traffic, qui pouuoit remplacer nos Finances eſpuiſées: il n'a point tiré de la Baſtille vne eſpargne de quatorze ou quinze millions, mais il en a jetté hors de nos frontieres plus de quarante millions qui roulloient parmy le peuple: il n'a plus que des monnoyes de faux & bas aloy, lors que le meilleur demeure caché dans les places qui ſont deſtinées à la retraite de celuy qui a appauury le Roy, le public, & quaſi tous les particuliers, hors d'vne centaine d'hommes de ſa faction. Tout cela me fait dire que Dupleix a fort peu d'obligation au Cardinal de Richelieu, qui fait tout ce qu'il peut pour faire trouuer menteur ſon Hiſtorien.

Le Mareſchal & la Mareſchale d'Ancre n'ont pas laiſſé quarante mille liures de rente: Monſieur de Luynes euſt tout cela dans vn iour ſans merite, comme dit l'Hiſtorien: & le Cardinal en poſſede dix fois dauantage, pour auoir engagé la France à ſa ruine; à quoy il a employé autant de millions, comme on a fait mourir de milliers d'hommes, pour acheter des places des Suedois, pour entretenir ce party, pour partager les Prouinces des Pays-bas auec les Hollandois, pour ruiner la Maiſon d'Auſtriche, pour deſpoüiller le Duc de Lorraine, pour brider celuy de Sauoye, pour acquerir celuy de Parme, pour corrompre diuerſes perſonnes, pour auoir des intelligences imaginaires

dans les places. Nous n'auons retiré de tout cela que de la confuſion & de la perte, & il faut ſans rembourſement rendre ; qui eſt la parole qui eſcorche la langue, comme diſoit le bon S. Louys : & nous ſommes reduits à nous deffendre contre les ennemis que nous auons irritez. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Pour concluſion de ce diſcours, la Reyne auec treize ou quatorze millions de liures a conſerué ſes Enfans, & l'Eſtat, qu'elle a rendu entier & floriſſant au Roy ; & le Cardinal de Richelieu auec plus de cent millions d'extraordinaire a appellé quatre armées eſtrangeres aux frontieres de France, & leur a fait piller en quatre endroits le Royaume.

Mais n'a-il point de honte de recompenſer aux deſpens du Roy vn homme qui eſcrit, que *du temps du Conneſtable de Luynes, l'eſpargne eſtant eſpuiſée par les deſpences ſans beſoin, & tant de comptans par leſquels on couuroit les dons immenſes, il falut auoir recours aux moyens extraordinaires, qui ſont les Edits ; eſtant de neceſsité, que les Finances eſpuiſées par l'ambition & par l'auarice, ſoient remplacées par des exactions iniques.*

L'Hiſtorien n'a pas conſideré qu'il eſcriuoit la vie de Louys le Iuſte. Il fait dire des choſes bien eſtranges au Preſident de Verdun, & à l'Aduocat general Seruin : il rapporte les traits plus hardis de leurs harangues : par le premier, il fait menaçer le Roy *des ingemens de Dieu ſur ſa perſonne Royalle* ; & il fait dire au ſecond, que *Sa Majeſté ſe faiſoit tort de venir en ſon Parlement, pour authoriſer par ſa preſence ce qui ne ſe pouuoit faire par raiſon & par iuſtice.* Encore que ie ne croye pas que ces Meſſieurs ayent parlé ſi cruëment ; quand cela ſeroit, Dupleix a mauuaiſe grace de coucher dans ſon Hiſtoire publique ce qui a oſté des regiſtres ſecrets du Parlement, pour en faire perdre la memoire. Si ces remonſtrances auoient eſté faites durant le credit du Cardinal, qui a fait verifier cent fois plus d'Edits que le Conneſtable de Luynes, l'Eſcriuain n'auroit pas oſé rapporter ces diſcours, & ne condamneroit pas les Edicts comme iniuſtes. Il peut dire pour ſon excuſe, qu'il ſeroit mis à la Baſtille, s'il diſoit vray ; mais il s'exempteroit de la priſon & de l'infamie, s'il n'eſcriuoit point. Il faut auſſi confeſſer, que le Parlement n'a garde de parler à preſent auec cette liberté qu'il auoit durant le credit du Duc de Luynes. Le pouuoir du Cardinal a rompu la ſeule barriere qui reſtoit en France pour arreſter la tyrannie des Fauoris, & que nos bons Roys ont mis entre leur puiſſance abſoluë, & les droicts des Prouinces, des Officiers & des peuples. Il eſt auſſi neceſſaire de remarquer ſur cét article des

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Finances, que durant la Regence on n'a point fait d'Edicts ny des partis pour auoir de l'argent par voyes extraordinaires ; & que dans les deux premieres années du credit de Monſieur de Luynes, les plaintes furent faites, & la France fut ſur le point de ſe reuolter à cauſe des nouuelles impoſitions, charges & offices qu'on creoit tous les iours, outre la reuente des domaines qu'on engagea deuant le temps, & qui euſſent fait au Roy dans peu d'années vn fonds pour ſubuenir à toutes les affaires extraordinaires, & pour ſoulager grandement le pauure peuple. Toutes ces confuſions, impoſitions, creations d'offices, & inuentions des partiſans, ne ſont rien à comparaiſon de ce que le Cardinal a fait pour eſtablir & conſeruer ſa fortune, pour ſatisfaire à ſa folie, qui le portoit à vouloir ruiner la Maiſon d'Auſtriche ; & pour contenter ſa cholere, qui le pouſſoit à ſe vanger de tous les Princes voiſins, pour quelques vetilles qu'il auoit à demeſler auec leurs Miniſtres, contre leſquels il ſe picquoit mal à propos, comme nous ferons voir plus amplement dans noſtre Hiſtoire.

III. Dupleix fait paroiſtre ſa paſſion, en ce qu'il ſemble approuuer les mouuemens des Princes durant l'authorité de la Reyne : parce, dit-il, que *le Mareſchal d'Ancre les vouloit opprimer.* En vn autre endroit il dit, que *c'eſtoit vne perſecution.* Il taſche de les rendre innocens, encore que ſur le ſujet de la detention de Monſieur le Prince, il apporte la declaration du Roy, qui contient des choſes eſtranges qu'il falloit taire, puis que Sa Majeſté a voulu qu'elles fuſſent tirées du greffe du Parlement.

Pag. 135. Pag. 142. Pag. 130. & 131.

Pour faire cognoiſtre l'eſprit partiſan de l'Hiſtorien, il eſt neceſſaire de remarquer, que les principaux ſouſleuemens des Princes ſont arriuez le Roy eſtant Majeur, & la Reyne ne ſubſiſtant en authorité que ſous le bon plaiſir du Roy : cependant ces guerres ne ſont point condamnées par Dupleix, ny appellées *reuoltes, rebellions, factions & crimes de leze-Majeſté,* qui ſont les qualitez ordinaires que cét autheur donne aux mouuemens d'Angouleſme & d'Angers, arriuez deux ou trois ans apres ; & dans leſquels, hors du premier Prince du Sang, ſe trouuoient quaſi tous ceux qui eſtoient dans les premiers troubles auec pluſieurs Officiers de la Couronne, vne partie des Grands du Royaume, & vn Prince du Sang Royal, ſous l'adueu de la Reyne Mere du Roy, & principale direction du Cardinal de Richelieu, pour lors Eueſque de Luſſon. Ce party eſt appellé *rebelle, factieux & ennemy du Roy* : certes il me ſemble qu'il ne merite pas ces qualitez, ou il les faut donner à ceux qui ont eſté dreſſez auparauant, qui vouloient empeſcher le Mariage du Roy, & pouuoient eſtre ſoupçonnez de mauuais

uais deſſein, pour approcher leurs teſtes de la Couronne. Mais l'Hiſtorien dit, que les premiers troubles eſtoient contre le Mareſchal d'Ancre *qui perſecutoit les Princes*, & ie diray auſſi que les ſeconds eſtoient contre le Duc de Luynes qui perſecutoit la Mere du Roy, les Princes, & les Grands du Royaume. Mais le Mareſchal d'Ancre eſtoit eſtranger, & le Duc de Luynes eſtoit François: ces diſtinctions ſont des amuſemens pour le peuple. Dupleix demeure d'accord, que le Mareſchal eſtoit plus habile homme que le Conneſtable; & il nous fait voir dans les ſanglantes remonſtrances du Parlement, que ceſtuy-cy auoit fait du mal au public par les Edicts qu'il appelle *iniuſtes*, là où l'autre n'en fuſt iamais accuſé. Le Conneſtable auoit mis dans ſa maiſon en deux ans beaucoup plus de charges, de gouuernemens & de biens, que le Mareſchal n'auoit fait dans la ſienne en ſept ans auec plus de merite: le Conneſtable auoit bleſſé l'honneur de la naiſſance du Roy, & auoit priué contre toute ſorte de iuſtice, diuine & humaine, la Reyne de l'education de ſes Enfans, que perſonne ne luy pouuoit oſter ſans conuiction d'vn defaut qui l'en rendit incapable. Cependant il plaiſt à l'Hiſtorien Dupleix, que ceux qui ſuiuirent les intereſts de la Reyne contre vn Fauory, ſoient des rebelles, ennemis du Roy; & que ceux qui ont ſuiuy les partis de Monſieur le Prince, ſoient des perſecutez & opprimez iniuſtement. Il eſt vray, que ſi la deſroute du Pont de Sé ne fuſt point arriuée, le traité qui euſt eſté fait euſt eſloigné pour iamais la qualité de rebellion de ce mouuement; mais le deſordre qui vint de l'intelligence que l'Eueſque de Luſſon auoit auec les ennemis de la Reyne, fiſt acquerir au party qu'il auoit dreſſé le nom de rebellion, & luy donna doublement, & pour ſon inuention & pour ſon infidelité, le nom de rebelle. Si ſon Eminence auoit ou le iugement ou le loiſir de conſiderer tous les diſcours, & peſer tous les mots de ſon Hiſtorien, il l'auroit pluſtoſt chaſtié que recompenſé.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Dupleix veut perſuader, que les années de l'authorité de la Reyne ont eſté blaſmées de cruauté, encore qu'il l'attribuë au Mareſchal d'Ancre: il dit, que *le peuple de Paris eſtoit en continuelle apprehenſion des cruautez de cét homme, qu'il auoit fait trancher la teſte à Stuard Gentil-homme Eſcoſſois, & à Hurteuant Gentil-homme Normand*: il dit, que *ces deux furent trouuez coulpables de mort par des iuges ſeueres; mais que l'animoſité & la precipitation, auec laquelle le Mareſchal les fiſt pourſuiure, les faiſoit plaindre de tout le monde.* Si vn homme de la garde du corps du Roy eſt condamné à mort auec ſeuerité, eſtant conuaincu d'auoir intelligence auec les Princes contre le ſeruice du Roy, qui peut eſtre

I V. Page 538.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France,

criminel de leze Majeſté ? Pour Hurteuant perſonne n'a douté de la iuſtice qu'on luy a fait : l'honneur qu'on veut conſeruer à ſa famille, fait taire beaucoup de choſes, & ſi Dupleix auoit veu les plaintes de pluſieurs villes de Normandie ; & entre autres de celle de Caen, il ne diroit pas qu'il aye eſté defait pour auoir deſobey au Mareſchal. Où il faut que Dupleix s'abſtienne de parler de cette mort, où il eſt neceſſaire pour ſa deſcharge qu'il produiſe les procedures. Il ſemble

Pag. 138. auſſi qu'il vueille adiouſter pour vne circonſtance de cruauté, *la force, beauté, & haute taille de Stuard* : mais ie luy repartiray, que le Duc de Montmorency eſtoit beau, ieune, bon, genereux, liberal, le premier & le plus riche Gentilhomme du Royaume, deſcendu de cinq Conneſtables, Duc & Pair, Mareſchal de France, victorieux ſur terre & ſur mer, couuert de playes pour le ſeruice du Roy, auquel le Cardinal de Richelieu donnoit la qualité de ſon fils : & il eſt vray, que pour taſcher d'acquerir ſon amitié, il auoit perdu celle de pluſieurs perſonnes. Cependant ce pere, ſans auoir eſgard à cette alliance, ny aux aſſiſtances qu'il a receu de ce fils adoptif, ny à toutes ces autres conſiderations que i'ay rapporté, veut eſtre eſtimé iuſte, pour auoir mis entre les mains d'vn villain Bourreau vne ſi belle vie, condamnée à mort contre ſes priuileges, qui ſont de loix en France. Son crime a eſté d'auoir voulu garder d'oppreſſion l'heritier de la Couronne, Fre-

Pag. 138. re vnique de ſon Roy ; & Dupleix veut que Stuard ſoit innocent, *pour auoir fait des leuées pour les Princes qui eſtoient à Soiſſons.* Mais il dit, *qu'en cette pourſuitte l'animoſité du Mareſchal d'Ancre paruſt.* Que dira il des procedures qu'on a fait contre le Mareſchal de Marillac, de tant de changemens de priſons, de iuges & de formes ? comment pourra-il déguiſer la condamnation à mort d'vn homme de cette condition & merite, pour n'auoir pas exactement peſé du pain & du foin, ny bien tenu le controolle d'vn baſtiment, outre cent mille tours de ſouppleſſe ſecrette, & traits d'iniuſtice publique, qui ont eſté faits pour faire perir vn Officier de la Couronne, qui auoit ſeruy, & pouuoit ſeruir ſi vtilement le Roy & l'Eſtat ? Que ſera-ce, ſi on adiouſte à ces deux exemples cent autres de moindre poids pour la qualité des hommes, mais autant extraordinaires en l'accuſation & procedures ? Peut on dire, que depuis la fondation du Royaume on aye veu les ſupplices ſi frequens, les priſons ſi templies, & tant de perſonnes proſcrites, bannies, confiſquées, diffamées & ruinées, comme on a fait depuis cinq années ? Celuy qui eſt l'autheur de tous ces maux, s'imagine qu'il eſt innocent, lors qu'il fait imprimer, que le Mareſchal d'Ancre ſous l'authorité & protection de la Reyne a pourſuiuy la

mort de deux hommes conuaincus par les voyes ordinaires de crime de leze Majeſté. Lumiere pour l'Hiſtoire de France.

Pour concluſion de cette premiere partie, ie prie tous ceux qui liront cet eſcrit, de iuger que le Cardinal de Richelieu, eſtant le ſeul homme en France qui eſt en conſideration de tous ceux qui eſtoient dans les conſeils & intereſts du Mareſchal d'Ancre, & qui par ſon moyen auoit eſté mis dans les charges, il a mauuaiſe grace de payer vn Hiſtorien qui pourſuit cruellement la memoire de ſon bon amy & bien-faicteur. Il s'eſtimoit heureux de pouuoir baiſer les mains de ceux qu'il fait deſchirer par ſon Eſcriuain, & il prend plaiſir en luy voyant mordre ceux qui ont eſté les premiers inſtrumens de ſa grande fortune. On trouuera eſtrange, que celuy qui jette tant d'ordures dans les premieres ſources de ſon bien, s'imagine qu'il mettra ſon ingratitude à couuert lors qu'il fait loüer Barbin, auquel il auoit de l'obligation. Mais ces éloges ex- Pag. 149.
traordinaires, deſquels nous parlerons en vn autre lieu, me donnent pluſtoſt vn iuſte ſujet de ſoupçonner, que l'Hiſtorien a receu quelque grande courtoiſie de Barbin, lors qu'il eſtoit dans la direction des Finances. I'ay remarqué en pluſieurs lieux de ſon Hiſtoire, qu'il a imité du Haillan, qui payoit en loüanges ceux qui le faiſoient payer de ſes appointemens, & donnoit des coups de dents à ceux qui les auoient miſes au crochet: il ne faiſoit rien qu'il n'euſt promis, & dequoy il n'euſt menacé: mais ce procedé eſtoit bien eſloigné de la grauité & ſincerité de ſa profeſſion. Mon autre conjecture eſt, qu'on a approuué ce qui a eſté eſcrit en faueur de Barbin, parce que tous ceux qui eſtoient dans la Cour en ce temps-là, ſçauent que le Cardinal luy voulut donner en mariage ſa ſœur, qui a eſté depuis la Mareſchale de Brezé, & eſt morte apres auoir eſté enfermée quinze ans pour vne maladie d'eſprit. Ce deſſein du Cardinal ayant eſté cognu par pluſieurs perſonnes qui viuent encore; ie m'eſtonne comme il ſouffre que Barbin ſoit qualifié par l'Hiſtorien, *Procureur de Melun, & Controolleur general de la Maiſon de la Reyne.* La premiere qualité ſe pouuoit cacher, & il n'a iamais eu la ſeconde; mais celle d'Intendant, qui eſt plus honorable. Ce qui doit eſtre trouué plus eſtrange, eſt le peu de recognoiſſance que le Cardinal a teſmoigné à Barbin; & le peu de reſpect qu'il a rendu à tant de belles qualitez que Dupleix luy donne, lors qu'il n'a iamais ſouffert qu'il ſoit reuenu en France, & l'a laiſſé mourir à Bruxelles dans vn bien fort mediocre. Il faut dire ſans doute, que ſes vertus l'auoient rendu ſuſpect au Cardinal, qui ſçait bien

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

qu'elles ne vont iamais ſans la verité qu'il apprehendoit.

La ſeconde partie de noſtre traitté examinera l'Hiſtoire des premiers deſplaiſirs de la Reyne Mere du Roy. Duplex a vſé d'vn grand artifice pour la déguiſer : il a couuert malicieuſement les outrages qui ont eſté faits à ſa Majeſté ; & a flatté, mais aſſez groſſierement, toute la conduite du Cardinal de Richelieu. Nous diuiſerons cette piece en quatre. La premiere traittera des choſes qui arriuerent à Paris. La ſeconde des affaires de Blois. La troiſiéme de ceux d'Angouleſme : &, La quatriéme d'Angers.

L'Hiſtorien raconte au long la mort du Mareſchal & de la Mareſchale d'Ancre : il les charge des crimes que nous auons dit : il rapporte la lettre que le Roy eſcriuit ſur ce ſujet aux Gouuerneurs des Prouinces, dans laquelle ſa Majeſté blaſme la Reyne ſa Mere, *d'auoir donné à*
pag. 150. *ces gens-là trop de pouuoir ſur ſon eſprit.* Mais le vray motif de ce changement eſt deſcouuert dans ce diſcours de l'Eſcriuain : *En cette conionćture on voyoit diuerſes faces au Louure : car Luynes & ſes amis treſſailloient de ioye, & ayant deſia en partage les biens de Conchini, ſe promet-*
Pag. 161. *toient pour le moins autant de fortune par la faueur du Roy qu'il en auoit eu par celle de la Reyne Mere.* Il dit, que *le peuple crioit qu'on n'auoit pas changé de tauerne, mais ſeulement de bouchon : les autres qu'on n'auoit pas changé de tyrannie, mais de tyran ; & qu'on afficha au Louure ces trois mots, Aux trois Rois.* Pour dire vray, lors qu'il y a vn Fauory dans vne Cour, on ne ſe trompe iamais, en iugeant des grands changemens par l'intereſt de celuy qui a le principal credit.

Les hommes ſages voyoient ce deſſein au trauers des pretextes ſpecieux, qui amuſoient le peuple & luy faiſoient crier, Viue le Roy. Il me ſemble, que pour eſtre Hiſtorien non ſeulement curieux, mais religieux, il failloit rapporter les choſes plus importantes qui ſe paſſerent en ce rencontre ; à ſçauoir tout ce qui arriua au quartier & aupres de la perſonne de la Reyne : on deſarma ſes gardes, & on en mit d'autres en la place : on entra iuſques dans ſa chambre & cabinet, & on regarda ſous ſes coffres, pour voir comme dit à la Dame d'honneur celuy qui faiſoit la recherche, s'il n'y auoit point de caque de pouldre pour faire ſauter le Roy qui logeoit au deſſus : on fiſt murer vne porte, on rompit le Pont-leuis du jardin, on empeſcha que quelques perſonnes ne parlaſſent à la Reyne, & on remarqua auec rigueur toutes ſes paroles & les mouuemens de ſon eſprit. Ce qui arriua le lendemain, fuſt plus horrible ; l'inſolence ayant paſſé ſi auant, que la Couronne du Roy en pouuoit receuoir non ſeulement des taches : mais des

ſecouſſes. Ie ne dis rien auſſi des pourſuittes qui furent faites contre la Mareſchale, ny de ce que les ſolliciteurs de ſa mort diſoient à l'oreille des Iuges de la part du Roy, qu'il ne croyoit point que ſa vie fuſt en ſeureté, ſi on ne faiſoit mourir la Mareſchale. Sa Majeſté ignoroit toutes ces abominables pratiques, qui ne tendoient qu'à aſſeurer la confiſcation par la mort de cette pauure femme, qui rendit ſes plus grands ennemis admirateurs de la conſtance de ſa mort. Dupleix en cet endroit dit en termes expres, que *ce fut vne iniuſtice de donner au Duc de Luynes la confiſcation de la Mareſchale, & que le Garde des Seaux du Vair y conſentit, ayant eſté gagné par le preſent qu'on luy fiſt de l'Eueſché de Liſieux.* Ces paroles accuſent le Roy d'iniuſtice, & le Garde des Seaux de corruption.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 161.

Ce que l'Hiſtorien adiouſte, eſt en partie faux, & en partie ambigu. *A raiſon de quoy la Reyne deſira de s'eſloigner de la Cour pour quelque temps, attendant que des nouueaux accidens fiſſent ceſſer les diſcours de ceux de ſa Maiſon, qui ſeruoient d'entretien à tout le monde.* Ie n'entends pas ce qu'il veut dire du langage des domeſtiques de la Reyne; mais ie ſçay bien que la violence des choſes qui ſe paſſoient, les apprehenſions qu'on luy faiſoit donner, & l'eſtat auquel elle ſe voyoit reduite dans le Louure, luy pouuoient faire ſouhaiter d'eſtre en plus grande liberté & ſeureté. Mais on ne peut dire auec verité, qu'elle aye demandé la retraite de Blois, ny la ſeparation du Roy & de ſes autres Enfans, ny la ſortie hors de Paris auec la façon qui fuſt gardée: outre que cet eſloignement fut vn effect de la peur de ceux qui l'auoient offencée; les deſſeins de leur ambition ne ſouffroient pas la preſence d'vn œil qui euſt deſcouuert leurs entrepriſes. Il me ſemble pourtant, que la reſponſe de la Reyne apres la mort du Mareſchal, & qui eſt rapportée par l'Hiſtorien, eſtoit tres-ſage, & capable de contenter le Roy, ſi les effets de ſon bon naturel n'euſſent eſté diuertis. *La Reyne proteſtoit qu'elle n'eſtoit pas marrie de la mort du Mareſchal d'Ancre, puis que le Roy l'auoit iugé vtile pour ſon ſeruice: mais bien ſe ſentoit-elle outrée de la defiance que ſa Majeſté auoit eu d'elle, en luy tenant ſecrette la reſolution de le perdre.* Ce que Dupleix adiouſte, pour monſtrer que ces paroles venoient de diſſimulation, eſt vn iugement temeraire, & contre la Iuſtice Chreſtienne, qui nous oblige de iuger des choſes ſecrettes par les publiques; & ne veut pas que nous condamnions les publiques par les ſecrettes: ſur tout là où il y'a ſujet d'interpreter les volontez pluſtoſt en faueur du naturel d'vne Mere, que de la fortune d'vn ſeruiteur. Si Plotine femme du ſage Empereur Trajan, diſoit qu'elle entroit dans l'Empire, comme elle deſiroit d'en ſortir; nous pouuons

Pag. 155.

Pag. 153.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

dire que la Reyne eſt ſortie de la Regence & des affaires, comme elle y eſtoit entrée, ayant laiſſé la France en la meſme force & ſplendeur, qu'elle l'auoit trouuée: dequoy elle auoit eſté loüée & remerciée par le Roy, par le Parlement, & pas les Eſtats generaux du Royaume.

Ie viens à ce qui touche en ce changement le Cardinal de Richelieu, pour lors Eueſque de Luſſon. L'Hiſtorien embaraſſe ſur ce ſujet beaucoup de choſes, & fait voir la lumiere de la verité à trauers de tous
Pag. 153. les faux iours, qu'il veut dõner à la probité du Cardinal: il dit, *qu'ayãt eſté nommé par la Reyne pour faire la charge de premier Secretaire d'Eſtat*, (encore qu'il n'y aye ny premier ny ſecond que par l'ancienneté) *luy qui eſtoit ieune, genereux & ambitieux, conſiderant que c'eſtoit vne charge en laquelle il pouuoit rendre des ſignalées preuues de l'eminence de ſon eſprit, l'accepta; mais comme il fuſt appellé par neceſſité, & à defaut d'vn autre qui en fuſt capable, & malgré luy, qu'il fut contraint de quitter vn employ plus agreable.* L'Hiſtorien dit, que *c'eſtoit vne Ambaſſade extraordinaire en Eſpagne: auſſi ne creuſt il pas perdre beaucoup, en eſtant deſtitué par le malheur d'autruy, & non par ſa faute.* De ce deguiſement de diſcours on tire quatre choſes: la premiere, que le Cardinal eſt appellé *ambitieux*: la ſeconde, qu'il eſtoit *ſeul capable en France* d'eſtre Secretaire d'Eſtat; encore qu'on luy donna pour l'inſtruire Monſieur de Beauclerc, qui en deuoit ſçauoir plus que luy apres quarante ans d'experience: il a du depuis ſeruy tres-dignement en cette charge. La troiſiéme, qu'il fuſt forcé de prendre cet employ, encore qu'il l'euſt recherché; qu'il s'y maintint contre les aduis & reproches de tous les Eueſques ſes Confreres. La quatriéme, qu'il en fuſt *deſtitué par le malheur d'autruy, & non par ſa faute*, encore qu'il fuſt le principal conſeiller du Mareſchal & de la Mareſchale d'Ancre, qu'il fait blaſmer. Dupleix dit, qu'apres leur ruine Monſieur de Luynes dit au Roy: *Ouy Sire, Monſieur de Luſſon a touſiours bien ſeruy voſtre Majeſté*, c'eſt à dire, au gré de celuy qui rendoit ce teſmoignage: ce qui ne pouuoit eſtre ſans auoir deſeruy la Reyne, & ceux qui ſe confioient
Pag. 155. en luy. Voicy les ſoupçons que l'Hiſtorien en donne, il dit: *I'ay appris du ſieur Deagen, que peu de iours auant le meurtre du Mareſchal, le Roy s'entretenant à l'Arſenac auec l'Eueſque de Luſſon, luy donna des grands teſmoignages de ſa bien-vueillance, & de la confiance qu'il auoit en luy.* Deagen qui eſt allegué pour teſmoin, lia la partie de cet entretien ſecret en vn lieu deſtourné, où le Roy & Luynes ſe trouuerent ſeuls. Dieu ſçait, ſi ce qui fuſt traitté eſtoit à l'auantage de la Reyne: il y a vn grand ſujet d'en douter, puis que Deagen principal commis & confident de Barbin, eſtoit en grande intelligence auec Luynes; ce qui

eſclata le iour que le changement arriua: il eſt propable qu'il engagea l'Eueſque de Luçon à cette conference. Les apparences de cette vnion ſont confirmées par les paroles que Luynes dit en ſa faueur, & par la Declaration que le Roy fiſt, *qu'il vouloit que Monſieur de Luçon le ſeruit comme auparauant dans ſon Conſeil, & luy donna Monſieur de Vignoles pour declarer ſa volonté au Chancelier.* Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 154.

Voilà donc le Mareſchal tué, la Mareſchale priſonniere, Monſieur Mangot Garde des Seaux reduit à eſtre homme priué, Barbin arreſté, & l'Eueſque de Luçon eſtimé & conſerué en ſa place dans le Conſeil. Il faudroit eſtre bien paſſionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à ſon auantage tous ces rencontres.

Luynes & les hommes nouueaux qui l'approchoient eſtoient bien contens d'auoir tiré de l'infidelité de l'Eueſque de Luçon le fruict duquel ils commençoient de ioüir: mais ſoit qu'ils entraſſent bien-toſt en apprehenſion de ſa ſubtilité, ou qu'ils le iugeaſſent plus vtile à leurs deſſeins aupres de la Reyne, ils l'enuoyerent à Blois. L'Hiſtorien dit, que *l'Eueſque de Luçon le demanda au Roy*, & nous veut faire paſſer cette reſolution pour vne action heroïque, *parce qu'il pouuoit eſperer des grands emplois dans le Conſeil, ou l'Ambaſſade de Rome, où on euſt penſée de l'enuoyer; ce qui luy eſtoit vn chemin de paruenir au Cardinalat*: où il eſt arriué depuis par autre voye. I'ay dit les raiſons qui ne le pouuoient ſouffrir aupres du Roy dans le commencement de la fortune de Luynes, & les deſſeins de ſes parens & creatures. Quand à l'Ambaſſade de Rome, on ſçait bien que depuis long-temps on ne la donne pas à vn Eccleſiaſtique pour beaucoup de conſiderations: mais ie croy que l'Hiſtorien appelle legation vne relegation à Rome; à laquelle ie ſçay bien qu'on penſa, mais on ſe contenta d'vn renuoy en Auignon ville Papale. Apres que l'Eueſque euſt fait vn peu de ſejour à Blois, & euſt eſté quelque temps en ſon Dioceſe, ſon eſprit remuant, & comme l'Hiſtorien dit, *ambitieux*, s'employoit touſiours à la recherche des moyens qui pouuoient faire vn changement qui le remit dans le chemin du chapeau de Cardinal, & du maniment des affaires: il y vouloit arriuer en deſpit de toutes les deſtinées. Le voilà en Auignon, où il n'aura pas vn long repos. Voyons ce qui ſuruint à la Reyne durant qu'elle fuſt à Blois, & ce que Dupleix en dit. Pag. 155. & 156.

Il nous fournira peu de ſujet ſur le ſejour de la Reyne à Blois, parce qu'il n'a rien ſçeu de ce qui s'y paſſa, ou n'en a rien voulu dire: mais ie peux aſſeurer, que ſa Majeſté demeuroit dans ce chaſteau comme dans vne priſon: elle eſtoit non ſeulement obſeruée par ceux qu'on auoit corrompu aupres d'elle, & qui furent en partie eſloignez,

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

mais encore par pluſieurs perſonnes qu'on luy enuoyoit. Les Grands & les Dames qui paſſoient à Blois, ne l'oſoient viſiter ſans auoir demandé permiſſion à Monſieur de Luynes. Le Roy y auoit enuoyé Monſieur de Roiſſy pour prendre garde à tout ce qui ſe faiſoit, & pour luy en rendre conte : encore que ce vieux & ſage Conſeiller d'Eſtat executa ſa Commiſſion auec toute ſorte de reſpect & de retenuë, il eſtoit pourtant obligé de receuoir & enuoyer tous les aduis de beaucoup de broüillons, qui l'euſſent accuſé de trahiſon. La défiance, qui accompagne touſiours ceux qui offenſent les Grands, faiſoit employer au Duc de Luynes tous ſes ſoins, pour tenir la Reyne comme priſonniere : outre ce que nous auons dit, il logea des compagnies de cheuaux legers au tour de Blois, qui gardoient vne partie des paſſages, & donnoient vn grand ſoupçon à la Reyne qu'on ne la voulut reſerrer plus eſtroitement. On luy defendit à la fin de ſe pourmener hors de la ville, & on parla de murer quelques portes. Dupleix n'a rien dit qu'vne choſe, en laquelle il fait voir ſa mauuaiſe foy : il eſcrit au tiltre du chapitre en groſſe lettre, & à la marge en menuë, que le *P. Arnoult auoit obligé la Reyne à ne * bouger point de Blois ſans le conſentement du Roy.* I'aduouë que dans le diſcours il dit, que *ce bon Pere, cognoiſſant combien le retour de la Reyne à la Cour ſeroit preiudiciable, eſtant en la mauuaiſe humeur qu'il la conſideroit, luy fiſt faire ſerment ſur les Euangiles en preſence du Pere Suffren, directeur de ſa conſcience, qu'elle ne viendroit point trouuer le Roy, ſans qu'au precedent il en fuſt aduerty, & qu'il y conſentit.* Ie laiſſe à part ſi le P. Arnoult ſe deuoit charger de cette Commiſſion : ie deſire ſeulement qu'on remarque, qu'entre ce diſcours de Dupleix, ſon tiltre & ſa marge, que la pluſpart des curieux ſe contentent de lire, il y a vne grande difference. Si ce que le tiltre dit eſtoit veritable, la Reyne paſſeroit pour parjure : ce qui eſt dans le diſcours, la rend ſeulement digne de compaſſion, & fait voir l'apprehenſion que les Fauoris ont touſiours eu du bon naturel du Roy. Nous voyons, que cet eſloignement de la Mere a eſté le principal moyen qu'ils ont pris pour ſe maintenir, & pour ruiner leur Maiſtre & ſon Royaume. Le Cardinal de Richelieu, qui a plus de cognoiſſance que perſonne du monde de la ſympathie qui eſt entre les cœurs de la Mere & du Fils, ne peut permettre qu'ils s'approchent : parce qu'il luy ſeroit impoſſible d'empeſcher qu'ils ne s'vniſſent, & que leurs amours ne ſe meſlaſſent auſſi toſt que leurs larmes. La conionction des meilleures planettes eſt la ſanté du monde : ceux qui ne ſubſiſtent que par les maladies du public, ne la deſirent pas. Il faut auſſi remarquer, que dans ſix lignes l'Hiſtorien eſt contraire à ſoy-

Pag. 169. Pag. 172. * *bouger, c'eſt ſon mot.*

ſoy-meſme : il dit au commencement, que le P. Arnoult priſt reſolution de demander à la Royne ce ſerment, *ayant recognu combien ſon retour à la Cour ſeroit preiudiciable*, & apres il adiouſte, que *c'eſtoit le but & la fin de ſon voyage, dont les apparences eſtoient force ciuilitez*. Accordez ces choſes, & concluez que la Reyne n'eſtoit traittée que par apparences de reſpect & de courtoiſie ; mais que le fonds n'eſtoit que mauuais deſſein. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Apres ce que nous auons remarqué, on trouue eſtrange que la Reyne aye cherché vne honneſte liberté, pour faire entendre ſes iuſtes plaintes au Roy, ſans eſtre en danger d'eſtre plus mal traittée. Voicy comme noſtre Hiſtorien parle de la reſolution que ſa Majeſté priſt de ſortir de Blois : *Cette Princeſſe accouſtumée au gouuernement languiſſoit à Blois, où depuis deux ans elle eſtoit comme en ſolitude : l'Abbé de Ruſcelay, Chantelouue, & d'autres eſprits broüillons fomentans ſur cela ſa langueur, luy repreſentoient ſon depart de la Cour comme vn banniſſement,* Pag. 172. & vn peu plus bas : *L'eſprit d'vne femme, quoy que grande Princeſſe, deſia outré des choſes paſſées, ſenſible aux preſentes, & redoutant l'auenir, ſe trouua ſuſceptible de toutes ces impreſſions, & ſe reſolut facilement de ſortir de ce lieu qu'elle appelloit ſa priſon.* Pag. 172. Il eſt vray, que ces conſiderations du paſſé, du preſent & de l'aduenir, porterent la Reyne à vouloir ſortir de Blois. Il ne faut pas vne grande rhetorique pour perſuader à vne perſonne qui ſent ſon mal, qu'elle eſt malheureuſe ; & il n'eſt pas beſoin d'employer beaucoup d'artifice pour luy faire deſirer vn remede que la nature luy enſeigne. Ie croy que la Reyne, qui apprehende fort de ſe voir reſerrée, demanda pluſtoſt à ſes ſeruiteurs les expediens pour ſe mettre au large, qu'eux ne luy propoſerent d'en prendre la reſolution. Ce qui eſt à remarquer eſt, que l'Hiſtorien aduouë, *que le Roy par ſa derniere lettre permettoit à la Reyne ſa Mere d'aller en telle part & en telle ville de ſon Royaume que bon luy ſembleroit.* Pag. 174. Elle n'executa donc que ce que le Roy luy auoit permis ; & la guerre qui ſuiuit, fuſt pluſtoſt vn effect de la precipitation du Duc de Luynes, que de la mauuaiſe volonté de la Reyne.

Dupleix a tort de dire, que *la Reyne cherchoit le gouuernement* : ie peux aſſeurer auec verité, qu'elle s'en eſt eſloignée, ayant recognu qu'il n'y auoit rien qui fut plus ennemy de la tranquilité, que d'eſtre ſujette à l'enuie & mauuais offices des Fauoris. Sa Majeſté s'eſt approchée des affaires quand le Roy l'a deſiré, & que le bien de ſon ſeruice l'a obligée à cela. L'Hiſtorien n'eſt pas ſage de parler mal à propos de l'eſprit des femmes : il ne ſe contente pas d'offencer la qualité de la Reyne, mais il veut encore iniurier ſon ſexe ; il blaſme en l'vn

Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 172.

& en l'autre les œuures de Dieu, ce qui eſt vn eſpece de blaſpheme. I'en trouue vn bien plus grand en ce diſcours : *Les Fauoris du Roy qui gouuernoient l'Eſtat ſous le nom de ſa Majeſté.* Si ces paroles eſtoient eſchappées à noſtre plume, nous conſentirions que la main qui l'auroit tenuë fuſt miſe dans le feu : celle de Dupleix a eſté renuoyée remplie de piſtolles apres auoir eſcrit, que le Roy preſtoit ſon nom à Monſieur de Luynes pour gouuerner ſon Eſtat. Nous verrons en d'autres endroits des façons de parler qui ſont encore plus criminelles; mais il ſemble que l'vſage du temps les aye renduës innocentes, en les faiſant communes.

Sur le ſujet de la ſortie de Blois, l'Hiſtorien fait vn ample recit de tout ce qui arriua au Duc d'Eſpernon, durant les deux premieres annees du credit du Duc de Luynes : il dit, que *les apprehenſions du Fauori, & que les artifices du Garde des Seaux du Vair l'obligerent à ſe retirer à Mets, & que pluſieurs conſeils furent tenus pour le ſurprendre*, il dit, *qu'il fuſt reſolu de s'aſſeurer de ſa perſonne, & la mettre dans la Baſtille; & qu'il croit que cette reſolution fuſt deſcouuerte par le Duc de Luynes, qui ne gardoit point les ſecrets.* En tout ce diſcours & pluſieurs autres, qu'il fait du Duc d'Eſpernon, i'ay remarqué que Dupleix apprehende vn peu d'offenſer ce Seigneur genereux, & fort ſenſible aux iniures. L'Hiſtorien fait dire au Parlement ce qu'il n'oſe point aduancer contre luy, de peur de quelque rencontre des Simons. Il ne laiſſe pas de picquer le Duc iuſques au vif en l'affaire du ſoldat, qui fuſt retiré des priſons du Fauxbourg S. Germain : ce qui ne faiſoit rien pour l'hiſtoire, non plus que le deſpit du Comte de Candale, qui pourroit eſtre diſſimulé, & il me ſemble que ſes bonnes qualitez & grands ſeruices ne meritoient pas vn traittement ſi rude. Ie recognois au trauers de toutes les craintes & diſſimulatiõs de l'Hiſtorien, qu'il n'a pas beaucoup d'inclinatiõ pour la Maiſon de la Valette : & ie m'eſtonne comme il nous veut faire paſſer pour vn monſtre de rebellion, que la Reyne aye recherché l'aſſiſtance d'vn Seigneur, & ce Seigneur la protection de la Reyne, pour ſe defendre contre leur ennemy commun. Il eſt vray que le Duc preſta la main à la ſortie de la Reyne, & luy donna retraitte; mais il eſt vray auſſi que cette occaſion para vn grand coup qu'on vouloit deſcharger ſur la teſte dũ Duc & de toute ſa Maiſon, de ſorte que ſi le Cheuallier empeſcha que la Tour ne priſt la Reyne; la Reyne empeſcha auſſi que le Fol ne priſt le Cheualier. L'Hiſtorien a tort de nous repreſenter la Reyne comme peu recognoiſſante de ce ſignalé ſeruice : Sa Majeſté a touſiours eſtimé le Duc & gratifié les ſiens en tout ce qu'elle à peu.

Pag. 173. 174. & 175. Pag. 77. Pag. 76. Pag. 93. Pag. 186.

L'ambition de l'Eueſque de Luçon, qui guettoit les occaſions qui pouuoient ſeruir à ſon deſſein, priſt ardemment celle que cette ſortie

luy preſentoit : il en fuſt aduerty en diligence & eſcriuit auſſi toſt au Duc de Luynes, qu'il eſtoit en ſon pouuoir de rabiller toutes choſes, & ſur tout de retirer la Reyne d'Angouleſme, où Luynes l'apprehendoit: il communiqua les offres de l'Eueſque à ſon conſeil; lequel eſtant plus fin que luy, & ayant cognoiſſance de l'eſprit de Monſieur de Luçon, iugea qu'il eſtoit propre pour mettre la confuſion dans vn party qui ſe formoit, & pour rẽdre ſuſpects à la Reyne ceux que Luynes craignoit le plus. On priſt la reſolution de l'enuoyer querir en diligence, & pour luy donner d'auantage de chaleur, le Duc de Luynes luy eſcriuit vne lettre, que l'Hiſtorien appelle *fort gratieuſe*, il aſſeure qu'au bout le Roy adiouſta de ſa main ces paroles: *Ie vous prie de croire que ce que deſſus, eſt de ma volonté, & que vous ne me ſçauriez faire vn plus grand plaiſir que de l'executer*. Sur cette lettre, & auec vn paſſe-port, le Prelat s'acheminãt en diligẽce à Angouleſme, fuſt arreſté par les ordres de M. d'Alincour Gouuerneur de Lyon, qui ignoroit vn myſtere qu'on euſt tenu caché, ſi ce rencontre n'euſt obligé à le publier ; & peut-eſtre l'Eueſque euſt dit, pour eſtre moins ſuſpect, qu'il s'eſtoit ſauué pour venir ſeruir la Reyne en cette occaſion. L'Hiſtorien nous deſcrit ſes adreſſes en ces termes : *Il eſtoit ſeul capable de moderer ſes aigreurs par la douceur de ſes perſuaſions, de combatre ſes reſſentimens particuliers par des conſiderations d'Eſtat, & fléchir ſon obſtination par ces belles remonſtrances, & de calmer les boüillons de ſa cholere par les charmes de ſon eloquence*. Ces aigreurs, ces abſtinations, ces boüillons de cholere, ſont des façons de parler eſtranges meſlées auec les eloges d'vn ſeruiteur: mais c'eſt la mode, qui veut qu'en cueillant des roſes pour le Cardinal, on jette les eſpines ſur la teſte de la Reyne.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Page 177.

Pag. 177.

Le Roy preparoit cependant vne grande armée, & s'acheminoit à Tours : encore que l'Hiſtorien dit, que *ces grands appareils ſe dreſſoient pour punir le Duc d'Eſpernon*; cela ne pouuoit arriuer ſans dõner ombrage à la Reyne & la deſobliger : ce qui fiſt reſoudre S. M. à ſe tenir ſur ſes gardes, & à employer ſes ſeruiteurs, comme le Duc d'Eſpernon fiſt ſes amis, pour ſe defendre cõtre l'oppreſſion qu'on vouloit couurir par le pretexte du chaſtiment du Duc (ainſi l'appelle Dupleix.) Tout ce qui ſe paſſa dans les armes, fiſt vn peu de bruit & peu de mal ; l'Eueſque ayant ſi bien trauaillé, qu'il ſeruit vtilemẽt ceux qui l'employoiẽt mais auec vn ſi grand malheur pour luy, qu'il ſe deuoit pour iamais rebuter de la Cour, & confiner dans ſon Eueſché ſi l'ambition n'euſt eſtouffé tous ſes reſſentimens naturels. Il perdit à Angouleſme ſon frere aiſné, qui fuſt tué en duel par le Marquis de Temines Capitaine des Gardes de la Reyne, pour vn manquement de parole de

Pag. 175.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

l'Eueſque. Il ne teſmoigna pas beaucoup de regret ce cette perte ; il auoit peur d'arreſter, par vn plus grand bruit, le cours de ſon aduancement. Les intrigues qu'il fiſt, luy reüſſirent comme l'Hiſtorien a dit : il attaqua le premier l'Abbé Ruſcellay ; lequel eſtant de ſa robbe donnoit plus d'apprehenſion à ſes deſſeins : *ayant trouué que le Duc d'Eſpernon n'en eſtoit pas ſatisfait, il ſe ioignit auec luy ; & ſe ſeruant dextrement de la hayne du Duc pour la faire deſcharger de cet importun, ſe conduiſit en ſorte qu'il euſt bien-toſt ſon pacquet, ſans qu'il s'en peut plaindre luy-meſme, ayant demandé ſon congé, & ne penſant pas qu'il deuſt eſtre pris au mot.* Apres cette ruſe, il ne reſtoit plus à combattre que le Duc d'Eſpernon : mais il n'eſtoit point aiſé de le ruiner chez luy, ny de le tromper en ſa preſence : il falluſt pour retirer la Reyne moyenner la paix ; qui fuſt faite auec la promeſſe ſecrette d'vn bonnet de Cardinal pour l'Eueſque, & en donnant trois places de ſeureté, deſquelles il retint la meilleure pour luy, qui fuſt Angers, où la Reyne deuoit faire ſa retraitte. Dupleix compoſe vne harangue que l'Eueſque fait à la Reyne, pour la diſpoſer à la paix ; encore que ſa Majeſté y fuſt toute reſoluë : mais il deſcouure, que durant la negotiation & la tréue, le Duc de Luynes par vne intelligence que le Comte de Schomberg auoit dans Angouleſme, auoit eu deſſein de faire mettre le feu dans le magaſin des poudres ; ce qui euſt mis en danger la perſonne de la Reyne, qui eſtoit logée pres du magaſin : encore que l'autheur aſſeure qu'on n'en vouloit qu'au Duc d'Eſpernon, qui auoit ſon logis à l'autre bout de la ville. Lors que ces choſes ſe paſſoient à Angouleſme, le Mariage de Madame, ſeconde ſœur du Roy, ſe faiſoit à Tours auec le Prince de Piedmont : il deſira d'aller viſiter la Reyne, & le Roy le trouua bon. L'Hiſtorien ſur ce rencontre inuente vn eſtrange impoſture : il dit, que *la Royne auoit quelque meſcontentement du Prince, & qu'au ſecond entretient elle luy fiſt des grandes plaintes, de ce qu'on ne luy auoit rien communiqué de ſon Mariage* : il adiouſte, que *la Reyne teſmoigna quelque émotion, qui paroiſſoit en l'accent de ſa voix, & en ſon geſte, luy diſant qu'elle n'euſt iamais creu qu'il l'euſt meſpriſée iuſques là, que de ne l'honorer pas ſeulement d'vne viſite*, il dit auſſi, que *le iour ſuiuant la Reyne ſe plaignit, de ce qui s'eſtoit paſſé en la mort du Mareſchal d'Ancre, & de ſa femme, & auſſi de ſon eſloignement.* Dupleix s'eſloigne de la verité en tout ce diſcours : nous aurions mauuaiſe grace du viuant de Monſieur le Prince de Piedmont, à preſent Duc de Sauoye, de deſguiſer ce qui ſe paſſa en cette entreueuë : nous pouuons dire que tant s'en faut qu'il fuſt mal receu de la Reyne, qu'elle luy fiſt vn ſi bon accueil, qu'il promit à ſa Majeſté d'embraſſer tous

Pag. 178.

Paroles de Dupleix.

Ruſe de Cour, degouſter les hommes pour leur faire demander leur congé.

Page. 80.

Page 181.

Page 179.

ſes intereſts, & d'eſtre ennemy de tous ceux qui luy rendroient du deſplaiſir. La Reyne n'vſa point de reproches, comme dit l'Hiſtorien, mais de toute ſorte de ciuilité; en laquelle ſa Majeſté eſt treſbien inſtruite: elle employe les complimens enuers ceux qui le meritent, auec ſi bonne grace qu'elle ne cede en cela à aucune Princeſſe de la Chreſtienté. Le Prince teſmoigna, qu'il en auoit receu tant de ſatisfaction, que le Duc de Luynes en euſt quelque défiance, qui fiſt aduancer le depart de leurs Alteſſes. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Toutes ces choſes qui ſe paſſerent à Angouleſme, furent ſuiuies de la paix & de l'entreueuë à Courſieres pres de Tours: les bons naturels du Fils & de la Mere donnerent des grands teſmoignages de tendreſſe: leurs Majeſtez firent voir que le Sang Royal auoit quelque choſe de diuin, qui eſcartoit en vn inſtant, & auec grande force, tous les charmes que les malins eſprits des enfers & de la terre employoient pour l'alterer. Ceux qui ne payent leur maiſtres que d'affections diſſimulées, n'apprehendent rien tant que les veritables: la ſeparation des perſonnes qui s'ayment par ſympathie d'humeurs, & par principe de vertu, eſt le moyen que pratiquent ceux qui n'ayment que par intereſt & en grimace. Le Duc de Luynes ne peut conſentir que la Reyne Mere du Roy vint au centre de ſon repos: qui n'eſtoit pas *le gouuernement* (comme dit l'Hiſtorien) mais la preſence du Roy & de ſes autres Enfans. Le foible pretexte que priſt le Duc pour faire enuoyer la Reyne à Angers, fuſt que la contagion eſtoit à Paris; comme ſi le danger euſt eſté plus grand pour elle que pour le Roy; ou ſi Luynes euſt eu plus de ſoin de la vie de la Mere qu'il auoit offencé, que de celle du Fils qui le conſeruoit auec ſa fortune. Il eſt vray que cet homme ayant recognu l'ambition de l'Eueſque de Luçon, & ſçachant vne partie des tours de ſoupleſſe de ſon eſprit, il ne vouloit point rendre ſa place à la Reyne, de peur que Richelieu ne luy oſta la ſienne: il le voulut tenir loin de la Cour: il promit à la Reyne ſon retour aupres du Roy dans peu de mois: & ie croy que le Roy deſiroit de luy donner cette ſatisfaction; mais que les affections de leurs Majeſtez furent eſgalement annuſées par les belles promeſſes de leurs ſeruiteurs. Ie ne peux oublier ſur ce tencontre de l'entreueuë de Couſieres vne choſe que l'Hiſtorien a remarqué: à ſçauoir, que *la Marquiſe de Guercheuile eſtoit fort auant dans les bonnes graces de la Reyne, pour la gentilleſſe de ſon eſprit*. Il eſt vray que la Marquiſe, que nous pouuons appeller veritablement Dame d'honneur, a eſté eſtimée en ſa ieuneſſe pour ſa chaſte beauté, & en ſa vieilleſſe pour ſa grande prudence: mais la bonne Dame ne s'eſt iamais picquée de cette extraordinaire

Pag. 185.

Pag. 185. *Pretexte de l'Hiſtorien.*

Pag. 188.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

gentilleſſe d'eſprit que l'Hiſtorien luy donne : elle ne ſe preſſoit point auſſi pour auoir vn plus grand credit que celuy que ſa vertu & ſeruices luy auoient acquis aupres de la Reyne, qui l'a eſtimée durant ſa vie, & la regretée apres ſa mort.

Venons apres cette petite digreſſion à la retraite à Angers, qui eſtoit fort deſagreable à la Reyne : mais qui peſoit bien d'auantage à ſon Conſeiller : il ſçauoit que ce n'eſtoit pas vn lieu où il peut faire ſes affaires ; que les abſens de la Cour ſont oubliez : encore que dans les ſecretes & deſrobées conferẽces auec le Duc de Luynes il euſt taſché de tirer des promeſſes & des ſermens pour le bonnet de Cardinal, il ne voyoit pas qu'on fiſt les diligences pour l'obtenir du S. Pere. Le Duc de Luynes eſtoit dans la defiance d'vn naturel ambitieux, qui deſiroit d'auoir part au gouuernement : il ne ſe pouuoit reſoudre de luy acquerir vne qualité qui l'en approcha, & qui le rendit plus conſiderable dans l'Egliſe & dans la Cour.

Il faut adiouſter que le Duc de Luynes, ſuſceptible de toute ſorte de conſeils, & particulierement de ceux qui pouuoient augmenter ſes ſoupçons, iugeoit touſiours des reſſentimens de la Reyne par la cognoiſſance de ſa faute : il craignoit auſſi que l'Eueſque n'euſt deſſein de baſtir ſa fortune des deſbris de la ſienne, de luy rendre ce qu'il auoit preſté au Mareſchal d'Ancre, & de perdre la memoire de ce qu'ils auoient traité enſemble ; ce qui ne pouuoit faire qu'en aduançant la mort de celuy qui en pouuoit eſtre le ſeul teſmoin. Ces penſées le portoient à prendre ſes ſeuretez. L'Hiſtorien aſſeure, que *le Duc de Luynes cherchoit des appuis contre la Reyne*, & que cette conſideration pluſtoſt que l'affection luy fiſt procurer la liberté de Monſieur le Prince : il l'obtint fort aiſément du Roy, & ſe fiſt donner la commiſſion de l'aller retirer du Bois de Vincennes, auec vne lettre de ſa Majeſté, que l'Hiſtorien rapporte en ces termes : *Mon Couſin, ie ne vous diray pas cõbien ie vous ayme, vous le voyez. Mon Couſin le Duc de Luynes, qui ſçait tous les ſecrets de mon cœur, vous le dira plus amplement, &c.* Dupleix fait que le Roy eſcrit ainſi ; & il ſe peut faire que le Duc de Luynes, au lieu de cacher à l'enuie ſon credit, en faiſoit parade pour la prouoquer d'auantage. Les Fauoris ont auſſi cette couſtume de porter leurs Maiſtres à donner la terreur aux ennemis de leurs ſeruiteurs, par des careſſes publiques & par des diſcours à leur aduantage. Cela ſert à deux effets pour jetter le Maiſtre dans l'apprehenſion de ſe deſdire, & pour empeſcher que ceux qui voyent ces faueurs, ne choquent celuy qu'ils croyent eſtre inſeparable du cœur du Prince. Le Cardinal de Richelieu a pratiqué cet artifice plus ſouuent, & plus ouuertement,

Pag. 190.

pag. 191.

que ſes predeceſſeurs : en quoy il a teſmoigné qu'il auoit plus grande defiance du Roy, & qu'il vouloit acquerir cette creance, qu'il ne pouuoit iamais perdre les bonnes graces d'vn Maiſtre qui s'obligeoit par des actions ſi ſolemnelles à le conſeruer. Dupleix dit, que *le Roy deſpeſcha le Duc de Montbaſon vers la Reyne ſa Mere, pour la prier de venir à la Cour* : mais il n'adiouſte pas que Luynes chargea ſon beau pere, de dire de la part du Roy à la Reyne, que *ſi elle ne venoit, on l'iroit querir.* Les oiſeaux de cette eſpece Royale ſe peuuent prendre auec le leurre; mais ils ne s'atrapent iamais auec le tintamarre : reclamer ainſi vn aigle, eſtoit l'effaroucher. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 191.

Ie ne peux ſouffrir, que l'Hiſtorien eſcriue en ces termes inſolens: *Toutes les belles proteſtations que la Reyne Mere auoit faites au Duc de Luynes, ne luy oſtoient pas la defiance qu'il auoit de ſa cholere, doutant touſiours que le deſir de vengeance aſſez naturel à ceux de ſa nation, & trop commun aux femmes, ne luy eſueilla la memoire des choſes paſſées.* Pag. 198. Dupleix ne veut pas que la Reyne ſoit Italienne, ny femme, comme ſi elle pouuoit eſtre fille de ſon Pere ſans eſtre Italienne, ou Mere du Roy ſans eſtre femme. Cet homme equitable tire ſes iniures des ordres de la prouidence de Dieu, & attache les vices comme bon luy ſemble aux nations & aux ſexes. Si Luynes apprehendoit la Reyne parce qu'elle eſtoit Italienne, & femme, on pourroit dire, que ſa Majeſté ſe defioit de luy, parce qu'il eſtoit homme du Comté d'Auignon : mais à Dieu ne plaiſe que nous iniurions les pays que Dieu a fait. Si l'Hiſtorien confeſſe que ſe Fauory ſe fortifioit de biens, d'alliances, de charges, de gouuernemens, & ſur tout de la bien-vueillance du premier Prince du Sang contre la Mere de ſon Roy; cette Princeſſe, qui n'auoit ny l'authorité ny les armes du Roy ſon Fils, & ſe trouuoit eſloignée de ſa preſence, & peut-eſtre de ſon affection par les artifices des meſchans, auoit plus de ſujet de s'aſſeurer de ſes ſeruiteurs, pour ſe garder de l'oppreſſion de celuy qui faiſoit aſſez cognoiſtre ſa crainte, laquelle pouuoit chercher ſes dernieres ſeuretez dans la totale ruine de la Reyne.

Ie ſçay bien que dans les grands deſſeins des Princes, les Maiſtres ont quelquefois vne viſée, & les ſeruiteurs en ont vne autre: ce qui me fait croire que dans la reſolution de l'armement d'Angers, la Reyne ſe propoſoit vn but, & l'Eueſque de Luçon en auoit vn autre : il eſtoit ſi accort, qu'il ne repreſentoit à ſa Majeſté que les dangers pour ſa perſonne, & meſmes ceux qui menaçoient le Roy, Monſieur, & Madame, qui eſt à preſent Royne d'Angleterre : il adiouſtoit les deſordres du Royaume ſi grands, que le Parlement fiſt les ſanglantes remonſtrances, deſquelles nous fait mention : la France eſtoit ſur

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

le point de ſe ſouſleuer ſous des chefs de party qui euſſent paſſé au dela de la reformation de l'Eſtat & bien du ſeruice du Roy, ce que la Reyne apprehendoit. Ces conſiderations la porterent à vouloir reünir ſous ſon authorité tout ce qui pouuoit mettre la France en pieces : elle la vouloit conſeruer entiere, ſe rendre l'arbitre de la guerre & de la paix, & chercher ſon repos. Le deſſein de la Reyne eſtoit tel; mais celuy de l'Eueſque de Luçon eſtoit bien different : il voyoit que ce bonnet rouge ne venoit point, & qu'on ne faiſoit aucune inſtance à Rome pour le faire aduancer. Dupleix ne remarque pas toutes les penſées de la Reyne, parce qu'il les a ignorées, ou les a cachées malicieuſement: il fait cognoiſtre en termes generaux les intereſts de l'Eueſque de Luçon, & prend pour ſujet des mouuemens d'Angers ; premierement, *quelques malheureux reſſort incognu aux hommes* : il veut deſcouurir ce reſſort, mais il n'oſe ; voicy comme il parle : *Quand à la Reyne Mere, elle auoit pluſieurs ſujets de meſcontentement : le premier eſtoit l'execution de pluſieurs promeſſes qui luy auoient eſté faites, meſmes pour aucuns de ſes ſeruiteurs ; leſquels en demandant quelque effect, n'en auoient receu que des rebuts, bien ſouuent accompagnez de paroles iniurieuſes.* L'Hiſtorien ne dit pas vne des raiſons que nous auons marqué, & que la Reyne tenoit pour eſſentielles : il met la premiere celle de l'aduancement du Cardinal, ne ſe trouuant pour lors aucun ſeruiteur de la Reyne qui euſt à deſmeller choſe importante auec le Duc de Luynes, que celuy qui en auoit tiré parole pour le Cardinalat : il le falloit arracher par la force des armes, ou par vn traitté qui fuſt executé pour ce chef à l'heure meſme. Il ne faut pas donc aſſeurer, que *le ſieur de Chantelouue fuſt le principal autheur de cette guerre contre les aduis de l'Eueſque de Luçon*: eſtant choſe veritable, que celuy qui eſt accuſé n'auoit aucun intereſt dans la Cour, ny meſmes dans le monde, ayant les ordres du P. de Berule, pour eſtre receu dans les Peres le l'Oratoire : & deſia Dupleix l'appelle *Pere de Chantelouue*, encore qu'il n'ait eu cette qualité qu'vn an apres, la Reyne luy ayant commandé de donner ce temps à ſon ſeruice. La paſſion de l'Hiſtorien paroiſt en d'autres lieux, où il ne nomme ſeulement Chantelouue, le joignant auec des perſonnes qui n'eſtoient pas de meilleure condition, ny peut-eſtre de ſi bonne, auſquelles il donne du ſieur. Mais comment a peu eſtre autheur de cette guerre vn homme qui n'auoit veu la Reyne de ſix mois, & s'eſtoit tenu touſiours à ſon gouuernement de Chinon, depuis que ſa Majeſté arriua à Angers ? Il y fuſt appellé par le conſeil de l'Eueſque de Luçon, lors que tout le party fuſt formé, & receut la commiſſion peu de iours deuant l'eſclat, d'aller diſpoſer Monſieur le Comte de Soiſſons & le grand

Pag. 188.

Pag. 197.

Pag. 209.

grand Prieur de ſortir de Paris. Apres ce voyage il ſe retira à Chinon, pour laiſſer à l'Eueſque tout le maniment d'vne affaire qui eſtoit de ſon inuention, & de ſa conduite. On trouuera encore cent lettres eſcrites de ſa main ſur ce ſujet: les commiſſions furent dreſſées par luy fort aigres au commencement: mais elles furent adoucies par l'aduis du Pere Ioſeph: il en donna à tous ſes parens & alliez: il ordonna des Finances, le Prieur de la Cochere, ſa creature, fiſt toutes les intrigues de la Cour & de Paris: il ne ſe paſſa rien que par ſes aduis, & par les ordres de l'Eueſque, & il y pratiqua ou griuela cent mille eſcus. Le Marquis de Brezé ſon beau-frere, le Marquis de la Foſſeliere Oncle de Brezé, le Baron du Pont du Chaſteau, & pluſieurs autres parens ou alliez du Cardinal, auoient du commandement dans les troupes: l'Hiſtorien le dit, & ne doute pas (encore qu'ils ayent à preſent des grandes charges) de les joindre auec ceux qu'il appelle *rebelles*, afin d'auoir occaſion d'eſtimer leurs courages. C'eſt vne mauuaiſe pratique en France, que ceux qui ont plus de part dans vn mouuement, ont la meilleure recompenſe dans l'accommodement; d'où ie peux conclurre, que l'Eueſque de Luçon, ayant tiré profit tout ſeul de la guerre & de la paix d'Angers, a eſté le principal arbitre de l'vne & de l'autre. C'eſt vne plus grande merueille, que tous ceux qui agiſſoient dans ces rencontres, ſont condamnez comme criminels, & on nous veut perſuader, que celuy qui en eſt l'autheur, eſt le ſeul innocent. Il eſt vray, que cet eſprit non ſeulement vacillant, mais peu entendu aux affaires, ou par malice, ou par ignorance auoit mis la confuſion par tout: il auoit emouſſé la pointe des courages de ceux qui recognoiſſoient qu'on ne s'en vouloit ſeruir que pour faire peur, & qui ſe defioient de l'intelligence ſecrette entre l'Eueſque & le Duc: ils eſtoient hommes fort timides; chacun n'auoit que ſa fortune deuant les yeux, & ils ſe craignoient, & on ne pouuoit dire qui craignoit d'auantage ſon compagnon. L'Eueſque apprehendoit vn mauuais ſuccez qui obligea la Reyne à paſſer la riuiere de Loire, pour s'aller jetter dans les troupes des Ducs de Mayenne & d'Eſpernon, où il ne ſeroit pas le Maiſtre, & où ſes artifices ſeroient deſcouuers: il craignoit auſſi, qu'vn aduantage du party de la Reyne ne porta les choſes à vne perilleuſe extremité contre luy, & à vne reuelation de tous les myſteres ſecrets. De l'autre coſté, le Duc de Luynes ſe defioit grandement des euenemens incertains de la guerre, & ſçauoit bien que ſur le moindre eſchet qu'il receuroit, toute la France le ſouſleueroit contre ſon credit. Pour gagner le temps, qui eſt touſiours fauorable à ceux qui s'aduancent, il n'eſtoit queſtion que de faire des pourſuittes

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Pag. 105. & 108.

Pag. 105.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

à Rome pour auoir vn bonnet de Cardinal, qu'on pouuoit reculer ſous main comme on fiſt. Ces conſiderations porterent ces deux eſprits à la paix; & les mirent d'accord deuant le rencontre du Pont de Sé. Le Duc de Rhez apriſt quelque choſe de cette friponnerie par les aduis de ſon Oncle le Cardinal, qui eſtoit dans le Conſeil : il ſe cabra ſur cet aduertiſſement, & fut cauſe par ſa retraite de la deſroute; laquelle euſt eſté d'vne autre façon & plus ſanglante, ſi elle ne ſe fuſt paſſée de la ſorte. L'Eueſque auoit donné ſi mauuais ordre dans le Pont de Sé, qu'il n'y auoit ny poudre, ny balles, ny meſches, ny dans Angers moyen de ſubſiſter trois iours : de ſorte qu'en cas d'vn mauuais ſuccez, le paſſage du Pont de Sé eſtant fermé, il ne reſtoit plus que d'aller chercher celuy d'Anſenis; à quoy on s'eſtoit reſolu dans vn Conſeil, où il n'y auoit que cinq perſonnes. L'Eueſque en donna aduis au Duc de Luynes, qui enuoya la Caualerie du Roy pour empeſcher ce deſſein, qui renuerſoit tous ceux de M. de Luçon, il ſe deuroit ſouuenir que nous auons ſçeu & remarqué tout ce qui ſe paſſa en ces occaſions: que nous auons auec nous pluſieurs perſonnes qui agiſſoiẽt dans les affaires: que le P. de Chantelouue en a ſçeu vne bonne partie; mais ſur tout, que la Reyne eſt vn oracle de verité, qui a tresbonne memoire de tout ce qui eſt venu à ſa cognoiſſance. On faiſoit peur aux meſchans dans la ville de Sparte de la lampe du Pritanée; on diſoit qu'elle faiſoit voir les crimes plus ſecrets: le Cardinal de Richelieu & ſon Hiſtorien ſe deuoient ſouuenir, que nous auons non pas vne lampe, mais vn Soleil qui a tout veu & cognu, encore qu'il aye diſſimulé beaucoup de choſes.

Ie ſouſtiens donc, que la harangue de l'Eueſque de Luçon faite, comme Dupleix aſſeure à la Reyne Mere du Roy deuant l'armement d'Angers, eſt de l'inuention de l'Hiſtorien, encore qu'il vueille perſuader *qu'il la tient de bon lieu.* Ce diſcours ne ſe peut accorder auec les deſſeins de l'Eueſque : il eſt vray, qu'ayant veu la deſroute & pris ſes aſſeurances, il deſcouurit l'accommodement qu'il auoit deſja fait. Mais quelle apparence y a-il, qu'en parlant à la Reyne il aye vſé de ces termes : *Ceux qui ont engagé voſtre Majeſté en cette leuée de bouclier, &c. que Dieu fauoriſoit les iuſtes armes du Roy ?* il auroit dans le premier diſcours blaſmé ſes propres conſeils que la Reyne ſçauoit, & dans le ſecond il euſt accuſé ſa conſcience, & condamné le Manifeſte qu'il auoit fait compoſer, pour monſtrer la iuſtice des armes de la Reyne : laquelle l'euſt tenu pour vn eſprit leger, s'il ſe fuſt meſlé de luy faire cette ſotte remonſtrance. Mais il faut remarquer que Dupleix, pour prouuer que le Cardinal de Richelieu a

Pag. 208.

Pag. 207.

eſté touſiours fidelle au Roy, taſche de le faire paſſer pour infidelle à la Reyne, & au party qu'il a non ſeulement ſuiuy, mais formé: eſtant vne choſe impoſſible dans le rencontre des affaires de ce temps-là, de ſeruir le Roy ſelon ſes inclinations, & la Reyne ſelon ſes intentions. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ie laiſſe à part vne grande quantité de menteries que l'Hiſtorien dit ſur les affaires d'Angouleſme & d'Angers: ie veux croire que ce ne ſont que des effets de ſon ignorance; comme les choſes importantes qu'il n'eſcrit pas ſont des teſmoignages de ſa negligence.

Ie conclus cette ſeconde partie par la paix qui produiſit à la Reyne la conſolation de voir le Roy, & la liberté d'aller à Paris.

L'entreueuë ſe fiſt auec de grandes tendreſſes de cœur pres du Chaſteau de Briſſac, d'où le Roy deſpeſcha le iour ſuiuant vn courrier à Rome, qui portoit les ordres à ſon Ambaſſadeur de pourſuiure auec chaleur la promotion de l'Eueſque de Luçon au Cardinalat: la Reyne enuoya auſſi vn Gentilhomme pour prier le ſainct Pere de luy donner cette ſatisfaction, & l'Eueſque y fiſt aller le Prieur de Cochere ſon grand confident, auec Martin ſon Secretaire. Tous les Princes & Seigneurs qui eſtoient dans le party, auoient la dague dans le ſein; ſur tout le Cardinal de Guiſe, les Ducs de Mayenne & d'Eſpernon: ils rougiſſoient de honte, de ce que leur armement n'auoit produit que la ſollicitation d'vn bonnet rouge. Le Duc de Luynes auec des reſſorts ſecrets pour le reculer; & il y auoit apparence, que s'il euſt veſcu en credit, l'importunité de l'Eueſque luy euſt eſté à la fin fort funeſte, & peut-eſtre deſagreable à la Reyne. Sans doute l'ardeur de l'ambition euſt precipité le Prelat dans quelque mauuais conſeil; ou Luynes euſt pris vn eſtrange pretexte pour n'executer pas vne choſe qui auoit eſté promiſe auec tant de ſermens, & cimentée par l'alliance de la niepce de l'Eueſque, fille du ſieur du Pont de Courlay, auec le néueu du Duc de Luynes, appellé Combalet. Ce lien de mariage n'euſt pas eſté aſſez fort pour arreſter le Duc: celuy de la Couſine du Cardinal de Richelieu auec le Duc de Puylaurens, empriſonné ſix ſemaines apres nous fait voir, que les Fauoris ne reſpectent ny Sacremens, ny contracts, ny promeſſes, quand il eſt queſtion de conſeruer leur fortune: vn ombrage donne la peur qui renuerſe tout ce qu'elle rencontre, & ſouuent apprehende ſon ſecours comme ſes ennemis.

Si le Duc de Luynes fuſt retourné de Montauban, où il euſt contraint l'Eueſque de venir aux extremitez, ou il euſt eſté obligé de ſouffrir ce qu'il a fait ſentir à Puylaurens. Dieu en diſpoſa autrement: il fiſt mourir le Conneſtable: par ce moyen il ouurit à la Reyne le

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

chemin à vn plus grand credit, & oſta les obſtacles qui empeſchoient que l'Eueſque ne monta à cette eminente dignité: il y arriua apres cette mort, & par celle de quelques autres Miniſtres, qui moururent dans les voyages de Montauban & de Montpellier. Ce changement fiſt naiſtre vn autre regne dans lequel la Reyne Mere du Roy ne trouua pas tout à coup ſon contentement, ny le credit qu'elle meritoit: rien ne le recula tant que l'apprehenſion que le Roy & ſes Miniſtres auoient de l'Eueſque de Luçon. On ſçauoit bien que le deſſein de la Royne eſtant de l'aduancer dans les affaires, cet homme n'y ſouffriroit iamais ny ſuperieur ny compagnon: cette crainte retint vn peu le Roy, qui ſe relacha aux prieres de la Reyne ſa Mere pour faire pourſuiure le bonnet de Cardinal, qui vint ſix mois apres la mort du Conneſtable; mais il n'apporta point l'entiere confiance. La cognoiſſance des doubles jeux que le Duc de Luynes auoit deſcouuert au Roy, & ceux que ſa Majeſté auoit veu, auoient produit dans ſon ame vne ſi mauuaiſe opinion du Cardinal, qu'il ne le vouloit point dans ſes conſeils: ceux qui auoient l'honneur d'y eſtre, ne ſe pouuoient reſoudre de le deſirer parmy eux, de peur qu'il ne ſe mit par deſſus eux; la Reyne ſurmonta toutes ces difficultez. Et d'autant que l'Hiſtorien ne dit rien de tout ce que cette grande Princeſſe fiſt pour l'aduancement de ce ſeruiteur ingrat, il eſt neceſſaire que cette troiſiéme partie de noſtre diſcours donne quelque lumiere aux affaires qui ſe paſſerent depuis le retour de la Reyne dans la Cour iuſques à ſa ſeconde ſortie; c'eſt à dire, depuis la naiſſance du credit du Cardinal de Richelieu, iuſques à ce que ſon authorité eſt arriuée à vn tel point, qu'elle a peu & voulu ruiner celle qui en auoit jetté les fondemens, & dreſſé tout le baſtiment.

Nous ne ſerons pas en peine de refuter ce que l'Hiſtorien en dit; mais de le reprendre de ce qu'il n'en dit rien: ſon ſilence eſt autant coulpable en cette partie de ſon Hiſtoire, comme ſon inſolence eſt criminelle dans toutes les autres.

Tout le temps qui s'eſcoula depuis l'an 1621. qui fuſt celuy de la mort du Duc de Luynes, iuſques en l'an 1630. auquel arriua la rupture, fuſt la ſaiſon de la moiſſon du Cardinal: il acquit les rentes, les dignitez, les emplois & la puiſſance par le moyen de la Reyne, qui luy donna les biens, & luy procura tous les autres aduantages qu'il a fait valloir contre elle. Tous ces biens faits qui deuoient eſtre marquez dans l'Hiſtoire, ne peuuent eſtre niez, puis qu'ils eſclattent auec l'eſcarlate, paroiſſent auec les baſtimens, & font du bruit auec la ſuitte: mais ils ne ſont point dans les memoires que le Cardi-

nal a donné à Dupleix, qui n'en dit pas vn ſeul mot: il parle ainſi dans la Preface: *Le Conneſtable de Luynes deceda en Gaſcogne: par ſon treſpas la Reyne-Mere rentra en credit, & le Cardinal de Richelieu fuſt employé en la direction des affaires d'Eſtat*, il n'a pas voulu adiouſter ces trois ou quatre paroles, *par le moyen de la Reyne*. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 5. Ie feray voir dans cette Hiſtoire de l'aduancement du Cardinal, qu'on remarque ſon ingratitude en ſes trois chefs, qui ſont, cacher le bien-fait, le nier, & le conuertir en iniure: celuy qui le cache, eſt ſans courage; celuy qui le nie, eſt ſans probité; & celuy qui le conuertit en iniure, doit paſſer pour vn monſtre, non ſeulement parmy les hommes & les beſtes, mais entre les choſes qui n'ont point d'autre ſentiment que celuy de la recognoiſſance, que la nature ne leur a pas voulu refuſer, comme à certaines fleurs de ſuiure le Soleil, & aux autres de s'ouurir quand il monte, & ſe fermer quand il deſcend: on voit en tous les corps compoſez quelque marque de ce qu'ils reçoiuent de la lune; ſa plenitude les fortifie, ſon defaut les affoiblit, & ſes eclipſes les font ſouffrir. Il eſt vray, que le Cardinal de Richelieu a receu des grands biens dans la plenitude de la Reyne: mais tant s'en faut qu'il aye compaty à ſa defaillance, qu'il en a voulu eſtre l'autheur; & que cette vapeur eſleuée des marais de Poictou, a oſté ſa clarté à ce bel aſtre qui l'auoit attirée. Il n'y a point de ſymbole d'ingratitude parmy les animaux, & dans toutes les eſpeces des plus farouches il y a des exemples de recognoiſſance. Vn petit dragon auoit eſté nourry par Thoas; lequel ayant veu que ſon penſionnaire deuenoit trop grand, il le mit hors de ſon logis: Thoas eſtant tombé entre les mains des voleurs, cét animal entendit la voix de ſon bien-facteur, & accourut pour le deliurer. Si la Reyne, pour des conſiderations que nous dirons, a fait ſortir de ſa Maiſon le Cardinal de Richelieu, qui en effect eſtoit trop puiſſant; il eſt plus cruel que les dragons, lors qu'il n'a point eſté eſmeu, en oyant les plaintes de cette Princeſſe, tranſportée d'vn ſi grand amour enuers le Roy, qu'elle a demandé l'aſſiſtance de ſon ſeruiteur pour s'approcher de ſon Enfant. Ceranus auoit racheté d'vn peſcheur quelques dauphins pour leur donner la liberté: ils receurent cét homme ſur leurs dos apres le deſbris de ſon vaiſſeau, & le porterent au riuage. Le Cardinal de Richelieu a veu les tempeſtes de la Reyne, s'en eſt reſiouy, s'en eſt mocqué, & les a eſmeües apres auoir eſté tant de fois retiré des filets par les ſoings & authorité de cette Princeſſe. Ce qui eſt plus eſtrange, eſt, que ne s'eſtant iamais trouué perſonne qui aye voulu ſeulement excuſer les ingrats; le Cardinal de Richelieu rencontre des gens qui les loüent. Mais nous ſommes aſſeu-

Demetrius.

Aelianus.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

rez, que toutes ces flatteries ne charment pas les deſplaiſirs de celuy qui eſt deſchiré par le reproche de ſa conſcience: ſon habit, ſes ameublemens, ſes maiſons, & ſa ſuite luy rafraichiſſent la memoire des bien-faits, qu'il ne peut oublier qu'en quittant toutes ces marques. Pindare a dit, qu'Ixion pour ſa meſconnoiſſance, & pour auoir violé le reſpect qu'il deuoit à Iunon, eſtoit ſans ceſſe tourné & deſchiré par vne roüe, ſur laquelle ces paroles eſtoient eſcrites: *Il faut faire du bien à ceux qui nous en ont fait.* Ie ſçay que le Cardinal eſt plus tourmenté par ce peché, que par tous les autres qu'il a commis: il voit bien qu'il eſt le plus ſale de tous ceux qui deshonorent ſa vie, & eſt tellement public, qu'il ne le peut cacher, comme il a fait la cruauté, l'ambition & l'auarice. Quiconque porte les liurées d'vn bien mal recognu, porte celles de ſon ingratitude: deſcouurons l'infamie de la ſienne par les trois degrez; qui ſont l'oubliance, le deſadueu, & l'injure.

Pour le premier, l'Hiſtorien n'a rien dit ny de la promotion au Cardinalat, ny de l'arriuée du bonnet, ny en quelle façon il fut donné & receu, ny des remercimens & harangues qui furent faites au Roy & à la Reyne: tout ce qui ſe paſſa dans la ville de Lyon, eſt oublié pour faire oublier ce bienfait. Dupleix ne dit autre choſe de tout ce qui meritoit
Pag. 346. vn diſcours de quatre feüilles, ſi ce n'eſt que *le Roy trouua les Reynes à Lyon, & que le Prince & Princeſſe de Sauoye y vindrent viſiter Sa Majeſté.* Puis que l'Hiſtorien a voulu eſtre ſi ſoigneux en tout ce qui regarde celuy auquel il vouloit agreer, qu'il a remarqué ſes plus petites actions, & meſmes celles de ſes Anceſtres; il me ſemble qu'il deuoit dire quelque choſe de plus notable rencontre de la vie du Cardinal: il eſtoit obligé d'eſcrire au long ce qui ſe paſſa à Rome pour la promotion, & à la Pacaudiere, où la nouuelle fuſt apportée, lors que celuy qui l'auoit attenduë deux ans, eſtoit logé en la maiſon où pend pour enſeigne le chappeau rouge: mais principalement ce qui arriua à Lyon, meritoit d'eſtre bien deſcrit. Le Cardinal en partit pour aller trouuer le Roy en Auignon, où il fiſt ſes premiers remercimens, & fuſt receu aſſez froidement. Sa Majeſté vint à Lyon, où cette ville magnifique luy fiſt la plus belle entrée qu'on aye veu dans le Royaume: l'Hiſtorien la deuoit eſtimer.

Le Bonnet rouge fuſt donné par le Roy dans la Chapelle de l'Archeueſché: celuy qui le receuoit, fit vne harangue au Roy fort bien conceuë, eſtudiée auec ſoin, & recitée de bonne grace. S'il euſt pleu à ſon Eminence de la donner à ſon Hiſtorien, comme il a fait celles d'Angouleſme & d'Angers, faites à plaiſir, & ſelon le temps qui court, nous

euſſions veu quelque choſe de mieux poli : mais ſur tout nous admirerions le remerciment que le nouueau Cardinal alla faire à la Reyne, en apportant ſon Bonnet à ſes pieds: ce que i'en ay bien retenu, eſt, *qu'il promit à Sa Majeſté de reſpandre ſon ſang pour ſon ſeruice; & qu'il dit, que cette eſcarlate qu'il tenoit de ſa ſeule bonté, le feroit touſiours ſouuenir de ce vœu ſolemnel.* Ceux qui ont eu l'honneur d'eſtre aupres de cette Princeſſe dans les perſecutions que le Cardinal luy a fait, ſçauent qu'il s'eſt ſi mal acquitté de ce vœu; qu'au contraire, outre vn ſeau de larmes qu'il a fait ſortir des yeux de ſa Majeſté, les maladies venuës de ſes deſplaiſirs ont fait tirer de ſes veines cent poillettes de ce ſang, duquel Dieu a fait les Roys & les Reynes. Miſerable ingrat, qui ne veut pas qu'on eſcriue la moindre choſe des inſtances que ſa trop bonne Maiſtreſſe a faict en France & à Rome pour arracher ce morceau de pourpre, que i'oſe appeller fatale, parce qu'elle a eſté le fondement de cette fortune inſolente & cruelle. Combien de paſſions a eu la Reyne pour rompre les difficultez ſi grandes, qu'à Rome ny Paul V. ny Gregoire XV. ne vouloient point ouyr parler de mettre dans le ſacré College ce Prelat? Le premier le cognoiſſoit; & il auoit eſté bien deſcrit au ſecond par l'hiſtoire de ſa vie, qui luy auoit eſté enuoyée. Combien de Finances a employé Sa Majeſté pour des voyages & pour des preſens? que ne donna-elle au Cardinal pour augmenter ſon train, & faire ſon ameublement? Celuy qui l'euſt ouy dans le magnifique feſtin qu'il fiſt à Lyon aux Princes & Grands de la Cour, le iour qu'il receut le Bonnet, n'euſt iamais creu, qu'vn cœur qui faiſoit ſortir de ſa bouche des paroles d'vn reſſentiment d'obligation ſi extraordinaire, euſt produit des actions ſi contraires à ſon diſcours, & ſi eſloignées de ſon deuoir. Ie ſçay que la Reyne oublie plus facilement les biens qu'elle a fait, que le Cardinal de Richelieu ceux qu'il reçoit: Sa Majeſté donne auec tant de generoſité, que les Graces ne ſont point accõpagnées chez elle de la Memoire, comme elles ſont parmy les Poëtes: ſi leurs inuentions en poſent quatre ſur la main droite d'Apollon, & mettent ſon arc desbandé à la gauche; c'eſt pour nous faire voir, qu'il ne faut iamais employer les armes de la puiſſance contre les loix de la recognoiſſance, & qu'il faut plûtoſt oublier ſa main droite que les obligatiõs. I'aſſeure que la Reyne ne ſe ſouuient pas des biẽs qu'elle a fait au Cardinal: ce n'eſt pas ſeulement à cauſe que le trop grand nombre a peu confondre ſa memoire, mais parce que ſa Majeſté dõne auec toutes les qualitez de la plus genereuſe liberalité; entre leſquelles vne des principales eſt de perdre la ſouuenance auec les bienfaits, qu'elle aime mieux voir perir dãs vne ame ingrate, que de les retenir dans ſes mains

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Oblioniſi detur dextera mea, ſi non memi-nero tui.

Lumiere pour l'Hiſtoire de France.

Ce n'eſt donc pas la Reyne qui fait des reproches au Cardinal, mais les ſeruiteurs de Sa Majeſté, qui ont veu vne partie de ce qu'elle a fait pour luy, qui taſchent de le faire ſouuenir; qu'outre la dignité de Cardinal, & l'employ dans le miniſtere de l'Eſtat, il a receu de la Reyne dans dix ans plus de neuf cens mille eſcus en argent comptant, ou en preſens; entre leſquels il y a vne chappelle de cent mille piſtolles. Sa Majeſté luy a auſſi donné tous les grands benefices qui ont vacqué de ſa nomination, & la pluſpart des autres pour ſes parens & amis: elle a obtenu du Roy pluſieurs Abbayes pour luy: elle a fait pour ſon aduancement, & pour celuy des ſiens, tout ce que nous auons veu iuſques apres le ſiege de la Rochelle. Ie ne dis rien des appointemens ordinaires qu'il a receu, ny des profits que luy & ſes creatures ont tiré des principales charges de la Maiſon de la Reyne, qu'ils ont poſſedé, & vendu, & des parties caſuelles de ſes domaines qui tomboient toutes dans leurs mains. De toutes ces riuieres s'eſt faite cette mer de ſommes ſi immenſes, qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi la memoire du Cardinal eſt vn peu confonduë: mais il a tort d'oublier le tout en gros; & principalement cette dignité, de laquelle ſon Hiſtorien n'a pas voulu dire vn ſeul mot, de peur de rougir en parlant de l'eſcarlatte.

Paſſons à la ſeconde marque de l'ingratitude, qui nie le bien-fait: elle eſt euidente dans l'Hiſtoire de Dupleix. Il commence par la deſcription des qualitez neceſſaires à vn Miniſtre d'vn grand Eſtat: il dit, *qu'elles n'ont iamais eſté toutes en vn ſeul homme, ny meſmes en vn Senat*: cependant il les fait rencontrer en vn degré de ſi haute eminence en la perſonne du Cardinal, que tout ce qui a eſté deuant & apres, ſe trouuera au deſſous. Sa concluſion eſt: *Les ſuffrages de toutes les perſonnes iudicieuſes l'anticipant par vœux & deſirs, & le Roy meſme le plus capable de iuger des merites de ſes ſujects y ayant vne grande inclination, il fuſt eſleu le premier Miniſtre d'Eſtat par ſa Majeſté à Compiegne, auec tant d'aduantages, qu'elle luy remit en main toute la direction de ſon Eſtat.* Sauf correction de Monſieur l'Hiſtorien, dans ce diſcours il n'y a rien de veritable que la loüange du Roy, qui eſt accompagnée d'vn horrible blaſpheme contre ſa perſonne ſacrée: nous le deſcouurirons, apres que nous aurons remarqué l'ingratitude du Cardinal. Il veut qu'on eſcriue de luy, *qu'il a eſté aduancé au miniſtere par les vœux de tous les ſages François*, mais ſur tout *par l'inclination du Roy*. Taire malicieuſement ce que la Reyne y a contribué, eſt nier tacitement ſon bien-fait: il eſt tel, qu'apres la promotion au Cardinalat, qui deuoit ſeruir pour paruenir au maniment des affaires, celle qui l'auoit obtenu auec deux

Pag. 363. 364. 365. & 366.

Pag. 364.

ans

ans de peine en euſt dauantage, & employa autant de temps pour mettre le Cardinal dans le Conſeil : tant s'en faut que tous les aduiſez de la Cour le deſiraſſent, qu'ils s'y oppoſoient formellement. Le Chancelier de Sillery, homme tres-ſage, & Monſieur de Piſieux, y reſiſterent vn an ; au bout duquel ils tomberent en diſgrace. Le Marquis de la Vieuille ſucceda à leur credit, & l'ẽploya plus d'vn an pour donner l'excluſion au Cardinal ; qu'il ne vouloit point auoir pour compagnon, de peur qu'il ne deuint ſon maiſtre. La Reyne auoit vn ardent deſir de voir ſon ſeruiteur dans le Conſeil, tant pour la ſoulager, que pour ſe fortifier ; en ſorte que dans le ſeruice du Roy qu'elle ſe propoſoit touſiours, elle peut aſſeurer ſon contentement, qui auoit eſté ſans ceſſe trauerſé par les hommes de faueur. Le Roy qui auoit cogneu le Cardinal dans les affaires d'Angouleſme & d'Angers, & dans celles qui ſe paſſerent deuãt & apres la mort du Mareſchal d'Ancre, apprehendoit cét eſprit qu'il luy ſembloit eſtre plus fin que prudent. Le Conneſtable de Luynes, & pluſieurs autres, luy auoient fait voir les deſtours de ſes ſoupleſſes, qui donnoient à ſa Majeſté vne ſi grande auerſion, qu'au lieu de cette forte inclination, que l'Hiſtorien nous veut perſuader auoir deſiré ardemment ce nouueau Miniſtre, nous pouuons dire, que ce grand Prince s'en defendoit auec toutes les armes, que ſon bon eſprit luy pouuoit fournir, & ne le nommoit iamais ſans luy donner la qualité de fourbe. Apres auoir repreſenté familierement à la Reyne ſa Mere les iuſtes ſujets de ſes defiances, cette bonne Princeſſe (à laquelle le Cardinal auoit touſiours caché auec grand eſtude ſes imperfections) aſſeuroit, que tout ce qu'on auoit dit contre luy, eſtoit des inuentions de ſes ennemis. Le Roy fut contraint, ſe voyant trop preſſé, de ſe retrancher dans vn defaut que nous ne voulons point publier. Le Marquis de la Vieuille, qui auoit la plus grande part dans la bien-veillance du Roy, & dans les affaires, craignoit que le Cardinal n'en approcha : la Reyne prenoit beaucoup de peine pour aſſeurer le Marquis : lequel, apres pluſieurs proteſtations & dilayemens, priſt la hardieſſe de dire à ſa Majeſté, qu'elle luy commandoit vne choſe, par laquelle il preuoyoit qu'il ſeroit ruiné dans peu de temps, & que ſa Majeſté en receuroit vn iour du deſplaiſir : mais puis qu'il la voyoit reſoluë à cela, il aimoit mieux hazarder ſa fortune, que l'honneur de ſes bonnes graces. Le Cardinal entra donc par ces moyens dans le Conſeil ; & le premier iour qu'il y priſt ſeance, il donna ſujet au Marquis de venir à vn eſclairciſſement auec luy. Les Hiſtoriens qui entreprennent de parler de ces choſes, & celuy qui les fait deguiſer, ſont bien effrontez de ietter ces menteries dans le pu-

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

blic, non ſeulement durant la vie de la Reyne, mais de tous ceux qui agiſſoient dans ces affaires; comme ſont, le Marquis de la Vieuille, & le ieune Beautru, qui eſtoit vn des employez pour faire reüſſir ce deſſein de la Reyne. Ie ne dis rien de ceux qui ſont parmy nous, qui ont fait des voyages pour gagner des perſonnes que la Reyne croyoit eſtre contraires à ſes volontez. Ie peux donc conclure auec raiſon, que ce n'eſt pas oublier le bien-fait, mais le nier, de dire que *le Cardinal aye eſté appellé dans le Conſeil par la iuſtice des inclinations du Roy, & par le grand merite de ſa perſonne.* La Reyne y a beaucoup plus contribué que tout cela, par des intentions tres-bonnes, qui ont eſté fruſtrées; parce que les actions du Cardinal n'ont point reſpondu aux eſperances de ſa Maiſtreſſe. Ie remarque auſſi, que par ces mots, *par la iuſtice des inclinations du Roy*, le Cardinal fait ietter le fondement de ſon ingratitude enuers ſa Majeſté, lors qu'il taſche de nous perſuader, que le plus grand honneur qu'il a receu de ſon Maiſtre, n'eſt pas vn effet de ſa bonté, mais vne action de ſa iuſtice. C'eſt auſſi vne impudence bien eſtrange, d'aſſeurer *qu'il fuſt eſleu premier Miniſtre de l'Eſtat auec tant d'aduantages, que le Roy luy remit en main toute la direction de ſon Royaume.* En la page 372. en l'an 1624. *Le Roy le crea premier Miniſtre d'Eſtat, chef de ſon Conſeil, & Directeur general ſous l'authorité de Sa Majeſté au gouuernement du Royaume.* Page 381. *Ce grand Cardinal ayant donc la direction du Royaume en main ſous l'authorité de Sa Majeſté ſouueraine*, &c. Si cette qualité de premier Miniſtre regarde la plus releuée perſonne, on la doit à la Reyne, qui eſtoit pour lors dans le Conſeil: ſi dans l'eſgalité des conditions, elle appartient au plus ancien Conſeiller; on ne la peut oſter au Cardinal de la Rochefoucault, ſans luy faire vne iniure: il eſtoit dans le ſacré College, & dans les affaires deuant le Cardinal de Richelieu, & auoit ſa place au deſſus de luy. Si on n'en fait point d'eſtat, parce qu'il n'a pas eſté ſi entreprenant, il en eſt plus loüable. Mais ſe faut-il eſtonner de ces diſcours qui tendent à oſter ce qui eſt deu aux ſeruiteurs du Roy, puis qu'on arrache le ſceptre de la main de Sa Majeſté par ces paroles horribles, que *le Roy à Compiegne remit en la main du Cardinal toute la direction de ſon Royaume?* n'eſt-ce pas eſcrire en termes, qu'il ſemble que le Roy ſoit deuenu mineur, ou foible d'eſprit, & que d'vn Conſeiller il aye fait vn tuteur, ou vn regent? Qui a iamais ouy dire, qu'il y aye eu vn Directeur general des affaires de France, comme Oxeſtern l'eſtoit des Suedois, apres qu'ils n'eurent plus de Roy? Cependant l'Hiſtorien nomme Directeur (& peut-eſtre appellera Dictateur perpetuel) le Cardinal de Richelieu, parce qu'il a honte de dire qu'il

eſt ſimple Miniſtre, ce nom eſtant trop commun; comme ceux de General des armées & d'Admiral, au lieu deſquels on a fait expres pour le Cardinal les tiltres de Generaliſſime, & Surintendant des mers. Ie peux dire auſſi, qu'il n'eſt pas vray qu'à Compiegne le Roy declara le Cardinal ny *premier Miniſtre* ny *Directeur*: il eſtoit vn Conſeiller iuſques à ce qu'il euſt chaſſé tous ſes compagnons, pour compoſer vn Conſeil à ſa mode, ou demeurer ſeul. Il eſloigna dés lors le Conneſtable de Leſdiguieres, & le ſieur de Buillon par la guerre contre les Genois: il deſgouſta * le Cardinal de la Rochefoucault, qui ſe retira peu à peu des affaires: dans quelques mois il rendit Prophete le Marquis de la Vieuille; il fiſt que non ſeulement il fut chaſſé, mais empriſonné. Il ne reſtoit plus que le Chancelier d'Aligre, auquel vn an apres il fit oſter les ſeaux, & la liberté d'eſtre à la Cour: il dreſſa vn Conſeil ſelon ſa fantaiſie, & remplit toutes les principales charges de ſes creatures. Il a ſi bien fait depuis, qu'il eſt demeuré tout ſeul dans le miniſtere: c'eſt le premier & le dernier Miniſtre, mais non pas *le Directeur general de l'Eſtat.* Nous ne voulons pas faire cette iniure au Roy, qui ne pourroit abandonner à vn ſeruiteur le gouuernement de ſon Royaume, ſans faire dire, que *là où le valet regne, la terre eſt esbranſlée.* Ie m'aſſeure que Dupleix n'a pas oſé eſcrire, que la Reyne mit le Cardinal dans le Conſeil du Roy à Compiegne; parce qu'il auoit honte de dire que cét ingrat a trouué l'eſtabliſſement de ſon credit au meſme lieu, où ſix ans apres il a fait arreſter priſonniere celle qui luy auoit procuré ce grand aduantage. Il me ſemble pourtant qu'il euſt eſté mieux ſeant à l'Hiſtorien, de dire la verité de ce que la Reyne auoit fait pour l'aduancement du Cardinal, que de faire vne longue diſgreſſion ſur ſa genealogie, & employer ſept ou huict pages, pour prouuer que par les femmes il eſt deſcendu de Loüys le Gros. Il a auſſi dreſſé vn abregé de la vie & hauts faits de ſes anceſtres, a rapporté toutes leurs alliances, & les terres qui ont eſté en ſa maiſon: a eſtalé depuis le berceau ce que ſon pere & luy ont fait; & a dit, que *la charge de grand Preuoſt*, ou, ſelon du Tillet, *du Roy des Ribands, que le pere a exercé, faiſoit anciennement vne partie de la dignité de Maire du Palais*; que le fils a affecté toute entiere. A quel propos auſſi faire ce grand Panegyrique, remply de tous les rencontres & actions de ſa ieuneſſe, & taſcher par vn long diſcours de prouuer contre la pratique du monde, & de tous les grands Roys, *qu'ils ne doiuent auoir qu'vn Conſeiller, parce que la perfection conſiſte en l'vnité, que la Monarchie eſt le plus excellent gouuernement, & qu'vn caroſſe tiré par pluſieurs cheuaux*

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

* Pag. 567. *Le Cardinal de la Rochefoucault teſmoignoit deſirer la retraite; ſon aage ne luy permettant pas d'agir aſſez vigoureuſement, & ſon inclination la faiſant pencher au repos, & à la conuerſation auec les perſonnes religieuſes, pluſtoſt qu'au maniment des affaires.*

Pag. 361.

Pag. 369.

Pag. 371.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

ne va pas ſi ſeurement, comme celuy qui n'eſt traiſné que par vn? & ſemblables traits d'impoſture & d'impertinence, qui vont iuſques à comparer le Cardinal à vn cheual de caroſſe. Cependant il eſt vray, que Dupleix a plus acquis les bonnes graces du Cardinal, en ſe deshonnorant par ces folies de ſept ou huit feüillets, qu'en tout le reſte de ſon trauail: celuy qui ne ſe propoſoit que la recompenſe, l'a arrachée par cette genealogie imprimée dans tous les liures du temps: tous les comediens du Cardinal luy ont ſouuent ioüé cette piece, qu'ils auoient recogneu luy eſtre tres-agreable, & ſemblable à celle que Paterculus recitoit à Seian, qu'il faiſoit deſcendre des Roys par les femmes. Où ſont ces ſainctes Loix de l'Hiſtoire, qui ne permettent pas qu'on quite la ſuitte des choſes pour ſe ietter ſur des loüanges, ny meſme qu'on porte vn iugement des actions, & beaucoup moins des intentions des hommes, ny qu'on ſe rende caution pour celuy qui eſt encore en eſtat de faillir, ny qu'on eſcriue ce qui n'eſt pas arriué? Dupleix eſt fol, s'il ſe perſuade, qu'auec ſon eſprit lourd & des paroles groſſieres il changera les choſes faites, & qu'il honnorera le Cardinal en ſe deshonnorant. Xenophon, Thucidide, Iules Ceſar, qui ſont entre les plus veritables & ſerieux Hiſtoriens, eſcriuent ce qui s'eſt paſſé, & laiſſent iuger ceux qui le liront. Dupleix nous prend pour des pauures ignorans, lors qu'il nous veut donner auec des mauuaiſes paroles les penſées qui luy ont fait donner des bonnes piſtoles: il ne voit pas que perſonne ne ſe mettra en peine d'apprendre la verité de celuy, qui euſt eſté chaſtié s'il euſt dit ce qu'il ſçauoit, & qui a eſté recompenſé pour auoir eſcrit ce qu'il ne croyoit pas.

Les ſieurs de ſaincte Marthe, du Chaſne, le Chaſtellet, le Mercure François, & pluſieurs autres.

Les diſgreſſions de Dupleix nous obligent à nous eſloigner de noſtre diſcours, pour faire voir la ſottiſe du ſien. Reuenons à Compiegne, qui a eſté le theatre, ſur lequel il ſemble que l'ingratitude aye affecté de ioüer ſõ dernier acte; parce que la Reyne-Mere du Roy y auoit fait paroiſtre le plus remarquable effet de ſa bonté, pour l'aduancement du Cardinal. L'Hiſtorien dit qu'en ce meſme lieu, au commencement de l'employ du Cardinal, fuſt traité le Mariage d'Angleterre:

Pag. 380.

il adiouſte, que *les Anglois ayans receu les ſommes qui leur furent promiſes, ſe monſtrerent peu ſoigneux de l'execution de leurs promeſſes.* Vous diriez, en liſant cét eſcrit, que ce grand Roy de trois Royaumes attẽdoit la dot de la Reyne pour diſner, & auec deſſein de ſe mocquer de nous apres qu'il l'auroit receuë: mais tout cela n'eſt rien en comparaiſon des horribles calomnies, qu'on oſe imprimer contre les perſonnes du Roy & de la Reyne d'Angleterre ſur le ſujet du renuoy des François.

Pag. 445. 446. &c.

On ne peut voir ſans horreur les iniures atroces que l'Hiſtorien

dit à leurs Majeſtez : il fait faire vne harangue inſolente à l'Eueſque de Mende ; & pour auoir ſujet de loüer vn parent du Cardinal, qui par ſa mauuaiſe conduitte auoit prouoqué la iuſte indignation de ce Roy, il nous le deſcrit comme vn Prince ſans foy & ſans parole, il le menace comme vn ſimple Gentilhomme, il le veut faire paſſer pour vn pauure bourgeois qui n'a pas le moyen d'entretenir ſa femme ſelon ſa condition, & pour vn maiſtre qui querelle ſes ſeruiteurs pour s'exempter de leur payer leurs gages. En ſuitte de cet eſtrange diſcours, la Reyne d'Angleterre eſt deſcrite comme vne perſonne furieuſe & deſeſperée pour le renuoy de ſes domeſtiques ; encore que cette Princeſſe aye, auec le bon eſprit & le courage qui reluiſent en elle, vne ſageſſe ſi grande, qu'elle n'a iamais permis à ſa bonté la moindre demonſtration qui fuſt indigne de ſa naiſſance. Pour ce qui regarde le Roy, la police de ſes Royaumes qu'il entretient en paix les richeſſes de ſes ſujets, l'amour qu'ils luy portent, la magnificence de ſa Cour, les plaiſirs innocens qui s'y voyent, l'obeïſſance & le reſpect des Grands, ſa clemence, ſa douceur, ſa liberalité, & ſur tout les belles eſperances que le Prince de Galles donne à ſes Eſtats, nous font voir qu'il eſt non ſeulement vn Roy tres-aduiſé, mais tres-heureux : mais il ne ſe peut pas rencontrer dans la bonne opinion du Cardinal, parce qu'il n'a pas voulu ſuiure ſes paſſions, ny ſe laiſſer tromper & piper, comme ont fait quelques autres Princes moins prudens & gouuernez par des Fauoris. Ce grand Roy a auſſi conſideré, qu'il ne pouuoit ſans fleſtrir ſa belle reputation, appuyer les deſſeins d'vn homme qui oſtoit la liberté & les biens à la Reyne ſa belle Mere, & taſchoit par des calomnies de luy rauir l'honneur, auquel ſes Enfans ont grande part. La generoſité de la Reyne ſon Eſpouſe n'a peu ſouffrir toutes ces entrepriſes contre les entrailles qui l'ont portée ; les ſiennes qui ſont tendres, ont eſté emuës : elle ſçait que Dieu luy fera rendre par les Princes & Princeſſes ſes Enfans, ce qu'elle teſmoigne de bon naturel à la Reyne ſa Mere. Tout cela ne s'accorde pas auec les intentions du Cardinal, qui voudroit que ſa Majeſté fuſt abandonnée & rejettée de tout le monde, & meſme de ſes propres Enfans : il en a rauy deux, & voudroit deſrober le cœur des autres : il l'auroit tenté en Eſpagne, mais il a peu d'accez dans cette Cour, & encore moins dans le cœur de la Reyne, tres-fidelle à la nature : il a taſché de faire ſes efforts en Angleterre, & n'en a receu que de la honte. La furie qu'il en a conceu a commandé à ſon Hiſtorien de nous deſcrire le Roy & la Reyne comme des furieux ; mais les actions de ce grand Prince, & de cette vertueuſe Princeſſe, cognuës

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

L'Eueſque de Mende Prelat illuſtre en extraction, pieté & doctrine luy remonſtra genereuſement, &c.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

de toute la terre, effacent aiſément ce qu'vn petit calomniateur eſcrit dans vne feüille de papier. L'Hiſtoire du credit du Cardinal fera voir plus au long les ſujets de la mauuaiſe intelligence auec l'Angleterre; l'indiſcretion & la violence de l'Eueſque de Mende en feront vne bonne partie : le Cardinal l'en a ſouuent accuſé, & de ce qu'en partant il auoit pillé ſa Maiſtreſſe : il ne ſe faut pas eſtonner s'il luy a eſté infidelle, puis qu'il l'a eſté du depuis au Cardinal autheur de ſa fortune; auquel peu de temps deuant ſa mort il auoit taſché d'oſter l'authorité pour auoir le Bonnet rouge pluſtoſt que le Cardinal de Lyon. Il eſt vray auſſi qu'il n'auoit fait le zelé en Angleterre, que pour eſtre recommandé à Rome : & nous pouuons dire, qu'apres ſon depart Dieu a comblé d'vne ſi grande benediction cet heureux Mariage, que chacun admire les beaux Princes & Princeſſes qui en ſont ſortis.

Pag. 448. Les Comtes de Carlile & de Holland.

On trouuera auſſi fort eſtrange, que l'Hiſtorien aye aſſeuré, que *les Ambaſſadeurs extraordinaires d'Angleterre qui traittoient le Mariage, ayent eu meſme temps machiné la ruine de la France auec quelques-vns des plus malins eſprits de la Cour & des Religionnaires.* Il n'y a point d'apparence que le Roy Iacques, Prince tres-pacifique & fort iuſte, qui viuoit pour lors, euſt donné cette commiſſion à ſes Ambaſſadeurs : & on ne croira iamais, que deux Seigneurs des plus ſages & vertueux non ſeulement d'Angleterre, mais de la terre, ayent trauaillé contre les intentions de leur Roy, ou contre les loix de la bonne foy. Le Comte de Carlile eſt cognu en France & par toute l'Europe, pour les grands emplois qu'il a eus, & deſquels il s'eſt acquité auec autant de probité, comme il a fait paroiſtre de capacité. Le Comte de Holland n'eſt pas vn eſprit de cabale, & eſt ſi prudent & ſi bon, qu'il ne voudroit pas ſous la couuerture d'vn traitté de paix & d'amour cacher des pratiques de guerre & de haine.

Ce qui ſera trouué encore plus extraordinaire, ſont les horribles iniures que Dupleix dit à toute la nation Angloiſe, qui les ſouffre mal

Pag. 448. volontiers, parce qu'elle a du courage, voicy ſes paroles : *La nation Angloiſe auſſi ambitieuſe qu'orgueilleuſe, & auſſi legere qu'elle eſt courageuſe;* Page 450. il l'accuſe *de felonnie, de perfidie noire, de malice determinée* : il ap-

Pag. 451. pelle *Pyrates les Anglois*, & dit, *qu'ils n'ont eu regret à la perte de la Guienne que pour les bons vins.* Ie ſçay bien que toutes les nations qui ont eu des grandes guerres les vnes contre les autres, ne s'aiment pas; mais ce n'eſt par la marque d'vn ſage Miniſtre ny d'vn Hiſtorien iudicieux de fomenter ces auerſions, & d'irriter les voiſins par des ſalies de cholere : on les meſpriſe dans la bouche du petit peuple, mais on les venge

quelquesfois, quand on croit qu'elles ſont approuuées par le Conſeil du Prince. Lumiere pour l'Hiſtoire de France.

L'apprehenſion que i'ay eu d'entrer dans les horreurs des ingratitudes du Cardinal, m'a arreſté plus long-temps dans la conſideration des folies de ſon Hiſtorien: il me conduit à la derniere partie de la meſcognoiſſance, qui rend le mal pour le bien; encore que ie ſçache que pluſieurs autheurs n'ont pas voulu loger ce monſtre entre les vices des ingrats. Dauid veut eſtre ruiné par ennemis, s'il ſe trouue cõuaincu de ce crime, & le Sage nous aſſeure, que les eſperãces de celuy qui eſt atteint fondront cõme les glaces de l'Hyuer. Le Cardinal de Richelieu craint ſi fort ſes ennemis, qu'il a pris pour s'en defendre trente bonne places & plus de gardes que le Roy: il a vn ſi grand ſoin d'affermir ſa Maiſon, qu'il ſemble l'auoir voulu aſſeurer non ſeulemẽt contre le temps qui defait tout ce qu'il fait, mais contre les ordres du Ciel qui ſe mocquent des precautions des hõmes. La parole de Dieu qui nous garentit toutes ces veritez, nous aduertit que la recognoiſſance eſt la meilleure garde des riches, & la plus grande ſeureté des familles. Où il faut dire qu'vn Cardinal n'eſt pas aſſez bon Chreſtien, pour croire ce que la ſaincte Eſcriture dit; ou qu'vn grand Miniſtre de France n'eſt pas aſſez ſage, pour chercher à petits frais les moyens de ſe conſeruer: cela nous fait croire, & nous voyons deſia toutes les apparences, que le ſeul peché d'ingratitude contribuera plus à la ruine du Cardinal, que toutes les violences & iniuſtices qu'il a commis. Il eſt vray auſſi, que ce vice qui deshonore ſa vie plus que tous les autres, eſt celuy qui la tourmente dauantage, & qui la fera finir pluſtoſt, & auec infamie: les preuues de ce que i'ay aduancé, ſe recognoiſtrõt mieux dans le diſcours de Dupleix que dãs le miẽ, & on verra que le Cardinal eſt plus ingrat dãs les liures de ſon Hiſtorien, que dans ſes propres actions. Celle-cy n'õt attaqué que la liberté & les biens de la Reyne; l'Hiſtoire de Dupleix a fait la guerre à la reputation, que S. M. eſtime plus que ſa vie. Ces mortelles atteintes ſe voyent dans les ſujets de la rupture; dãs leſquels le Cardinal s'eſtudie de rendre la Reyne criminelle pour paroiſtre innocent, & pour ſe deſcharger de la recognoiſſance qu'il doit: mais quand la Reyne auroit peché (ce qui n'eſt pas) ſon obligé n'auroit pas acquitté ſa debte, mais il ſeroit plus preſſé de la payer pour ſecourir ſa Bien-factrice. Pſalm. 7. Sap. 16.

Ie ne veux pas repeter icy ce qui a eſté dit dans la Verité defenduë des iuſtes ſujets que la Reyne euſt de ſe plaindre du Cardinal, de vouloir qu'il s'eſloigna de ſes affaires, & de le priuer de ſes bonnes graces: il ſuffit de dire, qu'il s'en rendit indigne apres la priſe de la Rochelle, *Voyez le liure de la verité defenduë.*

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

lors que la vanité qu'il tira du ſeruice qu'il croioit auoir rendu, luy fiſt perdre le reſpect qu'il deuoit à la Reyne: il luy parla deux fois à Fontaine-bleau auec tant d'inſolence, qu'elle fiſt aſſez cognoiſtre qu'il auoit iugé que ſon credit pour ſubſiſter ſans l'appuy de celle qui l'auoit eſleué: il s'imaginoit auſſi, que le bon ſuccez de la priſe d'vne place qu'on croyoit imprenable, luy auoit acquis tant d'authorité, qu'elle eſtoit plus neceſſaire à la Mere de ſon Maiſtre, que la bonté de cette Princeſſe ne luy auoit eſté vtile pour le faire monter ſi haut que la teſte luy tournoit. Comme il ne pouuoit eſtre autrement, que durant ce long ſiege de la Rochelle quelques ſeruiteurs de la Reyne ne luy euſſent donné des iuſtes defiances de cet eſprit, qui ne vouloit ſubſiſter aupres du Roy que par luy-meſme, & en faire dependre tous les autres; il eſtoit auſſi tres-certain, que le Cardinal auoit trauaillé ſans ceſſe pour s'acquerir cet aduantage ſur l'eſprit de ſon Maiſtre, lors qu'il eſtoit eſloigné de la Royne ſa Mere. Le bon ſuccez du ſiege de la Rochelle, duquel le Cardinal priſt toute la gloire, & l'eſtime de ſes ſeruices ſignalez que ſes confidens faiſoient ſonner iour & nuict aux aureilles du Roy, luy acquirent vne tres-grande creance: elle n'eſtoit point telle, que ſa Majeſté ne conſerua tout l'amour & l'honneur qu'il doit à ſa Mere, & ne condamna ſouuent les ſalies du Cardinal; & meſmes il pria deux fois la Reyne de les vouloir ouhlier en ſa conſideration. Nous pouuons aſſeurer pourtant, que ſa Majeſté eſtoit par fois auſſi mal ſatisfaite de ſes boutades, comme pouuoit eſtre la Reyne ſa Mere; & que ſi elle euſt voulu ſe ſeruir de l'occaſion, le Cardinal euſt eſté ruiné. Mais outre que cette bonne Princeſſe ne ſe pouuoit reſoudre à condamner ſon choix, & à defaire l'ouurage de ſes mains; elle n'auoit point encore perdu la creance que le Cardinal eſtoit vtile à l'Eſtat. Qu'il ſe ſouuienne que la vueille de ſon depart pour aller exercer en Piedmont ſa charge de Generaliſſime, il fiſt des reproches au Roy auec tant d'indiſcretion, que ſi la Reyne l'euſt voulu pouſſer, cette honorable commiſſion euſt eſté changée pour le moins en vne diſgrace, & peut-eſtre en vne priſon. Il eſt auſſi veritable qu'en pluſieurs autres rencontres la Reyne a retenu les iuſtes indignations du Roy, & l'a guary de beaucoup d'apprehenſions que ſa Majeſté auoit des alliances du Cardinal auec le Surintendant des Finances, de l'aduancement des ſiens dans les premieres charges, & de la trop grande liaiſon qu'il faiſoit auec les autres Miniſtres; ce qui ſembloit au Roy vne conſpiration. L'Hiſtorien a tort de dire, que *la Reyne auoit teſmoigné beaucoup de paſſion contre le Cardinal deuant qu'il alla en Piedmont*: ſi cela auoit eſté, il n'euſt pas

Pag. 156.

aban-

abandonné le Roy : la Reyne eſtoit pour lors ſi puiſſante, que ſi elle euſt retiré ſa main qui ſouſtenoit le Cardinal, il tomboit auec toute ſa fortune. Cette grande Princeſſe, qui ne reproche, ne demande, & ne defait point les biens qu'elle a donné, n'a iamais eu intention de ruiner le Cardinal ; mais de le faire retirer de la Surintendance de ſa Maiſon, pour n'eſtre point obligée dans les conferences particulieres & frequentes que cette charge requiert, de ſouffrir les eſlans d'vn eſprit preſomptueux, qui s'eſtoit perſuadé qu'il pouuoit donner plus d'appuy à la Reyne, qu'il n'en auoit receu pour arriuer là où il eſtoit. Les paroles qu'elle luy dit le iour de la S. Martin ne tendoient qu'à vn eſloignement de ſes affaires : elles furent accompagnées d'vne proteſtation au Roy, que s'il trouuoit bon que pour le bien de ſon Eſtat elle deuſt conferer auec le Cardinal dans ſon Conſeil, elle le feroit tres-volontiers, mais que ſa reſolution eſtoit de ne s'en ſeruir plus dans ſa Maiſon. La Reyne qui apprehende plus que perſonne du monde les ſalies des inſolens, & qui a vn courage qui ſupporte pluſtoſt tout autre choſe que le defaut de reſpect, ne vouloit point eſtre ſujette à traiter ſouuent auec vn eſprit remply d'vne aigreur, en laquelle les douceurs des proſperitez ſe changent aiſément. Sa Majeſté ne fuyoit pas de voir le Cardinal en la preſence du Roy, & dans les Conſeils, croyant qu'il ſe contiendroit deuant ſon Iuge, & deuant ceux qui pourroient eſtre teſmoins de ſon inſolence. Outre ces conſiderations la Reyne eſtoit pour lors dans la meſme creance, qui empeſchoit le Roy de faire retirer le Cardinal ; à ſçauoir qu'il n'y auoit que luy qui ſceut l'eſtat des affaires, deſquelles il s'eſtoit emparé tout ſeul ; & que deuant l'accompliſſement entier du traitté de Ratiſbonne, Sa Majeſté craignoit qu'vn ſi grand changement n'apporta quelque alteration aux intereſts de la France. Ainſi la Reyne eſtoit trompée par ſa bonté, & par l'opinion qu'elle auoit que le Cardinal executeroit auec bonne foy la paix qui venoit d'eſtre faite. Dieu qui vouloit donner vn exercice merueilleux à la patience de la Royne, ne permettoit que ſa prudence coupa tout d'vn coup la racine du mal, comme elle pouuoit faire en y diſpoſant le Roy : ou pluſtoſt il faut dire, que les pechez de l'Europe, qui a eſté depuis grandement affligée par le Cardinal, arreſterent ce bien qui euſt eſpargné le ſang d'vn million d'hommes, & la ruine d'autant de familles. Mais puis que l'inſolence du Cardinal & de ſon Eſcriuain nous contraint de faire voir le fonds de la verité : nous publierons la plus forte conſideration qui porta la Reyne à faire cognoiſtre au Roy ſon Fils, qu'elle ne ſe confioit plus au Cardinal. Sa Majeſté auoit deſcouuert qu'il arrachoit

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

œuures de Dieu, il en deuoit faire vne plus exacte recherche : nous recognoiſſons par cet eſtrange procedé, que Dupleix ne trouue rien à mordre dans les mœurs & actions de la Reyne, s'eſtant amuſé à aboyer contre le Ciel qui l'a faite femme, Italienne & Princeſſe. Il nous fait repreſenter comme ambitieuſe vne Princeſſe qui ne peut eſtre plus grande en terre : qui ne veut pas eſtre plus riche qu'elle eſtoit ; & qui ne ſçauroit eſtre plus heureuſe en ce monde, ſi le Cardinal luy euſt permis de ioüir paiſiblement de ſon bon heur. Sa Majeſté eſtoit tres-amoureuſe de ſon repos, ennemy des affaires preſſantes : elle le vouloit chercher dans ce beau Palais que ſa magnificence auoit fait baſtir & meubler, lors que ſon ſeruiteur l'en a chaſſée. Cet ambitieux qui n'a eſté eſleué que par le credit que la Reyne a eu aupres du Roy, reproche à ſa Bien factrice, comme vn crime, la puiſſance qui l'a fait ce qu'il eſt ; & il appelle le credit qui luy a acquis le ſien, vn deſir iniuſte de commander. Perſonne ne ſe peut imaginer hors du Cardinal de Richelieu, qui ſe dit *Directeur general du Royaume*, que quelqu'vn (ſans ſe rendre criminel de leze Majeſté) puiſſe aſpirer au commandement qui appartient au Roy ſeul. L'Hiſtorien a tres-mal parlé vſant du mot de *commandement*, au lieu de celuy de credit ou faueur. Si Dupleix manque dans les paroles, le Cardinal eſt plus coulpable en ſes deſirs : il ne veut pas que la Reyne aye aucune puiſſance apres qu'elle l'a toute employée pour luy. Il dit, que *la Royne a voulu commander*. La France l'en a iugée digne durant la Minorité du Roy, depuis ſa Majorité, & ſur tout apres la mort du Duc de Luynes. Elle n'a pretendu que de donner des bons conſeils au Roy ſon Fils, lors qu'il les a demandez : il me ſemble que ce deſſein eſt plus naturel & mieux reglé, que celuy d'vn ſeruiteur, qui a teſmoigné vne ambition extreme pour eſtre vn des Conſeillers du Roy, qui a voulu eſtre le premier, qui a fait en ſorte qu'il eſt demeuré ſeul, & qui enfin a pris les qualitez inoüies en France de *Directeur general*, & *Gouuerneur du Royaume*. Il penſe couurir l'horreur de ſes entrepriſes & de ces tiltres, en nous donnant ce change, que *la Reyne a voulu commander*: il croit qu'il paſſera pour vn homme que tous les ennemis de la France ont grandement apprehendé, s'il peut perſuader qu'ils ont fait des furieuſes cabales aupres de la Reyne, pour le faire eſloigner des affaires. L'Hiſtorien dit, que *le Cardinal apres le retour de Montauban trouua la Reyne tellement animée contre luy, qu'il demanda au Roy ſon congé*, ce fuſt lors qu'il fiſt à la Reyne des boutades tres-inſolentes, qui ſont plus amplement deſcrites dans le liure de la Verité defenduë. Il n'eſt pas vray qu'il demanda ſon congé au Roy : mais pour diſpoſer S. M. à

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Page 189. l'an 1619. *Perdit le reſpect qu'il deuoit à la Royne Mere du Roy, deuant la Royne ſa Belle fille, & quelques Princeſſes.*

par deſſus tous les *deux freres de Marillac*: il aſſeure, que *le Garde des ſeaux concerta auec la Reyne, dans les Carmelines du faux-bourg S. Iacques de Paris, les moyens pour chaſſer le Cardinal d'aupres du Roy; lequel ſollicité derechef à ces fins par la Reyne ſa Mere, y reſiſta puiſſamment.* Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ce diſcours s'eſloigne de la verité en tous ſes chefs. La Reyne aſſeure, que perſonne ne l'a diſpoſée à dire ce qu'elle dit au Cardinal de ſon propre mouuement : que Meſſieurs de Marillac, qui ont perdu diuerſement la liberté & la vie pour ce ſuiet, n'ont iamais trauaillé pour irriter ſa Majeſté contre luy : que la deſcente qu'elle fiſt aux Carmelines, n'eſtoit point vne aſſignation pour affaires, mais vn effect de la deuotion de la Reyne, qui auoit vn petit logement anec ces bonnes Religieuſes : le Garde des Seaux auoit touſiours eſté comme leur Protecteur, & auoit ſa demeure dans la baſſe-court du Monaſtere, où deuant ſon grand employ il eſtoit plus ſouuent que dans ſa maiſon de Paris. Il ne ſe parla point en ce ſainct lieu d'intrigues de Cour : mais on y loüa Dieu de l'heureux retour de Sa Majeſté, & ſur tout de la conualeſcence du Roy. La Reyne Regnante fuſt preſente à tout ce qui ſe paſſa; le Garde des Seaux qui eſtoit hors du Conuent, ne pouuoit eſtre auec leurs Majeſtez, qui eſtoient entrées pour les raiſons que nous auons dit, & pour voir l'ameublement qu'on auoit mis dans la chambre de la Reyne-Mere du Roy. Ce qui ſera trouué plus eſtrange, eſt, que l'Hiſtorien taſche de faire croire comme vne verité, qu'on chercha les moyens pour chaſſer le Cardinal de la Cour : à quoy la Reyne ne penſa point, & ſes diſcours auec le Roy & auec le Cardinal ny conclurent iamais; mais ſeulement à l'eſloigner (comme nous auons dit) des affaires de la Reyne, qui ne vouloit plus eſtre obligée à ſouffrir les boutades de ſon orgueil. Peut-eſtre que le Roy, qui trouua cela tres-iuſte, ſe fuſt porté plus auant, ſi la Reyne euſt voulu mettre en œuure tout ce qu'elle pouuoit ſur ſon bon naturel; ou ſi la porte du cabinet de Luxembourg euſt eſté fermée, lors que leurs Majeſtez furent ſurpriſes par le Cardinal, qui entra effrontément ſur le diſcours qui le touchoit; ou ſi la Reyne euſt ſuiuy le Roy à Verſailles. Ce fut là où le Cardinal, qui auoit reſolu de faire la retraite, reprit ſes eſprits qui eſtoient fort eſgarez : ils furent ralliez par les conſeils de trois perſonnes intereſſées dans la conſeruation de ſon credit. Monſieur de Chaſteauneuf qui en eſtoit vn, profita de la deſpoüille du Garde des Seaux de Marillac, qui fut arreſté au meſme temps qu'on donna les ordres pour s'aſſeurer de ſon frere le Mareſchal : cette occaſion le rendit criminel en Piedmont le meſme iour qu'on luy enuoya la commiſſion pour commander ſeul toutes les troupes que le Roy

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

auoit de là les monts. La Reyne fiſt ſortir de ſa Maiſon, & de ſon ſeruice, tous les Parens du Cardinal, & ceux qui luy eſtoient plus acquis qu'à elle : entre autres la Dame de Combalet Dame d'atour, Niepce dn Cardinal, & le ſieur de la Milleraye Capitaine des gardes ſon couſin : ce qui le ietta dans vne telle furie, lors qu'il ſe vid aſſeuré des bonnes graces du Roy, qu'il s'emporta contre le reſpect qu'il deuoit à la dignité de la Reyne, & contre les deuoirs d'vn ſeruiteur, auquel mille obligations deuoient eſtre plus ſenſibles que trois paroles dites auec quelque chaleur : mais dans vne ame peu genereuſe vn ſouffle emporte tous les bien-faits qui ſont eſcrits ſur la pouſſiere, les deſplaiſirs eſtant grauez ſur le cuiure. Combien de mal-heurs produit vn petit mot ? on ne peut faire ceſſer le bruit qu'il a eſmeu dans le monde ; parce que celuy qui a fait les iniures, ne les veut pas oublier auſſi facilement comme celles qui les a receuës. Que le Cardi-

Pag. 590. nal faſſe publier tant qu'il voudra par ſon Hiſtorien, *qu'il n'y euſt ſorte de ſubmiſſion qu'il ne rendit à la Reyne pour appaiſer ſon courroux ; elle meſme a depuis teſmoigné ſouuent qu'il n'auoit obmis aucun deuoir pour regaigner ſa bien-veillance ; mais perſonne n'a iamais ſçeu le ſuiet d'vne ſi extraordinaire indignation.* Pourquoy eſt-ce que Dupleix, qui dit *qu'il a ſçeu de bonne part tout ce qui s'eſt paſſé en cette occaſion*, ne l'a eſcrit au long, comme il eſtoit obligé par les loix de l'Hiſtoire, qui ne ſouffrent pas qu'on cache des choſes veritables & importantes ? Il eſtoit neceſſaire de dire ce qui arriua le iour de ſainct Eſtienne, lors que le Roy, par l'entremiſe de ſon Confeſſeur, qui eſtoit auſſi celuy de la Reyne, fiſt en ſorte qu'elle pardonna au Cardinal toutes les choſes paſſées, & promit qu'elle ne luy en teſmoigneroit iamais aucun reſſentiment, pourueu qu'il ſeruiſt bien le Roy. Il receut cette grace auec des grandes proteſtations, accompagnées de larmes qui coulent aiſement de ſes yeux ; elles ne furent pas pluſtoſt ſeches, qu'il alla dire ſechement au Roy, qu'il ne croyoit pas eſtre obligé à garder ſa parole, ſi la Reyne ne remettoit dans ſa Maiſon tous les ſiens qu'elle auoit chaſſé. Le Roy iugea que cette demande eſtoit inciuile, & trouua tres-mauuais, que ſon ſeruiteur voulut traiter non ſeulement comme eſgal auec ſa Mere, mais comme ſuperieur, en luy preſcriuant des conditions deſagreables & deshonneſtes. Le Cardinal entra en vne telle furie pour ce refus, qu'il n'y euſt ſortes de mauuais offices qu'il ne rendit à la Reyne : il diſpoſa le premier Preſident du Parlement à luy dire, que ſi elle ne ſe reſoluoit à reprendre ſes parens à ſon ſeruice, on la renuoyeroit hors de la Cour en quelqu'vne de ſes maiſons. La Reyne ayant fait ſes plaintes au Roy de l'inſolence de ces

menaces, ſa Majeſté eut horreur de ce diſcours, & proteſta auec larmes, qu'il ne ſe ſepareroit iamais de la Reyne ſa Mere, ces demandes & ces refus rendirent les choſes irreconciliables, & deſlors tout l'eſprit du Cardinal s'employa à la recherche des moyens pour perdre la Reyne. La ſortie de Monſieur arriua bien-toſt apres cette occaſion; & les paroles qu'il alla dire au Cardinal dans ſa maiſon, rapportées auec infidelité par l'Hiſtorien, ſeruirent de pretexte à vn homme qui faiſoit valoir tous les mauuais rencontres contre la Reyne. Monſieur ne dit iamais au Cardinal qu'il prenoit en main la cauſe de la Reyne ſa Mere contre luy: mais entre les plaintes qu'il luy fit de ſa perfidie, il adiouſta, qu'il ne pouuoit ſouffrir le traitement qu'il faiſoit à la Reyne ſa Mere. Sa Majeſté proteſta deuant Dieu qu'elle n'auoit rien ſçeu du deſſein de Monſieur; & en ayant apris l'execution, elle s'eſcria qu'elle craignoit que ce conſeil ne luy fuſt imputé. Le Cardinal ne manqua pas de le faire entendre au Roy; & euſt le pouuoir de le perſuader en telle ſorte, que tout ce que la Reyne peut dire pour faire cognoiſtre la verité, ne fuſt point capable d'effacer les impreſſions premieres & violentes que le Cardinal auoit donné à l'eſprit du Roy. On trauailla deſlors à la recherche des moyẽs pour perdre la Reyne: le conſeil fut pris d'aller à Compiegne, ou pour la ſeparer du Roy, ou pour l'attirer hors de Paris dans les pieges qu'on luy auoit preparez. Elle voulut ſuiure, pour oſter par ſa preſence les mauuaiſes impreſſions qu'on pourroit donner d'elle; ſur tout dans le rencontre de la ſortie de Monſieur, laquelle faiſoit quelque bruit dans la France. Elle ſçauoit bien que la grande machine, auec laquelle le Cardinal la batoit dans l'eſprit du Roy, eſtoit la calomnie de l'inegalité des affections, encore que la Reyne aye touſjours aimé fort tendrement le Roy. Cette inuention malicieuſe & le diſcours impie de deux Theologiens apoſtez firent reſoudre ſa Majeſté à conſentir qu'on arreſta la Reyne ſa Mere à Compiegne, d'où le Roy partit ſans luy dire adieu; & le Cardinal demeura pour donner les ordres à la garde, qui fut poſée aux portes, & au deſſous des feneſtres: vn regiment fut employé pour cela, trois cens cheuaux logez aux faux-bourgs, & ſur les aduenuës: le Mareſchal d'Eſtré eſtably Gouuerneur auec ordre d'interroger tous ceux qui iroient & viendroient, & de remarquer les perſonnes qui parleroient à la Reine. Son premier Medecin, qui auoit ſeul la cognoiſſance de ce qui eſtoit neceſſaire pour la conſeruation d'vne ſanté qu'on attaquoit ſi rudement, fuſt pris & conduit priſonnier à la Baſtille; quelques autres ſeruiteurs de Sa Majeſté y furent mis, entre autres l'Abbé de Foix. L'Hiſtorien ne dit pas vn ſeul mot de toutes ces choſes, comme ſi elles eſtoient de ſi

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

petite conſideration, qu'il les euſt iugées indignes de ſon Hiſtoire, qu'il a remplie de tant de ſottes loüanges du Cardinal de Richelieu, & de mille bagatelles. Les hommes ſages iugeront s'il a peu oublier le plus eſtrange attentat que la France aye iamais veu, ou ſi par pure malice il n'en a rien voulu dire, ou s'il a eu honte de publier ce qui s'eſt paſſé en vne affaire qui eſt en toutes ſes circonſtances tres-infame pour celuy qui l'a entrepriſe. Dupleix n'a pas oſé faire mention de la belle declaration que le Cardinal enuoya au Parlement le iour que ce ſcandale arriua: il penſa deguiſer l'horreur, lors qu'il le fiſt voir plus à deſcouuert par cét eſtrange diſcours, que *la Reyne auoit eſté laiſſée à Compiegne, parce qu'elle n'eſtoit pas en bonne intelligence auec le Cardinal.* Ie ſçay bien qu'ayant eſté aduerty par des perſonnes plus ruſées que luy de l'impertinence de ces paroles, il voulut retirer toutes les copies; mais les regiſtres du Parlement en eſtans chargez, & l'impreſſion en ayant ſemé plus de deux mille, il faut que les Greffes des Cours ſouueraines, & les cabinets de tous les curieux teſmoignent à la poſterité, qu'vne grande Princeſſe de naiſſance, Vefue de Henry le Grand, Mere de Louys XIII. & de Monſieur, qui auoit eſté Regente en France, belle-Mere du Roy Catholique, du Roy de la Grande Bretagne, & du Duc de Sauoye, qui ont tous trois des heritiers du Sang de Sa Majeſté, a eſté empriſonnée pour ne s'eſtre point accordée auec ſon ſeruiteur. Si cette mauuaiſe intelligence attire ſur la Bien-factrice du Cardinal vn ſi rude traitement, il doit eſtre condamné à tous les plus cruels ſupplices, pour auoir meſpriſé les bonnes graces de cette Princeſſe, & pour auoir perdu le reſpect qu'il luy deuoit. Lors que ie recherche les ſujets qui ont porté le Cardinal à dreſſer cette Declaration, ie trouue qu'il a eſté pouſſé par vne extreme cholere qui l'a aueuglé; & par vne vanité, qui a deſiré de faire cognoiſtre non ſeulement à la France, mais à toute l'Europe, qu'il ne falloit point entreprendre de choquer ſon credit, qui eſtoit ſi grand, qu'il pouuoit faire empriſonner la Mere de ſon Roy; & chaſſer hors du Royaume, comme il fiſt bien-toſt apres, l'heritier de la Couronne de France.

Declaration du 23. Feurier.

Dupleix ne dit pas vn ſeul mot de toutes ces choſes, ſe contente de nous aſſeurer, *qu'il a ouy dire à diuerſes perſonnes notables, qu'on n'a iamais ouy que le Cardinal aye parlé de la Reyne-Mere du Roy qu'auec vn reſpect indicible, & teſmoignages de l'eſtime qu'il fait de ſa vertu, & auec grande gratitude des graces qu'il en a receuës*, il adiouſte: *Auſſi ay-je appris, que dans Compiegne, & au plus grand eſclat de ſa choleré dans Bruxelles, en preſence de l'Infante, & diuerſes fois deuant Monſieur & les ſiens, elle a fait paroiſtre la grande eſtime qu'elle faiſoit de ce perſon-*

Pag. 591.

perſonnage par la cognoiſſance qu'elle a de ſes rares qualitez, & affection au ſeruice du Roy & de l'Eſtat. Pour conuaincre le premier diſcours de menterie, nous ne produirons point les teſmoins qui ont oüy ce que les paſſions deſreglées & la preſomption ont fait dire au Cardinal dãs ſon cabinet, ou dans celuy du Roy: il ſuffit que nous voyons des effets, qui ſans doute ne viennent point de l'eſtime qu'il a fait de la vertu de la Reyne, mais des mauuais offices que ſa meſdiſance luy a rendus aupres du Roy. Pour confondre l'Hiſtorien, il faut produire trente libelles diffamatoires, & entre autres l'Hiſtoire de Dupleix. Le Cardinal a non ſeulement approuué ces eſcrits, mais il leur a fait donner priuilege, a fourny les memoires, & a payé des Eſcriuains pour deſcrier la Reyne par toute la terre: & on taſche de nous perſuader qu'il a touſiours parlé de la Reyne auec le reſpect qu'il luy doit. On dit auſſi qu'il eſtime grandement la vertu de ſa Majeſté: il eſt donc par ſa Confeſſion vn Tyran de perſecuter cette vertu, & de luy rauir ſon bien & ſa liberté. Quant à ce que Dupleix aſſeure, que *la Reyne a loüé ce grand perſonnage, meſmes à Compiegne & à Bruxelles*: ce teſmoignage rendu à la bonté de la Reyne eſt fort deſaduantageux au Cardinal, qui n'a pas ceſſé de luy faire du mal, au contraire il l'a touſiours augmenté. Barſané femme d'Alexandre compoſa vn Hymne à la loüange de Neptune qui auoit agité ſon vaiſſeau: c'eſt aſſez que ſa Majeſté ne blaſme pas ceux qui ont eſmeu les tempeſtes qui la battent encore. Si la Reyne a eſtimé l'eſprit du Cardinal, il ne doit point tirer de vanité d'vne choſe que les demons ont plus excellente que luy, & qui l'appliquent au mal comme luy. Si ſa Majeſté a quelquefois admiré le bon-heur du Cardinal, c'eſt vn effect de l'aueuglement de la fortune, ou pluſtoſt vn ordre de la prouidence diuine, qui s'eſt ſeruie iuſques à preſent des proſperitez du Cardinal, pour chaſtier ceux qui ſont moins meſchans, & pour affliger des plus ſages & plus vertueux que luy. Mais comment pourroit aſſeurer la Reyne que le Cardinal ſert bien le Roy, l'ayant embarraſſé dans les plus mauuaiſes affaires que la France aye iamais eu; ayant ruiné l'Eſtat & tous ſes alliez par ſa folie, preſomption, vengeance, vanité, querelles particulieres, & pour prendre dans ces confuſions les meilleures places du Royaume. Il l'a eſpuiſé de Nobleſſe, de ſoldats & d'argent; il luy a attiré ſur les bras les plus grandes forces de l'Europe, & les a coupez lors qu'il les falloit roidir, pour repouſſer les ennemis qu'il a fait de gayeté de cœur. C'eſt faire vn grand tort à l'amour que la Reyne a pour le Roy & pour Monſieur, & à ſon affection enuers la France, de dire qu'elle tient le Cardinal pour bon ſeruiteur & grand Miniſtre,

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

lors qu'il taſche de ruïner ſes deux Enfans, & de renuerſer vn Eſtat, qui eſt poſſedé par l'vn d'iceux, & qui peut-eſtre poſſedé par l'autre. Nous deſirons que Dupleix ſçache, que la Reyne prend la loüange qu'il luy a voulu donner, pour la plus grande iniure qu'il aye dit à ſa Majeſté: elle ne veut point que ſa bonté faſſe tort à ſon iugement, ny que le Cardinal tire quelque aduantage d'vn diſcours qu'elle n'a point fait contre ſa ſcience & ſa conſcience: Dieu veut bien qu'on mente en faueur de ſon ennemy.

Dupleix qui n'a rien dit de la plus importante affaire qui ſoit arriuée durant le Regne du Roy, croit auoir contenté les curieux, en mettant à la teſte d'vn chapitre en groſſe lettre, *Monopoles contre le Cardinal*; & en vn autre, *Meſcontentemens de la Reyne & de Monſieur*; ſans faire voir ces monopoles, ny dire le ſujet de ces meſcontemens: il ſaute tout d'vn coup à la ſortie de la Reyne, & à ſon entrée dans les Pays-bas: il cache que les gardes n'eſtoient pas oſtees, mais vn peu reculees; que le Cardinal faiſoit donner des apprehenſions à la Reyne, pour l'obliger à chercher ſes ſeuretez dans les terres du Roy d'Eſpagne, afin de la rendre plus ſuſpecte; qu'il en eſtoit bien embaraſſé à Compiegne, n'oſant ou ne pouuant pas interdire le commerce des lettres & enuois au Roy; ce qui donnoit touſiours des atteintes à ſon eſprit, & eſueilloit les affections de ſon ame. De l'autre coſté la Reyne languiſſoit, ne pouuant prendre la hardieſſe de ſortir d'vn vieux Chaſteau, de peur qu'vne petite pourmenade fuſt le commencement d'vn voyage en Italie, duquel ſa Majeſté eſtoit menacee: elle apprehendoit auſſi, que Monſieur faiſant des leuees pour teſmoigner ſes reſſentimens au Cardinal, il ne priſt de la ſujet de la reſerrer plus eſtroitement. Ie ne dis rien d'vn deſſein horrible: ſi l'Hiſtoire ne l'oſe point mettre au iour, celuy de Dieu le fera voir.

Pag. 588. 589. &c.

L'Hiſtorien ſur le ſujet de cette ſortie de la Reyne veut dire quelque choſe, non pas de ce qui ſe paſſa, mais des pretextes pour la deſcharge du Cardinal, qu'il noircit d'auantage en le voulant lauer. Son Eſcriuain fait vne Preface de la nature de l'Hiſtoire, qu'il dit *eſtre vn theatre de verité*, lors qu'il en fait l'iſle des ſonges, ou le Palais de l'impoſture. Ce que ie trouue plus eſtrange eſt, qu'il aye eſcrit toute celle de France ſans auoir ſçeu les loix des Hiſtoriens; ou bien ayant eſté ſi malicieux, qu'il n'en a point voulu garder vne ſeule en ſon dernier ouurage, que le long exercice & le beau ſujet du regne du Roy deuoient rendre le meilleur de tous. En cet endroit il fait vn eſlans contre ceux qui ont reſpondu aux calomnies que le Cardinal a fait imprimer contre la Reyne, & contre Monſieur; & cet eſprit bien

Pag. 608.

reglé appelle les refutations de toutes ces ordures, *des salies furieuſes des eſprits forcenez*: voila les noms que la paſſion donne à la raiſon, & ce que la flatterie eſcrit contre la vertu de ceux qui perdent leurs biẽs pour ſouſtenir l'innocence de leurs Maiſtres, lors qu'on donne des recompenſes à ceux qui deshonnorent non ſeulement la Mere & le Frere de leur Roy, mais le Roy meſmes, auquel ils donnent vn Directeur. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 608.

Les plus horribles blaſphemes de Dupleix ſont en ce chapitre de la ſortie: il s'imagine que ſur ſon teſmoignage achepté la Reyne ſera eſtimee ingrate enuers le Cardinal, ou moins affectionnee que luy à la perſonne du Roy, & au bien de l'Eſtat: il dit, que *la Reyne auoit fait auparauant ſon oracle du Cardinal de Richelieu.* Diſcours de pedan, qui veut faire paroiſtre la Reyne comme ignorante de toutes choſes, & taſche de faire paſſer le Cardinal pour vn Dieu. La ſuitte eſt plus eſtrange: il oſe eſcrire, que *la Reyne n'a eſté picquée contre le Cardinal, que lors qu'on luy a fait entendre que toute ſon authorité eſtoit allée d'elle à luy, & du createur à la creature; auec ce qu'elle le trouuoit ſi attaché au reſpect du Roy, & aux intereſts de l'Eſtat, que nulle conſideration ne l'en pouuoit ſeparer.* Pag. 608. Ie laiſſe à part ces paroles impies, *du createur à la creature*, pour dire que la Reyne ſe pouuoit plaindre auec raiſon, ſi ayant acquis l'authorité à ſon ſeruiteur, il s'en ſeruoit contre elle, & ſi ſon deſſein eſtoit de faire dependre de ſon credit le contentement & le repos de ſa Maiſtreſſe. Il me ſemble qu'on ne trouuera point ce procedé dans l'ordre de la raiſon: cependant il eſt vray que le Cardinal l'a tenu, & dela eſt venu vne partie du deſordre. Mais où va la folie de l'Hiſtorien, lors qu'il nous dit, que la Reyne s'eſt emeuë contre le Cardinal, *parce qu'elle le trouuoit attaché au reſpect du Roy, & aux intereſts de l'Eſtat*? n'eſt-ce pas vouloir perſuader, que la caution fait vn procez au principal debiteur, parce qu'il la deſcharge en payant ce qu'il doit? La Reyne auoit reſpondu au Roy pour le Cardinal, & on dit qu'elle eſt marrie lors qu'il s'acquitte: qu'elle ne prend point plaiſir de voir ſon Roy, qui eſt ſon Fils, reſpecté par ſon ſeruiteur, & bien ſeruy par vn Miniſtre qu'elle luy a donné. N'eſt-ce pas vouloir dire, que cette Princeſſe recognuë par la conduite des grandes affaires, & par l'eſſay des plus ſenſibles afflictions pour vn eſprit tres-fort, eſt vne femmelette imbecille, qui ne peut ſouffrir qu'on honnore & qu'on ſerue ſes Enfans, encore qu'elle ſoit honorée & ſeruie dans l'honneur & ſeruice qu'on leur rend?

Les calomnies vont croiſſant: lors que Dupleix a eu la teſte eſchauffée, & a frotté ſon front, ſa plume a eſcrit tout ce que la paſſion & la corruption luy ont dit: il fait le Cardinal ſi modeſte, *qu'il ne contredit* Pag. 608.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

point la Reyne, de laquelle il recognoit tenir toute ſa fortune: il le rend ſi ſage, qu'il dit, que *par toute ſorte de ſoumiſſions il a taſché d'adoucir l'aigreur de ſes paſſions*: il nous le deſcrit ſi religieux, *qu'il luy fait employer tous les gens de bien qui auoient quelque credit aupres d'elle pour eſcouter ſes iuſtifications*: il le depeint ſi humble, *qu'il le fait ietter aux pieds du Roy, pour le ſupplier d'y adiouſter ſes prieres & coniurations.* Ayant donné tous ces teſmoignages de vertu au Cardinal, il attache toutes ces imperfections à la Reyne, il l'appelle, *preoccupée de paſſion, obſedée par des malheureux eſprits, qui ne garde point ce qu'elle a promis au Roy, & qui fait paroiſtre ſon auerſion auec vne indignation extreme.* La furie de Dupleix va plus auant: il adiouſte, que *le Roy employa derechef leur Confeſſeur commun, qui fiſt des belles remonſtrances à la Reyne pour la porter à ce deuoir d'vne ame Chreſtienne, d'vne Mere enuers ſon Fils, & de ſujette enuers ſon Prince: mais ſon auerſion procedant de l'authorité que le Cardinal ſe conſeruoit par la fonction de ſon miniſtere, luy parler de l'y maintenir, eſtoit pluſtoſt irriter qu'appaiſer ſa cholere.* Ce que nous auons dit, refute tout ce diſcours flatteur pour le Cardinal, & iniurieux à la Reyne: le veritable recit de ce qui ſe paſſa à Paris le iour de ſainct Eſtienne, doit conuaincre de fauſſeté ce que l'Hiſtorien eſcrit: il n'apporte pas vn ſeul fait particulier: il s'amuſe à compoſer des figures d'eſcolier, au lieu de nous inſtruire du ſecret des affaires, qui eſt tout ce que les curieux doiuent rechercher dans vne Hiſtoire. Ie prie en cet endroit le ſieur Dupleix, de ſe ſouuenir qu'il a eſcrit, que *iamais on n'a peu deſcouurir le ſujet de l'auerſion de la Reyne*: cependant il aſſeure en cet endroit, que *l'auerſion de la Reyne procedoit de l'authorité que le Cardinal ſe conſeruoit en la fonction de ſon miniſtere.* Il faut aduoüer que cet homme pour vn menteur a mauuaiſe memoire: ſon iugement n'eſt pas meilleur, lors qu'il donne *l'authorité* au Cardinal, qui ne doit appartenir qu'au Roy: vn Miniſtre ne la peut prendre ſans crime: ſi le Cardinal s'en eſt emparé, ſon Hiſtorien eſt mal adroit de le confeſſer, & de dire que pour la conſeruer, & non pour l'intereſt du Roy & de l'Eſtat, il s'eſt porté à toutes les extremitez que nous auons veu; en diſant que la Reyne n'a eu pour fondement de ſon auerſion que cette jalouſie: il fait voir que le Cardinal qui l'a creu, n'a point eu de ſujet de faire tout ce qu'il a fait; mais qu'il a voulu maintenir ſon credit, qu'il appelle *authorité*: elle luy a fait mettre ſous les pieds toutes les vertus, qu'il a mieux aymé perdre, que de hazarder ſa puiſſance: il en veut faire enuieuſe la Reyne; mais ſa Majeſté eſt trop ſage pour porter enuie à ce qu'elle a fait, à ce qui eſt au deſſous d'elle, & à ce qu'elle pouuoit deſtruire auec vne parole.

L'Hiſtorien vient à la ſortie de la Reyne Mere du Roy, & renuerſant l'ordre des temps, comme il a fait par tout celuy des choſes, il la met deuant celle de Monſieur, & ne dit de toutes les deux que ces paroles : *Ceux qui ſe ſentoient les plus coulpables de la diuiſion entre la Mere & le Fils, ne ſe trouuans pas en ſeureté dans le Royaume, perſuaderent à la Reyne Mere d'en ſortir, & de s'en aller à Bruxelles, & aucuns de ceux qui eſtoient aupres de Monſieur conſpirans auec ceux-là, luy donnerent la meſme impreſſion pour ſe retirer en Lorraine.* Monſieur auoit pris retraite en Lorraine quatre mois deuant que la Reyne la priſt au Pays-bas : cela ne ſe pouuoit faire par le concert des ſeruiteurs, que Dupleix a accuſé comme autheurs des meſcontentemens que la Reyne a eu du Cardinal de Richelieu. De tous ceux que l'Hiſtorien a nommé, il ny en auoit pas vn auec la Reyne ou en vie ou en liberté. Le Cardinal de Berule eſtoit mort, la Princeſſe de Conty auſſi, la Ducheſſe d'Elbœuf eſloignée : les Marillacs, le Mareſchal de Baſſompierre, & le ſieur Vaultier eſtoient priſonniers ; le Duc de Bellegarde auec Monſieur : voila tous ceux qui ont eſté accuſez par Dupleix de la mauuaiſe intelligence, par vn deſquels n'eſtoit auec la Reyne, ny aucun autre qui aye eſté ſoupçonné d'auoir rendu mauuais office au Cardinal. On peut donc conclurre, que l'Hiſtorien eſt vn impoſteur, lors qu'il nous allegue que les ſeruiteurs de la Reyne ont eſté les autheurs de ſon depart de Compiegne. Pourquoy n'aduouë il point, que le deſir naturel de ſa liberté, & celuy de ſa conſeruation, luy ont conſeillé de ſe rendre maiſtreſſe de ſes actions, & de garantir ſa vie, de laquelle ſes ennemis pouuoient diſpoſer ? S'il eſt vray que tout priſonnier eſt eſclaue, la Reyne a eu horreur d'eſtre eſclaue de ſon ſeruiteur, lors qu'il tiroit quelque vanité dans ſa declaration de l'auoir peu mettre en cet eſtat, pour ne s'eſtre point accordée auec luy. On nous veut faire vn grand crime de la retraite au Pays-bas. Mais où deuoit aller la Reyne plus commodement qu'au lieu qui eſtoit le plus proche ? où pouuoit ſa Majeſté eſtre plus honorablement, qu'auec la feu Infante, vefue comme elle, vertueuſe comme elle, & ſa parente ? où falloit-il croire qu'elle trouueroit conſolation, qu'auec cette ſaincte Princeſſe, ny aſſiſtance en ſa neceſſité, ny aſſeurance pour ſa perſonne, que dans les terres de ſon premier Gendre, puis qu'elle eſtoit ſi malheureuſe d'eſtre mal traitée par vn ſeruiteur qui abuſoit de l'authorité de ſon premier Fils ?

Lumiere pour l'Hiſtoire de France.

Ceux qui liront dans quelques années l'Hiſtoire de Dupleix, & meſme les viuans qui n'ont pas remarqué la ſuitte des choſes, croiront que le Cardinal fuſt viſité à Paris par Monſieur apres la retraitte de la

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Reyne en Flandres ; parce que l'Hiſtorien a logé en cet endroit ce rencontre. Il faut auoir cette bõne opinion de la generoſité de Monſieur, qu'il euſt agy d'autre façon auec le Cardinal, s'il euſt veu priſonniere la Reyne ſa Mere, qui fuſt arreſtée 24. iours apres. I'eſpere qu'on verra chaque choſe en ſa place dans vne exacte & veritable Hiſtoire.

Page 614. Dupleix ſe trompe, lors qu'il dit, *que l'Infante enuoya vn Ambaſſadeur au Roy, pour luy faire des excuſes de ce qu'elle auoit retiré la Reyne Mere : leſquelles euſſent eſté bien receuës, s'il n'y euſt eu que cela ; mais elle en ayant eu cognoiſſance auparauant, & ayant permis depuis que l'on imprima à Bruxelles & à Anuers des diſcours diffamatoires contre les Miniſtres de l'Eſtat, qui faiſoient coup par reflexion ſur le Roy meſme, auec ce qui ſe paſſa en ſuitte, l'on iugea aſſez que l'Eſpagne auoit contribué à cette retraitte.* Cet Ambaſſadeur extraordinaire ne fuſt qu'vn enuoyé que le Cardinal corrompit : il n'alloit point pour faire des excuſes d'vne choſe bien faite. Cette Princeſſe qui eſtoit tres-aduiſée, ſçauoit iuſques où vont les droits de Souueraineté, & ce que les Princes ſe doiuent les vns aux autres, quand meſmes il n'y auroit ny parenté ny alliance entr'eux. Pour eſcrire en termes de verité, il falloit dire que l'Infante fiſt repreſenter au Roy, & dire au Cardinal, qu'il ne falloit point mal traitter les ſeruiteurs de la Reyne, ny les empriſonner, quand ils alloient de ſa part pour apprendre des nouuelles de la ſanté du Roy ou demander quelque choſe de ſa iuſtice & bonté. Sa Majeſté ne le trouua point mauuais, & renuoya de ſon mouuement le ſieur de la Barre Gentilhomme de la Reyne, qui auoit eſté arreſté pour luy auoir apporté vne lettre de compliment. Il eſt vray, qu'au meſme temps le Cardinal fiſt des ſalies eſtranges contre les Liures qui furent imprimez aux Pays-bas : mais comme il auoit teſmoigné ſa folie en faiſant publier pluſieurs eſcrits contre la Reyne, il faiſoit voir ſon iniuſtice, lors que non ſeulement il condamnoit les reſponſes, mais entroit en furie pour vn deſplaiſir qu'il attiroit, & duquel il parloit ſans ceſſe aux Miniſtres d'Eſpagne, qui venoient pour traitter d'affaires auec luy. Au lieu de prendre les armes de la raiſon, il ſe jettoit ſur celles de la puiſſance, il deſpoüilloit de leurs biens : & proſcriuoit ceux qui defendoient la reputation de la Reyne, & faiſoit toutes les actions d'vn homme qui eſtoit percé dans le cœur, & troublé dans le cerueau: Dieu l'auoit aueuglé en ce que s'eſtant eſtudié à faire des actions pluſtoſt de grand bruit que de rare bonté, & ayant fait deſſein de ſe faire eſtimer par tous les Eſcriuains de ſon temps, il prouoquoit ceux qui le cognoiſſoient, à luy dire beaucoup de veritez. En tout ce procedé il ſe faut eſtonner de ſon imprudence, qui luy faiſoit chercher vn mal

qu'il craint plus que tous les hommes de la terre, parce qu'il eſt le plus vain. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Mais l'Hiſtorien a bonne grace, lors qu'il dit, que *les diſcours contre les Miniſtres de l'Eſtat faiſoient coup par reflexion ſur le Roy.* Ie laiſſe à part cette ſotte façon de parler, pour ne m'attacher qu'aux choſes. Ie voudrois bien, que Dupleix dans tous les eſcrits faits pour la defence de la Reyne marqua vne ſeule choſe qui approcha des blaſphemes qu'il a dit, non pas *par reflexion* mais directement contre le Roy. Nous en auons rapporté vne partie, & dirons le reſte en vn autre endroit. Dans quelle eſchole de Phyſique, ou de Iuriſprudence, peut auoir apris le ſieur Dupleix, que le Roy ſoit bleſſé *par reflection*, comme il dit, dans les fautes de ſon Miniſtre, & qu'il ne le ſoit pas dans les defauts qu'on impoſe à ſa Mere. Il me ſemble qu'il y a plus d'apparence de ſoupçonner d'imperfection le Fils à cauſe de la Mere, que le Maiſtre à cauſe du ſeruiteur. L'ordure qui eſt dans la ſource du temperemment, rejallit ſur les deſcendans iuſques à la centiéme generation : le vice d'vn valet ne peut donner atteinte à la reputation du maiſtre, que pour ne cognoiſtre ou ne le chaſtier pas. Nous auons touſiours dit, que le meſme artifice qui empeſchoit la prudence de ſa Majeſté de cognoiſtre les mauuais deſſeins du Cardinal, arreſtoit les ordres que le Roy peut donner pour le rendre plus ſage. Nous pouuons aſſeurer de luy, ce que Ioſephe a dit d'Albin Prefect de la Iudée, qu'il eſt plus adroit à couurir le mal, qu'il n'eſt hardy pour le faire. Nous ne deſirons pas que la dignité qu'il poſſede en l'Egliſe, ſoit violée par vne emotion du peuple, mais que ſes entrepriſes ſoyent arreſtées par la prudence du Roy. Cela eſtant arriué, nous ne craindrons point que ſa Majeſté voye nos Liures, les faſſe examiner par les Iuges les plus ſeueres de ſon Royaume. Nous ſommes aſſeurez, que les eſcrits du ſieur Dupleix, qui ſe couurent maintenant de la protection du Cardinal, ſeront non ſeulement meſpriſez comme impertinens ; mais condamnez comme meſchans : les noſtres tireront vne plus grande lumiere du feu qu'on a allumé pour les bruſler ; & ceux que les flatteurs ont compoſé en faueur du Cardinal, paſſeront des flammes au tenebres : cela arriuera, parce que les ordres de la prouidence de Dieu, qui permettent que la vertu ſoit affligée, & que la verité ſoit combaruë pour vn temps, font que toutes deux triomphent pour iamais du vice & du menſonge.

L'Hiſtorien ne dit rien de ce qui touche la Reyne depuis ſa retraite dans les Pays-bas que trois ou quatre menteries. La premiere eſt, que *l'Eueſque de Leon*, qui n'a parlé à la Reyne d'aucune ſortes d'affaires Pag. 664.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 671.

& ne l'a iamais entretenuë vn demy quart d'heure, *à donné des mauuais conſeils à ſa Majeſté.*

Il dit auſſi, que *la Reyne eſtant malade à Gand d'vne dangereuſe fiévre double tierce, auec vn commencement d'hydropiſie, le Roy luy enuoya offrir tout ce qui dependoit de luy pour ſon aſſiſtance, & y fiſt acheminer promptement deux Medecins des plus excellens de ſon Royaume.* Dupleix a trauaillé ſur des mauuais memoires. La fiévre que la Reyne euſt à Gand, eſtoit continuë : elle n'eſtoit point accompagnée d'ydropiſie, encore que les ſeruiteurs du Cardinal l'euſſent publié, pour flatter les deſirs de leur Maiſtre : les Medecins qui furent enuoyez, auoient eſté demandez au Roy par la feu Infante, qui deſpeſcha vn courrier expres. Ce mot de *promptement* eſt mal employé pour des gens qui furent guidez par le meſſager ordinaire. Le bon naturel de ſa Majeſté commanda au ſieur de Roches-fumée d'aller voir la Reyne ſa Mere : mais ou le Cardinal trompa le Roy ayant changé ſes commandemens, où il empeſcha les effets de l'affection de ſa Majeſté ; qui euſt ſans doute rendu à la Reyne ſa Mere vne partie de ſon bien, ou luy euſt offert quelque aſſiſtance du ſien ; & meſme ſon retour en France, où la Reyne euſt eſté guarie par vn meilleur air, & principalement par la preſence du Roy. Elle a eſté malade du depuis, & a eu iuſques à vingt-cinq accez de fiévre tierce, dangereuſe en ſon aage, dans ſes afflictions, & à l'entrée de l'Hyuer. Le Cardinal qui a ſçeu tout ce qui s'eſt paſſé paſſé, a empeſché que ce mal ne vint à la cognoiſſance du Roy, de peur que la tendreſſe de ſon cœur ne fuſt emeuë à compaſſion. La cruauté du Cardinal a eſté bien plus grande, en ce qu'ayant fait vn partage auec les Hollandois, & diſpoſé (comme il croioit) toutes choſes pour mettre en confuſion les Pays-bas, ſur tout la ville de Bruxelles, où la Reyne eſtoit ; il a fait tout ce qu'il a peu, ou pour faire prendre ſa Majeſté (dequoy le Mareſchal de Brezé l'auoit menacée) ou nous ſommes forcez de croire, qu'il vouloit auoir ce contentement d'auoir obligé celle qui l'auoit fait grand Surintendant des mers, de s'en aller errante ſur l'Ocean, ou en Angleterre, ou en Eſpagne, ou qu'il deſiroit d'enfermer la Reyne dans vne place aſſiegée, ou que ſon deſſein eſtoit de luy faire rendre quelque deſplaiſir par les peuples irritez contre la nation Françoiſe. Nous pouuons dire auec verité, que ceux d'Anuers, où le Sereniſſime Infant auoit trouué bon que ſa Majeſté ſe retira, pour eſtre en ſeureté ; ont gardé touſiours le reſpect qui eſtoit deu à vne grande Reyne, Belle-mere de leur Souuerain, & Grande Mere de leur Prince. Mais le Cardinal a fait tout ce qu'il a peu, & par la guerre, &

re, & par des pratiques ſecrettes, pour luy faire receuoir quelque affront, qui luy euſt cauſé la mort. La prudence du ſainct Pere remarqua, & ſa bonté trouua fort mauuais, qu'en cette equippée contre les Pays-bas le Cardinal n'auoit point reſpecté le lieu où la Reyne s'eſtoit retirée, & que l'inſolence d'vn ſeruiteur furieux euſt obligé la Mere à fuir deuant les armes de ſon Enfant: il faut croire qu'on luy auoit ou caché ou deſguiſé cette entrepriſe, que Dieu maudit autant pour cette cruauté, que pour les ſacrileges commis à Tirlemont. *Lumieres pour l'Hiſtoire de France.*

Dupleix ayant conduit ſon Hiſtoire iuſques à la fin de l'an 1634. n'a point voulu dire, que ſur le commencement de l'année la Reyne enuoya au Roy pour luy demander ſon retour. L'ardant deſir qu'elle auoit de le voir, luy fiſt oublier ſa condition de Reyne, & de Maiſtreſſe: les vertus Chreſtiennes ayant ſecondé les naturelles, elles gagnerent ſur ſa Majeſté qu'elle eſcriroit au Cardinal, pour le prier de s'y employer.

Tous ceux qui iugoient des choſes par les maximes de ſageſſe, croioient que le Cardinal embraſſeroit cette occaſion pour releuer ſa reputation, & appuyer ſa fortune: on ne trouuoit point de difficulté en l'execution de ce deſſein, la Reyne ayant accomply ce que le Roy auoit deſiré; à ſçauoir qu'elle oublia les choſes paſſees, & fiſt paroiſtre n'auoir point d'aigreur contre le Cardinal. Le Pere de Chantelouue, l'eſloignement duquel ſa Majeſté auoit demandé, le ſacrifioit au contentement de la Reyne: le ſieur de Laleu Rebous auoit donné toutes les aſſeurances de ſa part, & ſa conduite auoit eſté treſbonne: le Cardinal, qui a touſiours iugé des reſſentimens de la Reyne par la grandeur de ſa faute, ne ſe pouuant imaginer qu'il y euſt en terre vne bonté qui luy peut pardonner ſon peché, retint l'Ambaſſadeur huict iours, ſans luy faire voir le Roy qu'il vouloit preuenir: il fiſt en ſorte par des calomnies eſtranges, que ſa Majeſté defendit à la Reyne de luy enuoyer aucun des ſiens, ſi elle ne mettoit entre les mains de ſa iuſtice, c'eſt à dire des Commiſſaires choiſis par le Cardinal, trois de ſes plus fidelles ſeruiteurs que leur ennemy faiſoit paſſer pour criminels de leze Majeſté, parce qu'il n'auoit iamais peu corrompre leur fidelité, ny eſbranler leur courage. Il me ſemble que l'Hiſtorien deuoit dire quelque choſe d'vne affaire qui eſt aſſez conſiderable: mais il n'a pas eu aſſez d'eſprit pour la deguiſer, & il a eu aſſez de malice pour la taire; ou pluſtoſt le Cardinal a iugé qu'il ſeroit moins infame, en faiſant perdre la memoire de cette negotiation.

Ne valloit-il pas mieux coucher cette Hiſtoire au long, que de

Lumiere pour l'Hiſtoire de France.

remplir trois grandes pages du pretendu enleuement de la Dame de Combalet ? dequoy on fait vne affaire autant importante à la France, comme ſi cette Damoiſelle eſtoit heritiere de la Couronne.

Dupleix groſſit auſſi ſon ouurage de quelques attentats imaginaires ſur la perſonne du Cardinal : il fait vn abbregé des procez faits à Alfeſton, à Ruffler, à Gargan, & autres : il fait autheur des pretenduës entrepriſes des deux premiers le Pere de Chantelouue, auſſi bien que du deſſein d'enleuer la Dame de Combalet : il dit auſſi qu'il fuſt ſoupçonné d'auoir fait tirer le coup de carrabine au ſieur de Puylaurens, encore qu'il aſſeure que *quelques-vns ont creu que les Eſpagnols auoient choiſi cette façon pour s'en defaire, & que les autres iugeoient que la Maiſon de Lorraine luy auoit dreſſé cette partie.* Il deuoit adiouſter, que pluſieurs ont creu que le Cardinal de Richelieu en eſtoit autheur : ce qui eſt arriué du depuis, a confirmé beaucoup de perſonnes en cette creance. Toutes les choſes que l'Hiſtorien dit contre le Pere de Chantelouue pour flatter la hayne du Cardinal, ſont des recommandations aupres des gens de bien, & des teſmoignages de ſa fidelité & affection au ſeruice de la Reyne. Mais il ſe rend ridicule, lors qu'il veut perſuader que les Eſpagnols, qui auoient la iuſtice & la puiſſance en main pour chaſtier Puy-laurens, & qui ſans violer l'honneur qu'ils ont touſjours rendu à Monſieur, auoient pluſieurs moyens pour ruiner cet imprudent, ont eſté ſi meſchans, de commander qu'on hazarda vn aſſaſſinat de pluſieurs perſonnes pour faire mourir vn homme : & ont tellement oublié le reſpect qu'ils portent à la Maiſon de leur Roy, qu'ils ont entrepris de le violer par vn horrible maſſacre, pour la recherche duquel ils n'ont rien oublié. L'Hiſtorien fait paroiſtre auſſi ſon peu de iugement accuſant en general la Maiſon de Lorraire, ſans dire qui ſont ceux de cette Maiſon qui ont voulu faire perir Puylaurens, toute la famille ne pouuant agir par concert en ce rencontre.

Pag. 667.

Pag. 668. *Ces impoſtures ont eſté effacées dans la lettre d'vn vieux Conſeiller d'Eſtat, & dans le Iugement ſur les diuerſes pieces.*

Pag. 677.

Voila vne partie des choſes qui peuuent toucher la reputation de la Reyne dans l'Hiſtoire de Dupleix : laquelle eſtant, comme nous auons dit, vn meſlange d'iniures & de loüanges, il eſt raiſonnable que tout le monde cognoiſſe, qu'il n'eſt pas moins puant flatteur, qu'il eſt picquant calomniateur.

Il ſe deuoit eſtudier de nous repreſenter les actions du Cardinal, deſquelles nous aurions tiré ſon eloge, ſi elles le meritoient, ſans faire des exclamations des petits enfans. Les hommes ſçauans en la nature de l'hiſtoire iugent, que les exploits hardis des grands Capitaines, les inuentions ingenieuſes des Conſeillers prudens, & les reſolutions genereuſes des Roys, ſont des diamans ; auſquels eſtre bien taillé

& eſtre mis en œuure, ne donnent pas vn plus grand pris dans l'eſtime des plus excellens lapidaires, mais vn peu de luſtre, qui ſurprend ceux qu'on nomme en France les Duppes. L'Hiſtorien doit naïfuement & nettement repreſenter vne belle action, comme font Xenophon & Ceſar; mais non pas la deguiſer ny l'exalter en Poëte, ou declamateur: quand cela arriue, ceux qui ont du iugement voyent auſſi toſt l'artifice, comme vn Orfévre experimenté recognoit s'il y a vne feüille ſous vn ſaphir ou ſous vne eſmeraude, pour releuer leur couleur. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Si le Cardinal de Richelieu eſt le plus grand perſonnage de tous ceux des ſiecles paſſez; le noſtre, & ceux qui viendront apres, en iugeront par les choſes qu'il a fait, pourueu qu'on les deſcriue ſans faire des ſottes figures, qui les rendent pluſtoſt ſuſpectes qu'admirables. A quel propos dire ſi ſouuent, *Ce grand & incomparable Cardinal.* [1] *Les affaires aiſées ne ſont que le ioüet de ce fort & puiſſant Genie: celles qui ſemblent mal-aiſées aux autres, luy ſont aſſez faciles; & celles qui paroiſſent impoßibles, ne luy ſont pas trop difficiles.* [2] *Le Cardinal de Richelieu excelle en toutes les facultez de l'ame: il a l'imaginatiue prompte & puiſſante, le iugement ſolide, le raiſonnement ſubtil, la memoire heureuſe, la viuacité de l'eſprit, en l'action & diligence, aßiduité & vigilance, & apres il a la probité & candeur des mœurs, pour la reputation la nobleſſe de l'extraction, pour l'honneur vne dignité eminente, pour l'authorité l'eloquence, pour la perſuaſion la grace, pour les attraits le ſecret, pour la ſeureté l'addreſſe; pour la conduite, & apres tout, pour l'execution le courage & la hardieſſe, eſtant mal-aiſé que tant de riches ornemens & tant d'excellentes conditions ſe trouuent meſmes en vn Senat: il ſembloit impoßible de les trouuer en vn ſeul homme, toutesfois pour le bon heur de la France elles ſe rencontroient vrayement en la perſonne du Cardinal de Richelieu.* Ce diſcours eſt ſuiuy de ſa genealogie, de la recommandation de tous ſes anceſtres, & d'vn abregé de ſa vie: tout cela contient ſept feüillets, ſur la fin deſquels il faint les loüanges que diuers grands Miniſtres luy ont donné: il conclud, que *c'eſt le grand luminaire de l'Eſtat; & que ſes enuieux ſont contraints de confeſſer cette verité, que iamais la France ne fuſt conduite par vn ſi excellent Genie.* [1] *Ce tres-illuſtre Prince de l'Egliſe a vn eſprit qui penetre tout, & qui n'ignore rien.* [2] *Le Cardinal le plus adroit de tous les hommes.* [3] *La iuſtification de ce grand Cardinal ſe trouue bien plus clairement en ſes actions glorieuſes, qu'en toutes les reſponſes aux calomnies que l'enuie a fait vomir contre la reputation de ſon Eminence.* [4] *Le bruit courut par toute la France, voire par toute l'Europe, que le plus grand homme du ſiecle eſtoit aliété d'vne maladie incurable.* [5] *Cet excellent*

1 Pag. 6.
2. Pag. 7.
Pag. 375.
1 Pag. 463.
2 Pag. 532.
3 Pag. 558.
4 Pag. 652.
5 Pag. 665.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Miniſtre d'Eſtat, ſur la ſolidité des conſeils duquel le Roy fonde ſes reſolutions, commet les ſecrets à ſa confiance, & bien ſouuent l'execution de ſes plus hardies entrepriſes (en l'abſence de ſa Majeſté) à ſon courage. Il dit, que *le Roy en viſitant le Cardinal malade, monſtra à tout le monde les preuues de ſon bon naturel, & particulierement au Cardinal des teſmoignages de ſa gratitude & bien-vueillance.* Ie n'ay point voulu prendre la peine de recueillir mille autres flatteries, qui reſſentent plus le paraſite que l'Hiſtorien: ie me contente de tirer de ces ordures l'or d'vne inſtruction charitable, que ie dois à Dupleix. Il nous auoit promis qu'il eſcriroit dans l'Hiſtoire de ce regne la vie pleine de merueilles du *Directeur general de l'Eſtat*; mais qu'il ny apporteroit ny affecterie, ny flatterie: ie laiſſe iuger par les eſchantillons que i'ay fait voir, ſi cet homme s'eſt bien acquité de ſa promeſſe, lors qu'il a cherché des epithetes de vray ſycophante, & a employé plus de temps à loüer le Cardinal de Richelieu, qu'à deſcrire tout ce que le Roy a fait de grand, & tout ce qui eſt arriué dans vn Royaume compoſé de tant de Prouinces, & agité de tant de troubles que nous auons veu. Celuy qui prendroit pour vn Hiſtorien ce diſcoureur importun, ne ſçauroit rien en cet art; le iuge qui renuoyeroit abſous ce criminel, ſeroit iniuſte; & celuy qui le tiendroit pour homme ſage, ne le ſeroit pas luy meſme. Vn Orateur ayant loüé Antipater des vertus qu'il n'auoit pas, Alexandre le Grand, qui auoit oüy tout le diſcours fait en faueur de ſon Fauory, reſpondit: Il eſt vray qu'il eſt veſtu d'eſcarlate. Le Roy pourroit dire le meſme, ſi on liſoit à ſa Majeſté toutes les loüanges que Dupleix donne au Cardinal. Il n'a pas gardé le precepte de Pithagore, qui defend d'allumer vn flambeau deuant le Soleil; & d'apporter la chandelle vis à vis d'vn miroir, c'eſt à dire, de loüer le ſeruiteur deuant le Maiſtre. Cette façon deuoit eſtre ſuſpecte au Roy, auſſi bien qu'à toute la terre; qui recognoiſtra que le Cardinal eſt blaſmé par pluſieurs perſonnes, puis qu'il eſt eſtimé par excez. Les loix de l'Hiſtoire ſont ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſouffrent pas qu'on loüe ſon Prince & ſon pays, ny qu'on blaſme les ennemis de l'vn & de l'autre auec trop de chaleur. C'eſt le vice qu'on a remarqué en Poggio Florentin; duquel vn homme de ſon temps eſcriuit, qu'en donnant des grandes loüanges à ſa patrie, & condamnant tous ceux qui l'auoient affligée, il n'eſtoit pas mauuais citoyen: mais il n'eſtoit pas bon Hiſtorien. I'ay creu qu'il eſtoit expedient de faire voir à Dupleix ſon peché; encore que ie ſois aſſeuré qu'il a ſenty ſes pointes lors qu'il le commettoit, eſtant impoſſible qu'il n'aye apperceu qu'il trauailloit non ſeulement contre les loix de ſa profeſſion, mais contre

6 Pag. 665

Pag. 372.

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hoſtes. Nec malus eſt ciuis, nec bonus Hiſtoricus.

celles de ſa religion: elle nous enſeigne que le plus grand crime eſt la flatterie; c'eſt vn ſcandale qui ruine la charité publique. Dieu donne ſa malediction à ceux qui appellent le mal bien, qui fortifient les mains des meſchans, mettent des carreaux ſous leurs coudes & ſous leur teſte, pour faciliter le repos que les remords de conſcience leur oſteroit. Entre les flatteurs ceux-là ſont les plus deteſtables, qui remarquent des vertus en vn homme qui eſt atteint des vices contraires, qui veulent faire paſſer pour vn grand Miniſtre vn petit broüillon, & taſchent de perſuader qu'vn Royaume a eſté retiré de la miſere & infamie par celuy qui luy a rauy ſa felicité & ſa reputation: outre que ces eloges qu'on eſt ſoigneux de faire voir aux Princes, les font opiniaſtrer à conſeruer comme bons ſeruiteurs ceux qui leur rauiſſent l'honneur & les biens. La liberté de dire ce qui eſt vray eſtant eſteinte, toutes les veritez ſont priſes chez eux pour des iniures. Ce deſordre eſt ſuiuy d'vn autre plus grand, lors qu'on perſuade à celuy qui a la principale conduite, qu'il eſt auſſi puiſſant cõme le flatteur luy veut faire croire: il entreprẽd des choſes par deſſus ſes forces, il emeuſt ce qu'il deuoit laiſſer en repos, il fait des ennemis, il rompit la paix, & il renuerſe ceux qui s'oppoſent à luy. Le ſeul bien que la prouidence de Dieu tire de ce mal eſt, que celuy qui va plus viſte, perd pluſtoſt haleine: la chaleur que luy donne la flatterie, accompagnée de la fumée de vanité, l'empeſche de voir ſa ruine; & celuy qui le chatoüille auec la main plaiſante, eſt le meſme qui le pouſſe auec la main peſante. C'eſt choſe tres-certaine, que l'homme qui n'entend plus de veritez, doit attendre bien-toſt toute ſorte d'aduerſitez. Il arriue d'ordinaire, que celuy qui a commencé à faire le mal par la flatterie d'autruy, perit en ſe flattant ſoy-meſme, lors qu'il croit que les ſecrets iugemens de Dieu, & la nature changeante des choſes de ce monde, ne ſeront point contre luy. La preſomption fait que le Fauory, qui ſe meſure à la hauteur de ſa fortune, ne peut voir le precipice qui eſt encore plus profond: il bronche lourdement, & tombe auec rudeſſe, parce que les amuſemens des cajoleurs qui luy font leuer les yeux, l'empeſchent de voir les pierres d'achopement qui ſont deuant ſes pas. De ce diſcours on peut iuger, que ceux qui eſperent de trouuer quelque ſoulagement en la ruine du Cardinal de Richelieu, auroient vne grande obligation à ſes flatteurs, & entr'autres à Dupleix, ſi ſon intention auoit eſté de les deliurer d'oppreſſion. Nous ſommes entre les plus affligez: mais nous ne deſirons pas que perſonne ſe rende criminel pour nous tirer de miſere. Dieu aura cette gloire, & nous le prions de donner le merite à noſtre Roy. Ce changement eſtant arriué, ſi

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Dupleix eſt viuant, il ſera plus honteux que Velleius Paterculus apres la fin de Seianus, ou de Narciſſus, ou de Pallas; les images deſquels il portoit dans ſon ſein, comme pluſieurs font la medaille du Cardinal, qu'ils ont plus ſur le cœur que dans le cœur.

Si celuy qui a conduit ſon Hiſtoire iuſques à la fin de l'an 1634. la veut paracheuer, & qu'il trouue que l'année ſuiuante le Cardinal a ruiné trois grandes armées qu'il deuoit conſeruer pour defendre la France: qu'il a rompu la paix auec le Roy d'Eſpagne, lors qu'il eſtoit temps de la faire, ſi nous euſſions eu la guerre: qu'il a interdit le commerce, quand le Royaume a eſté eſpuiſé de Finances: qu'il s'eſt obligé à dreſſer dix ou douze armées, lors qu'il eſtoit reduit à l'arriere-ban, duquel nous tirons nos dernieres forces: qu'il a attaqué l'Italie, l'Allemagne, & les Pays-bas, lors que la France eſtoit ſur la defenſiue: qu'il a mal traitté la Nobleſſe, rançonné les Officiers, & accablé le pauure peuple, lors qu'il eſtoit neceſſaire d'eſchauffer tous les cœurs des François au ſeruice du Roy. Si le deſordre cauſé dans tout le corps du Royaume par cet empyrique d'Eſtat nous produit vn bon ordre par la ruine du Cardinal, que deuiendront ces beaux tiltres de *grand Directeur, de puiſſant Genie de la France, de grand Luminaire, de plus adroit de tous les hommes, qui penetre tout, meſmes l'aduenir; de plus excellent homme du ſiecle, qui n'ignore rien*, & mille ſemblables qualitez qui nous font deſirer à la France vn homme qui les poſſede, & qui garentiroient de miſere noſtre pays, ſi nous auions vne meilleure caution que Dupleix? Il s'eſt retiré auec ſon payement, ayant mieux aymé laiſſer à ſes heritiers quelque bien, que de faire à toute la poſterité vn beau preſent des veritez de ſon temps: elles ſont la vie de l'Hiſtoire, que Dupleix nous donne morte, lors qu'il la fait menteuſe: il change les choſes vrayes auec des paroles fauſſes; & fait d'vne grande Princeſſe & venerable Dame, vne ſeruante du temps qui ſe proſtituë pour de l'argent.

Ie ne veux remarquer que douze ou fautes ou crimes entre pluſieurs que l'Hiſtorien a commis. Ie ſerois obligé de faire vn Liure auſſi gros que le ſien, ſi ie voulois dire tous ſes defauts. Deuant que d'entrer en ce diſcours, il eſt neceſſaire d'en faire vn qui deſcouurira non ſeulement le deſſein du Cardinal de Richelieu & de ſon Eſcriuain, mais tout l'eſtat des affaires preſentes.

Le Cardinal eſt vn homme qui a l'eſprit, le corps & la fortune bien malades; ſon imagination qui roule touſiours, cherche des moyens pour ſubſiſter, & venir à bout de ſes deſſeins par la ruine de ſes ennemis: il ſe perd là dedans & ne trouue point de repos, ſi on ne le berce

en luy proposant milſe inuentions qui flattent ſes eſperances. Ce qui eſt plus eſtrange eſt, que parmy toutes ces foibleſſes & malices, le Cardinal s'imagine qu'il eſt ſage & homme de bien, parce qu'il entend tous les iours le Pere Ioſeph, qui eſt plus fol & plus meſchant que luy. Ce procedé me fait dire, qu'on peut comparer le Cardinal à vn grand peintre qui fait auec eſtude vn tableau de ſa main: il a vn maiſtre compagnon, qui eſt ce bon Pere, qui trauaille à copier pluſieurs pieces de diuers maiſtres: ſous celuy-là, quantité de garçons & d'apprentifs barboüillent ſur la toile, & font des groteſques & des monſtres, ceux-cy ſont les donneurs d'aduis, les ardens qui debitẽt les nouuelles, les Eſcriuains qui loüent ce grand Miniſtre, & blaſment tous ceux qu'il a perdu, ou veut perdre. Dupleix, à cauſe de ſa belle qualité d'Hiſtorien & de ſon aage, a eſté eſtimé vn des plus capables de cette derniere eſpece: voyons s'il s'eſt bien acquité de ſa commiſſion. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ie dis premierement & mets en fait, qu'il eſt criminel de leze Majeſté Diuine, s'eſtant meſlé de parler de la Religion tres-mal à propos, en rapportant les paroles que le Duc de Montmorency dit deuant que de mourir: voicy ſes termes: *I'eſpere de voir bien-toſt face à face ce bon Dieu, que ie viens de receuoir en Sacrement.* Cela n'eſt pas de la naïfueté de noſtre langue: en Sacrement, dans le Sacrement, & ſous le Sacrement, eſt dire auec les heretiques, en figure. On m'a dit, que le Libraire ayant eſté repris, a corrigé auec la plume en pluſieurs copies, & a mis *au Sacrement*; mais cela eſt encore trop crud, & la choſe meritoit bien qu'on reimprima la feüille auec vne autre façon de parler moins ſuſpecte & moins obſcure; il falloit auſſi vſer de termes plus religieux, & dire auec tous les Chreſtiens, le ſainct Sacrement. Ie ne dis rien de ce que cet homme s'eſt voulu meſler de parler de l'authorité du ſainct Pere, & des Conciles, des limites de la puiſſance ſpirituelle & temporelle, en propoſant au long auec beaucoup de baſſeſſe d'eſprit & d'ignorance quelques difficultez, ſans rien decider. C'eſt la façon de cet autheur laquelle peut produire des ſcruples dans les ames, partager les eſprits, & agiter les ignorans, qui ſeront capables de conceuoir ce que l'Hiſtorien a eſcrit, ſans auoir le moyen de reſoudre par les principes de la vraye Theologie, tous les broüillards que ſon foible eſcrit peut emouuoir. I. Pag. 649. Pag. 32. 33. 34. Pag. 64. 65. 66.

Ie ne veux pas auſſi m'arreſter à ce qu'il dit du liure de Sanctarellus: il ne deuoit point exaggerer vne choſe que la police du Royaume veut eſtre miſe ſous le ſilence, & de laquelle le ſainct Pere auoit defendu d'eſcrire. Pag. 436. & 437.

La Majeſté humaine, image de la Diuine, a eſté fort mal traittée II.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

par l'Hiſtorien. Outre que Dupleix dans tout ſon Liure loüe auec moins de chaleur le Roy que le Cardinal de Richelieu, nous pouuons dire de ce Comedien en Hiſtoire, qu'il a le pied gauche dans vn patin bien releué, lors qu'il veut faire paroiſtre les actions du Miniſtre; qu'il a le pied droit tout nud, & va bouëttant, lors qu'il faut eſtimer les rares qualitez & grands exploits du Roy. Dupleix ne luy laiſſe que la loüange d'vn Maiſtre de camp, donnant touſiours au Cardinal celle d'vn ſage General d'armée. Le Roy a receu mille iniures couuertes dans cette Hiſtoire: en voicy pluſieurs à deſcouuert, qui rendent l'Hiſtorien criminel de leze Majeſté au premier chef. Nous en auons deſia remarqué quelques-vnes que nous remettrons icy comme me en leurs places. Il eſcrit, que [1] *Luynes a gouuerné le Royaume*, & que [2] *le Cardinal a eſté chargé par neceſsité de tout le poids de l'Eſtat*: que [3] *depuis que le Cardinal a eu le gouuernement de l'Eſtat en ſa main, tous ſes defauts ont ceſſé par l'exacte reformation qu'il y a apporté auec vne prudence ſurhumaine*: [4] *la mauuaiſe conduite des Fauoris, leſquels gouuernoient l'Eſtat ſous le nom de ſa Majeſté*: [5] *les Finances eſpuiſées par l'ambition & par l'auarice eſtoient remplacées par des exactions iniques.* Il parle des Edicts que le Roy fiſt verifier en ſa preſence; & en vn autre endroit il dit, que [6] *donner la confiſcation des terres du Mareſchal & Mareſchale d'Ancre eſtoit vn iniuſtice.* Il appelle [7] *vn meurtre la mort du Mareſchal.* Il rapporte les paroles dites dans le Parlement par le premier Preſident, [8] *qu'il y auoit des gens qui abuſoient de la bonté & iuſtice de ſa Majeſté; à raiſon dequoy il prioit Dieu qu'il deſtourna loing de ſa perſonne ſacrée les malheurs qu'il en falloit attendre, tant s'en faut que ce qui regarde la diminution des charges du peuple aye eu l'effect qu'on deſiroit, qu'au contraire iamais on ne tira tant de Finances des impoſts & des ſubſides qu'à preſent,* Il appelle [9] *Monſieur de ſainct Simon Fauory du Roy*: dequoy il veut tirer la conſequence de Pline le Ieune, que tout Prince qui a des Fauoris n'eſt pas vn grand Prince. Mais tout cela ſemble peu de choſe, lors qu'on examinera ce que nous auons dit du mauuais iugement que l'Hiſtorien fait du Roy, pour auoir donné ſa confiance à vn preneur de mouches, & pour l'auoir aduancé (comme il dit) *contre iuſtice & raiſon.* Ce qui ſurpaſſe tous ces blaſphemes, eſt la qualité de *Directeur general de l'Eſtat*, qui eſt attribuée au Cardinal de Richelieu en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire: mais le nom de Conſeiller eſtant trop peu de choſe, & celuy de Miniſtre odieux, il falloit chercher vn tiltre plus releué; ce qui ſe pouuoit faire ſans iniure notable à la perſonne du Roy. Nous qui ſommes des pauures confiſquez & proſcrits, ne voudrions pas auoir changé

1 Pag. 2.
2 Pag. 3.
3 Pag. 6.
4 Pag. 172
5 Pag. 196.
6 Pag. 161.
7 Pag. 155.
8 Pag. 195.
9 Pag. 443.
a Pag. 471.

changé noſtre miſere innocente auec le bon-heur criminel du ſieur Duplex. I'ay touſiours eſcrit du Roy auec le reſpect que ie dois à mon Souuerain, au Fils de ma Maiſtreſſe. Ie ne m'eſloïgne pas de mon deuoir, lors que ie dis que le Roy eſt trompé: comme tout homme peut tromper, auſſi tout homme peut eſtre trompé; les Princes plus aiſément, & entre les Princes les bons pluſtoſt que les meſchans. Celuy qui dit que les eſcrits faits contre les Miniſtres touchent indirectement le Roy, a attaqué directement ſa perſonne ſacrée. I'adiouſte, qu'ayant iniurié le Duc de Luynes, encore qu'il ſoit mort, l'Hiſtorien à ſon conte ſeroit autant coulpable que ceux qui blaſment le Cardinal, quoy que viuant. Mais il dit, que celuy-là eſtoit blaſmable, (c'eſt dequoy le Duc de Chaunes ne demeurera pas d'accord;) & il aſſeure que celuy-cy eſt loüable, ce que les trois quarts de la France & de l'Europe n'aduoüeront iamais, & que Dupleix ne croit pas. Ces ſottes loüanges ne ſortent point du cœur, mais coulent ſeulement de la plume: & ſi le Cardinal eſtoit bien aduiſé, il ne les eſtimeroit pas d'auantage que le ſon de la guiterre d'vn Charlatan. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ie viens au troiſiéme crime de Dupleix; par lequel il ſemble qu'il aye voulu obliger le Cardinal de Richelieu, en faiſant voir au monde qu'il y auoit vn homme plus ingrat que luy. L'Hiſtorien aduouë, qu'il a eſté à la Reyne Marguerite de Valois du nombre de ceux que cette ſçauante & liberale Princeſſe entretenoit, pour le plaiſir qu'elle prenoit à eſcouter des gens de lettres. Dupleix eſtoit en ce temps-là vn pauure homme, qui ſe meſloit de mettre la Philoſophie en François: il receuoit des bons appointemens de la Reyne Marguerite, & auoit la qualité de ſon Maiſtre de Requeſtes: il a commencé ſa fortune chez elle; & du theatre de cette petite Cour il paſſa dans celuy du grand monde, ſur lequel il fait voir la plus ſale & plus abominable ingratitude que iamais homme aye commis. Que ne dit-il contre cette magnifique & vrayement Royale Princeſſe, qui a facilité le repos de la France? encore qu'elle n'aye fait en cela que des choſes iuſtes, elle les a faites auec bonne grace & affection: elle a donné au Roy tout ce qu'elle luy pouuoit donner, a aymé tendrement, & a honoré grandement ſa perſonne. Quelle infamie, que ſous le Regne de ſon heritier, auquel on a caché cet attentat, on imprime contre elle des calomnies ſi eſtranges, que toute la terre en a horreur? On veut faire paſſer pour vne abandonnée vne Princeſſe fort vertueuſe, & pour vne hypocondriaque vne femme qui auoit l'eſprit plus gentil, plus fort & plus ſçauant que ſon ſexe n'auoit permis à toutes celles de ſon ſiecle. Ces diſcours que ie n'oſe point tranſcrire au long, ſont faits par III. Pag. 410. de la vie de Henry 1 V. Pag. 791

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

vn homme qui a conuerty ſon pain en pierres, auec leſquelles il luy va caſſer les os dans le tombeau du Roy Henry II. Il deshonore dans vne Hiſtoire de France la memoire d'vne Fille de France, qui l'a honnoré de ſes bonnes graces, & aſſiſté par ſes bien faits : il produit les teſmoignages d'vn Religieux emancipé, que nous auons veu chercher dans la Cour vn Eueſché, auec l'impoſture que cet ingrat rapporte, & que ce Moyne, laſſé de la rigueur de ſa regle, racontoit comme vn cheualier errant des aduantures de Roman. Cependant ſi on veut croire à Dupleix, il a deſcouuert des grands ſecrets, & à ſçeu ce que Dieu ſeul peut ſçauoir : outre cela il dit, *qu'il declare les imperfections qui n'ont eſté cognuës que par quelques domeſtiques.* Seruiteur infidelle ! qui oſe reueler ce qu'il dit auoir aperceu dans vn cabinet ; & qui couche dans vn liure les defauts ſuppoſez, deſquels le public ne peut tirer ny inſtruction ny exemple. Ce qui doit eſtre plus aſſeuré, eſt, que Scipion Dupleix ſera eſtimé le plus ingrat, & quant & quant le plus ſcelerat hõme de la terre. Le Cardinal de Richelieu a ſujet de s'en defier, & doit croire qu'il ne le loüe pas par recognoiſſance des bien-faits qu'il a receu de luy, mais par eſperance de ceux qu'il attend : celuy qui traitte ſi mal ſa Maiſtreſſe morte, n'eſpargnera pas ſon Maiſtre, s'il perd la puiſſance, ou la vie. Les Perſes marquoient auec vn fer chaud les ingrats : il n'eſt pas beſoin de mettre ſur la face de Dupleix vne autre marque que l'eternelle qu'il s'eſt imprimé auec ſon ancre. Comme il eſt vray, que l'homme recognoiſſant a toutes les vertus, & l'ingrat tous les vices ; il faut croire que Dupleix n'eſt pas ſeulement deshonnoré par ce crime : mais par tous les autres. I'en remarqueray quelques-vns : le premier ſera, qu'il eſt iniurieux aux Nations entieres, aux Princes, & à beaucoup de perſonnes vertueuſes, & ſur tout s'ils n'ont pas eſté amis de celuy, aux paſſions duquel il fait vn ſacrifice ſanglant de la reputation de ſes ennemis.

IV.

Pag. 178. 181. 370.

Commençons par les pricipales parties de l'Europe. Il fait vne iniure de ces mots honorables, *Italien, à l'Italienne,* en *Italien* : il ne ſe faut pas eſtonner, ſi la haine que les François portent aux Eſpagnols a eſchauffé vn Gaſcon qui ſe recommandoit en faiſant le zelé : il blaſme cette ſage nation *d'ambition deſreglée, de meſchant artifice, & de perfidie.* Nous auons rapporté ce qu'il a dit contre les Anglois, il n'y a rien à adiouſter, ſi ce n'eſt qu'en vn autre endroit il deſcrit *comme peu genereux* ceux qu'il auoit appellé courageux. Les Hollandois, quoy qu'alliez, ont leur coup de bec en paſſant : il dit, *qu'apres auoir receu l'argent de France, ils ſe monſtrerent peu ſoigneux de l'execution de leurs promeſſes* : ce qui eſt en termes moins rudes, les faire paſſer pour des affronteurs. Il ne reſte que les Allemans, deſquels Dupleix n'a point

Pag. 381. 382. 485.

Pag. 496.

Pag. 380.

meſdit : mais n'ayant conduit ſon Hiſtoire que iuſques à la fin de l'an 1634. il dira ſans faute des choſes eſtranges contre la nation Allemande en l'an 1635. lors qu'il parlera des traittez des Electeurs de Saxe & de Brandenbourg, des autres Princes, & des villes Imperiales, qui ont abandonné la fortune du Cardinal, pour rabiller le desbris de la leur. Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi cet Eſcriuain iniurie tous ſes voiſins, puis qu'il meſpriſe tous les François, en vn endroit il dit : *Ils dormoient à la Françoiſe*, ailleurs il les accuſe d'eſtre *inſolens, & d'auoir laiſſé vne mauuaiſe odeur de leur nom en Italie*, & en fin il dit, *qu'ils ſont mal adroits pour faire des fortifications*. Mais il eſt encore plus mal adroit pour dreſſer vne Hiſtoire. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 306. Pag. 413. Pag. 578.

Venons apres les Nations aux Princes qui les gouuernent par les ordres de la prouidence Diuine, qui a defendu d'en meſdire. Nous auons veu qu'il a eſcrit contre noſtre bon Roy, & contre celuy d'Angleterre, qui regne auec tant de paix, vraye marque de ſa prudence. Sans faute le Roy d'Eſpagne ne ſera pas mieux traitté ; la grandeur, la pieté & la prudence de ce Prince ne le garantiront pas des atteintes de cet homme furieux : il l'appelle *perſecuteur des Religionnaires & Proteſtans*. Il eſt vray qu'il n'ayme pas leur erreur, & l'extermine tant qu'il peut ; en quoy il eſt loüable : mais vn Catholique ſe rend indigne de ce nom, lors qu'il donne celuy de perſecuteur à vn Prince zelé au bien de la vraye Religion. Il ſemble auſſi qu'il le veut accuſer de mauuaiſe foy, dans les dernieres propoſitions qui furent faites pour la trefue auec les Hollandois : mais ce grand Roy ne s'appuye point ſur des petits artifices, il ſurmonte ſes ennemis auec la generoſité & la force, & ſon Lyon ne ſe veut point reueſtir de la peau d'vn renard. La rage de l'Hiſtorien va iuſques à l'Empereur, & oſe appeller celuy qui eſt ſainct en ſes mœurs, & iuſte en ſon gouuernement, *vn Tyran qui opprime les peuples que Dieu a mis ſous ſa charge*. En fin ie ne trouue point de Prince loüé dans cette Hiſtoire que les Roys de Suede & de Maroc ; l'vn Proteſtant, & l'autre Mahometan ; parce qu'ils ont ſeruy, ou teſmoigné de vouloir ſeruir à la conſeruation de la fortune du Cardinal, qui ne ſe maintient que dans les troubles, & ne s'appuye que ſur les ennemis de ſa creance. Il me ſemble qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter les iniures que l'Hiſtorien a dit contre le feu Duc de [1] Sauoye, & contre le Duc [2] Charles de Lorraine : perſonne ne peut douter, qu'vn homme gagé pour eſcrire contre ceux auſquels le Cardinal a deſmembré les Eſtats, ne ſoit obligé à deſchirer leur reputation : il s'eſt attaché ſur tout au Duc de Lorraine, pour contenter les dernieres paſſions, qui ſont touſiours les plus violentes. On a remarqué qu'à meſure que ce Pag. 396. Pag. 682. Pag. 616. [1] Pag. 515. 519. 576. &c. [2] Pag. 625. 660. 663. 682. &c. *Eſt appellé imprudent, vain, leger,*

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Prince a voulu faire des efforts pour rentrer dans ſes pays, la cholere du Cardinal a entrepris quelque choſe d'extraordinaire contre luy, ou contre le Mariage de Madame ſa Sœur : tantoſt il a fait donner des Arreſts au Parlement de Paris, tantoſt il y a enuoyé des declarations, & il a fait des pourſuites à Rome, qui n'ont peu eſbranſler la iuſtice de ſa Saincteté : à la fin il contente ſa mauuaiſe humeur, en liſant les iniures que ſon Hiſtorien dit au Duc & à la Maiſon de Lorraine. Il a creu donner quelque couleur à vne mauuaiſe cauſe, en faiſant deſcrier vn Souuerain, qu'il a forcé d'eſtre ſon ennemy. En fin, le Cardinal, auquel i'ay veu bien accorder vn luth, deuoit mieux accorder la France auec ſes voiſins & Alliez : ce n'eſt pas qu'il n'aye monté beaucoup de cordes, & meſmes trop : mais c'eſt auec cholere, qui en a rompu vn grand nombre.

fourbe, ſombre en ſens reprouué, temeraire, perfide, parjure, &c.

Pag. 611. Rentrons dans le Royaume de France, où nous trouuerons qu'apres le Roy Monſieur eſt deſcrit comme vn Prince qui abandonne ſon eſprit à des mauuais conſeils. On adiouſte : *Monſieur a fait des ſalies, a menacé le Cardinal.* Monſieur le Prince eſt accuſé en deux endroits *de* [1] *chaleur d'eſprit* : en d'autres, [2] *d'aueuglement en ſes paſſions & intereſts*: [3] *qu'il a forcé le Roy à reuoquer le ſerment fait en ſon Sacre*; *& qu'il donna ſujet à ſon empriſonnement : qu'on euſt pluſtoſt exercé la vengeance que la iuſtice, s'il euſt changé le gouuernement.* Monſieur le Comte de Soiſſons n'eſt pas exempt des atteintes de l'Hiſtorien : il dit, *qu'il ſortit du Royaume à la perſuaſion des ſiens, non pour apprehenſion d'eſtre arreſté, & qu'il s'eſtoit oppoſé au premier Mariage de Monſieur, parce qu'il euſt deſiré le party pour luy-meſme.* C'eſt en peu de paroles dire, que Monſieur le Comte eſt ſorty du Royaume ſans ſujet, & que pour ſon intereſt il a voulu empeſcher que Madamoiſelle de Montpenſier n'eſpouſa Monſieur ; ce qu'il pouuoit arreſter, s'il euſt voulu faire tout ce qu'il pouuoit : mais ſa generoſité eſt autant eſloignée de la violence que de l'artifice, & il ſe contente de meriter vne grande & belle Princeſſe ſans faire des caballes & des efforts pour l'auoir, ou pour l'enleuer.

Pag. 610.

1 Pag. 52. 2 Pag. 101. 3 Pag. 129.

Ie viens apres les Princes du Sang Royal aux Cardinaux. Celuy de Ioyeuſe eſt appellé en termes couuerts *ignorant, ſans liberalité, & ſans charité.* Le Cardinal de la Rochefoucaut eſt, ſelon l'aduis de Dupleix, *peu vigoureux, & plus enclin à ſa conuerſation des perſonnes Religieuſes qu'au maniement des affaires politiques.* Mais il ſemble qu'il fait profeſſion particuliere d'eſtre ennemy de la memoire de ce grand homme de corps & d'ame, le Duc de Mayenne : tantoſt il l'appelle *plus courageux que prudent* ; tantoſt, *fougueux & temeraire, n'ayant ny le iugement, ny la prudence neceſſaire pour commander, ny les con-*

Pag. 81.

Pag. 364.

Pag. 198.

ditions requiſes à vn Gouuerneur de Prouince. Ie ne peux deſcouurir pour quelle conſideration il eſt paſſionné, non ſeulement contre la memoire du Fils, mais contre celle du Pere, qu'il a touſiours mal traité dans l'Hiſtoire du feu Roy, encore que non ſeulement la France mais toute l'Europe ſçachent, qu'il a eſté homme de bonne foy, Prince ſage, & tres-grand Capitaine, & qu'il n'a iamais hay ny le feu Roy ny le Royaume. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

I'ay rapporté vne partie des injures qu'il a dit au Conneſtable de Luynes; mais i'ay oublié qu'en vn endroit il l'appelle *impudent*. Le Conneſtable de l'Eſdiguieres, ſi on le croit, *conſeilloit la guerre de Gennes par auarice*: en vn autre endroit il dit nettement, *que luy & le ſieur de Bullon retindrent trois monſtres aux ſoldats*: mais il fait décharger le dernier par vne lettre du Roy, parce qu'il eſt à preſent Surintendant des Finances, & luy peut faire plaiſir. Les Ducs & Pairs ne ſont pas mieux traitez: il appelle en termes clairs ceux de Montmorency & de Rohan, *des bourreaux*. Nous auons remarqué ce qu'il a fait dire par Meſſieurs du Parlement de Paris au Duc d'Eſpernon, ne l'oſant pas attaquer luy meſme, comme il a fait le Duc de Candale: on voit bien qu'il n'eſt pas amy de cette Maiſon, encore qu'il en ſoit voiſin. Ie veux croire, en liſant que le Duc de Sully eſtoit *le plus pernicieux homme du Royaume*, que l'Hiſtorien a voulu dire le plus *pecunieux*; qui eſt vn mot peu François: mais ſi l'intention de l'Eſcriuain a eſté telle, il deuoit faire vne correction ou de la faute de ſes mauuais yeux, ou de la ſottiſe du Libraire, eſtant vne choſe aſſez importante, cette negligence pouuant faire croire que le deſſein de Dupleix a eſté mauuais. Entre les Mareſchaux de France il iniurie celuy de Boiſdauphin, en eſcriuant *qu'il fuſt accuſé d'intelligence auec les ennemis, ou de defaut de hardieſſe, ou d'ignorance en ſon meſtier*. Il dit du Mareſchal de Themines, *qu'il eſtoit plus propre à executer qu'à conduire qu'il viuoit en confuſion en ſa maiſon, & retenoit iniuſtement les biens Eccleſiaſtiques*. Le Mareſchal de Baſſompierre, qui a eſté loüé par tous les hommes vertueux, pour eſtre vn des plus accomplis Seigneurs de la Cour de France & de noſtre ſiecle, eſt, ſelon l'aduis de Dupleix, *vne perſonne qui s'eſt embaraſſée dans des mauuaiſes affaires par la legereté de ſa langue*; encore qu'il ne s'en ſoit iamais ſeruy que pour bien parler, & pour obliger tous ceux qui auoient recours à ſa courtoiſie. Ie m'aſſeure, que ſi le Comte de Carman auoit eſté empriſonné vn an deuant, l'Hiſtorien auroit deſchiré la belle reputation de ce Cauallier ſans reproche; auquel la generoſité & la verité ont rendu ennemy celuy qui l'eſt de ces deux vertus, parce qu'il les craint.

Pag. 162. Pag. 413. Pag. 417. Pag. 418. Pag. 514. Pag. 327. Pag. 97. Pag. 469. Pag. 595.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ce ſage & vaillant Mareſchal de Thoiras, objet de la defiance, & eſprit melancholique du Cardinal de Richelieu, eſt appellé *homme negligent en ſa charge*. L'Hiſtorien ſe rend perſecuteur de la reputation du Mareſchal de Marillac, pour plaire à celuy qui a eſté le meurtrier de ſon corps. Il loüe au meſme endroit le Mareſchal d'Effiat, & le fait paſſer pour vn des *plus excellents Capitaines & des plus ſages Conſeillers de noſtre ſiecle*: ſans doute il a fait payer les penſions de l'Eſcriuain; s'il l'euſt meſcontenté, il n'euſt pas manqué de nous monſtrer ſes grands palais & acquiſitions, qui font voir qu'il a mieux fait ſes affaires que ceux du Roy: en recueillant les miettes qui tomboient ſous les pieds du Cardinal, il en a fait plus de cent mille eſcus de rente dans 5. ou 6. ans de maniemẽt de la bourſe du Roy! outre vn million d'or en baſtimẽs & ameublemens Royaux. Celuy de tous les Mareſchaux de France, que l'Hiſtorien pourſuit auec plus de paſſion, eſt le Colonel d'Ornano: il paroiſt par tout ennemi de ſa perſonne & de ſa maiſon: encore qu'il loüe le Marquis de ſainte Croix ſon frere, il luy donne pourtant vne touche: mais la peur d'en receuoir des plus rudes de luy, fait qu'il l'eſpargne en ſon particulier; lors qu'il deshonnore les ſiens. Tous les Chanceliers & Gardes des ſeaux, qui ont eſté durant ce Regne, qui en a plus fait que les 4. precedens, reçoiuent vne picquure de la plume de Dupleix: il a creu agreer en cela au Cardinal de Richelieu; qui n'a point eſté amy de ces Meſſieurs, & qui en a mal traité quelques vns. Ce ſage Chancellier de Sillery, grand ennemy des guerres ciuiles & eſtrãgeres, qu'il deſtournoit auec prudence, pour conſeruer la reputation, les forces & les richeſſes du Royaume, eſt appellé *flatteur* & *ambitieux*. Dupleix eſt contraire à luy meſme, lors qu'il loüe le Garde des Seaux du Vair de *ſa pieté*: & adjouſte auſſi toſt que *de trois ans qu'il fuſt Preſtre & Eueſque, il ne dit point la Meſſe, & ne priſt aucun ſoin de ſon Dioceſe*: il l'accuſe auſſi *de trop grande ſeuerité, d'orgueil, d'inegalité, & de cholere*: auec toutes ces imperfections qu'il luy attache, il aſſeure qu'il eſtoit vn des plus grands hommes du ſiecle. Tout ce diſcours diſcordant eſt dans dix ou douze lignes. Encore que le Garde des Seaux de Vic euſt paſſé par toutes les grandes charges & employs plus releuez, & qu'il fuſt tres-ſçauant, non pas peut eſtre dans la ſubtilité ou chicane des lettres, mais en celles qui ſeruent au public; il eſt deſcrit comme ignorant par Dupleix, qui ne ſçait pas la premiere loy de ſon meſtier, & ſe veut meſler de iuger de la capacité du premier Officier de la Iuſtice & police du Royaume. Il appelle le Garde des Seaux de Commartin, *bilieux, hardi, & peu complaiſant*; mais il faut aduoüer que l'Eſtat perdit beaucoup, & que ſa mort aduancée aduança nos

Pag. 461. *Sur tous voyez la marge.* Pag. 621. Pag. 189. 386. 425. 433. 434. &c. Pag. 242. Pag. 347. Pag. 168. Pag. 346. Pag. 346.

miſeres,auſquelles il ſe fuſt oppoſé auec courage.Ie confeſſe,que l'Hiſtorien donne des loüanges au Preſident Ianin:mais ie ne crois pas que tous ceux qui les liront,trouuent bon qu'il aſſeure, *qu'en ſuiuant le party de la Ligue il eſtoit bon François.* Par la ſuite du diſcours on voit bien que les eloges qu'il donne à ce ſage Miniſtre d'Eſtat, ne viennent pas tant de la cognoiſſance de ſes merites,que du reſſentiment de quelque plaiſir que l'Hiſtorien en a receu dans les Finances.Comme il trouue le Cardinal de Richelieu paſſiõné cõtre leGarde des Seaux de Chaſteauneuf,il le charge auſſi plus rudement : il dit, *qu'il a eu vne mauuaiſe conduite*:il ſemble auſſi qu'en termes couuerts il le vueille blaſmer d'auoir abandonné le Cardinal malade à Bordeaux, & qu'il a eſté fort criminel d'auoir dit, *Il ſe porte fort mal*: il aſſeure,que *le Roy s'eſt plaint ſouuẽt du peu de ſecret, de l'ambition extréme, & de l'humeur cabalante de ce perſonnage.* Nous auons touché quelque choſe du vray ſujet de la diſgrace du Marquis de la Vieuille; laquelle eſtant vn effect de l'ingratitude & ambition du Cardinal, l'Hiſtorien l'attribuë aux abus qu'il cõmettoit en ſa charge de Surintendant des Finances, qu'il a fait auec grande fidelité & capacité,mais nõ pas au gré de beaucoup deCourtiſans:leurs plaintes l'affermiſſoient dans l'eſprit du Roy,mais les artifices duCardinal le renuerſerent. Ie m'arreſteray pas aux meſpris que Dupleix a fait de quelques particuliers plus ſçauans que luy en ſa profeſſion.Il dit,que *Matthieu n'a pas obſerué les loix de l'Hiſtoire*:mais il eſt vray qu'il les a mieux ſceuës, & plus religieuſement gardées que Dupleix: ce barbare reprẽd vn homme elegant de ſon ſtile,qu'il appelle *fleuriſſant*, mais ſa corruption l'empeſche de ſentir que le ſien eſt puant : il veut que ſous ſa mauuaiſe foy on croye queDon Laurẽs Ramirez de Prado, vn des plus ſages & des plus ſçauãs hõmes d'Eſpagne,luy a tenu quelque diſcours,que ſa prudence & la retenuë ordinaire de ceux de ſa nation ne peuuent ſouffrir : mais ie m'aſſeure que ce grand perſonnage s'inſcrira en faux contre ce petit calomniateur.Il dõne vn coup de dent en paſſant à ceux qui dreſſent les Mercures François,leſquels quoy que ſeruiteurs du temps,n'en ſont pas ſi eſclaues que Dupleix; & nous enſeignent plus de veritez que luy,qui a tiré vn grand nõbre de cognoiſſances de ces ramas,& ne les met pas en meilleur ordre ny en termes ſi bõs.Il accuſe de peu de iugement & de trop de complaiſance & flatterie ceux qui trauaillẽt à ces ouurages: mais ces trois defauts paroiſſent dauantage en celuy qui les reprend. Perſonne auſſi, quoy que bon Catholique (s'il ſçait les loix de l'Hiſtoire) ne peut approuuer qu'vn homme qui la doit eſcrire ſans paſſion, mette en groſſe lettre en l'inſcription des chapitres,dans leſquels il traite des ſouſleuemẽs & entre-

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Pag. 346.

Pag. 598.

Pag. 653.

Pag. 645.

Pag. 385.

Pag. 288.

Pag. 486.

Pag. 514.

Le Mercure qui rapporte toutes choſes auec peu de diſcuſſion, & ſouuent par complaiſance & flatterie.

Pag. 218. & ailleurs.

priſes des Rochelois, *impudence, inſolence, effronterie des rebelles,* &c. ce ſont les termes ordinaires, auec leſquels Dupleix, pour contrefaire le zelé paroiſt paſſionné. L'homme ſçauant a vne meſme creance auec le peuple, mais il la faut cognoiſtre plus ſagement.

Ie ſerois obligé de faire vn liure auſſi gros comme eſt celuy de Dupleix, ſi ie voulois produire toutes les injures qu'il a dit: il y en a peut eſtre qui ſont veritables, mais elles ne ſont pas bien ſeantes à la grauité & prudence de l'Hiſtoire. Theopompe blaſme dans la ſienne pluſieurs perſonnes par auerſion particuliere: Dupleix en injurie beaucoup dauantage, ou pour auoir receu quelque deſplaiſir, ou pour obeir à la paſſion de celuy qui ſe repaiſt de ces ordures. Ie ne m'étonne pas dans la terreur qui a ſaiſi toute la France ſous la tyrannie du Cardinal de Richelieu, s'il ne ſe trouue pas vn homme entre tous les grands qui ſont offenſez ou en leurs perſonnes ou en leurs parens, qui aye fait ſouuenir Scipion que ce nom ſignifioit vn baſton. I'ay creu qu'en vn autre ſiecle il auroit couru plus de fortune; mais il me ſemble qu'en cette ſaiſon toute la France eſt aſſiſe en vn amphitheatre tournant, comme eſtoit celuy de Curio: on ne regarde pas tant aux eſlans des beſtes farouches ny aux eſclats des armes des eſcrimeurs à outrance, comme on fait au remuëment de toute la machine, qui nous porte & fait tourner la teſte: chacun conſidere, que la vie de tant de perſonnes qui ſont en France depend d'vn ou de deux reſſorts, leſquels venans à ſe rompre, tous les aſſiſtans ſont accablez. Ce grand, ce puiſſant, ce riche & ce floriſſant Royaume eſt aujourd'huy en vn eſtat par les mauuais conſeils du Cardinal de Richelieu, que perſonne ne ſonge ny à ſes vengeances, ny à ſes affaires particulieres, parce qu'on craint la cheute de la Monarchie que ce Conſeiller temeraire a eſbranlé: & fait aller comme bon luy ſemble auec deux foibles reſſorts, qui ſont vn eſprit furieux, & vn mauuais deſſein. Si Dupleix dit qu'il a donné quelque loüange à chacun de ceux qu'il a blaſmé, nous luy repartirons, que c'eſt vne des malices que Plutarque a remarqué dans Herodote. Vne injure entre deux recommandations eſt vn vent coulis, qui fait plus de mal que les orages qui nous battent en pleine campagne.

Plinius lib. 36. cap. 15.

V. Ce chien de Diogene, qui mord ſes ennemis, leche tous ſes bons amis, & fait voir dans ſes flatteries la cinquieſme mauuaiſe qualité d'vn Hiſtorien. I'aduoüe que de charger d'injures, eſt eſtimé vn plus grand crime que de chanter des loüanges; mais c'eſt vn defaut eſgal en vn Hiſtorien. Dupleix eſt autant blaſmable d'auoir eſté prodigue en ſes eloges, comme d'auoir paru furieux en ſes meſdiſances:

diſances: ie ne veux pas repeter les principaux Panegyriques qui ſont pour celuy qui l'a employé & payé: il croit auoir mis ſa reputation à couuert, ayant fait publier l'Hiſtoire de ſon credit, lors qu'il ſubſiſte encore; mais il ne voit pas que le changement d'affaires apportera celuy des diſcours, & ne dõnera pas moins de liberté aux plumes qu'aux langues. Pluſieurs remarquent les actions des Tyrans, mais perſonne n'oſe ſe preſenter à leur furie en ſon paſſage: lors qu'elle eſt paſſée, la verité produit toutes les pieces qu'elle auoit caché dans ſes ſacs, qui ſont les cabinets des ſages & des curieux, qui inſtruiſent le procez des ennemis du public, & de tous leurs complices. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Il n'y a iamais eu homme plus liberal en belles epithetes que Dupleix, quand il veut gratifier les amis de ſon Maiſtre, ou les ſiens: il recite plus de belles qualitez que de bonnes actions; deſquelles ceux qui liſent l'Hiſtoire, doiuent tirer les veritables loüanges. Quelle abondance d'eloges à Barbin, qu'il appelle *homme de gentil eſprit, poli, adroit, accord, agreable, liberal*: il aſſeure, *qu'il eſtoit ſans argent quand le Mareſchal fuſt arreſté*; ce qui fera que pluſieurs le prendront pour vn mal aduiſé: mais lors qu'il adjouſte, *Procureur de Melun*, il fait voir qu'il met la teſte d'vn Geant ſur le corps d'vn Pigmée. Il dit, que *le Chancellier de Suede Oxeſtern a le plus excellent & le plus fort eſprit que la nature aye produit de long-temps*: il ne voit pas qu'il a aſſeuré ailleurs que le Cardinal eſt ce Phœnix; ſans faute il ſera ialoux de ces loüanges données à vn Goth: il eſt vray qu'il en a tant dit à ſon Mæcenas, qu'il ne peut pas douter qu'il n'aye eu la plus grande part de ces ſottiſes; ſur tout quand il s'efforce de prouuer, qu'il ne faut qu'vn Miniſtre ou vn directeur general dans vn grand Royaume, qui *aye toutes les qualitez neceſſaires pour faire les charges de pluſieurs hommes*; & *que noſtre ſiecle l'a produit par miracle en la perſonne du plus grand Heros que nous ayons veu depuis l'eſtabliſſement de la Monarchie tres-Chreſtienne*: c'eſt icy où il luy donne le nom *de grand luminaire d'Eſtat*. Vn Orateur que i'ay cognu à Paris, l'euſt appellé innocemment le grand Phalot. Ceux qui le nomment le *luminaire d'Eſtat*, ne voyent pas que nous iugeons de ce diſcours que l'Eſtat eſt mal eſclairé; & ceux qui diſent qu'il eſt l'appuy de la France, nous font apprehender ſa cheute. L'Hiſtorien ſe rend ſoigneux de loüer tous les parens du Cardinal: il dit, que *le ſieur du Pleſsis, Eueſque de Mende, eſtoit vn perſonnage ſignalé en pieté, ſcience, eloquence & zele ardent au ſeruice du Roy. Le Mareſchal d'Effiat s'eſtoit acquis dans peu de temps beaucoup de reputation dans les armes par ſon courage, dans le Conſeil par ſon bon iugement, dans les Ambaſſades par ſon addreſſe, dans la Surintendance des Finances par ſa vigilance, prudence, & bonne conduite.*

Pag. 149.

Pag. 616.

Pag. 373. 374. 375.

Voyez la pag. 188.

Pag. 621.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Ie laiſſe toutes ces recommandations ineptes que l'Hiſtorien donne à tous ceux qu'il a voulu gratifier pour plaire au Cardinal : ie ne veux point conteſter ſur le merite de ceux qui ſont loüez, ny ſur la verité des choſes; mais i'aſſeure que l'Hiſtorien eſt vn impertinẽt, s'il ſe perſuade que nous tiendrons des hommes pour grands perſonnages, lors qu'il leur aura donné beaucoup de titres d'honneur, ſans nous faire voir les actions deſquelles vn ſage Lecteur les tirera pluſtoſt que des figures d'vn Eſcriuain qui ne ſçait pas ſeulemẽt flatter auec des belles paroles.

Pag. 491. Ie m'aſſeure, que la modeſtie du Roy n'approuuera pas qu'en ſon viuãt on face le procez de ſa canonization ſur le rapport du ſieur Bernard ſon lecteur : nous auons cette obligation à Dieu, qu'il nous a donné vn Roy qui peut dire comme Salomon, *qu'il a eſté partage d'vne bonne ame.* Si la prouidence Diuine, qui luy a fait preſent de beaucoup de merueilles, luy a octroyé la grace des miracles, comme dit l'Hiſtorien; ie laiſſe iuger à tous les hommes ſages, ſi durant la vie de Sa Majeſté il les faut loger dans ſon Hiſtoire, & aſſeurer, qu'outre le priuilege que le Roy a de guarir des eſcroüelles, il a fait *marcher les paralytiques, & parler les muets.* Ce n'eſt pas que nous ne voulions croire tout ce qui eſt à l'aduantage de noſtre Prince; mais il me ſemble que cette publication deuoit eſtre differée, & qu'en ſon viuant elle pourroit eſtre ſoupçonnée de flatterie, encore qu'elle fuſt veritable.

VI. Le ſixieſme defaut qui ſe rencontre dans l'Hiſtoire de Dupleix, le plus contraire à ſa profeſſion, eſt la menterie ; que ie diſtingueray en malicieuſe & ignorante. Ie ſçay bien que Flauius Vopiſcus a dit vray, lors qu'il aſſeure qu'il n'y a pas vn Hiſtorien qui n'aye eſcrit quelque fauſſeté : il ne les faut pas rejetter s'ils ſont trompez par des mauuais memoires. C'eſt eſtre trop cruel d'appeller fabuleux en tout Iulius Capitolinus, parce qu'il l'eſt en certains endroits ; & de dire que Procopius eſt entierement ridicule, parce qu'il a fait renuerſer vne armée des Gots par la fléche d'vn ſoldat : ce qui eſt digne de reprehenſion, eſt vn manquement de fidelité, qui vient de malice ou de negligence. Celuy qui veut mentir impunément dans vne Hiſtoire, doit eſcrire celle des ſiecles qui ont precedé le ſien: ceux qui viennent de loin, nous font croire plus aiſément ce qu'ils diſent, que ceux qui racontent les merueilles d'vn pays voiſin. L'infidelité eſt ſi ordinaire à Dupleix, que ſans paſſion on peut condamner tout ſon ouurage. I'en feray voir quelques eſchantillons, & commenceray par les menteries qui partent d'vn mauuais deſſein. La plus criminelle de toutes les fauſſetez eſt celle

Pag. 129. qui aſſeure, que *Monſieur le Prince par le traité de Lodun fiſt reuoquer au Roy le ſerment ſolemnel fait en ſon Sacre.* Il y a bien difference d'vne reuocatiõ à vne declaration, que le Roy fiſt, que par ſon ſermẽt il n'auoit

pas entendu s'obliger à violer les Edicts faicts en faueur de ceux de la Religion pretendue reformée. Il eſcrit auſſi contre la verité, *qu'vne partie des coffres de la Mareſchale d'Ancre furent trouuez plains d'or, d'argent, de pierreries & bagues: qu'en l'entreueuë de Couſieres la Reyne regnante priſt la chaire de main droite, & la Reyne ſa Mere celle de la gauche: qu'en la deſroute du Pont de Sé, ceux qu'il appelle rebelles y perdirent cinq cens hommes,* n'en eſtãt pas morts deux cens. Il adjouſte, que *les Seigneurs de Nereſtan & Deſmarais, ayant eſté bleſſez du coſté du Roy, le dernier mourut de ſes bleſſures*; cependant il eſt vray qu'ils y moururent tous deux. Les remõſtrances que Duplex fait faire à la Reyne par le Cardinal de Richelieu, pour la diſpoſer à la paix d'Angouleſme & d'Angers, ſont de l'inuention de l'Hiſtorien, & tout à fait impertinentes: le Cardinal n'a iamais propoſé que des conſideratiõs de petite fineſſe pour gaigner le temps; non de ſolide iuſtice, pour taſcher de le rendre meilleur. Il apporte vne plaiſante cauſe de la mort du Cardinal de Guiſe: il dit, que *c'eſtoit pour auoir beu du vin clairet meſlé auec du blãc au lieu d'eau, apres s'eſtre échauffé en vne attaque de ſaint Iean d'Angely.* Il auoit la fiéure quarte depuis long-temps, & l'ardeur du ſoleil qu'il ſouffrit ſur la teſte fuſt la vraye cauſe de ſa mort. Pour gratifier le Cardinal, & faire voir que ſon pere a eſté fort cõſiderable, il fait valoir la charge de grãd Preuoſt iuſques à vn point qu'il la veut faire aller du pair auec celle de grand Maiſtre, aſſeurant que celle du Maire du Palais a eſté diuiſée en ces deux. Il nous veut faire croire, que la Reyne a pris le Cardinal de Richelieu pour chef de ſon Conſeil, pour les bonnes impreſſions que le feu Roy luy en auoit laiſſé. Il fait auec ce grand Prince le Cardinal du Perron, le Sr de Chaſteau-neuf le Pere, & le Preſident Ianin, Prophetes de l'aduancement du Cardinal, & leur fait dire ce à quoy ils ne penſerent iamais: mais il eſt plus vray, que le Preſidẽt Ianin dit à Angers de l'Eueſque de Luſsõ, qu'il entroit dãs les affaires en ignorãt, & en ſortiroit en furieux.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Pag. 149. Pag. 188.

Pag. 206.

Pag. 207. & 208.

Pag. 254.

Pag. 359.

Pag. 371. & 372.

L'Hiſtorien dit, que *le Roy ordonna à Nantes des gardes pour la ſeureté du Cardinal de Richelieu*: mais il les auoit deuant le voyage. Il dit que *Sa Majeſté a augmenté les gardes du Cardinal à meſure que la malice & l'enuie ſe ſont accruës contre ſon Eminence.* Diſons auec plus de verité, que c'eſt à meſure qu'il a fait plus de violences. Il a cherché ſes aſſeurances lors qu'il les a oſtées à tous les Grands, & a fait ou mal ou peur à tous les petits. Il attribuë la cauſe de la mort du Duc de Sauoye au deſplaiſir qu'il euſt pour la priſe de Saluces, & à la ſuperſtition qu'vn Almanach luy auoit donné. La perte de Saluces, qui n'eſtoit point place forte ny importante, n'eſtoit pas capable de le faire mourir; & cet eſprit genereux ne s'amuſoit point aux predictions: les mauuaiſes affaires,

Pag. 430.

Pag. 575.

Lumieres Pour l'Hiſtoire de France.

la fatigue, & le ſoleil du mois de Iuillet, adiouſtez à ſon aage de ſoixante dix ans, tuerent ce Prince. Dupleix ne rapporte pas bien les paroles que Monſieur dit au Cardinal dans ſa maiſon: il ne les a appriſes que ſur le Pont-neuf, ou de ceux qui ne luy ont pas voulu aduouer, que Monſieur blaſma le Cardinal de manquement de parole; ou, pour mieux dire, Dupleix ne l'a pas oſé eſcrire. I'ay remarqué que l'Hiſtorien a deguiſé trois ou quatre fois la verité en ce qui regarde l'enuoy des Medecins à Gand, où la Reyne Mere du Roy eſtoit malade. Il eſt menteur malicieux, quand il dit, que *Monſieur donna du meſcontentement aux Eſpagnols lors qu'il ne fiſt point des feux de ioye comme la Reyne ſa Mere, pour le gain de la bataille de Nortlingen.* Cela ne pouuoit faſcher les Eſpagnols, Monſieur eſtant logé dans le Palais où les feux furent faits au deſpens du Maiſtre de la Maiſon: ceux que la Reyne commanda qu'on fiſt deuant ſon logis, eſtoient pour le bien que cette victoire apportoit à la Religion à l'Empereur ſon Couſin germain, au Roy Catholique ſon beau Fils, qui la nourriſſoit, & à ſon petit Fils le Prince d'Eſpagne. L'intereſt du Roy ne paroiſſoit point en ce rencontre, encore que la folie du Cardinal euſt precipité les Suedois à preſenter la bataille. Les conſiderations de la Reyne furent diuines & naturelles: l'Hiſtorien eſt ennemi de la Religion & de la raiſon, lors qu'il ſemble vouloir blaſmer cette action de Sa Majeſté. Il n'eſt pas veritable, que le Marquis d'Aytona mit des corps de garde durãt quelques nuits dãs les ruës où il y auoit des Frãçois logez, ny qu'il fiſt prier Monſieur de les faire tenir dans leurs logis durant 3. ou 4. iours: la verité eſt, que la prudence du Preſident des Pays-bas iugea qu'il eſtoit expedient de repreſenter à Monſieur, qu'il n'eſtoit pas à propos, que ſes gens couruſſent par les ruës le ſoir du feu de ioye, de peur qu'vn mauuais rencõtre ne produiſit quelque querelle dans l'excez de l'allegreſſe du peuple, & indiſcretion de ceux qui ſe picquoient de paroiſtre bons Frãçois parmy les Eſpagnols, & qui faiſoient voir qu'il eſtoiẽt marris de cette victoire. Cela ne haſta pas la retraite de Monſieur, comme Dupleix a dit; la reſolution eſtant deſia priſe, on n'attendoit que l'ordre du Cardinal de Richelieu pour le iour du depart: ce deſſein ne fuſt point rompu pour le reſpect qu'on portoit à Monſieur. Ie peux auſſi aſſeurer, qu'apres cette retraite le Pere de Chanteloube ne fuſt point rebuté cõme impoſteur par les Eſpagnols, ainſi que l'Hiſtorien l'eſcrit: au contraire ils recognurent, qu'il leur auoit predit ce qui arriua, & auoit deſcouuert ce qui ſe traitoit. Dupleix témoigne ſon ignorãce, & enſemble ſa malice, en ce qui regarde le different pour l'hõmage de la Duché de Bar. Le Duc de Lorraine n'a iamais refuſé de le rendre: la difficulté eſtoit pour Madame de Lorraine, à laquelle on demandoit

Pag. 610.

Pag. 671.

Pag. 695.

Pag. 695.

Pag. 695.

Pag. 697.

Pag. 661.

l'hommage pour nuire aux pretenſions de ſon mary. Cette queſtion eſt trop longue, les menteries de Dupleix le ſont encore d'auantage. Laiſſons la plus grande partie des malicieuſes, & venons à celles qui viennent de ſon ignorance pareſſeuſe & precipitée. Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

VII. Eſtre aueugle & vouloir courir, ſont deux moyens pour broncher ſouuent. Dupleix a les yeux creuez par l'intereſt qui l'a fait haſter pour rendre promptement vn ouurage, duquel il attendoit vne recompenſe qu'il craignoit que le temps ne luy oſta: de là vient le ſeptiéme defaut que i'ay remarqué en ſon œuure. Ie l'appelle menſonge à faute de ſoin. L'Hiſtorien, ſur tout le Chreſtien, doit eſtre religieux: il ſe ſouuiendra qu'il eſcrit pour l'eternité: il ſera inſtruit en la Coſmographie, pour ne manquer point en la ſituation & aſſiette des pays & des places. Ie ne luy demande pas le ſoin de l'Empereur Adrian, qui vouloit voir tous les lieux qu'on luy deſcriuoit: mais il en doit eſtre aſſeuré, & ſur tout des choſes qui ſe ſont paſſées: il ne les apprendra pas d'vn homme ſeul, mais de pluſieurs qui ne ſeront ny paſſionnez, ny intereſſez. Il ſeroit expedient que l'Hiſtorien d'vn Roy fuſt touſjours à ſa ſuite, & dans les armées où le Prince n'eſt pas; ou qu'il fuſt Secretaire d'Eſtat, ou employé dans les principales Ambaſſades. Ie feray voir que Dupleix n'a point eu toutes ces preuoyances ny ces aduantages, qui euſſent conſerué à tous les hommes la verité, & à l'autheur la reputation. Ie ne diray rien qu'vne partie de ce qui eſt venu à ma cognoiſſance: & m'aſſeure, que ſi i'auois recueilly tout ce que pluſieurs braues hommes, qui ont eſté dans les occaſions ou dans les affaires, ont remarqué, ie cotterois à l'Hiſtorien autant de menſonges comme il y a des pages dans ſon Volume.

Il dit, que *l'Archeueſque de Tréues eſt le premier Electeur de l'Empire*: c'eſt celuy de Mayence. Il a eſcrit que le Preſident de Harlay fiſt la remonſtrance au Roy l'an 1615. ſur les pretendus abus qui auoient eſté commis durant ſa Minorité: il ſe trompe, c'eſtoit le Preſident de Verdun. Pag. 82.

Il dit, que *Barbin eſtoit controolleur general de la Maiſon de la Reyne Mere du Roy*: il ne l'a iamais eſté, & en ce temps-là cette charge n'eſtoit point encore erigée. Pag. 149.

Il dit, que le fils du Mareſchal d'Ancre fuſt donné en garde au Comte de Fieſque: c'eſtoit vn nommé Fiaſque, qui n'eſtoit point d'vne condition ſi releuée: il auoit eſté aduancé par le Mareſchal, & apres ſe declara ſon ennemy. Pag. 149.

Il dit, que le Mareſchal d'Ancre fuſt tué le iour de ſainct Marc, & que les ſieurs d'Ornano & de Preaux furent enuoyez par le Roy au Pag. 150.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

Parlement, pour luy en apporter la nouuelle, & qu'il eſtoit aſſemblé extraordinairement. Cette mort arriua la veille de ſainct Marc, qui eſtoit vn Lundy, ordinaire iour ouurier & d'aſſemblée.

Pag. 205. Il fait ouyr des grands tonnerres du canon au pont de Sé, & en fait prendre trois: il y en auoit que deux, qui ne tirerent qu'vn coup chacun

Pag. 205. Il dit, que le Vicomte de Betancourt fuſt bleſſé d'vn coup de picque dans les cuiſſes: ie crois qu'il veut repreſenter ce braue homme cõme fuyant, mais il euſt le bras caſſé d'vn coup de pique en reſiſtant.

Pag. 251. Il appelle le Duc de Luxembourg *Colonnel de cheuaux legers du Roy*: il confond cette charge auec celle de Lieutenant de la compagnie des cheuaux legers du Roy.

Pag. 335. La meſme iuſtice qui ne veut pas que nous ſouffrions les calomnies contre la Reyne Mere du Roy, nous porte à rejetter les loüanges fauſſes: l'Hiſtorien dit, que la Reyne Mere du Roy donna ordre à Paris auec le Chancellier de Sillery aux leuées qu'on fiſt pour s'oppoſer au Comte de Mansfelt. La Reyne Mere du Roy eſtoit en ce temps-là à Pougues; & la Reyne Regnante contribua ſes ſoins, pour empeſcher que ce ſoldat de fortune n'entreprint rien contre la France.

Pag. 386. Il dit, qu'l'Iſle de Narmouſtier, où ſe retira le ſieur de Beaumarchais, appartient au Mareſchal de Vitry ſon Gendre: elle eſt au Marquis de Narmouſtier, fils du premier lict de la femme du Mareſchal.

Au meſme lieu il dit, que le Mareſchal d'Ornano fuſt donné pour gouuerneur à Monſieur, au lieu du ſieur de Breues; auquel auoit ſuccedé le Comte du Lude, duquel l'Hiſtorien n'a rien dit.

Pag. 386. Le Baron de Guepré n'eſtoit pas Souſlieutenant de la compagnie des genſdarmes de la Reyne Mere du Roy, lors qu'on attaqua les Anglois dans Rhé, comme Dupleix aſſeure: il n'eſtoit qu'Enſeigne.

Pag. 387. Il veut faire paſſer le ſieur de Marſillac de Languedoc pour Lieutenant des gardes du Duc de Vantadour: il eſtoit Guidon de ſa compagnie de gens-d'armes.

Il dit, que le Roy receut l'Extréme-Onction en ſa maladie de Lyon: ce qui n'eſt pas, mais on fuſt ſur le point de la luy donner.

Nous pouuons mettre dans le rang des negligences de l'autheur les changemens des noms, qu'il n'a pas eſté ſoigneux d'apprendre: comme lors qu'il met pour *Maliſſy*, tantoſt *Malzic*, tantoſt *Maleſie*; ou pour *Boyer de Prouence* en deux endroits *Royer*, *Varigueraille* pour *Varigueruille*: qu'il confond la *Coſte* auec la *Cotte de Meaux* & *de Mus*, la *Roque Naſſaut* pour *Maſſebeuf*; & autres en grand nombre, qui font voir que l'autheur n'a point eſté curieux de ſe bien informer des noms de beaucoup de braues hommes, qu'il a deſobligez con-

Pag. 313. & 336.

Pag. 628.

tre ſon intention : ie laiſſe à deſcouurir mille autres fauſſetez & alterations par ceux qui ont eſté dans les actions que Dupleix a deſcrit. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. VIII.

Quelques Autheurs ont creu, qu'vn Hiſtorien deuoit eſtre ſçauant en la Iuriſprudence, parce qu'il faut touſiours joindre les faits auec les droits. Dupleix fait profeſſion de cette ſcience, qui marque en ſon nom deux vertus qui ne ſe peuuent ſeparer, la Iuſtice & la Prudence. L'Hiſtorien n'a point la premiere : nous l'auons fait voir en ſes calomnies, flatteries, & menſonges. Comment pourroit eſtre iuſte celuy, qui donne les loüanges aux vices, & les blaſmes à la vertu ? Il fait voir qu'il n'a point de prudence, lors qu'il a aduancé beaucoup de choſes qu'il deuoit taire. Apportons quelques preuues: entre pluſieurs la principale a eſté d'eſcrire l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, qui n'eſt pas acheuée ; de laquelle il faudra iuger par ſa fin, qui peut eſtre obligera à changer beaucoup de choſes, ou à s'en deſdire honteuſement : ce qui eſt arriué depuis vn an, nous en donne de grandes apparences. L'Empereur Peſcenninus, ſurnommé le Noir, dit à vn Orateur qui luy preſentoit vn Panegyrique, qu'il deuoit eſcrire les loüanges d'Annibal, ou de quelque autre grand Capitaine, parce qu'il ne falloit iamais loüer ceux qu'on craint, ou deſquels on eſpere. C'eſt auſſi vn extreme folie de meſdire des affligez dans la France, qui eſt vn pays où les changemens aſſez frequens remettent aiſément en credit les miſerables, & leur donnent la deſpoüille de ceux qui les ont perſecutez. Dupleix ſe trompe, s'il croit que le Cardinal de Richelieu a trouué ce clou de diamant, que tous les heureux ont cherché : cette roüe que nous donnons à la fortune, & conduite par celles des Cieux ; c'eſt à dire, par les reſſorts de la Prouidence, qui ne peuuent eſtre arreſtez par la prudence, ny rompus par la puiſſance des hommes.

Le reſpect que nous portons au Roy, fera que nous ne dirons rien de plus impertinent de tous les diſcours de Dupleix, qui eſt en la page 170. où il parle de la conſommation du Mariage du Roy : ſi la iuſtice doit chaſtier l'Eſcriuain pour ſes crimes, il merite pout les ſottiſes qu'il a dites en cet endroit d'eſtre berné par les valets de pied de ſa Majeſté. Pag. 170.

Il me ſemble auſſi que l'Hiſtorien n'eſt pas ſage, de dire que *Henry III. communiqua au Pere du Cardinal de Richelieu le deſſein du maſſacre de Blois* : cela feroit iuger à Meſſieurs de Guiſe, que la hayne contre leur Maiſon eſt hereditaire à celle de Richelieu. Si le Cheualier de Guiſe viuoit, ce diſcours ſeroit demeuré dans la plume de l'Eſcriuain. Pag. 368.

Son imprudence paroiſt plus grande, lors qu'il aſſeure que *Sauueterre, Huiſſier du cabinet du Roy, auoit oſé penſer aux moyens de propoſer au* Pag. 418.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France. *Roy la repudiation de la Reyne ſon Eſpouſe, & que ce crime horrible n'auoit eſté puny que d'vn banniſſement de la Cour*; ceux qui auoient voulu empeſcher le Mariage de Monſieur, ayant eſté empriſonnez & chaſtiez plus ſeuerement: cela ne deuoit point paroiſtre dans vn Hiſtoire de ce temps, où la hardieſſe d'vn petit valet deuoit eſtre chaſtiée plus rigoureuſement.

Pag. 448. De la meſme ſource d'imprudence vient le long diſcours que Dupleix a fait, pour monſtrer que les trois Mariages de mes Dames Filles de France n'ont produit que du mal à l'Eſtat: ce qui offence deux grands Roys, & vn grand Prince. La mauuaiſe conduite du Cardinal de Richelieu a eſmeu contre nous tantoſt l'vn tantoſt l'autre. Deuant ſon credit ſes trois Beaufreres du Roy ont veſcu auec ſa Majeſté comme bons amis & alliez; principalement tant que la Reyne Mere de ſa Majeſté a eu quelque credit.

Pag. 522. La prudence deuoit conſeiller à l'Hiſtorien de ne publier pas ſi clairement comme il fait, la tromperie que le ſieur de Guron fiſt à Dom Gonçales de Cordoüa, pour entrer dans Cazal comme Ambaſſadeur de Paix, & ſe porter auſſi toſt en miniſtre de guerre.

La ſottiſe de l'Eſcriuain fait grand tort à la reputation du Cardinal de Richelieu, lors qu'il appelle le Comte Vrban de Scalingue, Gouuerneur de Pignerol, Pag. 565. *homme laſche, qui n'auoit pas ſceu reſiſter*. Les autres flatteurs du Cardinal nous auoient fait valoir cette conqueſte comme vn exploit heroïque: ceſtuy-cy fait voir qu'on ne peut acquerir beaucoup de loüange, en prenant vne place qu'vn Capitaine n'a ſceu ny defendre ny vendre. Pour faire paroiſtre Achille bien vaillant, il ne luy faut point donner pour ennemy Therſite.

Mais il me ſemble que l'imprudence de l'Hiſtorien paſſe iuſques à la temerité, lors qu'il ſe monſtre ſi partial contre le Mariage de Monſeigneur le Duc d'Orleans auec Madame Marguerite de Lorraine, qui eſt vne des plus belles & des plus vertueuſes Princeſſes de la Chreſtienté, & de laquelle nous pouuons dire ce que Platon diſoit de Carmides, que celuy qui verroit la beauté de ſon ame, meſpriſeroit celle de ſon corps. Les Eueſques & Docteurs qui ont eſté conſultez ſur le ſujet de ſon Mariage, peuuent trouuer quelque excuſe ou interpretation, qui ne manque iamais à ceux qui ont bon eſprit & mauuaiſe ame. Mais que peut alleguer pour ſa defence vn homme Pag. 692. qui condamne nettement ce mariage, qu'il *appelle clandeſtin, & vray rapt*, ce que ny Roy, ny ſon Conſeil, ny les Docteurs ne diſent plus, apres auoir eſté bien informez par la declaration de Monſieur; il ny a que Dupleix qui demeure en cette opinion.

Ces

Ces imprudences peuuent prouenir de malice : en voicy qui n'ont point d'autre ſource que l'imbecilité de l'eſprit, qui leur fait donner le nom de niaiſerie. Les entrées des temples doiuent eſtre releuées : il faut faire en ſorte que celles d'vne Hiſtoire qui eſt ſacrée, le ſoient auſſi. Dupleix n'a point obſerué cette regle, lors qu'il commence ainſi : *Les Roys ſont mortels en France comme ailleurs* (voila vne grande nouuelle) *mais pourtant la Monarchie Françoiſe n'eſt iamais en Anarchie.* Il eſt vray, qu'vne Monarchie n'eſt iamais Anarchie, c'eſt à dire, vn n'eſt iamais pluſieurs, ny l'vnité confuſion ; voila des belles ſentences. L'Hiſtorien ſe rend ridicule, lors qu'il dit que le Cardinal en ſa ieuneſſe deuint malade *par vne grande euacuation des eſprits animaux,* qui prouenoit de l'eſtude. Ie croy que ce pauure homme veut prouuer par-là, que le Cardinal n'eſt point beſte, tous ſes eſprits animaux s'eſtans éuaporez. Auec pareille adreſſe d'eſprit, Dupleix dit, *qu'eſtant allé voir le champ de bataille où le Duc de Montmorency fuſt pris, il y remarqua le giſte du cheual du Duc, & de celuy du Comte de Rieux.* Voila vne jolie curioſité d'vn grand Hiſtorien ; & le mot de *giſte*, qui ne ſe dit que des liéures, qui eſt bien employé en cet endroit. Il nous apreſte vn grand ſujet de rire, lors qu'il rapporte l'arreſt donné contre l'Eueſque d'Alby : il dit, que *ce Prelat fuſt condamné à eſtre priué de ſon benefice, & declaré incapable d'en poſſeder d'autres à l'aduenir : mais que le Roy, comme Fils aiſné de l'Egliſe, en conſideration de la dignité d'Eueſque & ſucceſſeur des Apoſtres, a agreé qu'il fuſt enfermé dans vn Monaſtere, pour y manger le pain de douleur, boire l'eau d'affliction, & pleurer ſon crime.* L'Hiſtorien eſt ſi plaiſant, qu'il nous veut faire paſſer cette peine imaginaire pour vne grace que ſa Majeſté auroit fait à l'Eueſque.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

IX.

Pag. 11.

Pag. 637.

Pag. 644.

Ie croiray touſiours que c'eſt pluſtoſt par ſottiſe, que par malice, que Dupleix met ſouuent les noms du Roy & du Cardinal enſemble, à la mode des flatteurs de noſtre ſiecle : mais ie n'auois pas veu qu'vn autre euſt dit deuant luy, *La Reyne & le Cardinal ſont regalez à Cadillac* : c'eſt la faire aller du pair, & ce mot de *regaler* n'eſt pas bien logé pour vne Reyne. Il eſt auſſi mal aduiſé, quand il aſſeure, que *Garnelon,* qu'il appelle *le plus inſigne traiſtre que les Romans & meſmes les Hiſtoriens ayent remarqué en France, eſtoit vn Preſtre Eueſque d'Eureux* : il n'y a point de doute que ce diſcours ne ſoit vne diſgreſſion faite hors de propos, pour monſtrer, dit-il, que le Duc de Montmorency n'eſtoit point deſcendu de luy. Il ne deuoit point dire ce qu'il ne ſçait pas bien de la qualité de cet homme, & n'a pas pris garde qu'il fourniſſoit vne mauuaiſe penſée à beaucoup de perſonnes, qui croiront que ce

Pag. 545.

Pag. 698. *Il dit que Monſieur fuſt regalé par le Cardinal Duc.*

Pag. 651.

pretendu Prelat n'a pas eſté le plus malin qui ſoit dans l'Hiſtoire de France, puis qu'elle a eſté conduite par Dupleix iuſques à l'an 1634.

Il vſe de deux façons de parler bien plaiſantes : la premiere, lors
Pag. 656. qu'il dit, que *le Sieur de Gordes fiſt commandement au Garde des Seaux de Chaſteau-neuf de s'en aller à Ruffec, ſous la conduite de cinquante cheuaux legers, qui ſur le chemin receurent ordre de le conduire en la citadelle d'Angouleſme.* Qui a iamais ouy dire, qu'on commande à vn homme d'aller là où cinquante maiſtres le menent par force? La ſecõde façon de parler de ce graue Hiſtorien eſt, lors qu'il dit, que *le Sieur de Hauteriue ayant eu le vent de la defaueur de ſon frere, fiſt vn trou à la nuict.* Il ne voit pas auſſi la mauuaiſe application qu'on peut faire ſur la priſe de ce loup, qu'il appelle *carnaſſier au groin pointu & roux ou rouge, qui fiſt armer tant de peuple ſous la conduite du Comte de la Suze, pour en defaire le pays voiſin de la foreſt d'Eureux.* Il parle en termes fort ciuils de Mon-
Pag. 672. ſieur, lors qu'il dit, *qu'il vint de Blois ou d'Orleans à Paris, pour viſiter Puylaurens, qui s'eſtoit vn peu bleſſé à l'eſpaule par le renuerſement de ſon caroſſe, & que de là Monſieur priſt occaſion d'aller voir le Roy à ſaint Germain.* Sans doute ce Prince, qui a bon eſprit, n'aduoüera pas ces mots *par occaſion*, qui ne reſſentent pas ſon parfait courtiſan. Ie ſerois eſtimé vn trop rigoureux cenſeur, ſi ie remarquois cent autres paſſages qui font voir le petit iugement de Dupleix dans l'election des choſes: il ne paroiſt pas plus grand dans le chois des paroles : celles-la doi-
Pag. 699. uent eſtre vrayes ; & celles-cy belles, auec cette difference, qu'vn Hiſtorien groſſier ſera Hiſtorien, mais il perdra ſon nom, s'il eſt menteur : il faut pour bien faire qu'il ſoit fidele comme les anciens, & qu'il parle comme les modernes. Dupleix fait le contraire ; car il eſt corrompu comme vn homme de ce temps, & parle comme vn homme du temps paſſé.

X. On laiſſe à la poſterité la memoire des belles actions des Roys, ou par les eſcrits, ou par les peintures : comme ceux-la ſont des peintures parlantes, celles-cy ſont des liures muets. Ces deux moyens, pour rendre immortels les hommes vertueux, ont beaucoup de rapport: vn des principaux eſt, que tout ainſi que la beauté de la peinture conſiſte dans le trait & dans le colory, la bonté de l'eſcrit doit eſtre iugée par l'ordre & par les paroles. Ie ne ſuis pas d'aduis qu'on recherche trop curieuſement les beaux mots : l'Hiſtoire eſt vne matrone chaſte & ſage, qui ne veut point de fard : l'Eloquence cauſeuſe eſt indigne de cette venerable Dame; mais l'Elegance nette & polie eſt bien ſeante à ſa grauité, & teſmoigne qu'elle a eſté eſleuée auec grand ſoin, & en fille de bonne maiſon. Dupleix me pardonnera, ſi ie dis hardiment

que la ſienne n'a pas cette marque : il n'eſt pas poſſible de le croire, lors qu'on luy entend dire, *femelle* pour *fille* ou *femme* : qu'il ſe ſert de ces mots, *violentement*, *élochemens*, *enfondremens*, *inconcuſſement*, *tourbe* pour *troupe*, *agus reparts*, *ſalie* pour *ſortie*, *Chorarque* pour *maiſtre de muſicque*. Il ſe ſert ſouuent du mot *auola*, pour dire *accourut*, ou *vint en diligence*, & *d'impieux* pour *impie*, *tranſlaté* pour *tranſporté*. Ie laiſſe vn grand nombre de paroles des vieux Romans, & beaucoup d'autres qui eſtoient en vſage il y a cinquante ans, ou qui ſont de la rude inuention d'vn pedant, qui a eſté barbare à ſon ſiecle, duquel il n'a pas ſceu le langage : il le deuoit apprendre, ou prier quelque homme plus poli que luy, de paſſer la lime douce ſur ſes eſcrits. Ie ne diray rien de l'inegalité de ſon ſtile, ny de ce qu'on remarque aiſément, que les deux deſcriptions des batailles nauales ſont faites par vne plume mieux taillée que la ſienne. Il parle des autres combats, & de tous les ſieges, comme vn goujat qui auroit veu les choſes en confuſion, ou comme vn ſoldat qui venteroit ſon party dans vn cabaret.

Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Pag. 13. 105. 136. 148. 171. 176. 383. 455. 690.

XI.

Il doit eſtre accuſé de n'auoir pas ſceu que la brieueté eſt vne des plus belles qualitez de l'Hiſtoire : ce n'eſt pas que celle de Dupleix n'aye peu eſtre plus longue, s'il euſt ſceu ce qu'il a ignoré, ou s'il euſt voulu eſcrire ce qu'il a ſceu. On diſoit de celle de Tite-Liue qu'elle ſeroit courte : ſi on oſtoit les harangues : on peut auſſi aſſeurer, que ſi les articles de Ligues, les traitez & declarations n'eſtoient point dans le grand œuure de Dupleix, ſi on effaçoit les injures, loüanges, importunes diſgreſſions d'vn pauure diſcoureur, la genealogie du Cardinal de Richelieu, la vie de ſes predeceſſeurs, ſes panegyriques, les inuectiues contre ſes ennemis, & mille pieces de mauuaiſe & bas eſtoffe; ce qui reſteroit digne de la vraye Hiſtoire, ſeroit fort peu de choſe : mais il failloit payer d'vn gros ouurage, pour auoir vne groſſe recompenſe, & faire dire que l'ouurier auoit bien trauaillé.

Ie ne dis pas, que s'il euſt eſté bien inſtruit, ou qu'il euſt voulu dire beaucoup de veritez, il n'euſt peu faire vn volume encore plus grand que le ſien : il le failloit remplir des bonnes actions du Roy, des negotiations ſecrettes du Cardinal, des intrigues du Pere Ioſeph, des memoires & inſtructions qu'il a dreſſé, des conſeils qu'il a donné, des intelligences chimeriques qu'il a eu, des Agens qu'il a enuoyé, des pratiques qu'il a faict dedans & dehors le Royaume, des vrays motifs des reſolutions, du mouuement particulier des affaires qui ſe ſont paſſées durant ce Regne, qui a plus produit de changemens que les trois precedens. Sans doute l'Hiſtorien euſt fait vn liure

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

bien eſpais, ſi le Cardinal de Richelieu & le Pere Ioſeph, ou leurs Secretaires, l'euſſent aidé de tout ce qu'ils ſçauent: mais il faut aduoüer, que Dupleix, hors de ce que le Cardinal luy a dicté contre la Reyne, n'a ſceu que les nouuelles de la baſſe-court, ou des Mercures qu'il blaſme, ou des Gazettes qu'il ne blaſme pas.

XII. Nous auons donc ſujet d'aſſeurer, que le douziéme defaut de cet Eſcriuain eſt, d'auoir ignoré ou caché ce qu'il deuoit eſcrire, pour eſcrire ce qu'il deuoit ignorer ou cacher: ces deux fautes ſont eſgales en vn Hiſtorien, qui eſt autant criminel en couurant la verité, comme en publiant le menſonge: & qui eſt ou mal inſtruit ou meſchant, s'il n'eſcrit pas les choſes qui ſont cogneuës de pluſieurs, ou qui ſont eſtimées grandes par les ſages. Ie diray de Dupleix ce que Theocrite diſoit d'vn Poëte impertinent, que ce qu'il n'a pas eſcrit me plaiſt d'auantage que ce qu'il a eſcrit. Si ie luy cottois toutes les choſes remarquables qu'il a oublié, ie ferois l'Hiſtoire qu'il a deu faire, pour conſeruer ſa qualité d'Hiſtoriographe du Roy, & gagner ſes appointemens. Ie me contenteray de dire quelques choſes que ie trouue eſtranges, parce qu'elles choquent la cognoiſſance & les ſentimens de toute la France. Pourquoy n'a-il rien dit des reſolutions que la Reyne Mere du Roy priſt au commencement de ſa Regence, du bon ordre qu'elle mit dans le Royaume, des aſſiſtances qu'elle donna aux Alliez, des magnificences faites pour les deux Mariages, du ſuperbe Palais de Luxembourg, le plus rare ornement de la ville de Paris, des fontaines, du cours, & autres embeliſſemens que ſa Majeſté y a adjouſté pour la commodité & diuertiſſement de la Cour & du peuple; des fondations que ſa pieté a fait, & de ſes ſoins, pour empeſcher que les eſtrangers ne troublaſſent la France durant le ſiege de la Rochelle. Tout ce que l'Hiſtorien met en la place de ſes grandes actions, ſont l'aduancement du Mareſchal d'Ancre, & des aigreurs pretenduës contre le Cardinal de Richelieu. Il a oublié, où il n'a rien voulu dire des beaux exploits que le Mareſchal de Themines a fait en Languedoc, & n'a touché qu'en paſſant ceux du Duc de Montmorency. Il a auſſi grand tort, puis qu'il ſe meſloit de faire les eloges de la plus grande partie des perſonnes de condition qui ſont mortes ſous ce Regne, de n'auoir rien dit du Duc de Mayenne le pere, contre lequel il paroiſt paſſionné; ny du Conneſtable de Montmorency, duquel il ne fait aucune mention, non plus que du treſpas du Garde des Sceaux de Marillac, ny de la balle de mouſquet qui entra par la feneſtre de ſa chambre, & perça ſon lict; ny de ſes derniers propos, ny de la conteſtation pour ſa ſepulture. Il ne deuoit pas oublier ce qui ſe

passa en l'instruction du procez, condamnation & execution du Mareschal son frere, en la prononciation de l'arrest, en la conduite en Greue, en son testament, & en son enterrement, duquel il ordonna: il deuoit dire comme il recommanda aux siens de bien seruir le Roy, & pria Dieu pour ceux qui le faisoient mourir. Il me semble que ces bons exemples ne deuroient pas estre desrobez à la posterité: mais ils ne plaisent pas à ceux, ausquels l'Historien veut agreer. Pourquoy ne dit-il pas la belle action que fist le Baron de Bussi Lamet dans l'isle de Rhé, où il chargea le premier les Anglois? & pour quelle raison ne fait-il point de mention de ce genereux Comte de Vauuert, frere du Duc de Vantadour, qui fust tué en la bataille nauale, que son Oncle le Duc de Montmorency gagna contre les Rochelois? Ie ne veux pas icy faire l'Aduocat de cent grands Seigneurs, & de mille braues Gentilhommes François, qui ont droit de se plaindre, ou leurs amis pour eux, d'vn Historien qui leur desrobe l'honneur, qu'ils ont acquis auec la perte ou de leurs vies, ou de leur sang, ou de leurs biens. Dupleix donne la gloire aux parens & seruiteurs du Cardinal de Richelieu, pour la rauir à ceux qui n'ont pas esté en ses bonnes graces, ou dans son alliance, ou dans ses interests: ceux de l'Historien ont conduit sa plume; lors qu'on les descouurira, on ne s'estonnera plus de ce qu'il a chanté les loüanges du Cardinal, & les blasmes de ceux qu'il a creu estre ses ennemis. Le petit peuple de Rome regardoit auec admiration ces Tritons, qui estoient au dessus du temple de Saturne, parce que les coquilles qu'ils embouchoient, faisoient vn grand bruit sans tons reglez, & sans mesures de musique. L'estonnement cessa, lors qu'on descouurit, que le vent qui venoit de la terre, entroit dans ces statuës par la queuë, & rempliſſoit leurs trompes. Celuy qui a enflé le poulmon & la bouche de Dupleix, est vn vent terrestre d'auarice, qui luy fait corner sans methode & sans art tout ce qui a blessé nos aureilles, & offencé nos esprits.

Lumieres pour l'Histoire de France.

Pag. 393.

Macrob. libro 1. Satur. cap. 8.

Apres auoir prouué qu'il n'a aucune bonne qualité d'Historien: ie suis obligé par la charité Chrestienne, de tesmoigner la compassion que ie porte à cet homme, & le desplaisir que ie reçois du peu d'esperance que son aage aduancé me donne de son amendement. Ie voudrois auoir trauaillé pour le corriger, & proteste que mon dessein n'a iamais esté de le deshonorer. Ie suis obligé de rendre la gloire à Dieu, en disant la verité pour la modestie de l'Innocence, contre l'effronterie de l'Ingratitude. Ie suis marry que ce vice aye tellement deshonoré le Cardinal de Richelieu, qu'il semble que l'esclat de ses dignitez, de ses biens, & de toutes les actions qu'il peut auoir fait, ne

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

ſont que pour faire voir plus clairement cette vilaine tache. Dupleix la rend plus ſale, & ſe ſallit luy-meſme en la voulant lauer. Il a voulu eſtre l'Hiſtorien du temps fauorable; mais il ne ſera iamais celuy de la venerable antiquité: ſon eſcrit paſſera auec la ſaiſon qui court, & rien ne demeurera que ſon infamie: il a flatté le Cardinal en ſinge, c'eſt à dire, en tremblant, & en chien, c'eſt à dire, en demandant. La cholere troubloit le cerueau de celuy qui luy donnoit des memoires, & l'auarice corrompoit le cœur de celuy qui les receuoit: ſi elle luy a fait croire que la fortune du Cardinal ſeroit de diamans, nous eſperons que Dieu fera voir qu'elle n'eſt que de verre: ſi le Cardinal là vouloit conſeruer & rendre belle, il deuoit monſtrer ſon courage aux Eſtrangers, ſa vertu aux François, & ſa prudence par tout; mais il a fait voir ſa laſcheté aux voiſins, ſa violence aux ſujets du Roy, & toute la terre voit deſia ſa folie. Ce qui l'a rendu plus inſolent & plus cruel ſur le theatre de la France eſt, que ce Comedien tragique s'eſt perſuadé, qu'on ſouffriroit vne partie de ce qu'il diſoit & faiſoit, à cauſe de ſon nom & de ſon habit. Auec toutes ces imperfections recognuës à preſent par toute l'Europe, ſon Hiſtorien en fait vn Dieu. Pour nous faire peur, il le peint auec le foudre, comme Apelles peignit Alexandre: mais s'il rencontre iamais vn Lyſippus, il luy mettra vn flambeau noir en la main, afin qu'il aye la vraye marque de ce qu'il a fait. Il ne laiſſe pas d'eſtre eſtimé par quelques ignorans, & corrompus: ce qui eſt plus extraordinaires eſt, qu'il eſt ſi heureux, que nous voyons parmy les eſtrangers qu'il a offencez, quelques perſonnes qui diſent qu'il ſeroit expedient pour la France qu'il ne mourut iamais: mais le nombre eſt bien plus grand de ceux qui aſſeurent, que ce beau & grand Royaume ſeroit heureux, ſi cet homme n'y eſtoit iamais nay. Ie ſçay bien que la plume de Dupleix n'eſcrira point cela; mais ie crois que ſon cœur le confeſſe: ie iuge encore par ſes eſcrits, qu'il les euſt remplis de beaucoup plus d'iniures & de loüanges, ſi on luy euſt donné d'auantage: luy & ſes compagnons en ont dit aſſez, pour nous contraindre d'aduoüer auec grand regret, qu'auiourd'huy quelques François ſont plus flatteurs & calomniateurs, que n'eſtoient anciennement les Siciliens & les Grecs. Ces Eſcriuains & leur Mæcenas peuuent auoir eu quelque plaiſir, en dreſſant & eſcoutant les ouurages que nous auons veus; mais ie tiens pour tout certain qu'ils perdront ce contentement en liſant nos reſponſes. Ie ne me peux imaginer, qu'on nous oblige à en fournir d'autres pour la Reyne Mere du Roy: nous n'en eſcrirons plus auſſi, à cauſe que ſon Innocence ſe voit deſia dans les actions du Cardinal, & ſera cognuë plus clairement par la fin de ſon perſecuteur. Les paſſages de ſa fortune, qui

Lumieres pour l'Hiſtoire de France.

ſe verront dans toutes les parties de l'Europe, mais particulierement en France, condamneront aſſez ſa mauuaiſe conduite : l'Hiſtoire que nous luy preparons, ne fera autre choſe que les monſtrer. S'il eſtoit homme de bien, il diroit auec l'Empereur Othon, qu'il ayme mieux quitter le gouuernement, que de le retenir auec le ſang de tant de perſonnes : s'il eſtoit ſage, il ne s'opiniaſtreroit pas pour conſeruer ce qu'il ne peut garder, ny pour acquerir ce qu'il n'aura iamais, ny pour defaire ce qu'il ne peut ruiner. Il ſe veut maintenir dans la plus notable iniuſtice, qui eſt, de prendre ce qui ne luy appartient pas, d'entreprẽdre ce qu'il ne doit pas faire, de tyranniſer ſon pays, de renuerſer les loix, de violer ſa foy, d'affliger ſes Bienfacteurs, d'oſter à ſes ennemis la liberté de leurs perſonnes, & à ſes amis la liberté de leurs conſeils; de faire perir ceux-cy, pour ſe vanger de ceux-là; de ne pouruoir pas aux moyens de conſeruer la France, mais de ſe conſeruer ſoy-meſme. Il a interdit & il interdira les plus gens de bien & les plus courageux du Parlement de Paris, dãs lequel il ne veut laiſſer que ceux que la corruption fera agir pour ſes deſſeins, ou que la crainte empeſchera de s'y oppoſer : il preuoit qu'on fera bien-toſt le procez ou à ſa perſonne ou à ſa memoire; ce qui le porte à quereler les plus vertueux de ſes Iuges, afin que luy ou les ſiens puiſſent fournir des cauſes de recuſation contr'eux; il accõpagne tant de mauuaiſes actiõs des médiſances, meſpris & cruautez, & en faiſant tant de choſes baſſes & infames, il veut eſtre loüé auec excez. Il ne voit pas que le tẽps eſleue peu à peu les loüanges mediocres, fondées, ſur la verité; mais il renuerſe tout à coup les exceſſiues, qui ſont dreſſées ſur le menſonge. Tous les ſages croyent, qu'on verra bien-toſt toutes ſes fineſſes en deſordre: parce que l'homme imprudent ne ſe deſmeſle iamais bien de la mauuaiſe fortune, lors qu'il l'a rencontrée.

Ie veux finir, en rendant conte au Lecteur du tiltre de Lumiere du temps que i'ay donné à ce diſcours. Les anciens Grecs ont dit, que le Soleil en faiſant ſa courſe ordinaire hiſtorioit le monde : nos François appellent hiſtorié ce qui eſt peint de diuerſes couleurs, comme nous voyons que le Soleil colore en pluſieurs façons l'air, le deſſus & le dedãs de la terre. L'Hiſtoire doit eſtre vne lumiere, qui doit eſclairer tous les eſprits auec les rayons de la verité, pour produire dans toutes les volontez l'amour de la vertu, & la hayne du vice. Les bons Princes y recognoiſſent ce qu'ils font, & les meſchans ce qu'ils deuroient faire: c'eſt vn threſor dans lequel les curieux cherchent & trouuent ce qui a eſté deuant leur vie, ou eſloigné de leur veuë : les vertueux y rencontrent les exemples de leurs ſemblables, & les vicieux y voyent les coups des iugemens de Dieu ſur les impies & cruels : ceux

Lumieres pour l'Hiſtoire de Frapce.

qui ſont trompez par les mauuaiſes impreſſions que les calomniateurs leur ont donné des innocens, & par la bonne que les flatteurs ont voulu acquerir aux criminels, ſont deſtrompez en faueur de l'Innocence, & au deſaduantage de la malice. En fin par le moyen de l'Hiſtoire nous acquerons l'experience des choſes que nous n'auons pas veu; & nous deuenons ſages deuant la vieilleſſe. Ie proteſte que mon flambeau du temps n'eſt allumé que pour ces vſages; qu'il n'eſt point puant en flatterie, ny fumant en cholere, ny ardent pour bruſler nos ennemis. Il fait voir l'eſclat de la gloire de mon Prince, en defendant celle de ſa naiſſance & de ſes intentions: ſi les noſtres ſont mal interpretées, nous appellerons du iugement des hommes à celuy du grand Dieu; deuant lequel nous eſperons de rendre meilleur conte de nos reſponſes, que le Cardinal de Richelieu ne fera de ſes actions, & Dupleix de ſon Hiſtoire.

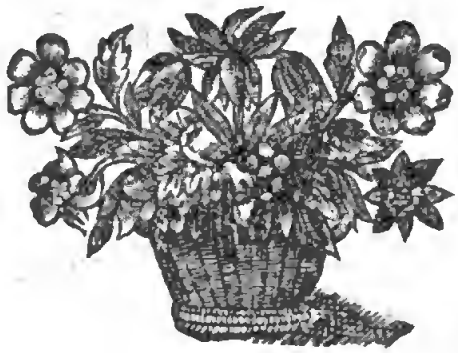

LETTRE DE CHANGE PROTESTEE

OV RESPONSE A LA LETTRE DE CHANGE DE IEAN SIRMOND CACHE' SOVS LE NOM DE SABIN.

Lettre de change protestée.

VN E lettre de change ſignée par vn marchant qui eſt ſans credit, & ſans biens, qui a fait bauqueroute à la vertu, à l'honneur, à la raiſon, & au ſens commun, ne doit point eſtre acceptée par vn homme riche en tout ce qui manque à ce ſafranier. Celuy auquel on adreſſe cette lettre, eſt Preſtre, & Docteur : il a les armes de l'Egliſe, & de ſon eſtude : il doute s'il ſe doit ſeruir des premieres contre vn Eſcriuain qui paroiſt en tout ſon diſcours poſſedé du malin eſprit. Si le calomniateur, & le diable, ne ſont qu'vn meſme nom, c'eſt encore trop peu d'appeller, celuy qui calomnie, endiablé. Il ſemble qu'il faut employer contre luy les exorciſmes de ſaint Leon, & prendre l'eſtole & l'eau benite, au lieu de la plume & de l'ancre: ainſi que fiſt noſtre gentil Poëte Ronſard contre le Predicant heretique, qui auoit entrepris de cenſurer ſes œuures. Si les Theologiens ne iugent que Sabin Sieur de Cleonuille doit eſtre traité comme vn poſſedé : les medecins ſeront d'aduis de le penſer comme vn frenetique ; & que pour l'arreſter, il le faut garroter auec tous les liens d'Hypocrat : Cardan ordonneroit qu'on luy tira quaſi tout ſon ſang : & cet autre qui deuant luy guarriſſoit les fols à Milan, le tremperoit iuſques au col dans la mare de ſa baſſecourt. Il eſt vray qu'on nous eſcrit que cet homme contrefait le furieux, pour n'eſtre point chaſtié ; & que pour oſter de ſon col la corde d'vn pendu; il prend les manotes d'vn furieux : mais il l'eſt en effect, & i'en ſuis marry. Ceux qui le veulent excuſer, diſent que ſa folie l'a changé en ſinge ; qu'il ne ſçait rien faire que ſauteler, qu'il ne va iamais droit, qu'il mord, & qu'il fait rire.

Ie confeſſe que ie l'ay flatté dans mon Nicocleon, parce que i'auois deſſein de manier doucement ſon ame, que ie cognoiſſois fragile : ie le voulois corriger, l'em-

Lettre de change protestée.

peſcher d'aller ſi viſte, & le conſeruer pour nous, ayant eſperé qu'il condamneroit vn iour les actions du Cardinal de Richelieu : mais Dieu l'a voulu punir pour les auoir ſouſtenuës.

Ie ſçay bien que ceux qui compoſent des liures pour ce Fauory, ſont ſemblables aux habitans de Geneue, qui font des ſifflets pour les pelerins de ſaint Claude; ils ſe mocquent de leur ouurage, & de ceux qui l'acheteront. Ce qui me fait iuger que Sabin eſt veritablement fol, eſt, qu'il rompt ſes bandes, & iette quelques emplaſtres que i'auois mis ſur ſa teſte pour la rafraichir. Ie ne l'ay point repris pour le deshonorer, mais pour l'enſeigner; & mon deſſein n'eſtoit pas de luy faire vne playe, mais de coudre celle que ſa paſſion luy auoit faite.

Ie l'auois loüé de ſon ſtile (quoy qu'inegal) pour l'obliger à l'employer ſur vn meilleur ſuiet : il reiete l'eſtime que ie fais de luy, & prend mes remedes pour des

Pag. 717. *poiſons. Il dit* : Cleonuille eſt vn ingrat; il ne te ſçait point de gré de l'honneur que tu luy fais : ſon opinion eſtant que tu n'eſcris du tout rien qui vaille, il s'offenſe de ton approbation. *Quels efforts fera ce furieux lors qu'il ſentira mon biſtory & mon trepan, puis qu'il crie ſi haut lors que ie le raſe, & que ma main le flatte. Ie proteſte que ie ne m'offenſe non plus de ſes diſcours qu'vn Medecin des iniures d'vn enragé, ou vn exorciſte des blaſphemes du demon : tout ce à quoy ie prendray garde, eſt, de n'approcher point de luy : i'ay beaucoup plus d'apprehenſion de ſes dents que de ſa langue, & de ſes ongles que de ſa plume : ie ne crains pas ſes ſaillies, mais ſes ruades; parce que ie ſçay qu'il eſt du pays des mulets. Ie n'auois rien dit contre ſa vie & ſes mœurs; ie n'ay point voulu prendre la peine de m'en informer. Ie ſuis d'vn naturel qui craint ſi fort les puanteurs, que ie ne veux iamais remuer des fumiers : ſi i'euſſe touché ſa perſonne, ſans faute il ſe ſeroit defait, puis qu'il deuient frenetique lors que ie reſpons à ſon eſcrit; & par vn iuſte iugement il perd l'eſprit, qui en a eſté l'ouurier. I'aduouë que i'ay grande compaſſion de ſon ame, parce que ie ne crois point que la folie qui l'a mis hors du pouuoir d'offenſer Dieu, l'aye ſaiſi en bon eſtat.*

Il ſe deuoit imaginer que nous eſtions deux Aduocats qui plaidions l'vn contre l'autre; & que i'auois raiſon de refuter ce qu'ils auoit dit contre ma partie, puis que i'eſtois le defendeur. Il prend le change que ie luy ay voulu donner pour deſtourner la rage qu'il exerçoit contre la Royne Mere du Roy : il quite S. M. & ſe ruë ſur moy : il s'entourtille comme le ſerpent Millet autour de mon corps : il me lie les bras, & portant ſa teſte ſur mon cœur, il veut ſucer le ſang de mon ame, qui eſt l'honneur. Il eſt vray qu'il ne dit rien contre mes mœurs. Mon ſeiour durant vingt & trois ans en la Cour, & les grands emplois que i'ay eu dans la ville capitale de la France, ne luy ont rien fourni contre ma reputation : il va rechercher le ſeiour que i'ay fait en Auignon, il y a vingt & huit ans, croyant que la longueur du temps & l'eſloignement des lieux rendront plus difficiles les conuictions de ſes impoſtures. Quand i'aurois eſté criminel en ma ieuneſſe (ce qui n'eſt pas) ma vieilleſſe auroit preſcrit mes crimes; & ie ne rougirois plus pour les fautes

que i'aurois effacé par la repentance. Il me reproche dix fois vn changement que i'ay peu & deu faire en conſcience ; & duquel i'ay rendu vn compte, qui a donné ſatisfaction aux plus ſcrupuleux. Il ſuffit de faire cognoiſtre que ie n'ay rien fait pour mener vne vie plus libre ; & que i'ay plus ſerui l'Egliſe en la cõdition que i'ay pris, que ie ne pouuois faire en celle que i'ay quité. Les teſmoings de ce que i'eſcris, ſont, toute la Cour du Roy, celle de la Royne ſa Mere, ceux qui reſtent de celle de là feu Royne Marguerite, & le plus grãd Theatre de l'Europe, qui eſt la ville de Paris, qui ne m'a iamais veu que dans les actions d'eſprit, de lettres, d'honneur & de vertu. Ie n'eſcris point cecy pour me loüer, mais pour faire voir au public la conduite d'vne perſonne publique, qui ne veut point perdre la bonne opinion qu'il a merité en ſeruant d'outil à la main de Dieu. Comme ie peux aſſeurer auec ſaint Paul, que ie ſuis vn ouurier qui ne peut eſtre cõfondu ; auſſi veux ie dire auec ce Maiſtre des Predicateurs, que i'aimerois mieux mourir que ſi on m'auoit rauy ma gloire : ie ne la defends pas pour moy, mais pour Dieu qui eſt glorifié, lors que ceux qui inſtruiſent de ſa part, & exhortent les peuples, ſont eſtimez gens de bien ; comme ſon nom eſt blaſphemé par les foibles, ſi les meſchans ſcandaliſent ceux qui annoncent ſa ſainte parole.

Lettre de change proteſtée.

2. Tim. 2. 1. Cor. 9.

Sabin s'imagine de m'auoir iniurié, lors qu'il dit que i'ay eſté Curé de noſtre Dame des Vertus, aupres de Paris. La charge, dans laquelle les Papes, les Cardinaux, & les Eueſques ont eſté eſprouuez durant quatorze cens ans, eſt infame dans cet eſprit bien reglé. Il vſe de ces paroles ſcandaleuſes, que ie vendis cette Cure. Ie la remis entre les mains de feu Monſieur Galemant, premier Directeur des Carmelines en France. Ie ne peux auoir commis ſimonie qu'auec vn Saint, qui a fait tant de merueilles en ſa vie, & tant de miracles apres ſa mort, qu'on parle de le beatifier. Ainſi pour me precipiter en enfer, Sabin veut arracher vn bien-heureux du Paradis. La verité eſt, que la Royne Marguerite de Valois me tira de ce lieu, où le grand abord du peuple fait des bruits qui ſont ennemis du repos neceſſaire à vn homme de lettres. Le Cardinal de Ioyeuſe me fiſt commander par cette Princeſſe de remettre ce benefice entre les mains de Mr Galemant, qui auoit eſté ſon grand Vicaire à Rohan : il le reſigna bien toſt apres aux Peres de l'Oratoire, qui le poſſedent encore, & ſçauent que ie n'en eus iamais recompenſe. Ie peux dire que ie trouuay cette Egliſe de brique, & que ie la laiſſay d'or : trois riches autels, le baſtiment de la chapelle de la Vierge, la vaiſſelle d'argent les ornemens precieux, & le bon ordre qui eſcarta la confuſion, ſont les ouurages de deux de mes années. Tous les habitans qui m'y ont veu, teſmoignent aſſez ſouuent par leurs loüanges & larmes, que la memoire de mon nom eſt chez eux en benediction. Sabin dit auſſi que les bulles de l'Eueſché de Toulon m'on eſté refuſées ; il ſe trompe. Le Cardinal de Richelieu a peu arreſter par ſes artifices, mais non pas les faire refuſer. Sa Saineté eſt trop iuſte pour me rauir la recompenſe des ſeruices que i'auois rendu vingt ans à l'Egliſe ; & le Roy trop genereux, pour ſouffrir qu'on aye condamné ſa nomination. Certaines perſonnes contre les preceptes de

pag. 730.

Lettre de change protestée.

charité se ioignirent aux apprehensions du Cardinal, qui me trauerſoit : mais la difficulté eſtoit leuée, lors que de mon mouuement ie demanday au Roy qu'il me permit de choiſir vn Eueſque; ce que S. M. m'octroya auec regret. Ie retins vne partie du reuenu; que la vangeance du Cardinal m'a oſté, parce que i'ay defendu la reputation de la Princeſſe qui luy en a donné cent fois d'auantage. Il n'eſt pas vray que ſur ce rencontre le Cardinal Spada aye iamais veu mes larmes, ny que i'aye aperçeu ſes mocqueries: ie peux dire de ſon Eminence que i'ay admiré ſon bel eſprit, & i'oſe aſſeurer qu'il n'a pas meſpriſé le mien. Pour le Cardinal de la Rochefoucaut, il a peu eſtre ſurpris par ceux qui ont echaufé ſon grand zele, mais il ne fera iamais vne iniuſtice, eſtant vn des plus vertueux & des plus ſages Princes de l'Egliſe. Sabin eſt ſi malin qu'il veut rendre vn Cardinal mocqueur, & vn autre malfaiſant pour deshonnorer vn Predicateur. Il dit qu'il a fait autrefois vn eſcrit contre vn Ieſuiſte: cela, ſauf correction, n'eſt pas veritable. Il me reproche que i'ay eu amitié auec des perſonnes de la Cour du Palais; il veut deſigner Mrs Seruin, Gillot, & Derinaux. Ie me glorifie d'auoir eſté eſtimé par ces bon Gaulois, ſçauans Magiſtrats & Iuges incorruptibles : il y deuoit adiouſter, que i'ay eſté familier à Mrs de Beauclerc Secretaire d'Eſtat. & Herouard premier Medecin du Roy; qui eſtoient des hommes ſi vertueux, que la Cour ne les a peu corrompre dans cinquante ans. Ie ne ſçay pas ce qu'il veut dire par ces amis de la place Royale qui font eſtat de mes œuures: ie crois auoir des amis dans toutes les ruës de Paris, depuis que i'ay preché dans toutes les Paroiſſes. Ie n'ay point eſcrit pour eſtre loüé, mais pour dire la verité. Ie ſçay qu'elle eſt ſi agreable aux hommes, & que les affaires qui ſe paſſent en France ont rendu ſi ſenſible ce que ie deſcris, que i'auray plus d'approbateurs dans le cœur que Sabin n'en aura dans la Cour. Ceux qui font ſemblant de priſer ſes eſcrits, ſont les valets du temps, auquel ils preſtent leur paroles : ceux qui eſtiment les miens, ſont les amateurs de la vertu, à laquelle ils donnent les bons ſentimens de leur ame. Sabin peut auoir pour ſectateurs ces ardens de l'Academie Gazetique, qui eſperent quelque auancement par le credit du Cardinal. Les miens ont ſuiet de craindre ſes violences, ce qui fait cacher leurs penſées: les ſiens ſont des exclamations d'eſcoliers, lors qu'il leur recite ſes liurets auec vn ton de pedant, & ſont ſemblables aux apprentifs des boutiques qui font vne huée apres auoir ouy vn cry public fait par vn tambour, ou par vn trompette. Ceux qui liſent mes liures, ſouſpirent de voir la verité, contrainte de ſe cacher lors que le menſonge triomphe publiquement auec la tyrannie.

Pag. 713. Il dit auſſi que mon Nicocleon a eſté retiré d'vn eſgouſt dans la ruë des mauuaiſes paroles, où i'ay veu que le Cardinal a demeuré l'eſpace de trois ans. Sabin ne ſçait pas que pres d'vn eſgouſt on a trouué quelque fois des bagues, & des eſcus. Le muſc, la ciuete & le caſtorée ſont tirez des plus ſales parties de trois vilaines beſtes; & l'ambre gris conſerue ſon pris & ſon odeur parmi la vaſe de la mer. Les fondateurs des Empires de Perſe & de Rome furent expoſez aux loups: & ce grand Moyſe, qui a eſté le Lieutenant de Dieu en la conduite de ſon peuple, fuſt

ietté dans le Nil pour eſtre la proye des crocodiles. Sabin n'a iamais conſideré, que tout ce qui eſt le plus precieux eſt couuert de la terre, & noyé dans la mer. Les premiers hommes croyoient, que la nature eſtoit ſemblable à vn petit mercier qui eſtalle ce qu'il a de plus beau: ceux qui vindrent apres ouurirent ſon ſein, ils y trouuerent l'or, & les diamans, qui leur firent iuger, que ce qui paroiſſoit n'eſtoit qu'vne monſtre peinte, à comparaiſon de ce qui eſtoit dans le magaſin. Si Sabin auoit eſté du temps des premiers Chreſtiens, ſans doute il auroit condamné leur religion, parce qu'ils eſtoient contraints d'en cacher l'exercice. L'impoſture eſt vne debauchée qui leue la teſte, & parle plus haut que la Verité, qui eſt vne Vierge fort honteuſe, & tres diſcrete. Sabin dit, que noſtre marchãdiſe eſt vile, parce qu'on la baille pour rien. *A ce compte, la grace de Dieu, qu'il promet de donner gratuitemẽt, doit eſtre mepriſée; & il ne faut point faire eſtat des Sacremens, puis que c'eſt vn crime de les vendre. Nous achetons plus cherement les vanitez que les veritez, & on donne à meilleur marché le pain qui nous fait viure, que le poiſon qui nous tuë. La lumiere, le feu & l'eau ſont des preſens de la nature; perſonne ne les a iamais vendus que les Tirans. Pour monſtrer à Sabin qu'il eſt mal aduerti; ſi ſes eſpions le ſeruoient fidelement, il aprendroit que quinze ou vingt feuilles de mes œuures ont eſté recherchées auec peril, & achetées ſept ou huit piſtolles: & il ne deſcouurira iamais que dans la liberté de vendre les ſiennes, on aye donné plus de cinq ſols du plus gros liure qu'il aye fait.*

Lettre de change proteſtée.

Ie renouuelle ma proteſtation, que ie ne parle point à luy, non ſeulement parce que ie le iuge indigne de mon indignation; mais parce que la iuſtice de Dieu l'a fait l'obiect de ma compaſſion. Il le confeſſe luy meſme, lors qu'il dit qu'apres auoir leu ma reſponſe à ſon Aduertiſſement aux Prouinces, il tomba malade, & demeura deux mois au lict, ce qui rompit le deſſein que le Cardinal auoit de l'enuoyer en vn long voyage pour le ſeruice du Roy. *La vraye cauſe de la maladie, qui a rompu le col à ſon ambaſſade, & à ſa fortune, vient de la folie que mes eſcrits luy donnerent: cela paroiſt en tout le diſcours que ſa rage vomit, dans lequel nous recognoiſſons clairement qu'il a perdu les deux facultez qui nous diſtinguent des beſtes, à ſçauoir la memoire & l'entendement. Commençons par la premiere, & voyons que non ſeulement elle ne ſe ſouuient point des choſes paſſées, mais encore des preſentes: il iure qu'il ne dira point d'iniures*, parce qu'il n'employe pas volontiers cette mauuaiſe monoye, qui n'a cours que parmi des ignorans & impoſteurs comme moy: *en voy-là deux dans ſa proteſtation. Tout le reſte eſt parſemé de ſes fleurettes*, aſne, goinfre, ſimoniaque enragé, tu ſeras pendu, tu ſeras mis en gallere: touſſe ſeulement; redreſſe ta mouſtache, ie m'en va faire ton proſne. Ie n'aurois pas eſcrit cecy, ſi i'euſſe creu que cela ne t'euſt point faché: ie vois qu'en liſant tu n'as plus d'eſprit, l'impatience t'emporte, & ta cholere commence à ſe tourner en fureur. *Il repete apres*: Ie te le nie, ie te le nie Nicocleon, ie te le nie. *Il me dit en vn autre endroit*: Parle reſpons. *Souuiens toy Sabin*

Pag. 716.

Pag. 744.

Lettre de change protestée.

que tu m'as prié d'vne choſe de laquelle tu te repantiras. Mais en quelle rage eſt entré cet homme ? I'en ay veu autrefois vn tout nud dans vne cage de fer à la Baſtille, qui eſtoit moins furieux que cet enragé : s'il luy eſtoit eſchappé quelque parole de mépris, i'aurois creu que c'eſtoit le cry d'vn petit enfant, qui ſe mocque de ce qu'il admirera lors qu'il ſera plus grand & plus ſage.

Ce grand amas d'iniures & de calomnies, ces figures de crocheteur yure, de harangere decheuelée, & de laquais inſolent, me font iuger ſans temerité que Sabin no es ſabio. *Celuy qui a perdu l'eſprit, s'imagine que les mouuemens de traquez de ſon cerueau ébranleront la fermeté du mien. S'il eſtoit capable d'apprendre quelque choſe, ie voudrois qu'il ſçeut qu'il m'a fait rire, encore qu'il ne ſoit pas plaiſant fol. I'ay vne ame de Plotin, qui ne peut eſtre enchãtée. Ie me ſuis perſuadé que i'auois quelque aſcendant ſur celle de Cleonuille ; & que mes eſcrits ſont les ſerpens de Moyſe qui deuorent ceux des magiciens du Cardinal. Ie peux auſſi dire auec Caton, que dans le combat des mediſances i'aurois vn grand deſauantage, n'eſtant point enclin ny dreſſé à faire le meſtier de quelques inſolens qui voyagent ſur les riuieres, qui demeurent dans les moulins, qui roulent dans vn chariot, ou qui ſortent d'vn eſtable. Si ie voulois entaſſer des iniures pour échauffer la teſte fumante d'vn inſenſé, ie luy dirois qu'il a affecté le nom de Sabin, qui a les deux ſyllabes & la terminaiſon de beaucoup de noms infames. Ie ne recherche pas des epithetes pour deſcrire celuy qui eſt naïfuement depeint dans ſa lettre de chãge, que ie peux appeller ſa marque. Vn homme bien ſenſé ne s'offenſera pas de tout ce qui luy peut chanter celuy qui n'offenſe plus Dieu ; & il ne le voudra iamais chaſtier, puis que les loix luy pardonnent. La derniere de toutes les punitions eſt, de n'eſtre plus hõme : on enferme comme vn monſtre celuy qui a perdu la raiſon ; ou s'il eſt furieux, on l'eſtouffe comme vne beſte farouche. Pour faire voir que Sabin eſt en cet eſtat, conſiderez ſes autres extrauagãces. Il dit au cõmencement de ſa lettre qu'il n'eſt pas le S^r. de Cleonuille, & en pluſieurs endroits de la ſuite, il ſe deſcouure, diſant,* Tu m'as impoſé ; tu dis que i'ay eſcrit. *Se faut il eſtonner s'il reiete* le Coup d'Eſtat *qu'il a fait pour le Cardinal de Richelieu, puis qu'il n'oſe point aduoüer l'Apologie qu'il a fait pour ſoy-meſme ? ny s'il renie ſon maiſtre deuant ſa paſſion, puis que dans la ſienne il ne ſe cognoit pas ? ny s'il a honte de ſon Eſcrit, puis que en le dreſſant, il proteſte qu'il ne l'a iamais compoſé ? ſon excuſe eſt, qu'il* eſtoit malade, & ſe preparoit pour faire vne ambaſſade ; qu'il appelle grand voyage : *qui n'a eſté que depuis le quartier de l'Vniuerſité de Paris iuſques aux petites maiſons du fauxbourg S^t. Germain. Nous confeſſons que ce voyage eſt tres grand, le pelerin eſtant paſſé de la raiſon iuſques à la beſtiſe.*

Celuy qui meſcognoit le Cardinal de Richelieu ſon Maecenas, & qui ſe deſaduoüe ſoy meſme, dira peut eſtre vray, lors qu'il aſſeurera (comme il fait) qu'il ne me cognoit pas. *S'il parle de la portée de mon eſprit, il ſera veritable : il n'a iamais cognu qu'il eſtoit ſemblable à vn liure, duquel on deſplie vn feuillet apres l'autre ; là où le fol, comme luy, ſe produit tout à la fois. S'il dit* que mon viſage luy

Lettre de change protestée.

eſt incognu; *ie ſuis bien mal-heureux d'auoir eſté vingt & trois ans dans les chaires des Egliſes de Paris en charge dans la Cour, & eſtimé par tous les hommes de lettres & vertueux, ſans auoir eu l'honneur d'eſtre cognu du Sr de Cleonuille Roy des ſçauans, grand Reformateur de la Grammaire Françoiſe, & Eſcriuain iuré de toutes les faueurs: cet vn ſigne qu'il n'a point frequenté les ſermons, la Cour, & les ſçauans; qu'il s'eſt contenté de ſe bruler le ſang pour apporter ſur la fin de l'année quelque chetif Eſcrit de dix ou douze feüillets, ou vn Sonnet, ou vn Epigramme, à celuy qui eſtoit en credit, pour auoir vne ordonnance de cent eſcus, & pour donner quelque trait de loüange à tous ceux, par les mains deſquels il deuoit paſſer pour receuoir ſon payement.*

Ie confeſſe, que i'ay trouué quelquefois ce porteur de rogatum, *qui cachoit ſous ſon manteau de ſatin gofré des libelles couuerts de papier iaſpé, à telles enſeignes, que s'il eſtoit court d'vne iambe, il auroit toutes les mauuaiſes marques de Zoilus. Ie me ſouuiens auſſi qu'il eſtoit touſiours botté comme vn ſolliciteur de procez, crotté comme vn attacheur de placards, & veſtu de quelque habit de la fripperie comme vn bateleur. Apres auoir dit qu'il ne me cognoit pas, il eſueille ſa memoire, & ſe ſouuient qu'il m'a veu porter la barbe large, & qu'il m'a ouy parler à la table de la Royne Marguerite. Il dit* que i'auois la voix rauque, & que ie ne diſois riẽ qui vaille. *Ainſi Sabin calõnie non ſeulement mes paroles, mais encore ma voix: mais il recognoit qu'il y a long tẽps que i'eſtois parmi les hommes doctes; & a coſté de la chaire d'vne grande & ſçauante Princeſſe, lors qu'il eſtoit au bas de la ſale auec les violons & parmi les valets: la diſtance faiſoit que ma voix luy paroiſſoit enroüée, encore que durant vingt ans, la Cour & la ville de Paris l'ayent trouuée bien nette: mais ie pouuois eſtre enrhumé par grand mal-heur le iour que i'eus l'honneur d'eſtre eſcouté par le Sieur Sabin. Il dit* que i'eſtois vn ignorant. *I'aduoüe que i'ignore plus de choſes que ie n'en ſçay, & qu'vn plus habile homme que le Sieur de Cleonuille me peut enſeigner; mais i'ay beaucoup apris depuis vingt & cinq ans, & i'ay peu oublié: cependant i'oſe dire que Sabin paſſeroit pour ſçauant, s'il auoit dans ſa memoire ce qui a eſchappé à la mienne.*

Pour monſtrer ſon extrauagance, il dit que ie me ſuis ſerui dans mes liures de certains termes basti m'en impoſe comme ſabots, eſcornifleurs, pots, pintes; *& il trouue eſtrange que i'aye mis dans mes eſcrits,* des verres, des tolliers, des colporteurs. *Cet homme delicat dit que ces paroles le bleſſent; mais ſur tout les noms* des fols de Paris, *parce qu'il s'imagine qu'on le veut loger auec eux. Il proteſte qu'il ne tombera point dans ces baſſeſſes: auſſi toſt apres il dit que ie fais* des Tragicomedies d'Eſtat: *il employe ces mots,* operateur du Pont-neuf, eſcroqueurs, pallefreniers, galopins de cuiſine, beluter, goinfre, moilõ, calhots, fretin, ferlate, mauſſade, tremie de moulin. *Tous ces beaux traits de plume, & beaucoup d'autres, me font voir que la paſſion de Sabin luy ayant creué les yeux, il veut chercher à taſtons vn feſtu dans les miens. Il ne ſe contente pas d'vſer de paroles rampantes, ſes Hiſtoires le ſont auſſi; il n'en a*

Lettre de change profiée.

point apporté que celle d'vn Marguillier de village, & d'vn moulin banier. *C'eſt la doctrine qu'il a logé dans ſa lettre de change, qui fait voir qu'il ne ſçait que des nouuelles des payſans, & des moulins, qui ſont les hommes & les lieux parmi & dans leſquels il a eſté eſleué.*

Si Sabin ne ſe ſouuient pas ſur le milieu de ſa lettre de change de ce qui eſt au commencement, ny ſur la fin d'vne page de ce qui eſt à la teſte, ny dans la ligne ſuiuante de ce qu'il a dit en la precedente; il ny aura pas tant de ſuiet de s'eſtonner, ſi en compoſant ce liuret ſix mois apres qu'il euſt publié ſon Cleonuille, il oublie en faiſant le ſecond ouurage, ce qui eſtoit dans le premier. Il nie en pluſieurs endroits de ſa lettre de changes, qu'il aye rien eſcrit en ſon Aduertiſſement aux Prouinces qui puiſſe bleſſer la reputation de la Royne Mere du Roy, *qu'il appelle*
Pag. 738. tres grãde & tres-vertueuſe Princeſſe. *voicy ſes mots:* Apres auoir ac-
Pag 727. cuſé Cleonuille d'auoir medit de la Mere, & du Frere de ſon Roy, ſans auoir cotté ny les mots ny les lieux, tu luy fais inſolemment ſon procez. Sur quoy ie ne puis me tenir que ie ne m'écrie auec ce Romain: O temps, ô mœurs! *Quelle tranchée de furie, ou quelle oubliance par maladie, ou quelle effronterie de malice? Il appelle en vn autre endroit* le R. P. Suffran Confeſſeur de la Royne pour luy ſeruir de teſmoing, comme il n'a rien eſcrit contre S. M. *Il eſt vray que les prieres de cet homme de bien ſeront plus vtiles à Sabin pour le remettre en ſon bon ſens, que ſes teſmoignages ne luy peuuent eſtre auantageux pour le faire declarer innocent. Le R. P. Suffran a non ſeulement ſouſpiré, mais pleuré, en voyant l'Aduertiſſement de Cleonuille; & a iugé auec nous que cet eſcrit eſtoit le plus cruel de tous ceux que l'impoſture a dreſſé en faueur de la violence, contre la vertu de la Royne Mere, & de Monſieur Frere vnique du Roy. La conuiction eſt tres-aiſée, puis que cet eſcrit de Cleonuille eſt dans vn meſme volume auec la lettre de change, & qu'il ne faut auoir la patience que de voir ce qui commence par le feuillet 479. Nicocleon a fait ſes extraits ſur l'imprimé de l'an 1631. auec tant de fidelité, qu'il n'y a pas adiouſté vne ſyllabe: il a cotté les pages de cette impreſsion, & prendra la peine de recueillir ce qui eſt de plus remarquable dans la vieille, & dans la nouuelle, qui eſt celle du gros regiſtre des menſonges, que i'ay collationné auec le petit liuret.*

I'eſpere que tous ceux qui ont eu la curioſité de voir tous les eſcrits que les flatteurs du Cardinal de Richelieu ont ſacrifié à ſa vanité, & à ſa vangeance, iugeront que le plus ſanglant de tous a eſté celuy de Cleonuille; & que ſi ſes compaignons meritent quelque chaſtiment, ils deuroient eſtre foüettez autour de la potence en laquelle Sabin ſeroit pendu, s'il eſtoit en eſtat d'eſtre puni par les loix. Voi-cy ce qu'il a eſcrit.

En la page 35. de ſa premiere impreſsion il dit, que la Royne Mere du Roy ayant eſté d'aduis d'aſſiſter le Duc de Mantoüe ſe tourna du coſté de l'Eſpagne par les perſuaſions du Cardinal de Berule, & du Garde des ſeaux de Marillac. *En la page 39.* Les exemples du paſſé nous apprennent

nent ce que peut ordinairement l'eſprit irrité d'vne femme, & d'vne femme de cette marque : la violence de ſes mouuemens irreguliers, qui iettent par fois la raiſon des plus ſages hors de ſon accouſtumée aſſiete. *En la page 42.* il compare l'eſprit de la Royne à vn corps poſſedé du malin eſprit. *en la page 43. il dit, que* toutes les brouſſailles, & immondices des cabales contre le Cardinal ſe lierent & atacherent autour de la Royne Mere du Roy. *pages 74. & 75.* il reproche a la Royne ſes grands biens, & les bien-faits du Roy. *la voi-là ingrate. En la page 80. il ſe mocque de S. M. en rapportant la raillerie de Louys XII. contre les femmes,* pourquoy les biches n'ont point de bois. *En la 81. il parle auec tant d'ambiguité, qu'on a ſuiet de douter, s'il veut dire que le Roy a peu faire mourir ſa Mere. En la page 94. que* la Royne a plus fait de mal au Cardinal que de bien, & que la faueur de ſa Maiſtreſſe luy a eſté plus fatale que ſa diſgrace, & qu'il a acheté cherement ſes bien-faits. *En la page 82. & 83.* Elle a trauerſé les affaires d'Italie, & entretenu des intelligences, où on l'auoit engagée, & que le Roy vſa de toute ſorte de Remonſtrances pour l'en faire deſpartir. La detention à Compiegne n'eſtoit que pour retrancher à la Royne la communication de ceux qui l'auoient portée à des extremitez ; & ce n'eſtoit pas vne priſon, mais vne ſimple ſeparation. *Ie ne remarque que les mediſances, & cache les blaſphemes qui ne doiuent iamais eſtre reputez. Mais ie ne peux taire que Cleonuille a eſté le ſeul auéteur qui a ramaſſé auec grand ſoin toutes les Hiſtoires qu'il n'a pas leu, mais qu'il a pris à la volée dans les diſcours de ceux qu'il a frequenté. Il veut monſtrer que la Royne Mere du Roy eſt mieux traitée que n'ont eſté toutes les Roynes affligées, ou par leurs Maris, ou par leurs Enfans; & pour mieux adiuſter ſes exemples, il a fait cent fauſetez. Il a arreſté Iudith femme de Louys le Debonnaire à Compiegne : il a fait eſtroitement enfermer cette Princeſſe, qui fiſt plus de ſix cens lieuës dans vn an. Il a comparé auec S. M. des Roynes ſoupçonnées d'impudicité : il a voulu faire paſſer des ſaintes pour des meſchantes : il en a recherché quelques malicieuſes & infames ; entr'autres Vrraque, que les Hiſtoriens d'Eſpagne appellent* l'eternel opprobre de leur nation. *Il a repreſenté au Roy, qu'il pouuoit imiter ceux qui auoient mal traité leurs Meres, ou leurs femmes. Si vn Prince vertueux a fait vne ſeule mauuaiſe action, comme Edouard II. d'Angleterre, qu'il appelle le Confeſſeur, il ne propoſe que cet exemple au Roy, & luy cache tous les bons, & meſmes les miracles que Dieu fiſt pour faire eſclatter l'innocence d'Emme, & ietter ſon Fils dans le repentir. Il aſſeure que le Roy peut prendre les biens de ſa Mere, comme Charles VII. priſt ceux de la ſienne : qu'il la peut enuoyer hors de ſon Royaume, comme Henry III. voulut faire Catherine de Medicis : qu'il luy eſt loiſible de la reduire à vne petite penſion, comme Edouard III. d'Angleterre, reduiſit ſa Mere Eliſabeth à mille liures par an, ce qui eſt faux. Mais il ſe rend ridicule, lors qu'il taſche de nous prouuer,* que le Roy a l'aduan-

Lettre de change protestée.

Mariana.

Lettre de change protestée.

——.tage du sexe par dessus sa Mere. *Il me semble que nous aurions autant de raison de dire, que la Royne a l'auantage des années par dessus le Roy son Fils. Leurs Maiestez se peuuent preualoir de quelques autres considerations qui sont plus importantes: ie passe le plus promptement que ie peux sur ces ordures, ayant dans mon Nicocleon monstré au long que Cleonuille a fait en dix ou douze exemples cent fausſetez, & autant de mauuaises applications. I'ay rapporté fidelement tout ce que les Historiens François, Espagnols, Italiens, Anglois & Allemans auoient escrit, & que le Sr de Cleonuille n'auoit iamais leu. S'il eust esté soigneux de conseruer sa reputation, il falloit refuter cent auteurs que i'ay allegué; ou monstrer que mes inductions estoient mauuaises, au lieu de faire des saillies de furieux, & ne dire autre chose pour s'excuser dans sa lettre de change, sice n'est qu'il n'auoit point dit, que* Iudith fust arrestée à Compiegne, *mais que la resolution de* l'arrestor y auoit esté prise: *encore qu'il aye affecté d'y faire trouuer prisonniere vne Imperatrice, pour monstrer qu'vne Royne y auoit esté mieux traitée, parce qu'on ne l'auoit pas mise en basse fosse. Ie ne peux sortir de ces horreurs, sans entrer dans des plus grandes: cet auteur a esté si malin, qu'il a entrepris dans son Cleonuille de porter le Roy à faire massacrer Monseigneur son Frere vnique; & il a apporté des faux exemples, pour monstrer que S. M. s'en peut defaire par l'assassi-*

Pag. 1134. & ailleurs, de la premiere impression.

nat. Il dit que Monsieur & les siens ont consulté des deuins sur la vie du Roy; *& plusieurs autres choses beaucoup plus execrables que les Escriuains du Cardinal ont publié, pour mettre la confusion dans le Royaume. Ce qui est plus estrange, est, qu'on reimprime ces abominations in folio en grosse letre dans vn grand volume, & en presence de Monsieur; c'est à dire, lors qu'on pourroit executer ce que ce traistre conseille. Mais le Roy à la conscience trop bonne; & celuy qui nourrit ces monstres, n'a point l'asseurance de faire voir ces escrits à S. M. Sabin qui ne se souuient pas de ce qu'il a escrit, & qui est relié dans vn mesme liure auec sa lettre de chãge, croit auoir bien rabillé tout ce que sa rage a deschiré, lors qu'il dit de la Royne M. du Roy,* Cette tres grãde & tres-vertueuse Princesse. *Si vous croyez qu'elle est tres-grande, pourquoy tachez vous dans vos escrits de la faire paroistre petite; & si vous aduoüez qu'elle est tres-vertueuse, pourquoy faites vous tant de libelles pour la rendre infame? Que ne desirez vous dãs le Royaume de France cette grãdeur, & cette vertu? & pour quelle raison en esloignez vous celle, qui le peut embellir par sa vertu, & soustenir par sa grandeur. Ie vois bien que ces paroles,* tres-grãde & tres-vertueuse, *ne viennent pas des cœurs, que vous les dites en crachant des iniures, cõme les valets & les flatteurs du Pontife, en iettant des sales excremens de leur bouche puante sur la sacrée face de I. C. l'appelloient* maistre & oint de Dieu. *Il est vray que Sabin seroit contraint de donner à la Royne les deux qualitez* de grãde & vertueuse, *s'il faisoit vn iour amande honnorable deuant la porte de nostre Dame de Paris: mais sa folie, qui l'a mis entre les mains d'vn gouuerneur des insensez, la tiré de celles d'vn bourreau.*

Pag. 741. *Il dit, que ie suis* protecteur honnoraire des Meres des Roys: *cet emploi*

eſt plus honnorable que celuy de calomniateur des Roynes. Cleonuille l'a choiſi, pour monſtrer que la Royne Mere du Roy n'a ſuiui que les exemples des meſchantes : il les recherche auec ſoin, & en forge pour les faire ſeruir à ſon deſſein. I'aduouë que i'excuſe pluſieurs Roynes, & n'accuſe qu'Vvraque, qui n'a point eu de poſterité. Ie ne veux pas, à la mode des Eſcriuains du Cardinal, chercher ou ietter des ordures dans les ſources des Roys & Princes Chreſtiens, & principalement dans celle de S. M. Si Sabin eſt ſi effronté, de dire qu'il n'a rien eſcrit contre la Royne, ſans faute le Chaſtelet dira qu'il luy a fait vn grand honneur, lors qu'il l'a appellée Epiphanie ; *parce qu'on crie à ce iour, Le Roy boit.*

Lettre de change protestée.

Ie pourrois apporter cent autres contrarietez, pour faire voir que la maladie de Sabin luy a oſté la memoire, qui reſte quelque fois à ceux qui ont perdu le iugement : voyons quelques marques de la perte du ſien.

On voit clairement dans toutes les lignes de ſon ouurages qu'il eſt forcené, & que l'imagination deſtraquée eſt la ſeule piece qui iouë en luy. Elle me voit d'abbord en figure d'aſne : ſi ie l'eſtois, i'eſpererois que ce prin-temps me remettroit en forme d'homme, auec les roſes que celuy d'Apulée mangea. Si la fole fantaſie de ce peintre de groteſques m'auoit donné ſeulement vn trait qui me rendit recognoiſſable, i'aurois quelque regret, & ie prendrois la peine de l'effacer ; ou ie le mettrois en iuſtice, ſi les iuges ne s'abſtenoient de la rendre contre luy, apres que Dieu l'a faite. Il dit, que ie n'ay ny doctrine, ny ſuffiſance, & qu'à peine dans mes ouurages paroiſt il quelque rayon de ſens commun. Ie recognois, que les choſes que ie ſçay ne ſont pas la milliéſme partie de celles que i'ignore : ie confeſſe, que ie ne me pique pas d'eſtre grandement ſçauant ; mais ie ne crois pas auſſi, qu'à prendre la ſcience, & l'ignorance, comme on les prend parmi ceux qui ne viuent pas long-temps, & ne ſont pas des Anges, ie ne paſſeray pas pour vne beſte. Mon extreme ignorance feroit vn grand tort à la memoire de la Royne Marguerite, qui m'a entretenu deux ans entre les hommes de lettres : au iugement du Cardinal du Perron, qui me preſenta au Roy l'an mil ſix cens traize pour la charge de Predicateur de Sa Majeſté, apres la mort du P. Portugais : au Roy meſme qui m'a fait l'honneur d'eſcouter mes predications, auec teſmoignage de ſatisfaction. Toute la Cour les a eſtimées, les Docteurs, les Bachilliers, les Religieux, & les plus celebres Aduocats de Paris les ont recherchées : beaucoup de curieux y ont remply leurs tablettes, & vn grand nombre de Bourgeois de bon ſens y ont trouué de quoy ſe contenter. La Royne Mere du Roy ſeroit meſpriſée de m'auoir donné, il y a 17. ans, la charge de ſon Predicateur ordinaire. On voit dans ces veritez, que tout ce qui a eſté de plus releué en mon temps, m'a retenu à ſon ſeruice. Le C. de R. que tous ſes flatteurs tiennent pour le plus docte, & pour le plus delicat eſprit de ce temps, a ſouuent employé & eſprouué le mien en choſes ſolides & curieuſes, en Latin, en François, en proſe & en vers : il n'a point de iugement, ſi celuy que vous faites de moy ſe trouue veritable ; ou il faut dire que i'ay eſté flatié par celuy que vous flattez. Son Eminẽce a fait imprimer pluſieurs fois quelques vnes de mes œuures, entr'autre

le Theologien ſans paſſion : *il eſt encore inſeré cõme vne piece excellente dans le Mercure, & dans le grand volume des pieces du temps. Mais pleut à Dieu que ſon Eminence, & vous qui faites ſemblant de ne m'eſtimer pas, m'euſſiez mepriſé par effect; ie n'aurois pas receu tant de mal, ny ſouffert de ſi grãdes pertes de biens, ny pluſieurs ataques en ma perſonne. Vn ennemi puiſſant, cõme eſt Mr le Cardinal, ne s'obſtineroit point à vouloir ruiner & perdre vn homme qui ne peut rien et qui n'a, comme vous dites, ny l'eſprit ny le ſtile pour le faire cognoiſtre. Ie ne veux point d'autre teſmoignage que le voſtre, pour monſtrer, que ie ne dois pas eſtre mis parmi le nombre des ignorans. Sabin aduoüe que ie ſuis* Theologien, & que ie

Lettre de change proteſtée.

Pag. 718. ſçay quelque choſe en l'Eſcriture ſainte. *I'ay deſia la ſcience des Saints, qui eſt la principale, & celle de ma profeſſion. En vn autre endroit il dit, que* i'ay enſeigné en ma ieuneſſe les lettres humaines. *Le Chaſtellet auãteur de la Preface confeſſe, que ie ſuis* Rhetoricien, & Philoſophe, iuſques à eſtre Sophiſte. *Ie n'ambitionne pas de paſſer pour grand Medecin, ny pour Iuriſconſulte, encore que i'aye les clefs de ces ſciences: ie me cõtente de ſçauoir ce qui eſt propre à ma condition, & que vous l'ayez recognu. Sabin diſtingue la cognoiſſance, en celle des choſes & des paroles : il dit, qu'il* ne trouue point des choſes re-

Pag. 719. leuées dans mes eſcrits. *Il les a leus auec vn eſprit d'ennemi & de corrompu. Ie ne luy ſçaurois plaire en eſtant ſage, en diſant la verité, & mepriſant les biens. Il eſt vray qu'en vne affaire ſerieuſe & politique ie n'ay pas ſuiui la façon fanfaronne du Soldat François, ou de l'Auant-victorieux. Les traits de lettres diuines & humaines, qui paroiſſent dans mes liures, ſont pluſtoſt eſchappez qu'affectez : ils ſont ſortis de mon abondance, non recherchez par ma curioſité. Ie n'inuente pas de belles penſées, qui ſont bien ſouuent de ſots diſcours; mais ie remplis mes eſcrits de bonnes maximes, ie les donne au public auec charité & verité. Ie ne trauaille point pour acquerir reputation, mais pour ſatisfaire à ma conſcience. Ie ne deſire pas les acelamations des mediſans, des valets des fauoris, & des eſcoliers du Gazetier : ie ſerois tres-marri d'eſtre eſtimé par ceux qui diſent, eſcriuent, & font toutes choſes contre raiſon. I'ay apporté quantité d'exemples que ma memoire m'a fourni, & qui ſont tres-propres pour ce que ie traitois. Cleonuille en ſon Aduertiſſement en a produit dix ou douze faux en toutes leurs circonſtances & applications : il s'imagine qu'il ſçait l'Hiſtoire de France, d'Eſpagne, d'Allemagne & d'Angleterre : mais l'erreur n'eſt pas ſcience, c'eſt pluſtoſt ſon contraire. Sabin m'appelle ignorant des choſes qu'il ne ſçait pas, & ie fais gloire de ne ſçauoir point ce qu'il ſçait. Il n'a rien trouué à redire dans cent citations qui ſont dans mon Nicocleon: où il ſe deuoit arreſter, cõme à vn ouurage qui eſtoit fait contre luy: il s'eſgare dans mes autres liures, & crie comme vn inſensé, que dans mon Caton Chreſtien i'ay mis* le cheual canterius, au lieu de dire le cheual hongre.

Pag. 724. *Il fait des huées de fol, & dit :* O la beſte, qui ne ſçait pas que canterius, ſignifie vn hongre. *Mon deſſein n'eſtoit pas de mettre ny canterius, ny hongre, mais ſeulement cheual : i'anois logé à la marge canterius, que l'Imprimeur*

a fait ſauter dans la ſuite du diſcours : ie ſçay, ce que cantèrius, mannus, buricus, burdo, tolutarius, & Aſturco *ſignifient ; & ie m'aſſeure, que ſi Sabin auoit ſon bon ſens, il luy faudroit conſulter le Calepin, pour apprendre ce que i'eſcris ſans l'auoir veu depuis trente ans. Ie ſçay auſsi que les interpretes de Seneque doutent, ſi* canterius *ſignifie vn cheual hongre, ou vn chariot. Si Sabin ne cherchoit de pointiller en frippon, il m'auroit pluſtoſt accuſé d'auoir mis vn mot Latin pour vn François, ce qui ſentiroit vn peu l'eſcole, mais non pas l'ignorant.*

Lettre de change proteſtée.

Il vient à la façon d'eſcrire : il dit que mon eloquence ſent le ſauuage : il vaut mieux qu'elle ſente vn peu le ſauuage, que trop le priué ; comme fait la ſienne. Vn ſage dit, qu'il n'y a point de gens qui affectent d'auantage de bien parler que ceux qui parlent puamment. *I'eſcris en homme aduiſé, & Sabin en femme debauchée. Il m'iniurie en furieux ; ie marque ſes fautes en cenſeur. En fin ie peux faillir en vne parole, mais Sabin manque en toutes les choſes : & i'aimerois mieux paſſer pour ignorant, que d'auoir vendu ma ſcience à vn Tyran. Ie ne recherche point les ſotes exclamations des demi ſçauans ; mais les approbations ſecretes des hommes ſages. Mon diſcours conduit des bonnes choſes : mon eloquence eſt vne ombre qui les ſuit. Ie n'eſcris pas tant pour les oreilles delicates, comme pour les forts eſprits : ie ſçay pourtant que ie n'offenſe point celles-là, & ſuis aſſeuré que ie contente ceux-cy. C'eſt vne petite occupation, de ne trier que des mots. Le diſcours eſt le viſage de l'ame ſi elle eſt genereuſe, ſa face le fait paroiſtre ; ſi elle eſt vaine, on le lit en ſes yeux. Ie ne fais point eſtat des paroles bien polies, ie me contente de renger aſſez bien les choſes ſolides : ie laiſſe le fard pour les laides & vieilles, & ie n'en donne iamais aux belles & ieunes. Sabin dit,* qu'en noſtre aage on prend pour de fauts tout ce qui ſe peut mieux dire. *Par cette fauſſe regle qu'il eſtablit, il condamne tous ſes eſcrits.*

Quis accuratè loquitur, niſi qui vult perdidè loqui? Seneca Epiſtola 75.

Sabin me veut enſeigner vne leçon nouuelle, & il aſſeure que i'ay failli en vn ſeul point, de mettre quel *au lieu de* quelque. *Il dit que c'eſt la mode d'eſcrire,* de quelque qualité & condition qu'ils ſoient : quelque changement qui puiſſe arriuer : en quelque eſtat que la Prouidence de Dieu nous loge : de quelque coſté que les affaires tournent : en quelque façon que la tribulation ſe termine. *I'aduouë que du temps que i'eſtois en France, il y a ſept ans, ſi on euſt parlé de la ſorte, on euſt eſté berné. Ces façons d'eſcrire ſont venuës auec* les garſettes, les galants, & les aſſaſſins du cœur, *& ſont plus ſoles que ces mots nouueaux. Depuis que la puiſſance du Cardinal a changé les loix, la ſottiſe de ſes flatteurs a changé les paroles : ie ſçay bien qu'elles meurent, & naiſſent comme les hommes ; mais ceux qui ſe veulent donner l'auctorité d'en produire, doiuent chercher quelque apparence de raiſon : où eſt elle de confondre* quel & quelque, *& de traduire* qualis *en* quelque, *qui ſignifie* aliquis ? *Ie renuoye cette cenſure au ſens commun, mieux à propos que Sabin ne me renuoye à celle des Srs de Vaugelas & de Boiſſat : ie defere beaucoup au iugement de ces meſſieurs ; mais ie n'ay pas mauuaiſe opinion du mien. Ie ne crois pas que le premier,*

Pag. 721.

Lettre de change protestée.

qui eſt Sauoyard, nous veuille enſeigner à parler François : ie le cognois pour honneſte homme & doux en conuerſation ; mais ie n'ay rien veu de luy par eſcrit. Boiſſat eſt auſsi en bonne reputation : ie m'accuſe de n'auoir pas eu la curioſité, ou pluſtoſt ie ſuis marri de n'auoir pas eu le loiſir de lire ſes œuures. I'ay veu celles des Srs Oger, Bardin, & Faret, qui n'approuueront pas à mon aduis cette nouueauté, qui n'eſt venuë au monde qu'auec le renuerſement de la cerueſle de Sabin : ce pauure mal heureux voudroit qu'on demanda, Quelque homme eſtes vous ? Quelque marchandiſe vendez vous ? Ainſi parloit le Herti, duquel il a pris la place dans les petites maiſons, où il nous a deſia forgé trente mots, comme, doldupper, mauſſade, fretin, frelaté, Lunaiſons, & autres de pareille eſtoffe, qui n'eſtoient que parmi les laquais, crocheteurs, & petits artiſans de Paris, et n'entroient point dans le Louure de mon temps : Sabin en fait maintenant les ornemens de ſes liures, auſsi bien que de ce ſerment, Ie meure: *qui n'a point de conſtruction Françoiſe, encore qu'il ſoit ordinaire aux petits garçons et fillettes qui font l'amour. Mais que faiſons nous, de nous amuſer à des vetilles, lors que nous voyons paſſer deuant nos yeux les plus importantes affaires qui ſoient arriuées au Royaume de France, depuis ſa fondation ; nous rompons auec noſtre caquet la teſte à vn grand malade, au lieu de chercher des remedes pour le guarir.*

Celuy qui dit, que ie ne peux oublier mon gros iargon de Vellay, ne ſe ſouuient pas, qu'entre l'Auuergne, d'où il eſt, & le Vellay en Languedoc, d'où ie ſuis, il n'y a qu'vn ruiſſeau. Il eſt vray que l'Auuergne a cét auantage, que le Cardinal de Richelieu l'a honnoré de ſon paſſage. Sabin ſous le nom de Iehan Sirmond (Poëte rudement enflé) a fait vn Poëme Latin, dans lequel il nous aſſeure que ſon Eminence a laiſſé toute ſorte de benedictions et de graces dans le pays d'Auuergne : ie croy qu'il y aura ſemé en courant mille beaux mots, qu'il y aura adouci toutes choſes. Les pauures miſerables du pays de Vellay ſont demeurez dans leur eſprit groſſier, parce que le ſubtil des ſubtils n'a point eſté parmi eux, comme parmi les Auuergnats. Ils ont veu à Effiat. l'Eminentiſſime par deſſus tous les mortels: *mais ce bon-heur ne les exempte pas des paſſages des gens de guerre, & ne les deſcharge point de la taille : puis que le Mareſchal d'Effiat, qui traita ſi bien ſon Eminence, n'a pas laiſſé de mourir ieune ; & que l'employ d'eſcrire ſes loüanges, n'a point empeſché ſon Poëte & ſon Orateur de perdre l'eſprit.*

Epithete du Cardinal en l'Epiſtre iminaire du Parnaſſe des Muſes; pag. 734.

Il dit, faiſant alluſion à mon nom, que Morgand le geant eſt le fondateur de ma maiſon. *Il eſt vray qu'on la trouuera pluſtoſt que la ſienne, qui n'a point d'autre luſtre, que celuy que luy donne ſon oncle le Ieſuiſte, qui eſt homme de bien, & ſçauant. Si ie ſuis deſcendu de la race de Morgand (comme dit Sabin) i'ay vn auantage, que Louys Pulcius, precepteur du Pape Leon X. a loüé mes anceſtres : là où ie m'aſſeure que perſonne n'a cognu les Sirmonds, que leurs proches voiſins, deuant les doctes eſcrits de l'oncle, & deuant les folies du neueu.*

Pag 723.

Ie crois qu'il m'eſt impoſsible d'eſtre ſage, ſi ie ne ſouffre patiemment, que quelque fol s'imagine que ie ſuis ſemblable à luy. Iamais Sabin n'a fait paroiſtre ſi clairement ſa manie, que lors qu'il me reproche la confiſcation de mes biens, comme vn effect de ma folie, eſtant vne action de la tyrannie du Cardinal, & vn teſmoignage de ma vertu. Ie ſuis marri que Sabin n'aye ſceu que ma perte de ſix mille liures de rente, & qu'il n'aye deſcouuert que lors de la Preuence on m'en a volé encore autant, pour auoir ſouſtenu contre les calomnies du Cardinal l'honneur d'vne Princeſſe, qui luy en a donné cent fois plus qu'à moy. Sabin s'imagine qu'il me dit vne iniure lors qu'il m'appelle pauure. Certes la pauureté ne doit point eſtre eſtimée vn crime parmi les Chreſtiens; & entre les payens c'eſt vne lacheté de s'en mocquer, apres l'auoir procurée à vn ſeruiteur qui defend ſa Maiſtreſſe.

Lettre de change protestée. Pag. 745.

Si le Cardinal pouuoit eſcouter ſans rire le Sieur de Cleonuille, ie le prierois de demander à ſon Eminence, ſi elle entretient tant de gens au deſpens du Roy, auec autre eſperance que de s'en ſeruir au cas que la fortune luy tourne le dos? s'il ne croit pas que ceux qui l'abandonneront ſeront des laches? s'il les cognoiſſoit, comme le temps les fera cognoiſtre, n'auanceroit-il pas les fideles & courageux par deſſus les traiſtres & poltrons, qui ne ſont amis que de ſa proſperité? Pourquoy donc deſpoüille il de leurs biens ceux qui ont ſuiui la Royne en ſes afflictions? & pourquoy tache il de rendre miſerable celuy qui defend l'honneur de ſa Maiſtreſſe? Si le Cardinal n'eſtoit ennemy du ſien, il tiendroit pour ſon meilleur ami l'Eſcriuain qui feroit des apologies en ſa faueur, & il bailleroit la meilleure de ſes places à vn Capitaine, qui la conſeruerоit, pour traite de ſon Eminence apres le renuerſement de ſon credit. Pourquoy donc trouue il eſtrange, que ie face pour ma Bienfactrice ce qu'il deſire de ceux qu'il croit auoir obligez? pourquoy veut il faire perir, ou enleuer, ou tuer de ſang froid vn ſoldat, qui fait bien le iour d'vne bataille? ſans faute celuy qui ne l'eſtime pas, n'eſt point genereux; & il n'ayme pas les bonnes actions, s'il veut couper les mains à ceux qui les font.

Sabin m'a menacé d'vne eſpece de mort, de laquelle ma naiſſance & ma condition m'exemptent: elle peut eſtre cruelle, mais elle ne ſera iamais infame. Si le Cardinal a le pouuoir de faire ce que les Tyrans ont fait; i'ay le courage de ſouffrir ce que les Saints ont ſouffert. Le coulpable perit pour ſon crime, & l'innocent par celuy d'autruy. Les Eſcriuains du Cardinal le ſeruent mal, lors qu'ils nous aduertiſſent de prendre garde à nous: ils ſont des meſchans, en iniuriant ceux qu'ils croient eſtre miſerables; & ils ſont des fols, lors qu'ils vſent de menaces contre ceux qui ne ſont pas en leur puiſſance. Ils diſent qu'ils me feront mourir: pour me faire peur, il me faudroit menacer de me faire viure ſous la tyrannie du Cardinal de Richelieu. On me veut eſpouuanter; mais ie ne ſeray point deshonoré pour touſiours, de peur d'endurer la douleur d'vn quart d'heure? Ie ſuis de ces Philoſophes qui n'eſtendent point leurs deſplaiſirs, qui ne vont point au deuant des maux; & ie ne ſeray pas preſentement miſerable, de peur de l'eſtre vn iour: rien ne

Pag 728. Au defaut de la potence de Caſtrin, la galere de Rondinete manquera pas.

Lettre de change protestée.

me tourmente ny deuant ſon temps, ny apres ſon temps, & peu dedans ſon temps. Si ie me mocque des predictions de ceux qui aſſeurent qu'ils ont conſulté les aſtres, à plus forte raiſon ie mepriſe ceux qui n'ont veu que les ardens & feux folets de leurs paſſions. En tout cas i'auray cet auantage, ſi ie meurs par oppreſsion, que deuant que de mourir i'auray fait cognoiſtre à la poſterité le Tyran qui m'a perſecuté, & le ſuiet pour lequel il m'a fait du mal. On verra auſsi, ſi ie dois finir par violence, que ie la reçois pour auoir ſouſtenu la iuſtice. Ie ſçay oſter de toutes choſes l'opinion du vulgaire: ie les conſidere en elles meſmes, & vois clairement qu'il n'y a rien d'horrible en la mort que la diſgrace de Dieu; en laquelle ie tacheray de ne mourir point. Voy là les remedes que ie prens pour me preparer contre les efforts des meſchans. Ce qui me conſole contre la mort naturelle, eſt, que ie ſuis de l'aage du Cardinal, & que nous ſommes tous deux mortels: ſa fin ou la mienne me rendront exempt de ſes pourſuites. Si i'eſtois vindicatif, ie peendrois vn extreme plaiſir, de le voir plus menacé & tourmenté par ſa puiſſance, que ie ne ſuis par ma foibleſſe. Son grand credit eſt touſiours alarmé: il tourne ſans ceſſe ſa teſte de tous coſtez: il croit que le dernier coup le mirez, & il eſt ſemblable aux oiſeaux, qui ſont eſpouuantez par la fonde qui claque ſans pierre. Vous dites qu'on m'a rendu pauure: ie ſupporte volontiers la pauureté que i'ay choiſi. Vous eſtimez cette election en vn ieune homme ignorant, qui entre en Religion; pourquoy la mepriſés vous en vn vieux Preſtre, qui ſçait quelque choſe? Les lettres qui bien ſouuent ne guariſſent de rien, ſont des puiſſans remedes pour moy: elles m'enſeignent à ne regarder pas ce que ie ſouffre, mais ce que ie dois faire. Quand la recognoiſſance m'a fait abandonner mon bien pour ſuiure la mauuaiſe fortune de la Royne Mere du Roy, ma vertu a produit ma neceſsité: quand ie ſouffriray les iniures, ma neceſsité conſeruera ma vertu. I'ay rendu mes maux plus legers, ayant penſé ſouuent qu'ils pouuoient arriuer; & ie ſuis tres-aiſe, que vous croyez que ie ſuis miſerable & perdu, ſi cela vous empeche de rechercher les moyens de me faire perir, comme vous l'auez entrepris autrefois. Ie ne ſuis perſecuté que par vn Tyran, & ie ſuis Chreſtien: Socrate eſtoit pourſuiui par trente, & il eſtoit payen. Celuy qui me fait du mal n'a foüeté iuſques à preſent que mes habits. Anaxarque eſtoit broié dans vn mortier, & il ſe mocquoit de celuy qui ne pouuoit briſer ſa conſtance. Outre que tout ce qui plait à Dieu, me plait; & que i'obeis auec reſpect & plaiſir aux ordres de ſa Prouidence, qui me traiſneroit, ſi ie ne la ſuiuois. Ie m'eſtime fort honoré & riche, d'eſtre agité dans le vaiſſeau qui porte la plus grande Princeſſe du monde, et la Mere de mon Roy: ie ſuis mieux à mon aiſe dans ma baſſeſſe, qu'elle n'eſt à proportion de ſa grandeur. Le Cardinal luy a rauy ſon bien, et luy veut oſter la reputation: ie ſouffre les meſmes choſes; n'ay ie pas ſuiet de me glorifier pluſtoſt que de me deſeſperer? ie vois auſsi, que celuy qui me deſcharge de mes rentes, ne peut plus ſupporter les ſiennes; et que ie ne ſuis pas tant preſsé par l'incommodité, comme il eſt accablé par l'abondance. Ie recognois, que la trop grande auctorité qu'il a pris, eſt vne beſte farouche, qui craint que ſa chaine d'or ne ſe mettre autour de ſon col, et qu'elle ne l'eſtrangle; il n'eſt pas maiſtre de ſa felicité; mais il en eſt eſclaue, ayant

plus

plus beſoin d'elle, pour ſe maintenir là où il eſt, que pour y arriuer. Ce qui fait que ſa vie eſt remplie d'anxieté, de ſoupçons & de craintes, eſt, qu'il apprehende non ſeulement les forces de toute l'Europe, qu'il voit bandées contre luy; mais tous les accidens & rencontres du temps, deſquels il croit que la fortune diſpoſe. En fin ſi on veut ſçauoir la difference qui eſt entre le Cardinal & moy, c'eſt qu'il conuertit tous les iours ſes biens en ſes maux, & que ie tache de conuertir mes maux en mes biens. I'ay pitié de luy, parce que i'ay veu auec quelles peines il eſt monté là où il eſt: ie ſçay combien il a trauaillé pour s'y maintenir; & iuge aſſez bien de l'apprehenſion qu'il a d'en deſcendre. I'ay cet auantage par deſſus ſon Eminence, que dans ſes apprehenſions ie luy ay ouï ſouuent deſirer vne condition ſemblable à la mienne & elle ne m'a iamais ouï ſouhaiter vne auctorité pareille à la ſienne: il ſçait qu'il m'appelloit Philoſophe, quand ie mepriſois les choſes que le monde appelle grandes, parce que ie les ay touſiours regardées de haut en bas. Ie l'aſſeure, que ie ſuis content d'auoir trouué les petites, en cherchant les mediocres; & que la ſeureté qu'ont les gens de bien là où ie ſuis, donne vne grande liberté à mon eſprit. Ie me reioüis auſſi, de ce que les iniures qu'il m'enuoye, ſont des recommandations pour moy aupres de la Royne; & ſur tout, de ce que par toute la terre elles ſont des marques aſſeurées de la paſſion du Cardinal, de la ſottiſe de ſes Eſcriuains, & de ma vertu. Ma philoſophie va bien plus auant: ie confeſſe que i'ay quelque obligation à ſon Eminence, qui m'a demandé pour me faire perir, parce qu'il me tient eſloigné d'vn pays qu'il veut ruiner, & dans lequel vn homme de bien eſt touſiours en apprehenſion. Ie ne ſuis pas la iuſtice de mon Roy; mais i'ay peur de la fortune furieuſe de ſon miniſtre: ie trouue plus de paix en la guerre qu'il me fait, que ie n'en pourrois rencontrer dans vne reconciliation auec luy; qui me donneroit ſuiet de craindre à tout moment quelque effect de ſa legereté, de ſes ſoupçons, du mauuais rapport d'vn flatteur, ou d'vn effort de la violence qui luy eſt naturele: s'il eſtoit bon fauconier, il ſçauroit, que tout oiſeau hardi eſt farouche au lurre. Ie ſçay que ſa puiſſance attaquera tout ce qui pourra eſtre l'obiect de ſa cholere; qu'il ne peut aimer ceux qu'il a offenſez: ſi leur bonté ſe fioit en luy, ſa malice s'en defiera touſiours. Ces conſiderations font que non ſeulement ie ſouffre mes maux; mais que i'y prend plaiſir, que ie penſe & compte mes playes, & que i'aime le Capitaine pour lequel ie ſuis bleſſé, & veux mourir. Enfin, ie ſuis fort glorieux de voir que le Cardinal de Richelieu a plaſtoſt deſpoüillé des grands Princes, que ſurmonté la conſtance d'vn pauure Preſtre. C'eſt donc vn teſmoignage de la folie de Sabin, de me reprocher la perte de mes biens: il a perdu les plus precieux, qui ſont les vertus & la raiſon; & le Cardinal a moins que rien, puis qu'il a changé (comme i'ay dit) ſes biens en maux, & que ſon cœur tombe deuant la cheute de ſa fortune, là où, apres le renuerſement de la mienne, mon ame demeure debout. Perſonne ne me peut oſter ny diminuer mes vrays biens: i'ay fait cognoiſtre au contraire, qu'ils eſtoient augmentez, lors que dans mes eſcrits on a veu que mon eſprit auoit tiré du profit de mes pertes. Les afflictions ſont les pierres de touche, non

Lettre de change proteſtée.

Lettre de change protestée.

ſeulement des conſciences des Chreſtiens, mais des cerueaux des hommes: ie ne veux point d'autre preuue de la bonne aſsiete du mien, que ce que i'ay reſpondu tout ſeul à dix ou douze furieux, qui ont entrepris de ſallir la belle reputation de la Royne Mere du Roy. Ce qui m'a vn peu ſoulagé dans mon trauail, eſt, que i'ay touſiours eſperé que bien toſt le iour de la verité ſera cacher dans leurs nids tous ces oiſeaux de mauuais preſage, qui criaillent dans la nuict des miſeres publiques, & ſe paiſſent de quelques vilaines tripailles qu'on leurs iette. Ie ſçay auſsi, qu'on ſe peut promettre toutes choſes de la Prouidence de Dieu. Eſtre ſage & patient vont rarement ſans recompenſe: peut-eſtre que les violences qui m'ont fait ſortir de mon pays, me preparent vn retour fort honnorable: la miſere qu'on procure à vn homme de bien, iette ſouuent les fondemens d'vne plus grande felicité. Pour concluſion, arriuera ce que le Ciel ordonnera: mais des à preſent ie m'eſtime heureux en ma pauureté, lors que ie ſçay mieux que Sabin, que le Cardinal eſt mal heureux dans ſon abondance. Cleonuille, plus digne de compaſsion que de cholere, n'aura pas deuiné

Pag. 748. & 749. *ſur la fin de ſon diſcours, lors qu'il aſſeure,* qu'en liſant ſon eſcrit l'impatience m'emportera, & qu'elle ſe conuertira en fureur. *Ie proteſte au contraire, que ſa lettre de Change ne m'a fourni qu'vn ſuiet de rire. Ie me ſuis mocqué de cent impoſtures que la cognoiſſance publique effacera. Ie me ſuis reioüy, de ce que la malice, qui eſt paſſée en frenéſie, n'a rien à deſgorger de plus ſale que ce qu'elle a vomi; & qu'apres vingt & trois ans de ſeiour, & d'emploi honnorable dans Paris, ceux qui ont recherché ma vie, n'ont rien trouué qui luy puiſſe donner le moindre blaſme.*

I'aſſeure que les iniures ne m'ont point eſmeu, mais que la charité m'a obligé à

Pag. 748. *receuoir auec horreur ce diſcours de Sabin*: Ie n'aurois iamais eſcrit contre toy, ſi ie n'euſſe ſçeu que cela te fascheroit. *Certes i'ay grande compaſsion de ce pauure homme: ſi la prudence ne iugeoit qu'il faut pardonner toutes leurs ſaillies à ceux qui ont perdu l'eſprit; la religion ne pourroit ſouffrir que Sabin, qui ſe dit Chreſtien, eſcriuit qu'il ne reprend point celuy qu'il pretend auoir failli auec intention de le corriger, & rendre meilleur; mais auec vn deſir de l'affliger, & de le ietter dans le deſeſpoir, s'il pouuoit. Ie loüe Dieu, de ce que les feux de la cholere de Sabin, qui ne peuuent bruler que des pailles, ſeruent pour raffiner & faire eſclater mon or, & que le plomb qu'il y veut meſler s'en va en fumée. Ie prie de tout mon cœur la bonté diuine, qu'elle le remette dans ſon bon ſens, qu'il luy donne la grace de mieux employer ſa plume, qu'il n'a fait iuſques à preſent. S'il continuë de l'exercer contre moy, ie ne refuteray point les fols & les flatteurs auec mes eſcrits; mais ie tacheray de contenter les ſages & les gens de bien auec mes actions.*

FIN.

LES DEVX FACES
DE LA VIE ET DE LA MORT
DE
MARIE DE MEDICIS
ROYNE DE FRANCE
ET DE NAVARRE.
VEFVE DE HENRY IV.
MERE DE LOVIS XIII.
Roys Tres-Chreſtiens.

DISCOVRS FVNEBRE.

NE vocetis me Noëmi (id eſt pulchram) ſed vocate me Mara (id eſt amaram) quiâ amaritudine valdè repleuit me Omnipotens. Egreſſa ſum plena, & vacuam reduxit me Dominus. *Lib. Ruth. cap.* 1.

NE m'appellez point Noëmi (c'eſt à dire belle) mais appellez moy Mara (c'eſt à dire amere) parce que le Tout-Puiſſant m'a remplie de grande amertume. Ie ſuis ſortie remplie, & le Seigneur m'a ramenée vuide. Au liure de Ruth chap. 1.

MARIE ne peut eſtre MARIE ſans amertume, ſi elle ne quitte ſon nom qui ſignifie mer amere. De là pourroit eſtre venuë la croyance, que toutes les femmes, qui portent le nom de MARIE, ſont ſujettes aux afflictions. C'eſt

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

vne faueur que IESVS fait à celles qui ſont honorées du nom de ſa ſaincte Mere, qui a eſté affligée par deſſus toutes les Maries. Mais afin que ce nom de grand reſpect, & agreable à Dieu ne donne point d'apprehenſion aux ames foibles, j'adiouſteray: que ſi la main peſante de IESVS abaiſſe par quelque deſplaiſir celles qui portent ce nom qu'il ayme; ſa main plaiſante les releue auſſi-toſt par la conſolation, afin qu'elles puiſſent dire auec l'Eſpouſe: Sa main gauche eſt ſous ma teſte, & ſa main droite me ſouſtient, & m'embraſſe. IESVS a tellement eſtimé ce nom, que non ſeulemẽt il a choiſi pour ſa Mere celle qui le portoit; mais encore a voulu que la plus grande partie des Dames, qui ont eu l'honneur d'appartenir à ſon Humanité ſainte, où par proximité, ou par alliance, où qui luy ont rendu quelque ſeruice durant ſa vie mortelle, ayent eu le nom de Marie, & qu'elles ayent reſſenty vn meſlange merueilleux d'afflictions & de conſolations. Marie Magdelaine, qui a commencé la conuerſion par le deſplaiſir de ſa repentance, a veu auec plaiſir ſa maiſon honorée par la preſence de ſon Sauueur: elle y a veu auec vn ſenſible regret mourir ſon frere le Lazare, & bien toſt apres l'a veu reſuſciter auec autant d'allegreſſe que d'eſtonnement. Si elle a veu Ieſus mourant en Croix, toute fonduë en larmes de douleur; elle l'a veu arroſée de larmes de joye triomphant de la mort: elle a du depuis paſſé pluſieurs années touſiours affligée & touſiours conſolé. L'amour parfait, qui auoit ſon objet dans le Ciel, ne pouuant eſtre en terre ſans douleur, nous pouuons aſſeurer que celle qui a beaucoup aymé, à par conſequent beaucoup ſouffert. Les trois Maries parentes, où alliées de Ieſus voyoient auec grande ſatisfaction ſes miracles, entendoiẽt ſa doctrine & les loüanges que les Peuples luy donnoiẽt: mais elles le virent auſſi tourmenté par les bourreaux, & attaché entre les voleurs. Si ſa Reſurrection glorieuſe les a reſioüies; leur banniſſement, les dangers ſur la mer, & la mort hors de leur pays, eſtoient capables de les attriſter. En ſuite de ſes hiſtoires que l'Euangile & les Traditions fourniſſent à la preuue de ma propoſition, j'en pourrois produire d'autres, qui monſtreroiẽt, que Marie ſœur de Moyſe peut auoir eſté la premiere de ce nom, mais non pas la ſeule tantoſt heureuſe, & tantoſt malheureuſe. Apres le paſſage de la mer rouge, elle mene la dãſe des filles & femmes Iſraëlites, & entonne la chanſon de triomphe: quelque temps apres, elle eſt aigrement tancée par ſes freres Aaron & Moyſe, & eſt touchée de ladrerie. Ie ne pretens point faire vne liſte de toutes les Maries, qui ont reſſenty les contrarietez du bien & du mal

Cant. 2.

D. Aug. *Sine dolore non vixitur in amore.*

qu'on rentontre en ce monde. En traictant des felicitez & infelitez d'vne Royne, ie ne veux prendre que l'exemple des Roynes. La vie de Marie fille & heritiere de Loys Roy de Hongrie, & femme de Sigiſmond Roy de Boheme, nous fait voir des commencemẽs heureux, ſuiuis des malheurs ſi épouuantables par les pourſuites d'vn ingrat, qu'ils font horreur à ceux qui les liſent. Marie ſœur d'Alexis Comnenus, apres vne grande felicité fut empriſonnée, pour s'eſtre oppoſée à Sebaſtocrator, qui abuſoit de la bonté de l'Empereur, & vouloit enuahir l'Empire. Ie ne dits rien de Marie femme de l'Empereur Nicephore Botoniates; ny de Marie vefue de Baudoüin Roy de Ieroſalem; ny de Marie Mere de Fernand Roy de Caſtille, auquel ſes entrepriſes reüſſirent, lors qu'il traicta bien ſa Mere; tout luy ayant mal ſuccedé, lors qu'il l'affligea. Marie heritiere de Bourgogne fut en ſon enfance & ieuneſſe fort trauerſée, & eut beaucoup de contentement en ſon mariage Le ſiecle paſſé nous à fourny l'exemple de l'vne & de l'autre condition heureuſe & malheureuſe en vne Marie, laquelle a paſſé du lit d'vn Roy de France, & du Troſne du Royaume d'Eſcoſſe ſur l'échafaut & ſous l'eſpée d'vn infame bourreau. Ie laiſſe pluſieurs autres Maries pour retourner à celle qui a eſprouué dauantage cette alternatiue viciſſitude de joye & de triſteſſe; c'eſt la glorieuſe Vierge Mere de Ieſus; laquelle a eſté eſleué ſur les plus hautes felicitez que Dieu puiſſe enuoyer à vne femme, & apres a eſté plongée dans les plus profondes aduerſitez qui ſoient arriuées à vne Mere, ayant eſté celle d'vn Dieu de gloire, & enſemble d'vn homme crucifié; mort deuant ſes yeux, pour l'affliger, & reſuſcité pour la conſoler. Nous le prierons de vouloir appuyer noſtre foibleſſe, qui entreprend de le remercier des graces qu'il a fait à vne Marie, qui a eu vne vie meſlée de douceur & d'aigreur, afin que celle, qui pouuoit eſtre perduë par la premiere, fut ſauuée par la ſeconde.

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

Bonfinius Rerum Hungaricarum decade 3. lib 1. Nicetas Choniates, Zonaras Tom 3. Sanct.ne Hiſtor Hiſpaniæ 4. c 8.

Les Cieux, qui ſont les premieres cauſes qui concourent à noſtre temperemment, & les Eſlemens, qui ſont les generales qui le compoſent, portent des marques fort naïfues des contrarietez qui ſe rencontrent en noſtre vie. Voyez-vous ces Cieux qui nous monſtrent vn aſtre fauorable en ſon aſcendant, & vn contraire en ſon oppoſition? Dites hardiment, que ſi ce rencontre n'eſt pas la cauſe, c'eſt l'image de tout ce qui nous arriue dans le cours de la vie. Voyez vous ce feu, qui ſelon la qualité & quantité de ſon aliment, paroit tantoſt clair, tantoſt fameux, tantoſt ſe fait craindre comme violent, & tantoſt mépriſer comme foible? C'eſt

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

noſtre vie. Voyez vous cét air, qui eſt tantoſt ſerain, tantoſt obſcur, qui maintenant nous monſtre, maintenant nous deſrobe le Soleil: C'eſt noſtre vie. Voyez-vous cette mer tantoſt calme, tantoſt agitée, hauſant & abaiſſant ſes ondes? C'eſt noſtre vie. Voyez vous ces riuieres tantoſt nettes, tantoſt troubles, ores enflées, ores baſſes? Voyez-vous ces fonteines merueilleuſes, qui ſont tantoſt chaudes, tantoſt froides, ores douces, ores ameres? C'eſt noſtre vie. Voyez-vous cette terre, qui dans vn agreable Printẽps eſt toute riante & émaillée de mille belles couleurs: la voyés-vous apres dans vn triſte Hyuer comme pleurante, & en habit de deüil? C'eſt noſtre vie. Par deſſus tous ces pourtraicts au naturel des changemens de noſtre vie i'eſtime celuy de Seneque, qui la compare au chemin, ſur lequel nous roulons quelquesfois auec plaiſir comme vn caroſſe dans vne prairie; & bien toſt apres nous tremblons, ou ſur les pointes des rochers, ou dans les fondrieres bourbeuſes. Cette Statuë de l'Iſle de Chio, qui paroiſſoit auec vn viſage gay eſtant regardé par ceux qui entroiẽt dans ſon temple, & monſtroit à ceux qui en ſortoient vne face triſte, eſtoit vne image miiette, qui ne laiſſoit pas de parler, pour nous enſeigner les deux contrarietez, qui ſe rencontrent dans noſtre alternatiue viciſſitude de bien & de mal, de vie & de mort.

Ce ſage reſueur & clair-voyant aueugle Homere auoit ſujet de dire, que ſon Iupiter, qui eſt parmy nous la Prouidence Diuine, eſtoit entre deux tonneaux meſlant & reſpandant ſans ceſſe ſur la terre le doux & l'aigre, les felicitez & les miſeres. Pour monſtrer que les vnes & les autres ont eſté verſées abondamment ſur Marie Royne de France, dreſſons vn petit abregé de ſa vie, & commençons en deſcouurant la face de la belle Noëmi, c'eſt à dire, de ſes proſperitez.

Noſtre Marie eſtoit ſortie des Grands Ducs de Toſcane, nommez Medicis, recommendables deuant qu'ils fuſſent Souuerains par leur rare prudence, par leur magnificence, & par leur liberalité Royale enuers les hommes de merite, & gens de lettres. Son Pere a eſté le Duc François Prince bon; & ſa Mere, celle qui apporta dans la maiſon de Florence la plus haute alliance de l'Europe, c'eſtoit Ieanne d'Auſtriche, Fille de l'Empereur Ferdinand premier, & Niece de l'inuincible Charles cinquieſme. Ce que ie peux dire de cette Princeſſe eſt, qu'elle fut vertueuſe, iuſques à laiſſer dans les cœurs de ceux qui la cognoiſſent vne grande opinion de ſa ſainteté: elle mourut lors que noſtre Marie n'auoit que trois ans. Son Pere la fit eſleuer

auec beaucoup de ſoin, & permit, qu'elle ſuiuit ſes inclinations curieuſes, qui la porterent à vouloir apprendre les principes de la Mathematique, & à ſçauoir quelque choſe des arts qui ſont honneſtes & nobles; comme ſont la peinture, la ſculpture & la graueure. Ces diuertiſſemens de ſon enfance eſtoient dans ces beaux exercices du pinceau, du ciſeau, de la lime & du burin; ayant auſſi apris à cognoiſtre les pierreries, & à diſcerner les vrayes d'auec les fauſſes; parce qu'il n'y a point de piperie plus vtile à ceux qui la font, ny plus dommageable à ceux qui la ſouffrent. Son Pere, ayant par ſa mort inopinée laiſſé noſtre Princeſſe entre les mains du Grand Duc Ferdinand: cét oncle, qui eſtoit d'vn naturel iouial, & d'vn entretien agreable, ayma cette Niepce comme ſa fille, & l'honora cõme ſa Maiſtreſſe. Il reietta quelques partis qui ſe preſenterent pour elle; & la reſerua pour vn Roy, ou pour vn Prince qui pouuoit eſtre Empereur: ceſtuy-cy luy mãqua apres quelques prepoſitions; ayant eſté deſtinée pour vn Roy de France, ainſi qu'il luy auoit eſté predict* par vne ame ſainte. Dieu inſpira Henry IV. d'en faire la recherche. Le mariage eſtant arreſté, le Procureur qui l'eſpouſa fut le Grand Duc; & le Cardinal de Florence, qui a eſté du depuis le Pape Leon XI. donna la benediction. Sa dot fut de huict cens cinquante mille eſcus, outre les bagues de grand prix, les ameublemens precieux, & la reſtitution de quelques places, que le Grand Duc tenoit ſur la Mediterranée; leur ſituation les rendant imprenables à la force, on les rendit à l'amour. Le temps de conduire l'Eſpouſée eſtant arriué, les galeres du Pape, du Grand Duc, de Genes & de Malthe, ſe ioignirent auec celles de France: entre leſquelles celle qui portoit la Royne eſtoit d'vne merueilleuſe ſtructure, releuée à demy boſſe, dorée, peinte, equippée de voiles & cordages d'or & de ſoye: la chambre auoit pour tapiſſerie des fleurs de Lis en borderie de perles. La Grande Ducheſſe, la Ducheſſe de Mantoüe la Tante & la Sœur accõpagnerent l'Eſpouſée iuſques à Marſeille, où deux Cardinaux, le Conneſtable de Frãce, & le Grand Eſcuyer du Roy la receurent au port de la ville, qui n'auoit iamais veu tant de Galeres, ny ouy tant de canonades, ny tant de fanfares de clairons & de trompettes, ny le ſon de tant de tambours, ny fait des magnificences pareilles. Les habitans de la ville, iuſques à huict ou dix mille hommes, eſtoient deſſous les armes, tous couuerts de ſoye de diuerſes couleurs On voyoit le mouuemẽt donné à pluſieurs machines, & on paſſoit ſous des Arcs triomphaux, qui faiſoiẽt eſtimer l'eſprit de ceux qui les auoiẽt embellis d'Em-

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

On propoſa de la marier auec Ferdinand fils de Charles Archiduc de Gratz; qui a eſté du depuis Empereur.

* *Par la mere Peſithée.*

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

blemes & d'Inſcriptions, & deſcouuroient les richeſſes de cette ville plus ancienne que Rome. Les autres villes de France, qui eſtoient ſur le paſſage de la nouuelle Royne, firent à l'enuy des receptions magnifiques. Auignon ſujette au Pape, ne voulut point ceder aux plus affectionées & plus belles villes de France. Celle de Lyon, comme plus opulente, les ſurpaſſa toutes, & euſt l'honneur, que le mariage s'accomplit chez elle. Le Roy Henry IV. y rencontra ſon Eſpouſe, venant de la conqueſte de Sauoye & de Breſſe. Par quel bon heur commença ce Mariage, qui dans dix mois produiſit vn heritier à la couronne de France; qui fut ſuiuy de deux Freres, & de trois Sœurs. Les Fils eſtans donnez de Dieu pour la tranquillité du Royaume, & les Filles pour l'affermir par des grandes alliances. Certes la conſolation de la Royne ne ſe peut exprimer, lors que Dieu luy enuoyoit tout ce qu'elle pouuoit choiſir, ſi le nombre & la qualité des Enfans euſſent eſté à ſon choix. En ſuitte de cette proſperité, on voyoit vn Regne, que la paix & l'obeiſſance des ſujects rendoiẽt heureux; qui eſtoit abondant en richeſſes, agreable par les honneſtes diuertiſſemens, & honoré par les Ambaſſades qui venoient de toutes les parties de l'Europe, & meſmes de l'Aſie. Toutes ces felicitez furent couronnées par le couronnement de la Royne, fait auec la plus grande pompe que la France aye iamais veu: vne autre Royne, Fille, petite Fille & Sœur des Roys de France, ayant ſuiuy ſix Enfans Royaux couronnez: tous les Princes & Princeſſes du Sang de France, & de quelques Maiſons Souueraines: tous les Ducs, Pairs & Officiers du Royaume s'y eſtant trouuez auec les couronnes & manteaux conuenables à leurs qualitez: quatre Cardinaux ayans aſſiſté celuy de Ioyeuſe, qui eſtoit Doyen du Sacré College, & faiſoit la ceremonie. La ioye de cette magnificence ayant eſté changée le iour ſuiuant en larmes, & les triomphes de la plus belle entrée qu'on aye iamais veu à Paris, conuertis en l'appareil des Funerailles du Roy Henry IV. miſerablement maſſacré; il ſemble que toutes les proſperitez de la Royne deuoient finir auec la vie de ſon cher Eſpoux, qu'elle regreta grãdement: mais ſa puiſſance fit croiſtre ſa felicité. La Roine fut ſans aucune contradiction declarée & receuë Regente du Royaume, & Tutrice du Roy Mineur. Les richeſſes que le Roy Henry IV. auoit laiſſé firent dire, que le commencement de cette Regence eſtoit vn ſiecle d'or; & donnerent moyen à la Regẽte d'apeller & d'apaiſer les eſloignez & les meſcõtens, de gratifier ceux qui pouuoiẽt & vouloiẽt bien ſeruir, & de mettre à leur aiſe

La Royne Marguerite.

tous les Princes & Grands, que le Roy Henry IV. auoit par maxime d'Eſtat tenus dans la mediocrité. On ne voyoit, & on ne publioit dans la Cour de France que les effects de la liberalité de la Regente, qui apuyoit ſon authorité par les bienfaicts, & releuoit la Majeſté de ſon Gouuernement par cent Gentils-hommes de ſa garde, couuerts de hoçquetons de velours brodé d'or & d'argent, & par vne ſuite, dans laquelle tous les Princes & Princeſſes qui s'y trouuoient, prenoient pour des faueurs ſingulieres ſes œillades, & pour vn ſujet de vanité, vne de ſes paroles. Sa puiſſance eſtoit abſoluë, & heureuſe: elle creoit les Cardinaux en les recommandant; nommoit les Prelats; donnoit les Gouuernemens des Prouinces & des places, les premieres charges de la Maiſon du Roy, & dans le Royaume toutes celles de Iuſtice, de Finances & de Police; faiſant paroiſtre ſon pouuoir abſolu en auançant les perſonnes qui luy eſtoient ou agreables ou vtiles. Afin que ſes diuertiſſemens fuſſent profitables, comme ils eſtoient honneſtes; ils ne s'employoient qu'à eſleuer des baſtimens ſuperbes à faire conduire des fontaines dans Paris, & paracheuer les ouurages, que la mort de Henry IV. auoit laiſſé imparfaits. La plus releuée penſée de la Regente fut, d'aſſeurer la paix du Royaume de France par la double alliance auec l'Eſpagne. Nonobſtant toutes les oppoſitions, ſon courage vint à bout de ce glorieux deſſein, qui eut apporté vn grand repos à la Chreſtienté, ſi on eut touſiours ſuiuy en France les ſages conſeils de la Royne. Apres la concluſion des traictez de Mariage, la Regente ordonna les demonſtrations de rejouiſſance ſi extraordinaires, que nous pouuons dire ſans excez: que de pluſieurs ſiecles la terre n'a rien veu de ſi magnifique que ce qu'on appella Carroſel, qui durant trois iours couſta plus de trois millions de liures à la Royne, ou aux Princes & principaux Seigneurs de France. Ie ne dits rien du Balet de Madame, qui eſt à preſent Royne d'Eſpagne, ny de ces Palais enchantez, ny de ces machines, qui faiſoient voir le Ciel en terre, la terre dans le Ciel, & meſloient les Elemens ſans les confondre. Sa Regence fut Couronnée par le remerciement du Roy dans le Parlement, & par des Lettres Patentes, remplies de loüange pour la fidelité & prudence de ſon gouuernement. O quelle belle face de proſperité dira celuy, qui ne voit que le viſage de Noëmi, qui ſignifie belle; non celuy de Mara, qui veut dire amere! Ne regardons pas ſeulement d'vn coſté ce tableau à deux rapports; allons à la gauche? qui pleure; apres l'auoir con-

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

sideré à la droite qui rit.* David en ce Cantique remply de mysteres, qui ne chantent autre chose que l'Epitalame de Dieu auec son Eglise, a dit : Toute la gloire de ceste fille de Roy vient du dedans, elle a vne frange d'or enuironnée de diuersité. Cette robbe à fonds d'or est la prosperité ; les broderies diuerses sont les afflictions qui l'ont persée pour l'embellir. Les versions differentes l'expriment mieux, lors qu'elles nous disent, que la tissure de la robbe est de boucliers, qui monstrent qu'elle sera attaquée, & dans la deffensiue. Les autres disent, que cette broderie sera en eschiquier, où on va du blanc au noir, pour faire cognoistre, que dans le cours de la vie des plus grandes Roynes, & mesme en celle de l'Eglise de Dieu, on voit les aduersitez meslées auec les prosperitez. Nous pouuons dire aussi, que le passage des puissances plus releuées est vn liure de musique, qui a autant ou plus de notes noires que de blanches. Vn autre interprete dit, auec vne robe semée d'yeux ; pour nous faire entendre, que si ce Roy des sentimens, ce Soleil du corps, & son plus rare ornement est la source de ses plaisirs : Il est sujet à plus de cent maladies, est la fontaine des larmes, & la monstre des douleurs de l'ame. Elles nous sont representées aussi-tost par ces paroles, Escoute fille, & voits, oublie tes peuples, & la maison de ton pere. Comme si l'Espoux luy vouloit dire : Que ta naissance & les respects que les sujets te rendent ne t'enflent pas le cœur ; oste de ton imagination tout ce qui te pourroit en orgueillir ; & pour te faire cognoistre, que pour estre fille de Souuerain, & Gouuernante des Peuples, tu n'es pas exempte d'affliction, ie te donneray vne robe meslée de blanc & de noir, semée de boucliers de guerre, & d'yeux rians & pleurans, qui te feront souuenir, que tu es vne belle mortelle ; & qu'encore que tu sois Royne, tu possedes cette qualité auec vne plus grande obligation aux miseres & aux desplaisirs. Il est vray aussi, qu'il n'y en a point de plus sensibles, que ceux qui surprennent les Grands & les Grandes de ce monde, qui s'imaginent bien souuent, que leur condition les doit, & leur puissance les peut exempter de mal, mais auec quelle viteſſe se changent bien souuent leurs plaisirs en desplaisirs ? Les parterres des fleurs qui ietrent vne odeur trop forte ; le Soleil qui se leue auec trop d'eſclat ; la Lune enuironnée de plusieurs beaux cercles de diuerses couleurs, presagent les tempestes ; & il ne faut qu'vn petit froid pour changer vne bonne rosée en vne meschante gelée. Voyons ces changemens en nostre Royne, & monstrons,

Psalm. 44. Omnis gloria eius filiæ Regis ab intus, in fimbriis aureis circumamicta varietatibus.

Psalm. 44.

comme

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

comme les afflictions ont esté semées dans tous les chemins de sa vie ; mais particulierement sur la fin.

Elle perdit sa Mere en sa premiere enfance. Cette perte ne se peut estimer, & les filles en ressentẽt les effets tãt qu'elles viuent : le soin d'vne mere estant beaucoup plus fidelle & plus puissant que ne peut estre celuy d'vne gouuernante. Ce qui affligea dauantage nostre Royne fut (à ce qu'elle m'a declaré) la conduite du Grand Duc son Pere, lequel par vn excez d'amour, c'est à dire d'aueuglement, ayant fait monter au lict de la fille d'vn Grand Empereur la vefue d'vn bourgeois de Florence : la generosité de nostre Princesse ne pouuoit souffrir cét abaissement fait par le poids d'vn amour dereglé. A la sortie de l'enfance elle rencontra les perils, le foudre estant tombé trois fois dans sa chambre : vne fois il cassa les vitres en sa presence, vne autre fois il blessa vne de ses femmes de chambre, & pour la troisiéme il brula les rideaux de son lict. Apres ces attaques du feu & de l'air, les tremblemens de terre secoüerent rudement par trois fois en diuers temps le Palais du grand Duc, où elle estoit. S'estant vouluë promener sur la mer prés de Pise, elle faillit à se perdre. Nous dirons apres le danger qu'elle a couru autres deux fois par les eaux, afin qu'on remarque, que le feu, l'air, l'eau & la terre l'ont espouuentée trois fois. Son Mariage auec vn Roy de France sur l'acquisition d'vn Lys entre les espines : celles-cy sortoient des inclinations de Henry IV. Prince addonné à ses plaisirs, qui diuisoient son cœur. Celles qui le vouloient auoir tout entier, entreprenoient sur l'amour legitime, ainsi qu'il arriue d'ordinaire en semblables rencontres. Vn iour en passant le bac à Nully, à deux lieuës de Paris, les cheuaux du carrosse, dans lequel le Roy estoit auec elle, s'ombragerent, & renuerserent le bateau, sous lequel la Royne se trouua la plus enfoncée, fut tirée du plus profond de l'eau par vn valet de pied, qui la prit par les cheueux. Elle estoit alors grosse du Duc d'Orleans, qui mourut en enfance. Vne autre fois estant au chasteau de Rosny, vne ruine de pluye fit vn tel desbordement, que la maison fut sur le point d'estre emportée, & on fut contraint de sauuer la Royne par vne eschelle appliquée aux fenestres. La plus sensible de ses afflictions fut en la mort estrange de son espoux Henry IV. qu'elle auoit prié instamment, de ne sortir point le iour qu'il fut massacré : vn pauure Gentil-homme de Bearn s'estant addressé à elle, pour la supplier d'empescher que le Roy ne parut

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

point ce iour là dans les ruës de Paris, & que s'il le faisoit, on le rapporteroit mort : comme il arriua.

Il est vray, que sa Regence eut des commencemens faciles : mais les suites furent remplies de mille difficultez. Elle soustint durant son credit trois guerres ciuilles, fondées sur des apparences du bien public, par ceux qui le vouloient gouuerner, qui ne pouuoient souffrir l'aduancement d'vn estranger, & qui desiroient qu'on leur continua les presens qu'on leur auoit fait : ce qui estoit impossible sans fouler le Peuple, l'argent de l'Espargne de Henry IV. ayant esté employé pour appaiser ceux qu'on auoit souuent achetez sans les acquerir. Ie tremble, lors que ie me souuiens de la fin tragique de son authotité. Vne femme de basse condition, releuée par la Royne, ayant voulu auancer son mary, l'exposa au massacre, tomba elle mesme entre les mains d'vn bourreau, & jetta sa Maistresse dans le plus estrange desplaisir qu'on aye iamais fait à vne Royne. On luy osta ses gardes, on luy en donna d'autres, on mura vne de ses portes, on fit vne exacte recherche dans sa chambre, iusques à regarder sous son lit, on la tint huict iours comme captiue, & apres on la relegua à Blois dans vne honneste prison, personne hors de ses domestiques ne l'osans voir, qu'auec permission du Roy son fils. Ie ne dis pas d'où venoit ce mal, parce que dans vn discours de loüange ie ne veux blasmer & descouurir que ce, que ie ne peux ny excuser ny couurir. Il suffit de dire, que ce qui affligeoit dauantage la Royne, estoit, de se voir mal traitée sous l'authorité d'vn fils auquel elle auoit esté si bonne mere ; luy ayant conserué la vie & son Estat. Elle auoit aussi vn extréme regret de se voir priuée de sa presence, & de celle de ses autres enfans ; l'education desquels Dieu vouloit qu'elle prit garde. Elle sçauoit, que des gens qu'elle auoit tiré de la poussiere, luy iettoient celle qui luy creuoit les yeux, mais elle pouuoit facillement secoüer cette poudre, si son inclination & la Religion ne l'eussent renduë ennemie de la violence ; ainsi qu'elle a tesmoigné en plusieurs autres occasions, qu'elle a eu pour se deffaire de ses ennemis. Ayant esté contrainte de faire vn effort pour tascher de retourner pres de ses enfans ; sa resolution fut, de sortir du Chasteau de Blois la nuict par vne eschelle, & de se retirer à Angoulesme ; où elle fit vn peu de bruit, pour obtenir, en donnant quelque apprehension, ce qu'on ne vouloit point octroyer à la raison. Ie passe la main legere sur les playes de cette grande Prin-

ceſſe, & ne dits rien de ce qu'en peut donner horreur. Ie ne parle point des trahiſons qu'elle ſouffrit ; ny des peines que luy donnerent les diuiſions qui eſtoient parmy les ſiens. Elle ſortit d'vn embarras, pour entrer dix mois apres dans vne guerre; à laquelle l'ambition d'vn homme l'engagea, pour luy faire receuoir le deſplaiſir d'vn accommodement deſauantageux. Elle s'y reſolut apres vn mauuais rencontre ; dans lequel furent defaites quelques troupes de ſon party, le plus grand qu'on aye iamais veu en France; mais le plus malheureux, parce qu'il eſtoit conduit par vn homme, qui le ſacrifia à ſes intereſts. Le ſeul bien qui en arriua à la Royne, fut qu'elle reuint à la Cour ; c'eſt à dire, qu'elle s'approcha des ſujets de nouuelles afflictions ; ayant veſcu vne année en danger continuel, & deux autres années ſans aucun credit. Apres l'auoir acquis auec peine, elle le donna à vn Prelat, qui eſtoit ſa creature, l'ayant auancé aux premieres dignitez de l'Egliſe, l'ayant chargé de benefices, d'argent & de meubles precieux, iuſques à auoir accablé ſa recognoiſſance. Il fit voir que Seneque diſoit vray, lors qu'il aſſeuroit, que le preſt d'vne petite ſomme rend vn homme obligé, & que celuy d'vne trop grande partie le fait deuenir ennemy : que certains naturels haïſſent dauantage, lors qu'ils doiuent dauantage : que ietter trop de bois & tout à coup dans vn feu, eſt le moyen de l'eſteindre, & que d'en mettre modérement, & peu à peu, eſt l'inuention pour l'entretenir. La Royne a recogneu cette verité à ſes deſpens: l'Autheur de ſes afflictions ayant eſté celuy, qui deuoit eſtre le procureur de ſon repos. Mais cette ame ambitieuſe eſtoit vn feu qui conſumoit tout ce qu'on y jettoit: & ſon auarice eſtoit vn abyſme, dans lequel toutes les liberalitez ſe perdoient. Cét homme deſiroit de poſſeder par ſoy-meſme ce que la Royne luy auoit acquis auec des ſoins merueilleux; & deſpenſes extraordinaires, & vouloit tenir par ſon authorité ce qu'il auoit pris par celle d'autruy. Son ambition paſſoit plus auant, car il taſchoit de faire deſpendre de ſon credit celle qui luy auoit confié le ſien : & ſe mettoit en eſtat non plus de ſeruir, mais de proteger vne Royne, qui l'auoit obligé non ſeulement à bien viure auec elle, mais à mourir pour elle. Sur la cognoiſſance que la Royne eut de ce deſſein, & de beaucoup d'autres choſes qui luy deſplaiſoient, elle luy teſmoigna quelque reſſentimẽt: qui effaça tous ſes bienfaits pour imprimer en leur place le deſir de vengeãce, qui ſe porta aux extremitez que nous n'e-

Diſcours funebre ſur la mort de la Royne Mere.

Defaite du Pont de Cé.

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

ſtendrons pas, mais que nous toucherons. Quel déguiſement qu'on apporte dans les papiers, qui ſouffrent tout ce que la main maniée par vn eſprit corrompu y veut eſcrire: la Royne fut conduite en hyuer à Compiegne, pour y eſtre empriſonnée: elle y fut laiſſée ſans pouuoir dire adieu au Roy & à la Royne ſa Belle-fille, eſtant gardée auec toute ſorte de rigueurs, iuſques à ce que les gardes furent retirées apres cinq mois, pour luy donner moyen de prendre le chemin qu'on luy fit monſtrer, afin qu'elle paſſa pour criminelle dans l'eſprit du Roy ſon Fils. On recognoiſſoit, qu'il auoit des tendreſſes pour elle & agreoit ſes lettres: auſquelles on ferma le paſſage, lors qu'elle ſe jetta dans la protection d'Eſpagne, & eut pris la route des Païs bas: où on vouloit & on fit en ſorte qu'elle ſe retira. Elle ſortit la nuit, s'eſtant deſguisée, & ayant dans douze ou treize heures paſſé la frontiere de France. La ſeule conſolation qu'elle trouua fut dans l'accueil de l'Infante. Princeſſe ſage & ſainte, qui la receut, la conſola & l'aſſiſta. Nous pouuons dire, qu'entre les plus cuiſantes afflictions de la Royne on doit mettre la mort de cette grande Princeſſe, qui empeſchoit que noſtre affligée ne reſentit ſi vinement ſes deſplaiſirs. Ils redoublerent par la mauuaiſe intelligence qui ſe jetta entre ſes Miniſtres & ceux du Duc d'Orleans: qui ſe portans dans des extremitez eſtranges, joüoient à Bruxelles vne belle Comedie à celuy qui fomentoit leurs querelles. D'vn coſté vn vieillard ignorant & violent, de l'autre vn ieune homme vacillant & ſans experience, vouloient conduire ſeuls la plus grande affaire de la Chreſtienté, pour laquelle les dix plus aduiſez hommes, du monde n'euſſent pas eſté trop ſages. I'aduouë que dans ce temps le feu du deſir, que la Royne auoit d'aller au centre de ſon repos, qui eſtoit le cœur du Roy ſon Fils, faiſoit quelques efforts, & vouloit eſbranſler, & ietter en l'air quelque peu de terre, pour courir là où la nature vouloit qu'elle fut. Mais tout ce que ſes gens entreprenoient, bien ſouuent ſans qu'elle en ſçeut rien, eſtoit manié auec tant d'imprudence, & commis à des perſonnes ſi infideles, que tout ce que cette pauure Princeſſe faiſoit pour auancer ſon reſtabliſſement le reculoit. La temerité de ſon Miniſtre ne faiſoit autre choſe, que de fournir à ſon ennemy matiere pour entretenir le Roy aux deſpens de ſa Mere. Ie ne pretends point icy blaſmer ce grand Prince, qui a eſté trompé auec trop grand eſtude: ie veux croire, qu'il n'a iamais ſçeu tous les mauuais traittemens qui ont eſté faits à ſa mere. Ce qui me ſembloit plus horrible eſt, qu'on luy retint

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

sa dot & son doüaire sans confiscation ny condamnation: & que le seul crime qu'on luy imposa, lors qu'elle sortit de France, fut la mauuaise intelligence auec celuy, qui s'estoit estimé heureux de porter la qualité de son seruiteur, & de luy presenter ses heures à la Messe. Il ne se contentoit pas de l'auoir priuée de l'authorité, de laquelle il auoit tiré la sienne: & de l'auoir renduë pauure, ayant esté enrichy par elle; mais il luy enuoyoit en Flandre des iniures & des calomnies dans plusieurs liurets infames, qui augmentoient l'ingratitude de celuy, qui pensoit la diminuer en deshonorant sa bien-factrice. Il faisoit voir aussi son imprudence, lors que par des grands desguisemens de verité il attiroit celle qu'il ne pouuoit souffrir.

Dans la declaration faite sur son empriſonnement.

Ce que ie deplore par dessus toutes les persecutions qu'on luy a fait, est, qu'apres auoir esté sept ans dans le Païs bas honorée parfaictement, & assistée d'vn million d'or par le Roy Catholique, qui ne se lassoit point de la nourrir: cette bõne Princesse soit sortie des Estats de ce grand Roy par vn mauuais conseil. Icy ie prie ceux qui liront mon discours, de croire qu'il n'est point affecté ny desguisé, lors que ie dits, que l'Escriture sainte appelle vne persuasion violente Contrainte: qu'elle dit, que non seulement Dauid, ce Roy selon le cœur de Dieu, a esté contraint, mais que Iesus Christ a permis à son Euangeliste d'vser de ce mot, qu'on l'auoit contraint. Ie dis donc, que nostre bonne Royne fut forcée par des estranges importunitez, ausquelles l'esprit d'vne femme affligée pouuoit succomber. Ie sçay que la piperie qu'õ luy fit, & si i'osois faire d'vne Oraison funebre vne Histoire i'esmouuerois la compassion dans les ames qui ont esté dans l'indignation. Il suffit de dire, que le Roy Catholique, le Sereniſſime Infant, & les Ministres d'Espagne ont tres-bien traicté la Royne: mais qu'elle a esté trompée par les siens, qui en cette occasion violenterent son naturel, & emporterent sa prudẽce. Ie ne m'arresteray pas d'auantage en ce mauuais passage, qui me déplait, non seulement à cause que ie fus laissé apres auoir tout laissé, mais parce que ie ne voudrois rien rencontrer dans la vie d'vne Princesse vertueuse, qui m'oblige à faire vne excuse ou vne Apologie. Il sufit, que les meilleurs esprits cognoistrõt, que i'imite les Peintres, en monstrant ce que ie veux cacher. Ie n'ose pas dire où elle alla à la sortie des Païs-bas; mais i'asseure, que pour passer en Angleterre elle eut des grandes difficultez, & fut durant sept iours le ioüet des vagues & des vents, qui luy firent sentir sur la mer, qu'elle pouuoit estre appellée Mara; Dieu la rempliſſant sur

2. Reg. 13. *Coëgit ita que Abſalom eum.*

Luc. 24. *Et coëgerunt illum, dicentes.*

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

cét élement amer d'vne grande amertume & en l'ame & au corps. Le Roy de la Grande Bretagne l'adoucit vn peu par la bonté qui luy eſt naturelle, & par vne honorable reception, l'ayant conduite à la Royne ſa Fille ; qui luy teſmoigna des tendreſſes & des amours incroyables, cherchant auec ſon bel eſprit toute ſorte de diuertiſſemens, pour taſcher de faire oublier à ſa mere ſes deſplaiſirs. Ils s'augmenterent par les refus qu'on fit en France de la receuoir; tous les traictés qu'õ luy auoit voulu faire eſperer, pour la retirer des Pays-bas, ayans eſté inutiles ; rien ne pouuant aſſeurer celuy qui l'auoit offenſée, & qui ne craignoit pas tant ſa vengeance comme le bon naturel du Roy. La Royne demeura donc en Angleterre auec vn honorable entretien ; que le Roy ſon Beau-fils luy donnoit, iuſques à ce que l'aſſemblée du Parlement menaça ſon Royaume de grands troubles ; & fit cognoiſtre à la Royne, que les Puritains s'offençoient de la liberté qu'elle prenoit pour l'exercice de la Religion Catholique, que le zele de la bonne Princeſſe rendoit quaſi public. Elle fut donc obligée de ſortir d'Angleterre, apres y auoir ſejourné plus de 3. ans. Ayant iugé, qu'il luy eſtoit mal ayſé de paſſer par les terres obeyſſantes au Roy Catholique dans le rencontre des guerres, elle prit ſon chemin par la Hollande, pour ſe retirer à Cologne ; teſmoignant dans tous ſes voyages vne generoſité inuincible. La parfaite reſignation à la volonté Diuine, & ſon courage Royal ſouſtenoient la foibleſſe de ſon corps, qui ſentoit les incommoditez de ſon aage, & qui eut ſuccombé aux afflictions, ſi Dieu ne l'eut appuyé par les graces extraordinaires qu'il donnoit à ſon ame. S'eſtant retirée à Cologne par les mers & par les riuieres, & ayant perdu en chemin ſon ancien Confeſſeur le Pere Iean Suffren de la Compagnie de Ieſus, homme de grande vertu & qui la conſoloit beaucoup, ſon eſprit fût en continuelle agitation ; tant à cauſe des affaires qui ſe paſſoient en France, comme pour les rencontres des guerres, qui s'approcherent du lieu où elle auoit pris ſa retraitte. Elle craignoit auſſi les troubles qui menaçoient l'Angleterre, & voyoit peu de diſpoſition pour la Paix, ſi le Ciel ne faiſoit quelque notable changement en terre. Sa veuë eſtoit fort abaiſſée, on remarquoit vne notable diminution en ſa ſanté, lors que cette ſainte Prouidence, qui ſuit ſes ordres eternels autant admirables que ſecrets, voulut donner le repos à cette grande Princeſſe par la mort ; qui eſt vn port pour les agitez, vn lict pour ceux qui trauaillent, vn bain pour ceux qui ſont eſchauffez, vn

Spiritus viri ſuſtinebit infirmitatem ſuam. Prou. 18.

creuſet qui raffine nos corps en les fondant, vne terre qui reçoit ce grain mort pour le rendre viuant, & vn alambic qui fait vn extraict de noſtre eſſence, & en bruſlant la lie de la mortalité, conſerue la nature pour n'eſtre plus mortelle. Cette mort, qui paroiſſoit laide à noſtre Princeſſe lors qu'on luy en parloit en ſanté, par vn changement qui ne pouuoit venir que de la main de Dieu, ſe preſenta belle à ſes yeux. Elle embraſſa cette fin de ſes miſeres auec toutes les tendreſſes de ſon cœur, l'ayant purifié par vn exacte confeſſion: l'ayant fortifié par la Saincte Euchariſtie: l'ayant fait oindre pour le combat: s'eſtant deſpoüillée de toutes les affections humaines, pour ſe reueſtir de IESVS-CHRIST crucifié; ce qu'elle fit parfaitement en pardonnant à ceux qui l'auoient empriſonnée, chaſſée, tenuë eſloignée douze ans, priuée de ſes Enfans, de ſes Palais de ſes grands biens, de ſes honneſtes plaiſirs, & par deſſus tout cela auoient taſché par des eſcrits remplis de calomnies de la deſhonorer. Ce qui fut de plus remarquable eſt, que ce pardon eſtant parfait, ne fit point de tort à ſa prudence: elle ne le voulut point accompagner d'aucun preſent, que l'on luy conſeilloit de laiſſer à celuy qui l'auoit ſi cruellement perſecutée diſant auec grande raiſon, qu'elle craignoit qu'il n'en tira cét aduantage, qu'il voulut ſe perſuader que la Royne luy auoit, deuant que de mourir fait quelque eſpece de reparation, où qu'elle auoit approuué ſes actions & ſes Conſeils qui auoient troublé la Chreſtienté. Elle fit & ſigna de ſa main ſon teſtament auec vne merueilleuſe tranquilité & rare iugement. Pour monſtrer que ſon cœur de Mere n'auoit que des reſſentimens d'amour pour le Roy Tres-Chreſtien, qui auoit touſiours eu le partage de Roy & d'Aiſné: encore qu'on l'eut affligée ſous ſon authorité, elle luy donna vne double benediction, & le declara auec le Duc d'Orleans heritier de ſa dot, de ſes acquiſitions, de ſon magnifique Palais, de ſes meubles precieux, & de douze années des rentes, qu'on luy auoit retenu. Elle donna à ſes autres Enfans & petits enfans des marques d'vne amoureuſe ſouuenance, en leur diſtribuant ce que ſa miſere luy auoit laiſſé Elle n'oublia pas auſſi ſes pauures ſeruiteurs qui l'auoient aſſiſtee en ſon affliction, & voulut qu'il euſſent des teſmoignages de ſa iuſtice, & de ſa recognoiſſance. Ayant diſpoſé de tout ce qu'elle abãdonnoit en terre, ſon eſprit fort libre ne penſa plus, qu'à s'ouurir le chemin pour le Ciel, où elle enuoya beaucoup de ſouſpirs & de prieres. Peu de temps deuant ſa mort elle dit à ſa

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

premiere femme de chambre : Ie me souuiens de la Pratique de bien mourir que i'ay appris du Pere Suffren ; demanda le Crucifix que S. Charles Borromée portoit aux mourans, & qu'il tenoit en sa main lors qu'il rendit l'esprit à Dieu. Ainsi mourut Marie de Medicis Royne de France & de Nauarre, Mere ou Belle mere de trois Roys, dans la ville de trois Roys, le troisiesme de Iuillet. Ainsi acheua sa vie amere la Mere & Grand'-mere de tant de Princes & Princesses, à laquelle Dieu pouuoit dire ce qu'il disoit à Ierusalem desolée ; MARIE de Medicis, qui te donnera vne medecine, lors que ton affliction est aussi grande que la mer ? Certes la seule mort suiuie d'vne vie meilleure estoit capable de la guarir. Ie ne diray rien de l'ouuerture de son corps, qui fut faite contre sa volonté : ny de ce qu'on recognut dans ses entrailles qui auoient porté les Roys & les Roynes, & que ie peux dire auoir esté bonnes à ses Enfans : ayant pour ce sujet pris pour sa deuise le Pelican, qui tire son sang pour nourrir ses petits. Elle pouuoit dire en mourant auec Noëmi, que ce grand Dieu qui l'auoit remplie d'amertume, nous l'auoit donnée remplie de biens pour la retirer vuide. Elle estoit venuë remplie, estant née Fille d'vn grand Duc & de la Fille d'vn Empereur. Elle auoit esté conduite en France remplie de threfors plus grands que ceux des Roynes qui l'auoient precedée. Elle auoit esté dans ce Royaume remplie d'Enfans, d'honneurs, de Majesté, de puissance, de joyaux, de terres assignées à son doüaire, & rachetées des Estrangers par son mesnage. Ce mesme Dieu, qui l'auoit ainsi remplie en venant, voulut qu'en retournant elle fut vuide : s'estant trouuée sans biens, sans suitte, sans nombre de seruiteurs, sans credit, & apres auoir esté errante sur les mers & sur les terres, mourante dans vne maison de loüage, sans estre assistée en ses derniers iours par aucun de ses Parens. Le Sereniſſime Prince Electeur de Cologne son Cousin Germain a eu soin de faire rendre apres sa mort les respects que meritoit vn corps, duquel on pourra dire vn iour, que tous ceux des grands Princes & grandes Princesses de la Chrestienté seront sortis. Si nostre Noëmi ou Mara est sortie vuide de ce monde en la façon que nous auons dit, elle estoit remplie de soixante huict années, & d'vne grande suitte de petits Enfans. Ce qui luy a esté plus vtile, est, que Dieu l'a ramenée à soy pleine, comme Tabitha, de bonnes œuures, d'aumosnes, de saints desirs & de merites, qui luy ont ouuert les portes du Ciel ; où elle regne plus glorieusement & plus paisiblement qu'elle n'a fait en terre, qui est vn païs de trouble, de con-

Magna est velut mare contritio tua: quis medebitur tui? Thren. 2.

Egressa sum plena, & vacuam reduxit me Dominus. Ruth ca. 1.

Gen. 25. 35. Iob 42. *Plenus dierum.* Act. 9.

de confeſion, d'opinion, de menſonge & de folie; où les couronnes Royales ſont des fardeaux peſans, des panniers remplis de fruicts, qui ont l'eſcorce douce, & les noyaux amers. Ceux eſtiment le bon-heur des grands par les habits & par la face, ne croyent pas qu'ils puiſſent eſtre mal-heureux dans le cerueau & dans le cœur, qui ſont les ſieges de la vraye felicité. Les ambitieux deſirent bien ſouuent d'auoir ſur leur teſte vn diademe, que ceux qui en cognoiſſent le poids ne voudroient pas ramaſer, s'ils le trouuoient dans la bouë. L'ibis, qui eſt vn vilain oyſeau, fait ſon nid dans les palmes; & l'affliction, dans le cœur des grands. La nature du monde n'eſt pas faite autrement pour les puiſſans que pour les foibles, ſi ce n'eſt en ce que ceux qui en poſſedent les plus grandes pieces, ont auſſi vne plus grande part dans les deſplaiſirs de la vie, & ſont moins preparez pour les ſouffrir, s'imaginans, que leur condition les exempte de tous, lors qu'elle ne les garantit que des legers, pour leur reſeruer les plus peſans. Celuy qui douteroit de cette verité, ne croiroit pas que l'Ocean fut agité plus qu'vn eſtang, & qu'vne foreſt ſoit plus battuë des vents qu'vne bruyere. I'oſeray dire, que ſi les artiſans prennent quelque diuertiſſement pour deſcharger leurs mains ou leurs yeux du trauail; les Princes cerchent quelques amuſemens pour tromper les deſplaiſirs de leur eſprit, qui eſt beaucoup plus ſenſible que le corps. I'adiouſte que les ennuis des grands ſont plus cuiſans que ceux des petits, parce que leur nourriture engendre vn ſang plus ſubtil, que leur grand loiſir leur donne le temps pour peſer les moindres circonſtances de leur mal, & que les flateurs leur font cognoiſtre dans l'excez des loüanges l'indignité des iniures qu'on leur fait. De ce diſcours on peut conclurre, que mon intention eſt, de faire voir en leur force les aduerſitez de noſtre Royne, pour releuer par ces ombrages les viues couleurs de ſes graces qui ont ſurmonté le mal par le bien. Celuy qui fait vne action de vertu morale, la fait paroiſtre toute ſeule, mais celuy qui endure, exerce toutes les perfections naturelles, morales & Chreſtiennes, la patience les appellant à ſon ſecours. Remarquons les en noſtre Princeſſe.

Pour commencer par les naturelles, diſons, que non ſeulement ſon ame eſtoit bonne, mais que ſon eſprit n'eſtoit pas mauuais. Ie confeſſe, que par quelque humilité, ou modeſtie, ou facilité la ſource de ſes miſeres eſt venuë de ce qu'elle donnoit creance à des eſprits plus bas que le ſien; parce

Diſcours funebre ſur la mort de la Royne Mere.

Hæc tras ploca operibus bonis & eleemoſynis. C. Bern. Serm. 6. de Adſcenſione Domini. *In hoc mundo vbi multa vitia plurimũ, ſapientiæ parum.*

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

qu'ils l'entreprenoient par des poursuites violentes, auquelles elle ne pouuoit resister, n'ayans pas (comme disoit saint Paul) l'esprit de contention ou de contestation mais ie peux asseurer, que l'ayant estudiée durant le temps que i'ay eu l'honneur de la seruir, ie n'ay iamais remarqué aucun defaut d'industrie, & ay tousiours pris garde, que lors que sans l'entreprendre auec ardeur & sans la lasser on la laissoit dans ses sentimens, ils estoient tousiours bons, iudicieux & iustes, ne relaschant, que lors que la fragilité de son sexe faisoit succomber sa modestie à l'importunité & effronterie de ceux qui se vouloient rendre maistres de son esprit, qui à paru estre fort en ses afflictions, qui esprouuent non seulement les ames Chrestiennes, mais les cerueaux des hommes. Elle a esté en cela malheureuse, qu'elle a esté souuent mal seruie, à cause que les meschans seruiteurs qui entreprennent de conduire l'esprit de leurs maistres, reglans mal le leur, ne cognoissent pas, que seruir & gouuerner son Superieur sont des choses contraires.

1. Cor. 11. *Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus.*

Les vertus morales, qui ont le plus esclaté en nostre Princesse, ont esté la liberalité & la magnificence, les ayant heritées de sa Maison. Sa liberalité paroissoit en ses presens, qui surmontoient les demandes & les esperances. Celuy qui a payé les biens-faits de la plus noire ingratitude que le monde aye iamais veu, a receu à diuerses fois la valeur de plus de six cens mille escus. Sa magnificence Royale s'est faite remarquer principalement dans les bastimens: elle a fait acheuer tous ceux que le Roy Henry IV. auoit commencé; à sçauoir la Gallerie du Louure, l'Arsenal, la Place Royale, le Pont neuf de Paris, les Thuilleries, Fontaine-bleau, & S. Germain. Elle a fait conduire par vn aqueduc de deux lieuës les fontaines qui embellissent & rafraichissent la ville de Paris. Elle y a fait planter pour le plaisir des promenades, qu'õ appelle le cours, des allées d'vne lieuë, bordées de quatre rangs d'arbres apportez auec grand soin & dépense des Païs-bas. Ie ne dits rien de son Palais de Luxembourg, le plus superbe que la terre porte. Les meilleurs Architectes de l'Europe l'ont dressé les plus rares Sculpteurs d'Italie l'ont embelly: le plus sçauant Peintre des Païs-bas Pierre Paul Rubens l'a orné: les plus beaux esprits de France ont fait les Deuises & les Inscriptions qui sont semée dans les lambris. Les platsfonds sont tous rehaussez d'or, ayant dans les enfoncemens des tableaux des meilleurs maistres du monde. Les pauez sont marquetez comme les plus

riches cabinets d'Allemagne. Les vitres ſont de criſtal de roche, enchaſſées dans l'argent : & les ameublemens d'hyuer & d'eſté, recherchez dans toutes les parties de la terre. Les iardins, les parterres, les vergers, les bocages, les palliſſades, les eſpaliers, & les Monaſteres enfermez, font remarquer dans la curioſité la pieté de cette induſtrieuſe & religieuſe Princeſſe. Sans cette vertu de Religion, qui eſt la premiere de toutes les Chreſtiennes, tout ce que nous auons dit ſeroit vn excez; le propre de la pieté eſtant de purger l'ame de vanitez, [a] auſquelles la creature eſt encline, meſmes contre ſa volonté, comme a fort bien dit S. Paul. [b] Ie ne doute pas que noſtre Royne, s'eſtant renduë recommandable à Dieu, à ſa glorieuſe Mere & aux Saincts, pouuoit expier tout le mal auquel où la foibleſſe de la vie où la puiſſance de la Royauté l'auoient renduë ſujette.

Diſcours funebre ſur la mort de la Royne Mere.

a Rom. 8. *Vanitati enim creatura ſubiecta eſt non volens.*

b Auguſt. lib. 2. de Ciuitate Dei c. 9. *Si quid in ea laudabile naturaliter eminet, non niſi vera pietate purgatur atque perficitur; impietate vero diſperditur & punitur.*

Sa pieté enuers Dieu paroiſſoit en ce qu'elle receuoit ſes plus ſeueres diſpoſitions non ſeulement auec patience, mais auec reſpect & amour. Si la fragilité du ſexe tiroit par fois quelques larmes de ſes yeux, la reſignation à la volonté Diuine les eſſuyoit bien toſt; & ie peux dire, que l'impatience, durant douze années d'affliction, n'a iamais fait ſortir de ſa bouche vne parole de murmure. Elle auoit recours dans les plus rudes attaques à cette ſacrée Table, que Dauid diſoit auoir eſté dreſſée deuant nous contre ceux qui nous perſecutent. Elle communioit pour le moins vingt fois l'année auec des grands reſſentimens de pieté & d'humilité, iuſques à pleurer bien ſouuent. Son plus grand ſoin eſtoit, de faire parer en ſa preſence ſes Chapelles & Oratoires, dans léquelles elle paſſoit tout le temps de ſa ſolitude en priere & meditation. Son Confeſſeur auoit tous les Vendredys vne conference de deux ou trois heures auec ſa penitente, qui luy rendoit compte exacte de l'eſtat de ſon ame, luy demandoit les remedes à ſes imperfections, les moyens pour ſe maintenir en la grace de Dieu, & pour reſiſter aux tentations. Noſtre Royne ayant vne parfaite cognoiſſance, que la S. Vierge eſt la canal des benedictions deſquelles Ieſus ſon fils eſt la ſource, elle cherchoit dans cét Ocean de toute ſorte de biens, les rafraichiſſemens des conſolations & les richeſſes du Ciel; tirant les premieres de l'exemple, & les ſecondes de l'interceſſion de ſa grande Patrone. Sa Majeſté eſtoit ſi recognoiſſante des bienfaits de la liberale Royne du monde, qu'il n'y auoit quaſi point d'Egliſe en France ou la S. Vierge fit paroiſtre plus ordinairement ſon credit, qui ne fut embellie par quelque marque de ſa pieté. Noſtre Dame de Paris,

Parabam in conſpectu meo manſam aduerſus eos qui tribulant me. Pſalm. 22.

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

noſtre Dame de Chartres, noſtre Dame des Ardilliers, noſtre Dame de Lieſſe, noſtre Dame des Vertus, noſtre Dame de S. Victor, & pluſieurs autres Chapelles miraculeuſes l'ont veuë pelerine, & ſont ornées de ſes preſens : on les voit auſſi dans noſtre Dame de Lorette, de Montſerrat, & en pluſieurs autres pays eſloignez. Tous les Samedis en France & aux Pays-bas elle viſitoit quelque lieu dedié à la S. Vierge & taſchoit d'augmenter ſon culte par tout. Elle a voulu, que toutes les Chapelles qu'elle a fait dreſſer dans pluſieurs Monaſteres de Paris, luy fuſſent dediées: a eſté ſoigneuſe de faire tailler quãtité de belles Statuës des bois de Montegu, & de Foix, les ayant enrichies d'or de diamans & de perles, pour les enuoyer en diuers endroits, afin qu'elles attiraſſent la deuotion des Peuples. Sur cét article de ſa deuotion enuers la VIERGE ie pourrois faire vn liure, ſi ie voulois publier toutes mes cognoiſſances. I'acheue par les dernieres actions de la vie de noſtre Royne, qui mit ſon ame entre les mains de ſa glorieuſe Patrone, afin qu'elle la preſente à ſon Fils, & la parole qui acheua la voix & la vie de Marie fut MARIE. Icy la tendreſſe de mon reſſentiment ſurmonteroit ma raiſon, ſi elle n'eſtoit ſouſtenuë par vne admirable penſée de S. Pierre Chryſologue ou parleur d'or, lors qu'il demãde pourquoy le Sauueur de nos ames & de nos corps ne vouloit point reſuſciter le Lazare, que Marie Magdelaine ne fut venuë; l'ayant fait appeller pour aſſiſter à ce miracle: Parce que (dit ce bel eſprit) ſans Marie la mort ne pouuoit eſtre chaſſée, ny la vie reparée: que Marie vienne, que celle qui porte le nom de ma Mere ſoit preſente. Marie mere de Ieſus ayant aſſiſté au treſpas de noſtre Marie, qui doutera qu'en ſa mort temporelle l'eternelle n'aye eſté chaſſée, & qu'à la fin de la vie terreſtre, la celeſte n'aye commencé? I'adjouſteray à ce diſcours de ſa pieté ſa deuotion enuers les Saincts & Saincte. Ses Principaux Patrons & Patronnes eſtoient S. Iean Baptiſte Protecteur de Florence, S. François, S. Dominique, Saincte Magdelaine, Saincte Thereſe, & le Bien-heureux Louys de Gonzague qu'elle auoit veu en Italie. Du ſecond elle auoit le Cordon, du troiſieſme le Roſaire, & de la cinquieſme le Scapulaire. Peu de temps deuant ſon trépas elle dit à ſa premiere Femme de chambre: I'eſpere que la Saincte Vierge, accompagnée des Saincts & Saincte que i'ay eu en ſinguliere veneration, aſſiſtera à ma mort. Elle auoit vne ſaincte curioſité pour les Reliques, en ayant ramaſſé de toutes parts durant ſon credit

Ioan. 11. S. Petrus Chryſol. Sermo. 64. *Quia ſine Maria nec fugari mors poterat, nec vita reparari Maria, veniat materni nominis bajula.*

vne merueilleuſe quantité, des plus rares & plus aſſeurées qui fuſſent en l'Egliſe de Dieu, eſtant ſoigneuſe de les loger fort proprement & richement, en quoy elle faiſoit paroiſtre ſon induſtrie auec ſa pieté. Ie ne veux pas oublier ſa recognoiſſance enuers la venerable Mere Anne de S. Barthelemy, compagne de S. Thereſe. Sa Majeſté croyant en ſa maladie de Gand auoir receu la gueriſon par les prieres de cette grande ſeruante de Dieu, entreprit de pourſuiure ſa beatification, & n'eſpargna ny ſoins, ny credit, ny argent pour auancer cét ouurage, qui luy couſta beaucoup en vn temps auquel cette deſpence la pouuoit incommoder: La riche & belle chaſſe d'argent, que Sa Majeſté a laiſſé au Monaſtere des Carmelines d'Anuers pour y loger ſes os, eſt vn teſmoignage de ſa liberalité qui la donna, & de ſon bel eſprit qui inuenta le deſſein.

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

Toutes les vertus Chreſtiennes ſe rencontrans en la charité enuers Dieu & enuers le Prochain comme en leur ſource, il me ſemble, que ſi ie les fais voir toutes deux en noſtre Royne, i'auray prouué, que toutes les perfections d'vne ame Chreſtienne ſe trouueront en elle. La charité enuers le Prochain eſt vne riuiere bien-faiſante, qui ſort de la mer de la premiere charité, qui eſt l'amour qu'on porte à Dieu; & retourne à ſon origine enflée de merites, apres qu'elle a arrouſé les terres, & abbreuué les animaux. Cette vertu eſt plus recommandable quand elle taſche de faire du bien, non ſeulement aux pauures & miſerables de noſtre ſiecle, & que diuers rencontrent nous preſentent; mais encore à ceux, qui l'inegalité & l'iniuſtice du monde produiront iuſques à ſa fin. Cette charité, que ie peux appeller vniuerſelle & eternelle, paroit en la fondation des Hoſpitaux dreſſez pour le ſoulagement des malades. Noſtre Royne en a fondé & doté deux grands à Paris, vn pour les hommes aux Fauxbourg S. Germain, ſous la conduite des Religieux du Bien-Heureux Iean de Dieu, dits vulgairement Freres ignorans, & appellé l'Hoſpital de la Royne; l'autre dans cette grande ville pour les femmes, gouuerné par des ſainctes Religieuſes enfermées: entre leſquelles (ainſi que i'ay appris de Sa Majeſté) vne, qui a des grandes lumieres de Dieu, luy predit deuant ſon empriſonnement toutes les afflictions qui luy arriuerent, & luy en deſcouurit la cauſe. Ie ne dits rien de ce que durant ſa Regence elle employa ſon authorité pour reduire à vne meilleure regle la conduite de tous les Hoſpitaux & Maladeries de France, & qu'el-

D. Grego. lib. 4. Moral. cap. 10. *Per amorem Dei amor proximi gignitur; & per amorem proximi amor Dei nutritur.*

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

le n'alloit iamais en aucune ville, qu'elle ne leur fit du bien. I'adjouſte à ces ouurages de charité Chreſtienne, ſes aumoſnes ordinaires; qui eſtoient (lors qu'elle ioüiſſoit de ſon bien) de douze cens eſcus par mois, outre les extraordinaires que ſe faiſoient aux Religieux, & aux pauures que la honte empeſchoit de mendier publiquement. Sa charité paroiſſoit auſſi enuers les priſonniers, deliurant à Paris la ſemaine Saincte ceux qui eſtoient detenus par debtes, & employans des grandes ſommes à cela: elle pratiquoit le meſme dans les autres villes où elle ſejournoit, ou qui ſe rencontroient en ſon paſſage. Tels eſtoient les exercices de pieté & de pitié de noſtre bonne Princeſſe, qui n'a rien emporté deuant Dieu que les merites que ſa charité luy a acquis. Cette vertu luy a mis ſur la teſte la couronne de gloire, & luy a acquis les biens eternels, ſur leſquels la malice des hommes ne ſçauroit mettre la main. Ie tiens qu'elle eſt maintenant dans le Ciel beniſſant la Prouidence Diuine, qui luy auoit donné des richeſſes pour luy faire exercer la charité enuers les pauures, & les luy auoit oſtées pour augmenter ſa charité enuers Dieu. O heureux malheur! qui faits retirer le cœur qui eſtoit reſpandu dans les plaiſirs de la vie, & le ramenant battu dans ſoy-meſme, tu faits, que rebuté du monde, il ne cherche que ſon centre, qui eſt Dieu. Les afflictions de noſtre Royne augmentoit ſon amour, comme l'eau jettée ſur le charbon de pierre fait monter plus haut ſa flamme, & deſcouure le feu caché dans la chaux. Si l'experience nous fait voir, que perſonne n'acquiert la gloire par la pareſſe; la Religion nous enſeigne, que les proſperitez de la terre ne donnent point celles du Ciel; mais qu'on les gagne en faiſant le bien, & ſouffrant le mal. Les chandeliers du Temple de Ieruſalem ne ſe jettoient point en fonte, mais eſtoient battus auec le marteau. Les flambeaux du Paradis, qui ſont les Saincts, ne ſe font pas au moule, mais ſont forgez auec beaucoup de coups. L'or, l'argent & les pierres precieuſes, ſe ſaliſſent auec l'huile, & ſe nettoyent auec le vinaigre. Les abeilles font le miel, & meurent ſi on leur en met ſur le dos. Les Grands peuuent prolonger la vie aux pauures, mais les delices les font mourir deuant Dieu. Les tribulations nous preparent pour luy, & nous rendent capables de voir celuy, qui n'eſt entré en la gloire qui luy appartenoit que par la porte des afflictions. Sa Mere n'a point eu de priuilege, que de ſouffrir par deſſus ſes ſeruiteurs, pour

Exod. 25. & 37. *Facies candelabrũ duſſile.*

auoir vne plus grande recompense : & on ne peut mieux mesurer les hauteurs de ses felicitez, que par les abysmes de ses miseres. C'est le riche joyau de la Saincte Croix qu'il faut que chacun porte, s'il veut qu'elle le porte au Ciel qu'elle a ouuert. IESVS, apres auoir porté au supplice ce glorieux fardeau, qui l'a porté de la mort au triomphe, estime ceux ausquels il en fait present, & remplit d'honneur les afflictions, lors qu'il les appelle sa Croix, Si Pline disoit, que le Centenier, qui batoit le Soldat auec la vigne, rendoit sa peine noble, à cause de la noblesse de ce bois ; ne dirons nous pas que le Chrestien est anobly estant battu auec les verges qui ont esté consacrées sur le dos du Sauueur du monde ? Il a voulu que le bois, sur lequel il a expié tous nos pechez, fut le Rameau qui adoucit les eaux de Mara, qui sont les amertumes des vrays Israëlites ses enfans, & de l'amere Noëmi. Mais que dirons nous des vtilitez, que nostre grande morte a retiré des tribulations ? Dieu l'a humiliée, en luy faisant comprendre, qu'elle estoit comme le reste des hommes & femmes dans le païs des afflictions. Dieu luy a fait voir, en la jettant à terre, que peut-estre la prosperité l'auoit esleuée en l'air, & que la puissance, amie de l'impatience, ne luy auoit peu enseigner, ce que la patience luy a fait cognoistre en sa misere: que si la seureté auoit esté la mere de la negligence, la peur deuoit esueiller sa diligence. Si estant riche & respectée elle auoit manqué de compatir aux miserables, c'estoit à faute d'auoir esprouué leur condition, que Dieu luy a voulu faire sentir. En fin cette sainte Prouidence, desiroit, qu'elle remarqua les maux que les biens de ce monde apportent. Mais c'est vne grande marque, que nostre Royne ne s'estoit point trop esleuée dans les prosperitez, puis qu'elle ne s'est point abbatuë dans les aduersitez ; estant chose asseurée, que l'ame qui est insolente dans les premieres, est lasche dans les secondes. Ce n'est pas assez de dire, que nostre Royne ne s'est pas perduë dans les afflictions ; il faut adjouster, qu'elle en a tiré des grands auantages. Dieu luy a osté sa puissance, l'a despoüillée de ses biens ; & l'a tirée hors de la presse & du bruict, pour luy donner le loisir de se cognoistre, pour augmenter les biens de son ame, & l'instruire dans la solitude. Les prosperitez empeschent, qu'on n'escoute Dieu ; parce que les creatures font trop de bruit, & que dans l'authorité Royale, tous ceux qui accourent pour en tirer les charges & les biens, en les puisant

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

D. Leo Serm. de Transfig. *Prius vobis tolerantia postulanda est quam gloria.*

D. Ambr. in Psal. 54. *Quod sub alijs contumelia est, sub Christo gloria est.*

Plin. lib. 14. cap. 1. *Dum conuiuiorum cædis militem, in delictis pœnam ipsam honoras.*

Psalm. 43. *Humiliasti nos in loco afflictionis.*

D. Greg. Mor. l. 20. cap. 24. *Nulla aduersitas deiicit, quos prosperitas nulla corrumpit.*

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

dans ces fontaines publiques, les troublent bien ſouuent. Nous liſons & admirons dans l'Eſcriture ſaincte les hautes leçons que Dieu a faict à Iob couché ſur le fumier; & nous apprenons dans la ſaincte vie & eſtranges afflictions de ce Roy, que la diuine Bonté, qui veut conduire vne ame a ſoy, luy faict meriter par les œuures de charité, faictes dans la proſperité, les inſtructions & les graces, qu'apportent les aduerſitez bien reçeuës. Celuy qui deſiroit que tout l'hyuer fut doux, ſeroit ennemy des arbres fruitiers, qui pour eſtre fertiles, doiuent ſentir les gelées. Celuy qui veut auoir vne vigne feconde, doit ſçauoir, qu'il ne la peut rendre riche en fruict, qu'en la faiſant pauure en ſerment. Les Paleſtins, qui veulent cueillir beaucoup de dattes, arrouſent les Palmiers auec de l'eau ſalée. Les figues en Egypte ne meuriſſent iamais, ſi l'arbre n'eſt deſchiré auec des peignes de fer: ce qui a fait dire à Pline auec raiſon, qu'il y a des choſes en la nature, auſquelles on ne peut faire du bien, ſans leur faire du mal. Ie ſçay bien, que les ames delicates apprehendent ces carreſſes de Dieu, & voudroient, que ſa ſaincte Prouidence eſpargna leur foibleſſe; mais eſtant impoſſible que les delices paſſantes produiſent les eternelles, il vaut mieux par vn chemin court & pierreux eſtre conduit à vn feſtin de nopces, que par vn beau iardin eſtre mené ſur vn eſchaffaut de ſupplice. Les petites ames ont peur de l'affliction, & ſont ſemblables au treffle, qui dreſſe ſes feüilles contre le Ciel, lors qu'il menace la terre de quelque tempeſte. Mais qui peut auoir la paix en reſiſtant à Dieu? Releuons nos courages par ces beaux mots de S. Gregoire Pape, O tourmens de la miſericorde de Dieu! il ayme, & il afflige. C'eſt, diſoit S. Cyprian, la loüange de la foy, par l'eſperance des biens qui nous attendent, ſouffrir les maux qui ſe preſentent. Nous combattons vn moment pour vne couronne eternelle; & par vne ligne courte, qui n'eſt qu'vn point roulant, nous entrons dans vn cercle, duquel on ne ſortira plus, & qui eſt tout enuironné & remply de felicité. Quiconque comparera tout le temps auec l'Eternité, trouuera, que celuy-là n'eſt rien, & que cette-cy eſt tout: à plus forte raiſon, quand nous verrons la petite part que nous auons dans ce rien, nous iugerons, que par vn rien de ce rien nous pouuons gagner le tout du tout. Marie de Medicis eſt paſſée par le temps de ſoixante huict années à l'Eternité, c'eſt à dire par vn moment à vne duration infinie? & ayant eu dans ces ſoixante huict années

Plin lib. 12. cap. 6. Plin lib. 7. cap. 13.

Iob. cap. 9. Quis reſtitit ei, & pacem habuit? D. Greg. Hom. 11. in Ezech. *O tourmenta miſericordiæ cruciat, & amat.* D. Cypr. Hom. de zelo & liuore: *Laus eſt fidei, fiducia futurorum mundi aduerſa ſuperare.* 2. Cor. 4. *Id quod in præſenti eſt momentaneum & leue tribulationis*

douze

douze facheuſes, & les autres meſlées de bien & de mal, elle eſtime ce mauuais inſtant, qui luy a acquis cette bonne Eternité. C'eſt cette Eternité, qui en produiſant le temps dans ſon ſein le deuore; & par ſon immenſité, qui eſt deuant & apres, ne permet pas, que ce qui commence & finit, ſoit vne partie de la durée de ce, qui eſt ſans commencement & ſans fin, ny que ce qui eſt diuiſé entre le paſſé & l'auenir, & n'eſt lié que par vn inſtant, ſoit quelque choſe, eſtant comparée auec celle, qui eſt touſiours preſente & immobile: noſtre vie roulante, ne touchant ce plan que par vn point, on peut dire qu'elle n'eſt point.

Tout le temps n'eſt pas vne goutte dans cét Ocean, vn grain de ſable dans cette terre, vne petite bourre dans cét air, vne eſtincelle dans ce feu, & vne eſtoille dans ce Ciel. Dieu veut cependant que ce moment nous produiſe vne infinité de biens ou de maux. Si nous auons les biens, nous n'en pouuons deſirer d'autres, parce qu'ils ſont tous enſemble. Comme ils ne paſſeront pas, ils ne viendront pas auſſi, comme toute la longueur de l'Eternité eſt vn eſtre ſans pieces, elle ne fait rien attendre, & ne cache aucune partie de ſes treſors, les donnant tous à l'entrée, & n'en pouuant iamais oſter la poſſeſſion. Nous croyons auec beaucoup d'apparence, que l'exercice de ſes bonnes œuures, & la ſouffrance des mauuaiſes actions d'autruy, ont logé noſtre Royne dans cét eſtat bien-heureux, où elle meſpriſe eſgalement les biens & les maux de ce monde; recognoiſſant qu'ils ne ſont que les ombres des biens qu'elle à gagné, & des maux qu'elle a euité: eſtant choſe veritable, qu'il n'y à rien de bon, que ce qui dure pour touſiours; ny de mauuais, que ce qui ne finit point. Noſtre Royne adore maintenant les ordres de la ſaincte Prouidence; laquelle ayant preueu que ceſte ame ſe pourroit perdre viuant en Royne dans le magnifique Palais de Paris, l'a ſauuée comme vne vefue deuote dans la maiſon d'vn Caualier à Cologne. C'eſt là où huict mois deuant ſa fin noſtre Marie a eſcouté le ſage conſeil que Sainct Bernard donnoit à vne Royne appellée Marie; c'eſtoit la vefue de Baudouyn Comte de Flandres & Roy de Ieruſalem, à laquelle ce fauory de la Saincte Vierge eſcriuoit ces belles paroles: Faites prouiſion de bonnes œuures deuant Dieu comme vefue, & deuant les hommes comme Royne. Vous ſerez bien-heureuſe, ſi dans voſtre affliction & viduité vous vous iettés entre les bras de Ieſus crucifié, qui vous inſtruira mieux que ne fit Salomon la Royne de Saba. Enfin ſouuenez-vous que vous ne ſerez pas vne bonne Royne: ſi vous n'eſtes vne bonne

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

niſi ſecundum modum in ſublimitate æternum gloriæ pendus operemur nobis. D. Bernar. Serm. 3. in Cant.

Quid quid venit ex eo quod ſuperat ceſſare in id quod erit, tranſitum ſonat habet præteritum, ſed omnino non eſt ſolum præſidio vero eſt quod nec à fuis præcidetur, nec ab eis expungitur, ſed ſolum atque inexpugnabile remanet ei eſt, & manet quod eſt. D. Bern. Epiſt. 28. ad Reginã Ieroſolymorum Mariam.

Docuit prouidere bona non ſolum coram Deo ſed etiam coram hominibus: coram Deo vt Virgine coram hominibus vt Regina Beata, ſi veluti deſolatã & viduam

Discours sur le bref sur la mort de la Reyne Mere.

Vefue. D'où le tire cette conclusion que nostre Royne, n'ayant iamais esté meilleure Vefue que lors qu'elle a esté plus affligée, plus retirée, & mesmes morte au monde; elle par consequent n'a iamais esté plus grande Royne, en mesurant la Royauté non par la toise commune, mais par celle du Sanctuaire de Dieu. En cét estat de perfection, elle a ouy aussi le Sage conseil que Sainct Paulin de Nole donnoit à Sainct Marcelle: Oubliez les maux que les biens de ce monde vous ont produit. Estant veritable que les biens qu'elle auoit trop liberalement donnez, & ceux qu'on luy a voulu oster, estoient les veritables causes de ses desplaisirs. En les souffrant elle faisoit cette priere à Dieu auec le bon sainct Fulgence: Seigneur, donnez moy la patience auec le pardon des fautes, qui ont merité ce que i'endure. Elle a esté receuë comme disoit Seneque, dans vne grande & eternelle paix, ayant laissé en trouble ceux qui l'auoient affligée; ne se pouuant faire autrement (encore qu'ils luy ont tesmoigné durant sa vie vne estrange dureté de cœur) qu'ils n'ayent esté touchez en sa mort, non peut estre par la repentance du mal qu'ils luy ont fait, mais par quelque espece de honte, de ne le pouuoir plus reparer. Posons le cas, qu'ils ayent eu quelque ioye d'estre defaits de ce qui leur pesoit, & de pouuoir partager ses despoüilles, apres auoir emporté ses bien faits & rauy ses rentes. Quelle condition croirons nous plus heureuse, ou de celuy qui est purgé en souffrant l'affliction, ou de celuy qui se soüillit en la produisant; ou de celuy qui des graines venimeuses des persecutions tire vn bon suc, comme fait la caille, ou de celuy, qui comme le crocodile cõuertit en poison les plus belles fleurs? Pouuons-nous croire, estans Chrestiens, que l'homme qui a la puissance de faire du mal, & qui s'en sert, soit plus heureux que celuy qui endure auec patience, lors que la Religion nous enseigne, que les biens & les maux veritables sont en l'ame, & que la raison nous persuade, que personne ne peut estre heureux & malheureux qu'en soy-mesme, non en l'opinion d'autruy: Nous pouuons nous imaginer, que celuy-là aye eu le contentement qui produit le bon heur, qui contre nature cherchoit sa felicité dans la misere d'autruy? c'est à dire, qui pensoit trouuer le bien dans le mal, qui conseruoit par la violence qu'il faisoit aux hommes, & par l'inquietude qu'il se donnoit a soy mesme, vn credit qui le vouloit abandonner; & tachoit de prolonger auec mille tourmens du fer & du feu vne vie qui luy eschappoit; qui pourrissoit dans son lict comme dans vn tombeau; qui estoit couché sur quatre matelas, comme s'il

totam te Deo regendam commiseris. Vt pure apud te quod sentio proferam, non potes effe Regina bona, si non fueris bona & idua. D. Paulinus Epist. 49. ad Marcellam: Obliuiscaris malorum que tibi de hoc seculi bonis orta sunt. In Vitâ S. Fulgentij cap. 30. Domine, da mihi modo hic patientiã & post ea indulgentiam D. Aug. lib. 2 de Ciuitate Dei cap. 2. Nunc malæ aequo animo ferre discimus quæ patiuntur boni, & bona non magnifacere quæ adipiscũtur mali.

eut eſté attaché à vne croix qui bruſloit ſon ſang par la cholere, & le reduiſoit en cendres de melancolie, parce qu'il ne pouuoit acheuer tous les maux qu'il auoit entrepris; qui voyoit, que non ſeulement les hommes, mais Dieu meſme s'oppoſoit à ſes volontez; qui ſouffroit auec impatience que ſes deſſeins fuſſent bornez par vne vie mortelle, & murmuroit de ce qu'ils eſtoient ſujets aux iugemens Diuins, autant inéuitables que ſecrets. Quelle eſt cette felicité du monde, diſoit S. Gregoire Pape, ſi elle n'eſt pas agreable à celuy qui la doit poſſeder; & n'eſt en eſtime, que dans la phantaſie de ceux qui voudroient changer leurs petits deſplaiſirs auec des plus grãds qu'ils ne cognoiſſent pas; qui croyent que de pouuoir faire du mal, eſt vne belle authorité, & que d'esbranler toutes choſes, eſt vn moyen pour trouuer le repos: comme ſi les flots de la mer ne ſe rompoient pas en agitant les vaiſſeaux des paſſans; s'ils ne s'eleuoient pas iuſques au Ciel par les menaces, pour s'abaiſſer iuſques aux enfers par les craintes, & s'ils n'eſtoient pas briſez, lors qu'ils ſemblent vouloir former vne pointe parfaite.

Diſcours funebre ſur la mort de la Reyne Mere.

D. Greg. li. 15. Moral. cap. 22. *Quæ eſt iſta mundi felicitas, ſi læta non eſt?* D. Greg. l. 18. mor. c. 8 *Fracta vnda in ſe relidit, quia vitia nequitia etiam per cogitationẽ ſui cordis accuſatur, & quaſi ipſa vim quam intulerat recipit.*

Celuy qui a pourſuiuy à outrance noſtre grande Royne, celuy qui s'eſt reſiouy de ſa mort qu'il a auancé; celuy qui a donné les conſeils de meſpriſer ſes dernieres volontez, celuy qui a laiſſé pourrir ſon corps dans la chambre où elle eſt decedée, eſt apres cinq mois arriué à la fin de ſa vie auec cette difference, que noſtre Princeſſe a acheué la ſienne en Royne Tres Chreſtienne, & que ſon perſecuteur s'eſt retiré en homme politique: que le corps de la plus grande Royne du mõde a eſté expoſé ſur vn pauure lict dans vne chambre mal parée, & celuy de ſon ſeruiteur auec le plus magnifique appareil de la terre: que la plus riche Royne de l'Europe a laiſſé moins de biens, qu'vn petit Gentilhomme enrichy par ſes bien-faits. Il a voulu, que ſes dernieres actions fuſſent des perſecutions contre le teſtament & l'enfant de ſon ancienne Maiſtreſſe, & a augmenté ſes cõptes de ces deux eſtranges articles, lors qu'il eſtoit ſur le point de les rendre. Le vray Chreſtien, qui comparera cette morte auec ce mort, preferera ſans doute les afflictions couronnées de celle-là aux proſperitez renuerſées de ceſtui-cy. Ie proteſte, que cette digreſſion ne ſoit point du reſſentiment d'vn homme offenſé, ny du zele d'vn ſeruiteur affectionné, les bons eſprits iugeront qu'il eſt impoſſible de bien peindre l'innocẽce affligée, ſans la releuer par les ombrages de la malice qui l'a pourſuiuie: & les ames ſolidement ver-

Discours funebre sur la mort de la Reyne Mere.

tueuses recognoistront, que la Religion nous oblige à blasmer publiquement les scandales publics. Il ne faut point faire de difficulté de charger la mauuaise reputation pour descharger la bonne: les reprochent sont permis en iustice: on ne peut porter vn plus grand respect aux grandes dignitez, que d'asseurer que les meschans en sont indignes: faire autrement, est maintenir le mal, qui ne desire rien tant, que de se couurir de l'authorité de celuy qui le commet sans crainte du Chastiment, & sans apprehension de l'infamie. Heureuse Royne, qui ayant apris deuant que de mourir, que vous auiez possedé des biens perissables, des Royautez qui pouuoient estre mespriſées, des seruiteurs infidelles, des affections lasches, estes maintenant exempte de toutes ces miseres, dans lesquelles vostre bonté vous auoit ietté, & desquelles la crainte de Dieu vous a empesché de sortir par la violence; ayant choisi plutost de mourir pauure en Allemagne en pardonnant, que d'estre riche & en repos en France apres vous estre vengée. Viuez eternellement dans le Ciel, où les afflictions & les meschans ne vous peuuent plus attaquer ny menacer. Comment pourroit craindre quelque guerre ce païs, duquel la paix garde le dehors? Que si la puissance flatée, les bien-faits peut estre mal dispersez, les commoditez de la vie, les afflictions pressantes, & sur tout les mespris dans lesquels l'aduoüe que vous auez esté vn peu sensible, auoient laisé quelque chose à payer à la Iustice Diuine, qui veut vne entiere satisfaction ou en ce monde ou en l'autre; nous, qui pouuons meriter encore pour vous, qui auez merité de nous, ferons pour le repos de vostre ame vne priere approchante de celle, que faisoit, il y a plus de cinq cens ans, vn bon Religieux de France pour vn Roy tres-pieux.

Psal. 147. *Posuit fines tuos pacem.*

Helgandus. Floriacensis in vita Roberti Regis Franciæ.

Seigneur, qui auez voulu que Marie fut entre les saintes Roynes qui sont les affligees, faites, s'il vous plaist, que Marie qui a regné ça bas vne heure laquelle a esté partagee entre la prosperité & l'aduersité, puisse par l'intercession de vostre glorieuse Mere Marie regner eternellement auec vous, & auec elle. Ainsi soit il.

FIN.

Le Lecteur est auerty que l'Imprimeur a mis par mesgarde en suitte du Genie de Masque, l'Abregé de la vie du Cardinal de Richelieu au lieu de la mettre à la fin du present liure.